STATE LIBRARY OF PENNSYLVANIA
3 0144 00380083 6

CLASS 929.7 BOOK C A2 6

VOLUME 12, pt 2

PENNSYLVANIA
STATE LIBRARY

Genealogy

DICTIONNAIRE
DE
LA NOBLESSE,

CONTENANT les Généalogies, l'Hiſtoire & la Chronologie des Familles Nobles de France, l'explication de leurs Armes, & l'état des grandes Terres du Royaume aujourd'hui poſſédées à titre de Principautés, Duchés, Marquiſats, Comtés, Vicomtés, Baronnies, &c. par création, héritages, alliances, donations, ſubſtitutions, mutations, achats ou autrement.

On a joint à ce Dictionnaire le Tableau Généalogique, Hiſtorique, des Maiſons Souveraines de l'Europe, & une Notice des Familles étrangeres, les plus anciennes, les plus nobles & les plus illuſtres.

Par M. *DE LA CHENAYE-DESBOIS.*

SECONDE ÉDITION.

TOME XII. *Partie 2.de*

A PARIS,

Chez ANTOINE BOUDET, Libraire-Imprimeur du Roi, rue ſaint Jacques.

Et chez l'Auteur, rue Saint-André-des-Arcs.

M. DCC. LXXVIII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

AVIS DE L'AUTEUR

A LA NOBLESSE.

LE retard de ce Volume, annoncé pour le mois de Septembre dernier, m'a attiré des reproches de plusieurs de mes Souscripteurs qui se sont impatientés de ce long délai; mais je me flatte qu'ils voudront bien recevoir mon excuse, en leur apprenant que j'ai été souvent interrompu, dans le cours de mon travail, par une foule de nouveaux *Mémoires* qu'on m'a fait passer. Je n'ai fait usage que de quelques-uns, étant obligé, pour répondre à l'impatience du Public, de terminer l'Ouvrage & l'Alphabet dans ce Volume; je me reserve dans la suite d'employer les autres, aussi selon l'ordre alphabétique, d'après les recherches que j'ai à faire. C'est un second travail auquel je me destine; mais il est juste de respirer & de donner au Lecteur éclairé le loisir de me faire part de ses observations.

En effet un pareil Ouvrage ne peut devenir parfait qu'autant que les Familles nobles, intéressées, voudront bien me faire connoître, à l'appui des preuves qu'elles me donneront, les erreurs ou négligences qui me sont échappées, ou d'après des Ecrivains mal instruits, ou des *Mémoires* peu exacts. Ce n'est que sur des titres authentiques que l'on peut établir une fidele Histoire généalogique de chaque Maison.

Pour former ces douze Volumes que je viens de donner, j'ai eu la satisfaction de rédiger les Généalogies qui y sont insérées; les unes, d'après des titres originaux que j'ai moi-même vérifiés, & elles sont en grand nombre; les autres, d'après des *Mémoires* légalisés ou collationnés sur les originaux par les Juges des lieux; les autres enfin d'après *du Chesne*, l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, &c. J'ai fait aussi quelquefois usage de simples *Mémoires*, que je ne puis garantir.

Malgré ces précautions sur une matiere aussi délicate que l'est celle des Généalogies, & tous les soins que j'ai apportés pour me mettre à couvert de reproches (auxquels j'ai répondu dans l'Avis au *Tome IX*), il y a eu des gens si prévenus contre cet

282592

Ouvrage, avant même qu'il en eût paru un Volume, qu'ils n'ont point craint de m'accuſer d'une trop grande facilité : c'eſt au Public à en juger. Je ſuis d'ailleurs très-reconnoiſſant envers les perſonnes dont j'ai reçu pluſieurs Lettres, qui me prouvent le cas qu'elles font de mon entrepriſe.

Ce que je me propoſe encore de faire, c'eſt, ſi le Ciel me conſerve la ſanté, de paſſer en revue ces douze Volumes (Collection, en ce genre, la plus complette qui ait paru), d'en réparer les fautes, négligences ou omiſſions dont je m'appercevrai, ou que l'on me fera connoître, & de les donner dans le même ordre Alphabétique.

Le Libraire, qui a le débit de ces douze Volumes, donne avis aux Souſcripteurs, qu'ils n'ont plus que l'année 1778, pour faire retirer les Tomes qui peuvent leur manquer.

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
This project is made possible by a grant from the Institute of Museum and Library Services as administered by the Pennsylvania Department of Education through the Office of Commonwealth Libraries

https://archive.org/details/vol12pt2dictionn00aube

DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE.

* SABLÉ : Ville, avec titre de *Marquiſat*, dans le pays du Maine.

C'étoit autrefois la plus forte place du Pays. Elle étoit ſi importante par ſes fortifications, & par ſon Château ſur la riviere de Sarte, que *Geoffroi le Bel*, le plus puiſſant des Comtes d'Anjou, n'oſant l'aſſiéger avec toutes ſes forces, ſe contenta de faire le dégât aux environs, & de bâtir la fortereſſe de Châteauneuf, ſur la même riviere de Sarte, pour réprimer les courſes de la garniſon de Sablé du côté de l'Anjou.

Il y a eu deux Familles du nom DE SABLÉ. La premiere s'éteignit ſur la fin du Xe ſiécle. La ſeconde commença par *Raoul*, Vicomte du Mans, qui épouſa l'héritiere DE SABLÉ, de la premiere ſouche. Cette Terre paſſa dans la Maiſon *des Roches*, par le mariage de MARGUERITE DE SABLÉ avec *Guillaume des Roches*, Sénéchal héréditaire d'Anjou, de Touraine & du Maine. *Jeanne des Roches*, leur fille-aînée, fit rentrer Sablé dans la Maiſon de *Craon*, par ſon mariage avec *Amauri* I, Sire *de Craon*, mort le 12 Novembre 1226, cinquieme ayeul d'*Amauri* IV, qui mourut, auſſi ſans poſtérité, le 30 Mai 1373, après avoir fait donation de Sablé, le 13 Janvier 1371, à *Louis* I, Duc d'*Anjou*, auquel *Iſabeau de Craon*, ſœur d'*Amauri*, céda, pour la ſomme de 1000 livres d'or, tous ſes droits le 17 Avril 1376. *Louis* III. céda Sablé à ſon frere *Charles d'Anjou*, Comte du Maine, ſous la clauſe de reverſion, faute d'hoirs mâles. Cependant *Jean* & *Louis d'Armagnac* jouirent de Sablé, du chef de leur mere, *Louiſe d'Anjou*, fille de *Charles*, Comte du Maine. Mais la Maiſon *de Lorraine* ayant fait valoir les droits qu'elle tiroit d'*Yolande d'Anjou*, fille du Roi RENÉ, le Duc de Guiſe fut mis en poſſeſſion de Mayenne & de Sablé, qui furent érigés en *Marquiſat*, en 1544. Le 29 Novembre 1593, *Charles de Lorraine*, Duc de Mayenne, vendit, pour la ſomme de 90 mille livres, la terre de Sablé, à *Urbain de Laval*, Seigneur de Bois-Dauphin, Maréchal de France en 1598, le même en faveur duquel *Sablé* fut érigé de nouveau en *Marquiſat*, par Lettres du 6 Janvier 1602, regiſtrées le 5 Mars ſuivant.

Cette Terre & celle de Bois-Dauphin furent vendues, par décret, ſur ſon petit-fils *Urbain* II, & adjugées, le 9 Août 1648, à *Jean de Longueil*, duquel elles

furent acquiſes, en 1652, par *Abel Servien*, Surintendant des Finances, Chancelier, & Commandeur des Ordres du Roi. Elles furent unies en ſa faveur & érigées en *Marquiſat*, par Lettres du mois de Juin 1656, regiſtrées le 22 Août ſuivans. Son fils, *Auguſtin Servein*, Abbé de Saint-Jouin, devenu héritier de ce Marquiſat par la mort de ſon frere aîné, décédé le 10 Juin 1710, le vendit, le 24 Janvier 1711, à *Jean-Baptiſte Colbert*, Marquis de Torcy, qui obtint de nouvelles Lettres d'érection, datées du mois de Mars 1711, regiſtrées au Parlement & en la Chambre des Comptes de Paris les 10 Juin & 23 Novembre ſuivant, portant confirmation du titre de *Marquiſat* pour *Sablé & Bois-Dauphin*. Voyez COLBERT.

SACHET : Famille de Salins, au Comté de Bourgogne.

PIERRE DE SACHET, annobli par Lettres de l'Empereur CHARLES-QUINT, du mois de Janvier 1536, fut fait Conſeiller au Parlement de Dole en 1552, Maître des Requêtes ordinaire d'ELÉONORE D'AUTRICHE le 27 Avril 1556. Cette Princeſſe le députa pluſieurs fois à la Cour de France, pour les droits qu'elle repétoit en qualité de veuve du Roi François I. Il mourut en 1563, laiſſant de *Jeanne Boudier*, ſon épouſe : —— 1. AIMÉ, qui ſuit ; —— 2 & 3. CLAUDE & CLAUDINE DE SACHET ; celle-ci femme de *Pierre Froiſſard*, Chevalier, Seigneur de Broiſſia, premier Préſident du Parlement de Franche-Comté.

AIMÉ DE SACHET épouſa, le 5 Avril 1585, *Bonne de Maiſieres*, fille de *Chriſtophe de Maizieres*, Chevalier, Seigneur de Bregilles, & de *Marie d'Albamey*. Ses enfans furent : —— 1. GUILLAUME, qui ſuit ; — 2. ANNE, mariée à *Claude de Crecy*, Chevalier, triſayeul du Comte *de Crecy* Baron de Rie, Capitaine de Cavalerie ; — 3. & N... DE SACHET, femme de *Pierre de Molans*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu.

GUILLAUME DE SACHET, Seigneur de Bregilles, s'allia, le 12 Novembre 1609, avec *Françoiſe de Poligny*, fille de *Guillaume*, & de *Madelene de Poligny*, dont : — 1. N... DE SACHET, Meſtre-de-Camp d'un Terce d'Infanterie Bourguignonne, mort, en Flandres, ſans poſtérité ; — 2. MADELENE, Dame Chanoineſſe de Migette ; — 3. & ANNE, femme de *Georges Boquet*, Ecuyer, en la perſonne de laquelle s'eſt éteinte la Famille DE SACHET. Voyez BOQUET, au mot COURBOUZON, aux Additions, après la lettre *C. Tome V.* de ce Dictionnaire.

La Famille de SACHET portoit pour armes : *d'argent, à trois pals de ſable, à un emmanché d'or, chargé d'une aigle à 2 têtes éployées de ſable.*

SAGEY : Ancienne Nobleſſe de Franche-Comté, qui tire ſon nom d'une Terre ainſi appellée. Elle a été reçue de tout tems dans les différens établiſſemens nobles de cette Province, particulierement dans la Confrérie noble de Saint-Georges.

CLAUDE-MICHEL-JUDITH DE SAGEY, Seigneur de Naiſey, Pierrefontaine, reçu à Saint-Georges, en 1768, a de ſon mariage avec *Anne-Marguerite d'Arros*, fille de feu *Armand*, Comte *d'Arros*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, quatre enfans vivans, ſçavoir : —— 1. JEAN-HERMAND-FRANÇOIS-XAVIER DE SAGEY, Eleve de l'Ecole Royale Militaire ; — 2. JEANNE-BATISTE-DOROTHÉE, Eleve de la Maiſon de Saint-Cyr ; —— 3. CLAUDE-FRANÇOIS-JUDITH-JOSEPH-XAVIER, Clerc tonſuré, dont la preuve eſt reçue au Chapitre de Gigny ; — 4. & LOUIS-ADRIEN-FRANÇOIS DE SAGEY, Chevalier de Malte.

Les armes : *d'azur, à la croix ancrée d'or.*

SAHUGUET, en Champagne & en Limouſin : Famille noble, originaire de Navarreins en Béarn.

DENIS DE SAHUGUET, Ecuyer, homme d'armes dans la Compagnie du Roi de Navarre, épouſa, à Juillac en bas Limouſin, par contrat du 8 Janvier 1543, Damoiſelle *Marguerite Joyet*, dont vinrent : —— 1. JACQUES, qui ſuit, auteur de la Branche établie en Champagne ; — 2. & DENIS, tige de celle reſtée en Limouſin, mentionnée enſuite.

1° Antoine de Sahuquet, chevalier, seigr. de la Rouge qui fut maintenu dans sa noblesse par Mr. d'Aquesseau, intendant au Limosin, du 6 avril 1667, et s'allia avec Antoinette de la Grange.

2° Daniel, qui suit;
~~2° Antoine de Sahuquet~~
3° Jean de Sahuquet vivant en 1667
4° Francois de Sahuquet, archepretre de St Medard de Siveville qui sur la representation du jugement de M. d'Aquesseau fut decharge ~~de l'assignation~~ de l'obligation d'une nouvelle preuve par M. Pelot intendt. de Guenne le 25 avril 1667.

Daniel. Le 13 septembre 1639, il fut exempte du service du ban et arriere ban de la senechaussée du haut Limosin sur un certificat du cardinal de la Valette qui constatait qu'a cette epoque il servait comme volontaire dans l'armée du Roi commandée par ce prelat guerrier. ~~Le roi~~ S.M. le nomma capit. d'une compagnie d'infanterie en 1645. Il commandt. le regiment de Fabert lorsque le roi lui donna, le 20 xbre 1651, une commission pour commander une compagnie de cavalerie. Dans le brevet d'une pension de 200 livres qu'il lui donna S.M. le 24 avril 1658, il est dit qu'il servait l'etat depuis nombre d'années, et entr'autres ~~pe~~ depuis 20 ans en qualité de capitaine d'infanterie et depuis cinq comme capit. de cavalerie enfin qu'il avait reçu plusieurs blessures, et portait particulierement les cicatrices de 2 coups ~~dont particulierement un coup~~ de mousq. un à chaque oeil. Il leva une compagnie d'infanterie pour le regt. de Lorraine. Par commission du 1er avril 1659 fut pourvu de la lieutenance de Roi au gouvernement de Sedan le 11 août 1661, et fut maintenu dans sa noblesse par M. de Caumartin, intendant de Champagne, au mois de juin 1667.

Branche des Seigneurs de TERMES, *établie en Champagne.*

JACQUES DE SAHUGUET, Ecuyer, Seigneur de la Rouye, fils-aîné de DENIS, & de *Marguerite Joyet*, épousa, par contrat du pénultieme Janvier 1585, Demoiselle *Catherine Regis* & en eut :

JEAN DE SAHUGUET, Ecuyer, Seigneur de la Rouye, marié, par contrat du 15 Juin 1624, avec *Marthe des Halles*, dont :

† DANIEL DE SAHUGUET-DE-TERMES, ~~Ecuyer~~, Seigneur de Vons & de Marquiny, Capitaine d'Infanterie, puis de Cavalerie dans le Régiment de Fabert, enſuite Lieutenant de Roi à Sedan, & Commandant ſur la Meuſe le 11 Août 1661. Il avoit épouſé le 7 Mai précédent, *Gabrielle*, fille d'*Aubertin*, Chevalier, Seigneur *de Pouilly*, Inor, Vonc & Luzy. Leurs enfans furent : — 1. ABRAHAM-LOUIS, qui ſuit; — 2. ANNE, mariée, par contrat du 21 Février, 1680, à *Jules-Charles de Joyeuſe*, Marquis de Saint-Lambert; — 3. & INNOCENTE, mariée, par contrat du 8 Décembre 1687, à *Guillaume-Henri de Montfort*, Vicomte de Villette.

ABRAHAM-LOUIS DE SAHUGUET, Marquis de Termes, d'abord Page du Roi dans ſa grande Ecurie, enſuite Capitaine de Dragons au Régiment de Fimarcon, & Grand-Bailli de Mouzon, tué à la bataille de Steinkerque en 1692, avoit épouſé, le 14 Août 1682, *Catherine-Eliſabeth d'Arnolet-de-Lochefontaine*, de laquelle il laiſſa : — 1. JEAN-BATISTE, qui ſuit; —— 2. ELISABETH, mariée, en 1719, à *Jean Dubois*, Chevalier, Seigneur d'Eſcordal, Marquis de Buſſy; —— 3. autre ELISABETH, mariée en 1721, à *Thomas d'Eſtoquoi*, Comte de Montdejeu; — 4. & LOUISE, mariée, en 1722, *à Valentin*, Vicomte *de Sugny*.

JEAN-BATISTE DE SAHUGUET, Marquis de Termes, ~~d'abord Page du Roi dans ſa grande Ecurie, enſuite~~ Capitaine de Cavalerie au Régiment de Conti, † épouſa, en 1717, *Eliſabeth-Renée de Berryer*, Dame de ~~Vareuille~~, ſœur de *Nicolas-René de Berryer*, mort Miniſtre d'Etat & Garde des ſceaux de France, dont : —— ANNE-GÉDÉON, qui ſuit; — & ANNE-MARIE-ELISABETH, mariée, 1°. en 1742, à *Louis-Armand*, Comte *de Giſſé*, & 2°. le 23 Octobre 1759, à *Antoine de Terraſſon*, ci-devant Chancelier de Dombes.

ANNE-GÉDÉON DE SAHUGUET, Marquis de Termes, ~~&~~ Vicomte de Germigny, † ~~Capitaine de Dragons dans le Régiment de Bertillac~~, Gouverneur de Fiſmes, a épouſé, en ~~1748, *Thérèſe*~~ *Marguerite* † *de Maillefer-de-Keſigny*, de laquelle il a : —— NICOLAS-RENÉ-ANNE DE SAHUGUET-DE-TERMES, né le 14 Mars 1752, ci-devant Mouſquetaire du Roi dans ſa premiere Compagnie, Gouverneur de Fiſmes en ſurvivance; † —— & LOUISE-ANNE, née le 17 Mai 1754.

Branche des Seigneurs de DAMARZIT, *du* VIALARD & *d'*ESPAGNAC, *établie en Limouſin.*

DENIS DE SAHUGUET, Ecuyer, Seigneur du Vialard, fils puîné de DENIS, Ecuyer, & de *Marguerite Joyet*, épouſa Demoiſelle *Jeanne de Malcap*, & en eut :

DENIS DE SAHUGUET, Ecuyer, qui épouſa *Catherine de Durfort*, dont vint : —— JACQUES DE SAHUGUET, Ecuyer, Seigneur du Vialard, marié, par contrat du 26 Juillet 1624, à *Suſanne Dumas-de-Neufville*, dont il n'eut point d'enfans. Il inſtitua pour ſon héritier, le 30 Juillet 1658, ſous la condition de porter à perpétuité ſon nom & ſes armes, *Jacques-Gilbert de Damarzit*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Michel, ſon neveu, qui ſuit, & dont le frere cadet *François de Damarzit*, Ecuyer, Seigneur d'Eſpagnac, premier Capitaine du Régiment de Cavalerie de Souvré, & Commandeur de l'Odre de Saint-Lazare, mourut des ſuites de ſes bleſſures, devant Worms, le 31 Juillet 1692.

JACQUES-GILBERT DE SAHUGUET-DAMARZIT, Ecuyer, Seigneur du Vialard, de Saint-Michel, de Marillac & de Vaujours, fils de *Pierre de Damarzit*, Ecuyer,

Seigneur de Saint-Michel (*a*), & de FRANÇOISE DE SAHUGUET, fut premier Préſident au Préſidial de Brives; & eut une commiſſion du Roi, du 1 Septembre 1676, pour faire les montres & revues des gens de guerre qui paſſeroient dans le bas Limouſin. Il avoit épouſé, le 22 Avril 1662, *Anne de la Rochefaucon*, & en eut 22 enfans, dont ſix furent mariés, ſçavoir :

1. HUGUES-JOSEPH DE SAHUGUET-DAMARZIT, Ecuyer, Seigneur du Vialard, Saint-Michel, Marillac & Vaujours, premier Préſident au Préſidial de Brives, qui teſta le 3 Mars 1739. Il avoit épouſé, 1°. par contrat du 4 Février 1706, *Marie de Certain*, fille de *Pierre*, Ecuyer, Seigneur de la Chaſſagne; & 2°. en 1720, *Catherine Dubois*, niéce du Cardinal *Dubois*, premier Miniſtre, & fille de *Jean Dubois*, Conſeiller d'Etat, Secrétaire du Cabinet, & Directeur-Général des Ponts & Chauſſées de France. Du premier lit il a eu : — MARIE DE SAHUGUET-DU-VIALARD, morte, ſans enfans de ſon mariage avec GUILLAUME DE SAHUGUET-DAMARZIT, ſon couſin-germain, duquel il ſera parlé ci-après; & du ſecond lit : — CATHERINE-GUILLEMETTE, Dame de Villemenon, vivante ſans alliance.

2. JACQUES-JOSEPH, qui ſuit; — 3. PIERRE-JOSEPH, tige des Seigneurs de la Roche, rapportés ci-après; —— 4. SUSANNE, mariée, par contrat du 25 Août 1682, à *Bertrand de Sauvezie*, Ecuyer, Seigneur de la Porte; —— 5. ANNE, mariée, par contrat du 22 Juin 1691, à *Pierre de Montfrabœuf*, Chevalier, Seigneur de Razat; —— 6. & MARIE, mariée, par contrat du 22 Juin 1694, à *Jean du Griffolet*, Chevalier, Seigneur de Roffy.

JACQUES-JOSEPH DE SAHUGUET-DAMARZIT, Ecuyer, Seigneur d'Eſpagnac, ſecond fils de JACQUES-GILBERT, & d'*Anne de la Rochefaucon*, fut d'abord Vice-Sénéchal du bas-Limouſin, enſuite Prévôt-Général & Inſpecteur des Maréchauſſées, par Commiſſion du 26 Novembre 1724; & teſta le 18 Avril 1733. Il avoit épouſé, par contrat du 9 Juin 1700, *Marie de Coudere*, fille de *Guillaume*, Secrétaire des Commandemens de S. A. R. M. le Duc D'ORLÉANS. De ce mariage ſont ſortis 18 enfans, dont il reſte ſept, ſçavoir :

1. GUILLAUME DE SAHUGUET-DAMARZIT, Chevalier, Seigneur de Puimareſt, Saint-Michel, Beaumont, &c. né le 24 Juillet 1709, Député de la Nobleſſe de la Vicomté de Turenne en 1736, veuf, depuis 1753, ſans enfans de ſa couſine-germaine MARIE DE SAHUGUET-DU-VIALARD, fille de HUGUES-JOSEPH, & de *Marie de Certain*, ſa premiere femme.

2. LÉONARD DE SAHUGUET-DAMARZIT, dit *l'Abbé d'Eſpagnac*, Baron d'Uſſac, né le 29 Mai 1711, Conſeiller de Grand'Chambre au Parlement de Paris en 1737, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Notre-Dame du Palais en 1743, & de celle de Coulomb en 1761; —— 3. JEAN-JOSEPH, qui ſuit; — 4. JEANNE, veuve, depuis 1751, de *Guillaume du Faure*, Ecuyer, Seigneur de Meilhac; — 5. LOUISE, mariée à *Pierre de Verlhac*, Ecuyer, Seigneur de la Chaſſagne, Procureur du Roi à Brives, le neuvieme de pere en fils pourvu de cette charge, accordée à cette Famille par HENRI II, pour ſervices rendus à la Couronne; — 6. URSULE, épouſe de *Jean de Gilibert*, Ecuyer, Seigneur du Tein-

---

(*a*) Ce *Pierre de Damarzit* étoit fils de *Jean de Damarzit*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Michel, & de *Françoiſe de la Sudrie*, & petit-fils de *Jean de Damarzit*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Michel, qui, par contrat du 27 Février 1571, épouſa *Jeanne d'Eſcudier*, laquelle ſe maria, en ſecondes noces, à *Gilbert de Bar*, Chevalier, Seigneur de la Chapoulie. Les titres & papiers de la Famille *de Damarzit*, ayant été brûlés par les gens de guerre lors de la Ligue, on ne peut en donner la filiation au-deſſus de cette époque. Mais on voit, par une donation faite au Prieur de la Sauliere, le jour avant les Calendes de Mars 1212, que cette Famille jouiſſoit alors de la maiſon de Larbaudie, dans le Bourg de Sainte-Féréole, & de biens conſidérables dans ladite Paroiſſe, dont elle a une partie de la Seigneurie depuis 200 ans. On lit dans *du Tillet*, que *Jean de Damarzit*, Chevalier, ſiégeoit dans le Parlement de Paris ſous PHILIPPE *le Bel*. On trouve auſſi dans un acte de vente, du 2 Février 1496, de biens ſitués dans la paroiſſe de Sainte-Féréole, qu'ils ſont déclarés de la mouvance de noble Dame *de Damarzit*. Par Arrêt du Parlement de Paris du 10 Août 1517, Meſſire *Jean de Damarzit*, Recteur de l'Egliſe paroiſſiale de Sainte-Féréole, fut maintenu dans la poſſeſſion de biens qu'on lui diſputoit.

churier;

churier, Lieutenant-Colonel de Cavalerie & Prévôt-Général des Maréchauſſées du Limouſin; — 7. & CATHERINE, non mariée.

JEAN-JOSEPH DE SAHUGUET-DAMARZIT, dit *le Baron d'Eſpagnac*, né le 25 Mars 1714, Baron de Cazillac, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Gouverneur de l'Hôtel Royal des Invalides, depuis 1766, & ci-devant Commandant pour le ſervice du Roi, dans les Provinces de Breſſe & de Bugey, & dans le Pays de Gex, a été ſubſtitué à ſes freres pour la Baronnie d'Uſſac & la terre de Beaumont, par teſtament, du 1 Juin 1748, de ſa couſine-germaine *Catherine de Sauvezie-de-la-Porte*, veuve, ſans enfans, de *Jean de Laſteyrie*, Vicomte du Saillant. Il a acquis des Commiſſaires de Sa Majeſté, le 2 Mai 1748, à titre de propriété incommutable, la Baronnie de Cazillac, ſeconde Baronnie du Querci, & ſous l'hommage réſervé au Roi; cette vente a été confirmée par Arrêt du Conſeil d'Etat du 22 Avril 1749, ſuivi de Lettres-Patentes données à Verſailles le 29 Juin même année, enregiſtrées à la Chambre des Comptes de Paris & au Parlement de Bordeaux.

Le Baron d'*Eſpagnac* a épouſé, à Bruxelles le 18 Décembre 1748, *Suſanne-Eliſabeth*, Baronne *de Beyer*, niéce de feu la Ducheſſe de *Corſwarem*, & fille de *Fréderic*, Baron *de Beyer*, & de *Marie-Alexandrine*, Comteſſe *de Fraula*. Leurs enfans ſont : — 1. FRÉDERIC-GUILLAUME, qui ſuit; — 2. MARC-RENÉ-MARIE DE SAHUGUET, dit *l'Abbé d'Eſpagnac-de-Cazillac*, né le 28 Septembre 1752, Bachelier de Sorbonne, Chanoine de l'Egliſe de Paris; — 3. CHARLES-ANTOINE-LÉONARD, né le 28 Mars 1758, Enſeigne dans le Régiment des Gardes-Françoiſes; —— 4. FRANÇOIS-ETIENNE-LOUIS-HONORÉ, né le 28 Novembre 1763; — 5. & MARIE-CATHERINE-GUILLEMETTE, née le 20 Janvier 1755.

FRÉDERIC-GUILLAUME DE SAHUGUET-DAMARZIT, appellé *le Baron d'Eſpagnac*, Seigneur de Cormerey, né le 3 Mars 1750, eſt Sous-Lieutenant des Gardes-du-Corps de Sa Majeſté dans la Compagnie de Luxembourg. Il a épouſé, par contrat du 25 Février 1776, Demoiſelle *Charlotte Damaris-His*, dont : —— JOSEPH-FRANÇOIS-PIERRE-GUILLAUME, né le 25 Novembre 1776.

Seigneurs de la ROCHE, en Limouſin.

PIERRE-JOSEPH DE SAHUGUET-DAMARZIT, Ecuyer, Seigneur de la Roche, né le 14 Juillet 1683, troiſieme fils de JACQUES-GILBERT, & d'*Anne de la Rochefaucon*, fut obligé de quitter le Service, à cauſe de ſes infirmités, au retour de Prague en 1743. Il étoit premier Capitaine de la Brigade de Vichy, du Régiment Royal des Carabiniers, & avoit épouſé, par contrat du 3 Février 1725, *Françoiſe-Eléonore du Griffolet*, de laquelle il a laiſſé : —— FRANÇOIS, qui ſuit; —— & MARIE, appellée *Mademoiſelle de la Roche*, née le 12 Octobre 1729.

FRANÇOIS DE SAHUGUET-DAMARZIT, Ecuyer, Seigneur de la Roche, né le 8 Juillet 1731, a ſervi dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires, & a épouſé, en 1753, *Marie-Jeanne-Catherine*, Baronne *de Beyer*, ſœur de la Baronne *d'Eſpagnac*, & de la Comteſſe *de la Renaudie*. De ce mariage il a : — JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH-LÉONARD DE SAHUGUET-DAMARZIT, Sous-Lieutenant du Régiment des Dragons de Conti; — & trois filles.

Les armes : *de gueules, à deux épées d'or, les pointes en bas, accompagnées en chef d'une coquille d'argent, & en pointe d'un croiſſant de même.*

* SAILLANS : Fief ſitué en Dauphiné, qui a été poſſédé par une branche de la Famille du nom de FROMENT, originaire du Dauphiné, où elle a été décorée du titre de *Gentilhomme-Banneret* par les ſouverains Dauphins, avant que cette Province eut paſſé à la France.

Elle s'eſt établie, depuis 1650, en Champagne, où PIERRE-ANDRÉ DE FROMENT, Ecuyer, Seigneur de Saillans, Maréchal-de-Bataille, Lieutenant pour le

Roi des Ville & Citadelle de Réthel, fit l'acquiſition des Terres de Bize & de Poinſon, dans les environs de Langres.

L'auteur de cette branche eſt noble ANTOINE DE FROMENT, mentionné ci-après, qui vivoit à Valence, ſous *Humbert*, Dauphin, à la fin du XIIIe ſiécle, ainſi qu'il ſe voit à l'article de cette Famille, *Tome VI* de ce Dictionnaire, *p.* 702, où la filiation de cette Branche n'a point été donnée, le *Mémoire* ne nous ayant été fourni qu'après l'impreſſion, ce qui nous a déterminé à la rapporter au mot SAILLANS; nous venons d'en faire la rédaction à la vue de pluſieurs titres originaux & piéces juſtificatives qui nous ont été communiqués, notamment un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, en date du 25 Janvier 1669, qui maintient & garde dans leur *nobleſſe* leſdits Sieurs DE FROMENT, & fait mention des titres repréſentés par eux, tels que

1°. Les Lettres de confirmation de nobleſſe, données en 1607, par HENRI IV, à CLAUDE DE FROMENT, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Saillans, Doyen de l'Univerſité de Valence, regiſtrées au Parlement de Grenoble les 11 Juillet 1609 & 12 Août 1611.

2°. Un renvoi de nobleſſe, par le Sieur *de Chaſé*, Intendant de Dauphiné, Commiſſaire à ce départi, du 24 Octobre 1639.

3°. Une Enquête faite à Valence au mois de Mars 1660, dépoſé dans les Archives de cette Ville, à la requête de PIERRE-ANDRÉ DE FROMENT, Maréchal-de-Bataille, pardevant le Lieutenant-Général de Valence & ſept témoins des trois Etats, qui dépoſent & atteſtent l'ancienneté & la nobleſſe de cette Famille.

4°. Un certificat du Duc *de Leſdiguieres*, Pair de France, Gouverneur pour Sa Majeſté en Dauphiné, en date du 12 Décembre 1662, qui atteſte que PIERRE-ANDRÉ DE FROMENT a toujours été conſidéré & réputé pour *Gentilhomme d'ancienne Nobleſſe*, & qu'il étoit du nombre de ceux aſſemblés pour l'arriere-ban, & qui marcherent au ſecours de Caſal, ſous les ordres des Maréchaux *de Schomberg*, *de la Force* & *de Marillac*.

5°. Un Jugement & certificat de M. *du Gué*, Intendant de Dauphiné, Commiſſaire départi pour la recherche des titres de nobleſſe, en date du 21 Juillet 1668.

I. Cette Branche remonte à noble ANTOINE DE FROMENT, vivant à Valence ſous *Humbert*, Dauphin, à la fin du XIIIe ſiécle. Il fut inhumé dans l'Egliſe des Freres Prêcheurs de cette Ville, dont il avoit été élu Conſul. De *Chriſtine des Adrets*, ſon épouſe, fille de *Jean des Adrets*, Baron de Beaumont, il eut :

II. ANTOINE DE FROMENT, II. du nom, Sergent-Major & commandant une bande de Lanſquenets ſous le Duc d'ANJOU, au combat d'Aymer en Guienne. Il épouſa, par contrat paſſé en 1361, devant *Riquier*, Sous-Conſervateur des Notes de Valence, *Jacqueline de Nermand*, fille de noble *Jean de Nermand*, dont, — LOUIS, qui ſuit; — & GUILLEMINE.

III. LOUIS DE FROMENT, Ecuyer, fut Maréchal-de-Bataille ſous le Comte *de Boukcamp*, & le Maréchal *de la Fayette*, à la bataille de Baugé en Anjou, en 1421; & épouſa, par contrat paſſé en 1426, devant *Joachim la Craire*, Sous-Conſervateur des Notes de Valence, *Julienne de la Baſtie*, fille de noble *Gaſpard de la Baſtie*, & de Dame *Alexandrine de Lattier*, de laquelle il eut : — CLAUDE, qui ſuit; — & ELISABETH.

IV. CLAUDE DE FROMENT, I. du nom, commanda une Bande de lances à la journée de Mont-Lhéry en 1465, ſous LOUIS XI, & épouſa, par contrat paſſé en 1478, devant *Adam Souillier*, Garde-note à Montelimar, *Iſabeau de Bauvio*, fille de noble *Ode de Bauvio*, Seigneur d'Eſſion, & de Dame *Chriſtine de Bergerac*. De ce mariage vint.

V. CLAUDE DE FROMENT, II. du nom, Ecuyer, qui commanda une Compagnie à la ſurpriſe de Landriane au Milanois, & fut fait priſonnier, en 1523, à la bataille de Rebecque, par le Général *de Leve*. Il épouſa, par contrat paſſé en 1549, devant *Jacques Mérina*, Notaire à Niſmes, *Sébaſtienne de Marle-*

mont, fille de noble *Jérôme de Marlemont*, & de Dame *Catherine de Bercieux*. Leurs enfans furent : — ALEXANDRE-BERNARD, Chambellan de HENRI, Roi de Pologne, depuis Roi de France ſous le nom de HENRI III ; — & CLAUDE, qui ſuit.

VI. CLAUDE DE FROMENT, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Saillans, Doyen de l'Univerſité de Valence, Député de la Nobleſſe, empêcha, par l'éloquence de ſes diſcours, prononcés en préſence de toute la Nobleſſe aſſemblée, & ſecondé du zele d'*André de Leberon*, Evêque de Valence, l'exercice public qu'on y vouloit introduire de la Religion prétendue Réformée ; & fut maintenu & confirmé dans ſon *ancienne nobleſſe*, par Lettres-Patentes du Roi HENRI IV, données en 1607. Il avoit épouſé, 1°. en 1578, Demoiſelle *Juſtine Michaille* ; 2°. en 1580, Demoiſelle *Louiſe Ralhet-de-Romans* ; & 3°. par contrat paſſé en 1602, devant *Gilbert des Boues*, Sous-Conſervateur des Notes à Valence, *Anne des Mottes-de-la-Griotterie*, fille de *Pierre des Mottes*, Ecuyer, Seigneur de la Griotterie & de Confolens. Du premier lit vint : — 1. GASPARD, Doyen de l'Univerſité de Valence, pere de CLAUDE DE FROMENT, Conſeiller au Parlement de Metz ; du ſecond lit il eut : — 2. ANTOINE, premier Conſul de Valence ; — 3. JEAN, Conſeiller du Roi ; — 4. ISABEAU, mariée à *Simon de Favet*, Seigneur de Rochemorre ; & du troiſieme lit : — 5. PIERRE-ANDRÉ, qui ſuit.

VII. PIERRE-ANDRÉ DE FROMENT, Ecuyer, Seigneur de Saillans, Laulavier, Bize & Poinſon, ſucceſſivement Capitaine-Major du Régiment de Pierregourde, puis Major de Tortone, où il fut bleſſé en défendant la Place ; Major de Thionville & de Landrecie ; Capitaine d'une Compagnie franche de 100 hommes d'armes ; Aide des Camps & Armées du Roi, & Maréchal-de-Bataille, arrêta, au Pont de Sture, dans le Montferrat, l'avant-garde des ennemis, & donna le tems au Maréchal *de Navailles* d'arriver avec l'armée, d'où les ennemis furent repouſſés. Il fut chargé par le Roi, de veiller au bon ordre, police & diſcipline de l'armée cantonnée en Lorraine pendant l'hiver de 1665 ; fait enſuite Lieutenant de Roi des Ville & Citadelle de Réthel & Maître-d'Hôtel du Roi. Il épouſa, par contrat paſſé à Paris, à l'Hôtel de Vitry, devant *Remond* & ſon Confrere, Notaires, en 1650, Demoiſelle *Catherine de Certieux*, fille de *Nicolas*, Ecuyer, Seigneur de Bonqueval, Capitaine & Gouverneur des Ville & Château de Châtelvillain, & de Dame *Catherine de Guilbon*, dont : — CHARLES-LUC, qui ſuit ; — & ISABEAU, Demoiſelle d'honneur de la Reine de Pologne.

VIII. CHARLES-LUC DE FROMENT, Chevalier, Seigneur de Bize, d'abord Mouſquetaire du Roi dans ſa premiere Compagnie, fut appellé à l'arriere-ban, convoqué par ordre du Roi, par M. *Larcher*, Intendant de Champagne, en 1697 ; & épouſa, par contrat paſſé devant *l'Encluſe*, Notaire Royal à Chéſau en 1672, *Gaſpard de Carendeffez*, fille de *Jean de Carendeffez*, Ecuyer, Seigneur de Chaudenay & Fief de Montigny, & de Dame *Eliſabeth Manivet-de Laſſaux*, dont : — 1. FRANÇOIS, Chevalier, Capitaine de Cavalerie au Régiment d'Orléans, qui a laiſſé de ſon mariage avec *Gabrielle Turquet* ; — MARIE-CLAUDE-BERNARDE DE FROMENT, mariée à *Philippe Profillet*, Ecuyer, Seigneur de Dardenay ; — 2. HUBERT, qui ſuit ; — 3. & 4. CLAUDETTE-MARIE & ANNE.

IX. HUBERT DE FROMENT, Chevalier, Seigneur de Bize & de Chaudenay en partie, Cornette, puis Lieutenant de Cavalerie au Régiment d'Orléans, s'eſt trouvé aux batailles de Malplaquet & de Denain. Une longue maladie l'ayant obligé de quitter le ſervice du Roi, il fut penſionné de Sa Majeſté. Il a épouſé, par contrat paſſé à Langres, devant *Collier* & *Thibault*, Notaires Royaux, en 1727, *Antoinette-Marguerite de la Marche*, fille de *Nicolas de la Marche*, Ecuyer, Seigneur de la Fortelle, & de Dame *Marguerite Grimon*, de laquelle ſont iſſus : — 1. JACQUES-MARIE, qui ſuit ; — 2. MARIE-CLAUDE-BERNARDE DE FROMENT, mariée, en 1752, & veuve de *Jacques-Hugues Michel*, Ecuyer, Seigneur d'Attricourt & de Fayl-Billot, Chevalier de Saint-Louis, Ca-

pitaine au Régiment de Rouergue, tué à la bataille de Varbourg le 31 Juillet 1760; — 3 & 4. ANTOINETTE-GABRIELLE & GENEVIÉVE; la derniere, morte en 1772.

X. JACQUES-MARIE DE FROMENT, Chevalier, entré au Régiment de Rouergue en 1752, y a été fait Capitaine en 1759, Aide-Major en 1764, & Major du Régiment de Querci, aujourd'hui Rohan-Soubiſe, le 18 Avril 1776. Il a épouſé, par contrat paſſé à Langres devant *Aubert* & *Dubois*, Notaires de cette Ville, le 18 Décembre 1769, *Gabrielle Léaulté*, fille de *Jean Léaulté-de Griſſey*, Ecuyer, Seigneur de Vivey, & de Dame *Roſe-Gabrielle Seurot*, dont : — FRANÇOISE-MARIE-JUSTINE DE FROMENT, née le 4 Septembre 1770.

Cette Branche porte pour armes : *de gueules, à un chevron d'argent, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, & en pointe trois épis de bled d'or, liés de même.*

SAILLIES-LEME. Maiſon ancienne dans la Province de Béarn. Pluſieurs de ce nom ont occupé les premieres places dans l'Egliſe, l'Epée & la Robe.

Elle a donné un Evêque de Dax, en 1227, dans GUILLAUME DE SAILLIES; & deux Evêques de Leſcar, l'un en 1427, & l'autre en 1620, dans ARNAUD & JEAN DE SAILLIES.

HENRI DE SAILLIES, filleul du Roi HENRI IV, ſervit avec diſtinction ſous ce Monarque. PIERRE DE SAILLIES, protegé par le *Grand Condé*, arrêta dans un fond, avec 600 hommes, l'armée victorieuſe des ennemis. — GUILLAUME DE SAILLIES fut Lieutenant-Colonel du Régiment de Piémont. — DAVID DE SAILLIES, Avocat-Général en la Chancellerie de Navarre, avant ſon union au Parlement de Pau, depuis Procureur-Général audit Parlement, aſſiſta, en cette qualité, à l'Aſſemblée générale des Notables du Royaume, tenue à Nantes en 1630. Il s'y diſtingua beaucoup par ſes lumieres, ſa fermeté & ſon zele pour le ſervice du Roi & de l'Etat. *Marie-Françoiſe de Dejean-de-Leſons*, Vicomteſſe de Sadiracq, mariée avec *Arnaud d'Eſquille*, Préſident à Mortier au Parlement de Navarre, deſcend de cette Maiſon par ſa mere.

Les armes : *d'argent, à un ours au naturel, montant ſur un hêtre de ſinople, ſur lequel il jette du ſel avec ſa patte.* Pour deviſe, en banderole ſur le hêtre, SIC SALE VIVISCO.

SAILLY : Famille de l'Iſle de France, qui poſſede la Seigneurie de Sailly au Bailliage de Mantes.

MARIE-THÉRESE DE SAILLY, née au mois de Novembre 1674, fut reçue à Saint-Cyr au mois de Novembre 1686, après avoir prouvé que JEAN DE SAILLY, Seigneur de Sailly, & *Marguerite Amer*, ſa femme, qui vivoient en 1500, étoient ſes cinquieme ayeul & ayeule.

JACQUES DE SAILLY épouſa, par contrat du 9 Octobre 1580, *Marguerite de Mornay*.

On trouve encore CATHERINE-MADELENE DE SAILLY-DE-BERVAL, née le 23 Août 1680, qui fut reçue à Saint-Cyr au mois de Février 1690, après avoir prouvé ſa nobleſſe depuis JEAN DE SAILLY, qui vivoit en 1530.

Cette Famille ſubſiſte en pluſieurs branches, & porte pour armes : *d'azur, à une faſce d'or, chargée de trois croiſettes de ſable, & accompagnée de trois têtes de butor d'or, 2 en chef & 1 en pointe.*

SAIN-DE-BOIS-LE-COMTE : Famille originaire de la ville de Châtelleraut, en Poitou. La premiere branche s'eſt établie à Tours depuis 1599, où elle eſt entrée dans les premieres charges & places de cette Ville. La ſeconde, tranſplantée à Orléans, eſt éteinte; & la troiſieme ſubſiſte en Berri.

RENÉ SAIN, I. du nom, fut pourvu de la charge de Secrétaire du Roi, Maiſon,

Addition à l'article Failly, Tome XII. p. 428.

devant les armes.

Louis-Hector de Failly, Marquis de Failly, Seigneur de Rancourt &c. Brigadier des armées du Roi, Chevr. de St. Louis, premier Gentilhomme de la Chambre du Prince de Conti y est mort à Paris le 26. juin 1779 dans la 58e. année de son âge

Couronne de France & de ſes Finances, le 6 Mai 1515, ainſi qu'il paroît dans le grand état de la Chancellerie de France. De ſa femme, nommée *Marie Gauvain*, il eut pour fils unique :

Noble MATHURIN SAIN, lequel épouſa Demoiſelle *Jeanne Turquant*, d'une Famille noble de la ville de Châtelleraut, qui a produit pluſieurs Conſeillers dans les Parlemens de Bretagne & de Paris, un Maître des Requêtes & des Chevaliers de Malte. Il en eut deux fils : —— PIERRE, qui ſuit ; — & noble CLAUDE SAIN, auteur d'une branche établie à Orléans, rapportée ci-après.

Noble PIERRE SAIN, Sieur de Beauregard, épouſa Demoiſelle *Jeanne Eſmery*, de laquelle il eut :

Noble JEAN SAIN, Sieur de Beauregard & de la Grange-Marcadier, Maire de Châtelleraut, où il commanda en qualité de Capitaine. Il épouſa Demoiſelle *Jeanne le Prouſt*, & teſta le 8 Septembre 1619, & mourut le lendemain. Il eut deux fils, qu'il rappella dans ſon teſtament, ſçavoir : — CLAUDE, qui ſuit ; — & RENÉ, rapporté après la poſtérité de ſon aîné.

CLAUDE SAIN, Ecuyer, Conſeiller du Roi en ſon Grand-Conſeil dès 1590, épouſa Demoiſelle *Marie le Court*, & en eut deux enfans : — PIERRE SAIN, Chevalier, Seigneur de Beauregard, qui a pris alliance avec Demoiſelle *Françoiſe Forget*, fille de *François Forget*, Ecuyer, Conſeiller au Parlement de Paris, & de Damoiſelle *Marie Dreux*, fille de Meſſire *Jean Dreux*, Procureur-Général en la Chambre des Comptes à Paris ; — & Damoiſelle MARIE SAIN, qui épouſa *René d'Apelvoiſin*, Chevalier, Seigneur de la Chateigneraye, Craſſay, la Jobtiere, la Mothe-Rouſſeau & autres lieux, dont la fille unique, — Damoiſelle *Marie d'Apelvoiſin*, a été mariée à *Claude-Bonaventure de Crévant*, Chevalier, Prince d'Yvetot, dont eſt iſſue encore une fille unique, — Damoiſelle *Françoiſe-Julie de Crévant*, mariée à *Camille d'Albon*, Chevalier, Marquis de Saint-Forgeux, Baron d'Avange, Seigneur de Talaru.

RENÉ SAIN, II. du nom, Ecuyer, Sieur de la Fariniere, fils puîné de JEAN, & de *Jeanne le Prouſt*, d'abord Auditeur de la Chambre des Comptes de Paris le 4 Juillet 1596, puis Conſeiller du Roi, Préſident-Tréſorier-Général de France au Bureau des Finances de Tours, Echevin perpétuel de ladite Ville depuis le 26 Octobre 1611, Maire de Tours en 1613 & 1614, fut le ſixieme des huit Députés du Bailliage de Touraine & Amboiſe, pour les trois Ordres, aux Etats généraux de France, tenus & aſſemblés à Paris en 1614. La porte de Saint-Louis à Tours fut conſtruite ſous ſon Mairat, où l'on voit l'écuſſon de ſes armes ſculptées en boſſe, avec une inſcription en ſon honneur, ſur laquelle eſt ſon nom. Il décéda le 18 Septembre 1650, & fut inhumé dans le caveau de la Famille de *Binet*, en l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Hilaire de Tours. Il avoit épouſé, en 1599, Damoiſelle *Jeanne Cottereau*, fille aînée de *Claude Cottereau*, II. du nom, Ecuyer, Tréſorier de France à Tours, dans un tems où il n'y avoit que quatre charges de cette eſpece dans chaque Bureau des Finances, & Intendant des Finances & des Vivres en deux Armées, & de *Marie de Binet*, ſa premiere femme. Il en eut cinq garçons & une fille, ſçavoir : — 1. CLAUDE, qui a continué la poſtérité ci-après ; — 2. LOUIS, dont nous allons parler avant ſon aîné ; — 3, 4 & 5. trois autres garçons, dont deux ont été chacun Chanoine-Prébendé & Théologal de l'Egliſe de Tours, Docteur en Théologie & Aumônier du Roi ; — 6. & MARIE SAIN, femme de *Gaſpard Varice*, Seigneur de Voleart, de la ville d'Angers, Tréſorier de France au Bureau des Finances de la Généralité de Tours, dont poſtérité.

LOUIS SAIN, Ecuyer, Seigneur des Roches & de la paroiſſe de Mons en Touraine, à cauſe de ſa Terre du Breuil, ſituée en ladite Paroiſſe (& qui appartient préſentement, par acquêt, à la veuve de CHRISTOPHE SAIN-DES-ARPENTIS), épouſa Demoiſelle *Marguerite Patrix*, fille de noble homme *Jean Patrix*, Avocat & Echevin perpétuel à Tours, & de *Marie Taſchereau*, dont : — 1. RENÉ, Ecuyer, Sieur de Foſſepellier & de la Feuillarde, décédé ſans alliance ; — 2. LOUIS-FRANÇOIS, Ecuyer, Seigneur dudit Breuil, de Mons & de la Balandrie, auſſi mort garçon ; — 3. JOSEPH SAIN-DE-LA-RIVIERE, qui a été Vicaire-Gé-

néral de l'Evêché d'Angers, & eſt mort Chanoine de la Cathédrale de cette Ville ; — 4. & CATHERINE, mariée à Meſſire *Louis Boiſard*, Lieutenant-Général au Siége Royal de Chinon, dont ſont iſſus trois enfans, ſçavoir : — *N... Boiſard*, qui a été Curé dans les environs de Chinon ; — une fille, mariée à M. *Caſet*, Marquis d'Aligny, de la Province d'Anjou ; — & *Catherine Boiſard*, mariée à Meſſire *Louis de Galichon*, Chevalier, Seigneur de Courchamps près Saumur.

CLAUDE SAIN, I. du nom de cette branche, Ecuyer, Seigneur de Bois-le-Comte & de la Rochefarou, né le 1 Septembre 1600, à Saint-Hilaire de Tours, fils aîné de RENÉ, II. du nom, & de *Jeanne Cottereau*, fut pourvu des deux charges d'Avocat du Roi au Bureau des Finances de Tours, mourut & fut inhumé dans l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Pierre du Boile à Tours, le 6 Janvier 1683. Il avoit épouſé, en 1627, Demoiſelle *Marie Taſchereau*, fille de *Jean Taſchereau*, Ecuyer, Seigneur de Baudry & de Linieres, Echevin perpétuel de la ville de Tours, & de Demoiſelle *Marie Gallant*. De ce mariage ſortirent : — 1. JOSEPH, né le 21 Juin 1633, Prêtre, Docteur en Théologie, Directeur du Séminaire de la ville de Tours. Il fonda, pour les pauvres Eccléſiaſtiques du Diocèſe de Tours, dans ſa Terre & maiſon de Bois-le-Comte, proche la Pille Saint-Mars, un Séminaire ſous l'invocation de Saint-Charles, laquelle Terre a été unie depuis audit grand Séminaire de la ville de Tours (auquel il fit pluſieurs dons), lorſque celui de Saint-Charles fut ſupprimé. Il eſt auſſi fondateur du Couvent de la Propagation, autrement dit de l'Union Chrétienne à Tours. Il mourut le 18 Octobre 1708, & fut inhumé dans l'Egliſe de ce Couvent, où eſt ſon épitaphe en latin, au-deſſus de ſa tombe, avec ſes armes ſculptées en boſſe ; — 2. MARTIN, qui ſuit ; — & pluſieurs autres garçons & filles, qui ont été Religieux & Religieuſes.

MARTIN SAIN-DE-BOIS-LE-COMTE, Chevalier, Seigneur de la Rochefarou & de la Tardiviere, né le 15 Mai 1641, ſuccéda à ſon pere, le 19 Juin 1680, dans ſes deux charges d'Avocat du Roi au Bureau des Finances à Tours, décéda le 13 Août 1709, & fut inhumé dans le caveau de la Famille de *Taſchereau*, ſous le Maître-Autel de l'Egliſe du Couvent des Minimes de Saint-Grégoire de Tours, dont elle eſt fondatrice. Il avoit épouſé, 1°. par contrat du 7 Février 1663, Demoiſelle *Marthe Gatian*, fille de *Jacques Gatian*, Ecuyer, Sieur de la Fonds, Conſeiller du Roi, Juge-Magiſtrat au Bailliage & Siége Préſidial de Tours, & de Dame *Renée de Berziau* ; & 2°. par contrat du 25 Juin 1674, Demoiſelle *Catherine de la Haye-de-la-Guignaudiere*, fille de *Gilbert de la Haye*, Ecuyer, Sieur de la Guignaudiere, Aide des Camps & Armées du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Maiſon, de laquelle il n'eut pas d'enfans. Du premier lit il n'y eut que JACQUES, ci-après, qui continua la poſtérité, les autres freres & ſœurs étant entrés dans l'état eccléſiaſtique.

JACQUES SAIN-DE-BOIS-LE-COMTE, Chevalier, Seigneur des Arpentis & autres lieux, né le 30 Avril 1664, entra dans la Compagnie des Mouſquetaires gris le 8 Février 1685, fut, le 12 Janvier 1691, Conſeiller d'honneur au Bailliage & Siége Préſidial de Tours, mourut le 11 Mars 1740, & fut inhumé dans l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Regle proche Amboiſe. Il avoit épouſé, par contrat du 8 Janvier 1703, Demoiſelle *Nicole-Renée Chicoiſneau*, fille de *Chriſtophe Chicoiſneau*, Seigneur du Pleſſis & autres lieux, & de Dame *Marie Moreau*. De ce mariage il a eu ſept enfans, dont un garçon & trois filles morts en bas-âge. Il en eſt reſté trois garçons, ſçavoir : — 1. JACQUES-LOUIS SAIN, Chevalier, né le 12 Avril 1705, mort, ſans avoir été marié, le 4 Janvier 1722, à Béfort en Alſace, Lieutenant dans le Régiment de Ponthieu, Infanterie ; — 2. CHRISTOPHE SAIN-DE-BOIS-LE-COMTE, Chevalier, Seigneur des Arpentis, né le 6 Mars 1708, qui a commencé de ſervir en qualité de Lieutenant dans le Régiment Royal, Infanterie, & fut enſuite Lieutenant pour le Roi des Ville & Château d'Amboiſe, mort le 4 Février 1767. Il avoit épouſé, par contrat du 25 Septembre 1730, Damoiſelle *Françoiſe-Madelene Teſtu*, fille & unique héritiere de *Claude-Pierre Teſtu*, Chevalier, Seigneur de la Roche, &c. & de Dame *Françoiſe Vallet*, dont trois enfans, décédés en bas-âge ; — 3. & CLAUDE, qui ſuit.

Claude Sain-de-Bois-le-Comte, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Médard d'Esvres, des Arpentis & autres lieux, né le 7 Avril 1719, a épousé, par contrat du 18 Février 1754, Damoiselle *Françoise-Marie Pelgrain-de-Lestang*, fille de *Noel Pelgrain*, Chevalier, Seigneur de Lestang, Conseiller honoraire en sa Cour des Monnoies à Paris, & de Dame *Françoise Berault*, dont : —— 1. Claude-Christophe, né le 15 Février 1756, Sous-Lieutenant d'Infanterie au Régiment de Bretagne ; — 2. André-Christophe-Martin, né le 2 Décembre 1761, Cadet Gentilhomme dans le même Régiment ; — 3. Noel-François, né le 16 Février 1767 ; — 4. Françoise-Amable Sain-de-Bois-le-Comte, née le 12 Février 1755, mariée, par contrat du 17 Décembre 1771, à *Lucien-François Daën*, Chevalier, Seigneur d'Athée, &c. ; —— 5. & Adélaïde, née le 14 Septembre 1768.

Branche établie à Orléans, éteinte.

Noble Claude Sain, I. du nom, second fils de Mathurin, & de *Jeanne Turquant*, alla s'établir à Orléans, où il fut le second Maire qu'il y ait eu dans cette Ville. Il épousa *Etiennette Cathelin*, dont :

Noble Claude Sain, II. du nom, Sieur de Luyeres, marié à Damoiselle *Charlotte Hurault*, de laquelle il eut : —— René, qui suit ; —— & Charles, auteur d'une branche établie en Berri, mentionnée ci-après.

René Sain, Conseiller du Roi, & Contrôleur-Général des Vivres & des Camps & Armées de Sa Majesté, est qualifié, depuis son mariage, Seigneur de Rochefort, Conseiller du Roi en tous ses Conseils d'Etat & Privé, Secrétaire du Roi, pourvu de la charge de Grand-Audiencier de France le 12 Mars 1622, comme il appert par le grand Etat de la Chancellerie de France. Il fut Intendant d'Armée en Italie, & mourut à Turin en 1623. Il avoit épousé, le 28 Décembre 1603, *Léonore de Foyal*, fille de feu *François de Foyal*, Seigneur d'Herbault, Chevalier de l'Ordre du Roi, Maître d'Hôtel de sa Maison, & de Dame *Léonore l'Huillier-de-Chalandos*. Il en eut huit enfans, entr'autres : — François, qui suit ; —— & Françoise, mariée à *Guillaume du Tronchay-de-Martigny*, Conseiller au Parlement de Paris. Des six autres enfans, les uns ont embrassé l'état ecclésiastique, & les autres sont morts sans postérité.

François Sain, Sieur de Souligny, épousa *Anne d'Arquien*, fille de *Pierre d'Arquien*, Ecuyer, Seigneur de Richebourg & de Souligny, & d'*Anne de Vernueil*. Elle étoit de la même Maison que *Casimire d'Arquien*, Reine Douairiere de Pologne, morte à Blois le 20 Janvier 1716. François eut de son mariage quatre enfans, entr'autres : —— 1. Jacques, Sieur de Souligny, Capitaine d'Infanterie au service de France, mort en Sicile en 1678, sans avoir été marié ; — 2. un autre garçon, décédé avant son frere, Capitaine au même Régiment ; —— 3. & Louis, qui suit.

Louis Sain, Seigneur de Rochefort, de la Baronnie & de Montigny, épousa *Catherine Baillard*, fille de noble homme *Jean Baillard*, Conseiller au Bailliage & Siége Présidial d'Orléans, & de *Marie le Pellerin*, dont : —— Louis, qui suit ; —— & Claude, rapporté après la postérité de son aîné.

Louis Sain, II. du nom, Sieur de la Baronnie, a épousé *Anne Bongars*, fille de *Pierre Bongars*, Ecuyer, Seigneur du Mouron, & de *Cécile Colas*, de laquelle il a eu : —— Louis, qui suit ; —— & trois filles.

Louis Sain, III. du nom, Sieur de la Baronnie, la Noüe, &c. servit dans les Régimens de Cavalerie Royal-Cravates & Dauphin, où il fut connu sous les noms de Sain-de-Villeray, qu'il prit, à cause de Claude-Sain-de-Montigny, son oncle, qui servoit dans lesdits Régimens. S'étant retiré du service, il quitta le nom de *Villeray* ; & est mort sans avoir eu d'enfans de ses deux mariages. Il avoit épousé 1°. *Madelene de Courtiau*, fille de *Jérôme de Courtiau*, Sieur d'Arconville, ancien Officier de M. le Duc d'Orléans ; & 2°. Demoiselle *N... de Moran*, fille d'un Tréforier de France à Orléans.

Claude Sain-de-Montigny, second fils de Louis, I. du nom, & de *Catherine*

282592

Baillard, ſervit dans les Régimens de Cavalerie de Royal-Cravates & Dauphin. Il épouſa *Pétronille Hotman*, veuve d'*Etienne de Renier*, Ecuyer, Seigneur d'Aumont, & fille de *Philippe Hotman*, Ecuyer, Seigneur de Rougemont, & d'*Anne Julien*. De ce mariage il a eu : — NICOLAS SAIN, qui a été Capitaine d'Infanterie au Régiment de Tallard, & eſt mort ſans alliance ; — & CATHERINE SAIN, mariée à *Gaſpard du Vélar*, Chevalier, Seigneur de Châteauvieux en Sologne, pays Blaiſois.

Branche de SAIN-DE-PRÉVERT *&* DE RANCHOUX, *établie en Berri.*

CHARLES SAIN, Sieur d'Autroche, fils puîné de noble CLAUDE, II. du nom, & de *Charlotte Hurault*, fut Receveur-Général des Finances en Berri ; & épouſa Demoiſelle *Jeanne Berault-de-Neuzieux*, dont : — 1. FRANÇOIS, Religieux Feuillant ; — 2. CLAUDE, Religieux Bénédictin ; — 3. autre CLAUDE, Sieur des Fontaines, Receveur-Général des Finances en Berri, mort ſans alliance ; — 4. NICOLAS, qui ſuit ; — 5. & CHARLOTTE, Religieuſe de Fontevrault.

NICOLAS SAIN, Sieur d'Autroche, Terre ſituée paroiſſe de Tremblevif en Sologne, ſervit en qualité de Capitaine, & épouſa Demoiſelle *Anne de Brécy*, veuve de *N... de Montieu*, Chevalier, Seigneur de Tarif, & fille de *N.... de Brécy*, Chevalier, Seigneur de Prévert, de laquelle il a eu : — NICOLAS, Sieur d'Autroche, Capitaine, mort ſans alliance ; — & JEAN, qui ſuit.

JEAN SAIN, Ecuyer, Seigneur de Prévert, a épouſé Demoiſelle *Marie de Betoulat*, dont ſont iſſus : — 1. JEAN-FRANÇOIS SAIN, Ecuyer, Seigneur de Prévert, non marié, demeurant paroiſſe de Neufvy-Saint-Sépulcre, à ſa Terre de Ranchoux, près la ville de la Châtre en Berri ; — 2. LOUIS-GEORGES, Ecuyer, qui a été Garde-du-Corps du Roi, auſſi non marié, demeurant paroiſſe de Touché, proche de Lignieres en Berri ; — 3. PIERRE, Ecuyer, qui demeure avec ſon frere aîné, & n'eſt point auſſi marié ; — 4. MARIE-THÉRESE, qui a épouſé *Charles de Betoulat*, Chevalier de Saint-Louis, Maréchal des Logis des Gendarmes de la Garde, dont il n'y a point d'enfans ; — 5. CATHERINE-ANGÉLIQUE, mariée à *Henri du Ligondès*, Chevalier, Seigneur des Combres, paroiſſe de Nouzerine, près la ville de Bouſſac, Election d'Iſſoudun, dont un garçon & une fille ; — 6 & 7. THÉRESE & ELISABETH SAIN, vivantes ſans alliance, dans la paroiſſe de Neufvy-Saint-Sépulcre.

Les armes : *d'azur, à la faſce d'argent, chargée d'une tête de more au naturel, tortillée d'argent, & accompagnée de trois coquilles d'or, deux en chef & une en pointe.*

* SAINT-AIGNAN : Terre, une des plus conſidérables de la Province de Berri, dans l'ancien reſſort d'Iſſoudun, aujourd'hui ſous le reſſort du Bailliage de Blois.

Elle portoit anciennement le titre de *Baronnie*, & fit partie du Comté de Blois juſqu'à *Eudes* II, Comte de Champagne & de Blois, qui la donna à fief à *Geoffroi de Donzi*. Sa fille la porta en dot à *Gui de Châtillon*, Comte de Saint-Pol. *Yolande de Châtillon*, héritiere de ſon frere, porta, en 1227, la Baronnie de Saint-Aignan à *Archambaut*, IX. du nom, Sire *de Bourbon*, & elle paſſa, en 1247, dans la Maiſon de *Bourgogne*. *Alix de Bourgogne* eut en partage la Baronnie de Saint-Aignan, & épouſa *Jean de Chalons*, Seigneur de Rochefort, en 1273. *Marguerite de Chalons*, fille de *Louis de Chalons*, fut mariée à *Olivier*, Seigneur *de Huſſon*, qui, à cauſe d'elle, devint Seigneur de Saint-Aignan. Enfin cette Baronnie a paſſé dans la Maiſon de *Beauvilliers* en 1496, par le mariage de *Louiſe de Huſſon-Tonnerre*, Dame de Saint-Aignan, avec *Mery de Beauvilliers*, Baron de la Ferté-Hubert. Cette Baronnie fut érigée en *Comté*, au mois d'Avril 1537, en faveur de *Claude de Beauvilliers*, Baron de la Ferté-Hubert ; & Louis XIV, au mois de Décembre 1663, l'érigea en *Duché-Pairie*, en faveur de *François de Beauvilliers*, Comte de Saint-Aignan, Chevalier des Ordres, & de ſes hoirs mâles. *Voyez* BEAUVILLIERS, *Tome II.*

* SAINT-ALBAN :

Addition à la page 432. du Tome XII.

Sainson. Le Chevalier de Sainson, Capitaine au Régiment de Royal, infanterie a obtenu de sa Majesté, des Lettres-Patentes qui lui permettent de prendre et joindre à son nom celui de Capris; nom maternel, ainsi que les titres, armes et livrées de cette maison.

* SAINT-ALBAN : Baronnie & Fief conſidérable du Gévaudan, poſſédé par la Maiſon de *Calviſſon*. Voyez ce mot.

* SAINT-ALBERT : Terre & Seigneurie ſituée dans le Comté de Flandres, & érigée en *Vicomté*, par Lettres du 25 Octobre 1712, en faveur de *Claude-François de Humyn*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Albert, Conſeiller & Tréſorier de l'Ordre de la Toiſon d'or, tant pour lui que pour ſes deſcendans mâles & femelles, & au défaut d'hoirs mâles, aux maris des filles qui ſeroient Gentilshommes. *Tabl. Généal. Part. V, p.* 261.

* SAINT-ANDIOL, en Provence.

Terre qui fut portée par *Mabile d'Albe*, à ſon époux *Pierre de Varadier*, Seigneur de Gaubert, quatrieme ayeul de *Nicolas de Varadier*, dont la veuve, *Louiſe de Grille*, obtint l'érection en *Marquiſat*, par Lettres du mois de Juin 1656, enregiſtrées à Aix le 29 Décembre ſuivant, en faveur de leur fils *Laurent de Varadier*, marié, en 1661, à *Marguerite d'Adhémar-de-Caſtellane-de-Grignan*, mere de *Gaſpard*, Marquis de Saint-Andiol, qui de ſa femme *N... de Théſan-de-Venaſque*, a un fils, qui a été Capitaine de Cavalerie en 1748.

SAINT-ANDRÉ : Les Seigneurs de ce nom ſont ſortis de la Maiſon d'*Albon*, au Ve degré.

Gilles d'Albon, fils puîné de *Jean d'Albon*, eut en partage la Seigneurie de Saint-André, dont ſon pere avoit été obligé de porter le nom, comme on étoit convenu par le contrat de ſon ayeul maternel. De cette Maiſon étoit le Maréchal *de Saint-André*, ſi connu dans l'Hiſtoire d'HENRI II & de CHARLES IX, auſſi grand politique que Capitaine.

SAINT-BONNET : C'eſt le nom d'une branche éteinte de la Maiſon *du Caylar*. Voyez CAYLAR (DU), *Tome IV*.

* SAINT-BRICE, près de Fougeres en Bretagne.

Terre & Seigneurie, qui fut érigée en *Baronnie*, en 1498, par la Ducheſſe ANNE, & depuis en *Marquiſat*, par Lettres du 8 Juillet 1645, en faveur de *Jacques de Volvire*, fils puîné de *Philippe*, Marquis de Ruffec, lequel l'avoit eue en partage. Ses deux fils moururent ſans alliance, & *Marie-Anne de Volvire*, ſa fille, devint héritiere de ce Marquiſat, & le porta à ſon mari *N... Guerin*, Chevalier, dont les deſcendans le poſſedent encore, & en ont pris le nom & les armes.

* SAINT-CHAMANS : Bourg ſitué entre Tulles & Argental, plus près de cette derniere Ville, dont une partie dépend de la Terre de Saint-Chamans.

On croit que le Château & l'Egliſe de ce nom ont été bâtis, par un puîné de la Maiſon d'*Armagnac*, en l'honneur de *ſaint Amans*, premier Evêque de Rodez, duquel on fait un Office particulier à Saint-Chamans, qu'on dit être de cette Maiſon, dont les Seigneurs DE SAINT-CHAMANS ſe ſont crus iſſus, & en ont conſervé l'ancienne livrée. Un teſtament de l'an 930, d'*Aimar d'Echelles*, Vicomte du bas Limouſin, fait remonter de pluſieurs ſiécles la fondation de cette Egliſe de Saint-Chamans.

La Terre & Château de Saint-Chamans, qui a donné ſon nom à la Maiſon dont nous allons parler, eſt entrée, en 1549, dans celle *de Hautefort*, par l'alliance de JEANNE DE SAINT-CHAMANS, héritiere de la Branche aînée, fille de FRANÇOIS DE SAINT-CHAMANS, dit *le Baron Blanc*, avec *Alain-Frédéric de Hautefort*, qui fut chargé de porter le nom & les armes de SAINT-CHAMANS. Sa poſtérité l'a conſervée juſqu'en 1746, qu'elle a paſſé à M. le Marquis *d'Eſcars-de-Merville*, qui en a hérité de *Marie de Hautefort-de-Saint-Chamans*, derniere de cette lignée, morte âgée de 5 ans.

Yves de Saint-Chamans, Chevalier (*Yvo de Sancto Amantio, Miles*), fut donataire, en 1040, de l'Abbaye de la Chalm, en préſence de *Robert de Durfort*. La Comptoirie d'Eſcorailles, erigée en Fief, par le Vicomte *de Carlat*, de la Maiſon de *Toulouſe*, pour un de ſes puînés, eſt entrée, dans le XIVe ſiécle, dans la Maiſon de Saint-Chamans, d'où elle a paſſé, au XVIIe, dans celle *de la Garde-de-Saignes*, & de là dans celle *de Sediere*.

Eudes de Saint-Chamans (*Odo de Sancto Amantio*), Grand-Maître des Templiers, fut fait priſonnier, à ce que rapporte l'Hiſtoire de Malte, en 1172, & *Saladin* lui offrit ſa liberté en échange d'un de ſes neveux priſonnier de l'Ordre; mais Eudes de Saint-Chamans répondit qu'il ne vouloit point, par ſon exemple, autoriſer ceux des Religieux qui, dans l'eſpérance d'être rachetés, ſe laiſſeroient prendre; & qu'il ne pourroit donner pour ſa rançon que ſa ceinture & ſon couteau. Ce Grand-Maître jouiſſoit d'une grande conſidération à la Cour de Philippe-Auguste, & à celle de Richard I, Roi d'Angleterre.

On voit par des actes de 1269, qu'il étoit oncle de Pierre & de Guillaume de Saint-Chamans, de l'Ordre des Freres-Prêcheurs, le dernier mort, à Toulouſe, en odeur de ſainteté, où l'on voit encore ſon tombeau dans l'Egliſe des Religieux de cette Ville.

Antoine de Saint-Chamans fut Grand-Maréchal de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, ſous le Grand-Maître *Fluvian*, & contribua beaucoup, par ſa bonne conduite, à la défenſe de l'Iſle de Rhodes.

En 1120, Bertrand & Belield de Saint-Chamans, Chevaliers (*Bertrandus ac Belieldis de Sancto-Amantio, Milites*), donnent tout ce qu'ils avoient au territoire d'Ananie.

Une Bulle de 1115, renouvellée en 1154, confirme aux Seigneurs de Saint-Chamans le droit de ſépulture dans l'Egliſe de Saint-Martin de Tulles, comme le poſſédant de tems immémorial.

Yves de Saint-Chamans, Chevalier (*Yvo de Sancto-Amantio, Miles*), paroît dans un acte de 1140, avec *Thibaud de Durfort*, ſon couſin. La même année, *Robert de Durfort*, Chevalier, pour la ſucceſſion d'*Etienne Natra*, & *Guillaume de Noalac-de-Saint-Chamans*, Chevaliers, donnent à l'Abbaye de Vallette ce qu'ils avoient à la Chalm. On croit que ce Guillaume étoit pere de Thibauld, & Thibauld pere d'Hercule, par lequel nous allons commencer la Généalogie de la Maiſon de Saint-Chamans, jurée il y a plus de deux ſiécles à l'Abbaye de Remiremont.

I. Hercule de Saint-Chamans, Seigneur de Saint-Chamans, Chevalier, vivant en 1180, épouſa *Féliſe*, Dame *du Peſchier*, Terre encore poſſédée par la troiſieme Branche de cette Maiſon. De ce mariage vinrent : — Philippe, qui ſuit; — & Odon ou Eudes de Saint-Chamans, Grand-Maître des Templiers.

II. Philippe de Saint-Chamans, Seigneur de Saint-Chamans, du Peſchier, d'Eſcourailles, Chevalier, épouſa, en 1212, *Marie d'Eſcourailles* ſœur d'*Alchayete d'Eſcourailles*, femme de *Henri*, Comte *de Rouergue*, qui fit, en 1224, une donation à l'Abbaye de Vallette. Il eut de ſon mariage : — 1. Bernard, qui ſuit; — 2. & Guillaume de Saint-Chamans, mort en odeur de ſainteté, & dont *Baluze* parle en ces termes, ſous l'année 1269 : *Anno eodem Guillelmus de Sancto Amantio religioſus qui fuit Prior in multis locis, fuit ille natione Lemovicenſis, ſcilicet ex antiquâ & nobile gente Dominorum de Sancto Amantio, qui hodie vocantur* de Saint-Chamans. *Videner autem fuiſſe patruus Bertrandi de Sancto Amantio, cujus mentio vetat in acris anni* 1313. *cum Guillelmo & Petro de Sancto Amantio, Domicellis, fratribus ejus.*

III. Bernard de Saint-Chamans, co-Seigneur de Saint-Chamans, épouſa, en 1241, l'héritiere de la Maiſon *de Montmige*, dont : — 1. Bertrand, qui ſuit; — 2 & 3. Pierre & Guillaume, Chevaliers, qui, dans un acte, ſe diſent neveux d'Odon de Saint-Chamans, Grand-Maître des Templiers. Guillaume épouſa, en 1312, *Galliana*, fille de *Raimond d'Oſnac*, en faveur de laquelle 67 Seigneurs du Limouſin ſe cotiſerent pour lui fournir une dot aſſez

considérable, pour épouser le Seigneur Guillaume de Saint-Chamans; — 4. & Hugon ou Hugues, dont on ne connoît que le nom.

IV. Bertrand de Saint-Chamans, Chevalier, Seigneur de Saint-Chamans, &c. fit hommage de la Terre de ce nom en 1281; & avoit gagné, en 1275, contre le Curé de Monceaux, le procès par lequel il soutenoit posséder, de tems immémorial, la dixme dans la Paroisse de Monceaux, dépendante de Saint-Chamans. Cet acte a été rapporté dans un Procès, & confirmé par le Parlement en 1672. Il laissa de *Souveraine de la Tour-d'Auvergne*, qu'il avoit épousée en 1270: — Olivier, qui suit; — & Gui, rapporté après son aîné.

V. Olivier de Saint-Chamans, Chevalier, co-Seigneur de Saint-Chamans, transigea, en 1333, rendit hommage de sa Terre de Saint-Chamans en 1341, & fit une vente en 1376. Il avoit épousé, en 1320, *Ebles de Bellegarde*, de laquelle il eut un fils, marié à *Béatrix de la Porte*, qui en étoit veuve en 1433.

V. Gui de Saint-Chamans, co-Seigneur de Saint-Chamans, Chevalier, rendit hommage pour cette Terre en 1342. Il épousa 1°. *Catherine de Cosnac*; & 2°. *Marie d'Escorailles*. Du second lit vinrent: — 1. Jean, qui suit; — 2. Mercure, marié à *Isabeau de Loftanges*; — 3. & Hercule, qui fut aussi marié, & eut pour fils — Louis de Saint-Chamans, marié à *N... de Terfac*.

VI. Jean de Saint-Chamans, Chevalier, rendit hommage en 1401, pour la Terre de Saint-Chamans, & hérita de son oncle, *Raoul d'Escorailles*, de la Comptoirie d'Escorailles, en Auvergne, qui lui fut adjugée par Arrêt du Parlement de Paris en 1409. Cette Comptoirie, érigée en Fief pour un Vicomte *de Carlat*, de la Maison des Comtes *de Toulouse*, qui avoit le droit de recevoir les impositions de la Province d'Auvergne, est restée dans la Maison de Saint-Chamans, jusqu'en 1598, que Marguerite de Saint-Chamans, fille du Baron *Blanc*, porta ce Fief à *Pierre de la Garde-Saignes*, Seigneur de Vallon. Jean de Saint-Chamans eut de son mariage avec *Marguerite de Gimel*: — 1. Gui, qui suit; — 2. Guinot-Philippe, marié, en 1447, à *Souveraine de Noailles*; — 3. Jeannot, Grand-Maréchal de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1428, sous le Grand-Maître *Fluvian*; — 4. Bertrande, mariée à *N... de Malefeide*; — 5. Marie, femme d'*Antoine de Saint-Christophe*; — 6. Catherine, mariée à *Jean d'Ornhac*; — 7. & Marguerite, épouse de *Guillaume d'Ornhac*. Ces *d'Ornhac* étoient des cadets de la Maison *de Comborn*, & paroissoient, en 1220, avec le titre de *Chevalier*.

VII. Gui de Saint-Chamans, qualifié dans les titres de *noble, puissant & magnifique Seigneur*, fit faire deux terriers, l'un en 1422, & l'autre en 1433, & épousa, en 1435, *Jeanne de Lissac*, dont: — 1. Bertrand, qui suit; — 2. Arnauld, Seigneur de Lissac, en partie de Noailles, de la Bonifacie, Sénéchal de Lannes, Chambellan du Roi, son premier Maître-d'Hôtel & son Pannetier, qui, en 1499, fut médiateur & garant du mariage de *Jean de Foix*, Comte d'Estampes, avec *Anne*, fille du Roi de Navarre, qui fut grand'mere de Henri IV. Il épousa *Catherine d'Esclamars*, dont — Jean de Saint-Chamans, Baron de Saint-Chamans, de Pazols, Lissac, Rillac & Noailles, qui vendit à un Seigneur de la Maison de *Noailles*, en 1518, ce qu'il avoit dans le tiers du Château de Noailles. Il y accéda aux charges de son pere, & épousa *Catherine de Levis-Châteaumorand*; — 3. Ebles de Saint-Chamans, marié à *Jeanne de Montbetton*; — 4. Pierre; — 5. Gui; — 6. & Jeanne, mariée à *Pierre de Chalons*.

VIII. Bertrand, Seigneur de Saint-Chamans, d'Escorailles, Montmege, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, épousa, en 1460, *Marguerite d'Apchier*, de laquelle il eut: — 1. Jean, qui suit; — 2. & Léonard, auteur de la seconde Branche, rapportée ci-après.

IX. Jean de Saint-Chamans, Comptour d'Escorailles, épousa *Marguerite de Saint-Aulaire*, dont:

X. François de Saint-Chamans, Comptour d'Escorailles, co-Seigneur de

Saint-Chamans & du Peſchier, qui échangea, en 1547, les parts qu'il avoit dans la Terre du Peſchier, contre celles que HÉLIE DE SAINT-CHAMANS avoit dans la Terre de Saint-Chamans. Il épouſa 1°. *Nicole de Morvilliers*, Demoiſelle de la Reine; & 2°. *Madelene de Montal*, de laquelle il eut : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. JEANNE, mariée à *Alain-Fréderic de Hautefort*, fils de *Guillaume de Hautefort*, & de *Brunette de Cornil*; — 3. FRANÇOISE, mariée à *Jean-Martial de Conros*; — 4. & MARGUERITE, qui porta la Comptoirie d'Eſcorailles à *Pierre de la Garde-de-Saignes*, Seigneur de Vallon en Querci.

XI. FRANÇOIS DE SAINT-CHAMANS, après avoir acquis les portions qu'avoit HÉLIE dans la Terre de Saint-Chamans, laiſſa cette Terre à *Alain-Fréderic de Hautefort*, ſon neveu, à la charge de porter le nom & les armes de Saint-Chamans, & mourut ſans alliance. De la Maiſon de *Hautefort*, la Terre de Saint-Chamans eſt paſſée, en 1746, dans celle *d'Eſcars*, comme nous l'avons dit ci-devant.

SECONDE BRANCHE.

IX. LÉONARD DE SAINT-CHAMANS, ſecond fils de BERTRAND, & de *Marguerite d'Apchier*, co-Seigneur de Saint-Chamans, du Peſchier & de Montmege, mourut en 1518. Il avoit épouſé, en 1490, *Jeanne de Royeres-de-Lon*, fille de *Jean de Royeres-de-Peyraud*, Seigneur de Lon, & de *Jacquette Hélie de Pompadour*, dont : — 1. HUGUES, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS, mort Religieux; —— 3. & MARGUERITE, mariée, en 1506, à *François de Luberſac*.

X. HUGUES DE SAINT-CHAMANS, co-Seigneur de Saint-Chamans, du Peſchier & de Montmege, Chevalier de l'Ordre du Roi, fit l'acquiſition de la Terre de Pazayac, fonda une Vicairie, en 1539, à Saint-Chamans, & mourut en 1543. Par ſon teſtament de 1542, il laiſſa l'uſufruit de ſon bien à *Marguerite de Cornil*, fille de *Roſe d'Eſpagne*, héritiere de la Maiſon de *Durfort*, & ſœur de *Brunette de Cornil*, qu'il avoit épouſée en 1520; fit ſon légataire univerſel ELIE DE SAINT-CHAMANS, ſon fils, qui ſuit, lequel avoit quatre Sœurs; la premiere, mariée à *N..... de Chapt-de-Raſtignac*; la ſeconde à *N.... de Puymartin*; la troiſieme à *N.... de Pons-Saint-Maurice*; & la quatrieme, nommée JEANNE DE SAINT-CHAMANS, épouſa, le 20 Septembre 1551, *François de Bar*, Seigneur de Moliere.

XI. ELIE DE SAINT-CHAMANS, Comte du Peſchier, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur, en 1555, de Térouane & de Marienbourg, contribua à la défenſe de Metz; & le Maréchal *de la Vieilleville*, qui l'avoit pour Sergent-Major, en fait le plus grand éloge. Il commanda les Argoulets au combat de Vert en Périgord; avoit échangé, en 1547, les portions qu'il avoit dans la Terre de Saint-Chamans, contre celles que FRANÇOIS DE SAINT-CHAMANS avoit dans celle du Peſchier. De ſon mariage, contracté en 1549, avec *Jeanne de Hautefort*, fille de *Jean de Hautefort*, & de *Catherine de Chabannes*, & arriere-petite-fille de *Catherine de Royeres*, femme d'*Arnaud de Hautefort*, il eut : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2 & 3. MERCURE & ANTOINE, qui eurent le malheur de ſe laiſſer entraîner dans le parti de la Ligue. Ils commanderent les armées dans tout le pays entre la Marne & l'Oiſe, s'emparerent du Château de Pierrefont, Place forte en ce tems-là, dont on ne put les déloger, ni de Château-Thierry, ni de la Ferté-Milon. Enfin ils revinrent à l'obéiſſance de leur légitime Souverain, & remirent à HENRI IV les Places & le Pays qu'ils tenoient. Ce Monarque leur donna les Gouvernemens de Verdun, de Térouane & de Marienbourg, & 60 mille écus, avec leſquels ANTOINE DE SAINT-CHAMANS acheta la Terre de Méry-ſur-Oiſe. Il ne ſe maria point, & ſon neveu recueillit ſa ſucceſſion. Pour MERCURE DE SAINT-CHAMANS, il fut dans la plus grande faveur auprès de HENRI IV, qui l'avoit déſigné Chevalier du Saint-Eſprit, lorſqu'il fut aſſaſſiné. Il avoit épouſé *Iſabelle des Urſins*, qui ſe remaria au Marquis *de la Marck-Mauny*; — 4. FRANÇOIS, filleul de FRANÇOIS DE SAINT-CHAMANS, dit *le Baron Blanc*, qui lui laiſſa par ſon teſtament, une ſomme d'argent. Il fit ſes preuves pour l'Ordre de Malte en 1622; fut fait priſonnier à la Bataille de

Raab, contre les Turcs, & conduit au Château des Sept-Tours, où il fit vœu que s'il pouvoit en échapper, il porteroit ſes fers à l'Abbaye de Roquemadour en Limouſin, ce qu'il exécuta; — 5. HERCULE, tué devant Sedan; — 6. & JEANNE DE SAINT-CHAMANS, mariée, en 1567, à *Jean de Saint-Martial.*

XII. JEAN DE SAINT-CHAMANS, Chevalier, Comte du Peſchier, Seigneur de Pazayac, Branceilhes, Merchadour, Serillac, & co-Seigneur de Loſtanges, épouſa, en 1571, *Catherine de Gimel*, fille de *Pierre de Gimel*, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Matheline d'Auriol.* Ayant eu querelle avec MM. *de Mies* & *de Loſtanges*, où ſon fils aîné PIERRE, lui ſervit de ſecond & tua ſon adverſaire, il obtint des Lettres d'abolition en 1606 : cela n'empêcha point JEAN DE SAINT-CHAMANS de deshériter, par ſon teſtament du 3 Novembre 1609, ſon fils aîné, & de laiſſer tous ſes biens à ſon fils cadet. Ses enfans furent : — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. EDME, auteur de la Branche des Seigneurs du Peſchier, Branceilhes, & Pazayac, rapportée ci-après; — 3. ANNE, épouſe de *N... d'Eſcorailles*; — 4. LOUISE, mariée à *N... de Saint-Viance*; — 5. MARGUERITE; — 6. & FRANÇOISE, femme de *N... de Tournemine*, dont la fille épouſa *Annet de Ferrieres*, Baron de Sauvebœuf, & lui porta la Terre & Moulin d'Arnac.

XIII. PIERRE DE SAINT-CHAMANS ſervit de ſecond à ſon pere, & malgré cela, en ayant été deshérité, il leva des troupes en Limouſin & en Périgord, & mit dans ſon parti le Vicomte *de Turenne.* EDME DE SAINT-CHAMANS, ſon frere cadet, ſe ligua avec la Maiſon *de Noailles* : il y eut de part & d'autre des coups de fuſil, & même des canons tirés; mais bientôt après on ôta à ces Seigneurs le pouvoir de ſe faire la guerre, & leur différend ne forma plus qu'un procès par écrit, qui n'a été terminé qu'en 1729, que la Branche cadette, en vertu du teſtament de JEAN DE SAINT-CHAMANS, a été maintenue dans la poſſeſſion des Terres du Peſchier & de Pazayac. Quant à PIERRE DE SAINT-CHAMANS, dont il eſt ici queſtion, qualifié *haut & puiſſant Seigneur*, dans les titres, il épouſa, 1°. en 1606, *Aimée de Pontallier*, fille de haut & puiſſant Seigneur *Antoine-Louis de Pontallier*, Seigneur de Châtillon en Bazois, & de *Françoiſe de Gimel.* Elle lui apporta la Terre de Châtillon en Bazois, & mourut en 1659. Cette Maiſon de *Pontallier*, éteinte, prétendoit être de la même que celle des anciens Comtes *de Champagne.* Une Branche a fondu dans la Maiſon de *Bauffremont*, & une autre dans celle *de Villers-la-Faye.* PIERRE DE SAINT-CHAMANS épouſa 2°. *Catherine Maffre de Soulages*, de laquelle il n'eut point d'enfans. Ceux du premier lit furent : — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS, tué au ſiége d'Ypres, commandant un Régiment d'Infanterie; — 3. un autre garçon, mort en bas-âge à Châtillon en Bazois; — 4. MERCURE, tué à la bataille de Lens, commandant le Régiment du Cardinal *Mazarin.* Il avoit épouſé *Hippolite Huchard-de-Monſpey*, dont — FRANÇOISE-CHARLOTTE DE SAINT-CHAMANS, femme de *Pierre de Revol*; — 5. & MADELENE, mariée à *N... de Fenis.*

XIV. ANTOINE DE SAINT-CHAMANS hérita de ſon grand-oncle ANTOINE, du Marquiſat de Méry-ſur-Oiſe, fut Guidon des Gendarmes du Cardinal *Mazarin*, & obligé, à cauſe de ſa ſanté, de quitter le ſervice fort jeune. Il avoit épouſé, en 1655, *Marie de Leoni*, dont :

1. FRANÇOIS DE SAINT-CHAMANS, Marquis de Méry, reçu Page le 1 Janvier 1672, enſuite Exempt des Gardes-du-Corps en 1688, qui conduiſit en cette qualité LOUISE D'ORLÉANS, pour épouſer CHARLES II, Roi d'Eſpagne. Il épouſa enſuite *Bonne de Châtelux*, & en eut quatre enfans, ſçavoir : — (a) CÉSAR-ARNAUD DE SAINT-CHAMANS, Marquis de Méry, mort en 1727, ſans avoir été marié, qui laiſſa à ſes ſœurs le Marquiſat de Méry; — (b) JUDITH, Comteſſe des Barres; — (c) BONNE, mariée à *Samuel Bernard*; — (d) N... DE SAINT-CHAMANS, mariée au Marquis *de Pierrepont*, laquelle vendit à *Samuel Bernard*, ſon beau-frere, la Terre de Méry, qui a paſſé à Madame la premiere Préſidente *de Molé*, ſa fille.

2. Antoine-Galliot, qui ſuit ; — 3. un autre garçon, Religieux Feuillant ; — 4 5 & 6. & trois filles Religieuſes.

XV. Antoine-Galliot de Saint-Chamans, Marquis de Montaiguillon & de Villenauxe, né le 1 Septembre 1665, obtint d'abord une Compagnie de Cavalerie, ſucceſſivement le Régiment de Saint-Chamans, Cavalerie, en 1703 ; le Régiment Royal Etranger en 1706, qu'il eut permiſſion de vendre en 1709 ; & enſuite une brigade des Gardes-du-Corps. Il eſt mort le 18 Juin 1731, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Gouverneur de Puy-Laurent, & Grand-Bailli d'Epée de la ville de Sezanne. Il avoit acheté, en 1718, la Terre de Villenauxe, & a laiſſé de ſon mariage, contracté en 1712, avec *Marie-Louiſe Larcher*, d'une des plus anciennes Familles du Parlement de Paris : — 1. Alexandre-Louis, qui ſuit ; — 2. Antoine-Marie-Hippolite, rapporté après ſon aîné ; — 3. Bonne-Gabrielle de Saint-Chamans, née en 1716, mariée 1°. à *François le Fournier*, Marquis de Wargemont, tué à la bataille de Dettingen en 1743, Capitaine-Sous-Lieutenant des Gendarmes de la Garde ; & 2°. au Marquis d'*Aveſnes de Calonne*, en Auvergne. De ſon premier lit elle a eu deux garçons & une fille : — le premier eſt mort Maréchal-de-Camp ; — l'autre a été Colonel de la Légion de Soubiſe & Brigadier des Armées du Roi : — leur ſœur a épouſé le Marquis *de Querrieu*, qui a deux garçons. Bonne-Gabrielle de Saint-Chamans a de ſon ſecond lit un garçon ; — 4. & Marie-Louise de Saint-Chamans, née en 1717, mariée, en 1739, à *Alexandre-Louis*, Comte *de Mailly*, mort en 1749, & ſa femme 3 mois après, laiſſant pour enfans —— le Vicomte *de Mailly*, né en 1744, Colonel du Régiment d'Anjou, & premier Ecuyer de Madame en ſurvivance, qui a épouſé *N.. de Caſtries*, Dame d'honneur de Madame Sophie ; —— & *Bonne-Charlotte de Mailly*, née le 28 Octobre 1746, qui a épouſé, en 1765, le Comte *de Buzançois*, Grand d'Eſpagne.

XVI. Alexandre-Louis de Saint-Chamans, Marquis de Saint-Chamans & de Montaiguillon, Vicomte de la Barthe & de Rebenac, Seigneur de la ville de Villenauxe, né le 31 Janvier 1726, entré, en 1740, dans les Gendarmes de la Garde ; fait en 1743, à l'âge de 17 ans, Chevalier de Saint-Louis, pour s'être diſtingué à la bataille de Dettingen ; Brigadier en 1745 ; Maréchal-de Camp en 1748, a commandé les troupes qui défendoient la gauche du Village de Bergen en 1759 ; a été fait Lieutenant-Général des armées du Roi le 17 Décembre de la même année ; s'eſt diſtingué pendant toute la derniere guerre, a eu des corps conſidérables ſous ſes ordres, tant comme Maréchal-de-Camp, que comme Lieutenant-Général. Il eſt Gouverneur de la ville de Saint-Venant en Artois, Grand-Sénéchal d'Epée de la Province de Béarn, & Chef de toute ſa Maiſon. Il a épouſé, le 10 Mars 1747, *Françoiſe-Aglaé-Silvie le Tellier*, fille du Marquis *de Souvré*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de ſes Ordres, Lieutenant-Général de la Province de Béarn & Maître de la Garderobe du Roi, dont : — 1. Amans de Saint-Chamans, Vicomte de Rebenac, né le 6 Mai 1754, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Royal-Champagne, — 2. & Amable-Félicité-Gabrielle, née le 21 Août 1759.

est mort le 9 juillet 1778, il avoit marié à Paris le 5 Mai 1778

XVI. Antoine-Marie-Hippolite, Comte de Saint-Chamans, Seigneur de Frouville, ſecond fils d'Antoine-Galliot, & de *Marie-Louiſe Larcher*, né le 6 Février 1730, Mouſquetaire en 1740, Guidon de Gendarmerie en 1746, Capitaine des Gendarmes de la Reine en 1763, s'eſt trouvé, depuis 1766, à toutes les batailles ; & à celle de Freidberg, il a battu les Eſcadrons de l'aile gauche ; eſt, depuis 1770, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & aujourd'hui Gentilhomme d'honneur de M. le Comte d'Artois. Il a épouſé, le 4 Août 1766, *Marie-Françoiſe de Fougieres*, fille de *Marie-François*, Comte *de Fougieres*, Sous-Gouverneur du Roi, Maréchal-de-Camp, & maintenant premier Maître-d'Hôtel de M. le Comte d'Artois. De ſon mariage il a : — 1. Marie-Georges, né le 6 Juillet 1769, tenu ſur les fonts baptiſmaux, en 1775, par le Roi & par Madame Adélaïde de France ; — 2. N... de Saint-Chamans, né le 21 Avril 1776, non encore nommé, le devant être par M. le

Comte & Madame la Comteſſe d'Artois ; — 3. Marie-Françoise-Geneviéve, née le 31 Juillet 1774.

Branches des Seigneurs du Peschier, Branceilhes, Pazayac, &c.

XIII. Edme de Saint-Chamans, Chevalier, Seigneur du Peſchier, &c. ſecond fils de Jean de Saint-Chamans, & de *Catherine de Gimel*, fut fait hétier univerſel par le teſtament de ſon pere du 3 Novembre 1609. Il épouſa, par contrat du 9 Novembre 1611, *Françoiſe de Badefol*, fille de *Gui de Badefol*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Iſabeau de Pierrebuffiere* ; dont : — 1. Jean-Antoine, qui ſuit ; — 2. Louis, mort ſans alliance ; — 3. & Catherine de Saint-Chamans, mariée, par contrat du 22 Novembre 1633, à *Jean-Georges d'Aubuſſon*, Chevalier, Seigneur de Petaut, Miremont & Savignac.

XIV. Jean-Antoine de Saint-Chamans, Chevalier, Seigneur de Pazayac, du Peſchier, Branceilhes, la Cour, &c. épouſa, par contrat du 1 Décembre 1651, *Marguerite Green-de-Saint-Marceau*, fille de *Charles*, Chevalier, Seigneur de Gademoulins, de la Cour, la Foucaudiere, la Palu, & de Dame *Marie du Breuil* de laquelle vinrent : — 1. Charles, qui ſuit ; — 2. Mathieu, dont nous parlerons d'abord ; — 3. & Léonard de Saint-Chamans, marié à Demoiſelle *N... de Baneuil*, dont une fille, femme de *N... de la Porte*.

Mathieu de Saint-Chamans, Chevalier, Seigneur de la Cour, ſecond fils de Jean-Antoine, épouſa, en 1683, *Gabrielle de Grimoard*, fille de feu *Jean de Grimoard*, Chevalier, Seigneur de Frateaux, Maréchal-de-Camp, & de *Charlotte de Villoutray*, de laquelle vinrent : — Léonard, né en 1688, tenu ſur les fonts baptiſmaux par Léonard, ſon oncle, & reçu Page en 1704, mort ſans poſtérité ; — & N... de Saint-Chamans, femme de *N... Bertin*, Maître des Requêtes. De ce mariage ſont iſſus : — 1. *Jean-Léonard Bertin*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ; — 2. *N... Bertin*, appellé *l'Abbé Bertin*, Conſeiller d'Etat ; — 3. *N... Bertin*, qui a été Evêque de Vannes ; — 4. *N.... Bertin*, mariée à *N... de Mellet*, Seigneur de Neuvicq ; — 5. *N... Bertin*, épouſe de *N... de Fumel*, Seigneur de Montſegur ; — 6. & 7. & deux autres filles, mariées, l'une à *N... Chapelle de Jumilhac-Cubjac* ; & la derniere avec *N... de la Jaurie*.

XV. Charles, Comte de Saint-Chamans, Seigneur de la Cour, du Peſchier Pazayac, &c. (frere aîné de Mathieu), Capitaine au Régiment du Roi, Cavalerie, épouſa, par contrat du 16 Juillet 1691, Demoiſelle *Marie-Conſtance de Saint-Julien*, fille de *Joſeph de Saint-Julien*, Seigneur de Saint-Marc, Baron de Berne, & de *Conſtance des Eſcures*, dont : — 1. Louis, qui ſuit ; — 2. Jean, Chevalier de Malte ; — 3. & N... de Saint-Chamans, mariée à *N... Chapelle-de-Jumilhac-Saint Jean*.

XVI. Louis, Marquis de Saint-Chamans, Chevalier, Seigneur du Peſchier, Pazayac, Saint-Marc, &c. chef de la troiſieme Branche, né le 12 Février 1694, reçu Page en 1708, a été fait ſucceſſivement Exempt des Gardes-du-Corps, Meſtre-de-Camp de Cavalerie & Chevalier de Saint-Louis. Il a épouſé, par contrat du 7 Juin 1731, *Louiſe-Charlotte de Maleſieu*, fille de *Pierre de Maleſieu*, Lieutenant-Général de l'Artillerie & des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, &c. & de *Louiſe-Marthe Stoppa*. De ce mariage ſont ſortis : — 1. Joseph-Louis, qui ſuit ; — 2. Nicolas, mort ſans poſtérité ; — 3 & 4. deux filles, mariées, l'une à *N. de Douhet*, Baron d'Auzers ; l'autre, nommée Marguerite de Saint-Chamans, femme de *N... de Moulan*, Ecuyer ; — 5. une autre fille, morte ſans poſtérité de *N... de Seneſergues* ; — 6. & N... de Saint-Chamans, Dame Maltoiſe.

XVII. Joseph-Louis, Vicomte de Saint-Chamans, né le 23 Septembre 1747, Colonel du Régiment de la Fere, infanterie, au mois d'Août 1771, a épouſé, le 22 Décembre 1773, Demoiſelle *Céleſte-Auguſtine-Françoiſe Pinel-du-Manoir*, fille de *Philippe-Pinel-du-Manoir*, Ecuyer, Colonel des Milices

de la Guadeloupe, & de *Madelene Giraud-d'Orjol.* Elle a été préſentée en 1774.

La Maiſon de SAINT-CHAMANS porte pour armes : *de ſinople, à trois faſces d'argent, au chef engrelé de même.* Supports : *deux ſauvages de carnation.* Cimier : *un ſauvage tenant ſa maſſue.* Deviſe : NIL NISI VINCIT AMOR.

SAINT-CLAIR : Branche de la Maiſon de *Turgot*, originaire de Normandie, qui ne s'eſt pas moins diſtinguée que les autres. *Voyez* TURGOT.

* SAINT-CLOUD : Bourg proche Paris, qui s'appelloit anciennement *Nogent-ſur-Seine.*

Ce nom fut depuis changé en celui de *Saint-Cloud*, du nom d'un des fils de CLODOMIR, Roi d'Orléans, qui s'y retira pour fuir la perſécution de ſes oncles, & fit don de cette Terre à l'Egliſe de Paris.

Louis XIV érigea les Seigneuries de *Saint-Cloud* & autres, en *Duché-Pairie*, au mois d'Avril 1674, en faveur de *François de Harlay*, Archevêque de Paris, Prélat Commandeur des Ordres, & de ſes ſucceſſeurs. *Chriſtophe de Beaumont*, Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, a prêté ſerment en cette qualité au Parlement.

SAINT-CONTEST. *Voyez* BARBERIE-DE-SAINT-CONTEST, *Tome I.*

* SAINT-CYR : Terre & Seigneurie proche Verſailles, qui appartenoit à la Maiſon de *Seguier*, dont une branche porta le nom, & que *Jean-Baptiſte Seguier*, Seigneur de Saint-Briſſon, vendit à Louis XIV, qui a fait bâtir le Monaſtere des Dames de Saint-Cyr, où ſont reçues les filles de condition, ſur leurs preuves de nobleſſe, pour y être élevées.

SAINT-DIDIER (DE) : Maiſon originaire de Bretagne, & l'une des plus anciennes de la Province, qui reconnoiſſoit pour un de ſes auteurs,

HAIMON DE SAINT-DIDIER, Chevalier, vivant en 1070, dont il eſt parlé dans le Cartulaire de Saint-Florent.

ROBERT DE SAINT-DIDIER, Chevalier, ſuivant les Archives de Marmoutier, vivoit en 1196 & en 1199.

On trouve dans un titre de Châteaubriand que LUC DE SAINT-DIDIER, Chevalier, vivoit en 1207 ; dans les Archives de Vitré, RUELLAN DE SAINT-DIDIER, Chevalier, en 1240 ; & à la Chambre des Comptes de Paris, *Erenberge*, veuve de MICHEL DE SAINT-DIDIER, en 1245.

THIEBAUD DE SAINT-DIDIER, Chevalier, eſt nommé avec *Robert du Gueſclin*, Chevalier, Seigneur de Broons, & *Hervé de Mauny*, exécuteur teſtamentaire de *Jeanne Malemains*, Dame de Sens, femme dudit *Robert*, & mere de *Bertrand du Gueſclin*, par teſtament du mois de Juin 1350 (Hiſtoire Généalogique par le P. *du Paz*, *p.* 416).

Le même THIEBAUD DE SAINT-DIDIER, Chevalier-Bachelier (ſuivant l'Hiſtoire de *Bertrand du Gueſclin*, *p.* 374, & la Chambre des Comptes de Paris), ſe trouva à la montre de *Bertrand du Gueſclin* en 1371 ; en 1377, ayant ſous lui ſix Ecuyers ; en 1378, ayant ſous lui trois Chevaliers & vingt-quatre Ecuyers ; la même année, ayant ſous lui deux Chevaliers & vingt-ſix Ecuyers, & encore la même année, ayant ſous lui ſeize Ecuyers.

TIBURGE, Dame DE SAINT-DIDIER, la Maſtre, Lapté & autres Terres, ſe maria, le 26 Mai 1379, avec Meſſire *Louis*, Baron *de Joyeuſe*, à condition que lui & ſes ſucceſſeurs écarteleroient leurs armes de celles de SAINT-DIDIER. Il teſta le 27 Octobre 1390, & en conſéquence de cette condition de TIBURGE, Dame DE SAINT-DIDIER, leur fille, *Henriette-Catherine*, Ducheſſe *de Joyeuſe*, qui ſe maria avec HENRI DE BOURBON, Duc de Montpenſier, mort en 1608, portoit ſes armes écartelées de celles de SAINT-DIDIER.

JEHAN DE SAINT-DIDIER, Seigneur de Montigné, épouſa, en 1360, Damoiſelle *Jehanne Raguenel*, de la Maiſon des Vicomtes *de la Belliere* en Pludihen, qui

qui deſcendoient des Vicomtes *de Dinan*. Cette *Jehanne de Raguenel* ſe remaria avec *Raffray*, Sire *de Coetquen*, & eut de ſon mariage — *Raoul*, Sire *de Coetquen*, qui eut pour fils — *Jehan*, Sire *de Coetquen*.

Seraine de Saint-Didier, ſœur de Jehan, épouſa *Gohier de Champaigné*, III. du nom, Chevalier, Seigneur de la Montagne, dans la paroiſſe de Viſſeiche, qui vivoit en 1368, & ſigna l'aſſociation des Seigneurs de Bretagne en 1379. De ce mariage vint :

Jehan de Saint-Didier, dit *le Chevalier Briſart*, à cauſe de ſa valeur, qui eut un fils, nommé — Thebaud de Saint-Didier, Chevalier, Seigneur de Montigné, marié à Demoiſelle *Catherine le Voyer*, de la Maiſon de *la Clarté* en Cornillé, dont il n'eut point d'enfans.

Jehan de Saint-Didier, Chevalier, ſigna, le 28 Mai 1384, le traité de mariage d'entre Monſieur *Gui* XII, Seigneur *de Laval* & de Vitré, & Madame *Jehanne de Laval*, ſa couſine, Dame de Tinteniac, de Becherel & de Romillé, fille de Monſieur *Jehan de Laval*, Seigneur de Châtillon, & ſon héritiere. A ce contrat de mariage furent préſents nobles & puiſſans *Homs Gui de Laval*, Seigneur de Pacy, *Jehan* & *Thebaud de Laval*, *Guillaume de Mathefelon*, Seigneur des Roches, *Robert Buſſon*, *Robert d'O*, & Jehan de Saint-Didier, Chevaliers.

Dans un titre de Guemené eſt mentionné Monſieur Jehan de Saint-Didier, arbitre, le 7 Novembre 1389, pour la fixation du douaire de *Mahaud d'Aubigné*, Dame de Montauban & de Landal.

Nobles Homs Meſſire Jehan de Saint-Didier, Chevalier, Seigneur de Mué & de la Haye de Torcé, étoit fils de Jehan, ci-deſſus mentionné, & de Dame *Jehanne d'Aubigné*, fille de Meſſire *Guillaume d'Aubigné*, pere auſſi de noble Dame *Mahaud d'Aubigné*, mariée avec *Noble Homs* & puiſſant Seigneur Meſſire *Olivier*, Sire *de Montauban* & de Landal, lequel eut de ſon mariage (ſuivant un titre de Guemené de l'an 1408), noble & puiſſant *Guillaume*, Sire *de Montauban* & de Landal.

Demoiſelle Jeanne de Saint-Didier ſe maria, le 15 Janvier 1648, avec *Gabriel de Roquelaure*, Seigneur de Pompignac, de Lavaur & du Puy-Dorat, mort en 1668.

Demoiſelle *Claude de Mouy*, veuve de *Georges de Joyeuſe*, Seigneur de Saint-Didier, épouſa 2°. *Henri de Lorraine*, mort en 1601, fils puîné de *Nicolas de Lorraine*, Duc de Mercœur.

La Maiſon de Saint-Didier, qui portoit un *lion* dans ſes armes, y joignit dans la ſuite une *bordure de huit fleurs de lis d'or*, que le Roi Charles VI lui donna, pour ſervices rendus à l'Etat. Elle s'eſt éteinte dans celle de *Joyeuſe*, par le mariage de Tiburge de Saint-Didier, comme on l'a vu ci-deſſus, & l'a remarqué *Louvan Geliot*, Auteur de l'Indice Armorial, imprimé à Paris en 1661, *pages* 100 & 429. Elle a eu deux alliances avec la Maiſon des Colin, Seigneurs de la Briaye, en Saint-Julien de Vouvantes.

1°. Damoiſelle Cateline de Saint-Didier épouſa *nobles homs* Meſſire *Julian Colin*, Chevalier, Seigneur de la Briaye & de la Herbetiere, Capitaine de 100 hommes d'armes. Elle étoit ſœur de *nobles homs* Meſſire Jehan de Saint-Didier, Chevalier, Seigneur de Mué & de la Haye de Torcé, qui vivoit en 1408. Elle & ledit *Julian Colin*, ſon mari, fonderent, en 1400, la Chapellenie de Sainte-Catherine dans l'Egliſe de Saint-Julien de Vouvantes, au Diocèſe de Nantes. L'acte de cette fondation porte un ſceau à queue, avec l'empreinte d'un écuſſon *de trois merlettes* d'un côté, & d'*un lion* de l'autre. Cateline de Saint-Didier, devenue veuve dudit *Julian*, préſenta, en cette qualité, l'an 1401, cette Chapellenie à Meſſire Louis de Saint-Didier, ſon couſin-germain ; le titre de cette préſentation, ſigné ſur le replis *Morel*, par le commandement de ladite Dame, & ſcellé d'un ſceau à queue de cire, avec le même écuſſon que celui attaché à l'acte de fondation de ladite Chapellenie.

2°. Jehanne de Saint-Didier épouſa, en 1415, *nobles homs* Meſſire *André Colin*, Chevalier, Seigneur de la Briaye & de la Herbetiere, fils de *nobles homs* Meſſire *Julian Colin*, Chevalier, Capitaine de 100 hommes d'armes, Seigneur

de la Briaye & de la Herbetiere. Ledit *André Colin* comparut au nombre des Chevaliers, le 22 Juin 1420, aux revues que fit *Raoul*, Sire *de Coetquen*, Maréchal de Bretagne, de l'armée ordonnée pour le recouvrement de la perſonne du Duc *de Bretagne*, détenu par *Olivier de Blois*. De ce mariage ſortit —— *nobles homs Robert Colin*, Seigneur de la Briaye, de la Herbetiere & d'Ardennes, qui ſe maria avec Damoiſelle *Clémence de Rocas*, fille de *nobles homs* Meſſire *Olivier de Rocas*, Seigneur de la Vilatte, paroiſſe de Nozay, Diocèſe de Nantes, comme il ſe voit dans la réformation faite en Bretagne l'an 1443. Du mariage de *Robert Colin*, Seigneur de la Briaye, avec Damoiſelle *Clémence de Rocas*, ſortirent deux enfans: — *Julian Colin*, II. du nom, Seigneur de la Briaye; — & *Jacques Colin*, Seigneur de la Biochaye. *Julian* partagea la ſucceſſion de ſes pere & mere, avec ſon frere Juveigneur *Jacques Colin*, ſelon l'Aſſiſe du Comte *Geffroy*, par acte paſſé le 3 Mai 1507, dans la Juriſdiction de Meilleray, Diocèſe de Nantes, ſigné *Durand* & *Boet*. Ledit *Jacques Colin* épouſa, par contrat du 22 Juillet 1510, paſſé dans la Juriſdiction de Nozay (ſigné *Milſcent* & *Blanchet*), Damoiſelle *Guillemette Huet*, fille de noble homme Meſſire *Jacques Huet*, Chevalier, Seigneur de la Belliere, d'une ancienne Maiſon originaire de la paroiſſe de Puceul, au Diocèſe de Nantes. Il eſt auteur de la branche ſubſiſtante de MM. *Colin-de-la-Biochaye*. Voyez la Généalogie de cette Maiſon, *Tome V, p. 47 & ſuiv.*

Notice extraite ſur copie en parchemin, collationnée ſur les originaux par *Pocquet* & *Morin*, Notaires Royaux à Rennes, le 2 Novembre *1775*.

SAINT-DIZIER: Les Seigneurs de Saint-Dizier, ſortis des Seigneurs *de Dampierre*, ont commencé à

Guillaume de Dampierre, Seigneur de Saint-Dizier, ſecond fils de *Jean* I, Seigneur *de Dampierre*, & de *Laure de Lorraine*: il vivoit en 1314. Sa poſtérité a fini à *Edouard*, Seigneur de Saint-Dizier, qui ſervit le Roi dans les guerres de Flandres, comme Chevalier-Banneret, en 1381. Il mourut en 1401, & ne laiſſa point d'enfans de ſon épouſe *Jeanne de Vienne*.

SAINT-ETIENNE (Chocquard-de-Saint-Etienne): Famille originaire d'Amiens, qui remonte ſa filiation à

I. Pierre Chocquard-de-Saint-Etienne, Lieutenant au Régiment de Picardie, tué au ſiége de Montmur, pris par Louis XIII. Il avoit un frere, nommé Jean de Chocquard, Capitaine au Régiment du Boquet. On ignore le nom de la femme de Pierre de Chocquard, mais il en eut:

II. Etienne de Chocquard-de-Saint-Etienne, Ecuyer, qui ſervit 25 campagnes avec beaucoup de valeur, d'abord comme chevau-Léger, puis en qualité de Maréchal-des-Logis, d'Aide-Major, de Cornette, Lieutenant & de Capitaine dans les Régimens de Cavalerie de Buſſy-de-Vere, Merinville, Pardaillan & Pleſſis-Praſlin. Il s'eſt trouvé aux ſiéges de la Rochelle & de Nancy en 1629, de la Motteen 1630; l'hiver d'enſuite, en Allemagne, au ſecours de Hedelberg & à la priſe de Spire, où il reçut un coup de mouſquet au genou droit, étant alors Enſeigne au Régiment de Rambures, Compagnie de Sully; en 1635, comme Chevau-Léger dans la Compagnie du Baron *de Guitault*, à la bataille d'Avein, gagnée ſur le Prince *Thomas*; ſervit en 1636 en Allemagne, à la retraite du Cardinal *de la Valette*; contribua à faire ſortir *Gallas*, *Jean de Vert* & le Duc *de Lorraine* des retranchemens de la Tour de l'Indre; ſe trouva à la bataille du Teſin en Italie, ſous le Maréchal *de Crequy* & *Victor-Amédée*, Duc *de Savoie*; l'hiver ſuivant, à la priſe des Iſles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat, faite par le Comte *d'Harcourt*; en 1637, au ſiége de la Roquedenon & au ſecours de Pontron, enſuite au ſecours de Breſme, où le Maréchal *de Crequy* fut tué; la même année, au ſecours de Verceil, ſous le Cardinal *de la Valette*, & le Comte *de Guiche*, Général de la Cavalerie, où il fut commandé, accompagné de 10 Cavaliers, pour porter & planter le piquet, afin de faire paſſer l'Infanterie

de Senault & Saint-Paul, qui entrerent dans cette Ville pour la ſecourir ; en 1639, à la priſe de Salſes, ſous MM. *de Schomberg* & *d'Arpajon*, & le même hiver au ſecours de ce lieu, repris par les ennemis ; ſervit, en 1640, au ſiége de Turin ſous le Comte *d'Harcourt*, & l'hiver d'enſuite à la priſe de Villeneuve d'Aſt ; en 1641, au ſiége de Tarragone en Catalogne, ſous M. *de la Mothe-Houdancourt* ; en 1642, au ſiége de Mouſſon en Arragon, & à la bataille de Villelongue proche Tarragone, où il eut deux chevaux tués ſous lui, & le bras caſſé d'une mouſquetade ; en 1643, à la bataille & défaite du Duc *de Cardonne*, où Don *Vincent de la Marck*, Lieutenant-Général de la Cavalerie d'Eſpagne fut fait priſonnier ; la même année, à la bataille des Fourches près de Lerida, où il reçut un coup de mouſquet au travers du corps ; ſervit en 1644 à la bataille de College près Lerida, étant alors Cornette au Régiment de Merinville : il y fut fait priſonnier, eut ſon cheval tué ſous lui, & fut emmené à Prague, puis en Eſpagne ; ſe trouva enſuite au ſiége de Tarragone & à la priſe de ſon Port ; ſervit, en 1645, à la défaite des ennemis à Balaguer, & à la priſe du Terme ; paſſa la riviere de Segre & força le Fort, qui fut emporté par la Cavalerie, ſous le commandement du Comte *d'Harcourt*.

En 1646, ledit ETIENNE DE CHOCQUARD, déguiſé en habit eſpagnol, fut prendre, lui neuvieme, Don *Pedre de Tolede*, Général des Armées d'Eſpagne, & l'amena au Comte *d'Harcourt* à Terme ; ſervit, l'année ſuivante, au ſiége de Lerida, où il fut bleſſé, à une ſortie des ennemis, d'un coup de mouſquet au travers du corps ; en 1648 en Italie, à Pontacoulon, où il reçut un coup de mouſquet au nez, en battant un parti des ennemis qui étoit ſorti de Tortone ; ſervit l'année ſuivante, à la priſe de Tortoſe en Catalogne, ſous le Maréchal *de Schomberg* & M. *de Marcin* ; fut fait enſuite Lieutenant au Régiment de Merinville, &, le 22 Février 1652, Lieutenant dans la Compagnie de Chevaux-Légers du Comte *du Pleſſis-Praſlin*. En 1650, s'étant déguiſé en habit de payſan, avec ſix Cavaliers du même Régiment, & ſix Sergens de celui de Sainte-Meſme, qu'il commandoit, il fut couper la gorge à la garde de la Porte Saint-Antoine de Tarragone, & en apporta l'épée de la Sentinelle au Sieur *de Marcin*, lequel prit depuis le parti de MONSIEUR, & voulut amener avec lui ledit ETIENNE DE CHOCQUARD ; mais celui-ci, au lieu de le ſuivre, leva une Compagnie à ſes dépens, qu'il amena au Général *de la Valette* & à M. *de Paluau*, qui commandoit pour lors les troupes à l'Iſle de Saint-Georges. Il fit, la même année, beaucoup de courſes ſur les ennemis, dont nombre furent pris par lui & amenés au Sieur *de Paluau*, entr'autres les Barons *de Poudenas* & *d'Arbouſan*, ſon frere, avec 12 autres Capitaines ou Lieutenans des troupes de M. *le Prince* ; ſervit auſſi à la priſe du Fauxbourg Saint-Surin de Bordeaux, où il eut un cheval tué ſous lui, & reçut trois coups de piſtolets ; ſe trouva, ladite année 1650, à la bataille de Soupuy & à la priſe de Rethel, étant Capitaine au Régiment de Pardaillan, Cavalerie, ſous le Maréchal *du Pleſſis*, & y fut bleſſé de cinq coups de piſtolets ; l'hiver ſuivant, à la priſe de Mirecourt en Lorraine ; ſervit, en 1651, en Italie, ſous le Marquis *de Saint-André*, Lieutenant-Général, qui le détacha avec 40 Maîtres, avec leſquels il fit rencontre de 60 Officiers reformés de l'armée d'Eſpagne, qu'il défit & chaſſa juſques dans l'armée des ennemis, d'où il amena quantité de priſonniers ; en 1652, comme Capitaine au Régiment du Pleſſis-Praſlin, au ſecours d'Arras, à la priſe du Queſnoy, de Condé & de Saint-Guillain ; & enfin dans la Compagnie de Chevaux-Légers de la Garde de M. le Duc D'ANJOU, frere unique du Roi. C'eſt en conſidération de tous ſes ſervices ſignalés, que LOUIS XIV lui accorda des Lettres de nobleſſe le 19 Septembre 1660, pour lui & ſes enfans, nés & à naître en légitime mariage, dans leſquelles ſes actions de valeur ſont mentionnées tout au long. Elles ſont auſſi atteſtées par huit certificats. Le premier, du Marquis *de Saint-André-Montbrun*, Gouverneur du Nivernois & Lieutenant-Général des Armées, du 27 Décembre 1651 ; le ſecond, du Maréchal *du Pleſſis-Praſlin*, daté du 15 Juillet 1659 ; le troiſieme, de M. le Comte *de Merinville*, Lieutenant-Général des Armées, du 18 Septembre 1660 ; le quatrieme, de M. le Comte *de Pardaillan*, deſdits jour mois & an ; le cin-

quieme, du 19 Septembre même année, du Vicomte *de Turenne*, Maréchal-Général-Colonel de la Cavalerie, & Gouverneur de la Province du Limouſin; le ſixieme, de M. *de Clerembault*, Comte de Paluau, Maréchal de France; le ſeptieme, de M. le Marquis *de Buſſy-de-Vere*, Lieutenant-Général des Armées du Roi; & le huitieme, de *Henri de Lorraine*, Comte d'Harcourt: ces trois derniers certificats ſont datés des 23, 25 & 29 Septembre de ladite année 1660. Il avoit épouſé, par contrat du 15 Février 1654, paſſé devant *l'Hote*, Notaire à Crecy en Laonois, Demoiſelle *Anne de Callendre*, fille de *Jean de Callendre*, Ecuyer, Seigneur de Montigny, & de *Madelene de Guignicourt*. Etant veuve, elle fut maintenue dans ſa *nobleſſe* avec ſes enfans, par Arrêt du Conſeil du 18 Juillet 1669, & mourut au Château de Poilly en Laonois, le 21 Avril 1695, laiſſant de ſon mariage :

III. René de Chocquard-de-Saint-Etienne, Ecuyer, qui ſervit à l'arriere-ban, ſuivant les ordres qu'il reçut les 22 Avril 1692, 13 Mai 1693, 16 Mai & 1 Juin 1695. *Pierre de Launay*, Chevalier, Seigneur de Valloré, Capitaine-Commandant 150 Gentilshommes de la Nobleſſe de l'Iſle de France, lui donna un certificat de ſes ſervices dans ledit arriere-ban, le 23 Septembre 1695. René de Chocquard fut maintenu dans ſa *nobleſſe*, le 7 Mars 1701, par Jugement de M. *Samſon*, Intendant de la Généralité de Soiſſons, & décéda en ſon Château de Poilly le 9 Juin 1725. Il avoit épouſé, par contrat du 28 Janvier 1687, paſſé devant *l'Hote*, Notaire à Crecy, Demoiſelle *Marie-Françoiſe de Ronty*, morte au Château de Poilly le 16 Juin 1690, fille de *François de Ronty*, Ecuyer, & de *Renée de la Fonds*, dont : — Michel-Raimond, qui ſuit ; — & Marie-Jeanne, née le 29 Mars 1690, morte Religieuſe de la Congrégation de Laon.

IV. Michel-Raimond de Chocquard-de-Saint-Etienne, Ecuyer, né à Poilly le 2 Novembre 1687, fut d'abord Sous-Lieutenant dans Royal-Artillerie, par Lettres du 7 Octobre 1705, puis Lieutenant de Cavalerie au Régiment de Condé, ainſi qu'il appert de ſon mariage; & eſt décédé en ſon Château de Poilly le 9 Novembre 1726. Il avoit épouſé, par contrat du 7 Juin 1723, paſſé devant *le Nain*, Notaire à Laon, *Marie-Marguerite de Signier*, fille de *Jean-Batiſte de Signier*, Chevalier, & de *Marie-Anne Chevalier*. Elle eſt morte en ſon Château d'Erlon, au mois de Janvier 1763, laiſſant de ſon mariage :

V. François-Raimond de Chocquard-de-Saint-Etienne, Chevalier, né à Poilly le 18 Septembre 1725, qui eut des Lettres de Lieutenance dans différens Régimens, ſçavoir les 26 Juillet 1734, 26 Juillet 1735, 19 Janvier 1736, & fut fait Lieutenant au Régiment de Poitou, Infanterie, par Lettres du 8 Septembre 1740. Il y ſervit pluſieurs années, & eſt mort à Laon le 1 Mars 1753. Il avoit épouſé, par contrat du 19 Avril 1747, paſſé devant *le Nain*, Notaire de cette Ville, *Marie-Madelene-Françoiſe Marquette*, fille de *Nicolas Marquette*, Conſeiller du Roi, Contrôleur des Fortifications de Picardie, & de *Madelene-Françoiſe Baillieu*. Elle eſt morte le 24 Juillet 1748, n'ayant eu que — Marie-Marguerite, qui ſuit, miſe ſous la garde-noble de François-Raimond, ſon pere, par acte du 27 Juillet de ladite année, paſſé devant le Lieutenant-Général de Laon.

VI. Marie-Marguerite de Chocquard-de-Saint-Etienne, née à Laon le 30 Juin 1748, a épouſé, par contrat du 9 Août 1763, paſſé devant *de Sains*, Notaire à Reims, *Grégoire-François-Alexandre de Signier*, Chevalier, Seigneur de Rogny, Lugny, Marcy & Houry, auquel elle a apporté, entr'autres biens, en dot la Terre & Seigneurie d'Erlon, & partie de celle de Marcy, dont elle avoit hérité de *Marie-Marguerite de Signier*, ſon ayeule maternelle. De ce mariage ſont iſſus juſqu'à préſent (1777), ſept enfans, quatre vivans, & trois qui ſont morts. *Voyez* Signier.

Les armes : *d'argent, au chevron de ſable, accompagné de trois merlettes de même, 2 & 1*, ainſi qu'elles ſont peintes dans les Lettres de nobleſſe. Suivant M. *d'Hozier*, elles ſont : *de ſinople, au chevron d'argent, accompagné de trois merlettes de même, 2 & 1, ſurmonté d'une faſce auſſi d'argent*. Elles ont été ainſi

enregiſtrées à l'Armorial général, ſuivant le Brevet du Juge d'armes, donné le 17 Juin 1698. Généalogie dreſſée ſur titres originaux communiqués.

SAINT-EULIEN (DE): Ancienne Nobleſſe de Champagne, dont étoit

YVAIN DE SAINT-EULIEN, Chevalier, Baron de Saint-Eulien, de Cirey-lès-Mareille & autres Terres, marié à *Agnès de Saint-Amand*, Dame dudit lieu, dont il eut pour fille & unique héritiere:.

ALIX DE SAINT-EULIEN, Baronne & Dame de Saint-Eulien, de Cirey & de Saint-Amand, qui porta ces Terres en mariage, avant 1425, à *Erard du Châtelet*, III. du nom, ſurnommé *le Grand*, Chevalier, Seigneur du Châtelet, de Deuilly, Maréchal & Gouverneur des Duchés de Lorraine & Barrois, iſſu de THIERRI DE LORRAINE, ſurnommé *d'Enfer*, qui fit bâtir le Châtelet, dont la poſtérité a retenu le ſurnom. *Voyez* CHATELET.

Les armes: *d'or, à la croix ancrée de gueules.*

* SAINT-FARGEAU: Petite Ville de Puiſaye, qui fut confiſquée ſur *Jacques Cœur*, Argentier du Roi CHARLES VII.

Ce Prince en fit don à *Antoine de Chabannes*, Comte de Dammartin, Grand-Maître de France, décédé le 25 Décembre 1448. Il fut pere de *Jean de Chabannes*, Comte de Dammartin, qui de SUSANNE DE BOURBON, Comteſſe de Rouſſillon, eut deux filles. *Antoinette*, l'aînée, eut la Seigneurie de Saint-Fargeau, qu'elle porta à ſon mari *René d'Anjou*, Seigneur de Mezieres, pere de *Nicolas d'Anjou*, en faveur duquel la Seigneurie de *Saint-Fargeau* fut érigée en *Comté*, avec union de la Châtellenie de Charny, par Lettres du mois de Février 1541. *Renée d'Anjou*, fille unique de *Nicolas*, porta, en 1566, le Comté de Saint-Fargeau & le Marquiſat de Mezieres à ſon mari FRANÇOIS DE BOURBON, Duc de Montpenſier, en faveur duquel le Comté de *Saint-Fargeau* fut érigé en *Duché-Pairie*, par Lettres du mois d'Avril 1575, enregiſtrées le 28 Mars 1576. Leur fille unique, MARIE DE BOURBON, épouſa, en 1620, GASTON-JEAN-BATISTE DE FRANCE, Duc d'Orléans, & fut mere d'ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS, dite *Mademoiſelle de Montpenſier*, qui, par ſon teſtament du 27 Février 1685, donna à *Antonin-Nompar de Caumont*, Comte, puis Duc de Lauzun, le *Comté de Saint-Fargeau*, dont elle avoit fait déſunir, en 1661, la Châtellenie de Charny. Le Duc *de Lauzun* vendit ce *Comté* à *Michel-Robert le Pelletier-des-Fors*, Contrôleur des Finances. Son petit-fils le poſſede aujourd'hui. *Voyez* PELLETIER.

* SAINT-FLORENTIN: Terre & Seigneurie en Champagne, érigée en *Comté* en faveur de *Louis Phelypeaux*, II. du nom, Marquis de la Vrilliere, pere du feu Duc *de la Vrilliere*, ancien Miniſtre d'Etat, décédé à Paris le 27 Février 1777. *Voyez* PHELYPEAUX.

* SAINT-FLORIS: Terre & Seigneurie en Artois, dont *Barbe de la Blanque* devint héritiere du chef de ſa mere, *Catherine de Goſſon*.

Elle avoit épouſé, le 1 Juillet 1570, *Charles de Guiſtelle*, Seigneur de Provene, de Vaſſenar, &., par elle, de Saint-Floris, Gouverneur de la ville & pays de Malines. Il fut pere d'*Alexandre*, & ayeul de *Charles*, II. du nom, Seigneur de Roclencourt, & d'*Adrien-François*, Seigneur de Saint-Floris, en faveur deſquels, & de leur ancienne nobleſſe, la Terre de *Saint-Floris* fut érigée en *Marquiſat*, par Lettres du mois de Décembre 1674. *Adrien-François* eut de ſa femme *Marie-Françoiſe de Coupigny*, entr'autres enfans: — *Louis-Ignace de Guiſtelle*, marié, le 30 Octobre 1674, avec *Anne-Françoiſe de Guernonval-d'Eſquelbec*.

SAINT-FORGEUX. *Voyez* ALBON, *Tome I.*

SAINT-GELAIS: Maiſon illuſtre & ancienne, qui tire ſon nom du Bourg de Saint-Gelais, de l'ancien patrimoine des Seigneurs *de Lezignem* en Poitou.

Auſſi ceux de cette Maiſon prétendent-ils être ſortis de celle de *Lezignem*. La branche des aînés, qui ſubſiſte encore, prit en même-tems le nom de *Lezignem*, & le joignit à celui de SAINT-GELAIS.

PIERRE DE SAINT-GELAIS, Seigneur de Montlieu, de Saint-Aulaye, qui vivoit dans le XVe ſiécle, eut de *Philiberte de Fontenay*, ſon épouſe, pluſieurs enfans, entr'autres : — 1. JEAN DE SAINT-GELAIS, Seigneur de Montlieu, qui vivoit ſous le regne de LOUIS XII. Il compoſa l'Hiſtoire de ce Prince, publiée par *Godefroy* en 1622; — 2. OCTAVIEN, né à Cognac vers l'an 1466, Poëte françois, qui étudia, avec pluſieurs de ſes freres, au Collége de Sainte-Barbe. Il fut deſtiné, par ſes parens, à l'état eccléſiaſtique; mais la poëſie & la galanterie l'occuperent plus que les devoirs de cet état. Introduit de bonne heure à la Cour, il fut reçu favorablement de CHARLES VIII, à la recommandation duquel le Pape ALEXANDRE VI le nomma à l'Evêché d'Angoulême : il fut ſacré à Lyon dans l'Egliſe de Saint-Paul, ſur la fin de 1495, ou l'année ſuivante, & depuis ſon élévation à l'Epiſcopat, il ne s'occupa plus que des fonctions de ſon miniſtere; fit beaucoup de biens à ſon Egliſe, l'enrichit de préſens conſidérables; & après la mort de CHARLES VIII, au Château d'Amboiſe en 1498, il fut un des Prélats nommés pour accompagner le corps de ce Prince juſqu'à Saint-Denis. Il mourut à Angoulême en Novembre ou Décembre 1502, âgé environ de 36 ans, & fut inhumé dans une des Chapelles de ſa Cathédrale. On lui donne pour fils naturel, mais cela n'eſt pas sûr, MÉLIN DE SAINT-GELAIS, Poëte françois, qui floriſſoit dans le XVIe ſiécle, à la Cour des Rois FRANÇOIS I & HENRI II. Il mérita le nom d'*Ovide François*, ſurpaſſa *Marot* par ſon érudition & ſes poëſies; eut pour rival *Ronſard*, ce qui cauſa quelque jalouſie entre ces deux beaux eſprits. Il fut Aumônier & Bibliothécaire d'HENRI II : on place ſa mort en 1558. Voyez *Moréri* à ſon article; —— 3. JACQUES, Doyen d'Angoulême & Evêque d'Uzès, qui fit bâtir la Chapelle où ſon frere OCTAVIEN fut inhumé; —— 4. N... DE SAINT-GELAIS; —— 5. & ALEXANDRE, qui ſuit.

ALEXANDRE DE SAINT-GELAIS, Seigneur de Lanſac, de Romefort, &c. Conſeiller & Chambellan du Roi LOUIS XII, épouſa *Jacquette*, Dame *de Lanſac*, fille & héritiere de *Thomas*, Seigneur *de Lanſac*, & de *Françoiſe d'Eſcars*. Il mourut en 1522, laiſſant :

LOUIS DE SAINT-GELAIS, dit *de Lezignem*, Baron de la Motte-Sainte-Heraye, Seigneur de Lanſac, de Preſſy-ſur-Oiſe, Chevalier d'honneur de la Reine CATHERINE DE MÉDICIS, Surintendant de ſa Maiſon. Il parut avec réputation à la Cour ſous le regne de HENRI II, & ſous celui de ſes enfans; ſe rendit recommandable par ſon Ambaſſade à Rome en 1554, & au Concile de Trente. La Reine, qui l'avoit attaché lui & ſon fils au Roi HENRI III, leur fit prendre depuis le parti de la Ligue, pour faire réuſſir le deſſein qu'elle avoit. Ils avoient grande part aux ſecrets de cette Princeſſe, qu'ils ſervirent toujours avec beaucoup de zele. Le pere fut Capitaine d'une Compagnie de 100 Gentilshommes d'armes, Chevalier de l'Ordre du Roi ſous CHARLES IX, puis Chevalier du Saint-Eſprit ſous HENRI III en 1579; mourut au mois d'Octobre 1589, âgé de 76 ans; & fut inhumé dans l'Egliſe de Preſſy. Il avoit épouſé, 1°. en 1545, *Jeanne*, fille de *Philippe*, Baron *de la Roche-Andry*, & d'*Anne de Beaumont-Genay*; & 2°. en 1565, *Gabrielle de Rochechouart*, fille de *François*, Seigneur de Mortemart. Du premier lit vinrent : — 1. GUI, qui ſuit; — 2. CLAUDE, Dame de Preſſy, femme de *Charles*, Comte ſouverain *de Luſſe*, en baſſe Navarre; & du ſecond lit : — 3. CHARLES, mort en 1586; — 4. FRANÇOIS, Seigneur de Vernon, Abbé de Saint-Lo, Protonotaire du Saint-Siége; —— 5. CLAUDE, Dame de Laye en Béarn.

LOUIS DE SAINT-GELAIS eut encore pour fils naturel URBAIN, Evêque de Comminges, mort en 1613.

GUI DE SAINT-GELAIS, dit *de Lezignem*, Seigneur de Lanſac, connu ſous le nom de *Jeune Lanſac*, parce que la Reine CATHERINE DE MÉDICIS l'employa dans les affaires du Cabinet en même-tems que ſon pere, ſe rendit ſur-tout

célébre par l'Ambaſſade de Pologne, où il contribua beaucoup à l'élection de HENRI DE FRANCE, Duc d'Anjou, pour la Couronne de cet Etat. Il y ſuivit depuis ce Prince, auquel la Reine l'avoit donné, & mourut fort âgé en 1622. Cet habile politique avoit épouſé *Antoinette Raſſin*, fille & héritiere de *François*, Seigneur d'Azay-le-Rideau, Capitaine des Gardes-du-Corps du Roi & Sénéchal d'Agenois, & de *Nicole le Roy-Chavigny*, Dame de Balon, dont: — 1. ARTUS, qui ſuit; — 2. ALEXANDRE, tué au ſiége de la Fere en 1596, à l'âge de 22 ans; — 3. & JEANNE, morte ſans alliance.

ARTUS DE SAINT-GELAIS-DE-LEZIGNEM, Seigneur de Lanſac, Marquis de Balon, épouſa *Louiſe*, ou, ſelon le P. *Anſelme*, *Françoiſe de Souvré*, fille aînée de *Gilles*, Marquis de Courtenvaux, Maréchal de France, dont: — 1. GILLES, qui ſuit; —— 2. MARIE, femme de *René de Courtarvel*, Seigneur de Pezé au Maine; —— 3. & FRANÇOISE, mariée à *Louis de Prie*, Marquis de Toucy, morte à Montpoupon le 29 Août 1673, dans ſa 70ᵉ année.

GILLES DE SAINT-GELAIS, dit *de Lezignem*, Seigneur de Lanſac, Marquis de Balon, tué au ſiége de Dole le 30 Juillet 1636, avoit épouſé 1°. *Françoiſe Fouquet-de-Croiſſy*; & 2°. *Marie de Vallée-Foſſez*, Marquiſe d'Everly. Du premier lit il eut —— MARIE-MADELENE DE SAINT-GELAIS, dite *de Lezignem*, mariée à *Henri-François*, Marquis *de Vaſſé*; & du ſecond lit —— ANNE-ARMANDE DE SAINT-GELAIS-DE-LANSAC, mariée à *Charles*, Duc *de Crequy*, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, & morte le 10 Août 1709.

Il ne reſte de la branche de SAINT-GELAIS, iſſue des Seigneurs de Séligny, que N... DE SAINT-GELAIS, marié à *N... Tudert*.

Les armes: *écartelé au 1 & 4 d'azur, à la croix alaiſée d'argent; au 2 & 3 burelé d'argent & d'azur de dix piéces, au lion de gueules, couronné, armé & lampaſſé d'or.* Extrait de *Moréri*, édition de 1759, & de l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, *Tome IX, p. 66.*

* SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ: Terre conſidérable dans la Marche, érigée en *Marquiſat*, par Lettres du mois d'Avril 1645, en faveur de *Henri de Foucault*, Gouverneur de la Marche, Maréchal-de-Camp, frere aîné de *Louis de Foucault*, Comte du Daugnon, créé Maréchal de France le 20 Mars 1653. *Voyez* FOUCAULT.

* SAINT-GERMAIN-LANGOT, Subdélégation de Falaiſe, en Normandie.

Terre qui a été poſſédée, depuis ſon acquiſition, de pere en fils, & par ſucceſſion, par la branche aînée de la Maiſon d'*Oilliamſon:* elle l'eſt aujourd'hui par *Jacques-Gabriel-Alexandre d'Oilliamſon*, Chevalier, Marquis de Saint-Germain, &c. qui a obtenu, par Lettres-Patentes du mois de Mai 1739, données à Verſailles, la réunion & l'érection en *Marquiſat*, ſous le nom d'*Oilliamſon*, des Terres de Baux, Caligny, Montilly, la Baſoque, les Bois de Montaigu, les Loges, qui faiſoient partie du Marquiſat de Saint-Germain. *Voyez* OILLIAMSON, *Tome XI, p. 138 & ſuiv.*

* SAINT-GERMAIN-LE-DESIRÉ: Terre au Bailliage de Chartres, qui appartient à une branche de la Maiſon de *Prunelé*. Elle a pour tige *Jacques de Prunelé*, I. du nom, troiſieme fils de *Gilles*, Seigneur de la Porte, & de *Renée de Meſange*. Il eut pour ſa part & portion la Terre de Saint-Germain-le-Deſiré. *Voyez* PRUNELÉ.

SAINT-GERMAIN-MATINEL ou MATINEL-SAINT-GERMAIN: Famille noble de Normandie, ſi ancienne, que ſon origine ſe perd dans l'obſcurité des tems.

De-là vient que l'on ignore lequel des deux noms de SAINT-GERMAIN ou de MATINEL eſt le primitif. Peut-être ſeroit-elle une branche de la Famille de SAINT-GERMAIN qui a poſſédé le fief de *Matinel*, & en ce cas ce ſeroit-là ſon vrai

nom. Il peut bien ſe faire auſſi qu'elle l'ait pris d'une Terre noble appellée SAINT-GERMAIN, qu'elle poſſédoit en même-tems que les Terres de Saint-Martin en Periers, Marigny en Sainte-Opportune, la Perorie & Percy. Tels ſont nos doutes à cet égard.

Quant au nom de MATINEL, ſoit qu'il ſorte des *Matinelli* d'Italie, comme quelques-uns le croyent, ou qu'il vienne d'ailleurs, il eſt certain que dès l'an 1441, la Sergenterie noble & héréditaire de Periers étoit dans cette Famille, & qu'elle y eſt reſtée juſqu'en 1705. Cela ſeul ſuffit pour démontrer ſon ancienneté. On ſçait en effet que ces Sergenteries étoient des places de Robe & d'Epée, que les titulaires faiſoient exercer par des Secrétaires ou des Commis, & dans leſquelles on ne recevoit que des perſonnes d'extraction noble.

Outre que le titre d'acquiſition, ci-deſſus cité, de l'an 1441, exiſte, on voit, en 1458, JEAN MATINEL, qui étoit revêtu de cette dignité, compris ſous le nom de *Jean de Periers*, comme Seigneur de ce lieu, parmi les Seigneurs Normands qui ſe trouverent au fameux ſiége de Sandwich en Angleterre, ſous le commandement du Sénéchal *de Brezé*.

Un autre JEAN DE MATINEL fut nommé, par les trois Ordres de la Province, pour premier Député aux derniers Etats généraux de Blois, étant aſſiſté de *N... David*, d'où deſcendent aujourd'hui les *David*, Seigneurs d'Anfreville en Côtentin.

Cette ancienne Famille de MATINEL a toujours contracté des alliances honorables, & donné des ſujets qui ſe ſont diſtingués au ſervice de nos Rois. Il n'en reſte plus que JEAN-BATISTE DE MATINEL, Vicomte de Saint-Germain, fils de JEAN-PIERRE DE MATINEL, Vicomte de Saint-Germain, & d'*Antoinette de Campion*. Il eſt Capitaine des Levrettes de la Chambre de S. A. R. M. le Comte D'ARTOIS, & a épouſé, en 1759, Demoiſelle *Geneviéve de Leſcours-Doradour*, dont il n'a qu'une fille, âgée de 16 à 17 ans.

Cette Famille a dans l'Egliſe de Periers ſon tombeau, ſur lequel ſont ſes armes: *d'azur, à trois roſes d'argent, 2 & 1, au chef d'or.* Pour ſupports, *deux Sauvages.* Deviſe: NEC DOMINARE, NEC DOMINARI. Comme elle eſt fort connue en Normandie, & que le repréſentant n'a qu'une fille, il a jugé à propos de ſe contenter de cette petite Notice.

* SAINT-JUILLIN: Seigneurie en Dauphiné, qui fut érigée en *Comté*, par Lettres du mois d'Août 1739, enregiſtrées au Parlement de Grenoble le 11 Décembre ſuivant, en faveur de *Louis de la Poype*, Chevalier d'honneur au même Parlement.

* SAINT-LARY, en latin *de Sancto Hiſlari*, *de Sancto Lari* & *de Sancto Hilario*. Terre qui a donné le nom à cette Maiſon, qui a fourni deux Grands-Ecuyers, un Maréchal de France, & trois Chevaliers des Ordres du Roi. Elle eſt ſituée dans le Comté de Comminges, dont elle eſt mouvante.

La Généalogie, par filiation ſuivie, ne commence, dans l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, *Tome IV, p.* 304, qu'à JEAN, qui ſuit.

I. JEAN DE SAINT-LARY, ou *Hilari*, Seigneur de Geſſac, Montgros, Montblanc, Saint-Lary, Montaſtruc & de Frontignan en partie, teſta le 1 Avril 1485, & inſtitua ſon héritier univerſel JEAN, ſon fils, qui ſuit.

II. JEAN DE SAINT-LARY, II. du nom, Seigneur de Geſſac, Montgros, Montblanc, &c. ne vivoit plus en 1498. Il avoit épouſé 1°. *Jeanne Benque*; & 2°. *Jeanne de Béon.* Du premier lit il eut: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. GAILLARDINE, femme de *Carbon*, Seigneur *de Mont*, qui donna quittance de ſa dot, le 15 Janvier 1502, à JEAN & à RAIMOND DE SAINT-LARY, ſes freres, & fut préſent à cet acte PIERRE ou PEROTON DE SAINT-LARY, enfant de RAIMOND; & du ſecond lit: — 3. RAIMOND, tige des Seigneurs de Bellegarde, rapportés ci-après.

III.

III. Jean de Saint-Lary, III. du nom, tranſigea avec Raimond, ſon frere, le 1 Mars 1498, ſur le partage des biens de ſon pere, & eut pour le ſien les Terres de Saint-Lary, Montblanc & le Moulin de la Mote en Samathan, qui étoient alors en litige entre lui & *Bernard Suveres*, habitant de Samathan. Il donna aveu de ſes Terres au Sénéchal de Toulouſe en 1503; fit, le 22 Mai 1514, un bail emphythéotique aux Conſuls & aux habitans de Saint-Lary, & vivoit encore en 1516. Il avoit épouſé *Sibille d'Ornezan*, qui teſta le 27 Mars 1541, fit des legs à toutes ſes filles, & inſtitua ſon héritier univerſel ſon fils. Ses enfans furent : — 1. François, qui ſuit; — 2. Catherine, femme de *Jean de Saint-Paſtour*, Seigneur de Bonrepos. Elle renonça à tous ſes droits en faveur de ſon pere, le 24 Septembre 1516; — 3. Jeanne, mariée par contrat du 2 Juin 1509, à *Jean de Bize*, Seigneur de Sayas. Raimond de Saint-Lary, Seigneur de Montaſtruc, ſon oncle, fut préſent à ce mariage; — 4. & 5. Jamette, & une autre fille mentionnées dans le teſtament de leur mere; — 6. Rose, Religieuſe; — 7. & Jeanne, auſſi mentionnée dans le teſtament de ſa mere.

IV. François, Seigneur de Saint-Lary & de Montblanc, inſtitué héritier par le teſtament de ſa mere, ne vivoit plus en 1574. Il avoit épouſé, par contrat du mois de Septembre 1524, *Françoiſe de Comminges*, fille de *Raimond de Comminges*, Baron de Roquefort, & de *Madelene de Foix-Rabat*. Elle plaidoit en 1574, après la mort de ſon mari, contre *Guillaume*, Vicomte *de Joyeuſe*, Maréchal de France, au ſujet de la ſucceſſion de ſes pere & mere, dont elle étoit co-héritiere & dont ce Maréchal ſe prétendoit créancier. Elle eut de ſon mariage : — Anne de Saint-Lary, mariée, par contrat du 22 Janvier 1549, à *Pierre de Montclar*, Baron de Salvamont, fils de *Jean*, Vicomte *de Montclar*. Etant veuve elle teſta le 19 Avril 1590, ſe qualifiant *Dame de Montblanc*; confirma la donation qu'elle avoit faite de la Terre de Saint-Lary à *Paul de Comminges*, ſon petit-fils, fils de *Jean-Jacques de Comminges*, Seigneur de Peguillem, & de *Françoiſe de Montclar*, ſa fille, à condition que le Donataire porteroit le nom & les armes de Saint-Lary.

Seigneurs de Bellegarde.

III. Raimond de Saint-Lary, fils de Jean, II. & de *Jeanne de Béon*, ſa ſeconde femme, tranſigea avec Jean, ſon frere aîné, le 1 Mars 1498, & eut les Seigneuries de Montaſtruc, Montgros, & le Moulin d'Auſſan. Il épouſa, par contrat du 7 Septembre de ladite année, *Miramonde de Lagorſan*, fille unique & héritiere de *Roger de Lagorſan*, Seigneur de Bellegarde, dont : — 1. Pierre ou Peroton, qui ſuit; —— 2. Jean, auteur de la Branche des Seigneurs de Saintrailles, rapportée ci-après; — 3. & Isabeau, mariée à *Pierre de la Penne*, comme on le voit par le contrat de mariage de *Paule de la Penne*, ſa fille, du 12 Janvier 1559, avec *Barthelemi*, Seigneur *de Mun* en Bigorre.

IV. Pierre ou Peroton de Saint-Lary, Baron de Bellegarde, fut Capitaine de 50 hommes d'armes, rendit hommage au Roi, le 8 Décembre 1540, pour les terres de Montaſtruc, Savès & Montgros; teſta le 29 Octobre 1569, & mourut en 1570, d'une bleſſure qu'il avoit reçue d'un coup de Mouſquet au pied, durant le ſiége de Mazeres, en Octobre 1569. Il avoit épouſé, par contrat du 11 Mars 1522, *Marguerite d'Orbeſſan*, fille de *Pierre*, & de *Jeanne de Termes*, ſœur de *Paul*, Maréchal de France, dont : — 1. Roger, qui ſuit; — 2. Jean, mentionné après la poſtérité de ſon aîné; — 3. Jeanne, mariée, le 17 Septembre 1551, à *Jean de Nogaret*, Seigneur de la Valette, de Caſaux & de Caumont, Capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances, & Lieutenant-Général en Guienne; — 4. & Marguerite, mariée, par contrat du 5 Juin 1563, avec *Antoine de Saint-Gery*, Ecuyer, Seigneur & Baron de Magnas, dont elle eut, entr'autres enfans : — *Jean de Saint-Gery*, Ecuyer, Seigneur & Baron de Magnas, Lieutenant-Colonel au Régiment de Picardie, tué au ſiége de Montpellier en 1622, après avoir épouſé, le 19 Novembre 1588, *Marguerite de Las*, Dame de la Motte en Périgord.

V. ROGER DE SAINT-LARY, Seigneur de Bellegarde, embraſſa d'abord le parti eccléſiaſtique, porta le titre de *Prévôt d'Oulx ;* mais pendant qu'il étudioit à Avignon, il eut diſpute avec un de ſes condiſciples, qu'il tua, ce qui l'obligea de ſe retirer. Il prit depuis la profeſſion des armes, ſervit ſous le Maréchal *de Termes*, ſon grand-oncle, qui le fit Guidon de 50 lances de ſa Compagnie ; eut part aux bonnes graces du Duc *d'Anjou*, depuis HENRI III, qui le fit Colonel de ſon Infanterie, puis Maréchal de France, par Lettres données à Bourgoing le 6 Septembre 1574 ; vendit la Terre de Genſac-Savez à LOUIS DE SAINT-LARY, Seigneur de Frontignan, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par acte paſſé au Château de Saint-Elix. Il fut nommé Chevalier des Ordres du Roi en 1578, & mourut ſubitement de poiſon au Château de Saluces, où il s'étoit retiré, le 20 Décembre 1579, ſans avoir été reçu. Il avoit épouſé, par diſpenſe, *Marguerite de Saluces*, veuve de *Paul de Termes*, ſon grand-oncle, dont : — CÉSAR, qui ſuit ; — & MARGUERITE DE SAINT-LARY, femme de *Joſeph de Las*, Seigneur de Tule.

VI. CÉSAR DE SAINT-LARY, Seigneur de Bellegarde & de Termes, Gouverneur du Marquiſat de Saluces, de Saintonge, d'Angoumois & du Pays d'Aunis, Capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances, Gouverneur de la Rochelle, ſe trouva à la bataille de Coutras en 1587, chargea des premiers ; & fut bleſſé de 4 coups d'eſtoc, dont il décéda 9 jours après, âgé de 25 ans. Il avoit épouſé *Jeanne du Lion*, fille d'*Antoine du Lion*, Seigneur de Preüilly & de Gentilly près Paris, Conſeiller au Parlement, & de *Jeanne de Châteauneuf-de-Pierre-Buffiere*. Elle étoit alors veuve de deux maris, 1°. de *François Goumard*, Seigneur de Chilets en Saintonge, & de *Léon Bouchard-d'Aubeterre*, Seigneur de Saint-Martin de la Coudre, & elle ſe remaria en quatriemes noces à *Jean de Rivery*, Seigneur de Rivery en Picardie, & de Potonville, Chevalier de l'Ordre du Roi, ſon Lieutenant au Gouvernement de Brouage. De ſon troiſieme lit elle eut : — OCTAVE, qui ſuit.

VII. OCTAVE DE SAINT-LARY-DE-BELLEGARDE, né poſthume, fut reconnu légitime par Arrêt du Parlement de Bordeaux ; néanmoins le Duc *de Bellegarde*, ſon couſin, ſe mit en poſſeſſion des biens de ſa Maiſon, & l'obligea d'embraſſer l'état eccléſiaſtique. Il fut élevé chez les Bénédictins de l'Abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. LOUIS XIII le nomma à l'Evêché de Conſerans en 1614. Il paſſa à l'Archevêché de Sens en 1623 ; ſoutint l'honneur & l'intérêt du Clergé de France à l'Aſſemblée tenue à Mantes en 1640 ; teſta le 15 Janvier 1643, fit ſon Egliſe héritiere, mourut le 26 Juillet 1646, au village de Montreuil près de Vincennes, fut enterré dans ſon Egliſe Métropolitaine & ſes entrailles dépoſées en l'Egliſe du lieu où il étoit mort.

V. JEAN DE SAINT-LARY, ſecond fils de PIERRE, & de *Marguerite d'Orbeſſan*, fut d'abord d'Egliſe & Abbé de Niſors ; mais le Maréchal *de Termes*, ſon grand-oncle, l'ayant inſtitué ſon héritier, à la charge de porter ſon nom & ſes armes, il prit la qualité de *Seigneur de Termes*, fut Seigneur de Montaſtruc, Lieutenant de 30 lances de la Compagnie de ſon pere, enſuite Capitaine de 50 hommes d'armes, Gouverneur de la ville de Metz, & nommé Chevalier des Ordres du Roi en 1584. Il mourut de maladie, pendant le ſiége de Chorges en Dauphiné, où il ſervoit en qualité de Maréchal-de-Camp, s'étant fait tranſporter à Siſteron vers le 27 Novembre 1586. Il avoit épouſé *Anne de Villemur*, fille de *François de Villemur*, Baron de Saint-Paul, & d'*Anne de Carmain*, dont : — 1. ROGER, qui ſuit ; — 2. CÉSAR-AUGUSTE, mentionné après ſon frere aîné ; — 3. JEAN, mort de la peſte à 14 ans ; — 4. & PAULE, ſeconde femme d'*Antoine-Arnaud de Pardaillan*, Seigneur de Monteſpan, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine des Gardes-du-Corps. Voyez PARDAILLAN.

VI. ROGER DE SAINT-LARY, Duc de Bellegarde, Marquis de Verſoy, Seigneur & Baron de Termes, Pair & Grand-Ecuyer de France, Chevalier des Ordres du Roi en 1595, Gouverneur de Bourgogne & de Breſſe, fait Duc de Bellegarde & Pair de France en 1619, depuis Surintendant de la Maiſon &

premier Gentilhomme de la Chambre de GASTON DE FRANCE, Duc d'Orléans, mourut à Paris, ſans enfans légitimes, le 13 Juillet 1646, âgé de 83 ans, 7 mois & 3 jours. Son corps fut porté à Dijon, & enterré dans l'Egliſe des Jéſuites; & ſon cœur dépoſé aux Jéſuites de Paris, rue Saint-Antoine. Il avoit épouſé, en 1596, *Anne de Bueil*, fille d'*Honoré*, Seigneur de Fontaines, Chevalier des Ordres du Roi, & d'*Anne de Bueil*. Il eut pour fils naturel — *Pierre de Bellegarde*, dit *le Chevalier de Montbrun*, Seigneur de Souſcarriere près de Grosbois en Brie, légitimé par Lettres du mois d'Avril 1628.

VI. CÉSAR-AUGUSTE DE SAINT-LARY, Baron de Termes & de Montbar, ſecond fils de JEAN DE SAINT-LARY, Seigneur de Termes, & d'*Anne de Villemur*, d'abord Chevalier de Malte, puis Grand-Prieur d'Auvergne, enſuite Ecuyer d'Ecurie du Roi, ſous le nom de *Baron de Termes*, enfin Grand-Ecuyer de France ſur la démiſſion de ſon frere le Duc *de Bellegarde*, fut reçu Chevalier des Ordres du Roi, le 31 Décembre 1619, mourut d'une bleſſure qu'il reçut au bras au ſiége de Clerac, le 22 Juillet 1621, très-regretté de la Cour, & fut enterré dans l'Egliſe des Jéſuites de Dijon. Il avoit épouſé, le 25 Juillet 1615, *Catherine Chabot*, fille de *Jacques*, Marquis de Mirebeau, Chevalier des Ordres du Roi, & d'*Anne de Coligny*, ſa premiere femme. Elle ſe remaria à *Claude Vignier*, Seigneur de Saint-Liébaud, Préſident au Parlement de Metz, mourut le 7 Mars 1662, & fut inhumée à Saint-Nicolas-des-Champs. De ſon premier lit elle eut: — JEAN, mort jeune; — & ANNE-MARIE DE SAINT-LARY, mariée, avec diſpenſe, à *Jean-Antoine de Gondrin-de-Pardaillan*, Marquis de Monteſpan, ſon couſin-germain, ſubſtitué à tous les biens de la Maiſon de *Bellegarde*. Il mourut, ſans poſtérité, le 21 Mai 1687, âgé de 95 ans, & fut enterré à Saint-Sulpice. Sa veuve décéda le 4 Mai 1715, âgée de 93 ans, 6 mois 11 jours, & fut inhumée à Saint-Jean-le-Rond à Paris.

Seigneurs de SAINTRAILLES.

IV. JEAN DE SAINT-LARY, dit *de Montaſtruc*, ſecond fils de RAIMOND, Seigneur de Montaſtruc, & de *Miramonde de Lagorſan-Bellegarde*, fut Capitaine de 300 hommes d'armes, & épouſa, par contrat du 17 Février 1555, *Gabrielle de Marraſt*, fille unique & héritiere de ſa Maiſon, Dame de Saintrailles, Montagnan, Arroux, &c. en Aſtarac. Etant reſtée veuve, elle ſe remaria, le 1 Janvier 1572, à *Bernard de Béon-du-Maſſez*, Chevalier, puîné de la Maiſon de *Béon-du-Maſſez*, qualifié *Seigneur de Bouteville*, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi en Angoumois, Saintonge, la Rochelle & Aunis, ſuivant une tranſaction faite avec ſon beau-fils. De ſon premier lit elle eut:

V. GABRIEL DE SAINT-LARY, qui tranſigea, étant à Angoulême, au mois de Mars 1598, ſur les droits de ſa mere, avec *Bernard de Béon-du-Maſſez*, ſecond mari de cette Dame. Il épouſa, par contrat du 1 Janvier 1600, *Olimpe de la Motte*, fille de *Jean de la Motte*, Seigneur de la Roque, Montferrand & Sainte-Criſtie en Armagnac, dont:

VI. ANTOINE DE SAINT-LARY-DE-BELLEGARDE, I. du nom, Seigneur de Saintrailles, qui épouſa, par contrat du 3 Février 1625, *Madelene du Gout*, fille de *Jean du Gout*, Seigneur du Bouzet, de laquelle il eut: — CHARLES, qui ſuit; — & deux filles, Religieuſes au couvent de Sainte-Claire à Caſtelnau de Magnoac.

VII. CHARLES DE SAINT-LARY-DE-BELLEGARDE, Seigneur de Saintrailles, épouſa, par contrat du 27 Février 1660, *Catherine de Cardaillac d'Ozon*, fille de *Paul de Cardaillac*, Seigneur d'Ozon, & d'*Anne de Cardaillac-Lomné*. Leurs enfans furent: — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2. JEAN-PAUL, dit *le Chevalier de Saintrailles*, mort en 1719; — 3. JEAN-JACQUES, Prieur de Fontrailles, mort en 1697; — 4. & MARGUERITE.

VIII. ANTOINE DE SAINT-LARY-DE-BELLEGARDE, II. du nom, Seigneur & Baron de Saintrailles, Montagnan, Arroux, des Marguils & de Montferrand, épouſa, le 12 Septembre 1689, *Chriſtine-Angélique de Laſſeran-de-Cazaux*, fille de

N... de Lasseran, Seigneur de Cazaux & de Castelnau en Armagnac, dont : — Jean-Gabriel, qui suit ; —— & deux filles ; la premiere, mariée à *N... de la Barthe*, Seigneur de Mondau.

IX. Jean-Gabriel de Saint-Lary-de-Bellegarde a épousé, en 1725 Demoiselle *Catherine de Bolouch*, de laquelle sont sorties deux filles, sçavoir, — Anne-Marguerite de Saint-Lary-de-Bellegarde, mariée, le 27 Janvier 1754, à Messire *Louis-François de Gemit-de-Luscan ;* — & Angélique, mariée, le 14 Juillet de ladite année 1754, à Messire *Gaston*, Comte *d'Erce*, Gouverneur & Sénéchal du Nébousan.

Les armes : *d'azur, au lion couronné d'or.*

* SAINT-LAURENT : C'est l'Isle d'Orléans qui fut érigée en *Comté*, sous le titre de *Saint-Laurent*, en 1676, en faveur de *François Berthelot*, Commissaire-Général d'Artillerie, mort, âgé de 84 ans, en 1712. Quebec est au bas de l'Isle Saint-Laurent. *Voyez* Berthelot, *Tome II* de ce Dictionnaire.

* SAINT-MAIXENT, dans la Marche.

Seigneurie qui étoit possédée, au commencement du XIVe siécle, par *Roger de la Roche-Aymon*, marié à *Dauphine de Saint-Flour*, & pere de *Guillaume de la Roche-Aymon*, Seigneur de Saint-Maixent, Sénéchal du Comté de la Marche en 1370, quatrieme ayeul d'*Anet de la Roche-Aymon* Chevalier de l'Ordre du Roi, Sénéchal de la Marche, en faveur duquel *Saint-Maixent* fut érigé en *Marquisat*, par Lettres du mois de Janvier 1615.

Cette maison est illustrée par ~~le~~ Cardinal †*de la Roche-Aymon*, Archevêque Duc de Reims, Pair & Grand-Aumônier de France, chargé de la Feuille des Bénéfices, dont la Généalogie dressée par M. l'Abbé *d'Estrées*, vient d'être imprimée, & qui doit être insérée dans le Supplément à l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, par le P. *Alexis*, Religieux Augustin des Petits-Peres de la Place des Victoires.

† décédé en son Palais abbatial de St. Germain des Prés le 27 octobre 1777 dans la 81e. année de son âge.

Charles-Antoine ci-devant

SAINT-MARCEL : Les Seigneurs de ce nom descendent de ceux de Saint-Forgeux, issus de la Maison d'*Albon*.

Claude d'Albon, second fils de *Bertrand*, Seigneur de Saint-Forgeux, eut en partage la Terre de Saint-Marcel, que sa mere *Antoinette de Galler*, avoit apportée en dot. Il fit une branche qui subsiste encore. *Léon-Pierre d'Albon*, son fils, Seigneur de Saint-Marcel & de Caris, mourut en 1661, & laissa de son mariage avec *Charlotte de la Forest-Nami : — Thomas-Claude*, Prieur de Salt en Forez ; — *Gaspard*, Chevalier de Malte ; — *Alexandre*, Prieur de Crouzieu ; — & trois filles, Religieuses, & une mariée. Voyez Albon.

SAINT-MAURIS-MONTBAREY, en Franche-Comté. Maison ancienne & illustre, dont est M. le Prince *de Montbarey*, Ministre & Secrétaire d'Etat de la Guerre ~~en survivance~~, sur laquelle nous attendons un *Mémoire* dressé sur les titres, & que nous donnerons en son rang dans le Supplément, après l'impression de ce Volume.

* SAINT-MICHEL, en Dauphiné. Seigneurie possédée par une branche de la Maison de *Bruyeres*. Voyez Bruyeres-le-Chatel, *Tome III.*

SAINT-NECTAIRE, vulgairement Senneterre : Maison considérable en Auvergne, fort ancienne, qui a produit de grands hommes, des Chevaliers des Ordres du Roi, & un Maréchal de France.

Louis, Seigneur de Saint-Nectaire, le premier dont il soit fait mention, vivoit en 1234. — Armand, Seigneur de Saint-Nectaire, issu de lui au VIIe degré, se trouva à la bataille d'Azincourt en 1415, & vivoit encore en 1423.

— NECTAIRE, Seigneur DE SAINT-NECTAIRE, arriere-petit-fils d'ARMAND, fut Ecuyer d'Ecurie du Roi en 1538, Gentilhomme de ſa Chambre, Lieutenant, Gouverneur & Bailli d'Auvergne, de la Marche & de Saint-Pierre-le-Mouſtier. Il épouſa, en 1522, *Marguerite d'Eſtampes*, qui lui apporta en dot la Terre de la Ferté-Nabert.

FRANÇOIS, leur fils, Seigneur DE SAINT-NECTAIRE & de la Ferté-Nabert, Chevalier des Ordres du Roi, &c. ſervit au ſiége de Perpignan en 1542, aux guerres de Champagne en 1544, paſſa en Ecoſſe en 1548, ſervit, au retour, en Picardie; accompagna le Maréchal *de Saint-André*, ſon parent, en Angleterre en 1551; ſervit en Piémont, en 1552; défit, en 1553, avec un Corps de Cavalerie, les troupes Eſpagnoles, & fit le Duc *d'Arſchot* priſonnier; ſe trouva au ravitaillement de Marienbourg; fut fait Lieutenant-Général au Gouvernement de Metz & du Pays Meſſin en 1556; y reſta juſqu'au commencement du regne de CHARLES IX; ſervit depuis, en 1561, en qualité de Maréchal-de-Camp, à la priſe de Poitiers, à la bataille de Dreux, en 1562, aux combats de Chaſneuil, de la Roche-Abeille & à la bataille de Jarnac; il fut fait Chevalier des Ordres du Roi à la promotion du 31 Décembre 1583, & décéda à Paris le 13 Juin 1587. Il laiſſa de *Jeanne de Laval*, fille de *Gilles*, Seigneur de Maillé & de Loüé, & de *Louiſe de Sainte-Maure*, ſon épouſe :

HENRI, Seigneur DE SAINT-NECTAIRE, Marquis de la Ferté-Nabert, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général au Gouvernement de Champagne, Ambaſſadeur en Angleterre & à Rome, Miniſtre d'Etat, mort le 4 Janvier 1662, âgé de 89 ans. Il eut de ſa premiere femme, *Marguerite de la Châtre*, fille de *Claude*, Seigneur de Maiſonfort, Maréchal de France, & d'*Anne Robertet* : — HENRI, II. du nom, qui ſuit; — CHARLES, auteur de la branche des Marquis de Châteauneuf, qui n'ont formé que deux degrés; — & GABRIEL, dit *le Chevalier* DE SAINT-NECTAIRE, tué au ſiége de la Mothe en Lorraine, le 30 Mai 1634.

HENRI, II. du nom, Seigneur DE SAINT-NECTAIRE, Duc de la Ferté, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, connu ſous le nom de *Maréchal de la Ferté*, combattit en pluſieurs endroits contre les Religionnaires, ſe diſtingua au ſiége de Privas en Languedoc, à l'attaque du pas de Suze en Piémont, au ſecours de Caſal, aux ſiéges de Moyenvic & de Treves, & à la bataille d'Aveſnes. Il fut fait Maréchal-de-Camp ſur la bréche d'Heſdin, gagna le fameux combat de Saint-Nicolas en Lorraine, commanda l'aîle gauche à la bataille de Rocroy, fut fait peu après Gouverneur de Lorraine, puis Lieutenant-Général : il ſe ſignala dans la ſuite au ſiége d'Ypres & à la baraille de Lens. Quelque tems après la priſe de Ligny, le Roi lui envoya le Bâton de Maréchal de France. Il fut fait priſonnier au ſiége de Valenciennes : dès qu'il fut délivré, il prit Mont-Médi; un an après, Gravelines. Le Roi le nomma Chevalier de ſes Ordres en 1661, & le fit peu après Duc & Pair de France. Il mourut le 27 Septembre 1681, âgé de 81 ans, & laiſſa de *Madelene d'Angennes*, Dame de la Loupe, ſa ſeconde femme, morte, le 16 Mars 1714, âgée de 85 ans, entr'autres enfans :

HENRI-FRANÇOIS DE SAINT-NECTAIRE, Duc de la Ferté, Pair de France, né le 23 Janvier 1657. Il ſuivit le Roi en ſa conquête de Hollande en 1672, eut, en 1674, le Gouvernement de Metz, Pays Meſſin, Ville & Evêché de Verdun, Vic & Moyenvic, ſur la démiſſion du Maréchal, ſon pere. Il ſervit au ſiége de Fribourg en 1677, fut fait Brigadier des Armées du Roi en 1684, ſervit en cette qualité au ſiége de Luxembourg, en celle de Maréchal-de-Camp dans les armées d'Allemagne, & en Italie en 1695; fut fait Lieutenant-Général en 1696, & mourut le 1 Août 1703, dans ſa quarante-ſeptieme année, ne laiſſant que des filles de *Marie-Iſabelle-Gabrielle-Angélique de la Mothe-Houdancourt*, ſa femme.

Outre la branche des Marquis de Châteauneuf, éteints, cette Maiſon en a formé deux autres, ſçavoir : celle des Comtes de Saint-Victour & de Brinon, qui ont commencé à JACQUES DE SAINT-NECTAIRE, troiſieme fils de NECTAIRE

DE SAINT-NECTAIRE, & de *Marguerite d'Eſtampes*, marié, en 1575, à *Françoiſe d'Anglars*, Dame de Saint-Victour, dont la poſtérité ſubſiſte dans les deſcendans de JEAN-CHARLES, Comte DE SENNETERRE, Seigneur de la Touche, &c. rapporté ci-après.

La troiſieme Branche, qui eſt celle des Seigneurs de Fontenilles, éteints au IIIe degré, avoit pour auteur JEAN DE SAINT-NECTAIRE, fils puîné d'ANTOINE, & d'*Antoinette de Montmorin.*

JEAN-CHARLES DE-SAINT NECTAIRE, (vulgairement SENNETERRE), Seigneur, Marquis de Brinon-ſur-Sandres, & de Piſani, Baron de Didonne, & de Saint-Germain-ſur-Vienne en Baſſe-Marche, Seigneur de Brillac & autres Terres, fait d'abord Colonel d'un Régiment d'Infanterie en 1705, Brigadier le 1 Février 1719, Maréchal-de-Camp en Février 1734, Lieutenant-Général le 18 Octobre ſuivant, Ambaſſadeur de France à Turin la même année, nommé Chevalier des Ordres le 1 Janvier 1745, reçu le 2 Février ſuivant, & Maréchal de France en 1757, mort en 17.., avoit épouſé, le 7 Octobre 1713, *Marie-Marthe de Saint-Pierre*, morte en Septembre 1756, fille de *Henri*, Seigneur de Saint-Julien-ſur-Callonge, Vaſſi, Maillot, &c. appellé *le Marquis de Saint-Pierre.* Le Marquis *de Senneterre* a laiſſé pour fils unique:

HENRI-CHARLES, appellé *Comte* DE SENNETERRE, ancien Colonel d'Infanterie, né le 3 Juillet 1714, marié le 15 Avril 1738, à *Marie-Louiſe-Victoire de Cruſſol*, fille aînée de *Philippe-Emmanuel*, Seigneur, Marquis de Saint-Sulpice en Querci, Baron de Caſtelnau en Albigeois, l'un des Cadets du Duc *d'Uzès.* Les enfans du Comte DE SENNETERRE ſont : — 1. CHARLES-EMMANUEL, unique fils, né le 19 Octobre 1752; — 2. & MARIE-CHARLOTTE, née le 14 Novembre 1750.

Les armes : *d'azur, à cinq fuſées d'argent.*

Voyez ſur cette Maiſon les *Grands Officiers de la Couronne*, *Tome IV*, *p.* 887 *& ſuiv. Moréri*, les *Tablettes Généalogiques*, & le *Mémorial* de M. l'Abbé *d'Eſtrées*, *année* 1754.

SAINT-PRIEST : L'ancienne Maiſon des Marquis DE SAINT-PRIEST, Seigneurs de la ville de Saint-Etienne en Forez, de Furens, premiers Barons du Forez, eſt iſſue de

PONS D'URGEL, cadet des Comtes *de Barcelonne*, qui fonda l'Abbaye de Valbenoite en 1150, & dont les deſcendans ont eu des alliances avec les Maiſons d'*Albon*, de *Caderouſſe*, de *Chevriers-Saint-Mauris*, de *Falque-Allemand*, de *Gaſte-de-Lupé*, de *Grignan*, de *la Rochefoucaud*, de *la Rouë*, de *la Tour-du-Pin*, de *Levis*, de *Mello*, de *Monaco*, de *Moncha*, de *Montmorin*, de *Montpezat*, de *Randon-Joyeuſe*, de *Rouſſillon*, de *Sainte-Colombe*, de *Saint-Porgue*, de *Tournon*, de *Vaurion*, & de *Beck.*

UN DE SAINT-PRIEST épouſa une fille naturelle du Roi LOUIS XI; & BRIAND, ſixieme deſcendant de ce PONS D'URGEL, épouſa *Matalone de Jarreſt*, qui étoit l'héritiere d'une branche cadette des anciens Comtes *de Forez*, iſſus des premiers Dauphins Viennois, & qui lui apporta en dot la Terre de *Jarreſt* avec la Baronnie de *Saint-Chaumont.* Cette Baronnie de *Saint-Chaumont* fut le partage d'une Branche cadette, que l'héritiere, ſous FRANÇOIS I, porta auſſi par mariage dans la Maiſon de *Chevriers-Saint-Mauris*, d'où elle paſſa depuis dans celle de *la Vieuville*, qui en jouit aujourd'hui.

Ce fut le même BRIAND qui le premier ne porta plus que le nom de *Saint-Prieſt*, dont le Château, bâti au-deſſus de la petite Ville de ce nom, étoit dans une ſituation infiniment flatteuſe par le coup-d'œil le plus étendu ſur toute la ville de Saint-Etienne, dont il n'étoit éloigné que d'une demi-lieue, & où il dominoit tous les environs, ſans être dominé lui-même. Ce lieu avoit été choiſi comme une Réſidence forte & gracieuſe, près la ville de Saint-Etienne, qui étoit l'apanage de cette Branche cadette des Comtes *de Barcelonne*, devenus auſſi Comtes de Montpellier; mais deux incendies que ce Château eſſuya en

1665 & 1680, ont trop fait ſentir l'inconvénient de la petite quantité d'eau qu'il eſt poſſible de ſe procurer dans un lieu ſi élevé, & l'ont fait abandonner, malgré l'avantage de ſa ſituation.

Hugues, frere de Josserand, élu Archevêque de Lyon, & de Guichard, III. du nom, quatrieme deſcendant de Pons d'Urgel, avoit été, vers la fin du XIIIe ſiécle, la tige de la Branche de *la Chabaudiere*, éteinte, après cinq générations, vers le milieu du XVe ſiécle, & qui étoit la ſeule qui ait conſervé le nom d'*Urgel*.

François, frere cadet de Pierre de Saint-Priest, premier Gentilhomme de la Chambre ſous le Roi Henri II, & Chevalier de l'Ordre du Roi, fut la tige de la Branche de *Suzy*, dont étoit Marie-Anne de Saint-Priest, alliée à *Camille de Beck*, mere, entr'autres enfans, de *Marie-Anne de Beck*, Abbeſſe de Saint-Jean-le-Grand d'Autun. Cette Marie-Anne de Saint-Priest a été la derniere de la Branche de *Suzy*. Voyez Beck (de), *Tome IV*, *p.* 660.

Mais la branche aînée a fini ſur la fin de la minorité de Louis XIV, & ſon héritiere épouſa *Claude de Chalus*, d'une Maiſon ancienne du Limouſin, alliée à la Maiſon de France, par le mariage entr'autres de *Robert de Chalus*, avec l'héritiere du rameau des Seigneurs de Tanlay, de la Branche de *Courtenay*, ſous Charles VI.

Cette Maiſon de Saint-Priest a produit de grands hommes de guerre, beaucoup de Chevaliers de Rhodes; mais ſur-tout une très-grande quantité de Comtes de Saint-Jean de Lyon, dès l'origine même de cette dignité, à la fin du XIIe ſiécle. Elle a auſſi donné un Archevêque d'Aix & un Abbé de Saint-Antoine de Vienne, mort & enterré à Nancy en Lorraine, l'an 1518. Depuis une Lettre de Henri IV, qui qualifioit Aimar de Saint-Priest, du titre de *Marquis de Saint-Prieſt*, & de premier Baron de Forez, cette Maiſon avoit toujours joui de ces deux titres. La Maiſon de *Chalus* a poſſédé ce Marquiſat, pendant trois générations, malgré une ſubſtitution faite, en 1518, par Gabriel de Saint-Priest, en faveur des Branches cadettes, au défaut des mâles dans la Branche aînée; mais elle en a évité les preuves, & elle a vendu cette Terre, en 1722, au pere de *Marie-Anne Peirenc-de-Moras*, mariée, en 1750, au Comte *de Merle-de-Beauchamps*, ci-devant Ambaſſadeur en Portugal, qui n'en a eu qu'une fille, mariée, en 1768, au petit-fils de *Pierre-Gilbert de Voiſins*, Conſeiller d'Etat & au Conſeil des Dépêches. Ce Marquiſat de *Saint-Prieſt* comprenoit alors la petite ville de *Saint-Prieſt*, celle de Saint-Etienne, avec les Paroiſſes de Saint-Geneſt-Lerps, & de Villars; mais au tems de la ſubſtitution, elle comprenoit outre cela les Paroiſſes de Rochetaillé, de May, de Sainte-Foy-l'Argentiere & autres, dans leſquelles la Branche *de Suzy* ſeroit rentrée, ſi elle n'eût point été effrayée des difficultés qu'il y avoit à ſurmonter, pour faire reconnoître ſon droit.

Les armes de Saint-Priest ſont : *cinq points d'or, équipollés à 4 d'azur*, ou *échiqueté d'or & d'azur de 9 piéces*. Voyez les *Mazures de l'Iſle-Barbe*, par *D. Claude le Laboureur*.

SAINT-REMY : Famille noble, originaire du Maine, de laquelle étoit

Ambroise de Saint-Remy, Ecuyer, marié, par contrat paſſé en la Cour de Bourg-Nouvel, devant *Gaultier*, Notaire, le 28 Avril 1499, à *Guyonne de Coiſnon*, fille de *Pierre de Coiſnon*, Ecuyer, Seigneur de Noereux & de la Roche-Coiſnon, & de *Julienne de Feſchal*, dont, pour fils puiné :

René de Saint-Remy, Ecuyer, Seigneur du Pin, qui épouſa Demoiſelle *Louiſe de Baraton*, fille aînée & principale héritiere d'*Hervé de Baraton*, Ecuyer, Seigneur de Varenne-Boureau, & de Demoiſelle *Louiſe de Sazillé*. Ce mariage ſe juſtifie par le partage de la ſucceſſion d'*Hervé de Baraton*, & de ſon épouſe, fait entre ledit René de Saint-Remy, & *Catherin de Razinnes*, Ecuyer, Seigneur de la Maiſon-Neuve, mari de *Renée de Baraton*, du 23 Novembre 1598, paſſé en la Cour du Mans, par *Mathurin Monteul*. Ledit René eut de ſon mariage : — Urbain de Saint-Remy, Chevalier, Seigneur du Pin, allié, par con-

trat du 22 Novembre 1627, passé devant *Bodin*, Notaire Royal en la Cour de Saint-Laurent-des-Mortiers, à Demoiselle *Françoise de la Lande*, fille de *Jacques de la Lande*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin, de Villengloſe & des Plains, & de Demoiselle *Françoiſe de la Roë*, fille d'*Olivier de la Roë*, Ecuyer, Seigneur de Vaux, dans la paroiſſe de Chaumont en Anjou, & de Terretiens en Craonois, & de Demoiſelle *Jeanne de Chauvigné*. Il en eut :

René de Saint-Remy, II. du nom, Chevalier Seigneur du Pin, de Préaux, &c. qui épouſa, par contrat paſſé devant *Peſchard*, Notaire au Mans, le 8 Août 1661, Demoiſelle *Marie de Baſtard*, fille d'*Urbain de Baſtard*, Ecuyer, Seigneur de la Paragere, & de Demoiſelle *Marie le Peltier*, dont, pour fille unique & héritiere :

Renée-Anselme de Saint-Remy, Dame de Coudreuſe, la Roche-Saint-Bault, &c. mariée, après diſpenſe obtenue en Cour de Rome le 18 Mars 1679, par contrat paſſé devant *François Croſnier*, Notaire Royal à Angers, le 1 Juillet 1681, avec *René d'Hardouin*, Chevalier, Seigneur de la Girouardiere, fils aîné & principal héritier de *Philippe-Emmanuel d'Hardouin*, & de Demoiſelle *Jacquette Jacquelot*, dont poſtérité. Voyez la Généalogie d'Hardouin de la Girouardiere, au mot Roche-Saint-Bault. Les armes de Saint-Remy, ſont, *de ſable, au chevron d'argent, accompagné de trois fleurs de lis d'or.*

SAINT-SIMON-COURTOMER, en Normandie.

Artur de Saint-Simon, Seigneur de Sainte-Mere-Egliſe, épouſa *Eléonore de Beauvoiſin*, qui lui porta en mariage, en 1563, la Seigneurie de Courtomer, ſituée dans le Côtentin, à trois lieues de Séez. De ce mariage vint :

Jean-Antoine de Saint-Simon, Seigneur de Courtomer, qui eut un des Régimens François entretenus au ſervice de Hollande. Il s'allia, en 1595, avec *Marie de Clermont-Gallerande*, & obtint en ſa faveur l'érection de la Seigneurie de *Courtomer* en *Marquiſat*, par Lettres du mois de Février 1620, enregiſtrées au Parlement & en la Chambre des Comptes de Rouen les 2 Avril 1621 & 17 Février 1623. Il eut de ſon mariage : — 1. Cirus de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, *alias* Antoine, qui épouſa *Suſanne Madelaine*, & en eut pour fille unique — Marie de Saint-Simon, Marquiſe de Courtomer, pour laquelle ce Marquiſat fut renouvellé par Lettres du mois de Mars 1653, enregiſtrées le 7 Mai ſuivant. Elle prit alliance avec *René de Cordouan*, Marquis de Langey, duquel ayant été ſéparée pour cauſe d'impuiſſance, elle ſe remaria avec *Jacques-Nompar de Caumont*, Duc de la Force, dont naquit *Jeanne de Caumont*, Marquiſe de Courtomer, mariée à ſon couſin-germain, dont il ſera parlé ci-après ; — 2. & Léonor-Antoine, qui ſuit.

Léonor-Antoine de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, laiſſa de ſa femme dont on ignore le nom : — Claude-Antoine, qui ſuit ; — & Jacques-Antoine, rapporté après la poſtérité de ſon frere aîné.

Claude-Antoine de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, mort le 14 Octobre 1705, âgé de 52 ans, avoit épouſé, le 26 Avril 1682, *Jeanne de Caumont la Force*, décédée le 8 Mai 1716, laiſſant : — 1. Jacques-Antoine, Marquis de Courtomer, Colonel du Régiment de Soiſſonnois, mort, ſans poſtérité, le 19 Juin 1724. Il avoit épouſé, deux mois avant, *Marie-Renée de Catinat*, fille de *Pierre*, neveu du Maréchal de Catinat, & de *Marie Fraguier*. Sa veuve ſe remaria, le 29 Août 1726, avec *Guillaume de Lamoignon*, Seigneur de Montrévaux ; — 2. & Gui-Antoine, qui ſuit.

Gui-Antoine de Saint-Simon, Seigneur, Marquis de Courtomer, haut-Juſticier de Gaſprée, Comte de Montreuil-Bonin, Seigneur de la Motte-Fouqué, Montgoubert, &c. Châtelain de Peſcoux, d'abord reçu Chevalier de Malte de minorité au Grand-Prieuré de France le 21 Mars 1700, fut fait, au mois de Novembre 1715, Enſeigne des Gardes-du-Corps de feu Madame la Ducheſſe de Berri, en devint depuis Lieutenant, & enſuite Capitaine par Brevet du 1 Mai 1719. Il obtint auſſi dans le même tems un Brevet de Meſtre-de-Camp de Cavalerie ; quitta la croix de Malte après le décès de ſon frere aîné ; & eſt

mort

Saint-Sauveur : Le Comte de Saint-Sauveur, Lieutenant des Vaisseaux du Roi, premier Chambellan de Monseigneur le Comte d'Artois, Major de la division du Comte d'Etoing, et mort à Boston le 15. Septembre 1778 dans la 28e. année de son âge.

Le Marquis de Saint-Sauveur, premier Chambellan de Monseigneur le Comte d'Artois, marié contrat signé par leurs Majestés et la famille Royale le 11. juillet 1779 avec Dlle de Courdemet. Gaz. de Fr. N°. 57. du 16. juillet art. Versailles.

mort en ſon Château de Courtomer en Normandie le 3 Mai 1738. Il avoit épouſé, le 20 Décembre 1725, *Marie-Madelene de Saint-Remy*, Dame de la Motte-Fouqué, &c. fille devenue unique héritiere de *Jean-Batiſte-Jacques de Saint-Remy*, Marquis de Coſſé, &c. mort le 7 Mai 1737, à 67 ans, & de *Marie-Thereſe-Nicole de Montgommery*. De ce mariage ſont iſſus : — 1. Nicolas-Philippe Antoine, qui ſuit ; —— 2. Louis-Charles-Antoine, Chevalier de Malte, dit le *Chevalier de Courtomer*, mort le 3 Novembre 1755, âgé de 21 ans ; — 3. & Marie Nicole, mariée à *N... de Coulanges*, Capitaine au Régiment Royal, Cavalerie.

Nicolas-Philippe Antoine de Saint-Simon, né en 1727, Marquis de Courtomer, épouſa, en Août 1749, *Louiſe-Roſe de Thiboutot*, fille unique de *Louis-François*, premier Marquis de Thiboutot, & de *Marguerite de la Viefville-d'Orville*, dont : — Antoine-Léon-Pierre, Comte de Courtomer.

Jacques-Antoine de Saint-Simon, dit *le Comte de Courtomer*, ſecond fils de Léonor-Antoine, épouſa *Marthe de Chardon*, dont :

Raoul-Antoine de Saint-Simon, dit *le Comte de Courtomer*, qui entra fort jeune, en 1708, dans les Gardes-Françoiſes, y fut ſucceſſivement Enſeigne & Sous-Lieutenant, Lieutenant en 1711, & Capitaine le 22 Décembre 1719, Brigadier le 1 Août 1734, Maréchal-de-Camp le 15 Mars 1740, Lieutenant-Général le 1 Mai 1745, & Lieutenant-Colonel de ce Régiment en Juin ſuivant. Il eſt mort en 1761, Gouverneur de Thionville, & étoit veuf, du 23 Juillet 1744, de *Marguerite Ferrand de Saint-Dizan*, qu'il avoit épouſée en Juillet 1719. Elle étoit fille d'*Etienne Ferrand*, Seigneur de Saint-Dizan, Intendant & Contrôleur-Général de l'argenterie & menus plaiſirs de la Chambre du Roi, & d'*Anne Beſſet de la Chapelle*. Il en a eu pluſieurs enfans, entr'autres :

Antoine-Jean-François de Saint-Simon, Vicomte de Courtomer, né le 6 Avril 1729, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes Anglois, Brigadier des Armées du Roi le 10 Mai 1748, qui a épouſé, le 15 Avril 1741, *Eliſabeth-Olive-Louiſe Bernard-de-Coubert*, née le 26 Janvier 1725, fille de *Samuel-Jacques*, Comte de Coubert, & d'*Eliſabeth-Louiſe Frottier-de-la Coſſe-Meſſeliere*, dont :

Jacques-Etienne-Antoine de Saint-Simon, Vicomte de Courtomer, Brigadier des Armées du Roi, qui eſt mort le 18 Juillet 1754. Il a laiſſé de ſon épouſe, dont on ignore le nom : —— Antoine-Olivier de Saint-Simon de Courtomer.

Les armes : *de ſinople, à trois lionceaux d'argent.*

La Branche aînée écartele de *Caumont-la-Force* & *Clermont-Gallerande* ; & la ſeconde, *au 1 & 4 de* la Noue, *parti de Bretagne ; au 2 & 3 de* Clermont-Gallerande.

* SAINT-TRICAT ou LE BERCQ : Terre mouvante du Roi, ſituée au village de Saint-Tricat, Gouvernement de Calais, érigée, avec les *Calimottes* & *Rouge-Cambre*, en *Baronnie* en 1653.

Elle eſt poſſédée par le Préſident *Pigault*, iſſu d'une Famille noble de ce nom, originaire de Bretagne, maintenue par Arrêt du mois de Juillet 1670, & fixée par la branche cadette, dans le Calaiſis depuis 1558. Il appert par cet Arrêt, enregiſtré à la Chambre des Comptes de Nantes, que *Philippe Pigault* jouiſſoit, dès 1513, & ſes ancêtres, de tems immémorial, de la Terre noble de la Mellatiere, exempte de tailles & fouage, & avec les priviléges attachés à l'ancienne Nobleſſe. *Voyez* Pigault-de-Lepinoy, *Tome XI.*

SAINT-VINCENT (du Bois-Saint-Vincent) : C'eſt une Famille noble, originaire du Duché de Savoie, où elle tenoit un rang diſtingué dès le commencement du XVe ſiécle.

Dans l'Hiſtoire de la Maiſon de *Saint-François de Sales*, par *Nicolas de Hauteville*, imprimée à Paris en 1669, on lit, *p. 79*, que la veuve de noble *Jourdain de Sales*, ayeule de ce Saint, épouſa, en ſecondes noces, noble Viffrey.

DU BOIS, Gentilhomme de Savoie, par contrat du 22 Janvier 1428, reçu par *Jean Dupas*, Notaire : cet acte ſe trouve aux Archives de Sales.

Cette Famille noble de DU BOIS, qui a ajouté à ſon nom primitif le ſurnom de SAINT-VINCENT, ſous lequel elle eſt connue aujourd'hui, s'eſt tranſplantée à Apt en Provence, ſous le regne de LOUIS XII, où noble MICHEL DU BOIS, qui ſuit, & LOUIS, ſon frere, obtinrent des Lettres de naturalité du Roi FRANÇOIS I, données à Fontainebleau au mois de Décembre 1540, enregiſtrées au Parlement de Provence le 27 Janvier 1541, & en la Chambre des Comptes le 26 Mai ſuivant.

I. MICHEL DU BOIS épouſa à Apt *Anne de Ris*, iſſue d'une noble & ancienne Famille de cette Ville, de laquelle il eut : —— ANTOINE, auteur de la branche aînée, rapporté ci-après ; — & BENOÎT, dont nous allons parler d'abord.

BENOÎT DU BOIS, Sieur de Saint-Vincent, fut Lieutenant de la Compagnie de 300 hommes du Capitaine *Priſſon*, & mourut, en 1557, au ſervice, dans l'armée que le Roi HENRI II avoit en Piémont, ſous les ordres du Maréchal *de Briſſac*. C'eſt ce qui eſt prouvé par la procuration que ſa veuve *Françoiſe de Vincens* (d'une Famille noble de la ville de Pertuis), fit le 2 Mai de ladite année 1557, devant *Bourel*, Notaire à Apt, pour retirer ſes armes & bagages. Il laiſſa de ſon mariage : — JACQUES, qui ſuit ; —— & JEANNE, qui épouſa le Capitaine *Philippe de Faulcon*.

JACQUES DU BOIS, Sieur de Saint-Vincent, Ecuyer, fut homme d'armes dans la Compagnie d'Ordonnance de HENRI DE VALOIS, Grand-Prieur de France, Gouverneur & Lieutenant-Général en Provence ; & ſervit long-tems avec diſtinction, pendant les guerres de ſon tems, ſous les Rois HENRI III & HENRI IV. Il épouſa, 1°. par contrat du 4 Avril 1582 (reçu *Guichard*, Notaire à Apt), Demoiſelle *Eynes de Lauze*, fille de *Guillaume de Lauze*, Gentilhomme d'Avignon, & de *Catherine d'Aſtuaud*, des Seigneurs de Murs ; & 2°. Demoiſelle *Florimonde de Remereville*, fille de *Gaſpard*, Gentilhomme de la ville d'Apt, & de *Marguerite de Coſme*, ſa ſeconde femme. Du premier lit vinrent : —— 1. MADELENE DU BOIS-DE-SAINT-VINCENT, mariée 1°. avec noble *Pierre de Brun-de-Caſtellane*, Seigneur du Caſtellet ; & 2°. avec noble *Denis de Gautier*, des Seigneurs *de Grambois* ; — 2. LEONNE, épouſe de noble *Jean Maſſe*, Seigneur de Ruſtrel, laquelle, par ſes pieuſes libéralités, fit faire le buſte de *Sainte-Dauphine* en vermeil, conſervé dans l'Egliſe des Peres Cordeliers d'Apt. Voyez l'*Hiſtoire de Sainte-Dauphine* par le P. *Borely*, Cordelier, *Edit. in-8°. p. 602 & ſuiv.* & le nouvel Ouvrage intitulé *le Clergé de France*, par l'Abbé *Hugues du Tems*, *Tome I, p. 63*. Et du ſecond lit vint : — 3. ANNE, morte ſans alliance.

PREMIERE BRANCHE.

II. ANTOINE DU BOIS, fils aîné de MICHEL, & d'*Anne de Ris*, Viguier & Capitaine pour le Roi de la ville d'Apt en 1557, teſta le 12 Juillet 1580, devant *Jean Hortie*, Notaire à Apt. Il avoit partagé la ſucceſſion de ſon pere avec ſon frere BENOÎT, par contrat du 3 Février 1552, reçu par *Bourel*, Notaire ; & avoit épouſé Demoiſelle *Elzive de Garcin*, d'une ancienne Famille de Forcalquier, dont : —— GABRIEL, qui ſuit ; — & CATHERINE, femme de noble *Touſſaint de Marmet*, auteur des Seigneurs de Valcroiſſant & de Vaumalle.

III. GABRIEL DU BOIS embraſſa le parti des armes, ſe diſtingua parmi les Royaliſtes lors des troubles occaſionnés par la Ligue, & fut tué à la bataille donnée, le 15 Décembre 1591, devant Vinon, lieu de la Viguerie de Barjols, où l'armée du Duc *de Savoie*, appellé en Provence par le parti de la Ligue, fut entierement défaite, & ce Prince forcé de ſe retirer dans ſes Etats. GABRIEL DU BOIS avoit épouſé, le 8 Octobre 1582, par contrat paſſé devant *Hortie*, Notaire à Apt, Demoiſelle *Louiſe de Monier*, fille de noble *Claude de Monier*, Capitaine de 100 hommes de pied ; & laiſſa pour enfans : — 1. GASPARD, qui ſuit ; —— 2. GUILLAUME, l'un des Gentilshommes qui ſuivirent le Maréchal *de Leſdiguieres* en Piémont, contre les Eſpagnols, en exécution du traité d'Aſt. Ce

Maréchal ayant eu ordre de rentrer en France, GUILLAUME DU BOIS reſta, avec pluſieurs autres Gentilshommes, dans l'armée du Duc *de Savoie*, & fut tué au ſecours donné à Verceil en 1617; —— 3. & PIERRE, auteur de la ſeconde branche, rapporté après ſon frere aîné.

IV. GASPARD DU BOIS, Ecuyer, s'allia, en 1614, avec Dame *Florimonde de Remereville*, veuve de JACQUES DU BOIS-DE-SAINT-VINCENT, fils de BENOÎT, mentionné ci-devant, & n'en eut que deux filles, ſçavoir: — GABRIELLE, mariée à *François de Sinety*, Gentilhomme d'Apt, auteur des branches de cette Maiſon qui ſubſiſtent aujourd'hui; — & MADELENE DU BOIS, mariée au Sieur *de Bonadona*, Gentilhomme de Pertuis.

SECONDE BRANCHE.

IV. PIERRE DU BOIS, Ecuyer, troiſieme fils de GABRIEL, & de *Louiſe de Monier*, épouſa, par contrat paſſé le 11 Février 1621, devant *Bermond*, Notaire à Apt, Demoiſelle *Pierre de Remereville*, fille de noble *Pierre de Remereville*, & de *Madelene de Bot-de-Cardebat*, dont, entr'autres enfans:

V. FRANÇOIS DU BOIS, Ecuyer, qui s'allia, par contrat paſſé le 21 Juin 1654, devant *Degadret*, Notaire à Apt, avec *Honorade d'Archias*, fille de noble *Thomas d'Archias*, Seigneur de Ruſtrel, & de *Marguerite de Savournin*. Il en eut: — 1. FRANÇOIS, qui entra, en 1687, dans les Cadets Gentilshommes du Département de Beſançon, ſervit enſuite dans quelques autres Régimens, paſſa dans celui de Béarn, reformé, dont il devint premier Capitaine; fut fait Chevalier de Saint-Louis en 1714, & a été tué à la bataille de Parme en 1734; — 2. JOSEPH, Eccléſiaſtique; —— 3. GABRIEL, qui ſuit; — & pluſieurs filles, mortes ſans avoir été mariées.

VI. GABRIEL DU BOIS, II. du nom, Sieur de Saint-Vincent, Chevalier de Saint-Louis & penſionné du Roi, après avoir ſervi avec diſtinction dans le même Régiment de Béarn reformé, en qualité de Capitaine de Grenadiers & de Major, obtint de Sa Majeſté la Majorité de la place de Landrecie en Hainaut, en 1748; & eſt mort à Apt en 1753, des ſuites des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Rocoux. Il avoit épouſé à Landrecie, le 25 Novembre 1727, *Anne-Eliſabeth-Joſeph de François*, Dame de Godart, de laquelle il a eu: — 1. CLAUDE-ANTOINE-GABRIEL, qui ſuit; — 2. HONORÉ-THOMAS DU BOIS-DE-SAINT-VINCENT, Lieutenant dans le même Régiment de Béarn, mort à Apt en 1753; — 3. & CHARLES-FRANÇOIS DU BOIS, appellé *le Chevalier de Saint-Vincent*, qui a ſervi dans le même Régiment de Béarn juſqu'à la réforme de ce Corps, arrivée le 30 Décembre 1762; & a été enſuite fait Capitaine-Aide-Major du Régiment de Lille en Flandres. Ce Régiment ayant auſſi été réformé, il a épouſé à Landrecie, le 3 Janvier 1769 (acte reçu, le 29 Décembre précédent, par *Laurent*, Notaire), Demoiſelle *Marie-Thérèſe-Joſeph Piérard*. Il y eſt mort au mois de Juin 1771, laiſſant de ſon mariage une fille unique, —— PHILIPPINE-JOSEPH-FRANÇOISE DU BOIS-DE-SAINT-VINCENT, née le 29 Octobre 1769.

VII. CLAUDE-ANTOINE-GABRIEL DU BOIS-DE-SAINT-VINCENT, Chevalier de Saint-Louis, penſionné du Roi, étoit Capitaine-Aide-Major du même Régiment de Béarn, lors de la réforme dont on vient de parler; fut nommé Major-Général-Commandant les Bataillons des Gardes-Côtes, qui campoient dans le pays d'Aunis en 1758 & 1759; & a épouſé, par contrat paſſé le 19 Janvier 1765, devant *Poncet*, Notaire, Demoiſelle *Catherine de Maty*, fille d'*Ange-Dominique-Veran de Maty*, Gentilhomme de Cavaillon, au Comtat Venaiſſin, & de Dame *Catherine de Simon*. Il a de ſon mariage — JOSEPH-MARIE-PHILIPPE-GABRIEL DU BOIS-DE-SAINT-VINCENT, né le 10 Novembre 1773.

Les armes de cette Famille ſont: *de gueules, à deux lances d'or poſées en ſautoir*. Généalogie redigée d'après un *Mémoire* dreſſé ſur titres originaux, communiqués au Procureur du Roi de la ville d'Apt, & vérifiés par lui, aſſiſté de Me *Fage*, Notaire, dont il a donné ſon certificat le 9 Mars 1776.

imprimé à la lettre A Tome 1.er des supplémens p. 64. et suiv.

SAINT-WOLSTONS : Ancienne Nobleſſe du Comté de Kildare en Irlande, dont le nom eſt ALEN.

Elle deſcend en ligne directe du Chevalier JEAN ALEN, Baronet, qui accompagna GUILLAUME *le Conquérant* dans ſon expédition d'Angleterre ; & remonte, par ſa Généalogie, au très-noble CHARLES *Junior*, fils de CHARLES *Senior*, Duc de Normandie, ainſi qu'il eſt conſigné dans les Annales d'Angleterre, & qu'il eſt atteſté par le Chevalier *Thomas Hawley*, premier Héraut d'armes de ce Royaume, la huitieme année du regne du Roi HENRI VIII. Cette Généalogie a été dreſſée ſur les titres par *Guillaume Hawkins*, Chevalier, Roi d'armes d'Irlande, & a été certifiée par Milord *Townskend*, Gouverneur-Général du Roi en Irlande le 15 Novembre 1770 ; par Milord *Rochford*, principal Secrétaire au département du Sud, le 15 Mai 1771 ; & par le Comte *de Guines*, alors Ambaſſadeur de France en Angleterre, le 21 Juillet de ladite année. La traduction françoiſe qui nous en a été fournie en 1773, a été certifiée conforme à l'original anglois par M. *Tibiſſen-du-By*, Interprete du Roi, le 11 Avril 1773.

GUILLAUME *le Conquérant*, en récompenſe des ſervices du Chevalier JEAN ALEN, particulierement à la fameuſe bataille de Haſtings, dans le Comté de Suſſex, où le Roi HARROLD fut tué, lui donna des poſſeſſions conſidérables dans les Comtés de Norfolck, Cornwal & Weſtmorland. De ce JEAN ALEN deſcend, au XXIIIe degré (leſquels degrés ſont prouvés & ſpécifiés en détail dans l'original anglois, qu'il eſt inutile de rapporter ici),

PATRICE ALEN-DE-SAINT-WOLSTONS, Chevalier, qui leva à ſes frais un corps de troupes pour le ſervice du Roi JACQUES II. Il ſervit en qualité de Major-Général de ſon armée en Irlande ; ſe trouva particulierement au ſiége de la ville de Limerick, qui obtint une capitulation tellement honorable, qu'il lui fut accordé de conſerver une partie de ſes Terres, malgré ſon attachement à ſon Prince légitime & à la religion de ſes peres. Il mourut le 12 Octobre 1724, & avoit été marié deux fois. De ſa premiere femme il eut 21 enfans. De la ſeconde, nommée *Marie*, fille du Chevalier *Jacques Dowdal-d'Athlomny*, dans le Comté de Meat, il a eu également 21 enfans, & a laiſſé entr'autres : — ANTOINE, qui ſuit ; — & LUC, rapporté après ſon aîné.

ANTOINE ALEN, Chevalier, a épouſé, le 20 Octobre 1734, *Marie*, fille du Chevalier *Patrice-Walle de Pollardſtown*, dans le Comté de Carlow, dont — ULICK-WALLE ALEN, Chevalier, qui jouit, comme aîné, des Terres de la branche cadette, ſuivant la coutume du pays. Il n'eſt pas encore marié.

LUC ALEN-DE-SAINT-WOLSTONS, Chevalier, frere puîné d'ANTOINE, eſt paſſé au ſervice de France en 1735, a été Lieutenant au Régiment de Dillon, qu'il a quitté après la bataille de Fontenoy, pour paſſer dans celui de Lally, en qualité de Capitaine-Aide-Major, a été fait Chevalier de Saint-Louis en 1756 ; Major dudit Régiment de Lally, & Aide-Major-Général de l'Armée de l'Inde en 1757. Chargé d'enlever le Fort de Sacramalours près d'Arcate, il le fit eſcalader & y pénétra le premier, avec un Capitaine du Régiment de Lorraine & 20 hommes. Après la premiere bataille de Vandervachy, gagnée par les troupes du Roi en 1759, il fut chargé du commandement de l'armée ſous cette place.

Pendant le blocus de Pondichery en 1760, il ſe trouva détaché avec 400 blancs, dont 150 de Cavalerie & ſix piéces de campagne, & employé en qualité de Commandant en chef dans l'Inde avec carte blanche. Il retarda d'autant plus la reddition de la Capitale, qu'après s'être emparé du Fort de Thiagare, qui depuis coûta aux Anglois un ſiége de trois mois, il paſſa les Gattes pour joindre le camp des Marattes, & les mener au ſecours de Pondichery, comme il avoit été convenu ; mais les Marattes ayant changé d'avis, il marcha au camp d'Hayderſaeb dans le Mayſſour, qui dut à la Cavalerie blanche, à la tête de laquelle LUC ALEN combattoit, pour mettre ce Général Indien en état de ſecourir Pondichery, le ſuccès d'une bataille qui devint l'époque de ſa puiſſance ; LUC ALEN y fut bleſſé. Pondichery s'étant rendu, il retourna en France, ayant eu l'avantage

d'être resté avec la Cavalerie blanche, les derniers François en armes, & les seuls de l'expédition qui ne furent point faits prisonniers de guerre.

Il a épousé, le 5 Octobre 1762, Demoiselle *Marie-Charlotte-Adélaïde de Béhague*, fille puînée de feu *Pierre de Béhague*, & de *Marie-Anne-Eléonore de Genthon*; & sœur de *Jean-Pierre-Antoine de Béhague*, Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des Armées du Roi depuis 1768, qui a commandé en Amérique & à Brest. *Voyez* Béhague, *Tome II* de ce Dictionnaire. De ce mariage sont issus un garçon & cinq filles; sçavoir: — 1. Luc-Patrice-Jean, né le 26 Août 1775; — 2. Eléonore-Antoinette, née le 19 Juin 1765; — 3. Luce-Julie, née le 13 Décembre 1766; — 4. Aimée-Polieucte, née le 14 Mars 1768; — 5. Charlotte-Adélaïde, née le 8 Mai 1769; — 6. Isabelle-Jeanne, née le 5 Septembre 1771.

Les armes: *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois besans de même, 2 & 1, chargés chacun d'un chien courant d'argent; au chef d'azur, chargé d'un lion d'argent, herminé, accosté de deux croissans renversés, aussi d'argent, herminés.* Cimier, *un casque fermé, d'argent & d'azur, surmonté d'un léopard, partie d'or & de gueules, tenant dans ses pattes un gironnet épanoui d'argent & de gueules.* Devise: Fortis et fidelis.

SAINT-YON: Famille noble, originaire de Picardie, dont étoit

Pierre de Saint-Yon, Ecuyer, Seigneur de Russy, près la ville de Crespy en Valois, marié à Demoiselle *Jeanne de Rubempré*. Il en eut:

Antoine de Saint-Yon, Ecuyer, Seigneur de Russy en Valois, Maréchal des Logis de la Compagnie du Comte *de Nanteuil* & de Saint-Pol, qui épousa, par contrat passé devant *Robert Baulde*, Notaire Royal à Meaux-en-Brie, le 18 Août 1525, Demoiselle *Louise de Hecques*, fille de *Louis de Hecques*, Ecuyer, Seigneur de Vaulmoise, & de Demoiselle *Marguerite de Saint-Mery*. De ce mariage naquirent deux filles, sçavoir:

Jeanne de Saint-Yon, mariée, par contrat passé devant *Jean Taillebois*, Notaire Royal à Baugé, résidant à Precigné en Anjou, le 1 Juillet 1550, à *Bertrand d'Hardouin*, Ecuyer, Seigneur de la Girouardiere, homme d'armes de la Compagnie du Duc *de Lorraine*. Voyez Roche-Saint-Bault, pour la Généalogie de la Maison d'*Hardouin-de-la-Girouardiere*.

Et Madelene de Saint-Yon, mariée à *Charles du Mollin*, Ecuyer, Seigneur de Farolles près de Crespy, dont: — 1. *Clerembault du Mollin*, marié à *Barbe de Villiers*; — 2. *Marie du Mollin*, femme de *Charles de Bethancourt*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu; — 3 & 4. *Marguerite* & *Françoise du Mollin*, restées filles.

Les armes de Saint-Yon sont: *d'azur, à la croix d'or, losangée de gueules, cantonnée de quatre cloches d'or battaillées d'azur.*

* SAINTE-ALVERE: Baronnie située en Périgord, qu'*Antoinette de Vayrines*, dite *de Limeuil*, porta, en 1446, à *Jean-Aimar de Lostanges*, Chevalier, puîné de la Maison de ce nom, qui tire le sien d'un Château dans le Bas-Limousin. *Voyez* Lostanges, *Tome IX*.

SAINTE-MARIE-DE-HELETTE, dans le pays d'Arberoue en Basse-Navarre. Maison de Chevalerie, distinguée par son ancienneté, ses services & ses alliances.

Les Seigneurs de ce nom ont droit de siéger parmi la haute Noblesse aux Etats de Navarre, & sont Patrons de l'Eglise de Helette.

Guiche-Arnaud, Chevalier, Seigneur de Sainte-Marie, Patron de l'Eglise de Helette, fut un des Gentilshommes qui prêterent serment au Roi & à la Reine de Navarre, à leur couronnement, en 1402.

Gratien, Chevalier, Seigneur Patron de Sainte-Marie-de-Helette, Capitaine & Gouverneur de la Ville & Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port en

1426, se distingua dans les guerres de son tems. Nous ne pouvons donner une filiation, non interrompue, de cette ancienne Noblesse que depuis MARTIN, qui suit.

I. MARTIN DE SAINTE-MARIE, Seigneur Patron de Sainte-Marie-de-Helette & de Lanevielle, servit dans les guerres d'Espagne, & épousa, en 1580, MARIE DE SAINTE-MARIE, laquelle étoit veuve en 1609. Ils eurent pour enfans : — PIERRE, qui suit ; — & autre PIERRE, d'abord Capitaine, puis Major-Général de l'Infanterie Espagnole, Gouverneur de la ville de Saragosse en Espagne, en 1627.

II. PIERRE DE SAINTE-MARIE, Seigneur Patron de Helette, Capitaine d'Infanterie au service d'Espagne, fit son testament le 16 Avril 1627, & avoit épousé, par contrat de 1610, *Gratiane d'Ursua*, d'une illustre Maison d'Espagne, dont : — CHARLES, qui suit ; — & PIERRE, Curé de Sainte-Marie-de-Helette.

III. CHARLES DE SAINTE-MARIE, Chevalier, Seigneur Patron de Sainte-Marie de Helette, Capitaine-Major de la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port, se maria, par contrat du 15 Juillet 1636, avec *Catherine de Montréal*, fille de *Tristan*, Baron d'Armendarits, de laquelle il eut : — TRISTAN, qui suit ; — & CLAUDE, mariée, le 22 Novembre 1667, avec *Dominique*, Seigneur *d'Irumbery*, au pays de Cize.

IV. TRISTAN DE SAINTE-MARIE, Seigneur Patron de Helette, Capitaine d'Infanterie, épousa, 1°. le 11 Juin 1667, *Catherine d'Aroue-de-Saint-Martin*, fille du Vicomte de Saint-Martin, & de *Marie d'Alsatte-d'Urtubie*, morte sans enfans ; & 2°. le 9 Janvier 1690, *Gracie de Ruthie*, fille de *Pierre*, Seigneur *de Ruthie*, au pays de Soule, dont : — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. autre PIERRE, Capitaine des Gardes-Wallones, Brigadier des Armées du Roi d'Espagne, Gouverneur de la Vallée d'Aran & de Castelleon, mort à Barcelone en 1758 ; — 3. JEAN, Chanoine de l'Isle-Jourdain, près Toulouse ; — 4. & ARMAND, Officier de Marine, mort de la peste à Toulon.

V. PIERRE DE SAINTE-MARIE, Seigneur Patron de Sainte-Marie de Helette, Capitaine d'Infanterie, épousa, le 20 Octobre 1712, *Jeanne de Villeneuve-d'Osses*, dont : — CHARLES, qui suit ; — & JEAN, d'abord Capitaine au Régiment de Cantabres, qui s'est fait ensuite Ecclésiastique, & est Curé de Helette.

VI. CHARLES DE SAINTE-MARIE, Seigneur Patron de Sainte-Marie de Helette, a épousé, le 25 Novembre 1750, *Catherine d'Andurein*, fille de *Thomas*, Ecuyer, & d'*Isidore de Cazenave*, de laquelle sont issus : — 1. PIERRE, — 2. JEAN-BAPTISTE ; — 3. ISIDORE ; — 4. FRANÇOISE ; — 5. SOPHIE ; — 6. & JEANNE-ROSE DE SAINTE-MARIE.

Les armes : *de sable, à deux lions rampans d'argent, posés en face.* Article dressé sur titres originaux communiqués.

* SAINTE-MAURE : Ville & Baronnie en Touraine, qui a donné son nom à une des plus anciennes & illustres Maisons du Royaume. Plus on approfondit son antiquité, plus on y trouve de grandeur. Elle est issue des Seigneurs *de Pressigny*. Sa filiation remonte à

I. GOSCELIN, Seigneur DE SAINTE-MAURE, qui souscrivit à la Charte de donation de l'Abbaye de la Sainte-Trinité de Beaulieu, près Loches, en 1009, faites par *Foulques Nerra*, Comte d'Anjou. De son mariage contracté avec *Aramburge*, fille du Seigneur *de Chinon*, laquelle consentit à la fondation du Prieuré de Saint-Memin, près les murs de Sainte-Maure, faite, vers l'an 1030, par HUGUES, un de ses fils, il laissa : — 1. JOSBERT, qui embrassa l'état ecclésiastique ; — 2. GUILLAUME, mentionné dans le titre de la fondation du Prieuré de Saint-Memin ; — 3. HUGUES, qui suit ; — 4. GOSCELIN, qui souscrivit à une transaction faite entre *Foulques Nerra*, Comte d'Anjou, & *Gautier*, Abbé de Saint Aubin, en 1037 ; & à la fondation de la Sainte-Trinité de Vendôme en 1040, par *Geoffroi Martel*, Comte d'Anjou, avec HENRI, Roi de France, *Guillaume*, Duc d'Aquitaine, & autres Princes & grands Seigneurs, où l'on voit

qu'il ſouſcrivit avant *Hugues*, Comte *du Mans*. Il avoit épouſé *N... de Beaupréau*, & n'en eut qu'un fils, nommé — GUILLAUME DE SAINTE-MAURE, mort ſans poſtérité, enterré à Fontevrault le 4 des Ides de Février, ſuivant le Nécrologe de cette Abbaye, dans lequel la qualité de *Princeps de Sanctâ Maurâ* lui eſt donnée; — 5. JACQUELINE, dont on ne connoît que le nom; — 6. & BELUCE, femme de *Payen de Mirebeau*, Seigneur de Montbaſon.

II. HUGUES DE SAINTE-MAURE fonda, comme on l'a dit, le Prieuré de Saint-Memin, du tems d'*Albert*, Abbé de Micie, depuis 1023 juſqu'en 1030. Il prend dans ce titre la qualité de *Dei gratiâ caſtri Sanctæ Mauræ, jure hereditario poſſeſſor & Dominus*; & ce titre eſt rapporté en entier dans l'Hiſtoire de *Sablé*, par *Menage, Livre 9, p.* 352. Dans une donation faite par *Foulques Rechin*, Comte d'Anjou, au Monaſtere de Cormery, en 1070, il eſt nommé parmi les Barons d'Anjou. Il eut de ſon mariage avec *Œnor de Berlay-de-Montreuil*, fille de *Gilduin*, Seigneur de Saumur, ſurnommé *le Danois*: — 1. GOSCELIN, qui n'eut point d'enfans de *Caſſinotte de la Haye*, Dame de la Haye & du Vicomté de Tours; — 2. HUGUES, qui ſuit; — 3. GUILLAUME, mort ſans poſtérité; — 4. & une fille, femme de *Gosbert de Chabruns*.

III. HUGUES DE SAINTE-MAURE, II. du nom, ſouſcrivit à une donation faite par *Foulques Rechin*, Comte d'Anjou, à l'Abbaye de Saint-Aubin d'Angers, en 1087; & à une autre par *Geoffroi Martel*, auſſi Comte d'Anjou, en 1105. De ſa femme, dont le nom eſt ignoré, il eut: —— 1. GOSCELIN, mort ſans poſtérité; —— 2. HUGUES, nommé parmi les Barons, dans un titre de l'Abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, de l'an 1159, ſuivant lequel HENRI II, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie & d'Aquitaine, & Comte d'Anjou, étant à Tours en 1159, termina un différend entre ladite Abbaye & celle de Saint-Julien de Tours. Ce HUGUES DE SAINTE-MAURE eut part à un des grands événemens de la Monarchie Angloiſe, occaſionnés par la révolte des enfans de HENRI II, Roi d'Angleterre, d'intelligence avec *Aliénor de Guyenne*, leur mere, en 1173. Tous les Hiſtoriens diſent que HUGUES DE SAINTE-MAURE prit parti pour la Reine *Aliénor*, avec *Raoul de Faye*, en qualité de proche; —— 3. & GAUTIER, qui ſuit.

IV. GAUTIER DE SAINTE-MAURE prit parti, en 1118, avec ſes deux freres, pour *Foulques le Jeune*, Comte d'Anjou, & l'aſſiſta de ſes forces dans une guerre qu'il eut contre HENRI I, Roi d'Angleterre, à la bataille de Séez, qui termina cette guerre. Il fut préſent, avec ſon fils, à une donation faite à l'Abbaye de Fontevrault par le même *Foulques le Jeune*, Comte d'Anjou, dès l'an 1120. Le nom de ſa femme eſt ignoré, mais il eſt certain qu'il eut pour fils:

V. GUILLAUME DE SAINTE-MAURE, qui ſe croiſa pour la Terre-Sainte, & ſouſcrivit en 1179, à une donation faite dans la ville de Jéruſalem, par *Henri* I, Comte Palatin de Champagne. Au bas de cette Charte, qui ſe trouve rapportée dans les Mémoires de l'Abbé *de Villeloin, Tome II, p.* 218, il eſt dit que GUILLAUME DE SAINTE-MAURE portoit: *d'argent, à la faſce de gueules*, & pour cri: SAINTE-MAURE. Il eut pour fille unique:

AVOYE DE SAINTE-MAURE, mariée à *Guillaume*, Seigneur *de Preſſigny*, en Touraine, qui prit le nom & les armes de ſa femme, & forma ainſi la ſeconde Maiſon de SAINTE-MAURE. Ce *Guillaume* étoit frere puîné de *Geoffroi de Loudun*, ainſi qu'il ſe voit dans une Charte du Cartulaire de l'Abbaye de Villeloin, en Touraine, du 8 Octobre 1216, par laquelle ledit *Geoffroi de Loudun* fonde un Anniverſaire en mémoire, eſt-il dit, de *Béatrix*, ſa femme, de *Guillaume de Preſſigny*, ſon frere, ainſi que de ſes pere & mere, & d'*Aimeri de Loudun*, ſon ayeul.

Ce titre prouve évidemment que *Guillaume de Preſſigny* étoit de la Maiſon de *Loudun*, branche cadette des Comtes de Poitou, Ducs d'Aquitaine. C'eſt en effet la véritable origine de celle de SAINTE-MAURE, & c'eſt auſſi le ſentiment de tous les Hiſtoriographes les plus accrédités. Si les enfans de *Guillaume de Preſſigny* quitterent leur nom & leurs armes pour prendre celui DE SAINTE-MAURE, on ne voit pas que ce dernier fut ſupérieur en nobleſſe & en dignité à l'autre; mais

la coutume de ce tems-là étoit de relever le nom & la banniere des Maiſons qui tomboient en quenouille. Si l'on juge de la puiſſance des Seigneurs *de Loudun*, par l'étendue du pays qui retient encore aujourd'hui le nom du *Loudunois*, on ne doit faire aucun doute du rang qu'ils tenoient en effet après les Comtes *de Poitou* & *d'Anjou*, leurs voiſins.

Le titre de 1216, rapporté ci-devant, fait connoître auſſi deux degrés de filiation qui ont précédé *Guillaume de Preſſigny*, c'eſt-à-dire les noms de ſon pere & de ſon ayeul; & c'eſt celui-ci par conſéquent qui va commencer le premier degré de la ſeconde Maiſon de SAINTE-MAURE.

Seconde Maiſon de SAINTE-MAURE.

I. AIMERI DE LOUDUN, connu, comme on l'a dit, par la Charte rapportée ci-deſſus, & en qualité d'ayeul de GUILLAUME DE PRESSIGNY, vivoit en 1129. Il fut témoin à une Charte de l'Abbaye de Fontevrault, par laquelle *Foulques le Jeune*, Comte d'Angers, confirme, avant ſon départ pour Jéruſalem, les fondations qu'il avoit faites à Fontevrault. Ce titre, qui eſt le 670e du *Clypeus fontis Ebraldanſi*, *p.* 218 & 219, eſt paſſé ſous le Pontificat de *Louis de Hildebert*, Archevêque de Tours, & celui d'*Ulger*, Evêque d'Angers. AIMERI DE LOUDUN eut pour fils:

II. FOULCRES DE LOUDUN, connu, ainſi que ſon pere, par le même titre ci-deſſus, qui ſe maria avec *Anthenaïſe*, Dame *de Preſſigny*, dont il eut: —— 1. GEOFFROI DE LOUDUN, Chevalier-Banneret, connu, ainſi qu'il a été dit, par le titre de l'Abbaye de Villeloin, du 8 Octobre 1216. Il eut quatre enfans, ſçavoir: — AIMERI, mort ſans poſtérité; — FOULQUES, mort jeune; — GEOFFROI, 44e Evêque du Mans; — & MARGUERITE, mariée à *Gautier de Montſoreau*; — 2. & GUILLAUME, qui ſuit.

III. GUILLAUME, Seigneur DE PRESSIGNY, épouſa, comme nous l'avons dit, AVOYE DE SAINTE-MAURE. Il fonda, en 1190, un Prieuré à Preſſigny en Touraine, à la priere de *Renaud*, Abbé de Pontlevoy. Dans le titre de fondation & dans le Livre des Anniverſaires de cette Abbaye, il eſt qualifié *Seigneur de Sainte-Maure & de Preſſigny*, ce qui prouve qu'il en avoit déja épouſé l'héritiere. Il étoit un des principaux Vaſſaux de JEAN *ſans Terre*, Roi d'Angleterre, qui ſouſcrivirent au fameux traité d'alliance, conclu aux Andelis en Normandie, entre ce Prince, & *Baudouin*, Comte de Flandres & du Hainaut, depuis Empereur de Conſtantinople, en date du 18 Août 1200. Il confirma, l'an 1205, avec AVOYE DE SAINTE-MAURE, ſon épouſe, & ſes enfans, un droit de péage, qui avoit été accordé à l'Abbaye de la Merci-Dieu en Touraine, par GUILLAUME DE SAINTE-MAURE, ſon beau-pere. Quand les Provinces que les Anglois poſſédoient alors en France eurent été confiſquées ſur le Roi JEAN, il redevint ſujet de PHILIPPE-AUGUSTE, & fut un des Chevaliers-Bannerets de Touraine qui ſe trouverent avec *Geoffroi de Loudun*, ſon frere aîné, à la bataille de Bouvines en 1214. Il eut de ſon mariage: — 1. GUILLAUME, lequel affranchit de tout droit de péage l'Abbaye de Baugerais, ſuivant une Charte de cette Abbaye, en date du 14 Octobre 1218, où l'on voit un ſceau, ſur lequel il eſt repréſenté à cheval, tenant l'épée haute d'une main, & de l'autre les armes de SAINTE-MAURE, qui ſont *une faſce*, au contreſcel, un *écu à la bordure componée*, qui ſont les piéces des armes de PRESSIGNY. Il ſe rendit, la même année, caution envers le Roi de France pour *Guillaume de Faye*, & contracta l'obligation de 200 *marcs d'argent, en cas que Guillaume de Faye faſſe la guerre au Roi ou à ſes ſujets*: ce ſont les propres termes de la promeſſe. Il fit des donations à l'Abbaye de Pontlevoy, & n'eut point d'enfans d'*Yolande*, ſon épouſe; — 2. JOSBERT, qui ſuit; — 3. HUGUES, Chanoine, puis Doyen de Saint-Martin de Tours en 1216; — 4. GARCIE; — 5 ARAMBURGE, mariée à *Renaud de Sublaine*; — 6. PÉTRONILLE; — 7. & DOMETTE. Elles ſont toutes quatre mentionnées avec leur frere, dans le titre, de l'an 1205, de l'Abbaye de la Merci-Dieu.

IV. JOSBERT DE SAINTE-MAURE ſuccéda, en 1223, après la mort de ſon frere aîné, dans les Seigneuries de Sainte-Maure, Preſſigny & Nouaſtre, comme on

le voit par une Charte confirmative de l'affranchiſſement qu'il fit, en 1218, de tout péage en faveur de l'Abbaye de Baugerais. Il paſſa, en 1224, une tranſaction avec le Chapitre de Saint-Martin de Tours, conjointement avec *A... de Vendôme*, ſon épouſe, & HUGUES, ſon frere. Elle étoit fille de *Jean*, Seigneur de Montoire, qui devint Comte de Vendôme après la mort de *Jean*, III. du nom, Comte *de Vendôme*, ſon oncle, & d'*Aiglantine*. JOSBERT ſe croiſa contre les Albigeois, & fut l'un des Chevaliers qui ſcellerent de leur ſceau le traité fait, le 16 Juin 1229, au nom du Roi SAINT-LOUIS, avec *Roger-Bernard*, Comte *de Foix*. Leurs enfans furent : — JOSBERT, Chanoine, enſuite Chancelier du Chapitre de Saint-Martin de Tours en 1245 ; — & GUILLAUME, qui ſuit.

V. GUILLAUME DE SAINTE-MAURE, III. du nom, Seigneur de Sainte-Maure, Preſſigny, Marcillac, Aigues, Chevalier, fut un des Barons, au nombre de ſix, qui ſcellerent l'Ordonnance faite à Saumur, en 1250, par CHARLES, fils du Roi de France, Comte de Poitou & de Provence, touchant le ſalaire des Avocats en Cour laye : l'original eſt au Tréſor des Chartes du Roi. Il ſouſcrivit auſſi, en 1269, parmi les Barons du Poitou, dans un traité fait entre ALPHONSE DE FRANCE, Comte de Poitou, frere de SAINT-LOUIS, & leſdits Barons : ſon ſceau repréſente *une faſce*. Il traita encore, conjointement avec ſes enfans, d'un différend avec *Hugues l'Archevêque*, neveu de ſa femme, au ſujet de la ſucceſſion de *Geoffroi de Rancon*, ſon beau-pere, par la médiation du même ALPHONSE DE FRANCE, en 1269. Il épouſa *Jeanne de Rancon*, fille de *Geoffroi de Rancon*, dit *le Jeune*, & en eut : — 1. GUILLAUME, qui ſuit ; — 2. PIERRE, Seigneur de Montgaugier, auteur de la branche de ce nom, rapportée ci-après ; — 3. ISABELLE, femme de *Philippe de Poix*, Chevalier, Seigneur de Buſançois & de Moulins ; — 4. & JEANNE, femme de *François de Carbonnel*.

VI. GUILLAUME DE SAINTE-MAURE, IV. du nom, Chevalier-Banneret, Seigneur de Sainte-Maure, Preſſigny, la Croix de Bleré, du Pleſſis-lès-Tours, Nouaſtre, Chiſſey, Saint-Eſpain, Savonieres, Moncontour, la Roche, &c. rendit hommage de la moitié de la Terre de Marcillac, à l'Abbé de Saint-Cybar d'Angoulême, en 1271, & de l'autre moitié, à l'Evêque d'Angoulême, en 1274. Il promit, avec *Geoffroi de Vendôme*, de faire ratifier aux enfans mineurs de *Jean*, Comte *de Vendôme*, & d'*Aliénor de Montfort*, ſa femme, à peine de 2000 livres, tout ce qui ſeroit jugé par les arbitres, au ſujet des limites de leur Comté. Il étoit mort en 1300, ſuivant un dénombrement de la Terre de Marcillac, vendue, cette même année, par ſa veuve, qui ne ſe fit pas connoître ſous ſon nom propre, & de laquelle il eut, pour fille unique :

VII. ISABELLE DE SAINTE-MAURE, Dame de Sainte-Maure & de Marcillac, qui recueillit toute l'immenſe ſucceſſion de ſes pere & mere. Elle fut une héritiere ſi riche, que le Roi PHILIPPE *le Bel*, craignant qu'elle ne portât ſes grands biens dans quelques Maiſons du parti de *Jean de Montfort*, IV. du nom, Duc de Bretagne, avec lequel il étoit en guerre, la fit (ſuivant un compte du Bailli de Tours), ſoigneuſement chercher, afin de s'aſſurer de ſa perſonne ; mais ces précautions n'empêcherent pas qu'elle ne ſe maria, l'année ſuivante, avec *Amauri* III, Sire *de Craon*, Seigneur de Sablé, Sénéchal d'Anjou & du Maine, fils de *Maurice*, Sire *de Craon*, & de *Mahaut de Malines*. Elle fut enterrée, avec ſon mari, aux Cordeliers d'Angers, où ſe voient leur repréſentation ſur leurs tombeaux. Ainſi finit cette branche aînée.

Branche des Seigneurs de MONTGAUGIER *&* NESLE.

VI. PIERRE DE SAINTE-MAURE, Seigneur de Montgaugier & du Coudray, Chevalier, fils puîné de GUILLAUME, III. du nom, & de *Jeanne de Rancon*, fit, en 1324, le Mardi avant la Purification, ſon teſtament, dans lequel ſa femme *Mahaude* n'eſt énoncée que ſous ce nom. Il en eut : — 1. PIERRE, qui ſuit ; — 2. GUI, auteur de la branche des Seigneurs de Jonzac, rapportée ci-après ; — 3. GUILLAUME, Chanoine, enſuite Doyen de Saint-Martin de Tours, qui fut employé, en 1327, pour différentes négociations en Auvergne, par le

Roi PHILIPPE *le Bel;* & nommé Chancelier de France en 1329. Il en reçut les Sceaux de *Jean de Marigny*, Evêque & Comte de Beauvais, ſon prédéceſſeur, ſuivant ſes Proviſions du lendemain de la Saint-Martin; fut envoyé, la même année, par PHILIPPE DE VALOIS, vers le Roi d'Arragon; & l'année ſuivante à Amiens, pour conclure un traité avec les Plénipotentiaires d'EDOUARD, Roi d'Angleterre, touchant l'hommage du Duché de Guienne. Le Pape lui fit offrir l'Evêché de Noyon, mais il le refuſa, & exerça l'office de Chancelier depuis 1329 juſqu'en 1334, année de ſa mort, après avoir fait ſon teſtament le 17 Janvier de la même année, ſcellé de ſon ſceau; — 4. HUGUES, qui n'eſt connu que par le teſtament dudit GUILLAUME, ſon frere. Il eut une fille, dont le nom eſt ignoré, ainſi que celui de ſa femme; — 5. ISEULE, femme, en premieres noces, de *Pierre de Palluau*, Chevalier, Seigneur de Montréſor, fils de *Geoffroi de Palluau*, IV. du nom, &, en ſecondes noces, de *Jean de la Jaille;* — 6. MAHAUT, Abbeſſe de la Sainte-Trinité de Poitiers, depuis 1332 juſqu'en 1359; — 7. & LOUISE, femme de *Geoffroi*, dit *Brideau de Châteaubriant.*

VII. PIERRE DE SAINTE-MAURE, II. du nom, dit *Durmois* ou *Drumas* (qui étoit un ſobriquet de ce tems-là), Seigneur de Montgaugier & de Vivarenne, Vicomte de Bridiers, mentionné dans les teſtamens de PIERRE, ſon pere, & de GUILLAUME, ſon frere, Chancelier de France, fut employé, l'année 1339 & ſuivantes, parmi les 25 doubles Bannerets, ſous le commandement de PHILIPPE III, Roi de Navarre, & conduiſoit ſous ſa Banniere 5 Chevaliers & 28 Ecuyers, ſes vaſſaux. Il avoit épouſé 1°. *Iſabeau de Preſſigny*, fille de *Guillaume de Preſſigny*. Par ce mariage ces deux branches de la même Maiſon, qui s'étoient ſéparées ſous des noms & des armes différentes, ſe réunirent; mais elle mourut ſans enfans. Il épouſa 2°. *Marguerite d'Amboiſe*, fille d'*Ingerger*, Seigneur *d'Amboiſe*, & de *Marie de Flandres*, de laquelle il eut: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. ARMAND, Seigneur de Paſſacbrin-ſur-Aunois, Jarzé, Longué & la Faigne, mort ſans enfans; — 3. HECTOR, Chevalier, Chambellan du Roi, depuis 1402 juſqu'en 1412, mort ſans alliance; — 4. MARIE, femme de *Pierre de la Roche-Rouſſe*, Chevalier, Seigneur de Pocé; —— 5. & MARGUERITE, femme de *Guillaume d'Orgemont*, fils de *Pierre d'Orgemont*, Chancelier de France, & de *Marguerite de Voiſine.*

VIII. JEAN DE SAINTE-MAURE, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Montgaugier, Comte de Benaon, plaidoit, en 1423, contre *Louis*, Seigneur *d'Amboiſe*, au ſujet de la ſucceſſion de *Pierre d'Amboiſe*, fils d'*Ingerger d'Amboiſe*, ſon ayeul; rendit hommage des Terres de Beaupréau & de Train au Duc *d'Anjou*, en 1418 & 1429; & de celle des Ecluſes en 1423. Il épouſa *Jeanne des Roches*, fille de *Jean des Roches*, & de *Jeanne de Beaupréau*, dont: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. PIERRE, mort en bas-âge; — 3. MARIE, morte ſans alliance; — 4. & CHARLOTTE, femme de *Gui de Laval*, II. du nom, Seigneur de Loué, Chevalier de l'Ordre du Croiſſant, Grand-Veneur & Grand-Chambellan, Gouverneur & Sénéchal au pays d'Anjou, fils de *Thibaut de Laval*, Seigneur de Loué, & de *Jeanne de Mailly.*

IX. JEAN DE SAINTE-MAURE, II. du nom, Seigneur de Montgaugier & de Neſle, Comte de Benaon, rendit hommage, en 1446, au Roi de ſa Terre de Neſle; & fit ſon teſtament le 28 Avril 1462. Il avoit épouſé 1°. *Jacquette de Puiſeul*, fille de *Blanchet de Puiſeul*, & de *Racle de Chartres*, niéce de *Renaud de Chartres*, Archevêque de Reims, Pair & Chancelier de France; & 2°. en 1444, *Louiſe de Rochechouart*, fille de *Jean*, Seigneur de Mortemart, & de *Jeanne Turpin.* Du premier lit ſortirent: — 1. CHARLES, qui ſuit; — 2. ANDRÉE, femme de *Thibaut de Bellanger*, Seigneur de la Houſſaie; & du ſecond lit: — 3. JEAN, mort ſans alliance; — 4. LOUIS, vivant en 1507, auſſi mort ſans alliance; — 5 & 6. JACQUES & ANTOINE, morts ſans poſtérité; —— 7. AGNÈS, mariée 1°. à *Jean de la Rochefoucaud*, Seigneur de Montbazon; & 2°. à *Jean de Beaufils*, Seigneur de la Pleſſe; —— 8. & RENÉE, morte ſans alliance.

X. CHARLES DE SAINTE-MAURE, I. du nom, Chevalier, Comte de Neſle &

de Benaon, Seigneur de Montgaugier, rendit hommage au Roi, en 1457, de la Terre de Neſle, laquelle fut érigée en *Comté* en 1446, par Lettres-Patentes de Louis XI, où il eſt qualifié *ſon Couſin & Chambellan.* Il y eſt fait mention des ſervices qu'il rendit à ce Prince contre les Anglois & autres ennemis de l'Etat. Il avoit épouſé, 1°. le 26 Septembre 1457, *Madelene de Luxembourg*, fille de *Thibaut*, Seigneur de Fienne, & de *Philippe de Melun*; & 2°. *Catherine d'Eſtouteville*, fille de *Robert d'Eſtouteville*, & de *Marie de Sainte-Beuve.* Du premier il eut: — 1. ADRIEN, mort, ſans alliance, en 1479; & du ſecond lit: — 2. autre ADRIEN, qui ſuit; — 3. JEAN, Chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem, Commandeur de Sainte-Vaubourg & de Carpigny en 1493; — 4. JEANNE, femme, en 1486, de *Jacques de Montbel*, Seigneur d'Entremont; — 5. ANTOINETTE, mariée à *François de Barathon*, Grand-Echanſon de France, le 27 Janvier 1495; — 6. & ANNE, femme de *N... de la Gratoire.*

XI. ADRIEN DE SAINTE-MAURE, Comte de Neſle & de Joigny, épouſa, le 16 Novembre 1479, *Charlotte de Châlon*, une des grandes héritieres de ſon tems, Comteſſe de Joigny, d'Antigny, Dame de Viteaux, de Liſle-ſous-Montréal, de Pierre-Pertuis, Fourmerie, Grignon & de l'Orme-Châlon, fille de *Charles de Châlon*, Comte de Joigny, & de *Jeanne de Banquetun*; & petite-fille de *Jean de Châlon*, Baron de Viteaux, frere de *Louis de Châlon*, Prince d'Orange. Elle ſe remaria à *François d'Alegre*, & eut des enfans de ſes deux époux. Ceux du premier lit furent: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. NICOLAS, Ecuyer, Baron d'Emery & Seigneur de Joigny en partie, marié, ſans enfans, à *Jeanne Herlant*; — 3, 4 & 5. ADRIEN, CHARLES & JACQUES, morts ſans alliance; — 6. CLAUDE, d'abord Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem en 1512, Baron de Pierre-Pertuis & de l'Orme-Châlon, marié 1°. à *Julienne Eveillechien*, dont il n'eut qu'une fille, nommée — CLAUDE, femme de *René de Bellanger*; & 2°. à *Claude de Prie*, dont il n'eut auſſi qu'une fille, nommée — CLAUDE DE SAINTE-MAURE, mariée à *Hugues de Rabutin*; — 7. autre JEAN, auteur de la branche des Seigneurs d'Origny en Champagne, rapportée ci-après; — 8. BARBE, mariée 1°. à *Antoine de Dinteville*, Baron de Meurville, qui fut bleſſé, en 1515, à la bataille de Marignan, & porté à Milan, où il teſta; & 2°. à *Pierre de Lannoy*, Baron de Dampierre; — 9. & AVOIE, femme de *Jean de la Baume*, Comte de Montrevel.

XII. JEAN DE SAINTE-MAURE, III. du nom, Comte de Neſle & de Joigny, épouſa, en 1511, *Anne de Humieres*, fille de *Jean*, Seigneur *de Humieres*, & de *Jeanne de Hangeſt.* Elle étoit veuve en 1526, mourut le 11 Août 1546, & fut enterrée auprès de ſon mari à Neſle, où l'on voit leurs armes. Ils eurent pour enfans: — 1. JEAN, mort ſans alliance; — 2. LOUIS, qui ſuit; — 3. LOUISE, Abbeſſe de l'Abbaye-aux-Bois; — 4. & autre LOUISE, femme de *Gilles de Laval*, II. du nom, Seigneur de Loué, Baron de Maillé & de Breſſuire, fils de *Gilles de Laval*, & de *Françoiſe de Maillé.* Elle lui porta les belles Terres de Neſle, Joigny & autres, par le décès des enfans de LOUIS DE SAINTE-MAURE, ſon frere.

XIII. LOUIS DE SAINTE-MAURE, Marquis de Neſle, Comte de Joigny, Vicomte de Pleumartin, Baron de Cuverville-lès-Merville, fut Capitaine de 50 lances des Ordonnances du Roi, Chevalier de ſon Ordre. Sa Majeſté joignit au Comté de *Neſle* les Baronnies de Beaulieu, d'Alluc & de Capy, auparavant mouvantes du Roi, & l'érigea, en 1545, en *Marquiſat* en ſa faveur. Il fut donné en ôtage, pour le Roi, à ELISABETH, Reine d'Angleterre, en 1559, & avoit épouſé, 1°. le 5 Janvier 1540, *Renée de Rieux*, morte, ſans enfans, en 1567, fille aînée de *Claude*, Sire *de Rieux*, I. du nom, & de *Catherine de Laval*; & 2°. le 24 Janvier 1569, *Madelene Olivier*, fille de *François*, Chancelier de France, & d'*Antoinette de Ceriſay.* Du ſecond lit ſortirent: — 1. CHARLES, mort, âgé de 6 ans, à Paris le 2 Novembre 1576; — 2. & ANTOINE, auſſi mort en bas-âge. Par leur décès, *Jean de Laval*, leur couſin-germain, fils de LOUISE DE SAINTE-MAURE, leur tante, ſuccéda à leurs biens, & par conſéquent au Marquiſat de Neſle, & à d'autres belles grandes Terres.

*Branche des Seigneurs d'*ORIGNY *en Champagne, la ſeule qui ſubſiſte.*

XII. JEAN DE SAINTE-MAURE, I. du nom de ſa branche, Chevalier, Seigneur d'Origny, Provency, Genouilly & de Chaſſagne, ſeptieme fils d'ADRIEN, Comte de Neſle, & de *Charlotte de Châlon*, n'eut en partage (comme celui des puînés des grandes Maiſons eſt toujours médiocre) que les Seigneuries ci-deſſus mentionnées, qui compoſoient une partie des Terres de Joigny & de Liſle-ſous-Montréal en Champagne. Il ſe qualifioit cependant *Comte de Neſle & de Joigny*, en commun avec ſon frere aîné, de même que CLAUDE DE SAINTE-MAURE, un de leurs autres freres, comme enfans d'ADRIEN, leur pere commun, dans la ſucceſſion duquel ces Terres étoient; car elles paſſerent, par droit de progéniture, à leur frere aîné, lequel continua la poſtérité des Seigneurs & Marquis de Neſle, ci-devant rapportée. Il eſt mentionné avec ſes freres NICOLAS, CHARLES & ADRIEN, ſous la tutelle de *François d'Alegre*, ſon beau-pere, en 1513; & épouſa, en 1523, *Jacqueline Dubos*, fille de *Jean Dubos*, Chevalier, Seigneur du Meſnil-Simon & de Bullo, & de *Marguerite de la Ferriere*, dont:

XIII. JEAN DE SAINTE-MAURE, II. du nom, Seigneur d'Origny, Provency, Genouilly, &c. qui paſſa un échange, le 4 Avril 1551, avec LOUIS DE SAINTE-MAURE, Marquis de Neſle, ſon couſin-germain. Il obtint du Roi main-levée de la ſaiſie de ſes Terres, à cauſe du ban & arriere-ban, par Lettres données au Camp d'Aſtraupont le 19 Juillet 1551, par HENRI II, qui s'exprime en des termes avantageux ſur ſes ſervices. Il épouſa, le 16 Septembre 1548, *Renée de Moiſſon*, fille de *Pierre*, Conſeiller au Parlement de Dijon, & de *Jeanne de Saint-Phalle*; & petite-fille d'*Iſabelle de Courtenay*. Etant veuve, elle donna ſon dénombrement en 1580. Ses enfans furent: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. RENÉE, femme de *René Damy*, Seigneur de Beauregard; — 3. FRANÇOISE, mariée à *Pierre de Granet*; — 4 & 5. CLAUDE & HIPPOLITE, mortes ſans alliance.

XIV. JEAN DE SAINTE-MAURE, III. du nom, Chevalier, Seigneur d'Origny, Provency, Genouilly, &c. étoit au ſervice en 1578 & 1595; & rendit hommage de la Terre de Marcy-ſur-Yonne, au Duc *de Nivernois*, le 1 Février 1582. Il épouſa, en 1579, *Françoiſe de Lombard*, fille de *François*, Chevalier, Seigneur de Millery, & de *Jacquette le Blond*. De ce mariage vinrent: — 1. GUI, qui ſuit; — 2. JEAN, mort jeune; — 3. FRANÇOIS, marié 1°. à *Renée de Damoiſeau*, fille de *N... de Damoiſeau*, Chevalier, Seigneur de Montarin & de Nemois; & 2°. à *N... de Berbizy*. Du premier lit vint — CLAUDE DE SAINTE-MAURE, mort en bas-âge; & du ſecond une fille, mariée, en 1655, à *Claude de Lanneau*, Chevalier, Seigneur de Maré, auquel elle porta la Terre de Provency; — 4. & JEANNE, femme d'*Alexandre de Pampelune*, Chevalier, à qui elle porta la Terre de Genouilly, le 2 Février 1625.

XV. GUI DE SAINTE-MAURE, Chevalier, Seigneur d'Origny & de Prémeaux, ſervit, en 1639, dans la Compagnie des Gendarmes du Duc D'ORLÉANS, ſuivant un certificat du Maréchal *de Châtillon*, du 18 Juillet audit an, & partagea, le 21 Juin 1629, avec FRANÇOIS DE SAINTE-MAURE, ſon frere, les biens de la ſucceſſion de leurs pere & mere. Il avoit épouſé, le 6 Mai 1610, *Catherine de Saint-Martin*, fille de *Claude*, Chevalier, Seigneur de Prémeaux, Montjallin & Agencourt, Gouverneur de la ville & Château de Beaune, & d'*Anne de Vichy*, dont: — 1. CHARLES, qui ſuit; — 2. FRANÇOISE, morte jeune; — 3. & EDMÉE, mariée à *Nicolas d'Avout*, Chevalier, Seigneur de Romanet.

XVI. CHARLES DE SAINTE-MAURE, Chevalier, Seigneur d'Origny, &c. fut ſous la tutelle de ſon pere, ſervit, en 1639 & 1643, dans la Compagnie des Gendarmes du Duc *d'Enghien*, & épouſa, le 19 Juin 1645, *Suſanne du Deffend*, fille d'*Antoine*, Chevalier, Seigneur du Tremblay, & de *Marguerite du Pleſſis*, de la Maiſon des Ducs *de Liancourt*. De ce mariage vinrent: — 1. LOUIS, qui ſuit; — 2. JEAN-LOUIS, qui paſſa en Allemagne au ſervice de l'Empereur, & s'établit près de Prague. On ignore s'il a eu poſtérité; — 3. CHARLES,

mort ſans alliance ; —— 4. Louise, mariée, le 25 Mai 1685, à *Jean-Batiſte des Vieux*, Seigneur de la Riviere, mort, en 1697, des bleſſures qu'il reçut à Valence ; —— 5. & Claude, Religieuſe.

XVII. Louis de Sainte-Maure, I. du nom, Chevalier, Seigneur d'Origny, &c. ſervit dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires, reçut au ſiége de Dole un coup de feu à la tête, qui lui fit ſouffrir l'opération du trépan, bleſſure qui l'empêcha de continuer ſon ſervice ; & fut maintenu dans ſa *nobleſſe* en 1700. Il avoit épouſé, le 25 Juin 1681, *Jeanne de Chebrier*, fille de *François*, Officier aux Gardes-Françoiſes, Chevalier, Seigneur de la Fourcheaume, & d'*Anne de Carſort*, dont : —— 1. Gabriel-Jacques, Aide-de-Camp du Duc *de Vendôme*, tué au ſiége de Douay en 1710, à l'âge de 27 ans, ayant eu l'agrément d'un Régiment, & étant Capitaine au Régiment de Montboiſſier ; —— 2. César-Denis, qui ſuit ; —— 3. Marie-Anne, Religieuſe & Supérieure perpétuelle des Dames de Miramion à Auxerre ; —— 4. Edmée, mariée à *Philibert d'Hermand*, Chevalier, Seigneur d'Arcilly, Major au Régiment de Beaune, Chevalier de Saint-Louis ; —— 5. & une autre fille, mariée à *N... d'Avout*, morte ſans enfans.

XVIII. César-Denis de Sainte-Maure, Chevalier, Seigneur d'Origny & de Torcy, Capitaine au Régiment de Montboiſſier en 1705, ſe trouva à la bataille d'Hochſtet, aux ſiéges d'Hambourg, d'Haguenau & de Douay, & fut fait Chevalier de Saint-Louis. Il épouſa, le 28 Avril 1710, *Claude-Madelene de Choiſy*, fille unique de *Jacques de Choiſy*, Chevalier, Seigneur de Torcy, & de *Claude du Bois*. De ce mariage ſont iſſus : —— Louis, qui ſuit ; — & Jeanne, mariée à *François de Freſne*, Chevalier, Seigneur de Montjallin & de Rumigny, fils de *René de Freſne*, Capitaine des Vaiſſeaux du Roi, & de *Jeanne-Renée de Châlon*.

XIX. Louis de Sainte-Maure, II. du nom, Chevalier, Seigneur d'Origny & de la Tour-du-Pré, appellé *le Marquis de Sainte-Maure*, fit les trois campagnes de 1734, 1735 & 1736, en qualité de Cornette dans le Régiment Royal-Etranger, & épouſa, le 17 Juin 1739, *Marie de Guerin*, fille de *Pierre*, Chevalier, Seigneur de l'Etang, &c. Lieutenant-Général d'Epée de la Province de Saintonge, & de *Louiſe de Mirande*, dont, pour fils unique :

XX. Louis-Marie-Cécile, appellé *Comte* de Sainte-Maure, Chevalier, Baron de Ruere, Seigneur de Saint-Leger, Prey, Sainte-Colombe, Coutarnoult, &c. qui a ſervi dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires du Roi, & a été Capitaine de Cavalerie. Le feu Comte de Sainte-Maure, dernier de la branche de Fougeray, premier Ecuyer-Commandant la grande Ecurie du Roi, mort en 1763, n'ayant point eu d'enfans de *Marie des Chiens-de-la-Neuville*, ſa femme, voyant ſa branche s'éteindre en ſa perſonne, & qu'il ne reſtoit plus après lui d'autre deſcendant mâle de la Maiſon de Sainte-Maure, que ledit Louis-Marie-Cécile, Comte de Sainte-Maure, l'inſtitua ſon légataire univerſel par ſon teſtament du 20 Octobre 1744. Il a recueilli ſa ſucceſſion, conjointement avec *Aimeri de Durfort*, Marquis de Civrac, Maréchal-de-Camp, Menin de feu M. le Dauphin, qui y avoit ſes droits, comme héritier & neveu dudit feu Comte de Sainte-Maure. Il a épouſé, contrat ſigné par le Roi & la Famille Royale, le 3 Février 1771, *Victoire-Françoiſe Sauvage*, fille d'*André-Jean Sauvage*, Chevalier, Grand-Audiencier de France, & de *Marie-Victoire de la Fontaine*, dont : — 1. Alexandre-André-Marie, né le 6 Janvier 1772, mort le 3 Mars 1773 ; —— 2. Louis-Auguste-Marie-César, né le le 7 Mai 1774 ; —— 3. & André, né le 1 Décembre 1775.

Branche des Seigneurs de Jonzac.

VII. Gui de Sainte-Maure, Chevalier, Seigneur de Jonzac & de Montauſier, ſecond fils de Pierre, Seigneur de Montgaugier & du Coudray, & de *Mahaude*, ſon épouſe, paſſa en Guienne du tems des premieres guerres avec les Anglois, en 1327, & s'établit en cette Province, où il épouſa *Marguerite*, Dame

de Montauſier, fille & héritiere de *Foucaud*, Baron *de Montauſier*, & de *Perrenelle de Moſnac*, Dame de Jonzac en Saintonge, Chaux & Moſnac. Il en eut : —— 1. PIERRE, qui ſuit ; — 2. RENAUD, qui ſervit en qualité d'Ecuyer, ſuivant pluſieurs montres de Compagnies & d'Ordonnances, depuis 1367 juſqu'en 1389. Il avoit épouſé *Jeanne de Saint-Yrier*, laquelle, devenue veuve ſans enfans, ſe remaria à *Jean Meyny* ; —— 3. & ALIÉNOR, mariée à *Guillaume de Chamborant*, Chevalier.

VIII. PIERRE DE SAINTE-MAURE, Chevalier, Seigneur de Montauſier, Jonzac & Moſnac, porta, en 1352 & les années ſuivantes, les armes contre les Anglois, en qualité d'Ecuyer, ainſi qu'il eſt mentionné dans trois montres de *Guichard d'Angle*, Sire de Pleumartin, Sénéchal de Saintonge ; mais le traité de Bretigny & les malheurs du tems le forcerent à rendre hommage à *Edouard*, Prince *de Galles*, dans la ſalle du Château d'Angoulême, le 19 Août 1363 : il y eſt nommé PIERRE DE SAINTE-MAURE, *Seigneur de Montauſier, Baron*. Le 14 Août 1364, par la même néceſſité, il rendit un autre hommage à ce Prince dans l'Egliſe Cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, à cauſe de la Terre qu'il tenoit en Albenois. Auſſi-tôt que la conjoncture le permit, il reprit les armes contre le Roi d'Angleterre. Il rendit hommage de ſa Terre de Jonzac, à l'Abbé de Saint-Germain-des-Prés, en 1376, & avoit épouſé, en 1365, *Miramonde de la Mothe*, Dame de Chaux & de Cadillac, dont : —— 1. JEAN, mort ſans alliance ; — 2. ARNAUD, qui ſuit ; — 3 & 4. JEANNE & THOMASSE, mortes ſans alliance.

IX. ARNAUD DE SAINTE-MAURE, Baron de Montauſier, Seigneur de Jonzac, Moſnac, Chaux, Saint-Severin, &c. mentionné dans les titres indifféremment ſous les noms d'ARNAUD & de RENAUD, ſervit avec beaucoup de valeur dans les guerres contre les Anglois, en 1368 & 1373, & en qualité de Chevalier-Bachelier, ſuivant la montre, étant ſous le commandement de M. *d'Albret*, Connétable de France, du 22 Juillet 1405. Les Anglois le firent priſonnier en 1406, & le conduiſirent en Angleterre, où il reſta 10 ans. Il fut fait une ſeconde fois priſonnier, en défendant courageuſement contre eux ſa ville & Château de Jonzac ; & paya la ſomme de 15000 livres pour ſa rançon. Il avoit épouſé 1°. *Marchande de Montendre*, dont il n'eut point d'enfans ; & 2°. *Perrette Marchand*, fille d'*André Marchand*, Chambellan du Roi, Prevôt de Paris, & de *Jeanne de la Gravelle*, veuve d'*Aimard d'Archiac*, Chevalier. De ce ſecond lit ſortirent : — 1. RENAUD, qui ſuit ; — 2. LÉON, tige de la branche des Seigneurs de Montauſier, rapportée ci-après ; — 3. MARGUERITE, mariée, le 8 Août 1452, à *Jean de la Mothe-Fouqué*, de Normandie ; —— 4. BÉATRIX, femme 1°. de *Jacques Cheſnel*, Seigneur de Moing ; & 2°. de *Guiot de Brouſſe*, Seigneur de Juſſac ; —— 5. & CATHERINE, mariée à *Etienne du Puy*, Seigneur de Cazes.

X. RENAUD DE SAINTE-MAURE, Seigneur de Jonzac, Chevalier de l'Ordre du Roi, fut rétabli, par Lettres de CHARLES VII, du 5 Juillet 1451, dans ſes Terres au pays de Guienne, qui avoient été uſurpées par les Anglois. Il épouſa, 1°. le 19 Mai 1456, *Françoiſe Chabot*, fille de *Renaud Chabot*, Seigneur de Jarnac, & d'*Iſabeau de Rochechouart* ; & 2°. le 17 Novembre 1478, *Claire de Chatenet*, dont il n'eut point d'enfans. Du premier lit vinrent : —— 1. FOUCAUT, Eccléſiaſtique ; — 2. JEAN, qui ſuit ; — 3. PHILIPPE, auteur de la branche des Seigneurs de Chaux, mentionnée ci-après ; —— 4. FRANÇOIS, marié à *Anne du Puch*, fille de *Jean*, Ecuyer, & de *Souveraine de Marillac*, dont il n'eut point d'enfans ; — 5. LOUISE, femme, en 1478, de *René de Montbeſon*, veuf de *Marguerite d'Eſtampes* ; — 6. ISABEAU, mariée à *Audebert du Bari*, Seigneur de Coux & de Gaure en Limouſin ; — 7. & ROBERTE.

XI. JEAN DE SAINTE-MAURE, Chevalier, Seigneur de Jonzac & Moſnac, ſervit, en 1491, au ban & arriere-ban de la Sénéchauſſée de Saintonge, convoqué en Bretagne ſous la charge de M. *Bauld de Saint-Gelais*, dont la revue y fut faite par *Pierre de Rohan*, Seigneur de Gié, Vicomte de Fronſac, Maréchal de France. Il fonda, le 13 Octobre 1505, le Couvent des Carmes de Jonzac, & teſta le 10 Avril 1523. Il avoit épouſé 1°. *Louiſe de Clermont*, morte

ſans enfans, fille de *Jacques de Clermont*, Seigneur de Dampierre, & d'*Iſabeau de Chaudrier*; & 2°. en 1516, *Marie d'Archiac*, fille d'*Odet d'Archiac*, & de *Suſanne Dupuy-du-Coudray-Monin*. De ce ſecond mariage il eut:

1. ALAIN DE SAINTE-MAURE, Seigneur de Jonzac, marié à *Anne de Ponthieu*, dont: — JEAN DE SAINTE-MAURE, qui n'eut point d'enfans de ſon mariage avec *Marguerite de Dieuxaide*; — & ELISABETH, Dame de Jonzac après la mort de ſon frere, mariée à *Jacques le Vaſſeur*, Seigneur de Coigné, & morte ſans enfans;

2. GEOFFROI, mort jeune; — 3. & ANTOINE, qui ſuit.

XII. ANTOINE DE SAINTE-MAURE, Seigneur de Moſnac, Fleac, Reauls, Neulles & de Chailleret, étoit homme d'armes dans la Compagnie d'Ordonnance de *Gui Chabot*, Chevalier, Seigneur de Montlieu en 1544, & fit ſon teſtament le 24 Juin 1567. Il avoit épouſé, le 15 Mai 1547, *Marie Arnoul*, fille de *Nicolas Arnoul*, Seigneur de Chantillac, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & de *Philippe Guiſſarmes-d'Anzay*, dont: — GEOFFROI, qui ſuit; — & BONAVENTURE, mariée 1°. à *François de Reillac*, Vicomte de Boideuil; & 2°. à *Pierre de la Boiſſiere*, Seigneur de Rochebrune: elle mourut ſans poſtérité.

XIII. GEOFFROI DE SAINTE-MAURE, Seigneur d'Ozillac, Moſnac & Fleac, fut Conſeiller d'Etat, par Brevet du 3 Août 1614, & le 25 du même mois, Député de la Nobleſſe de Saintonge aux Etats Généraux, tenus ladite année. Il avoit épouſé, le 12 Septembre 1598, *Vivienne de Polignac*, fille de *Léon de Polignac*, Chevalier, Seigneur d'Eſcoyeux, Gouverneur de Saintes, & de *Catherine Tiſon-d'Argens*, & en eut:

XIV. LÉON DE SAINTE-MAURE, Comte de Jonzac, Marquis d'Ozillac, Seigneur de Moſnac & de Fleac, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, qui obtint de LOUIS XIII, par Lettres du mois de Décembre 1623, l'érection en ſa faveur de la Baronnie d'*Ozillac* en *Marquiſat*. Il fut Meſtre-de-Camp d'un Régiment d'Infanterie en 1627, Capitaine de 100 hommes d'armes, Gouverneur des ville & Château de Cognac en 1633; fait la même année Lieutenant-Général des Armées du Roi, reçu Chevalier de ſes Ordres le 31 Décembre 1661, & mourut le 22 Juin 1671. Il avoit épouſé, le 30 Janvier 1622, *Marie d'Eſparbès-de-Luſſan*, fille de *François d'Eſparbès-de-Luſſan*, Maréchal de France, & de *Marie Bouchard*, Dame d'Aubeterre, dont: —— 1. LÉON, mort ſans alliance en 1649; — 2. ALEXIS, qui ſuit; —— 3 & 4. HIPPOLITE & ANTOINETTE, mortes ſans alliance.

XV. ALEXIS DE SAINTE-MAURE, Marquis de Jonzac & d'Ozillac, premier Ecuyer de MONSIEUR, frere de LOUIS XIV, fut d'abord Capitaine au Régiment du Cardinal *Mazarin*, enſuite Meſtre-de-Camp du Régiment de Jonzac, Lieutenant-Général des Provinces de Saintonge & Angoumois, & décéda en 1677. Il avoit épouſé, en 1661, *Suſanne Catelan*, fille de *François Catelan*, Conſeiller d'Etat & Intendant des Finances, & de *Suſanne Brachet-de-la-Milletiere*, dont il n'eut que des filles, ſçavoir: — 1. JULIE-MICHELLE DE SAINTE-MAURE, née en 1662, mariée, en 1678, à *Pierre Bouchard d'Eſparbès-de-Luſſan*, Comte d'Aubeterre, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ſes Armées, fils de *François*, Marquis d'Aubeterre, & de *Marie de Pompadour*. Elle eſt morte à Paris le 6 Octobre 1726; — 2. ELISABETH, mariée à *Jean-Batiſte de Vernon*, Chevalier, Seigneur de Melziard, fils d'*Henri de Vernon*, Ecuyer, & de *Marie-Anne Roland*. Il fut tué au ſiége de Coni; — 3. JUDITH, née le 24 Octobre 1673, mariée à *Louis de Bremond*, Seigneur d'Ars, Capitaine de Vaiſſeaux du Roi; — 4. FRANÇOISE-GENEVIÉVE, mariée, le 4 Novembre 1695, à *Philibert-Joſeph de Rezeau*, Seigneur de Chaſſemenil; — 5. & N... DE SAINTE-MAURE, Religieuſe à Piberlan en Poitou.

Branche des Seigneurs de CHAUX.

XI. PHILIPPE DE SAINTE-MAURE, Ecuyer, Seigneur de Chaux, de Saint-Germain & co-Seigneur de Cadillac, troiſieme fils de RENAUD DE SAINTE-MAURE,

Seigneur de Jonzac, & de *Françoiſe Chabot*, ſa premiere femme, fit ſon teſtament le 22 Janvier 1540. Il avoit épouſé, en 1503, *Catherine de Lannes*, dont: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. JACQUES, qui ſervoit, en 1539, dans la Compagnie d'Ordonnance du Comte *de Buſançois*, &, en 1551, dans celle de *Gui Chabot*, Chevalier, Seigneur de Montlieu. Il teſta le 5 Juillet 1580, & avoit épouſé *Françoiſe Regnault*, de laquelle il eut quatre filles, ſçavoir: —— CATHERINE, femme de *Gilles de la Guionie*, Ecuyer, Seigneur de Sainte-Colombe; —— MARTHE, femme de *François de l'Epinay*, Ecuyer; — SUSANNE, qui ne paroît pas avoir pris d'alliance; —— & ESTHER, morte ſans alliance; —— 3. FRANÇOISE, mariée à *Jean Grain-de-Saint-Marſault*, Seigneur de Rochemeaux, Gouverneur de Dijon; — 4. CLAUDE, mariée à *Balthaſard Buatier*, Ecuyer; —— 5. ISABELLE, femme de *Jean de la Roche*, Ecuyer, Sieur de Soubrain; —— 6. & CHARLOTTE, mariée au Sieur *de Longchamps*.

XII. JEAN DE SAINTE-MAURE, Ecuyer, Seigneur de Chaux en partie, épouſa *Catherine d'Epinay*, fille de *Charles*, Chevalier, Seigneur de Segré & d'Uſſé, & de *Lucrèce de Pons*, dont: —— ALAIN, qui ſuit; —— & FRANÇOISE, qui ne paroît pas avoir été mariée.

XIII. ALAIN DE SAINTE-MAURE, Baron de Chaux, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, épouſa, le 9 Avril 1611, *Lidie de Lannes*, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Branche des Seigneurs de MONTAUSIER.

X. LÉON DE SAINTE-MAURE, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Montauſier, ſecond fils d'ARNAUD, & de *Perrette Marchand*, ſa ſeconde femme, épouſa, en 1450, *Jeanne le Bourſier*, fille de *Jean*, Maître-d'Hôtel du Roi, Général de France, Chef des Vaiſſeaux qui battirent les Anglois à Blaye en 1451. Il en eut: —— 1. LÉON, qui ſuit; —— 2. JACQUES, qui fut marié, ainſi qu'il paroît par le partage qu'il fit avec ſon frere aîné, le 4 Novembre 1493. Le nom de ſa femme eſt ignoré; —— 3. CATHERINE, mariée 1°. à *Prejent d'Aiſſe*, Seigneur de Touverac; & 2°. à *Jean Dupont*; —— 4. BÉATRIX, mariée à *Gui de la Touche*, Ecuyer; —— 5. & JEANNE, mentionnée, avec ſes ſœurs, dans le partage fait avec ſes freres. On ignore ſi elle a été mariée.

XI. LÉON DE SAINTE-MAURE, II. du nom, Seigneur de Montauſier, rendit hommage de ſes Terres, le 7 Septembre 1479, à *Charles*, Comte *d'Angoulême*, & épouſa, en 1502, *Anne d'Appelvoiſin*, fille de *Guillaume*, Seigneur de Puigné & de la Guiraſſe en Poitou, & d'*Iſeule de Linieres*, dont: —— 1. GUI, qui ſuit; — 2. LÉON, Chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem en 1531; — 3. RENÉ, tige de la branche des Seigneurs de la Guiraie, rapportée ci-après; —— 4, 5, 6 & 7. CATHERINE, BÉATRIX, JACQUELINE & JEANNE. La premiere & la derniere, Religieuſes.

XII. GUI DE SAINTE-MAURE, I. du nom de ſa branche, Chevalier, Seigneur de Montauſier, Echanſon du Roi depuis 1540 juſqu'en 1560, enſuite Ecuyer-Tranchant du Duc D'ORLÉANS, mort en 1569, avoit épouſé, en 1538, *Marguerite de Lannes*, fille de *Clinet*, Chevalier, Seigneur de la Roche-Chalais, Cazadès & Belzades, & de *Catherine de Mortemer*, dont: —— 1. FRANÇOIS, qui ſuit; —— 2. LOUISE, femme de *François de Salignac*, Seigneur de Rochefort en Limouſin, le 29 Juin 1567; —— 3. & ANNE, femme de *Charles de Noſcay*, Seigneur de la Forge en Poitou.

XIII. FRANÇOIS DE SAINTE-MAURE, Chevalier, Seigneur de Montauſier, de Puigné, &c. épouſa, en 1572, *Louiſe Gillier*, fille de *René*, Seigneur de Salles & de Fougeray, & de *Renée de Choiſy*. Etant reſtée veuve de lui en 1588, elle ſe remaria à *Jean de Beaudean*, Seigneur de Parabere, Baron de la Mothe-Sainte-Heraie, Chevalier de l'Ordre du Roi, Lieutenant-Général au Gouvernement de Poitou, & Gouverneur de Niort. Elle a eu de ſon premier lit: — 1. CHARLES DE SAINTE-MAURE, tué, en 1594, au ſiége de Laon; — 2. LÉON, qui ſuit; — 3. FRANÇOIS, Seigneur de Salles, tué en duel à Paris, ſur la Place Royale, par le

le Sieur *de Rouillac*, le 10 Janvier 1614; — 4. Gui, tige de la branche des Seigneurs de Fougeray, rapportée ci-après; — 5. & Catherine, femme de *Jean de Galard-de-Béarn*, Comte de Braſſac, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Capitaine de 50 hommes des Ordonnances, Chevalier des Ordres, Ambaſſadeur à Rome, Gouverneur des Provinces de Poitou, Saintonge & Angoumois, & Miniſtre d'Etat. Elle fut premiere Dame d'honneur de la Reine Anne d'Autriche, par Brevet du 13 Novembre 1638, & mourut le 14 Mai 1645.

XIV. Léon de Sainte-Maure, III. du nom, Baron de Montauſier, Seigneur de Salles, Puigné, &c. épouſa, le 3 Avril 1606, *Marguerite de Châteaubriant*, fille de *Philippe*, Seigneur des Roches-Baritaut, & de *Gilberte du Puy-du-Fou*, de laquelle il eut: — 1. Hector, appellé *le Marquis de Montauſier*, qui, dès l'âge de 20 ans, lorſque Caſal fut aſſiégé pour la premiere fois par les Eſpagnols, ſe traveſtit en habit de Religieux, & contribua notablement, par ſa valeur, à la défenſe de cette Place. Après la mort du Marquis *de Beuvron*, qui y commandoit, tous les gens de guerre, d'un commun conſentement, l'élurent pour leur Chef, & obligeant les Eſpagnols de changer le ſiége en blocus, il donna le tems à Louis XIII de venir les forcer à le lever, après avoir été un an entier devant cette Place. Enſuite ayant attaqué en Italie & forcé les ennemis dans un lieu appellé *les Bains de Bornio*, il y reçut une bleſſure, dont il mourut, âgé de 27 ans, en 1635, ſans avoir été marié; — 2. Charles, qui ſuit; — 3. & Catherine, mariée, 1°. en 1635, à *Antoine de Lenoncourt*, Marquis de Blainville, fils de *Charles*, & d'*Henriette de Joyeuſe-Grandpré*; & 2°. en 1645, à *Philbert Helie-de-Pompadour*, Marquis de Lanniere & de Ris, Gouverneur & Sénéchal du Périgord, fils de *Jean*, & de *Charlotte de Fumel*.

XV. Charles de Sainte-Maure, appellé d'abord *Baron de Salles* du vivant de ſon frere aîné, puis *Marquis*, & enfin *Duc de Montauſier*, Pair de France en 1665, né le 6 Octobre 1620, ſe diſtingua à la bataille de Cernay, où il prit, de ſa propre main, trois étendarts aux ennemis; & ſervit ſeul de Maréchal-de-Camp dans l'armée que commandoit le Maréchal *de Guébriant*. Dans les guerres civiles pendant la minorité de Louis XIV, il maintint dans l'obéiſſance la Saintonge & l'Angoumois, dont il avoit le Gouvernement; chaſſa les ennemis des Places de Saintes & de Taillebourg, les défit à Montauçay, quoiqu'il fut très-inférieur en nombre, & ſans que les bleſſures qu'il reçut au bras gauche, dont il demeura eſtropié, ralentiſſent l'ardeur avec laquelle il combattit. Le Roi, qui avoit érigé en *Marquiſat*, pour lui & ſes ſucceſſeurs, la Baronnie de *Montauſier*, l'érigea en *Duché-Pairie*, par Lettres du mois d'Août 1664, enregiſtrées au Parlement de Paris le 2 Décembre 1665. Le Roi le nomma, en 1668, Gouverneur de M. le Dauphin, enſuite ſon premier Gentilhomme de la Chambre, & ſucceſſivement Chevalier de ſes Ordres, Gouverneur de Normandie, Saintonge & Angoumois, Lieutenant-Général des Armées du Roi & de la haute & baſſe Alſace, Gouverneur particulier des villes de Rouen, Dieppe, Caen & Pont-de-l'Arche. Il mourut à Paris le 17 Mai 1690, âgé de 80 ans, avec la réputation d'une rare probité, d'une grande érudition, & regretté de toute la France, & des gens de Lettres, dont il étoit le protecteur. Ses Oraiſons funébres furent faites par l'Abbé *Flechier*, le *P. Anſelme* & l'Abbé *du Jarri*. Il avoit épouſé, le 13 Juillet 1645, *Julie-Lucie d'Angennes*, Dame d'honneur de la Reine & Gouvernante des Enfans de France, fille de *Charles d'Angennes*, Marquis de Rambouillet, Chevalier des Ordres du Roi, & de *Catherine de Vivonne*, dont un fils unique, mort jeune; — & Julie-Marie de Sainte-Maure, mariée, le 16 Mars 1664, à *Emmanuel de Cruſſol*, fils du Duc d'Uzès, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de *Marguerite d'Apcher*. Elle mourut le 14 Avril 1695, âgée de 48 ans, & fut enterrée aux Carmelites de la rue Saint-Jacques, à côté de ſes pere & mere.

Branche des Seigneurs de la Guiraie.

XII. René de Sainte-Maure, Ecuyer, Seigneur de la Guiraie, fils puîné de

Léon, II. du nom, & d'*Anne d'Appelvoiſin*, épouſa *Françoiſe de Léperonniere*, fille de *François*, Seigneur *de Léperonniere*, & de la Roche-Bardoul, & de *Marguerite de Villeneuve*, dont :

XIII. Josias de Sainte-Maure, Ecuyer, Seigneur de la Guiraie, mort en 1617. Il avoit épouſé *Louiſe de la Forêt*, fille de *Nicolas de la Forêt*, Seigneur de Beaurepaire, & d'*Aubine de Marvilleau*, & en eut : — 1. René, qui ſuit ; — 2. Joachim, tué au ſiége de Montpellier en 1621 ; — 3. Antoine, tué au ſiége de la Rochelle ; — 4. Hilaire, Eccléſiaſtique ; — 5. Françoise, mariée à *N...*, Seigneur *de la Macſandiere* ; — 6. & Gabrielle, Religieuſe au Couvent de Notre-Dame de Breſſuire.

XIV. René de Sainte-Maure, II. du nom, Chevalier, Seigneur de la Guiraie, fut Sergent de Bataille, &, ſuivant quelques Auteurs, premier Capitaine de la Galere Patronne de France en 1637, lors de la repriſe des Iſles Saint-Honorat & Sainte-Marguerite, deſquelles les Eſpagnols s'étoient emparées, & qui furent emportées par la valeur des François. Il fut auſſi Lieutenant de Roi au Gouvernement du Havre-de-Grace, & avoit épouſé *Jeanne Gabrian-de-Riparfond*, fille de *Jean*, Conſeiller au Parlement de Bretagne, & de *Jeanne Viette*, dont : — Pierre, mort jeune ; — & Louise de Sainte-Maure, Dame de la Guiraie, mariée, en 1658, à *René d'Appelvoiſin*, Seigneur de la Bodinatiere.

Branche des Seigneurs de Fougeray.

XIV. Gui de Sainte-Maure, Chevalier, Seigneur de Fougeray, quatrieme fils de François, Seigneur de Montauſier, & de *Louiſe Gillier*, Dame de Salles & de Fougeray, fut Meſtre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie, Gouverneur de Dourlens, & contribua à maintenir dans l'obéiſſance du Roi les Provinces de Saintonge & d'Angoumois. Il épouſa *Louiſe de Juſſac*, fille de *François*, Seigneur d'Ambleville, & d'*Iſabeau de Bourdeilles*. Elle étoit ſœur de *François de Juſſac*, Marquis de Saint-Preuil, Gouverneur d'Arras, qui défit ſouvent les Eſpagnols, & étoit connu ſous le nom *du Brave Saint-Preuil* : il fut une des illuſtres victimes de la haine & de la vengeance du Cardinal *de Richelieu*, & perdit la tête ſur un échaffaud à Amiens, ſous l'ombre de crime de Lèze-Majeſté. Elle hérita de la Terre de Chaux, que ſon frere avoit acquis, par décret, ſur les héritiers de Philippe de Sainte-Maure, de la branche des Seigneurs de Chaux, dont on a parlé ci-devant, & la tranſmit à ſes enfans, ſçavoir : — 1. François, mort au ſervice à Dourlens ; — 2. Henri, Prêtre de l'Oratoire, Abbé Commendataire de Baigne, mort en 1684 ; — 3. Claude, qui ſuit ; — 4. René-François, mort jeune ; — 5. Gui, Seigneur de Bord, qui épouſa *Nicole Dubois*, & n'en eut qu'une fille unique, appellée Françoise de Sainte-Maure, morte jeune, ſans alliance ; — 6. Jean, Seigneur de Buſſac, dit *le Chevalier de Sainte-Maure*, mort, ſans poſtérité, en 1722, âgé de 87 ans ; — 7. Catherine, mariée à *Honoré de Lur-de-Saluce*, Comte d'Uza, fils de *Jean de Lur*, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Charlotte-Catherine de Saluce* ; — 8. Françoise, morte fille ; — 9. & Elisabeth, morte ſans alliance.

XV. Claude de Sainte-Maure, Chevalier, Seigneur de Fougeray & de Chaux, épouſa *Marie Paulte*, fille de *Bertrand Paulte*, Baron d'Auger, & de *Marguerite Jay*. Leurs enfans furent : — 1. Gui, qui ſuit ; — 2. Honoré, appellé *le Comte de Sainte-Maure*, Colonel d'un Régiment de ſon nom, aujourd'hui Beauvoiſis, & un des ſix Menins de M. le Dauphin, fils de Louis XIV, enſuite premier Ecuyer de M. le Duc *de Berri*, & ſucceſſivement premier Ecuyer-Commandant la grande Ecurie du Roi, mort, ſans alliance, le 7 Novembre 1731 ; — 3. Charles, né le 16 Mars 1655, d'abord Chevalier de Malte, reçu en 1682. Il ſervit dans la Marine, fut fait Chef-d'Eſcadre le 16 Octobre 1712, Lieutenant-Général des Armées Navales en 1720, Commandant la Marine à Rochefort ; parvint enſuite au grade de Vice-Amiral de France ; & épouſa *Jeanne Porée-Eon*, riche veuve, dont un ſeul enfant, mort jeune ; — 4. Ca-

THERINE, morte ſans alliance; —— 5. & JULIE, mariée à *Beat-Jacques*, Comte *de Zurlauben*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, mort de ſes bleſſures à Hochſtet, en 1704.

XVI. GUI DE SAINTE-MAURE, Marquis de Chaux, Baron d'Auger, épouſa *Théreſe des Porcelets*, fille de *Louis-Antoine*, Seigneur de Maillane, & de *Madelene d'Augier*, dont: —— 1. ALEXANDRE-CHARLES, décédé en bas-âge; —— 2. LOUIS-MARIE, qui ſuit; —— 3. CHARLES-ADÉLAÏDE, appellé *le Marquis* DE SAINTE-MAURE, Capitaine de Cavalerie, mort, ſans alliance, en 1759; —— 4. CATHERINE, Religieuſe; —— 5 & 6. & deux filles, mortes jeunes.

XVII. LOUIS-MARIE DE SAINTE-MAURE, Marquis de Chaux & d'Archiac, Baron d'Auger, appellé *Comte de Sainte-Maure*, premier Ecuyer-Commandant la grande Ecurie du Roi, Colonel du Régiment Royal Etranger en 1720, Brigadier, enſuite Maréchal-de-Camp en 1740, épouſa, le 12 Février 1720, *Marie des Chiens*, fille de *Charles des Chiens-de-la-Neuville*, Intendant de Franche-Comté, & de *Jeanne des Bordes*. N'en ayant point eu d'enfans, & voyant qu'il ne reſtoit plus de deſcendant mâle de ſa Maiſon en état de la perpétuer que LOUIS-MARIE-CÉCILE DE SAINTE-MAURE, fils unique de LOUIS, Marquis DE SAINTE-MAURE, de la branche d'Origny, il l'inſtitua ſon légataire univerſel par ſon teſtament, & mourut le 14 Septembre 1763, ſans poſtérité.

Cette Maiſon portoit anciennement pour armes: *un écu à la bordure componée*; mais ayant hérité de la Terre de Sainte-Maure de GUILLAUME, Seigneur DE SAINTE-MAURE, mort en 1205, elle en prit les armes, qui étoient: *d'argent, à la faſce de gueules*, qu'elle a retenues depuis juſqu'aujourd'hui. Cimier, *une tête de Reine couronnée poſée un peu de profil, ayant les cheveux épars, & cachant de ſes habillemens les deux côtés du heaume, ſur lequel eſt écrit* SAINTE-MAURE, qui étoit le cri de tous les anciens Chevaliers-Bannerets de cette Maiſon. Supports, *deux Anges*. Généalogie dreſſée ſur les titres originaux qui nous ont été communiqués.

* SAINTE-MAURE: Terre ſituée en Champagne, Diocèſe de Troyes, poſſédée, depuis plus d'un ſiécle, par une Famille noble du nom de GUILLAUME, dont nous avons donné une Notice *Tome IV* de ce Dictionnaire, *p.* 382, au mot CHAVAUDON, nom ſous lequel elle eſt connue depuis environ 150 ans. Long-tems avant elle étoit en poſſeſſion de la Terre de Chavaudon, ſituée dans le reſſort de la Coutume de Troyes.

JEAN GUILLAUME, duquel elle tire ſon origine, étoit Bailli de Troyes en 1370. Voyez la liſte des Baillis d'Epée du Bailliage de Troyes & des Maires de cette Ville, imprimée, en 1723, par ordre des Maire & Echevins. Ses deſcendans furent ſucceſſivement Capitaines, Grands-Baillis des villes de Sens & de Troyes, & Vidames de Châlons; Vidamé qui a paſſé à la Maiſon d'*Eſtaing*, par CLAIRE GUILLAUME, fille & héritiere de PIERRE GUILLAUME, Vicomte de Chouilly. Ils ont formé trois branches, ſçavoir celle des GUILLAUME-DE-MARSANGIS, fixée à Sens; celle des GUILLAUME-DE-LA-COUR, à Châlons; & celle des GUILLAUME-DE-CHAVAUDON, établie à Troyes. FÉLIX GUILLAUME comparut au nombre des Nobles du Bailliage de Troyes, à la rédaction de la Coutume en 1509. Voyez le Procès-verbal qui en fut dreſſé.

PIERRE GUILLAUME-DE-CHAVAUDON, Seigneur de Sainte-Maure, Lieutenant pour le Roi au Gouvernement de Troyes, & Lieutenant-Général d'Epée de la même Ville, épouſa, en 1686, *Marie Pericard*, dont: — LOUIS, qui ſuit; — & PIERRE-NICOLAS, rapporté après la poſtérité de ſon aîné.

LOUIS GUILLAUME-DE-CHAVAUDON, Conſeiller au Parlement en 1713, Préſident au Grand-Conſeil en 1728, Maître des Requêtes honoraire, puis Préſident au Parlement en 1749, mort au Château de Montmagny le 16 Juillet 1765, a laiſſé de ſon mariage, contracté en 1715, avec *Anne-Eliſabeth Maſſon*:

LOUIS-MARIE-NICOLAS GUILLAUME-DE-CHAVAUDON-DE-MONTMAGNY, Conſeiller au Parlement de Paris en 1762, qui a épouſé, en 1757, *Marie-Eliſabeth*

de Fremont, fille de *Pierre de Fremont*, Seigneur du Mazy, Préſident au Parlement, & de *Marie-Agathe Deſvieux*, dont: — Louis-Marie, né en 1760; — & une fille, nommée Marie-Agathe.

Pierre-Nicolas Guillaume-de-Chavaudon-de-Sainte-Maure, fils puîné de Pierre, & de *Marie Pericard*, Conſeiller à la Cour des Aides en 1718, a épouſé, en 1723, *Marie-Agnès de Varenne*, de laquelle ſont iſſus: — 1. Pierre, qui ſuit; — 2. Louis Guillaume-de-Chavaudon-de-Sainte-Maure, Lieutenant au Régiment du Roi, Infanterie, tué à la bataille de Fontenoy en 1745; — 3. Etienne-Paul, mentionné après ſon aîné; — 4. & Jeanne-Antoinette Guillaume-de-Chavaudon-de-Sainte-Maure, mariée, en 1751, à *Jean-François Berthou*, Comte de la Violaye, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie.

Pierre Guillaume-de-Chavaudon-de-Sainte-Maure, Préſident de la Chambre des Comptes, Conſeiller honoraire à la Grand'Chambre du Parlement, a épouſé, en 1755, *Catherine-Renée Chaillon-de-Jonville*, fille de *François Chaillon-de-Jonville*, Miniſtre du Roi à Gènes, & de *Catherine-Renée Lombard-d'Ermenonville*, dont: — 1. André-Etienne-Pierre-Laurent, né en Décembre 1772; — 2, 3 & 4. Augustine-Jeanne, Susanne-Louise & Agnès-Nicole, reçues Chanoineſſes de l'Abbaye Royale de Migette en 1771; — 5 & 6. Anne-Andrée-Eugénie & Anne-Pierrette.

Etienne-Paul Guillaume-de-Chavaudon, appellé *le Chevalier de Sainte-Maure*, troiſieme fils de Pierre-Nicolas, & de *Marie-Agnès de Varenne*, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine de Dragons au Régiment Colonel-Général, a épouſé, en 1770, *Madelene-Jeanne Hocquart*, de laquelle il a: — Charles-Etienne, né en 1774; — & Anne-Jeanne, appellée *Mademoiſelle* de Chavaudon.

Les armes: *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois beſans de même, 2 & 1.*

SAISSEVAL: Ancienne Nobleſſe originaire de Picardie, Election d'Amiens.

Enguerrand de Saisseval, Ecuyer, fit, conjointement avec ſa femme, en 1023, hommage au Seigneur *de Pecquigny*, à cauſe de ſon fief de Saiſſeval, de ceux de Brailly & de Saint-Vuats.

Vautier de Saisseval, Chevalier, eſt mentionné parmi les Chevaliers du vieux tems, dans une Charte de la Cathédrale d'Amiens, & ſouſcrivit le don fait à cette Egliſe en 1174.

Enguerrand de Saisseval, II. du nom, Chevalier, fit hommage au Seigneur *de Pecquigny*, de ce qu'il tenoit noblement de lui, tant pour lui que pour ſa femme & ſes héritiers, en 1229.

Guerin de Saisseval, Chevalier, fit pareillement hommage au même Seigneur *de Pecquigny*, en 1244, pour lui, ſa femme & ſes héritiers, de ce qu'il tenoit de lui noblement & en fief.

Pierre de Saisseval, Chevalier, fit hommage au Vidame d'Amiens, de ce qu'il tenoit de lui à Saiſſeval en Juſtice & Seigneurie, en 1273 & 1274.

Jean, Sire de Saisseval, Chevalier, Seigneur de Piſſy, reconnut, pour ſon couſin, Gilles de Saisseval (tige de la ſeconde branche, rapportée ci-après), dans une vente qu'il fit, en 1348, à l'Abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, de toute la Terre qu'il avoit à Piſſy, ſous pluſieurs réſerves, en faveur de ſon *amé couſin* Gilles de Saisseval, Ecuyer, dit *Fieret*. Ledit Jean épouſa *Marie d'Oiſy*, & en eut:

Jacques, Sire de Saisseval, Chevalier, qui donna ſon aveu à *Raoul de Raineval*, Chevalier, en 1364, tant de ſon Manoir aſſis en la ville de Saiſſeval, que de tout ce qu'il poſſédoit en Fief, Juſtice haute, moyenne & baſſe, ſous ſa mouvance. Il tenoit le manoir de l'Eſtague en 1372, ainſi qu'il eſt rapporté dans le dénombrement du Comte *de Clermont*, & portoit dans ſes armes *deux bars adoſſés d'argent*. De *Françoiſe de Bigaud*, ſon épouſe, il eut — Marie, Dame de Saisseval, femme de *Raoul de Senicourt*. Elle porta la Terre de

Saiſſeval dans cette Maiſon, d'où elle eſt paſſée dans celle de *Lameth*; & en elle finit cette branche des Seigneurs DE SAISSEVAL.

Branche des Seigneurs de PISSY.

I. GILLES DE SAISSEVAL, Ecuyer, dit *Fieret*, reconnu par JEAN, Sire DE SAISSEVAL, Chevalier, pour ſon couſin, rendit aveu, l'an 1362, de ce qu'il tenoit noblement & en Fief ſous la mouvance de *Raoul de Raineval*, Vidame d'Amiens, à Piſſy. De ſa femme, nommée *Marie-Catherine*, il eut :

II. JACQUES DE SAISSEVAL, Ecuyer, Seigneur de Piſſy en partie, qui fit hommage au Seigneur *de Pecquigny*, Vidame d'Amiens, de ce qu'il tenoit de lui noblement & en Fief dans la ville de Piſſy, par acte de l'an 1399. Il épouſa *Marie de Bullote*, dont —— JEAN, qui ſuit, comme il eſt prouvé par un contrat de vente d'une piéce de pré & terre à Piſſy, que JEAN reconnoît provenir de *Marie de Bullote*, ſa mere, veuve de JACQUES DE SAISSEVAL, ſon pere, & par autres titres en forme.

III. JEAN DE SAISSEVAL, Ecuyer, Seigneur de Piſſy, fit hommage de cette Terre, en 1420, au Vidame d'Amiens, Seigneur de Pecquigny, & ſuivit le parti du Roi contre le Duc *de Bourgogne*. Sa Majeſté lui fit don de la Terre de Baillif, pour le récompenſer de ſes ſervices & des bleſſures qu'il avoit reçues en pluſieurs importantes occaſions, où il avoit ſignalé ſon courage & ſa valeur. Cette Terre de Baillif étoit encore dans la Maiſon au XVIe ſiécle. Il épouſa Demoiſelle *N... de Bigaud*, fit ſon teſtament le 11 Février 1476, par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe de Saint-Lucien de Piſſy ; & fit pluſieurs legs à ſes deux fils, ſçavoir : — JEAN, qui ſuit ; — & NICOLAS DE SAISSEVAL, Ecuyer, dont le fils, FRANÇOIS, fut obligé de recourir au Roi, pour être relevé d'une dérogeance cauſée par le peu de fortune de ſon pere ; mais depuis il fut maintenu dans ſon *ancienne nobleſſe d'extraction*, & épouſa *Jeanne de Sacqueſpée*. Cette branche s'eſt éteinte dans JEAN-BATISTE DE SAISSEVAL-BLERVILLE, qui n'eut que trois filles.

IV. JEAN DE SAISSEVAL, II. du nom Ecuyer, Seigneur de Piſſy, fit hommage au Vidame d'Amiens, Seigneur de Pecquigny, de tout ce qu'il poſſédoit, ſous ſa mouvance en toute Juſtice ; & reçut, en 1482, aveu de pluſieurs Fiefs relevans de lui. Il ſigna, en 1507, le Procès-verbal de la rédaction de la Coutume d'Amiens, comme l'un des plus qualifiés du Corps de la Nobleſſe de Picardie. Ce fut lui qui vint, à la tête de l'une des députations de cette Nobleſſe, faire des repréſentations au Roi pour les beſoins de cette Province. Il épouſa Demoiſelle *Marie le Normant*, dont : — CHARLES DE SAISSEVAL, Ecuyer, auquel ſon pere fit donation d'un fief ſis audit Piſſy, par acte paſſé le 4 Juin 1517, devant *Antoine Legallois* & *Jean Leriche*, Notaires à Amiens. Il fut tué dans un combat proche de Biagra, étant Guidon des Gendarmes de la Compagnie du Comte *de Saint-Pol* ; — & FRANÇOIS, qui ſuit.

V. FRANÇOIS DE SAISSEVAL, Ecuyer, Seigneur de Piſſy, tranſigea avec CHARLES, ſon aîné, le 6 Novembre 1525, ſur la ſucceſſion de leur pere, par acte paſſé devant *Jean d'Ainval* & *Gui Beaudouin*, Notaires à Amiens ; & fit relief, le 24 Août 1530, devant le Bailli d'Argoeuvres, comme héritier, par bénéfice d'inventaire, dudit CHARLES, ſon frere, à cauſe de ſon Fief de Hangés. Ce fut lui qui défendit Peronne avec tant de bravoure, conjointement avec le Seigneur *de Sarcus*, à la tête chacun de 1000 hommes de pied des Légions de Picardie, qu'il commandoit. La ville de Peronne porte tous les ans à la Proceſſion une banniere, aux armes des Seigneurs DE SAISSEVAL & *de Sarcus*, en reconnoiſſance de ce qu'ils ont fait lever le ſiége de cette Place. Il épouſa, le 14 Juillet 1538, *Antoinette le Bouracher*, fille de *Jean*, Seigneur de Saint-Pierre-des-Champs, & de *Jeanne Frérot*, dont : — FRANÇOIS, qui ſuit ; — & THIBAULT, Chevalier de Malte en 1566.

VI. FRANÇOIS DE SAISSEVAL, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Piſſy, homme d'armes des Ordonnances du Roi, ſous la charge de M. *de Broſſe*, épouſa, par

contrat du 19 Juillet 1575, passé devant *Adrien Pezé* & *Jean Quignon*, Notaires à Amiens, *Marie d'Ardres*, Dame de Meraucourt, fille d'*Antoine d'Ardres*, Ecuyer, Seigneur du Quesnoy, ancien Mayeur de la ville d'Amiens, & d'*Anne de Calonne*. Il étoit cousin de CHARLES-ARMAND DE SAISSEVAL, Gouverneur de Beauvais, qui remit cette Place à HENRI IV, si généreusement, en disant qu'*il ne vouloit pas vendre à son Maître son propre héritage, comme avoient fait beaucoup d'autres. Marie d'Ardres*, étant restée veuve, fit foi & hommage, le 5 Août 1579, devant le Bailli de Belloy & de Boucquainville, & ne vivoit plus le 17 Février 1595, que *Charles d'Ardres*, Ecuyer, Seigneur de Feuquerolles, eut, par acte passé devant *Rogeau* & *Limeu*, Notaires à Amiens, la tutelle de ses deux enfans mineurs, sçavoir : — FRANÇOIS, qui suit ; — & ADRIENNE, mariée, à Amiens par contrat du 1 Février 1598, à *François de Gueulluy*, Ecuyer, Sieur de Rumigny.

VII. FRANÇOIS DE SAISSEVAL, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Pissy, Meraucourt, &c. épousa, par contrat du 5 Juin 1607, passé devant *d'Herissart*, Notaire à Laon, Demoiselle *Louise Poulet*, fille de *Gabriel*, Ecuyer, Seigneur de la Galardou, du Vivier, &c. Intendant de la Maison du Duc *de Guise*, & de *Louise de Ponthieu*. Il fit son testament le 13 Août 1641, pardevant *Hodeucq*, Notaire à Poix, par lequel il donne un demi-muid de bled aux pauvres, en exécution du testament d'*Antoine d'Ardres*, son grand-pere maternel ; & fait des legs à tous ses enfans, sçavoir : — 1. CHARLES, qui suit ; — 2. FRANÇOIS, Ecuyer, Sieur de Meraucourt ; — 3. ANTOINE, Ecuyer, Sieur de Nommande ; — 4. CLAUDE, auteur d'une branche rapportée ci-après ; — 5. NICOLAS ; — 6. LOUIS ; — 7 & 8. MARGUERITE & ISABELLE.

VIII. CHARLES DE SAISSEVAL, Chevalier, Seigneur de Pissy, Auge, &c. Lieutenant pour le Roi au Gouvernement de la ville d'Amiens, par Provisions du 9 Avril 1649, épousa, par contrat du 6 Novembre 1639, passé devant *Bergeon* & *Bremeau*, Notaires au Châtelet de Paris, Demoiselle *Anne Jabin*, fille de feu *Philippe*, Ecuyer, Seigneur de Raincis, & de *Marie le Chennevis*. Il testa, conjointement avec sa femme, le 8 Avril 1676, devant *Jean Dais* & *Jean Baye*, Notaires à Amiens. Leurs enfans furent : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. ANNE-ETIENNE, Chevalier, Seigneur de Francqueville, Capitaine au Régiment de la Reine, marié, par contrat du 10 Février 1679, passé devant *Henri Hallets*, Notaire à Liége, avec Demoiselle *Jeanne d'Iturar*, fille de Don *Juan d'Iturar*, Capitaine des Cuirassiers au service de Sa Majesté Catholique, & de *Jeanne Gobert* ; — 3. FRANÇOIS-LOUIS, rapporté ci-après ; — 4. & CLAUDE-LOUIS, Seigneur de Flers, reçu Chevalier de Malte en 1666, puis marié, par contrat du 23 Avril 1683, à *Charlotte de Tassart*, fille de *Charles*, Chevalier, Seigneur de Blamont, ancien Major de la ville & Gouvernement d'Amiens, & de feu *Marie Mouquet*.

IX. FRANÇOIS DE SAISSEVAL, IV. du nom, Chevalier, Seigneur de Pissy, Capitaine au Régiment de la Reine, & Lieutenant pour le Roi au Gouvernement d'Amiens, par Provisions du 10 Mars 1674, épousa, par contrat du 23 Juillet 1675, passé devant *Delaunay* & *de Saint-Jean*, Notaires au Châtelet de Paris, Demoiselle *Geneviéve Fraguier*, fille de feu *Nicolas Fraguier*, Conseiller du Roi, Président au Bureau des Finances à Paris, & de Dame *Denise Jabin*, dont : — 1. FRANÇOIS, Capitaine de Cavalerie au Régiment de la Reine, marié à *Anne de Cucheleut*, dont il ne laissa qu'une fille, qui a porté la Terre de Pissy à *N... de Baumont*, dont elle a eu un fils unique, qui jouit de cette Terre. Elle est morte il y a cinq ou six ans au plus ; — 2. FRANÇOIS-LOUIS ; — 3. CHARLES-DENIS ; — 4. NICOLAS-LOUIS, qui suit ; — 5. & GENEVIÉVE-MADELENE.

X. NICOLAS-LOUIS DE SAISSEVAL, Chevalier, épousa Demoiselle *Marie-Catherine Dragon*, de laquelle il a eu : — 1. MAXIMILIEN DE SAISSEVAL, Capitaine en second au Régiment de Royal-Artillerie ; — 2. JEAN, qui a été Mousquetaire du Roi ; — 3. & CHARLES.

IX. FRANÇOIS-LOUIS DE SAISSEVAL, Chevalier, Seigneur d'Auge, fils puîné

de CHARLES, Chevalier, Seigneur de Piſſy, Auge, &c. Lieutenant pour le Roi au Gouvernement d'Amiens, & d'*Anne Jabin*, fut Capitaine au Régiment de la Reine, & Lieutenant de MM. les Maréchaux de France au Département d'Amiens. Il épouſa, par contrat du 29 Janvier 1683, paſſé devant *Caron*, & ſon Confrere, Notaires de cette Ville, Demoiſelle FRANÇOISE-YOLANDE DE SAISSEVAL, fille de feu N... DE SAISSEVAL, Chevalier, Seigneur de Meraucourt, & de *Madelene de Gouſſancourt*, dont : — 1. FRANÇOIS-LOUIS-CLAUDE, né le 26 Avril 1690; — 2. JEAN, né le 29 Décembre 1693; — 3. CHARLES-LOUIS, né le 30 Janvier 1698; — 4. MARIE-FRANÇOISE-YOLANDE, née le 26 Janvier 1684; —— 5. & GENEVIÉVE, née le 14 Mai 1691. Ces enfans ſont morts ſans alliance.

Branche des Seigneurs de MERAUCOURT, FEUQUIERES, *&c.*

VIII. CLAUDE DE SAISSEVAL, Chevalier, Seigneur de Meraucourt & de la Viefville, quatrieme fils de FRANÇOIS, III. du nom, Seigneur de Piſſy, & de *Louiſe Poulet*, épouſa, par contrat du 28 Février 1648, paſſé devant *Martin de Heriſſart*, Notaire à Grandvillers, Demoiſelle *Madelene Dupont*, fille d'*Antoine*, Ecuyer, Seigneur de Bernacouſture, & de *Catherine de Saint-Clair*. Il fit ſon teſtament le 5 Mars 1679, par lequel il fonde un *Obit* pour ſon épouſe, & fait des legs à ſes ſix enfans, ſçavoir : — CLAUDE, qui ſuit; —— NICOLAS; —— CHARLOTTE-ANNE; — JACQUELINE-SUSANNE; — ANTOINETTE & CATHERINE DE SAISSEVAL.

IX. CLAUDE DE SAISSEVAL, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Meraucourt, la Viefville, mort le 3 Juillet 1716, avoit épouſé, par contrat du 9 Avril 1682, paſſé devant *le Preſtre*, Notaire de Ponthieu, *Marie-Madelene d'Ardres*, fille de *Charles*, Chevalier, Seigneur de Feuquieres & de Feuquerolles, & de *Marguerite le Quieu*, dont : — 1. CLAUDE-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. JEAN-BATISTE, né le 24 Décembre 1689; —— 3. PIERRE, né en 1698; — 4. MARIE-MADELENE, née le 15 Janvier 1684; — 5. GENEVIÉVE-MARGUERITE, née le 18 Août 1685; — 6. ANNE-FRANÇOISE, née le 4 Juillet 1687; — 7. & SUSANNE, née le 5 Janvier 1689.

X. CLAUDE-FRANÇOIS, Comte DE SAISSEVAL, Chevalier, Seigneur de Feuquieres, Meraucourt, Froyelle, Feuquerolles, Elincourt, la Ferriere, &c. né le 20 Février 1683, Major du Régiment d'Ormoy, Chevalier de Saint-Louis, puis Commandant pour le Roi des ville & Gouvernement d'Ardres, y eſt décédé en 1748. Il avoit épouſé, le 13 Février 1714, *Louiſe-Catherine-Françoiſe de Verduzan*, fille de *Louis*, Seigneur de Colomel, Commandant au Fort de Nieulay, près Calais, & de *Catherine de Jacomel*, de laquelle il a eu : —— 1. LOUIS-FRANÇOIS, né le 27 Juin 1715, reçu Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 17 Décembre 1732, décédé en 1736; — 2. CLAUDE-JEAN-BATISTE, qui ſuit; — 3. & ANNE-ELISABETH, mariée à *Antoine de la Rue*, Chevalier, Seigneur du Roſois.

XI. CLAUDE-JEAN-BATISTE, Comte DE SAISSEVAL-FEUQUIERES, Chevalier, Seigneur de Feuquieres, la Ferriere, Meraucourt, Feuquerolles, Elincourt, &c. Guidon des Gendarmes de Berri, le 1 Février 1749, puis Guidon des Gendarmes Ecoſſois le 6 Avril 1758, mort en 1761, avoit épouſé, en 1752, *Henriette-Philberte du Brocard-de-Barillon*, fille de *Louis-Alexandre du Brocard-de-Barillon*, Ecuyer, Secrétaire du Roi, & de *Marguerite-Jeanne Brunault*, & niéce de *Henri du Brocard*, Lieutenant-Général, & commandant le Corps de l'Artillerie, tué à la bataille de Fontenoy. La Comteſſe DE SAISSEVAL eſt auſſi décédée en 1761, laiſſant pour enfans : —— CLAUDE-LOUIS, appellé *le Marquis* DE SAISSEVAL, né le 12 Janvier 1754, Capitaine de Dragons; —— & CLAUDE-JEAN-HENRI, dit *le Comte* DE SAISSEVAL, né le 2 Septembre 1755, Capitaine de Cavalerie.

Les armes : *d'azur, à deux bars adoſſés d'argent.* Supports; *deux levriers.* Cimier, *une licorne.*

SALABERRY. *Voyez* IRUMBERRY-DE-SALABERRY, *Tome VIII.*

SALIGNAC-DE-FÉNELON : Cette Maiſon, dont le nom ſe trouve écrit dans les anciens titres SALAGNAC, SALANHAC & SALIGNAC, eſt connue avant l'an 1000 dans le Périgord, où eſt ſituée la Terre de Salignac, à deux lieues de Sarlat.

Elle eſt illuſtre par ſes alliances & par les grands hommes qu'elle a produits, comme deux Archevêques de Bordeaux, ſix Evêques de Sarlat, un Evêque de Cominges, pluſieurs Abbeſſes d'un mérite diſtingué, des Grands-Sénéchaux de Périgord & de Querci, des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Eſprit, &c. Le Baron DE SALAGNAC fut célebre par ſon Ambaſſade de Conſtantinople ſous le regne de HENRI *le Grand.*

De MAYNARD, Seigneur DE SALIGNAC ou SALAGNAC, qui vivoit dans le XIIIe ſiécle, deſcendoit

RAIMOND DE SALIGNAC, qui eut pour ſecond fils — JEAN DE SALIGNAC, Seigneur de Fénelon, pere — d'HÉLIE, qui ſuit.

HÉLIE DE SALIGNAC, Seigneur de Fénelon, de la Motte, de Gaulejac, de Mareuil & de Contenac, épouſa *Catherine de Segur-de-Théobon*, & en eut : — ARMAND, qui ſuit ; —— & BERTRAND DE SALIGNAC, Seigneur de la Motte-Fénelon, Vicomte de Saint-Julien, Baron de Loubert, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller d'Etat, Capitaine de 50 hommes d'armes, Ambaſſadeur en Angleterre, puis en Eſpagne, fait Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit, à la promotion du 31 Décembre *1579*, mort le 13 Août *1599*, ſans avoir été marié.

ARMAND DE SALIGNAC, Seigneur de Fénelon, Chevalier de l'Ordre du Roi & Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, mort en *1579*, laiſſa pour fils :

JEAN DE SALIGNAC, Chevalier, qui épouſa *Anne de Pelegrue*, dont ſortit :

FRANÇOIS DE SALIGNAC, Baron de la Motte-Fénelon, marié, le 12 Mars *1599*, avec *Marie de Bonneval*, Dame de Salagnac & de Magnac, fille unique d'*Horace de Bonneval*, Seigneur de Montagut & de Salagnac, tué aux barricades de Tours en *1587*, & de *Marguerite de Neuville*, Dame de la Baronnie de Magnac. Par cette alliance il fit rentrer dans ſa Maiſon la Terre de Salignac ou Salagnac. Ils eurent de leur mariage : —— 1. PONS, qui ſuit ; —— 2. & ANTOINE DE SALIGNAC, Marquis de Magnac, Lieutenant-Général au Gouvernement de la haute & baſſe Marche, qui obtint en ſa faveur l'érection de la Baronnie de *Magnac* en *Marquiſat*, par Lettres du mois de Mai 1650, regiſtrées au Parlement & en la Chambre des Comptes les 8 Avril & 30 Juillet *1653*. Il fut nommé à l'Ordre du Saint-Eſprit, & mourut en *1683*, laiſſant de *Marguerite de Monteron*, Dame de Fontaine-Chalandray, ſon épouſe, MARIE-THÉRESE-FRANÇOISE DE SALIGNAC, Marquiſe de Magnac, Dame de Fontaine-Chalandray, morte en *1726*. Elle avoit épouſé, 1°. en 1681, *Pierre*, Marquis *de Laval-Lezay* ; & 2°. en *1693*, ſon couſin-germain JOSEPH-FRANÇOIS DE SALIGNAC, mort en *1735*, ſans poſtérité. De ſon premier lit elle eut — *Gui-André de Laval*, héritier de Magnac & de Fontaine-Chalandray.

PONS DE SALIGNAC, Marquis de la Motte-Fénelon, épouſa 1°. *Iſabeau d'Eſparbès-de-Luſſan* ; & 2°. *Louiſe de la Cropte*, ſœur du Marquis de Saint-Abre. Du premier lit il eut : —— PONS, qui ſuit ; & du ſecond lit : —— FRANÇOIS DE SALIGNAC-DE-LA-MOTTE-FÉNELON, né le 6 Août *1651*, au Château de Fénelon en Querci, Archevêque Duc de Cambray, Prélat diſtingué autant par ſon eſprit que par ſa piété, & ſi connu par ſes Ouvrages, mort à Cambray le 7 Janvier *1715*. Voyez ſon article dans *Moréri*.

PONS DE SALIGNAC, Comte de la Motte-Fénelon, épouſa *Anne du Lac*, Dame de la Parede, dont :

FRANÇOIS DE SALIGNAC, Marquis de la Motte-Fénelon, mort le 12 Janvier 1742, ayant eu d'*Eliſabeth de Beaupoil-Saint-Aulaire*, ſon épouſe, pluſieurs enfans, ſçavoir : —— 1. N... DE SALIGNAC, qui a été très-long-tems Doyen du Chapitre Royal de Taraſcon en Provence, & eſt mort à Paris ; —— 2. GABRIEL-JACQUES,

Jacques, qui ſuit ; —— 3. François-Barthelemi, Evêque de Pamiers, auſſi mort à Paris ; —— 4. Henri-Joseph, appellé *le Chevalier de Fénelon*, Officier aux Gardes-Françoiſes, mort à Paris ; —— 5. François-Alexis, auſſi nommé *le Chevalier de Fénelon*, Exempt des Gardes-du-Corps du Roi, mort à Fontainebleau, où il faiſoit ſon ſervice ; — 6. Armand, Garde du Pavillon, mort fort jeune dans le Vaiſſeau qui revenoit de Saint-Domingue ; — 7. François, Lieutenant de la Compagnie Colonelle du Régiment de Poitou, mort fort jeune, en allant joindre le Régiment ;

8. Jacques de Salignac, Comte de Fénelon, ancien Meſtre-de-Camp de Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, Chevalier Commandeur de l'Ordre Militaire de Saint-Lazare, Notre-Dame de Mont-Carmel de Jéruſalem, qui a épouſé, le 12 Février 1757, *Renée-Mathurine le Provoſt-de-la-Touche*, fille de Meſſire *François-Louis le Provoſt*, Chevalier, Seigneur de la Touche, ſous Doyen de la Nobleſſe de Bretagne. Ils vivent & n'ont point d'enfans ;

9. Marie-Antoinette-Augustine de Salignac, vivante, veuve du Marquis *de Poyreaux-de-Royere* ; — 10. Catherine-Elisabeth, veuve du Comte *de Poyreaux*, frere du Marquis. Elle en a un fils & pluſieurs filles ; — 11. Marie-Anne, morte fort jeune, laiſſant de ſon mariage avec le Marquis *de Saint-Viance-de-Puymege*, un fils, qui vit ; — 12. Anne, mariée au Marquis *de Bonneguiſe*, premier Gentilhomme du feu Comte *d'Eu*, & frere de feu l'Evêque d'Arras : ils vivent ſans enfans ; —— 13. & Gabrielle, Abbeſſe de Taraſcon, où elle eſt morte, enterrée dans cette Abbaye.

Gabriel-Jacques de Salignac, Marquis de Fénelon, Chevalier des Ordres du Roi, nommé Ambaſſadeur ordinaire en Hollande au mois de Mai 1724, Ambaſſadeur extraordinaire & Plénipotentiaire au Congrès de Soiſſons le 31 Août 1727, Gouverneur du Queſnoy en Avril 1735, fait Lieutenant-Général des Armées du Roi le 1 Mars 1738, Conſeiller d'Etat d'Epée au mois de Septembre ſuivant, & Chevalier des Ordres le 2 Février 1740, eſt mort le 11 Octobre 1746, âgé de 58 ans ou environ, de la bleſſure qu'il avoit reçue le même jour à la bataille de Rocoux. Il avoit épouſé, en Décembre 1721, *Louiſe-Françoiſe le Pelletier*, fille de *Louis le Pelletier*, Seigneur de Villeneuve-le-Roi, alors premier Préſident du Parlement de Paris, & de *Charlotte-Henriette le Mairat*, ſa ſeconde femme. De ce mariage ſont iſſus : — 1. François-Louis, qui ſuit ; —— 2. N... de Salignac-de-Fénelon, mariée, le 28 Octobre 1741, à *Henri-François de la Cropte*, Marquis de Beauvais-Chanterac en Périgord ; — 3. Anne-Charlotte-Louise, mariée, le 22 Octobre 1753, à *François-Pierre de Delay-de-la-Garde*, Maître des Requêtes ; — 4. & Marie-Louise-Augustine, mariée, le 5 Mai 1760, à *Sébaſtien-François-Ange le Normant-de-Mizy*, Conſeiller d'Etat, Intendant-Général de la Marine & des Colonies, veuf d'*Eliſabeth le Coffier*.

François-Louis de Salignac, Marquis de Fénelon, &c. né le 7 Novembre 1722, Colonel du Régiment de la Fere en 1743, Brigadier des Armées du Roi le 27 Juillet 1747, Maréchal-de-Camp le 10 Février 1759, Lieutenant-Général le 25 Juillet 1762, ci-devant Gouverneur-Général de la Martinique & des Iſles du Vent, a épouſé, le 7 Novembre 1747, *Marie-Charlotte de Malon-de-Bercy*, née le 18 Mai 1729, fille de *Louis-Claude*, Marquis de Bercy, Capitaine aux Gardes-Françoiſes, & de *Henriette-Victoire Collart*. Elle eſt morte le 9 Septembre 1760, laiſſant des enfans.

Les alliances de la Maiſon de Salignac ſont avec celles de *Laval*, *la Trimouille*, *Themines*, *Sainte-Maure*, *Gontaut-Biron*, *Maillé*, *Crevant*, *Aubuſſon*, *Tour-d'Auvergne*, les Ducs *de Gramont*, les Ducs *de Navailles*, les *d'Uzès*, les *Luſſan-d'Eſparbès-d'Aubeterre*, les *Galard de-Béarn*, les *Talleyrand*, *Beaumont-du-Gibeau*, de Saintonge, *d'Eſcars*, *Bourdeille*, *du Maine-du-Bourg*, enfin les *Caumont*, *Saillants*, d'*Eſtaing*, d'*Harcourt*, &c Les armes : *d'or, à trois bandes de ſable.*

Il eſt parlé de cette Maiſon dans les *Mercures de France* des mois de *Septembre 1735, p. 2118*, & de *Novembre 1746, p. 202 & 203* ; & auſſi dans le *Dic-*

tionnaire des Gaules, in-folio, Tome IV, au mot MAGNAC, d'où nous avons extrait en partie cet abregé généalogique.

* SALLE (LA) : La Terre & Seigneurie de Champſonel en Normandie fut érigée en *Marquiſat*, ſous le nom de *la Salle*, par Lettres du mois de Juillet 1673, enregiſtrées, le 29 Décembre ſuivant, au Parlement de Rouen, en faveur de

Louis Caillebot, Seigneur de la Salle & de Montpinçon, Capitaine des Gendarmes de la Garde, & Lieutenant-Général des Armées du Roi. Le titre de *Marquiſat de la Salle* a été depuis transféré ſur la Terre de *Montpinçon*, par Lettres du mois de Juillet 1730, & enregiſtrées en la Chambre des Comptes de Rouen le 20 Janvier 1732. *Voyez* CAILLEBOT-DE-LA-SALLE.

SALSE : Ancienne Nobleſſe originaire de Catalogne, établie en Champagne depuis 1655.

Il eſt vraiſemblable qu'elle deſcend de SANCHE DE SALSE, un des principaux guerriers qui ſuivirent *Geoffroi*, Comte *de Barcelone*, contre les Normands, au rapport d'*Iolalgus*, Auteur Catalan, dans ſon Traité des faits héroïques de la Maiſon d'*Arragon*. En voici la Généalogie, dreſſée par M. *d'Hozier*, Juge d'armes de France, d'après le Procès-verbal de M. *de Caumartin*, ſur la recherche de la Nobleſſe de Champagne en 1667, & des *Mémoires* particuliers.

I. MARC DE SALSE, Ecuyer, Seigneur de Lhers en Guienne, vivoit en 1460, & avoit épouſé *Catherine de Laubepin*, dont, pour fils unique :

II. BLAISE DE SALSE, qualifié *Chevalier* dans ſon contrat de mariage, paſſé le 29 Janvier 1515, devant *Solomé*, Notaire à Aulbin, avec *Bernardine Gourdon-de-Vaillac-Genouillac*, fille de *Charles Gourdon-de-Vaillac-Genouillac*, & de *N... de Gontault*. Il mourut en 1535, ayant eu de ſon mariage : — CHARLES, qui ſuit ; — RAIMOND & JEANNE, morts jeunes.

III. CHARLES DE SALSE, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Lhers, teſta le 11 Mars 1588, & mourut en 1592. Il avoit épouſé, par contrat du 23 Avril 1562, paſſé devant *la Barthe*, Notaire à Aulbin, *Jeanne de Bramarie*, fille de *Raimond*, Seigneur de Leſcun, & de *Jeanne Sequier*. Il eſt dit dans ſon contrat de mariage, NOBLE *ex utroque latere*. Ses enfans furent : — RAIMOND, dont la poſtérité eſt éteinte ; — & MARC, qui ſuit.

IV. MARC DE SALSE, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Montgiroud, épouſa, par contrat paſſé le 24 Avril 1594, devant *Bouſqueti*, Notaire à Roquefeuil, *Fleurette d'Aubignac-d'Hauteride*, fille de *Gaſpard d'Aubignac-d'Hauteride*, Seigneur de la Roquevielle, & de *Fleurette Maſſip-de-Bournazel*, dont pluſieurs enfans, morts ſans poſtérité ; — & PIERRE, qui ſuit.

V. PIERRE DE SALSE, I. du nom, Chevalier, Seigneur de la Roquevielle, d'Ecancourt & d'Hauteride, Lieutenant-Colonel du Régiment de Beaufort ſous LOUIS XIII, & Maréchal-de-Camp dans l'armée du Duc *de Rohan*, ſuivant ſes Mémoires, & l'Hiſtoire de France de *Jean de Serre*, épouſa, par contrat paſſé le 21 Janvier 1625, devant *Ledieu*, Notaire à Saint-Jean du Breuil, *Françoiſe de Liquieres*, fille de *François de Liquieres*, Seigneur de la Mainerie, & d'*Iſabelle Guichard*, dont vinrent : — LEVI, qui ſuit ; — & PIERRE, rapporté après ſon aîné.

VI. LEVI DE SALSE, Chevalier, Seigneur de la Roquevielle, connu particulierement ſous ce nom, Seigneur de Son, Begny & Doumelie, à cauſe de ſa femme, eſt le premier qui s'établit en Champagne ; fut pourvu, à l'âge de 18 ans, d'une Compagnie de Chevaux-Légers, obtint dans la ſuite un Régiment de Cavalerie de ſon nom, ſuivant ſon Brevet de Meſtre-de-Camp du 28 Août 1674 ; fut fait Brigadier, après s'être diſtingué en pluſieurs occaſions, ſous les ordres du Maréchal *de Crequy*, en 1678, notamment à l'affaire de Starmatte, où, avec 120 Dragons & 400 chevaux de ſon Régiment, il empêcha les ennemis, au nombre de 1200 qui ſe retranchoient, de former un pont ſur le Rhin.

Il fit mettre pied à terre à ſa troupe, les attaqua ſi vigoureuſement qu'il les diſſipa : 300 furent noyés, 200 tués ſur la place, & 500 bleſſés ou faits priſonniers. Cette action lui valut pluſieurs Lettres flatteuſes du grand *Condé*, conſervées parmi les papiers de M. le Marquis DE SALSE ; & il en eſt parlé dans l'Hiſtoire Militaire de LOUIS XIV, par le Marquis *de Quincy*. Il mourut de ſes bleſſures, ſans enfans de ſon mariage, contracté le 12 Avril 1655, avec *Marie-Anne de Sueve*, fille de *Philippe de Sueve*, Chevalier, Seigneur de Milly, Conſeiller d'Etat & Chambellan de S. A. R. de Lorraine, Gouverneur de Dun, & de *Barbe de Leger*.

VI. PIERRE DE SALSE, II. du nom, frere du précédent, Chevalier, Seigneur d'Ecancourt, fut fait Capitaine de Cavalerie, le 3 Septembre 1674, au Régiment de ſon frere, ſous les ordres duquel il ſervoit, & ſe diſtingua. Il épouſa, par contrat du 21 Juillet 1663, paſſé devant *Moleteau* & *Bretton*, Notaires à Vaſigny, *Jeanne de Saint-Quentin*, fille de *Jean de Saint-Quentin*, Seigneur de Son, & de *Marie-Anne de Sueve*, ſa belle-ſœur. Ses enfans furent :

1. FRANÇOIS DE SALSE, Chevalier, Seigneur de Son, pourvu, fort jeune, d'une Cornette de Cavalerie, marié, par contrat du 22 Août 1682, à *Paule-Antoinette d'Ernecourt*, fille d'*Anne-Henri d'Ernecourt*, Seigneur de Port-ſur-Seilles, & de *Madelene-Marthe-Barbe de Raigecourt*, Dame de Bayonville. Il mourut ſans poſtérité. La ſucceſſion de ſa femme, décédée peu de tems avant lui, qu'elle lui avoit aſſurée par contrat de mariage, lui fut conteſtée par ſes héritiers. La Terre de Bayonville lui reſta, par tranſaction paſſée entr'eux & lui, ou ſon frere ; celle de Port-ſur-Seilles retourna à MM. *de Raigecourt*, & le reſte des biens de Madame DE SALSE, paſſa à MM. *de la Châtre*, Comtes de Nançay, ſes héritiers du côté paternel ; — 2. PIERRE, qui ſuit ; — 3 & 4. ISABELLE & JEANNE, mortes Religieuſes au Couvent de la Congrégation à Réthel.

VII. PIERRE DE SALSE, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Son, Bayonville, Balay, Doumelie & Givron, fut Capitaine de Cavalerie au Régiment de la Roquevielle, ſuivant ſon Brevet du 18 Juillet 1684, & épouſa, par contrat du 19 Août 1697, paſſé devant *Mamiel*, Notaire à Metz, *Charlotte le Goullon*, fille de *Charles le Goullon*, Seigneur de Borny & de Cuvry, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment de la Reine, Cavalerie, & de *Charlotte de Vilers*, dont il a eu : — 1. PAUL, Eccléſiaſtique, né en 1700, mort en 17.. ; — 2. CHARLES, qui ſuit ; — 3. HENRI, mort en bas-âge ; — 4. HUBERT, tué à la bataille de Dettingen, étant Capitaine au Régiment Royal d'Artillerie ; — 5. FRÉDERIC, auteur de la branche des Seigneurs d'Apremont établie en Champagne, rapportée ci-après ; — 6. JEAN-BATISTE, dont il ſera parlé après ſes freres ; — 7. CHARLOTTE, née en 1699, mariée, en 1725, à feu *Jean-Joſeph de Berry*, Seigneur de Beauvallon, Brigadier des Armées du Roi, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment de Normandie, morte en 1763 ; —— 8. & MARIE-SCOLASTIQUE, née en 1710, morte ſans alliance.

VIII. CHARLES DE SALSE, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Maranges en Lorraine, né en 1702, a ſervi 30 ans au Régiment d'Infanterie de Languedoc, a été bleſſé à la bataille de Rocoux, d'un coup de fuſil à travers de l'épaule ; s'eſt retiré Capitaine de Grenadiers audit Régiment de Languedoc, avec la Croix de Saint-Louis & 500 livres de penſion, & eſt mort en Juillet 1775. Il avoit épouſé, 1°. par contrat du 27 Juin 1730, *Théreſe Joannès* ; & 2°. en 1735, *Louiſe de Saint-Blaiſe*, fille de *Michel de Saint-Blaiſe*, Ecuyer, Seigneur de Landonvillé, Conſeiller au Parlement de Metz, & de *N... de Montvaux*. Du premier lit ſont iſſus : — 1. ARMAND, qui ſuit ; — 2 & 3. deux enfans morts en bas-âge ; & du ſecond lit : — 4. MICHEL, Enſeigne au Régiment de Languedoc, mort en 1747, à l'armée d'Italie ; — 5. MARIE-SCOLASTIQUE, dite *Mademoiſelle* DE SALSE ; — 6. SUSANNE, Dame de l'Abbaye Royale de Sainte-Gloſſinde ; — 7. & NICOLE, dite *Mademoiſelle d'Ecancourt*.

IX. ARMAND DE SALSE, Chevalier, Seigneur de Maranges, a ſervi 32 ans dans le Régiment de Languedoc, où il a été Capitaine de Grenadiers, eſt Che-

valier de Saint-Louis, & aujourd'hui Lieutenant-Colonel du Régiment de Rohan-Soubiſe, ci-devant Querci.

Branche des Seigneurs d'Apremont, établis en Champagne.

VIII. Fréderic de Salse, Chevalier, Seigneur d'Apremont, cinquieme fils de Pierre de Salse, & de *Charlotte le Goullon*, a ſervi long-tems dans le Régiment de Normandie, où il a eu une Compagnie, qu'il a quittée pour ſe marier, en 1738, avec *Anne-Claude-Angélique Canel*, fille de *Jean Canel*, Ecuyer, Seigneur de la Motte & d'Ixermont, Lieutenant-Général du Bailliage de Charleville, & d'*Anne d'Epinoy*. Elle eſt morte, & a eu pour enfans: — 1. Jean-Charles-Laurent, qui ſuit; — 2 & 3. Antoine-René & Valentin, morts en bas-âge; — 4. & Anne-Charlotte de Salse, mariée, au mois de Février 1762, avec *Jérôme-Antoine de Joybert*, Chevalier, Seigneur de Villers-ſur-Marne, ancien Capitaine d'Infanterie, à préſent Guienne.

IX. Jean-Charles-Laurent de Salse, Chevalier, Vicomte de Ville, Seigneur de Chatel, né en 1739, a ſervi pluſieurs années en qualité de Lieutenant au Régiment de Normandie, & eſt mort en 1766. Il avoit épouſé, en 1758, *Madelene-Louiſe-Thérese d'Ernecourt*, fille de *Louis-Hippolite d'Ernecourt*, Baron de Montreuil, Seigneur de la Neuville, & d'*Angélique-Françoiſe-Guillaume de Saint-Heulien*, dont: —— 1. Louis-Hippolite-Charles de Salse, Chevalier, Vicomte de Ville, né en 1760, Sous-Lieutenant au Régiment Royal-Champagne, Cavalerie, par Brevet du 18 Janvier 1775, d'où il a paſſé, en la même qualité, au Régiment de la Reine, Cavalerie, le 8 Décembre 1776; —— 2. Louis-Marie-Charles de Salse-d'Ernecourt, né au mois d'Août 1761, Sous-Lieutenant au Régiment de Querci, actuellement Rohan-Soubiſe, par Brevet du 5 Septembre 1775; —— 3. & Marie-Scolastique, dite *Mademoiſelle* de Salse-d'Apremont, née en 1765.

Branche établie à Milly en Clermontois.

VIII. Jean-Batiste de Salse, ſixieme fils de Pierre, & de *Charlotte le Goullon*, Chevalier, ancien Capitaine au Régiment de Normandie, Chevalier de Saint-Louis, a été bleſſé à l'épaule au combat de Nelle ſous Gand, en 1745, & a quitté le ſervice. Il a épouſé 1°. *Marie-Joſeph de Pouilly*, fille de *Charles de Pouilly*, Seigneur de Charmoy, & de *Charlotte d'Herbemont*, dont il a eu pluſieurs enfans, morts en bas-âge; & 2°. *Françoiſe de Sueve*, fille de *N... de Sueve*, Seigneur de Creux en Lorraine, & de *N... du Pleſſis*. De ce ſecond lit il a —— Fréderic de Salse, né en 1769.

Les armes: *d'azur, au lion couronné d'or, armé & lampaſſé.* Supports, *deux Sauvages, tenant chacun une maſſue.*

* SANSY: Terre & Seigneurie ſituée dans le Duché de Bourgogne, Diocèſe de Langres, & qui releve du Seigneur de la ville de Noyers.

En 1347, Dame Guillaume de Verilly, veuve de *Pierre*, Chevalier, Seigneur *de Sanſy*, en reprit de fief, tant pour elle que pour *Jean*, ſon fils mineur. En 1351 *Jeannette des Granges* étoit Dame de Sanſy en partie, & *Girard de Manus*, Ecuyer, l'étoit auſſi en partie en 1391. Cette Terre de Sanſy, en 1482, fut partagée entre les enfans d'*Etienne de Maſieres*, & d'*Hermen Douhenne*, ſon épouſe; &, en 1508, *Jean de Maſieres* en donna la troiſieme partie à *Philiberte de Barges*, ſa niéce, fille de *Jean de Barges*, & de *Marie de Maſieres*. C'eſt par le ſecond mariage de cette *Philiberte de Barges* avec Jean du Boutet, que cette Terre eſt entrée, en 1511, dans la Famille du Boutet, où elle eſt reſtée juſqu'à Louis du Boutet, qui la vendit, en 1698, à *N... le Baſcle-de-Moulins*, lequel l'a auſſi vendue depuis peu d'années; mais nous ignorons à qui.

A. Un *Mémoire* de preuves, extraites des titres originaux, dreſſé par *Antoine Petot*, Archiviſte & Généalogiſte de l'Ordre de Malte au Grand-Prieuré de Champagne, certifié & ſigné de lui, nous apprend que cette Famille du Boutet

Sancierren-de-Tenance. La Marquise Douairiere de l'Epinasse, née de Sancierren
de Baron de Tenance, est morte à Tonnerre le 30. avril 1779 dans la 79e année de so
âge. Gaz. de France No. 39. 14 Mai aud. an.

eſt *noble de race*, & diſtinguée autant par ſon ancienneté que par ſes belles alliances; mais nous en ignorons l'origine, & nous ne pouvons en donner la filiation que depuis ledit JEAN DU BOUTET, qui ſuit, cadet de ſa Maiſon, vivant ſur la fin du XVe ſiécle.

I. JEAN DU BOUTET eſt qualifié, dans pluſieurs titres, entr'autres un acte du 30 Décembre 1511, *noble homme, Ecuyer*, Seigneur de Sanſy en partie, homme d'armes dans la Compagnie de Meſſire *Robinet de Frameſelles*, qui étoit Capitaine de 100 lances ſous la charge du Roi. Perſonne n'ignore qu'on ne recevoit parmi les hommes d'armes que ceux qui étoient d'une ancienne nobleſſe, même de la plus grande condition, & que nos Rois, entr'autres FRANÇOIS I, les regardoit comme l'*élite de ſa Nobleſſe & le bras qui portoit ſon Sceptre.* Suivant tous les Auteurs, pour être reçu homme d'armes, il falloit être bon Gentilhomme & avoir au moins quatre générations de nobleſſe, qui à 30 ans font 120 ans, leſquels ajoutés à ſon âge, du moins de 40 ans, en tout 160 ans au-deſſus de 1511, époque de ſon mariage; ce qui remonte à l'année 1351 pour ſa nobleſſe. Ce fut par contrat paſſé le 10 Septembre 1511, devant *Emery Ramondet & Pierre Cuillier*, Notaires & Tabellions Jurés en la Cour de la Prévôté de Noyers, que JEAN DU BOUTET épouſa *Philiberte de Barges*, Dame de Sanſy en partie, veuve de noble homme *Pierre de Poques*, qui avoit été auſſi homme d'armes dans la Compagnie du même *Robinet de Frameſelles*; & fille de *Jean de Barges*, & de Demoiſelle *Marie de Maſieres.* Son mari étoit mort en 1554, qu'elle eut la garde-noble de ſes cinq enfans. Elle portoit pour armes: *de gueules, à deux faſces d'or, accompagnées de trois aigles éployées d'argent, une en chef, la ſeconde entre les deux faſces; & la troiſieme en pointe.* Ces enfans furent:

1. ALEXANDRE DU BOUTET, Ecuyer, co-Seigneur de Sanſy, homme d'armes de la Compagnie de M. *de Villers.* Il fut fait priſonnier de guerre, on ne ſçait pas à quelle affaire; & fut enſuite à la Cour auprès de la Comteſſe *de Châteauvillain.* En 1571, il fit une acquiſition à ſon profit, à celui de FRANÇOIS, ſon frere cadet, & de CATHERINE, une de ſes ſœurs; rendit foi & hommage en 1584, avec ladite CATHERINE, de ce qu'ils tenoient en la Seigneurie de Sanſy, à FRANÇOISE D'ORLÉANS, Princeſſe de Condé, comme Dame de Noyers; donna, en 1585, ſon dénombrement à la même Princeſſe, alors Douairiere; & lui fit encore foi & hommage en 1588, pour une ſixieme partie de la Seigneurie de Sanſy, qu'il avoit acquiſe avec CATHERINE DU BOUTET, ſa ſœur, de *Claude de Rabutin*, Ecuyer, Seigneur en partie dudit Sanſy. On ne voit pas que cet ALEXANDRE ait été marié;

2. FRANÇOIS, qui ſuit; — 3. CATHERINE, qui ne prit pas d'alliance. Après la mort de FRANÇOIS, ſon frere, elle ſe chargea, avec ALEXANDRE, ſon aîné, de l'éducation de CYRE DU BOUTET, leur neveu;

4. HUGUETTE, mariée 1°. à *Jean d'Eſcorailles*, Ecuyer, Seigneur de la Gibaudiere en Nivernois, qui donna quittance de la dot de ſa femme, en 1566; à ALEXANDRE, FRANÇOIS & CATHERINE DU BOUTET, ſes freres & ſœur. Etant veuve, elle épouſa, en ſecondes noces, *Jean de Teſpes*, Ecuyer, demeurant à Méry, paroiſſe de la Courancelle en Nivernois; & tous les deux ils leur vendirent, en 1575 & 1579, la portion des Terres de Sanſy & de Mailly-le-Châtel, qu'ils tenoient par indivis;

5. & ANNE, mariée, par contrat du 21 Juin 1557, à *Pierre de Beauchâteau*, Ecuyer, mort, ſans poſtérité, en 1571, que ſa veuve obtint à ſon profit une Sentence au Bailliage d'Auxerre. Elle ne vivoit plus en 1574, qu'ALEXANDRE DU BOUTET, ſon frere, en obtint une autre pour la retroceſſion de ſes biens, échus à lui, à FRANÇOIS & à CATHERINE, ſes frere & ſœur.

II. FRANÇOIS DU BOUTET, Ecuyer, co-Seigneur de Sanſy, homme d'armes dans la Compagnie du Duc *de Nemours*, & ſucceſſivement dans celles du Comte *de Genevois* & du Duc *de Lorraine*, comme il appert des Lettres-Patentes données en ſa faveur le 9 Janvier 1568, mourut au ſervice; ce qu'il faut préſumer de ſon teſtament, probablement militaire, dont il fit ſon exécuteur *Claude de*

Rabutin, Ecuyer, qui ſervoit dans la même Compagnie. Il avoit épouſé Damoiſelle *Jeanne de Courthaut*, ainſi qu'on le voit dans le Livre des Armoiries de la Famille des DU BOUTET, & des femmes qu'ils ont eues. Au bas de l'écuſſon de FRANÇOIS DU BOUTET & de ſon épouſe, il eſt écrit : FRANÇOIS DU BOUTET, Seigneur de Sanſy, porte : *de gueules, à trois croiſſans montans, 2 & 1 ;* & ladite JEANNE DE COURTHAUT : *d'or, au lion rampant de gueules.* Il en eut pour fils, — CYRE DU BOUTET, qui ſuit.

A défaut du contrat de mariage dudit FRANÇOIS DU BOUTET, il eſt prouvé 1°. que la Terre de Sanſy eſt reſtée dans cette Maiſon depuis 1511, juſqu'au pere d'ALEXANDRE-JOSEPH-FRANÇOIS DU BOUTET, marié en 1736 ; 2°. les titres expriment que FRANÇOIS étoit frere d'ALEXANDRE & de CATHERINE ; & que CYRE DU BOUTET eſt leur neveu, & héritier univerſel de la Terre de Sanſy, de même que dudit FRANÇOIS, dont il étoit fils mineur, ſuivant les deux Sentences du Bailliage de Noyers de 1580, & le relief d'appel du Parlement de Dijon, de la même année. L'inventaire des titres de nobleſſe de 1660, duement ſigné & approuvé, conſtate cette filiation, de même que celui de 1686.

III. CYRE DU BOUTET, Chevalier, Seigneur de Sanſy & de la Faulle, fut homme d'armes dans une Compagnie de 200 hommes d'Ordonnance de MONSIEUR, frere unique du Roi, ſuivant un Certificat de 1621, donné par le Commiſſaire & Contrôleur ordinaire des Guerres ; &, en cette qualité, avoit été employé au Rôle de la montre faite en armes dans la plaine de Roche-Primay en 1620. Une Enquête de 1622 prouve qu'il avoit droit d'uſage dans les bois & forêts de Vauſe en Auxois, droit qui lui fut confirmé par Lettres-Patentes de 1629. Il mourut la même année, & avoit épouſé, par contrat paſſé le 13 Décembre 1598, devant *Buné*, Notaire Royal, au Château de Tavannes, au lieu d'Arc-ſur-Tille, du conſentement de CATHERINE DU BOUTET, ſa tante, qui lui fit donation de tous ſes biens, *Jeanne de Longueval* (qui portoit : *de gueules, à trois bandes d'argent vairées de ſinople ; & une croix de même ſur le tout d'enhaut de la bande du milieu*), fille d'*Octavien*, Ecuyer, Seigneur d'Anieres-ſous-Vezelay, en préſence de *Guillaume de Saulx-Tavannes*, Chevalier des deux Ordres du Roi, Conſeiller en ſes Conſeils Privé & d'Etat, Capitaine de 50 hommes d'armes de ſes Ordonnances, Seigneur de Tavannes, Comte de Buſançois, & de Dame *Catherine de Chabot*, ſon épouſe. De cette alliance vinrent : — 1. RAPHAEL DU BOUTET, Ecuyer, co-Seigneur de Sanſy, mort ſans alliance ; — 2. OCTAVIEN, qui ſuit ; — 3. FRANÇOIS, dont on ignore la deſtinée ; — 4. CATHERINE, laquelle partagea, en 1655, avec OCTAVIEN, ſon frere ; — 5. EDMÉE ; — 6. & ELISABETH, reçue Religieuſe Urſuline à Noyers, ſuivant un acte du 29 Août 1632, en préſence de *Jeanne de Longueval*, ſa mere, de *Gabriel de Longueval*, Chevalier de l'Ordre du Roi, ſon oncle maternel, de RAPHAEL & d'OCTAVIEN DU BOUTET, ſes freres.

IV. OCTAVIEN DU BOUTET, Chevalier, Seigneur de Sanſy, la Faulle, la Motte-de-Veuxaulle, Buſſiere, Briaucourt, Marnet, Chandenet, &c. né le 22 Décembre 1607, eut pour parrein *Gabriel de Longueval*, au nom d'*Octavien de Longueval*, ſon ayeul, & pour marreine, *Marguerite de Villars*, au nom de *Catherine de Chabot*, Dame de Tavannes, & fut batiſé le 3 Mars 1608. Il rendit foi & hommage de ſes Terres, en 1649, à LOUIS-HENRI, légitimé DE BOURBON, Chevalier de Soiſſons & Comte de Noyers ; entra au ſervice dès l'âge de 21 ans ; fut d'abord homme d'armes, après ſon pere, dans la Compagnie de 200 hommes d'Ordonnance du Duc D'ORLÉANS ; ſe trouva, en cette qualité de Gendarme, au ſiége de la Rochelle en 1628 ; ſervit dans l'armée commandée par le Maréchal *de Châtillon*, en 1639 ; dans celle commandée par *Henri de Lorraine*, Comte d'Harcourt & de Brionne, en 1642, au Camp près le Cateau-Cambreſis, en qualité de Cornette de Mouy au Régiment de la Ferté-Imbault ; fut, en 1643, Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers du Marquis *de Mauny*, au même régiment ; & Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers de 90 Maîtres, au Régiment de Salbris, en 1648, ſous les ordres du Comte *d'Alletz*, Colonel-Général de la Cavalerie Légere, & du Baron *de*

Paluau, Meſtre-de-Camp-Général. Il donna, dans toutes les occaſions qui ſe préſenterent, des preuves de ſon courage, & reçut pluſieurs bleſſures, comme il conſte par un certificat du Maréchal *d'Eſtampes*, de 1667. Il quitta le ſervice à la paix, étant âgé de 66 ans, & hors d'état d'aller à l'arriere-ban, convoqué pour joindre les troupes que commandoit M. *de Rochefort* ſur la Meuſe; mourut âgé d'environ 74 ans, & fut inhumé le 12 Septembre 1680, dans la paroiſſe de Sanſy. Il avoit épouſé, par contrat du 9 Janvier 1655, paſſé devant *Amiot* & *Guaraupin*, Notaires au Duché de Langres, réſidans à Veuxaulle, Damoiſelle *Marie de Karandefex* (dont les armes ſont: *d'azur, à ſix beſans d'argent, poſés* 3, 2 & 1), fille de *Louis de Karandefex*, Chevalier, Seigneur de Colombey-la-Foſſe, la Motte-de-Veuxaulle, Buſſiere, Briaucourt, Marnet & Chandenet, & de défunte Dame *Jeanne de Grand*. A ce contrat de mariage aſſiſterent, du côté de la future, *Georges de la Rue*, Chevalier, Seigneur d'Ormoy, *Jean-François de Gevigny-de-Pointe*; & du côté du futur, *Jean-Jacques de Longueval*, Chevalier, Seigneur & Baron de Rigny, Mignot, &c. Gentilhomme de la Chambre du Roi, ſon oncle maternel.

Octavien du Boutet donna procuration à ſon épouſe, en 1655, pour rendre foi & hommage à Châlons, de ce qui lui appartenoit dans la Seigneurie de Marnet, par ſucceſſion de *Jeanne de Grand*, ſa mere. Ladite *Marie de Karandefex* mourut le 7 Novembre 1674, & fut inhumée le 8 dans la paroiſſe de Sanſy, laiſſant pour fils unique:

V. Louis du Boutet, Chevalier, Seigneur de Sanſy, la Motte-de-Veuxaulle, de Buſſiere, Marnet, Chandenet, Maranville, Irceville, &c. qui fut d'abord Cornette en la Compagnie Meſtre-de-Camp du Régiment de Dugas, Cavalerie, par Brevet de 1678, & devint Capitaine de Cavalerie. Il obtint, en 1686, une Sentence au Bailliage de Noyers contre *Pierre de Paluau*, Ecuyer, Seigneur de Vouarre, Saint-Saturnin, &c. laquelle contient le vû des titres depuis 1494 juſqu'en 1638, concernant la Seigneurie de Sanſy & la nobleſſe du Boutet. Le Parlement de Dijon lui accorda, le 17 Janvier 1687, en ſa qualité de Seigneur pour la plus grande partie de la Terre de Sanſy, Commiſſion pour mettre à exécution l'Arrêt rendu par cette Cour le 13 du même mois, contre ledit *Pierre de Paluau*. Il épouſa, par contrat du 19 Avril 1698, paſſé devant *Helminger* & *Lanio*, Notaires au Bailliage & Siége Royal de Thionville, Damoiſelle *Marie-Reine de Gevigny* (dont les armes ſont: *de gueules, à cinq faſces d'or*), fille de *Jean-François de Gevigny*, Chevalier, Seigneur de Meilbourg, Kanffenn, Hettange, Ham, Sentzigs, Dompropſt, &c. Grand-Bailli de Thionville, & de Dame *Marie-Catherine-Thereſe de Leger*. Elle étoit petite niéce d'*Erard de Gevigny*, né en 1616, mort Grand-Prieur de l'inſigne Abbaye de Saint-Claude, & de *Jeanne-Marie-Marguerite de Gevigny*, Chanoineſſe de Remiremont, ſœur dudit *Erard*. Cette Maiſon de *Gevigny*, connue dès l'an 1311, a été reçue, il y a plus de deux ſiécles, & pluſieurs fois depuis, dans l'Ordre de Chevalerie de Saint-Georges. Louis du Boutet a eu de ſon mariage trois fils, ſçavoir: — 1. Charles, qui a été Page trois ans du feu Prince *de Conti*, & eſt mort Officier au Régiment de Conti; — 2. N... du Boutet, qui a été Page 3 ans de feu Léopold, Duc de Lorraine, & eſt mort auſſi Officier au Régiment de Conti; — 3. & Alexandre-Joseph-François, qui ſuit.

VI. Alexandre-Joseph-François du Boutet-de-Maranville, Chevalier, Seigneur Marquis de Maranville, Irceville, Oraucourt en partie, de la Tour, la Motte-de-Veuxaulle, du Meſnil-la-Tour, Mauvage en partie, Buré-en-Vaux, &c. a épouſé, par contrat paſſé, le 10 Mai 1736, devant *Jean-Charles du Verney*, Notaire à Vaucouleurs, Damoiſelle *Anne-Antoinette-Scolaſtique de Morel-de-Monteval* (qui porte pour armes: *de gueules, à deux tours d'argent en chef, & une montagne de ſinople en pointe*), fille de *Charles-Gabriel de Morel-de-Monteval*, Chevalier, Seigneur du Meſnil-la-Tour & de Mauvage en partie, Brigadier des Armées du Roi, & de Dame *Claude-Eléonore de Voſſinghac*; & petite fille de feu *Jean-Louis de Morel-de-Monteval*, Lieutenant-Colonel du Régiment de Berri, Cavalerie, & de Dame *Antoinette de Vigneulle*, d'une nobleſſe

ancienne, alliée à plusieurs illustres Maisons de Lorraine. A ce contrat de mariage assisterent *Hiacinthe de Nettancourt*, Chevalier, Marquis de Nettancourt, Seigneur de Neuville, & Dame *Marie-Claude de Vassinghac*, son épouse, oncle & tante de la future; *Nicolas-François*, Chevalier, Comte *de Houssé*, Seigneur de Buré en partie; *Charles-Antoine de Houssé*, Capitaine de Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis; Dame *Charlotte de Houssé*, veuve de *Louis d'Aubery*, Comte de Ponthieu; & Damoiselle *Marguerite de Houssé*, demeurans à Buré en Vaux, cousins & cousines de ladite future. De cette alliance est sorti:

VII. Jean-Alexis du Boutet-de-Maranville, Chevalier, Seigneur de Maranville, Irceville, Oraucourt en partie, de la Tour, la Motte-de-Veuxaulle, &c. qui est entré, au mois d'Avril 1755, dans la premiere Compagnie des Mousquetaires, qu'il a quittée en 1774, & a obtenu, au mois de Janvier de ladite année, un Brevet de Capitaine à la suite de la Cavalerie. Il s'est marié, par contrat du 8 Avril 1767, passé devant *Quenard* & *Picard*, Notaires à Chaumont en Bassigny, avec Damoiselle *Marguerite Profillet-de-Dardenay* (dont les armes sont: *d'azur, à la bande d'or, accostée de deux étoiles d'argent*), fille majeure de *Philippe-Gabriel Profillet-de-Dardenay*, Ecuyer, Seigneur de Choilley, Dardenay, Torcenay, Epinant, &c. & de Dame *Marie-Claude-Bernarde de Froment*, en présence des Seigneur & Dame leurs pere & mere, & assistés de *Claude-François Daudemard*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin, ancien Capitaine d'Infanterie, Lieutenant des Maréchaux de France, cousin du futur, & de *N... Philpin*, Ecuyer, Seigneur de Piépape, Lieutenant-Général au Bailliage de Langres, beau-frere de la future. De ce mariage sont issus: — Charles du Boutet, né le 6 Mars 1774; — & Sophie, aînée de son frere, née le 21 Mars 1768.

Les principales alliances de cette Famille du Boutet, sont avec les Maisons d'*Escorailles*, de *Rabutin*, *Saulx-Tavannes*, *Chabot*, *Longueval* (qui lui en donne avec celles de *Mailly*, *Montmorency*, *Melun*, *d'Estrées*, *Monchy-de-Senarpont*, *Rochebaron*, *Croy-Solre*, *Lalain*, *Harcourt*, *Beaumanoir-de-Lavardin*, *Lannoy*, *Saint-Nectaire*, &c.), *Karandefex*, *Gevigny-de-Pointe*, *Morel-de-Monteval*, *Vassinghac-d'Imecourt*, *Vigneulle*, *Bildstein*, *Remicourt*, *Marcossey*, *Beauvau* & plusieurs autres. Les armes: *de gueules, à trois croissans montans d'argent, posés 2 & 1.*

SARIAC & SERIGNAC: Maison d'ancienne Chevalerie, du pays de Magnoac, une des quatre Vallées d'Aure, où sont situés les Château & Terre de son nom, près la ville de Castelnau-de-Magnoac, à six lieues d'Auch.

Le nom des Seigneurs de Sariac se trouve diversement écrit dans les titres, de Sariac, de Serignac & de Seriac. La branche des Seigneurs de Belmont, en Armagnac, a plus constamment retenu celui de Serignac, qu'elle porte encore aujourd'hui. Le premier, connu par titres, est

I. Arnaud de Sariac, Chevalier, Seigneur de Sariac, qui vivoit en 1136. Il fit des libéralités à l'Abbaye de Berdoue, au Diocèse d'Auch, en 1150, & eut pour enfans: — Arnaud, qui suit; — & autre Arnaud, Abbé de Berdoue en 1186, mort en 1190.

II. Arnaud de Sariac, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Sariac, partant pour la Terre-Sainte sous Philippe-Auguste, fit donation de plusieurs Terres à l'Abbaye de la Case-Dieu, au Diocèse d'Auch. Il eut pour fils:

III. Odon de Sariac, Chevalier, Seigneur de Sariac, qui fit des libéralités à l'Abbaye de Berdoue en 1184 & 1207. Ses enfans furent, entr'autres: — Bernard, qui suit; — & Auger, Chevalier.

IV. Bernard de Sariac, Chevalier, Seigneur de Sariac, fit, avec son frere, plusieurs dons à l'Abbaye de la Case-Dieu en 1244 & 1248. Il eut pour enfans: — 1. Arnaud, qui suit; — 2. Auger; — 3. Pelerin; — 4. Bernard; — 5. & Alemande de Sariac, mariée avec *Bernard de Marciac*, Chevalier, Grand-Sénéchal

Sénéchal de Toulouſe & d'Armagnac, leſquels firent des dons à l'Abbaye de Niſors en Nébouſan.

V. Arnaud de Sariac, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Sariac, Cizos, &c. paſſa, le 22 Septembre 1270, ainſi que ſes freres, un accord & tranſaction avec l'Abbé & les Religieux de la Caſe-Dieu, au ſujet de certains droits & uſages que le Monaſtere prétendoit ſur la Terre & Forêt de Damiés, dans le Comté de Pardiac. Ses enfans furent : —— Odon, qui ſuit ; —— Doucet & Arnaud.

VI. Odon de Sariac, II. du nom, Damoiſeau, Seigneur de Sariac, Cizos, &c. vendit, conjointement avec ſes freres, en 1297, au Monaſtere de la Caſe-Dieu, les Terres de Bogalo, de Gayan & du Falgar, & eut pour fils :

VII. Odon de Sariac, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Sariac, &c. qui ſervit dans les guerres contre les Anglois ; & rendit hommage au Comte *d'Armagnac*, en 1322, de ſes Châteaux & Terres de Sariac, de Serignac & Cizos. Il eut pour enfans : —— Odon, qui ſuit ; —— & Arnaud-Guillaume.

VIII. Odon de Sariac, IV. du nom, Chevalier, Seigneur de Sariac, Cizos, Vieuzan, &c. donna, par acte de l'an 1333, à cens & à fief, aux habitans de la ville de Caſtelnau, le terroir de Lanes-Periſſas ; ſervit dans les guerres contre les Anglois, avec les Seigneurs *de la Barthe* & *de Caſtelbayac*, ainſi que Bertrand & Gassion de Sariac, aux ſiéges de Condom, Marmande & la Reole. Il eut de ſa femme, dont le nom eſt ignoré : —— 1. Raimond-Arnaud, qui ſuit ; —— 2. Bernard ; —— 3. Carbonel ; —— 4. Dominique ; —— 5. & Arnaud de Sariac-de-Serignac, auteur de la branche des Seigneurs de Belmont, rapportée ci-après en ſon rang.

IX. Raimond-Arnaud de Sariac, Chevalier, Seigneur de Sariac, Cizos, Vieuzan, rendit hommage de ſes Terres au Comte *d'Armagnac*, les 1 Septembre 1378 & 24 Mai 1401. Il ſervit dans la guerre du même Comte, contre celui *de Foix*, & eut, entr'autres enfans :

X. Jean de Sariac, Chevalier, Seigneur de Sariac, Cizos, Vieuzan, &c. qui ſervit dans la guerre de Gaſcogne contre les Anglois, en 1425 & 1430 ; & fit ſon teſtament le 23 Février 1471. Il avoit épouſé, en 1420, *Condor de Lube*, Dame de Lube en Bigorre, de laquelle il eut, entr'autres enfans :

XI. Jean de Sariac, II. du nom, Seigneur de Sariac, Cizos, Vieuzan, &c. qui ſervit dans les guerres de Bourgogne & de Bretagne. Il épouſa *Marguerite de la Mothe*, fille d'*Antoine*, Seigneur *de la Mothe-Giere*, en Armagnac, Maiſon alliée à celles de *Faudoas* & de *Montlezun-Montcaſſin*. Elle fit ſon teſtament le 21 Juin 1471, & eut pour enfans : —— 1. Bernard, qui ſuit ; —— 2. Jean, auteur de la branche des Seigneurs de Pouychentut, Tillac & Muras, rapportée en ſon rang ; —— 3. Pierre, Chanoine & Archidiacre de Saint-Etienne de Toulouſe ; —— 4. Jean, auſſi Chanoine ; —— 5. Florette, mariée, en 1479, avec *Bernard de Devezе*, Chevalier, Seigneur de Saint-Brix ; —— 6. & Jeanne.

XII. Bernard de Sariac, Chevalier, Seigneur de Sariac, Cizos, Vieuzan, &c. ſervit avec diſtinction dans les guerres d'Italie, & mérita l'eſtime du Duc *de Milan*. Le Roi Charles VIII l'honora de pluſieurs récompenſes militaires, & lui donna la Châtellenie de Bramebaque, ce qui lui fut confirmé par Lettres du Roi Louis XII, de l'an 1498 : il mourut en 1525. On voit encore ſon tombeau dans le Sanctuaire de l'Egliſe de Sariac, ſur lequel eſt une longue épitaphe qui fait mention de ſes ſervices, avec ſes armes repréſentant *une Corneille*. Il avoit épouſé, par contrat du 22 Mai 1479, *Brunette de Lordat*, fille de *Hugues*, Chevalier, Seigneur *de Lordat* & de Cazenove, & de *Marguerite de Serres*, d'où ſortent les Comtes *de Lordat*. Ils eurent pour enfans : —— 1. Philippe, qui ſuit ; —— 2. Hugues, auteur de la branche des Seigneurs de Navarron & de Canet, rapportée ci-après ; — 3. Michel, Chanoine de Sainte-Marie d'Auch ; —— 4. Jeanne, mariée, en 1499, avec *Jean de Cazaux*, Seigneur de Laran, dont les Marquis *de Cazaux* & *de Neſtier* ; — 5. Françoiſe, femme, en 1518,

de *Pons de la Forgue*, Seigneur de Sainte-Gemme & de Saint-Jacques de Villeneuve; —— 6. & MARGUERITE DE SARIAC.

XIII. PHILIPPE DE SARIAC, Chevalier, Seigneur de Sariac, de Cizos, de Vieuzan, ſervit dans les guerres d'Italie & d'Eſpagne; & épouſa, le 23 Juillet 1520, *Geraude de Vidou*, fille du Seigneur d'Artiguedieu & niéce de l'Abbé *de Gimont*, de ce nom. Ses enfans furent: —— 1. AIMERIC, qui ſuit; —— 2. DOMINIQUE; —— 3. & ANTOINETTE, mariée 1°. avec le Seigneur *de Ju* en Armagnac; & 2°. en 1571, avec *Jacques de Caſſagnet-de-la-Marque-Tilladet*, Maiſon fondue dans celles *de Narbonne*, *de Preiſſac-d'Eſclignac* & *de Goas*.

XIV. AIMERIC DE SARIAC, Chevalier, Seigneur de Sariac, Cizos, Vieuzan, Capitaine de 50 hommes d'armes, ſe diſtingua dans les guerres de ſon tems, & fit ſon teſtament le 7 Mars 1591. Il avoit épouſé, le 26 Mars 1551, *Iſabeau de Lau*, fille de *Bertrand*, Chevalier, Baron *de Lau* en Armagnac, des Comtes de Lau, Marquis de Luzignan, de laquelle il eut: —— 1. CARBON, qui ſuit; —— 2. BERNARD; —— 3. & CATHERINE DE SARIAC, mariée, le 3 Décembre 1579, avec *Paul de Bruyeres-Chalabre*, Seigneur d'Etampes en Pardiac.

XV. CARBON DE SARIAC, Chevalier, Seigneur de Sariac, Cizos, Vieuzan, d'abord Lieutenant, puis Capitaine d'une Compagnie de 50 hommes d'armes des Ordonnances du Roi, rendit des ſervices importans durant les troubles de la Ligue & de la Religion. Il épouſa, le 28 Octobre 1570, *Marie de Béon*, fille d'*Aimery*, Seigneur du Maſſés, Capitaine de 100 hommes d'armes des Ordonnances, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Marguerite de Caſtelbajac*. Elle étoit ſœur de *Bernard de Béon*, Baron de Boutteville, Lieutenant-Général aux Gouvernemens de Saintonge, d'Aunis & du Limouſin, marié à *Louiſe de Luxembourg*, fille de *Jean*, Comte de Brienne, & de *Guillemette de la Marck*. CARBON DE SARIAC eut pour enfans: —— 1. AIMERY, qui ſuit; —— 2. BERNARD, Evêque d'Aire en Gaſcogne, Abbé de l'Eſcale-Dieu, qui fit rebâtir le Château de Sariac, tel qu'il eſt aujourd'hui, & mourut en 1672; —— 3. & ISABEAU, mariée, en 1611, avec *François de Patras*, Seigneur de Campagno & Ligardes.

XVI. AIMERY DE SARIAC, Chevalier, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, épouſa, le 27 Septembre 1610, *Mathive de Barrau-d'Eparron*, fille du Baron de Montegut, dont: —— JEAN-DENIS, qui ſuit; —— & FRANÇOIS, Capitaine au Régiment de Champagne, tué au ſervice.

XVII. JEAN-DENIS DE SARIAC, Chevalier, Seigneur de Sariac, d'abord Lieutenant-Colonel du Régiment de Champagne, puis Meſtre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Gouverneur de la Citadelle de Perpignan & du pays de Rouſſillon, épouſa, le 14 Juillet 1648, *Françoiſe de Foix-Mauléon*, fille de *Paul*, Vicomte de Conſerans, & de *Marie de Clary*, & petite-fille de *N... de Foix*, & de *Catherine de Narbonne-Fimarcon*. Ils moururent ſans poſtérité.

Les Terre & Château de Sariac appartiennent aujourd'hui à M. *d'Arroux*, Seigneur d'Eſtanſan, d'Eſtarvielle & de Thiloufe.

Branche des Seigneurs de NAVARRON *&* CANET.

XIII. HUGUES DE SARIAC, Ecuyer, fils puîné de BERNARD, Seigneur de Sariac, & de *Brunette de Lordat*, devint Seigneur de Navarron, par ſon mariage, contracté en 1516, avec *Aimée de la Violette*, fille & héritiere de *N... de la Violette*, Seigneur de Navarron en Pardiac, & de Demoiſelle *N... de Montlezun*. Il en eut: —— 1. DOMINIQUE, qui ſuit; —— 2. JEAN, auteur de la branche des Seigneurs d'Ardenne, rapportée ci-après; —— 3. & ANDRÉ, Seigneur de Canet.

XIV. DOMINIQUE DE SARIAC, Ecuyer, Seigneur de Navarron, épouſa, le 14 Août 1542, *Jeanne de Forgues*, fille de *Jean*, Seigneur d'Eſpas en Armagnac, & d'*Anne de Lupé*, de laquelle vinrent: —— 1. OGIER, qui ſuit; —— 2. & JEAN, Seigneur de Mont & de la Terrade, marié, le 20 Janvier 1591, avec

Mothive de Martres, fille de *Jean*, Capitaine de 200 hommes d'armes, & de *Catherine de Geſtas*, dont, entr'autres enfans : — FRANÇOISE DE SARIAC, mariée avec *Jean-Auguſte de la Paſſe*.

XV. OGIER DE SARIAC, Ecuyer, Seigneur de Navarron, Lieutenant d'une Compagnie de 50 hommes d'armes des Ordonnances, teſta en 1611. Il avoit épouſé 1°. *Françoiſe de Lupé ;* & 2°. *Louiſe de Preiſſac*, fille de *Philippe*, Seigneur de Gavarret, de Miremont, &c. de laquelle il eut : — 1. AIMERY, qui de *Jeanne de Montlezun*, ſa femme, eut pour enfans : — HECTOR & ANTOINE DE SARIAC, morts ſans poſtérité maſculine ; — 2. MARGUERIN, qui ſuit ; — 3. SIMONE ; — 4. FRANÇOISE, mariée avec *André de Juſſan*, Seigneur de Lavéraoet ; — 5. & HILAIRE, femme de *Jean de Mora*, Seigneur de Mazeroles en Bigorre.

XVI. MARGUERIN DE SARIAC, Ecuyer, Seigneur de Peſqués & de Canet, épouſa, le 17 Avril 1617, *Eléonore de Deveze*, dont deux enfans, ſçavoir : — 1. ETIENNE, Seigneur de Canet & d'Arné, qui eut pour fils — JEAN DE SARIAC, marié avec *N... du Faur*, Dame du Colomé à Riſcle ; — 2. & JEAN-ROGIER, qui ſuit.

XVII. JEAN-ROGIER DE SARIAC, Ecuyer, Seigneur de Peſqués, épouſa, en 1659, *Jeanne de Luzarey*, dont :

XVIII. JACQUES DE SARIAC, Ecuyer, qui épouſa, en 1687, *Marie du Puy*, & en eut :

XIX. JACQUES-NICOLAS DE SARIAC, Chevalier, Seigneur de Canet & d'Arné, Lieutenant-Colonel du Régiment de la Riviere, Chevalier de Saint-Louis, qui épouſa, le 22 Septembre 1714, *Marie-Françoiſe Grandhomme*, dont : — 1. JEAN-JACQUES-NICOLAS, Seigneur de Canet, Chevalier des Ordres Royaux & Militaires de Saint-Lazare ; — 2. N..., qui ſuit ; — 3. MARIE-FRANÇOISE, reçue à Saint-Cyr en 1722 ; — 4. & MARIE-ANNE-FRANÇOISE.

XX. N... DE SARIAC, Capitaine au Régiment de Chartres & Chevalier de Saint-Louis, a épouſé, en 177.., *N... d'Auteville*, fille de *N... d'Auteville*, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Directeur du Génie dans le pays d'Hainaut.

Branche des Seigneurs d'ARDENNE & du PLAN.

XIV. JEAN DE SARIAC, Ecuyer, fils puîné de HUGUES, Seigneur de Navarron, & d'*Aimée de la Violette*, rendit hommage de la Terre d'Ardenne en 1544, reconnut les reconnoiſſances de ſes vaſſaux en 1558 ; & teſta le 9 Février 1599. Il avoit épouſé *Candide*, fille & héritiere du Seigneur *d'Ardenne*, dont il eut :

XV. JEAN DE SARIAC, Ecuyer, Seigneur d'Ardenne, qui épouſa *Jeanne du Pouy*, de laquelle vinrent : — 1. BERNARD-OGIER, qui ſuit ; — 2. BERNARD, qui de *Marie de Sainte-Colome*, ſon épouſe, eut pour fils — GABRIEL DE SARIAC, marié à Demoiſelle *d'Antras*, & pere de DOMINIQUE ; — 3. & ANNE.

XVI. BERNARD-OGIER DE SARIAC, Ecuyer, Seigneur d'Ardenne, teſta le 16 Juillet 1653. Il avoit épouſé 1°. *Catherine de Ponſan ;* & 2°. par contrat du 22 Février 1632, *Anne de Pardaillan-Gondrin*. Du premier lit il eut : — 1. AIMERY DE SARIAC, Seigneur d'Ardenne, marié à JEANNE-URSULE DE SARIAC, dont une fille, nommée — ANNE DE SARIAC, femme de *Pierre de Baron ;* & du ſecond lit : — 2. PIERRE, qui ſuit.

XVII. PIERRE DE SARIAC, Ecuyer, Seigneur du Plan, habitant à la Caſtagnere, Baronnie de l'Iſle de Noé, fut maintenu dans ſa *nobleſſe d'extraction* par M. *Pellot*, Intendant de Guienne en 1667. Il avoit épouſé, le 3 Avril 1659, *Anne d'Aure*, fille de *Georges d'Aure*, Ecuyer, & de *Paule de Bonlouix*, Maiſon alliée à celle de *Bourbon-Malauſe-Lavedan*, dont : — SAMUEL, qui ſuit ; — & ANTOINE DE SARIAC, marié avec *Marie du Pouy*.

XVIII. SAMUEL DE SARIAC, Ecuyer, Seigneur du Plan, épouſa, le 9 Juin 1730, *Gillette de Ferrabouc*, fille de *Jean-Jacques*, Seigneur d'Ardenne, & de *Catherine de Serres*, dont :

XIX. JOSEPH DE SARIAC, Ecuyer, marié, le 1 Mars 1756, avec *Jeanne de*

Moudenx, de laquelle il a pour enfans : — 1. JOSEPH-ANTOINE-AUGUSTE ; — 2. FRANÇOIS ; — 3. ARNAUD ; — 4. JEAN-BATISTE ; — 5. & MARIE-ANNE.

Branche des Seigneurs de TILLAC, de POUYCHENTUT, MURAS, &c.

XII. JEAN DE SARIAC, Ecuyer, second fils de JEAN, II. du nom, Seigneur de Sariac, Cizos, Vieuzan, & de *Marguerite de la Mothe-Giere*, fut Seigneur de Tillac à cause de sa femme. Il servit avec distinction dans les guerres de Flandres & d'Italie, & donna quittance de ses droits paternels & maternels à JEAN, Seigneur DE SARIAC, son frere aîné, le 6 Décembre 149[illegible]. Il avoit épousé *Florette d'Aurignac*, fille d'*Arnaud-Guillaume*, Seigneur de Puybraſſac, & d'*Annette de Manas*, d'une des plus anciennes & illustres Maisons d'Armagnac, alliée à celles de *Foix*, de *Montlezun* & de *Montesquiou*. Leurs enfans furent : — FRANÇOIS, qui suit ; — & CATHERINE DE SARIAC, mariée, le 19 Octobre 1516, avec *François de Montesquiou*, Seigneur de Marsan, de la branche des Montesquiou d'Artagnan.

XIII. FRANÇOIS DE SARIAC, Chevalier, Seigneur de Tillac, de Muras, co-Seigneur d'Oms, nommé aussi dans les titres DE SERIGNAC, servit dans les guerres d'Italie & d'Espagne ; & rendit hommage de ses Terres au Comte *d'Armagnac* en 1540 & 1554. Il épousa *Anne de Dangereux-de-Beaupuy*, d'une illustre Maison fondue dans celles des Ducs *de Maillé-de-Brezé*, & des Princes DE BOURBON-CONDÉ. Ils eurent pour enfans : — JEAN-GILLES, qui suit ; — & BERTRAND, Seigneur de la Terrade, marié, le 3 Janvier 1577, à *Anne de la Serre*.

XIV. JEAN-GILLES DE SARIAC & DE SERIGNAC, Seigneur de Tillac, Muras, co-Seigneur d'Oms, servit durant les guerres de la Ligue & de la Religion. Il épousa, le 10 Mai 1565, *Paule de Bazordan*, fille de *Bernard*, Seigneur de Luc, Saint-Loup, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Camille du Gout*, Maison alliée à celles de *Narbonne*, de *Durfort-Duras*, de *Périgord-Talleyrand*, de *Grossolles-Flamarens*. Cette *Camille du Gout* étoit de la même Maison que le Pape CLÉMENT V, & que *Regine de Goth*, Vicomtesse de Lomagne, femme de *Jean*, Comte *d'Armagnac*. JEAN-GILLES DE SARIAC eut de son mariage : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. PIERRE, Seigneur de Pouychentut, qui testa le 13 Août 1597, en faveur de JEAN, son frere ; — 3. PAUL DE SARIAC, Seigneur de Tillac, marié avec *Cécile de Lupé*, fille de *Carbon de Lupé*, Seigneur de Maravat, & d'*Anne de Pins*, dont une fille, — JEANNE DE SARIAC, mariée, en 1611, avec *Phinès de Lupé*, Seigneur de Maravat ; — 4. & ELISABETH, mariée à *Jean de Noé*, frere puîné du Baron de l'Isle de Noé.

XV. JEAN DE SARIAC, Chevalier, Seigneur de Tillac, Muras, Pouychentut, co-Seigneur d'Oms, partagea avec PIERRE, son frere, le 3 Mai 1611, & rendit hommage de ses Terres le 27 du même mois. Il avoit épousé, le 7 Avril 1610, *Marthe de Betcave*, fille de *François*, Seigneur de Clarac, dont les Marquis *de Cardaillac-Bioule* d'aujourd'hui. Il en eut, entr'autres enfans :

XVI. JEAN DE SARIAC, Chevalier, Seigneur de Pouychentut & Muras, qui servit dans le Régiment des Gardes-Françoises en 1636. Il épousa, le 2 Novembre 1638, *Olimpe de Lupé*, dont : — 1. PHINÉÈS, qui suit ; — 2. ALEXANDRE ; — 3. JACQUES ; — 4. PAULE, mariée, le 16 Août 1673, avec *Jacques de Poudenas*, Seigneur de Samadet ; — 5 & 6. PERCIDE & MARTHE.

XVII. PHINÉÈS DE SARIAC, Chevalier, Seigneur de Pouychentut, Muras, Capitaine au Régiment d'Humieres, fut maintenu dans sa *noblesse d'extraction*, sur ses titres & preuves de filiation depuis 1333, par Jugement de M. *Pellot*, Intendant de Guienne, du 1 Juin 1667, & testa le 22 Novembre 1687. Il avoit épousé, le 7 Février 1672, *Louise de Bourbon-Lavedan*, fille de *Gédéon de Bourbon*, & de *Louise d'Alba* ; & petite-fille de *Samuel de Bourbon*, & d'*Elisabeth d'Astarac* ; celle-ci fille de *Michel d'Astarac*, Baron de Fontrailles, Vicomte de Cogolois, & d'*Isabeau de Gontaut-Biron* : *Anne de Bourbon* étoit issue de *Jean*, Duc *de Bourbon*, Connétable de France, mort en 1488. PHINÉÈS

DE SARIAC eut de *Louiſe de Bourbon-Lavedan*, ſon épouſe, pour fils & héritier :

XVIII. LOUIS DE SARIAC, Chevalier, Seigneur de Muras, Pouychentut, Capitaine au Régiment de Guienne en 1714. Il épouſa, le 14 Février 1719, *Anne de Donzeil*, fille de *Jean*, Seigneur de Cheillan, Aigues-Mortes, d'une ancienne nobleſſe, & d'*Eliſabeth de Barrau-d'Eparron-Montegut*, dont : — 1. ANTOINE, qui ſuit ; — 2. JEAN-JACQUES, Eccléſiaſtique, mort en 1768 ; — 3. LOUIS, tué au ſiége de Berg-op-Zoom ; — 4. CÉSAR-ETIENNE-CLÉMENT DE SARIAC, Capitaine-Aide-Major au Régiment de Piémont, puis Colonel d'Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, Ecuyer ordinaire de Madame SOPHIE DE FRANCE ; — 5. FRANÇOIS-LOUIS, Penſionné du Roi en conſidération des bleſſures conſidérables qu'il a reçues dans les dernieres guerres. Il ſert dans le Régiment d'Aquitaine ; — 6. ETIENNE-CLÉMENT, Eleve de l'Ecole Royale Militaire, Chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare, qui ſert dans le Régiment de l'Iſle de France ; — 7. ELISABETH, mariée avec *N... de la Tour-de-Reſtes* ; — 8. PAULE ; — 9. CATHERINE, mariée avec *Pierre-Eliſabeth de Barrau-d'Eparron*, Baron de Montegut ; — 10. & ELISABETH-JACQUETTE, non mariée.

XIX. ANTOINE DE SARIAC, Chevalier, Seigneur de Pouychentut, Muras, Chevalier de Saint-Louis, ſucceſſivement Lieutenant au Régiment de la Couronne, Capitaine de Cavalerie, Major de la Citadelle de Weſel ſur le bas Rhin, Lieutenant de Roi de Meurs, au Duché de Cleves, & Commandant de la ville de Bagneres en Bigorre, par Brevet du 28 Mars 1764, n'eſt pas encore marié.

Branche des Seigneurs de SERIGNAC, Marquis de BELMONT en Armagnac.

IX. ARNAUD DE SARIAC-DE-SERIGNAC, cinquieme fils d'ODON, IV. du nom, Chevalier, Seigneur de Sariac, fut Seigneur de Guiſerits & de Genereſt, dans le pays de Magnoac, par donation que lui en fit *Jean*, Vicomte ſouverain *de la Barthe* & des quatre Vallées d'Aure, par acte de l'an 1390, en conſidération des ſervices qu'il lui avoit rendus à la guerre. Le même Vicomte lui fit un legs, ainſi qu'à RAIMOND-ARNAUD, Seigneur DE SARIAC, & à CARBONEL DE SARIAC, ſes freres, par teſtament de l'an 1392. Le Comte *d'Armagnac* ayant ſuccédé au Vicomte *de la Barthe*, ſon oncle, propoſa à ARNAUD DE SERIGNAC, l'échange des Terres de Guiſerits & de Genereſt, pour la moitié de celle de Belmont en Armagnac, qui lui appartenoit en propre en toute Juſtice, ce qui fut accepté par acte du 3 Novembre 1393. Il prit poſſeſſion de Belmont la même année, & en rendit hommage le 3 Décembre 1401, & encore en 1418. Il eut, entr'autres enfans :

X. BERTRAND DE SARIAC-DE-SERIGNAC, Chevalier, co-Seigneur haut Juſticier de Belmont, qui ſervit dans les guerres de Guienne contre les Anglois, & rendit hommage de ſes Terres au Comte *d'Armagnac*, le 2 Avril 1469. Il eut pour enfans : — JEAN, qui ſuit ; — & BERTRAND DE SERIGNAC, Chevalier, qui, étant au ſervice, teſta en faveur de JEAN, ſon frere, le 28 Janvier 1480.

XI. JEAN DE SARIAC-DE-SERIGNAC, Chevalier, co-Seigneur haut Juſticier de Belmont, paſſa une tranſaction avec *Odet de Feragut*, Seigneur de Gignan, ſon voiſin, au ſujet du bois & terroir de la Barthe, devant *Dupin*, Notaire de Lupiac, le 10 Février 1476 ; rendit hommage de ſes Terres au Duc *d'Alençon*, Comte d'Armagnac, en 1490 ; fut un des exécuteurs teſtamentaires de *Jean de Monteſquiou*, Cadet des Barons *de Monteſquiou*, co-Seigneur de Belmont en 1521 ; & eut, entr'autres enfans :

XII. JEAN DE SARIAC-DE-SERIGNAC, II. du nom, Seigneur de Landie, co-Seigneur de Belmont, mentionné fils de JEAN, Seigneur de Belmont, dans le teſtament de *Jean de Monteſquiou*, ſon parrein, du 21 Juillet 1521, par lequel il lui fit un legs de 100 écus d'or. Il ſervit dans les guerres de Piémont & d'Italie, donna aveu & dénombrement de ſa Terre devant le Sénéchal d'Armagnac,

en 1540 & 1552 ; testa en Décembre 1562 ; & avoit épousé, vers l'an 1525, *Catherine de Ferrabouc*, d'une ancienne Noblesse d'Armagnac, dont il eut : — Bertand, qui suit ; — & Jean.

XIII. Bertrand de Sariac-de-Serignac, II. du nom, Chevalier, Seigneur haut Justicier de Belmont, Landie, fit un échange de fief, du consentement de son pere, avec le Seigneur *de Boulonix*, par acte du 14 Janvier 1558 ; servit avec distinction durant les troubles de la Ligue & de la Religion ; fit son testament au Château de Lescurry en Bigorre, le 26 Mars 1570, étant griévement blessé d'un coup d'arquebuse par les ennemis du Roi ; & fonda un *Obit*, à perpétuité, dans l'Eglise de Belmont. Il avoit épousé 1°. *Jeanne de Clarac* ; & 2°. par contrat du 6 Mai 1566, *Anne de Bruyeres-Chalabre*, fille de *Gabriel*, Chevalier, & de *Catherine d'Estaing*, Dame d'Estampes, de Riucourt, Costelieloux & Mingot en Pardiac. Du premier lit vinrent : — 1. Jean-Pierre, mort sans enfans de *Marie du Faur-Pibrac* ; — 2. Jean-Jacques, auteur de la branche de Colomé & de Buzon, éteinte ; & du second lit : — 3. Charles-Ogier, qui suit ; — 4. & Anne de Serignac, mariée avec *Jean de la Salle*, Seigneur de Sarraziet.

XIV. Charles-Ogier de Serignac, Chevalier, Baron de Belmont, Capitaine aux Gardes-Françoises, puis Capitaine de 150 hommes d'armes des Ordonnances, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, se distingua au siége de Caen, où il fut griévement blessé. Louis XIII, en récompense, lui accorda une pension de 2000 livres, par Brevet du 20 Juillet 1620, & le Gouvernement de la ville & Citadelle de Clerac, le 5 Décembre 1623. Le même Prince, par Lettres-Patentes du 5 Décembre 1610, en considération de ses services, & de ceux de ses ancêtres rendus aux Rois ses prédécesseurs, le confirma dans la haute Justice de la Baronnie de Belmont, qui avoit été donnée à Arnaud de Serignac, son auteur, en échange des Terres de Guiserits & & de Genereſt, par *Bernard*, Comte *d'Armagnac*, en 1398. Il transigea avec Jean de Serignac, son frere, par acte de l'an 1599 ; testa le 4 Novembre 1636 ; & avoit épousé, le 20 Novembre 1605, *Diane de Feragut*, fille de *Pierre*, Seigneur de Gignan, Capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances du Roi, & de *Madelene de Bats*, dont : — Antonin, qui suit ; — & Jean-Pierre, Lieutenant-Colonel de Carabiniers, tué à la tête de son Régiment en Piémont, sous le Duc *d'Harcourt*.

XV. Antonin de Serignac, Chevalier, Marquis de Belmont, Seigneur d'Ardenx, Mont, la Serrade, Montpezat, &c. Capitaine au Régiment de Chappes en 1630, Gouverneur de la ville & Citadelle de Clerac, par Lettres du 30 Décembre 1639, avoit épousé, par contrat du 4 Janvier 1635, *Lucienne de Mont*, fille de *Pierre*, Seigneur de la Serrade, Montpezat & Gaudet, & de *Gabrielle d'Andouins*, Maison fondue dans celle des Ducs *de Gramont*, & niéce de *Blaise de Mont*, Chevalier, Commandeur de l'Ordre de Malte. Elle testa le 8 Avril 1668, & laissa pour enfans : — 1. Charles-Philippe, qui a continué la postérité ci-après ; — 2. Jean-Blaise, mort Capucin non Profès à Paris ; — 3. Dominique, rapporté avant son aîné ; — 4. Marguerite ; — 5. Jeanne, Religieuse au Brouilh ; — 6. & Philiberte.

Dominique de Serignac, troisieme fils d'Antonin, & de *Lucienne de Mont*, Lieutenant-Colonel du Régiment de Puységur, Cavalerie, devint Seigneur de Ponsan par son mariage, contracté en 1691, avec *Anne de Vignes*, fille de *Jean-Paul*, Seigneur de Ponsan, & de *Louise de la Barthe*, de laquelle il eut : — 1. Guillaume, Seigneur de Ponsan, non marié ; — 2. Philippe-Pierre, qui n'a point pris d'alliance ; — 3 & 4. Antoine & François, morts sans alliance ; — 5. Marguerite ; — 6. & Françoise-Louise de Serignac, mariée 1°. à *Joseph de Durfort-Duras*, Marquis de Castelbayac ; & 2°. par contrat du 8 Juillet 1732, à *Jean du Haget*, Seigneur du Haget, Comte de Peguilham en Comminges, Capitaine au Régiment du Maine, dont — *Jacques-Philippe du Haget*, appellé *le Comte de Vernon*, Colonel en second du Regiment de Vermandois, héritier présomptif de ses oncles MM. de Serignac. Il

a épouſé, par contrat du 6 Avril 1774, *Louiſe-Victoire de Gontaut-Biron*, fille d'*Armand-Alexandre*, Comte *de Gontaut*, Marquis de Saint-Blancard, Commandant pour le Roi en Bigorre, & de *Françoiſe-Madelene de Preiſſac-d'Eſclignac*.

Le Comte *de Vernon* a pour frere unique le Chevalier *du Haget*, Chevalier de Malte, Capitaine au Régiment Dauphin.

XVI. Charles-Philippe de Serignac, Chevalier, Marquis de Belmont, la Serrade, Gaudet, Montpezat, Francon (fils aîné d'Antonin de Serignac, & de *Lucienne de Mont*), d'abord Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers, puis Lieutenant-Colonel de Cavalerie, épouſa, le 11 Février 1672, *Marguerite de la Barthe*, de la même Maiſon que le Maréchal *de Termes*, fille & héritiere de *Jean*, Seigneur de Giſcaro, Capitaine-Enſeigne au Régiment des Gardes du Roi, Meſtre-de-Camp d'Infanterie & d'une Cornette de Cavalerie, & de *Marie de Polaſtron-la-Hiliere*. Il teſta le 30 Septembre 1674, & laiſſa pour enfans : — Antoine, qui ſuit ; — & Dominique.

XVII. Antoine de Serignac, Chevalier, Marquis de Belmont, Seigneur d'Ardenx, la Serrade, Caſtera, Gaudet, Montpezat, &c. Capitaine au Régiment de Roquepine, Cavalerie, par Commiſſion du 6 Décembre 1693, épouſa, le 8 Novembre 1701, *Claire d'Aſpe*, fille d'*Irénée d'Aſpe*, & d'*Anne de Geſtas-de-Floran*, de laquelle il a eu : — 1. Dominique, qui ſuit ; — 2. Joseph-Marie, mort au ſervice du Roi ; — 3. autre Joseph-Marie, Eccléſiaſtique, mort au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris ; — 4. Jeanne-Philiberte, mariée, en 1730, à *Germain d'Armagnac*, Seigneur de Horgues en Bigorre ; — 5. Marie-Françoise, alliée à *Joſeph de Tenet*, Seigneur de Rambos, Lezian & l'Aubarede ; — 6. & Pétronille de Serignac, mariée à *Bernard*, Seigneur *de Sentis*.

XVIII. Dominique de Serignac, Chevalier, Marquis de Serignac, Seigneur Baron de Belmont, d'Ardenx, de la Serrade, Caſtera, Saint-Jean-Pouge, Laujuſan, &c. a épouſé, le 27 Juin 1738, *Laurence de Sedilhac*, fille d'*Alexandre de Sedilhac-Saint-Léonard*, Seigneur de Savonieres, & de *Claude de Montmechin* ; & ſœur de la Marquiſe *de Gironde-Montcorneilh*. Elle eſt morte en 1768, laiſſant : — 1. Louis-Antoine, qui ſuit ; — 2. Charles, Lieutenant au Régiment Royal-Comtois en 1766 ; — 3. & Laurence, non mariée.

XIX. Louis-Antoine de Serignac, Chevalier, Comte de Serignac, Seigneur du Patis en Vendomois, Laymont, Guerre, Savigny, Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie, par Commiſſion du 3 Août 1758, a épouſé, le 12 Septembre 1774, *Marie-Claude-Louiſe de la Chaſtre*, fille du Comte *de la Chaſtre*, & ſœur du Marquis *de la Chaſtre*, Colonel, Gentilhomme d'honneur de Monsieur, de laquelle il a : — 1. Dominique-Eléonor-Louis de Serignac, né le 14 Septembre 1775 ; — 2. Charlotte-Françoise-Philiberte, née le 12 Décembre 1776.

Les armes de la Maiſon de Sariac ſont : *d'argent, à une corneille de ſable, béquée & membrée de gueules.*

La branche des Seigneurs de Serignac-Belmont, comme cadette, les a changées, & porte : *d'argent, à trois corneilles de ſable, perchées ſur trois pointes de rocher ou montagne de ſinople, celle du milieu plus élevée.* Généalogie dreſſée ſur titres originaux, dépoſés aux Archives des Châteaux de Sariac, de Pouychentut, d'Ardenne, de Belmont, &c.

SARRET-DE-FABREGUES : Ancienne Nobleſſe qui a formé pluſieurs branches, dont deux ſubſiſtent aujourd'hui ; l'aînée à Beziers en Languedoc ; & la ſeconde à Aurillac, dans la haute Auvergne.

Cette Famille s'eſt diſtinguée par ſes ſervices militaires & autres, ainſi qu'il eſt rapporté dans un Procès-verbal fait juridiquement à Montpellier le 8 Septembre 1622. Henri de Sarret, Seigneur de Fabregues, Commandant un Régiment de ſon nom au ſiége de Montpellier, où le Roi ſe trouva en perſonne, y fut tué : il étoit Maréchal des Camps & Armées, & Gouverneur

de Pezenas. François-Antoine de Sarret, Marquis de Fabregues, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, fut auſſi Maréchal de ſes Camps & Armées. Il y a eu de ce nom pluſieurs Capitaines de Cavalerie, de Dragons, d'Infanterie, & dans la Maiſon du Roi, qui ont tous ſervi avec diſtinction. L'Abbé *de Vertot*, dans ſon Hiſtoire de Malte, *Tome VI, p.* 82, parle de pluſieurs Chevaliers de Malte du nom de Sarret-de-Fabregues. Enfin cette Maiſon ne s'eſt pas moins diſtinguée dans l'Egliſe & dans la Robe. François de Sarret fut Evêque d'Aire; Philippe de Sarret fut Conſeiller du Roi & Avocat-Général en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier; Jean-Pierre & François de Sarret furent auſſi Conſeillers ee la même Cour.

I. Pierre de Sarret, I. du nom, Seigneur du Pouget en 1351, eut pour fils Pierre, qui ſuit, comme il eſt rapporté dans l'Hiſtoire de la Nobleſſe du Languedoc par M. *de Baſville*, imprimée à Amſterdam. Il a la qualité de *Noble* dans un titre du 28 Mars 1356, dépoſé aux Archives de la Famille de Sarret à Beziers. Ils s'établirent dans ce tems en Languedoc, avec la qualité de *Noble*.

II. Pierre de Sarret-du-Pouget, II. du nom, épouſa noble Demoiſelle *Catherine d'Azemar* ou *Adémar*, dont: — Pierre, qui ſuit; — & Jeanne, mariée, qui donna quittance de ſa dot le 27 Février 1392, & les années poſtérieures.

III. Pierre de Sarret, III. du nom, Seigneur de Fabregues, qualifié *Noble* comme ſon pere & ſon ayeul, accompagna Charles VIII à la conquête du Royaume de Naples, ainſi qu'il eſt rapporté dans une Enquête de Gentilshommes, ordonnée par Arrêt de la Chambre des Comptes, pour raiſon de la nobleſſe de la Maiſon de Sarret-de-Fabregues, établie en Auvergne. Il épouſa, par contrat du 16 Juillet 1446, *Guiſette de Montaut*, dans lequel il eſt prouvé qu'il eſt fils de Pierre de Sarret, & de *Catherine d'Azemar*. Ses enfans furent: — Pierre-Raimond, qui ſuit, tige de la branche établie à Beziers en Languedoc; — & Antoine, auteur de celle établie à Aurillac en Auvergne, rapportée ci-après.

IV. Pierre-Raimond de Sarret-de-Fabregues eut en don de ſa mere, par acte du 20 Octobre 1487, une portion des Seigneuries de Fabregues & d'Agnac. Il épouſa, par contrat du 9 Février 1511, paſſé devant *Martin*, Notaire, Demoiſelle *Jacquette Arnaud de Bozena*, fille de noble *Arnaud de Bozena*, Seigneur du lieu d'Arbora, & fit ſon teſtament le 4 Décembre 1526, par lequel il inſtitua héritier général & univerſel noble Jean, qui ſuit, ſon fils.

V. Jean de Sarret, Seigneur de Fabregues, Couſſergues & autres lieux, épouſa, le 24 Octobre 1527, Demoiſelle *Françoiſe de Rochemore*, fille de *Pierre-Raimond*, & de *Jacquette Arnaud de Bozena*: ſon pere fut préſent à ce mariage. Il teſta le 26 Août 1555, devant *Jacques Bartolomy*, Notaire, & eut pour enfans: — Antoine, qui ſuit; — & Jean, Chevalier de Malte en 1602.

VI. Antoine de Sarret, Baron de Fabregues, épouſa *Louiſe d'Albenas*, dont: — Henri, qui ſuit; — & un autre fils, Chevalier de Malte.

VII. Henri de Sarret, Chevalier, Seigneur de Fabregues, Gouverneur de Pezenas, Colonel d'un Régiment de ſon nom, Maréchal des Camps & Armées du Roi, épouſa Demoiſelle *Marie de Caladou*, dont:

VIII. Jean-Jacques de Sarret, Seigneur de Couſſergues, Capitaine de Cavalerie au Régiment Royal, marié à *Catherine de Trinquere*, ſeconde fille d'*André*, Seigneur de Montels, & de *Marguerite de Portalis*. Il en eut:

IX. Jean-Henri de Sarret, Seigneur de Fabregues, Capitaine de Dragons, qui laiſſa de ſon mariage:

X. Antoine-Henri de Sarret, Seigneur de Couſſergues, marié à Demoiſelle *Marguerite-Françoiſe-Guillemine de Joubert*, dont ſont iſſus: — 1. Joseph-Louis de Sarret, qui n'eſt point encore marié; — 2. Jean-François-Etienne; — 3. & Antoine-Gaspard. C'eſt ce que nous ſçavons ſur cette branche qui ſubſiſte, de laquelle nous n'avons reçu aucun *Mémoire*.

Branche

Branche établie à Aurillac, en Auvergne.

IV. ANTOINE DE SARRET, I. du nom, second fils de PIERRE III, & de *Guisette de Montaut*, s'établit à Aurillac. Il transigea, le 20 Avril 1519, devant *Vigeri*, Notaire Royal, avec noble PIERRE-RAIMOND DE SARRET-DE-FABREGUES, du Diocèse de Montpellier, pour les droits successifs de noble PIERRE DE SARRET-DE-FABREGUES, & de *Guisette de Montaut*, leurs pere & mere. Cette transaction annonce le tort que la mere avoit fait à ANTOINE, second fils, en faisant donation à PIERRE-RAIMOND, son aîné, par acte du 20 Octobre 1487, d'où on doit conclure qu'elle en vouloit priver ledit ANTOINE, son second fils, ce qui donna lieu à un grand procès. La perte des titres causée par les guerres civiles, fait que l'on ne connoît point la femme d'ANTOINE DE SARRET-DE-FABREGUES; mais il est prouvé, par la transaction ci-dessus citée, qu'il eut pour fils autre ANTOINE, qui suit. Dans le même tems vivoit un DE SARRET, Secrétaire des Commandemens des Fils de France.

V. ANTOINE DE SARRET-DE-FABREGUES, II. du nom, Ecuyer, épousa Damoiselle *Anne de Cebié*, comme il est prouvé 1°. par le testament de son fils ANTOINE, en date du 26 Septembre 1576; 2°. par la transaction ci-dessus, du 20 Avril 1519, devant *Vigeri*; 3°. & par une procuration, du 27 Septembre 1557, passée devant *Nicolas*, Notaire Royal, consentie par *Charles de Senecterre*, Abbé, Seigneur Comte d'Aurillac, audit noble ANTOINE DE SARRET-DE-FABREGUES, Ecuyer. Il eut procès contre *Antoine Fraissy*, Curé d'Aurillac, au sujet des dixmes qu'il prétendoit lui appartenir & avoir droit de lever comme dixmes inféodées; & demanda d'être admis à la perte de ses titres, occasionnée par les guerres de Religion arrivées à Aurillac en 1562. Le Curé, malgré ce grand procès, ne lui avoit jamais refusé dans ses écritures la qualité de *Noble*. Suivant un plan de devis, déposé aux Archives de l'Eglise Collégiale & Paroissiale de Notre-Dame de la ville d'Aurillac, la Famille DE SARRET-DE-FABREGUES avoit le premier tombeau de la Ville. Les Procès-verbaux de cette Ville constatent les pillages des Huguenots. La preuve en est aussi rapportée dans un Dictionnaire Géographique portatif de la France, qui se vendoit chez *Bauche*, Libraire à Paris, Quay des Augustins. Ledit ANTOINE DE SARRET eut d'*Anne de Cebié*, son épouse :

VI. ANTOINE DE SARRET-DE-FABREGUES, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Vaurs, Président au Présidial du haut pays d'Auvergne, qui rendit de grands services sous HENRI III, lors de la Ligue, comme il est rapporté dans une Enquête des Gentilshommes, ordonnée par Arrêt de la Chambre des Comptes. Il fut Maître des Requêtes ordinaire de la Maison du Duc *d'Anjou* & d'Auvergne, ce qui est prouvé par un contrat d'échange du 26 Juillet 1573, & par des Provisions accordées, le 24 Septembre de ladite année, par le Roi de Pologne, comme Duc d'Auvergne, qui monta sur le Trône de France, après la mort de CHARLES IX, en 1574 : ANTOINE DE SARRET fit même les fonctions de Secrétaire d'Etat. Il avoit épousé noble Demoiselle *Raimonde de Vialard*, Dame de Vaurs, comme il est prouvé par le testament qu'il fit le 26 Septembre 1576. De son mariage il laissa — PIERRE, qui suit, ainsi qu'il conste par un acte du 14 Décembre 1589, passé devant *Contenot* & *Charles Ferand*, Notaires au Châtelet de Paris, & du 21 Mars 1592, &c.

VII. PIERRE DE SARRET-DE-FABREGUES, Chevalier, Seigneur de Vaurs & autres lieux, servit, lors de la Ligue, sous HENRI IV, accompagna M. *de Vic*, dit *Sarret*, son parent, à l'armée; & se trouva au siége de Gueret dans la Marche, Ville qui fut prise & réduite sous l'obéissance du Roi de France. C'est ce qui est prouvé par des Lettres de grace qu'HENRI IV lui accorda au mois de Janvier 1591 (duement scellées & enthérinées par Sentence du Présidial d'Aurillac, rendue le 28 Juillet 1595), ayant été forcé de se battre contre un inconnu qui l'avoit insulté, & qu'il tua. Il épousa, par contrat du 16 Juillet 1617, passé devant *Bayor*, Notaire, Demoiselle *Jeanne de Pralat-de-Puechmeghe*, d'une Famille

noble & ancienne éteinte, dont l'origine remontoit au XIe ſiécle, laquelle étoit fille de noble *Gabriel de Pralat*, & d'*Anne de Burg*; & tante d'*Antoine de Pralat*, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. De ce mariage ſortirent: —— ANTOINE, qui ſuit; —— & PIERRE DE SARRET-DE-ROQUESAGNE, Ecuyer, mort ſans poſtérité, ſuivant ſon teſtament du 30 Juillet 1674, reçu par *Pipy*, Notaire Royal à Aurillac.

VIII. ANTOINE DE SARRET-DE-FABREGUES, IV, du nom, Chevalier, Seigneur de Braqueville & autres lieux, donna, le 14 Novembre 1669, le dénombrement de ſes Terres & Fiefs relevans en arriere-fief du Roi, dans lequel ſont rappellés les foi & hommage qui en avoient été ci-devant rendus à Sa Majeſté. Lors de la recherche de la Nobleſſe, il obtint un Arrêt d'évocation au Conſeil d'Etat, donné à Saint-Germain-en-Laye le 11 Août 1670, dans le vû duquel il ſe qualifie *noble d'extraction*, & il y eſt rapporté que ſes auteurs ont tenu, ſous HENRI III & HENRI IV, la ville d'Aurillac en leur obéiſſance; & fut convoqué au ban de la Nobleſſe le 30 Juillet 1674. Il avoit épouſé, par contrat du 23 Juillet 1656, *Marguerite de Giou-de-Caylus*, fille de *Jacques*, Chevalier, Seigneur de Caylus, Vezac, Salles, &c. & de *Gabrielle de Soulhac-d'Azerat*. La Maiſon de *Giou* eſt diſtinguée tant par ſes alliances & ſa naiſſance, que par les ſervices rendus à HENRI IV, par *Levi de Giou*, que ce Prince fit Gouverneur de Calvinet le 29 Décembre 1590, & honora de pluſieurs Lettres, dans l'une deſquelles il le prioit de venir à ſon Sacre. Il fut auſſi Ecuyer de *Catherine*, Princeſſe de Navarre, ſœur du Roi HENRI IV. Un *de Giou* fut Lieutenant-Général des Galeres dans l'Ordre de Malte en 1566, enſuite Grand-Bailli d'Auvergne & Ambaſſadeur en France. ANTOINE DE SARRET eut de ſon mariage avec *Marguerite de Giou*: — FRANÇOIS, qui ſuit; — & JOSEPH, Lieutenant-Colonel du Régiment de Puyſégur, Infanterie, décédé le 16 Octobre 1707, âgé d'environ 34 ans.

IX. FRANÇOIS DE SARRET-DE-FABREGUES, Chevalier, Seigneur de Braqueville & autres lieux, Chevalier d'honneur au Bailliage & Siége Préſidial d'Aurillac le 29 Juillet 1693, épouſa, par contrat du 31 Juillet 1713, paſſé devant *Boiſſet*, Notaire Royal, *Antoinette de Beauclair*, fille de *François*, Chevalier, Seigneur de la Grilliere, Meſſac, Glénat & autres lieux, & de *Jeanne de Corn-de-Caiſſac*; & ſœur de *François de Beauclair*, mort Meſtre-de-Camp de Cavalerie. La Maiſon de *Beauclair* eſt une des plus diſtinguées par ſes alliances, & par ſes ſervices rendus à l'Etat. Elle a donné des Gouverneurs, Officiers généraux, un Chevalier des Ordres du Roi, un Bailli des Montagnes d'Auvergne, &c. Du mariage de FRANÇOIS DE SARRET avec *Antoinette de Beauclair*, ſont ſortis: —— 1. JOSEPH, qui ſuit; —— 2. JEAN-FRANÇOIS-XAVIER, qui a ſervi en qualité d'Officier dans le Régiment de Picardie, & a épouſé, par contrat paſſé le 16 Septembre 1758, devant *Brunon*, Notaire à Aurillac, *Marie-Jeanne de Bonnefons*, dont, pour fille unique, — MARGUERITE-XAVIER DE SARRET; —— 3. FRANÇOIS, qui ſert en qualité de Capitaine dans le Régiment de la Sarre, & eſt Chevalier de Saint-Louis; — 4. CLAUDE, mariée avec *Antoine-André Daudin-de-Breyſſe*, Ecuyer; — 5. GENEVIÉVE-MARIE, femme de *Charles de Salles*, Ecuyer, Seigneur du Doux; — 6. & 7. & deux filles, Religieuſes à l'Abbaye de Saint-Jean-du-Buits à Aurillac.

X. JOSEPH, Comte DE SARRET-DE-FABREGUES, Seigneur de Nozieres, né & batiſé à Aurillac le 3 Janvier 1723, Chevalier d'honneur au Bailliage & Siége Préſidial d'Aurillac, par Proviſions du 12 Février 1753, & Sentence d'inſtallation du 5 Février 1754, Lieutenant de Roi au Département de la haute Auvergne le 9 Septembre 1767, ſerment prêté entre les mains de Sa Majeſté le 20 des même mois & an, a obtenu, par Lettres-Patentes du mois de Juillet 1768, l'érection de ſes Terres en *Comté*, unies & incorporées ſous la dénomination de *Comté de Sarret-de-Fabregues-de-Nozieres*; & a épouſé, par contrat du 28 Février 1745, reçu par *Pepin*, Notaire Royal à Aurillac, *Clémence-Geneviéve de Broſſinhac-le-Saint-Mamet*, fille de feu *Joſeph*, Chevalier, Seigneur de Saint-Mamet, & de *Marguerite de Valette*; & ſœur de *Marguerite de*

Broſſinhac, Religieuſe à l'Abbaye de Saint-Jean du Buits à Aurillac, morte en 1770. Elle a apporté à ſon mari la Terre de Saint-Mamet, qui fait aujourd'hui partie du Comté de Sarret. Par leur contrat de mariage ils ont ſubſtitué la moitié de leurs biens à un des enfans mâles qui ſera choiſi par le pere, & au défaut du pere, par la mere; & dans le cas que l'un & l'autre n'y nommaſſent pas, ce ſera ſuivant l'ordre de primogéniture. La Maiſon de *Broſſinhac* eſt diſtinguée par ſes ſervices & ſes alliances. De ce mariage ſont iſſus: —— 1. BENJAMIN-FRANÇOIS-ANTOINE, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS-XAVIER, né le 9 Février 1752, connu ſous le nom de *Comte de Saint-Mamet*, Lieutenant dans le Régiment de la Sarre, Infanterie, depuis le mois d'Août 1767; —— 3. ETIENNE-ANDRÉ, né le 21 Septembre 1758, connu ſous le nom *de Saint-Cernin*; — 4 & 5. MARIE-ANNE, née le 13 Décembre 1754, & GENEVIÉVE, née le 13 Octobre 1756, toutes les deux batiſées à Aurillac, ainſi que leurs freres.

XI. BENJAMIN-FRANÇOIS-ANTOINE DE SARRET, né le 11 Janvier 1751, connu ſous le nom de *Comte de Fabregues-de-Nozieres*, Lieutenant au Régiment de Bourgogne, Cavalerie, n'eſt pas encore marié en 1777.†

Cette Famille a ſigné SARRET depuis 1351 juſqu'en 1573, que ſes deſcendans ont ſigné SARRED; mais JOSEPH, fils de FRANÇOIS, a continué de ſigner comme les premiers, avec un *t* à la fin du nom.

Les armes: *d'azur, à deux lions affrontés d'or, armés & lampaſſés de gueules, ſurmontés d'une étoile d'argent, & poſés ſur un rocher de ſix copeaux de même.* La branche établie en Auvergne a ajouté à ſes armes: *parti d'azur, à une colonne d'or en pal, empoignée, au milieu, par deux mains de carnation, mouvantes des flancs, ladite colonne accompagnée en pointe d'une fleur de lis d'argent.*

SARTINE (DE). De cette Famille eſt

ANTOINE-RAIMOND-JEAN-GUALBERT-GABRIEL DE SARTINE, Chevalier, Comte d'Alby, né à Barcelonne le 12 Juillet 1729, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Miniſtre & Secrétaire d'Etat de la Marine. Il a été d'abord reçu Conſeiller au Châtelet le 15 Avril 1752, Lieutenant-Criminel le 12 Avril 1755, Lieutenant-Général de Police le 1 Décembre 1759, Maître des Requêtes le 9 dudit mois, Conſeiller d'Etat le 5 Octobre 1767, & Miniſtre & Secrétaire d'Etat de la Marine le 25 Août 1774. Il a épouſé, le 9 Juillet 1759, Demoiſelle *Marie-Anne Hardy-du-Pleſſis*, née à Paris le 5 Septembre 1739, fille d'*Etienne Hardy-du-Pleſſis*, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine d'Infanterie, & de Dame *Marie-Bonne de Colabau*. De ce mariage il a pour fils unique —— CHARLES-MARIE-ANTOINE DE SARTINE, Chevalier, né le 27 Octobre 1760, faiſant actuellement ſon Droit.

Les armes: *d'or, à la bande d'azur, chargée de trois ſardines d'argent.*

* SASSENAGE: Ville du Dauphiné au pied des Alpes, qui a donné ſon nom à une des plus illuſtres Maiſons de la Province.

Les Seigneurs DE SASSENAGE tirent leur origine d'HECTOR, fils puîné d'ARTAUD, III. du nom, Comte de Forez & de Lyon, mort en 1080. FRANÇOIS I, Seigneur DE SASSENAGE, iſſu de cet ARTAUD au ſeptieme degré, mourut en 1328. Il laiſſa d'*Agnès de Joinville*, fille de *Simon de Joinville*, — ALBERT II, Seigneur DE SASSENAGE, &c. Conſeiller du Dauphin, & ſon Ambaſſadeur en France, qui mourut, ſans alliance, en l'an 1339. BÉATRIX DE SASSENAGE, une de ſes ſœurs, épouſa 1°. *Aimard de Bérenger*, Seigneur de Pont-de-Royans, qui deſcendoit d'*Iſmidon*, troiſieme fils d'*Artaud* III, Comte de Forez & de Lyon. Elle en eut — HENRI, Baron DE SASSENAGE, de ſon chef, & Seigneur de Pont, du chef de ſon pere. Il quitta le nom & les armes de *Bérenger*, pour prendre ceux de SASSENAGE, que ſa poſtérité a conſervés juſqu'à préſent, ſuivant la diſpoſition teſtamentaire de FRANÇOIS I, Seigneur DE SASSENAGE, ſon ayeul maternel, qui l'avoit ſubſtitué aux biens de ſa Maiſon, en cas qu'ALBERT II, ſon fils, mourut ſans enfans.

GABRIEL-ALPHONSE, Marquis DE SASSENAGE, &c. iſſu de lui au XIVe degré,

(a épousé, par contrat du 5. août 1778, Demoiselle jeanne-marie de Beyrac de jugeals, fille de messire Guy-joseph de Beyrac, chevalier, baron de jugeals, et de défunte Dame Gabrielle-françoise de Mathieu,

fut fait prisonnier à la bataille de Hochstet le 13 Août 1704, & mourut en 1706. Il avoit épousé, le 18 Mai 1704, *Catherine-Ferdinande d'Hostun*, fille de *Camille*, Comte de Tallard, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de France, &c. & de *Marie-Catherine de Grolée*, Comtesse de Viriville.

Charles-François, chef des nom & armes de Sassenage, Seigneur de Pont en Royans, & d'Iseron en Dauphiné, Comte de Montellier en Valentinois, second Baron & Commis né dans les Etats de la Province, Protecteur, Défenseur & Avoué-né des Evêchés de Valence & de Die, appellé *Marquis de Sassenage*, a eu d'abord la survivance de Lieutenant-Général au Gouvernement de Dauphiné en 1720, & Commission de Colonel le 1 Juin 1721, a été fait Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom en Novembre 1722, est devenu titulaire de la Lieutenance-Générale de Dauphiné en 1730, fut reçu en 1732, fait Brigadier de Cavalerie le 1 Août 1734, a quitté son Régiment en Octobre 1740, a été fait un des huit Menins de feu M. le Dauphin en Février 1745, s'est démis de la Lieutenance-Générale de Dauphiné en 1746, a été nommé Chevalier des Ordres le 2 Février 1749, Chevalier d'honneur de Madame la Dauphine le 25 Avril de la même année; fut reçu Chevalier des Ordres le 25 Mai; est devenu titulaire de la place de Chevalier d'honneur de Madame la Dauphine, le 4 Septembre 1752; & a épousé, le 9 Juin 1718, Marie-Françoise-Casimire, fille unique & héritiere de feu Gabriel-Alphonse de Sassenage, son cousin-germain, & avant lui chef des nom & armes de Sassenage, substitués à ceux de *Bérenger*. Leurs enfans sont: —— 1. Marie-Françoise, veuve, le 15 Mars 1767, du Comte *de Maugiron*, Lieutenant-Général, le dernier de sa Maison; & remariée, le 23 Août 1768, à *Armand-Sébastien de Bruck*; —— 2. Marie-Justine, mariée, en Mai 1750, au Marquis *de Talaru*, fils aîné du Marquis de Chalmazel, Chevalier des Ordres; —— 3. Anne-Gabrielle, Religieuse en l'Abbaye Royale de Soyon, Diocèse de Valence en Dauphiné; —— 4. Marie-Françoise-Camille, mariée, en Mai 1755, au Marquis *de Bérenger*, Chevalier d'honneur de feu Madame la Dauphine, en exercice le 2 Mai 1762, Colonel du Régiment de l'Isle de France, Infanterie, fils du feu Comte *de Bérenger*, Lieutenant-Général & Chevalier des Ordres, de la même Maison que le Marquis de Sassenage; —— 5. & Marie-Thérese, mariée, en Juillet 1764, à *Claude-Jean-Batiste*, Marquis *de Franqueville*.

Les armes de la Maison de Sassenage sont: *burelé d'argent & d'azur de dix piéces, au lion de gueules, armé, lampassé & couronné d'or.* Voyez Chorier, *Hist. de la Maison de* Sassenage.

SAUGERE (de la): Ancienne Noblesse originaire d'Anjou, fondue dans la Maison d'*Hardouin-de-la-Girouardiere*, de la même Province, sur les titres originaux de laquelle nous avons dressé la Notice suivante.

Jean de la Saugere, Ecuyer, Seigneur de Fougeray & de la Boussardiere, épousa, par contrat du 21 Juin 1557, Demoiselle *Anne de Paignes*, fille de *François de Paignes*, Chevalier, Seigneur de Meneville, & de *Jeanne de Chourses*, dont:

Paul de la Saugere, Ecuyer, Seigneur de la Boussardiere, &c. marié, par contrat du 30 Juillet 1593, à Demoiselle *Louise Errault*, fille de *René Errault*, Ecuyer, & de *Louise de Scepeaux*, Seigneur & Dame de Chemans & de Gaubert, de laquelle il eut pour fils aîné:

André de la Saugere, Ecuyer, Seigneur de Champlong, la Boussardiere, &c. qui épousa, par contrat du 2 Mars 1620, Demoiselle *Françoise du Plessis*, fille puînée de Messire *Guillaume du Plessis*, & de Dame *Julienne de Grasmenil*. Leurs enfans furent: —— Paul, qui suit; —— & Charles, rapporté après son aîné.

Paul de la Saugere, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Boussardiere, épousa Demoiselle *Marguerite d'Ecuillé*, & en eut: —— 1. N... de la Saugere, mort sans alliance; —— 2. Paul-Charles de la Saugere, Prêtre, qui, devenu

héritier par le décès de ſon frere & de ſes quatre ſœurs, fit donation, le 7 Novembre 1721, des biens de la branche aînée de ſa Famille, à *Joſeph-René-François d'Hardouin*, mort Enſeigne de Vaiſſeau à Breſt, fils puîné de *Philippe-René d'Hardouin*, Chevalier, Seigneur de la Girouardiere, &c. & d'ANGÉLIQUE-CHARLOTTE DE LA SAUGERE, ſa couſine-germaine, mentionnée ci-après; —— 3, 4, 5 & 6. & quatre filles, mortes ſans alliance.

CHARLES DE LA SAUGERE, Ecuyer, Seigneur de Gaubert, &c. fils puîné d'ANDRÉ, Ecuyer, Seigneur de Champlong, la Bouſſardiere, &c. & de *Françoiſe du Pleſſis*, épouſa, par contrat du 14 Novembre 1652, Demoiſelle *Renée Jarret*, fille de *François Jarret*, Ecuyer, Seigneur de la Palice, & de Demoiſelle *Renée de Criquebœuf*, dont:

CHARLES DE LA SAUGERE, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Gaubert, Feſchal, la Mauguiniere, Champaigné, &c. marié, par contrat du 31 Janvier 1681, paſſé devant *Armand Remond*, Notaire Royal à Craon, avec *Jacquette d'Hardouin*, fille aînée de *Philippe-Emmanuel d'Hardouin*, Ecuyer, Seigneur de la Girouardiere, & de Dame *Jacquette Jacquelot*. De ce mariage ſortirent: — 1. CHARLES-FRANÇOIS DE LA SAUGERE, Capitaine de Dragons au Régiment de Vercel, tué en 1704, ſans alliance, commandant un détachement; —— 2. ANGÉLIQUE-CHARLOTTE, qui ſuit; — 3. & CHARLOTTE DE LA SAUGERE, Religieuſe au Couvent des Urſulines à Châteaugontier.

ANGÉLIQUE-CHARLOTTE DE LA SAUGERE, héritiere de ſa Famille, Dame de Feſchal, la Mauguiniere, Gaubert & Champaigné, Terres ſituées aux environs de la ville de Craon en Anjou, obtint diſpenſe de la Cour de Rome le 13 Septembre 1706, & épouſa, par contrat paſſé devant *René Aubert*, Notaire Royal au Mans, réſidant au Bourg de Fontenay, le 9 Avril 1707, *Philippe-René d'Hardouin*, Chevalier, Seigneur de la Girouardiere, Chantenay, Coudreuſe, la Roche-Saint-Bault, Moyré & autres lieux, Enſeigne au Régiment des Gardes-Françoiſes, fils aîné, noble & principal héritier de *René d'Hardouin*, Chevalier, Seigneur de la Girouardiere, &c. & de *Renée-Anſelme de Saint-Remy*, ſa parente au IIIe degré, dont poſtérité. Ainſi les biens de la Famille DE LA SAUGERE ont paſſé dans celle d'*Hardouin-de-la-Girouardiere*, dont nous avons donné la Généalogie à l'article ROCHE-SAINT-BAULT.

Les armes: *de ſable, à ſix fleurs de lis d'argent*, 3, 2 & 1.

SAUSSURE: Ancienne Nobleſſe de Lorraine, où elle a poſſédé pluſieurs Terres ſeigneuriales, des offices & des dignités diſtingués, ſingulierement celle de Grand-Fauconnier de Lorraine & de Bar, dont a été revêtu noble

MONGIN DE SAUSSURE, Seigneur de Monteuil & de Dommartin-ſous-Amance; par Patentes du Duc *Antoine*, du 17 Septembre 1520. MONGIN DE SAUSSURE fut Conſeiller d'Etat & Capitaine de Bouconville. Par nombre d'actes de LL. EE. de Berne, il paroît que depuis l'an 1552 cette Famille de SAUSSURE eſt ſous leur domination. Elle y eſt conſtamment titrée de *noble* depuis cette époque, nommément par un acte en parchemin du 19 Avril 1645, dans lequel acte cette Famille eſt qualifiée de *noble*.

Ce MONGIN DE SAUSSURE, Seigneur de Monteuil, Grand-Fauconnier de Lorraine & de Bar, épouſa, en 1503, *Catherine de Clemery*, fille de *Jacques de Clemery*, dont:

ANTOINE DE SAUSSURE, Seigneur de Monteuil, &c. qui ſe maria avec *Antoinette d'Augy*. Il en eut JEAN DE SAUSSURE, Seigneur de Bouſſens, allié avec la fille de *Jean de Budé*, Seigneur de Verraſſe. De ce mariage vint:

DANIEL DE SAUSSURE, Seigneur de Vernand, qui épouſa *Dorothée de Dortan*, fille de noble *Pierre de Dortan*, Seigneur de Berché. Il en eut:

GEORGES DE SAUSSURE, Seigneur de Berché & de Vernand, qui s'allia avec *Urbaine Polier*, fille de *Jean Polier*, Seigneur du Château de Gumoens, d'une

Famille reconnue de tout tems dans le pays de Berne. Elle y a poſſédé des Terres ſeigneuriales. De cette alliance eſt né :

Jean-Louis de Saussure, Baron de Berché, Seigneur de Bavois, &c. qui ſe diſtingua dans ſa Patrie par ſes vertus & ſes belles actions à la bataille de Vilmerguen. Il épouſa, par contrat du 11 Août 1694, *Françoiſe de Perrotat*, fille de *David de Perrotat*, Seigneur de Saint-Quintin, Victor & Maſſargues, Gentilhomme de Languedoc, & de *Roſe Boileau-de-Caſtelnau*. Il en eſt ſorti — Rose de Saussure, mariée, par contrat paſſé à Lauſanne le 15 Novembre 1721, à *Samuel Conſtant-de-Rebecque*, mort Major-Général au ſervice des Provinces-Unies, le 16 Janvier 1756. *Voyez* Rebecque, pour la Généalogie de Constant de Rebecque.

SAUVAGERE. *Voyez* Royer-de-la-Sauvagere (le).

SAVARY (de), en Touraine : Cette Maiſon a ſervi nos Rois & l'Etat dès le XIe ſiécle, qu'elle eſt connue entre les plus nobles de cette Province, par d'illuſtres alliances; des dons faits à des Abbayes du tems des Croiſades; par la poſſeſſion de fiefs mouvans directement de la Couronne; & enfin par celle de la Seigneurie de Lancoſme depuis plus de 500 ans.

Elle a donné un Chevalier du Saint-Eſprit, des Chambellans, Ambaſſadeurs, Capitaines de 100 hommes d'armes des Ordonnances, & autres Officiers diſtingués. Elle forme aujourd'hui trois branches. Le chef du nom & d'armes eſt Jean-Batiste Savary, Seigneur & Marquis de Lancoſme, ci-devant Capitaine au Régiment de Bourgogne, Cavalerie, marié à *Louiſe-Renée de Roncé*, dont ſont iſſus un fils, nommé Louis-Alphonse Savary, Capitaine au Régiment de Cavalerie de Bourgogne, marié, en 1774, à *Marie-Charlotte de la Bourdonnaye*; & une fille, nommée Louise-Angélique Savary-Lancosme, mariée à *Marie-Pierre-Antoine de Cugnac-de-Dampierre*, Capitaine de Vaiſſeaux.

Les freres puînés du chef de cette Maiſon ſont : Louis-Alexandre Savary-Lancosme, Bailli de l'Ordre de Malte, & Louis-François Savary, appellé l'*Abbé de Lancoſme*. Ces trois freres ont pour oncles Louis-Antoine Savary-Lancosme, Bailli de l'Ordre de Malte, qui a eu un bras emporté au ſiége de Philiſbourg en 1734, étant Sous-Lieutenant de Grenadiers au Régiment des Gardes-Françoiſes, & a quitté le ſervice, étant Lieutenant au même Régiment. Il avoit pour frere N... Savary-Lancosme, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Richelieu, tué au ſiége de Philiſbourg.

La ſeconde branche, établie dans la Province du Perche, y poſſéde la Terre de la Cheneliere, qui lui eſt paſſée par alliance avec les Maiſons de *Préaulx* & de *du Bellay*. Cette branche avoit pour auteur Alexandre Savary, frere puîné de Meſſire Louis-François Savary, Marquis de Lancoſme. Ces deux freres, ſeuls enfans mâles de Louis Savary, Marquis de Lancoſme, & de Demoiſelle *Anne de Coutances*, épouſerent les deux ſœurs, filles de *Jean-Claude de Préaulx*, Chevalier, Seigneur de Préaulx, & de *Françoiſe de Villebreſme*; l'aîné, par contrat du 19 Février 1690, & le cadet, par contrat du 15 Avril 1694. De ce dernier mariage ſont iſſus trois garçons, les deux aînés morts au ſervice, l'un dans le Régiment de Berri, Cavalerie; l'autre, au Régiment de la Marche. Le troiſieme, nommé Louis Savary, a été Page du Grand-Maître de Malte *Perellos*, a fait ſes caravannes en 1723, en outre pluſieurs campagnes, dont deux en qualité d'Enſeigne ſur la Frégate *Sainte-Thérèſe*, a eu l'honneur de préſenter les Faucons au Roi en 1728, & a eu l'agrément, en ſe mariant, de porter la Croix de Malte, tant en faveur de ſes ſervices rendus à l'Ordre, que de ceux rendus par ſa Maiſon. Il a de ſon mariage deux garçons, ſçavoir : — Jean-Charles Savary, Capitaine de Carabiniers, qui a fait les campagnes d'Allemagne de 1759, 60, 61 & 1762; a eu l'honneur d'être préſenté, en 1777, au Roi & à la Famille Royale, & a fait ſes preuves pour monter dans les caroſſes & chaſſer avec Sa Majeſté; — & Louis-François Savary, Capitaine

Sauzay: Le Marquis de Sauzay, Mal de Camp, Major du Régiment des Gardes Françoises, nommé par le Roi le 5.7bre 1778 Grand'Croix dudit ordre. Gaz. de France No. 73. du 11.7bre 1778.

de Carabiniers, qui a fait les campagnes de 1761 & 1762, & a eu la permiſſion, quoique marié, de porter la Croix de Malte, dont il étoit décoré depuis ſa naiſſance.

La troiſieme branche, connue ſous le nom de SAVARY-BRÉVES, n'a aujourd'hui pour repréſentans que MARIE-FRANÇOIS-CAMILLE SAVARY, Comte de Bréves, Colonel en ſecond au Régiment d'Enghien, & Demoiſelle MARIE-LOUISE SAVARY-BRÉVES, ſa ſœur, Chanoineſſe d'honneur du Chapitre de Poulangy, tous deux enfans de PAUL-LOUIS-JEAN-BATISTE-CAMILLE SAVARY-BRÉVES, Marquis de Jarzey, & de *Bonne Damaris de Bricqueville-de-la-Luzerne*, fille de *Jean-François de Bricqueville*, Seigneur & Comte de la Luzerne, & de *Françoiſe-Philiberte de Froulay-de-Teſſé*, fille du feu Maréchal *de Teſſé*.

Ils ont pour ſixieme ayeul paternel DENIS SAVARY, Ecuyer, Seigneur de Ligny & de Bréves, cadet de la Maiſon de SAVARY-LANCOSME, qui épouſa, le 19 Décembre 1544, *Françoiſe de Damas*, fille de *François de Damas*, Chevalier, Seigneur de Bréves en Nivernois, & d'*Iſabeau d'Arces*. Cette *Françoiſe de Damas* devint, par la mort d'*Antoine de Damas*, ſon neveu, héritiere de la Terre de Bréves, qui a ſervi de titre diſtinctif à cette branche de SAVARY. Elle fut mere de FRANÇOIS SAVARY, Seigneur de Bréves, Marquis de Maulevrier, &c. qui ſuivit à Conſtantinople JACQUES SAVARY-LANCOSME, ſon parent, ci-devant Colonel d'Infanterie, nommé, en 1582, par HENRI III, Ambaſſadeur à la Porte, où étant mort en 1591, le Seigneur *de Bréves* fut nommé en ſa place, & y reſta juſqu'en 1606, après avoir conclu, le 20 Mai 1604, avec le Sultan ACHMET, un traité très-avantageux à la Nation Françoiſe & à la Religion. Il fut reçu, en 1607, Conſeiller d'Etat & Gentilhomme de la Chambre du Roi, en prêta le ſerment le 6 Janvier 1607; fut nommé, en 1608, Ambaſſadeur à Rome, où il ſoutint, au contentement de Sa Majeſté & de la Reine Régente, la dignité de la Couronne contre l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, comme il paroît par leurs Lettres des 30 Juin & 31 Août 1610. Le Roi le choiſit & le nomma, par Brevet & Lettres-Patentes, ſcellées du grand ſceau, des 18 Décembre 1610 & 4 Juillet 1611, Gouverneur de la perſonne du Duc *d'Anjou*, frere unique du Roi, premier Gentilhomme de ſa Chambre, Lieutenant de ſa Compagnie de 200 hommes d'armes & Surintendant de ſa Maiſon. Par Brevet du Conſeil de Sa Majeſté du 29 Septembre 1614, l'entrée auprès de ſa perſonne lui fut permiſe, même aux heures les plus ſecretes, & la Reine Mere du Roi, par Brevet du 21 Octobre 1624, le fit ſon premier Ecuyer, dont il prêta ſerment le même jour. Par Lettres-Patentes du mois de Mai 1625, le Roi érigea la Terre de *Bréves* en *Comté* pour lui & ſes deſcendans; il fut nommé Chevalier du Saint-Eſprit le 13 Novembre 1625, & ſes preuves admiſes devant MM. le Duc de la Roche-Guyon, *François de Silly*, Grand-Louvetier de France, & le Marquis de Moſny, *Louis de la Marck*, Capitaine des Gardes-du-Corps & premier Ecuyer de la Reine, Chevaliers du Saint-Eſprit, Commiſſaires nommés à cet effet par Sa Majeſté pour la vérification deſdites preuves. Enfin il fut invité, par Lettres du Roi du 15 Novembre 1626, de ſe trouver à l'Aſſemblée des Notables du Royaume, indiquée à Saint-Germain-en-Laye; & par Brevet du 28 Août 1627, le Roi le retint Conſeiller en ſon Conſeil des Dépêches.

La Maiſon de SAVARY porte pour armes: *écartelé d'argent & de ſable*. Voyez les Mémoires de l'Abbé *de Marolles*, *Tome II*, *p.* 230; le Mercure François, *Tome I*, *p.* 29 & *Tome II*, *p.* 262; l'Hiſtoire de LOUIS XIII, par *Michel le Vaſſor*, *Tome III*, *Part. I*, *p.* 6; les Mémoires d'Hiſtoire critique & Littérature, par l'Abbé *d'Artigny*, *Tome IV*, *p.* 345; les Tablettes Généalogiques, *Part.* 5 & 7; les Lettres du Cardinal *d'Oſſat*; les Mémoires de *l'Etoile*, *p.* 332, *Edit. de* 1719; la derniere Edition du Journal d'HENRI III; les Réflexions hiſtoriques ſur la mort d'HENRI IV, dans un Recueil intitulé: *Mémoires hiſtoriques & ſecrets concernans les Amours des Rois de France*, *in*-12, Holl. 1739; les Mémoires du feu Duc D'ORLÉANS, imprimés à la Haye chez *Adrian Moet-Jens*, *in*-16, *année* 1685; l'Hiſtoire de M. *de Thou*; l'Hiſtoire générale des Turcs,

traduite par *Blaiſe de Vigenaire*, continuée par *Thomas Artus*, & l'Edition par *Mezeray* juſqu'en 1661, *Tome I, p.* 891.

* SAVIGNAC: Terre ſituée à une demi-lieue de Villefranche en Rouergue, laquelle entra dans la Maiſon de *Gautier*, une des plus anciennes de cette Province, en 1280, par le mariage de

Bertrand de Gautier, le Vieux, avec Demoiſelle *N... de Najac*, Dame de Savignac, fille & héritiere de *Guilhaume-Raimond de Najac*, Chevalier, Seigneur de Savignac.

Cette Terre eſt reſtée dans cette Maiſon pendant près de 300 ans, & en 1575 elle paſſa en partie dans celle de *Benevant*, par le mariage de *François de Benevant*, Chevalier, avec l'héritiere de la branche aînée de la Maiſon de *Gautier*. Elle eſt aujourd'hui dans celle de *Crugy*, Comte de Marcillac, dans laquelle a fondu celle de *Benevant* en 1648, par le mariage de *Marie-Anne de Benevant*, Dame de Savignac, fille d'*Antoine-Thibaut de Benevant*, Chevalier, & de *Marie-Madelene du Guaſquet*, avec Meſſire *Silveſtre de Crugy*, Comte de Marcillac.

La Maiſon de *Gautier* a donné, dans des ſiécles reculés, ſon nom à une des rues de Villefranche, nommée encore aujourd'hui la *rue de la Gautierie*. Elle ſubſiſte en trois branches établies en Querci. La premiere dans *Henri*, Comte *de Gautier*, marié avec *Marie-Louiſe-Charlotte de la Riviere*. La ſeconde, dans *Gaſpard de Gautier*, Seigneur de la Baſtende, marié, ſans enfans, qui a pour freres — *Fabien*, Prieur de Moncalvignac; — & *Jean de Gautier*, Baron de Caufour, Seigneur de Saint-Chriſtophe, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de Medoc, avec Brevet de Major, non marié.

La troiſieme ne ſubſiſte plus que dans Demoiſelle *Jeanne de Gautier*, dite *Mademoiſelle de Laſſale*, fille & héritiere de *François de Gautier*, Seigneur de Laſſale, & de *Marie de Deshous-de-Favols*. Ce *François* étoit fils du ſecond mariage de *Gaſpard de Gautier*, Seigneur de Laſſale, avec *Jeanne de Galard*, auteur de la ſeconde branche.

Partie de la Terre de Savignac étoit encore en 1609 dans la branche cadette de la Maiſon de *Gautier*. Ils en quitterent le titre de co-Seigneurs à l'époque de la vente qu'en fit, cette même année, *Jean-François de Gautier*, par acte paſſé devant *Cabrol*, Notaire de Villefranche en Rouergue. *Voyez* GAUTIER, *Tome VII, p.* 136.

† SAVOIE, dont Chamberi eſt la Capitale. C'eſt le pays des anciens Allobroges.

La Maiſon Royale de SAVOIE eſt inconteſtablement une des plus anciennes de l'Europe. Elle a été expoſée, comme toutes les autres, aux fables & aux chimeres des Généalogiſtes. En voici l'origine rapprochée de la vérité hiſtorique.

Boſon, Comte *d'Ardennes*, qui avoit épouſé, ſur la fin du IXe ſiécle, *Ermengarde*, fille de LOUIS II, Empereur d'Italie, ſe fit élire Roi de Provence par les Etats du Pays, aſſemblés à Mental au mois d'Octobre de l'an 879. *Louis*, ſon fils, fut auſſi Roi d'Italie, & nommé *l'Aveugle*, parce qu'allant prendre poſſeſſion de ce Royaume il fut arrêté par *Bérenger*, qui lui fit créver les yeux. Il laiſſa d'*Adélaïs*, ſon épouſe, *Charles-Conſtantin*, Prince de Vienne, qui eut de ſa femme *Thiberge*, un fils, appellé *Amé*; & ce dernier fut pere d'HUMBERT, ſurnommé *aux Blanches-Mains*, qui fut Comte DE SAVOIE & de Maurienne vers l'an 1023; & eſt le chef de la Maiſon de SAVOIE. L'Empereur CONRAD *le Salique* lui donna, au commencement du XIe ſiécle, les Seigneuries de Chablais & de Valais, avec la propriété de Saint-Mauris, par reconnoiſſance pour les ſervices qu'il lui avoit rendus contre *Eudes*, Comte *de Champagne*, ſon compétiteur au Royaume de Bourgogne. HUMBERT mourut en 1046, & laiſſa d'*Ancilie* ſon épouſe, dont on n'a encore pu découvrir la Maiſon, AMÉ, I. du nom, marié avec *Adée* ou *Adalelgide*, de laquelle il eut un fils nommé HUMBERT, mort avant ſon pere.

ODON, frere d'AMÉ, lui ſuccéda en 1047: ce fut lui qui, par ſon mariage avec

† *Savignhac*, en Bretagne. Voyez la Généalogie de cette famille aux additions de ce Volume, pp. 913 & ſuiv.

avec *Adélaïde de Suze*, fit entrer dans ſa Maiſon le Marquiſat de Suze, le Val d'Aoſte, le Duché de Turin, avec pluſieurs Principautés ſur la Côte de Gênes. Amé II. lui ſuccéda. Depuis ce Prince, mort en 1090, la ſucceſſion des Comtes de Savoie eſt facile à faire, & on peut conſulter l'*Art de vérifier les dates*, *p.* 833, ſur la ſucceſſion des Comtes de Maurienne, enſuite Comtes, puis Ducs de Savoie; & enfin Rois de Sardaigne. Juſqu'à Amé VIII, ces Princes n'ont eu que la qualité de *Comtes;* mais en 1416 Amé fut créé *Duc*, & ſe fit enſuite élire Pape au Concile de Baſle en 1439, ſous le nom de Félix V. Ce Prince, ami de la paix & de la tranquillité de l'Egliſe, abdiqua volontairement en 1449, & mourut en 1451. Charles-Emmanuel qui commença en 1580, fut un de ceux qui ſe firent le plus conſidérer. Victor-Amédée, II. du nom, qui gouverna plus de 55 ans, depuis 1675 juſqu'en 1730, ſe fit rechercher & craindre par les Puiſſances voiſines. Il fut Roi de Sicile depuis 1713 juſqu'en 1719, qu'on l'en indemniſa par le titre de Roi de Sardaigne qu'on lui accorda en 1720. Charles-Emmanuel, ſon fils, pere du Roi régnant, a trouvé le moyen d'étendre ſes Etats du côté de la Lombardie & du Duché de Milan, pays qui étoit fort à ſa bienſéance, & il a gouverné avec autant d'équité que de courage & de grandeur d'ame; & l'on peut aſſurer que ce Prince étoit un de ceux qui entendoit le mieux l'art ſi difficile de régner. Il eſt mort à Turin le 20 Février 1773, & a laiſſé pour ſucceſſeur au Trône de Sardaigne :

Victor-Amédée-Marie de Savoie, né le 26 Juin 1726, Roi de Sardaigne le 20 Février 1773, marié, le 31 Mai 1750, à Marie-Antoinette-Ferdinande d'Eſpagne, Reine de Sardaigne, née le 17 Novembre 1729, dont: —— 1. Charles-Emmanuel-Ferdinand-Marie de Savoie, Prince de Piémont, né le 24 Mai 1751, marié, le 27 Août 1775, à Marie-Adélaïde-Clotilde-Xaviere de France, née à Verſailles le 23 Septembre 1759; —— 2. Victor-Emmanuel de Savoie, Duc d'Aoſte, né le 24 Juillet 1759; — 3. Maurice-Joſeph-Marie, Duc de Montferrat, né le 13 Septembre 1762; — 4. Charles-Félix-Joſeph-Marie, Duc de Genevois, né le 6 Avril 1765; —— 5. Joſeph-Benoît-Marie-Placide, Comte de Maurienne, né le 6 Octobre 1766; — 6. Marie-Joſephine-Louiſe, née le 2 Septembre 1753, mariée, le 14 Mai 1771, à Louis-Stanislas-Xavier de France (Monsieur), frere du Roi Louis XVI; —— 7. Marie-Thérese, née le 31 Janvier 1756, mariée, le 16 Novembre 1773, à Charles-Philippe de France, Comte d'Artois, frere du Roi, dont un Prince, appellé *le Duc d'Angoulême*, & une Princeſſe, appellée *Mademoiſelle*. Voyez France.

Le Roi de Sardaigne a pour frere Benoît-Maurice de Savoie, Duc de Chablais, né le 21 Juin 1741, marié, le 19 Mars 1775, à Marie-Anne-Charlotte de Savoie, née le 16 Décembre 1757. Et pour ſœurs: — Eléonore-Marie-Thérese, née le 28 Février 1728; —— & Marie-Félicité, née le 20 Mars 1730.

Voyez le *Tome III* de ce Dictionnaire, *p.* 509, pour la Maiſon de Carignan, qui eſt une branche cadette de celle de Savoie, iſſue du Duc Charles-Emmanuel, I. du nom, de laquelle eſt la Princeſſe de Lambale, Surintendante de la Maiſon de la Reine, Marie-Thérese-Louiſe de Savoie-Carignan, née le 8 Septembre 1749, veuve, le 6 Mai 1768, de Louis-Alexandre-Joſeph-Stanislas de Bourbon, Prince de Lambale, fils unique du Duc *de Penthiévre.*

* SAVONNIERES: Seigneurie dans l'Anjou, que le vulgaire appelle *Savennieres*, mais tous les titres diſent *Savonnieres.*

C'étoit anciennement une Banniere en titre de Châtellenie, ſituée ſur la riviere du Loir, entre les Châteaux de Serant & de la Poſſonniere, peu éloignés de la ville d'Angers. Il ne reſte plus qu'un vieux Château, qui releve du Roi, bâti par les Seigneurs du nom de Savonnieres, qui furent *moult grands & vertueux*, dit *Trincant*, Auteur de la Généalogie de la Maiſon de Savonnieres, & de pluſieurs autres de l'Anjou, imprimée à Poitiers en 1641, qui ajoute encore que Saint-René, huitieme Evêque d'Angers, étoit de cette Maiſon. La

Terre & Seigneurie de SAVONNIERES, après avoir passé dans plusieurs Maisons, est restée dans celle de *Brie :* elle fait aujourd'hui partie du Comté de *Serant*, & appartient au Comte *de Serant*, du nom *de Walsch.*

I. La filiation de cette Maison, suivant *Trincant*, remonte à BERNARD DE SAVONNIERES, Chevalier, ainsi qualifié dans les Cartulaires de l'Abbaye de Fontevrault, qui se trouva présent, entre les plus signalés personnages d'Anjou, à une donation faite lors de la fondation de cette Abbaye, & du vivant de *Pétronille*, premiere Abbesse. Cette Charte intitulée : *Carta concordia inter ecclesiam Sancti Laudi, & ecclesiam fontis Ebraudi*, transcrite au grand Cartulaire, fut passée à Angers la veille de la Fête des Apôtres *Saint-Pierre* & *Saint-Paul*, le 4 des Calendes de Juillet 1109 ; & BERNARD y est qualifié *vir illustris Bernardus de Sapvonariis, Eques*, & il est dénommé le premier entre les Seigneurs Angevins présens à cette donation. Il eut pour fils :

II. MACÉ, Seigneur & Baron DE SAVONNIERES, aussi mentionné dans une autre Charte de la même Abbaye, de l'an 1136, qui fut un *preux Chevalier & grandement dévotieux*, disent les anciennes Chroniques, & fit plusieurs donations considérables aux Abbayes de Saint-Florent & de Fontevrault. Il fut pere de

III. MACÉ, II. du nom, Baron DE SAVONNIERES, Chevalier-Banneret, qui vivoit encore en 1200, suivant un titre, dont il sera parlé ci-après, qui fait mention de lui. Ses enfans furent : —— MACÉ, qui suit ; — & GUILLAUME DE SAVONNIERES, marié à *Catherine*, de laquelle, dit *Trincant*, je n'ai pu trouver le surnom ; mais seulement que d'elle sortit : — ROBERT DE SAVONNIERES, Varlet, qui, par un titre de l'an 1277, se dit homme de foy d'*André de Doué*, Chevalier, Seigneur de Giseux, pour certaines choses que son ayeul Monsieur ou Monseigneur MACÉ DE SAVONNIERES, Chevalier-Banneret, Seigneur dudit lieu, avoit délaissées à feu son grand-pere MACÉ, sur le dos duquel titre est écrit que *Catherine*, femme du feu Chevalier GUILLAUME DE SAVONNIERES, avoit auparavant fait la même reconnoissance pour son fils

IV. MACÉ, III. du nom, Baron DE SAVONNIERES, fut, comme son pere, disent les Annales d'Anjou, un *preux & vaillant Chevalier.* Il épousa *Nicole de Chemillé*, fille du Seigneur *de Chemillé* en Anjou, laquelle apporta, dans la Maison de son mari, les Fief & Châtellenie de la Guierche. Il se croisa, & mourut au siége de Damiete en 1249. On lit dans l'Histoire de la Maison *du Bellay*, qu'il portoit une *croix d'or sur un écusson de gueules*, avec ces mots : *Diex el volt*, langage du tems qui signifie *Dieu le veut.* Ses descendans ont conservé pour armoiries une *croix pattée d'or en champ de gueules*, que cette Maison porte encore aujourd'hui. MACÉ, III. du nom, eut deux fils : — 1. CLOVIS ou LOUIS, mort jeune, Bachelier du vivant de sa mere. La Généalogie de la Maison *de la Jumeliere*, sans dire dans laquelle il avoit été marié, rapporte seulement que de lui sortit — ISABEAU, principale héritiere de MACÉ III, son grand-pere, Dame de Savonnieres, laquelle porta cette Terre dans la Maison de *la Haye*, par son mariage avec *Hardouin*, Seigneur *de la Haye*, fils de *Monsor Joustain*, Chevalier, Seigneur dudit lieu & du Plessis-Macé ; — 2. & BAUDOUIN, tige des Seigneurs de la Guierche, dont on va parler.

Branche des Seigneurs de LA GUIERCHE.

V. BAUDOUIN DE SAVONNIERES, dit *le Barbu*, second fils de MACÉ, III. du nom, & de *Nicole de Chemillé*, eut, par le testament de son pere, les Fief & Seigneurie de la Guierche, & épousa, en 1269, du vivant de sa mere, *Marguerite de Saint-Aubin-de-Lugné*, unique héritiere de sa Maison, que l'on disoit alors être sortie de celle de Rochefort-sur-Loire (apanage des puînés des Comtes *d'Anjou*). Il mourut fort puissant, & après avoir fait de grandes donations & aumônes à l'Eglise de Saint-Aubin, sa Paroisse, où il fut inhumé. On lui éleva un beau Mausolée, sur lequel on voit son écu, & les armes de sa femme d'un autre côté, qui sont : *de gueules, à une escarboucle fleuronnée & pommetée d'or, à l'étoile d'azur en pointe.* Leurs enfans furent : — HARDOUIN, dit *le Grand*,

qui ſuit ; — & HENRI, auteur de la branche des Seigneurs de la Breteſche, rapportée ci-après.

VI. HARDOUIN DE SAVONNIERES, ſurnommé *le Grand*, Seigneur de la Guierche & de Saint-Aubin, fit pluſieurs belles actions aux guerres, & fut reputé l'un des plus généreux Chevaliers de ce tems-là. Il épouſa *Eloy* ou *Eloyſe de Sanſay*, fille, comme on diſoit alors, de Monſeigneur *de Belleville*, qui portoit le nom de *Sanſay* en Poitou. On voit auſſi ſes armes dans l'Egliſe de Saint-Aubin, ainſi que celles de ſa femme, qui ſont : *échiqueté d'or & de gueules*. HARDOUIN laiſſa un ſeul fils, nommé

VII. BAUDOUIN DE SAVONNIERES, II. du nom, Chevalier, Seigneur de la Guierche & de Saint-Aubin, qui fut auſſi un *preux & vaillant Chevalier*. Il fut créé trois fois Maréchal d'Armée, & enfin tué à la bataille de Crecy en Ponthieu, en 1346. Il avoit épouſé *Philippe de Saint-Caſſien*, fille de *Hugues*, & de la Dame *de Saint-Clair*, dont : — 1. BAUDOUIN, qui ſuit ; — 2. MACÉ, Seigneur de Seigné & de la Folletiere, qui ne laiſſa point d'enfans de la Dame *de Pleſſis-Mil-Homme*, ſon épouſe ; — 3. BRIAND, mort à la bataille de Poitiers en 1356 ; — 4. N... DE SAVONNIERES, mort Abbé de Beauvais ; — 5. MARGUERITE, femme de *Macé de la Jumeliere*, Seigneur de la Roche-aux-Aubiers, fils de *Macé*, & de la Dame *de la Roche-aux-Aubiers* ; — 6. AGNÈS, mariée 1°. à *Thibaut de Milly*, Chevalier ; & 2°. à *Jean de Sacé*, qui étoit auſſi veuf, fils de *Pierre de Sacé*, Varlet, Seigneur des Hayes, Rougebec, à cauſe de *N... de Rougebec*, ſa femme.

MM. *de Sainte-Marthe*, dit *Trincant*, rapportent qu'en outre des ſix enfans ci-deſſus, BAUDOUIN II. avoit encore eu d'une concubine, SALDEBREUL DE SAVONNIERES, dit *le Bâtard*, qui combattit vaillamment, & mourut en guerre contre les Flamans, ſans avoir été marié.

VIII. BAUDOUIN DE SAVONNIERES, III. du nom, Seigneur de la Guierche & de Saint-Aubin, fut allié à la Dame héritiere de Saulonne, du nom *de Sauveran*, niéce de M. *de Maulevrier*, dont il n'eut que deux filles, ſçavoir : — PHILIPPE DE SAVONNIERES, Dame de la Guierche & de Saint-Aubin, mariée, du vivant de ſes pere & mere, avec *Jean de la Jumeliere*, fils d'*Olivier*, & de *Margot Picard* ; — & MARGUERITE DE SAVONNIERES, laquelle, comme puînée, fut partagée de la Terre & Seigneurie de Saulonne, & épouſa 1°. *Hugues Pelaut*, Seigneur de Bouzillé ; & 2°. *Jean de Ver*, Seigneur de la Poilerriere.

Branche des Barons & Marquis de LA BRETESCHE.

VI. HENRI DE SAVONNIERES, fils puîné de BAUDOUIN, I. du nom, Seigneur de la Guierche, & de *Marguerite de Saint-Aubin-de-Lugné*, vivoit dans le XIIIe ſiécle, ſuivant une vente qu'il fit, en 1290, le Jeudi après la Saint-Nicolas d'hiver, à *Hardouin Davoir*, Chevalier, pour le prix de 400 liv. monnoie courante. Il eut de ſon mariage avec *Jeanne*, Dame *de la Breteſche* :

VII. JEHAN DE SAVONNIERES, Seigneur de Brehery, de Lorilloines, &, par ſa mere, Châtelain de la Breteſche, qui épouſa, par contrat paſſé le Jeudi après la Saint-Nicolas d'été, en 1302, en préſence de ſes parens & amis, & ceux de la future, *Jeanne de Beaupréau*, fille unique du premier mariage de *Joſſelin de Beaupréau*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, dont : — 1. JEHAN, qui ſuit ; — 2. BAUDOUIN, qui fut partagé par ſon frere aîné, de la Terre de Brehery, à la charge qu'elle releveroit de lui & de ſes hoirs, par accord paſſé ſous la Cour de Chantoceaux le Jeudi après la Chandeleur, en 1338. Il en eut encore 300 livres une fois payées, par contrat paſſé ſous ladite Cour de Chantoceaux, le Mardi après la Sainte-Luce l'an 1343, à la charge de tenir dudit JEHAN DE SAVONNIERES, Chevalier, & de ſes hoirs, 12 deniers de franc-devoir rendus au fief de Machecoul. Quelque tems après la mort de ſon frere aîné, il eut un procès avec ſa veuve qui fut accordé par deux tranſactions, l'une du Lundi après la Saint-Jacques & Saint-Chriſtophe, & l'autre du Lundi après l'Angevine, l'an 1347. Ce BAUDOUIN avoit épouſé, par contrat paſſé le Mercredi après la Décol-

lation de Saint-Jean-Batiſte l'an 1351, *Jeanne*, fille de *Philippe Chappron*, Varlet, de laquelle il eut : — JEAN, mort ſans alliance ; — & CATHERINE, mariée à *Jean du Bois*, Varlet ; — 3. & JEAN, dit *le Jeune*, marié deux fois. On ne connoît point le nom de ſa premiere femme. Sa ſeconde fut *Hermine Chenard*, fille de *Raoul Chenard*, dont il n'eut point d'enfans. De la premiere ſortit — BÉATRIX DE SAVONNIERES, qui, après la mort de ſon pere, eut un procès avec *Hermine Chenard*, ſa belle-mere, lequel fut accordé le 18 Novembre 1362. Dans cet accord il eſt dit que cette *Hermine Chenard* prendroit ſon douaire ſur toutes les Terres de feu ſon mari, ſituées tant en Anjou, qu'en Bretagne & en Poitou. BÉATRIX DE SAVONNIERES épouſa noble homme *Jamet de la Muce*, Ecuyer, dont elle n'eut point d'enfans.

VIII. JEHAN DE SAVONNIERES, II. du nom, épouſa *Euſtache Amenard*, fille de *Gui Amenard*, Chevalier, Seigneur de Chanzé, & de *Catherine de Bauſſay*, dont : — JEHAN, qui ſuit ; — & deux filles. L'une mariée à *Philippe de l'Iſle-Ogier*, Seigneur de Daon ; & l'autre, à un Chevalier du nom *de Cotereau*, dont vinrent : — *Guillaume* & *François Cotereau*.

IX. JEHAN DE SAVONNIERES, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Brehery, la Breteſche, Machecoul & Veillan, épouſa, par contrat paſſé en 1390, *Marguerite de Blais*, fille de noble homme *Robin de Blais*, & d'*Uteſſe*, Dame *de la Coindriere*. Cette alliance fit entrer, par la ſuite, dans la Maiſon de SAVONNIERES, les Terre & Châtellenie de la Cour de Blais, aujourd'hui réunie à celle de la Breteſche, d'autant que *Jean de Blais*, frere de *Marguerite*, n'eut que des filles, qui toutes moururent ſans enfans ; & leur ſucceſſion fut recueillie par FÉLIX DE SAVONNIERES, mentionné ci-après. De ce mariage vinrent : —— JEHAN, qui ſuit ; —— & MARIE, mariée, 1°. par contrat paſſé le 12 Mai 1407, à *Bouchard Geſtin*, Ecuyer, fils de *Jean Geſtin*, Ecuyer, Sieur de la Marrelle, & de *Jeanne Rochette*, dont elle n'eut point d'enfans ; & 2°. avec *Jean Buord*, Chevalier, Seigneur de la Gerbaudiere & de la Mothe-Freſlon. Pendant ce ſecond mariage elle eut pluſieurs procès avec ſon frere, qui furent accordés par deux tranſactions, l'une du 8 Février 1424, & l'autre paſſée à Poitiers le 18 Décembre 1427.

X. JEHAN DE SAVONNIERES, IV. du nom, Seigneur de la Breteſche, &c. qui combattit vaillamment aux guerres, fut doué d'une ſi grande intelligence dans les affaires, que *Jean Chappron*, Chevalier, prévoyant qu'il arriveroit du trouble à ſa mort, engagea le Seigneur *de la Breteſche*, ſon ami, de ſe porter contre ſes héritiers ; & pour cet effet ils firent tous les deux une eſpéce de traité, par lequel ils s'engagerent mutuellement, ſur leur foi de Chevalier, d'arranger les difficultés qui naîtroient après leur mort. *Chappron* décéda le premier, & le Seigneur *de la Breteſche* remplit les engagemens qu'il avoit pris, & fit terminer avantageuſement les affaires de ſon ami, en mettant les héritiers d'accord. Il fonda une Chapelle conſidérable ſous l'invocation de *Saint-René*, & affecta 100 boiſſeaux de bled, deux pipes de vin & 50 livres de rente annuelle, à prendre ſur tous ſes biens, pour la deſſerte de cette Chapelle ; mais elle fut brûlée de ſon vivant. Il fut tué en 1449, en Normandie, en combattant contre les Anglois qui étoient entrés dans cette Province. Il avoit épouſé *Jeanne de Sacro*, Dame de l'Eſpinay, dont : —— 1. JEHAN, qui ſuit ; — 2. FRANÇOIS, mort au ſervice, ſans avoir eu d'enfans ; — 3. autre JEAN, marié, avec diſpenſe, à *Perine de Blais*, ſa couſine au troiſieme degré, fille de *Jean de Blais*, Chevalier, & de *Jeanne Chardon*, dont il n'eut point d'enfans ; — 4. MARGUERITE, mariée, par contrat du 19 Mars 1444, du vivant de ſes pere & mere, avec *François Ourceau*, Chevalier, fils de *Bertrand*, Ecuyer, Seigneur de Noyers-Ourceau en Anjou, & de *Marie de la Roche-du-Maine*. Elle mourut ſans enfans, avant ſon mari, après avoir fait ſon teſtament le 9 Novembre 1472, par lequel elle fit, entr'autres donations, un legs de 20 écus d'or & d'une houpelande d'écarlatte, à *Pierre du Bois*, ſon Page ; — 5. & CATHERINE, femme de *Pierre Pantin*, Ecuyer, Seigneur de la Hamliniere, Gouverneur, pour le Roi Louis XI, du Château de Saint-Florent-le-Viel-ſur-Loir, fils de *Jean Pantin*, & de *Jeanne*,

Dame *de Barboutin*. La Dame de Buord, ſa tante (MARIE DE SAVONNIERES), lui avoit fait un don, duquel elle traita, le 7 Juillet 1458, avec JEHAN DE SAVONNIERES, Seigneur de la Breteſche, pour une ſomme de 200 écus d'or neuf.

XI. JEHAN DE SAVONNIERES, V. du nom, Chevalier, Seigneur de la Breteſche, &c. épouſa *Anne de Rougebec*, fille & unique héritiere de *Jean de Rougebec*, Chevalier, Seigneur de Meaulne & d'Entre-deux-Bois. Il eut un procès, à cauſe de ſa femme, avec *Charles de la Porte*, Ecuyer, & *Perrette de Rochebonne*, ſa mere, veuve de *Jean de la Porte*, lequel fut accordé le 29 Décembre 1450; devint héritier avec *Jean de Laval*, Seigneur de Brie, à cauſe de leurs femmes, qui étoient couſines-germaines de *Jeanne de Montigny*, Dame de la Chetardieſe, épouſe de *Jean de Brecey*, Chevalier, Bailli de Giſors. Il ne fut héritier que pour une tierce partie, & eut en ſon partage les Fiefs, Terres & Seigneuries du Vivier, Linieres, de la Troche, du Vivier-des-Landes, de la Broſſoniere, de Peau-de-Loup, Harouard, du Coudray, Maigné-le-Vicomte, la Chomeraudiere, la Naulerie, &c; teſta le 27 Octobre 1459, & fut inhumé, le mois de Novembre ſuivant, dans la Chapelle Notre-Dame de l'Egliſe de la Madeleine de Chantoceaux, que ſes prédéceſſeurs avoient fondée. De ſon mariage il laiſſa: —— FÉLIX, qui ſuit; — & CHARLES, qui fut Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem.

XII. FÉLIX DE SAVONNIERES, I. du nom, Seigneur de la Breteſche, Machecoul, Meaulne, Entre-deux-Bois, &c. d'abord Page de M. *d'Armagnac*, Comte de Guiſe, dont il fut depuis Lieutenant, ſe trouva à la tête des Gentilshommes du ban & arriere-ban de la Nobleſſe d'Anjou, convoqué en 1489; fit pluſieurs fondations & dons conſidérables aux Religieux de Marmoutier, & aux Auguſtins de la ville d'Angers; donna, par ſon teſtament du 22 Novembre 1500, à CLAUDE, ſon fils puîné, la Seigneurie du Menil, à condition qu'il ne ſe marieroit point, & qu'après ſa mort cette Seigneurie retourneroit à ſon fils aîné, donna à *Raouline* & *Amelie*, Demoiſelles de la Dame ſon épouſe, à chacune le drap d'une robe; & fit des legs aux Sieurs *le Goux* & *du Bois*, ſes Pages. Il avoit épouſé, par contrat paſſé à Angers le 7 Novembre 1469, *Marie de Brie*, fille de *Gilles de Brie*, Seigneur de Serrant, vaillant Chevalier, ſurnommé *le Fléau des Anglois*, & d'*Anne Giffard*. Son pere promit de lui donner en mariage 2000 écus d'or, & s'engagea à la nourrir avec ſon mari, leurs Pages, Chevaux, Domeſtiques, &c. pendant trois années, parce qu'ils étoient jeunes. Leurs enfans furent: — 1. JEHAN, qui ſuit; — 2. CLAUDE, mort Abbé de Cadouin en 1559; —— 3. CHARLES, mort jeune; — 4. CATHERINE, mariée à *Ambroiſe le Cornu*, Seigneur de la Courbe de Brée; — 5. JEANNE, mariée, le 29 Janvier 1491, à *Henri Bonnet*, Ecuyer, Sieur de Brillac; — 6. GILLETTE, mariée, en 1498, à *René du Pont*, Ecuyer, Seigneur de Villours en Berri; — 7. autre JEANNE, Religieuſe au Couvent de Saint-François de Cholet; —— 8. & MARGUERITE, reçue Religieuſe à Fontevrault, le 15 Novembre 1494, par Madame RENÉE DE BOURBON, Abbeſſe dudit lieu.

XIII. JEHAN DE SAVONNIERES, VI. du nom, Baron de la Breteſche, Seigneur de Meaulne, &c. fut Page de *Louis d'Armagnac*, Duc de Nemours, Guidon de ſa Compagnie d'hommes d'armes, enſuite Enſeigne, Lieutenant & Capitaine d'une Compagnie de 50 hommes d'armes, & Chevalier de l'Ordre du Roi, épouſa 1°. *Jeanne de Saint-Pere*, fille de *Jean*, Seigneur *de Saint-Pere*, &c. & de *Béatrix de Montfaucon*, dont il n'eut point d'enfans; & 2°. par contrat paſſé le 9 Mars 1512, *Olive de Mathefelon*, fille de *Pierre*, haut Baron d'Anjou, Chevalier, Seigneur de Lenchenil, de Clermont, Laumont, &c. & de *Catherine de Chourſes-de-Malicorne*. Il teſta le 21 Décembre 1544, mourut peu de jours après, & eut de ſon ſecond mariage: — 1. JEHAN, qui ſuit; — 2. ANTOINE, auteur de la branche des Seigneurs de la Troche, rapportée ci-après; —— 3. CHARLES, tige de celle des Seigneurs de Linieres, mentionnée en ſon rang; —— 4. MATHURIN, Abbé de Notre-Dame d'Eaulnes, Aumônier du Roi, ſon Conſeiller d'Etat & Privé, nommé Evêque de Bayeux le 7 des Ides de Mars

1582, mort le 11 Mai 1586; — 5. autre CHARLES, né le 27 Septembre 1534, reçu Chevalier de Malte en 1550, mort en 1555; —— 6. JACQUES, Protonotaire du Saint-Siége, Abbé de Cadouin, Archidiacre d'Ulmes, enſuite Abbé de Notre-Dame de la Melleraye, de l'Ordre de Cîteaux, au Diocèſe de Nantes, mort à Rome, n'étant âgé que de 35 ans; — 7. JEANNE, morte Abbeſſe de l'Abbaye de Cordillon en Normandie; — 8. LOUISE, morte Abbeſſe de Bonlieu; —— 9. & autre JEANNE, mariée, par contrat paſſé le 10 Août 1540, à *Geoffroi d'Eſpagne*, Seigneur d'Aunay & Venevelles.

XIV. JEHAN DE SAVONNIERES, VII. du nom, Seigneur de la Breteſche, Meaulne, Machecoul & d'Entre-deux-Bois, né le 27 Mai 1516, ſervit dès l'âge de 16 ans en Piémont, en qualité de Lieutenant de la Compagnie d'hommes d'armes du Seigneur *de la Roche-du-Maine*. FRANÇOIS I le fit Gentilhomme de ſa Chambre, & HENRI II l'admit au nombre des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel. Il fut enſuite Capitaine de 100 hommes d'armes d'Ordonnance, comme il paroît par la Commiſſion qu'il eut du Roi CHARLES IX, en date du 5 Avril 1571, pour recevoir Chevalier de Saint-Michel le Sieur *du Pleſſis-de-Lomes*. Il fut aſſaſſiné ſur le chemin de Paris, comme il alloit à la Cour, en 1573, âgé de 57 ans, & avoit épouſé, par contrat paſſé le 2 Août 1549, *Guyonne de Beauvau*, fille de *René de Beauvau*, Baron de Precigny & de Sillé-le-Guillaume, de Vandœuvre & de Pimpean, & d'*Olive le Maſſon*, Dame de Fouilletourte. Elle obtint une exemption de l'arriere-ban de CATHERINE DE MÉDICIS, tant pour valoir dans les différens reſſorts & juriſdictions ès quels étoient ſitués ſes biens, que pour ceux des enfans qu'elle avoit eus de ſon mariage, à cauſe de l'amitié & ſinguliere affection que ladite Reine de France, Régente, avoit pour la Dame *de la Breteſche*, & en mémoire & conſidération des bons, loyaux & recommandables ſervices que feu ſon mari, Chevalier de l'Ordre du Roi, avoit rendus à la Couronne. Cette exemption, donnée à Paris, eſt datée du 10 Juillet 1579. Ses enfans furent: — 1. RENÉ, tué à l'âge de 19 ans, étant Guidon de la Compagnie d'hommes d'armes de ſon pere; — 2. CHARLES, qui ſuit; — 3. JACQUELINE, Demoiſelle de la Reine, mariée à *René de Brillac*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Seigneur d'Argy en Berri, & de Mons en Loudunois, veuf, en premieres noces, de *Jeanne d'Eſcoubleau*, & fils de *Jacques de Brillac*, & de *Geneviéve de Poiſieux*. Elle mourut ſans enfans; — 4. LOUISE, miſe dès ſes jeunes ans, Demoiſelle d'honneur de la Reine CATHERINE DE MÉDICIS, mariée, 1°. par contrat paſſé au Château de Saint-Maur-des-Foſſez le 8 Juillet 1586, à *René de Villequier*, dit *le Jeune* & *le Gros*, Baron de Clervaux, d'Aubigny & d'Ivry-le-Château, Chevalier du Saint-Eſprit à la premiere promotion du dernier Décembre 1578, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France, fils de *Batiſte*, Baron *de Villequier*, & d'*Anne de Rochechouart*, dont elle reſta veuve avec un fils, *Claude de Villequier*, mort à Fontainebleau, âgé de 19 ans. Elle épouſa, 2°. le dernier jour de Mars 1599, *Martin du Bellay*, Prince d'Ivetot, Marquis de Thouarcé, Baron de Comequiers, &c. Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur d'Anjou, Capitaine de 100 hommes d'armes. Elle mourut le 20 Décembre 1625, âgée de 62 ans, laiſſant pour fils unique, — *Charles*, Marquis *du Bellay*, Prince d'Ivetot, qui fit travailler au mauſolée que ſon pere avoit fait commencer pour ſa mere.

XV. CHARLES DE SAVONNIERES, Chevalier, Seigneur Baron de la Breteſche, Meaulne, Machecoul, Entre-deux-Bois, co-Seigneur de Chantoceaux, ſervit en Poitou, pendant les guerres de Religion, dans la Compagnie d'hommes d'armes du Marquis *du Bellay*, enſuite dans les guerres de la Ligue, en qualité de Lieutenant des Gendarmes du Prince *de Conti*, qu'il accompagna toujours. Comme il étoit mineur, & avoit pour tuteur *Guillaume de la Roche-Serrant*, du conſentement de l'Evêque de Bayeux, ſon oncle, & de ſes autres parens & amis, il épouſa, 1°. par contrat du 2 Janvier 1584, *Hardie Tortreau*, fille de *Louis*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de la Tortreliere, & d'*Anne Hervé*; & 2°. par contrat du 10 Août 1597, *Jeanne de Bréhan*, fille aînée d'*Alain de*

Bréhan, Seigneur de la Roche-Bréhan en Bretagne, & de *Françoiſe du Chaſtelier*. Il mourut en 1606, & fut inhumé dans l'Egliſe de Chantoceaux, ſépulture de pluſieurs de ſes prédéceſſeurs. Du premier lit il eut : —— 1. François, qui ſuit ; — 2. Louis, Eccléſiaſtique ; — 3. Charles, mort âgé de 18 ans, Capitaine d'une Compagnie de gens de pied ; —— 4. René, reçu Chevalier de Malte dans le Chapitre tenu à Poitiers le 10 Mai 1610, mort en Candie, Commandeur de Saint-Remi ; —— 5. Anne, femme de *Charles de Broc*, Chevalier, Seigneur de la Cour de Broc & de la Ville-aux-Fouriers, fils de *Charles*, & de *Charlotte de Jaleſne* ; & du ſecond lit : —— 6. Roch, auteur de la branche des Seigneurs d'Entre-deux-Bois, rapportée ci-après ; —— 7. Philippe, reçu Page de la petite Ecurie du Roi, enſuite Enſeigne au Régiment des Gardes-Françoiſes, où il mourut à l'âge de 19 ans ; — 8. Damien, reçu de minorité Chevalier de Malte, le même jour que René, ſon frere aîné conſanguin, & mort au ſiége d'Arras ; —— 9. Christophe, Commandant une Compagnie de 100 arquebuſiers, mort au ſiége de Caſal ; — 10. Guillaume, Seigneur d'Anvers, marié, en Bretagne, à *Françoiſe de Villarmois*, fille du Seigneur du Chaſtel, dont pluſieurs enfans ; —— 11. Charles, Seigneur de Charmacé, marié à *Urbanette de Chivré*, fille puînée de *Simon de Chivré*, & de *Jacqueline de la Barre* ; —— 12. autre François, tué au ſecours de Caſal ; —— 13. & Louise, Religieuſe Carmelite à Court près Nantes.

XVI. François de Savonnieres, Seigneur de la Breteſche, de Meaulne, Machecoul & Lorilloniere, fit le voyage de Malte avec ſes freres ; & la guerre étant ſurvenue après la mort de Henri IV, il revint en France, & fut employé en qualité de Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Bellay. Il épouſa, le 8 Octobre 1623, *Madelene de Monteclerc*, fille d'*Urbain*, Baron de Charné, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Capitaine de 50 hommes d'armes d'Ordonnance, & de *Marie de Froulay-Teſſé*, dont : —— 1. Martin, qui ſuit ; —— 2. Gabriel, mort dans un combat, où s'étoient engagés les Chevaliers *de la Breteſche* & *de Monteclerc*, ſes frere & oncle ; —— 3. Charles, reçu Chevalier de Malte le 1 Novembre 1634, qui fit la guerre contre les Turcs pendant l'eſpace de ſept ans, leur enleva neuf vaiſſeaux ; mérita de parvenir aux grandes dignités de ſon Ordre ; eut, en 1660, la Commanderie du Temple d'Angers ; fut nommé, par le Roi, Capitaine de ſes Vaiſſeaux ; devint Bailli de la Morée, Grand Hoſpitalier de ſon Ordre, & étoit Chef-d'Eſcadre commandant les Galeres à Marſeille, lorſqu'il y mourut au commencement de ce ſiécle ; —— 4. Félix, tige de la branche des Seigneurs de Meaulne, rapportée ci-après ; —— 5. Armand-Louis, Capitaine des Vaiſſeaux du Roi, mort en 1669, âgé de 39 ans ; —— 6, 7 & 8. Louise, Hélene & Urbanne.

XVII. Martin de Savonnieres, Marquis de la Breteſche, Seigneur de Machecoul, né en 1625, fut Guidon des Gendarmes d'Enghien en 1647, ſucceſſivement Maréchal-de-Camp, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & commanda ſur les Côtes de Bretagne. Il avoit épouſé, le 15 Janvier 1658, *Françoiſe de Savonnieres-la-Troche*, ſa couſine, fille de *Simon*, Chevalier, Seigneur de la Troche, Saint-Germain, &c. Devenue veuve en 1690, elle vendit, tant en ſon privé nom, que comme procuratrice de ſes enfans, la Terre de la Breteſche, pour faire honneur aux dettes qu'avoit laiſſées ſon mari : cette Terre étoit poſſédée de pere en fils depuis Henri de Savonnieres, marié, avant l'an 1290, avec *Jeanne*, Dame *de la Breteſche*. Martin de Savonnieres laiſſa de ſon mariage : —— 1. Lancelot-Auguste, dit *le Comte de la Breteſche*, Meſtre-de-Camp d'un Régiment de Dragons de ſon nom, qui vendit ſon Régiment pour achever de payer les dettes de ſon pere. N'ayant plus de fortune, il ſe fit Chevalier Profès dans l'Ordre de Malte en 1693, & mourut peu de jours après ; —— 2. Laurent-Bonnaventure, reçu Chevalier de Malte de minorité en 1665, mort fort jeune, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi ; —— 3. & Renée, femme de *N... Robin*, Marquis de la Tremblaye.

Branche des Seigneurs DE MEAULNE.

XVII. FÉLIX DE SAVONNIERES, Seigneur de Meaulne, quatrieme fils de FRANÇOIS, Seigneur de la Breteſche, & de *Madelene de Monteclerc*, épouſa *Françoiſe des Loges*, fille de *Jacques des Loges*, Chevalier, Seigneur du Peray, & de *Catherine de Broc*, dont : —— 1. HENRI-FRANÇOIS, qui ſuit ; —— 2. JEAN, dit *le Chevalier* DE SAVONNIERES, Capitaine de Cavalerie & Chevalier de Saint-Louis, mort au Château de Meaulne en 1758, âgé de plus de 80 ans ; — 3. & une fille, morte en 1709, femme de *N... d'Orglandes*, Marquis de Brioufe.

XVIII. HENRI-FRANÇOIS DE SAVONNIERES, Seigneur de Meaulne & du petit Peray, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi, lorſqu'il ſe maria, en 1710, avec *N... des Champs*, eſt mort au Château de Meaulne en 1761, âgé de 94 ans, n'ayant eu de ſa femme d'autre enfant que

MARIE-FRANÇOISE DE SAVONNIERES, née le 7 Août 1711, mariée, depuis 1730, à *Charles-Louis*, Comte *de Maillé-la-Tour-Landry*, Baron d'Entraſmes, dont poſtérité. *Voyez* MAILLÉ.

*Branche des Seigneurs d'*ENTRE-DEUX-BOIS.

XVI. ROCH DE SAVONNIERES, Chevalier, Seigneur d'Entre-deux-Bois, fils aîné de CHARLES, & de *Jeanne de Bréhan*, ſa ſeconde femme, épouſa, par contrat paſſé le 22 Février 1638, *Urbanne de Chivré*, fille aînée & principale héritiere de *Simon de Chivré*, Chevalier, Seigneur de Vaillannes, de la Courdenet, & de *Jacqueline de la Barre*. Il en eut, entr'autres enfans :

XVII. JEAN-GUILLAUME DE SAVONNIERES, Chevalier, Seigneur d'Entre-deux-Bois, de la Courdenet &c, par ſa grand'mere, du Val en Bretagne, né en 1640, épouſa, le 15 Juin 1661, *Marie de la Haye*, fille de *Pierre de la Haye*, Chevalier, Seigneur de Raiſeux, & de *Jacquine Guyard*. Il teſta le 1 Août 1700, & mourut le 12 du même mois, laiſſant, entr'autres enfans :

XVIII. TIMOLÉON-MAGDELON DE SAVONNIERES, Chevalier, Seigneur d'Entre-deux-Bois, &c. Capitaine-Aide-Major au Régiment du Sauſay, marié, le 22 Janvier 1711, à *Renée le Roy*, fille de *René*, Chevalier, Seigneur de Montaupin, & de *Louiſe de Broc*. Il eſt mort en 1752, & a laiſſé :

XIX. TIMOLÉON-MAGDELON-HENRI DE SAVONNIERES, né le 9 Décembre 1714, Chevalier, Seigneur du Val, Terre que ſon pere lui céda en le mariant. Il étoit Officier d'Artillerie en 1730, fit les campagnes de Bohême, fut bleſſé dangéreuſement d'un coup de canon devant Egra, aſſiégé par le Comte *de Saxe*, en 1742, mais non pas tué, comme l'a dit la Gazette de France ; car il épouſa, à Metz en 1744, *Marie-Barbe-Suſanne de Fauvau*, fille unique de *N... de Fauvau*, Seigneur de Berjon en Périgord, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Medoc. Il eſt mort le 11 Avril 1750, laiſſant entr'autres enfans : — MARIE-CHARLOTTE-ADÉLAÏDE DE SAVONNIERES, mariée, depuis 1767, à *Jean-Nicolas-Etienne de Bock*, Seigneur de Furit.

Branche des Seigneurs de LA TROCHE.

XIV. ANTOINE DE SAVONNIERES, Chevalier, Seigneur de la Troche, ſecond fils de JEHAN, III. du nom, & d'*Olive de Mathefelon*, né le 21 Juillet 1521, ſervit ſous FRANÇOIS I, HENRI II, FRANÇOIS II & CHARLES IX, ſe diſtingua dans les guerres d'Italie en 1536 ; s'acquit l'amitié du Seigneur *de la Roche-du-Maine*, qui l'employa preſque toujours ; fut bleſſé à la journée de Moncontour, &, malgré ſa bleſſure, ſervit au ſiége de Saint-Jean-d'Angely, où il reçut un coup d'arquebuſe à la cuiſſe en 1569. En récompenſe de ſes ſervices, CHARLES IX l'admit au nombre des Chevaliers de ſon Ordre, dans lequel il fut reçu par le Seigneur *de Chourſes-de-Malicorne*, le 11 Août 1570, par Lettres de Commiſſion du Roi, donnée à Gaillon le 4 Juillet de la même année. Il mourut en 1580, comme on le voit par ſon épitaphe placée ſur ſa tombe, en l'Egliſe de Saint-Germain d'Arrecé, ſa paroiſſe, & avoit épouſé, en 1561, *Charlotte de Saint-Germain*,

Saint-Germain, fille unique & seule héritiere de *René de Saint-Germain*, tué à Blois, & de *Madelene de Rivande*. Elle lui apporta les Terres & Châtellenies de Saint-Germain d'Arrecé & des Hayes en Anjou. Après avoir fait son testament, elle mourut en 1583, & fut inhumée à côté de son mari. Leurs enfans furent: —— 1. CHARLES, qui suit; —— 2. JEAN, Seigneur des Hayes, rapporté ci-après; —— 3. MATHURIN, Capitaine d'une Compagnie de gens de pied, tué à la défense de Castillon, assiégé par le Duc *de Mayenne* en 1586, n'étant âgé que de 21 ans; —— 4. LOUIS, Capitaine au Régiment du Seigneur *de Saint-Paul* en Champagne, tué en 1590, à l'âge de 25 ans; —— 5. ANTOINE, qui ayant commencé à servir jeune, se trouva, en qualité de Capitaine d'une Compagnie d'Arquebusiers à cheval, aux siéges d'Estampes & de Paris, sous la charge de *Pierre du Bellay*, Baron de Thouarcé, qui le fit depuis Lieutenant de sa Compagnie de Gendarmes. Il servit encore aux siéges de Rouen & de Laon, & contribua beaucoup à la défaite du Colonel de la Cavalerie légere du Connétable de Castille, en Franche-Comté. Il épousa *Anne de la Trimouille*, veuve de *François de Menou*, dont il n'eut point d'enfans; —— 6. autre LOUIS, Seigneur de la Gaillardiere, Capitaine au Régiment de son frere: il fut blessé dans une rencontre près Laval, âgé de 20 ans, & une autrefois au siége du Plessis-Bertrand en Bretagne, de laquelle blessure il mourut sans avoir été marié; —— 7. autre ANTOINE, dit *le Jeune*, auteur de la branche de la Gaillardiere, mentionnée ci-après; —— 8. JACQUES, Religieux, ensuite Abbé de l'Abbaye de Bourgueil, mort par accident; —— 9. RENÉ, aussi Religieux, mort Prieur de Saint-Aubin d'Angers; — 10. CÉSAR, Religieux en l'Abbaye de la Trinité de Vendôme; — 11. OLIVE, mariée, le 22 Août 1571, à *Jean de Meaulne*, Ecuyer, Seigneur de la Touche & de Migné-le-Vicomte, fils aîné de *Joachim*, & de *Marie de la Roche*; —— 12. FRANÇOISE, mariée à *Jean de Petitjean*, Ecuyer, Seigneur de Linieres-Bouton, Maréchal des Logis de la Compagnie d'hommes d'armes du Seigneur *de Puygaillard*; —— 13. ANTOINETTE, femme de *Jacques de Maubert*, Ecuyer, Seigneur de la Touche-du-Lignon, Gentilhomme servant des Rois HENRI III & HENRI IV; —— 14. MARIE, épouse de *René d'Espagne*, Ecuyer, Seigneur de la Touche de Migny, Maréchal des Logis de la Compagnie des Gendarmes du Marquis *de Villaines*; —— 15. & RENÉE, Religieuse à Fontevrault.

XV. CHARLES DE SAVONNIERES, Seigneur de la Troche & de Saint-Germain d'Arrecé, né en 1562, s'attacha au Duc d'Anjou, depuis HENRI III; servit pendant les guerres de la Ligue; fut Guidon des Gendarmes du Comte *de Rochepot*, Gouverneur pour le Roi de la Province d'Anjou; passa, le 23 Janvier 1589, Enseigne de la Compagnie des Gendarmes du Comte *du Lude*; eut, le 12 Mars suivant, une Commission particuliere du Roi, scellée du grand sceau, pour se jetter dans l'Abbaye de Melnois, qu'il défendit avec la plus grande valeur; & ayant appris la mort du Roi HENRI III, il alla offrir ses services à HENRI IV, le suivit à la journée d'Arques. Ce Prince, à la retraite du Duc *de Mayenne*, lui donna ordre de se rendre en diligence en Anjou pour son service, où il reçut une Commission du Conseil du Roi établi à Tours, pour se jetter dans le Château de la Guierche & le défendre, ce qu'il fit heureusement, & y établit bonne garnison. Il servit ensuite sous le Prince *de Conti*, en qualité de son Lieutenant, aux siéges & prises de Lavardin, de Beaupréau, de Chemillé & autres Places; fut depuis Capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances, & le Roi l'employa toujours. Il seroit parvenu aux plus grands emplois militaires, mais il mourut à Paris le Dimanche 12 Février 1606, âgé de 43 ans. Son corps fut porté en Anjou & inhumé en l'Eglise de Saint-Germain d'Arrecé, où l'on voit son épitaphe. Il avoit épousé *Gabrielle le Gay*, fille de *François le Gay*, Chevalier, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Vicomte de Sorges, Seigneur de la Faultriere & du Plessis-Renou, & de *Marquise du Bois-des-Arpentis*, dont: —— 1. SIMON, qui suit; —— 2. GABRIEL, tué en duel par le Comte *de Vertus*, sans avoir été marié, & inhumé en l'Eglise de Saint-Germain d'Arrecé, sépulture de ses ancêtres; —— 3. CHARLES,

distingué par ſa ſcience & ſa piété, mort Abbé de la Roë au Diocèſe d'Angers; —— 4. & JEANNE, Religieuſe à l'Abbaye de Fontevrault.

XVI. SIMON DE SAVONNIERES, Seigneur de la Troche & de Saint-Germain d'Arrecé, perdit jeune ſon pere, fut ſous la tutelle de ſa mere; ſervit en qualité de Guidon de la Compagnie des Gendarmes du Bellay; augmenta de 100 livres de rente la fondation que ſes prédéceſſeurs avoient faite en l'Egliſe des Auguſtins d'Angers; fit ſon teſtament le 20 Février 1621, & mourut peu de tems après, âgé de 28 ans. Il avoit épouſé, à l'âge de 17 ans, *Jeanne Raoul*, fille d'*Etienne*, Seigneur du Clos, Conſeiller au Parlement de Bretagne, & d'*Hélene de la Tour-d'Evié*, en Angoumois, dont: —— MARTIN, qui ſuit; — & FRANÇOISE, femme de MARTIN DE SAVONNIERES, Marquis de la Breteſche, mentionné au degré XVII de la Branche de la Breteſche.

XVII. MARTIN DE SAVONNIERES, dit *le Marquis de la Troche*, hérita de ſon grand-pere maternel, *Etienne Raoul*, de la charge de Conſeiller au Parlement de Bretagne, fut lui-même Conſeiller honoraire à ce Parlement, & épouſa, le 28 Novembre 1641, *Marie Goddes-de Varenne*, fille de feu *Charles*, Seigneur de la Perriere, Conſeiller du Roi au Parlement de Bretagne, & de *Marie Daguet*, dont, pour fils unique: —— FRANÇOIS-MARTIN, qui ſuit. Le Marquis *de la Troche* ayant été recherché par le Procureur de la Chambre établie pour la réformation de la Nobleſſe de la Province de Bretagne, par Lettres-Patentes de Sa Majeſté du mois de Janvier 1668, il prouva qu'il étoit de la Maiſon de SAVONNIERES d'Anjou, qu'il deſcendoit en légitime mariage de noble & puiſſant homme Monſieur HENRI DE SAVONNIERES, Chevalier, par *Jeanne de la Breteſche*, ſa compagne, en 1270, qui pere & mere étoient de noble & puiſſant homme JEHAN DE SAVONNIERES, Seigneur de la Breteſche, époux, en 1302, de *Jeanne de Beaupreau*; qui pere & mere étoient de noble & puiſſant homme Monſeigneur JEHAN DE SAVONNIERES, Chevalier, Seigneur de la Breteſche, époux d'*Euſtache Amenard*, & ainſi de ſuite de pere en fils juſqu'à lui, en vertu deſquels titres, actes, contrats & autres preuves, la Chambre faiſant droit ſur l'inſtance, déclara ledit MARTIN DE SAVONNIERES-LA-TROCHE, FRANÇOIS-MARTIN DE SAVONNIERES-LA-TROCHE, ſon fils, l'un des Pages de la grande Ecurie du Roi, & enfin FRANÇOIS DE SAVONNIERES, fils de défunt GUILLAUME, Seigneur d'Anvers, & de Dame *Françoiſe de la Villarmois*, auſſi établis en cette Province, & leurs deſcendans en mariage légitime, *Nobles, iſſus d'ancienne Chevalerie*, &c. & comme tels permit audit Seigneur *de la Troche* de prendre les qualités de *haut & puiſſant Seigneur, Chevalier*, & les maintint en droit d'avoir armes & écuſſon de Savonnieres timbrés, appartenant auxdites qualités, & de jouir de tous droits, prééminence à eux attribués; & ordonna que leurs noms ſeroient employés aux Rôle & Catalogue des Nobles de cette Province; ſçavoir ledit Marquis *de la Troche* & ſon fils, de la Sénéchauſſée de Nantes; & ledit FRANÇOIS DE SAVONNIERES de la Sénéchauſſée de Rennes. Fait en ladite Chambre à Rennes le 12 Septembre 1670.

XVIII. FRANÇOIS-MARTIN DE SAVONNIERES-LA-TROCHE, au ſortir des Pages, fut ſucceſſivement Capitaine de Cavalerie, Exempt, Enſeigne & Lieutenant des Gardes-du-Corps de Sa Majeſté, & fait Maréchal-de-Camp en 1679. Il fut tué au combat de Leuze le 15 Septembre 1691, à l'âge de 35 ans. Il eſt parlé de lui dans les Lettres de Madame *de Sevigné*, & nous ignorons, faute de *Mémoire*, dans quelle Maiſon il fut marié, & ſi ſa poſtérité exiſte.

Seigneurs DES HAYES.

XV. JEAN DE SAVONNIERES-LA-TROCHE, Seigneur des Hayes, ſecond fils d'ANTOINE, & de *Charlotte de Saint-Germain*, porta bien jeune ſes premieres armes au ſervice du Roi HENRI III; ſe fit connoître d'HENRI IV au ſiége de Rouen, où, en récompenſe de ſa valeur, Sa Majeſté lui donna un Régiment, vacant par la mort du Seigneur *de Leſtel*. Il fut bleſſé au ſiége de la Garnache de deux arquebuſades, l'une à la main & l'autre à la cuiſſe, dont il reſta boiteux, ce

qui fit qu'Henri IV ne l'appelloit point autrement que *le Crochu*; ſe ſignala encore au ſiége & à la priſe du Mans en 1589; & étant en garniſon dans la ville de Saint-Denis en France, ayant eu querelle pour le rang avec le Seigneur *de Bethune*, auſſi Meſtre-de-Camp, il l'appella en duel & le tua. Henri IV voulut bien lui accorder ſa grace, & l'envoya au blocus de Poitiers en 1593, avec ſon Régiment, & en outre le commandement de 200 Arquebuſiers à cheval. Le Comte *de Briſſac*, qui commandoit dans la Ville, fit une ſortie ſur le quartier du Marquis *de la Troche*; mais celui-ci le repouſſa ſi vivement, que le Comte ayant été bleſſé, fut forcé de ſe retirer avec perte d'un grand nombre des ſiens. Le Seigneur *de la Troche*, avec le Seigneur *de la Tremblaye-Greſſille*, défirent encore *Jean d'Avaugour*, Seigneur de Saint-Laurent, Lieutenant du Duc *de Mercœur*, au combat de Meſſac en Bretagne en 1597, où les Ligueurs perdirent 150 hommes; & *Tremerac*, frere du Seigneur *de Saint-Laurent*, y fut fait priſonnier. Tant que Jean de Savonnieres vécut, il fit voir un grand zele pour le ſervice d'Henri IV, qui l'aimoit & le regardoit comme un de ſes plus braves Capitaines. Après la mort tragique de ce grand Prince, il ſe retira en Anjou, mourut le 25 Septembre 1612, âgé de 48 ans, deux mois, & fut inhumé dans l'Egliſe de Chaunay, ſa Paroiſſe, où l'on voit ſon épitaphe. Il avoit épouſé *Jacqueline de Menou* en Anjou, dont, pour fille unique:

XVI. Madelene de Savonnieres-de-la-Troche, mariée 1°. à *N... de Freſeau*, Chevalier, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Seigneur d'Amaillou & de la Frezeliere, mort devant Heſdin en 1639, & 2°. au Marquis *de Fouville*.

Seigneurs de la Gaillardiere.

XV. Antoine de Savonnieres, Seigneur de la Gaillardiere, ſeptieme fils d'Antoine, Seigneur de la Troche, & de *Charlotte de Saint-Germain*, Capitaine au Régiment de la Troche, dont ſon frere étoit Meſtre-de-Camp, fut tué à la priſe de Châteaubriant en Bretagne, en 1596, âgé de 25 ans deux mois. Il avoit épouſé *Julienne de Dampierre*, fille & unique héritiere de *Louis de Dampierre*, Seigneur de Bruſlon en Touraine, & d'*Anne de Lourné*, dont:

XVI. Charles de Savonnieres, Seigneur de la Gaillardiere & de Bruſlon, qui ſervit dans la Marine, fut ſucceſſivement Enſeigne, Lieutenant & Capitaine des Vaiſſeaux du Roi; & mourut à Toulon en 1669, âgé de 73 ans. Il avoit épouſé, en Provence, *Françoiſe de Ronger*, dont, entr'autres enfans: —— 1. Nicolas, Capitaine au Régiment de Piémont, mort ſans poſtérité; —— 2. Charles, qui ſuit; — & pluſieurs autres enfans, dont on ignore les alliances & la poſtérité.

XVII. Charles de Savonnieres, Capitaine des Vaiſſeaux du Roi, a eu de ſon mariage:

XVIII. N... de Savonnieres, Seigneur de la Maiſon-Rouge, qui a eu pour fils:

XIX. Jacques de Savonnieres, Chevalier, Seigneur de la Maiſon-Rouge, qui eſt veuf, depuis 1766, de *Renée de la Riviere*, dont il a eu une fille, née en 1765.

Seigneurs de Linieres.

XIV. Charles de Savonnieres, Seigneur de Linieres, troiſieme fils de Jehan, VI. du nom, Seigneur de la Breteſche, & d'*Olive de Mathefelon*, ſa ſeconde femme, né le 2 Mars 1529, épouſa *Madelene de Beauvau*, fille puînée de *René de Beauvau*, Baron de Precigny & de Sillé-le-Guillaume, Seigneur de Vandœuvre & de Pimpean, & d'*Olive le Maſſon*. Il fut tué le 6 Décembre 1562, par un de ſes proches alliés qui avoit eu querelle avec lui. De ſon mariage il laiſſa deux enfans, qui furent ſous la tutelle & garde-noble de leur mere, laquelle, en cette qualité, accepta pour eux la Terre & Seigneurie du Breuil, pour leur partage de la ſucceſſion de Jehan VI, & d'*Olive de Mathefelon*, leur grand-pere & mere, par acte paſſé le 7 Juin 1567. Ces deux enfans furent:

—— MATHURIN, qui suit; —— & CATHERINE, Religieuse en l'Abbaye de Cordillon, & ensuite Abbesse, après JEANNE DE SAVONNIERES, sa tante.

XV. MATHURIN DE SAVONNIERES-LINIERES, Chevalier, Seigneur de Linieres, du Breuil, de la Saunerie & de Parcé en Anjou, porta les armes quelque tems pour le service du Roi HENRI IV, & épousa, à Paris, *Elisabeth Ligier*, fille de *N... Ligier*, Seigneur de Graville en Normandie, Conseiller & Secrétaire du Roi. Ils moururent à quatre jours l'un de l'autre, & furent inhumés dans l'Eglise de Parcé en Anjou, où se voyent leur tombe & épitaphe. Leurs enfans furent: —— 1. HENRI, dit *de Linieres*, mort au siége de Monheurt en Guienne, en 1621, sans avoir été marié: son corps fut porté en Anjou pour y être inhumé en la sépulture de ses pere & mere; —— 2. RENÉ, qui suit; —— 3. MATHURIN, mort enfant, étant au Collége à Paris; — 4. LOUIS, qui fut Page de la Reine, entra ensuite au Régiment des Gardes-Françoises, & mourut, à l'âge de 17 ans, au retour du siége de la Rochelle, dans la ville de Loches, où il fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers en 1628; —— 5. & FRANÇOISE, Religieuse, puis Coadjutrice de l'Abbesse de Cordillon, sa tante.

XVI. RENÉ DE SAVONNIERES, Seigneur de Linieres, du Breuil, de la Saunerie & de Parcé en Anjou, fut Conseiller au Parlement de Paris, & épousa, sur la fin de 1636, *Marie le Mairat*, fille de *Jean*, Seigneur de Droux en Champagne, Conseiller du Roi en son Grand-Conseil, &c. De ce mariage vinrent: —— 1. RENÉ DE SAVONNIERES-LINIERES, né à Paris le 26 Juillet 1637; —— 2. GEORGES, aussi né à Paris en 1638, qui moururent sans postérité; —— & d'autres enfans, dont les alliances sont ignorées; mais leur postérité peut encore subsister aujourd'hui, puisque le Chevalier DE SAVONNIERES, tué au combat naval du Croisic en 1759, étoit issu de cette branche.

Les armes de la Maison de SAVONNIERES sont: *de gueules, à la croix pattée & alaisée d'or.* Pour cri de guerre: DIEX EL VOLT.

SAXE: On ne sçauroit disconvenir que cette Maison ne soit la plus ancienne & une des plus illustres de l'Allemagne.

Il suffit, pour en faire connoître la grandeur & la dignité, de remarquer que les Marquis de Misnie, dont elle descend, viennent d'une branche cadette de la postérité du célebre WITTIKIND, qui soutint pendant 32 ans la guerre contre CHARLEMAGNE. On sçait que du chef de cette Maison sont venus les premiers Empereurs qui ont occupé le Trône Impérial après la Maison de CHARLEMAGNE. Celle de WITTIKIND posséda, au XIe siécle, le Duché de Saxe; au XIIe elle disputa l'Autriche; au XIVe elle fut revêtue de la dignité Electorale; & de nos jours elle a soutenu avec gloire la Couronne de Pologne. La Saxe en général est un grand pays d'Allemagne, considéré ou comme Electorat, ou comme une région plus étendue. On la divise en Cercle de la haute & basse Saxe. Le Cercle de la haute contient la Marque ou le Marquisat de Brandebourg, la Poméranie, la Thuringe, la Misnie, le Duché de Saxe & la Principauté d'Anhalt. Le Cercle de la basse Saxe comprend les Duchés de Brunswick, de Lunebourg, de Magdebourg, Holstein & Lawembourg, les Principautés de Ferden & d'Halberstat & l'Evêché d'Hildesheim.

La Saxe propre, qui est le Duché & Electorat de Saxe, est une petite Province d'Allemagne près de l'Elbe. Ses villes sont Dresde, Wirtemberg, Torgaw, &c. Le Duc DE SAXE est sixieme Electeur, & Grand-Maréchal de l'Empire par son Electorat. Il possede le Duché de toute la haute Saxe, la Misnie, le Marquisat de Lusace & les Mines.

Le chef de la Maison de SAXE, partagée en plusieurs branches, est FRÉDERIC-AUGUSTE, Electeur, Duc DE SAXE, né le 3 Décembre 1750, Electeur de Saxe le 17 Décembre 1763, marié, le 17 Janvier 1769, à *Marie-Amélie*, fille de feu *Fréderic*, Prince *de Deux-Ponts*, née le 10 Mai 1752. Il est fils de feu FRÉDERIC-CHRÉTIEN-LÉOPOLD, Electeur DE SAXE, mort le 17 Décembre 1763, & d'*Antoinette de Baviere*, fille du feu Empereur CHARLES VII. Il a pour freres & sœurs: —— 1. CHARLES-MAXIMILIEN-MARIE-JEAN-NEPOMUCENE-LOUIS-FRAN-

+ De cette maison étoit, marie françoise de Savonnieres dame de Maulne, épouse de Charles Louis de maillé, la Tour-landry, morte le 31. X^bre 1759 au chateau d'entrames au maine, dans la 69e année de son âge. Le marquis de Savonnieres, chevalier de St Louis et major du régiment de Navarre en 1756, est son frere ou son neveu. Gaz. de fr. n° 3 du mois de janv. 1780. art. Paris

addition à la page 517. du Tome XII.

Scey. Le Comte de Scey, nommé le 21. fév.er 1779, Commandeur de l'ordre de St. Louis dans service de terre, en a reçu, étant absent, de la part de Sa Majesté la décoration et la permission de porter le 24. de ce mois. Gaz. de fr. N.o 17. de ~~cette~~ année.

çois-Xavier-Janvier, né le 24 Septembre 1752; —— 2. Antoine-Clément, né le 27 Décembre 1755; —— 3. Maximilien-Marie, né le 13 Avril 1759; —— 4. Marie-Amélie, née le 26 Septembre 1757, mariée, le 12 Février 1774, à *Charles-Auguſte*, Prince Palatin, Duc *de Deux-Ponts*; —— 5. Thérese-Marie-Josephe-Anne-Antoinette-Walpurge-Ignace-Madelene-Xaviere-Augustine-Louise-Fortunée, née le 17 Février 1761.

L'Electeur de Saxe a pour oncles: —— 1. François-Xavier, Prince de Saxe, né le 25 Août 1730; —— 2. Charles-Chrétien, Duc de Courlande, né le 13 Juillet 1733, mariée à *Françoiſe de Corvin-Kraſinska*, née le 9 Mars 1742; —— 3. Albert-Casimir-Ignace-Pie-François-Xavier, Prince de Saxe-Teschen, né le 11 Juillet 1738, marié, le 8 Avril 1766, à *Marie-Chriſtine-Joſephe de Lorraine*, ſœur de l'Empereur régnant & de la Reine de France. Et pour tantes: —— 4. Marie-Christine-Anne-Thérese-Salomée-Eulalie-Xaviere, née le 12 Février 1735, Abbeſſe de Remiremont en 1764; —— 5. Marie-Elisabeth-Apolline-Casimire-Françoise-Xaviere, née le 9 Février 1736; — 6. & Marie-Cunegonde-Hedwige-Françoise-Xaviere-Florence, Princeſſe de Saxe, née le 10 Novembre 1740, Abbeſſe, & Princeſſe de Thouin & d'Eſſen en 1776.

Il y a encore de la Maiſon de Saxe, les branches de Saxe-Weimar, de Saxe-Gotha, de Saxe-Meinungen, de Saxe-Hilburghausen & de Saxe-Cobourg, qui ſubſiſtent, dont on peut voir l'état actuel dans l'Almanach Royal, *p.* 42, de l'année 1777. Nous nous propoſons de parler plus amplemens de cette grande, ancienne, & auguſte Maiſon dans le Supplément de cet Ouvrage.

SCHONEN, Schonno ou Schonn, ainſi qu'il eſt écrit dans les actes publics. Ancienne Famille Patricienne, originaire de Zurich, où elle jouiſſoit d'une grande conſidération dès le XIIIe ſiécle, tant par ſes alliances que par les dignités dont ceux de ce nom ont été revêtues. Elle eſt établie à Sierck, au Diocèſe de Treves, depuis un ſiécle.

I. Le premier, dont les actes publics font mention, eſt Jean Schonen, né vers l'an 1220. Il vendit, en 1270, au Prévôt & Chapitre de l'Egliſe Collégiale des Saints-Felix & Regule, des vignes ſituées au Seeweld près de la ville de Zurich, dont ils aſſignerent la jouiſſance & l'uſufruit au Chapelain de la Chapelle de ces Saints Martyrs, ſituée auprès de la riviere. Son épouſe, *Gutta Binder*, qui vivoit encore en 1309, renonça formellement, la même année, à un vignoble ſitué à Fluelen, en faveur de l'Abbaye noble des Bénédictines de Zurich. De cette Famille de *Binder* étoit *Rudi Binder*, un des principaux Chefs de la République, qui fut aſſaſſiné, pour la défenſe de la Patrie, la nuit du maſſacre de Zurich en 1350. Jean Schonen eut de ſon mariage: —— Henri, qui ſuit; —— & Verene, mariée, en 1277, à noble *Rodolf de Meiſſ*, Chevalier, Sénateur de la République. Ils firent l'un & l'autre une donation au Couvent des Religieuſes Auguſtines à Joſſ, à condition d'y célébrer leur anniverſaire.

II. Henri Schonen, I. du nom, né en 124.., aſſiſta, en 1295, avec ſon fils, auſſi nommé Henri, comme témoins à l'accord paſſé entre le Prévôt & le Chapitre des Chanoines Réguliers de Saint-Auguſtin, hors de la Ville, ſur la montagne, & l'Abbé *de Ruti*, au ſujet des arbres plantés entre leurs vignobles, ſitués à Hesſlibach. Une Chronique allemande, imprimée à Baſle en 1541, par *Barthelemi Weſthemmer*, lui donne pour femme *Gutta Lavater*, dont il eut: — 1. Henri, qui ſuit; —— 2. Jacques, pour lequel on fonda un anniverſaire dans l'Egliſe Collégiale des Chanoines de Zurich, qui ſe célébroit le 19 Janvier; — 3. & Ita, mariée à noble *Henri Rudger-de-Hohenreyn*, dont le nom ſe trouve dans les actes publics de l'année 1336.

III. Henri Schonen, II. du nom, aſſiſta, en 1295, avec ſon pere, à l'accord ci-deſſus énoncé, entre les Chanoines Réguliers de Saint-Auguſtin & l'Abbé de Ruti. Il vivoit encore en 1340, & avoit épouſé *Richenza Mullner*, fille de

Jacob Mullner, qui, dans les guerres que *Rodolf de Habſpurg*, avant ſon avénement à l'Empire, entreprit pour les intérêts de Zurich, contre le Seigneur *de Regenſperg* & autres, ſauva, par ſa valeur, la vie à *Rodolf;* ſon cheval étant renverſé mort dans le combat, *Mullner* courut à ſon ſecours, tua les ennemis qui l'environnoient, le délivra, lui donna ſon propre cheval, & continua le combat avec ſon armure à pied. *Rodolf*, devenu depuis Roi des Romains, en conſidération d'un ſi grand ſervice, l'arma *Chevalier*, en préſence des Princes de l'Empire à Mayence, le jour même de ſon couronnement, en 1274, en diſant que *ſans la valeur de ce Chevalier il ne ſeroit jamais devenu Roi.* De ce mariage vinrent : — RODOLF, qui ſuit ; — & JEAN, vivant encore en 1350, qui vendit à ſon frere des Terres ſituées à Hesſlibach.

IV. RODOLF SCHONEN, I. du nom, Tréſorier de la République en 1343, parvint à des dignités très-diſtinguées ; aſſiſta, comme témoin, à une donation faite aux Religieuſes de la Congrégation de Sainte-Verene, d'un jardin ſitué près de leur Couvent ; fut un des Adminiſtrateurs, avec *Rodolf de Glarus*, Chevalier, & *Henri de Lidig*, de l'Abbaye noble de Zurich, en attendant que l'Empereur donnât un Arrêt définitif au ſujet d'une élection litigieuſe d'une Abbeſſe, qui fut enſuite *Fides de Klingen*, laquelle confirma, de plein gré, les ſages Ordonnances que les trois Adminiſtrateurs avoient dreſſées. Il vivoit encore en 1356, qu'il fit à l'Hôpital une donation de ſes champs, ſitués à Hottinguen. On ignore l'année de ſa mort : les Chanoines célébroient ſon Anniverſaire le 16 Février. Il avoit épouſé *Verene Brunn*, fille de *Rodolf Brunn*, Chevalier, Bourgmeſtre de Zurich, dont : — 1. RODOLF, qui ſuit ; — 2. GOTTFRID, rapporté après ſon aîné ; — 3. BÉATRIX, vivante après 1370, mariée à noble *Rodolf Stuſſi*, pere de l'illuſtre Bourgmeſtre *Rodolf Stuſſi*, Chevalier. Elle mourut ſans enfans, & ſon mari épouſa, en ſecondes noces, une Demoiſelle nommée *Adelheid* ; — 4. & RICHENZA, mariée à noble *Jean-Ulric de Beggenhoven*, Sénateur, auquel elle légua une rente placée ſur l'impôt du vin, qu'elle avoit achetée du Magiſtrat en 1372. Le Bourgmeſtre RODOLF SCHONEN, ſon frere, fut tuteur de leur fille unique, nommée *Adelheid.*

V. RODOLF SCHONEN, II. du nom, Chevalier, jouit, comme ſon pere, de l'eſtime & de la confiance de ſes concitoyens, fut revêtu des premieres dignités de l'Etat, élu Sénateur de la République en 1374, puis Conſeiller d'Etat en 1377 ; & Adjoint aux Sénateurs qui avoient l'inſpection toute particuliere, & les clefs du Tréſor public. Il ſervit de témoin à la vente que fit, en 1384, la Baronne *d'Uſinguen*, veuve de très-noble *Pierre d'Eberſperg*, au Conſeil de la République de Zurich, de la belle Seigneurie de Meyla ſur le Lac ; fut chargé, en 1386, par un Arrêt du Conſeil, du ſoin important de veiller au bien de l'Etat, & à l'adminiſtration vigoureuſe du Gouvernement, lors de l'abſence du Conſul (c'étoit dans les circonſtances de la ſanglante bataille de Sempach). On lui confia les renes de l'Etat en 1390, & on le nomma Chef de la République après le décès du Bourgmeſtre *Schwend.* Il s'appliqua à rendre l'Etat floriſſant, & à maintenir la tranquillité, le calme & la proſpérité, qui en avoient été bannis par les entrepriſes & les derniers efforts de la Maiſon D'AUTRICHE. La paix fut conclue & renouvellée avec cette Puiſſance voiſine ; mais les Confédérés en prirent de l'ombrage. La Bourgeoiſie fut aigrie, & le Grand-Conſeil dépoſa quelques Sénateurs, en bannit d'autres : RODOLF SCHONEN ceſſa d'être Bourgmeſtre, & perdit la confiance de ces concitoyens, préciſément par les motifs qui auroient dû la lui fixer pour toujours. Il mourut en 1393, & avoit épouſé 1°. *Urſule Kilchmatter*, fille de noble *Jean*, Sénateur à Zurich, Seigneur de Tertz & de Mols ; & 2°. *Verene de Meiſſ*, qui ne vivoit plus en 1399. Ses enfans furent : — 1. JEAN, né en 137.., auquel le Grand-Prieur de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem en Allemagne, conféra, en 1403, l'adminiſtration de la Commanderie de Wedenſchweil ſur le Lac de Zurich, faiſant alors partie de l'apanage du Grand-Prieuré d'Heitersheim. Il fit, en 1448, une donation de deux arpens de vigne, ſitués à Zollicon, à la Commanderie de Bubicon, ſous la condition que le Commandeur & les Chevaliers feroient célébrer ſon anniverſaire.

— 2. Pierre, né vers la fin du XIVe siécle, Juge de la Cour des Cauſes civiles en 1419, & élu dans le Conſeil Souverain en 1431. Il fut chargé, la même année, avec quelques autres Sénateurs, de faire la répartition de la ſomme que coûta la nouvelle Fontaine à la rue Rennweg, entre les Bourgeois qui y participoient; & acquit, en 1432, la Seigneurie d'Otwil du Baron *Lupold de Buſingen*, pour le prix de 115 florins d'or. Il fit, en 1433, à ſon épouſe, nommée *Gertrude*, donation d'une rente viagere; vendit, en 1435, à noble *Jean-Conrad Meyer-de-Knonau*, un des premiers & des plus illuſtres Sénateurs de la République, les Seigneuries de Wyningen, d'Engſtringen, de Fahr & de Gerolſwyl, moyennant la ſomme de 800 florins du Rhin. Ladite *Gertrude*, ſa femme, obtint, en 1443, la permiſſion de léguer 200 florins en fondations pieuſes. Elle étoit veuve en 1447, qu'elle acheta une rente placée ſur les revenus de l'Etat. Son anniverſaire étoit célébré par le Chapitre de l'Egliſe Collégiale le 5 Mai, & celui de ſon mari étoit le 2 Décembre; — 3. & Elisabeth, femme du Conſeiller *Hartman Wezweiler*, décédé en 1410.

V. Gottfrid Schonen, dit *d'Uf-Dorf*, fils puîné de Rodolf, & de *Verene Brunn*, parvint, en 1383, à la dignité de Sénateur, qu'il conſerva juſqu'aux troubles de 1393; & ſe trouva à la bataille de Sempach en 1386, ſuivant la Chronique de *Weſthemmer*. Il parut, comme témoin, dans le contrat de vente de la Seigneurie de Meyla, que le Magiſtrat de Zurich acheta en 1384; poſſédoit quelques droits Seigneuriaux à Hoeng, comme il conſte par des contrats de vente qu'il ſcella; avoit auſſi des prétentions au pontenage de Raperſchweyl à Hurden, ſur le Lac de Zurich, droit que lui & ſon beau-frere le Bourgmeſtre *Glentner*, ſoutenoient avoir acquis de leurs femmes. La ville de Raperſchweyl le leur conteſtoit & produiſoit un Diplôme, pour prouver qu'elle tenoit ces droits des Ducs d'Autriche: l'affaire fut d'abord pouſſée avec vigueur, & enfin terminée à l'amiable. On choiſit cinq Sénateurs de Zurich pour arbitres, qui prononcerent en faveur de Raperſchweyl, à la charge que cette Ville payeroit à MM. *Glentner* & Schonen, la ſomme de 100 florins du Rhin en or, & que leurs perſonnes ſeroient exemptes de tous péages. Cette convention fut paſſée le Mardi, veille de Saint-Urban, en 1418. Il avoit épouſé 1°. *Eliſabeth Keller*, dont il hérita de ces prétentions audit pontenage; & 2°. une Demoiſelle nommée *Marguerite*, inhumée dans l'Egliſe Collégiale près du portail. Le Chapitre célébroit ſon anniverſaire le 7 Juillet, & celui de Gottfrid Schonen le 28 Septembre. Du premier lit il eut: — Rodolf, qui ſuit; — & Henri, Juge de la Cour des Cauſes civiles en 1398, nommé, comme témoin, dans le contrat de vente d'une maiſon que la Prieure & le Couvent des Religieuſes de l'Ordre de Saint-Dominique vendirent au citoyen *Conrad Ampt*, le jour de Sainte-Agathe de ladite année. Il ne paroît pas qu'il ait été marié.

VI. Rodolf Schonen, II. du nom, dit *Inder Bek*, Intendant des Bâtimens en 1387, fut témoin lorſque l'Abbé de Ruti, de l'Ordre de Cîteaux, bailla en fief à *Burkard Muller*, le moulin de Kuſnacht en 1401; autoriſa & ſcella un contrat de vente d'une maiſon ſituée dans le quartier de la Ville appellé *le Rhey*, que *Jacob Richenbach*, qui la tenoit en fief héréditaire de Rodolf Schonen, venoit de vendre à *Conrad Nadler*. Il mourut en 1412: le Chapitre célébroit ſon anniverſaire le 18 Juillet, & le 26 du même mois celui de ſon épouſe *Eliſabeth Trugſaeſſes-Raperſchweyl*, d'une Famille puiſſante & illuſtre. Leurs enfans furent: — 1. Fréderic, né vers la fin du XIVe ſiécle, qui parvint, en 1420, à la dignité de Sénateur, & en jouit pendant pluſieurs années. Il vendit, en 1430, une de ſes maiſons, ſiſe dans la grand'Ville, à *Rodolf de Sooſt*, pour 258 florins, & la même année, à l'Abbaye des Bénédictines, ſa métairie d'Ebmatingen, pour 600 florins du Rhin. Il légua à ſa femme, nommée *Verene*, 1000 florins, & une rente de 20 florins placée ſur des vignes que *Jean Kien* poſſédoit; fit auſſi un legs de 200 florins d'or au deux enfans de ſon frere Jean. Il étoit mort, ſans laiſſer d'enfans, en 1447, que ſa veuve vendit un capital de 80 florins, qui payoit un intérêt de 4 florins du Rhin, placé ſur ſa maiſon, ſituée dans la Ville. Il poſſédoit de ſon grand-pere quelques droits ſeigneuriaux

à Hoeng. Son anniverſaire ſe faiſoit le 27 Juin ; — 2. Jean, qui ſuit ; — 3. & Anne, mariée à noble *Jean de Schwend*, Chevalier, Sénateur & Bailli de Bulach, morte en 1429. Le Chapitre de la Collégiale faiſoit ſon anniverſaire le 27 Février.

VII. Jean Schonen, II. du nom, vivant environ l'an 1420, mourut quelques années après ſon mariage, laiſſant de *Marguerite de Reynach*, d'une Famille illuſtre, qui, dans les troubles de 1370, quitta Zurich, & ſubſiſte avec gloire en Alſace, deux enfans, ſçavoir : — Rodolf, vivant en 1433, qui acquit, en 1443, une rente annuelle de cinq ſacs de bled, placée ſur des champs ſitués au Seeweld. On ignore s'il eut des enfans de ſa femme, nommée *Urſule* ; — & Fréderic, qui ſuit.

VIII. Fréderic Schonen, I. du nom, vivant en 1437, épouſa *Urſule Stuſſi*, fille de l'illuſtre Bourgmeſtre *Rodolf Stuſſi*, Chevalier, qui perdit la vie pour la Patrie, en défendant lui ſeul, une hache d'armes à la main, contre une multitude d'ennemis, le paſſage du pont de la Syl, en 1443. Sa femme vivoit encore en 1450. Son anniverſaire étoit le 17 Septembre, & celui de ſon mari le 22 Mai. De leur mariage vint :

IX. Rodolf Schonen, III. du nom, Chevalier, qui, las de voir ſa Patrie en proie aux horreurs d'une guerre inteſtine & meurtriere, qui ravageoit tout le Corps Helvétique, & ſur-tout le Canton de Zurich, contre lequel on s'étoit armé, s'attacha à Maximilien d'Autriche, depuis Empereur ſous le nom de Maximilien I, qui, par un Diplôme du 10 Octobre 1494, pendant la défection de différens vaſſaux du Duché de Luxembourg, lui ordonna de lever & conduire contre eux 100 hommes bien intentionnés pour ſon ſervice. Sa fidélité pour ce Prince lui mérita une dignité dans l'Empire, puiſqu'il lui permit de timbrer ſon écu d'une *aigle impériale* : c'eſt ce qui appert par le teſtament de ſon fils Fréderic, ſcellé de ce ſceau, dans lequel acte il a la qualité de *Baron*. Il épouſa *Adelheid de Viller-la-Tour*, d'une Maiſon noble & ancienne du Duché de Luxembourg, dont :

X. Fréderic Schonen, II. du nom, Chevalier, né vers l'an 1486, qui porta, comme ſon pere, les armes pour l'Empereur Maximilien. Il fit ſon teſtament à Arlon le 7 Mars 1558, dans lequel il rappelle ſes pere & mere, ſon épouſe & ſes deux enfans, & légua une médaille d'or avec ſa chaîne à l'effigie de l'Empereur Rodolf I, qu'il tenoit de ſes ancêtres (ou de *Richenza Mullner*, une de ſes ayeules maternelles, femme de Henri Schonen, II. du nom, qui la porta, par droit d'héritage, dans la Maiſon de Schonen), à *Jacques*, Sire *de Raville* & de Sept-Fontaines, auquel il recommanda ſes deux fils, & le prie de leur ſervir de pere ; choiſit ſa ſépulture dans la paroiſſe d'Arlon, près de ſon épouſe ; donne en aumônes, pour le ſalut de ſon ame, de ſa femme & de celles de ſes pere & mere, 100 florins, &c. ; nomme ſes deux fils héritiers par égales portions de tous ſes biens meubles & immeubles, ſitués à Arlon & à Hondelange. Sa femme fut *Claire de Buſleiden*, d'une Maiſon noble & ancienne du Duché de Luxembourg, qui a donné des Cardinaux, des Miniſtres à l'Eſpagne, & des Archevêques à Beſançon. De ſon mariage il eut : — Jean Schonen ; on ignore s'il fut marié ; — & Rodolf, qui ſuit.

XI. Rodolf Schonen, IV. du nom, Chevalier, né en 1540, Centenier Militaire au ſervice d'Eſpagne comme ſon pere, donna à la paroiſſe de Sept-Fontaines, le 8 Janvier 1598, 100 florins communs, pour que les Meſſes qu'il avoit fondées pour le repos de l'ame de ſa femme, fuſſent célébrées avec exactitude, & abandonna, à cet effet, tant en ſon nom, qu'en celui de Rodolf, ſon fils, qui ſuit, un jardin ſitué près du Pont, juſqu'au payement de 100 autres florins, payables & profitables à ladite Egliſe. Il mourut le 4 Février 1615, & avoit épouſé *Jeanne de Pallant*, décédée en 1590, d'une Maiſon noble & ancienne, fille de *N... de Pallant*, duquel le Mauſolée eſt dans l'Egliſe de Sierck. De ce mariage il eut :

XII. Rodolf Schonen, V. du nom, Chevalier, Capitaine au ſervice d'Eſpagne, tué à la bataille livrée près d'Avein, en 1635, par les Maréchaux *de Châtillon*

Châtillon & *de Brezé*, contre le Prince *Thomas de Savoie*. Il avoit épouſé *Marie de Ragis*, d'une Maiſon noble originaire d'Eſpagne. L'un & l'autre avoient abandonné un Pré ſitué proche du Pont, pour entretenir la fondation d'un anniverſaire fait à Sept-Fontaines. Elle mourut le 3 Juin 1636, laiſſant :

XIII. Théodore de Schonen, Chevalier, batiſé dans la paroiſſe de Sept-Fontaines le 21 Avril 1635, qui, après le décès de ſes pere & mere, eut pour tuteur, le 10 Juin 1636, le Seigneur *Mathieu Rivius-de-Themmels*. Il fut Capitaine de Cavalerie au Régiment de Ragis au ſervice d'Eſpagne, puis Bailli d'Epée pour Sa Majeſté Catholique Charles II, à Igel dans le Duché de Luxembourg; & ſe retira enſuite à Sierck, où ſes deſcendans continuent la poſtérité. Il y paya généreuſement la rançon de pluſieurs habitans de cette Ville, faits priſonniers de guerre par l'armée des Alliés en 1705, laquelle ſomme, jointe aux arrérages qui lui étoient dus par la Cour d'Eſpagne de ſes appointemens, dans le détail deſquels les Rois, ſucceſſeurs de Charles II, ont refuſé d'entrer, dérangea conſidérablement ſa fortune. Il mourut à Sierck le 8 Février 1726, étant veuf de Demoiſelle *Marguerite de Frantzin*, fille de *Joſeph de Frantzin*, & d'*Anne Schleſſer*, & fut inhumé à côté d'elle dans le Chœur de l'Egliſe. De ce mariage eſt iſſu, pour fils unique :

XIV. François-Ernest de Schonen, Chevalier, batiſé en la paroiſſe Saint-Martin de Ruſtorff le 2 Octobre 1692, qui remplit à différentes fois des charges de Magiſtrature de la ville de Sierck, eſt mort le 20 Mars 1773, & a été inhumé dans le Chœur de l'Egliſe de Sierck. Il avoit épouſé *Anne Marie de Boler*, née à Sierck le 14 Février 1698, d'une Maiſon noble du Duché de Lorraine, fille de *Grégoire de Boler*, allié à pluſieurs Familles titrées du Brabant & du Luxembourg, & d'*Anne-Françoiſe Ritter*. Il a laiſſé de ſon mariage : —— 1. François, batiſé le 20 Novembre 1725; —— 2. Gaspard, qui ſuit; — 3. Madelene, mariée à *François Boës*, réſidant à Kedange; — 4. Anne, mariée à *Jacques-François Veſques*, réſidant à Vic; —— 5. & Catherine, Demoiſelle.

XV. Gaspard, appellé *le Chevalier* de Schonen, né le 7 & batiſé le 8 Mars 1736, eſt actuellement Capitaine-Commandant au Régiment Royal-Corſe.

Les armes : *d'argent, à la fleur de lis antique, au pied patté de ſable; caſque & lambrequins de Chevalier.* C'eſt ainſi qu'on les trouve dans les anciens ſceaux & documens. Rodolf Schonen, III. du nom, a ajouté derriere l'écuſſon de ſes armes, par une conceſſion de l'Empereur Maximilien I, une *aigle Impériale de ſable, couronnée, béquée & armée de gueules.* Cimier, *une fleur de lis de ſable.*

Cette Famille a porté auſſi : *de gueules, à la fleur de lis d'argent, & d'argent, à la fleur de lis de gueules.* On préſume que ces armes étoient celles des branches cadettes.

Ses principales alliances ſont avec les Maiſons de *Binder, Mullner, Lavater, Brunn, Trugſaeſſes, Reynach, Stuſſi, Meiſſ, Viller-la-Tour, Buſleiden, Pallant, Frantzin, Weis, Roſſignon, Beyer, Loos-Corſwarem*, de *Hane de Schwerdorff, Bryas, Katzner, Walderfanges, Boler, Lemmeſtorff, Murbach, Ritter, Heyſſen, de la Renaudie, Sahuguet-d'Eſpagnac*, d'*Antpont, Grimberg, Libot, Ville-ſur-Iron*, &c. Généalogie dreſſée ſur un inventaire de titres originaux, certifié & légaliſé par les Juges des lieux.

SCORRAILLE : Maiſon originaire d'Auvergne, qui tire ſon nom du Château de Scorraille dans la haute Auvergne, à cinq lieues d'Aurillac.

La ſituation de ce Château étoit de ſi grande importance, que Pepin *le Bref*, pere de Charlemagne, en fit la conquête en 767 ou 768, dans la guerre qu'il eut contre *Waifre*, Duc d'Aquitaine. C'eſt ce qu'apprennent les Annales de Saint-Bertin par *Eginart*, & de Metz; & l'Hiſtoire de France par l'Abbé *Vely*, *Tome I*, *p.* 375. N'ayant point reçu de *Mémoire* ſur cette Maiſon, nous ſçavons ſeulement que Begon de Scorraille en eſt l'auteur, qu'elle eſt diviſée en pluſieurs

branches; & que la Généalogie qui en a été faite par ordre de Louis XIV, la fait remonter juſqu'à l'an 1030.

De la premiere branche il n'y a plus que des filles.

De la ſeconde, dite *des Seigneurs de Rouſſille*, en Limouſin, étoit ANNE-JOSEPH DE SCORRAILLE, Marquis de Rouſſille, marié à *Charlotte de Peſtels*, fille de *Jean de Peſtels-de-Levis-de-Tubieres*, Comte de Caylus, & de *Marie-Iſabelle de Polignac*, de laquelle il a laiſſé: —— 1. LOUIS-THÉODOSE DE SCORRAILLE-DE-FONTANGES, Marquis de Rouſſille, mort ſans enfans de ſon mariage contracté avec *Marguerite de Ribeyre*; — 2. LOUIS-LÉGER DE SCORRAILLE, appellé *l'Abbé de Rouſſille*, Comte de Brioude; —— 3. MARIE-CHARLOTTE-LOUISE-SÉBASTIENNE, appellée *Comteſſe* DE SCORRAILLE, Dame Chanoineſſe de Remiremont en 1724; — 4. JEANNE-MARIE-ELISABETH, mariée à *N... de Valadi*, Comte de Fraixinet en Languedoc.

La troiſieme branche eſt celle des Seigneurs de Sangruere en Agenois, qui ſubſiſte dans les enfans de JEAN-FRANÇOIS DE SCORRAILLE, marié, le 10 Janvier 1715, avec *Eliſabeth de Bauger*, qui eſt veuve. Ses enfans ſont: — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. MARIE-JOSEPHE, mariée à *Pierre de Dordaygnes*, Seigneur de Cazideroques; — 3. & MARIE-ANNE, femme de *Joſeph-Bertrand de Godailles*, Seigneur de Saint-Capray, Capitaine au Régiment Royal-Artillerie, Chevalier de Saint-Louis.

FRANÇOIS DE SCORRAILLE, Seigneur de Sangruere, s'eſt marié, le 25 Janvier 1755, avec *Pétronille de la Ramiere*, fille de *Charles de la Ramiere*, Chevalier, Seigneur de la Mothe-Sudre en Agenois, & de *Marie-Thérèſe de Baynac*, dont: —— 1. BERTRAND-JOSEPH; — 2. FRANÇOIS; — 3 & 4. ELISABETH & MARIE-JOSEPHE. Nous ignorons leur état actuel.

La quatrieme branche, qui ſont les Seigneurs de Railly & de Torcy, établie à Autun, avoit pour chef SIMON DE SCORRAILLE, qui de *Barbe de Villars-la-Faye*, ſon épouſe, a laiſſé: —— 1. ANTOINE, qui ſuit; —— 2. JEAN-EUSTACHE, ancien Capitaine d'Infanterie au Régiment de Bourgogne, marié à *Jeanne-Marguerite de Mauroy*, dont il n'a point d'enfans; — 3. NICOLAS, auſſi ancien Capitaine d'Infanterie au même Régiment, marié à *Eliſabeth-Françoiſe de Bongar-de-Migny*, ſans enfans; —— 4 & 5. ANNE-MARGUERITE & FRANÇOISE, Religieuſes à l'Abbaye Royale de Reconfort. Ils avoient pour couſin-germain EDME DE SCORRAILLE, Seigneur d'Epuys, mort au ſervice du Roi, ſans enfans de ſon mariage contracté avec *Marie de Raguet-des-Foſſés*.

ANTOINE DE SCORRAILLE, Seigneur de Railly, Torcy & autres Terres en Bourgogne, appellé *Comte de Scorraille*, a épouſé, 1°. par contrat paſſé à Montcenis le 6 Août 1741, *Anne de Raguet-des-Foſſés*, fille de *Jacques*, & de *Marie-Anne-Jeanne de Laſſus*; & 2°. par contrat paſſé à Autun le 18 Juillet 1746, *Huberte Humblot-de-Villers*, morte le 7 Juillet 1763, fille de *Hubert Humblot-de-Villers*, & de *Marie du Repas*. Du premier lit eſt née — MARIE-ANNE-SIMONNE DE SCORRAILLE, mariée, par contrat paſſé à Autun le 6 Mars 1766, avec *François-Eléonor-Guillaume*, Comte *de Buſſeuil*, Seigneur de Giſſy & de Patigny en Bourgogne; & du ſecond lit eſt ſorti, pour fils unique: — JEAN-EUSTACHE-MARIE DE SCORRAILLE.

La cinquieme branche eſt celle des Seigneurs de Scorraille & de la Balme en Bourgogne, dont étoit FRANÇOIS-PHILIPPE, Marquis DE SCORRAILLE, Seigneur de la Balme, Maréchal-de-Camp, mort le 12 Février 1724. Il avoit épouſé *Marie-Françoiſe-Aimée de Poutiers*, morte le 5 Août 1761, dont: —— 1. ETIENNE-MARIE, qui ſuit; — 2. CLAUDE, rapporté après ſon aîné; —— 3. & ELISABETH-CHARLOTTE DE SCORRAILLE, mariée à *Bénigne de Berbis*, Marquis de Rancy, morte le 12 Août 1762.

ETIENNE-MARIE DE SCORRAILLE, Marquis de Scorraille en Bourgogne, Seigneur de la Balme, Lieutenant-Général des Armées du Roi, ancien premier Sous-Lieutenant des Chevaux-Légers, & Elu de la Nobleſſe de Bourgogne, mort le 31 Mai 1758, avoit épouſé *Charlotte-Louiſe de Fortia*, morte à Paris

le 2 Mai 1767, dont : — CHARLES-JOSEPH, Marquis DE SCORRAILLE, Seigneur de la Balme & autres Terres en Bourgogne ; — & EMILIE DE SCORRAILLE.

CLAUDE, Comte DE SCORRAILLE, Seigneur de Chalſeulle & autres Terres, fils puîné de FRANÇOIS-PHILIPPE, & de *Marie-Françoiſe-Aimée de Poutiers*, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Saſſenage, eſt mort en 1744, & avoit épouſé *Anne-Dorothée de Pons-Rennepont*, fille de *Claude-Alexandre de Pons*, Marquis de Rennepont, Maréchal-de-Camp, & de feu *Anne-Dorothée de Bettainvilliers*, dont : — 1. ELISABETH-CAROLINE DE SCORRAILLE, mariée en Juillet 1760, à *François-Gabriel du Mouchet-de-Bettefort*, Marquis du Mouchet, Comte de l'Aubeſpin en Franche-Comté, & Baron d'Arinthod dans la même Province, Officier de Marine ; — 2. & MARIE-ANNE DE SCORRAILLE, mariée, en Octobre 1760, à *Ferdinand*, Comte *de Grammont*, Seigneur de Dracy & autres lieux en Bourgogne, Maréchal-de-Camp, qui étoit veuf, en ſecondes noces, de la ſœur du Marquis *de Durfort-Civrac*, en 1759, &, auparavant, de *N... du Frenoy*, en 1754.

La ſixieme branche, qui ſont les Seigneurs de Chanterelle, ſubſiſte dans deux freres, qui n'étoient point mariés en 1769. L'un a été Capitaine au Régiment de Piémont ; & l'autre étoit alors Officier de Marine.

Il y a encore une branche bâtarde de SCORRAILLE, dite *de Salers*, qui a pour tige GUILLAUME, bâtard DE SCORRAILLE, fils de FRANÇOIS I, Seigneur DE SCORRAILLE, & d'une Demoiſelle nommée *Agnès de Mazerolles*. Il fut légitimé par Lettres du Roi CHARLES IX, en 1561, & épouſa, le 23 Avril 1576, *Marie de Salers*, dont la poſtérité ſubſiſte dans N... DE SALERS, marié, en Bourgogne, avec *N... de Grain-de-Saint-Marceau*.

Les armes de la Maiſon de SCORRAILLE ſont : *d'azur, à trois bandes d'or*. Supports, *deux Anges de carnation, vêtus d'azur*. Cimier, *une queue de paon au naturel, naiſſante d'un timbre d'or, couronné d'une couronne ducale de même* ; ce qui eſt conforme au Certificat du Juge d'armes de France, & au Brevet délivré par lui le 9 Avril 1698, au haut duquel ſont peintes leſdites armes.

SEGUIER : Maiſon féconde en grands Magiſtrats & en perſonnes illuſtres. Elle a donné un Chancelier de France, le dernier de la branche d'Autry, cinq Préſidens à Mortier, treize Conſeillers, trois Avocats-Généraux, dont celui qui ſubſiſte aujourd'hui eſt du nombre ; ſept Maîtres des Requêtes & un Ambaſſadeur à Veniſe.

Il y a pluſieurs Familles de ce nom. L'une, ſelon *la Faille*, d'une Nobleſſe du Capitoulat de Toulouſe ; l'autre, ſelon *Moréri*, & c'eſt celle dont nous allons parler, originaire du Bourbonnois. L'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, *Tome VI, p. 564*, la fait remonter à

I. BLAISE SEGUIER, qui avoit un frere nommé BARTHELEMI, auteur de la branche des Seigneurs de la Verriere, mentionnée en leur rang, après celle des Seigneurs du Pleſſis & de Feux. BLAISE SEGUIER mourut le 25 Avril 1510, & fut enterré en l'Egliſe du Saint-Sépulcre à Paris. Il avoit épouſé 1°. *Catherine Chenart*, fille de *Jean*, Maître de la Monnoie, & de *Thomaſſe Pigace* : ſes deſcendans, à cauſe d'elle, ont toujours préſenté à la Chapelle des Vertus à Saint-Honoré ; 2°. & *Marguerite l'Homme*. Du premier lit vinrent : — 1. NICOLAS, qui ſuit ; — 2. JACQUES, Contrôleur ordinaire des Guerres, Garde des menus engins de l'Artillerie, mort le 7 Mars 1535. *Blanchard*, dans ſon Hiſtoire des Préſidens à Mortier, dit qu'il avoit épouſé *Louiſe de Stuart*, dont ſont deſcendus les Seigneurs de la Charmoye & de Gloiſe en Brie ; — 3. PIERRE, qui vivoit en 1532 ; — 4. GUILLAUME, Seigneur en partie de l'Eſtang-la-Ville & de Gloiſe, mort en 1525, & enterré au Saint-Sépulcre. Il avoit épouſé *Marie le Preſtre*, dont ſept enfans, ſçavoir : — (a) BARTHELEMI, Argentier du Roi de Navarre, qui partagea avec ſes freres & ſœurs en 1541 ; — (b) JACQUES, mort avant l'an 1545 ; — (c) CATHERINE, mariée à *Claude du Freſne* ; — (d) MARIE, femme de *Claude Coulon* ; — (e) MADELENE, mariée à *Claude le*

Roux, Seigneur de la Fortiniere ; — (f & g) Geneviéve & Isabelle, Religieuſes ; — 5. Catherine, mariée 1°. à *Emeri Barillau* ; & 2°. à *Pierre Havart*, Seigneur de Thuillay le 8 Juillet 1532 ; —— 6. Marie, épouſe de *Jean Vialart*, Avocat, puis Préſident au Parlement de Rouen, fils de *Pons Vialart*, Juge de la ville d'Iſſoire en Auvergne ; — 7. & Thomasse, mariée à *Thomas de Bragelongne*, Receveur des Aides à Paris.

II. Nicolas Seguier, Seigneur de l'Eſtang-la-Ville près Saint-Cloud, de Drancy, &c. mort le 22 Septembre 1533, & inhumé aux Blancs-Manteaux à Paris, avoit épouſé, le 29 Juillet 1497, *Catherine le Blanc*, fille de *Louis*, Greffier des Comptes à Paris, & de *Catherine Malingre*, dont : — 1. Pierre, qui ſuit ; — 2. Nicolas, Seigneur de Saint-Cyr, auteur de cette branche, rapportée ci-après ; — 3. Martin, Prieur de Saint-Pere près Eſtampes, Conſervateur des Priviléges de l'Univerſité de Paris, deux fois nommé Conſeiller au Parlement ; — 4. Anne, femme de *Guillaume Trouſſart*, Avocat ; — 5. Catherine, Religieuſe à l'Abbaye d'Hieres ; — 6. & Madelene, femme d'*Adam Lormier*, Secrétaire du Roi.

III. Pierre Seguier, Seigneur de Sorel, de l'Eſtang-la-Ville, de Saint-Briſſon & d'Autry, fut un célebre Avocat pendant 25 à 30 ans ; devint ſucceſſivement Avocat-Général en la Cour des Aides en 1550, Conſeiller puis Préſident au Parlement de Paris, dont il prêta ſerment le dernier Juin 1554, mourut, âgé de 70 ans, le 24 Octobre 1580, & fut inhumé dans l'Egliſe de Saint-André-des-Arcs, où l'on voit ſon épitaphe. Il avoit épouſé, en 1550, *Louiſe Boudet*, fille de *Simon Boudet*, Seigneur de la Bouillie, & de *Marie de la Sauſſaye*. Elle mourut le 5 Août 1594, laiſſant : — 1. François, Seigneur de Sorel, Préſident aux Enquêtes du Parlement de Paris, mort en 1572. Il avoit épouſé *Catherine Meſnager*, Dame de Marcault, & en eut un fils, mort jeune le 15 Décembre 1591 ; — 2. Pierre, qui ſuit ;

3. Jérôme, Seigneur de Drancy, de l'Eſtang-la-Ville, Maître des Eaux & Forêts de France, marié à *Marie Meniſſon*, fille de *Chriſtophe*, Seigneur de Saint-Aventin, & de *Claude Bizet*, dont — Tannegui Seguier, Seigneur de Drancy, & de l'Eſtang-la-Ville, Conſeiller au Parlement de Paris, puis Maître des Requêtes & Préſident au même Parlement, mort le 1 Décembre 1642, & enterré aux Cordeliers de cette Ville, laiſſant de *Marguerite Meniſſon*, ſa couſine, veuve de *Mathieu l'Allemant*, Seigneur de Pacy, & fille de *Jacques Meniſſon*, & de *Perrette Colet*, pour fils unique, — Pierre Seguier, Seigneur de Drancy & de l'Eſtang-la-Ville, Conſeiller au Parlement le 15 Décembre 1646, puis Prévôt de Paris le 4 Novembre 1653, après la mort de Louis Seguier, Seigneur de Saint-Briſſon, ſon couſin, dont il fut héritier. Il avoit le titre de Conſeiller d'Etat, & mourut, ſans enfans, au mois d'Août 1669.

4. Louis, Conſeiller au Parlement de Paris, Chanoine & Doyen de Notre-Dame, mort le 9 Septembre 1610 ; — 5. Antoine, Seigneur de Villiers & de Fourqueux, Conſeiller au Parlement de Paris, Maître des Requêtes, Lieutenant-Civil, Avocat-Général, Préſident au même Parlement, puis Ambaſſadeur à Veniſe, mort au mois de Novembre 1624, & enterré à Saint-André-des-Arcs ; — 6. Jean, Seigneur d'Autry, tige de cette branche, mentionnée ci-après ; — 7. Madelene, femme de *Claude Hennequin*, Seigneur de Bermainville, Maître des Requêtes ; — 8. Catherine, mariée à *Claude Malon*, Seigneur de Bercy, Greffier Criminel du Parlement de Paris ; — 9. Elisabeth, mariée 1°. à *Jean Boudet*, Seigneur de Rodon, Intendant des Finances, Maître des Requêtes ; & 2°. à *Louis Guibert*, Seigneur de Buſſy, Intendant des Finances & Conſeiller d'Etat ; — 10. Louise, femme *de Claude de Berulle*, Conſeiller au Parlement de Paris, après la mort duquel elle ſe fit Religieuſe Carmélite ; —— 11 & 12. Marguerite & Marie, Religieuſes à Longchamp.

IV. Pierre Seguier, II. du nom, Seigneur de Sorel, &c. Lieutenant du Bailli du Palais, puis Conſeiller, Maître des Requêtes, Lieutenant-Civil, & enfin Préſident au Parlement de Paris, mourut le 6 Avril 1602. Il avoit épouſé *Marie du Tillet*, fille de *Jean*, Seigneur de la Buſſiere, Greffier en Chef du

Parlement, & de *Jeanne Brinon*, dont : — 1. Pierre, qui ſuit ; — 2. Louis, Baron de Saint-Briſſon, des Ruaux & de Saint-Firmin, Prévôt de Paris le 31 Décembre 1611, qui reſigna à Pierre Seguier, Seigneur de Drancy, ſon couſin, & mourut en 1663, ſans enfans *d'Anne de Balzac*, veuve de *François de l'Iſle*, Seigneur de Treigny, & fille de *Jean de Balzac*, Seigneur de Montagu, & de *Madelene Olivier* ; — 3. Antoine, Abbé de Saint-Jean d'Amiens, Chanoine de Paris, Conſeiller au Parlement, mort le 19 Août 1635 ; — 4. & Marie, femme de *Michel-Antoine du Prat*, Seigneur de Nantouillet, fils d'*Antoine du Prat*, & d'*Anne de Barbançon*.

V. Pierre Seguier, III. du nom, Seigneur de Sorel, Marquis d'O, Conſeiller au Parlement de Paris, Maître des Requêtes, quitta le parti de la Robe & embraſſa celui de l'Epée, mourut en 1638, & fut inhumé à Saint-André-des-Arcs. Il avoit épouſé, au mois d'Août 1612, *Marguerite de la Gueſle*, Dame de Chars, ſeconde fille de *Jacques*, Procureur-Général au Parlement, & de *Marie de Rouville*, Dame de Chars, dont —— Louise-Marie Seguier, Marquiſe d'O, Dame de Sorel, de Chars & de Villers, mariée à *Louis-Charles d'Albert*, Duc de Luynes, Pair de France, fils de *Charles*, Pair, Connétable & Grand-Fauconnier de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de *Marie de Rohan-Montbazon*. Elle mourut le 13 Septembre 1651. *Voyez* Albert.

Seigneurs d'Autry.

IV. Jean Seguier, ſixieme fils de Pierre, & de *Louiſe Boudet*, Seigneur d'Autry, Conſeiller au Parlement, Maître des Requêtes, & enfin Lieutenant-Civil au Châtelet de Paris, mort avant le 1 Mars 1600, avoit épouſé *Marie Tudert*, fille de *Claude Tudert*, Seigneur de la Bournaliere, Conſeiller au Parlement, & de *Nicole Hennequin*. Etant veuve, elle ſe fit Carmélite, ſous le nom de la Mere *Marie de Jeſus-Chriſt*, & elle y vivoit encore en 1622. De ce mariage vinrent : — 1. Pierre, qui ſuit ; — 2. Dominique, Conſeiller au Parlement, Doyen de Notre-Dame de Paris, Evêque d'Auxerre, enſuite de Meaux, premier Aumônier du Roi, nommé Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit le 31 Décembre 1649, & mort le 16 Mai 1657, âgé d'environ 66 ans ; — 3. Charlotte, femme de *Jean de Ligny*, Seigneur de Gragneul, Maître des Requêtes, morte à Paris le 17 Janvier 1636, âgée de 33 ans, & inhumée à Saint-Jean-le-Rond ; — 4. Marie, femme de *Marc-Antoine de Gourgues*, premier Préſident au Parlement de Bordeaux ; — 5. & Jeanne, Prieure des Carmélites de Saint-Denis, puis de celles de Pontoiſe.

V. Pierre Seguier, Chevalier, Comte de Gien, Duc de Villemor, dont il obtint l'érection par Lettres-Patentes du mois de Janvier 1650, qui ne furent point enregiſtrées, né à Paris le 28 Mai 1588, Conſeiller au Parlement, Maître des Requêtes, Intendant de Juſtice en Guienne & Préſident au Parlement, exerça ce dernier office pendant 9 ans avec tant de lumieres & d'intégrité, que Louis XIV lui commit la garde des Sceaux, par Lettres du dernier Février 1633, & après la mort d'*Etienne d'Aligre*, il fut revêtu de la dignité de Chancelier de France, dont il prêta ſerment le 19 Décembre 1635. Il s'appliqua tellement à cet emploi pendant les 17 premieres années qu'il eut les Sceaux, qu'il devint le plus éclairé & le plus docte des Chanceliers qui ayent encore paru ; donna des preuves éclatantes de ſa prudence & de ſa fermeté en pluſieurs occaſions, & particulierement lors d'une grande ſédition ſurvenue en Normandie en 1639, qu'il appaiſa par ſes ſoins, ſon conſeil & ſon autorité, de ſorte que toute la Province demeura tranquille & dans ſon devoir. Il fut fait Garde des Sceaux des Ordres du Roi le 16 Janvier 1641, juſqu'en 1643. Les Sceaux lui furent demandés le 1 Mars 1650, & donnés à *Charles de l'Aubeſpine*, Seigneur de Châteauneuf. Ils lui furent remis le 14 Avril 1651, & ôtés une ſeconde fois le 7 Septembre ſuivant, pour les donner à *Mathieu Molé*, après le décès duquel ils lui furent rendus pour la troiſieme fois le 4 Janvier 1656, & il les garda juſqu'à ſa mort, arrivée à Saint-Germain-en-Laye le 28 Janvier 1672,

âgé de 84 ans. Pendant qu'il fut privé des Sceaux, il ne laiſſa pas de préſider à tous les Conſeils du Roi, fut toute ſa vie le Mecenas, l'aſyle & le protecteur des ſçavans en toutes ſortes de profeſſions. Son corps fut porté au Couvent des Carmélites de Pontoiſe, & inhumé dans une Chapelle au dedans du Cloître. Il avoit épouſé *Madelene Fabri*, née le 22 Novembre 1597, & morte à Paris le 6 Février 1683, dans ſa 86e année, fille de *Jean Fabri*, Seigneur de Champauzé, Tréſorier de l'Extraordinaire des Guerres, & de *Marie Buatier*. Elle ne laiſſa que deux filles, ſçavoir : — MADELENE SEGUIER, née le 10 Août 1618, mariée, 1°. le 5 Février 1634, par contrat du 22 Janvier précédent, à *Céſar du Cambout*, Marquis de Coiſlin, Colonel-Général des Suiſſes, fils aîné de *Charles du Cambout*, Marquis de Coiſlin, Chevalier des Ordres du Roi, & de *Philippe de Beurges*, Dame de Sevry en Lorraine; & 2°. à *Gui*, Marquis *de Laval* & de Sablé. Elle eſt morte le 31 Août 1710, & a été inhumée aux Urſulines du Fauxbourg Saint-Jacques; — & CHARLOTTE SEGUIER, mariée, 1°. le 3 Février 1639, à *Maximilien de Bethune*, Duc de Sully, Pair de France, fils de *Maximilien*, Marquis de Roſny, & de *Françoiſe de Blanchefort-le-Crequy*; & 2°. le 29 Octobre 1668, à HENRI DE BOURBON, Duc de Verneuil, Pair de France, fils naturel du Roi HENRI IV, & de *Catherine-Henriette de Balzac*. Elle eſt morte le 5 Juin 1704, âgée de 81 ans 10 mois, & a été inhumée dans l'Egliſe des Religieuſes de Sainte-Eliſabeth à Paris.

Seigneurs de SAINT-CYR.

III. NICOLAS SEGUIER, Seigneur de Saint-Cyr, ſecond fils de NICOLAS, Seigneur de l'Eſtang-la-Ville, & de *Catherine le Blanc*, fut Maître des Comptes, après avoir été Contrôleur-Général de l'Artillerie, & vivoit encore en 1568. Il avoit épouſé 1°. *Claude de la Forge*, fille de *Jean*, Receveur-Général des Finances en Picardie, & de *Claude Molé*; & 2°. *Michelle de Fontaines*, fille de *Jean*, Auditeur des Comptes à Paris, & de *Marguerite Boucher-d'Orſay*. Du premier lit vinrent : — 1. PIERRE, qui a continué la poſtérité ci-après; — 2. JEAN, Maître des Comptes à Paris, depuis 1582 juſqu'en 1586, qui épouſa *Marie Hulin*, & en eut — ISABELLE SEGUIER, mariée à *Chriſtophe Sanguin*, Seigneur de Livry, Préſident aux Requêtes, Prévôt des Marchands à Paris; — 3. MARIE, femme de *Guillaume Baillon*, Maître des Comptes à Paris; — 4. FRANÇOISE, mariée à *Jean Veau*, Seigneur de la Bauchere, auſſi Maître des Comptes; — 5. MADELENE, épouſe de *Pierre Leſcalopier*, Préſident des Enquêtes à Paris; & du ſecond lit : — 6. JÉRÔME, dont nous allons parler d'abord; — 7. & NICOLAS, Correcteur des Comptes à Paris, qui épouſa *Françoiſe le Preſtre*, fille de *Jean*, & en eut trois filles, ſçavoir : —— MADELENE, mariée 1°. à *Pierre Gaucher*; & 2°. à *Guillaume Philippes*, Secrétaire du Roi; —— FRANÇOISE, femme d'*Antoine Regnault*, Seigneur de Montmor; —— & ANNE SEGUIER, mariée à *Jean de la Croix-Journée*, Seigneur de Chailly.

JÉRÔME SEGUIER, fils de NICOLAS, Seigneur de Saint-Cyr, & de *Michelle de Fontaines*, ſa ſeconde femme, fut Conſeiller au Grand-Conſeil en 1595, Maître des Requêtes le 5 Février 1599, Préſident au Grand-Conſeil en 1602, & eut, le 9 Mars de la même année, un Brevet de Conſeiller d'Etat, enregiſtré le 20 du même mois. Il avoit épouſé, le 4 Novembre 1584, *Anne Viole*, fille de *Claude*, Seigneur de Cireſnes, Conſeiller au Parlement de Paris, & de *Jeanne Piedefer*, dont :

1. JÉRÔME SEGUIER, Seigneur de Champigny, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers, mort Gouverneur de Marle. Il avoit épouſé, par contrat du 21 Août 1623, paſſé devant *Jean-Paul Dagneau*, Notaire à Marle, *Renée de Signier*, fille de *Pierre*, Chevalier, Gouverneur de Marle, &c. & de *Marie le Clerc*. Elle ſe remaria à *Nicolas du Boulay*, Chevalier, Seigneur de Sery, Conſeiller Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, dont elle n'eut point d'enfans, mourut & fut enterrée en l'Egliſe des Peres de Nazareth près le Temple à Paris. De ſon premier lit elle eut : —— ANNE SEGUIER, femme d'*Adrien de Çanonne*, Secré-

taire du Roi ; —— & deux autres filles, MARIE & SUSANNE, Religieuſes Urſulines à Magny.

2. ANNE, Religieuſe aux Filles-Dieu à Paris ; — 3. JEANNE, Religieuſe à Hauteſbruyeres ; —— 4. MICHELLE, Religieuſe à Pontoiſe ; —— 5. MADELENE, mariée 1°. à *Pierre des Friches*, Conſeiller au Grand-Conſeil ; & 2°. avec *Anne-Charles Jacquelin*, Tréſorier des Bâtimens du Roi ; — 6. & ELISABETH SEGUIER.

IV. PIERRE SEGUIER, Seigneur de Saint-Cyr, fils aîné de NICOLAS, & de *Claude de la Forge*, ſa premiere femme, fut Conſeiller au Parlement de Paris, & épouſa *Charlotte Janvier*, fille de *Nicolas*, Secrétaire du Roi, & de *Marie Maillart*. Leurs enfans furent : — 1. PIERRE qui ſuit ; —— 2. NICOLAS, Conſeiller au Parlement, Chanoine de Paris, Abbé de Saint-Jacques de Provins, Prieur de Saint-Pere d'Eſtampes & de Montreuil-Bellay, mort le 16 Septembre 1624 ; — 3. JEAN, auteur de la branche des Seigneurs du Pleſſis, rapportée ci-après ; —— 4. LOUISE, mariée, par contrat du 6 Mai 1595, à *Charles de Longueil*, Seigneur de Seure & de la Vaudoire ; —— 5. FRANÇOISE, Religieuſe aux Cordelieres de Saint-Marcel à Paris ; —— 6. & JEANNE, Religieuſe à Longchamp.

V. PIERRE SEGUIER, II. du nom, Seigneur de Saint-Cyr, Conſeiller au Parlement, Doyen des Requêtes du Palais à Paris, mort le 5 Janvier 1625, avoit épouſé *Marguerite Froment*, fille de *Louis*, Lieutenant-Criminel à Provins, puis Contrôleur des Ligues-Suiſſes, & de *Marguerite de Bragelogne*, dont, —— 1. JÉRÔME, Seigneur de Saint-Cyr, mort ſans avoir été marié ; —— 2. PIERRE, Enſeigne au Régiment des Gardes-Françoiſes, auſſi décédé ſans alliance ; —— 3. NICOLAS, qui ſuit ; — 4. & CHARLOTTE, femme d'*Antoine Chomel*, Maître des Requêtes, dont elle étoit veuve en 1664.

VI. NICOLAS SEGUIER, II. du nom, Seigneur de Saint-Cyr après ſes freres, & de Saint-Briſſon après la mort du Prévôt de Paris, ſon couſin, épouſa *Charlotte Pepin*, fille de *Jean*, Conſeiller au Châtelet de Paris, & de *Marguerite le Lievre*, de laquelle il eut : —— 1. JEAN-BATISTE, qui ſuit ; — 2. CLAUDE-ALEXANDRE, rapporté après ſon frere aîné ; — 3. NICOLAS, Seigneur d'Andé & du Meſnil, mort, ſans enfans, le 8 Avril 1690. Ses freres partagerent ſa ſucceſſion le 31 Mai 1691 ; —— 4. & CHARLOTTE, mariée à *Vivien l'Abbé*, Seigneur de Bullonde, Lieutenant-Général des Armées du Roi.

VII. JEAN-BATISTE SEGUIER, Seigneur de Saint-Briſſon, vendit au Roi ſa Terre de Saint-Cyr, & épouſa, au mois de Janvier 1684, *Marie-Renée Quelain*, fille de *Nicolas*, Conſeiller au Parlement de Paris, & de *Jacqueline Marin*, dont : —— 1. NICOLAS, Page de la Ducheſſe *de Bourgogne* en 1703 ; —— 2. JEAN-BATISTE, tué au ſiége de Fribourg, ſans avoir été marié, en 1713 ; —— 3. MAXIMILIEN, Meſtre-de-Camp d'Infanterie reformé, puis Capitaine dans le Régiment de Limouſin ; —— 4. & JACQUELINE-CHARLOTTE.

VII. CLAUDE-ALEXANDRE SEGUIER, ſecond fils de NICOLAS, Seigneur de Saint-Cyr, & de *Charlotte Pepin*, mourut le 4 Décembre 1725. Il avoit épouſé 1°. *Marie-Jeanne le Noir*, fille de *Charles*, Préſident à la Cour des Aides de Paris, & de *Louiſe Target* ; & 2°. *Renée-Françoiſe de Canonne*, veuve de *Jacques Boulet*, Seigneur de Tarameſnil, & fille d'*Adrien de Canonne*, Secrétaire du Roi, & d'*Anne Seguier*. Elle mourut le 27 Janvier 1712. Du premier lit il a eu : —— 1. ALEXANDRE-CHARLES, Clerc tonſuré, mort le 28 Septembre 1721, & enterré à Saint-Sulpice ; —— 2. LOUIS-ANNE, qui ſuit ; —— 3. NICOLAS, Chanoine Régulier de la Congrégation de France ; —— 4. FRANÇOIS, marié, en 1726, à *Marie-Jacqueline de Ghiſtelle*, fille de *Lievin*, & de *Marie-Jeanne de Montbaillard*, dont un garçon & une fille, ſçavoir : — CLAUDE-FRANÇOIS-LOUIS SEGUIER, ancien Mouſquetaire du Roi dans ſa ſeconde Compagnie, mort à Paris le 21 Février 1755, & inhumé à Saint-Germain-l'Auxerrois ; — & JEANNE-ANTOINETTE.

VIII. LOUIS-ANNE SEGUIER, né le 28 Août 1696, Conſeiller au Parlement de Paris, mort le 13 Octobre 1749, avoit épouſé, le 26 Février 1726, *Jeanne-*

Thérese-Antoinette Pelletier, fille d'*Antoine-Denis Pelletier*, Auditeur des Comptes; & de *Susanne le Noir*. Elle est morte le 3 Juin 1734, laissant : — ANTOINE-LOUIS, qui suit ; — & ALEXANDRE-LOUIS, mort jeune.

IX. ANTOINE-LOUIS SEGUIER, né le 1 Décembre 1726, Avocat du Roi au Châtelet de Paris le 22 Août 1748, Avocat-Général au Grand-Conseil le 26 Février 1751, & Avocat-Général au Parlement de Paris depuis le 10 Mars 1755, reçu à l'Académie Françoise en 1757, a épousé, le 29 Décembre 1767, Demoiselle *N... Vassal*, fille de *Jean Vassal*, Ecuyer, Secrétaire du Roi près la Chambre des Comptes de Montpellier, & Receveur-Général des Finances de Languedoc, dont un fils, né en Septembre 1768.

Seigneurs du Plessis & de Feux.

V. JEAN SEGUIER, Seigneur du Plessis & de Feux, troisieme fils de PIERRE, Seigneur de Saint-Cyr, & de *Charlotte Janvier*, fut Avocat au Parlement en 1599, & Lieutenant-Général de Provins. Il épousa, le 15 Juillet 1604, *Philippe de Maulevaut*, fille de *Guillaume*, Gentilhomme de la Chambre du Duc *d'Anjou*, & de *Geneviéve d'Asnieres*. Elle avoit la tutelle de ses enfans le 7 Mars 1626, & donna 100 livres de rente pour la réception d'ANNE, sa fille, dans la Congrégation des Religieuses de Notre-Dame de Soissons, le 30 Novembre 1629. Ses enfans furent : — 1. NICOLAS, qui suit ; — 2. LOUIS, Seigneur de Beaulieu en 1643, puis Aumônier du Roi en 1661 ; — 3. RAIMOND, Seigneur du Plessis, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers dans le Régiment de la Meilleraye en 1643 ; — 4. MARGUERITE, Religieuse à Longchamp en 1643 ; — 5. & ANNE, dont on vient de parler, Religieuse à Notre-Dame de Soissons, puis à Houdan en 1643.

VI. NICOLAS SEGUIER, Seigneur de Feux en Berri, & du Plessis en partie, étoit Prieur & Seigneur de Ventelet, lorsqu'il partagea, le 1 Avril 1643, avec LOUIS & RAIMOND SEGUIER, ses freres, les biens de leur mere. Il épousa, par contrat du 21 Août 1655, *Anne le Juge*, fille de *Michel le Juge*, & de *Claude Messager*. Ils étoient morts l'un & l'autre en 1680, & eurent pour enfans : — 1. PIERRE-LOUIS, qui suit ;

2. CHARLES-PHILIPPE, Gendarme du Roi en 1680, marié à *Madelene Menou*, dont il a eu trois enfans, sçavoir : — MAURICE SEGUIER, marié à *N... Hareng*, vivante en 1722 ; — un autre fils ; — & MADELENE, Religieuse à Sainte-Glossinde de Metz ;

3. ANNE-MARGUERITE, vivante, sans alliance, en 1708 ; — 4. & ANNE-DOROTHÉE, aussi non mariée la même année.

VII. PIERRE-LOUIS SEGUIER, Seigneur de Feux, né à Paris le 2 Juillet 1660, batisé à Saint-Sulpice le 2 Février 1661, Lieutenant de Cavalerie au Régiment de Marivaut, tué au coin d'un bois, avoit épousé 1°. *Catherine le Brun*, vivante encore le 15 Juin 1686 ; & 2°. par contrat du 22 Janvier 1691, *Jeanne de Rumigny*, fille d'*Antoine*, & d'*Henriette Preudhomme*. Du premier lit il eut : — LOUIS, qui suit ; — & DOMINIQUE, qui a été marié.

VIII. LOUIS SEGUIER épousa 1°. *Louise Poulain* ; & 2°. *Françoise Pallu*. Du premier lit il a eu : — 1. LOUIS, Chanoine d'Estampes ; — 2. FRANÇOIS, qui a servi ; & du second lit : — 3. FRANÇOISE SEGUIER.

Branche des Seigneurs de la Verriere.

I. BARTHELEMI SEGUIER, frere puîné de BLAISE, par lequel nous avons commencé la Généalogie, acheta de M. *le Vacher*, vers l'an 1520, la Terre de la Verriere près Chevreuse, & étoit Lieutenant-Général au Bailliage de Chartres. Il laissa de *Denise Poulain*, son épouse : — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. MARIE, femme d'*Etienne du Plessis*, Seigneur de la Saussaye ; — 3. & MARGUERITE, mariée à *Jean Berziau*, Seigneur de la Marsiliere, Avocat-Général en la Chambre des Comptes à Paris, puis Lieutenant-Général au Bailliage de Chartres.

II. Pierre Seguier, Seigneur de la Verriere, Lieutenant-Criminel, puis Préſident au Siége Préſidial du Châtelet de Paris, eut de *Catherine Pinot*, ſon épouſe : — 1. Claude, qui ſuit ; — 2. Catherine, femme de *Jean d'Apchon*, Baron de Saint-Germain-des-Foſſés ſur l'Allier ; — 3. & Anne, mariée 1°. à *François du Prat*, Baron de Thiern & de Viteaux ; & 2°. à *Hugues de la Vergne*, Seigneur de Mouy.

III. Claude Seguier, Seigneur de la Verriere & d'Antilly, Maître des Eaux & Forêts, Gentilhomme ſervant du Roi Charles IX, & Chambellan ordinaire de François, Duc d'Alençon, épouſa, en 1567, *Judith du Puy*, dont : — 1. Jean, Colonel de 1000 chevaux au ſervice de l'Empereur, mort en Allemagne ſans avoir été marié ; — 2. Jacques, qui ſuit ; — 3. Judith, femme de *Charles de Tranche-Lion*, Seigneur d'Ermenonville ; — 4. & Madelene, mariée à *Edme de Montigny*.

IV. Jacques Seguier, Seigneur de la Verriere & autres lieux, Garde des Offices de France, Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, & Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & Privé, par Lettres du 6 Avril 1636, épouſa *Marguerite Tardieu*, dont : — 1. Jacques, Chanoine de Chartres, Aumônier du Roi, Chanoine & Théologal de l'Egliſe de Paris, puis Evêque de Lombès en 1666, & enſuite de Niſmes. Il céda ſon droit d'aîneſſe à Jean, ſon frere ; — 2. Guillaume, Enſeigne de la Compagnie Colonelle du Régiment de Nereſtang ; — 3. Claude, qui ſuit ; — 4. Jean, rapporté après la poſtérité de ſon aîné ; — 5. François, Chanoine Régulier de Sainte-Geneviéve, & Abbé de Châteaulandon ; — 6. Anne, femme de *Jean Vialart*, Seigneur de Herſe, Maître des Eaux & Forêts de Normandie ; — 7 & 8. & deux filles, Religieuſes.

V. Claude Seguier, II. du nom, Seigneur de Liancourt & de la Verriere, reçu Page de la petite Ecurie du Roi en 1637, puis Maître-d'Hôtel de Madame la Ducheſſe *de Montpenſier*, Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem, & Commandeur de Sainte-Catherine en Anjou, épouſa *Françoiſe de Lannoy*, dont : — 1. François, Seigneur de Liancourt, Capitaine de Frégate & Chevalier de Saint-Louis, mort en 17.... Il avoit épouſé, en 1708, *Louiſe-Marie-Anne de Saint-Paul* ou *Saint-Pol*, fille de *Pierre*, Seigneur de Leſmondan, de laquelle il a laiſſé trois filles, ſçavoir : — Adélaïde, Marguerite-Françoise & Marie-Anne-Victoire. Les deux dernieres étoient à Saint-Cyr en 1731.

2. Charles-Antoine, Lieutenant-Colonel au Régiment de Lannoy, puis Colonel des Milices de Normandie & Chevalier de Saint-Louis, mort ſans enfans de ſon mariage avec *Marie-Reine France*, veuve de M. *de Carnin*, Marquis de Saint-Léger ; — 3. Jean-Claude, qui ſuit ; — 4. & Françoise-Bonne, femme d'*André de Pinthereau*, Seigneur de Bachevillier & de Tourly.

VI. Jean-Claude Seguier, Seigneur de Courthieux, né en 1672, Officier de Dragons & Chevalier de Saint-Louis, s'établit à Chaumont, & épouſa, en 1713, *Marie-Françoiſe Chardin*, dont ſont iſſus : — 1. Claude-François ; — 2. Pierre-Charles-Léonard ; — 3. & Reine-Félicité Seguier, née en 1723, reçue à Saint-Cyr le 31 Août 1734.

V. Jean Seguier, quatrieme fils de Jacques, & de *Marguerite Tardieu*, fut Seigneur de la Verriere par la ceſſion que Jacques Seguier, Evêque de Niſmes, ſon frere, lui fit de ſes droits d'aîneſſe. Il épouſa *Geneviéve du Puy*, & eut, pour fils unique :

VI. Louis-César Seguier, Seigneur de la Verriere, qui vendit cette Terre, & fut Officier dans le Régiment du Roi, Infanterie. Il épouſa *Marie-Anne de la Lande*, qui lui apporta, entr'autres biens, la Terre de Courtampierre, & en eut : — 1. Jean-Louis, qui ſuit ; — 2. Jacques-Alexandre, Officier dans le Régiment de Soiſſonnois ; — 3. Marie-Anne, femme de *David de Mouſtelard*, Seigneur de la Maiſon-Rouge ; — 4. Louise-Elisabeth, mariée à *François de Voiſine* ; — 5. & Louise-Anne.

VII. Jean-Louis Seguier, Seigneur de Courtampierre, de la Riviere & de

Jaillemain, épouſa *Catherine-Conſtance Hebert*, ſœur de *N... Hebert*, Introducteur des Ambaſſadeurs, dont — MARIE-CONSTANCE SEGUIER.

Cette branche eſt extraite du *Tome VI des Grands Officiers de la Couronne*, aux Additions & Corrections, *p.* 464 *& ſuiv.* & en partie de l'*Armorial de France, Reg. I, Part. II, p.* 508.

La Maiſon de SEGUIER porte pour armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un mouton d'argent paſſant.*

SENCHON (DE) : Famille originaire d'Italie, qui vint s'établir au Bourg de Noves en Provence, Diocèſe d'Avignon, Viguerie de Taraſcon, en 1556. Elle s'y eſt toujours diſtinguée, ſoit dans la Robe ſoit dans le Militaire, notamment dans la perſonne de

JEAN DE SENCHON, qui obtint le commandement de la Citadelle de Saint-Omer, & mourut en 1699.

FRANÇOIS DE SENCHON, ſon héritier, Seigneur de Bourniſſac & du Devez, né en 1663, rendit de ſi grands ſervices au Roi & à l'Etat dans pluſieurs circonſtances, & principalement pendant le ſiége de Toulon en 1707, étant Capitaine de Grenadiers, que Sa Majeſté ayant été informée qu'elle devoit en grande partie la levée de ce ſiége au génie & aux moyens habiles qu'avoit mis en uſage le Sieur FRANÇOIS DE SENCHON, ſoit pour découvrir des intelligences ſecretes, que les ennemis avoient dans le pays, ſoit pour faire enlever à propos, malgré les obſtacles inſurmontables qu'il fallut vaincre, des approviſionnemens de toute eſpéce, dans la Place, lui témoigna la ſatisfaction de ſes importans ſervices, en lui accordant, au mois de Septembre 1723, des Lettres de nobleſſe les plus flatteuſes & les plus honorables, pour lui & ſes deſcendans, dans leſquelles tous ſes ſervices & nombre d'autres ſont mentionnés : elles furent enregiſtrées au Parlement de Provence. Il eſt mort, en 1738, laiſſant de ſon mariage avec noble Demoiſelle *Claire d'Alazaud*, deux fils, ſçavoir : — JOSEPH, Vicaire-Général de Saint-Paul-Trois-Châteaux, mort en 1774 ; — & ANTOINE-BAUDILE, qui ſuit.

ANTOINE-BAUDILE DE SENCHON, Ecuyer, né en 1702, mort en 1757, avoit épouſé, par contrat du 7 Mars 1723, paſſé devant *Autard*, Notaire de Noves, noble Demoiſelle *Angélique de Leuctres-de-Canillac*, fille d'*Etienne-François de Leuctres*, Seigneur de Canillac, & de *Marie-Roſe de Gabriely*. Du nombre des enfans qu'il a eu de ce mariage, ſont reſtés : — 1. ETIENNE-FRANÇOIS-ANTOINE-BAUDILE, qui ſuit ; — 2. JOSEPH-LEON DE SENCHON-DU-DEVEZ, Capitaine au Régiment Dauphin, Infanterie, & Chevalier de Saint-Louis, mort en 1773 ; — 3. JEAN-BATISTE-BAUDILE, appellé *le Chevalier de Bourniſſac*, d'abord Capitaine au même Régiment que ſon frere, puis Capitaine au Régiment du Perche en 1776 ; — 4. CLAIRE, qui vit ſans alliance ; — 5 & 6. ELÉONORE & ANGÉLIQUE, la premiere Oblate, & la ſeconde, Religieuſe à l'Abbaye de Saint-Benoît à Cavaillon.

ETIENNE-FRANÇOIS-ANTOINE-BAUDILE DE SENCHON, Ecuyer, Seigneur de Bourniſſac & du Devez, après avoir ſervi 13 ans dans le Régiment Dauphin, Infanterie, où il a été Capitaine, a été fait Lieutenant de MM. les Maréchaux de France, par Proviſions du 4 Décembre 1771, & eſt Prévôt-Général Adjoint des Maréchauſſées de Provence & du Comtat-Venaiſſin. Il a épouſé, par contrat du 30 Janvier 1770, paſſé devant *Raſpaud*, Notaire d'Aix, noble Demoiſelle *Angélique-Théreſe de Thomaſſin-de-Peinier*, fille de *Louis de Thomaſſin*, Marquis de Peinier, Baron de Tretz, Seigneur de Mazaugues, Bedejun, &c. Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Préſident honoraire du Parlement de Provence, Intendant pour le Roi de la Martinique & de la Guadeloupe, & d'*Anne du Puy-de-la-Moute*, dont : — 1. LOUIS-LUC, né en 1770, mort en 1771 ; — 2. JOSEPH-HENRI-BAUDILE, né en 1771 ; — 3. JOSEPH-ANTOINE-BAUDILE, né en 1773 ; — 4. & LOUIS-LUC-BAUDILE, né en 1774.

Addition à la page 530. du Tome XII.

Seinsheim: Adam-frideric de Seinsheim, de la maison des Comtes de ce nom, Evêque de Bamberg et de Wurtzbourg, Prince du St. Empire, est mort à Wurtzbourg le 18. février 1779 dans la 71e. année de son âge. Gaz. de fr. N°. 21. Article Nuremberg année 1779.

Les armes : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un caſque d'or, poſé de profil.*

SÉNÉCHAL-KERCADO (LE) : Maiſon de Bretagne, diſtinguée par ſon ancienneté, ſes alliances & ſes ſervices militaires.

C'eſt à juſte titre qu'on peut la mettre au rang des plus grands Seigneurs de cette Province, car outre que ſes premiers auteurs ſe trouvent Sénéchaux féodés & héréditaires de la Vicomté de Rohan dès le XIIe ſiécle, preſqu'auſſi anciennement que le Château de cette Vicomté fut bâti, on ne peut parcourir l'Hiſtoire des Maiſons de *Rohan*, de *Rieux*, de *Maleſtroit*, de *Trebimoel-Coetniel*, de *Molac*, de *la Chapelle*, de *Roſmadec*, que l'on n'y rencontre quelque perſonnage du nom de LE SÉNÉCHAL (en latin *Seneſcallus*, *Siniſcallus* & *Siniſcalcus*), qui eſt celui des Seigneurs de Kercado. Cette Maiſon, qui s'eſt toujours maintenue dans un grand luſtre, ſe partagea, vers le milieu du dernier ſiécle, en deux branches, par deux fils de FRANÇOIS LE SÉNÉCHAL, II. du nom, Seigneur de Kercado, comme on le verra ci-après.

Le premier Sire Sénéchal féodé & héréditaire de Rohan (ſuivant M. *d'Hozier, Reg. II, Part. II*), eſt DANIEL LE SÉNÉCHAL, connu dès l'an 1184, par la Charte de la fondation qu'*Alain de Rohan*, III. du nom, & *Conſtance de Bretagne*, ſa premiere femme, firent de l'Abbaye de Bonrepos, au Diocèſe de Quimper. DANIEL LE SÉNÉCHAL fut biſayeul de

FRAVAL LE SÉNÉCHAL, II. du nom, Sire, Sénéchal féodé héréditaire de Rohan, & Chevalier, vivant en 1272, pere de deux fils, ſçavoir : — OLIVIER, qui ſuit ; — & EON, rapporté après ſon aîné.

OLIVIER LE SÉNÉCHAL, Sire, Sénéchal féodé & héréditaire de Rohan, n'eut qu'une fille, héritiere du droit de Sénéchal féodé & de la Sénéchallie attachée à ce droit. Ces héritages ont paſſé, par la ſuite des tems, à la Maiſon de *Roſmadec*, Baron de Molac. *Sébaſtien de Roſmadec*, II. du nom, Marquis de Roſmadec, Baron de Molac, &c. Gouverneur de Quimper & de Dinan, après une conteſtation de pluſieurs années entre les Ducs *de Rohan* & les Sénéchaux féodés héréditaires, tranſigea, le 8 Mai 1641, avec *Marguerite*, Ducheſſe *de Rohan*, héritiere du dernier Duc ; & par le même acte lui vendit tous les droits de la Sénéchallie, enſemble ce qui reſtoit du Domaine. Ainſi fut éteint, après plus de cinq ſiécles, un droit dont rien ne prouve mieux la grandeur que de le voir poſſédé par un des deſcendans de ceux mêmes qui l'avoient créé.

EON LE SÉNÉCHAL, Seigneur du Bot, de Kercado, &c. fils puîné de FRAVAL, eut en partage, ſur la fin du XIIIe. ſiécle, la Terre du Bot dans la paroiſſe de Saint-Caradec, que ſes deſcendans ont toujours tenue depuis en ramage des Sires, Sénéchaux féodés & héréditaires de Rohan. Il porta, comme ſes aînés, le nom de LE SÉNÉCHAL, qu'il tranſmit à ſes deſcendans ; & épouſa *Olive de Carcado* ou *Kercado*, qui lui apporta en mariage cette Terre. C'eſt depuis ce tems que le nom de *Kercado* s'eſt toujours joint à celui de LE SÉNÉCHAL. De cette alliance il eut quatre fils, entr'autres :

ALAIN LE SÉNÉCHAL, Seigneur de Kercado & du Bot-de-Saint-Caradec, mort en 1372, laiſſant de ſa ſeconde femme *Jehannette du Pont*, de la Maiſon des Sires *du Pont-l'Abbé*.

EVEN LE SÉNÉCHAL, Seigneur du Bot-Saint-Caradec, de Kercado & de Brohais, qui vivoit avec *Jeanne la Vache*, ſon épouſe, en 1424. Il en eut ſept garçons & deux filles, entr'autres : — THEBAUD ou THIBAULT, qui ſuit ; — & YVON ou YVES LE SÉNÉCHAL, ſucceſſivement Moine & Abbé de Saint-Sauveur de Redon, au Diocèſe de Vannes.

THEBAUD LE SÉNÉCHAL, Seigneur de Kercado, du Bot-Saint-Caradec, de Brohais, &c. épouſa *Jeanne du Fou*, fille de *Jean du Fou*, Seigneur de Noyant, de Pilmil, &c. d'une ancienne Famille de la Province de Bretagne, dont :

GUILLAUME LE SÉNÉCHAL-DE-KERCADO, I. du nom, Seigneur de Kercado,

du Bot-Saint-Caradec, de Brohais, &c. marié, 1°. le 18 Janvier 1444, à *Sibille le Veyer*, morte ſans poſtérité; & 2°. le 12 Octobre 1463, avec *Yolande de Rohan-du-Gué-de-l'Iſle*. De cette ſeconde alliance ſortit :

Jean le Sénéchal-de-Kercado, Seigneur de Kercado, du Bot-Saint-Caradec, de Brohais, &c. qui épouſa *Simonne d'Avaugour*, dont, entr'autres enfans : — Jean le Sénéchal, Gentilhomme de la Chambre du Roi François I, tué à la bataille de Pavie; — & Guillaume, qui ſuit.

Guillaume le Sénéchal-de-Kercado, II. du nom, Seigneur de Kercado, du Bot-Saint-Caradec, Brohais, &c. épouſa *Catherine de la Motte-Vaucler*, dont il eut :

Robert le Sénéchal-de-Kercado, Seigneur de Kercado, &c. Vicomte de Châteauneuf en Goello, & de Maugremieu, du chef de ſa mere. Il épouſa 1°. *Marie de Tregarenteuc*; & 2°. *Jeanne Maido*, Dame de Treduday. Du premier lit il eut — François, qui ſuit; & du ſecond : — Tannegui, auteur de la branche des Seigneurs de Treduday, rapportée dans *Moréri*, au mot Kercado.

François le Sénéchal-de-Kercado, I. du nom, Seigneur de Kercado, du Bot-Saint-Caradec, Brohais, Saint-Mauden, &c. Capitaine d'une Compagnie de Gendarmes le 1 Avril 1578, fut créé, par Henri IV, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel le 26 Novembre 1596, fut Gentilhomme de ſa Chambre le 22 Janvier 1598; obtint, au mois de Juillet 1600, l'établiſſement de deux Foires par an pour ſa Terre & Seigneurie de Saint-Mauden, l'une le 26 Juillet, jour de Sainte-Anne, l'autre le 16 Août, Fête de Saint-Roch; & mourut en 1614. Il avoit épouſé, le 16 Août 1596, *Jeanne Herpin*, qui lui apporta en dot les Terres nobles de la Chenardiere, Longlée, la Louaſtrie, l'Orme, &c. De ce mariage vinrent quatre enfans, entr'autres :

François le Sénéchal-de-Kercado, II. du nom, Seigneur de Kercado, Vicomte de Saint-Mauden, &c. Conſeiller au Parlement de Bretagne, qui obtint, au mois de Décembre 1624, des Lettres-Patentes, par leſquelles Louis XIII érigea en ſa faveur la Seigneurie de *Kercado* en *Baronnie*, avec union de celles de Brohais & du Bot. Ces Lettres ont été enregiſtrées à Rennes le 9 Octobre 1629. Il avoit épouſé, le 14 Août 1620, *Catherine de Lis*, fille de *Gilles*, Seigneur du Tertre & de la Roſaye, Conſeiller au Parlement de Bretagne, Garde-des-Sceaux dans les deux Semeſtres, dont trois enfans, ſçavoir : — 1. Jean-Batiste, qui ſuit; — 2. Eustache, Aumônier des Reines Marie de Médicis, Anne & Marie-Thérese d'Autriche, & Evêque de Tréguier; — 3. & René, auteur de la branche des Comtes de Kercado, Marquis de Molac, rapportée ci-après.

Jean-Batiste le Sénéchal-de-Kercado, Baron de Kercado, Seigneur du Bot-Saint-Caradec, Brohais, Vicomte de Saint-Mauden, fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie de 30 Compagnies, par Commiſſion du 30 Avril 1653, où il eſt qualifié *Marquis de Kercado*, mourut à Sedan le 19 Juillet 1654, d'une bleſſure qu'il reçut au ſiége de Stenay. Il avoit épouſé *Jeanne Boterel-de-Quintin*, fille unique de *Pierre Boterel*, Seigneur de Quintin, & de *Suſanne le Prevoſt*, Vicomteſſe de Loyat. De cette alliance vint, pour fils unique :

Barthelemi-Hyacinthe-Anne le Sénéchal-de-Kercado, Baron de Kercado, né le 26 Octobre 1649, Seigneur du Bot-Saint-Caradec, Brohais, Saint-Mauden, Quelen, du Gué-de-l'Iſle, Vicomte d'Apigné, des Cloets, de la ville de Maupetit, &c. connu dans ſa majorité ſous le nom de *Marquis de Kercado*. Il épouſa, par contrat du 31 Janvier 1674, *Louiſe-Renée de Lannion*, fille puînée de *Claude de Lannion*, Seigneur Comte de Lannion, Gouverneur de Vannes & d'Auray, & Capitaine de l'arriere-ban de l'Evêché de Vannes, dont : — 1. Claude-Hyacinthe le Sénéchal, appellé, comme ſon pere, Marquis de Kercado, Colonel du Régiment Dauphin étranger, Cavalerie, Brigadier des Armées du Roi, mort, ſans alliance, peu après avoir été fait Maréchal-de-Camp; — 2. Claude-Silvestre, Chevalier de Malte, mort en 1702, au retour de ſes caravannes; — 3. Louis-René, qui ſuit; — 4 & Théreſe-Eugénie, mariée,

~~Serilly: Louis-Hector de Serilly, Marquis de Sailly, Seigneur de Rancourt, de Brigadier des armées du Roi, Chev. de St Louis, premier Gentilhomme du Prince de Conti, est mort à Paris le 26. juin 1779 dans la 58e. année de son âge Gaz. de fr. No. 56. du 13. juillet de l'année.~~

en 1700, avec *Claude-Charles de Beauvau*, Marquis de Tigny, Baron de la Marche en Poitou.

Louis-René le Sénéchal-de-Kercado, devenu l'aîné & l'héritier de ſa Maiſon, par la mort de ſon frere, &, comme lui, Marquis de Kercado, fut auſſi Baron de Brohais, du Bot-au-Sénéchal, de Saint-Caradec, Vicomte d'Apigné & de Saint-Mauden, Châtelain du Gué-de-l'Iſle & de la Riviere, Seigneur des Baronnies de la Feuillée & de Belle-Iſle, Baron Banneret de Quelen, Seigneur d'Acigné, des Cloets, &c. épouſa, le 10 Février 1710, *Marguerite-Louiſe de Boiſgelin-de-Cucé*, dont : — Louis-Alexandre-Xavier, qui ſuit; — & Louis-Gabriel le Sénéchal, appellé *le Comte de Kercado*, né en Mai 1716, Chevalier de Saint-Louis en 1744, Colonel du Régiment de Breſſe en Décembre 1745, Brigadier en Mai 1748, marié, en Mai 1749, à *Jeanne-Anne Poncet-de-la-Riviere*, fille unique de *Pierre Poncet-de-la Riviere*, Préſident au Parlement de Paris, Comte d'Ablis, &c.

Louis-Alexandre-Xavier le Sénéchal, Marquis de Kercado, né le 21 Février 1712, Lieutenant-Général des Armées du Roi en Mai 1748, mort au Château de Kercado le 8 Avril 1763, avoit épouſé, en 1733, *Marie-Anne de Montmorency-la-Neuville-d'Aumont*, fille du Marquis *de Montmorency*, dont il a laiſſé deux filles, ſçavoir : — Marie-Anne le Sénéchal, née le 1 Septembre 1739, femme de Corentin-Joseph le Sénéchal, Marquis de Molac, Colonel du Régiment de Périgord en 1748; — & Marguerite-Louise-Françoise, née le 15 Octobre 1741, mariée, en 1763, au Marquis *de Graſſe*, en Provence, frere de l'Evêque d'Angers.

Branche des Comtes de Kercado, Marquis de Molac.

René le Sénéchal-de-Kercado, qualifié *Vicomte*, puis *Comte de Kercado*, troiſieme fils de François, II. du nom, & de *Catherine de Lis*, fut tué à la bataille de Senef le 11 Août 1674, étant Brigadier des Armées du Roi. Il avoit épouſé *Marie-Anne de Roſmadec-de-Molac*, fille & héritiere de *Sébaſtien de Roſmadec*, II. du nom, Marquis de Roſmadec, Comte de la Chapelle, Baron de Molac, & de *Renée de Kerhoent*, héritiere de ſa branche, qui étoit aînée de celle de Coetanfao. Il en a eu : — René-Alexis, qui ſuit; — & Sébastien-Hyacinthe, Maréchal-de-Camp, tué au ſiége de Turin en 1706.

René-Alexis le Sénéchal-de-Kercado, Comte de Kercado, Gouverneur des Ville & Château de Quimper, Lieutenant-Général des Armées du Roi à la promotion du 18 Juin 1708, mort à Paris en 1744, avoit épouſé, 1°. le 9 Janvier 1709, *Jeanne Magon*; & 2°. *Marie de Koniſmarck*, qu'il a laiſſée veuve ſans enfans. Du premier lit ſont iſſus, entr'autres : — 1. René-Alexis le Sénéchal, appellé *le Marquis de Molac*, Gouverneur de Quimper par ſurvivance, Colonel du Régiment de Berri, Infanterie, tué au ſiége de Prague à la tête des Grenadiers de France; — 2. Corentin-Joseph, qui ſuit; — 3. Louise-Marguerite, mariée, en 1740, avec *Anne-Louis de Beauvau*, Marquis de Tigny.

Corentin-Joseph le Sénéchal-de-Kercado, Marquis de Molac, Colonel du Régiment de Périgord, Infanterie, Gouverneur des Ville & Château de Quimper, Maréchal-de-Camp en 1761, a épouſé, le 9 Octobre 1751, ſuivant le Mercure de Décembre, & ſelon M. *d'Hozier*, en 1748, Marie-Anne le Sénéchal-de-Kercado, ſa couſine, fille aînée de Louis-Alexandre-Xavier, Marquis de Kercado, Lieutenant-Général des Armées du Roi, dont une fille.

Les armes : *d'azur, à neuf macles d'or, 3, 3 & 3.*

* SERRE : Terre ſituée en Franche-Comté, poſſédée, avec pluſieurs autres de la même Province, par la Famille de Clerc-de-Mazerolle, noble & ancienne du Comté de Bourgogne, où elle a contracté de belles alliances. *M.*

François Clerc, Seigneur de Mazerolle, Champagney, Franoy, Serre, Villers-Bufon & autres lieux en Franche-Comté, fut Gentilhomme confident &

ami intime d'*Armand*, Prince *de Conti*, mort en 1666, diſent les Mémoires de *Joly*, *Tome II*, *p. 72*, & ceux du Cardinal *de Retz*. Il laiſſa de Demoiſelle *Eliſabeth de la Riviere*, ſon épouſe :

Jean-Batiste Clerc, Seigneur de Mazerolle, &c. Capitaine d'Infanterie au Régiment du Marquis *de Poitiers*. Il eſt mort en 1705, & avoit épouſé Demoiſelle *Chriſtine de Saint-Belin*, Dame d'honneur de Mademoiſelle *de Montpenſier*. Il eut pour fils :

Jean-François Clerc, Seigneur de Mazerolle, Champagney & Alligny, qui a été Lieutenant de MM. les Maréchaux de France à Beſançon, pendant 30 années, & eſt mort le 22 Mars 1767. Il avoit épouſé Demoiſelle *Agnès-Théreſe Gilbert*, morte le 15 Octobre 1750, dont dix enfans. Ceux qui vivent ſont : — 1. Alexandre Clerc-de-Mazerolle, ancien Capitaine au Régiment d'Auvergne, marié avec Demoiſelle *N... Aubry*, veuve du Comte *d'Aſtaing*, dont il n'a pas d'enfans ; — 2. Nicolas Clerc-de-Mazerolle, Lieutenant-Colonel & Chambellan de S. A. S. le Duc regnant *de Wirtemberg*, Gouverneur de Clerval-ſur-le-Doux en Franche-Comté, veuf de *N...*, Comteſſe *de Riom*, qui avoit épouſé, en premieres noces, *N... d'Audibert*, Lieutenant-Général au ſervice du Roi de Sardaigne ; — 3. Jean-François Clerc-de-Mazerolle, ancien Officier du Corps Royal-Artillerie, actuellement Lieutenant de MM. les Maréchaux de France à Beſançon, par Commiſſion de l'an 1765 ; — 4. Joseph Clerc, appellé *le Chevalier de Mazerolle*, ancien Officier reformé au Régiment de Guienne, & en 1777, Garde-du-Corps de S. A. R. M. le Comte d'Artois ; — & quatre filles, dont deux mariées.

Nicolas Clerc-de-Mazerolle, dont nous avons parlé ci-devant, Chambellan du Duc *de Wirtemberg*, a obtenu un Certificat, ſous ſeing-privé, paſſé à Beſançon le 6 Décembre 1775, ſigné de quatre Gentilshommes du Comté, & atteſté par l'Intendant de la Province, comme tous ceux ci-deſſus mentionnés ſont d'une Famille noble & ancienne du Comté de Bourgogne.

Elle porte pour armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roſes d'argent, deux en chef & une en pointe.*

SERREAU-DE-LA-ROCHE-COURSILLON : Ancienne Famille noble de l'Anjou, qui, ſur la production de ſes titres, a été déchargée, le 13 Décembre 1656, de la taxe des francs-fiefs, & maintenue dans ſa nobleſſe. Elle remonte à

I. Jean du Serreau, Ecuyer, Seigneur de Glaſgault, iſſu de noble & ancienne race, qui rendit foi & hommage pour ſa Terre de Glaſgault, le 10 Mai 1469, à haut & puiſſant Seigneur Meſſire *François de Pommerot*, Comte d'Eſtafort. Il épouſa Demoiſelle *Marguerite-Jeanne de Châteaubriant*, & en eut : — Jacques, qui ſuit ; — & Daniel-François.

II. Jacques du Serreau, Ecuyer, Seigneur de Beauregard-Saint-Michel, partagea, le 24 Mai 1496, par acte paſſé devant *Pollore*, Notaire en la Cour de Chartres, la ſucceſſion noble de ſes pere & mere, des deux parts ou tiers avec Daniel-François du Serreau, ſon frere puîné. Il rendit aveu en la Seigneurie de Bretonſelle, le 16 Juillet 1499, à *Claude d'Augmente*, Chevalier, Seigneur de Bretonſelle, &c. & il eſt dit dans cet aveu fils aîné & principal héritier noble de la ſucceſſion du feu Seigneur *de Glaſgault*. Il avoit épouſé, par contrat paſſé, le 14 Avril 1497, devant *Pollore*, Notaire, Demoiſelle *Yolande le Provoſt*, fille de *Jean* ou *Iſaac le Provoſt* (ſuivant l'inventaire des titres), Seigneur de Martigné-le-Vieux, & de Demoiſelle *Yolande Marquis*. A ce contrat furent préſens, pour le futur époux, Daniel-François du Serreau, ſon frere puîné, & *Charles-François de Mancy*, Seigneur des Rauges-Villers, ſon couſin germain ; & pour la future épouſe, *Pierre de Foideville*, Seigneur Marquis de Livet ; & *Jean Pauvert*, ſes couſins-germains. De ce mariage vint, pour fils unique :

III. Robert du Serreau, Ecuyer, Seigneur de Beauregard-Saint-Michel, qui

rendit, le 16 Janvier 1524, aveu & déclaration de ſa Terre de Beauregard-Saint-Michel, à la Seigneurie de Bretonſelle. Il eſt qualifié, dans cet aveu, *Ecuyer, Seigneur de Beauregard-Saint-Michel*, fils unique & héritier de JACQUES DU SERREAU. Il reçut auſſi les aveux des vaſſaux de ſa Terre le 10 Mars 1526, & avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Pollore*, Notaire, le 10 Avril 1522, en préſence de ſes pere & mere, Demoiſelle *Mathurine Dorvillé*, fille de *Jacques Dorvillé*, Seigneur des Granges, laquelle fut aſſiſtée de ſon pere, & de *François Dorvillé*, Sieur du Hameil, ſon couſin-germain. A ce contrat de mariage fut préſent haut & puiſſant Seigneur Meſſire *Charles-François-Daniel de Pommerot*, Comte d'Eſtafort, Baron de Vihyers en Ecoſſe, & Meſtre-de-Camp des Armées de Sa Majeſté, & *Louis-Abraham de Foideville*, Seigneur, Marquis & Baron de Villemert. De ce mariage il eut, pour fils unique :

IV. JEAN-BATISTE DU SERREAU, Ecuyer, Seigneur de la Motte-du-Hurel, lequel fit hommage de cette Terre, le 21 Décembre 1567, à la Seigneurie de la Puiſſais, & en rendit aveu, le 7 Août 1574, au Duc *d'Alençon*. Il reçut ordre & commiſſion de HENRI DE BOURBON, Duc de Montpenſier, Pair de France, Gouverneur du Dauphiné, Lieutenant-Général pour le Roi au pays de Bretagne, le 13 Juillet 1592, de lever & commander une Compagnie de 50 Chevaux-Légers, & une autre Compagnie de 50 Arquebuſiers à cheval. Cette Commiſſion eſt ſignée de HENRI DE BOURBON, au bas de laquelle eſt la démiſſion que fit ledit Sieur *de la Motte-du-Hurel*, de ſes deux Compagnies, en faveur de JEAN, ſon fils, ſon Lieutenant, à cauſe de ſes bleſſures. Cette démiſſion eſt autoriſée par ledit Seigneur Duc *de Montpenſier*, le 22 Mai 1594. Il tranſigea le 21 Février 1593, ſur procès, avec Meſſire *Charles d'Augmente*, Chevalier, Seigneur Marquis de Bretonſelle, par acte paſſé devant *André Gouchet*, Tabellion au Bailliage de Château en Thimerais; & avoit épouſé, par contrat paſſé le 10 Avril 1552, devant *Olivier Accard*, Notaire au Bailliage de la Ferté-Arnault, Demoiſelle *Anne de la Chaleve*, dont il eut : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. MICHEL, Ecuyer, Sieur de Fontenier & de Bizot; — 3. & MARGUERITE-FRANÇOISE, mariée à *Jean de Maiſons*, Ecuyer, Seigneur de Beauregard.

V. JEAN DU SERREAU, Ecuyer, Seigneur du Bois-Fauché, principal héritier de ſes pere & mere, Lieutenant-Général au Bailliage de la Ferté-Arnault, partagea leur ſucceſſion avec ſes frere & ſœur le 21 Septembre 1594, par acte paſſé devant *Etienne Gaultier*, Notaire & Tabellion Royal de la Cour de Chartres. Il rendit aveu de ſa Terre du Bois-Fauché, en la Vicomté de Verneuil, le 8 Janvier 1601, au Seigneur du Fief de la Ronce; acquit la Terre & Seigneurie de la Vallée de *François de Courſelle*, Ecuyer, Sieur d'Ailly, par acte du 20 Novembre 1607, paſſé devant *Gabriel Lormage*, Tabellion à la Ferté-Arnault; & reçut aveu de Meſſire *Jacques du Verdier*, Comte de Seaux, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils d'Etat & Privé, le 26 Décembre 1608. Il fit hommage, le 8 Avril 1608, par acte paſſé devant *Alexandre Bourgeot*, à *N... de la Millardiere*, Seigneur de la Ronce, & avoit épouſé, en préſence de ſes pere & mere, par contrat paſſé le 13 Février 1595, devant *Pierre Château*, Notaire en la Cour de Chartres, Demoiſelle *Louiſe de Marniere*, fille de *François de Marniere*, Ecuyer, Seigneur de Valgalandin, &c. & de *Louiſe de Leſpinay*. Leurs enfans furent : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2 & 3. MARIE & CATHERINE, qui partagerent avec leur frere la ſucceſſion paternelle & maternelle, par acte paſſé, le 19 Mai 1639, devant *Mercier* & *Chaprier*, Notaires au Châtelet de Paris.

VI. JEAN DU SERREAU, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Bizot & Saint-Mars, tranſigea devant *Murer*, Notaire au Châtelet de Paris le 3 Février 1640, ſur procès pendant au Parlement, & il fut réglé qu'il auroit le premier, en l'abſence de M. le Duc *de Saint-Simon*, le Pain béni dans l'Egliſe de Boiſſy-le-Sec, comme étant le premier & le plus ancien Gentilhomme de cette Paroiſſe. Il reçut, le 1 Juin 1641, Commiſſion de HENRI D'ORLÉANS, Duc de Longueville, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi en la Province de Normandie, & Lieutenant-Général de Sa Majeſté en Allemagne, de lever & commander

une Compagnie de 50 Chevaux-Légers. Il avoit épouſé, par contrat du 2 Juin 1637, reçu par *Mercier* & *Chaprier*, Notaires au Châtelet de Paris, Demoiſelle *Angélique du Piau*, fille de *Jean du Piau*, Ecuyer, Seigneur de Lommeau, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Intendant des Maiſon & affaires de M. le Prince *de Condé*, & de feu Dame *Françoiſe Aubin*. De ce mariage vinrent : — 1. JEAN-ANTOINE, qui ſuit ; — 2 & 3. FRANÇOIS & LOUIS.

VII. JEAN-ANTOINE DU SERREAU, Ecuyer, Seigneur de Saint-Mars, Bizot, &c. partagea la ſucceſſion de ſes pere & mere avec ſes freres puînés, par acte paſſé devant *Louis Bourgeois*, Notaire à la Ferté, le 15 Février 1664, & encore avec FRANÇOIS, celle de LOUIS DU SERREAU, leur puîné, le 12 Octobre 1666, devant le même Notaire. Il avoit épouſé, par contrat du 5 Septembre 1663, devant *Jean Bouzelin*, Notaire Royal à Longwy, Demoiſelle *Marthe Monhay*, fille de feu *François Monhay*, Conſeiller du Roi & Contrôleur au Grenier à Sel de Bellême, & de *Marie Boutet*. De ce mariage naquirent : — 1. JEAN-BATISTE, qui ſuit ; — 2. LOUIS ; — 3. & ANGÉLIQUE.

VIII. JEAN-BATISTE DU SERREAU, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Roche-Courſillon & autres Fiefs y réunis, rendit foi & hommage de ſa Terre de la Roche-Courſillon à la Seigneurie de Sellieres, & reçut les aveux des vaſſaux de ſadite Terre de la Roche-Courſillon. Il partagea la ſucceſſion de ſes pere & mere avec ſes frere & ſœur, par acte paſſé devant *Pierre Logerais*, Notaire Royal à Ecuillé, le 11 Juillet 1709. Il avoit épouſé, le 24 Mai 1695, Demoiſelle *Perrine le Doux*, fille de Meſſire *Robert le Doux*, & de Damoiſelle *Perine Renaudin*, dont, pour fils unique :

IX. JEAN-BATISTE DU SERREAU, III. du nom, Chevalier, Seigneur de la Roche-Courſillon, &c. qui rendit aveu de cette Terre à la Seigneurie de Sellieres en 1751. Il reçut auſſi les aveux de ſes vaſſaux, & épouſa, par contrat du 11 Février 1715, paſſé devant *François Sallays*, Notaire Royal à Angers, réſidant à Cheffe, Demoiſelle *Marie Tripied*, fille de *Pierre*, Ecuyer, Seigneur du Bois & de Beauverger, & de Dame *Catherine Herbereau*, dont : — 1. JEAN-BATISTE-RENÉ, qui ſuit ; — 2. MELCHIOR-PIERRE, Ecuyer ; — 3. CATHERINE-RENÉE ; — 4. JULIE-FRANÇOISE ; — 5. & JEANNE-SOPHIE.

X. JEAN-BATISTE-RENÉ DU SERREAU, Chevalier, Seigneur de la Roche-Courſillon, principal héritier de ſes pere & mere, partagea leur ſucceſſion avec ſes frere & ſœurs le 13 Juillet 1762 ; & a épouſé, par contrat du 18 Avril 1763, paſſé devant *Jacques-René Campeau*, Notaire Royal de la Sénéchauſſée d'Anjou, réſidant à Cheffe, Demoiſelle *Jeanne-Renée de Frébourg*, fille de feu Meſſire *Joſeph-René de Frébourg*, Chevalier, Seigneur de Frébourg, & de Dame *Bonne-Renée de Belleriant*, dont ſont iſſus : — 1. JEAN-JOSEPH-MARIE, né & batiſé le 3 Juin 1764 ; — 2. DENIS-MARIE-GABRIEL, né le 26 & batiſé le 27 Décembre 1766 ; — 3. PIERRE-JOSEPH-LOUIS, né & batiſé le 12 Janvier 1768 ; — 4. LOUIS-ACHILLE, né le 22 & batiſé le 23 Septembre 1770 ; — 5. BONNE-JEANNE-FRANÇOISE, née & batiſée le 11 Avril 1765 ; — 6. MADELENE-JEANNE, née le 6 & batiſée le 7 Mai 1769 ; — 7. & DOROTHÉE-DENISE-SAINTE, née & batiſée le 9 Octobre 1771.

Les armes : *d'azur, au ſautoir fuſelé d'or, accompagné au deuxieme, troiſieme & quatrieme quartiers de trois aigles de même, armées & lampaſſées de ſable.* Supports, *deux licornes.* Généalogie dreſſée ſur un inventaire, & titres originaux communiqués.

SIGNET : De cette Famille étoit

GUILLAUME SIGNET, qualifié *Gentilhomme* dans *Moréri*, qui rapporte qu'il fut fait Sénéchal de Beaucaire en 1416 ; & que dans ce tems l'Empereur SIGISMOND & Roi de Hongrie, étant venu à Paris pour faire finir les diviſions entre le Roi de France & le Roi d'Angleterre, on le conduiſit en la Cour du Parlement. Il entendit plaider une cauſe dans laquelle on reprochoit à GUILLAUME SIGNET qu'il n'étoit point Chevalier, & que la charge de Sénéchal dont il étoit revêtu

addition à la page 536. du tome XII.

Sesmaisons: Claude-françois de Sesmaisons, Lieutenant-Général des armées du Roi, ancien Lieutenant des Gardes-du-Corps de Sa Majesté, Seigneur de Sesmaisons-la-Sausiniere, Lesneruc et autres lieux, Chevalier de l'ordre Militaire de St. Louis, est mort le 6. février 177[illegible] dans son Château de Saint-Saire en Normandie, en la 70e. année de son âge. Gaz. de France 16. fevr. 1779. No. 14.

revêtu ne devoit être occupée que par un *Chevalier*. L'Empereur, de ſon autorité, l'arma *Chevalier*, ce qui lui fit gagner ſon procès, & il fut fait Sénéchal au préjudice de l'autre Chevalier avec lequel il étoit en conteſtation. C'eſt un fait auſſi rapporté dans l'Hiſtoire de France, ſous le regne de CHARLES VI.

PIERRE-LAURENT SIGNET, fils de PIERRE, un des deſcendans de GUILLAUME, mourut fort âgé, & avoit épouſé, en 1573, *Henriette de Prelles*, du Dauphiné, près Montelimart. Par des malheurs arrivés, étant obligé de s'expatrier, ils vinrent s'établir en Normandie, dans la Généralité d'Alençon, & eurent de leur mariage : — JULIEN, qui ſuit ; — & une fille, morte jeune.

JULIEN SIGNET épouſa *N... le Fere*, dont il eut :

JACQUES SIGNET, Seigneur du Pleſſis, dans la paroiſſe d'Almeneche proche Argentan, qui ſe maria avec *Françoiſe Bardou*, fille de *N... Bardou*, Seigneur de Neuville près Séez. Leurs enfans furent : — 1. JEAN, mort Curé de Honville près de Rouen ; — 2. FRANÇOIS, mort garçon ; — 3. JACQUES, qui ſuit ; — & quatre filles.

JACQUES SIGNET, Seigneur du Pleſſis, embraſſa le parti des armes, & entra dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde. Etant parfait Ecuyer & connoiſſeur en chevaux, il commanda les Haras du Roi près d'Hyemes. Comme poſſeſſeur du fief du Pleſſis, il eut conteſtation pour le droit de franc-fief ; mais ſon origine étant connue dans la Province du Languedoc, le Roi LOUIS XIV lui accorda de nouvelles Lettres de Nobleſſe en forme de réhabilitation, & le fit Chevalier de Saint-Louis à la création de cet Ordre, huit jours avant ſa mort. Il avoit épouſé *Françoiſe de Tirmoys-Hotenoſt*, dont : — 1. JACQUES-JÉRÔME, qui ſuit ; — 2. JEAN, emporté d'un boulet de canon à la bataille de Malplaquet ; — 3. & une fille.

JACQUES-JÉRÔME SIGNET, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis, épouſa *Madelene-Charlotte de Fontenay-Survie*, arriere-petite-fille de *N... de Fontenay-Survie*, Gouverneur des Tours de la Rochelle & du pays d'Aunis, Seigneur de la Terre de Survie, de celle de Seran, & de celle de Bois de Seran près Caen, qui n'avoit que trois filles. L'aînée épouſa *Jean Turgot*, Seigneur des Tourailles ; la ſeconde, *N... Deru-de-Saint-Pavin*, près Falaiſe ; & la troiſieme fut mariée à *N... de la Moudiere*, près Séez. Celle-ci étoit grand'mere de *Madelene-Charlotte de Fontenay-Survie*, femme dudit JACQUES-JÉRÔME SIGNET, ci-deſſus, & qui eut de ſon mariage cinq enfans, ſçavoir : — 1. RENÉ-JACQUES SIGNET, qui, après avoir fait pluſieurs campagnes dans le Régiment de Tallard, épouſa *Madelene du Breuil-Châteauthiery*, niéce de Madame *de Ray*, Marquiſe de l'Aigle, morte ſans enfans ; — 2. FRANÇOIS-ISAAC, qui a ſervi dans le Régiment de Languedoc, Infanterie, près de 36 ans, a été fait Chevalier de Saint-Louis, & s'eſt retiré Capitaine de Grenadiers, avec Brevet de Lieutenant-Colonel. Il a épouſé, 1°. en 1757, *Marie-Louiſe de la Fournerie*, près Alençon, dont il ne lui eſt point reſté d'enfans ; & 2°. à Paris, *Marie-Catherine le Blanc*, auſſi ſans enfans ; — 3. CHARLES SIGNET, tué en 1744, ſervant dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde ; — 4. LOUIS, qui ſuit ; — 5. & une fille.

LOUIS SIGNET, Capitaine au Régiment de Languedoc & Chevalier de Saint-Louis, a épouſé *Françoiſe-Geneviéve Phifaut-de-la-Houſſaye*, dont, pour fils unique, — LOUIS SIGNET.

Les armes : *d'azur, à trois cygnes d'argent.*

SIGNIER : Ancienne Nobleſſe de Toulon en Provence, originaire d'Italie, qui a porté indiſtinctement les noms de SEIGNIE, SIGNIE, SEGNI, SIGNY & enſuite SIGNIER. *Noſtradamus* lui donne le nom de SEGNIER.

Il y a eu en Italie deux Maiſons de SEGNI ou SIGNY, dont étoit INNOCENT III, originaire d'Anagnie, ville d'Italie dans la Campagne de Rome, élu Pape le 9 Janvier 1198. ALEXANDRE IV, élu le 21 Décembre 1254, étoit neveu de GRÉGOIRE IX & d'INNOCENT III. *Hugolin*, Cardinal, Evêque d'Oſtie, étoit auſſi de la Maiſon des Comtes DE SIGNY. Nous allons ſeulement parler de ceux connus

par les Généalogiſtes de Provence, *Noſtradamus*, l'Abbé *Robert de Briançon*, & l'Hiſtoire héroïque de cette Province, qui la font remonter à

I. FERRAND ou FERDINAND DE SIGNIER, qui n'eſt connu que par le contrat de mariage de BERTRAND, ſon fils, qui ſuit, dans lequel ils ſont qualifiés tous deux *Ecuyers*.

II. BERTRAND DE SIGNIER, Ecuyer, vivoit à Toulon, & épouſa, par contrat paſſé devant *Vincent de Saint-Anthonin*, Notaire, le 16 Janvier 1441, *Laurence de Saint-Pierre*, d'une Famille qui portoit pour armes : *d'azur, à un lion couronné d'or, & une bande de gueules brochante ſur le tout.* De ce mariage vinrent : — 1. ANTOINE, Seigneur de Pioſin, qui n'eut point de poſtérité ; — 2. JEAN, qui ſuit ; — 3. FERRAND ; — 4. PIERRE ; — 5. & NICOLAS. Tous ces freres, excepté FERRAND, qui pouvoit être mort alors, fonderent, le 9 Juillet 1490, une Meſſe pour tous les jours ; & la même année, ANTOINE & PIERRE, par acte paſſé devant *Jacques Graſſet*, Notaire à Toulon, fonderent encore une Meſſe dans l'Egliſe & Chapelle de Saint-Sauveur de la ville d'Aix.

III. JEAN DE SIGNIER, qualifié *Ecuyer* dans des Lettres-Patentes du Roi RENÉ, ſignées & ſcellées, données à Avignon le 4 Août 1477, fut Maître général des Ports de mer & Rivieres, Ponts & paſſages de la Provence. Dans une Lettre particuliere, ce même Prince le qualifie *ſon fidele ami*. Sous LOUIS XI, il fut pourvu des offices de Capitaine, Garde & Châtelain de la Ville, Châtel & Cité de Toulon, Bailli de la même Ville, & de Viguier d'Hieres, pour en jouir alternativement d'année en année, par Lettres-Patentes du 19 Décembre 1481 ; & pour fournir aux charges & frais deſdits Offices, il lui fut attribué de gages la ſomme de 300 florins, monnoie ayant cours en Provence, à recevoir du Tréſorier & Receveur-Général dudit pays de Provence, dans leſquelles charges il fut confirmé par Lettres-Patentes du Roi CHARLES VIII, le 20 Mars 1493, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus, tant à lui qu'aux Comtes & Comteſſes de Provence, ſes prédéceſſeurs. Le même JEAN DE SIGNIER aſſiſta aux Etats tenus en Provence en 1487, ſous ce Monarque, avec *Gabriel Garjan*, en qualité tous deux de Députés de la ville de Toulon & de ſon Viguerat, ſuivant l'Hiſtoire chronique de Provence par *Noſtradamus*, *p.* 688. Il fit ſon teſtament le 15 Avril 1513, devant *Jacques Parveſy* ou *Pareſy*, Notaire public à Toulon, en préſence de *Jean Demari* & *Beranger Garnery*, auſſi Notaires, dans lequel teſtament il ſe dit âgé de près de 100 ans ; veut être enterré dans l'Egliſe Cathédrale de Toulon, en la Chapelle Saint-Sauveur, où, dit-il, ſes ancêtres ont été inhumés ; legue 13 deniers à cette Egliſe, fait pluſieurs autres diſpoſitions en faveur de la même Egliſe, & en faveur des pauvres & des Confréries de la Ville, qu'il veut avoir à ſon inhumation ; legue de l'argent pour différens anniverſaires, beaucoup de Meſſes à dire après ſa mort ; fonde, dans l'Egliſe Cathédrale de Toulon, un anniverſaire à perpétuité, pour lequel il legue 10 florins, & en legue autant à ſa Confrérie de la Conception de la Sainte-Vierge, pour être employés à doter & marier de pauvres filles. Par ce même teſtament il nomme héritiere de tous ſes biens, ſa femme *Antoinette de Morance*, héritiere de ſa Famille, dont les armes étoient : *de gueules, à une bande d'or ;* & avoient pour cimier, *une Pucelle*. Suivant l'Abbé *Robert de Briançon*, on les voyoit il y a 100 ans, & peut-être encore aujourd'hui, dans la Chapelle de cette Famille, en l'Egliſe des Freres-Prêcheurs de Toulon. JEAN DE SIGNIER eut de ſon mariage : — 1 & 2. HONORÉ & LOUIS, morts ſans enfans ; — 3. BERTRAND, qui ſuit ; — 4. PIERRE, auteur de la branche des Seigneurs de Rogny, &c. établie en Picardie, rapportée ci-après ; — 5. HONORÉE, mariée, le 2 Mai 1502, à *Pierre de Thomas*, Seigneur de Sainte-Marguerite, Viguier de Toulon en 1530, Maître des Ports de toute la Province, fils de *Jean de Thomas*, & d'*Antoinette de Julianis ;* — 6. JEANNE, nommée par d'autres ANTOINETTE, mariée à *Henri de Nas*, ſecond Conſul d'Aix en 1529, fils de *Simon*, ſecond Conſul en 1494, lequel ſuivit le Roi CHARLES VIII, lors de la conquête du Royaume de Naples. Ce Prince, pour le récompenſer de ſes ſervices, lui donna des Lettres de Nobleſſe, au Château de Capouanne à Naples,

en Mai 1495. Elles furent enregiſtrées, le 17 Août ſuivant, aux Archives du Roi à Aix; — 7. MADELENE, qui fut ſous la tutelle de ſa mere avec BERTRAND DE SIGNIER. Elle fut mariée, par contrat du 10 Mai 1528, avec *Jacques de Cuers*, fils de *Pierre*, II. du nom; —— 8. & LOUISE ou JEANNE, épouſe de *N... Cambe.*

IV. BERTRAND DE SIGNIER, Ecuyer, Seigneur de Pioſin, par donation d'ANTOINE, ſon oncle, du 20 Novembre 1527, paſſée devant *Gilles*, Notaire de Graſſe, en rendit hommage à la Comteſſe *de Sault* le 13 Octobre 1528, & y eſt qualifié *noble & généreux Ecuyer.* Il embraſſa le parti des armes, ſe diſtingua dans les guerres de ſon tems; fut fait priſonnier, en 1524, par les troupes de l'Empereur CHARLES-QUINT, comme il ſe voit par une quittance de 400 écus d'or, qu'*Antoinette de Morance*, ſa mere, paya pour ſa rançon; fut chargé, par Commiſſion du 26 Août 1536, de M. *de la Rochefoucaud*, de lever 500 hommes de guerre, pour s'oppoſer aux troupes de l'Empereur entrées en Provence, & fut établi Lieutenant-Général à la garde de Marſeille, Terres & Mers; eut ordre, le 25 Septembre 1542, de M. *de Grignan*, Gouverneur de Toulon, de mettre les habitans ſous les armes, & de les conduire pour s'oppoſer aux entrepriſes des ennemis. Il eut encore pluſieurs autres Commiſſions, ſçavoir: le 5 Août 1543, de lever 200 hommes, & de les conduire à Antibes, au Camp de M. le Duc *d'Enghien;* en 1556, du Roi HENRI II, de lever une Compagnie d'Infanterie de 270 hommes, pour aller joindre le Maréchal *de Briſſac*, commandant l'armée en Piémont; fut chargé par le Comte *de Tende*, en 1562, du Gouvernement de la ville de Toulon, & eut encore, le 19 Février de ladite année, du même Seigneur, Gouverneur de la Province, une autre Commiſſion. Ledit BERTRAND DE SIGNIER épouſa, par contrat du dernier jour de Novembre 1525, paſſé devant *Guerin*, Notaire à Riez, *Honorée de Ferrier*, fille aînée de feu noble homme *Honoré de Ferrier*, des Seigneurs d'Auribeau & de Saint-Julien, de la ville de Riez, & de noble *Honorée Ruf.* Elle lui porta en dot 3000 florins ayant cours en Provence, & renonça, par ſon contrat de mariage, au moyen de cette ſomme, à 40 mille florins qu'elle eſpéroit de la ſucceſſion de ſon pere. Il eſt qualifié *noble* BERTRAND DE SIGNIER, Seigneur de Pioſin, dans le contrat de fondation de ſix Meſſes, tous les ans, dans l'Egliſe des Freres Prêcheurs de Toulon, en la Chapelle de Saint-Jean-Batiſte (appartenante à la Maiſon de SIGNIER), qu'il fit par acte du 1 Mai 1533, devant *Berenguier Garnier.* Il fit ſon teſtament le 9 ou 19 Décembre 1566, retenu par *Antoine Pavès*, Notaire à Toulon, inſtitua pour ſon héritiere *Honorée de Ferrier*, ſa femme, & après elle, ſes enfans, qui furent: — 1. HONORÉ, mort ſans enfans; — 2. CLAUDE, Seigneur en partie de Pioſin, marié avec *Catherine de Blancard*, fille de *François*, Seigneur de Néaule, dont il n'eut qu'une fille, nommée FRANÇOISE ou MADELENE DE SIGNIER, mariée à *Palamede de Giraud*, Lieutenant de l'Amirauté de Toulon, auquel elle porta une portion de la Seigneurie de Pioſin; —— 3. & BALTHASARD, qui ſuit.

V. BALTHASARD DE SIGNIER, Ecuyer, Seigneur de Pioſin, ci-devant Lieutenant de la Place, fit l'acquiſition des Terres & Seigneuries d'Evenes & d'Orves le 6 Juillet 1612, par acte paſſé devant *Barnier*, Notaire de Marſeille, dont il rendit hommage au Roi le 20 Octobre de la même année. Il obtint de Sa Majeſté LOUIS XIII un Brevet & des Lettres-Patentes le dernier Juillet 1612, portant don, en ſa faveur, du droit de lods deſdites Terres d'Evenes & d'Orves, en conſidération des bons & recommandables ſervices qu'il a rendus à la Couronne durant l'eſpace de 35 ans, tant en la charge de Lieutenant-Général au Siége d'Hieres, qu'en celle de Lieutenant-Général en l'Amirauté de Provence, ſignées LOUIS, & plus bas par le Roi, Comte de Provence, la Reine Régente, ſa mere. Il eut auſſi des Lettres de proviſions de l'état & office de Lieutenant de l'Amirauté de la ville de Marſeille, du Roi HENRI, données à Paris le 2 Décembre 1579. Il avoit épouſé, par contrat du 11 Mars 1569, paſſé devant *Louis Thaneron*, Notaire à Brignoles, *Anne de Vintimille*, fille de *Gaſpard de Vintimille*, des Comtes de Marſeille, Seigneur d'Olioules & d'Evenes, & d'*Anne*

d'Arcuſſia ; celle-ci fille unique d'*Iſnard d'Arcuſſia*, Baron de Tourves, & d'*Iſabelle Grimaud.* De ce mariage il eut :

VI. Bertrand de Signier, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Pioſin, d'Evenes & de Tevennos, Viguier & Capitaine pour le Roi, de la ville de Toulon. Il teſta le 10 Janvier 1637, devant *Aubert*, Notaire Royal à Toulon, inſtitua héritier Louis, ſon fils aîné ; & avoit épouſé, par contrat paſſé le 7 Octobre 1601, devant *Louis Courrons* ou *Couchou*, Notaire à Toulon, *Anne de Gombert*, fille de *Gaſpard de Gombert*, Seigneur d'Orves, & de *Melchione de Martin*, dont : —— 1. Louis, qui ſuit ; —— 2. & 3. Balthasard & Jean, tous les deux Archidiacres de Toulon.

VII. Louis de Signier, Ecuyer, Seigneur de Pioſin, d'Evenes & d'Orves, Viguier & Capitaine, pour le Roi Louis XIII, de la ville de Toulon, ſuivant ſes Proviſions, datées de Paris du 4 Septembre 1637, avoit épouſé, par contrat du 8 Mai 1636, paſſé devant *Honoré Maſſe*, Notaire Royal d'Hieres, *Lucréce d'Arcuſſia*, fille de *François d'Arcuſſia*, Seigneur d'Eſparron, & de *Louiſe de Blancard*, Dame de la Motte (cette Maiſon d'*Arcuſſia* a donné pluſieurs Chevaliers de Juſtice à Malte, ainſi qu'on le voit par les preuves de François de Signier, du 9 Octobre 1690). Etant devenu veuf il ſe fit ordonner Prêtre, & fut enſuite Archidiacre de Toulon ; produiſit ſes titres lors de la recherche, & fut maintenu dans ſa nobleſſe, par les Commiſſaires députés par le Roi en Provence, le 22 Novembre 1667. Il eut de ſon mariage : — 1. Jean-Batiste-Henri, qui ſuit ; —— 2. François, reçu Chevalier de Malte le 25 Septembre 1655, ſur ſes preuves faites devant les Chevaliers *de Guiteau*, Commandeur de Mauſannes, & *de Puget*, au Grand-Prieuré de Toulouſe ; — 3. Jean, auſſi reçu Chevalier de Malte au même Prieuré en 1660, dont le Procès-verbal eſt du 25 Septembre 1665. Suivant l'Hiſtoire héroïque de la Nobleſſe de Provence, *Tome II*, Louis de Signier eut encore deux filles, ſçavoir : —— 4. N... de Signier, mariée à *N... de Barras-Melan ;* —— 5. & Marie-Anne, mariée, par contrat du 17 Octobre 1673, paſſé devant *Jean Martely*, Notaire de Toulon, à *Thomas d'Orves*, fils puîné de *Thomas d'Orves*, & de *Catherine de Blegier*, dont elle fut la premiere femme.

VIII. Jean-Batiste-Henri de Signier, Ecuyer, Seigneur de Pioſin, d'Evenes & d'Orves, épouſa, à Marſeille, par contrat paſſé devant *Aubert*, Notaire Royal à Toulon, en date du 26 Février 1671, *Anne d'Arene*, fille de *François d'Arene*, Ecuyer, & de *Madelene d'Arene*, ſa couſine, tous deux de la ville de Marſeille, de laquelle il eut poſtérité. Cette *Anne d'Arene* avoit, lors de ſon mariage, un frere Chevalier de Juſtice à Malte, ainſi qu'il ſe voit par les preuves de François de Signier, du 9 Octobre 1690.

Suivant l'Abbé *de Vertot*, il y eut encore un François de Signier, qui fut reçu Chevalier de Malte en 1698. Le dernier de la branche des Seigneurs de Pioſin étoit Pierre-Alexandre de Signier, Chevalier de Malte, Grand-Prieur de Toulouſe, mort, en 1752, Chef-d'Eſcadre des Armées-Navales. Commandant le Vaiſſeau *le Diamant*, il fut attaqué par trois Vaiſſeaux Anglois, en mit un hors de combat, coula l'autre à fond & s'empara du troiſieme. Peu de tems après cette action, un des Courtiſans de Louis XV lui vantant un jour la beauté du diamant de ſon chapeau & le feu qu'il jettoit, le Roi répondit : *cela eſt vrai, il eſt beau & jette beaucoup de feu ; mais non pas encore autant que celui que commandoit Pioſin.* Il lui reſtoit, à ſa mort, une ſœur, N... de Signier, mariée à *N... de Barras-la-Penne*, Gentilhomme de Manoſque, petite Ville de Provence, où elle eſt morte en 1777.

Nous pouvons encore dire de la branche des Signier-de-Piosin, que l'on voit à Malte dans le Répertoire des preuves des Chevaliers qui les ont faites, ou de qui elles ne ſont pas égarées : — François de Signier-de-Piosin, reçu en 1655 ; — Jean, reçu en 1658 ; — François, né à Olioules le 4 Juin 1674, & batiſé à Toulon, reçu en 1690 ; — & Joseph, reçu en 1700.

A la Friſe de la grand'ſalle de l'Auberge, où ſe trouve le blaſon des armes de tous les grands Commandeurs, on lit, ſous celle de François, les paroles

ſuivantes : Frere François de Signier eſt entré Grand-Commandeur le 19 Mars 1719, & en eſt ſorti Grand-Prieur de Toulouſe le 27 Mai à quatre heures du ſoir : il eſt mort une heure après. C'eſt le même François qui a été Chef-d'Eſcadre, & le même qui a fait ſes preuves en 1690, le 9 Octobre, & a été reçu Chevalier de Juſtice devant les Chevaliers *de Foreſta-de-Collongnes*, Receveur au Grand-Prieuré de Saint-Gilles, & *Gaſpard de Villages* : on a oublié dans l'inſcription de mettre l'année de ſa mort, quoique le jour & l'heure y ſoient exactement marqués.

Outre cette branche de Pioſin & celle des Seigneurs de Rogny établie en Picardie, cette Famille en a formé pluſieurs autres, une à Cuers, une à Hieres, qui ſont éteintes, dont les biens ont paſſé, par les filles, dans la Maiſon de *Thomas*, & enfin une autre établie à Marſeille, qui a paſſé à Aix, dont nous allons parler.

Branche des Signier *établie à Aix.*

Jean-Pierre de Signier étant venu s'établir à Aix, y fut reçu, ſuivant l'Hiſtoire héroïque de la Nobleſſe de Provence, Conſeiller au Parlement en 1630. Il avoit deux ſœurs, ſçavoir : Blanche de Signier, mariée, par contrat paſſé devant *Boniface Alpheran*, Notaire d'Aix, le 16 Novembre 1637, à *Joſeph de Bourguignon*, élu premier Conſul de Marſeille en 1646, fils de *Pierre*, & de *Marguerite d'Alphanhy*; & Claudine de Signier, mariée à *Balthaſard d'André*, reçu Conſeiller en la Cour des Comptes le 25 Juin 1637, fils de *Paul d'André*, & de *Gaſparde de Félix*. Ce Jean-Pierre de Signier épouſa *Diane de Saint-Marc*, fille de *François*, Conſeiller au Parlement d'Aix, & de *Madelene Dedons*. Il eut de ſon mariage : —— Louis, qui ſuit ; —— & N... de Signier, qui ſervit avec diſtinction dans le Régiment de Provence, Infanterie. M. *de Voltaire* en a fait mention dans ſon ſiécle de Louis XIV, ſous le nom de *Siviere*, au lieu de Signier, au ſujet de la bataille d'Hochſtet, ſous le Maréchal *de Tallard*. Comme Brigadier, & commandant en cete qualité la Brigade de Navarre & de Provence, il ſe retrancha dans un Cimetiere, & ne voulut point ſigner la capitulation qu'on lui offroit : après avoir taillé en piéces différens détachemens qu'on lui avoit envoyés pour le forcer de ſe rendre, on lui fit demander ce qu'il vouloit. Il répondit : *Les honneurs de la guerre* ; ce qui lui fut accordé ſur le champ, enſorte qu'il ſauva les Corps qui étoient ſous ſes ordres, quantité de canons, bagages, munitions de guerre & de bouche. Comme on eut deſſein de le deſſervir auprès de Louis XIV, ce Prince voulut le voir, & lui demanda pourquoi il n'avoit point voulu ſigner la capitulation. *C'eſt*, Sire, répondit-il naturellement, *que je n'étois pas là pour écrire*. Il eſt mort Maréchal des Camps & Armées du Roi, ſans alliance, en la petite ville de Salon, en 1720 ou 1721, tems où la peſte ravageoit la Provence ; & eſt enterré dans l'Egliſe des Cordeliers. Le Régiment de Provence, dans lequel il avoit ſervi avec la plus grande diſtinction, ſe trouvant alors à portée, vint exprès pour lui rendre les derniers honneurs.

Louis de Signier, Conſeiller au même Parlement d'Aix, après ſon pere, épouſa *Caſſandre de Cadenet*, dont il eut 22 enfans. L'aîné fut :

Jean-Pierre de Signier, qui ſervit long-tems dans le Régiment de Provence, dont il fut Lieutenant-Colonel. Il paſſa enſuite à la Lieutenance de Roi de Cambray, où il mourut ſans enfans. N'imaginant pas que Joseph, qui ſuit, le dernier de ſes freres, ſe mariât, & aimant beaucoup une de ſes ſœurs, mariée, à Salon, à un Gentilhomme nommé *des Henriques*, morte en 1770, il lui donna tous ſes biens ; & Joseph n'eut que la Terre de Senneguier, qui lui fut ſubſtituée par ſa mere. Les autres enfans de Louis ſont morts en bas-âge ou ſans poſtérité.

Joseph de Signier, Chevalier, Seigneur de Senneguier ſervit dans le Régiment de Provence, comme ſon oncle & ſon frere, & ſe retira à ſa Terre, étant Capitaine de Grenadiers & couvert de bleſſures. Il avoit épouſé, en 1740, *Céſarée d'Icard-de-Perignan*, de la ville d'Arles, de laquelle il a laiſſé :

Nicolas-Gabriel-Magloire de Signier, Chevalier, Seigneur de Senneguier en Provence, qui entra dans la Marine au département de Toulon en 1756, & s'eſt retiré Enſeigne de Vaiſſeau en 1767. Il réſide à Arles, ſans poſtérité juſqu'à préſent 1777, avec *Agricole-Françoiſe-Elzéarde-Joſephe-Michelle de Guillen-de-Montjuſtin*, de la ville d'Avignon, qu'il a épouſée en 1767, fille d'*Ignace-François de Guillen-de-Montjuſtin*, Viguier de ladite ville d'Avignon.

Branche des Signier-de-Rogny, établie en Picardie.

IV. Pierre de Signier, fils puîné de Jean, Ecuyer, & d'*Antoinette de Morance*, quoique deſtiné par ſon pere à être d'Egliſe, n'embraſſa pas cet état, & ſe maria, ſuivant quelques-uns, à la Marquiſe *d'Andrea*, veuve de *N... de Forbin Janſon*. Il fit ſon teſtament le 22 Octobre 1562, paſſé devant *Antoine Pavé*, Notaire à Toulon, & légua ſes biens de Toulon à ſon fils Pierre, qui ſuit.

V. Pierre de Signier, II. du nom, Chevalier, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de *François*, Duc d'Anjou, frere unique du Roi Henri III, Ecuyer, de la grande & petite Ecurie, Gouverneur d'Oiſy, & de la Ville & Château de Marle, &c. eut, le dernier Décembre 1580, commiſſion de lever une Compagnie de 100 Arquebuſiers à cheval; fut pourvu, le 24 Avril 1583, de la charge d'Ecuyer ordinaire du même Duc d'Anjou; eut ordre, le 21 Mars 1584, de commander deux Compagnies d'Infanterie, & de les conduire à la guerre; fut fait Capitaine & Gouverneur d'Oiſy & des Places en dépendantes, par Lettres du 12 Avril de la même année, en vertu du pouvoir qu'il en avoit de *Jean de Montluc-Balagny*; & le 8 Mars 1585, ce Seigneur de Balagny le chargea de tenir leſdites Places & ſes dépendances ſous l'autorité du Roi, à cauſe que *François*, Duc d'Anjou, venoit de mourir. Henri III le confirma, le 23 Décembre 1585, dans ſon Gouvernement d'Oiſy, en lui conſervant ſa Compagnie d'Infanterie, qui tenoit garniſon à Cambray, ſous la charge & le commandement du Seigneur *de Balagny*, Gouverneur & Lieutenant-Général de Cambray & du Cambreſis. Le 25 Août 1587, il eut ordre de commander, en qualité de Maréchal-de-Camp, les troupes envoyées au Duc *de Guiſe*, ſous la conduite de M. *de Fontenelles*, neveu du Maréchal *de Montluc*, ce qui fait voir la confiance qu'on avoit en lui. On lui donna encore, le 8 Novembre 1587, pouvoir d'engager ſa foi envers les Capitaines & ſoldats qui tenoient garniſon dans les Châteaux de Saixefontaine & autres; obtint, le 29 Avril 1594, du Roi Henri IV, des Proviſions de Gouverneur de la Ville & Château de Marle, ſignées Henri, & contreſignées *Ruzé*; fut fait, le 29 Septembre ſuivant, Maréchal des Camps & Armées, pour ſervir en cette qualité dans l'armée du Cambreſis, ſous la conduite du Maréchal *de Balagny*, qui lui donna ordre de lever le plus de troupes qu'il pourroit dans le Cambreſis & les Pays-Bas, ſoit à pied, ſoit à cheval, & fut créé en même-tems Aide des Maréchaux-de-Camp de l'Armée Royale, par Proviſions enregiſtrées à Laon le 18 Février 1595. Il lui donna encore commiſſion, le 19 Août 1593, de faire vendre, par les Officiers de Juſtice de Marle, une coupe extraordinaire de bois dépendans dudit Comté, pour payer les troupes qui tenoient garniſon à Marle, ne pouvant l'être par les habitans, qui venoient d'eſſuyer un grand incendie. Il mourut le 8 Février 1597, & fut enterré dans la principale Egliſe de cette Ville, ainſi qu'on le voit par ſon épitaphe, placée à côté de la porte de la Sacriſtie. Il avoit épouſé, par contrat du 4 Décembre 1588, paſſé devant *Pierre de Maiſon* & *Pierre Carlier*, Notaires Royaux à Montdidier, *Marie le Clerc*, fille d'*Imbert le Clerc*, Ecuyer, Seigneur de Regibay, & de Druelle-ſur-Somme, Terres qu'elle lui apporta en mariage, & de *Madelene de Lignieres*, qui étoit veuve, & prenoit la qualité de tutrice & garde-noble de ſa fille. Elle ſe remaria à *Pierre de la Salle*, Gouverneur de Marle, Seigneur de Rogny, Regibay & Houry, & en étant autoriſée, elle renonça au douaire de ſon premier mari, en faveur de Pierre-Alexandre de Signier, ſon fils aîné, par acte du 1 Mai 1624. Devenue veuve, en ſecondes noces, dudit *Pierre de la Salle*, elle traita, le 14 Février 1636, avec *Philbert*

de Neufville, Ecuyer, Seigneur de Foreſt, demeurant à Miſery, comme époux de *Marie* ou *Madelene de la Salle*, fille & unique héritiere de *Pierre de la Salle*, ſecond mari de *Marie le Clerc*, en vertu duquel traité *Philbert de Neufville* & ſa femme renoncent aux ſucceſſions, échues & à écheoir, de *Pierre de la Salle* & de *Marie le Clerc*, ſe réſervant néanmoins leurs droits & actions, au cas que PIERRE-ALEXANDRE DE SIGNIER, ſeul enfant mâle de ladite *le Clerc*, vint à décéder avant ſa mere. On voit par ce traité que la Terre de Rogny, & moitié de celle de Houry, ſont entrées dans la Maiſon de SIGNIER par *Marie le Clerc*, leſquelles lui ont ſervi de remploi de ſon ſecond mariage. Elle teſta le 15 Juillet 1637, légua à ſon fils, PIERRE-ALEXANDRE DE SIGNIER, ſes Terres de Rogny, Regibay & dépendances, avec ſes effets mobiliers, & à ſa fille, RENÉE DE SIGNIER, une ſomme d'argent; légua à l'Egliſe de Marle 150 livres pour un *Obit*, autant à la même Egliſe, pour celui de feu *Madelene de la Salle*, ſa fille, plus 200 livres pour deux *Obits* de chacun de ſes maris; & fit encore d'autres legs. Elle eut de ſon premier lit: —— PIERRE-ALEXANDRE, qui ſuit; —— & RENÉE DE SIGNIER, mariée, 1°. par contrat du 21 Août 1623, paſſé devant *Jean-Paul Dagneau*, Notaire à Marle, avec *Jérôme Seguier*, Ecuyer, Seigneur de Champigny, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers; & 2°. à *Nicolas du Boulay*, Chevalier, Seigneur de Sery, Conſeiller, Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, qui fut ſon exécuteur teſtamentaire pour une fondation qu'elle fit, le 11 Janvier 1663, en l'Egliſe de Marle.

VI. PIERRE-ALEXANDRE DE SIGNIER, Chevalier, Seigneur de Rogny, Regibay & Houry, d'abord Lieutenant au Régiment de Rambures, enſuite Commandant de 400 lances & de 15 Compagnies de 100 hommes d'Infanterie, ſuccéda à *Pierre de la Salle*, dans la charge de Capitaine & Gouverneur des Ville & Château de Marle, par Proviſions du 22 Septembre 1629, pour lequel Gouvernement il prêta ſerment, le 30 Mai 1630, entre les mains de M. *de Marillac*, Garde des Sceaux de France; eut commiſſion, le 23 Mars 1635, de lever une Compagnie de 100 Mouſquetaires à cheval; & le 30 du mois de Mai ſuivant, reçut ordre de réunir ſa Compagnie de Mouſquetaire en corps avec d'autres, ſous la charge de M. *de Jouy*, Maréchal-de-Camp; le 10 Mai 1638, de mettre ſa Compagnie de Cavalerie à la hongroiſe en Compagnie de Chevaux-Légers, laquelle fut réformée en Novembre 1638; eut commiſſion, le 4 Octobre 1641, de lever 100 hommes adroits aux armes, & de ſe faire aider pour cela par les Gentilshommes voiſins, Mayeurs & Echevins de Marle; fut fait priſonnier en défendant cette Ville avec vigueur contre l'armée ennemie, la place étant attaquée de tous les côtés par l'artillerie: le Roi ayant eu égard à ſa bravoure & à ſa belle défenſe, lui écrivit une Lettre, ſignée de Sa Majeſté & de la Reine Régente, & contreſignée *le Tellier*; & comme il fut fait priſonnier à la défenſe de cette Place, il reçut, le 9 Novembre 1650, une Lettre de cachet qui le rétablit dans ſon Gouvernement de Marle. Il paya pour ſa rançon 3000 livres; eut commiſſion, les 7 & 14 Décembre 1651, de lever une Compagnie-Franche de 100 hommes, pour tenir garniſon à Marle; mourut en ſon Gouvernement de Marle le 27 Janvier 1658, & fut enterré dans la principale Egliſe de la Ville, où l'on voit ſon épitaphe, qui eſt au-deſſus de la porte de la Sacriſtie: il y eſt qualifié *Seigneur de Rogny, Marcy, Regibay*, &c. Maréchal des Camps & Armées du Roi, Gouverneur de la Ville & Château de Marle. Il avoit épouſé, par contrat du 24 Mars 1640, paſſé devant *Vuarnet*, Notaire à Marle, *Catherine Arnould*, veuve de *Charles de la Salle*, Ecuyer, Seigneur de Marcy, Capitaine au Régiment de Longueval; & fille de *Simon Arnould*, Ecuyer, Sieur du Buiſſon, Conſeiller, Secrétaire ordinaire de la Reine mere, & de *Lucrèce Bourgeois*. Elle lui avoit apporté la Terre de Marcy, & eut l'honneur de tenir ſur les Fonts de batême, avec LOUIS XIII, un fils de *Philbert de Neufville*, Ecuyer, Seigneur de Foreſt, Lieutenant au Gouvernement de Marle, & de *Madelene de la Salle*, le 22 Juillet 1639. Ladite *Catherine Arnould* fit auſſi entrer dans la Famille de SIGNIER, la Terre & Seigneurie de Lugny, par l'acquiſition qu'elle en fit de *Marie-Louiſe de Billart*, veuve de *René d'Eu*,

Vicomte de Frenay : elle en fit hommage au Roi le 8 Mars 1664, & en donna ſon dénombrement le 24 Juillet de l'année ſuivante, dans lequel elle ſe dit veuve de PIERRE-ALEXANDRE DE SIGNIER, Chevalier, Gouverneur des Ville & Château de Marle, Maréchal-de-Bataille des Armées du Roi, Seigneur des villages de Rogny, Marcy, Regibay, &c. ſon mari. Il avoit fait hommage au Roi, & fut reçu au relief de la Terre de Rogny, par acte du 29 Octobre 1640; fut reçu de même, par les Officiers de Sa Majeſté, au relief de la Terre & Seigneurie de Marcy, des Fiefs de Beguin, Pouſſin, Pillois & Guerlot, par acte du 8 Janvier 1642, dont ſa veuve fournit le dénombrement au Roi, tant pour elle que pour HENRI & CLAUDE, ſes enfans, le 23 Mai 1665. Elle mourut au Château de Marcy, le 5 Janvier 1681, & eut de ſon mariage : — 1. HENRI, qui ſuit, —— 2. CLAUDE, lequel, avec FRANÇOIS, ſon frere, fournit au Roi le dénombrement de ladite Terre de Marcy le 22 Juin 1671, & en fit hommage, par acte des 16 Février 1677 & 8 Mai 1684. Il fut Capitaine de Dragons au Régiment de Cilly, par Commiſſion du 26 Juin 1691; étoit Capitaine de Dragons au Régiment de Peyſac le 26 Avril 1697, qu'il fournit ſeul ſon dénombrement de cette Terre; fonda un *Obit* pour ſa mere en l'Egliſe dudit Marcy, par acte du 21 Octobre 1704, & mourut au Château de ce nom le 2 Février 1714; —— 3. FRANÇOIS, Seigneur en partie de Marcy, mort jeune, ſans enfans, étant en Allemagne, où il ſervoit en qualité de Lieutenant au Régiment d'Infanterie de Baudeville, comme il appert du certificat de ſa mort, du dernier Décembre 1695, & ſuivant une tranſaction pour ſa ſucceſſion entre *Catherine Arnould*, ſa mere, avec HENRI & CLAUDE, ſes autres enfans, du 27 Octobre 1677. Il fut fondé pour lui un *Obit*, à célébrer pendant 20 ans, en l'Egliſe de Marle, par acte du 3 Mars 1682; — 4. & ANTOINE, batiſé à Marle le 15 Avril 1648, qui eut pour parrein *Antoine*, Comte *de Gramont*, de Guiſe & de Louvigny, Souverain de Bidache, Maréchal de France, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi de Navarre & de Béarn, Meſtre-de-Camp du Régiment des Gardes, & Lieutenant-Général du Roi en ſes Armées de Flandres; & pour marreine, Madame *Anne Cauchois*. Il mourut en bas-âge. Par Arrêt du Conſeil du 10 Juin 1669, ladite *Catherine Arnould*, enſemble CLAUDE & HENRI DE SIGNIER, ſes enfans, furent maintenus dans leur *ancienne nobleſſe*.

VII. HENRI DE SIGNIER, Chevalier, Seigneur de Rogny, Lugny, Marcy & Houry, né à Marle en 1644, reçut les cérémonies du Batême en 1648, eut pour parrein *Henri de Simeſtier*, Marquis de la Ferté, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Meſtre-de-Camp de Cavalerie & d'Infanterie, Gouverneur & Lieutenant-Général des Duchés de Lorraine & Barrois, & Comté de Clermont en Argone; & pour marreine, la femme de M. *d'Iſtemeſan*. Il entra d'abord Page du Roi dans ſa grande Ecurie (ainſi qu'il en eſt fait mention dans l'Arrêt de maintenue de nobleſſe de 1700, donné en faveur de JEAN-BATISTE, ſon fils), enſuite fut fait Lieutenant dans le Régiment Dauphin, Infanterie, par Lettres du 25 Octobre 1667. On a des certificats de ſes ſervices, un du 4 Mai 1667, du Maréchal *de la Ferté-Senneterre*, un du Comte *de Sault*, du 2 Septembre de la même année, & deux de M. *de Louvois*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, des 30 Octobre 1667, & 4 Mai 1669. Il fut reçu au relief de la Terre & Seigneurie de Rogny, par acte du 11 Octobre 1662, dont il fournit deux aveux & dénombremens au Roi; l'un, le 23 Mai 1665, avec CLAUDE & FRANÇOIS, ſes freres; l'autre, en ſon nom ſeul, le 4 Juin 1677; rendit encore hommage au Roi, de la Terre de Lugny, le 2 Mai 1671, dont il donna le dénombrement le 23 Septembre 1676; & encore aveu & dénombrement de la moitié de la Terre & Seigneurie d'Houry, par acte du 4 Juin 1677. On a vu ci-deſſus qu'il donna, conjointement avec ſa mere & CLAUDE, ſon frere, le dénombrement de ſa Terre de Marcy, le 23 Mai 1665. Par ſon teſtament du 23 Septembre 1680, il fonda une rente & donna un fond de Terre à l'Egliſe de Rogny, aux charges y contenues; fit différens legs aux pauvres de cette Paroiſſe & de celle de Buiſieux près Guiſe, ainſi qu'a ſes domeſtiques; mourut le 1 Octobre de ladite année 1680, en ſon Château de Rogny, & fut inhumé en la Paroiſſe dudit lieu,

où

où l'on voit ſon épitaphe. Il avoit épouſé, par contrat du 3 Mai 1670, paſſé devant *la Campagne*, Notaire à Laon, *Eliſabeth Ponſſin*, fille de *Jean*, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général, Civil & Criminel à Laon, & de *Marguerite Carlier*. Devenue veuve, elle demanda ſouffrance au Roi, pour les Terres de Rogny, Lugny & Houry, par acte du 2 Janvier 1681, pour ſon fils & ſa fille; & par un autre acte du dernier Juillet 1686, elle demanda la même choſe, comme ayant la garde-noble de ſes enfans mineurs. Elle eſt morte à Rogny le 5 Octobre 1717, ayant eu de ſon mariage: —— 1. JEAN-BATISTE, qui ſuit; —— 2. CHARLES, né le 8 Mars 1676, mort en bas-âge; —— 3. & LOUISE-COLOMBE, mariée, par contrat du 5 Février 1689, à *Charles-Antoine de Martigny*, Ecuyer, Seigneur de Variſcourt, Berlancourt & Boisfay.

VIII. JEAN-BATISTE DE SIGNIER, Chevalier, Seigneur de Rogny, Lugny, Marcy & Houry, reçu Page du Roi dans ſa grande Ecurie, au mois de Mars 1688, ſervit enſuite en qualité de Cornette de Dragons dans le Régiment de Cilly, ce qui eſt prouvé par ſes certificats de ſervice; & par l'Arrêt du Conſeil du 14 Septembre 1700, qui le maintient dans ſa nobleſſe. Cet Arrêt porte expreſſément que ce n'eſt pas une grace qu'on lui fait, mais une juſtice qu'on lui rend, avec d'autant plus de raiſon, que les preuves de ſa *nobleſſe* avoient déja été faites par HENRI, ſon pere, qui avoit été Page du Roi. Il rendit foi & hommage à Sa Majeſté pour ſa Terre de Rogny, le 27 Février 1692, en donna ſon dénombrement le 25 Juillet 1698; & pour ſa Terre de Lugny, aux mêmes époques. Il rendit encore ſa foi & hommage le 17 Août 1722, pour les Terres de Rogny, Marcy, Fiefs de Beguin, Pillois, Pouſſin, Guerlot, Lugny & Houry, pour moitié, à cauſe du joyeux avénement à la Couronne, &c. Il teſta le 9 Février 1722, légua tous ſes biens à ſon fils aîné, aux charges y contenues; mourut à Laon le 17 Décembre de la même année, âgé de 52 ans, & fut inhumé dans l'Egliſe de Saint-Julien, ſa Paroiſſe. Il avoit épouſé, par contrat du 23 Juin 1699, paſſé devant *le Nain*, Notaire à Laon, *Marie-Anne Chevalier*, fille de *Pierre*, Seigneur de Châtillon, & de *Marie Ponſſin*. Par acte paſſé devant le Lieutenant-Général du Vermandois à Laon, le 23 Janvier 1723, elle renonça à la communauté qui étoit entr'elle & ſon mari, ne voulant pas uſer du privilége accordé aux veuves nobles. Elle rendit hommage, avec ſon fils, pour les Terres de Rogny, Lugny, Houry, Marcy & ſes dépendances, le 5 Mai 1724; décéda le 22 Mars 1728, & eſt enterrée dans l'Egliſe de Saint-Julien de Laon, auprès de ſon mari. Elle avoit teſté, le 3 du même mois, devant *le Nain*, Notaire à Laon. De ce mariage ſont iſſus: —— 1. CLAUDE-ALEXANDRE, qui ſuit; — 2. MARIE-JEANNE-ELISABETH, morte âgée de 16 ans; 3. MARIE-MARGUERITE, mariée, 1°. par contrat du 7 Juin 1723, à *Michel-Raimond de Chocquard-de-Saint-Etienne*, Chevalier, dont un fils, nommé —— *François-Raimond de Chocquard*, qui eut une fille, appellée — *Marie-Marguerite*, mariée, comme on le verra ci-après, à GRÉGOIRE-FRANÇOIS-ALEXANDRE DE SIGNIER, petit-fils de JEAN-BATISTE. Cette MARIE-MARGUERITE épouſa, 2°. par contrat du 11 Mai 1728, *Joſué-Louis Laumonier*, Chevalier, Seigneur de la Motte; & 3°. le 3 Mai 1741, *Paul-François de Warel*, Ecuyer, Gendarme de la Garde du Roi. Elle n'a point eu d'enfans de ces deux derniers maris; —— 4. MARIE-ANNE-ELISABETH, mariée 1°. à *Louis-François de Foucault*, Chevalier, Seigneur de Touly, dont une fille; & 2°. à *Louis-Dieudonné de Mongeot*, Chevalier, Seigneur de Cambron, dont elle n'a point eu d'enfans; —— 5. LOUISE-COLOMBE, mariée, 1°. par contrat du 14 Mars 1728, à *Nicolas d'Arras*, Chevalier, Seigneur d'Haudrecy & de Buſſy, Capitaine au Régiment d'Infanterie de Condé; & 2°. à *N... de Bouchaud*, Chevalier de Saint-Louis, Major d'un Régiment d'Infanterie. Elle n'a point laiſſé d'enfans de ſes deux maris; — 6. & MARIE-JEANNE-SUSANNE DE SIGNIER, mariée à *Mery de Bayard*, Chevalier, Brigadier des Gardes-du-Corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, dont deux garçons & une fille.

IX. CLAUDE-ALEXANDRE DE SIGNIER, Chevalier, Seigneur de Rogny, Lugny, Marcy & Houry, né le 21 Mars 1704, rendit hommage au Roi, de ſes Terres,

avec ſa mere, le 5 Mai 1724, ſervant alors dans le Corps Royal-Artillerie, réſidant à la Fere; donna ſon dénombrement de Rogny au Roi, le 3 Juin 1730, & pour Lugny le 2 Septembre 1739; celui pour la moitié de la Terre de Houry le 4 Janvier 1745, & pour Marcy le 30 Avril même année; eſt mort en ſon Château de Rogny, le 1 Juin 1757, & a été enterré dans l'Egliſe de cette Paroiſſe. Il avoit épouſé, par contrat du 10 Juillet 1724, paſſé devant *le Nain*, Notaire à Laon, *Marie-Anne-Geneviéve de Recourt*, fille de *François*, Chevalier, Seigneur du Sart, Chevennes, &c. & d'*Anne-Geneviéve le Carlier*. Elle eſt morte à Soiſſons le 19 Décembre 1753, & a été inhumée dans l'Egliſe de Saint-Léger de la même Ville. Ils ont eu de leur mariage: — 1. CLAUDE-ALEXANDRE, né le 14 Novembre 1727, mort au Collége de Soiſſons; — 2. PIERRE-ALEXANDRE, né le 11 Août 1730, mort le 16 Octobre ſuivant; — 3. GRÉGOIRE-FRANÇOIS-ALEXANDRE, qui ſuit; — 4. MARIE-JEANNE-ELISABETH, née le 3 Juillet 1725, Religieuſe de l'Ordre de Fontevrault, au Couvent de Collinance; — 5. MARIE-ANNE-GENEVIÉVE, née le 16 Août 1726, morte à Paris, dans un Couvent; — 6. MARIE-MARGUERITE, née le 22 Mars 1729, Religieuſe à la Congrégation de Laon; — 7. MARIE-REINE, née le 5 Janvier 1732, mariée, par contrat du 3 Octobre 1759, paſſé devant *Perin*, Notaire à Marle, à *Jacques-Antoine Duchene*, Chevalier, Seigneur de Jouy, Chevalier de Saint-Louis, & Capitaine au Corps Royal-Artillerie; — 8. ELISABETH, née le 7 Juillet 1733, mariée, par contrat du 11 Février 1760, à *Philogene-Charles de Montfort*, Chevalier, Seigneur de Saint-Euphraiſe, Villette, &c. qui a ſervi dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires du Roi. Elle eſt décédée le 9 Avril 1761; & ſa fille eſt morte le 28 Janvier 1762; — 9. MARIE-CHARLOTTE, née le 14 Avril 1735, qui demeure à Laon; — 10. & MARIE-FRANÇOISE-RAIMONDE, née le 6 Octobre 1738, morte en bas-âge. Les enfans vivans furent émancipés après la mort de leur mere, par acte du 5 Janvier 1754, devant le Lieutenant-Général de Laon, firent, le 23 Février ſuivant, la clôture de l'inventaire de leur mere, & partagerent entr'eux les biens de leurs pere & mere, par acte paſſé devant *Cotte*, Notaire à Laon, le 1 Septembre 1763.

X. GRÉGOIRE-FRANÇOIS-ALEXANDRE DE SIGNIER, Chevalier, Seigneur de Rogny, Lugny, Marcy & Houry, né le 10 Mai 1737, a porté la Croix de Malte dès l'âge de 8 ans, en vertu d'un Bref de diſpenſe d'âge, du 2 Octobre 1745; mais il ne ſuivit pas, à cauſe de la mort de CLAUDE-ALEXANDRE, ſon frere aîné; a été fait Lieutenant au Régiment de Condé, Infanterie, par Lettres du 11 Décembre 1755, s'eſt retiré du ſervice deux ans après la mort de ſon pere; a rendu foi & hommage au Roi, avec ſes ſœurs, pour les Terres de Rogny, Lugny, Houry & Marcy en partie, le 7 Avril 1759, & à M. le Duc D'ORLÉANS, à cauſe de ſon apanage du Comté de Marle, pour un huitieme de la Terre de Marcy, par acte du 30 Mai 1765; il lui a fourni ſes dénombremens à cauſe de ſondit apanage, ſçavoir ceux des Seigneuries de Lugny & Houry le 17 Août 1769, celui de Rogny le 19 du même mois, & celui de Marcy, pour moitié, le 20 Février 1772. Il a épouſé, par contrat du 9 Août 1763, paſſé devant *de Sains*, Notaire à Reims, *Marie-Marguerite de Chocquard-de-Saint-Etienne*, fille de *François-Raimond de Chocquard-de-Saint-Etienne*, Chevalier, qui, par acte du 27 Juillet 1748, avoit la garde-noble de ſa fille, & de *Marie-Madelene-Françoiſe Marquette*, ſon épouſe. Elle lui a apporté la Terre & Seigneurie d'Erlon, dont il a fait hommage à M. le Duc D'ORLÉANS, à cauſe de l'apanage de ſon Comté de Marle, le 3 Avril 1765; & il en a donné le dénombrement le 24 Août 1775. De ce mariage ſont iſſus juſqu'à préſent: — 1. JACQUES-ALEXANDRE, né le 6 Mai 1768; — 2. ALEXANDRE-JEAN-GABRIEL, né le 4 Janvier 1770; — 3. ALEXANDRE-FRANÇOIS, né le 24 Mars 1774, mort en bas-âge; — 4. ALEXANDRE-FRANÇOIS-MAGLOIRE, né le 4 Mai 1775, qui a pour parrein NICOLAS-GABRIEL-MAGLOIRE DE SIGNIER, Chevalier, Seigneur de Senneguier en Provence; & pour marreine, *Agricole-Françoiſe-Eléarde-Joſephe-Michelle de Guillen-de-Montjuſtin*, ſon épouſe; — 5. ANTOINE-

en août

ALEXANDRE, né le 14 Juillet 1776; —— 6. MARIE-MARGUERITE, née le 26 Août 1764, morte en bas-âge; —— 7. MARIE-FRANÇOISE-VICTOIRE, née le 30 Novembre 1771, auſſi morte en bas-âge.

Alexandre-Charles, né le 26. Mars 1778; -7.

Nous allons rapporter ici différens extraits de titres de pluſieurs de ce nom, dont la filiation n'eſt point prouvée; ils ſervent à conſtater pluſieurs alliances de la Famille DE SIGNIER, avec d'autres bonnes Maiſons de Provence.

Par acte paſſé devant *Chabert*, Notaire à Toulon, le 25 Février 1513, il y eut une donation faite en faveur de BERNARDIN SIGNIER, des biens & héritages de PIERRE SIGNIER.

Le 18 Décembre 1516, inſtance devant le Seigneur *René*, bâtard *de Savoie-de-Vallaroy*, Comte de Tende, Grand-Sénéchal & Gouverneur de la Provence, entre noble Seigneur *Claude de Cens*, Seigneur du Puid-Saint-Martin, & Procureur du Seigneur Duc *de Loinville*, ci-devant Grand-Sénéchal de Provence, d'une part, & entre COREND & ANTOINE SIGNIER, freres, héritiers de noble BERNARDIN SIGNIER, à l'égard d'une tutelle pour les hoirs dudit noble BERNARDIN SIGNIER, & d'une information ſur l'adminiſtration des biens des pupilles.

Noble HONORÉE DE SIGNIER, de la ville de Toulon, mariée à noble *Pierre de Thomas*, Seigneur de Sainte-Marguerite, fut mere de *Gaſpard de Thomas*, qui épouſa, par contrat du 30 Juillet 1534, paſſé devant *Claude Malbequi*, Notaire à Souliers, Demoiſelle *Claude de Glandevès*, fille & héritiere de généreux Seigneur *Louis de Glandevès*, Seigneur de la Garde, & de généreuſe *Iſabelle de Forbin*. Ce contrat a été extrait des écritures de feu *Claude Malbequi*, & collationné par *Nicolas Arene*, Notaire de Souliers. Ledit *Gaſpard de Thomas*, Seigneur de Sainte-Marguerite, fit ſon teſtament le 23 Août 1562, reçu par *Antoine Ardiſſon*, Notaire Royal de la Garde.

CATHERINE DE SIGNIER, fille de feu noble FERRAND DE SIGNIER, & de *Catherine Garnier*, fut mariée, par contrat du 19 Août 1558, paſſé devant *Jouans Renneſons*, Notaire à Toulon (en préſence de PIERRE DE SIGNIER, Protonotaire du Saint-Siége Apoſtolique, & Chanoine de la Cathédrale de Toulon, & MELCHIOR DE SIGNIER, ſes freres) à noble *Magdalon de la Salle*, Seigneur de la Pierre-Blanche.

On voit, par un acte paſſé le 3 Février 1569, devant *Taſſy*, Notaire de Toulon, que noble BERNARDIN DE SIGNIER eſt qualifié neveu & héritier de feu Capitaine ANTOINE DE SIGNIER.

LUCRÉCE DE SIGNIER, en préſence & du conſentement de JEAN DE SIGNIER, Docteur en Théologie, Archidiacre de l'Egliſe Cathédrale de Toulon, fit vente au Sieur *Gautier*, d'une Maiſon près la Poiſſonnerie, par acte paſſé devant *Garrely*, Notaire de Toulon, le 24 Novembre 1657.

MADELENE DE SIGNIER partagea, le 24 Mars 1576, avec *Anne Ferriere*, par acte paſſé devant *Taſſy*, Notaire de Toulon.

BERNARDIN DE SIGNIER épouſa *Anne de Ferriere*, de Toulon, qui lui ſurvécut, dont vint: — LUCRÉCE DE SIGNIER, mariée, par contrat du 19 Septembre 1596, paſſé devant *Louis Couchoux*, Notaire de Toulon, avec noble *Louis de Thomas*, Seigneur de Pierrefeu, fils de noble *Honoré de Thomas*, Seigneur de la Valdardenne, & de feu *Lucréce de Vintimille*, des Comtes *de Vintimille*.

Noble ANNIBAL DE SIGNIER épouſa, par contrat du 22 Septembre 1596, paſſé devant le même Notaire, *Roxane de Thomas*, fille de feu *Honoré de Thomas*, Seigneur de la Valdardenne, & de *Lucréce de Vintimille*, de laquelle il eut:

LUCRÉCE DE SIGNIER, mariée à *Jacques de Thomas*, Seigneur de Beaulieu, auquel *Catherine d'Agout*, ſa mere, par ſon teſtament du 7 Novembre 1615, confirme la donation à lui faite dans ſon contrat de mariage. Ladite LUCRÉCE DE SIGNIER, Dame de la Garde & de Quarqueranne, fit ſon teſtament le 23 Février 1669 (devant *Rainauld Julien*, Notaire Royal de la Garde, collationné par *Molinier*, Notaire audit lieu), en faveur d'*Hippolite de Garnier*, femme de noble *Pierre de Thomas*, Seigneur de l'Eſcaillon & de Quarqueranne.

Lucréce de Thomas, fille de *Jacques de Thomas*, Seigneur de Beaulieu, & de LUCRÉCE DE SIGNIER, ci-deſſus mentionnés, fut mariée avec *N... de Raiſſon*,

par contrat du 21 Novembre 1651, passé devant *Jacques Bousquet*, Notaire à Toulon, & collationné par *Roustaud*, son Confrere, audit lieu.

Nous observerons enfin que *Balthasard de Saquy*, Sieur de Fos, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Lieutenant-Général en la Sénéchaussée de Toulon, a attesté, le 28 Septembre 1666, que la Maison de SIGNIER est réputée *noble* depuis plus de 300 ans; & *Henri de Maynier-d'Oppede*, Comte Palatin, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, premier Président au Parlement de Provence, a attesté aussi authentiquement, le 24 Octobre de ladite année, la même ancienneté de noblesse des SIGNIER, de la branche établie en Picardie.

Les armes: *de gueules, à six têtes d'aigle arrachées d'argent, couronnées d'or, posées 3, 2 & 1.* Cimier: *une aigle d'argent, couronnée d'or.* Suivant l'Etat de la Provence dans sa Noblesse, par l'Abbé *Robert de Briançon*, de 1693, les mêmes armes se trouvoient peintes alors depuis environ 200 ans, l'écu pendant, dans l'Eglise des Jacobins à Toulon, en la Chapelle des SIGNIER, sous le titre de *Saint-Jean-Batiste*, laquelle ils eurent de la succession de la Maison de *Morance*. Généalogie dressée sur titres originaux communiqués, & d'après les Historiens cités.

SOBIESKI, grande & auguste Maison de Pologne, dont étoit

JEAN SOBIESKI, Roi de Pologne, Monarque grand par ses victoires sur les Infideles & la délivrance du siége de Vienne. Il épousa, le 6 Juillet 1665, *Marie-Casimire de la Grange-d'Arquien*, & en eut huit enfans, dont quatre moururent jeunes. Les autres furent: —— 1. JACQUES-HENRI-LOUIS, qui suit; —— 2. ALEXANDRE-BENOÎT-STANISLAS SOBIESKI, mort garçon à Rome le 19 Décembre 1714; —— 3. CONSTANTIN-PHILIPPE-ULADISLAS, mort à Zolkiew en 1725. Ces deux Princes ont été Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit; —— 4. THÉRESE-CUNEGONDE-CASIMIRE, nommée dans *Moréri* THÉRESE-CHARLOTTE-CASIMIRE, laquelle a été seconde femme de *Maximilien-Emmanuel*, Electeur *de Baviere*, morte à Venise le 10 Mars 1730, dont sept enfans. Voyez BAVIERE.

JACQUES-HENRI-LOUIS SOBIESKI, Prince de Pologne, Chevalier de la Toison d'or, Gouverneur de Stirie, &c. mort à Zolkiew en Russie le 17 Décembre 1737, avoit épousé, le 25 Mars 1691, *Edvige-Elisabeth-Amélie de Baviere-Neubourg*, fille de *Philippe-Guillaume*, Electeur Palatin, Duc de Neubourg, & d'*Elisabeth-Amélie de Hesse-Darmstadt*; & sœur de l'Impératrice, femme de l'Empereur LÉOPOLD, I. du nom, de la Reine d'Espagne, veuve de CHARLES II, de la Reine de Portugal, femme d'ODOACRE II, des Electeurs Palatin & de Treves, & de l'Evêque d'Ausbourg. De ce mariage ils ont eu: —— 1, 2 & 3. JEAN, MARIE-LÉOPOLDINE & MARIE-MADELENE, morts en bas-âge; — 4. MARIE-CASIMIRE, morte à 28 ans, sans alliance; —— 5. MARIE-CHARLOTTE, née en 1697, mariée, 1°. par Procureur en Silésie le 25 Août 1723, & en personne à Strasbourg le 20 Septembre suivant, avec *Frédéric-Maurice-Casimir de la Tour-Bouillon*, Prince de Turenne, qui mourut, par accident, dix jours après son mariage; & 2°. le 2 Avril 1724, par dispense de Rome du 6 Mars précédent, avec *Charles-Godefroi de la Tour-Bouillon*, depuis Duc de Bouillon, Grand-Chambellan de France, frere cadet de son premier mari. Ils sont morts l'un & l'autre, & le Duc *de Bouillon* actuel est leur fils.

6. & MARIE-CLÉMENTINE, née en 1701, mariée, à Rome le 3 Septembre 1719, à *Jacques d'Angleterre*, connu sous le nom de *Chevalier de Saint-Georges*, morte le 18 Janvier 1735, dont le Prince EDOUARD, & le Cardinal Duc d'Yorck.

* SOLAGES: Terre située près de la ville d'Espallion dans le haut Rouergue, à laquelle les Seigneurs DE SOLAGES, Barons de Tholet, donnerent leur nom il y a plus de quatre siécles.

Un Prieuré qui eſt de la Manſe Abbatiale de Bonneval, Ordre de Cîteaux, où les Seigneurs DE SOLAGES, Barons de Tholet, avoient un tombeau magnifique dans l'Egliſe de ce Monaſtere, & dont leurs ancêtres étoient bienfaiteurs, eſt auſſi nommé Solages. Quoique la Maiſon de SOLAGES ſoit établie en Languedoc, au Diocèſe d'Albi, depuis 1724, elle a habité le Rouergue, dont elle eſt originaire, pendant plus de ſix ſiécles. C'eſt une des meilleures & des plus anciennes de la Province, & alliée avec la plus haute Nobleſſe. Elle y poſſédoit nombre de Terres qui donnoient entrée aux Etats du pays de Rouergue, & la branche aînée étoit en poſſeſſion de la Seigneurie de Solages, des Baronnies de Tholet, Caſtelnau, Miramont, Centrés, Tayac, Gabriac, Seyrac, Venſſés, Lacan, le Puech, d'Arjac, du Cayla, de Pruines, Bianac, Solerio, Senepiac, Combret, Braſſac, Peyre, Marchaſtel, la Baume, Larcis, Saint-Latger, Caintignac, Baldaſſé, Balmès, Trigicady & du Bourgneuf. La branche cadette poſſédoit en même-tems les Terres de Saint-Jean d'Alſac, d'Alcapies, de Montalegre, d'Auriac, de Valhauſy, de Saint-Etienne & de Coſtris.

Cette Maiſon remonte à RAIMOND DE SOLAGES, qui vivoit avant 1028. On voit dans l'Hiſtoire généalogique des Comtes de Rouergue & de Rodès, qu'il ſigna un acte avec *Hugues* I, Comte de Rouergue, *Aldebert d'Eſtaing* & pluſieurs autres Seigneurs. *Moréri* commence la Généalogie de la Maiſon d'*Eſtaing* par cet acte, qu'il date, par erreur, de l'an 1010.

ROGER DE SOLAGES vivoit avant l'an 1110, & ſigna un acte avec le Comte *de Rouergue* & autres Seigneurs, qui eſt dépoſé à l'Abbaye de Conques, dans un ancien Regiſtre intitulé *Mirabilis*.

Thomas Rymer dit que RAIMOND-ARNAUD DE SOLAGES fut donné en ôtage, en 1288, à ALPHONSE, Roi d'Arragon, par EDOUARD, Roi d'Angleterre, avec *Gaſton*, Vicomte *de Béarn*, *Fabrian de Forcalquier*, *Pons de Châtillon*, *Gaſton*, frere du Comte *d'Armagnac*, le Vicomte *de Farcaſſien*, le Vicomte *d'Ort* & pluſieurs autres Seigneurs, & ce pour la garantie de 60 mille marcs d'argent, que le Roi d'Angleterre promet de payer au Roi d'Arragon. Cette obligation, paſſée devant *Jean Ertruſi-de-Cadamo*, Notaire public, eſt ſignée *Henri*, Comte *de Lincoln*, de *Maurice de Credonne*, *Jean de Bretagne* & *Godefroi de Lezignac*.

Le *Gallia Chriſtiana*, à l'article des Comtes *de Rouergue* & *d'Armagnac*, parle de la Maiſon de SOLAGES d'une maniere qui en prouve l'ancienneté & la diſtinction; mais les déſordres des guerres qu'on a eſſuyé en Rouergue dans ces tems reculés, font qu'on ne peut trouver la filiation de RAIMOND I, de ROGER ni de RAIMOND-ARNAUD, juſqu'à ADEMAR DE SOLAGES, Chevalier, qui fit ſon teſtament le Samedi Fête de Saint-Michel 1297. Il étoit fils de RAIMOND-ARNAUD, que le Roi d'Angleterre envoya en ôtage quatre ans auparavant. Ce RAIMOND-ARNAUD, ſuivant le teſtament dudit ADEMAR, eut trois enfans mâles, ſçavoir: —— 1. ADEMAR, Chevalier, marié à noble *Ricarde*, laquelle teſta en 1292; —— 2 & 3. GUILLAUME & THIBAUT.

C'eſt par ADEMAR que commence la Généalogie de cette Maiſon, quoiqu'elle ſoit beaucoup plus ancienne. La branche aînée s'eſt éteinte dans la perſonne de FRANÇOIS DE SOLAGES, III. du nom, Baron de Tholet, Caſtelnau, Miramont, &c. Sénéchal & Gouverneur du Comté de Rodès, qui de ſon mariage contracté, le 22 Avril 1604, avec *Marguerite de Peyre-Cardaillac-Saint-Cyr*, n'eut que deux filles, ſçavoir: — MARGUERITE DE SOLAGES, mariée, en 1626, avec *Antoine de Grolée-de-Viriville*, Seigneur de Montbreton, &c.; — & JEANNE, femme du Seigneur *de Triadou*, Marquis de Caſtelnau, dont il reſte poſtérité.

La ſeconde branche, dite des Seigneurs de Saint-Jean d'Alſac & d'Alcapies, avoit pour auteur ANTOINE DE SOLAGES, qui teſta le 20 Mars 1503, fils puîné de JEAN, Seigneur & Baron de Tholet, Caſtelnau, &c. & de Dame *Roſe de Caramaing-de-Negrepéliſſe*, ſa ſeconde femme. Elle s'eſt éteinte dans PAUL DE SOLAGES, II. du nom, Seigneur de Saint-Jean d'Alcapies & d'Alſac, qui de ſon mariage contracté, le dernier Février 1593, avec *Louiſe de Gauzon*, eut ſix enfans, dont trois garçons, tués du tems des guerres de Rouergue. Le troiſieme,

nommé JEAN, avoit été reçu Chevalier de Malte en 1615; & trois filles. L'aînée, MARGUERITE DE SOLAGES, mariée à *Olivier d'Iſarn-de-Freiſinet-de-Valady*, auquel elle porta les Seigneuries de Saint-Jean d'Alcapies & d'Alſac; la ſeconde épouſa le Seigneur *de Muret-de-Saint-Saturnin*; & la troiſieme, MARIE DE SOLAGES, fut Religieuſe à Nonenque, & enſuite Abbeſſe de Vabres.

La troiſieme branche, la ſeule qui ſubſiſte, eſt celle des Seigneurs de Lauras & de Coſtris, qui ont pour auteur JEAN DE SOLAGES, Seigneur de Lauras, cinquieme fils de PAUL, Seigneur de Saint-Jean d'Alcapies & d'Alſac, & de *Françoiſe de Lauzieres-de-Thémines*. Il épouſa, par contrat paſſé devant *Laurent*, Notaire de Milhau, le 19 Juin 1609, *Marie de Cahuſac*, fille de *Balthaſard de Cahuſac*, Seigneur de Cabrieres & de Coſtris, & de *Claude d'Alby*, auquel acte aſſiſterent PAUL DE SOLAGES, ſon frere aîné, Seigneur de Saint-Jean d'Alcapies, faiſant pour *Françoiſe de Lauzieres*, ſa mere, & CHARLES DE SOLAGES, Seigneur de Valhauſy, ſon ſecond frere. Il donna quittance à ſon aîné le 9 Mars 1610, pour une partie de ſes droits de légitime, & une autre le 8 Avril 1614, pour le reſte de ſa légitime. *Marie de Cahuſac*, ſon épouſe, fit ſon teſtament le 4 Septembre 1632, voulut être enterrée dans l'Egliſe de Saint-Jean, au tombeau des ancêtres de ſon mari, qu'elle inſtitua ſon héritier, à la charge de rendre ſon hérédité à PAUL, leur fils, qui ſuit; & fit un legs à FRANÇOISE DE SOLAGES, ſa fille.

PAUL DE SOLAGES-DE-ROBAL, II. du nom, Seigneur de Saint-Etienne, de Naucoulles, de Lauras, Coſtris, Saint-Privat, &c. teſta le 6 Octobre 1680, & voulut être enterré dans l'Egliſe de Saint-Jean, en la Chapelle de Saint-Blaiſe, au tombeau de ſon pere & de ſes ancêtres. Il avoit épouſé, par contrat paſſé le 23 Février 1664, *Geneviéve-Catherine du Moutier* (fille de *Nicolas du Moutier*, Ecuyer, & de *Marie Gaſpart*), qu'il inſtitua ſon héritiere, à la charge de rendre ſon hérédité à ſon fils aîné, avec clauſe de ſubſtitution en faveur de ſes autres enfans mâles, & après eux, en faveur de ſes filles. De ce mariage vinrent: —— 1. GABRIEL-HENRI, qui ſuit; —— 2. FRANÇOIS-PAUL, rapporté après ſon aîné; —— 3. PAULIN; —— 4. JEAN; —— 5. MARIE; —— 6. CLAUDE; —— 7. & MARIE-ANNE, qui furent toutes léguées par leur pere.

GABRIEL-HENRI DE SOLAGES, Chevalier, épouſa, par contrat paſſé devant *Chibert* & *Caillet*, Notaires au Châtelet de Paris, le 10 Juin 1689, *Catherine Roybaud*, fille d'*Honoré Roybaud*, Ecuyer du Roi dans ſa grande Ecurie, & mourut ſans poſtérité.

FRANÇOIS-PAUL DE SOLAGES, Chevalier, ſecond fils de PAUL II, & de *Geneviéve-Catherine du Moutier*, Marquis de Carmaux, Seigneur de Saint-Etiennne, de Naucoulles, de Coſtris, Valhauſy, Rebourguil, &c. Lieutenant de la Meſtre-de-Camp du Régiment de Narbonne, Cavalerie, épouſa, 1°. par contrat paſſé le 24 Décembre 1698, devant *Rames*, Notaire Royal de Sainte-Affrique, *Marie-Anne de Monſtuejouls*, fille de *François*, Baron *de Monſtuejouls*, Seigneur de Lieutons, Saint-Marcelin & autres places, & de *Madelene de Vezins*. En faveur de ce mariage, ſa mere lui donna tous ſes biens. Il n'ent eut qu'une fille, morte âgée de 2 ans; 2°. en 1701, *Iſabeau de Galatrave*, fille de *Bernardin*, d'une Maiſon iſſue de celle de *Calatrava* d'Eſpagne, & qui porte les mêmes armes, & d'*Iſabeau du Puy*; & 3°. par contrat paſſé le 29 Septembre 1724, devant *Crebaſſac*, Notaire de Sainte-Affrique, *Marie de Ciron*, fille de *Jacques*, Marquis de Carmaux, &c. Préſident à Mortier au Parlement de Toulouſe, & de *Jeanne de Toupignon*, de laquelle il n'a point d'enfans. Du ſecond lit ſont ſortis: —— 1. ANTOINE-PAULIN, qui ſuit; —— 2. FRANÇOIS-PAUL, Page du Roi en ſa grande Ecurie, le 7 Septembre 1728, enſuite Lieutenant-Colonel des Carabiniers, & Meſtre-de-Camp de Cavalerie; —— 3. GABRIEL, rapporté après ſon aîné; —— 4. CATHERINE-GABRIELLE, mariée avec *Jacques de Morlhon*, Seigneur de Laumiere, Montclarat, &c.

ANTOINE-PAULIN DE SOLAGES, Chevalier, Marquis de Carmaux, &c. d'abord Page du Roi en la grande Ecurie le 9 Mai 1722, a ſervi dans la guerre d'Italie en 1733, en qualité de Cornette des Carabiniers, & a épouſé, aſſiſté de ſon pere, & de *Marie de Ciron*, ſa belle-mere, par contrat paſſé le 4 Novembre

1737, devant *Campmas*, Notaire de Carmaux, Demoiſelle *Marie Gion-de-la-Roque-Bouillac*, fille unique de feu *Charles Gion-de-la-Roque-Bouillac*, Seigneur & Baron de Rouffiac, Mauſſens, Bar, &c. & de Dame *Charlotte de Ciron*, ſa mere, tutrice & adminiſtratrice de ſes biens & de ſa perſonne, dont: —— 1. Charles-François-Alphonse de Solages, mort jeune; —— 2. Gabriel-Charles-Joseph-Paulin-Hubert, né le 18 Décembre 1746; — 3. & Françoise-Charlotte, née le 20 Septembre 1740.

Gabriel de Solages, Chevalier, troiſieme fils de François-Paul, & d'*Iſabeau de Galatrave*, ſa ſeconde femme, d'abord Page du Roi en la grande Ecurie le 15 Septembre 1729, Brigadier des Armées du Roi, & Meſtre-de-Camp d'une Brigade de Carabiniers, Commandant pour le Roi en Albigeois, a épouſé, par contrat paſſé devant *Mathieu Cordier*, Notaire de Clermont en Argonne, le 13 Octobre 1749, *Marie de Julliot-de-Longchamp*, fille de *François de Julliot-de-Longchamp*, Ecuyer, & de *Françoiſe Deſguiot*, dont pour fils unique:

François-Gabriel de Solages, né le 29 Septembre 1752, reçu Eleve à l'Ecole Royale Militaire, le 24 Avril 1763, fait Chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare le 12 Janvier 1769, par M. le Dauphin, aujourd'hui Louis XVI, & Lieutenant des Carabiniers le 28 Avril de la même année.

La Maiſon de Solages ne poſſede plus aucune Terre en Rouergue. Celles de la branche aînée des Seigneurs Barons de Tholet, ont paſſé dans la Maiſon de *Peyre*; celles de Saint-Jean d'Alcapies & d'Alſac, ont paſſé dans la Maiſon d'*Izarn-de-Freiſinet*; celle de Valhauſy fut vendue par feu M. le Marquis de Solages à M. *Peyrot*, Conſeiller au Parlement de Toulouſe; celle de Rebourguil à M. *Falgueirettes*, Receveur des Tailles de Milhau; & la Terre de Saint-Etienne, au Sieur *Grand*, Négociant de Sainte-Affrique.

Les Terres que Meſſire Antoine-Paulin de Solages, chef de cette Maiſon, poſſede aujourd'hui, ſont Carmaux, Puellat, Ferradou, la Baronnie de Mauſens, celle de Rouffiac & la Terre de la Guimerie, toutes ſituées au Diocèſe d'Albi, avec haute, moyenne & baſſe Juſtice. Gabriel de Solages, ſon frere, Brigadier des Armées du Roi, &c. eſt Seigneur en toute Juſtice de la Terre de Saint-Benoît & Seigneur engagiſte de celle de Blaye, auſſi ſituées au Diocèſe d'Albi.

Cette Maiſon, qui depuis ſon origine n'a fait aucune méſalliance, porte pour armes: *d'azur, au ſoleil d'or agiſſant.* Supports, *deux Anges*, avec cette deviſe latine: Sol agens.

SOLARE. *Voyez* Fontaine-Solare, *Tome VI.*

SOLIER (du), en latin *Solerii.* Ancienne Nobleſſe qui tire ſon nom d'un Fief, appellé le Solier, auprès de Magnac, dans la Marche, & établie dans le Vivarais depuis la fin du XVe ſiécle.

Des Mémoires anciens, & l'Hiſtoire même, font mention de pluſieurs du Solier, qualifiés *Chevaliers*, ſortis de cette Famille. Bertrand du Solier, ſuivant un ancien *Mémoire*, épouſa, en 1272, *Aude de Roquelaure*, à laquelle ſon frere, *Bertrand de Roquelaure*, avoit promis 500 écus philips.

Froiſſart fait une mention honorable de Meſſire Regnault du Solier, dit *Limoſin*, qui ayant ſuivi *Bertrand du Gueſclin* en Eſpagne, s'attacha au ſervice du Roi de Caſtille. Il fut tué, en 1385, à la bataille d'Aljubarokha, nommée *Juberokh* par *Froiſſart*, *Tome II*, *fol.* 203 *verſo*, édition d'*Antoine Verard.* Des *Mémoires* de Famille font auſſi mention de Meſſire Blanchet du Solier, qui, dans le commencement du XVe ſiécle, fut tué à Roye en Picardie, dont il étoit Gouverneur: il eſt à préſumer, par la conformité du nom & par celle du tems, que ce Gouverneur de Roye étoit le même que Meſſire Blanchet du Solier, dont parle *Monſtrelet*, & que cet Hiſtorien dit avoir été, en 1416, Gouverneur de Neſle en Vermandois, & y avoir été fait priſonnier. Sans doute qu'après avoir payé ſa rançon, il fut pourvu du Gouvernement de Roye. Quoi qu'il

en ſoit, ce ſont des faits que nous rapportons ſimplement d'après *Monſtrelet, Tome I, fol. 232 verſo*, édition de *Lhuilier* 1572. Dom *Vaiſſette*, dans ſon *Hiſtoire du Languedoc, Tome V, p. 685*, fait mention d'un ANTOINE DU SOLIER, qui, en 1452, étoit Abbé de Bolbonne, Ordre de Cîteaux, au Diocèſe de Mirepoix.

I. RAYMOND DU SOLIER, iſſu de la Famille des DU SOLIER de la Marche, & d'une branche qui s'étoit établie en Vivarais, épouſa, par contrat du 3 Février 1488, *Blanche de Verras*, riche héritiere. Par cet acte elle lui fit donation d'une partie de ſes biens, ce qui le mit dans le cas de prouver ſa filiation, & voici comment. En 1471, les deux Sénéchauſſées de Toulouſe & de Carcaſſonne avoient obtenu du Roi LOUIS XI, un abonnement pour l'exemption du droit de franc-fief à jouir pendant 40 ans, & ce moyennant la ſomme de 15 mille livres qu'elles avoient donnée à ce Prince: la Sénéchauſſée de Beaucaire, qui eſt la troiſieme du Languedoc, n'avoit point été compriſe dans cet accord, & ce ne fut qu'en 1497 qu'elle obtint du Roi CHARLES VIII l'avantage de jouir de la même exemption & ſous les mêmes conditions que les deux autres Sénéchauſſées (*Hiſtoire du Languedoc, Tome V, p. 90*, par Dom *Vaiſſette*). Le Vivarais étant une partie de la Sénéchauſſée de Beaucaire, & RAYMOND DU SOLIER s'y étant établi neuf ans auparavant, il ſe trouva, par la donation de ſa femme, poſſeſſeur d'un fief dans cette Sénéchauſſée. Comme nouvellement établi dans un pays où ſa Famille n'étoit pas connue, il fut recherché, en 1489, par les Commiſſaires des francs-fiefs; mais les titres qu'il leur produiſit, juſtifierent & ſa nobleſſe & ſa filiation avec l'ancienne Famille DU SOLIER de la Marche. C'eſt ce dont ces Commiſſaires firent une déclaration dans l'acte de décharge en date du 18 Août 1489, où ils reconnoiſſent que RAYMOND DU SOLIER n'étoit point dans le cas de payer le droit de franc-fief, parce qu'il étoit *noble, iſſu de noble race, & de l'ancienne Famille des* DU SOLIER *dans la Marche*; ce qu'ils expriment en ces termes: *quia ipſe Raymundus, Nobilis, nobilique genere procreatus, ut poté ex antiquâ Solerıorum familiâ in Marchiâ Lemovicenſi oriundus*, &c &c. Ledit RAYMOND mourut en 1526, ne laiſſant de *Blanche de Verras*, ſon épouſe, qu'un fils, nommé ANTOINE, qui ſuit, lequel ſuccéda aux biens paternels & maternels.

II. ANTOINE DU SOLIER, I. du nom, rendit au Seigneur *de la Voute*, hommage de pluſieurs fiefs qu'il poſſédoit dans la Sénéchauſſée de Beaucaire, par acte du 12 Août 1527, paſſé devant *de Conches*, Notaire. Il épouſa, deux ans après, noble Demoiſelle *Anne de Faure*, en faveur de laquelle il teſta le 9 Août 1542, à la charge de remettre la ſucceſſion à leur fils aîné. Par un codicille du 8 Août 1549, il fit des legs à ſes deux autres fils, & mourut, trois jours après, d'un coup de dague qu'il avoit reçu le 7 dudit mois d'Août 1549. On ne trouve point dans les *Mémoires* de Famille s'il avoit reçu ce coup de guet-à-pens; mais, ſelon la tradition, c'étoit dans un combat ſingulier: on peut en effet le préſumer. La Nobleſſe en ces tems-là étoit armée d'épée & de dague, & dans les combats ſinguliers elle ſe battoit avec l'une & l'autre arme. C'eſt ce qui ſe voit dans les Commentaires de *Montluc*, dans la Vie de *Daubigné*, dans divers récits hiſtoriques, & dans différentes défenſes de port d'armes, où l'on ne permettoit que l'épée & la dague aux Gentilshommes. ANTOINE DU SOLIER eut de ſon mariage avec *Anne de Faure*: — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2. NICOLAS, auteur de la ſeconde branche, rapportée ci-après; — 3. & CLAUDE, rappellé dans le codicille de ſon pere, du 8 Août 1549.

III. ANTOINE DU SOLIER, II. du nom, épouſa, le 19 Juillet 1562, *Anne d'Allard*. Il embraſſa la Religion Prétendue Réformée, & y fit élever ſes enfans, ſçavoir: — 1 & 2. PIERRE & JEAN, morts ſans poſtérité; — 3. & DAVID, qui ſuit.

IV. DAVID DU SOLIER épouſa, le 14 Juin 1617, *Sara du Laurens*. Son attachement & ſon zéle pour la Religion, lui fit prendre les armes contre ſon Roi, & perdre ſes biens qui furent confiſqués. Il laiſſa de ſon mariage: — 1. DANIEL DU SOLIER, maintenu dans ſa *nobleſſe*, avec ſon frere ETIENNE, par Jugement

gement des Commiſſaires du Conſeil départis dans la Province du Languedoc, rendu à Montpellier le 12 Décembre 1668. Il fut marié le 13 Septembre 1661, & n'eut que des filles, dont l'aînée, N... du Solier, épouſa *Jacques d'Audibert-de-Luſſan-de-la-Roche-Maſſilhan*; — 2. & Etienne, qui ſuit.

V. Etienne du Solier rentra dans le ſein de l'Egliſe, & épouſa, le 29 Septembre 1649, *Marie du Serre*, de laquelle il eut: — René, qui a continué la poſtérité; — & Antoine, dont nous allons parler d'abord.

Antoine du Solier, Sieur d'Andans, fut Capitaine au Régiment de Périgord, & Chevalier de Saint-Louis. Etant priſonnier de guerre à la Roche en Ardennes, au Duché de Luxembourg, il y épouſa, le 9 Mai 1705, *Albertine de Tello*, fille du Gouverneur de la Ville, & en eut: — 1. Henri-Antoine, mort jeune; — 2. Charlotte-Sophie, reçue à Saint-Cyr, le 6 Juillet 1725, ſur les preuves de ſa nobleſſe faites devant le Juge d'armes de France: elle y eſt morte; — 3. & N... du Solier, mariée à *N... de Chavanon*.

VI. René du Solier, fils aîné d'Etienne, & de *Marie du Serre*, ſervit dans le Régiment de Joviac, où il fut Lieutenant de la Colonelle. Il venoit d'avoir la Commiſſion de Capitaine, lorſqu'il fut tué au combat de Vaignac, contre les Proteſtans, au mois d'Avril 1703. Il avoit épouſé *Marie-Anne de Joviac*, ſœur de ſon Colonel, de laquelle il n'a eu qu'un fils, nommé

VII. François du Solier, Lieutenant au Régiment de Caſtelnau. Ce Régiment ayant été reformé, il entra dans celui de Beauvoiſis, d'où il ſe retira, pour épouſer *Suſanne de la Garde*, dont, pour fils unique:

VIII. Joachim-Scipion du Solier, qui a ſervi, en qualité de Lieutenant, au Régiment de Brie, & eſt mort le 11 Juillet 1775. Il avoit épouſé, le 10 Octobre 1753, Alexandrine du Solier, ſortie de la branche de Liſſac & de Labbatut, de laquelle il a laiſſé: — 1. Joachim-Scipion du Solier, Lieutenant au Régiment Provincial d'Anduze en 1772; — 2. Jean-Henri, qui a été élève de l'Ecole Royale Militaire, où il eſt entré en Janvier 1767. Il en eſt ſorti en 1773, ayant été nommé Sous-Lieutenant au Régiment de Tournaiſis, avec lequel il a été incorporé dans le Régiment Royal-Italien; — 3. Jean-Henri-Regis; — 4. Marie-Philippine; — 5. & Charlotte-Sophie.

Seconde Branche.

III. Nicolas du Solier, fils puîné d'Antoine, I. du nom, & d'*Anne de Faure*, fut appellé à la ſucceſſion de ſon pere, par un codicille du 8 Août 1549. Il reſta attaché à la Religion catholique & au ſervice du Roi, pour lequel il avoit porté les armes, comme il paroît par une Requête de Jean du Solier, ſon fils, qui repréſente l'attachement & la fidélité inviolable avec laquelle lui & ſes ancêtres ont ſervi le Roi. *Anne de Faure*, mere dudit Nicolas, le fit ſon héritier par ſon teſtament du 8 Mars 1591; mais cet héritage, qui étoit conſidérable, ne paſſa point à ſa poſtérité, & il mourut en Mai 1615. Il avoit épouſé, le 13 Août 1569, *Alix de Cheylus*. Le goût qu'ils eurent pour la dépenſe, donna lieu à la diſſipation de tous leurs biens, qui furent vendus par décret peu de mois après la mort du mari.

IV. Jean du Solier, leur fils, né en 1570, mentionné, ainſi que ſes enfans, dans le Jugement dont il a été parlé plus haut, porta les armes pour le ſervice du Roi. Sa longue vie lui procura la ſatisfaction de voir tous ſes enfans lui faire honneur & ſervir avec diſtinction, n'ayant pu leur donner pour tout bien qu'une bonne éducation, & il mourut en Décembre 1675, âgé de 105 ans. Il avoit épouſé 1°. *Eve Panaye*; & 2°. le 15 Octobre 1635, *Marguerite de Griotier*. Du premier lit il eut: — 1. Dalmas, qui ſuit; — 2. Philibert, qui quitta le ſervice après avoir perdu un bras au ſiége de Salſes en Rouſſillon; & du ſecond lit: — 3. François, auteur de la troiſieme branche, rapportée ci-après; — 4. Nicolas, Religieux en 1662; — 5. Antoine, Sieur d'Antraigue, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Mérinville, tué en Baviere au combat donné dans la plaine d'Hochſtet en 1703, contre les Impériaux, commandés

par le Général *Styrum*; — 6. & JACQUES, tige des Seigneurs de Liſſac & de Labbatut, mentionnés en leur rang.

V. DALMAS DU SOLIER, Sieur de Monneron, épouſa, le 21 Janvier 1663, *Françoiſe de Loche*, dont: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. JOSEPH-CÉSAR DU SOLIER-DUPONT, Lieutenant au Régiment d'Aubuſſon, Cavalerie, tué à la ſeconde bataille d'Hochſtet le 13 Août 1704; — 3. JEAN-LOUIS DU SOLIER-DE-LA-FONT, Lieutenant au Régiment de la Chaux-Montauban, & incorporé dans celui de Toulouſe: il mourut fort peu de tems après; — 5. & FRANÇOIS DU SOLIER-DE-COURBIERES, Lieutenant de Grenadiers au Régiment du Maine, Infanterie, tué, en 1707, au ſiége de Lerida en Catalogne.

VI. JEAN DU SOLIER-DE-MONNERON ſervit quatre ans dans la Compagnie des Cadets Gentilshommes de Longwy, d'où il ſortit, en 1680, pour être Lieutenant au Régiment de Rouergue, & épouſa, le 11 Février 1702, *Louiſe de Baronnat*, dont, pour fils unique:

VII. JEAN-FRANÇOIS DU SOLIER-DE-MONNERON, marié, le 19 Janvier 1723, à *Iſabeau Chambon*, de laquelle il a eu: — 1. JOSEPH-CÉSAR, Lieutenant en premier au bataillon de la Motte du Corps Royal de l'Artillerie & du Génie, mort à Hanovre en 1757, âgé de 22 ans; — 2. PIERRE, entré au Régiment de Périgord en Mars 1762, mort le 21 Juillet de la même année; — 3. ANTOINE, qui ſuit; — 4. & ELISABETH, mariée, le 16 Mai 1771, à noble *Claude de Roſtaing*, Sieur du Caſtellet, dont elle a des enfans.

VIII. ANTOINE DU SOLIER-DE-MONNERON a épouſé, en 1775, Demoiſelle *Madelene de Pleiné-de-Vaux*.

TROISIEME BRANCHE.

V. FRANÇOIS DU SOLIER, Sieur de Brotty, fils aîné de JEAN, & de *Marguerite de Griotier*, ſa ſeconde femme, ſervit dans le Régiment de Bulonde, où il devint Aide-Major, & fut enſuite Capitaine au Régiment de la Tourette. Il mourut en 1730, âgé de 94 ans, & avoit épouſé, en 1680, *Jeanne Esbrayat-de-Creaux*, dont il eut deux enfans: — JEAN-FRANÇOIS, qui ſuit; — & FRANÇOIS, appellé *le Chevalier de Brotty*, Lieutenant au Régiment de Royal-Comtois, mort, en Piémont, des bleſſures qu'il avoit reçues.

VI. JEAN-FRANÇOIS DU SOLIER-DE-BROTTY fut Lieutenant dans le Régiment de Royal-Comtois, d'où il ſe retira après le décès de ſon frere, & épouſa, en 1707, *Marie Deſpréaux*, dont il a eu: — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. JEAN-ANTOINE, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, Docteur en Théologie; — 3. JEAN-LOUIS DU SOLIER, Seigneur du Soget, le Griotier, &c. Chevalier de Saint-Louis, ci-devant Capitaine au Régiment Royal-Artillerie, & Commandant, en 1756, de l'Ecole d'Artillerie & du Génie de Grenoble, qui s'eſt retiré du ſervice en 1759; — 4. & MARIE-MADELENE, Religieuſe Urſuline, morte en 1771.

VII. FRANÇOIS DU SOLIER-DE-BROTTY, Seigneur du Soget, le Griotier, &c. a été Lieutenant au Régiment de Mortemart, & après avoir quitté le ſervice, a épouſé, le 17 Juillet 1752, ALEXANDRINE DU SOLIER, ſa couſine, derniere fille de HENRI, Seigneur de Liſſac & de Labbatut, & de *Marie de Jalabert*. Il eſt mort, ſans poſtérité, au mois de Septembre de ladite année.

QUATRIEME BRANCHE.

V. JACQUES DU SOLIER, Seigneur de Liſſac & de Labbatut, dernier fils de JEAN, & de *Marguerite de Griotier*, ſa ſeconde femme, fut Capitaine de Cavalerie au Régiment de Mérinville, & épouſa, le 8 Avril 1677, *Françoiſe de Pontaut*, au Comté de Foix, dont: — HENRI, qui ſuit; — & une fille, mariée à *Louis de Caſſaignard-de-Saint-Amand*, Seigneur dudit lieu, Capitaine de Grenadiers au Régiment Royal, & Chevalier de Saint-Louis.

VI. HENRI DU SOLIER, Seigneur de Liſſac & de Labbatut, Capitaine-Commandant au Régiment de la Rochefoucaud, Cavalerie, & Chevalier de Saint-

Louis, épouſa, le 23 Mars 1716, *Marie de Jalabert*, de laquelle il a eu un fils, mort jeune, & cinq filles. La derniere eſt

VII. ALEXANDRINE DU SOLIER, mariée, 1°. en Juillet 1752, à FRANÇOIS DU SOLIER-DE-BROTTY, ſon couſin; & 2°. en Octobre 1753, à JOACHIM-SCIPION DU SOLIER, mentionné au VIIIe degré de la premiere branche.

Les armes: *d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois roſes de gueules, & accoſtée de deux étoiles d'or, au chef d'argent.*

Voyez, ſur cette Famille, les *Jugemens ſur la Nobleſſe de Languedoc*, dans le Livre intitulé: *Piéces fugitives pour ſervir à l'Hiſtoire de France, Tome I, p. 203; le Catalogue général des Gentilshommes de la Province du Languedoc*, de *Henri de Caux*, imprimé à Pezenas en 1676, *p. 70*, & l'*Armorial général de France.*

* SORANS: Terre & Seigneurie ſituée au Comté de Bourgogne.

Elle eſt unie à celle de *Munans*, au même Comté, avec leurs dépendances, ayant haute, moyenne & baſſe Juſtice, & a été érigée en *Baronnie*, ſous la dénomination de *Munans*, par Lettres-Patentes données à Marly au mois de Juillet 1774, inſinuées au Bureau de Montbozon le 13 Novembre ſuivant, & enregiſtrées au Parlement de Beſançon le 1 Décembre de la même année, en faveur de CHARLES-FRANÇOIS DE CHAFFOY, ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de Conti, Chevalier de Saint-Louis, Seigneur deſdits lieux, &c. & de ſes enfans & deſcendans mâles.

R. La Maiſon de CHAFFOY, ancienne & illuſtre en Franche-Comté, a fait ſes preuves, tant dans l'Ordre de Malte que dans différens Chapitres nobles des deux ſexes; ſçavoir en l'Abbaye de *Baume-les-Meſſieurs*, en 1487 & 1617; celle de *Baume-les-Dames* en 1628; celle de *Saint-Claude* en 1651; celle de *Migette* en 1680 & 1774; celle de Remiremont, en Lorraine, en 1698; celle de *Neuville-les-Comteſſes* en 1766; en la noble Confrérie de Saint-Georges en 1652; & à Malte en 1684.

Dans une tranſaction & partage faits l'an 1178, indiction XIe, entre *Emery* & *Fréderic de Pontarlier*, & les Religieux de Montbenoiſt, on trouve PIERRE & RENAUD DE CHAFFOY, témoins, qualifiés *Chevaliers*. L'original, écrit en latin ſur parchemin, eſt dépoſé aux Archives de l'Abbaye Royale de Montbenoiſt en Franche-Comté, ainſi que celui d'une donation faite par *Henri de Joux*, à la même Abbaye, en 1199, Epacte XXIIe, dans laquelle FRÉDERIC DE CHAFFOY, Chevalier (*Miles*), ſe trouve mentionné comme témoin. Cette tranſaction & cette donation ont été tranſcrites mot à mot ſur les originaux de ces deux actes, à la requiſition de Meſſire CHARLES-FRANÇOIS DE CHAFFOY, collationnées par *Berthod* & *Poulet*, Notaires à Beſançon, & légaliſées par *Antoine-François Deſpotots*, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général au Bailliage dudit Beſançon; leſdites collations faites, le 29 Mars 1772, en préſence de quatre Gentilshommes, & de *François-Xavier Marmier*, Prieur de ladite Abbaye de Montbenoiſt, qui ont tous ſigné, vu & tenu les originaux de ces deux actes.

I. Cette ancienne Nobleſſe remonte, par filiation ſuivie, à GUI DE CHAFFOY, Chevalier, vivant en 1250, qui laiſſa de ſa femme, dont le nom eſt ignoré: — 1. HENRI, qui ſuit; —— 2. JEAN, lequel rendit foi & hommage à *Jean de Chalon*, Sire d'Arlay, au mois de Décembre 1289, de pluſieurs choſes qu'il tenoit en fief de lui. Dans cet acte il eſt qualifié *Chevalier*, fils de *Monſeigneur* GUI DE CHAFFOY. Le même JEAN fit une fondation dans l'Egliſe d'Arbois, le Dimanche avant la Fête de Saint-Barnabé, Apôtre, en 1312, pour le repos des ames de ſes prédéceſſeurs, dans laquelle fondation OTHENIN, ſon oncle, eſt nommé; —— 3. & MATHILDE, qui rendit hommage la veille de Saint-Nicolas en 1280, comme veuve de Meſſire JACQUES DE CHAFFOY, Ecuyer.

II. HENRI DE CHAFFOY, Ecuyer, teſta le Lundi après la huitaine de la Fête de l'Annonciation de la Vierge en 1329, & demanda d'être inhumé dans le Cloître du Prieuré d'Arbois, ou avec JEAN, ſon frere, ou OTHENIN DE CHAFFOY, ſon oncle. Il avoit épouſé *Eſtenatte Borgeois*, d'une très-ancienne Nobleſſe du

Comté de Bourgogne, dont les deſcendans ont depuis pris le nom de *la Tour-Saint-Quentin*, & en eut : — GUYOT ; — HENRI ; — JEAN, qui ſuit ; — & HUGUES, tous mentionnés dans le teſtament de leur pere.

III. JEAN DE CHAFFOY, Ecuyer, épouſa *Alix de Lambelot*, en faveur de laquelle *Pierre Courdier*, de Pontarlier, Prêtre & Chanoine de Saint-Mauris de Salins, teſta le 16 Juin 1376, & la fit ſon héritiere. Elle étoit fille de *N... de Lambelot*, Ecuyer, de la ville de Pontarlier. Ce teſtament en latin eſt dépoſé à l'Officialité de l'Archevêché de Beſançon. De ce mariage vinrent : —— 1. RICHARD, qui ſuit ; — 2. GUILLAUME, Ecuyer, lequel eut un fils, auſſi nommé GUILLAUME DE CHAFFOY, qui rendit foi & hommage le 20 Décembre 1408 ; — 3. & JEANNETTE DE CHAFFOY, laquelle, étant veuve d'*Emonnot de Mornay*, jadis d'Arbois, Ecuyer, rendit foi & hommage en 1406, & fit, par ſon teſtament, héritier GUILLAUME DE CHAFFOY, ſon neveu.

IV. RICHARD DE CHAFFOY, Chevalier, épouſa *Catherine de Paſquoy*, fille de feu *Etienne de Paſquoy de Montenay*, Chevalier. Il tenoit & poſſédoit avec ſon épouſe, des biens dans l'étendue du Comté de Bourgogne, mouvans & relevans de *Philippe*, Duc *de Bourgogne*, du nombre deſquels étoit la Terre de Montenay, dont il lui rendit hommage le 20 Octobre 1422. Ladite *Catherine de Paſquoy*, devenue veuve, épouſa, en ſecondes noces, *Amédée de Quingey*, Damoiſeau, & l'on voit par ſon teſtament, en latin, du mois d'Avril 1438, qu'elle inſtitua ſes héritiers univerſels les enfans qu'elle eut de ſon ſecond mari, & un fils, nommé RICHARD, qui ſuit, qu'elle eut du premier. En voici les termes : *Dilectos liberos meos naturales & legitimos Ricardum, filium meum, quem ſuſcepi à Ricardo* DE CHAFFOY, *Milite, quondam primo marito meo, & Johannem & Iſabellam, filios meos, quos ſuſcepi à prædicto Amedeo, ſecundo marito meo.*

V. RICHARD DE CHAFFOY, II. du nom, Ecuyer, co-Gouverneur de Beſançon, épouſa *Marguerite Euvrard*, de laquelle il eut : — 1. PIERRE, qui ſuit ; — 2. ETIENNE DE CHAFFOY, Prieur titulaire de Notre-Dame de Junan-Moutier de Beſançon en 1460, nommé exécuteur teſtamentaire par le teſtament d'*Iſabelle*, fille de feu *Ignace de Clairval*, en date du mois de Mai 1476 ; —— 3. & AIMÉ DE CHAFFOY, Religieux en l'Abbaye noble de Baume-les-Meſſieurs en 1487, où il avoit l'office de Refectorier.

VI. PIERRE DE CHAFFOY, Ecuyer, co-Gouverneur de Beſançon comme ſon pere, fut invité, le 3 Décembre 1518, avec nobles perſonnes *Richard Bercin* & *Denis Danvers*, de la part des Gouverneurs & Conſuls de ladite ville de Beſançon, aſſemblés au ſon de la cloche, de ſe trouver à l'Hôtel Conſiſtorial. On leur donna pouvoir de traiter & de faire toutes alliances convenables à ladite Cité de Beſançon, avec les Conſuls des Villes & Cités de Berne, Fribourg & Soleure. Il avoit épouſé *Catherine Daniel*, fille de *Jean Daniel*, citoyen de Beſançon, lequel, par ſon teſtament du 5 Janvier 1503, légua à ſa fille une ſomme modique, au-deſſus de ce qu'il lui avoit aſſuré par ſon contrat de mariage. A la publication de ce teſtament, PIERRE DE CHAFFOY parut pour accepter ce legs au nom de ſon épouſe. Il fit le ſien à Dole le 13 Octobre 1530, par lequel il inſtitua ſon héritier univerſel PANCRACE, ſon fils, qui ſuit.

VII. PANCRACE DE CHAFFOY, Ecuyer, Seigneur d'Anjoux & de Melincourt, Pannetier de l'Empereur, Gentilhomme ordinaire des quatre Etats du Roi des Romains, rendit foi & hommage, le 21 Mars 1532, à *Gilles de Conflans*, Ecuyer, Seigneur de Broye & d'Equevilley, d'un four bannal ſitué à Equevilley, qu'il avoit acquis de *Jean Chaſſard*, Seigneur dudit lieu. Il épouſa *Anne de Bailly*, & fit ſon teſtament à Beſançon le 16 Mai 1542, par lequel il inſtitue héritiers univerſels ſes enfans, ſçavoir : — 1. BÉNIGNE, qui ſuit ; — 2. MARGUERITE, dite *l'Aînée* ; — 3. MADELENE ; — 4. MARGUERITE, dite *la Jeune* ; — 5. CLAUDINE ; & le poſthume qu'il pourroit encore avoir. Sa femme lui ſurvécut, & par ſon teſtament, publié le 2 Décembre 1561, elle inſtitua ſon héritier BÉNIGNE, ſon fils.

VIII. Bénigne de Chaffoy, Ecuyer, Seigneur d'Anjoux, de Corcelles, Purgerot & Melincourt, Capitaine au ſervice de l'Empereur, donna ſon dénombrement du fief de Purgerot, le 29 Septembre 1584, relevant du Roi à cauſe de ſon Comté de Bourgogne. Il épouſa *Bonne de Scey*, fille de *Claude de Scey*, qui par ſon teſtament, paſſé devant *Laubel*, Notaire à Beſançon, le 14 Septembre 1573, légua à *Bonne de Scey*, ſa fille, tant pour ſa dot que pour ſes habits nuptiaux, la ſomme de 8000 livres. Elle avoit pour frere *Anatoile de Scey*, Gouverneur de la ville de Dole, qui par ſon teſtament, paſſé devant *Jean Laintre-d'Avilley*, Notaire au Bailliage d'Ornans, le 28 Juin 1579, légua la ſomme de 1000 livres aux enfans & héritiers, tant du premier que du ſecond lit, de feu *Bonne de Scey*, ſa ſœur. De ſon mariage avec Bénigne de Chaffoy, elle eut : — 1. Melchior, qui ſuit ; — 2. Pierre ; — 3. Adrienne, femme de Meſſire *Adrien de Thomaſſin* ; — 4. & Anne de Chaffoy, mariée à Meſſire *François l'Allemand*, Seigneur de Vaite, dont — *Jeanne-Batiſte l'Allemand*, Religieuſe en l'Abbaye de Baume-les-Dames, d'où elle ſortit pour entrer aux Annonciades de Dole. C'eſt ce qui eſt prouvé par un traité paſſé, en 1628, entre elle & Meſſire *Henri l'Allemand*, Chevalier, Baron de Lavigny, ſon frere.

IX. Melchior de Chaffoy, Ecuyer, Capitaine au ſervice de l'Empereur, ainſi que ſon pere, acquit de *Ferdinande de Brenot*, veuve de *Jacques de Meſmes*, la Terre & Seigneurie de Munans, mouvante & relevante du Château de Montmartin, & en rendit foi & hommage, le 6 Mars 1605, à *Claude-François & Philibert de la Baume*, freres, Chevaliers, Seigneurs de Peſmes & de Montmartin. Il épouſa, par contrat paſſé devant *Jean Bitel*, Notaire à Beſançon, le 13 Décembre 1601, Demoiſelle *Claudine de Grachaut*, qualifiée fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire *Pierre de Grachaut*, Chevalier, Seigneur de Raucourt. Leurs enfans furent : — 1. Jean-Claude, qui ſuit ; — 2. François, Religieux en l'Abbaye de Baume, mentionné dans un inventaire des titres, repréſentés, en 1651, par noble *Jean-Batiſte-Clériadus de l'Allemand*, pour être reçu dans l'illuſtre Abbaye de Saint-Oyant de Joux, dit *de Saint-Claude*, aujourd'hui Evêché ; — 3 & 4. autre François & Pierre, tués au ſervice devant Wolfenbutel en Allemagne.

Ils avoient pour couſin-germain Jean-François de Chaffoy, Sieur de Goulans, Sergent-Major au Régiment du Comte *de la Tour*, fait depuis Colonel d'Infanterie dans les dernieres guerres de Bourgogne ; & enfin Colonel de Cavalerie au Royaume de Naples.

X. Jean-Claude de Chaffoy, Ecuyer, Seigneur d'Anjoux, de Munans, &c. ſe trouva à la bataille de Nordlingue, & fut fait enſuite Capitaine-Commandant en la ville de Champlitte. Il fut admis dans la Confrérie de Saint-Georges, le 24 Avril 1652, ſur ſes preuves faites de 16 quartiers paternels & maternels : on n'y reçoit que des Gentilshommes de nom & d'armes. Il avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Philibert Briget*, Notaire-Juré au Comté de Bourgogne, le 19 Mai 1640, *Anne de Montrevel*, laquelle, étant veuve, fit ſon teſtament, paſſé devant *Gouget*, Notaire à Baume, le 30 Juin 1680, inſtitua ſon héritier univerſel Philippe-Adrien, qui ſuit ; & rappelle Antoinette-Adrienne de Chaffoy, ſa fille, Dame de Migette.

XI. Philippe-Adrien de Chaffoy, Ecuyer, Seigneur de Munans, épouſa, par contrat paſſé devant *Bernard*, Notaire & Tabellion général au Comté de Bourgogne, le 8 Décembre 1670, *Antoinette-Françoiſe de Rahon*. Il eut procès contre Damoiſelle *Anne-Thérèſe de Rahon*, ſœur de ſa femme, qui fut terminé par Arrêt rendu au Parlement de Beſançon le 12 Mai 1681 ; teſta à Veſoul le 18 Juillet 1697, & eut de ſon mariage : — Hardouin, qui ſuit, qu'il inſtitua héritier univerſel ; — & Anne-Alexandre de Chaffoy, mariée, par contrat du 9 Juillet 1698, paſſé à Corcelles devant *Antide Cornet*, Notaire à Montbozon, avec *Jacques de Poly*, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Thiébaud, Chevalier d'honneur en la Chambre des Comptes de Dole, mort en 1731, aiſſant poſtérité. Voyez Poly, à la fin du *Tome XI*.

XII. HARDOUIN DE CHAFFOY, Ecuyer, Seigneur de Munans, étoit au ſervice en Flandres, lors du teſtament de ſon pere, & épouſa, par contrat paſſé à Dole devant *Saillard*, Notaire, le 15 Avril 1720, Demoiſelle *Françoiſe-Véronique de la Foreſt-de-Divonne*. Il fit ſon teſtament à Beſançon, paſſé devant *Bouard*, Notaire, le 19 Novembre 1755, par lequel il inſtitue ſon héritier univerſel ſon fils aîné, & eſt mort en Avril 1756, laiſſant: — CHARLES-FRANÇOIS, qui ſuit; — & ANTIDE-HIPPOLITE, rapporté après la poſtérité de ſon frere.

XIII. CHARLES-FRANÇOIS DE CHAFFOY, Chevalier, Seigneur Baron de Munans & de Sorans, au Comté de Bourgogne, a ſervi avec diſtinction, depuis 1734, tant en qualité de Lieutenant, que de Capitaine de Cavalerie au Régiment de Conti, & eſt Chevalier de Saint-Louis. Il a obtenu, en 1774, l'érection de ſes deux Terres & dépendances en *Baronnie*, ſous la dénomination de *Munans*, pour lui, ſes enfans & deſcendans mâles, comme on l'a dit au commencement de cet article; & a épouſé, par contrat paſſé devant *Guillemet*, Notaire à Beſançon, le 23 Décembre 1756, Demoiſelle *Jeanne-Charlotte de Prat-de-Pezeux*, fille de *Claude*, Marquis *de Prat-de-Pezeux*, & de feu *Louiſe de Largentier-de-Chandion*, dont: — 1. LOUIS-ANTIDE, qui ſuit; — 2. ANTIDE-LOUIS; — 3. LOUIS; — 4. CLAUDINE-FRANÇOISE-VÉRONIQUE; — 5. MARIE-CHARLOTTE-JEANNE-BATISTE; — 6. JEANNE-FERDINANDE-OCTAVIE; — 7. & LOUISE-VÉRONIQUE DE CHAFFOY. Elles ont toutes été reçues Chanoineſſes-Comteſſes de Neuville le 21 Juillet 1766, après avoir prouvé ſept aſcendans nobles du côté paternel, & trois du côté maternel, ainſi qu'il réſulte de leurs Brevets expédiés les 2, 3, 4 & 5 dudit mois de Juillet. Ces mêmes Demoiſelles ont paſſé à l'Abbaye Royale de Migette, ſur de nouvelles preuves faites de 16 quartiers, d'après le Certificat donné, le 29 Mai 1774, par MM. *du Tartre*, *de Montrichard*, *de Poligny* & *de Raincourt*, Commiſſaires Jurés deſdites preuves, portant qu'ils les ont trouvées bonnes & valables.

XIV. LOUIS-ANTIDE DE CHAFFOY, Chevalier, a été reçu Page de l'Ecurie de MONSIEUR, d'après ſes preuves faites de 12 aſcendans, & le Certificat donné, le 26 Juillet 1774, par *Jean-Batiſte-Guillaume de Gevigney*, Généalogiſte des Maiſons de L. A. R.

XIII. ANTIDE-HIPPOLITE DE CHAFFOY, Chevalier, ſecond fils de HARDOUIN, & de *Françoiſe-Véronique de la Foreſt-de-Divonne*, ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de Conti, Major de Cavalerie & Chevalier de Saint-Louis, a épouſé, le 1 Septembre 1766, à Laon en Picardie, *Marie-Jeanne-Florimonne-Sophie le Clerc*, fille de *Pierre-Bonnaventure le Clerc*, Lieutenant-Général & Préſident au Bailliage de Vermandois, & Siége Préſidial de Laon, & de *Marie-Marguerite-Florimonne-Marquette de Marly*. Elle eſt morte en 1775, laiſſant: — 1. MARIE-CHARLES-FRANÇOIS-ANTIDE DE CHAFFOY, Chevalierné, le 11 Novembre 1767; — 2. PIERRE-FERDINAND-CHARLES-EUGÉNIE, né le 10 Septembre 1770; — 3. LOUIS-PHILIPPE-HECTOR, né le 31 Août 1772; — 4. & MARIE-LOUISE-SOPHIE DE CHAFFOY, née le 4 Mars 1775.

Les armes: *loſangé d'or & d'azur, à la faſce d'argent.*

Généalogie dreſſée ſur un Procès-verbal de vérification des titres de cette ancienne Nobleſſe, fait les 22 & 23 Novembre 1774, qui nous a été communiqué.

* SOURCHES: Ancienne Châtellenie dans le Maine, qui fut portée en mariage, le 24 Juillet 1459, par *Jeanne de Vaſſé*, à *Guillaume du Bouchet*, Lieutenant & Connétable de la ville du Mans.

Cette Châtellenie fut érigée en *Baronnie*, par Lettres du mois d'Août 1598, en faveur d'*Honorat du Bouchet*, fils de *François*, & de *Sidonie du Pleſſis-Liancourt*. Il avoit épouſé, en 1595, *Catherine Hurault-de-Vibraye*, dont le fils, *Jean du Bouchet*, fut pourvu, le 17 Décembre 1643, de l'office de Prévôt de l'Hôtel du Roi & de Grand-Prévôt de France, office qui depuis eſt reſté dans ſa poſtérité. Ce fut en ſa faveur que la Baronnie de *Sourches* fut érigée en *Marquiſat*, par Lettres du mois de Décembre 1652. *Voyez* BOUCHET-DE-SOURCHES.

* SOURDEVAL-LE-NEUF, en Normandie, au Comté de Mortain.

Terre noble, érigée en *Comté* en 1765, en faveur de *Louis-Bernardin le Neuf*, Chevalier, Seigneur de Sourdeval, &c. ſous le nom de *Sourdeval-le-Neuf*, par Lettres-Patentes, enregiſtrées au Parlement & à la Chambre des Comptes en 1765.

Cette Terre eſt entrée dans la Maiſon de *le Neuf* en 1664, par le mariage de *François le Neuf*, Chevalier, Seigneur de Montenay, avec Demoiſelle *Marguerite de Leſnerac*, fille unique de *Gabriel de Leſnerac*, Chevalier, Seigneur de Meniville & de Sourdeval, & de noble Dame *Eliſabeth du Boſc*, laquelle Demoiſelle *du Boſc* étoit fille de *N... du Boſc*, Marquis d'Emandreville & Seigneur de Sourdeval. Il étoit fils de *Martin du Boſc*, & d'*Iſabeau le Moyne*, Dame de Sourdeval, mariée, vers 1500, avec ledit *Martin du Boſc*. La Terre de Sourdeval paroît avoir été poſſédée par la Maiſon de *le Moyne*, depuis 12 à 1300 juſqu'en 1500, & depuis 1664 elle eſt dans celle de *le Neuf*. Voyez dans ce Dictionnaire les articles de LE MOYNE & LE NEUF.

SOURDIS. *Voyez* ESCOUBLEAU.

* SOUSMONT, *Soumont* ou *Souſmont*, en Normandie, Diocèſe de Falaiſe.

Seigneurie qui releve du Roi à cauſe de ſon Duché de Normandie. Elle étoit poſſédée, dès le commencement du XVIIe ſiécle, par *Jacques Turgot*, Seigneur de Saint-Clair, iſſu de *Jean Turgot*, Seigneur de la Bionere, reconnu *noble d'extraction*, & maintenu dans ſa nobleſſe par Jugement rendu, le 5 Juin 1473, par les Commiſſaires du Roi LOUIS XI, députés pour le fait des francs-fiefs, dont il fut déchargé. Elle a été unie aux Terres de Bon, Uſſy, Potigny, Saint-Quentin, Brucourt & Periers, & érigée en *Marquiſat*, par Lettres de 1735, regiſtrées au Parlement de Rouen en 1736, en faveur de *Michel-Etienne Turgot*, Conſeiller d'Etat, Prévôt des Marchands de la ville de Paris, mort le 1 Février 1751. *Voyez* TURGOT.

SOYRES (DE), au pays d'Albret : Famille noble, dont la Généalogie a été vérifiée ſur les titres par le Juge d'armes de France. Elle remonte à

Nobles & honorables GUILHEM DE SOYRES, Seigneur de Cauſens, PIERRE & JEAN DE SOYRES, freres, ainſi nommés dans une vente qui leur fut faite le 17 Septembre 1423. De l'un d'eux paroît être deſcendu JEAN, depuis lequel on a une filiation ſuivie.

I. JEAN DE SOYRES eſt qualifié *Ecuyer* dans le teſtament de JEAN DE SOYRES, ſon oncle, Prêtre Hebdomadier dans l'Egliſe Collégiale & Séculiere de Saint-Vincent du Mas d'Agenois, Diocèſe de Condom, fait le 18 Juillet 1529, par lequel il veut être enterré dans ladite Egliſe de Saint-Vincent, devant l'Autel Sainte-Catherine, où étoient inhumés ſes parens. Par le même acte il nomme ſon héritier univerſel GEORGES DE SOYRES, qui ſuit, fils dudit JEAN ou JEANNOT DE SOYRES, alors décédé.

II. GEORGES DE SOYRES, Ecuyer, Seigneur de la Maiſon noble de Beziade, mort peu de tems avant le 30 Janvier 1571, jour auquel fut fait l'inventaire de ſes biens, avoit fait ſon teſtament le 26 Mars 1568, par lequel il déclara que de ſon mariage avec Demoiſelle *Jeanne du Lau* ou *du Laur*, remariée depuis à *Berard de la Barre*, Ecuyer, il avoit eu : —— JÉRÉMIE, qui ſuit ; —— & AARON.

III. JÉRÉMIE DE SOYRES, Ecuyer, épouſa, par contrat du mois d'Avril 1588, *Jeanne Martineau*, morte avant le 29 Décembre 1625, fille de *Jean Martineau*, Sieur de Fougrave, & de *Philippe Chaſſerelle*. De cette alliance naquirent : —— 1. GERARD, qui fut aſſigné pour juſtifier ſa qualité d'*Ecuyer*, devant le Juge de la Prevôté Royale d'Entre-deux-Mers : l'Enquête en fut faite le 28 Juillet 1627. Les témoins déclarerent que lui & ſes freres avoient toujours vécu noblement, & n'avoient point dérogé. GERARD DE SOYRES teſta le 23 Avril 1631, voulut être enterré dans l'Egliſe de Bouglonvieux, & mourut ſans enfans. Il avoit

épouſé, par contrat du 29 Décembre 1625, *Marie Faure*, fille de *Pierre Faure*, Bachelier ès-Droits, Juge ordinaire des Juriſdictions de Cappilin & de Callemiac, & de *Marguerite Chapin*; —— 2. ETIENNE, qui ſuit; — 3 & 4. FRANÇOIS, & GABRIEL.

IV. ETIENNE DE SOYRES, Ecuyer, reçut une Lettre du Duc *d'Epernon*, datée du 7 Août 1628, pour l'inſtruire qu'étant obligé de partir en diligence pour chaſſer de Bias & de Cauſſade les rebelles de Montauban, qui s'y fortifioient, vû l'affection qu'il avoit au ſervice du Roi, il le convioit à une ſi bonne action. Il en reçut une autre, le 26 Août 1651, des Officiers du Siége de Caſtel-Jaloux, pour ſe rendre dans la ville de Nerac, le 5 Septembre ſuivant, avec les autres Gentilshommes de toutes les Sénéchauſſées d'Albret; & le 25 du même mois, le Lieutenant-Général de Caſtel-Jaloux lui écrivit que M. *le Prince* devant faire ſon entrée à Bordeaux comme Gouverneur de la Province, il ne doutoit point que la Nobleſſe ne déſirât de ſe trouver à cette cérémonie, & qu'il avoit ordre de le lui faire ſçavoir, & de le prier de s'y diſpoſer. Il fut déclaré *noble & iſſu de noble race*, par Arrêt de la Cour des Aides de Bordeaux, rendu le 3 Septembre 1660; fit ſon teſtament le 10 Février 1661; mourut quelques jours après; & voulut être enterré dans l'Egliſe de Bouglonvieux, ſépulture de ſes ancêtres. Il avoit épouſé, par contrat du 27 Décembre 1634, *Jeanne de Mothes*, fille de *Jean*, Capitaine, & de *Marie Metge*, dont: —— 1. FRANÇOIS, qui ſuit; —— 2 & 3. GABRIEL & ETIENNE; —— 4, 5, 6 & 7. ANNE, MARIE, JEANNE & ISABEAU.

V. FRANÇOIS DE SOYRES, Ecuyer, Sieur de Jourdan & de la Peyre, fit ſon teſtament le 6 Avril 1684, & voulut être inhumé dans l'Egliſe de Bouglonvieux, ſépulture de ſes ancêtres. Il avoit épouſé, lors du teſtament de ſon pere, 1°. *Marie de Laryeu*; & 2°. le 11 Juin 1669, *Jeanne Delleca*, fille de noble *Jean Delleca*, Ecuyer, & d'*Aimée Orion*. De ce ſecond mariage vinrent: — 1. BERNARD, qui ſuit; — 2. ANTOINE; — 3. FRANÇOIS, auteur de la ſeconde branche, rapportée ci-après; — 4. PIERRE, Capitaine au Régiment de Franclieu, né poſthume, qui aſſiſta au contrat de mariage de FRANÇOIS, ſon troiſieme frere; — 5, 6 & 7. ISABEAU, MARIE & LOUISE.

VI. BERNARD DE SOYRES, Ecuyer, Sieur de Jourdan, Capitaine de Dragons & Chevalier de Saint-Louis, fit ſon teſtament le 8 Octobre 1743, par lequel il choiſit ſa ſépulture au tombeau de ſes ancêtres, & déclara que de ſon mariage contracté, le 17 Février 1718, avec *Catherine Roulet*, fille de *Jean Roulet*, Conſeiller du Roi en l'Election de Guienne, il avoit alors pour enfans: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS, Ecuyer, Sieur de Jourdan, Lieutenant d'Infanterie; — 3. & JEANNE.

VII. PIERRE DE SOYRES, Ecuyer, ci-devant Lieutenant de Dragons, fut maintenu dans les qualités de *Noble* & d'*Ecuyer*, par Arrêt de la Cour des Aides de Bordeaux, le 26 Mai 1756. Il avoit épouſé, par contrat du 14 Janvier 1749, *Françoiſe-Dorothée Lavelongue*, fille de *Jean-Pierre-Moïſe*, & d'*Eliſabeth Ducla*, dont: — 1. JEAN-FRANÇOIS, Sous-Aide-Major au Régiment de Béarn en 1775; — 2. FRANÇOIS, Lieutenant au Régiment de Beauce la même année; — 3 & 4. MARIE & ROSE, toutes les deux jumelles.

SECONDE BRANCHE.

VI. FRANÇOIS DE SOYRES, II. du nom, troiſieme fils de FRANÇOIS, & de *Jeanne Delleca*, fit ſon teſtament le 4 Août 1735, par lequel il déclara avoir eu de ſon mariage, contracté ſous ſeing-privé le 2 Janvier 1708, avec *Françoiſe du Bouſquet-de-Cauberye*, fille de *Joſeph*, Sieur de Cauberye, & de JEANNE DE SOYRES: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2, 3 & 4. trois autres garçons nommés JEAN; — 5. PIERRE; — 6. & JACQUETTE.

VII. JEAN DE SOYRES, Ecuyer, Sieur de Jourdan, ci-devant Capitaine de Dragons, a épouſé, par contrat du 20 Juillet 1738, *Françoiſe Mallet-de-Puy-Vallier*, fille de *Louis Mallet-de-Puyvallier*, Ecuyer, Seigneur de Roquefort, &

& de la Magdelaine, & d'*Iſabeau Bonneau-de-Fontroque*, dont : — 1. Jean-Joseph de Soyres, Ecuyer, né le 1 Avril 1745, reçu Page de la feu Reine au mois d'Avril 1759, ſur les preuves de ſa nobleſſe, admiſes par Sa Majeſté ; — 2. autre Jean, Ecuyer, né le 26 Août 1750 ; — 3. autre Jean ; — 4, 5, 6 & 7. Françoise-Laurence, Marguerite, Thérese & Jeanne, celle-ci née le 17 Janvier 1702.

Les armes : *d'argent, au phénix de ſable, poſé ſur un bucher de gueules, accompagné en chef d'un ſoleil & d'une étoile de même.*

† STUART. Maiſon ſouveraine, à qui appartenoit le Royaume de la Grande Bretagne, poſſedé aujourd'hui par une des branches de la Maiſon *de Brunſwick.*

Robert Stuart fut élu Roi d'Ecoſſe en 1370, ce qui eſt une preuve de la dignité & de l'ancienne illuſtration de cette Maiſon, qui de tems immémorial poſſédoit la premiere charge du Royaume. Les Ecoſſois ſont naturellement trop fiers pour avoir fait monter ſur leur Trône un Seigneur qui n'auroit pas été le plus grand & le plus diſtingué de la Nation. Cent ans avant cette élection, l'on trouve, en 1286, que Jacques Stuart eſt fait Grand-Sénéchal d'Ecoſſe, charge qui donnoit le premier rang après le Roi. Le Pere *Mabillon* en a donné l'acte dans le Supplément de ſa Diplomatique. Cette Maiſon, depuis 150 ans, eſt tombée dans l'infortune. Elle ſubſiſte dans le Cardinal d'Yorck, & ſon frere le Prince Edouard.

Le Maréchal *de Barwick*, fils naturel de Jacques II, Roi d'Angleterre, eſt auteur de la branche de Barwick, connue aujourd'hui ſous le nom de *Fitz-James.* Voyez Fitz-James.

STYRUM : C'eſt le nom d'une branche de la Maiſon de Limbourg, qui eſt iſſue de la même que celle des anciens Comtes & Ducs *de Limbourg & de Luxembourg*, qui donna cinq Empereurs à l'Allemagne, & pluſieurs Rois à la Hongrie & à la Bohême.

Elle ne ſubſiſte plus que dans la branche de Limbourg-Styrum, qui eſt une ſubdiviſion de celle de *Cleves* ou de *la Marck ;* & elle n'eſt repréſentée aujourd'hui que par trois garçons & une fille, ſçavoir : — 1. Charles-Auguste de Limbourg, Prince Evêque de Spire, le dernier de ſa branche ; — 2. le Prince Philippe-Ferdinand, actuellement régnant, poſſeſſeur des Etats de la Maiſon, non marié ; — 3. Ernest-Marie de Limbourg, Comte-Chanoine de Cologne. Leur ſœur unique eſt mariée au Prince régnant *de Hohenlo-Waldenbourg.*

Cette Maiſon forme des prétentions ſur pluſieurs grandes ſouverainetés de l'Europe, & porte pour armes : *écartelé, au 1 échiqueté d'or & de gueules, & une bordure d'argent, coupé d'or à une étoile de ſable à ſix rais ; au 2 de gueules, à un lion d'argent, couronné, langué & onglé d'or, coupé d'or, à deux demi-lions de gueules, paſſans l'un au-deſſus de l'autre, dont on ne voit que la moitié de derriere du corps ; au 3 de gueules, à trois beſans d'or, poſés 2 & 1, coupé d'azur, à une roue d'or ; au 4 de gueules, à trois colonnes d'or, rangées en pal, coupé d'argent, à une croix d'or potencée & cantonnée de quatre croiſettes auſſi d'or.*

Et ſur le tout écartelé au 1 d'or, à deux léopards de gueules, paſſans l'un au-deſſus de l'autre ; au 2 de gueules, à trois feuilles d'argent, fichées de trois clouds de la Paſſion ; au 3 de gueules, à un Cavalier d'argent, armé d'un ſabre, monté ſur un cheval ; au 4 de gueules, à une oye d'argent, ayant une couronne d'or paſſée à ſon col ; & ſur le tout de ces quatre derniers quartiers, un écuſſon d'argent, à un lion paſſant de...., ſurmonté d'une roſe de...., cet écuſſon ayant une couronne Comtale, & ſoutenu d'un quartier de.... à une aigle de.....

SUCY (de) : Famille noble & ancienne d'extraction, originaire de Picardie,

établie aujourd'hui à Valence en Dauphiné, après l'avoir été, depuis environ 150 ans, en l'Isle de France.

I. Jean-François de Sucy, I. du nom, qualifié *Ecuyer*, Seigneur de la Maurie, vivant sur la fin du XIVe siécle, fut Lieutenant de la Compagnie d'Ordonnance de Gramont, de 100 hommes de gens d'armes; & épousa, par contrat du 19 Mai 1501, *Jacqueline Romillé*, fille de *François Romillé*, Chevalier, Seigneur d'Ampe, & de Dame *du Becq*. Il mourut en Angleterre, au service du Roi François I, qui l'avoit envoyé pour négocier avec Henri VIII, Roi d'Angleterre. De son mariage vint :

II. Jean-François de Sucy, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Maurie, qui épousa, par contrat du 23 Janvier 1526, *Marie-Anne du Mesnil*, fille de feu *Jean-Claude du Mesnil*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & d'*Elisabeth de Vorsme*, dont il eut :

III. Pierre de Sucy, Ecuyer, Seigneur de la Maurie, marié, par contrat du 25 Mars 1554, avec *Antoinette de Poulpry*, fille de *Jérôme de Poulpry*, Chevalier, Seigneur de Poulpry & de l'Aulnoy, & de *Marie-Anne Duval*. Ils eurent pour fils :

IV. Henri de Sucy, Ecuyer, Seigneur de la Maurie, Capitaine dans le Régiment de Picardie, appellé *Vieilles Bandes d'Ordonnance*, qui fut tué à la bataille de Coutras en 1587. Il avoit épousé, par contrat du 22 Septembre 1578, *Françoise le Comte*, fille d'*Etienne le Comte*, Ecuyer, & de *Perette Alix*, dont sortit :

V. Jean-Nicolas de Sucy, Ecuyer, Seigneur de la Maurie, & de la Mothe-Bertré, qui épousa, par contrat du 18 Juin 1605, *Marguerite du Teil*, fille de *Jean du Teil*, Sieur dudit lieu, & de *Marguerite Apoil*. De leur mariage ils eurent :

VI. Charles-Nicolas de Sucy, Ecuyer, Seigneur de la Mothe-Bertré, Commissaire-Général & Provincial des Guerres, Camps & Armées de Sa Majesté, place alors considérable & importante. Il épousa, par contrat du 19 Avril 1634, *Marie-Madelene de Roux*, fille d'*Antoine de Roux*, Seigneur de Rimerville, & de *Marie Renouard*, Dame de Morsan, & en eut :

VII. Nicolas de Sucy, Ecuyer, Seigneur de Chambaux & de Morsan, Conseiller du Roi ès Conseils, Commissaire-Général & Provincial des Guerres, Camps & Armées de Sa Majesté, qui servit d'abord, en qualité de Volontaire, dans le Régiment de la Roque, à la tête duquel il reçut, en 1656, un coup de mousquet au travers du corps, au siége devant Valenciennes, à l'attaque des lignes de cette Place par l'armée du Roi, commandée par MM. *de Turenne* & *de la Ferté*, en donnant des preuves de valeur dans un âge peu avancé; & fut ensuite blessé à la main d'un éclat de grenade au siége de Mont-Médy, étant alors Enseigne dans le Régiment de Piémont, suivant les Certificats de M. *de la Roque-Saint-Chamarante*, Maréchal des Camps & Colonel d'un Régiment de Cavalerie, du 25 Août 1657, & du Duc *de la Ferté*, Maréchal de France, du 11 Mars 1666. Il succéda ensuite à Charles-Nicolas de Sucy, son pere, dans la charge de Commissaire-Général & Provincial des Guerres, Camps & Armées de Sa Majesté, y servit avec honneur & distinction, comme il est prouvé par les Certificats des Maréchaux de France Duc *de Duras*, du 30 Janvier 1675, Sire *de Crequy*, du 15 Novembre 1686, & ceux des Sieurs *de Barillon* & *Miromenil*, Intendans, des 7 Juin 1687, & 15 Mars 1688.

Ledit Nicolas de Sucy, Ecuyer, ayant été recherché sur sa noblesse, en 1666, par les Commissaires généraux députés pour la vérification des titres, prouva sa *noblesse d'extraction* devant M. *Colbert*, Intendant & Commissaire départi en la Province de Picardie, qui rendit en sa faveur, le 14 Février 1666, un Jugement contradictoire, dans lequel est établie sa filiation par actes de contrat de mariage, &c. sans lacune, telle qu'elle vient d'être rapportée depuis Jean-Fran-

çois de Sucy, I. du nom, qui vivoit sur la fin du XIVe siécle, jusqu'à lui produisant. Malgré ce Jugement, il fut encore inquiété, en 1668, par les Commis vérificateurs, qui exerçoient encore leur commission dans les Provinces, ce qui l'obligea de se pourvoir au Conseil d'Etat du Roi; & il obtint un Arrêt, donné à Saint-Germain-en-Laye le 8 Juin 1668, duement scellé, par lequel « Sa Majesté a maintenu ledit Nicolas de Sucy, & le maintient dans la qualité d'*Ecuyer*, de même qu'elle a confirmé & confirme ledit Jugement, rendu contradictoirement par ledit Sieur *Colbert*, Commissaire départi en Picardie, sur » la légitimité & validité de sa *noblesse*, qu'elle reconnoît *bonne & ancienne*, » suivant l'autentiquité de ses titres, dont la confirmation lui est méritée bien » loyalement par la nature de ses services & blessures, faisant défenses aux Commis à la recherche des usurpateurs des titres de noblesse & à tous autres, de » faire contre lui aucunes poursuites, & de le troubler dans le droit & la jouissance de sa noblesse, lui & sa postérité, née & à naître en légitime mariage, » tout ainsi qu'il en doit être usé en cas semblable, à peine de tous dépens, » dommages & intérêts, &c. ». A cet Arrêt sont jointes des Lettres d'attache & d'adresse aux Commissaires généraux, qui furent enregistrées le 15 Juin 1668, sur les Conclusions du Procureur-Général du Roi, en la Chambre de la Commission établie pour ces recherches. Pour prévenir encore toute espéce de difficultés pour l'avenir, le Conseil d'Etat du Roi lui expédia, le même mois, des Lettres-Patentes pour la Chambre des Comptes de Paris, qui y furent enregistrées le 28 Juillet suivant, dans lesquelles Sa Majesté confirme le Jugement contradictoirement rendu, & l'Arrêt du Conseil. La même Chambre des Comptes, sur la Requête dudit Nicolas de Sucy, rendit, le 15 Septembre 1668, Arrêt d'homologation du Jugement susdit de l'Arrêt du Conseil & Lettres-Patentes, d'après la nouvelle production qu'il fit des piéces justificatives. Enfin M. *d'Hozier*, Garde de l'Armorial général de France, lui expédia un Brevet, le 27 Décembre 1697, pour preuve de l'authenticité de sa noblesse qu'il vérifia, & reconnut bonne & ancienne.

Nicolas de Sucy, Ecuyer, mourut le 26 Avril 1716, étant Commissaire-Ordonnateur au Département des Trois-Evêchés, & avoit épousé, par contrat du 5 Juin 1675, *Marthe-Florimonde de Charpentier*, fille de *Louis de Charpentier*, Seigneur de Jossigny, & de *Charlotte de Billy*. De ce mariage il a eu neuf enfans, sçavoir :

1. Georges de Sucy, Seigneur de Chambaux & de Morsan, né le 30 Mars 1680, qui fut Aide-de-Camp du Maréchal *de Villars*, & Lieutenant-Colonel du Régiment de Champagne, commanda en cette qualité sa Brigade à la bataille de Parme, le 19 Juin 1734, où il fut blessé, en donnant des preuves de sa valeur; reçut un coup de feu dans la poitrine au siége de Guastalla, & est mort, sans postérité, Brigadier des Armées du Roi, le 19 Octobre 1758. Ces faits sont consignés dans l'Histoire du Régiment de Champagne; — 2. Laurent-Victor de Sucy, né le 25 Avril 1682, Capitaine au Régiment de Champagne en 1704, Chevalier de Saint-Louis, tué à l'attaque des lignes de Stolophen en 1707, sans laisser de postérité; — 3. Louis-Adrien-Felix, qui suit; — 4. Philippe-Ignace, né le 15 Janvier 1684, Chevalier de Saint-Louis, qui a été Capitaine de Grenadiers au Régiment de Champagne, a succédé à Louis-Adrien-Felix, son frere, dans la charge de Commissaire des Guerres, & est mort le 28 Décembre 1761, sans postérité; — 5. Simon-François, tige de la seconde branche, rapportée ci-après; — 6. Etienne-Hyacinthe, auteur de la troisieme, mentionnée ensuite; — 7. Jean-Henri de Sucy, né le 17 Novembre 1689, qui a servi au Régiment de Champagne, a eu un bras emporté, en 1712, à l'attaque des retranchemens de Denain; a été fait ensuite Chevalier de Saint-Louis en 1713, & est mort, sans postérité, Capitaine à la suite du Régiment de Bourgogne, Infanterie; — 8. Marthe-Florimonde, née le 18 Août 1677, mariée, le 18 Mars 1697, à *Barthelemi du Cheylas*, Chevalier, Seigneur de Bartase, Baron de Lubertas, d'ancienne Maison de Querci, Capitaine de Grenadiers au Régiment d'Esgrigny, Chevalier de Saint-Louis, tué au siége de Tou-

lon, ſans laiſſer de poſtérité ; — 9. & MARGUERITE-GENEVIÉVE, née le 3 Août 1693, morte ſans poſtérité.

Les ſept fils de NICOLAS DE SUCY, dont il vient d'être parlé, ont été préſentés à LOUIS XIV, qui leur accorda 2400 livres de penſion, à titre de penſion de Famille, dont 1000 liv. à GEORGES, l'aîné, & le ſurplus à partager entr'eux; & 800 livres ont été reverſibles, par égale portion, à CHRISTIAN-LOUIS & à ANTOINE-FRANÇOIS, freres, enfans de SIMON-FRANÇOIS, comme on le verra ci-après.

VIII. LOUIS-ADRIEN-FELIX DE SUCY, Ecuyer, né le 17 Février 1683, commença de ſervir dans le Régiment de Champagne juſqu'en 1716, ſuccéda enſuite à NICOLAS, ſon pere, dans la charge de Commiſſaire des Guerres, qu'il a remplie avec diſtinction juſqu'en 1733, ſuivant le certificat de M. le Maréchal *du Bourg*, du 8 Juin 1726. Il avoit épouſé, en 1710, *Anne-Henriette-Françoiſe*, Baronne *de Wangen*, Comteſſe de Gerolſeck-aux-Voges, d'ancienne Maiſon d'Alſace, qui entre depuis long-tems au Chapitre de Remiremont, & dans tous les Chapitres d'Allemagne, dont un eſt aujourd'hui Evêque & ſouverain de Porentru. De ce mariage il a eu huit enfans, dont ſix décédés en bas-âge. Les deux autres ſont : — MARIE-ELEONOR DE SUCY, né le 4 Septembre 1728, qui a eu pour marreine la Reine de France, repréſentée par la Maréchale *du Bourg*. Il eſt mort Lieutenant au Régiment de Champagne en 1747; —— & MARIE-CONCORDE-ADÉLAÏDE, née le 13 Octobre 1715, mariée à *Jean-François de Murard*, Chevalier de Saint-Louis, Commiſſaire Provincial & Ordonnateur des Guerres au département de Vienne en Dauphiné.

SECONDE BRANCHE.

VIII. SIMON-FRANÇOIS DE SUCY, né le 18 Janvier 1685, cinquieme fils de NICOLAS, & de *Marthe-Florimonde de Charpentier*, Capitaine au Régiment de Champagne, y ſervit 40 ans, & fut fait Chevalier de Saint-Louis. Il épouſa, par contrat du 16 Juillet 1727, *Anne-Françoiſe du Chauſſy-du-Coudray*, fille de *Jacques-François du Chauſſy*, Officier aux Gardes-du-Corps, Chevalier, Seigneur du Coudray & de Bacqueville (d'une ancienne Maiſon de Normandie, qui remonte à 1300), & de *Marie-Anne Warroquier*. De ce mariage il a eu : — 1. CHRISTIAN-LOUIS DE SUCY, né le 11 Juin 1728, Capitaine au Régiment de Champagne, Chevalier de Saint-Louis; — 2. ANTOINE-FRANÇOIS, qui ſuit; — 3. & MARIE-RENÉE-FRANÇOISE DE SUCY, née le 26 Août 1738, mariée à *Joachim le Cornier*, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Dauphiné, morte, ſans enfans, le 4 Janvier 1763.

IX. ANTOINE-FRANÇOIS DE SUCY, né le 24 Octobre 1730, appellé *le Chevalier de Sucy*, a ſervi 16 ans dans le Corps Royal de l'Artillerie, a ſuccédé à PHILIPPE-IGNACE DE SUCY, ſon oncle, dans la charge de Commiſſaire des Guerres, le 22 Février 1762, qu'il exerce au Département de Valence, dont il eſt le cinquieme titulaire; & a été fait Chevalier de Saint-Louis le 4 Mars 1773. Il a épouſé, le 28 Août 1763, *Marie-Gaſparde-Simonne Levet-de-Malaval*, fille de *Gaſpard Levet*, Ecuyer, Seigneur de Malaval. Elle eſt petite-niéce de *Gabriel Cortois-de-Quincey*, Evêque du Belley, & couſine de *Pierre-Marie-Madelene Cortois-de-Balore*, Evêque d'Alais, un des fils de M. *de Cortois*, Conſeiller au Parlement de Dijon, qui a auſſi un fils Conſeiller au même Parlement; un autre Lieutenant-Colonel du Régiment de Dragons; & un quatrieme, Grand-Vicaire de l'Evêché de Langres. Cette Famille *de Cortois*, connue en Bourgogne, eſt très-ancienne dans la Robe. Un de ſes auteurs a commandé en chef, ſous les ordres de M. le Connétable *de Leſdiguieres*, l'Artillerie du ſiége du Pouſſin en Vivarais, où il s'acquit autant de gloire que de réputation par la priſe de cette Place. De ce mariage il lui reſte pour enfans : — 1. SIMON-ANTOINE-FRANÇOIS DE SUCY, né le 19 Juin 1764; — 2. MARIE-ADÉLAÏDE, née le 29 Novembre 1765; — 3. GABRIELLE-FRANÇOISE, née le 1 Juillet 1771; — 4. & HYACINTHE-EULALIE, née le 4 Janvier 1773.

Troisieme Branche.

VIII. Etienne-Hyacinthe de Sucy, Ecuyer, né le 8 Décembre 1688, ſixieme fils de Nicolas, & de *Marthe-Florimonde de Charpentier*, commença de ſervir dans le Régiment de Champagne, fut enſuite Capitaine de Cavalerie au Régiment de Bourbon; & eſt mort le 26 Novembre 1763. Il avoit épouſé, en 1724, Demoiſelle *N... Eſmangard*, dont il a laiſſé:

IX. Claude-Etienne de Sucy, Ecuyer, qui a ſervi pluſieurs années dans le Bataillon de Milice de Senlis, a été Garde-du-Corps dans la Compagnie de Noailles, enſuite Garde de la Manche. Il eſt marié, & a pour fils — Etienne de Sucy, Ecuyer, qui eſt Lieutenant dans le Corps Royal d'Artillerie.

Les principales alliances de la Famille de Sucy ſont avec les Maiſons de *Dauger*, *Boiſloger*, *Savigny*, *Lancry* & *Ceberet*, qui toutes ont fourni des Officiers généraux.

Les armes: *d'azur, à trois barres d'or, accompagnées de huit bezans d'or, poſés 1, 3, 3 & 1.* Supports, *deux lions*; la couronne ſurmontée *d'un caſque.* Généalogie dreſſée ſur copies, légaliſées du Jugement de M. *Colbert*, de l'Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, Lettres-Patentes enregiſtrées en la Chambre des Comptes, Arrêt d'homologation, &c. & ſignées par quatre Gentilshommes du Dauphiné, & par le Syndic de la Nobleſſe de cette Province.

SUEDE (la): Royaume anciennement compoſé de deux parties, qui tantôt avoient chacune leur Roi particulier, tantôt étoient réunies ſous un même Souverain.

Outre ces deux Provinces, dont la premiere ſe nomme la *Gothie* ou *Gothland*, Patrie des Goths, l'autre la *Suede*, proprement dite, il comprend aujourd'hui la Scanie, la Vothnie, la Finlande, la Laponie Suédoiſe, l'Iſle de Rugen, avec un grand nombre d'autres Iſles, & la Poméranie.

La Suede reçut les premiers rayons de la foi en même-tems que le Dannemarck, & par le miniſtere des mêmes Prédicateurs, *Saint Anſchaire* & le Moine *Vitmar*. On fonda pour le premier, en 830, l'Archevêché d'Hambourg. *Gaubert*, parent d'*Ebbon*, Archevêque dépoſé de Reims, vint enſuite ſur les traces de ces Miſſionnaires en Suede: il y fit quelques progrès; mais il en fut de la Suede comme du Dannemarck. Le Chriſtianiſme n'y fut bien établi qu'au Xe ſiécle.

Les Hiſtoriens Suédois le diſputent avec ceux du Dannemarck, ſur l'antiquité de leur Monarchie. On ne peut diſconvenir qu'elles ne ſoient l'une & l'autre très-anciennes, ſans les faire néanmoins remonter auſſi haut que ces Ecrivains le prétendent; mais pour avoir une Chronologie exacte & ſuivie des Rois de Suede, il faut deſcendre, avec l'Abbé *de Vertot*, juſqu'au XIIe ſiécle, & commencer par Eric IX, élu par les Suédois, en 1141, pour leur Roi, aſſaſſiné le 18 Mai 1160, & honoré comme Martyr. Voyez-en la ſuite dans l'*Art de vérifier les Dates, p. 505, colonne 2.* Nous nous bornerons à dire ici que la couronne de Suede a été poſſédée par les Rois de Dannemack depuis Marguerite, l'Héroïne du Nord, Reine de Dannemarck & de Norwege, qui la devint de la Suede en 1388. La dureté des Rois, ſes ſucceſſeurs, engagea les Suédois à recouvrer leur liberté; ce qui ſe fit, en 1521, par Gustave-Eric-Son, c'eſt-à-dire, fils d'Eric ou de Henri, qui étoit de la race des anciens Rois. Sa poſtérité y a régné juſqu'en 1654, que Christine, fille du *Grand* Gustave, abdiqua la Couronne. Après cette Princeſſe vint Charles-Gustave, de la Maiſon Palatine, dont la branche aînée des mâles a fini, en 1718, dans la perſonne de Charles XII.

Adolphe-Fréderic de Holstein-Eutin, Evêque de Lubeck, né le 14 Mars 1710, a été élu, le 3 Juillet 1743, pour ſuccéder au Trône de Suede, proclamé le 6 Avril 1751, & couronné le 7 Décembre ſuivant. Ce Prince, après

avoir honoré & encouragé les talens, protégé & animé le commerce, & veillé à l'obſervation de la Juſtice, dont il a beaucoup abrégé la procédure, eſt mort le 12 Février 1771. Il avoit épouſé, le 18 Août 1744, LOUISE-ULRIQUE, ſœur du Roi de Pruſſe régnant, dont :

1. GUSTAVE III. D'HOLSTEIN-EUTIN, né le 24 Janvier 1746, Roi de Suede le 12 Février 1771, marié, au mois d'Octobre 1766, à SOPHIE-MADELENE DE DANNEMARCK, née le 3 Juillet 1746, ſœur du Roi de Dannemarck régnant.†

2. CHARLES, Prince de Suede, Duc de Sudermanie, frere du Roi, né le 7 Octobre 1748, marié, le 7 Juillet 1774, à *Edwige-Eliſabeth-Charlotte de Holſtein-Eutin*, fille de l'Evêque de Lubeck, née le 22 Mars 1759 ;

3. FRÉDERIC-ADOLPHE, Prince de Suede, Duc d'Oſtrogothie, autre frere du Roi, né le 17 Juillet 1750 ;

4. & SOPHIE-ALBERTINE, Princeſſe de Suede, ſœur du Roi, née le 8 Octobre 1753, Coadjutrice de l'Abbaye de Quedlinbourg en 1767.

SUEUR (LE) : Famille très-ancienne en Normandie, qui s'eſt dans tous les tems, comme aujourd'hui, concilié l'eſtime générale de tous les Nobles & gens de diſtinction de ſon canton. Elle ne s'eſt alliée qu'à des Maiſons nobles.

I. JACQUES LE SUEUR obtint de JEAN *le Bon*, Roi de France, des Lettres d'annobliſſement le 12 Mai 1360, enregiſtrées en la Chambre des Comptes de Paris le 30 Octobre audit an, leſquelles font remonter la diſtinction de cette Famille à des tems plus reculés, car elles portent que ledit JACQUES LE SUEUR étoit Bailli & Capitaine de Rouen. Les fonctions de Bailli mettoient alors celui à qui elles étoient confiées, à la tête de la Nobleſſe de ſon Canton, & lui donnoient le droit de la convoquer pour le ſervice de l'Etat & en même-tems du Souverain. JACQUES LE SUEUR, Bailli de Rouen, étoit donc, dès ce tems, conſidéré comme *noble*, puiſque les Lettres mêmes d'annobliſſement en font la mention la plus expreſſe, & elles ne lui furent vraiſemblablement accordées, que pour ôter à quelques annoblis par Chartes, juſqu'au moindre prétexte de ſe plaindre d'être commandés par une perſonne qui n'en rapportoit pas. Ces Lettres portent même qu'elles ont été accordées ſans finance, ce qui prouve que les ſervices de JACQUES LE SUEUR & ceux de ſes ayeux, lui avoient mérité cette faveur & diſtinction ſur l'eſprit & dans la juſtice ſuprême du Roi JEAN, en 1360 ; & qu'il étoit véritablement *noble de ſang & d'extraction*. Il eut pour enfans : —— 1. JEAN LE SUEUR, Ecuyer, qui n'eut qu'une fille, nommée — CATHERINE LE SUEUR, mariée à *Jean Lambert*, Ecuyer, d'une Famille noble de l'Election de Bayeux ; — 2. & COLIN, qui ſuit.

II. COLIN LE SUEUR, Ecuyer, acquit, conjointement avec ſon frere, par acte paſſé devant le Tabellion de la Vicomté de Caen, le 6 Mars 1379, de *Guillaume de Bion*, Ecuyer, le Fief, Terre & Seigneurie de la Freſnaye, aſſis à Robert-Meſnil, Hameau de Cyntheaux, relevant du Roi pour un quart de fief de *Haubert*. Il eut pour fils :

III. RAOUL LE SUEUR, Ecuyer, Seigneur de la Freſnaye, qui obtint du Roi, le 6 Juin 1479, des Lettres, enthérinées aux Aſſiſes de Saint-Sylvin, par leſquelles Sa Majeſté lui permet de jouir & uſer de ſon droit de Plaids, ſelon la forme & teneur qu'en jouiſſoit COLIN, ſon pere. Ledit RAOUL épouſa Demoiſelle *Jeanne du Vivier*, & en eut : —— 1. GUILLAUME, qui ſuit ; — 2. JEAN, auteur de la branche de Gomeſnil, rapportée ci-après ; —— 3. & autre JEAN, Eccléſiaſtique.

IV. GUILLAUME LE SUEUR, Ecuyer, Seigneur de la Freſnaye & de Robert-Meſnil, épouſa *Madelene de Villy*, dont :

V. GUILLAUME LE SUEUR, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Freſnaye & de Robert-Meſnil, marié, par contrat du 22 Avril 1499, paſſé au Tabel-

Addition à la page 360. du Tome XII.

† Dont le Prince Royal, nommé Gustave-Adolphe par les trois Etats du Royaume
né en ~~Novembre~~ janvier 1779.

lionage de Saint-Sylvin, à Demoiſelle *Jeanne Yvelin-de-la-Neuville*, de laquelle ſortit :

VI. Michel le Sueur, Ecuyer, Seigneur de la Freſnaye & de Robert-Meſnil, qui obtint, contre les habitans de Cyntheaux qui l'avoient impoſé à la Taille, un Arrêt en la Cour des Aides, le 17 Décembre 1533, par lequel il fut ordonné qu'il ſeroit diſtrait & mis hors du Rolle des tailles de Cyntheaux, comme ayant duement & ſuffiſamment juſtifié être *noble*, & comme tel tenant propriétairement le fief de Robert-Meſnil. Leſdits habitans, le Procureur-Général joint, ayant demandé & obtenu des Lettres de propoſition d'erreur contre le ſuſdit Arrêt, il en fut rendu un ſecond le 29 Mai 1549, qui confirma celui de 1533. Michel le Sueur rendit aveu, au Roi, de ſon fief de Robert-Meſnil, le 6 Novembre 1551, & avoit épouſé Demoiſelle *Barbe d'Aumeſnil*. Il en eut :

VII. Guillaume le Sueur, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Freſnaye & de Robert-Meſnil, marié, par contrat du 2 Janvier 1556, avec Demoiſelle *Madelene de la Freſnée-de-Saint-Agnan*. Leurs enfans furent : —— Christophe, qui ſuit ; —— & Georges, tige de la branche des Seigneurs des Freſnes, la ſeule ſubſiſtante, rapportée ci-après.

VIII. Christophe le Sueur, Ecuyer, Seigneur de Robert-Meſnil, épouſa Demoiſelle *Anne de Goſſelin*, & en eut :

IX. Gilles le Sueur, Ecuyer, Seigneur de Robert-Meſnil & de Saint-Pierre, qui ſervit le Roi, comme il appert d'un certificat de M. le Duc *de Longueville*, du 24 Septembre 1635, portant permiſſion d'aller à Nancy ou ailleurs, pour cauſe de maladie. Il obtint un autre certificat, le 12 Novembre 1636, de M. *du Perrier-d'Amfreville*, Commandant une Brigade de Gentilshommes de la Nobleſſe de Normandie, en l'armée du Duc *de Longueville*, portant que, comme l'un deſdits Gentilshommes faiſant la fonction de Maréchal des Logis, il peut ſe retirer à Troyes ou ailleurs pour ſe faire médicamenter. Les Commiſſaires du Roi députés lui accorderent, & à Georges le Sueur, ſon couſin-germain, le 10 Décembre 1640, main-levée de la ſaiſie de leurs fiefs de la Freſnaye & de Touſart, comme *nobles de race*. Pareille main-levée de la ſaiſie deſdits fiefs leur fut accordée, le 24 Mars 1642, par M. *le Roy-de-la-Potterie*, Commiſſaire départi, & elle fut ſignifiée le lendemain. Gilles le Sueur avoit épouſé, en 1628, Demoiſelle *Jeanne le Mercier*, de laquelle vint :

X. Charles le Sueur, Ecuyer, Seigneur de Robert-Meſnil, marié à Demoiſelle *Anne Aupoix*, dont : —— 1, 2, 3 & 4. Adrien, Gilles, Laurent & Pierre, morts ſans poſtérité ; —— 5 & 6. Jeanne & Marie. Ainſi s'eſt éteinte cette branche.

Branche des Seigneurs des Fresnes.

VIII. Georges le Sueur, Ecuyer, Sieur de Neuville, fils puîné de Guillaume, III. du nom, & de *Madelene de la Freſnée-de-Saint-Agnan*, épouſa, par contrat du 12 Novembre 1589, Demoiſelle *Marguerite le Verrier*, fille & héritiere de feu noble homme *Thomas le Verrier*, Sieur des Yveteaux en Craſmeſnil, & de défunte *Roberte de Sainte-Marie*. Elle étoit petite-fille & auſſi ſeule héritiere de feu noble homme *Charles de Sainte-Marie*, Sieur de Sainte-Honorine, & de défunte *Jacqueline Branche*, ſes ayeul & ayeule maternels. Ladite *Marguerite le Verrier* eut de ſon mariage : —— Georges, qui ſuit ; — & Pierre, Ecuyer, Prêtre, Curé de Cyntheaux.

IX. Georges le Sueur, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Freſnaye & de Boullemer, obtint du Roi Henri IV, le 25 Décembre 1597, un Certificat, portant, que comme il eſt de ſa Cornette, le ſervant en cette année, ſon pere demeure exempt de la contribution au ban & arriere-ban, dont il pourroit être tenu pour raiſon de ſes fiefs. Il obtint auſſi, comme il a été dit, deux main-levées de la ſaiſie de ſes Fiefs, avec Gilles le Sueur, ſon couſin-

germain, les 10 Décembre 1640, & 24 Mars 1642. Il avoit épouſé, par contrat du 8 Août 1630, Demoiſelle *Catherine le Sens-de-Beuſeval*, fille de *Pierre le Sens*, Ecuyer, Sieur de Beuſeval, & de noble Dame *Marguerite de la Pallu*. Ce mariage lui a donné une alliance avec la Maiſon de *Giſlain*, dont étoit *Adrien de Giſlain*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Duc *de Longueville*, & Seigneur de Barneville, Auſſy, Coquainvilliers, Boiffron, Hermanville, Saint-Clair en partie, &c. & auſſi avec la Maiſon de *Croixmare*. GEORGES LE SUEUR eut de ſon mariage :

X. ADRIEN LE SUEUR, Ecuyer, Seigneur de la Freſnaye, de Boullemer, &, par ſa femme, Seigneur des Freſnes & Patron de Campigny, qui obtint de M. *de Chamillart*, Commiſſaire départi à Caen, un certificat de confirmation de nobleſſe, le 3 Février 1668, dans lequel ſont énoncées les armes de ſa Famille, telles qu'elle les porte. Il épouſa, par contrat ſous ſeing-privé, du 9 Mars 1663, reconnu le 24 Février 1664, Demoiſelle *Marie Hellyes*, Dame des Freſnes & Patrone de Campigny, fille unique de *Pierre Hellyes*, Ecuyer, Sieur de la Noë, & de feu noble Dame *Barbe de Baudre*, Dame des Freſnes & Patrone de Campigny, ſeule héritiere d'*Elie de Baudre*, Ecuyer, Seigneur des Freſnes, & de *Catherine du Fayel*. Leurs enfans furent : — 1. EUSTACHE, qui ſuit ; — 2. JACQUES, Ecuyer, Curé de Cormelles ; — 3. & MADELENE, mariée à *Philippe-Antoine le Breton*, Ecuyer, Sieur de Cambes, dont une fille, mariée, comme on le verra ci-après.

XI. EUSTACHE LE SUEUR, Ecuyer, Seigneur des Freſnes & Patron de Campigny, épouſa, par contrat ſous ſeing-privé, du 1 Mai 1710 (dépoſé devant *Duhamel de Vailly*, Notaire Royal à Bayeux, le 16 Mars 1769), Demoiſelle *Marie-Madelene du Gripel*, fille & unique héritiere de *Jean du Gripel*, Ecuyer, Sieur de Beauvais, & de *Madelene Auller*. Cette Famille noble *du Gripel* eſt du nombre de celles dont les ancêtres défendirent le Mont-Saint-Michel, & où les armes ſont gravées dans un grand tableau, avec celles des autres Chevaliers, également défenſeurs de cette place, dont l'Hiſtoire fait mention. Ils ont eu de leur mariage : —— 1. JACQUES, qui ſuit ; —— 2. EUSTACHE-PHILIPPE-ALEXANDRE, Ecuyer, Docteur de Sorbonne, Grand-Chantre & Chanoine de Bayeux, Syndic du Clergé, Prieur de Pierre-Solain, & Grand-Vicaire de l'Evêque de Liſieux ; —— 3. JEAN-FRANÇOIS, dit *le Chevalier des Freſnes*, ancien Capitaine-Commandant au Régiment de Cambreſis & Chevalier de Saint-Louis, penſionné du Roi ; — 4. & MARIE-MADELENE, mariée, par contrat du 1 Octobre 1737, à *Jean-Antoine le Breton*, Ecuyer, Sieur de Cambes, ſon couſin, fils de MADELENE LE SUEUR, & de *Philippe-Antoine le Breton*, Ecuyer, mentionnés ci-deſſus, dont eſt iſſue —— *Marie-Anne-Madelene le Breton-de-Cambes*, mariée, le 9 Octobre 1764, à *François-Bonaventure-Corentin de Mauconvenant*, Chevalier, Seigneur & Patron de Sainte-Suzanne, Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie, dont un fils.

XII. JACQUES LE SUEUR, Ecuyer, Seigneur des Freſnes, la Conſeillere, Saint-Vigor-d'Agy & Patron de Campigny, a épouſé, par contrat ſous ſeing-privé, du 14 Février 1748 (dépoſé devant *Duhamel de Vailly*, Notaire Royal à Bayeux, le 7 Mars 1769), Demoiſelle *Françoiſe-Catherine de Marguerie-de-Saint-Coſme*, fille & héritiere, pour moitié, de feu *René de Marguerie*, Chevalier, Seigneur de Saint-Coſme, & de noble Dame *Marie-Thérèſe-Catherine le Roux-de-Langrie* ; & ſœur puînée de *Marie-Charlotte-Félicité de Marguerie*, épouſe de *Charles-Léon-Gabriel de Briqueville*, Chevalier, Seigneur & Patron d'Eſquay, &c. De ce mariage ſont iſſus : —— JEAN-FRANÇOIS, qui ſuit ; —— & JEAN-CHARLES-MATHIEU, Ecuyer, né le 21 Septembre 1763.

XIII. JEAN-FRANÇOIS LE SUEUR-DES-FRESNES, Ecuyer, né à Gueron, près Bayeux, le 18 Août 1750, entré au ſervice, dans le Régiment d'Artois, au commencement de Mai 1768, a été fait Sous-Lieutenant à la ſuite dudit Régiment le 12 Novembre 1770, & eſt Sous-Lieutenant en pied depuis le 1 Juin 1772.

Branche

Branche de GOMESNIL.

IV. JEAN LE SUEUR, Ecuyer, Sieur de Gomeſnil, ſecond fils de RAOUL, Seigneur de la Freſnaye, & de *Jeanne du Vivier*, épouſa Demoiſelle *Gervaiſe Ernault*, dont :

V. GUILLAUME LE SUEUR, Ecuyer, Sieur de Gomeſnil, qui fut pere de

VI. JULIEN LE SUEUR, Ecuyer, Sieur de Gomeſnil, marié, en 1543, à Demoiſelle *Yolande de Manſel*, de laquelle il eut :

VII. PIERRE LE SUEUR, Ecuyer, Sieur de Gomeſnil, qui épouſa, en 1586, Demoiſelle *Michelle de Clacy*, dont : —— JEAN, qui ſuit ; —— & PIERRE, Ecuyer, Sieur de la Garende, marié, en 1624, à Demoiſelle *Anne de Baudouin*.

VIII. JEAN LE SUEUR, II. du nom, Ecuyer, Sieur de la Croix & de Gomeſnil, épouſa, le 20 Juin 1614, Demoiſelle *Emine Pougot*, & en eut :

IX. LOUIS LE SUEUR, Ecuyer, Sieur de Gomeſnil, marié, en 1654, à Demoiſelle *Anne le Roux*, dont :

X. JOSEPH LE SUEUR, Ecuyer, Sieur de Gomeſnil, qui épouſa Demoiſelle *Anne-Françoiſe de Liout-de-Saint-Blaiſe*, & eſt mort le 30 Novembre 1749, ſans laiſſer d'enfans. En lui s'eſt éteinte cette branche qui s'étoit établie au pays de Caux.

Les armes de cette Famille ſont : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux croiſſans de même, & en pointe d'une roſe auſſi d'argent.*

SUFFREN : Ancienne Maiſon de la République de Lucques.

HUGON DE SUFFREN vint s'établir en Provence dans le XIVe ſiécle, lors des troubles de cette République. Cette Maiſon a formé trois branches, qui ſubſiſtent, dont une poſſede, depuis plus de 300 ans, la Terre d'Aube, appellée *Richebois* depuis 40 ans. Il y en a une établie dans le pays étranger, & les deux autres en Provence. Elles ont pour auteur commun :

ANTOINE DE SUFFREN, Chevalier, Seigneur d'Aube & de Monléges, marié, en 1571, à *Louiſe de Châteauneuf*, fille de *Laurent de Châteauneuf*, Chevalier, & de *Blanche de Simiane*.

LAURENT DE SUFFREN (fils de JOSEPH, & de *Marguerite d'Etienne-de-Montplaiſir*), marié, en 1748, à *Marguerite de Regis-Fuveau*, fille de *Louis*, Chevalier, & de *Louiſe Jujardy*, a pour enfans : —— 1. PALAMEDE DE SUFFREN, Officier de Marine ; — 2. LOUIS, admis pour être Comte du noble Chapitre de Saint-Victor-lès-Marſeille ; —— 3. EMMANUEL, encore jeune, aſpirant pour être Garde de la Marine ; —— 4. FÉLICITÉ-PERPÉTUE, mariée, le 27 Mars 1776, à *Charles-François de Rians* ; — 5 & 6. APPOLLONIE & COLOMBE, non encore mariées.

De l'autre branche étoit JEAN-BATISTE DE SUFFREN, Marquis de Saint-Tropez & de Saint-Cannat, Baron de la Molle, Seigneur de Richebois, qui épouſa *Geneviéve de Caſtellane*, fille du Marquis *de Caſtellane-Saint-Jeurs*, Seigneur du Golphe de Grimaud, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & de Dame *Marguerite de Forbin-Janſon*, dont il a eu : — 1. PAUL, qui ſuit ; — 2 & 3. LOUIS & FRANÇOIS, Chevaliers de Malte, Capitaines dans Royal-Comtois, tués l'un & l'autre au ſiége de Douay ; — 4. & MADELENE DE SUFFREN, mariée à *Jean-Batiſte*, Marquis *de Caſtellane-Eſparon*.

PAUL DE SUFFREN, premier Procureur du pays de Provence en 1725, & Procureur joint de la Nobleſſe en 1749, a épouſé, le 3 Septembre 1711, *Hiéronime de Bruny*, fille de *Jean-Batiſte de Bruny*, Seigneur de Chateaubrun, & de Dame *Eliſabeth de Chataignier*. Leurs enfans ſont : —— 1. JOSEPH-JEAN-BATISTE, qui ſuit ; — 2. LOUIS-JÉRÔME, Evêque de Siſteron ; — 3. PIERRE, Commandeur de Saint-Chriſtol, Capitaine des Vaiſſeaux du Roi ; — 4. PAUL, Chevalier de Malte, Capitaine des Vaiſſeaux de la Religion ; — 5 & 6. deux filles, mariées ; l'une, à *N... d'Arnaud*, Baron de Vitrole ; & la ſeconde, au Marquis *de Pierrevert*.

Joseph-Jean-Batiste de Suffren, Marquis de Saint-Tropez, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, a épouſé, le 21 Février 1744, *Louis-Pulcherie-Gabrielle de Goesbriant*, fille du Comte *de Goesbriant*, Maréchal-de-Camp, Gouverneur du Château du Taureau, & de *Marie-Roſalie de Châtillon*, dont : — 1. Pierre-Marie de Suffren, Comte de Saint-Tropez, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Saint-Tropez, Capitaine dans le Régiment Royal-Lorraine ; — 2. Louis-Victor, Chevalier de Malte, Officier du Régiment Royal-Cravate ; — 3. Olimpe-Emilie, mariée à *Louis-Charles de la Baume*, Comte de Suze.

Les armes : *d'azur, au ſautoir d'argent, cantonné de quatre muffles de léopards d'or.*

DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE.

TAB TAC

TABOUREAU : Famille établie à Paris, dont il eſt parlé dans le *Mercure de France du mois de Juin* 1746, *p.* 211.

Louis Tabourеau, Seigneur des Réaux, d'Orval & de Lony, Ecuyer, Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, en 1712, mort à Paris le 30 Mai 1746, âgé de 83 ans, avoit épouſé *Philippe Maſſe*, de laquelle il a laiſſé : — 1. Louis-Mathurin, qui ſuit ; — 2. Jacques-Mathurin, Seigneur d'Orval, Tréſorier-Général des Bâtimens du Roi, mort le 31 Décembre 1753. Il avoit épouſé, en Février 1733, *Catherine-Cécile Péan-de-Moſnac* ; — 3. & Philippe Tabourеau, femme de *Gabriel Tachereau*, Seigneur de Baudry & de Linieres, mort Conſeiller d'Etat ordinaire & Intendant des Finances. Elle eſt décédée le 27 Mai 1763, dans ſa 75e année.

Louis-Mathurin Tabourеau, Seigneur des Réaux, Grand-Maître des Eaux & Forêts au département du Lyonnois, a épouſé, en 1717, *Catherine-Geneviéve Bazin*, dont eſt iſſu :

Louis-Gabriel Tabourеau-des-Réaux, né le 20 Octobre 1718, Conſeiller au Parlement de Paris en la quatrieme Chambre des Enquêtes, le 24 Mai 1740, Maître des Requêtes en 1757 ; Préſident au Grand-Conſeil le 2 Janvier 1758, Intendant de Valenciennes en 1764, nommé Conſeiller d'Etat & ordinaire au Conſeil Royal, Contrôleur-Général des Finances en Octobre 1776, dont il a donné ſa démiſſion le 2 Juillet 1777.

Les armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois tambours de même, au chef d'argent, chargé d'un lion courant de ſable* ; & ſuivant du Buisson : *d'azur, au chevron, accompagné en chef de trois étoiles mal ordonnées, & en pointe d'un croiſſant, le tout d'or.*

TACHEREAU-DE-BAUDRY, en Touraine. Famille noble, dont étoit

Gabriel Tachereau, Seigneur de Baudry & de Linieres en Touraine, ancien Maître des Requêtes, & Lieutenant-Général de Police de la ville de Paris, mort Conſeiller d'Etat ordinaire, le 22 Avril 1755. Il étoit neveu de Bertrand-

Claude Tachereau, dit le P. *de Linieres*, de la Compagnie de Jesus, mort Confesseur du Roi, le 31 Mai 1746, dans la 89e année de son âge. Ce dernier étoit fils de Gabriel Tachereau, Seigneur de Linieres & de Baudry, Grand-Maître des Eaux & Forêts de France, au département d'Anjou & du Maine, & de *Madelene Cottereau*. Pour Gabriel Tachereau, Seigneur de Baudry, mort Conseiller d'Etat, il avoit épousé *Philippe Tabureau*, fille de *Louis*, Seigneur des Réaux, Orval, &c. & de *Philippe Masse*. Elle est morte le 27 Mai 1763, dans sa 75e année, laissant trois filles. La premiere, mariée à *Charles-Nicolas Malon*, Marquis de Bercy, Président au Grand-Conseil; la seconde, Marie-Philippe Tachereau-de Baudry, mariée, le 23 Janvier 1747, à *André Potier*, Marquis de Novion, Président à Mortier au Parlement de Paris depuis le 28 Mai 1732. Il étoit veuf, depuis le 26 Février 1741, d'*Anne-Remiette-Sophie Langlois-de-la-Fortelle*, qu'il avoit épousée le 3 Décembre 1739. Il est mort en 1769, & a laissé de son second mariage deux filles, qui sont Mesdames la Marquise *de Galard*, & la Présidente *de Nicolaï*. Et la troisieme, N.... Tachereau-de-Baudry, a épousé, le 17 Novembre 1755, *Marie-Jacques*, Marquis *de Bréhan*, Brigadier le 10 Mai 1748, Colonel de Picardie en 1749, Maréchal-de-Camp le 20 Février 1761. Il étoit veuf de *Marie-Anne-Angélique Delpech*, morte le 19 Avril 1750, âgée de 26 ans.

Les armes: *de gueules, à sept macles d'or, 3, 3 & 1.*

TAFFIN, en Artois: Une Sentence rendue en l'Election d'Arras le 7 Septembre 1658, en faveur de Nicolas Taffin, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Hocquet, &c. lui continue les honneurs, libertés, franchises, droits & prérogatives attribués aux *Nobles de race & d'extraction.*

Il est dit dans cette Sentence que c'est une Famille noble de toute ancienneté, qui tire son origine des Etats de Venise, qu'elle a essuyé trois incendies, où elle a perdu grande partie de ses titres, le premier en 1552, à Gravelines, du vivant de Pierre Taffin, II. du nom, Ecuyer, & les deux autres de Pierre Taffin, III. du nom, Ecuyer, Seigneur du Hocquet, l'un au pont Rouart en 1581, & l'autre au Fort de Linques, où commandoit ledit Pierre en 1582, suivant les certificats exhibés aux preuves de noblesse par le susdit Nicolas, ce qui fait que cette Famille ne peut remonter sa filiation qu'à Denis, qui suit.

Denis Taffin, Ecuyer, Mestre-de-Camp au service de l'Empereur Maximilien, fut employé, en diverses expéditions, pendant le siége de Térouanne, en 1513. Il eut deux fils: —— Herman, qui suit; —— & Pierre, auteur de la branche établie en Artois.

Herman Taffin, Ecuyer, laissa de sa femme, dont le nom est ignoré:

Denis Taffin, II. du nom, Ecuyer, marié à *Catherine Allegambe*, d'une Famille noble de Tournay, de laquelle il eut:

Herman Taffin, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Toursay, Receveur & Agent de la Reine-mere, dont il épousa une des Demoiselles d'honneur. Il en eut trois enfans, sçavoir: — 1. N... Taffin, Intendant de la Maison du Prince *Henri de Nassau*; —— 2. Philippe Taffin, Ecuyer, Seigneur de la Grange; — 3. & une fille, mariée à un Gentilhomme, demeurant à 18 lieues par de-là Paris.

Cette branche subsistoit, en 1609, en France, suivant la Lettre écrite par ledit Philippe Taffin, à Nicolas, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Hocquet. Le dernier de cette branche aînée mourut, sans hoirs, au commencement de la guerre derniere, Lieutenant-Feldt-Maréchal au service de l'Impératrice-Reine de Hongrie.

Branche établie en Artois.

Pierre Taffin, Ecuyer, fils puîné de Denis, I. du nom, & frere cadet d'Herman, eut pour fils:

Gilles Taffin, Ecuyer, qui épousa Demoiselle *Catherine de Gravelingue*, dont sortit:

Pierre Taffin, II. du nom, qui eut le malheur de perdre ſes titres & papiers à l'incendie arrivé à Gravelines en 1552. De Damoiſelle *Jehenne de Doyen*, ſon épouſe, dont les armes ſe voyent au mſauolée de Valentin Taffin aux Dominicains de Saint-Omer, il eut :

Pierre Taffin, III. du nom, Ecuyer, Seigneur du Hocquet, né en 1547, qui ſervit ſon Prince en qualité de Gentilhomme, tant à Gravelines, au camp de Maſtricht, qu'en la guerre de Friſe, & les années ſuivantes au Régiment de Mondragon. Il fit, avec pluſieurs autres Gentilshommes, en 1570, le voyage d'Eſpagne, au convoi d'Anne d'Autriche, Reine d'Eſpagne, ſous les ordres du Capitaine *Jehan d'Arrieta*, &, à ſon retour, ſe mit ſous la charge du Sieur *de la Motte*, Gouverneur de Gravelines, près duquel il ſe ſignala tellement, qu'il plut à Philippe II, Roi d'Eſpagne, l'honorer de ſes Lettres de Madrid, en date du 16 Juin 1579, dans leſquelles Sa Majeſté agrée les bons & fideles ſervices qu'il lui a rendus, & le traite de Gentilhomme. Il fut convoqué, avec les Gentilshommes du pays, pour ſervir la campagne de 1598, comme il ſe voit par ſa Lettre d'invitation du 11 Septembre 1597; mourut à Saint-Omer, paroiſſe du Saint-Sépulcre, le 19 Février 1627, âgé de 80 ans, & fut inhumé en l'Egliſe des Pénitentes Capucines de ladite Ville, dont ſa fille étoit fondatrice, lieu qu'il avoit choiſi pour ſa ſépulture. Il avoit épouſé 1°. Demoiſelle *Marguerite Pépin*, fille de *Gilles*, Ecuyer, Seigneur du Bardoul, & de Dame *Claire Lambrecht*; & 2°. Demoiſelle *Antoinette de Willem*, fille de *Gui*, Ecuyer, Sieur de Machove. Du premier lit vinrent : — 1. Valentin, qui ſuit; — 2. Adrien, Ecuyer, Capitaine au ſervice des Archiducs, dans le Régiment de la Motterie, devenu Catrix & enſuite Châlon. Il ſervit avec diſtinction tant au ſiége d'Oſtende en 1601, où il monta & gagna des premiers le rempart, & en pluſieurs autres rencontres, ſuivant les certificats à lui donnés; acheta pour lui & ſes deſcendans, le droit de ſépulture aux Jacobines de Bruges; & mourut le 20 Août 1616, à Bruges, où il eſt enterré. Il avoit épouſé Damoiſelle *Adrienne Scodt*, d'une noble & ancienne Famille, dont il ne laiſſa point d'enfans; — 3. Gilles, Ecuyer, né en 1589, mort en 1606 à Bruges, des bleſſures qu'il avoit reçues en certaine rencontre de l'ennemi, entre Midelbourg & l'Ecluſe, étant Gentilhomme appointé au ſervice des Archiducs, & enterré en l'Egliſe des Carmes de Bruges; — 4. Françoise, née à Saint-Omer le 4 Janvier 1581, mariée, en 1597, à *Alexandre Maës*, Ecuyer, Conſeiller-Penſionnaire des Ville & Châtellenie de Bourbourg. Etant reſtée veuve avec deux filles, elle fonda audit Bourbourg l'Ordre des Pénitentes, dites vulgairement *Capucines*, & de-là vint fonder celui de Saint-Omer, où elle mourut en odeur de ſainteté, le 29 Décembre 1642. Voyez ſa Vie par le Pere *Mathias Saint-Omer*, Capucin, imprimée avec Approbation & Privilége, chez *Joachim Carlier*, Imprimeur-Juré au nom de Jeſus, *in*-4°. à Saint-Omer, en 1666; — 5. Marie, morte Religieuſe aux Jacobines de Bruges. Du ſecond lit ſortit : — 6. Alexandre Taffin, né à Saint-Omer, paroiſſe du Saint-Sépulcre, le 1 Décembre 1609, Licentié en Théologie, Prêtre & Aumônier de S. A. le Prince *François de Lorraine*.

Valentin Taffin, Ecuyer, Seigneur du Hocquet, né en 1572, Licentié ès-Loix, par Lettres du 8 Juin 1594, nommé Conſeiller du Roi d'Eſpagne, & ſon Procureur au quartier de Saint-Omer, le dernier Juin 1622, mourut en cette Ville le 13 Novembre 1638, & fut enterré aux Dominicains de Saint-Omer, en la Chapelle de Saint-Pierre, Martyr, où l'on voit ſon mauſolée, lieu qu'il avoit élu pour ſa ſépulture, & où tous ſes deſcendans ſe ſont fait inhumer depuis. Il fonda dans ladite Egliſe deux *Obits* annuels, un la veille de Saint-Yves, & l'autre qui ſe célebre le jour de Saint-Valentin. Il avoit épouſé, 1°. en l'Egliſe Saint-Barthelemi de Bethune, le 25 Décembre 1596, Demoiſelle *Antoinette Binart*, native de Cologne ſur le Rhin; & 2°. *Suſanne de Wildebien*, veuve du Sieur *Dubois*, Ecuyer. Du premier lit il eut : — 1. Nicolas, qui ſuit; — 2. Antoinette, née à Saint-Omer en 1601, mariée à *Jacques Dubois*, Ecuyer, Seigneur de Windal; & du ſecond lit, pour fils unique : — 3. Pierre

Taffin, Jéſuite, Auteur du Livre intitulé : *De Veterum Romanorum anno ſeculari*, in-4°. *editus Tornaci Nerviorum, cum gratiâ & privilegio, anno* 1641.

Nicolas Taffin, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Hocquet, né à Saint-Omer, paroiſſe du Saint-Sépulcre, le 24 Février 1608, Licentié ès-Loix par Lettres du 23 Décembre 1627, Avocat-Général au Conſeil d'Artois le 3 Juin 1646, Conſeiller audit Conſeil par Lettres du 4 Juin 1655, Député général & ordinaire des Etats d'Artois, à Bruxelles au même tems, enſuite Préſident audit Conſeil, épouſa, 1°. par contrat paſſé devant *Damne* & *Campion*, Notaires à Aire, le 1 Juillet 1630, Demoiſelle *Marie le Merchier*, fille de *Pierre*, Ecuyer, Seigneur de Hercheval, & de *Jacqueline le Febvre*; & 2°. par acte du 14 Juin 1639, Demoiſelle *Martine Cocquillon*, fille de *Jacques*, Ecuyer, Seigneur d'Affringues, & de *Catherine de Francqueville*. Du premier lit ſortirent : — 1. Pierre, Ecuyer, né le 26 Mai 1634, Elu de la Province d'Artois, mort ſans hoirs; — 2. Françoise, née en 1632, mariée à Meſſire *Julien-Euſtache de Tournay-d'Aſſignies*, Comte d'Oiſy; — 3. Marie-Françoise, née à Saint-Omer le 3 Novembre 1636, mariée à *Jean-Batiſte le Merchier*, Ecuyer, Seigneur de Groſville; & du ſecond lit : — 4. Jean-François, né à Saint-Omer le 16 Mai 1640, Licentié en Théologie, Chanoine gradué du Chapitre noble de l'Egliſe Cathédrale de Saint-Omer, & Archidiacre du diſtrict de Flandres, mort en 17..., & enterré à ladite Cathédrale, vis-à-vis la Chapelle de la Vierge, où eſt ſon épitaphe en marbre; — 5. Jacques, qui ſuit; — 6. & Nicolas, auteur de la branche dite de *Hupy*, rapportée ci-après.

Jacques Taffin, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Hocquet, du Couſtre, &c. né à Saint-Omer le 24 Septembre 1644, premier Conſeiller-Penſionnaire de ladite Ville, y eſt mort le 21 Avril 1723, & a été inhumé aux Dominicains. Il avoit épouſé, 1°. par contrat du 20 Mars 1675, Demoiſelle *Marie-Reſtitude des Lions*, fille d'*Allard des Lions*, Ecuyer, Seigneur de Rœulx, Pelme, &c. Député général & ordinaire des Etats d'Artois, & de *Marie de Lattre*; & 2°. le 24 Juillet 1689, Demoiſelle *Antoinette-Catherine du Val*, fille de *François*, Ecuyer, Seigneur de la Pierre, & de Dame *Iſabelle Pigouche*. Du premier lit il n'eut que deux enfans, morts en bas-âge; & du ſecond : — 1. Nicolas, qui ſuit; — 2. Catherine-Françoise-Agnès, née à Saint-Omer le 15 Mai 1690, mariée, en la même Ville, le 17 Mai 1716, à *François-Hercule le Maire*, Ecuyer, Seigneur de Florenville. Elle eſt morte en 1760, & eſt enterrée aux Dominicains. De ſon mariage elle a laiſſé — *Jacques-Joſeph le Maire*, Ecuyer, Seigneur de Florenville, né à Saint-Omer le 8 Février 1719, non marié en 1770; — 3. & Marie-Thérese-Josephe Taffin, née au même lieu le 3 Mars 1701, mariée, le 18 Juillet 1723, à *Guilain-François de Fiennes*, Chevalier, Seigneur de Delettes, Sambletun, &c., fils de *Leandre*, Comte *de Fiennes*, Chevalier, Seigneur deſdits lieux. Elle eſt morte à Saint-Omer le 1 Avril 1756, ſans avoir laiſſé d'enfans, & eſt enterrée aux Dominicains, ſépulture de ſes peres.

Nicolas Taffin, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Hocquet, du Couſtre, du Brœucq, de Lianne, &c. né à Saint-Omer le 27 Septembre 1692, Sous-Lieutenant au Régiment de Broſſes, onzieme Régiment d'Infanterie Françoiſe, par Commiſſion du 29 Octobre 1712, Lieutenant audit Régiment le 13 Octobre 1713, confirmé dans ſa Commiſſion en 1722, retiré du ſervice, mort à Saint-Omer le 12 Octobre 1750, & enterré aux Dominicains, avoit épouſé, le 3 Octobre 1723, en la Chapelle du Château de Saint-Omer, Demoiſelle *Eliſabeth Portal*, fille de *Jacques Portal*, Ecuyer, Seigneur de la Silve, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant de Roi au Château de Saint-Omer, & de Dame *Judith Trouillart*. Elle eſt morte au Château du Hocquet le 6 Juin 1765, & eſt enterrée en la Chapelle de la Vierge dans l'Egliſe de Tilques. De leur mariage ils ont laiſſé trois enfans, ſçavoir : — Guilain-François, qui ſuit; — Gerard-François; & Marc-Antoine-François, rapportés après leur aîné.

Guilain-François Taffin, Ecuyer, Seigneur du Hocquet, du Couſtre, &c.

né à Saint-Omer, paroiſſe Sainte-Aldegonde, le 18 Avril 1726, Enſeigne au Régiment de Navarre, Infanterie, le 22 Juin 1743, Lieutenant audit Régiment par Brevet du 1 Août ſuivant, puis Capitaine par Brevet du 15 Novembre 1746, Chevalier de Saint-Louis le 7 Juillet 1760, reçu, par le Maréchal *de Broglie*, au Camp de Corback le 21 du même mois, a épouſé, le 15 Octobre 1765, Demoiſelle *Marie-Françoiſe-Louiſe d'Herbais*, ſa couſine du troiſieme au quatrieme degré, fille unique de *Guilain-Antoine-Louis*, Chevalier, Seigneur d'Yſel, & de *Marie-Marguerite de Martiny*, Dame de Tilques, &c. dont il a, en 1770, deux garçons & une fille. L'aîné s'appelle PIERRE-RENÉ TAFFIN, Ecuyer, né à Saint-Omer, paroiſſe Sainte-Aldegonde, le 9 Août 1767.

GERARD-FRANÇOIS TAFFIN, Ecuyer, Seigneur de Lianne, né à Saint-Omer, en la Paroiſſe ſuſdite (frere de GUILAIN-FRANÇOIS TAFFIN), Sous-Lieutenant au Régiment de Navarre, Infanterie, en 1744, Lieutenant au même Régiment en 1745, Capitaine en 1755, Chevalier de Saint-Louis en 1762, nommé à la Lieutenance de Roi de Toul, l'un des trois Evêchés, en Mars 1765, a épouſé, en l'Egliſe paroiſſiale Saint-Jean du Cloiſtre de la ville de Toul, le 25 Novembre 1760, Demoiſelle *Anne le Comte-de-Beaumont*, fille de feu *François-Joſeph le Comte-de-Beaumont*, Chevalier, Capitaine au Régiment de Poitou, tué à la bataille de Rocoux, & de *Jeanne Louis*. De ce mariage ſont iſſus: — 1. GUILAIN-FRANÇOIS-HECTOR TAFFIN, né à Toul & batiſé en la paroiſſe de Saint-Jean du Cloiſtre le 5 Septembre 1762, reçu Page de MADAME le 15 Mai 1775, ſur les preuves de nobleſſe faites devant M. *de Gevigney*, Ecuyer, Généalogiſte des Maiſons & Ecuries de MONSIEUR & de MADAME, &c. ſuivant ſon certificat dudit jour; — 2. un autre garçon, né en 1777; — 3. ELISABETH-CHARLOTTE, née le 1 Septembre 1761; — 4. ANNE-MARGUERITE-DESIRÉE, née le 1 Octobre 1764; — 5. MARIE-LOUISE-JOSEPHE, née le 13 Février 1766; — 6. ELISABETH-ALEXANDRINE, née le 4 Juillet 1768; — 7. & ANNE-FORTUNÉE-ANTOINETTE-JEANNE-MATHURINE, née le 15 Février 1771.

MARC-ANTOINE-FRANÇOIS TAFFIN (autre frere de GUILAIN-FRANÇOIS), Ecuyer, Seigneur de Peenhove, né à Saint-Omer, paroiſſe du Saint-Sépulcre, le 27 Février 1729, y a épouſé, le 3 Octobre 1758, Demoiſelle *Catherine-Thereſe Ogier*, fille de *François-Joſeph Ogier*, Seigneur du Bray, la Marliere, &c. & de *Catherine Beugnié*, dont: — 1. BENJAMIN-BENOÎT-JOSEPH, Ecuyer, né à Watten le 21 Mars 1762, qui eſt Cadet Gentilhomme au Régiment de Saintonge, Infanterie; — 2. LÉON-BENOÎT-JOSEPH, né le 10 Avril 1768, inhumé à Watten, mort le 25 Novembre de la même année; — 3. ROMAIN-FRANÇOIS-JOSEPH, né le 18 Novembre 1772; — 4. & HECTOR-JOSEPH-FRANÇOIS, né le 15 Juin 1777.

Branche de TAFFIN, *dite de* HUPY.

NICOLAS TAFFIN, Ecuyer, Seigneur de Hupy, né à Saint-Omer le 23 Juin 1646, troiſieme fils de NICOLAS I, & de *Martine Cocquillon*, ſa ſeconde femme, épouſa, le 14 Juin 1689, *Marie-Joſephe de la Houſſaye*, fille d'*Alexandre*, Chevalier, Seigneur d'Avaux, & de *Marie-Jacob Vander-Voonde*, de laquelle il a eu: — JACQUES-JOSEPH, qui ſuit; — & MARIE-FRANÇOISE-ANTOINETTE, née à Saint-Omer, paroiſſe Sainte-Aldegonde, le 15 Mars 1691, mariée, le 10 Mai 1716, à *Philippe-François d'Herbais*, Ecuyer, Seigneur de Ville-Caſſaux. Elle en a eu deux enfans, ſçavoir: — *Guilain-Antoine-Louis d'Herbais*, Chevalier, Seigneur d'Yſel, marié, en 1737, à *Marie-Marguerite de Martigny*, de laquelle eſt iſſue — *Marie-Françoiſe-Louiſe d'Herbais*, née à Saint-Omer le 29 Août 1740, femme de GUILAIN-FRANÇOIS TAFFIN, Seigneur du Hocquet, Chevalier de Saint-Louis, mentionné ci-devant; — & *Anne-Françoiſe d'Herbais*, veuve, en 1770, de *Jules-Céſar de Taffin*, Chevalier, Conſeiller au Parlement de Flandres, dont: — *Céſar-Auguſte-Alexandre de Taffin*, Ecuyer, Seigneur de Geveney; — & une fille. Cette Famille de *Taffin* eſt différente de celle dont nous parlons ici, & porte pour armes: *de gueules, à l'Y perlé d'hermines.*

JACQUES-JOSEPH TAFFIN, Ecuyer, Seigneur de Hupy, né à Saint-Omer le 23 Novembre 1692, épouſa 1°. *Anne de Peneranda*, morte ſans enfans; & 2°. le 11 Août 1726, *Anne-Thérese de Croiſilles*, fille de *Jacques-Auguſtin de Croiſilles*, Seigneur de Blanche-Motte, & de *Jeanne-Bertine du Val-de-la-Pierre*. De ce mariage ſont ſortis : — JACQUES-AUGUSTIN-JOSEPH, qui ſuit; —— & BERTINE-FRANÇOISE-JOSEPHE, dite *Mademoiſelle* TAFFIN, née le 6 Décembre 1727.

JACQUES-AUGUSTIN-JOSEPH TAFFIN, Ecuyer, Seigneur de Hupy, né à Saint-Omer le 12 Mars 1729, Chevalier de Saint-Louis, a épouſé, le 4 Février 1772, *Anne-Françoiſe d'Herbais*, ſa couſine-germaine, Dame de Givenchy-le-Noble, veuve de *Jules-Céſar de Taffin*, Conſeiller au Parlement de Flandres.

Cette Famille ſe trouve alliée à celles de *Haccart*, *le Vaillant-de-Vatripont*, *Allegambe*, *Doven*, *Pepin*, *Liot*, *Scodt*, *Cocquillon*, d'*Aſſignies-d'Oiſy*, *le Merchier*, *des Lions*, *le Maire*, *Portal*, d'*Herbais*, *Hannedouche*, *la Houſſaye*, *du Bois-de-Fiennes*, *Peneranda*, *du Val*, *le Comte*, *du Baillet* & autres. Les armes : *d'argent, à trois têtes de Maure de ſable, tortillées du champ, les lambrequins d'argent & de ſable.* Supports, *deux Negres de ſable, tenant chacun une fleche d'argent de la main dextre, & ſoutenant de la ſeneſtre le timbre au caſque ou heaume d'argent, à trois grilles liſeré d'or, ſurmonté, pour cimier, d'un Negre iſſant auſſi de ſable, tenant de la main dextre une fleche d'argent. Ces trois Negres ſont coeffés & ceints d'azur.* Deviſe : PENSE A TA FIN. Les cadets briſent *d'une bordure de ſable, d'un chevron de ſable*; & la branche de HUPY, *d'un chef de ſable.* On peut conſulter, ſur cette Famille, *Carpentier*, Hiſt. Généal. de Cambray & du Cambreſis, troiſieme Partie, *p.* 539, 1034 & 1049; & l'Armorial général de France. Généalogie dreſſée ſur titres originaux communiqués.

TAILLE (DE LA), en latin *Talleus* ou *Tallia* : Ancienne Maiſon du Gâtinois. Le premier, dont on ait connoiſſance, eſt

GUILLAUME DE LA TAILLE, qui ſervit de témoin, pour *Guillaume*, Comte *de Nevers*, dans un traité avec les Moines de l'Abbaye de Moleſme, en 1123, ſuivant une Charte tirée des Archives de l'Egliſe d'Auxerre, & que l'on trouve au *Tome XII* du *Gallia Chriſtiana*, édition de l'Imprimerie Royale 1770, *fol.* 109 des Chartes. Charte quatorzieme de l'an 1123.

I. La filiation ſuivie paroît commencer à JEAN DE LA TAILLE, mort en 1200, dont on voit encore la tombe dans l'Egliſe du Prieuré de Flotin près Bois-Commun, & ſur laquelle on peut lire encore ces mots : *Hic jac.. Joannes de Tall..*, le reſte eſt effacé; mais pluſieurs *Mémoires* manuſcrits, tant de la Famille que de quelques autres de la Province, faits, vers l'an 1620, par l'Auteur des Antiquités de l'Egliſe de Saint-Aignan d'Orléans, aſſurent qu'on y liſoit diſtinctement, en ces tems-là, *hic jacet Joannes de Tallia*. On croit qu'il fut pere de BERTRAND, qui ſuit.

II. BERTRAND DE LA TAILLE, Ecuyer, Seigneur de Souville, eut, entr'autres enfans : —— GEORGES, qui ſuit; —— & MARIE, Dame de Doſſainville & de Pourpry, mariée, par ſon pere, à Meſſire *Jean de Manchecourt*, Chevalier, Seigneur de la Grange-ſous-Briare. On voit, par un reſte de contrat, que cette MARIE DE LA TAILLE maria, en 1280, une de ſes petites-filles, étant aſſiſtée par le Sieur *de Souplainville*, & autres de ſes parens.

III. GEORGES DE LA TAILLE fut inhumé dans l'Egliſe de Souville en 1290, & on ſçait ſeulement qu'il laiſſa pour fils aîné :

IV. JEAN DE LA TAILLE, Seigneur de Souville & de Bondaroy, qui fonda, en 1308, une Chapelle dans l'Egliſe de Souville, où il fut inhumé en 1318, ainſi qu'on le voit ſur ſa tombe. Il eſt le premier qui ait pris la qualité de *haut Châtelain de Bondaroy*. Les reſtes d'un vieux titre en parchemin de l'an 1314, où il eſt queſtion d'un échange fait avec le Roi PHILIPPE *le Bel*, des Terres de Bondaroy, la Chapelle-la-Reine, Gaulinville & Meun-ſur-Platriere, pour celle de Montereau-Faut-Yonne, font préſumer que c'eſt lui qui fit le traité qui eſt à la Chambre des Comptes de Paris, où il prend la qualité de *Grand-Maître des Eaux & Forêts de France*. Il eut pour fils & ſucceſſeur :

V.

V. Robert de la Taille, Seigneur de Souville & de Bondaroy, qui épouſa *Guillemette Gueret*, fille de *Laurent*, Seigneur de Montigny-au-Bois, & fut inhumé avec elle dans la Chapelle de Souville, le 14 Mai 1329, ſuivant leur tombe. Ils laiſſerent, entr'autres enfans :

VI. Jean de la Taille, II. du nom, Seigneur de Souville, de Bondaroy, des Eſſars, &c. Grand-Maître des Eaux & Forêts de France, marié à *Jeannette du Boulin*, fille unique du Seigneur de la Mothe-du-Boulin, & de *Jacqueline de Bardilly*, dont :

VII. Jean de la Taille, III. du nom, Seigneur de Souville & de Bondaroy, qui eut, par ſucceſſion de ſon oncle maternel, *Adam du Boulin*, les Seigneuries de Saint-Michel, la Mothe-Boulin, Morville, des Grands-Eſſars & autres lieux, auxquelles ledit *Adam du Boulin* avoit ſuccédé par la mort de *Jacqueline de Courcy*, fille de *Jean*, Sieur *de Courcy-aux-Loges*, & de *Jacqueline de Bardilly*, ſa tante. Jean de la Taille, III. du nom, laiſſa de ſa femme, dont le nom eſt ignoré :

VIII. Martinet de la Taille, Seigneur de Bondaroy, de Souville, &c. qui rendit hommage, pour la Terre de Bondaroy, au Roi Louis XI, en 1461. A l'âge de 20 ans il fut donné en ôtage aux Anglois, pour la ſûreté du reſte des contributions qu'ils avoient exigées des Provinces de Beauce & de Gâtinois, pendant qu'ils faiſoient les ſiéges d'Orléans & de Pluviers. Les Anglois firent tout ce qu'ils purent pour l'attirer dans leur parti; mais envain. Sitôt qu'il fut de retour en France, il leva des troupes contre eux, en récompenſe de quoi Charles VII voulut que le *lion* de ſes armes fut *couronné d'or*. Il étoit, en 1465, Gentilhomme ordinaire de *Marie de Cleves*, Ducheſſe d'Orléans, mere de Louis XII; & mourut en 1488, âgé de 80 ans, ſuivant ſa tombe qui eſt à Bondaroy. Il avoit épouſé, à l'âge de 30 ans, par contrat du 30 Janvier 1437, *Jacquette le Voſvier*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de la Chaſtenaye en Beauce, & de *Marie d'Huiſſy*, de laquelle il laiſſa onze enfans; ſçavoir : — 1. Jean-Gilles de la Taille, qui céda ſon droit d'aîneſſe à ſon frere Etienne, & fut Chanoine de Saint-Quentin à Senlis, enſuite de Saint-Georges à Pluviers ou Pithiviers, & Doyen de Milly. Il fit, avec un de ſes neveux, Jean de la Taille, auſſi Chanoine de Pluviers, pluſieurs fondations dans l'Egliſe de Saint-Georges, entr'autres d'une Meſſe qui ſe dit pour eux tous les Vendredis. Ces Chanoines poſſedent encore la Seigneurie des Grands-Eſſars, qui a fait partie de cette fondation, & une rente en grains à Doſſainville; — 2. Etienne, qui ſuit; — 3. Hugues, marié à *Poncette d'Auſſy*, fille de *François*, Seigneur des Coutures, & de *Jeanne du Meſnil*, dont un fils, — Jean de la Taille, qui ne laiſſa d'*Anne d'Oiron*, fille du Sieur de la Gaſtelliere en Touraine, que Renée de la Taille, femme de *François de la Carnaye*, Seigneur de Charmont; — 4. Jean, tige de la branche des Seigneurs des Eſſars, rapportée ci-après;

5. Guillaume, Seigneur de Souville & de Nacelle, marié à *Agnès de Saint-Lubin*, Dame de Mainvilliers, de laquelle il eut cinq filles. La premiere, Marie de la Taille, femme de *Jean des Noyers*, Seigneur de Caſarville; la ſeconde, Adrienne, mariée à *Jean de Rochechouart*; la troiſieme, Marguerite, femme de *Philippe Pellart*, Seigneur du Cheſne, Bedard & de Mondeville; la quatrieme, Jeanne, épouſe de *Charles de Laleu*, Seigneur de la Ciambais; & la cinquieme, nommée Louise de la Taille, mariée 1°. à *Jean de Saudy*, Seigneur de la Sauſaye; & 2°. à *Jean de Pelet*, Seigneur de Tretinville;

6. André de la Taille, Seigneur du Monceau, qui épouſa, 1°. en 1486, *Bertrande de Prunelé*, fille de *Hugues*, II. du nom, Seigneur de la Porte, & de *Jeanne du Pleſſis*; & 2°. *N... de Launay*, fille du Seigneur d'Iſchy. Du premier lit il eut : — François, mort ſans poſtérité; & du ſecond lit, une fille, nommée Claude de la Taille, renommée pour ſa beauté, laquelle fut mariée à *Pierre de Mornay*, Seigneur de la Tour & de la Chaiſe, fils de *Jacques de Mornay*, Seigneur d'Ambleville & d'Omerville, Grand-Louvetier de France, & de *Madelene Pilavoine*;

7 & 8. Pierre & Martin, morts ſans poſtérité; — 9. Jeanne, mariée à

Robert de Haut, Seigneur de la Broſſe; — 10. MARIE, femme de *Bertrand de Longueau*, Seigneur de Parville, fait Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel à une des premieres promotions. Elle lui porta la Terre de Saint-Michel, que leurs deſcendans poſſedent encore aujourd'hui; — 11. & CATHERINE, mariée à *Etienne d'Imbault*, Seigneur de Rougemont.

IX. ETIENNE DE LA TAILLE, Seigneur de Bondaroy & de Doſſainville, ſecond fils de MARTINET, & de *Jacquette le Voſvier*, épouſa, 1°. en 1480, *Jacqueline de Ranſon*, fille du Seigneur du Bois en Picardie, dont il n'eut point d'enfans; 2°. par contrat du 10 Mars 1501, *Philippe de Poiloue*, fille de *Jean*, Seigneur de Saclas, & de *Louiſe de Marolle*; & 3°. *N... Bourcier*, veuve de *Bertrand de l'Heriſſon*, Capitaine de Pluviers. Ils avoient auparavant marié *Jean de l'Heriſſon*, fils de cette Dame, avec MARTHE DE LA TAILLE, fille dudit ETIENNE. Celui-ci mourut à la Folie Joinville-lès-Pluviers, le même jour que ſa derniere femme. Ils furent enterrés tous deux à Bondaroy. Du ſecond lit vinrent: — LOUIS, qui a continué la poſtérité ci-après; — & GUILLAUME, dont nous allons parler d'abord.

GUILLAUME DE LA TAILLE, Seigneur de Doſſainville, épouſa *Antoinette de Freſnay*, dont: — 1. CHARLES DE LA TAILLE, Seigneur dudit lieu Doſſainville, qui, dès l'âge de 12 ans, fut Page de *Henri*, I. du nom, Prince *de Condé*, & enſuite ſon Ecuyer. Il lui ſauva la vie le jour de la bataille de Coutras, en le tirant de deſſous ſon cheval, qui venoit d'être tué, & le remontant ſur le ſien. Il fut auſſi Gentilhomme de la Chambre du Roi, & mourut, ſans poſtérité, le 4 Août 1606. Cela eſt prouvé par ſon épitaphe, qu'on lit encore dans l'Egliſe de Doſſainville, & par une Lettre du Prince *de Condé*, que la Famille conſerve, laquelle eſt adreſſée au Sieur *des Eſſars*, alors BERTRAND DE LA TAILLE; — 2. JEAN, tué au ſiége d'un Château en Picardie; — 3. LOUISE, femme de *Louis de Barville*, Seigneur du Coudray, Maiſoncelles & le Buiſſon; — 4. & ADRIENNE, mariée à *Pierre*, Sieur *de l'Humery*.

X. LOUIS DE LA TAILLE, Seigneur de Bondaroy, épouſa, par contrat du 2 Septembre 1532, *Jacqueline de l'Eſtendart-de-Heurteloup*, près de Mantes, de laquelle il eut: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. VALENTIN, auteur de la branche des Seigneurs de Freſnay, rapportée ci-après; — 3. JACQUES, qui a laiſſé pluſieurs piéces Dramatiques, imprimées à Paris parmi les Œuvres de JEAN, ſon frere, & mourut de la peſte à Paris, âgé de 20 ans; — 4. PASCHAL, mort auſſi de la peſte fort jeune à Paris; — 5. & ANGÉLIQUE, morte fille à 14 ans, dont l'épitaphe en vers gaulois, faite par ſon frere aîné, ſe voit dans l'Egliſe de Bondaroy.

XI. JEAN DE LA TAILLE, IV. du nom, Seigneur haut Châtelain de Bondaroy, fut Auteur Dramatique, & portoit pour deviſe un *lion tenant un livre & une épée*, avec ces mots, *in utrumque paratus*. Il porta long-tems les armes pour le Roi HENRI IV. Ce Prince le retrouvant, au retour du combat d'Arnay-le-Duc, qui ſe retiroit bleſſé d'un coup de lance au viſage, & couvert de ſang & de pouſſiere, il l'embraſſa & le remit entre les mains de ſes Chirurgiens. Il mourut dans ſon Château de Bondaroy, âgé de 97 ans. On voit encore ſon épitaphe dans l'Egliſe dudit lieu.

Les Ouvrages de JEAN DE LA TAILLE, & de JACQUES & PASCHAL, ſes deux freres, ont été imprimés en deux Volumes *in*-8°. à Paris, chez *Frédéric Morel*, en 1572, 73 & 1574. Outre pluſieurs Tragédies, Comédies & beaucoup d'autres piéces de vers, JEAN DE LA TAILLE eſt auteur de la *Géomance abregée*, pour ſçavoir les choſes paſſées, préſentes & futures, avec le blaſon des pierres précieuſes, contenant leurs vertus & propriétés, en proſe & un en vers, dédié à MARGUERITE DE FRANCE, Reine de Navarre. Le P. *le Long*, de l'Oratoire, dans ſa Bibliothéque hiſtorique, & quelques autres Auteurs, ainſi que la tradition de la Famille, diſent que ledit JEAN DE LA TAILLE eſt auſſi l'Auteur de l'*Hiſtoire abregée des ſingeries de la Ligue*, contenant ce qui s'eſt paſſé à Paris depuis 1590 juſqu'en 1595. Le tout extrait des ſecretes obſervations de J. D. L, dit *le Comte Olivier*, excellent Peintre. On a imprimé pluſieurs fois cet Ouvrage avec la

Satyre Menippée. Il eſt encore Auteur de la maniere de faire des vers en françois, comme en grec & en latin, c'eſt-à-dire meſurés & ſans rime, à Paris chez *Fréderic Morel*, *in*-8°. 1573. M. *de Voltaire* a depuis fait renaître cette idée ſous le nom de vers blancs; mais ſans parler de l'Auteur qui en a fourni la méthode. M. le Chevalier *de Tailly*, Orléanois, qui a donné au Public un Recueil d'Epigrammes, ſous le nom du *Chevalier d'Aceilly*, en a pris auſſi quelques-unes dans les Ouvrages de MM. DE LA TAILLE, ſans les nommer. Le Romancier, M. le Chevalier *de Mouy*, a parlé d'eux dans ſes *Tablettes Dramatiques*; mais comme un homme qui n'a pas pris la peine de s'inſtruire de ce qui pouvoit concerner ces Auteurs & leurs Ouvrages.

On peut conſulter, ſur les Œuvres de ces trois freres, Dom *Liron*, Religieux Bénédictin, dans ſa Bibliothéque Chartraine; M. *de Beauchamp*, dans ſes Recherches ſur les Théâtres de France, *la Croix du Maine*, dans ſa Bibliothéque Françoiſe; le P. *Niceron*, dans ſes Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes illuſtres, & ſur-tout la nouvelle Bibliothéque françoiſe de l'Abbé *Goujet*; le Supplément de *Moréri*, édition de 1735, & le nouveau *Moréri*, édition de Paris 1759: enfin l'Hiſtoire du Gâtinois par *Guillaume Morin*, Prieur de l'Abbaye de Ferrieres en Gâtinois, & que les Religieux ont fait imprimer à Paris en 1630. Ledit *Morin* donne une eſpéce de Généalogie de la Maiſon DE LA TAILLE, à l'article *Bagnaux*, en ſon Hiſtoire. Il le pouvoit d'autant plus facilement, que cette Famille poſſédoit alors, & depuis long-tems, pluſieurs fiefs relevans de l'Abbaye de Ferrieres, entr'autres ceux des Eſſars & du Buiſſon.

JEAN DE LA TAILLE, IV. du nom, avoit épouſé, par contrat du 4 Avril 1575, *Charlotte du Moulin*, fille de *Guillaume*, Seigneur de Rouville, Briecernon, &c. & de *Catherine le Comte*, dont: —— 1. JEAN, mort jeune; —— 2. LANCELOT, qui ſuit; —— 3. & ISABELLE, morte fiancée avec le Baron *de Saint-Georges*.

XII. LANCELOT DE LA TAILLE, Seigneur de Bondaroy, Faronville, Combreux, d'Ambleville, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, le ſuivit, dès l'âge de 15 ans, avec le Maréchal *de la Châtre*, ſon parent, à l'armée; & fut un des Gentilshommes choiſis pour la garde de la Cornette Blanche au ſiége d'Amiens. Il paroît qu'il aimoit auſſi les Lettres. Il a laiſſé pluſieurs vers latins & françois de ſa façon. On en lit quelques-uns à l'honneur de ſes ayeux, dans une Généalogie de la Maiſon, qu'il a lui-même faite. Il portoit pour deviſe: *un homme nud couronné de lauriers, foulant un monde aux pieds, tenant d'une main une palme, & de l'autre une épée nue entourée d'un rouleau*, ſur lequel on liſoit ces mots: NON INFERIORA SECUTUS. Il épouſa, par contrat du 7 Octobre 1611, *Antoinette de Savigny-d'Anglure-de-Saladin*, veuve de *Jean du Monceau*, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de 100 Chevaux-Légers pour ſon ſervice, & Seigneur de Thignonville, Bagnaux, Nancray, &c. & fille de *Chrétien de Savigny*, Seigneur de Rhoſne & de Tonnois, Chambellan de FRANÇOIS DE FRANCE, Duc d'Alençon, Maréchal de France pour la Ligue, Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France pour le parti, Maréchal-de-Camp-Général de l'armée du Roi d'Eſpagne dans les Pays-Bas, tué d'un coup de canon au ſiége d'Hulſt en 1596, & d'*Antoinette Saladin-d'Anglure*, Vicomteſſe d'Eſtoges. Leurs enfans furent: —— 1. NICOLAS, qui ſuit; —— 2. ANTOINETTE, mariée à Paris, le 22 Novembre 1661, avec *Paul d'Antioque*, Comte du Miel. Elle étoit alors veuve de *Jean du Sauſſay*; — 3. & ISABELLE, femme de *Charles de Gauville*, Seigneur de la Mothe & de Javercy.

XIII. NICOLAS DE LA TAILLE, Baron du Queſne, Seigneur de Bondaroy, épouſa, par contrat du 26 Juin 1647, *Eliſabeth de Guignolet*, fille de *Georges*, Seigneur du Cheſneau, & de *Marie de Randal*, dont il n'eut qu'une fille,

XIV. MARIE DE LA TAILLE, Dame de Bondaroy, batiſée à Paris, en la paroiſſe Saint-Paul, le 16 Juillet 1663, mariée, en 1680, avec *André de Sainxe*, Seigneur d'Ormeville. Elle mourut jeune, & ne laiſſa qu'un fils, qui s'eſt fait Prêtre.

Branche des Seigneurs de FRESNAY.

XI. VALENTIN DE LA TAILLE, Seigneur de Faronville & de Freſnay, près de Montfort-l'Amaury, ſecond fils de LOUIS, & de *Jacqueline de l'Eſtendart*, épouſa *Louiſe de Montliard*, fille d'*Antoine*, Seigneur de Rumont, & de *Marie de Harlay*, dont : —— 1. CHARLES, qui ſuit ; —— 2. JEAN, Colonel d'Infanterie au ſervice des Etats d'Hollande, tué au ſiége de l'Ecluſe en 1605 ; — 3. JACQUES, mort jeune, étant Officier dans le Régiment des Gardes ; —— 4. & MARIE, mariée à *Charles de Hotman*, Seigneur de la Méerie.

XII. CHARLES DE LA TAILLE, Seigneur de Freſnay, épouſa *Madelene du Four*, fille de *François*, Comte du Maitz & d'*Eliſabeth de Rieux-Aumale*. Leurs enfans furent : —— 1. CHARLES, qui ſuit ; —— 2. PHILAIMONT, mort ſans alliance ; —— 3. & MADELENE, morte fille.

XIII. CHARLES DE LA TAILLE, II. du nom, Seigneur de Freſnay, épouſa *Suſanne Baudouin*, fille du Seigneur de Champroſe, & de *Suſanne des Granges*, dont, pour fils unique :

XIV. CHARLES DE LA TAILLE, III. du nom, Seigneur de Freſnay, marié à *Catherine de Saint-Etienne*, fille de *N... de Saint-Etienne*, Capitaine des Gardes de MONSIEUR, frere de LOUIS XIV, de laquelle il a eu ſept enfans. Le ſeul qui ait vécu eſt :

XV. JEAN DE LA TAILLE, Seigneur de Freſnay, né le 10 Novembre 1686, Page de la Ducheſſe *de Bourgogne* en 1703, ſucceſſivement Enſeigne, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi, Capitaine d'une Compagnie franche de la Marine, & Chevalier de Saint-Louis en 1736, marié, par contrat du 17 Septembre 1725, à *Claire-Marguerite de Cœurs-de-Cogollin*, fille de *Joſeph-Madelon de Cœurs-de-Cogollin*, Capitaine des Vaiſſeaux du Roi, & de *Gabrielle de Martine-de-Pars*, dont une fille unique, — MARIE-JUSTINE DE LA TAILLE, née le 25 Mars 1731, mariée, le 4 Octobre 1757, avec *Marie-Antoine-Balthaſard d'Etienne-Chauſſegros-de-Montplaiſir*, ancien Officier au Régiment de Hainaut.

Branche des Seigneurs des ESSARS.

IX. JEAN DE LA TAILLE, quatrieme fils de MARTINET, Seigneur de Bondaroy, & de *Jacquette le Voſvier*, eut en partage les Terres des Eſſars, d'Hanorville, &c. & épouſa, par contrat du 10 Mars 1501, *Marie de Poiloue*, ſœur de *Philippe*, femme d'ETIENNE DE LA TAILLE, ſon frere, dont : —— 1. BERTRAND, qui ſuit ; —— 2. LOUIS, auteur de la branche des Seigneurs d'Hanorville, rapportée ci-après ; —— 3. JEAN, Chanoine de Sens, enſuite de Pithiviers, —— 4. & GUILLEMETTE, mariée, par contrat paſſé le 19 Avril 1518, à *Philippe de Drouin*, Ecuyer, Seigneur de Cheſneteau, en la paroiſſe de Chinon, fils de *Guillaume*, Seigneur de Marcherie & du Preſſoir, dont deſcend la Famille de *Drouin de Bouville*, Comtes de Rocheplatte d'aujourd'hui.

X. BERTRAND DE LA TAILLE, Seigneur des Eſſars, de Marcinvilliers, Doſſainville, &c. fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Chevalier de ſon Ordre. Il porta, dans un Tournois à Paris, cette deviſe ſur ſon écu : *in terris regnat & aſtris*, laquelle fait alluſion au lion de ſes armes. *François*, Duc *d'Alençon*, *Henri*, I. du nom, Prince *de Condé*, & HENRI IV, Roi de France, lui écrivirent pluſieurs Lettres familieres, ainſi qu'à ſon fils MATHURIN. On en a trouvé quelques-unes au Château des Eſſars, il y a environ 30 ans, en un coffre de fer ſcellé dans un mur, & la Famille les conſerve. Il avoit épouſé 1°. *Madelène de Beaumont*, fille de *Philippe*, Seigneur de Montigny, & d'*Olive de Salazart* ; & 2°. par contrat du 7 Juillet 1541, *Louiſe le Voſvier*, veuve d'*Alexis du Freſnay*. Du premier lit il eut : —— 1. MATHURIN, qui ſuit ; & du ſecond : —— 2. GABRIEL, tué à la bataille de Moncontour, portant une Cornette de Chevaux-Légers ; —— 3. PRISE, mariée 1°. à *Charles de Boulhart*, Seigneur de Monſlard ; 2°. à *Charles de la Borde*, Comte de Serin ; & 3°. à *Marie de Dibeuf*, Seigneur de Felay ; —— 4. & MARIE, qui épouſa, par contrat du 9

Mai 1571 *François d'Auſſy*, Seigneur des Coutures, Capitaine des Gardes-du-Corps de CATHERINE DE BOURBON, Ducheſſe de Bar & d'Albret, & Capitaine de 100 hommes d'armes pour le Roi.

XI. MATHURIN DE LA TAILLE, Seigneur des Eſſars, Marcinvilliers, Doſſainville, &c. fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & auparavant de celle de M. le Prince *de Condé*, qui lui donna à commander une Compagnie de cent Gentilshommes, venus du Languedoc avec le Seigneur *de Thoiras*. Il portoit l'Enſeigne de ce Prince à la bataille de Jarnac, & la ſauva, quoique 30 Gentilshommes qui l'environnoient furent tués, & lui bleſſé, & ſon cheval tué auſſi. Il s'attacha dans la ſuite à HENRI IV, alors Roi de Navarre, qui lui donna l'Enſeigne de ſa Compagnie de Gendarmes : il fut bleſſé & fait priſonnier à la bataille de Coutras, porté au Château du Hallier, où il mourut, âgé de 56 ans. Il avoit épouſé 1°. *Etiennette du Moutier-de-Courtempierre-Sarragoce*; 2°. *Suſanne de Courcy*, fille d'*André*, Seigneur de Villégat, & de *Jeanne de d'Huiſſon-de-Boiſminard*; 3°. *N... de Fleurigny*, dont il fut ſéparé par Arrêt du Parlement, à cauſe d'impuiſſance; & 4°. à *Claude de Maure*. Il eut 19 enfans des deux premiers lits, dont la plupart moururent en bas-âge. Ceux qui reſterent furent : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. PAUL, tué en 1589, par les Albanois, près d'Imonville, pour le ſervice de HENRI IV; — 3. ETIENNETTE, morte fille à l'âge de 94 ans; — 4. ELÉONORE, femme de *Jean du Monceau*, Seigneur de Pontferré; — 5. CATHERINE, morte ſans alliance; & du ſecond lit : — 6. MARIE, alliée, par contrat du 3 Juillet 1599, à *Jean Imbault*, Seigneur du Fort-des-Eaux.

XII. FRANÇOIS DE LA TAILLE, Seigneur des Eſſars & de Marcinvilliers, épouſa, par contrat du 21 Décembre 1593, *Anne d'Heriot*, fille de *Jean*, Seigneur des Moulins & de Chetinville, Lieutenant de la Garde Ecoſſoiſe, & de *Jeanne de Vaudétart*. Il fut tué à Laon en 1595, âgé de 24 ans, ayant une Compagnie dans le Régiment de Champagne & une Enſeigne de Gendarmes, laiſſant, pour fils unique, — JACQUES, qui ſuit. Sa veuve ſe remaria à *Jean de Baſour*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi & Maître de la Garderobe du Prince *de Condé*.

XIII. JACQUES DE LA TAILLE, Seigneur des Eſſars & de Marcinvilliers, Capitaine au Régiment de Fronſac, & enſuite dans celui de Beauce, épouſa, 1°. par contrat du 9 Août 1614, *Anne de Griffon*, fille de *Pierre*, Vicomte de Verneuil, Seigneur d'Argenteuil, & d'*Eliſabeth-Diane d'Eſcourault-de-Beſmy*; & 2°. *Marthe Guilard*, fille de *Philippe*, Marquis d'Arcy, & de *Jeanne de Mailly*. Les enfans du premier lit furent : — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. ELÉONORE, mariée à *François Bourgeois*, Ecuyer; — 3. MADELENE, Dame du Monceau & d'Eſtouy, mariée, par contrat du 26 Avril 1633, à *Laurent de Bures*, Seigneur de Bethencourt; — 4. ANNE, mariée, par contrat du 2 Février 1637, avec *Charles de la Borde*, Seigneur du Monceau, fils de *Daniel*, & de *Barthelemie de Barbançon*; — 5, 6, 7 & 8. LOUISE, ANTOINETTE, DIANE & CHARLOTTE, mortes filles; & du ſecond lit : — 9. ANTONIE, mariée à *Louiſe de Champ*, Ecuyer, Seigneur de la Potonerie; — 10. & MARTHE, Religieuſe à l'Abbaye de Saint-Loup près d'Orléans.

XIV. JACQUES DE LA TAILLE, II. du nom, Seigneur des Eſſars & de Marcinvilliers, épouſa, par contrat du 28 Septembre 1645, *Judith de Prunelé*, fille de *Jacques*, Baron de Caniel, & d'ANNE-JULIE DE LA TAILLE. Il mourut en 1682, ayant eu de ſon mariage, — 1, 2 & 3. LOUIS, CHARLES & JOSEPH, morts jeunes; — 4. FRANÇOIS, tué ſur un des Vaiſſeaux du Roi, à la côte de Coromandel; — 5. HENRI, tué au ſervice de la République d'Hollande; — 6. CHARLES, qui ſuit; — 7. & JULIE-JUDITH, Dame de Guillerval, mariée à *Joſeph de la Barre*.

XV. CHARLES DE LA TAILLE, Seigneur des Eſſars & de Marcinvilliers, eut d'abord une Compagnie dans le Régiment des Fuſiliers, qu'il quitta, pour en prendre une dans celui de Royal-Artillerie; fut enſuite nommé Commiſſaire Provincial d'Artillerie, par Commiſſion du 26 Décembre 1702, & avoit reçu la

Croix de Saint-Louis des mains de Louis XIV, à la premiere promotion, en 1693 ; fut dix fois griévement bleſſé au ſervice de ce Prince, dont une dangéreuſement à la bataille de Senef : il en fut eſtropié, & mourut à Paris en 1725. Il avoit épouſé, par contrat du 18 Mai 1696, *Suſanne-Julie de Champ*, ſa couſine, fille de *Louis de Champ*, Seigneur de Bitry, du Boulay, &c. & de SUSANNE DE LA TAILLE, dont : —— 1. JACQUES, qui ſuit ; —— 2. ANTOINE-HECTOR, rapporté après la poſtérité de ſon aîné ; — 3. EDME, dit *le Chevalier* DE LA TAILLE, Capitaine au Régiment de la Marine, Chevalier de Saint-Louis, Aide-Major général de l'armée d'Italie, par Brevet du 1 Juin 1747, mort à Briançon le 22 Juillet de la même année, des bleſſures qu'il avoit reçues au combat de l'Aſſiette, dans la Vallée d'Oulx en Piémont, trois jours auparavant ; —— 4 & 5. ANNE-SUSANNE & ELISABETH, Religieuſes à Eſtampes ; —— 6. & ANNE-CHARLOTTE, mariée, par contrat du 1 Novembre 1734, à *Claude de Touſtain*, Seigneur des Mures, Chevalier de Saint-Louis, aucien Capitaine au Régiment d'Artois, & morte le 7 Avril 1742.

XVI. JACQUES DE LA TAILLE, III. du nom, Seigneur des Eſſars, de Marcinvilliers, du Buiſſon, &c. Mouſquetaire du Roi dans ſa premiere Compagnie, mort le 2 Mars 1743, avoit épouſé, par contrat du 15 Septembre 1726, *Claude-Charlotte de Beauclerc*, fille de *Charles*, Baron d'Acheres & de Rougemont, & de *Geneviéve de Marandé*. Elle eſt morte le 16 Février 1752, laiſſant : —— 1. JACQUES-HECTOR, qui ſuit ; — 2. EDME, appellé *le Chevalier* DE LA TAILLE, né le 11 Février 1735, Seigneur de Gaubertin, Lieutenant des Maréchaux de France en 1765, marié, par contrat du 3 Juillet 1762, avec *Marie Paichereau*, fille de *Louis-François*, Ecuyer, Seigneur du Soley, Chevalier de Saint-Louis, & Gentilhomme ordinaire de M. le Duc D'ORLÉANS, & de *Marie-Françoiſe Salomon*, dont, pour fille unique, — MARIE-CATHERINE DE LA TAILLE, née le 25 Juillet 1764 ; — 3. ANNE-SUSANNE, née le 29 Décembre 1730, élevée à Saint-Cyr, enſuite Religieuſe, où elle reçut le voile des mains de feu la Reine ; — 4. & FRANÇOISE-JULIE, née le 22 Juin 1732, Chanoineſſe réguliere à Beaulieu-lès-Loches.

XVII. JACQUES-HECTOR DE LA TAILLE, Seigneur des Eſſars, Marcinvilliers, du Buiſſon, né aux Eſſars le 21 Décembre 1729, Enſeigne au Régiment de la Marine au mois de Janvier 1740, Lieutenant au mois d'Avril 1741, Capitaine au mois d'Avril 1746, Chevalier de Saint-Louis le 13 Septembre 1757, a paſſé à la ſuite dudit Régiment comme Capitaine Réformé, par Lettres du Roi du 7 Septembre 1758 ; a eu une augmentation de penſion pour les expéditions qu'il fit ſur les Ponts que les ennemis avoient ſur le Rhin en 1758, par Lettres du Miniſtre du 11 Octobre 1760 ; fut nommé depuis à une Compagnie de Grenadiers Royaux, qu'il n'a pas jointe ; a été fait Membre de la Société Royale d'Agriculture, dès ſon établiſſement, en 1762 ; & Lieutenant-Colonel du Régiment Provincial de Blois, par Commiſſion du 4 Août 1771, à la création dudit Régiment. Il a épouſé, par contrat du 3 Février 1756, *Henriette-Julie Thierry*, née le 10 Mai 1736, fille de *Guillaume Thierry*, Préſident, Tréſorier de France en la Généralité de Paris, & de *Julie-Eliſabeth le Duc*, dont : —— 1. JULES-HECTOR, né à Paris le 21 Novembre 1758, batiſé à Saint-Sulpice, Sous-Lieutenant au Régiment des Carabiniers de MONSIEUR ; — 2. AUGUSTE-CÉSAR, né aux Eſſars le 13 Octobre 1761, batiſé à Marcinvilliers, Aſpirant Garde de la Marine à Rochefort ; — 3. LOUIS-HERCULE, né le 7 Janvier 1765, auſſi batiſé à marcinvilliers ; — 4. & JULIE-ZÉPHIRINE, née le 2 Avril 1766, batiſée au même lieu, élevée dans la Maiſon Royale de Saint-Louis à Saint-Cyr.

XVI. ANTOINE-HECTOR DE LA TAILLE, Seigneur du Boulay & de Lolinville, ſecond fils de CHARLES, Seigneur des Eſſars, & de *Suſanne-Julie de Champ*, a été Capitaine au Régiment de la Marine, Chevalier de Saint-Louis, & eſt mort le 1 Mai 1754. Il avoit épouſé, par contrat du 19 Novembre 1739, *Marie-Marguerite Maſſon*, née le 5 Avril 1713, fille de *Charles*, Seigneur du Monceau, la Folie-Joinville, &c. Tréſorier de France, & de *Marthe-Marie le Normand*. Elle a pour enfans : — GEORGES-HECTOR DE LA TAILLE, Seigneur du Boulay, de

Lolinville, &c. né le 8 Novembre 1747; — & MARIE-CHARLOTTE-ADÉLAÏDE, née le 9 Novembre 1743, mariée, par contrat du 4 Juillet 1763, à *François Baudin*, Seigneur de Bois-Renard en Sologne, ancien Commandant de Bataillon au Régiment de Talaru, dont — *Louis-Joseph Baudin*, né le 5 Août 1764.

Branche des Seigneurs d'HANORVILLE & de TRETINVILLE.

X. LOUIS DE LA TAILLE, second fils de JEAN, & de *Marie de Poiloue*, fut Seigneur d'Hanorville, & épousa, en 1530, *Jeanne d'Halot-d'Hermeray*, de laquelle il eut: — 1. JEAN, qui suit; — 2. Louis, Seigneur de Hermeray, marié à *Denise du Bois-de-Court*, Dame de Faviere, de laquelle vinrent trois filles: — JUDITH, RACHEL & MARIE, mortes sans alliance; — &, pour fils unique, LOUIS DE LA TAILLE, II. du nom, Seigneur de Hermeray, mort Enseigne de la Compagnie Colonelle d'un Régiment d'Infanterie, laissant de *Louise de Remmon*, son épouse: — DANIEL, tué en Franche-Comté, au service de HENRI IV, en 1590; — & SUSANNE, Religieuse à Vernon;

3. JEANNE, mariée à *N... de Courtomer*; — 4. & LOUISE, femme de *N... du Bois-des-Fourches*.

XI. JEAN DE LA TAILLE, Seigneur d'Hanorville & de Faronville, épousa, par contrat du 13 Décembre 1563, *Geneviéve Barthomier*, fille de *Jean*, Seigneur d'Olivet, Gouverneur de Montfort-l'Amaury, & de *Geneviéve Brachet*. Leurs enfans furent: — 1. Louis, II. du nom, Seigneur d'Hanorville, marié à *Julie de l'Enfernat*, dont il n'eut qu'une fille unique, — JULIE DE LA TAILLE, mariée 1°. à *Jacques de Prunelé*, Baron de Caniel & Seigneur de Guillerval; & 2°. à *Pierre de l'Enfernat*, son cousin-germain, Seigneur de Courteilles, Capitaine-Commandant le Régiment d'Infanterie du Comte *de Harcourt*, Ingénieur & Maréchal des Camps & Armées du Roi, tué d'un coup de canon au siége de Roses en Catalogne; — 2. JACQUES, qui suit; — 3. JOSIAS, tué au service du Roi HENRI IV, dans un combat de deux Royalistes contre deux Ligueurs, près de la Cour-Dieu, en 1592; — 4 & 5. GENEVIÉVE & MARIE, non mariées, qui périrent dans la riviere d'Essonne, en la traversant en carrosse au quay de Macheron, le 31 Mai 1599.

XII. JACQUES DE LA TAILLE, Seigneur de Moingneville, épousa, par contrat du 19 Juin 1603, *Madelene de Loynes*, fille d'*Antoine*, Seigneur de Fromarville, Conseiller au Parlement de Paris, & de *Catherine de Chasebay*, dont: — 1. CHARLES, qui suit; — 2. & JEAN, Seigneur de Guigneville, marié à *Marguerite de Plais*, sœur de *Catherine*, femme de son frere aîné, de laquelle il ne laissa que cinq enfans, sçavoir: — PAUL DE LA TAILLE, Seigneur de Oinpuis, mort sans postérité; — MADELENE, morte fille; — LOUISE, mariée à *Benjamin de Courault*, Seigneur de l'Eveillere; — MADELENE, femme de *Pierre-Louis de Chabot*, Seigneur de Fresnay; — & JUDITH, mariée à *Paul de Champ*, Seigneur de Gissey.

XIII. CHARLES DE LA TAILLE, Seigneur de Tretinville & de Bitry, épousa, par contrat du 20 Avril 1629, *Catherine de Plais*, fille de *César*, Seigneur de l'Ormoye, & de *Marguerite de Verdin*. Il en eut: — 1. CÉSAR, qui suit; — 2. PAUL, mort sans enfans de *N... Ledien-de-Potonville*; — 3. LOUISE, mariée avec *Lancelot de Bonnart*, Seigneur de Liouville; — 4. & MADELENE, femme de *Samuel de Chabot*, Seigneur de Souville & de Nacelle.

XIV. CÉSAR DE LA TAILLE, Seigneur de Tretinville & de Guigneville, épousa, par contrat du 29 Septembre 1654, *Susanne de Villereau*, fille de *Philippe*, Seigneur de Juranville, & d'*Anne de Cosne*. Leurs enfans furent: — CÉSAR, qui suit; — & SUSANNE, femme de *Louis de Champ*, son cousin-germain, morte le 21 Mars 1743, âgée de 88 ans.

XV. CÉSAR DE LA TAILLE, II. du nom, Seigneur de Tretinville & de Guigneville, épousa, par contrat du 10 Avril 1690, *Marie de Fellaire*, dont: — FRANÇOIS, qui suit; — & SUSANNE, née le 21 Mai 1684, mariée, le 26 Fé-

vrier 1702, à *Claude de Clinchamp*, Seigneur de Rigneville & de Beaudreville, Capitaine de Bombardiers.

XVI. François de la Taille, Seigneur de Tretinville & de Guigneville, Capitaine d'Infanterie, mort le 28 Mai 1739, avoit épousé, par contrat du 25 Novembre 1721, *Charlotte Laumonier*, née le 19 Mai 1706, fille de *Pierre*, Seigneur de Landreville & de Danonville, dont il a eu : — 1. François, mort jeune ; — 2. Jean-François, qui suit ; — 3. & Françoise-Charlotte, morte fille.

XVII. Jean-François de la Taille, Seigneur de Tretinville & de Guigneville, né le 21 Juin 1727, ancien Capitaine au Régiment de la Marine, a épousé, par contrat du 19 Juillet 1757, *Elisabeth Egrot-du-Lude*, fille de *Jérôme*, Seigneur du Lude, Tréforier de France, & d'*Angélique de Beauce*. De ce mariage sont issus : — 1. Jean-François, né le 24 Août 1752, mort le 11 Janvier 1758 ; — 2. Alexandre-César, né le 20 Juin 1757, Sous-Lieutenant au Régiment de la Marine ; — 3. Achille-Hector, né le 11 Août 1760 ; — 4. & Timoléon, né le 12 Mai 1767.

Les armes : *de sable, au lion d'or rampant, couronné, armé de même & lampassé de gueules*. Pour Supports, *deux Sauvages*.

TALARU : Maison ancienne & illustre du Lyonnois, qui a donné plusieurs Archevêques de Lyon, beaucoup de Chanoines, Comtes de cette Primatiale ; & de nos jours un Chevalier des Ordres.

Les recherches que l'on doit faire & qu'on promet de nous faire passer, nous oblige d'en renvoyer la Généalogie dans le Supplément. Elle porte pour armes : *parti d'or & d'azur, au bâton de gueules brochant sur le tout*.

TALEYRAND, en Périgord.

Les Ecrivains qui ont parlé des Seigneurs de Taleyrand, Comtes de Grignols, conviennent qu'ils sont issus des Comtes *de Périgord*, du nom de Taleyrand. *Baluze*, dans son Histoire de la Maison d'*Auvergne*, date la séparation de la branche des Comtes *de Périgord* d'avec celle des Comtes *de Grignols*, du tems de Bozon, Comte de Périgord, en 1158, qui dans la Chronique de *Geoffroi*, Prieur de Vigeois, est appellé Bozon de Grainol ou Grignols, en latin *de Granholio*.

Nous nous réservons à parler dans le Supplément de cette ancienne Maison, qui vient de donner un Coadjuteur de l'Archevêché de Reims, & un Chevalier des Ordres, si on nous fournit alors une Généalogie & l'état actuel des branches. On peut, en attendant, consulter le *Mercure de France* du mois de *Janvier* 1744, *p.* 191 *& suiv.* ; & le *Dictionnaire des Gaules*, au mot Grignols, *Tome III, p.* 674.

Cette Maison porte pour armes : *de gueules, à trois lions d'or, armés, lampassés & couronnés d'azur, posés* 2 & 1.

* TALLART : Ancienne Vicomté, autrefois du ressort de la Provence, unie au Dauphiné dès l'an 1337, par *Guigues*, Dauphin de Viennois. Elle étoit alors possédée par *Armand de Trans*, neveu du Pape Jean XXII, & passa dans la Maison de *Clermont*.

L'union de la Vicomté de Tallart en Dauphiné fut encore ordonnée par Lettres-Patentes du Roi Louis XII, au mois d'Octobre 1513, & fut depuis confirmée par d'autres Lettres des Rois Henri IV & Louis XIII, en 1606 & 1619. Le Château de Tallart n'est qu'à deux lieues de Gap, & est situé sur le bord de la Durance, qui, dans cet endroit, sépare la Provence du Dauphiné. Il souffrit plusieurs siéges pendant les guerres civiles, entr'autres celui qu'y mit le Seigneur *de Lesdiguieres*, & qu'il fut obligé de lever en 1580. Cette Vicomté appartient aujourd'hui

Addition à la page 584. du tome XII.

Article Talleyrand. Le Vicomte de Périgord, marié, contrat signé le 2. Décembre 1778. par
leurs Majestés avec Demlle de Viriville.

aujourd'hui à *Marie-Joſeph d'Hoſtun-de-la-Baume*, Duc de Tallart. Voyez Hostun, *Tome VIII.*

TALON : Famille illuſtre dans la Robe, qui, ſuivant des *Mémoires*, tire ſon origine d'Irlande, où on prétend qu'elle a poſſédé des Terres & des places conſidérables.

Jacques Waræus, dans ſes *Antiquités Irlandoiſes*, marque qu'à Tulli-Felim Alfelagh, ſur la riviere de Slane, *Simon Lombard*, & Hugues Talon, fonderent, en 1314, un Couvent de l'Ordre des Hermites de Saint-Auguſtin. M. *Allemand*, Avocat au Parlement de Paris, dans ſon *Hiſtoire Monaſtique d'Irlande*, étend ce qu'avoit écrit *Waræus*, & s'exprime ainſi. « Dans le Comté de Caterlog, à Tulli-Felim, autrement nommé Tollog ou Folaghe, petite Ville ſur » la riviere de Slane, Diocèſe de Laghin, il y a eu un Couvent fondé, l'an » 1314, par deux François, nommés *Simon Lombard* & Hugues Talon. Il y » a même aujourd'hui, dit-il, un Auguſtin Irlandois dans le grand Couvent de » Paris, nommé le Pere Talon, qui m'a aſſuré qu'il deſcend de ce Hugues » Talon, qui, ſur la fin de ſes jours, ſe fit Auguſtin dans le même Couvent » qu'il avoit fondé. Je pourrai prouver dans peu que ce Talon étoit un des » prédéceſſeurs de M. l'Avocat-Général Talon, ſi fameux aujourd'hui dans » l'Europe ».

I. Artus Talon eſt, dit-on, le premier qui quitta l'Irlande pour venir s'établir en France, où il fut Colonel d'un Régiment Irlandois ſous le regne de Charles IX. Il eut, entr'autres enfans, quatre fils, ſçavoir : — 1. Jean, qui ſuit ; — 2. Omer, né à Amiens, qui cultiva les Lettres toute ſa vie. *Du Boulay* rapporte qu'il prêta ſerment à l'Univerſité de Paris en 1544, ſous le Rectorat de M. *de Mery*, & qu'il demeuroit alors au Collége du Cardinal *le Moine*. Il ajoute qu'il accepta une Chaire de Profeſſeur de Rhétorique, qu'il la remplit avec une grande diſtinction ; qu'il fut ami & défenſeur de *Pierre Ramus*, & qu'il mourut à Paris en 1562. Quelques-uns prétendent qu'il eſt mort Curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; ce qui n'eſt pas sûr. Il a donné au Public pluſieurs Ouvrages, dont le Recueil a été imprimé à Baſle en 1575, *in*-4°. Voyez ſon article dans *Moréri*, édition de 1759 ; — 3. Artus, qui s'établit à Châlons en Champagne, & y épouſa *Louiſe d'Eu*, dont il n'eut point d'enfans. Il vécut très-long-tems, poſſéda beaucoup de biens, eut la charge de Receveur des Décimes, & fit de ſon vivant des donations conſidérables aux Hôpitaux de Châlons & Maiſons Religieuſes, par actes des 28 Janvier 1587, & 17 Juillet 1603 ; — 4. & Pierre, auteur d'une branche rapportée ci-après.

II. Jean Talon vint s'établir à Paris, où il fut fait Conſeiller d'Etat, par Lettres du 20 Mars 1563. De ſa femme, *Marie Pidoux*, il eut cinq enfans : — 1. Omer, qui ſuit ; — 2 & 3. Nicolas & Jean Talon, dont la deſcendance eſt éteinte ; — 4. Marie, femme de *Simon Tubœuf*, Avocat au Parlement & Maître des Requêtes de la Reine Elisabeth d'Autriche ; — 5. & Susanne, mariée à *Guillaume Pucelle*, Avocat au Parlement de Paris.

III. Omer Talon, célebre Avocat au Parlement, Maître des Requêtes, Chancelier de la Reine Marguerite en 1604, puis Conſeiller d'Etat, mort le 8 Février 1618, à 80 ans, avoit épouſé, le 10 Mai 1568, *Suſanne Choart-de-Buzenval*, morte le 19 Avril 1643, à 98 ans, fille de *Jacques Choart*, Chef du Conſeil ſouverain de Dombes, & de *Suſanne Coignet*, dont :

1. Jacques Talon, reçu Avocat-Général au Parlement de Paris en 1621 ; Conſeiller d'Etat en 1631, mort en 1648. Il avoit épouſé *Catherine Gueffier*, dont deux filles : — Marie-Susanne Talon, mariée à *Louis Phelypeaux*, Seigneur de Pontchartrain, Préſident en la Chambre des Comptes, pere du Chancelier de Pontchartrain ; — & Catherine Talon, mariée à *Jean-Batiſte le Picart*, Seigneur de Perigny, Maître des Requêtes en 1642, qui laiſſa trois filles. L'aînée, *Claire-Eugénie le Picart*, fut mariée à *Henri d'Agueſſeau*, Conſeiller d'Etat ordinaire & au Conſeil Royal, pere du Chancelier *d'Agueſſeau* ; la ſeconde,

mariée à *Nicolas le Pelletier-de-la-Houſſaye*, Contrôleur-Général des Finances; & la troiſieme, Religieuſe à l'Abbaye de Gif;

2. Charles Talon, Prêtre, Chanoine de l'Egliſe de Paris, puis Curé de Saint-Gervais, nommé, en 1635, à l'Evêché de Léon en Bretagne : il laiſſa ſa Bibliothéque à la Maiſon de Sorbonne, dont il étoit Docteur; — 3. Omer, qui ſuit; — 4. & Susanne-Henriette, mariée à *Pierre Bazin*, Seigneur de Bezons, ayeul de *Louis Bazin-de-Bezons*, Conſeiller d'Etat, d'*Armand Bazin-de-Bezons*, Archevêque de Bordeaux, enſuite de Rouen, & de *Jacques Bazin-de-Bezons*, Maréchal de France.

IV. Omer Talon, II. du nom, reçu Avocat-Général au Parlement le 15 Novembre 1631, par la démiſſion de ſon frere aîné, fut un des plus grands Magiſtrats du XVIIe ſiécle. Egalement habile & homme de bien, il fit briller tant de vertus dans des tems difficiles, que ceux mêmes dont ſa droiture traverſoit les deſſeins ambitieux, ne purent lui refuſer leur eſtime; & dans les affaires des particuliers, la ſageſſe & l'équité de ces déciſions le firent regarder comme l'Oracle du Barreau. Il mourut le 29 Décembre 1652, & laiſſa des *Mémoires*, qui ont été imprimés par les ſoins de l'Abbé *Joly*, en 1732, 8 *Volumes in* 12. Il avoit épouſé *Françoiſe Doujat*, morte le 17 Avril 1667, fille de *Denis Doujat*, Avocat-Général de la Reine Marie de Médicis & de Gaston de France, Duc d'Orléans, & de *Madelene de la Haye*. De ce mariage il a eu : — 1. Denis, qui ſuit; —— 2. Marie Talon, femme de *Daniel Voiſin*, Seigneur du Pleſſis du Bois, Conſeiller d'Etat & Prévôt des Marchands de Paris, mort le 31 Mai 1711, laiſſant — *Marie-Jeanne Voiſin*, mariée à *Chrétien-François de Lamoignon*, Marquis de Baſville, Baron de Saint-Yon & de Boiſſy, Préſident à Mortier, dont : — *Françoiſe-Eliſabeth de Lamoignon*, mariée à *Jean-Armand de Nicolaï*, premier Préſident en la Chambre des Comptes; — *Madelene de Lamoignon*, femme de *Claude de Longueil*, Seigneur de Maiſons, Marquis de Poiſſy, Préſident à Mortier; — *Guillaume de Lamoignon*, Seigneur de Blancmeſnil, Chancelier de France; — & *Jeanne-Chriſtine de Lamoignon*, mariée à M. *de Maniban*, Préſident au Parlement de Toulouſe.

3. Françoise Talon, mariée à *Thierri Bignon*, Maître des Requêtes, puis premier Préſident au Grand-Conſeil; — 4. & Madelene, femme de *Jean-François Joly*, Seigneur de Fleury, Avocat-Général au Parlement de Metz, puis Conſeiller au Parlement de Paris, pere de — *Joſeph-Omer Joly-de-Fleury*, Avocat-Général; — de *Guillaume-François Joly-de-Fleury*, Avocat-Général après ſon frere, puis Procureur-Général au Parlement de Paris; — & de *Françoiſe Joly-de-Fleury*, mariée à *Louis de l'Epine*, Seigneur de Grainville.

V. Denis Talon, Seigneur du Boulay, Avocat du Roi au Châtelet, puis Avocat-Général au Parlement en 1652, après la mort de ſon pere, fut un des deux Préſidens à Mortier créés en 1691, reçu le 10 Janvier de la même année, & décéda le 2 Mars 1698, à 70 ans. On a imprimé quelques-unes de ſes actions publiques, qui paſſeront à la poſtérité, de même que celles de ſon pere; mais on n'a pas dû lui attribuer le *Traité de l'autorité des Rois dans le gouvernement de l'Egliſe*, qui eſt de *Rolland le Vayer-de-Boutigny*, mort en 1685, Intendant de Soiſſons. M. Talon avoit épouſé *Eliſabeth-Angélique Favier-du-Boulay*, morte le 28 Septembre 1732, à 88 ans, fille de *Jacques Favier*, Seigneur du Boulay en Beauce, Maître des Requêtes, & d'*Eliſabeth Vallée*, dont :

VI. Omer Talon, III. du nom, Marquis du Boulay, du Tremblay-le-Vicomte, &c. Colonel du Régiment d'Orléanois, mort jeune le 10 Juillet 1709. Il avoit épouſé, le 4 Février 1700, *Marie-Louiſe Molé*, fille de *Louis Molé*, Seigneur de Champlatreux, Préſident à Mortier au Parlement de Paris, & de *Louiſe-Marie Bétaut*. Elle eſt morte le 6 Octobre 1761, âgée de près de 90 ans, laiſſant : —— 1. Louis-Denis, qui ſuit; —— 2. Marie-Françoise, mariée, le 28 Août 1725, à *Louis-François*, Marquis *de la Bourdonnaye*, Maître des Requêtes, puis Intendant de Rouen & Conſeiller d'Etat; —— 3. & Angélique-Louise, mariée, le 3 Octobre 1736, à *Louis-Joſeph de Montcalm*, Marquis de Saint-Veran, Maréchal-de-Camp, & Commandant les troupes du

Roi en Canada, pere de — *Louis-Jean-Pierre-Gilbert*, Marquis *de Montcalm*, Colonel du Régiment de Cavalerie de Montcalm; — & de *François-Déodat-Gilbert de Montcalm*, Chevalier de Malte.

VII. Louis-Denis Talon, Marquis du Boulay, né le 2 Février 1701, reçu Conseiller au Parlement de Paris le 5 Septembre 1721, Avocat-Général en 1724, & Président à Mortier en 1732, mort le 1 Mars 1744, avoit épousé, le 6 Avril 1724, *Françoise-Madelene Chauvelin*, fille de *Louis-Chauvelin*, Avocat-Général au Parlement, Commandeur Grand-Trésorier des Ordres du Roi, & de *Madelene de Grouchy*. De ce mariage il a laissé — Françoise-Madelene Talon, née en 1730, mariée, le 30 Janvier 1746, à *Etienne-François d'Aligre*, Président à Mortier, puis premier Président au Parlement de Paris. Elle est morte le 9 Décembre 1767, sans enfans.

Branche cadette transplantée à Paris.

II. Pierre Talon, fils puîné d'Artus (& frere cadet de Jean Talon, Conseiller d'Etat), mourut jeune, & avoit épousé une parente de *Louise d'Eu*, femme d'Artus, son frere. Il en eut:

III. Robert Talon, qui s'établit à Châlons en Champagne, & épousa *Anne Dubois*. Il mourut jeune aussi, & eut, entr'autres enfans:

IV. Artus Talon, qui succéda à son grand-oncle, dans la charge de Receveur des Décimes, & partagea dans la succession avec Omer Talon, Conseiller d'Etat, la portion pour laquelle il avoit été rappellé par ses testament & codicilles, des 3, 13 & 24 Septembre 1596, passés devant *Hugues Vasse* & son Confrere, Notaire. De sa femme, *Louise de Châtillon*, il eut, entr'autres enfans:

V. Artus Talon, II. du nom, Avocat au Parlement, Juge de la Police & de la Pairie de Châlons, qui épousa *Louise Rafflin*, dont, entr'autres enfans:

VI. Nicolas Talon, Avocat au Parlement, aussi Juge de la Police & Pairie de Châlons. De *Marie Favret*, sa femme, il eut entr'autres:

VII. Jean Talon, Avocat au Parlement, qui succéda d'abord aux places de son pere, & vint ensuite s'établir à Paris, où il fut Avocat au Conseil du Roi. Il épousa *Marie Veron*, dont, entr'autres enfans: —— 1. Jean-Batiste, qui suit; —— 2. Jacques, Chanoine & Grand-Archidiacre de Toul, où il est mort en 1755; —— 3. Louis-Robert, mort sans lignée; —— 4. & autre Jean-Batiste, Abbé, Chanoine de Toul.

VIII. Jean-Batiste Talon, Conseiller au Parlement en la premiere Chambre des Enquêtes, mort en Novembre 1772, âgé de 60 ans, avoit épousé, en 1750, *Marie-Charlotte Radix*, de laquelle il a laissé: —— 1. Antoine-Omer Talon, né le 21 Janvier 1760; † —— 2. Marie-Geneviéve, née le 26 Novembre 1754, mariée, le 21 Janvier 1770, à *Etienne-Philippe*, Marquis *de Villaines*, Exempt des Gardes-du-Corps de Sa Majesté. Voyez Villaines; — 3. & Marie-Victoire Talon, née le 3 Avril 1756, mariée, le 6 Février 1775, à *Marie-Louis-Henri d'Escorches*, Marquis de Sainte-Croix, Enseigne au Régiment des Gardes-Françoises. Voyez Escorches.

Les armes: *d'azur, au chevron, accompagné de trois épis sortant chacun d'un croissant, le tout d'or.*

/ morte en ..... 1779.
† Avocat du Roi au Châtelet depuis le 29. juillet 1777.

TARDIEU, en Normandie. Famille noble qui remonte, par filiation suivie, à

Pierre Tardieu, Seigneur du Moulin, qui eut de *N... de Sores*, son épouse:

Richard Tardieu, Seigneur de la Potterie & de Mouchy, vivant encore en 1576, marié trois fois. Le nom de sa premiere femme est ignoré; la seconde fut *Marie Louterel*; & la troisieme, *Marguerite de Pont*, veuve de *Jean Denis*. Du premier lit vint: —— 1. Adrien, qui suit; du second: — 2. Valeran, marié, en 1565, à *Catherine Denis*, fille de *Jean Denis*, & de *Catherine de Pont*, de laquelle il eut — Jeanne Tardieu, mariée, en 1588, à *Jean Bouchard*, dont deux fils & deux filles; & du troisieme lit: — 3. Richard, rapporté après la postérité de son aîné; — 4 & 5. Gilles & Charles, dont on

ne connoît que les noms ; — 6. Roch, Seigneur de Mouchy & de Marchaumont, Bailli-Vicomtal du Comté d'Eu avant 1587, qui étoit mort en 1614. Il avoit épouſé *Marie Scourion*, fille de *Jacques Scourion*, Conſeiller au Préſidial d'Amiens, & de *Jeanne Perrache*, dont : — Philippe ; — & François, Seigneur Patron de Mouchy, marié à *Florence de Torcy*, fille de *N... de Torcy*, Seigneur de Caumont, & de *Jacqueline de Biville*, dont — Jacqueline Tardieu, qui demeuroit à Mouchy, Election d'Arques, & fut maintenue dans ſa nobleſſe le 5 Juillet 1670.

7 & 8. Thomas & David ; — 9. François, auteur de la branche des Marquis de Maleiſſie, rapportée ci-après ; — 10. Pierre, Seigneur de Mortagne, au Comté d'Eu ; — 11. & Antoinette, femme de *Michel Leſperon*, Seigneur de la Jonquiere, annobli par Lettres du mois de Mars 1594, qui teſta en 1597, & eut deux enfans.

Adrien Tardieu, fils de Richard, & de ſa premiere femme, épouſa *Jeanne Havard*, dont il eut : — 1. Charles Tardieu, Seigneur de la Potterie, demeurant en la ville d'Eu, marié à *Anne Bezu*, de laquelle il n'eut que des filles, ſçavoir : — Catherine, mariée, le 27 Mai 1662, à *François Leſtendart*, Seigneur de Canouville ; —— Anne & Marie, maintenues dans leur nobleſſe le 28 Mai 1668 ; — 2. & Richard, qui ſuit.

Richard Tardieu, II. du nom, Seigneur du Meſnil & de Châtillon, Secrétaire du Roi, réſigna, en 1624, & avoit épouſé 1°. *Eliſabeth Turquant* ; & 2°. *N... de la Tomaſſiere*, veuve de *N... Latteignant*, Secrétaire du Roi, & fille de *N... de la Tomaſſiere*, & de *Marie Gillot*. Du premier lit vint : — 1. Marguerite, femme, le 20 Février 1707, de *Jacques Seguier*, Seigneur de la Verriere, Garde des Rôles des Officiers de France, dont des enfans ; & du ſecond lit : — 2. Jacques, qui ſuit ; — 3. N... Tardieu, Chanoine de la Sainte-Chapelle ; — 4. & Philibert, Chevalier de Saint-Lazare.

Jacques Tardieu, Conſeiller au Parlement de Paris en Juillet 1620, Lieutenant-Criminel au Châtelet en 1635, épouſa *Marie Ferrier*, fille de *Jérémie Ferrier*, Miniſtre à Niſmes, qui abjura le Calviniſme. Lui & ſa femme furent aſſaſſinés dans leur maiſon, Quai des Orfévres, le 24 Août 1675, & ne laiſſerent point d'enfans.

Branche des Marquis de Maleissie.

François Tardieu, ſeptieme fils de Richard, & de *Marguerite de Pont*, ſa troiſieme femme, Seigneur de Melville, Conſeiller en la Cour des Aides de Paris en 1593, Maître des Requêtes en 1613, épouſa, par contrat du 25 Novembre 1598, *Anne Martin*, qui fut depuis Dame d'honneur de la Reine mere, fille de *Mathieu Martin*, Seigneur de Maleiſſie & de l'Eglantier, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Gouverneur du Fort de la Capelle, & de *Madelene Alamani*, Dame d'honneur de la Reine Marguerite. Elle étoit ſœur de *Henri Martin*, dit *le Marquis de Maleiſſie*, Gouverneur des Ville & Citadelle de Pignerol. De ce mariage vinrent : — 1. Gabriel ; — 2. François-Ignace, né en 1610, Chevalier de Malte en 1626, qui ſe noya la même année en allant au combat ; —— 3. Louis-Ariſtarque, Seigneur d'Eſclavelles, Chevalier de Malte en Novembre 1629, puis Maréchal-de-Camp, maintenu dans ſa nobleſſe le 9 Juin 1670, marié 1°. à *Marie Neret* ; & 2°. en 1664, à *Marie Saillans-de-Creuilly*. Il eut du ſecond lit — Louis-Gabriel Tardieu, Seigneur d'Eſclavelles, né en 1666, Page du Roi dans ſa grande Ecurie en 1682, Brigadier des Armées du Roi en 1719, Commandeur de l'Ordre de Saint Louis, Gouverneur de la Citadelle de Valenciennes, mort le 7 Décembre 1736, à 71 ans ; — 4. Charles-Gabriel, qui ſuit ; — 5. & Catherine, mariée, par contrat du 29 Décembre 1618, à *Albert de Grillet*, Seigneur de Briſſac, Capitaine au Régiment des Gardes.

Charles-Gabriel Tardieu, Chevalier, Seigneur de Melville, Marquis de Maleiſſie, par ſucceſſion du Sieur *Martin de Maleiſſie*, ſon grand-pere, Lieutenant-Général & Gouverneur de Pignerol, dont il fut chargé de prendre les

nom & armes, eut, le 8 Février 1644, la Commiſſion de Lieutenant de Roi de Pignerol, pour y commander en l'abſence du Sieur *de Maleiſſie*. Il eut un Brevet de Conſeiller d'Etat le 20 Mars 1656, pour s'être ſignalé au ſecours de Caſal & à la priſe de Turin, & fut fait Maréchal-de-Camp en 1667. Il épouſa, par contrat du 14 Septembre 1643, *Geneviéve Hebert*, fille de *Vincent Hebert-de-Buc*, Conſeiller en la Cour des Aides, & de *Geneviéve Heron*, & en eut: — 1. JACQUES-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. CHRÉTIENNE-CHARLOTTE, mariée à *Jean-Louis Leſtendart*, Marquis de Bully, dont un fils, & une fille, Marquiſe *de Roncherolles*; — 3. & CATHERINE-NICOLE, mariée, par contrat du 16 Octobre 1685, à *Louis du Meſniel*, Marquis de Sommery, morte le 5 Août 1737, âgée de 85 ans, dont des enfans.

JACQUES-FRANÇOIS TARDIEU, Marquis de Maleiſſie, Seigneur de Rivecourt, Capitaine aux Gardes, Lieutenant de Roi de Compiegne, mort le 17 Septembre 1694, avoit épouſé, en 1684, *Anne Barentin*, Dame de Mons en Poitou, morte le 13 Janvier 1728, à 71 ans, fille d'*Achille Barentin*, Conſeiller au Parlement de Paris, mort en 1698, & de *Marie Quatrehommes*. De ce mariage ſont iſſus: — 1. CHARLES-GABRIEL, qui ſuit; — 2. JACQUES-FRANÇOIS, Seigneur de Meux près Compiegne, dit *le Comte de Maleiſſie*, né le 29 Septembre 1690, mort le 10 Juin 1738. Il avoit épouſé, le 11 Septembre 1728, *Marguerite-Françoiſe de Heére*, fille de *Claude-Denis de Heére*, Seigneur de Barneville, Lieutenant aux Gardes-Françoiſes, & de *Marie-Anne de la Motte-d'Aunoy*, dont il n'eut point d'enfans; — 3. & LOUIS-RENÉ, Eccléſiaſtique, né en Février 1694, mort le 19 Mars 1768.

CHARLES-GABRIEL TARDIEU, Marquis de Maleiſſie, Seigneur de Mons & de Rivecourt, Enſeigne de Vaiſſeau, Lieutenant de Roi de Compiegne, mort le 27 Juin 1756, avoit épouſé, le 9 Février 1723, *Anne-Philiberte Barillon*, Dame de Maugarny, morte le 4 Février 1765, à 65 ans, fille d'*Antoine Barillon d'Amoncourt*, Maître des Requêtes, & d'*Anne Doublet*. De cette alliance ſont ſortis: — 1. ANTOINE-CHARLES, qui ſuit; — 2. CHARLES-PHILIBERT, Chevalier de Malte, appellé *le ~~Chevalier~~ de Maleiſſie*, Chevalier de Saint-Louis, ~~Lieutenant aux Gardes en 1777, marié~~, en 1769, à *N... Sylva*, fille d'*Adrien-Clément Sylva*, Maître des Requêtes, & de *Marie-Antoinette Couet*; — 3. & CHARLOTTE-THÉRESE TARDIEU-DE-MALEISSIE, mariée, le 18 Septembre 1753, à *Jean-Etienne-Bernard de Clugny*, Baron de Nuys-ſur-Armançon, mort Contrôleur-Général des Finances en 1776, laiſſant poſtérité.

ANTOINE-CHARLES TARDIEU, Marquis de Maleiſſie, Seigneur de Mons, Lieutenant au Régiment des Gardes, dans lequel il eſt entré en 1745, Chevalier de Saint-Louis, & Lieutenant de Roi de Compiegne, a épouſé, en 1759, *Eliſabeth-Marie Paignon*, fille de *Jean-Batiſte Paignon*, Ecuyer, & de *Marie-Anne Perichon*, dont un fils & deux filles.

Les armes: *écartelé au 1 d'azur, à deux pointes renverſées d'or*, qui eſt de MARTIN-DE-MALEISSIE; *au 2 d'azur, à trois lions d'or paſſans l'un ſur l'autre*, qui eſt DE CAUMONT; *au 3 bandé d'argent & d'azur de quatre piéces*, qui eſt D'ALAMANI; *au 4 de* BRIQUEVILLE, *pallé d'or & de gueules*: ſur le tout *d'azur, au chevron d'argent, au chef d'or chargé d'une étoile d'azur, & accompagné de deux croiſſans d'or en pointe.*

TARDIVON (DE): Famille noble, originaire des environs de la ville de Romans en Dauphiné, dont il eſt fait mention dans un acte de 1436.

On trouve, dans les Archives de la Chambre des Comptes de Grenoble, des proviſions & réception de Meſſire VALENTIN DE TARDIVON, en l'état & office de Conſeiller au Parlement de Dauphiné, en date du 4 Avril 1524.

Aux termes du Jugement contradictoire de maintenue de la nobleſſe en faveur de JACQUES DE TARDIVON, du 19 Juin 1669, le premier de cette Famille, depuis lequel on a une filiation ſuivie, eſt

1. GUILLAUME DE TARDIVON, Ecuyer (quatrieme ayeul dudit JACQUES), vivant le 8 Mars 1500, marié depuis à Demoiſelle *Benoîte Rabot*, ſœur de Meſſire

Laurent Rabot, Conſeiller au Parlement de Dauphiné. Ledit GUILLAUME teſta, le 20 Avril 1520, en faveur de ſes deux fils, ANDRÉ, qui ſuit, & THOMAS.

II. Noble ANDRÉ DE TARDIVON épouſa, par contrat du 20 Février 1533, Demoiſelle *Françoiſe de Galbert-de-Rocoulles*, & en eut :

III. Noble EXUPERE DE TARDIVON, qui fit profeſſion de la Religion prétendue reformée, & ſe tranſplanta en Vivarais, par le mariage qu'il y contracta avec l'héritiere *de Crozat*, dont il n'eut point d'enfans. Il y épouſa, 2°. le 10 Décembre 1586, Demoiſelle *Jeanne Desbots-Solignac*, de laquelle ſortit :

IV. Noble PAUL DE TARDIVON, marié, le 9 Février 1626, avec Demoiſelle *Alexandrine de Robiac-de-Suzeux*, dont :

V. Noble PIERRE DE TARDIVON, qui épouſa, le 4 Février 1651, Demoiſelle *Judith de Robiac-de-Suzeux*, ſa couſine-germaine, & en eut :

VI. Noble JACQUES DE TARDIVON, Sieur du Beſſet, qui ſervit dans le Régiment de Champagne. Il fut maintenu dans ſa *nobleſſe*, comme nous l'avons dit, par Jugement contradictoire du 19 Juin 1669, & épouſa, le 11 Janvier 1679, Demoiſelle *Anne de Bernard-de-Montbriſon-du-Clap*, dont :

VII. Noble JUST-HENRI DE TARDIVON, Ecuyer, Seigneur du Clap, Pranles, &c. ancien Capitaine d'Infanterie, marié 1°. à Demoiſelle *N... de Fournier-de-Matrait*, de laquelle il n'eſt point reſté d'enfans ; 2°. par contrat du 7 Juin 1713, avec Demoiſelle *Marie Orlandini*, d'une Famille originaire de Florence, établie d'abord à Lyon & enſuite à Valence en Dauphiné. A l'occaſion de ce mariage, il fixa ſa demeure en cette Province, & y fit l'acquiſition du fief de Serromeane, dans la Baronnie de Clerieux, au voiſinage de Romans, d'où étoient ſortis ſes ancêtres. Il épouſa, 3°. le 29 Décembre 1736, Demoiſelle *Françoiſe Chaleat*, de laquelle il eſt veuf ſans enfans. Du ſecond lit il a eu : —— 1. JACQUES DE TARDIVON, Abbé & Chef général de l'Ordre des Chanoines Réguliers de Saint-Ruf, ſécularisé ; —— 2. ANTOINE, dit *du Beſſet*, Chanoine & Vicaire-Général dudit Ordre ; —— 3. JOSEPH-JUSTIN, qui ſuit ; —— 4. PIERRE, dit *de Montfort*, Chanoine de la Cathédrale de Valence ; —— 5. CHARLES, connu ſous le nom *de Montbriſon*, Lieutenant au Régiment de la Couronne, mort de ſes bleſſures en Weſtphalie, en 1743 ; — 6. MARIE, Religieuſe de la Viſitation à Valence, où elle eſt morte ; — 7. ANNE, reſtée fille ; — 8. & JEANNE-THÉRESE, mariée, par contrat du 17 Décembre 1759, à noble *Louis-Thomas de Joſſelin*, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'Infanterie.

VIII. Noble JOSEPH-JUSTIN DE TARDIVON, Ecuyer, Sieur de Serromeane, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine au Régiment de la Couronne, a épouſé, par contrat du 29 Décembre 1736, Demoiſelle *Marie du Poſte-de-Châtillon*, morte en 1747, de laquelle il n'a eu qu'une fille, — N... DE TARDIVON, mariée, le 20 Mai 1760, à Meſſire *Jean-Philippe-Henri-Pierre-François de Ferrier-de-Montal*, Conſeiller au Parlement de Grenoble.

Tous les actes cités, ſur leſquels on a redigé cet article, ont été enregiſtrés à la Chambre des Comptes de Dauphiné, par Ordonnance du 14 Août 1762.

Les armes de cette Famille ſont : *de ſinople, à une tour crenelée d'argent, maçonnée & ajourée de ſable, acoſtée de deux fleurs de lis auſſi d'argent, au chef d'azur, chargé de trois diamans d'or en face, taillés en pointe.*

TARTANAC : Famille originaire de Gaſcogne, & établie dans le pays de Foix, où elle a été reconnue *noble*. C'eſt à ce titre que pluſieurs de ce nom ſont entrés aux Etats de cette Province.

PIERRE DE TARTANAC, Sire de Riche-Jouy, vivoit, en 1260, à la Cour de THIBAUD, Roi de Navarre, où il fut fort conſidéré, & ſe ſignala dans les guerres des Croiſades.

Des branches de cette Famille, attachées à la Religion prétendue reformée, paſſerent, avec leurs titres, dans des pays étrangers, ſur-tout en Suiſſe, depuis la révocation de l'Edit de Nantes, ce qui fait que nous ne pouvons donner que les derniers degrés de cette Famille, alliée avec les meilleurs du pays de Foix.

Isaac de Tartanac, Sieur de la Mire, se trouva au siége de Montauban, & fut chargé, par Louis XIII, de quelque expédition militaire pour son service. Il s'y comporta avec une prudence qui lui mérita la bienveillance & la protection de Henri de Bourbon, Prince de Condé. Les Rebelles de Montauban ayant fait une sortie, entourerent sa maison & lui enleverent ses équipages. Il présenta Requête au Prince *de Condé*, qui lui accorda une indemnité à prendre sur les biens de plusieurs de ces Rebelles. Ce fait est constaté par un acte du 22 Juin 1629, signé de Henri de Bourbon, dont l'original est entre les mains de Joseph de Tartanac, arriere-petit-neveu d'Isaac.

Jean de Tartanac, Seigneur de Coulomé, épousa, le 2 Juin 1647, Damoiselle *Catherine la Fargue*, dont :

Barthelemi de Tartanac, qui se retira avec son épouse à Berne, où, sur ses titres, on lui permit de jouir de tous les priviléges accordés aux *Nobles d'origine & d'extraction*. De son mariage, contracté le 10 Décembre 1686, avec *Marie d'Usson*, fille de *Bernard*, & de *Françoise du Toc*, il eut :

Barthelemi de Tartanac, II. du nom, Mousquetaire dans la premiere Compagnie de la Garde du Roi, fait prisonnier, en 1711, au combat d'Oudenarde, & marié, par contrat du 21 Juillet 1719, à *Marie Jacquemier*, dont :

Joseph de Tartanac, Chevalier, Seigneur Comte de Nerac, ci-devant Gendarme de la Garde, marié, 1°. le 27 Novembre 1745, à *Claude-Françoise Jouvin-de-Rochefort*, fille d'*Albert Jacques*, & de *Claude-Françoise Tauxier*, morte le 3 Août 1746 ; & 2°. le 14 Novembre 1775, à *Marie Marguerite Sauvé*. Nous ignorons s'il y a postérité.

Les armes : *écartelé au 1 & 4 d'or, au lion rampant de gueules ; au 2 & 3 de gueules, à la tortue d'or, au chef d'argent, chargé de trois molettes d'éperon de sable ; l'écu surmonté d'un heaume* ou *casque taré de front, grillé d'or, orné de ses lambrequins d'or, d'argent, de gueules & de sable.* Supports, *deux aigles au naturel.*

TEISSIER-DE-MARGUERITTES : Famille noble, originaire de Nice.

I. Honoré Teissieri, Ecuyer, vivant à Nice, vers la fin du XVe siécle, eut pour enfans : —— Giovan, qui suit ; — & Louis, premier Juge à Nice en 1537, mort sans enfans.

II. Giovan Teissieri, Ecuyer, né à Nice en 1527, épousa *Jeanne de Grivaudi*. dont : —— Hugues, qui suit ; —— & Jacques, duquel on ignore l'alliance.

III. Hugues Teissieri, Ecuyer, succéda à Louis Teissieri, son oncle, dans la charge de premier Juge à Nice, & épousa *Gabrielle de Morthier*, de laquelle il eut : — Etienne, qui suit ; — & Robert, qui s'établit à Rome.

IV. Etienne de Teissier, Ecuyer, vint s'établir en France, & se fixa dans les Cevennes. Il est la tige de ceux de ce nom qui ont passé en Allemagne, en Hongrie, en Angleterre & en Hollande. Il eut d'*Anne Robert*, sa femme : —— 1. Pierre, qui suit ; — 2. Antoine, établi en Suisse ; — 3. Guillaume, dont la branche subsiste à Paris ; — 4. Jean, mort à Genève ; — 5. Philippe, dont la branche s'est établie en Angleterre & en Hollande ; — 6. Léonard, qui eut une fille, mariée à noble *N... de Boyne*, Baron de Bo cairan ; — 7. & Jacques, qui se maria à Demoiselle *de Pierredon*, d'une ancienne Famille.

V. Pierre de Teissier, Ecuyer, né le 1 Juin 1640, se retira à Anduze dans les Cevennes, & épousa noble *Isabeau de Soubeiran*, née le 8 Février 1647, dont : —— Antoine, qui suit ; —— & Jean, qui laissa deux filles, l'une morte sans postérité, & l'autre mariée en Angleterre.

VI. Antoine de Teissier, Ecuyer, Baron de Marguerittes, Seigneur de Rocquecourbe, Lagarne, Couloures & autres lieux en Languedoc, né le 25 Novembre 1667, obtint, en Décembre 1737, des Lettres-Patentes, portant rétablissement de deux Foires par année dans la Baronnie de Marguerittes. Ces deux Foires avoient été accordées ci-devant par Henri II, au mois de Janvier 1547, & avoient été interrompues par les troubles arrivés dans le Languedoc, pendant

lesquels les villages de Lagarne & de Couloures furent réduits en cendres. Il avoit épousé *Rosalie Faranda*, de Palerme, née le 28 Août 1682, & en eut : — JEAN-JOSEPH-MARIE-AUGUSTIN-CHRISTOPHE, qui suit ; — & quatre filles, dont l'aînée a épousé, en 1723, *Raimond de Novy*, Seigneur de Caveirac.

VII. JEAN-JOSEPH-MARIE-AUGUSTIN-CHRISTOPHE DE TEISSIER, Ecuyer, Baron de Marguerittes, Seigneur de Rocquecourbe, Lagarne, Couloures, &c. épousa *Marie Salles*, fille de *Jean Salles*, Ecuyer, Seigneur de Salinelles. Il obtint des Lettres-Patentes de surannation, pour le rétablissement des deux Foires par an dans la Baronnie de Marguerittes, datées de Versailles le 26 Mars 1766, enregistrées au Parlement de Toulouse le 13 Juin suivant, & au Présidial de Nismes le 6 Juillet de la même année. Il eut pour enfans : — JEAN-ANTOINE, qui suit ; — & MARIE, morte en bas-âge.

VIII. JEAN-ANTOINE DE TEISSIER, Ecuyer, Baron de Marguerittes, Seigneur de Rocquecourbe, Lagarne, Couloures, &c. a épousé, le 20 Avril 1768, *Thérese-Gabrielle d'Amielh*, fille de Messire *Jean-Batiste-André-Augustin d'Amielh*, dont : — 1. AUGUSTINE-GABRIELLE-SOPHIE, née en 1769 ; — 2. MARIE-EMILIE, née le 12 Juin 1770 ; — 3. ANGÉLIQUE-VICTOIRE, née le 24 Mai 1774 ; — 4. JOSEPHINE-EUGÉNIE, née le 15 Mars 1776.

Les armes : *d'or, au porc-épic de sable, sur une terrasse de même, au chef de gueules, chargé d'un croissant d'argent, acosté de deux étoiles de même.* Supports, *deux levrettes au naturel.* Cimier, *couronne de Marquis.*

TELLIER (LE) : Ce nom est très-ancien en basse Normandie, & a été commun à deux Familles de cette Province, qui ont des armes différentes, quoiqu'ayant la même origine, ce qui étoit assez ordinaire lors du commencement des armoiries, & même plusieurs siécles après.

La premiere est celle des Barons *de la Luthumiere*, Seigneurs d'Yvetot près Valognes, qui portoit : *d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre lions de sable.*

La seconde est la Famille des Seigneurs *de la Varabliere*, dans la paroisse de Percy, laquelle porte pour armes : *de gueules, à une fasce d'argent, accompagnée en chef de deux molettes d'éperon de même, & en pointe d'une main droite aussi d'argent, posée en pal.* Devise : DEXTERA DOMINI FECIT VIRTUTEM.

Ces deux Familles, originaires du Diocèse de Coutances, ont possédé des Terres dans le même canton, & ont été maintenues, en 1463, dans la qualité d'*ancienne Noblesse* par *Raimond Montfaouq*, Commissaire du Roi sous LOUIS XI.

La Famille des Barons *de la Luthumiere* fondit, en 1648, dans la Maison de *Matignon*, par le mariage de MARIE-FRANÇOISE LE TELLIER, Dame de la Luthumiere, fille & héritiere de FRANÇOIS LE TELLIER, Marquis de la Luthumiere, & de *Charlotte du Bec-Crepin*, avec *Henri*, Sire *de Matignon*, Comte de Thorigny, Lieutenant-Général pour le Roi en la Province de Normandie.

Quant à la Famille des Seigneurs *de la Varabliere*, maintenue, avec la précédente, dans son ancienne noblesse, elle subsiste encore en plusieurs branches, dont les principales sont celles des Seigneurs de Boismorant, au Diocèse de Coutances, & des Seigneurs de Vaubadon près Bayeux.

Le laps des tems, les guerres civiles & les ravages des Protestans ayant dissipé & détruit la meilleure partie des titres de cette Famille, elle n'a pu recueillir tous les renseignemens nécessaires pour remonter jusqu'à l'origine de son nom ; mais ceux qui lui restent suffisent assez pour en prouver l'ancienneté depuis GIRARD LE TELLIER, auteur commun des différentes branches qui en sont sorties, & par lequel nous allons commencer.

I. GIRARD LE TELLIER, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Varabliere, la Manceliere, la Crespiniere & la Moreliere (Fiefs situés en la paroisse de Percy, au Diocèse de Coutances), produisit ses titres lors de la recherche de la Noblesse dans la Province de Normandie, ordonnée par Louis XI, en 1463 ; & fut maintenu

maintenu dans sa qualité de *noble de race* par *Raimond Montfaouq*, Commissaire du Roi. Il avoit épousé, en 1454, *Catherine de Percy*, dont : — 1. GIRARD, qui suit ; —— 2. JEAN, auteur de la branche de la Manceliere, rapportée ci-après ; — 3. LOUIS, tige des Sieurs de la Moreliere, mentionné en leur rang ; — 4. EUSTACHE, Prêtre ; — 5. & GUILLAUME.

II. GIRARD LE TELLIER, II. du nom, Ecuyer, Sieur de la Varabliere, partagea, le 23 Septembre 1490, la succession de son pere avec JEAN, son second frere, sauf à LOUIS, EUSTACHE & GUILLAUME, ses puînés, à avoir tels partages qu'ils pourront demander. Il est employé dans une Sentence rendue aux plaids de Gavray, le 12 Mai 1492, entre lui & la Dame *Catherine de Percy*, sa mere, alors veuve, comparante par JEAN LE TELLIER, son second fils ; & fit, avec ses quatre freres, le 20 Février 1515, des lots des biens de feu leur mere. Il avoit épousé, en 1495, *Marguerite d'Escajeul*, dont :

1. LOUIS, Ecuyer, Sieur de la Varabliere, qui eut une fille, nommée JEANNE LE TELLIER, mariée à *Charles Potier*, Ecuyer ; —— 2. RAVEND, qui suit ; — 3. & JEAN, Ecuyer, marié, par contrat du 21 Mars 1556, à *Michelle Franquet*, dont — LOUIS LE TELLIER, Ecuyer, qui fut pere de — JEAN, II. du nom, marié à *Gillette Lassonneur*, de laquelle il eut deux fils, sçavoir : —— GIRARD LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de la Fosse, maintenu, sur la production de ses titres, dans la qualité de *Gentilhomme*, en 1666, avec son neveu GILLES, fils de JACQUES, par M. *Chamillart*, Intendant de la Généralité de Caen ; —— & JACQUES, Ecuyer, qui fit, avec son frere aîné, des lots & partages des successions de leurs pere & mere le 25 Avril 1653. Il eut pour fils GILLES LE TELLIER, maintenu dans sa noblesse en 1666, avec GIRARD, son oncle, comme il a été dit. Cette branche est éteinte.

III. RAVEND LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de la Crespiniere, reçut, avec son frere aîné LOUIS, Ecuyer, Sieur de la Varabliere, une promesse expédiée, devant les Tabellions de Percy, le 11 Mai 1537, par PIERRE LE TELLIER, Ecuyer, de les acquitter de leur contingent du ban & arriere-ban ; & fit un accord, le 28 Octobre 1570, avec JEAN LE TELLIER, Ecuyer, son frere puîné. Il avoit épousé, le 17 Septembre 1525, *Anne Anquetil*, fille de *Jacques*, Ecuyer, & de *Catherine le Breton*, dont vinrent : —— 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. LOUIS, marié à *Catherine le Guay*, dont la rente dotale fut remplacée, le 25 Juin 1596, sur les biens de son époux. Ils eurent de leur mariage un garçon & trois filles. JEAN, leur fils, maria ses trois sœurs, sçavoir : GUILLEMETTE LE TELLIER, en 1605 ; ANNE, en 1611 ; & JEANNE, en 1617. Il fut pere de JACQUES LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de Languetilliere, maintenu dans sa noblesse, avec ses consanguins, en 1666, par M. *Chamillart*, Intendant de Caen. Cette branche est éteinte ; — 3. MARTIN, cité dans la recherche de M. *de Roissy*, en 1598 ; — 4. & CHARLES, auteur de la branche des Seigneurs de Boismorant, rapportée ci-après.

IV. FRANÇOIS LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de la Varabliere, est cité avec JEAN LE TELLIER, frere de RAVEND, son pere, dans une Sentence donnée, le 13 Janvier 1570, aux Assises de Coutances ; & obtint, ainsi que son cousin-germain LOUIS, fils de JEAN LE TELLIER, Ecuyer, le 29 Novembre 1575, une Ordonnance du même Siége, portant modération de la taxe imposée sur eux pour frais de ban & arriere-ban. Il épousa, par contrat reconnu au Tabellionnage de Percy le 6 Juin 1586, JEANNE LE TELLIER, fille de noble homme PIERRE LE TELLIER, Ecuyer, & de *Catherine de Campion*, & en eut :

V. JOACHIM LE TELLIER, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Varabliere, qui produisit ses titres de noblesse, avec les oncles LOUIS, MARTIN & CHARLES LE TELLIER, & fut maintenu dans sa qualité de *Noble*, le 9 Décembre 1598, par Jugement de M. *de Roissy*, Commissaire député pour le régalement des Tailles. Il fit un accord, ainsi que JEANNE LE TELLIER, sa mere, avec *Girard le Villain* & autres, le 16 Octobre 1608, devant les Tabellions de Percy, & un autre au même Siége le 9 Novembre 1609, avec ROBERT LE TELLIER, Ecuyer. Il épousa, par traité sous seing-privé du 6 Septembre 1607, reconnu devant les

Tabellions de Moyon le dernier Décembre 1609, *Jacqueline le Chartier*, sœur de *Joachim le Chartier*, Ecuyer, dont vinrent : — 1. JOACHIM, qui suit ; — 2. LOUIS ; —— 3. & FRANÇOIS, Ecuyer, Sieur des Bois, marié, le 2 Février 1662, à *Marie de Vivenay.*

VI. JOACHIM LE TELLIER, II. du nom, Ecuyer, Sieur de la Varabliere, servit dans les armées en Lorraine & en Champagne, ainsi qu'il conste par les certificats des 10 Octobre & 8 Décembre 1636. Il se présenta, avec JOACHIM LE TELLIER, son pere, devant les Officiers du Roi, le 28 Avril 1639 & 14 Août 1642, comme étant prêts de servir Sa Majesté ; transigea sur des intérêts de famille, avec LOUIS & FRANÇOIS, ses freres, le 24 Décembre 1656, devant les Tabellions du Siége de Percy ; & produisit, conjointement avec FRANÇOIS LE TELLIER, Sieur des Bois, ses titres de noblesse, en 1666, devant M. *Chamillart*, Intendant de Caen, qui les reconnut & les maintint pour être *nobles de race.* Il avoit épousé, par contrat passé le 9 Juillet 1644, devant les Tabellions de Saint-Germain-sur-Cé, *Anne Matinel-de-Saint-Germain*, dont : —— GUILLAUME-DENIS, Ecuyer, Sieur de Trelly, mort sans enfans de *N.... Néel-de-Sainte-Marie-l'Aumont*, sa femme ; — & JEAN-PIERRE, qui suit.

VII. JEAN-PIERRE LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de la Couterie, servit pendant quelques années, & épousa *Marguerite de Campion*, de laquelle vint :

VIII. JEAN-JACQUES LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de Trelly, au droit de son oncle qui avoit acquis cette Terre. Il épousa *N... de Mauconvenant-de-Sainte-Suzanne*, & en eut deux filles, sçavoir : — SUSANNE-MARIE, Dame de Trelly, mariée avec *Charles-François de Berenger*, Ecuyer ; —— & SUSANNE-FRANÇOISE, femme de *Nicolas-Gaspard Radulph*, Ecuyer, Seigneur & Patron de l'Esnaut.

Branche des Seigneurs de BOISMORANT.

IV. CHARLES LE TELLIER, Ecuyer, troisieme fils de RAVEND., Ecuyer, Sieur de la Crespiniere, & d'*Anne Anquetil*, fut maintenu dans sa qualité de *noble de race*, en 1598, par M. *de Roissy*. Il avoit épousé, par contrat passé devant les Tabellions de Percy, le 10 Octobre 1587, *Colasse le Masurier*, dont : — GILLES, qui suit ; — & CHARLOTTE, mariée, le 29 Janvier 1627, à THOMAS LE TELLIER, Ecuyer, Sieur des Hiettes. Le contrat de mariage ne fut reconnu devant les Notaires de Percy, que le 26 Novembre 1642.

V. GILLES LE TELLIER, Ecuyer, est cité dans un contrat d'amortissement de rente qu'il fit le 18 Octobre 1609, & dans un contrat d'échange fait entre lui & *Guillemine Hervieu*, veuve de *Claude Alix*, le 28 Octobre 1527 ; reçut, le 26 Août 1635, quittance de 10 livres qu'il avoit payées pour les frais du ban & arriere-ban ; & mourut en 1642. Il avoit épousé, par contrat reconnu le 13 Novembre 1636, *Gillette Voisin*, & en eut : —— JEAN, qui suit ; — & autre JEAN, Ecuyer, Sieur de Beaumaresq, mort, sans postérité, au service du Roi.

VI. JEAN LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de Launay, mineur à la mort de son pere, entra, quand il fut en âge, au service, & fut Brigadier de la Noblesse dans la Compagnie du Comte *de Mathan.* Sa mere lui passa, ainsi qu'à son frere puîné, le 13 Mars 1656, un contrat d'avancement de succession, & tous trois firent des lots à douaire le 27 Septembre 1659, devant les Tabellions du Siége de Senilly. Il produisit, avec son frere, ses titres d'ancienne noblesse en 1666, lors de la recherche par M. *Chamillart*, & fut maintenu dans sa qualité de *Noble de race.* Il épousa, en 1668, *Avoye du Chemin*, fille de *Robert du Chemin*, & de *Guillemette de Surtainville*, dont vinrent : — 1. JEAN-PIERRE, qui suit ; —— 2, 3 & 4. trois fils, morts sans postérité ; l'un desquels, nommé JEAN-JOSEPH, Garde-du-Corps du Roi, mourut en 1698 ; — 5. MARIE, femme de *François-Michel de Clinchamp*, Chevalier, Seigneur de Saint-Fraquaire & Preley ; — 6. & ELISABETH, mariée, à Paris, en 1721, à *Jean Fauquet.*

VII. JEAN-PIERRE LE TELLIER, Ecuyer, Seigneur de Boismorant, Capitaine au Régiment de Saint-Denis, par Commission donnée à Versailles le 1 Mars

1709, épousa, au mois de Septembre 1711, *Marie-Jeanne le Breton*, fille de *Jean le Breton*, & de noble *Jeanne le Capellain*, dont : — 1. ADRIEN-OLIVIER, qui suit; — 2. HIACINTHE, mort sans postérité; — 3. & MARGUERITE-MARIE-JEANNE, mariée, en 1736, à *Julien de la Mare*, Ecuyer, Seigneur de Crux.

VIII. ADRIEN-OLIVIER LE TELLIER, Ecuyer, Seigneur de Boismorant, Lieutenant au Régiment de Vermandois, par Lettres du 1 Mars 1734, se trouva à plusieurs batailles, & aux siéges de Trarbach, de Philisbourg & autres; & a épousé, le 1 Juin 1740, *Madelene-Charlotte de Chantelou*, fille de *Pierre de Chantelou*, Ecuyer, Sieur de la Vaussiere, & de *Jacqueline Guersent*. De ce mariage sont issus : — 1. JEAN-PIERRE-ANNE, qui suit; — 2. MARIE-CHARLOTTE-MADELENE, mariée, en 1772, à *Jean-François Boudier*, Ecuyer, Sieur de Villegnerie; — 3. & AMABLE-JULIE, mariée, en 1773, à *Louis-Jacques-Thomas Michel*, Ecuyer, Sieur des Rivieres.

IX. JEAN-PIERRE-ANNE LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de Montaure, Seigneur & Patron de la Haye, du Guislain, de Beaucoudray, le Sens, &c. a épousé, au mois de Juin 1762, *Marie-Jeanne-Jacqueline le Breton*, fille de *Jean-Batiste le Breton*, Ecuyer, Seigneur de Beaucoudray, &c. & de Dame *Marie-Julienne Pilon*, de laquelle il a : — 1. CASIMIR LE TELLIER, né en 1768; — 2. ADÉLAÏDE, née en 1764; — 3. & CÉLESTE-SOPHIE, née en 1767.

Branche des Sieurs de la MANCELIERE, LA BOULAYE, &c.

II. JEAN LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de la Manceliere, qualifié second fils de GIRARD LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de la Varabliere, dans le partage de la succession dudit GIRARD, arrêté avec ses freres le 23 Septembre 1490, est cité dans une Sentence des plaids de Gavray du 12 Mai 1492, comme comparant pour *Catherine de Percy*, sa mere, demanderesse pour son douaire. On le trouve encore employé avec GIRARD, LOUIS, EUSTACHE & GUILLAUME LE TELLIER, ses freres, dans une transaction, en forme d'accord, faite entr'eux & les Paroissiens de Percy, le 15 Mars 1513, devant les Tabellions de Coutances. Il eut de sa femme, dont le nom est ignoré : — 1. GUYON, qui suit; — 2, 3 & 4. JEAN, JACQUES & autre JEAN; — 5. & PIERRE, rapporté après son aîné. Ces cinq freres firent entr'eux, le 3 Mars 1538, les lots & partages de la succession de leur pere.

III. GUYON LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de la Manceliere, vivant en 1575, eut pour fils, JEAN, qui fut pere de JACQUES, & ayeul de MARTIN LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de la Manceliere, qui eut trois filles, sçavoir : — ISABEAU, mariée au Sieur *de Saint-Gilles*, Ecuyer; — MARIE, femme du Sieur *de Riviers*, Ecuyer; — & autre MARIE, épouse du Sieur *de Forestier*, Ecuyer.

III. PIERRE LE TELLIER, Ecuyer, Sieur des Hiettes, puis de la Boulaye à Cerisy, cinquieme fils de JEAN, Sieur de la Manceliere, obtint, le 3 Janvier 1552, du Maître Enquêteur des Eaux & Forêts de la Vicomté de Bayeux, le pouvoir de jouir, comme franc tenant de la Chapellenie de Cerisy sous l'Evêque de Bayeux, des franchises & libertés qu'il avoit droit de prendre dans la Forêt de ce nom. Il vendit à JACQUES LE TELLIER, Ecuyer, son frere, par acte du 18 Octobre 1554, passé devant les Tabellions de Gavray, une portion de Terre qu'il avoit dans la paroisse de Briqueville-la-Blouette; partagea, le 20 Mai 1570, avec ledit JACQUES, & GUYON, son aîné, la succession de JEAN, un de leurs freres; & conjointement avec les mêmes, il rendit aveu, le 13 Septembre 1575, à la Seigneurie de Montfiquet, pour des biens qu'il possédoit; & acheta, par acte passé devant les Tabellions de Saint-Clair, le 25 Mars 1582, de noble homme *Jacques Bauquet*, Sieur de Moon, tous & tels héritages que celui-ci avoit acquis, en la paroisse de Cerisy-l'Abbaye, de *Jean de Percy*, Ecuyer. On a encore de lui diverses acquisitions de rentes ès années 1591 & 1595. Il mourut, fort âgé, vers 1610, & les Terres qu'il possédoit retournerent à la branche des LE TELLIER-DE-VAUBADON, par succession & acquisition des freres co-partageans, comme il paroît par un acte de 1630. Il avoit épousé, 1°. par acte reconnu au

Bailliage de Coutances le 7 Octobre 1548, *Catherine de Campion*; & 2°. par acte ſous ſeing-privé du 7 Septembre 1580, *Jeanne Thorel*, Dame de la Boulaye. Du premier lit vinrent : — 1. ROBERT, qui ſuit; — 2. JEANNE, mariée, en 1586, à FRANÇOIS LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de la Varabliere, ſon couſin-germain, comme il a été dit au degré IV. de la branche de la Varabliere. Et du ſecond lit : — 3. GILLES, Ecuyer, Sieur de la Boulaye, qui s'attacha auprès de la Reine, mere du Roi, & ſervit pluſieurs années, comme on le voit par des certificats de 1630 & 1631. C'étoit un Officier de mérite & très-conſidéré. On l'appelloit *le Pere de la Cavalerie*. Il mourut ſans poſtérité; — 4. JEAN, Sieur de la Vaquerie, tige de la branche des Seigneurs de Vaubadon, rapportée ci-après; — 5. RAPHAEL, Sieur du Meſnil, mort ſans poſtérité; —— 6. ANNE, femme de *N... Sabine*, Ecuyer, Sieur de la Quieze, pere d'une fille, mariée au Sieur *des Caſtillons*; dont — *N... des Caſtillons*, mariée 1°. à *Jean de Faouq*, Marquis de Jucoville; & 2°. à *François-Paul*, Comte *de Briqueville*; —— 7. PERETTE, femme de *Jean de Sallen*, Ecuyer, Sieur de la Claverie; —— 8. & JEANNE, mariée à *René le Roi*, Ecuyer, Sieur de Marcy.

IV. ROBERT LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de la Mare & des Hiettes, eſt cité dans un Arrêt du Préſidial de Coutances du 9 Novembre 1586, donné tant pour lui que comme uſant du droit de PIERRE LE TELLIER, Ecuyer, ſon pere, à cauſe d'une obligation du fait de Demoiſelle JEANNE LE TELLIER, ſa ſœur. Après le décès de ſon pere il partagea ſa ſucceſſion avec GILLES, JEAN & RAPHAEL, ſes freres conſanguins, & eut les héritages aſſis en la paroiſſe de Percy, & les rentes dues ès paroiſſes d'Orval & de Briqueville. De ſon mariage avec *Françoiſe le Maître*, il eut : — THOMAS, Ecuyer, Sieur des Hiettes, qui épouſa, le 29 Janvier 1627, CHARLOTTE LE TELLIER, ſa couſine-germaine, de la branche des Seigneurs de Boismorant, fille de CHARLES, Ecuyer, & de *Colaſſe le Maſurier*; —— & JEAN, qui ſuit.

V. JEAN LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de la Frenaye, partagea avec THOMAS, ſon frere aîné, la ſucceſſion de leur pere, le 22 Décembre 1625; obtint une Sentence au Bailliage de Coutances, le 5 Juillet 1646, contre *Jacques-Gabriel & Julien Guezet*, héritiers de la Demoiſelle *de Clinchamp*, ſa femme, & fut maintenu, avec ſon frere, dans ſa qualité d'*ancien noble*, en 1666, par M. *Chamillart*, Intendant de Caen. Il avoit épouſé, le 29 Janvier 1627, *Françoiſe de Clinchamp*, veuve du Sieur *Gilles Guezet*, dont : — N... LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de la Frenaye, pere de deux filles; —— & GILLES, qui ſuit.

VI. GILLES LE TELLIER, Ecuyer, épouſa *Françoiſe Marſeuil*, & en eut :

VII. PIERRE LE TELLIER, Ecuyer, marié, en 1694, à *Louiſe Martin*, de laquelle ſont iſſus pluſieurs garçons, entr'autres : —— 1. JEAN-PIERRE, qui ſuit; —— 2. un autre fils, marié, & qui a des filles à Saint-Cyr; —— 3. & N... LE TELLIER, établi à Sainte-Colombe près Villedieu.

VIII. JEAN-PIERRE LE TELLIER, Ecuyer, a épouſé *Catherine Touchard*, dont —— MARIE-ANNE LE TELLIER, reçue à Saint-Cyr en 1746.

Branche des Seigneurs de VAUBADON.

IV. JEAN LE TELLIER, Ecuyer, Sieur de la Vaquerie, deuxieme fils de PIERRE, Ecuyer, Sieur des Hiettes, & de *Jeanne Thorel*, ſa ſeconde femme, paroît le troiſieme dans les lots ſous ſeing-privé, du 5 Juillet 1611, faits entre lui & ſes freres. ROBERT, l'aîné de tous, eut les Terres ſituées au Diocèſe de Coutances. Les autres, ſçavoir les Sieurs *de la Boulaye*, *de la Vaquerie* & *du Meſnil*, partagerent les héritages ſis à Ceriſy, Vaubadon & Cormolain. Ces derniers étoient tenus à une rente envers *Thomas Huë*, Ecuyer, Sieur de Laleu, laquelle fut vendue, le 23 Novembre 1633, à *Jean de Sallen*, Ecuyer, Sieur de la Claverie, leur beau-frere. JEAN LE TELLIER, Sieur de la Vaquerie, mourut vers 1655, & avoit épouſé, par traité arrêté le 19 Mai 1624, devant *le Sueur*, Tabellion à Caen, *Iſabelle Canu*, fille de *Germain Canu*, Ecuyer, Secrétaire du Roi, & de *Marie le Migner*, dont : —— GERMAIN, qui ſuit; —— &

Marie, femme, par contrat du 17 Mars 1646, de *François de Cuſſy*, Ecuyer, Sieur de la Houſſaye, près Coutances.

V. Germain le Tellier, Ecuyer, Seigneur de la Vaquerie, la Boulaye & de Vaubadon, fit, dans ſa jeuneſſe, le voyage d'Italie avec MM. *de Riviers* & *de Camilly*. A ſon retour il acheta une charge de Conſeiller en la Cour des Aides de Rouen, dont les Proviſions lui furent expédiées le 14 Mai 1655, & il la poſſéda juſqu'en 1686, qu'il obtint des Lettres de Conſeiller d'honneur, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus en l'exercice de cet office *pendant plus de 30 ans*. Il mourut en ſa Terre de la Boulaye le 2 Août 1687, & avoit épouſé, par acte ſous ſeing-privé du 28 Juin 1656, *Louiſe Coſté-de-Saint-Suplix*, fille de *Pierre*, Chevalier, Seigneur & Patron de Saint-Suplix & du Meſnil, Conſeiller au Parlement de Rouen, & de *Marie Bouchard-de-Bloſſeville*. Elle décéda, en 1699, chez les Dames Bénédictines de Bayeux, auxquelles elle fit des préſens. De ce mariage elle a laiſſé, pour fils unique :

VI. Pierre le Tellier, Ecuyer, Seigneur & Patron de Vaubadon, la Boulaye, Quiry, né à Rouen au mois de Mars 1658, qui entra d'abord, en 1682, dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires, où il ſervit deux ans. Ses parens lui acheterent une charge de Conſeiller au Parlement de Rouen, où il fut reçu, le 16 Août 1684; mais après le décès de ſon pere, il rentra, en 1688, dans les Mouſquetaires; fit, en 1689, la campagne d'Allemagne, en qualité d'Aide-de-Camp du Comte *d'Auvergne*, Colonel-Général de la Cavalerie; & à la fin de la même année, le Roi lui donna une Compagnie de Dragons dans le Régiment de Pomponne. Il ſe trouva à la bataille de Fleurus, où il fut bleſſé & ſa Compagnie preſque toute détruite; à celles de Steinkerque & de la Marſaille; aux paſſages de la Sambre & du Canal de Bruges, & au ſiége de Namur. Les grandes dépenſes qu'il fit au ſervice, l'obligerent de le quitter en 1698. Il fut pourvu, l'année ſuivante, de la charge de Lieutenant des Maréchaux de France au département de Bayeux, & eſt décédé le 7 Juin 1734. Il avoit épouſé, par contrat du 21 Avril 1694, paſſé devant *Mauduit*, Notaire à Rouen, *Marie-Madelene de Peſtel*, Dame du Sauſſay, fille de *François de Peſtel*, Chevalier, Seigneur de Normanville, Châtelain de Saint-Laurent en Caux, & de *Blanche le Cornier-de-Sainte-Hélene*. Elle étoit veuve, en premieres noces, de *Geoffroi Boullays*, Seigneur du Sauſſay, dont elle a eu : —— *Madelene-Marguerite-Françoiſe Boullays*, mariée, 1°. en Février 1707, à *Hervé de la Ferriere*, Seigneur de Carrolles, Brigadier des Armées du Roi, Gouverneur de Belliſle en Bretagne, & de Granville en baſſe Normandie; & 2°. à Meſſire *N... Huë*, Seigneur de Vermanoir, &c. Conſeiller au Parlement de Rouen, qui en a eu — *Angélique-Blanche Huë-de-Vermanoir*, mariée à *Armand-Jérôme Bignon*, qui a été Conſeiller d'Etat, Prévôt des Marchands de Paris, Bibliothécaire du Roi, dont ſont iſſus : — M. *Bignon*, Maître des Requêtes, Bibliothécaire du Roi après le décès de ſon pere; — & une fille, mariée à *Thomas Huë*, Marquis de Miromenil, Garde des Sceaux de France en Août 1774.

Du ſecond mariage de *Marie-Madelene de Peſtel* avec Pierre le Tellier, ſont ſortis : —— 1. Pierre-François-Hippolite, qui ſuit; —— 2. Alexandre, dit *le Chevalier de Vaubadon*, Capitaine au Régiment du Roi en 1724, mort ſans alliance; —— 3. & Marie-Louise, morte Penſionnaire à la Viſitation de Caen en 1711.

VII. Pierre-François-Hippolite le Tellier, Ecuyer, Seigneur & Patron de Vaubadon, la Boulaye, Quiry & Château-Tellier, né le 27 Juin 1697, au Sauſſay, dans le pays de Caux, fut reçu Page du Roi dans ſa petite Ecurie, au mois de Novembre 1714, Mouſquetaire de la premiere Compagnie au mois de Mai 1718, puis Capitaine de Dragons, & Lieutenant des Maréchaux de France au département de Bayeux le 26 Novembre 1733, & eſt mort le 8 Juin 1742. Il avoit épouſé, par contrat du 9 Janvier 1725, *Marie-Anne-Charlotte de Chantelou*, fille unique de *François de Chantelou*, Chevalier, Seigneur & Patron d'Abbeville, Guernou & Courtonne, Lieutenant de Roi des Ville & Château d'Argentan, Inſpecteur de la Généralité d'Alençon, & d'*Anne-Madelene de la Frenaye*,

Elle eſt décédée au mois de Novembre 1753, laiſſant pour enfans : —— 1. Marie-Charles-Pierre, qui ſuit ; —— 2. Gabriel-Alexandre, mentionné après ſon aîné ; — 3. & Blanche-Anne-Marie-Madelene le Tellier, mariée, le 26 Août 1746, à *Laurent-François de Malherbe*, Chevalier, Seigneur & Patron de Notre-Dame de Frenay, Launay, Abbeville, Reveillon & du Radieu, Lieutenant des Maréchaux de France au département de Falaiſe.

VIII. Marie-Charles-Pierre le Tellier, Ecuyer, Seigneur & Patron de Vaubadon, Bretteville, Quiry, Seigneur Châtelain de Saint-Laurent en Caux, Calletot, Braquemont, Conſeiller au Parlement de Rouen, par Proviſions du 20 Janvier 1756, a épouſé, à Paris, le 3 Décembre 1760, *Anne-Madelene-Françoiſe-Julienne Partyet*, fille de *Jean Partyet*, Chevalier, Intendant de l'Hôtel Royal des Invalides, & de noble *Françoiſe-Charlotte Hebert-du-Buc*, dont : — Pierre-Jean, né le 7 Juin 1768 ; — & Anne-Françoise-Armande, née en 1765.

VIII. Gabriel-Alexandre le Tellier, Ecuyer, Seigneur d'Abbeville, frere cadet du précédent, né en 1731, Capitaine d'Infanterie, a épouſé *Marie-Charlotte de Couvains*, fille de *Henri-Charles de Couvains*, Ecuyer, Seigneur haut-Juſticier de Couvains & de Plaine-Seuvre, & de *Madelene-Charlotte de Roncherolles*, de laquelle il a : — Pierre-Alexandre-Gabriel le Tellier, né en 1756, Sous-Lieutenant au Régiment du Colonel-Général en 1774 ; — & une fille.

Branche des Sieurs de la Moreliere.

II. Louis le Tellier, Ecuyer, Sieur de la Moreliere, troiſieme fils de Girard, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Varabliere, & de *Catherine de Percy*, eut de ſa femme, dont le nom eſt ignoré, pour fils :

III. Gilles le Tellier, Ecuyer, Sieur de la Moreliere, qui retira, à droit de clameur, des héritages vendus par Louis, ſon pere, à *Guillaume le Roux*, par contrat paſſé devant les Tabellions de Coutances le 1 Avril 1538. Il épouſa, par traité du 30 Septembre de ladite année, *Marguerite Geoffroy*, dont :

IV. Jean le Tellier, Ecuyer, Sieur de la Moreliere, qui rendit aveu à la Seigneurie de Montfiquet, le 16 Juin 1567 ; & fit un accord à Percy le 1 Novembre 1568, avec *Gilles Voiſin*. Le 4 du même mois il paya 30 ſols pour frais du ban & arriere-ban ; & le 24 Juillet 1616, par acte paſſé devant les Tabellions de Percy, il fit avance de ſa ſucceſſion à ſes fils, ſçavoir : —— Gilles-François, qui ſuit ; — Robert & Thomas le Tellier, Ecuyers.

V. François le Tellier, Ecuyer, Sieur de la Moreliere, fit un accord avec Robert, ſon frere, le 10 Novembre 1622, & fut maintenu dans ſa qualité d'*Ecuyer*, en 1666, par M. *Chamillart*, Intendant de Caen. Il étoit alors âgé de 89 à 90 ans, ſuivant le certificat des Curés de Percy, en date du 25 Juillet 1666, & avoit épouſé, par traité reconnu le 5 Février 1612, Charlotte le Tellier. Le *Mémoire* qui nous a été fourni, dreſſé ſur les titres, ne marque pas qu'il ait laiſſé poſtérité. Les armes, comme il a été dit au commencement de cette Généalogie.

TELLIER (le) : Maiſon illuſtrée dans la Robe, pour avoir donné un Chancelier de France. Suivant les Grands Officiers de la Couronne, *Tome VI*, *p.* 578, elle remonte à

Michel le Tellier, I. du nom, Correcteur des Comptes en 1584, puis Maître des Comptes, & mort en 1608, qui de *Perette Loquet*, ſon épouſe, morte le 5 Janvier 1593, laiſſa pour enfans : —— Michel, qui ſuit ; —— & Charles, auteur de la branche des Seigneurs de Morſan, dont le dernier, Michel le Tellier, Seigneur de Morſan, ancien Maître des Requêtes, vivoit, non marié, en 1775.

Michel le Tellier, II. du nom, Seigneur de Chaville, Conſeiller en la Cour des Aides de Paris le 9 Août 1597, mourut le 6 Mai 1617, & fut enterré,

comme ſon pere, à Saint-Euſtache. Il avoit épouſé, en 1599, *Claude Chauvelin*, fille de *François*, & de *Marie de Charmolue*, dont : — 1. MICHEL, qui ſuit; — 2. CLAUDE, Maître des Comptes à Paris, puis Conſeiller d'Etat & Intendant de Lorraine; — 3. LOUISE, morte en 1664, Prieure de la Ville-l'Evêque à Paris; — 4. MADELENE, femme de *Gabriel de Caſſagnet*, Seigneur de Tilladet, Lieutenant-Général des Armées du Roi; — 5 & 6. FRANÇOISE & MARGUERITE.

MICHEL LE TELLIER, III. du nom, Marquis de Barbeſieux, Seigneur de Chaville, Louvois, &c. Conſeiller au Grand-Conſeil en 1624, Procureur du Roi au Châtelet le 28 Novembre 1631, Maître des Requêtes le 10 Janvier 1639, Intendant de l'armée en Piémont en 1640, Secrétaire d'Etat le 13 Avril 1643, Grand-Tréſorier des Ordres du Roi en Octobre 1652, Chancelier & Garde des Sceaux de France en Octobre 1677, mort à Paris le 30 Octobre 1685, & inhumé à Saint-Gervais, avoit épouſé, le 12 Février 1629, *Eliſabeth Turpin*, fille de *Jean*, Conſeiller en la Cour des Aides, & enſuite Conſeiller d'Etat, morte le 8 Novembre 1698, à 90 ans, dont : — 1. MICHEL, mort jeune; — 2. FRANÇOIS-MICHEL, qui ſuit; — 3. CHARLES-MAURICE, né le 18 Juillet 1642, Archevêque de Reims en 1671, Abbé de Saint-Etienne de Caen, de Saint-Benigne de Dijon, de Breteuil, Saint-Remy, Saint-Thierry de Reims, Proviſeur de Sorbonne, Prélat Commandeur des Ordres, mort le 22 Janvier 1710; — 4. FRANÇOIS, mort jeune; — 5. & MADELENE-FARE, femme de *Louis-Marie-Victor*, Duc *d'Aumont*, Gentilhomme de la Chambre, morte le 22 Juin 1668.

FRANÇOIS-MICHEL LE TELLIER, Marquis de Louvois, né le 8 Janvier 1641, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, Général des Poſtes, Commandeur des Ordres, Surintendant des Bâtimens, mort le 16 Juillet 1691, à 51 ans, & inhumé aux Capucines, avoit épouſé, le 19 Mars 1662, *Anne de Souvré*, Marquiſe de Courtenvaux, fille unique de *Charles*, Marquis *de Souvré*, premier Gentilhomme de la Chambre, & de *Marquiſe de Barentin*, dont : — 1. MICHEL-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. LOUIS-NICOLAS, auteur de la branche des Marquis de Souvré, rapportée ci-après; — 3. LOUIS-FRANÇOIS-MARIE, d'abord Chevalier de Malte, puis Marquis de Barbeſieux, Miniſtre & Secrétaire d'Etat en plein exercice en 1691, mort le 5 Janvier 1701, ne laiſſant que trois filles de ſa premiere femme, *Louiſe-Catherine de Cruſſol*, ſçavoir : — ANNE-CATHERINE-ELÉONORE LE TELLIER, mariée à *Charles-Paul-Sigiſmond de Montmorency*, Duc de Châtillon; — MARIE-MADELENE, mariée au Duc *d'Harcourt*; — & LOUISE-ANGÉLIQUE, mariée au Duc *de Bouillon*; — 4. CAMILLE, né le 11 Avril 1675, Abbé de Bourgueil & de Vauluiſant, Prévôt & Chanoine de l'Egliſe de Reims, de l'Académie Françoiſe, des Sciences & des Inſcriptions, nommé à l'Evêché de Clermont, qu'il n'accepta point, & mort à 44 ans, le 5 Novembre 1718; — 5. MADELENE, femme du Duc *de la Rochefoucaud*, morte en 1728; — 6. ELISABETH-ANNE, morte jeune; — 7. & MARGUERITE, épouſe du Duc *de Villeroy*.

MICHEL-FRANÇOIS LE TELLIER, Marquis de Courtenvaux, né le 15 Mai 1663, Capitaine des 100 Suiſſes de la Garde du Roi, mort le 11 Mai 1721, avoit épouſé, le 28 Novembre 1691, *Marie-Anne-Catherine d'Eſtrées*, fille du Maréchal & Vice-Amiral de ce nom, & de *Marie-Marguerite Morin*, dont, entr'autres enfans : — 1. FRANÇOIS-MICHEL, qui ſuit; — 2. LOUIS-CHARLES-CÉSAR, Chevalier de Malte, connu ſous le nom de *Maréchal d'Eſtrées*, Général de l'armée de Weſtphalie en 1762, Miniſtre d'Etat, mort en 1771, ſans enfans de ſes deux mariages avec *Catherine de Champagne-la-Suze* & *Adélaïde-Félicité Brulart-de-Sillery*; — 3. & ANNE-SABINE, Religieuſe en l'Abbaye de Notre-Dame de Soiſſons.

FRANÇOIS-MICHEL LE TELLIER, II. du nom, Marquis de Louvois, Capitaine des 100 Suiſſes en ſurvivance, mort le 24 Septembre 1719, avoit épouſé, le 26 Mars 1716, *Anne-Louiſe de Noailles*, fille du Maréchal *de Noailles*, dernier mort, & de *Marie-Françoiſe de Bournonville*. De ce mariage il a laiſſé : — FRANÇOIS-MICHEL-CÉSAR, qui ſuit; — & FÉLICITÉ-LOUISE, née poſthume,

& morte le 14 Juin 1768, à 32 ans, femme du Duc *de Villequier*, second fils du Duc *d'Aumont*.

François-Michel-César le Tellier, Marquis de Montmirail, Capitaine des 100 Suiſſes en 1721, mort le 14 Décembre 1764, avoit épouſé, le 25 Février 1732, *Louiſe-Antoinette de Gontaut-Biron*, fille du Duc de ce nom, morte le 11 Juin 1737, dont :

Charles-François-César le Tellier, Marquis de Montmirail, &c. né le 12 Septembre 1734, Capitaine des 100 Suiſſes le 23 Novembre 1754, a épouſé, le 20 Juin 1763, *Charlotte-Bénigne le Ragois-de-Bretonvilliers*, veuve de *Marie-Antoine-Front de Beaupoil-Saint-Aulaire*, Marquis de Lanmary, & fille de *Bénigne le Ragois*, Marquis de Bretonvilliers, Lieutenant-Général au Gouvernement de Paris, & de *Félicité de Cornillon*.

Branche des Marquis de Souvré.

Louis-Nicolas le Tellier, ſecond fils de François-Michel, & d'*Anne de Souvré*, Marquiſe de Courtenvaux, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, Lieutenant-Général au Gouvernement de Béarn, Maître de la Garderobe, Chevalier des Ordres, mort en 1725, à 59 ans, avoit épouſé, en 1698, *Catherine-Charlotte de Pas-de-Feuquieres*, Dame de Rebenac, dont, entr'autres enfans : — François-Louis, qui ſuit ; — & Charlotte-Félicité, mariée, le 19 Juillet 1722, à *Louis-Philogene Brulart*, Marquis de Puiſieux, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, Ambaſſadeur en Hollande, puis Miniſtre & Secrétaire d'Etat.

François-Louis le Tellier, Marquis de Souvré, né le 17 Septembre 1704, Lieutenant-Général au Gouvernement de Béarn en 1725, Colonel d'Infanterie en 1730, Brigadier en 1734, Maréchal-de-Camp le 20 Février 1743, Lieutenant-Général des Armées du Roi le 1 Février 1748, Chevalier des Ordres le 2 Février 1749, a épouſé, 1°. en 1723, *Françoiſe-Gabrielle de Brancas-Cereſte*, morte le 26 Octobre 1724, fille de *Louis de Brancas*, Maréchal de France, & d'*Eliſabeth-Charlotte-Candide de Brancas*, dont une fille, morte au berceau ; 2°. le 7 Février 1725, *Jeanne-Françoiſe Dauvet-Deſmarets*, morte le 16 Décembre 1732, fille de *François Dauvet*, Comte Deſmarets, Grand-Fauconnier de France, & de *Marie Robert* ; & 3°. le 1 Août 1738, *Félicité de Sailly*, née le 4 Février 1716. Il a eu du ſecond lit quatre filles, ſçavoir : — 1. Françoise-Sophie le Tellier, née le 18 Juillet 1726, Religieuſe à Notre-Dame de Soiſſons ; — 2. Françoise-Aglaé-Silvie, née le 21 Septembre 1727, mariée, en 1743, au Marquis *de Saint-Chamans*, Maréchal-de-Camp. Voyez Saint-Chamans ; — 3. Gabrielle-Flore, née le 7 Octobre 1728, mariée au Marquis *de Sailly*, Brigadier d'Infanterie, frere de la Marquiſe *de Souvré* ; — 4. Amable-Emilie-Gabrielle, mariée, le 8 Avril 1755, à *Jean-Batiſte-Calixte*, Comte *de Montmorin*, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, & Miniſtre Plénipotentiaire près de l'Electeur de Treves ; & du troiſieme lit : — 5. François-César, né le 9 Avril 1739 ; — 6. & Louis-Sophie, qui ſuit.

Louis-Sophie le Tellier, Marquis de Louvois, né le 18 Mars 1740, Lieutenant-Général du Royaume de Navarre & pays de Béarn, a épouſé, 1°. en Septembre 1763, *Louiſe Gagnat-de-Logny*, fille d'*Alexandre-Louis*, Maître des Requêtes, & de *N... du Metz-de-Maillebois*, morte le 1 Novembre 1768, âgée de 24 ans ; & 2°. par contrat ſigné, le 30 Avril 1775, par le Roi & la Famille Royale, *N... d'Uriéſen*, Baronne de Huffel.

Les armes : *d'azur, à trois lézards d'argent poſés en pal ; au chef couſu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

TERRASSON : Famille noble & ancienne, qui croit tirer ſon origine d'une Ville du même nom, très-proche de la Vicomté de Turenne en Limouſin, ſituée entre cette Province & celles de Querci, de Périgord & d'Auvergne.

En effet, ſuivant *Moréri*, au mot Turenne, on trouve qu'en 1074, *Boſon*,

I. du nom, Vicomte *de Turenne*, épouſa COMTOT DE TERRASSON, fille ou ſœur de PIERRE-COMTOT DE TERRASSON, de laquelle il n'eut point d'enfans; mais tout cela ne prouve pas que les deux Familles de TERRASSON ſubſiſtantes, tant à Lyon qu'à Angoulême, viennent delà. Il y a ſeulement lieu de préſumer qu'elles ſont parentes entr'elles. Ce qui appuye cette préſomption, c'eſt qu'elles portent toutes deux les mêmes armes, à peu de choſe près.

Les TERRASSON de Lyon & ceux d'Angoulême, ont également *le champ d'azur, à trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe*; & à l'égard *des trois croiſſans d'argent entrelacés* que les TERRASSON de Lyon portent dans le milieu de leurs armoiries, ils ſe trouvent auſſi dans celles des TERRASSON d'Angoulême, excepté que ces derniers ont tellement allongé les pointes des *trois croiſſans d'argent entrelacés*, que toutes ces pointes ſemblent ſe joindre l'une à l'autre & former une eſpéce de *boule d'argent*. Quoi qu'il en ſoit, le premier qui nous ſoit connu de ces deux Familles du même nom, eſt

PIERRE DE TERRASSON, qui vivoit à Lyon en 1560, dans la maiſon duquel les Chefs de la conjuration d'Amboiſe s'aſſemblerent au mois de Janvier de la même année. C'eſt ce que nous apprend *Jean Lefrere-de-Laval*, dans ſa *vraie & entiere Hiſtoire des troubles & guerres civiles de ſon tems*, imprimée à Paris en 1573. Le P. *Daniel* rapporte le même fait dans ſon Hiſtoire de France. *Claude de Rubys*, Auteur contemporain de PIERRE DE TERRASSON, fait mention de lui dans ſon Hiſtoire de Lyon, *p.* 406, & nous apprend qu'il avoit eu quelque commandement dans la Ville pendant les troubles, & qu'on l'y nommoit *le Capitaine*. Il finit par dire, au même endroit, que le 29 Juin de l'année 1565, jour de la fête Saint-Pierre, lorſque les Catholiques de la Paroiſſe de ce nom ſe réjouiſſoient entr'eux, & danſoient dans la place qui eſt devant cette Egliſe, ce même PIERRE DE TERRASSON, accompagné d'un Miniſtre Proteſtant, ſortit de ſa maiſon, qui étoit voiſine de la Place, & inſulta les Catholiques: ceux-ci étant en grand nombre, ſe jetterent ſur lui & le tuerent; & TERRASSON (dit l'Hiſtorien) demeura mort étendu ſur la place. *Rubys*, qui rapporte tous ces faits & pluſieurs autres relatifs, n'apprend point ſi ce PIERRE DE TERRASSON laiſſa poſtérité. Etant Proteſtant, il n'eſt pas étonnant qu'on ne trouve rien à ſon ſujet dans les Regiſtres des Paroiſſes, qui d'ailleurs furent pillés, ainſi que tous les autres dépôts publics de Lyon, lorſque les Religionnaires ſe rendirent maîtres de cette Ville.

Mais on trouve deux branches de TERRASSON établies à-peu-près dans ce même-tems; l'une à Angoulême, & l'autre auprès de Lyon; & qui toutes deux peuvent être ſorties des enfans de ce PIERRE DE TERRASSON. Un Regiſtre de l'Hôtel-de-Ville d'Angoulême fait mention d'un PIERRE TERRASSON, Ecuyer, Sieur de Cheneuzac, Maire & Capitaine de cette même Ville, les dernier Février & 14 Mars 1578. Il pouvoit être fils ou neveu de ce PIERRE DE TERRASSON ci-deſſus mentionné, & c'eſt ſans doute de lui que viennent les TERRASSON d'Angoulême, dont nous n'avons point de *Mémoire* aſſez ſuivi pour pouvoir en donner la filiation. Nous ſommes mieux inſtruits de ceux de Lyon, dont nous allons parler.

JEAN TERRASSON, I. du nom, ſoit à cauſe des troubles de Religion ou pour d'autres raiſons, fixa ſon domicile dans un Bourg du Forez nommé *Chatelus*, où il vécut & y acheta une maiſon. Il s'y maria, & laiſſa pour enfans: — JEAN TERRASSON, II. du nom, qui ne nous eſt guères plus connu que ſon pere. Il eſt ſeulement mentionné dans un extrait batiſtaire, comme oncle ou parrein d'un fils qui naquit du mariage de ſon frere ANTOINE, le 31 Mai 1598; —— & ANTOINE, qui ſuit.

ANTOINE TERRASSON, né à Chatelus le 6 Mai 1571, s'y maria, & mourut le 9 Avril 1624, laiſſant deux garçons. Le premier, connu ſous le nom de JEAN, *l'Aîné*; & l'autre ſous celui de JEAN, *le Jeune*, auteurs chacun d'une branche.

Branche aînée des TERRASSON.

JEAN TERRASSON, l'aîné, III. du nom, Ecuyer, né le 31 Mai 1598, fut marié trois fois. On ignore quelle fut ſa premiere femme. Il épouſa 2°. *Bonne de Palerne*, fille de *Jean*, Conſeiller au Parlement de Dombes. Ce fut vraiſemblablement à l'occaſion de ce ſecond mariage qu'il vint reprendre ſon établiſſement dans la ville de Lyon, où le Parlement de Dombes tenoit alors ſon Tribunal, par emprunt de territoire. Il épouſa 3°. *Claire de Loiruvere*; & mourut, âgé d'environ 48 ans, le 18 Février 1646, laiſſant ſa troiſieme femme enceinte; & voulut être enterré dans l'Egliſe de Sainte-Croix de Lyon, à l'endroit où ſa ſeconde femme avoit été inhumée. On voit par ſon teſtament, fait cinq jours avant ſon décès, qu'il jouiſſoit d'une fortune honnête, car outre la maiſon acquiſe à Chatelus par ſon ayeul, qu'il avoit conſervée, il laiſſa deux domaines conſidérables, qu'il avoit achetés dans les villages de Chavannes & de Flurieu près de Lyon, & une moitié dans la propriété des Greffes de la ville de Lyon. Il fit beaucoup de fondations & de legs pieux, donna des légitimes honnêtes à ſes quatre filles, nommées CATHERINE, JEANNE, ANNE & ANTOINETTE; & inſtitua héritier univerſel JEAN TERRASSON, ſon fils aîné, qui ſuit, qu'il eut de ſa ſeconde femme; & légua FRANÇOIS TERRASSON, qu'il eut de ſa troiſieme.

JEAN TERRASSON, IV. du nom, Ecuyer, ſe fit recevoir Avocat au Parlement de Paris & revint à Lyon, où il fut nommé Juge général des Juſtices du Comté de la même Ville & des Baronnies de Saint-Juſt. Il fut fait Echevin de Lyon en 1684. On ignore le tems de ſa mort; mais on ſçait que ſa femme lui ſurvécut pluſieurs années, & qu'ils furent inhumés tous les deux dans l'Egliſe de Sainte-Croix de Lyon. Il avoit épouſé, au mois de Janvier 1652, *Anne de Bernico*, dont la Famille eſt connue parmi les Nobles de Lyon dès 1606. Suivant *Broſſette*, dans ſon *Eloge hiſtorique* de cette Ville, elle portoit pour armes: *d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux roſes d'argent en chef, & d'une tête de lion arrachée d'or en pointe.* De ce mariage vinrent 23 enfans, tant garçons que filles, dont la plupart ſe ſont retirés dans le Cloître. Trois d'entr'eux nous ſont plus connus, ſçavoir: — 1. PIERRE TERRASSON, homme d'un très-grand mérite, dont la mémoire eſt encore en vénération dans l'Egliſe de Lyon. Il fut d'abord Chevalier de l'Egliſe de Saint-Jean de cette Ville, & Théologal, enſuite Cuſtode de Sainte-Croix, Syndic du Clergé du même Diocèſe, & ſucceſſivement Vicaire-Général ſous trois Archevêques de Lyon; — 2. JEAN, qui fut Avocat au Parlement, Juge des Baronnies de Saint-Juſt, & Echevin de la ville de Lyon, comme ſon pere; — 3. & MATHIEU, qui ſuit.

MATHIEU TERRASSON, Ecuyer, cadet des fils de JEAN IV, & d'*Anne de Bernico*, né à Lyon le 13 Août 1669, vint faire ſon Droit à Paris, où il fut reçu Avocat au Parlement en Mai 1691, & ne tarda pas de ſe diſtinguer dans le Barreau par des Plaidoyers éloquens. M. *Portail*, alors Avocat-Général, & depuis premier Préſident, lui procura en mariage *Catherine Tuffier*, fille de *Bertrand Tuffier*, l'un des plus célebres Avocats de ce tems-là. Peu après il fut compris dans les recherches qui furent faites des armoiries de la Nobleſſe de France, en vertu de différens Edits, & par une Ordonnance rendue, le 19 Décembre 1698, par les Commiſſaires-Généraux du Conſeil du Roi, députés ſur le fait des armoiries, les ſiennes furent vérifiées, reçues & enregiſtrées dans l'Armorial général de France: il lui en fut délivré un brevet, ſigné *d'Hozier*. Quelques années après il y eut une Commiſſion établie pour l'exécution des Déclarations du Roi, des 4 Septembre 1696, 30 Mai 1702 & 30 Janvier 1703, concernant la recherche des faux Nobles, & il fut aſſigné, comme beaucoup d'autres, par le Traitant; mais par un Jugement ſouverain, émané de la Commiſſion du Conſeil, le 12 Août 1706, MATHIEU TERRASSON, après avoir été déchargé de l'aſſignation qui lui avoit été donnée le 27 Juillet 1705, fut *maintenu & gardé, ſes ſucceſſeurs, enfans & poſtérité, nés & à naître en légitime mariage, en la qualité de Nobles & d'Ecuyers*; & il fut ordonné, par le même Jugement,

qu'*ils jouiroient des honneurs, priviléges & exemptions dont jouiſſent les Gentilshommes du Royaume, avec défenſe de les y troubler, tant & ſi longuement qu'ils ne feront acte de dérogeance; & que pour cet effet ils ſeroient inſcrits dans le Catalogue des Nobles*, &c. MATHIEU TERRASSON, ayant été obligé de quitter la Plaidoyerie à cauſe de la délicateſſe de ſa ſanté, devint un célebre Avocat conſultant, ſur-tout pour les matieres du Droit-Ecrit. Il fut aſſocié au travail du Journal des Sçavans, nommé Cenſeur Royal, & mourut à Paris le 30 Septembre 1734, âgé de 66 ans. Il a eu cinq enfans de ſon mariage, dont eſt reſté, pour fils unique, ANTOINE, qui ſuit. On a de ~~lui~~ un *Recueil de Diſcours*, de *Plaidoyers* & de *Mémoires*, que ſon fils a fait imprimer à Paris en 1737, Volume *in*-4°. ſous le titre d'*Œuvres de M^e* MATHIEU TERRASSON, *Ecuyer, ancien Avocat au Parlement.* Parmi les Diſcours qui ſont dans ce Recueil, on admire entr'autres celui qu'il prononça en la Cour des Aides en 1717, pour la préſentation des Lettres du feu Chancelier *d'Agueſſeau.* On a encore de lui de *Nouvelles Obſervations* ſur les Arrêts de *Henrys*, imprimées dans la nouvelle Edition des Œuvres de ce célebre Juriſconſulte du Droit-Ecrit, en 4 *Volumes in-fol.* en 1738.

ANTOINE TERRASSON, Ecuyer, né à Paris le 1 Novembre 1705, fut reçu Avocat au Parlement le 13 Mars 1727, où il fit paroître les plus grands talens pour la Plaidoyerie; mais après la mort de ſon pere, il s'eſt livré à l'étude du Cabinet, a compoſé une *Hiſtoire de la Juriſprudence Romaine*, ſuivie d'un Recueil de Contrats, Teſtamens & autres Actes qui nous reſtent des anciens Romains. Il publia cet Ouvrage, en un Volume *in-folio*, en 1750, par les ordres du feu Chancelier *d'Agueſſeau*, auquel il eſt dédié. Les Journaux de Verdun, Trévoux, des Sçavans, des années 1750, 1751 & 1752; le *Mémoire hiſtorique ſur le Collége Royal*, donné par feu l'Abbé *Goujet*, & autres Papiers publics de ce tems, en parlent avec éloge. On a encore de lui des *Mélanges d'Hiſtoire, de Littérature, de Critique, de Juriſprudence Littéraire*, &c. & beaucoup d'autres Ouvrages. Il a été nommé Cenſeur Royal en 1750, Conſeiller au Conſeil Souverain de la Principauté de Dombes, par le feu Prince de ce nom, au mois de Juillet 1752; Avocat du Clergé de France en Août 1753, Lecteur & Profeſſeur au Collége Royal le 4 Avril 1754. Dans le préambule de ſes Proviſions, feu LOUIS XV parle de lui comme d'un homme *diſtingué par des talens recommandables, & qui ſont comme héréditaires dans ſa Famille; qui a fait voir qu'il réuniſſoit à l'application la plus aſſidue, les qualités qui caractériſent le ſujet fidele & le citoyen vertueux; & que les productions qu'il a publiées de ſon ſçavoir, lui ont mérité l'eſtime générale*, &c. Il a été nommé Chancelier de Dombes, par Proviſions du feu Comte d'Eu, du 3 Janvier 1760, enregiſtrées au Parlement de Trévoux le 14 dudit mois, dont il a exercé les fonctions juſqu'au tems que cette Principauté a été réunie à la Couronne. Affligé de pluſieurs infirmités, il s'eſt démis de la place de Lecteur & Profeſſeur Royal en Droit Canon, & le Roi lui a accordé la vétérance & la jouiſſance de tous les priviléges dont jouiſſent les Profeſſeurs Royaux, avec une penſion de 800 livres ſur les revenus de cette Chaire. Il a épouſé, le 23 Octobre 1759, *Anne-Marie-Eliſabeth de Sahuguet-de-Termes*, fille de *Jean-Batiſte de Sahuguet*, Marquis de Termes, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Conti, Chevalier de Saint-Louis, & d'*Eliſabeth-Renée de Berryer*, ſœur du feu Garde des Sceaux de France de ce nom. Voyez SAHUGUET. Il n'y a point d'enfans de ce mariage, & ANTOINE TERRASSON ne s'occupe actuellement que de Littérature & d'Hiſtoire naturelle.

Seconde Branche, établie à Lyon.

JEAN TERRASSON, dit *le Jeune*, Ecuyer, ſecond fils d'ANTOINE, & frere cadet de JEAN III, né & batiſé à Chatelus le 30 Mai 1610, épouſa *Anne Durieu*, mourut, fort âgé, à Lyon au mois de Septembre 1692, & fut inhumé dans la paroiſſe de Sainte-Croix de la même Ville. Il eut pour enfans: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. JEAN, mentionné après ſon aîné; — 3. CLAUDE, auteur de la branche des Seigneurs de la Thomaſſiere & de la Menue, rapportée en ſon rang; — 4 & 5. & deux filles.

Pierre Terrasson, Ecuyer, Conſeiller en la Sénéchauſſée & Préſidial de Lyon, épouſa Louise Terrasson, ſa parente, de laquelle il eut quatre garçons, qu'il deſtina à paſſer leur vie dans la Congrégation de l'Oratoire, ſçavoir: — 1. Jean, né à Lyon en 1670, qui, à l'âge de 18 ans, fut envoyé, par ſon pere, à Paris, dans la Maiſon de l'Inſtitut de l'Oratoire; mais n'y étant pas entré avec la vocation néceſſaire pour s'y fixer, auſſi tôt après la mort de ſon pere il en ſortit, pour ſe livrer aux travaux Académiques. Feu l'Abbé *Bignon*, inſtruit de ſes talens pour les Sciences, le fit admettre, en qualité d'Aſſocié, à l'Académie Royale des Sciences de Paris en 1707. Il obtint, en 1721, la Chaire de Philoſophie grecque & latine au Collége Royal, vacante par le décès de *Michel Morus*; fut nommé, en 1732, l'un des 40 de l'Académie Françoiſe, & eſt décédé à Paris le 15 Septembre 1750, âgé de 80 ans. On a de lui pluſieurs Ouvrages, ſur leſquels on peut conſulter *Moréri*; divers autres Ecrits publics, comme le Dictionnaire portatif de l'Abbé *l'Advocat*, la premiere édition de notre Dictionnaire, Généalog. Héraldique, *Tome VI*, imprimé en 1761, &c.; — 2. André, qui reſta dans l'Oratoire, où il s'acquit une très-grande réputation dans la prédication, par la beauté de ſa compoſition & la nobleſſe de ſon débit. Il prêcha devant feu Louis XV pendant la minorité de ce Prince, & ſes Sermons furent ſi goûtés par toute la Cour, que le Duc d'Orléans, alors Régent du Royaume, ſe propoſa de le faire nommer au premier Evêché qui viendroit à vaquer; mais ayant un peu trop forcé ſa poitrine par un ſecond Carême qu'il prêcha en l'Egliſe Métropolitaine de Paris, il fut attaqué, à la fin de ſa ſtation, d'un crachement de ſang, & il en mourut dans la Maiſon de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, le 25 Avril 1723. Ses Sermons ſont imprimés en 4 Volumes *in*-12; — 3. Gaspard, né à Lyon en 1680, qui eſſaya ſes talens pour la prédication, en faiſant des Conférences dans différentes Maiſons de la Congrégation de l'Oratoire, principalement à Troyes, où il prononça, en 1711, dans l'Egliſe des Cordeliers, l'Oraiſon Funébre du Grand Dauphin, fils de Louis XIV. Après ce coup d'eſſai il s'abſtint de la prédication, tant que ſon frere André vécut; mais après ſa mort, ſollicité de remplir les ſtations auxquelles le défunt s'étoit engagé, il le remplaça avec avantage pendant cinq années, qu'il prêcha dans les principales Chaires de Paris. Il y mourut le 2 Janvier 1752, âgé de 71 ans, & fut inhumé, le lendemain, ſous la Chaire de l'Egliſe paroiſſiale de Saint-André-des-Arcs. On a de lui 4 *Volumes in*-12 de ſes Sermons; — 4. & autre Jean, qui fut Supérieur dans différentes Maiſons de l'Oratoire, entr'autres dans celles de Notre-Dame de Graces, de Nevers & de Lyon. Il mourut dans cette derniere Ville pendant le Carême de 1742. Pour diſtinguer ces quatre enfans, on appelloit l'aîné, Terrasson *l'Eſprit*; le ſecond, qui étoit Prédicateur du Roi, Terrasson *le Beau*, à cauſe de ſa belle figure; le troiſieme, auſſi Prédicateur célebre, Terrasson *le Fin*, parce qu'il avoit les yeux remplis d'eſprit & de fineſſe; & le quatrieme, Terrasson *le Bon*.

Jean Terrasson, Ecuyer, ſecond fils de Jean, *le Jeune*, & d'*Anne Durieu*, épouſa Demoiſelle *Catherine Verdan*, dont il eut pluſieurs enfans, entr'autres: — Jacques, qui fut Conſeiller en la Cour des Monnoies, Sénéchauſſée & Siége Préſidial de Lyon, où il mourut vers 1740, ſans avoir été marié; — & Jean, qui ſuit.

Jean de Terrasson, Ecuyer, né en 1688, fut gratifié par Louis XIV, en 1710, d'une Commiſſion de Lieutenant d'Infanterie dans le Régiment de Sebbeville, & le 12 Mai 1711, il obtint une Compagnie dans le Régiment de Lannion, Infanterie. Vers la fin du mois de Novembre 1713, il épouſa Demoiſelle *Jeanne-Françoiſe-Deniſe de Bourgogne-d'Herbamez*, fille de *François de Bourgogne*, Seigneur d'Herbamez, deſcendant du célebre Jean *ſans Peur*, Duc de Bourgogne, & d'*Agnès de Croy*. C'eſt en conſéquence de ce mariage, que Jean de Terrasson ſe trouve compris dans le *Tableau Généalogique de la Maiſon Royale de France*, par M. *Clabaut*, dédié à M. le Comte d'Artois. Voyez Bourgogne, *Tome III* de ce Dictionnaire, *p. 47 & ſuiv.* De ce mariage ſont iſſus: —

HENRI DE TERRASSON, Abbé, mais non engagé dans les Ordres; — & ANTOINETTE, reçue fille.

Branche des Seigneurs de LA THOMASSIERE & de LA MENUE.

CLAUDE TERRASSON, Ecuyer, surnommé *de la Thomassiere*, troisieme fils de JEAN, dit *le Jeune*, & d'*Anne Durieu*, hérita, de son pere, de la Terre de la Thomassiere. Il fut d'abord Cornette de Cavalerie, & servit, en 1695, dans l'Escadron des Gentilshommes du Lyonnois, comme il est prouvé par deux certificats; l'un, daté de la Rochelle le 23 Août 1695, signé du Maréchal *d'Estrées*; l'autre, du 26 Septembre suivant, du Comte *de Genetines*. Il fut nommé, par Commission du 11 Juillet 1697 (signée du Maréchal *de Tourville*), Commissaire dudit Escadron, & se trouva, en cette qualité, à la revue que le Comte *de Genetines* fit des Gentilshommes des Provinces de Lyonnois, Forez & Beaujolois, le 12 Août suivant, comme Commandant; & dans l'état de cette revue CLAUDE TERRASSON tient le premier rang après lui. C'est ce qui est encore constaté par un certificat, signé de M. *de Genetines*, du 1 Octobre 1697. Il décéda vers 1700, & avoit épousé, du vivant de son pere, le 17 Février 1678, Demoiselle *Antoinette de la Menuë*, fille de *Melchior de la Menüe*, Ecuyer, Seigneur de la Menüe & de la Ponchonniere, & d'*Antoinette de Saint-Priest*, de laquelle il a laissé: — JACQUES, qui suit; — & CHARLOTTE, mariée, en Novembre 1699, à M. *de Romans*.

JACQUES TERRASSON, Ecuyer, Seigneur de la Menüe, Lieutenant au Régiment de Lyonnois en 1701, se trouvant chargé de procès & de famille, s'est retiré, quelques années après, dans sa Terre de la Menüe, où il est mort le 17 Janvier 1751. Il avoit épousé, le 7 Juillet 1707, *Marguerite de la Menüe*, fille de *Jacques de la Menüe*, & de *Charlotte de Rouzault*. De son mariage il a laissé onze enfans, sept garçons & quatre filles.

CLAUDE TERRASSON, Ecuyer, l'un de ses fils, Seigneur de Roffrey, a servi 25 ans dans la seconde Compagnie des Mousquetaires du Roi, où étant parvenu au grade de Sous-Brigadier, il a été fait Chevalier de Saint-Louis en 1770. Comme il s'étoit marié, quelques années auparavant, avec Demoiselle *Mauguen-de-Saint-Valerin*, & qu'il avoit été nommé Inspecteur des Haras de la Province de Dombes, ces circonstances, réunies à celle de ses longs services dans les Mousquetaires, l'ont engagé à se retirer avec son épouse dans leur Terre de Roffrey: ~~ils n'ont point d'enfans.~~ // où il est mort sans laisser d'enfans au mois de Mai 1778.

Les armes: *d'azur, à trois croissans d'argent, adossés & entrelacés, accompagnés de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe.* Elles sont ainsi enregistrées dans l'*Armorial général de France*, & ont été gravées de même sous les années 1684 & 1685, dans l'*Eloge historique de la ville de Lyon* par *Brossette*. Généalogie dressée sur titres originaux communiqués.

* TERRIDE ou TARRIDE: Ce nom se trouve indifféremment écrit avec un *a* ou un *e*; mais dans les titres latins & gascons, on y lit le plus souvent TARRIDE. Ceux qui le portent l'écrivent ainsi, & on le prononce de même dans le pays.

C'est le chef-lieu de la Vicomté de Gimoez, qui a pris son nom de la riviere de Gimonde qui l'arrose, & comprend la partie la plus occidentale du Diocèse de Toulouse, à la gauche de la Garonne, vers le confluent de ce fleuve avec le Tarn. Ce pays dépend aujourd'hui du Diocèse de Montauban. Voyez l'*Histoire générale de Languedoc*, *Tome II*, *p.* 131.

Les Seigneurs de cette Vicomté se qualifioient indifféremment *Vicomtes de Gimoez* ou *de Terride*, du nom du Château qui est le chef-lieu de leur domaine. Ce Château étoit le plus magnifique de la Guienne. On voit, encore dans ses ruines, des restes de son importance. Il a été nommé quelquefois le *Château de Penneville* & le *Château de la Bourgade*, du nom de la Paroisse où il est situé: on y voit une Tour fort élevée, qu'on appelloit *la Tour de Penneville*. Ce

Château fut pris par les Religionnaires en 1562, les Catholiques le reprirent en 1573, & les premiers s'en rendirent maîtres, pour la seconde fois, en 1581, dit *l'Hiſtoire générale de Languedoc, Tome V, p.* 315, 319 & 387. La Vicomté de Terride faiſoit partie du Duché d'Aquitaine, & n'a pu en avoir été démembrée que pour être donnée en apanage à quelques Princes de la Famille de ces Ducs.

DAGOBERT, Roi de France, I. du nom, fils de CLOTAIRE II, Roi de toute la Monarchie Françoiſe, donna en partage à CHARIBERT, ſon frere, le Royaume d'Aquitaine ou de Toulouſe, qui comprenoit les deux Aquitaines, & une partie du Languedoc juſqu'au Rhône. Mais DAGOBERT le reprit ſur ILDERIC, fils aîné de CHARIBERT, mort jeune, & le rendit depuis à ſes deux freres cadets BOGGIS & BERTRAND, autres fils de CHARIBERT, à titre de Duché héréditaire, avec reſerve de l'hommage ſeulement, ſans redevance ni tribut annuel. Voyez l'*Hiſt. génér. des Maiſons Souveraines, Tome III, Table 7, p.* 30.

Les prétentions des Ducs d'Aquitaine ſur le Royaume de France, dont ils furent dépouillés par *Charles Martel*, excita de fréquentes révoltes de leur part, contre les Rois qui occupoient le Trône de leur pere. EUDES, fils de BOGGIS, Duc ou Roi d'Aquitaine, car on lui donne l'une ou l'autre de ces qualités dans pluſieurs Chartes, fut le plus grand & le plus puiſſant Prince de cette Race. Il fit les plus grands efforts pour monter ſur le Trône qui lui avoit été enlevé, & eut de fréquentes guerres contre *Charles Martel.* Ses enfans ne déchurent point de ſon ambition, ils furent ſouvent vaincus & dépoſſédés de leurs Etats; rétablis enſuite, ils n'en furent pas plus tranquilles. Leurs fréquentes rebellions exciterent en France les plus cruelles guerres; quelques-uns furent bannis, obligés de ſortir du Royaume & de paſſer en Eſpagne; mais les diverſes criſes de revers qu'ils éprouverent, n'éteignirent point chez eux le deſir de régner ſur les François.

Les Ducs, Comtes & Vicomtes, en faveur duquel fut fait le démembrement de l'Aquitaine, & qui reçurent leur Etat en apanage, furent d'abord (dit l'*Hiſtoire de Languedoc, Tome I.*) les Ducs *de Gaſcogne*, qui étant les aînés, en eurent la principale partie à titre de Duché. Les autres furent les Comtes *de Fezenſac, d'Aſtarac, d'Armagnac, de Pardiac, de Bigorre;* ceux des Marches de Gaſcogne, d'Agen, de Condom, de Gaure, de Paillas, les Vicomtes *de Beziers, de Louvigny* & *de Soule;* ceux de Marſan, de Lomagne, de Fezenſaguet, de Béarn, d'Oleron, les Comtes *d'Arragon*, les Vicomtes *de la Barthe.* Tous ces Princes étoient de la Race de MEROVÉE, Roi de France, iſſus de CHARIBERT, Roi d'Aquitaine & de Toulouſe, frere de DAGOBERT, Roi de toute la Monarchie Françoiſe, après CLOTAIRE II, ſon pere.

Ce grand nombre de Ducs, de Comtes & de Vicomtes, dont on vient de parler, ont poſſédé leur héritage, pendant pluſieurs ſiécles, avec pleine jouiſſance de tous les droits régaliens. Leur autorité & leur puiſſance ayant dégénéré par le partage qu'il a fallu faire dans les Familles particulieres, leurs petits Etats ſont ſucceſſivement ſortis de leurs Races; & le grand nombre de rameaux qui ſubſiſtent encore en Gaſcogne, ont entierement perdu l'éclat d'une ſi belle tige.

La Vicomté de *Terride* ou de *Gimoez* n'a point été démembrée du Royaume d'Aquitaine à titre d'aliénation ni de conquête, & ne peut l'avoir été que comme partie de ce grand Etat, pour être donnée en apanage à un Prince de la Race de ces Rois. On trouve dans les *Tablettes Généal. Part. II, p.* 296, les Vicomtes DE TERRIDE qualifiés *Princes de Verdun.* Ce pays faiſoit partie de leurs Etats, & eſt d'une grande étendue. La ville de Verdun ſur la Garonne en eſt la Capitale, & comprend dans ſon enceinte le quartier appellé *Riviere-Verdun*, qui forme aujourd'hui une Election dans la Généralité d'Auch. La qualité de *Prince* que prenoient les Vicomtes DE TERRIDE, eſt une preuve de leur extraction; car, comme l'a remarqué M. *de Valois*, ~~dans ſon Hiſtoire du Languedoc, Tome I, Note 83~~, « on donnoit bien pour lors la qualité de *Prince* aux grands » Seigneurs; mais on ne joignoit jamais cette qualité avec la Province ou le » pays dont ils avoient le Gouvernement; mais bien lorſqu'ils étoient de naiſ» ſance *Ducs, Comtes* ou *Vicomtes* ». Ainſi dès qu'on voit EUDES, HUNOLT,

Voyez l'Hiſtoire de Languedoc, Tome I, Note 83.

VAIFRE, LOUP & leurs deſcendans qualifiés *Princes d'Aquitaine, de Gaſcogne, d'Armagnac, de Verdun*, c'eſt une preuve qu'ils reconnoiſſoient en eux une origine Royale. Ce qui prouve encore une pareille origine en faveur des Vicomtes DE TERRIDE, c'eſt qu'ils ont joui long-tems, dans leurs Etats, de tous les droits régaliens, comme les Vicomtes *de Narbonne* & autres. *Hiſt. de Lang. Tome II, p.* 510. On ignore quel fut le premier Vicomte DE TERRIDE, mais celui depuis lequel on a une filiation ſuivie (ſelon les *Tabl. Généal. Part. II, p.* 296), eſt

I. FORTON-GUILHAUME, Vicomte DE GIMOEZ ou DE TERRIDE, Prince de Verdun, qui vivoit dans le Xe ſiécle. Il fit une donation à l'Abbaye du Mas-Granier (*Hugues* en étant Abbé), le 7 du mois de Février 993, de quelques Terres ſituées aux environs de cette Abbaye, bornées par le ruiſſeau de Lambon, & les chemins publics qui conduiſent de Grandſelve à Dieupentale, dit l'*Hiſt. de Lang. Tome II, p.* 131, & aux preuves, *p.* 169. Il y fait mention de ſon pere, ſans le nommer, & de ſes ancêtres, apparemment Vicomtes comme lui; & s'il eſt permis de former des conjectures à cet égard, on pourroit penſer qu'ils eurent pour auteur REMISTAN, troiſieme fils d'EUDES, Duc d'Aquitaine, & frere de HUNOLT & de HATON. On ignore quel fut le partage de REMISTAN, & ſi ſon pere lui laiſſa quelque pays de l'Aquitaine en apanage. Il paroît avoir été un Seigneur puiſſant, & ſon pere ne l'oublia pas ſûrement dans le partage de ſes Terres: on ne voit pas que le pays de Gimoez, qui en faiſoit une partie conſidérable & qui en fut démembré, ait pu l'être pour être donné à quelqu'autre qu'à ſon fils REMISTAN. Le ſilence des Hiſtoriens ſur le partage de ce Prince & ſur le démembrement du pays de Gimoez, en paroît une preuve.

En 765 REMISTAN, ſuivant l'*Hiſtoire des Maiſons ſouveraines, Tome III, p.* 35, prit, contre ſon neveu VAIFRE, le parti du Roi PEPIN, qu'il alla joindre en France, & auquel il prêta ſerment de fidélité auſſi bien qu'à ſes enfans. Le Roi, pour ſe l'attacher, le combla de carreſſes & de bienfaits, lui donna en bénéfice le Château d'Argenton dans le Berri, qu'il fit rebâtir & fortifier, avec la moitié du pays depuis la Loire juſqu'au Cher, à la charge de défendre ce Canton contre les entrepriſes du Duc d'Aquitaine. Deux ans après, REMISTAN, honteux d'avoir contribué à la ruine de ſa Famille, en abandonnant le parti de ſon neveu, quitta le Berri, où il commandoit ſous les ordres du Roi, vint offrir ſes ſervices au Duc ſon neveu, qui les accepta, & qui oubliant le paſſé, le chargea du commandement de ſes troupes. Fidele à ſes engagemens, il ſe mit à la tête des Gaſcons, attaqua les François, & après les avoir battus en différentes occaſions, tomba en embuſcade, fut pris, mené & garotté, avec ſon épouſe, dans la ville de Saintes, au Roi PEPIN, qui le fit condamner, comme criminel de Lèze-Majeſté, & pendre. Il eſt vraiſemblable ~~qu'après ſa mort~~, qu'avant la mort de Remistan, VAIFRE ~~s'empara~~ de ſes biens, ce qui l'engagea à abandonner ce que PEPIN lui avoit donné. Sans doute que ~~VAIFRE~~ laiſſa de ſa femme des enfans, du moins les Hiſtoriens ne diſent pas le contraire, & il mourut en 767.

Quant au Vicomte FORTON-GUILHAUME, il eut pour femme *Rixende*, qui ſouſcrivit, avant les témoins, l'acte de donation, dont on a parlé ci-devant. De ce mariage vint:

II. RAIMOND-ARNAUD, Vicomte DE TERRIDE ou de Gimoez, Prince de Verdun, qui fit, le 6 Décembre 1071, donation à l'Abbaye du Mas-Granier (*Raimond* en étant Abbé), conjointement avec ſon fils, & du conſentement de ſa femme, dont il ne dit pas le nom, & en préſence de *Raimond*, Evêque de Lectoure, & de *Guillaume-Raimond de Savez*, Prince de ſon héritage, appellé *Gaya*, qu'il poſſédoit dans le territoire Toulouſain. Le même RAIMOND-ARNAUD, ou ſon fils, reſtitua, en 1089, au même Monaſtere, la quatrieme partie de la Seigneurie du Mas, ſitué ſur la rive gauche de la Garonne, dans la partie du Diocèſe de Toulouſe, qui dépend aujourd'hui de la Guienne. Suivant les *Tablettes Hiſtor. & Généal. Part. II, p.* 296, & l'*Hiſt. de Lang. Tome II, p.* 227, & aux Preuves, *p.* 280, il fut pere de

III. ARNAUD-GAUSBERT, Vicomte DE TERRIDE ou de Gimoez, Prince de Verdun, qui ſe dit fils de RAIMOND-ARNAUD, Prince de Verdun, dans un acte

des Nones de Janvier, Férie 6e, la veille de l'Epiphanie 1089, par lequel il donne à l'Abbaye du Mas-Granier (*Bertrand* en étant Abbé) la moitié de la Seigneurie d'Ochamſville, & d'une Egliſe appellée de *Siolio*, en préſence de *Beranger de Beſſencs*, de *Guillaume Bellot* & d'*Adon de Saveners*. Le nom de ſa femme eſt ignoré, mais il en eut : — GAUTIER, qui ſuit ; — & une fille, nommée JUDITH, qui fut femme d'*Arnaud-Pons de Noé*, I. du nom, fils de *Bernard*, Seigneur *de Noé* & de Montaut, & de *Dias*, ſon épouſe. Voyez MONTAUT, *Tome X* de ce Dictionnaire.

IV. GAUTIER, Vicomte DE TERRIDE ou de Gimoez, Prince de Verdun, fut préſent, en 1138, avec *Bernard*, Comte *de Comminges*, & *Roger*, Comte *de Foix*, à l'acte ſolemnel, par lequel *Alphonſe*, Comte *de Toulouſe*, renonça au droit qu'il pouvoit avoir à la dépouille des Evêques de Toulouſe après leur mort. Le Comte *de Toulouſe* fit cette renonciation un jour de Dimanche, en préſence du peuple, dans l'Egliſe Cathédrale de Saint-Etienne, pendant la Meſſe du matin. GAUTIER, Vicomte DE TERRIDE, mourut vers l'an 1161, laiſſant de ſa femme, dont le nom eſt ignoré : —— 1. ARMAND, qui a continué la poſtérité ci-après ; —— 2. ARNAUD-GAUSBERT, dit DE TERRIDE, vivant en 1166, qui fit une donation à l'Abbaye de Belleperche. On ne connoît point le nom de ſa femme, mais il en eut —— GAUTIER DE TERRIDE, dit fils d'ARNAUD-GAUSBERT, dans une donation qu'il fit à l'Abbaye de Grandſelve avec *Indie*, ſa femme, de tout ce qu'ils poſſédoient dans le territoire d'Albs & de Mairas, en 1187. On ignore s'il eut poſtérité ; —— 3. & ESCARRONNE, épouſe de *Bernard Jourdain*, Seigneur de l'Iſle-Jourdain, auquel elle porta en dot le bien qui lui avoit été donné depuis Marqueſtau juſqu'à la Save, qui faiſoit partie de la Vicomté de Gimoez, & vraiſemblablement avec le Château. GAUTIER fut le premier qui diviſa ſes Terres, & en donna partie à ſa fille ESCARRONNE, le reſte, avec Verdun, à ARMAND, ſon fils aîné, qui partagea auſſi ſes enfans, comme on le verra ci-après.

Nous obſerverons ici que *Jourdain*, Seigneur de l'Iſle-Jourdain, fils de *Bernard Jourdain*, & d'ESCARRONNE DE TERRIDE, partagea avec ſes trois fils, *Bernard*, *Bertrand* & *Othon-Bernard Jourdain*, la moitié de la Vicomté de Gimoez ou de Terride, qu'il avoit acquiſe d'ARNAUD DE TERRIDE, dit *de Montaigu*, ſon couſin ; & leurs deſcendans ſe qualifierent *Vicomtes de Terride* ou *de Gimoez*, ce qui fait qu'on a confondu ces Seigneurs de l'*Iſle-Jourdain* avec les anciens Vicomtes *de Terride*. OYHENARD, *Notitia utriuſque Vaſconiæ*, *p.* 536, après lui l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, *Tome II*, *p.* 704 ; l'Auteur de l'Hiſtoire générale de la Maiſon de *Faudoas*, *p.* 34, & autres, ont cru que GAUTIER, Vicomte DE TERRIDE, fut le dernier de ſa race, que ſa fille ESCARRONNE, qu'ils nomment auſſi GUILLEMETTE, mariée avec le Seigneur *de l'Iſle-Jourdain*, lui avoit porté toute la Vicomté de Terride ; & que tous les Vicomtes de Terride poſtérieurs étoient de la Maiſon de *l'Iſle-Jourdain* : ce fait a été éclairci à la faveur des recherches qui ont été faites, en 1640, par le Sieur *de la Forcade*, Intendant de GASTON DE LOMAGNE, Vicomte de Terride, Seigneur de Barinque, & par tout ce qu'on trouve à ce ſujet dans le *Tome III* de l'Hiſtoire générale de Languedoc.

Une partie de la Vicomté de Gimoez, qui n'en pouvoit être que la quatrieme tout au plus, reſta ſeulement dans la Maiſon de *l'Iſle-Jourdain* juſqu'à *Jourdain*, II. du nom, qui la vendit, en 1405, à JEAN DE BOURBON, Comte de Clermont. Celui-ci la revendit, en 1421, à *Jean*, Comte *d'Armagnac*, IV. du nom, & elle paſſa à *Charlotte d'Armagnac-Nemours*, femme de *Charles de Rohan*, Seigneur de Gié, à qui elle en fit donation, par ſon teſtament du 12 Août 1504.

V. ARMAND, dit *de Verdun*, Vicomte DE TERRIDE, Prince de Verdun, fils aîné de GAUTIER, aſſiſta, comme témoin, à une donation faite, le 23 Janvier 1161, à l'Abbaye de Grandſelve, où étant tombé malade, il donna à cette Abbaye, par acte du mois de Juillet ſuivant, du conſentement de ſes trois enfans, ce qu'il poſſédoit dans le lieu de Baſſeville. Il eut de ſa femme, dont le nom eſt ignoré : —— 1. BERNARD, qui ſuit ; —— 2. ARNAUD, dit *de Montaigu*, auquel

ſon

ſon pere donna cette Seigneurie, & la moitié de ce qu'il poſſédoit de la Vicomté de Gimoez ou de Terride : il mourut ſans poſtérité, & avoit vendu cette moitié de Gimoez ou de Terride, un Jeudi du mois de Mars de l'an 1195, à *Jourdain-de-l'Iſle*, ſon couſin-germain, fils de *Bernard Jourdain*, & de ſa tante Escarronne de Terride. *Cartul. de l'Iſle-Jourdain* aux Archives de Montpellier, *Hiſt. de Lang. Tome II, p.* 600, *Note* 42 ; —— 3. & Guillaume, à qui ſon pere donna la Seigneurie de Verdun, dont il porta le nom : il ne paroît pas qu'il ait été marié.

VI. Bernard de Terride, I. du nom, dit d'*Aſtafort*, Vicomte de Terride & de Gimoez, eut d'Armand, ſon pere, par donation, avec partie de ce qu'il avoit de la Vicomté de Gimoez, la Seigneurie d'Aſtafort, dont il prit le nom, avec la qualité de *Vicomte* en partie de Gimoez. Son fils & ſon petit-fils porterent auſſi le nom d'*Aſtafort*, avec la même qualité, peut-être pour ſe diſtinguer des Seigneurs de *l'Iſle*, qui la prenoient auſſi avec le nom de *Terride*. Aſtafort eſt une Ville qui a cinq Paroiſſes dans ſa Juriſdiction, & elle eſt aujourd'hui de l'Election de Condom, dans la Généralité d'Auch. Bernard d'Astafort eut de ſa femme, dont on ne connoît pas le nom : —— Odon d'Astafort, qui ſuit ; —— & une fille, qui fut Comteſſe de Moncaup en Béarn, & qui donna, avec ſon frere, la moitié du Château & la dixme de Taxoeres, à l'Abbaye de Saubalade en Béarn. Voyez l'*Hiſtoire de Béarn* par M. *de Marca*, *p.* 500.

VII. Odon ou Othon d'Astafort, Vicomte de Terride ou de Gimoez, dit *de Terride* dans pluſieurs actes, donna, en 1195, à la ſollicitation de *Gaſton*, Vicomte *de Béarn* & Comte de Bigorre, & du conſentement de ſa ſœur, dite *Comteſſe de Moncaup*, la moitié de la dixme & Château de Taxoeres, à l'Abbaye de Saubalade, Diocèſe de Leſcar. *Bernard de Revigna*, qui poſſédoit l'autre moitié de la même dixme & Château, la donna pareillement à la même Abbaye, en ſe retirant de la Cour de Caſtille. Cette donation fut confirmée, la même année, ſous l'Ormeau devant l'Egliſe de Moncaup. Odon de Terride fut préſent à un traité de paix fait entre le Comte *de Toulouſe* & le Comte *de Foix*, qui ſe liguerent contre le Pape & le Roi. Ce traité contenoit cinq articles, par leſquels les deux Comtes réglerent tous leurs intérêts, & il fut ſigné & juré ſur les ſaints Evangiles à Toulouſe, le dernier Septembre 1226, en préſence de *Sicard de Montaut*, *Pons de Viellenave*, Othon de Terride, *Pons Azemar*, *Pierre de Durban*, *Bernard de Durfort*, *Arnaud de Villemur*, *Raimond de Aniort*, *Pierre de Fenouillet*, *Pierre-Roger de Mirepoix*, Châtelain d'Aure, & pluſieurs autres rapportés par M. *de Marca*. On ne ſçait point le nom de la femme d'Odon de Terride, qui fut pere de

VIII. Bernard d'Astafort, II. du nom, Chevalier, Vicomte de Terride ou de Gimoez en partie, qui épouſa *Alpaïs de l'Iſle-Jourdain*, fille d'*Othon-Bernard de l'Iſle-Jourdain*, dit *de Terride*, Vicomte de Gimoez en partie, mort en 1240, & de *Helys*, ſa femme ; & ſœur de *Raimond Jourdain-de-l'Iſle*, Vicomte de Gimoez en partie, qui n'ayant point eu d'enfans de *Guillemette*, ſa femme, inſtitua ſon héritier univerſel, par ſon teſtament du 15 Août 1256, Odon de Terride, fils d'*Alpaïs*, ſa ſœur, & de Bernard d'Astafort ; & donna quelques maiſons, ſituées à Toulouſe, à Bernard, ſon fils naturel. Bernard d'Astafort fut le dernier de ſa Maiſon qui porta le nom d'Astafort. Il eut pour enfans : — 1. Odon, qui ſuit ; — 2. Raimond-Hunaud de Terride, Prieur de Gohas ; — 3. & Bernard, Archiprêtre de Beaumont.

IX. Odon, dit de Terride, Vicomte de Terride & de Gimoez, inſtitué, comme on l'a dit, héritier de *Raimond Jourdain*, ſon oncle, frere de ſa mere, réunit ſur ſa tête la moitié de la Vicomté de Terride ou de Gimoez, dont ſon pere jouiſſoit, avec la partie & le Château qui avoient été donnés à Escarronne de Terride, en la mariant avec *Bernard Jourdain*, Seigneur de l'Iſle, & qui étoient venus à *Raimond Jourdain*, ſon oncle ; & auſſi avec la portion que celui-ci en avoit eue de ſon pere, & qui faiſoit partie de celle qui avoit été vendue par Arnaud, dit *de Montaigu*, à *Jourdain de l'Iſle*, en 1195. La poſtérité d'Odon a joui depuis du Château & de la Vicomté de Terride en entier, &

n'a pas porté d'autre nom jusqu'à ce qu'elle fondit dans la Maison de *Lomagne*. Cet ODON DE TERRIDE fut présent, avec *Raimond des Prez*, Viguier de Toulouse, à la Charte, par laquelle *Bertrand de Solomiac*, Sénéchal de Toulouse, donna des Coutumes à la nouvelle Bastide de Solomiac, qu'il avoit fondée sur la Garonne, dans l'étendue de sa Sénéchaussée & de Diocèse de Lectoure, au mois de Juillet 1328. Cette Charte fut confirmée par PHILIPPE, Comte DE VALOIS, Régent des Royaumes de France & de Navarre, au mois de Mars 1329. Trésor des Chartes, *Reg. 65, N°. 20*, & Hist. de Lang. *Tome IV, p. 205*. ODON DE TERRIDE eut de sa femme, dont on ignore le nom : — 1. BERNARD, qui suit ; — 2. RAIMOND DE TERRIDE, Seigneur de Penneville, Sénéchal du Comte *de Foix*. qui eut procuration de *Roger de Foix*, Evêque de Lavaur, frere de *Gaston*, Comte *de Foix*, au mois de Février 1339, pour rendre hommage en son nom au Roi de Mayorque, pour la Seigneurie du Château de Son, & du pays de Donnezan ; qui lui avoient été cédés par le Comte *de Foix*, son frere. Le Seigneur DE TERRIDE est qualifié *Damoiseau*, *Seigneur de Penneville*, dans cet acte, qui fut passé à Avignon en la maison d'habitation du Seigneur Evêque. Chartes de Foix, *Caisse* 10, & Hist. de Lang. *Tome IV, p. 229*. Les Historiens de Languedoc donnent à RAIMOND DE TERRIDE le surnom de *Jourdain*, mais ils se trompent : c'est une inadvertance de ces sçavans Auteurs. La qualité de *Seigneur de Penneville* que prenoit ce RAIMOND DE TERRIDE, est le nom du terrein sur lequel est bâti le Château de Terride, & qu'on a, par cette raison, appellé quelquefois *le Château de Penneville* ; — 3. ENARD DE TERRIDE, qui, avec son frere RAIMOND, obtint grace du Roi, à la demande de JEANNE D'ARTOIS, Comtesse de Foix, pour le meurtre qu'ils avoient commis, avec les autres Officiers du Comte *de Foix*, au Mas Saint-Antonin, sur plusieurs personnes des gens de l'Evêque de Pamiers, en 1324. *Archives* de Montpellier, Sénéchaussée de Carcassonne, *Registre III*, & Hist. de Lang. *Tome IV, p. 205* ; — & plusieurs filles, dont une fut mariée dans la Maison de *Carmaing*. Hist. du Comtat Venaissin par *Pithon Curt*.

X. BERNARD DE TERRIDE, Vicomte de Terride & de Gimoez, est qualifié *Damoiseau* dans l'acte d'hommage qu'il reçut, du vivant d'ODON, Vicomte de Terride, son pere, à Escasany, le 10 Février 1328, de la Seigneurie de Seguenville, relevante de lui à cause de sa Vicomté de Gimoez. Après la mort de ses pere & mere il épousa, par contrat passé au Château de Faudoas le Mercredi 19 Novembre 1343, *Hélene de Faudoas*, fille de *Beraud de Faudoas*, Chevalier, Seigneur de Faudoas, & d'*Hélene de Balaguier*. A ce contrat assisterent RAIMOND-HUNAUD DE TERRIDE, Prieur de Gohas, & BERNARD DE TERRIDE, Archiprêtre de Beaumont, ses oncles paternels. *Hélene de Faudoas* eut pour dot la somme de 3150 liv. de petits tournois. *Hist. Gen. de Faudoas, p. 32*. De ce mariage naquirent : — 1. BERTRAND, qui suit ; — 2. BERNARD DE TERRIDE, qui combattit vaillamment à la bataille de Cocherel en Normandie, le 24 Mai 1364, sous les ordres de *Bertrand du Guesclin*, depuis Connétable de France. BERNARD DE TERRIDE y fit prisonnier le bâtard *de Mauleon*, son cousin, qui tenoit le parti des Anglois dans l'armée des Navarrois & des Gascons, commandés par le Captal de Buch. Les François défirent entierement l'armée ennemie. Voyez *Froissart, Vol. I, Chap. 22, p. 272 & suiv.* Il passa en Espagne en 1395, avec le Comte *de Foix*, pour donner du secours au Roi de Castille contre les Portugais, & fut tué à la bataille de Juberot le 15 Août de la même année. Les Portugais eurent l'avantage dans cette journée, & il y fut fait un carnage horrible de tous les François, selon *Froissart, Vol. III, p. 60 & 61* ; — 3. & ISABEAU DE TERRIDE, mariée à *Guillaume d'Anduse*, Seigneur de Florac.

Le Vicomte DE TERRIDE eut aussi un fils naturel, appellé *le Bâtard de Terride*, que le Duc D'ANJOU retint auprès de lui, avec 50 hommes d'armes, pendant l'assemblée des Communes de Languedoc, tenue à Toulouse au mois de Mars 1369. Ce bâtard DE TERRIDE fut Capitaine dans la Compagnie d'Ordonnance de BERTRAND, Sire DE TERRIDE, son frere. Hist. de Lang. *Tome IV, p. 340*. Titres scellés de *Gaignieres*.

XI. Bertrand de Terride, I. du nom, Vicomte de Terride & de Gimoez, Chevalier-Banneret, Sénéchal de Rouergue, dit le *Sire de Terride*, se signala dans les guerres contre les Anglois. On voit dans le Cabinet des Ordres du Roi, deux quittances de ses gages, l'une du 2 Octobre 1353, & l'autre du 10 Mai 1356, avec le sceau de ses armes, qui sont *parti d'une herse* ou *treillis*, *& de 13 besans, posés 3, 2, 3, 2, 2 & 1.* Les anciens Seigneurs de Terride portoient pour armes *un treillis* ou *grille.* Elles se voyent avec cette seule piéce sur le grand portail du Château de Terride. Bertrand y ajouta le *parti de 13 besans.* Voyez l'Hist. Gen. de la Maison de *Faudoas, p.* 34. Les Seigneurs de Lomagne, devenus Vicomtes de Terride, porterent ces armes écartelées *au 2 & 3* de celles de leur Maison; mais seulement avec *neuf besans, posées 3, 3, 2 & 1; & au quatrieme quartier, un lion avec neuf besans en orle*, qui sont les armes *de Cardaillac.* C'est ce qui se voit dans leur écusson qui pend au col d'un cerf en relief, posé sur la cheminée de la grand'salle du même Château de Terride.

Ledit Bertrand de Terride servoit en Guienne contre les Anglois en 1344. Il marcha, avec le Comte *de Comminges*, le Vicomte *de Carmaing*, le Vicomte *de Villemeur*, le Vicomte *de Bruniquel*, le Seigneur *de Laborde* & plusieurs autres, avec leurs bannieres, au secours des François, qui avoient été surpris par les Anglois à Auberoche, près Libourne en Bourdelois, dans la nuit du 10 Août 1344. Leur valeur ne put point rétablir le désordre des François, ils furent tous tués ou faits prisonniers de guerre, dit *Froissart, Vol. I, Chap.* 108, *p.* 124. Jeanne d'Artois, femme de *Gaston* I, Comte *de Foix*, ayant obligé, par sa mauvaise conduite, le Roi de France à la faire enfermer, fut transferée au Château de Lourde le 1 Janvier 1348. *Roger-Bernard de Foix*, Vicomte de Castillon, son fils; *Robert de Foix*, Evêque de Lavaur, & *Béranger de Montaut*, Archidiacre de Lodeve, travaillerent à lui rendre la liberté. Elle ratifia les conditions qui lui furent imposées au Château de Lourde, au mois de Mai 1348, en présence, entr'autres, de Bertrand, Vicomte de Terride. *Chartes de Foix, Caisse* 37; & *Hist. de Lang. Tome IV, p.* 243. Les Anglois ayant pénétré dans le Rouergue, le Sire de Terride eut ordre de marcher contre eux. Il leur donna bataille & fut battu: *Raimond de Prohengues*, Chevalier, de la Compagnie du Sire de Terride, y fut blessé, & y fit des pertes considérables; le Roi lui fit donner une somme d'argent pour l'en dédommager. Le Sire de Terride ne fut pas plus heureux, quelques jours après, à Madaillan en Agenois, où les Anglois eurent un second avantage sur lui: ces deux actions se passerent, la premiere, le 18 Juin, & l'autre, le 12 Juillet 1354. Les Anglois allerent mettre le siége devant la petite ville de Trie, au Diocèse d'Auch, en 1356. Le Comte *d'Armagnac*, Lieutenant de Roi en Languedoc, envoya le Sire de Terride pour la défendre, & ordonna au Sénéchal de Beaucaire de lui amener 300 hommes d'armes nobles de sa Sénéchaussée. Il fit montre d'une Compagnie de 6 Chevaliers-Bacheliers, 41 Ecuyers & 6 Sergens à pied, à Villefranche de Rouergue, le 10 Août 1358; & fut fait prisonnier par le Comte *de Foix* en 1362, avec le Comte *d'Armagnac*: ces deux Comtes se firent long-tems la guerre, au sujet d'une clause du testament de *Gaston*, Vicomte *de Béarn*, leur beau-pere, le dernier des *Moncade*, qui mourut avant 1291, laissant quatre filles. *Constance*, l'aînée, épousa le fils du Roi *d'Arragon*, & mourut sans enfans; la seconde, *Marguerite*, épousa *Roger-Bernard*, Comte *de Foix*; & la troisieme, nommée *Mathe*, fut femme de *Géraud*, Comte *d'Armagnac.* Celle-ci ne fut pas contente du testament de son pere, & ce fut le motif qui engagea le Comte *d'Armagnac* à déclarer la guerre au Comte *de Foix.* Froissart, & d'autres après lui, donnent une autre cause de cette guerre, & dit l'avoir appris d'un certain Chevalier *de Foix*, qui lui dit qu'elle venoit de ce que *Gaston de Béarn* avoit fait la Comtesse *de Foix*, sa fille cadette, son héritiere, au préjudice de la Comtesse *d'Armagnac*, sa fille aînée, ce qui est démontré faux par le testament de *Gaston*, où l'on voit que la Comtesse *de Foix* étoit aînée de la Comtesse *d'Armagnac.* La guerre dura pendant près d'un siécle entre ces deux Maisons. Les deux Comtes

ſe donnerent bataille le 5 Décembre 1362, à Launac près de l'Iſle-Jourdain, & non près du Mont de Marſan, comme quelques-uns l'ont écrit. Les principaux Seigneurs qui marcherent avec le Comte *de Foix*, furent le Comte *de l'Iſle-Jourdain*, les Vicomtes *de Cardonne*, *de Caſtelbon* & *de Couſerans*, le Seigneur *de Palliez* & autres. Le Comte *d'Armagnac* étoit ſoutenu par le Sire DE TERRIDE, le Comte *de Comminges*, les Seigneurs de la Maiſon d'*Albret*, & pluſieurs autres. L'action fut vive & ſanglante. On combattit d'abord des deux côtés avec un égal avantage; mais enfin le Comte *de Foix* remporta une victoire complette. Le Comte *d'Armagnac* fut fait priſonnier avec 900 Seigneurs & Gentilshommes. Les plus diſtingués furent le Comte *de Comminges*, le Vicomte DE TERRIDE, le Comte *de Montlezun*, le Seigneur *d'Albret* & ſes freres, le Seigneur *de Barbaſan*, *Bérard d'Albret*, Seigneur de Sainte-Baſeille, *Géraud*, ſon frere, *Bérard d'Albret*, Seigneur de Gironde, leur couſin, *Jean d'Armagnac*, Vicomte de Fezenſaguet, *Jean de la Barthe*, Seigneur de la Vallée d'Aure, le Seigneur *de Pardaillan*, *Arcius de Monteſquiou*, *Garcion de Caſtel*, Chevalier, le Seigneur *de Fimarcon*, *Pierre de Montaut*, Damoiſeau, *Berducat* ou *Perducat d'Albret*, Chevalier, *Morin d'Albret*, dit *Beſaſt*, & le Baron *de la Lege*. Le Comte *de Foix* eut plus d'un million de leur rançon. Le Sire DE TERRIDE lui donna, entr'autres choſes, ſa Terre de Moncaup & Montpezat en Béarn, avec faculté de la reprendre, moyennant certaine ſomme d'argent dont ils convinrent. Il fut commis, par le Duc *d'Anjou*, en 1368, pendant la guerre contre les Anglois, à la garde du Comté de Gaure, dont il le fit Capitaine général, avec 5 Chevaliers & 94 Ecuyers de ſa Compagnie, & fut envoyé, en 1369, avec *Gui d'Aſay*, Chevalier, pour traiter avec diverſes Villes du Rouergue & du Querci. Ces deux Seigneurs traiterent, entr'autres, avec les habitans du Puy-la-Roque, qui ſe ſoumirent au Roi.

Le Sire DE TERRIDE mourut avant 1371, & avoit épouſé, en 1361, *Eléonore de Levis*, fille de *Jean*, II. du nom, Seigneur de Mirepoix, & d'*Aliénor de Montaut*. Etant veuve, elle ſe remaria avec *Nicolas de la Jugie*, Seigneur de Livier. De ſon premier mari elle eut: —— 1. BERTRAND, qui ſuit; — 2. MARGUERITE, qui plaidoit, en 1407, contre *Thibaut de Levis*, ſon oncle, Seigneur de Livrac. Elle avoit épouſé, en 1405, *Jourdain*, Comte *de l'Iſle-Jourdain*, veuve de *Sibille d'Aſtarac*. Le Comte *de l'Iſle* n'eut point d'enfans de ces deux mariages, & fut le dernier de ſa Maiſon. Il vendit ſes Terres au Comte *de Clermont*, comme il a été dit au degré IV.

XII. BERTRAND DE TERRIDE, II. du nom, Vicomte de Terride & de Gimoez, rendit hommage au Roi CHARLES VI, en 1389, comme un de ſes grands vaſſaux de la Sénéchauſſée de Toulouſe, pour ſes Terres de Calonha, Terride, Viette, Caſaux, Caſtelferrus, le Port de Belleperche, Pompignan, Dieupentale, Montvéguis, Montbarthier, la Baſtide, Saint-Pierre & Breſſols. Il rendit cet hommage avec *Philippe*, Vicomte *de Lautrec*, *Roger de Comminges*, Vicomte de Bruniquel, *Jourdain*, Comte *de l'Iſle*, le Vicomte *de Caraman*, & *Olivier*, Vicomte *de Monclar*. Il épouſa *Rambaude d'Arpajon*, avec laquelle il vivoit en 1390. Elle étoit fille de *Bérenger*, II. du nom, Sire *d'Arpajon*, Vicomte de Lautrec, & de *Delphine de Roqueſeuil*; & ſœur de *Hugues*, Sire *d'Arpajon*, III. du nom, mari de *Jeanne de Séverac*; de *Bertrand d'Arpajon*, Grand-Prieur de Saint-Gilles; de *Guillaume*, Evêque de Cahors; & de *Yſinde d'Arpajon*, mariée, le 23 Novembre 1387, à *Gaſton de Levis*, III. du nom, Seigneur de Léran. BERTRAND DE TERRIDE eut pour enfans: —— BERNARD, qui ſuit; — & ISABELLE DE TERRIDE, mariée 1°. à GASTON DE LOMAGNE, Baron de Gimat dernier de ſa race, dont elle n'eut point d'enfans; & 2°. à *Géraud de Ventadour*, II. du nom, Seigneur de Donzenac.

XIII. BERNARD DE TERRIDE, II. du nom, Vicomte de Terride & de Gimoez, dit le *Sire de Terride*, fut convoqué par le Roi CHARLES VII, pour aſſiſter à l'Aſſemblée des Etats de Languedoc, qui devoient ſe tenir à Eſpali près du Puy en Velay, au mois de Novembre 1424; & en 1425 pour les mêmes Etats. Il fut, le 28 Janvier 1425, du Conſeil tenu à Toulouſe par le Roi,

au ſujet de l'anticipation du terme du payement de l'aide qui lui avoit été accordée pour fournir aux frais de la guerre. De ſa femme, dont le nom eſt ignoré, il eut, pour fille unique, — MARIE ou MARCIDE DE TERRIDE, qu'il inſtitua ſon héritiere par ſon teſtament du mois de Novembre 1431. Elle épouſa *Jean-Roger de Comminges*, Vicomte de Couſerans, ci-après mentionné.

BERNARD DE TERRIDE eut auſſi un fils naturel nommé ODET DE TERRIDE, auquel il donna, par ſon teſtament, la Terre & Seigneurie de Dieupentale. On trouve une quittance de cet ODET, où il eſt ſigné en gaſcon *lo Baſtar de Tarrida*. Il épouſa *Catherine d'Audibert*, Dame du Claux & de Corbarieu près Montauban. Il en eut deux filles: — MARIE & ANNE, dites *d'Audibert*. La premiere épouſa, 1°. le 2 Juillet 1459, *Pierre Agrech*, Seigneur *de Saint-Michel*, au Diocèſe de Rodès, dont elle n'eut point d'enfans; 2°. par contrat du 21 Janvier 1466, *Antoine de Pélégry*, Ecuyer, Capitaine du Château de Milhau en Rouergue; & 3°. à l'âge de 50 ans, ODET DE LOMAGNE, Vicomte de Terride & de Gimoez, ſon couſin-germain. N'ayant point eu d'enfans de ſes trois maris, elle teſta, en 1505, en faveur de GASTON DE LOMAGNE, fils puîné de ſon dernier mari. ANNE, ſeconde fille d'ODET, fut mariée à *Raimond Engilbaut*, dont elle eut deux filles.

XIV. *Jean-Roger de Comminges*, Vicomte de Couſerans, le fut auſſi de Terride par ſa femme, MARIE ou MARCIDE DE TERRIDE, qu'il épouſa le 23 Novembre 1433. On le trouve ſous le nom de *Terride*, avec la qualité de *Vicomte de Couſerans*, établi par le Roi CHARLES VII, le 6 Mai 1437, Commandant en Languedoc, & pour garder les frontieres de la Guienne, avec 20 hommes d'armes & autant de trait. Il eſt mentionné dans un acte du 28 Mai 1440, par lequel le Roi, étant à Toulouſe, ôta la charge de Sénéchal de cette Ville à *Jacques de Chabannes*, & la donna à *Galobie de Paneſſac*. *Jean-Roger de Comminges*, Vicomte de Terride, mourut en 1445, laiſſant: — 1. *Marthe-Rogere*, qui ſuit; — 2. & *Eléonore*, mariée, par contrat paſſé le 27 Juin 1441, à *Jean de Foix*, II. du nom, Seigneur de Rabat. Elle eut pour ſon partage la Vicomté de Couſerans. Les enfans ſortis de ce mariage eurent de grands procès ſur la ſucceſſion de leur mere.

XV. *Marthe-Rogere de Comminges*, Vicomteſſe de Terride, de Gimoez & de Couſerans, porta ces Terres à ODET DE LOMAGNE, Seigneur de Fimarcon, de Donzenac, & Sénéchal d'Agenois, qu'elle épouſa, par contrat du 5 Décembre 1427. Il rendit hommage, pour ſa femme, le 10 Décembre 1445, des Vicomtés de Couſerans, de Terride & de Gimoez, & avoit traité ci-devant, par échange du mois de Janvier 1442, avec *Bernard*, Comte *d'Armagnac*, qui lui donna la Terre des Angles en Bigorre pour celle de Montagnac, qu'il retira, par autre traité du 22 Janvier 1443, en donnant celle de Donzenac. Il vendit, le 26 Octobre 1454, à *Jean*, Comte *d'Armagnac*, tous les droits qu'il avoit au Comté de Pardiac, & qui lui étoient échus tant des ſucceſſions légales que des diſpoſitions faites par *Arnaud-Guilhem*, Comte *de Pardiac*, avec *Géraude de Montlezun*, ſa ſœur, biſayeule du Seigneur *de Fimarcon*, moyennant la Terre de Montagu en Armagnac, que ce Comte lui donna. Il fit ſon teſtament, le 17 Septembre 1478, en ſon Château de Saint-Girons, choiſit ſa ſépulture dans l'Egliſe Collégiale des Chanoines de Romieu, s'il mouroit dans ſa Terre de Fimarcon, & dans celle des Freres Prêcheurs de Saint-Girons, s'il mouroit dans ſa Vicomté de Couſerans. Par ce même teſtament il laiſſe l'adminiſtration de ſes biens à *Marthe-Rogere de Comminges*, ſon épouſe, donne à ODET, ſon ſecond fils, les Vicomtés de Terride & de Gimoez avec ſes appartenances, tant deçà que de-là la Garonne, comme auſſi les droits qu'il avoit ſur les Terres de Caſtelmayran & du Seigneur *de Faudoas*, avec celles de Pellemouton & de Pelleporc, & une partie de celle de Seguenville; il donne à GILLES, ſon troiſieme fils, la Terre de Montagnac, & les droits qu'il a à Peyborroſſe, Calignac, la Mothe, Mauleon, Terrebren, Montaigu en Armagnac, Aſtafort, & la Baronnie des Angles en Bigorre; fait ſon héritier univerſel JEAN DE LOMAGNE, ſon fils aîné, lui ſubſtitue ODET, ſon ſecond fils, & à celui-ci GILLES, ſon

troiſieme. Sa femme teſta le même jour que lui, confirma la donation faite par ſon mari à ODET, ſon ſecond fils, des Vicomtés de Terride & de Gimoez.

Comme les nom & les titres de la Maiſon de TERRIDE ont paſſé dans celle des Vicomtes DE LOMAGNE, il eſt néceſſaire de parler de ces Vicomtes avec plus de détail qu'on ne l'a fait dans le *Tome IX* de ce Dictionnaire de la Nobleſſe.

Le pays de Lomagne a toujours fait partie du Duché de Gaſcogne, il eſt ſitué entre l'Armagnac, le pays de Verdun & la Garonne, qui le ſépare de l'Agenois. Il forme une Election dans la Généralité d'Auch. La Lomagne a Lectoure pour Ville capitale, & l'on trouve ſouvent ſes Vicomtes nommés *Vicomtes de Lectoure*. Elle a encore pour villes principales Vic, Beaumont &, ſelon quelques-uns, Gimont. Elle en a encore d'autres aſſez conſidérables. Les premiers Ducs de Gaſcogne y établirent des Vicomtes, qui prirent long-tems la qualité de *Vicomtes de Gaſcogne*, & on ignore d'où ils prirent le nom de LOMAGNE, qu'ils ont porté depuis. On préſume, avec raiſon, qu'il l'ont retenu de quelque Château, comme firent pluſieurs autres Seigneurs, leurs voiſins.

La Lomagne a toujours eu ſes Vicomtes particuliers, qui l'ont poſſédée, à titre de ſouveraineté, & ſe qualifioient *Vicomtes par la grace de Dieu*. L'origine de ces premiers Vicomtes a été mal connue : il eſt probable qu'ils la tirent des anciens Ducs de Gaſcogne, & que cette Vicomté fut l'apanage de quelques-uns de leurs enfans. On diviſe les Vicomtes DE LOMAGNE en trois races. La premiere commença, ſuivant OYHENARD, *Notitia utriuſque Vaſconiæ*, *p.* 479, à ODOAT, qui vivoit en 960. La ſeconde commença à ODON I, & finit à ODON II, qui ne laiſſa que deux filles, dont l'aînée, *Aſeline* ou *Anicelle*, épouſa, en 1135, *Géraud* III, Comte *d'Armagnac*, qui fut ſon ſecond mari. Elle en eut : —— *Bernard* IV, Comte *d'Armagnac* ; — & *Othon d'Armagnac*, qui ſuccéda à ODON II, Vicomte DE LOMAGNE, ſon ayeul maternel, & fut Vicomte *de Lomagne* en 1148. Il fut le chef de la troiſieme race, par où nous allons commencer la Généalogie des Vicomtes DE LOMAGNE. Feu *Chazot de Nantigny*, Auteur de l'Hiſtoire des Maiſons ſouveraines & des Tablettes Généalogiques, a donné l'Abregé de la Généalogie des Vicomtes DE LOMAGNE, diviſée en trois races, dédié au feu Maréchal Duc *de Mirepoix*.

BERNARD IV, frere aîné d'OTHON, continua la lignée des Comtes *d'Armagnac*. Le premier Comte fut BERNARD, dit *le Louche*, ſecond fils de GUILLAUME-GARCIE, Comte de Fezenſac en 960, qui étoit fils de GARCIAS-SANCHE, dit *le Courbé*, Comte de Gaſcogne en 904 ; & petit-fils de SANCHE-MITTARA, I. du nom, Comte de Gaſcogne. Il avoit pour ayeul LOUP-CENTULLE, qui ayant été dépouillé, par LOUIS *le Débonnaire*, de ſon Comté de Gaſcogne, ſe retira dans la Caſtille, dont il fut Conſul ou Comte. Une Charte authentique (rapportée dans l'Hiſtoire générale de Languedoc, *Tome I*, *p.* 85, *Note* 83) de l'Empereur CHARLES *le Chauve*, donnée en 845, pour confirmer la fondation du Monaſtere d'Alahon, au Diocèſe d'Urgel en Arragon, faite, en 835, par *Wendrigizille*, Comte des Marches de Gaſcogne, grand-oncle de LOUP-CENTULLE, apprend l'extraction de SANCHE-MITTARA & de LOUP-CENTULLE, deſcendus du fameux EUDES, Duc d'Aquitaine, dont le pere, nommé BOGGIS, auſſi Duc d'Aquitaine, étoit ſecond fils de CHARIBERT, Roi de Toulouſe & d'Aquitaine, frere du Roi DAGOBERT, fils de CLOTAIRE II, qui avoit pour pere CHILPERIC, pour ayeul CLOTAIRE I ; pour biſayeul CLOVIS *le Grand*. Cette deſcendance eſt prouvée par tous les monumens publics, & par toutes les Hiſtoires & Généalogies, anciennes & modernes. Ainſi l'on peut dire que les Vicomtes DE LOMAGNE, & leurs deſcendans, ont l'avantage d'une filiation bien prouvée depuis plus de 800 ans, & qu'ils peuvent ſe glorifier d'avoir pour ayeuls les premiers Monarques François, de même que les Seigneurs *de Montlezun*, *Monteſquiou*, *la Barthe*, *de Preiſſac*, & pluſieurs autres Familles de Gaſcogne, que le Cercle des événemens naturels aux choſes humaines a plongé tout-à-fait dans l'oubli, ce qui nous met dans l'impoſſibilité de remonter à leur ſource.

Les premiers Vicomtes DE LOMAGNE ont porté pour armes, les uns un *écu* ſans aucune piéce de blaſon, les autres ont chargé leur écu de *deux boucs* ; &

les Vicomtes, issus des Comtes *d'Armagnac*, garderent les armes de leur Maison, qui sont : *d'argent, à un lion de gueules*, telles que leur postérité les porte aujourd'hui. Voyez *Palliot*, Science des Armoiries, *p.* 642, & la Recherche de la Noblesse par M. *d'Aguesseau*, en 1670, Cabinet des Ordres du Roi.

I. Othon d'Armagnac, fils puîné de Géraud III, Comte d'Armagnac, & d'Aseline de Lomagne, sa seconde femme, fut Vicomte de Lomagne, après son ayeul maternel, en 1148. Il fonda, en 1193, la Commanderie d'Ebrain ; fut présent, le 14 Juin 1204, à un traité de paix fait entre Vesian, Vicomte de Lomagne, & les Consuls de Toulouse, dans lequel il est dit cousin de Géraud, Comte d'Armagnac. L'occasion de cette guerre venoit de certains droits de *Leude* qu'on exigeoit des Toulousains dans la ville d'Auvillars, qui étoit du domaine des Vicomtes de Lomagne. Il fut accordé aux Toulousains de ne payer que la *Leude* ancienne. A ce traité furent présens Géraud, Comte d'Armagnac, Odon, Vicomte de Lomagne, son cousin, *Raimond*, Evêque de Toulouse, *Bernard de Marestang*, *Pierre-Raimond*, frere du Seigneur *Raimond*, Comte *de Toulouse*, *Bernard Jourdain-de-l'Isle*, *Jourdain-de-l'Isle*, son fils ou frere, *Bernard d'Orbessan* & autres. Il avoit épousé *Mathe* ou *Marqueze*, fille d'*Oger*, Comte *de Pardiac*, dont il eut : — 1. Vesian *aliàs* Vibian, qui suit ; — 2. Bernard, dit *d'Armagnac*, Vicomte de Fezensaguet, mort sans postérité, après le décès d'un fils qu'il avoit eu de sa femme, dont on ne connoît pas le nom ; — 3. & Guillaume, tige des Seigneurs de Fimarcon, rapportés ci-après.

II. Vesian *aliàs* Vibian, *par la grace de Dieu Vicomte* de Lomagne, eut cette Vicomté par la cession de son pere, depuis l'an 1180 jusqu'en 1221. Il fit la guerre à Richard, Roi d'Angleterre, & après avoir soutenu pendant quelques jours le siége de Lectoure, il reconnut Richard pour son Souverain & lui rendit hommage. Ce Roi le fit *Chevalier* au mois d'Août 1195. Il fit, avec Odon, son fils, une donation à l'Abbaye de Moissac au mois de Décembre 1216, & laissa de sa femme, dont on ne connoît pas le nom : — 1. Othon ou Odon, qui suit ; — 2. Hispan, auquel il donna, par son testament du mois de Septembre 1221, des droits qu'il avoit dans les Diocèses d'Acqs, de Toulouse & de Lectoure, & principalement ceux dont il jouissoit dans cette derniere Ville, dont il étoit co-Seigneur avec l'Evêque.

III. Othon ou Odon, II. du nom, *par la grace de Dieu Vicomte* de Lomagne, fit, avec son pere, la donation dont on a parlé, à l'Abbaye de Moissac, en 1216, & fut présent, en 1238, à l'hommage que *Gaillard de Beaujac* rendit à Agen, au mois de Septembre, à *Raimond*, Comte *de Toulouse*, surnommé *le Jeune*, du Château de Beaujac, Diocèse de Périgueux, & mourut en la même année, laissant pour enfans : — 1. Arnaud-Othon, qui suit ; — 2. Auger de Lomagne, Seigneur de Garcianier & de Saint-Remi. Le Vicomte Vesian de Lomagne, son neveu, lui donna ces deux Terres, en reconnoissance des services qu'il avoit rendus au Vicomte son pere. L'acte de donation est du mois d'Août 1272. Il laissa deux fils, sçavoir : Augier, Seigneur de Garcianier après lui ; & Pierre de Lomagne, dit *Fovel*. On ignore qu'ils ayent eu postérité. *Hélie de Talleyrand*, Comte de Périgord, & Philippe de Lomagne, sa femme, sœur de Vesian, & leur cousine, confirmerent au Château Vicomtal d'Auvillars, le 6 Février 1285, la donation du Vicomte Vesian, en leur faveur, & ceux-ci leur firent hommage de leurs Terres le 4 Octobre 1290, & le 15 Mai 1295.

IV. Arnaud-Othon, *par la grace de Dieu Vicomte* de Lomagne & d'Auvillars, posséda ces Vicomtés depuis l'an 1238 jusqu'en 1256. Il épousa 1°. *N... d'Armagnac*, fille de *Géraud* IV, Comte *d'Armagnac*, & de *Mascarose*, son épouse. Il prétendit au Comté d'Armagnac, du chef de sa femme, après la mort de *Bernard* V, Comte *d'Armagnac*, son beau-frere. Ces prétentions donnerent lieu à une guerre entre le Vicomte de Lomagne & *Géraud d'Armagnac*, Vicomte de Magnoac & de Fezensaguet, qui fut terminée par l'entremise de *Gaston*, Vicomte *de Béarn*. L'Armagnac resta au Vicomte *de Magnoac*, qui s'en étoit mis en possession, & le Vicomte de Lomagne fut démis de ses prétentions. Il épousa

2°. *Marie Bermond-de-Sauve*, fille de *Pierre-Bernard Bermond*, Seigneur de Sauve & d'Anduſe, Vicomte de Gévaudan & de Milhau, & de *Joſſerande de Poitiers*. Du premier lit il n'eut qu'une fille, — nommée MASCAROSE, qui mourut ſans avoir été mariée ; & du ſecond lit : — 2. VESIAN, II. du nom, *par la grace de Dieu Vicomte* DE LOMAGNE & d'Auvillars, après la mort de MASCAROSE, ſa ſœur conſanguine, avant l'an 1272 : il étoit ſous la tutelle du Seigneur *de Bleſier* en 1275, & mourut, ſans alliance, en 1280 ; — 3. & une fille, nommée PHILIPPE, qui ſuit.

V. PHILIPPE DE LOMAGNE ſuccéda à VESIAN, ſon frere, & fut mariée à *Hélie de Taleyrand*, Comte de Périgord, à qui elle fit donation de ſes Terres en 1286. Elle avoit été ſous la tutelle de *Gui*, Comte *de Saint-Paul*, juſqu'en 1284. Elle eut de ſon mari deux filles, ſçavoir : — MARQUEZE, qui confirma la donation que ſa mere avoit faite au Comte *de Périgord*, ſon pere, des Vicomtés de Lomagne & d'Auvillars, & renonça à toutes les prétentions qu'elle y pouvoit avoir. Sa mere étant morte, elle ſe fit Religieuſe de l'Ordre de Sainte-Claire à Périgueux ; — & HAREMBURGE, morte jeune.

Le Comte *de Périgord* céda ces Vicomtés au Roi PHILIPPE *le Bel*, qui lui donna en échange, par Lettres datées de Saint-Germain-en-Laye au mois de Novembre 1301, les Châteaux du Puy-Normand, d'Haumont, de Saint-Aſtier, d'Eſtiſſac, de la Baſtide, de Lopihac, &c. ; & par d'autres Lettres, étant à Lyon, au mois de Novembre 1305, les Seigneuries d'Ullac, de Sainte-Livrade & d'Angeville. Le Roi donna, au mois de Décembre ſuivant, les Vicomtés de Lomagne & d'Auvillars à PHILIPPE, ſon ſecond fils, qui y renonça quatre jours après ; & le même Monarque en fit don à *Arnaud-Garcie de Goth*, frere du Pape CLÉMENT V, qui ſe qualifia depuis *Vicomte de Lomagne*. *Régine de Goth*, ſa petite-fille, porta les Vicomtés de Lomagne & d'Auvillars à *Jean*, I. du nom, Comte *d'Armagnac*, ſon mari, dont elle n'eut point d'enfans. Elle teſta en ſa faveur, & le fit ſon héritier. Depuis ce tems, la Vicomté de Lomagne n'a point été ſéparée du Comté d'Armagnac, & l'un & l'autre ont été réunis au domaine de la Couronne.

Seigneurs de FIMARCON.

Le Fimarconnois eſt une contrée conſidérable qui a 12 lieues de circonférence, & eſt compoſée de 16 Paroiſſes. C'eſt la premiere Terre du Royaume qui a eu titre de *Marquiſat*. Il fut démembré de la Vicomté de Lomagne pour être donné en apanage à GUILLAUME, qui ſuit.

II. GUILLAUME DE LOMAGNE, troiſieme fils d'OTHON ou ODON D'ARMAGNAC, & de *Mathe* ou *Marqueze de Pardiac*, Vicomte & Vicomteſſe de Lomagne, & d'Auvillars, fut Seigneur de Fimarcon. Il vivoit en 1231, & eut pour femme *Ermengarde*, dont vint :

III. OTHON DE LOMAGNE, I. du nom, Seigneur de Fimarcon en 1261, qui eut pour enfans : —— 1. BERNARD-TRANCALEON, mort ſans poſtérité ; —— 2. OTHON, qui ſuit ; — 3. MARGUERITE, femme de *Gaſton de Gontaut*, II. du nom, Seigneur de Biron, d'où deſcendent les Ducs *de Biron*.

IV. OTHON DE LOMAGNE, II. du nom, Seigneur de Fimarcon, vivoit en 1296, & eut de ſa femme, dont on ignore le nom : — 1. BERNARD-TRANCALEON, qui ſuit ; —— 2. BERNARD, Chanoine d'Auch & de Chartres ; — 3. & GÉRAUD, dont on ne connoît que le nom.

V. BERNARD-TRANCALEON DE LOMAGNE, Seigneur de Fimarcon, épouſa 1°. *Mathe d'Armagnac*, fille de *Géraud* V, Comte *d'Armagnac*, & de *Mathe de Béarn*, fille de *Gaſton* VII, Vicomte *de Béarn*, & de *Mathe de Bigorre*. Selon l'Auteur de la Généalogie des Maiſons ſouveraines, *Mathe d'Armagnac* mourut ſans poſtérité ; & ſuivant l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, *T. II, p.* 668, elle fut mere d'OTHON DE LOMAGNE, Seigneur de Fimarcon, qui fut préſent au teſtament de *Bernard*, Comte *d'Armagnac*, ſon oncle, fait en faveur de *Jean d'Armagnac*, ſon fils, auquel il ſubſtitua *Mathe*, ſa fille, & leur donna pour tuteurs *Roger d'Armagnac*, Seigneur de Magnoac, depuis Archevêque d'Auch, ſon

ſon frere, & *Amalric de Narbonne*, Seigneur de Taleyrand. Ledit OTHON mourut ſans avoir été marié. BERNARD-TRANCALEON DE LOMAGNE épouſa 2°. *Allemande de Caſenove*, dont il eut : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2, 3 & 4. JEANNE, THALESIE & GÉRAUDE DE LOMAGNE, dont on ne connoît pas les alliances.

VI. JEAN DE LOMAGNE, Seigneur de Fimarcon, étoit mineur en 1340. Le Roi PHILIPPE DE VALOIS lui accorda, cette même année, que ſes Terres & ſes ſujets fuſſent du reſſort d'Agenois. Il fut préſent à la reconnoiſſance que le Comte *d'Armagnac* fit au mois de Juin 1360, de la ſomme de 100 mille florins qu'il avoit conſtituée en dot à ſa fille en la mariant avec le Duc *de Berri*. Il ſervoit le Roi dans les guerres de Languedoc & de Guienne avec 19 Ecuyers & 20 Sergens de ſa Compagnie, à raiſon de 100 écus par mois, que le Roi lui payoit tant pour la garde de ſes Terres, que pour ſervir contre les ennemis de l'Etat. JEAN DE LOMAGNE ſuivit le parti du Comte *d'Armagnac* dans les guerres qu'il eut contre *Gaſton-Phœbus*, Comte *de Foix* & Vicomte de Béarn, au ſujet de la ſucceſſion de *Gaſton* VII, Vicomte de Béarn. Il fut fait priſonnier, en 1362, avec le Comte *d'Armagnac*, & pluſieurs autres Seigneurs de diſtinction, entre leſquels furent le Comte *de Montlezun-Labrit* ou *Albret*, les deux *Faugars*, *Jean Lartar*, *Rogier d'Aſpet*, *Pardaillan*, *Fortis Senterailles*, *Baſeillac*, *Caſtelbajac*, *Pomtenar*, *la Barthe*, *Fezenſaguet*, *Guynat*, *Turlon*, TARRIDE, *Barbaſan*, *Montclar-Caſtelnau*, *Hillere*, *Feriol*, juſqu'au nombre de 900. Voyez l'Hiſtoire de Foix, Béarn & Navarre par *Olhagaray*. Le Seigneur *de Fimarcon* mourut en Turquie, après avoir fait ſon teſtament. Il avoit épouſé *Gaillarde de Montlezun*, ſeconde fille d'*Arnaud-Guilhem*, Comte de Pardiac, & d'*Eléonore de Peralte*. Elle accorda, par acte du 19 Janvier 1369, en qualité d'exécutrice du teſtament de *Jean*, Comte *de Pardiac*, ſon frere, mort jeune, la jouiſſance des Seigneuries de Marciac & de Baumarches, au Vicomte de Fezenſaguet, ſon beau-frere, juſqu'à ce qu'il fut payé de 4000 francs d'or qui lui avoient été promis lors de ſon mariage avec *Anne*, ſa ſœur aînée, femme de *Géraud de Fezenſaguet*. Ses enfans furent : — 1. ODET, qui ſuit ; — 2. JEAN, mort ſans avoir été marié, auquel ſon pere avoit légué la Terre de Montagnac ; — 3. JACQUES, mort ſans enfans, à qui ſon pere avoit légué les Terres de la Motte & de Montleon ; — 4 & 5. GÉRAUD & GUILLAUME, auſſi mentionnés dans le teſtament de leur pere ; — 6. MARGUERITE, ſeconde femme de *Berard d'Albret*, I. du nom, Seigneur de Veyres & de Verteuil. Elle en eut *François d'Albret*, qui eut procès avec GÉRAUD DE LOMAGNE, Seigneur de Fimarcon, ſon couſin ; — 7. & PENTHERE, nommée dans le teſtament de ſon pere.

VII. ODET DE LOMAGNE, Seigneur de Fimarcon, inſtitué héritier par ſon pere, ſe trouva parmi les Seigneurs de Guienne, qui appellerent au Roi des griefs que le Prince *de Galles* leur avoit faits ; fit un accord, le 22 Mai 1365, avec le Roi CHARLES V, par lequel Sa Majeſté promit de lui payer les gages de 60 hommes d'armes, pour ſervir en Guienne contre les Anglois, & de plus 600 liv. de rente pendant ſa vie, pour le payement deſquels il lui donna en jouiſſance le péage de Marmande, l'hommage de la maiſon de Roquelaure, & le lieu de Terrebien ou de Torrobien, qui lui fut donné depuis en propriété, par Lettres du 6 Juillet 1370 ; reçut en même-tems une partie des 5000 francs qui lui avoient été aſſignés ſur le Languedoc. L'année précédente il avoit été préſent à l'appel que fit *Jean de Montaut*, Seigneur de Benac, le 2 Octobre 1369, de la donation que le Prince *de Galles* avoit faite du Comté de Bigorre au Captal de Buch, qui tenoit le parti des Anglois ; & n'étant point payé des arrérages des 5000 francs qu'il avoit ſur le Languedoc, il fit un voyage à la Cour pour en demander le payement. Il mourut vers l'an 1381, après avoir fait ſon teſtament, & avoit épouſé *Catherine de Ventadour*, fille unique & héritiere de *Géraud de Ventadour*, Seigneur de Donzenac & de Bouſlac, & de *Marguerite de Beaufort*, ſa premiere femme, dont : — 1. JEAN, mort, avant ſon pere, ſans poſtérité ; — 2. GÉRAUD, qui ſuit ; — 3. BERNARD, dont on va parler d'abord ; — 4. & JEANNE, mariée, 1°. par contrat du 1 Août 1399, à *Gaillard de Durfort*, Seigneur de Duras, fils de *Gaillard* II, & d'*Eléonore de Périgord*. Elle teſta le 24

Septembre 1436, & d'elle deſcendent les Ducs & Maréchaux *de Duras* & *de Lorges*, qui, à cauſe de cette alliance, écartelent leurs armes de celles de LOMAGNE.

BERNARD DE LOMAGNE, troiſieme fils d'ODET, & de *Catherine de Ventadour*, Chevalier, Seigneur de Montagnac & de *Podio-ſuper-Oſſam*, de Calinhac & de Fioux, nommé au teſtament de ſon pere, épouſa *Catherine de Cardaillac*, dont il n'eut point d'enfans. Il teſta au Château de Montagnac le 9 Février 1421, fit un legs à JEANNE DE LOMAGNE, ſa fille naturelle; donna à *Catherine de Ventadour*, ſa mere, 500 livres; fit pluſieurs autres diſpoſitions, tant en faveur de GÉRAUD, ſon frere aîné, que de ſes neveux & niéces; inſtitua héritier l'enfant qui naîtra de ſa femme; & au cas qu'elle n'en ait point, il l'inſtitue lui-même ſon héritiere, pourvu qu'elle ne ſe remarie point, & ſi elle ſe remarie, il ne lui laiſſe que 400 francs d'or au coin du Roi de France. S'étant remariée avec *Guillaume de la Roche*, Seigneur de Fontenilles, les conditions du teſtament furent remplies. Son exécuteur teſtamentaire fut *Bertrand de Goth*, Seigneur de Rolhac en Lomagne. BERNARD DE LOMAGNE déſigna ſa ſépulture devant l'Autel de la Vierge, dans l'Egliſe des Freres Mineurs. Ce teſtament eſt aux Archives du Château de Faudoas.

VIII. GÉRAUD DE LOMAGNE, Seigneur de Fimarcon & de Donzenac, fils aîné d'ODET, & de *Catherine de Ventadour*, héritier de ſon pere après la mort de ſon frere aîné, eut divers procès, en 1402 & 1403, avec *François d'Albret*, fils de *Bérard*, I. du nom, Seigneur de Veyres, &c. & de MARGUERITE DE LOMAGNE, ſa tante. Il épouſa, le 19 Mars 1405, *Cécile de Perille* ou *Perilleux*, fille de *Raimond*, Vicomte de Rodde en Arragon, d'une Maiſon qui a donné un Amiral de France. Il fut ſtipulé, par leur contrat de mariage, que le premier enfant mâle qui en naîtroit, ſeroit leur héritier. Le Seigneur *de Fimarcon* confirma cette diſpoſition par ſon teſtament du 8 Octobre 1427. Ses enfans furent: — 1. ODET, qui ſuit; — 2. AMANIEU, Seigneur de Bouſſac, Evêque de Condom; — 3. JEANNE, femme de *Gaſton de Caumont-Lauzun*; — 4. AGNÈS, mentionnée au teſtament de ſon pere; — 5. CATHERINE, femme de *Jean*, Baron *d'Auvillars*, en Agenois; — 6. & ISABELLE, *aliàs* ISABEAU, mariée, en 1441, à *Pons de Pardaillan*, Seigneur de Caſtillon en Medoc & de Gondrin, dont ſont deſcendus les Ducs *d'Antin*. Il eſt parlé de cette alliance dans les Lettres d'érection de la Terre d'Antin en *Duché-Pairie*.

IX. ODET ou ODON DE LOMAGNE, II. du nom, Seigneur de Fimarcon, inſtitué héritier par le teſtament de ſon pere, fit échange avec *Jean* V, Comte *d'Armagnac*, le 15 Janvier 1442, de la Terre de Montagnac, contre celle des Angles en Bigorre, que le Comte lui donna. Il retira, bientôt après, cette Terre de Montagnac, & donna en échange celle de Donzenac en Limouſin, au ſujet de laquelle il étoit en procès avec le Seigneur *de la Tour*, qui en avoit obtenu la jouiſſance proviſionnelle, & il fut convenu, entre le Comte *d'Armagnac* & le Seigneur *de Fimarcon*, qu'en cas que la Terre de Donzenac lui fut adjugée, elle demeureroit au Comte pour 12000 écus; que ſi au contraire elle étoit adjugée au Seigneur *de la Tour*, le Seigneur *de Fimarcon* lui rendroit la Terre des Angles. Sans doute que ce procès fut jugé en faveur de ce dernier, car la Baronnie des Angles lui reſta. Il ſe maria, par contrat du 5 Décembre 1427, avec *Mathe-Rogere de Comminges*, Vicomteſſe de Terride, de Gimoez & de Couſerans, & fit ſon teſtament le 17 Septembre 1478. Sa femme fit le ſien le même jour. Voyez ce qui a été dit ci-devant degré XV des Seigneurs de Terride. De ce mariage vinrent: — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. ODET, tige des Sires de Terride, Vicomtes de Gimoez, rapportés ci-après; — 3. GILLES, Baron des Angles, auteur d'une branche mentionnée après les Seigneurs de Floris; — 4. JEAN, tige des Seigneurs de Montagut, rapportés en leur rang; — 5. & CATHERINE, mariée à *Louis d'Andouins*, Baron d'Andouins, en Béarn, biſayeul de *Diane* aliàs *Coriſandre d'Andouins*, femme, le 5 Août 1567, de *Philibert de Gramont*, Vicomte d'Aſter, dont deſcendent les Ducs *de Gramont*.

X. JACQUES DE LOMAGNE, Seigneur de Fimarcon, Vicomte de Couſerans,

fut établi, par Commiſſion de CHARLES VII, du 8 Octobre 1472, Gouverneur de Lectoure. Ayant laiſſé ſurprendre cette Ville, peu de tems après, par le Comte *d'Armagnac*, qui tenoit le parti des Anglois, il fut ſoupçonné d'intelligence avec ce Comte, & mené en priſon au Château du Haa à Bordeaux en 1473, où il demeura 26 mois, ſous la garde *d'Aubert*, Capitaine du Château, avec lequel il eut procès, en 1495, au ſujet du payement de certains dépens que celui-ci lui demandoit. Il fut pareillement pourſuivi en Juſtice par *Antoine Poſtel*, Seigneur de Preſle, & dépoſſédé de la Vicomté de Couſerans, qu'il tenoit de ſa mere, par *Roger de Foix*, Seigneur de Rabat, qui ſe qualifia depuis *Vicomte de Couſerans*, & étoit aux droits d'*Eléonore de Comminges*, ſa mere, ſœur de *Mathe-Rogere*, femme du Seigneur *de Fimarcon*. JACQUES DE LOMAGNE avoit épouſé *Anne de la Tour*, fille d'*Agne de la Tour*, Seigneur d'Oliergues, Comte de Beaumont en Anjou, Vicomte de Turenne, & d'*Anne de Beaufort*, auteurs des Ducs *de Bouillon*. De ce mariage il n'y eut qu'une fille, nommée

ANNE DE LOMAGNE, héritiere, qui porta la Terre de Fimarcon & les biens de ſa Maiſon à *Aimeri de Narbonne*, Baron de Taleyrand, ſon mari, dont la poſtérité eſt fondue dans la Maiſon de *Caſſagnet-Tilladet*, de laquelle étoit le dernier Marquis *de Fimarcon*, qui a eu pour ſucceſſeur *Charles-Madelene de Preiſſac*, Vicomte d'Eſclignac, petit-fils de *Louiſe de Caſſagnet-Tilladet*. Voyez PREISSAC.

Sires de TERRIDE; *Vicomtes de* GIMOEZ.

Les Seigneurs de cette branche ont ſouvent négligé leur nom de Maiſon, pour ne porter que ceux de leurs Terres. Néanmoins nous ferons mention d'eux ſous le nom DE LOMAGNE, & nous ne ſuivrons point en cela quelques Auteurs, entr'autres *Palliot*, qui rapporte les armes des Seigneurs de Barinque, ſous le nom de Terride ſeulement.

X. ODET DE LOMAGNE, III. du nom, ſecond fils d'ODET II, Seigneur de Fimarcon, & de *Mathe-Rogere de Comminges*, fut Vicomte de Terride & de Gimoez, par donation de ſes pere & mere. Il épouſa, 1°. le 29 Octobre 1475, *Catherine de Cardaillac*, fille de *Guillaume*, Baron *de Cardaillac*, Seigneur de Bioule, & de *Jeanne de Caufſade*, & ſœur de *Jeanne de Cardaillac*, femme de *Béraud* IV, Seigneur *de Faudoas* (dont la fille, nommée *Catherine*, héritiere *de Faudoas*, épouſa *Antoine de Rochechouart*, Seigneur de Saint-Amant); & 2°. *Marie de Terride*, dite *d'Audibert*, fille & héritiere d'*Odet*, bâtard *de Terride*, Seigneur de Dieupentale, & de *Catherine d'Audibert*, Dame du Claux, qui n'ayant point eu d'enfans de ſes trois maris, inſtitua ſon héritier GASTON, ſecond fils du dernier. ODET DE LOMAGNE eut de ſa premiere femme, pour enfans: — 1. GEORGES, qui ſuit; — 2. GASTON, dit DE TERRIDE, qui a fait la branche des Seigneurs du Claux, rapportée ci-après; — 3. GÉRARD ou GÉRAUD, Protonotaire du Saint-Siége; — 4. JEAN, *aliàs* THOMAS, tige des Seigneurs de Barinque, mentionnés ci-après; — 5. GABRIEL, Seigneur de Saint-Sauvy, la Reole & Puyvidal, Terres qu'il eut vraiſemblablement de ſa femme, dont on ne connoît point le nom. Il eut une fille, — MARGUERITE, qui épouſa ANTOINE DE LOMAGNE-TERRIDE, Seigneur du Claux; — 6. MARGUERITE, qui étoit veuve, ſans enfans, de *Jean de Monteſquiou*, fils aîné d'autre *Jean*, Baron *de Monteſquiou*, & de *Catherine d'Apremont-d'Orthe*; — 7. MARTHE, mariée, par contrat du 30 Mars 1504, avec *Bernard de Sedillac*, Seigneur de Saint-Léonard; — 8. ANNE, mariée, en 1510, à *Robert de Bar*, Seigneur de Villemade & de Mauſſac près Montauban; — 9. FRANÇOISE, femme de *Triſtan de Moneins*, Chambellan du Roi de Navarre, Gouverneur de Navarreins, Sénéchal de Béarn, Lieutenant-Général en Guienne, Commandant à Bordeaux, où il fut maſſacré par la populace, dans une ſédition contre la Gabelle du Sel, en 1548. Il étoit fils de *Gaſton de Moneins*, Seigneur de Loubie & Juſon, & de *Marguerite de Pechpeirou-Beaucaire*. Il étoit veuf, en premieres noces, de *Madelene de Sainte-Colome*, ſœur de *Mengette*, femme de JEAN, *aliàs* THOMAS DE TERRIDE.

XI. GEORGES DE LOMAGNE, dit *de Terride*, Vicomte de Terride & de Gimoez,

plaida avec Anne de Lomagne, Dame de Fimarcon, ſa couſine, contre François de Lomagne, Seigneur de Montagnac, ſon couſin, au ſujet du partage des biens de leur Maiſon : le procès étoit au Parlement de Bordeaux. Le Seigneur *de Montagnac* le gagna, & les diſpoſitions des teſtamens de leurs pere & mere furent maintenues par Arrêt du 13 Décembre 1515. Il plaida auſſi avec *Charles*, Duc *d'Alençon*, Comte d'Armagnac, au ſujet de l'hommage de la Terre de Seguenville, que ce Duc prétendoit lui appartenir à cauſe de ſon Comté d'Armagnac. Il fit ſommer *Charles de Faudoas*, Seigneur de Seguenville, de lui en rendre hommage, à quoi le Vicomte *de Terride* s'oppoſa, diſant que cette Terre relevoit de ſa Vicomté de Gimoez, ce qu'il prouva par divers actes d'hommage, entr'autres par celui rendu au Vicomte *de Terride*, ſon pere, par *Michel de Faudoas*, le 15 Décembre 1478, & par celui que *Scot de Seguenville* rendit à Bernard de Terride, Vicomte de Gimoez, à Eſcaſany le 10 Février 1328. Le Vicomte *de Terride* fit ſignifier ſon oppoſition à *Charles de Faudoas*, Seigneur de Seguenville. *Blaiſe*, ſon frere, Chanoine de Lombès, parlant au nom de *Charles*, dit que feu *Michel de Faudoas*, leur pere, avoit acquis, par échange, du Vicomte *de Terride*, ce qu'il poſſédoit dans la Terre de Seguenville ; que dans l'acte d'échange le Seigneur *de Terride* s'en étoit réſervé l'hommage ; mais que lui, qui répond, ignorant en quoi il conſiſte, requiert Georges de Terride, fils & héritier du feu Vicomte de Terride, de lui déclarer quel hommage ſon pere s'étoit réſervé, & de le défendre tant contre le Duc *d'Alençon* que contre ſes Officiers. Il fut convenu entr'eux qu'ils ſe rendroient le lendemain à ~~la ville de~~ Lomagne pour en conférer, le Vicomte *de Terride* ayant préalablement requis le Seigneur *de Seguenville* de lui fournir double de la ſommation du Duc *d'Alençon*, de l'acte d'échange & de ſa requiſition, retenue au Château de Seguenville, le 25 Août 1521, par *Jacobi*, Notaire, en préſence de Géraud & de Thomas-Jean de Terride, ſes freres, & de *Pierre de Goudons*, Seigneur d'Eſcudez. Georges de Lomagne épouſa, par contrat du 5 Mai 1499, paſſé devant *Pierre Ampelli*, Notaire de Figeac, *Claude de Cardaillac*, fille de *Jean de Cardaillac*, Seigneur de Brengues, Baron de Cardaillac & de Monbrun, & de *Marguerite de Caumont-Caſtelnau*. Il fit ſon teſtament le 11 Avril 1538, dans lequel il nomme ſa femme avec ſes freres & ſes enfans, & déſigne ſa ſépulture dans l'Egliſe des Religieux de Grandſelve, au tombeau de ſon pere, & laiſſe à Géraud de Lomagne, Protonotaire du Saint-Siége, ſon frere, les Terres de Saint-Jean de Cocuiſar, Brieucaſtel & Saint-Salvy, & mourut en 1544, ayant eu pour enfans : — 1. Antoine, qui ſuit ; — 2. Gilles, nommé au teſtament de ſon pere avec ſes freres & ſœurs ; — 3. Gabriel de Terride, Seigneur de Saint-Salvy, Capitaine de 50 hommes d'armes, qui ſervit en Béarn, ſous les ordres du Vicomte *de Terride*, ſon frere, Général de l'armée Catholique en 1569, & commanda la Compagnie du Seigneur *d'Audaux*, Sénéchal de Béarn, au ſiége de Navarreins. Il ſe trouva depuis à celui d'Ortez & du Mont de Marſan, & mourut ſans avoir été marié ; — 4. Géraud de Lomagne, dit *de Terride*, Seigneur de Serignac, qui profeſſa la Religion Prétendue Reformée. Il s'attacha au ſervice de la Reine de Navarre, ſe trouva au ſiége de Cahors avec le Comte *de Montgommery*, où il donna des preuves de valeur, & ſuivit ce Comte en Béarn. Ils prirent Tarbes chemin faiſant, & brûlerent, en paſſant par Pontac, le Château de Sainte-Colome, appartenant à Jean de Terride, ſon oncle, & à Antoine, ſon couſin ; allerent à Navarreins, dont ils obligerent le Vicomte de Terride, ſon frere, à lever le ſiége & à ſe retirer à Ortez, où il fut contraint de capituler. *Serignac* régla les articles de la capitulation, qui portoient que la garniſon ſortiroit ſaine & ſauve, & que le Vicomte de Terride demeureroit priſonnier de guerre. Malgré ces conventions, le Comte *de Montgommery* fit périr pluſieurs Officiers de diſtinction. Le Seigneur *de Serignac* prit d'autres Places, qui donnerent de grands avantages aux Huguenots. Il fut fait Gouverneur de Navarreins, & Commandant de tout le pays entre la Garonne & les Pyrénées. Son frere étant mort en 1570, il quitta le nom de *Serignac* qu'il avoit gardé juſqu'alors, & prit celui de Terride, qu'il porta depuis. Il ſe rendit maître

Lavit, petite ville dans le 19

du Château de Terride, & prétendit à la succeſſion entiere des biens de ſa Maiſon, au préjudice de ſes deux niéces, filles du Vicomte ſon frere. Le procès fut jugé au Parlement de Bordeaux. Ses niéces conſerverent leur bien, & l'Arrêt porte que lui & les aînés de ſa Maiſon pourront prendre à l'avenir le titre de *Vicomtes de Terride*. Il avoit épouſé *Louiſe de Cadaillac-de-Peyre*, veuve du Seigneur *de Gironde*, laquelle profeſſa, ainſi que ſon mari, la Religion P. R; fit ſon teſtament, le 20 Avril 1623, dans ſon Château de la Bourgade, qui eſt le même que celui de Terride; ordonna ſa ſépulture dans l'Egliſe reformée de Caſtelſagrat, auprès de MM. DE TERRIDE & *de Gironde*, ſes deux maris; & fit héritieres ſes deux filles; ſçavoir MARGUERITE DE TERRIDE, mariée à *Antoine de Levis*, Seigneur de Mirepoix; & ANNE DE TERRIDE; — 5. MARGUERITE, femme de *Jean de Montclar*, fils de *Hugues*, Seigneur *de Montclar*, & de *Gabrielle de Foix*; — 6. autre MARGUERITE DE LOMAGNE-TERRIDE, mariée à *Jean de Montlezun*, Baron de Saint-Lary; — 7. ANTOINETTE, mariée à *Jean d'Aubuſſon*, Seigneur de Beauregard, de la Maiſon du Maréchal Duc *de la Feuillade*. Elle teſta le 4 Février 1558, & fut mere de *Foucaud d'Aubuſſon*, Seigneur de Beauregard, de la Rue & de Caſtelnouvel, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances, marié 1°. à *Françoiſe de Pompadour*; & 2°. le 14 Janvier 1588, à *Anne d'Abzac-de-la-Douze*; — 8. JEANNE DE LOMAGNE-TERRIDE, femme d'*Antoine d'Aſtorg*, Seigneur de Montbarthier, dont — *Bernard d'Aſtorg*, Baron de Montbarthier, mari d'*Iſabeau d'Aure*, Vicomteſſe de Larbouſt; — 9, 10 & 11. & trois filles, Religieuſes, mentionnées au teſtament de leur pere.

XII. ANTOINE DE LOMAGNE, Vicomte de Terride & de Gimoez, Chevalier de l'Ordre du Roi, de la promotion faite à Poiſſy le jour de Saint-Michel 1560, par FRANÇOIS II, Capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi de France en Béarn, Commandant de l'armée Catholique, fut un des meilleurs Capitaines de ſon tems; rendit de grands ſervices à l'Etat & à la Religion durant les guerres du Calviniſme, & fut Gouverneur de Pignerol en 1552. *Paulin-Bertrand de Rabaſtens*, Seigneur de Caſteirols, Campagnac & Mezens, Vicomte de Paulin, fut exempté de ſervir dans le ban & l'arriere-ban de la Province de Languedoc, convoquée par le Roi en 1552, ſur le certificat que donna le Vicomte *de Terride*, qu'il étoit homme d'armes dans ſa Compagnie. La diviſion qui regnoit à Toulouſe entre les Capitouls & les habitans, en 1561, força le Roi d'y envoyer le Vicomte *de Terride*, pour y commander & y mettre la paix. Il eut des démêlés, en 1562, avec le Seigneur *de Fimarcon*, ſon parent, qui furent terminés par l'entremiſe du Maréchal *de Montluc*, & de pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes, qui s'aſſemblerent au Château de Faudoas pour les reconcilier. Le Parlement de Toulouſe lui écrivit pour le prier de ſe rendre en cette Ville, afin de s'oppoſer au projet que les Huguenots avoient formé d'y mettre tout à feu & à ſang, ce qu'il fit; & il fut rappellé par le Duc *d'Anjou*, Lieutenant-Général dans tout le Royaume, qui l'envoya en Béarn donner du ſecours aux Catholiques: ſa Commiſſion eſt datée du Camp de Verteuil le 4 Mars 1569. Le Duc *d'Anjou* avoit précédemment diſpoſé les Catholiques de Béarn à le recevoir; &, juſqu'à ſon arrivée, JEAN DE TERRIDE, ſon couſin, les aſſembla & commanda. Quand il y fut arrivé il aſſembla les Etats, où ſe trouva la plus grande partie de la Nobleſſe, alla mettre le ſiége devant Navarreins, que les forces ſupérieures *de Montgommery* l'obligerent de lever; fut pourſuivi de près par les Huguenots, qui lui firent quitter la ville d'Orthe, & ſe retira dans le Château où il capitula. Les articles furent que la garniſon ſortiroit ſaine & ſauve, cependant *Montgommery* fit mourir les Seigneurs *de Sainte-Colome*, *de Gerdereſt*, *Pordiac*, &c. Le Vicomte *de Terride* reſta priſonnier avec pluſieurs autres. Sa défaite vint de la meſintelligence qu'il y eut entre *Montluc* & *d'Anville*, qui avoient été envoyés pour donner du ſecours en Béarn. *Montluc* ſe tint ſur les frontieres ſans y entrer. Toute la France lui attribua la perte du Béarn. Il tâche de s'en diſculper dans ſes Mémoires, & jette le blâme ſur le Vicomte *de Terride*, dont il y décrie les talens

militaires, quoiqu'il eut ſervi avec lui preſque toute ſa vie, & qu'il eut été ſouvent témoin de ſa bravoure & de ſon intelligence. Le Vicomte ne ſurvécut pas long-tems à ſes malheurs, après avoir perdu les biens qu'il avoit en Béarn, & avoir vu ſa Famille ſacrifiée au reſſentiment de la Reine de Navarre, qui le dépouilla de toutes ſes poſſeſſions. Ce Vicomte fut obligé de renoncer à la ſucceſſion de ſon pere, par acte du 10 Avril 1545, & ne conſerva qu'une partie de ſes Terres, ayant eu des procès au ſujet de la ſucceſſion du Seigneur *de Montagnac*, ſon couſin, & du Marquiſat de Fimarcon, qu'il prétendoit lui être ſubſtitué; mais il en fut privé par Arrêt du Parlement du 30 Août 1554. Il mourut en 1570, & avoit épouſé *Jeanne de Cardaillac*, fille de *Jacques*, Baron de Saint-Circq, & de *Jeanne de Peyre*, fille d'*Aſtorg*, Baron *de Peyre* en Gévaudan, & de *Marguerite de Brion*. Il n'en eut que deux filles, ſçavoir : — 1. CATHERINE-URSULE DE LOMAGNE-TERRIDE, Vicomteſſe de Gimoez, ſon héritiere univerſelle, mariée, par contrat du 8 Février 1563, avec *Jean de Levis*, VI. du nom, Seigneur de Mirepoix, Maréchal de la Foy, Sénéchal de Carcaſſonne & de Beziers, auquel elle porta toutes les Terres de ſa Maiſon, à condition que leur poſtérité joindroit le nom & les armes de LOMAGNE, aux nom & armes de *Levis*. Par ce mariage la Terre de *Terride* a paſſé dans la Maiſon de *Levis*, dont quelques-uns ont porté le nom. Voyez LEVIS. La Vicomté de Terride a été cédée, après la mort du Maréchal Duc *de Mirepoix*, au Préſident *Molé*, en repriſe des droits d'*Anne-Gabrielle-Henriette Bernard*, premiere femme du Maréchal Duc *de Mirepoix*; — 2. & MARIE DE LOMAGNE-TERRIDE, femme de *François de Roquefeuil*, Seigneur de Saint-Jean. Voyez, pour ce qui précede & ce qui ſuit, l'Abregé de la Généalogie des Vicomtes DE LOMAGNE, par M. *de Chazot-de-Nantigny*, dédié à M. le Maréchal Duc *de Mirepoix*, imprimé chez *Balard*, en 1757, à Paris, & *Moréri*, *Tome X*, aux Additions.

Seigneurs DU CLAUX, Vicomtes titulaires de TERRIDE.

XI. GASTON DE LOMAGNE-TERRIDE, ſecond fils d'ODET, Vicomte de Terride, & de *Catherine de Cardaillac*, eut, par le teſtament de ſon pere de l'an 1503, les Terres de Breſſols & de Campſas, Diocèſe de Montauban; fut Seigneur du Claux près Montauban, en qualité d'héritier inſtitué de MARIE DE TERRIDE-AUDIBERT, ſa belle-mere; & épouſa, par contrat du 3 Septembre 1505, *Marguerite de Levis*, fille de *Gui de Levis*, Seigneur & Baron de Villeneuve près Beziers, de Pennes, Saint-Benoît, Quélus, Largio, & de toutes les Terres de Bournagueſe, co-Seigneur de la Ville de Saint-Affrique en Rouergue, & de *Marguerite de Cardaillac*, Dame de Vareires & de Privaſac, dont, pour fils unique :

XII. JEAN DE LOMAGNE-TERRIDE, Seigneur du Claux, Breſſols, Campſas, Brial, &c. qui acquit du Roi, le 5 Décembre 1543, le droit de Juſtice ſur la Terre de Corbarieu. Il épouſa *Anne de Cardaillac*, fille de *Jacques*, Baron de Saint-Circq, Conſeiller & Chambellan du Roi, Sénéchal & Gouverneur de Querci, & de *Jeanne de Peyre*, fille d'*Aſtorg*, Baron *de Peyre* en Gévaudan; & en eut ANTOINE, qui ſuit.

MM. *de Sainte-Marthe* ſe trompent lorſqu'ils la donnent pour femme à ANTOINE DE LOMAGNE-TERRIDE, il eſt certain qu'elle étoit ſa mere, & ſœur de *Jeanne de Cardaillac*, épouſe d'ANTOINE DE LOMAGNE, Vicomte de Terride, comme il a été dit degré XII. de la branche précédente.

XIII. ANTOINE DE LOMAGNE-TERRIDE, Seigneur du Claux, Corbarieu, Campſas, Breſſols, Brial, &c. épouſa, par contrat paſſé devant *Cambonis*, Notaire de Comberougé, le 28 Octobre 1578, MARGUERITE DE LOMAGNE-TERRIDE, Dame de Saint-Sauvy, ſa couſine, fille de GABRIEL DE LOMAGNE-TERRIDE, Seigneur de Saint-Sauvy, la Reole & Puyvidal, dont il a été parlé ci-devant. Elle teſta, le 29 Décembre 1627, en faveur de *Jean-Jacques de la Roche*, Seigneur de Genſac, ſon petit-fils, & elle eut pour enfans : — 1. JEAN-JACQUES, qui ſuit; — 2. & MARGUERITE, qui devint héritiere, par la mort de ſon frere,

& avoit été uſé, par contrat du 15 Septembre 1609, *Louis-Gervais de la Roche*, Seigneur de Genſac, d'une branche de *la Roche-Fontenille*, dont ſont iſſus les Marquis *de Genſac*, Seigneurs du Claux, ſubſtitués, par cette branche, au nom de *Lomagne*.

XIV. Jean-Jacques de Lomagne-Terride, Seigneur du Claux, épouſa, 1°. par contrat du 24 Août 1609, *Anne de Montclar*, Vicomteſſe de Montclar, veuve de *Jacques de Voiſin*, Seigneur de Montclar, dont il n'eut point d'enfans; & 2°. *Henriette de Roquefeuil*. Il fut aſſaſſiné le lendemain de ſes noces, ſans laiſſer de poſtérité.

Seigneurs de Barinque, Vicomtes titulaires de Terride.

XI. Jean, *aliàs* Thomas de Terride, Chevalier, quatrieme fils d'Odet, Vicomte de Terride, & de *Catherine de Cardaillac*, mentionné au teſtament de ſon frere aîné, avec ſes freres & ſœurs, fut préſent, avec ſon frere Géraud, & Pierre, Seigneur d'Eſcudez, à un acte paſſé au Château de Seguenville, le 25 Août 1521, par *Jacobi*, Notaire de la Mothe près de Beaumont, entre le Baron de Terride, ſon frere aîné, & *Michel de Faudoas*, Seigneur de Seguenville, au ſujet de l'hommage de la Terre de ce nom, relevante de celle de Gimoez. Il fut deſtiné, dès ſa jeuneſſe, pour être d'Egliſe. Jean de Lomagne-Fimarcon, ſon oncle paternel, Abbé de Saint-Maurin, Diocèſe d'Agen, quittant l'état eccléſiaſtique pour ſe marier à *Marie de Groſſolles*, ſe démit de ſon Abbaye en ſa faveur. Il en fut pourvu, mais il l'abandonna pour prendre le parti des armes. Il ſervit d'abord en qualité d'homme d'armes dans la Compagnie du Maréchal *de Châtillon*, dont il fut fait Lieutenant en 1622; il en prit la qualité dans ſon contrat de mariage avec *Mengette de Sainte-Colome*, fille de *Bernard*, Seigneur *de Sainte-Colome* en Béarn, & de *Marie d'Aydie*, ſœur d'*Odet d'Aydie*, Comte de Comminges, Amiral de Guienne, avec laquelle il ne vécut pas un an. Il épouſa, 2°. par contrat du 14 Juillet 1523, *Marie de Perer-de-Momas*, fille unique de *Pées de Perer-de-Momas*, & de *Marie d'Artigaloube*. Ledit *Pées de Perer* fut un des plus fameux Juriſconſultes de ſon tems, & un des plus zélés défenſeurs des priviléges de Jean d'Albret & de *Catherine de Foix*, Roi & Reine de Navarre. Il étoit Conſeiller en tous leurs Conſeils & Juge d'appeaux de Bigorre, lorſqu'il fut choiſi par ces Princes, & Louis XII, Roi de France, pour arbitre de leurs différends, au ſujet de l'hommage prétendu par le Roi de France ſur la ſouveraineté de Béarn. A ce contrat de mariage aſſiſterent les parens & amis des conjoints. Comme Marguerite, Reine de Navarre, ſœur du Roi François I, y attira, la premiere, les Miniſtres de la Religion Proteſtante, & que Jeanne d'Albret, ſa fille, femme d'Antoine de Bourbon, y établit l'exercice public de cette Religion, en y interdiſant celui de la Religion Catholique, Jean de Terride, chef de la branche établie en Béarn, fidele à ſa Religion, en fut la premiere victime. Il ſe retira, avec ſa Famille, ſur les frontieres de la Chaloſſe, pour y profeſſer ſa Religion. Ses biens furent confiſqués, la Terre de Seſignac, qui appartenoit à *Marie de Perer*, ſa ſeconde femme, fut donnée à un Gentilhomme, nommé *Roques* & paſſa depuis au Marquis *de la Force*. Pour la maiſon de Perer, ſituée a Momas, qui lui appartenoit auſſi, & qu'on appelloit alors *l'Hoſtau de Tarrida* (c'eſt-à-dire l'Hôtel ou le Château de Terride), avec quelques fiefs, & les domaines qui en dépendoient, furent auſſi confiſqués & donnés à *Marie de Perer*, ſa couſine, femme de *Jean de Pargade*. Ce *Jean de Pargade* & ſon épouſe, devenus maîtres de la Maiſon de *Terride-de-Momas*, des biens & fiefs qui en dépendoient, les donnerent à leur fille, en la mariant au fils puîné de Jean de Terride, & de *Marie de Perer*, comme on le verra ci-après.

Marie de Perer, ſeconde femme de Jean de Terride, paſſa un acte de reconnoiſſance, du 2 Juillet 1536, en faveur de ſon mari, devant *Bordenave*, Notaire de Momas, en préſence de *Pierre*, Seigneur *d'Auga*, & de *Johanot*, Seigneur *de Momas*, de la ſomme de 6000 ~~livres~~ bourdelois, faiſant partie des

droits de légitime de ſon mari, ſur les biens de feu ODET, Baron DE TERRIDE, ſon pere, & de *Catherine de Cardaillac*, ſa mere, laquelle ſomme de 6000 liv. ladite *de Perer* dit l'avoir reçue du Seigneur DE TERRIDE, ſon mari, & veut & entend que la totalité de ſes biens lui en réponde, & qu'il puiſſe les reprendre toutesfois & quantes il aviſera bon être. *Tablettes Hiſtor. & Généal. Partie IV*, par *Chazot-de-Nantigny*. Cet acte eſt en Béarnois, ſous le nom de JEAN-THOMAS DE TERRIDE. Il ſe retira à Momas après l'incendie de Château de Sainte-Colome qu'il habitoit, & y mourut en 1569. Sa femme lui ſurvécut, & il fut inhumé dans ſa Chapelle à Momas, en l'Egliſe de la Paroiſſe. On y voyoit ſes armes accolées de celles de ſa femme. Il portoit: *au 1 & 4 d'argent, au lion de gueules; au 2 d'azur, à un treillis d'or; au 3 d'argent, à neuf tourteaux de gueules.* Celles de ſa femme étoient: *parti de la premiere moitié d'azur, à trois poires d'or, & de la ſeconde moitié frettè de ſable.* Le Seigneur de Barinque, JACQUES DE TERRIDE, a cédé cette Chapelle au Seigneur *de Momas*, & ſes armes en furent effacées.

JEAN DE TERRIDE eut du premier lit: — 1. ANTOINE DE LOMAGNE, dit *de Terride*, ſurnommé *d'Aydie*, Seigneur de Sainte-Colome par ſa mere. Il fut un des principaux Chefs du parti Catholique en Béarn, ſans manquer de fidélité à la Reine de Navarre, ſa légitime Souveraine. Sa prudence & ſa capacité le firent ſouvent choiſir par ceux de ſon parti pour les négociations les plus difficiles, & il fut chargé, en 1556, de faire un voyage à la Cour de France, pour prier HENRI II d'employer ſes ſoins & ſa puiſſance auprès de la Reine de Navarre, pour épargner le ſang de ſes ſujets qu'elle immoloit à ſa fureur. Les Catholiques Béarnois furent obligés, pour éviter un maſſacre général, d'attirer dans leur Patrie des troupes étrangeres; le Seigneur *de Sainte-Colome* obtint du Roi le ſecours qu'il demandoit, & ce Monarque lui donna le Collier de ſon Ordre: ce ſecours fut commandé par le Vicomte DE TERRIDE, Capitaine de 50 hommes d'armes, commiſſion qui lui fut donnée au Camp de Verteuil le 4 Mars 1569, par le Duc D'ANJOU, frere du Roi, qui, quelques jours auparavant, avoit chargé JEAN DE TERRIDE en Béarn, d'y aſſembler les Catholiques. Le Seigneur *de Sainte-Colome* écrivit pluſieurs Lettres au Vicomte DE TERRIDE, pour le preſſer de ſe rendre en Béarn, entr'autres une de Tarbes, le 1 Avril 1569, par laquelle il lui mandoit les avantages que les Calviniſtes reprenoient dans le pays, & la néceſſité où ſeroient les Catholiques d'abandonner leurs Places, s'il tardoit plus long-tems d'arriver avec ſon armée. *Sainte-Colome* partit de Tarbes le lendemain avec des troupes qu'il avoit raſſemblées en Bigorre & ailleurs, marcha vers le Béarn, prit Pontac & fut à Nay, dont il ſe rendit le maître. Aux approches du Vicomte DE TERRIDE, tout le Béarn fut réduit au pouvoir du parti Catholique, & y étant arrivé, il ne trouva que Navarreins en état de faire réſiſtance. Le Comte *de Montgommery* le ſuivit de près à la tête d'une forte armée d'Huguenots, qui, étant entrée en Béarn par Pontac & Nay, brûla en paſſant le Château de Sainte-Colome, où ſon pere s'étoit retiré: il évita les flammes; mais elles conſumerent tous ſes papiers & ſes effets. *Montgommery* marcha devant Navarreins, contraignit TERRIDE d'en lever le ſiége, & de ſe retirer à Ortez, où il fut aſſiégé de nouveau & forcé de capituler le 13 Août 1569. On a vu plus haut ce que portoit la capitulation, & la mauvaiſe foi avec laquelle on y manqua. Le Seigneur *de Sainte-Colome* ne fut point marié, & les biens de la Maiſon de *Sainte-Colome* paſſerent à *Imbert de Monteſquiou*, Seigneur de Gelas, ſon couſin, fils d'une ſœur de ſa mere, nommée *Madelene*, qui étant devenue veuve du Seigneur *de Monteſquiou*, ſe remaria à *François de Mondenard*, Seigneur de Moncaup. C'eſt ce qui a fait croire à quelques-uns, que le Seigneur *de Sainte-Colome*, dont on vient de parler, étoit de la Maiſon de *Monteſquiou*. Voyez *Tabl. Hiſt. Généal. Part. IV*, & l'*Abregé de la Généalogie des Vicomtes de Lomagne*.

Du ſecond mariage de JEAN DE TERRIDE avec *Marie de Perer*, vinrent: — 2. JEAN, qui a continué la poſtérité ci-après; — 3. PÉÈS, qui ſervit dans les guerres de Gaſcogne & de Béarn, ſous le Vicomte DE TERRIDE, ſon couſin,

fut

fut Meſtre-de-Camp d'Infanterie, & mourut de maladie en 1570; —— 4. & JEAN DE LOMAGNE, dit *de Terride*, ſurnommé *de Momas*, du lieu où il faiſoit ſa réſidence, & à raiſon de quelques fiefs qu'il y poſſédoit. Ce ſurnom ne lui a pas été particulier. Il a été porté par d'autres de cette branche, tant légitimes que bâtards. Il eut pour femme *Jeanne de Pargade* (d'une Famille qui a fourni dans tous les tems des gens de guerre, en dernier lieu un Lieutenant de Roi de la Citadelle de Metz, & un autre de la ville de Sarlouis. Leur héritiere, *N... de Pargade*, a épouſé *N... de Broca*, Préſident à Mortier au Parlement de Pau), fille de *Jean de Pargade*, & de *Marie de Perer*, qui avoient obtenu la confiſcation des biens de Momas. Une des conditions de ce mariage fut que les biens confiſqués ſeroient donnés en dot à ladite *Jeanne de Pargade*, moyennant quoi JEAN DE TERRIDE fit rentrer dans ſa Maiſon une partie des biens de ſa mere. De ſon mariage vint — JEAN DE LOMAGNE, dit *de Terride*, qui, dans la diſgrace de ſa Famille, & pendant les troubles de la Religion, fut envoyé, par ſes parens, au ſervice du Roi HENRI III; & fut Archer de ſes Gardes, place qui n'étoit pas alors au deſſous du rang d'un jeune homme d'illuſtre Maiſon. Voyez les Commentaires du Maréchal *de Montluc*, qui dit qu'il fit lui-même ſes premieres campagnes dans la Compagnie des Gendarmes du Maréchal *de Foix*, en qualité d'Archer. Le P. *Daniel*, dans ſon Hiſt. de la Milice Françoiſe, M. *de la Noue*, dans ſes Diſcours politiques & militaires, & autres, font l'éloge de cette Gendarmerie, & parlent de l'attention qu'on avoit de n'y recevoir que des gens d'une nobleſſe reconnue. JEAN DE TERRIDE ſignala ſes ſervices en cette qualité d'Archer des Gardes du Roi, fut des premiers à embraſſer le parti de HENRI IV, Roi de France; ſe trouva à la bataille d'Ivry, où il eut la gloire de combattre ſous les yeux & à côté de ce Prince avec une valeur inſigne; perdit un bras dans cette affaire, & le Roi ne l'appella plus depuis que *ſon Bras Béarnois*. Il lui donna 800 liv. de penſion, & le Gouvernement de la ville & Château de Tartas, place importante alors comme étant une clef des Etats de Navarre, & particuliérement du Duché d'Albret. Il mourut ſans avoir été marié.

JEAN DE LOMAGNE, ſon pere, eut encore deux enfans naturels, à l'un deſquels il donna, par ſon teſtament du 13 Avril, la maiſon & les biens de Momas, pour en jouir ſa vie durant, à condition qu'après ſa mort, ſoit qu'il eut poſtérité ou non, ſes biens reviendroient à ſes héritiers légitimes. L'un des deux, nommé JEAN, dit *de Terride-de-Momas*, ſuivit le Barreau, fut Avocat, enſuite Notaire du Sénéchal d'Oléron. Il eſt ainſi qualifié dans un contrat d'achat, du 14 Mars 1589, d'une piéce de Terre au lieu de la Reule. Il avoit acquis précédemment, le 5 Novembre 1586, une autre piéce de Terre dans le même endroit, & à ce contrat fut préſent JEAN-BERTRAND DE TERRIDE-DE-MOMAS, ſon frere, autre fils naturel de JEAN. Il fit encore d'autres acquiſitions, & dans les actes il eſt mentionné ſous les qualités de *Maître* JEAN DE TERRIDE-DE-MOMAS. *Gaſton de Caſtaing*, Seigneur de Barinque, beau-pere de ſon couſin, lui donna procuration, le 20 Janvier 1613, pour défendre en ſon nom un procès qu'il avoit au Conſeil. Il fut curateur de *Bertranne de Momas*, Dame dudit lieu, & mourut ſans avoir été marié. Par ſa mort les biens de Momas revinrent à JEAN DE TERRIDE, Seigneur de Barinque, ſon couſin. Pour JEAN-BERTRAND, ſon frere, bâtard DE TERRIDE, il ſe maria, & fut biſayeul de BARTHELEMI DE TERRIDE, habitant de la paroiſſe d'Eſtang en Armagnac, vivant en 1570. Sa poſtérité ſubſiſte dans la perſonne de N... DE TERRIDE, Seigneur du Haget, qui a des enfans.

XII. JEAN DE LOMAGNE, dit *de Terride*, II. du nom, Vicomte titulaire de Terride, fils aîné de JEAN DE TERRIDE, & de *Marie de Perer*, ſa ſeconde femme, continua la lignée. Les titres de ſa Maiſon ne font guères mention de lui. Il vécut peu, & fut toujours bon Catholique. Le Duc *d'Anjou* le chargea, en 1569, par une Commiſſion particuliere, d'aſſembler les Catholiques de Béarn, en attendant l'arrivée du Vicomte DE TERRIDE, qui devoit les commander. Les Auteurs de l'Hiſtoire générale du Languedoc diſent, *Tome V, p. 295*, qu'il fut envoyé par le Duc *d'Anjou* pour faire la conquête de Béarn, & en cela ils

ſe trompent, car ailleurs ils rapportent que ce fut ANTOINE, Vicomte DE TERRIDE, qui fut chargé de marcher en Béarn. JEAN ne fut chargé que d'y aſſembler les Catholiques, en attendant l'arrivée d'ANTOINE, Vicomte DE TERRIDE. Ils ſe trompent encore quand ils diſent, même page, que *Montgommery* ſurprit la ville d'Ortez, qu'il y aſſiégea TERRIDE, & que celui-ci y mourut le 7 Août. ANTOINE DE TERRIDE, fait priſonnier à Ortez, n'y mourut point; fut mené priſonnier à Navarreins avec pluſieurs autres, & décéda de maladie en la ville d'Euſe en Armagnac, au commencement de l'an 1570, des fatigues de la guerre, & des chagrins que lui cauſa *Blaiſe de Montluc*, ſon parent, ſon ami & ſon frere d'armes, qui ne refuſa d'entrer en Béarn pour lui donner du ſecours, que parce qu'il ne voulut pas ſervir ſous ſes ordres. Quant à JEAN DE LOMAGNE, dit *de Terride*, l'Hiſtoire de Languedoc marque qu'il mourut à Ortez le 7 Août: cela peut être; mais on ne ſçait ni le tems ni le lieu de ſa mort. Ce qui eſt ſûr, il n'y commandoit pas, c'étoit ANTOINE, Vicomte DE TERRIDE, qui ne capitula que le 13 du même mois. JEAN DE TERRIDE vécut dans un état de fortune au-deſſous de la médiocre. Il quitta le Béarn & ſe retira en Chaloſſe, où il ſe maria, par contrat du 11 Février 1556, paſſé à Malauſſane devant *Vignau*, Notaire, avec noble *Jeanne de Larquer*, fille de noble *Arramon de Larquer*, Seigneur de Rochefort & de Cantiran, & de *Jeanne du Caſſo*, en préſence de ſes pere & mere. Il mourut avant ſon épouſe, laiſſant: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. N... DE LOMAGNE-TERRIDE, femme d'*Odet de Laſſus*, dit *le Capitaine de Laſſus*, d'une ancienne Maiſon de Guienne, qui paſſa en Béarn pour y ſervir, lors des troubles de la Religion: il n'y eut point d'enfans de ce mariage; — 3. une autre fille, dont on ne connoît point l'alliance. Son frere en parle dans un Mémoire, ſous le nom de ſa ſœur *de Viella*.

XIII. JEAN DE LOMAGNE, dit *de Terride*, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Barinque, Vicomte d'Eſcures, Saint-Loup, Bordes, &c. Vicomte titulaire de Terride, Abbé-Lay de Vauzé & de Juillac, ſervit en qualité d'homme d'armes dans la Compagnie d'Ordonnance du Duc *d'Epernon*. Il paroît, par des *Mémoires* domeſtiques, que la Princeſſe CATHERINE DE NAVARRE, ſœur de HENRI IV, Gouvernante de ſes Etats de Navarre & de Béarn, depuis qu'il fut Roi de France, honora JEAN DE TERRIDE de ſa confiance. On conſerve des Lettres d'elle qui en ſont une preuve, dont la ſuſcription eſt en Béarnois, en ces termes: *à noſte car & bien amat lo Signour de Tarrida*. Il eſt vraiſemblable que la protection de cette Princeſſe contribua à ſon mariage, car il épouſa, par contrat paſſé à Simacourbe, le 31 Mai 1592, devant *Bélard*, Notaire de Lembeye, *Catherine de Caſtaing*, fille aînée & héritiere de *Gaſton de Caſtaing*, Seigneur de Barinque, & de *Marguerite de Carrere*, Vicomteſſe d'Eſcures; celle-ci fille & héritiere de *Jean de Carrere*, Vicomte d'Eſcures, & de *Jeanne du Bouzet-Roquepine*. A ce contrat de mariage aſſiſterent les parens & amis des futurs époux. Rien ne prouve mieux l'idée qu'on avoit en Béarn de la naiſſance du Seigneur DE TERRIDE, que ſon mariage avec cette héritiere. Les biens que ſes ancêtres avoient perdu lors des troubles de la Religion, n'étoient point rentrés dans ſa Famille, & ſa fortune étoit modique. Cette héritiere, par ſa naiſſance, & par les biens qu'elle devoit poſſéder après la mort de ſes pere & mere, étoit le parti le plus conſidérable de la Province. La Maiſon de *Caſtaing*, originaire de Béarn, y poſſédoit, dès le XIIIe ſiécle, la maiſon noble Domengedure de Caſtaing-d'Aſſat. *Pées de Caſtaing* la poſſédoit vers 1430. Il eut deux fils, ſçavoir: *Jean*, qui s'établit à Genève, & fut ayeul de *Côme de Caſtaing*, marié à *Conſtance Ricci*, Romaine, dont le fils, *Jean-Batiſte de Caſtaing*, ou, ſelon les Italiens, *Caſtagna* & *Caſtanea*, fut élu Pape, en 1590, ſous le nom d'URBAIN VII. Le ſecond fils de *Pées* fut *Guilhem de Caſtaing*, auquel il donna un domaine qu'il avoit à Simacourbe, en le mariant avec *Jeanne de Mieſſens*, ſœur de *Jean de Mieſſens*, Seigneur de Simacourbe. Voyez *les Tabl. Généal. Part. IV.* Nous avons donné, dans le *Tome III* de ce Dictionnaire, une Notice de cette Maiſon, & nous aurons occaſion d'en parler plus au long dans le Supplément. Ses armes étoient: *de gueules, à trois beſans d'or*. JEAN DE TERRIDE les porta au

troiſieme quartier de ſes armes, au lieu *d'or*, *à neuf tourteaux de gueules*, que ſes ancêtres portoient avant lui. Il rentra dans la jouiſſance des biens de Momas, après la mort, ſans enfans, de JEAN DE TERRIDE, Gouverneur de Tartas, & après celle de JEAN, bâtard DE TERRIDE, Avocat & Notaire du Sénéchal d'Oléron; reçut, au nom de ſa femme, dans le Château d'Eſcures, l'hommage & le ſerment de fidélité des habitans du lieu, par acte du 2 Juillet 1612, paſſé devant *Arramon d'Abadie*, Notaire de Lembeye, en préſence de *Jean de Dadou*, Seigneur de Blachon, & de noble *Jean de Moret*, Seigneur de Simacourbe. Il reçut encore pareil hommage & ſerment de fidélité de ſes habitans le 2 Juin 1625, par devant *Adrien du Faur*, Notaire de Lembeye. *Catherine de Caſtaing* fit donation de ſes biens à ſon fils aîné, & ſon mari teſta en la maiſon de Terride de Momas le 9 Mars 1627, dans lequel acte il rappelle ſes enfans, ſçavoir: — 1. GASTON, qui ſuit; — 2. ARNAUD, auteur de la branche des Seigneurs d'Artigole, rapportée ci-après; — 3. JACQUES, Seigneur de Laſbenes, tige des Seigneurs de Floris, dont la poſtérité ſuivra celle de ſes freres; — 4. SUSANNE, mariée, par contrat du 14 Août 1622, avec noble *Pierre d'Arrion-de-Theſe*, Abbé-Lay d'Eſcoubez. D'eux naquit *Jeanne d'Arrion*, mariée à *Thibaut d'Auga*, Seigneur d'Auga; — 5. JEANNE, dite *de Terride*, femme de *Jean de Caſſagnere-Vauſer*, Sieur d'Artigues, fils d'*Arnaud*, & d'*Anne d'Artigues*, petit-fils de *Fortaner*, Seigneur de Vauſer, Peyrelongue & Abos, & neveu de *Gaſton de Caſſagnere*, Chevalier de Malte, vivans en 1533. Leur fils fut maintenu dans ſa *nobleſſe* par Arrêt de 1670; — 6. FRANÇOISE, femme, par contrat du 14 Septembre 1633, de *Paul de Gaſcor*, Seigneur de Baliron, Camalez, &c. Député de la Nobleſſe de Bigorre vers le Duc *d'Epernon*, Gouverneur de Guienne; — 7. & MARIE, mariée, par contrat du 17 Janvier 1638, paſſé devant *Pierre de Doües*, Notaire de Simacourbe, avec *Jean d'Abadie*, Capitaine au Régiment de Saintonge, morte ſans enfans.

XIV. GASTON DE LOMAGNE-TERRIDE, Seigneur de Barinque & de Simacourbe, Vicomte d'Eſcures, Saint-Loup, & Vicomte titulaire de Terride, Abbé-Lay de Vauzé & de Juillac, reçut en don de ſa mere, le 30 Mai 1637, les Terres, Seigneuries & Métairies de Barinque, Bordes, Eſcures, Saint-Loup, Pouchet, la Poutge, Pailhas, Peſſale, Puyo, Lichon, Molon, le Château de Simacourbe, & de l'Abbaye de Vauzé, & reſerva la légitime de ſes enfans ſur le reſte de ſes biens. Il entra de bonne heure au ſervice du Roi, d'abord dans ſes Gardes-Françoiſes, enſuite fut Capitaine au Régiment de Chapes. Il fut fidele à ſa Religion, & entretint le bon ordre de l'Etat pendant les troubles que les Calviniſtes exciterent en Béarn en 1619. LOUIS XIII allant en perſonne réprimer le dernier effort d'une héréſie expirante, rendit la paix à ces contrées en 1622. GASTON DE LOMAGNE-TERRIDE épouſa, par contrat paſſé le 19 Février 1623, & célébration le 2 Février 1627, *Jeanne de Sault-d'Arrac*, fille de *Jean d'Arrac*, Baron de Sault, Seigneur de Vignes, Brouſtau, Beyrie, Marpats, Naciet, &c. & de *Madelene d'Anglade-de-Ramefort*. Elle fut aſſiſtée de ſes pere & mere, de ſes parens & amis. Elle avoit pour ſœurs *Marie d'Arrac*, femme d'*Alcibiade de Meſme*, Marquis de Ravignan, mere de *Joſeph de Meſme*, Marquis de Ravignan, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Directeur-Général d'Infanterie, & Grand'Croix de l'Ordre de Saint-Louis; & *Iſabeau d'Arrac*, femme de *Blaiſe*, Comte *de Lupé*, Seigneur de Caſtillon & de la Mothe-Pouillon. Du mariage de GASTON DE LOMAGNE-TERRIDE, avec *Jeanne de Sault-d'Arrac*, vinrent deux garçons & cinq filles, mentionnés au teſtament de leur pere, du 8 Novembre 1650; ſçavoir: — 1. TRISTAN, qui ſuit; — 2. JACQUES, dit *le Chevalier de Terride*, qui ſervit en qualité d'Aide-de-Camp du Maréchal *de Gaſſion*, alors Lieutenant-Général des Armées, durant les guerres de Catalogne, depuis, en la même qualité, auprès du Maréchal *de Luxembourg*, dans les guerres d'Allemagne. Les ſuites d'une bleſſure conſidérable, qu'il reçut au combat d'Eſpouille en Catalogne, l'obligerent de quitter le ſervice. Il mourut, ſans avoir été marié, le 11 Juillet 1706; — 3. MADELENE, dite *de Barinque* dans le teſtament de ſon pere, mariée, par contrat du 13 Janvier 1647, avec *François*

de Bruxs, Seigneur de Bruxs, Clédes, Baron de Miremont, &c. Il eſt parlé d'elle, ſous le nom de *Barinque*, dans l'Hiſtoire de Bettaram, écrite par M. *de Marca*, Archevêque de Paris, au ſujet d'un miracle opéré en ſa faveur par l'interceſſion de la *Sainte-Vierge*, pieuſement révérée dans ce ſaint lieu; — 4. Marie, femme, par contrat du 15 Août 1650, de *Jean*, Seigneur *de Bauye* & de la Trille; — 5. Susanne, mariée à *Jacques de Montaut-Benac*, Seigneur de Luſſagnet, de la Maiſon du Maréchal Duc *de Navailles*; — 6. Catherine, épouſe de *Jean de Borderes*, Abbé-Lay d'Auga; — 7. & autre Catherine, accordée, le 25 Septembre 1673, à *Dominique-Vincent*, Seigneur *d'Eſcalès*, morte le même jour qu'elle devoit être mariée.

XV. Tristan de Lomagne-Terride, Seigneur de Barinque & de Simacourbe, Vicomte d'Eſcures, Saint-Loup, &c. Vicomte titulaire de Terride, Abbé-Lay de Vauzé, inſtitué héritier par le teſtament de ſon pere, fut Page de la petite Ecurie du Roi pendant la minorité de Louis XIV, & pourvu du Gouvernement du haut & bas Vicbilh, par Brevet du 24 Septembre 1668. Il épouſa, par contrat du 29 Avril 1672, paſſé devant *d'Agouès*, Notaire à Pau, *Marie de Seney*, fille d'*Arnaud de Seney*, Seigneur de Cette, Conſeiller au Parlement de Navarre, & de *Françoiſe de Domec*, de la race des Comtes *de Sougladiel*, en Arragon. Tristan de Lomagne mourut jeune, laiſſant ſa femme mere & tutrice d'un garçon & d'une fille, ſçavoir: — Jacques, qui ſuit; — & Susanne, dite *de Barinque* dans ſon contrat de mariage avec *Jean d'Artigues*, fils de *Bertrand*, Seigneur *d'Artigues*, & d'*Anne de Caſſagnere*.

XVI. Jacques de Lomagne-Terride, Seigneur de Barinque, Vicomte d'Eſcures, Saint-Loup, Baron du Mont, Abbé-Lay de Vauzé, Baron de Couhain, Vicomte titulaire de Terride, &c. n'avoit que trois ans quand ſon pere mourut. Il commença de ſervir dans la premiere Compagnie des Mouſquetaires du Roi, fit des campagnes en Flandres & en Allemagne; & continua ſes ſervices ſur les frontieres d'Eſpagne, à la tête des Bandes Béarnoiſes, dans les guerres que la France y ſoutint pour mettre le Duc d'Anjou ſur le Trône d'Eſpagne. Il épouſa, par contrat paſſé au Château de Simacourbe, le 5 Février 1711, devant *Antoine de Habas*, Notaire de Lembeye, *Marguerite de Foix-Candale*, fille de *Jean*, Baron du Lau & du Hort, & de *Jeanne de Pechpeyroux*; celle-ci fille de *François de Pechpeyroux*, Marquis de Beaucaire, & de *Françoiſe de la Fond-de-Jean-de-Saint-Projet*. L'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne eſt tombée dans une grande erreur ſur la légitimité de la branche *de Foix-Candale*, Seigneurs de Doazit. Nous nous réſervons d'en parler dans notre Supplément. On peut auſſi conſulter une Diſſertation, par *Chazot-de-Nantigny*, ſur la Maiſon de *Foix-Candale*, qui ſe trouve à la fin de l'Abregé de la Généalogie de la Maiſon des Vicomtes de Lomagne. Nous dirons ici que le mariage de Jacques de Lomagne-Terride avec *Marguerite de Foix-Candale*, lui donne des alliances avec toutes les Têtes couronnées de l'Europe. Il eſt mort en Décembre 1754, & a laiſſé: — 1. Bernard de Lomagne-Terride, né le 31 Janvier 1716, Vicomte titulaire de Terride, Marquis de Baliron, par donation de *Théodore de Gaſcor*, Marquis de Baliron, Camalez, Pereuil, &c. Il eſt chef des nom & armes de ſa Maiſon, a été ci-devant Grand-Vicaire de Comminge, & depuis Chanoine, Vicaire-Général & Official de Leſcar; — 2. Jacques de Lomagne-Terride, dit *le Vicomte de Terride*, né au mois de Septembre 1723, Capitaine au Régiment du Roi, & Chevalier de Saint-Louis, qui a été bleſſé à la bataille de Lawfeld; s'eſt trouvé au ſiége de Prague, aux batailles de Fontenoy, de Dettingen, & généralement à toutes les actions où le Régiment du Roi s'eſt comblé de gloire dans les dernieres guerres. Il a été fait Capitaine de Grenadiers, & eſt mort, des ſuites de ſes bleſſures, à Caſſel en Allemagne, le 17 Décembre 1760; — 3. & Marie-Fabienne de Lomagne-Terride, dite *Mademoiſelle de Barinque*, née en 1717. †

morte le ... 8bre 1777. †

Seigneurs d'Angos & d'Artigole.

XIV. Arnaud de Lomagne-Terride, ſecond fils de Jean, III. du nom,

Seigneur de Barinque, & de *Catherine de Caſtaing*, épouſa 1°. *Judith de Bourbon*, fille de *Samuel de Bourbon*, Baron de Bazian, & d'*Eliſabeth d'Aſtarac-Fontrailles*, & veuve de *Théophile*, Seigneur *de Gayon*, de laquelle il n'eut point d'enfans; & 2°. par contrat du 22 Mai 1633, paſſé devant d'*Anglade*, Notaire, *Marie du Bordieu*, Dame d'Artigole, d'Angos & de Riumajour, fille de *Jean du Bordieu*, Seigneur d'Angos & d'Artigole, & de *Madelene de Leſplaces*. Il fut aſſiſté des Seigneurs *de Barinque* & *de Floris*, ſes freres, &c. Du ſecond lit vinrent : — JEAN, qui ſuit; — & GASTON DE LOMAGNE-TERRIDE, Seigneur d'Ugez, mort ſans poſtérité.

XV. JEAN DE LOMAGNE-TERRIDE, Seigneur d'Artigole, d'Angos & de Riumajour, fut Page de GASTON DE FRANCE, Duc d'Orléans, frere de LOUIS XIII. Etant ſorti des Pages, il reprit ſes études, & fut fait Avocat, dans la vue, dit-on, d'épouſer la fille d'un Préſident au Parlement de Bordeaux; mais ce mariage n'eut pas lieu. Il épouſa, par contrat du 30 Septembre 1663, *Louiſe de Momas*, fille de *Bertrand*, Seigneur *de Momas*, & de *Marguerite de Bordenave*, & petite-fille du Seigneur *de Momas*, célebre par ſa défenſe de la ville de Metz en 1603. A ce contrat de mariage aſſiſterent la mere de la future, ſes deux freres & ſes proches parens. Elle eut pour enfans : — 1. JEAN-PAUL, qui ſuit; — 2. DOMINIQUE DE LOMAGNE-TERRIDE, Grand-Vicaire du Diocèſe de Leſcar; — 3. HIACINTHE, Curé de Berenx; — 4. & JEAN DE LOMAGNE-TERRIDE, dit *le Chevalier d'Artigole*, qui ſervit long-tems dans la premiere Compagnie des Mouſquetaires, & épouſa *Iſabeau de Sarraute-de-la-Salle*, Dame du Hillan, dont — PIERRE DE LOMAGNE-TERRIDE, Seigneur du Hillan, mort Mouſquetaire dans la premiere Compagnie.

XVI. JEAN-PAUL DE LOMAGNE-TERRIDE, Seigneur d'Artigole, d'Angos & de Riumajour, ſervit le Roi pendant quelques années, & épouſa, par contrat du 18 Mai 1701, *Marie de Salies*, Dame du Hau & de Berenx, fille unique & héritiere de *David de Salies*, Seigneur du Hau & de Berenx, & de *Catherine du Plaa*; & petite-fille de *Jean de Salies*, Seigneur du Hau & de Berenx. Ce *Jean de Salies* étoit fils de *David de Salies*, Seigneur du Hau, de Berenx, d'Ydron & de Piets, Procureur-Général au Parlement de Navarre, lors de ſa création, en 1620. Ce *David de Salies* avoit pour frere cadet *Jean de Salies*, Evêque de Leſcar, & tous les deux étoient fils d'*Arnaud de Salies*, Seigneur du Hau, &c. & de *Miramonde de Meſplès*, fille de *Guicharnaut de Meſplès*, Seigneur d'Aren, Gouverneur d'Oléron, & ſœur d'*Anchot de Meſplès*, Seigneur d'Eſquioule. La tradition de la Famille *de Salies* ou *Salinis* en Béarn, qui a toujours conſervé une grande réputation d'ancienneté & de nobleſſe, eſt qu'elle deſcend de l'ancienne Maiſon des Seigneurs du Château *de Salies*, dont ils ont pris le nom. De cette Maiſon étoient *Guillaume*, Evêque de Dax depuis 1215 juſqu'en 1234; & *Arnaud de Salies*, Evêque de Leſcar en 1426 & 1427. Du mariage du Seigneur *d'Artigole* avec *Marie de Salies*, eſt né :

XVII. JEAN-MARTIN DE LOMAGNE-TERRIDE, appellé *le Vicomte de Terride*, Seigneur d'Artigole, de Berenx, Buſtince, Laſſalle-d'Aguerre, Vicomte d'Eſcures, Chevalier d'honneur du Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides de Navarre, qui a épouſé, par accord du 9 Septembre 1750, *Marie-Thérèſe de Duboſcq*, fille de *Jean-Pierre*, & de *Jeanne de Séris*, & ſœur de *Jeanne de Duboſcq*, épouſe d'*Armand d'Andouins*, Conſeiller au Parlement de Navarre. De ce mariage ſont iſſus : — 1. JEAN, Lieutenant au Régiment du Roi; — 2. ANTOINE, Chanoine de Leſcar, étudiant au Collége de Navarre à Paris; — 3 & 4. deux autres garçons au Collége, l'un deſquels eſt reçu Page de MONSIEUR; — & quatre filles au Couvent.

Seigneurs de FLORIS, *Barons du* MONT.

XIV. JACQUES DE LOMAGNE-TERRIDE, Seigneur de Laſbenes & de Floris, troiſieme fils de JEAN, III. du nom, Seigneur de Barinque, & de *Catherine de Caſtaing*, commença de ſervir en Hollande, en qualité de Volontaire, dans le

Régiment de Hauterive, y devint Lieutenant de la Compagnie du Sieur *de Saugey*, & repaſſa en France en 1624. Il entra, cette même année, dans la premiere Compagnie des Mouſquetaires, nouvellement créée par Louis XIII; s'attacha depuis au Maréchal *de Brezé*, ſon allié, par ſa femme *Nicole du Pleſſis*, ſœur du Cardinal *de Richelieu*; fit pluſieurs campagnes avec ce Maréchal, ſe trouva, en 1629, à l'attaque du Pas de Suze, où il reçut un coup de mouſquet à l'épaule gauche, dont il fut eſtropié toute ſa vie; &, en 1632, au combat de Caſtelnaudari, où le Maréchal *de Montmorency* fut pris. Le crédit du Cardinal *de Richelieu*, dont il étoit aimé & eſtimé, lui promettoit une belle fortune; mais l'humeur hautaine du Maréchal *de Brezé*, & quelque mécontentement que ce Maréchal lui attira de la part du Cardinal, lui firent préférer, à ces eſpérances, la douceur de vivre, loin de la Cour, maître de ſes volontés, ſans dégoût & ſans ambition. S'étant retiré en Béarn, il épouſa *Jeanne de Corberes*, à laquelle il s'étoit promis par ſon contrat de mariage du 16 Novembre 1631. Elle étoit fille de *Triſtan*, Baron *de Corberes*, & ſœur d'*Hector*, qui ſervit avec aſſez de diſtinction au ſiége de la Rochelle, pour que Louis XIII reconnut ſes ſervices par le préſent qu'il lui fit d'une chaîne d'or, en repréſentation de celle qui ferme le Port de la Rochelle, afin qu'il eut cette marque diſtinctive du lieu où il avoit ſignalé ſon courage. Le Seigneur *de Floris* fut aſſigné, en 1670, pour produire ſes titres juſtificatifs devant les Commiſſaires, pour la recherche de la Nobleſſe dans le reſſort du Parlement de Pau; fit ſa preuve, ſous le nom *de Terride*, ſe diſant iſſu de cette noble Maiſon, dont TRISTAN, Seigneur de Barinque, repréſentoit l'aîné; & fut maintenu dans ſa *nobleſſe* par Arrêt du 12 Mars 1671. Sa femme fit ſon teſtament le 20 Décembre 1652, & mourut avant lui. Il teſta le 7 Janvier 1672, & eut pluſieurs enfans, entr'autres: — — 1. JEAN-ARNAUD, qui ſuit; — 2. JACQUES DE LOMAGNE-TERRIDE, dit *l'Abbé de Floris*, Grand-Vicaire, Archidiacre, Official & Chanoine d'Aire, Adminiſtrateur de l'Abbaye de Prouille, du vivant de l'Abbeſſe *Antoinette d'Albret*, ſa parente. Etant allé à la Cour en 1674, il prêcha devant le Roi, dont il fut applaudi: ce Monarque le nomma à pluſieurs Bénéfices ſimples; mais l'Abbé *de Floris* refuſa d'autres honneurs dans l'Egliſe; — 3. ETIENNE DE LOMAGNE-TERRIDE, dit *de Montlong*, qui n'avoit que 16 ans lorſqu'il paſſa en Portugal, avec les troupes que le Roi y envoya ſous les ordres du Comte *de Schomberg*. Il fut fait Enſeigne dans le Régiment de ce nom, le 19 Mai 1665; & par Lettres du dernier Juillet 1667, il paſſa à l'Enſeigne de la Colonelle du même Régiment; ſervit depuis dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires, & fut du détachement envoyé en Candie, en 1669, ſous les ordres de M. *Colbert*, Cornette de cette Compagnie, pour ſecourir les Vénitiens dans la guerre qu'ils eurent contre les Turcs. Il y mourut le 28 Juin 1669, d'une bleſſure à la tête qu'il reçut, d'un éclat de bombe. Trois jours avant ſa mort il avoit donné des marques d'une valeur ſignalée dans une occaſion, dont voici le détail. Nos troupes étoient dans la Ville; le 25 Juin, les Mouſquetaires firent une ſortie que les ennemis ſoutinrent avec courage: comme on ſe rallioit, *Montlong* apperçut un de ſes camarades, nommé le Chevalier *de Beuil*, emmené par quatre Turcs: il courut ſeul à ſon ſecours, & fondit ſur ces Turcs avec tant d'impétuoſité, que malgré le feu qu'ils firent, dont il eut ſes habits percés & brûlés, il en tua deux, bleſſa les deux autres & ramena ſon camarade à ſa troupe. Cela ſe paſſa en préſence des deux armées, & plus de 50 perſonnes de qualité s'empreſſerent de lui donner des marques de leur admiration. On voit ce détail, entr'autres, dans une Lettre du 12 Octobre 1669, écrite par le Vicomte DE TERRIDE, frere aîné de *Montlong*, à l'Abbé *de Floris*, leur frere. Pluſieurs relations parlent avec de grands éloges du jeune *Montlong*. Il paroît qu'il avoit les qualités qui forment les grands hommes, du courage, de la grandeur d'ame, & de la vertu comme les héros. Le Duc *de Navailles* & le Marquis *de Monimes*, Colonel du Régiment de Conti, furent les principaux admirateurs de ſes vertus; — 4. & JEANNE DE LOMAGNE-TERRIDE, morte le 22 Février 1674, ſans avoir été mariée, & enterrée dans la Cathédrale de Leſcar.

XV. Jean-Arnaud de Lomagne-Terride, Seigneur de Floris, dit *le Vicomte de Terride-Floris*, né à Moncaup le 25 Décembre 1639, Commandant en Franche-Comté, entra au ſervice à 18 ans, dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires; ſervit en Flandres en cette qualité en 1658, & fut fait priſonnier de guerre le 14 Mai, avec le Maréchal *d'Aumont*, allant, par ordre du Cardinal *Mazarin*, exécuter une entrepriſe ſur Oſtende. Le Vicomte de Terride quitta les Mouſquetaires pour être Capitaine dans le Régiment de Turenne. Il y fut reformé, & ſuivit ſa reforme dans celui de Conti; ſervit en Candie en 1669; fut Lieutenant de la Colonelle, puis Major du même Régiment: il fit, en cette qualité, en 1671, une campagne en Rouſſillon ſous le Comte *de Chamilly*. Le Roi l'ayant chargé perſonnellement de l'exécution de quelques ordres particuliers hors de l'armée, il fut obligé de quitter le Régiment de Conti. Sa Majeſté lui donna, le 14 Novembre 1671, une Commiſſion pour lever une nouvelle Compagnie dans le Régiment de Champagne, & ayant, peu de tems après, créé un Bataillon pour ſervir détaché de ce Régiment, il en fut fait Commandant avec Brevet de Colonel, ſervit en cette qualité en 1672; entra, en 1673, dans le Duché de Bourgogne, contre les Eſpagnols, ſous les ordres du Maréchal *de Navailles*, & prit le Château de Chauviré, ſur les frontieres de Champagne. Nos troupes y avoient été repouſſées pluſieurs fois. Le Vicomte de Terride s'en rendit maître, d'une maniere à mériter que le Marquis *de Louvois*, Miniſtre de la Guerre, lui écrivit de la part du Roi, le 28 Octobre 1673, une Lettre, pour l'aſſurer du gré que Sa Majeſté lui en ſçavoit, & de la bonne envie qu'Elle avoit de le récompenſer de ſes ſervices. La Famille conſerve cette Lettre en original de la main du Miniſtre, dont voici la teneur.

Monſieur, lorſque la Lettre que vous avez priſe la peine de m'écrire le vingtieme de ce mois, me fut rendue, le Roi avoit déja appris, avec beaucoup de plaiſir, la valeur avec laquelle vous aviez emporté le poſte que d'autres Régimens n'avoit pu prendre, & Sa Majeſté m'a commandé de vous faire ſavoir qu'Elle vous donnera des marques, dans les prochaines occaſions, du gré qu'Elle vous en ſait. Je ſuis, Monſieur, votre très-humble & très-affectionné ſerviteur, ſigné de Louvois. De Verſailles ce 28 Octobre 1673. La ſuſcription eſt à *Monſieur le Vicomte de Tarride-Floris.*

Le Vicomte fut chargé, pendant l'hiver, du commandement de ces frontieres, & des Châteaux de Preſſigny & de Chauviré, y donna de grandes marques de prudence & d'habileté dans le métier de la guerre; il contint les ennemis, empêcha leurs courſes ſur nos Terres, prit des avantages ſur eux ſans coup férir, & eut parmi eux de ſi bonnes intelligences, qu'il rendit des ſervices importans, & donna des avis très-utiles pour la conquête de la Franche-Comté. Il ſe trouva au ſiége de Gray, au mois de Janvier 1674, ſous les ordres du Maréchal *de Navailles*, & prit le chemin-couvert à la tête du Régiment de Lyonnois, qu'il commanda comme le plus ancien Meſtre-de-Camp. Après la priſe de Veſoul, il y fut envoyé pour commander, ayant ſous ſes ordres 2000 hommes, tant de Cavalerie que d'Infanterie (voyez *Moréri. Tome X*, au Supplément, qui eſt à la fin du Volume). Les ſervices qu'il y rendit, lui mériterent de nouvelles graces de la Cour. Le Roi lui donna 1000 livres de penſion, & le déſigna pour être fait Brigadier d'Infanterie. Le Duc *de Navailles* prit de l'ombrage de la confiance que Sa Majeſté témoigna au Vicomte de Terride; auſſi ne parle-t-il pas de lui dans ſes *Mémoires*, quoiqu'il lui fut redevable de bien des ſuccès dont il fait mention. Ce Duc fut mandé de ſe rendre à la Cour; les principaux ordres, concernant la Franche-Comté, furent adreſſés au Vicomte. Le Roi prit Beſançon & Dole, & chargea le Vicomte de la priſe de Fauconier, petite place dans les montagnes de Voſges, qui devint difficile par la défenſe des aſſiégés: ils repouſſerent pluſieurs attaques. Le Vicomte y marcha en perſonne avec tant de vigueur, qu'il chaſſa les ennemis, & y reçut un coup de fuſil, dont il mourut le 12 Juillet 1674, à Remiremont, où il fut porté après ſa bleſſure. Ainſi diſ-

parurent les espérances de la gloire & de fortune qu'on avoit conçues du Vicomte DE TERRIDE. Son tombeau se voit dans l'Eglise des Capucins de Remiremont. Après la mort du Vicomte DE TERRIDE, chacun se para de sa gloire. La prise de Fauconier est attribuée au Duc *de la Feuillade*, par l'Auteur de l'Histoire Militaire du regne de LOUIS XIV, & cet Auteur ne dit mot du Vicomte DE TERRIDE qui y fut tué. Il avoit épousé, par contrat du 3 Août 1670, *Marie de la Puyade*, fille de *Jean de la Puyade*, Baron du Mont, & en eut un fils, qui suit, institué héritier par son testament, daté du jour de sa mort.

XVI. JACQUES DE LOMAGNE-TERRIDE, dit *de Terride*, Seigneur de Floris, Baron du Mont, Abbé-Lay de Montpezat, Gouverneur de Lembeye, n'avoit que trois ans quand son pere mourut. Il entra fort jeune au service, fut Cornette au Régiment de Saint-Silvestre, Lieutenant des Carabiniers, & Capitaine, à l'âge de 14 ans, au Régiment de Bercourt, Cavalerie; se trouva aux batailles de Fleurus & de Nervinde; &, en 1694, au siége de Girone. Il y reçut un coup de mousquet dans la mamelle gauche, qui le mit en danger de mort pendant plusieurs jours, & l'obligea de quitter le service. Il fut fait Gouverneur de Lembeye, & se maria, par contrat du 16 Juin 1695, avec *Marguerite d'Arsaut*, fille de *Jean*, Seigneur de la Tour de France, & de *Judith d'Arsaut*. Il n'en eut point d'enfans, & mourut en 1736, après avoir institué son héritier universel JACQUES DE LOMAGNE-TERRIDE, Seigneur de Barinque, son cousin.

Seigneurs de MONTAGNAC, *Barons des* ANGLES *en Bigorre.*

X. GILLES DE LOMAGNE-FIMARCON, troisieme fils d'ODET DE LOMAGNE, Seigneur de Fimarcon, & de *Mathe-Rogere de Comminges*, fut Seigneur de Montagnac. Son pere lui donna cette Terre, par son testament du 17 Septembre 1478, avec les droits qu'il avoit sur celles de Peiboroſſe, Calinhac, la Mothe-Mauleon, Terrebren, Montagut en Armagnac, Astafort, & la Baronnie des Angles en Bigorre. Il eut pour femme *Madelene de Montaut*, fille d'*Arnaud*, Seigneur *de Montaut*, & de *Jeanne de Lavedan*, sa seconde femme; & mourut, après avoir testé, le 2 Mars 1505, laissant pour enfans: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. FRANÇOISE, mariée, par contrat du 16 Octobre 1506, à *Gaston de Béarn*, Seigneur de Saulman, dont elle eut un fils, nommé *Jean de Béarn*; — 3. & ANNE DE LOMAGNE, mariée, par contrat du 11 Septembre 1508, à *Bertrand du Lau*, dont sont issus les Marquis *de Lusignan* en Agenois.

XI. FRANÇOIS DE LOMAGNE, Seigneur de Montagnac & de Corensans, Baron des Angles, Sénéchal d'Armagnac, épousa, par contrat passé au Castera, Diocèse de Lectoure, le 28 Avril 1502, *Jeanne de la Roche*, fille de *Jean de la Roche*, Seigneur de Fontenille, laquelle lui apporta en dot la somme de 4000 livres. Il n'en eut que neuf filles, & déclara, par son testament, fait en 1524, qu'il vouloit être enterré dans l'Eglise des Freres Prêcheurs de Condom, auprès de sa femme; institua sa fille aînée son héritiere; laissa à chacune des autres 4000 livres pour leur dot, & 540 liv. pour leurs habits nuptiaux. Ces filles furent: —— 1. FRANÇOISE DE LOMAGNE, Dame de Montagnac, instituée héritiere universelle par son pere avec substitution. Elle épousa, par contrat du 20 Août 1525, *Jean de Montpezat*, Seigneur de Tayan, Sénéchal du Bazadois, dont elle n'eut point d'enfans. On a d'elle un codicille du 3 Août 1583. Ses sœurs & elle furent, pendant leur minorité, sous la tutelle de *Bernard de Voisin*, Seigneur de Montaut, & de *Gabriel de Fontenille*, Seigneur du Castera; —— 2. CATHERINE DE LOMAGNE, mariée, par contrat passé au Château de Corensans, Diocèse d'Auch, le 20 Avril 1530, à *Mathieu de la Barthe*, Baron de Montcorneil; —— 3. HÉLENE, qui épousa, par contrat passé au Château de Montagnac le 30 Novembre 1525, *Bertrand de Comminges*, Seigneur de Roquefort; —— & six autres filles, nommées ISABEAU, MADELENE, ANTOINETTE, HÉLENE, JEANNE & FRANÇOISE DE LOMAGNE, mentionnées dans le testament de leur pere.

Seigneurs

Seigneurs de MONTAGUT.

X. JEAN DE LOMAGNE, quatrieme fils d'ODET, Seigneur de Fimarcon, & de *Mathe-Rogere de Comminges*, d'abord Eccléſiaſtique & pourvu de l'Abbaye de Saint-Maurin, au Diocèſe d'Agen, s'en démit en faveur de JEAN DE TERRIDE, ſon filleul & ſon neveu, fils d'ODET DE LOMAGNE, ſon frere. Il épouſa *Marie de Groſſolles*, fille de *Blaiſe de Groſſolles*, Seigneur de Saint-Martin; & eut la terre de Montagut par accord fait avec GILLES DE LOMAGNE, Seigneur de Montagnac, ſon frere. Ses enfans furent : — JEAN, qui ſuit; — & ISABELLE DE LOMAGNE, dite *de Montagut*, ainſi nommée dans ſon contrat de mariage, du 16 Octobre 1492, avec *Antoine de Giſcar*, Seigneur de la Coſte.

XI. JEAN DE LOMAGNE, II. du nom, Seigneur de Montagut, mentionné, ſous le nom de JEAN DE MONTAGUT-DE-LOMAGNE, dans le contrat de mariage de ſa ſœur, épouſa *Lucrèce de Luſignan*, fille de *Jean*, Seigneur *de Luſignan* en Agenois. Etant devenue veuve, elle ſe remaria, le 16 Mars 1560, avec *Jean de Sainte-Hermine*, Seigneur du Fa & de la Laigne. De ſon premier mari elle eut

XII. AMBROISE DE LOMAGNE, Dame de Montagut, qui porta cette Baronnie à *Joſeph de Fumel*, qu'elle épouſa par contrat du 11 Janvier 1578, dont vint — *François de Fumel*, marié, le 17 Mai 1617, à *Silvie de Pons-de-la-Caze*.

Seigneurs & Barons de GIMAT *& du* GIMADOIS.

Pour ne rien omettre de ce qui eſt venu à notre connoiſſance ſur le nom de LOMAGNE, on va rapporter ce qu'on ſçait des Barons du Gimadois. Il ne faut pas confondre cette contrée avec la Vicomté de Gimoez, dont elle ne fait que partie, y étant enclavée. Elle releve de la Vicomté de Lomagne. Gimat eſt le chef-lieu de cette Baronnie, compoſée des terres de Sparſac, Genſac, Cumont, la Mothe & le Sahuguet. Les Barons du Gimadois, en latin *Jumatum*, ſont iſſus des premiers Vicomtes de Lomagne, & portoient pour armes *deux béliers*. Le premier que nous connoiſſons eſt

I. GASTON DE LOMAGNE, Damoiſeau, Seigneur de Gimat & du Gimadois, vivant le 13 Août 1313. On ne ſçait point le nom de ſon pere. Il eut pour ſœur AUBERIE DE LOMAGNE, femme d'*Aiſſelin*, Seigneur *de Faudoas*; & fut pere d'YSPAN, qui ſuit.

II. YSPAN DE LOMAGNE, Seigneur du Gimadois après ſon pere, fut ſubſtitué aux biens de la maiſon de *Faudoas*, par le teſtament d'*Aiſſelin*, mari de ſa tante, du 13 Août 1313, & par celui de *Bertrand*, Seigneur *de Faudoas*, ſon couſin, du Jeudi après la fête Saint-Laurent 1317. De ſa femme, dont le nom eſt ignoré, il eut ARNAUD, qui ſuit; — & VESIAN DE LOMAGNE, Chevalier, auquel *Jean*, Comte *d'Armagnac*, Lieutenant de Roi dans tout le Languedoc, donna une ordonnance ſur *Jacques l'Empereur*, Tréſorier des Guerres, de 200 écus d'or, en conſidération de ſes ſervices, le 13 Novembre 1356. Il en donna quittances les 6 Novembre & 4 Décembre de la même année, ſcellées de ſes armes en cire rouge, briſées *d'un lambel*. Il reçut une autre ordonnance du même Comte *d'Armagnac*, donnée à Albi le 24 Juillet 1357, ſur le même Tréſorier, portant que le Roi étant tenu audit VESIAN de 4225 liv. pour ſes gages & ceux des gens de pied de ſa Compagnie ès guerres de Gaſcogne, à la garde de *René d'Agenois*, depuis le 25 Novembre 1353 juſqu'au 1 Novembre 1356, il lui ſeroit payé pour ſes bons & agréables ſervices la ſomme de 1500 deniers d'or à l'écu, dont il donna quittance. Il vivoit encore en 1364, & mourut ſans enfans.

III. ARNAUD DE LOMAGNE, Baron de Gimat & du Gimadois, Chevalier, rendit hommage de ſes terres à *Jean*, Comte *d'Armagnac*, en qualité de Vicomte de Lomagne, le 25 Juillet 1354. Il eut pour enfans : —— 1. GASTON, qui ſuit; —— 2. MARQUÈSE DE LOMAGNE, mariée, par contrat du 2 Juillet 1364, paſſé au Château de Saint-Nicolas, Diocèſe de Lectoure, avec *Philippe*,

Vicomte *de Lautrec*. Elle eut en dot 3700 florins d'or, & 700 autres pour ſes habits nuptiaux. Il fut ſtipulé, par ſon contrat de mariage, que ſi le Vicomte *de Lautrec* mouroit ſans enfans, *Rathier de Lautrec*, ſon frere, ſuccéderoit aux biens de la maiſon de *Lautrec*; & pareillement ſi GASTON, frere de MARQUÈSE DE LOMAGNE, & VESIAN, ſon oncle, mouroient ſans poſtérité, elle ſuccéderoit à la Baronnie de Gimat. MARQUÈSE n'eut point de poſtérité; 3. — & INDIE DE LOMAGNE, épouſe d'*Arnaud de Sedillac*, Seigneur de Saint-Léonard. Elle recueillit toute la ſucceſſion de ſon pere par la mort de ſon frere & de ſa ſœur, & ce fut en qualité d'héritiere de ſon pere qu'elle donna quittance, étant à Gimat le 15 Février 1401, à *Jean de Faudoas*, Seigneur d'Avenſac, de certaines ſommes qu'il lui devoit.

IV. GASTON DE LOMAGNE fut le dernier Baron du Gimadois, & eut pour femme ISABELLE DE TERRIDE, fille de BERTRAND, II. du nom, Vicomte DE TERRIDE, & de *Rambaude d'Arpajon*, dont il n'eut point d'enfans. Elle ſe remaria avec *Geraud de Ventadour*, II. du nom, Seigneur de Donzenac.

Les Vicomtes DE LOMAGNE-TERRIDE en Béarn portent pour armes: *parti de la premiere moitié écartelé au 1. d'azur à trois fleurs de lis d'or*, qui eſt DE FRANCE; *au 2. de gueules, au château d'or ſommé de trois tours de même*, qui eſt DE CASTILLE; *au 3. de gueules, à la croix vuidée, cléchée & pommetée d'or*, qui eſt DE L'ISLE-JOURDAIN; *au 4 de gueules, à 4 otelles d'argent*, qui eſt DE COMMINGES; *de la ſeconde moitié, écartelé au 1. & 4. d'or, à trois pals de gueules*, qui eſt DE FOIX; *au 2 & 3 d'or, à deux vaches de gueules accornées, accolées & clarinées d'azur*, qui eſt DE BÉARN; *& ſur le tout écartelé au 1 & 4 d'argent, au lion de gueules*, qui eſt DE LOMAGNE-ARMAGNAC; *au 2 d'azur, à un treillis de quatre piéces d'or, cloué de même*, qui eſt DE TERRIDE, Princes de Verdun; *au 3 de gueules, à trois beſans d'or*, qui eſt DE CASTAING-BARINQUE; *l'écu ſurmonté d'une couronne ducale d'or, fermée d'un bonnet d'hermines* par droit de Race. Supports, *deux figures humaines de la ceinture en haut, & griffons de la ceinture en bas, tenant chacune un guidon; le premier, du champ & du lion d'ARMAGNAC; le ſecond, du champ & du treillis de TERRIDE-VERDUN.*

* TERSSAC: Terre & Seigneurie en Querci, qui a été poſſédée, pendant plus de trois ſiécles, par la Maiſon de FAYDIT ou FEYDIT, originaire du bas Limouſin, dont nous allons donner ici la Généalogie, dreſſée ſur les titres originaux communiqués, & que nous avons vérifiés le 10 Juillet 1775. Cette Maiſon remonte à

I. PHAIDITZ DE TURENNE (dont le nom propre a paſſé à ſa poſtérité), qui fut préſent avec PIERRE, ſon fils, à un acte de foi & hommage fait, le 7 des Calendes de Février 1163, par *Raynard*, Vicomte *de Gimel*, à *Raymond*, Vicomte *de Turenne*, pour ſon Château de Gimel. Il étoit alors avancé en âge, puiſque ſon fils PIERRE (*Petrus FAYDITZ* ou *Fayditi*) fut préſent à une donation, faite, l'an 1143, par *Bozon*, Vicomte *de Turenne*, à l'Abbaye d'Obazine, du Mas de Tarſac, & aux obſéques dudit *Bozon de Turenne*, faites à l'Abbaye de Tulle la même année: les deux Chartes rapportées tout au long par BALUSE, *Hiſtoria Tutellenſis*, page 141, édition de Paris.

Nota. *On ne trouve PIERRE DE TURENNE ni dans* Baluſe, *ni dans* Juſtel, *qui ont fait l'Hiſtoire de cette Maiſon, ni dans le Dépôt de Turenne, à la Chambre des Comptes de Paris; ce qui confirme que PIERRE, fils de FAYDITS DE TURENNE, a pris le nom de PIERRE FAYDITS, qu'on retrouve dans preſque tous les actes des Vicomtes* de Turenne *de ſon tems, & ſeulement depuis* 1143 *juſqu'à* 1197.

II. P. (ou PIERRE I.) FAYDITS, mentionné dans les actes ci-deſſus de 1143 & 1163, fut encore préſent à la reconnoiſſance faite, l'an 1190, par *Raymond*, Vicomte *de Turenne*, à la veille de ſon voyage d'outremer, de ce qu'il tenoit en fief de l'Abbaye de Beaulieu; & à la promeſſe que fit, par acte de

l'an 1197, le même *Raymond*, Vicomte *de Turenne*, de remplir les engagemens qu'il avoit contractés avec l'Abbaye de Beaulieu, avant ſon départ pour Jéruſalem. Il aſſiſta, vers le même tems, au mariage entre *Raymond*, Vicomte *de Turenne*, & la fille de *Gui*, Comte *d'Auvergne*, & fut garant, par ſerment, dudit contrat de mariage, ainſi que *B. de Caſtelnau*, & autres qui ont ſigné la Charte rapportée au long par *Baluſe* & *Juſtel*, *Hiſtoire de la Maiſon d'Auvergne*. On peut conjecturer de ce qu'il ne ſe trouve dans aucun acte après l'an 1200, qu'il eſt mort bientôt après.

III. A. ou ADEMAR FAYDITS, I. du nom, (probablement fils du précédent) fut préſent à un accord de l'an 1219, entre *Raymond*, Vicomte *de Turenne*, & *Malfrede de Caſtelnau*, ſur l'hommage dudit Caſtelnau, par Charte de l'an 1219. Il eſt déſigné, dans une Charte du 11 des Calendes d'Avril 1250, d'*Aimeric*, Evêque de Limoges, portant que HUGUES FAYDIT, Chevalier, a reconnu tenir en fief, du Prieur & de l'Egliſe de Brives, le Mas de *Podeyras*, ſitué à Nazare, duquel Mas il a la moitié, l'autre appartenant à l'Egliſe de Nazare, par donation des progéniteurs dudit Chevalier. Il paroît que ledit ADEMAR FAYDIT eut trois enfans : — 1. HUGUES FAYDIT, Chevalier, qui donna la reconnoiſſance ci-deſſus de l'an 1250. Il peut être l'auteur de la branche des FAYDIT-D'AIGREFEUILLE, & pere de GERAUD FAYDIT-D'AIGREFEUILLE, 34e Abbé de Saint-Martial de Limoges vers 1280. Cette branche a eu trois Cardinaux dans le XIVe ſiécle, dont un ſeul a porté le nom de FAYDIT. Elle n'eſt connue que ſous celui d'*Aigrefeuille ;* mais on voit dans les Chartes du Monaſtere de Saint-Léonard-le Noblat, où cette Famille avoit ſa ſépulture, qu'elle étoit FAYDIT d'origine, dont elle n'a quitté le nom qu'à la fin du XIVe ſiécle. *Antiquit. Benédict. du Diocèſe de Limoges, par Dom Etiennot, Part. 2, Chap. 5.* — 2. JEAN FAYDIT, Moine, Recteur de l'Egliſe de Nazare, mentionné dans la Charte ci-deſſus, du 11 des Calendes d'Avril 1250, d'*Aimeric*, Evêque de Limoges, concernant HUGUES FAYDIT, Chevalier, ſon frere ; — 3. RAYMOND, qui ſuit.

Branche des FAYDIT-DE-TERSSAC.

IV. RAYMOND FAYDIT, Chevalier, acheta de Dame *Guillelmine*, veuve de *Pierre Rochabon*, & de ſes fils *Guillaume* & *Hugues*, tant pour lui que pour ſes héritiers, le Mas de Geneiras, en la Ville de Gimnhac, dont il fut inveſti par Lettres, de l'an 1255, de *Raymond*, Vicomte *de Turenne*. Il épouſa Dame *Bertrande*, rappellée comme morte dans un acte, ſcellé le Mardi après Pâques 1282, portant que *Guillaume de Liſſac*, Chevalier, & Dame *Guillelmine*, ſa femme, ont vendu à Meſſire HELIE FAYDIT, Chevalier, qui ſuit, une rente qu'ils avoient au Mas del Montat ; laquelle rente avoit été promiſe en dot auxdits *Guillaume de Liſſac* & ſa femme, par RAYMOND FAYDIT, Chevalier, & Dame *Bertrande*, pere & mere dudit HELIE.

V. HELIE FAYDIT, Chevalier, premier poſſeſſeur connu du fief de Terſſac en Querci, acquit, le 7 des Calendes de Mars 1275, d'*Etienne Vigier*, la terre ou combe dite *Denſnoquet*, en la paroiſſe de Franhac : cet acte eſt ſcellé du ſceau de *Raymond*, Vicomte *de Turenne*, où l'acquéreur eſt qualifié Chevalier. Il eut pour enfans : — ADEMAR, qui ſuit ; — & HELITE FAYDIT, à laquelle ſon pere donna une portion du fief de Terſſac, femme de *Jean de Reveilhon*, Juriſconſulte, comme il paroît par un hommage rendu le Lundi après l'Epiphanie 1234, par ledit *de Reveilhon*, à *Bernard*, Comte *de Cominges*, & Vicomte de Turenne, pour le fait de Terſſac, dans lequel acte HELIE FAYDIT, ſon pere, eſt rappellé comme mort. La poſtérité de ladite HELITE FAYDIT a poſſédé cette portion du fief de Terſſac juſqu'en 1460, qu'elle fut réunie ſur la tête de JEAN FAYDIT, II. du nom, dont il ſera parlé ci-après.

VI. ADEMAR FAYDIT, II. du nom, Chevalier, n'étoit que Damoiſeau lorſqu'il fit une acquiſition, le 11 des Calendes de Février 1286, d'*Aimery Vigier*, habitant de Gimnhac, par acte ſcellé du ſceau de *Raymond*, Vicomte *de Tu-*

renne, Damoiſeau; & eſt qualifié *Chevalier* dans un hommage, où il fut préſent, rendu en 1307, par *Bernard*, Comte *de Cominges* & Vicomte de Turenne, à l'Abbé de Tulle. Cet hommage eſt rapporté par BALUSE, *Hiſt. de Tulle, pag. 605, édit. de Paris.* Il eſt rappellé comme mort dans un acte du 13 Mars 1339, & eut pour enfans : — PIERRE, qui ſuit; — & BERTRANDE, mariée à *N.... de Sarrazac*, mere de *Bernard de Sarrazac*, dont le petit-fils, *Raymond*, mourant ſans poſtérité, donna tous ſes biens à JEAN II, arriere-petit-fils de PIERRE FAYDIT, dont nous allons parler.

VII. PIERRE FAYDIT-DE-TERSSAC, II. du nom, Damoiſeau, qualifié *Noble & puiſſant homme*, (le premier qui a porté invariablement le nom de TERSSAC) eſt mentionné dans un acte du 13 Mars 1339, par lequel *Pierre* & *Bernard Aubreuc*, freres, du lieu de Gimnhac, reconnurent lui devoir les rentes qu'il avoit acquiſes de *Bernard de Sarrazac*, Damoiſeau, ſon neveu, du conſentement de ladite Dame BERTRANDE FAYDIT, ſa mere. Il eſt encore mentionné dans des Lettres d'avant la Saint-Matthieu 1325, de *Bernard*, Comte *de Cominges* & Vicomte de Turenne, portant que Meſſire *Bernard Navarre*, Chevalier, reconnoît devoir à PIERRE FAYDIT, Damoiſeau de Terſſac, & à ſes héritiers, deux ſetiers d'avoine de rente, meſure de Martel, que ledit Chevalier, ſon pere, & autres prédéceſſeurs avoient reconnu devoir au pere & autres prédéceſſeurs du même PIERRE FAYDIT, depuis longues années, pour raiſon du Mas de la Raymondie. Il épouſa *N... de Saint-Ceré* (en latin *de Sancto Sereno*), comme il appert par l'hommage qu'il rendit, le Mardi jour de la Touſſaint 1334, au Vicomte *de Turenne*, de ce qu'il poſſédoit au Château & Châtellenie de Saint-Ceré, à cauſe de la dot de ſa femme; fit hommage, le Samedi après l'Epiphanie 1334, audit Vicomte, pour le fief de Terſſac, qu'il déclara tenir en emphytéoſe franche & libre, comme l'ont tenu ſes prédéceſſeurs. Cet hommage fut rendu cinq jours après que *Jean de Reveilhon* eut rendu le ſien pour la portion du même fief de Terſſac, qu'HELITE FAYDIT, ſa femme, avoit reçu en dot de ſon pere. Ledit PIERRE II eut de ſon mariage

VIII. JEAN FAYDIT-DE-TERSSAC, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Terſſac, qui donna ſon dénombrement au Vicomte *de Turenne*, le 17 Février 1366, de tout ce qu'il poſſédoit en ladite Vicomté. Il fut préſent à l'accord & tranſaction de l'an 1361, paſſée entre *Guillaume Roger de Beaufort*, Vicomte de Turenne, & *Jobert de Malamort*, & les Conſuls de la Ville de Brives; & étoit mort en 1417. Il avoit épouſé, par contrat du 2 Juillet 1368, noble *Sibille de Channac*, fille de feu Meſſire *Pons de Channac*, à laquelle *Jean de Rochas*, ſon tuteur, aſſigna une dot de 1000 florins d'or. De ce mariage vinrent : — 1. ADEMAR, qui ſuit; — 2. ARNAUD, mentionné, avec ſon pere, dans une inſtance du 28 Avril 1417, que fit aux Aſſiſes de Colonges ADEMAR FAYDIT, ſon frere aîné, contre noble *Ademar de Channac*, héritier du ſuſdit *Pons de Channac*, à l'effet d'être payé de la dot de ſa mere; — 3. JEANNE, mariée, par contrat du 14 Mars 1411, à noble homme *Gui de Ferrieres*, auquel JEAN, ſon pere, aſſiſta.

IX. ADEMAR FAYDIT-DE-TERSSAC, III. du nom, Damoiſeau, Seigneur de Terſſac, rappellé dans l'inſtance de 1417, épouſa, aſſiſté de ſon pere, par contrat du 10 Janvier 1397, *Blanche de la Raymondie*, laquelle étant veuve, fut nommée Adminiſtratrice légitime de JEAN FAYDIT, qui ſuit, ſon fils, ſuivant un acte paſſé aux Aſſiſes de Turenne, du 3 Novembre 1418, entre elle, & Maître *Etienne de Manhac.*

X. JEAN FAYDIT-DE-TERSSAC, II. du nom, Damoiſeau, Seigneur direct & foncier de Terſſac, eut pour tuteur *Jean Reynaud de Brives*, par acte paſſé aux Aſſiſes de Turenne, le 3 Novembre 1418; mais celui-ci ayant demandé la décharge de tutelle, on lui ſubrogea, par avis de parens, le Prieur de la Minerve, oncle dudit DE TERSSAC, comme il conſte par un acte paſſé auxdites Aſſiſes vers 1420. JEAN FAYDIT-DE-TERSSAC comparut pardevant les Commiſſaires nommés, en 1460, par le Vicomte & la Vicomteſſe *de Turenne*, & expoſa, entr'autres choſes, qu'il étoit Seigneur direct, foncier & utile du repaire, lieu & Bourg de Sarrazac, comme ayant été inſtitué héritier univerſel de noble *Rai-*

mond de Sarrazac. Il fit une transaction, le 17 Décembre, même année 1460, avec magnifique & puiſſant Seigneur *Agne de la Tour*, Chevalier, Vicomte de Turenne, & Dame *Anne de Beaufort*, ſa femme, par laquelle il fut convenu que la fortereſſe, lieu, Bourg & dépendances de Sarrazac, demeureroient audit noble JEAN FAYDIT, quittes & francs des redevances exigées, ainſi que le fief de Terſſac & ſes dépendances, à la charge qu'il les tiendroit de la Vicomté de Turenne, & en feroit hommage lige, & ſerment de fidélité. Il rendit foi & hommage le même jour audit Seigneur Vicomte, pour les biens qu'il poſſédoit en la paroiſſe de Creſſenſac, provenant de ſa premiere femme, ainſi que pour les terres & dépendances de Terſſac & de Sarrazac. Il épouſa, 1°. *Blanche de Coſnac*, fille de noble *Helie de Coſnac*, laquelle fit ſon teſtament le 17 Mai 1462, choiſit ſa ſépulture en l'Egliſe de Creſſenſac, dans la Chapelle de Sainte-Catherine, au tombeau des prédéceſſeurs de ſon mari, & inſtitua pour ſes héritiers, par portions égales, ſes quatre fils; & 2°. par contrat du 24 Novembre 1463, noble *Irlande*, dite *Laudonne Fochier*, fille de noble & puiſſant Seigneur *Jean Fochier*, Chevalier, Seigneur de Cornillon, de Limoges, Sainte-Fortunade, & la Garde, au Diocèſe de Tulle : ce contrat fut ratifié le 29 Juillet 1464, par ledit *Jean Fochier*, & *Irlande*, ſa fille. Il fit ſon teſtament le 22 Mai 1497, par lequel il élut ſa ſépulture au tombeau de ſes ancêtres, dans l'Egliſe de Creſſenſac, fit des legs à tous ſes enfans, & inſtitua pour ſes héritiers LOUIS, ſon fils aîné du premier lit, & PIERRE, ſon fils aîné du ſecond lit. De *Blanche de Coſnac*, ſa premiere femme, naquirent : — 1. LOUIS, qui ſuit ; — 2. FRANÇOIS, Religieux, de Marmoutier ; — 3. PANTALÉON, Religieux, Prieur de Rochechouart, — 4. JEAN, Religieux en l'Abbaye de Saint-Serge d'Angers ; — 5. ANTOINETTE, Religieuſe. Et de ſa ſeconde femme : — 6. PIERRE, nommé par ſes pere & mere, par acte du mois de Juillet 1475, héritier des biens de Sarrazac, ſuivant la diſpoſition de leur contrat de mariage ; — 7. GUILLAUME ; — 8. ANTOINE, Prêtre ; — 9. BERNARDINE, mariée à noble *N... de Sahuguet* ; — 10. CATHERINE, femme de noble *François de Campagnac* ; — 11. LOUISE, mariée à noble *Martial de Limoges* ; — 12, 13 & 14. ISABELLE, ANNE & BLANCHE, Religieuſes.

XI. LOUIS FAYDIT-DE-TERSSAC, Seigneur de Terſſac, inſtitué, par ſon pere, héritier de la moitié de ſes biens avec la tour & maiſon de Terſſac du côté de l'orient, épouſa, aſſiſté de ſon pere, par contrat du 10 Avril 1485, noble *Françoiſe Fochier*, fille de noble & puiſſant Seigneur *Antoine Fochier*, Chevalier, Seigneur de Sainte-Fortunade, &c. Par ſon teſtament du 18 Avril 1518, il choiſit ſa ſépulture auprès de ſes ancêtres en l'Egliſe de Creſſenſac, donna l'uſufruit de ſes biens à ſa femme ; fit des legs à ſes enfans ; inſtitua pour héritier univerſel noble GUI FAYDIT, ſon fils aîné, auquel il enjoignit d'entretenir ſes freres au Collége, & de pourvoir à leur éducation ; ſubſtitua, au défaut dudit GUI, tous ſes biens à noble JEAN, dit l'*Ancien*, & ſucceſſivement à HELIE & à JEAN, dit *le Jeune*, au cas qu'ils ne ſoient pas dans les Ordres ſacrés. Il étoit mort en 1538, & eut pour enfans : — 1. GUI, qui ſuit ; — 2. JEAN, dit l'*Ancien*, lequel plaida pour ſon droit de légitime, & obtint une Sentence du Juge ordinaire de Turenne, contre noble GUI FAYDIT, Seigneur de Terſſac, ſon frere aîné, de laquelle celui-ci appella ; & par autre Sentence du 18 Mai 1535, il fut dit qu'il avoit été mal jugé par le Juge de Turenne. Il y eut inſtance entr'eux le 6 Novembre 1537, au ſujet de la valeur des biens de feu LOUIS FAYDIT, leur pere : l'affaire fut portée & jugée au Parlement de Bordeaux, comme il appert par la quittance que ledit noble JEAN FAYDIT-DE-TERSSAC donna le 25 Décembre 1544 à GUI, ſon frere ; — 3. HELIE, légataire par le teſtament de ſon pere ; — 4. JEAN, dit *le Jeune*, auteur de la branche établie en Conſerans, rapportée ci-après ; — 5. & JEANNE, Religieuſe, auſſi léguée par ſon pere.

XII. GUI FAYDIT-DE-TERSSAC, qualifié *Noble* & *Ecuyer*, Seigneur de Terſſac, épouſa, 1°. *Jeanne de Coſnac*, & 2°. *Marguerite de Maynard*. Il teſta le 14 Février 1558, & eut pour fils aîné noble FRANÇOIS, qui ſuit.

XIII. François Faydit-de-Terssac, Seigneur de Terſſac, inſtitué héritier par le teſtament de ſon pere, eut de ſon mariage :

XIV. Dominique Faydit-de-Terssac, Seigneur de Terſſac, qui eut pour enfans : —— Jean-Louis, qui ſuit ; —— & Madelene de Faydit, mariée à noble *François de Caſtres.*

XV. Jean-Louis Faydit-de-Terssac, Seigneur de Terſſac, Gentilhomme ordinaire du Roi, fut le dernier de cette branche aînée. Il fit ſon teſtament le 20 Octobre 1667, par lequel il inſtitua pour ſon héritiere Demoiſelle Madelene de Faydit, ſa ſœur, veuve de noble *François de Caſtres ;* appella à ſa ſucceſſion *N... de Caſtres*, ſon fils, à la charge de faire ſa réſidence au lieu de Terſſac, & de porter, lui & ſes deſcendans, les nom & armes dudit teſtateur ; & ſubſtitua, à ſon défaut, tous ſes biens à Jean de Terssac, ſon couſin, qui ſe trouvoit à la tête de la branche de Faydit-Terssac, établie en Conſerans, ou à ſes fils, à la charge de réſider au lieu de Terſſac.

Branche de Terssac, établie en Conſerans.

XII. Jean Faydit-de-Terssac, III. du nom, dit *le Jeune*, fils de Louis Faydit-de-Terssac, & de noble *Françoiſe Fochier*, eſt mentionné avec Jean l'*Ancien*, & ſes autres freres, dans le teſtament de leur pere, du 18 Avril 1518. Il portoit ſpécialement le nom de Terssac, pour être diſtingué de Jean, dit *l'Ancien*, & fut auſſi en procès pour ſon droit de légitime, contre noble Gui Faydit, ſon aîné : pour terminer leur différend, on tint une Aſſemblée à Brives, par ordre du Gouverneur de Limouſin, & les arbitres déciderent, par leur Sentence du 23 Février 1548, ce que Gui Faydit, Ecuyer, Seigneur de Terſſac, donneroit à Jean, dit *de Terſſac*, ſon frere ; mais ce dernier refuſa d'approuver cette Sentence arbitrale par acte du 24 Juin 1549, diſant qu'il n'étoit point Prêtre, pour s'en tenir à une penſion, & qu'il exigeoit ſon droit de nature. Il fut s'établir à Saint-Girons en Conſerans, Sénéchauſſée de Toulouſe, & y épouſa, 1°. par contrat du 14 Juillet 1549, Demoiſelle *Mariette de l'Anglade*, fille de *Michel de l'Anglade*, qui, outre la dot, promit de nourrir les futurs pendant un an ; & 2°. Demoiſelle *Marthe de Méritens*, fille de noble *Arnaud de Méritens*, Seigneur de Villeneuve. Par ſon teſtament du 3 Avril 1592, il choiſit ſa ſépulture en l'Egliſe de Saint-Girons, devant l'Autel Notre-Dame, auprès de ſa premiere femme ; fit des legs à ſa ſeconde femme ; & nomme pour ſes héritiers, à portions égales, ſes deux fils, ſçavoir, du premier lit —— François, qui ſuit ; & du ſecond : —— Pierre de Terssac, auquel ſon pere donna, par ſon teſtament, la métairie de Communies. Il mourut jeune & ſans poſtérité : ſon frere François recueillit ſa ſucceſſion.

Nota. *Ledit Jean Faydit-de-Terssac, établi en Conſerans, porta le nom de Terssac, qui marquoit mieux le lieu de ſon origine, que le nom de Faydit, dont il y avoit pluſieurs familles en Limouſin, en Auvergne, & dans l'Albigeois : ſon fils & ſon petit-fils ne porterent auſſi que celui de Terſſac ; mais ce dernier, dans la recherche de la Nobleſſe qui ſe fit en 1666, par ordre du Roi, craignant que la ſuppreſſion du nom de Faydit ne fit difficulté dans ſes preuves, eut recours à Jean-Louis Faydit, Seigneur de Terſſac en Querci, ſon couſin, chef de la branche aînée, lequel, à la réquiſition du Procureur dudit petit-fils, noble Jean-Faydit-de-Terssac, Sieur de Communies, au pays de Conſerans, comparut devant le Sénéchal du Querci, dans la ville de Martel, le 2 Juillet 1666, & déclara, par ſerment, avoir trouvé dans ſa maiſon pluſieurs mémoires & papiers, deſquels il réſulte que ledit Sieur* de Communies *eſt iſſu de ladite maiſon de Terſſac en Querci, ſçavoir, de noble Jean Faydit, fils d'autre noble Louis Faydit, Seigneur dudit Terſſac, le teſtament duquel Louis il fit extraire en préſence du Sénéchal. La relation intime des deux branches, prouvée par Lettres originales, à commencer du 1 Janvier 1665, & qui paroît avoir été fort antérieure, jointe à la ſubſtitution de la branche aînée en faveur de la branche cadette, & l'atteſtation ci-deſſus ne laiſſent aucun doute ſur la filiation des Terssac, établis en Conſerans,*

malgré la ſuppreſſion du nom de FAYDIT. *D'ailleurs on voit par pluſieurs actes au dépôt de Turenne, à la Chambre des Comptes de Paris, & par les montres militaires, que depuis deux ſiécles la branche aînée en Querci n'étoit connue que ſous le nom de* TERSSAC, *dont elle poſſédoit la terre, ne prenant celui de* FAYDIT *que dans les principaux actes.*

XIII. FRANÇOIS DE TERSSAC, qualifié *Noble* & *Ecuyer*, fils de noble JEAN FAYDIT-DE-TERSSAC, & de Demoiſelle *Mariette de l'Anglade*, ſa premiere femme, mentionné dans le teſtament de ſon pere, du 3 Avril 1592, qui lui donna la métairie d'Augeres, épouſa, par contrat du 14 Novembre 1589, Demoiſelle *Renée de Caſteras*, fille de noble *Jean de Caſteras*, Seigneur de Saignan, & de Demoiſelle *Germaine d'Eſpagne*. Il eſt encore mentionné dans le teſtament du 21 Décembre 1605 de ladite *Germaine d'Eſpagne*, veuve de *Jean de Caſteras*, laquelle fait des legs à JEAN DE TERSSAC, fils de FRANÇOIS, & de Demoiſelle *de Caſteras*, ſa fille, auquel JEAN, ſon petit-fils & filleul, elle ſubſtitua ſes biens au défaut de noble *Jean-Antoine de Caſteras*, ſon héritier, lui donnant pour adminiſtrateur FRANÇOIS DE TERSSAC, ſon pere, gendre de ladite teſtatrice. Il fit ſon teſtament le 11 Mars 1651, par lequel il légua tous ſes enfans, & inſtitua pour héritier univerſel JEAN, ſon fils aîné. De ſon mariage avec *Renée de Caſteras*, vinrent entr'autres enfans : —— JEAN, qui ſuit ; — & FRANÇOIS DE TERSSAC, Ecuyer, marié à *Beaumont de Loumagne*. Son pere donna procuration le dernier Février 1644, à JEAN, ſon frere aîné, pour aſſiſter en ſon nom au contrat de mariage. Il fut auteur d'une branche éteinte à la quatrieme génération, laquelle a porté le nom de FAYDIT-DE-TERSSAC. Cette branche étoit appellée à la ſubſtitution portée dans le teſtament du 20 Octobre 1667, de JEAN-LOUIS FAYDIT, Seigneur de Terſſac en Querci, chef de la branche aînée.

XIV. JEAN FAYDIT-DE-TERSSAC, IV. du nom, dit *de Commanies*, batiſé le 14 Avril 1594, filleul de noble *Lize de Caſteras*, & de noble *Germaine d'Eſpagne*, qui le fit légataire par ſon teſtament du 21 Décembre 1605, comme on l'a dit, obtint des Lettres, le 29 Septembre 1639, de HENRI DE BOURBON, Prince de Condé, commandant les Armées de Guienne & Languedoc, qui l'exempta de l'arriere-ban, & lui donna main-levée de toute ſaiſie, comme ſervant le Roi ſous la charge du Vicomte *de Leran*. Il eſt mentionné dans le teſtament du 20 Octobre 1667 de noble JEAN-LOUIS FAYDIT, Seigneur de Terſſac en Querci, qui appelle à la ſubſtitution de ſes biens ſon couſin, *M. de Terſſac, qui ſe trouveroit à la tête de la branche, établie en Conſerans*, (*lequel étoit alors ledit noble* JEAN DE TERSSAC, Sieur de Commanies,) à la charge de faire ſa réſidence au lieu de Terſſac. JEAN DE TERSSAC, ayant prouvé qu'il étoit fils de noble FRANÇOIS, petit-fils de noble JEAN, & arriere-petit-fils de noble LOUIS, Seigneur de Terſſac en Querci, il fut maintenu dans ſa *nobleſſe* par jugement du 16 Janvier 1671, de M. *de Bezons*, Intendant de Languedoc ; & mourut le 24 Juillet 1682. Il avoit épouſé, par contrat du 17 Mai 1620, Demoiſelle *Catherine de Bordes*, fille de feu noble *Jean de Bordes*, Sieur de Camp, Capitaine, chef d'une Compagnie de gens de pied, & d'*Anne de Méritens*, dont ſortit

XV. GERAUD FAYDIT-DE-TERSSAC, Seigneur de Monlong, batiſé le 28 Octobre 1635, mentionné dans le teſtament du 11 Mai 1651, de noble FRANÇOIS DE TERSSAC, ſon ayeul ; & dans celui du 20 Octobre 1667, de JEAN-LOUIS FAYDIT, Seigneur de Terſſac en Querci, ſon couſin, qui l'appelle à la ſubſtitution de ſes biens, fut maintenu le 16 Janvier 1671, dans ſa *nobleſſe* avec ſon pere. Il épouſa, par contrat du 9 Septembre 1667, Demoiſelle *Hélene de la Paſſe*, fille de noble *Maximilien de la Paſſe*, & de Demoiſelle *George du Pac* ; & fit ſon teſtament le 3 Juillet 1672, par lequel il inſtitua pour héritier univerſel JEAN GEORGES, ſon fils, qui ſuit, & de ladite *Hélene de la Paſſe*, à laquelle il donna pour conſeil noble JEAN DE TERSSAC, ſon pere. Il mourut le 6 du même mois, & fut inhumé le lendemain en l'Egliſe de Monteſquieu.

XVI. JEAN-GEORGES FAYDIT-DE-TERSSAC, qualifié *Noble*, Sieur de Commanies, batiſé le 22 Mars 1668, Lieutenant au Régiment de Gaſcogne, par Brevet du 1 Janvier 1689, puis Capitaine par commiſſion du 4 Mars 1694, fut main-

tenu dans sa *noblesse* par jugement du 11 Février 1700 de l'Intendant de Montauban. Par son testament du 6 Mars 1742, il élut sa sépulture en l'Eglise paroissiale de Montesquieu, au tombeau de ses ancêtres; fit des legs à ses enfans, institua pour héritier universel noble JEAN-FRANÇOIS, qui suit, son fils; & mourut le 27 Décembre 1748. Il avoit épousé, par contrat du 6 Février 1695, Demoiselle *Anne de Casteras*, fille de noble *N... de Casteras*, Seigneur de Saignan, & de Demoiselle *Marie de Salin*. De ce mariage il a eu entr'autres enfans:

XVII. JEAN-FRANÇOIS FAYDIT-DE-TERSSAC, qualifié *noble Seigneur de Montesquieu*, Contrazi, Baliar, batisé le 26 Septembre 1709, qui a épousé, en présence de ses pere & mere, par contrat du 21 Juin 1735, Demoiselle *Isabeau de Souech-de-Baux*, fille unique de noble *Pierre-Paul de Souech-de-Baux*, & de feu Dame *Pétronille de Laignon*. Elle est morte en 1750, laissant de son mariage: — 1. PIERRE-PAUL FAYDIT-DE-TERSSAC, batisé le 21 Juillet 1736, Capitaine au Régiment de Beaujolois, par commission du 20 Septembre 1761; —— 2. JEAN-GEORGES, batisé le 5 Juillet 1737, dit *le Chevalier de Tersac*, Capitaine au même Régiment, par commission des même jour & an que dessus; —— 3. JEAN-JOSEPH, batisé le 26 Août 1739, Prêtre, Curé de la paroisse Saint-Sulpice à Paris, du 20 Mars 1777, —— 4. PIERRE, batisé le 21 Octobre 1740, Ingénieur ordinaire du Roi, avec commission de Capitaine; —— 5. PHILIPPE, batisé le 16 Décembre 1742, mort à Dunkerque en 1770, Lieutenant au Régiment de Beaujolois; — 6. JEAN-PIERRE, batisé le 7 Juin 1745, Lieutenant au Régiment d'Auvergne; —— 7. PAUL-AUGUSTE, batisé le 2 Décembre 1746, mort jeune; — 8. & VINCENT-CLAUDE, batisé le 9 Mai 1749, Ingénieur ordinaire du Roi.

Décédé en sa Maison Presbytorale le 14. août 1788, et inhumé le 18. dans le Chœur de son Eglise.

Docteur

La maison de FAYDIT ou FEYDIT-DE-TERSSAC, porte pour armes: *burelé d'argent & de sinople de 10 piéces, & chacune des piéces d'argent chargée d'une étoile de gueules*, qui est FAYDIT-DE-TERSSAC; *au chef d'azur, parti par un trait de sable à deux lions affrontés d'or, couronnés de même*, qui est DE SARRAZAC. Cette Généalogie est extraite d'un Mémoire fait en preuves, qui a été imprimé en 1775, d'après les titres originaux qui nous ont été communiqués.

TESTU-DE-BALINCOURT: Maison qui a donné de nos jours un Maréchal de France, & a formé plusieurs branches. Nous nous proposons d'en donner la Généalogie dans le Supplément de ce Dictionnaire, si on nous fait passer les instructions dont nous aurons alors besoin.

Elle porte pour armes: *d'or, à trois lions léopardés de sable, celui du milieu couronné.*

TEXIER-D'HAUTEFEUILLE, en Poitou & dans l'Orléanois. C'est une ancienne Noblesse militaire, dont le premier, connu de ce nom, est

DURAND TEXIER, qui fit une vente au mois de Novembre 1251, & scella cet acte de son sceau, dont il ne reste aucun vestige.

GUILLAUME TEXIER, *Varlet*, (c'est-à-dire, *Ecuyer*), fit hommage, en 1245, de son herbergement de Pin au Blois, à *Thébaut Chabot*, Seigneur de Chantemelle, & est qualifié *Chevalier* dans un acte du Vendredi après la Purification 1260.

GEOFFROI TEXIER, Varlet, renouvella un ascensement d'héritages, en faveur de *Jean Godard*, le Vendredi avant la Pentecôte 1302.

On trouve encore PIERRE TEXIER, Ecuyer, qui fit un accord avec *Huet Micheault*, le Samedi après la Saint-Lucas 1345: il a la même qualité d'*Ecuyer* dans un acte du Jeudi après l'Epiphanie 1353.

Mais la filiation ne commence qu'à JEAN TEXIER, Ecuyer, Seigneur de la Lande, du chef de *Marie Rabier*, sa femme, qu'il épousa avant le 16 Août 1380. Ce JEAN est le sixieme ayeul de GERMAIN, qui suit.

GERMAIN TEXIER, Chevalier, Baron d'Hautefeuille & de Malicorne, Seigneur de Grandervilliers, &c. eut entr'autres enfans: —— 1. GERMAIN, qui suit; —— 2. ETIENNE, dit *le Bailli d'Hautefeuille*, Capitaine de la Compagnie Ecossoise dans

dans la Gendarmerie, & le premier Gentilhomme François, qui, selon le P. *Daniel*, dans sa Milice Françoise, l'ait possédée après les Ducs d'*Yorck*. Il fit ses preuves de Noblesse pour entrer dans l'Ordre de Malte en 1636, devint Grand'-Croix & Bailli de cet Ordre en 1669, puis Ambassadeur extraordinaire de Malte à la Cour de France; fit, en cette qualité, son entrée publique à Paris le 6 Janvier 1671; fut fait, le 6 Décembre 1672, Capitaine & Gouverneur des Ville & Château du Mont-Saint-Michel; nommé Lieutenant-Général des armées du Roi le 25 Février 1677; parvint à la dignité de Grand-Prieur d'Aquitaine le 23 Septembre 1691; mourut à Paris le 3 Mai 1702; & fut enterré au Temple, où l'on voit son épitaphe; — 3. HENRI, Aumônier ordinaire du Roi en 1653, Abbé de Saint-Sernin-du-Bois, & de Saint-Germain en Brionnois, mort en 1679; — 4. ANTOINE, Baron de Gondreville, Lieutenant au Régiment des Gardes Françoises, tué au siége de Dunkerque en 1658; — 5. MARIE, Abbesse de Nogent-l'Artaut, nommée, en 1680, coadjutrice de l'Abbaye de Sainte-Glossinde de Metz; — 6. & FRANÇOISE, mariée en 1665, avec *Charles-Martin*, Marquis *de Crevecœur*, Maréchal de Camp & Gouverneur de Montargis.

GERMAIN TEXIER, Chevalier, Comte d'Hautefeuille, Baron de Malicorne, Seigneur de Grandervilliers, &c. né en 1626, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Conseiller d'Etat d'Epée, rendit à Sa Majesté des services importans en Allemagne & dans d'autres négociations au-dedans du Royaume; fit ses preuves de Noblesse devant le Duc *de Noailles* qui certifia au Roi, le 7 Juillet 1668, qu'il étoit *Gentilhomme de nom & d'armes, d'ancienne & illustre maison*; & obtint au mois d'Août 1689, l'érection de sa Terre d'*Hautefeuille* en *Comté*. Il avoit épousé, par contrat du 26 Avril 1665, *Catherine-Marguerite de Courtarvel*, fille de *Jacques de Courtarvel*, Chevalier, Seigneur de Saint-Remy, &c. premier Maître-d'Hôtel de la Duchesse Douairiere D'ORLÉANS, dont entr'autres enfans: — GERMAIN-JACQUES, dit *le Marquis d'Hautefeuille*, Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie, en 1685, tué devant Heidelberg en 1689; — & GABRIEL-ETIENNE-LOUIS, qui suit.

GABRIEL-ETIENNE-LOUIS TEXIER, dit *le Marquis d'Hautefeuille*, Comte d'Hautefeuille, Baron de Malicorne, Seigneur de Charny, &c. né en 1671, d'abord Mestre-de-Camp du Régiment de la Reine, Dragons, ensuite Mestre-de-Camp général des Dragons, Lieutenant-Général des armées du Roi en 1718, avoit épousé, en 1699, *Marie-Françoise-Elisabeth de Rouxel de Medavy-de-Grancey*, petite fille du Maréchal de France de ce nom, fille de *François-Bénédic de Rouxel de Medavy*, Marquis de Grancey, Lieutenant-Général des armées du Roi, & de *Jeanne-Aimée de Rabodanges*. Elle se remaria avec le Maréchal *de Montrevel*. Du premier lit elle a eu: — JACQUES-ETIENNE-LOUIS, qui suit; — & LOUISE-ELISABETH, femme de *Bénoît de Monchy*, Baron de Vismes.

JACQUES-ETIENNE-LOUIS TEXIER, Comte d'Hautefeuille, Baron de Malicorne, Seigneur de Charny, &c. né en 1699, Capitaine au Régiment de Toulouse, Cavalerie en 1718, épousa en 1729, *Marie-Catherine de Sorel*, fille de *Léon de Sorel*, ancien Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi à l'Isle Saint-Domingue, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis. De ce mariage sont issus: — 1. CHARLES-LOUIS, qui suit; — 2. MARIE-GABRIEL-LOUIS, Mestre-de-Camp à la suite des Dragons, qui a fait ses preuves en 1738, pour être Chevalier de Malte. — 3. & JOSEPH, élevé Page de la petite Ecurie du Roi, Colonel en second du Régiment de Normandie, marié, en 1767, à *Louise-Marguerite de Coatanscoure*, fille de *René-François*, Marquis *de Coatanscoure*, Colonel au Régiment d'Angoumois, & de *Louise d'Arbouville*, fille du Marquis d'Arbouville.

CHARLES-LOUIS TEXIER, appellé *le Marquis d'Hautefeuille*, Comte d'Hautefeuille, Baron de Malicorne, Seigneur de Charny, Colonel du Régiment de Rouergue en 1761, de celui de Normandie en 1763, Brigadier des Armées du Roi en 1770, a épousé, 1°. en 1749, *Charlotte de la Tournelle*, fille d'*Antoine-François de la Tournelle*, Marquis de Senant, Seigneur de Leugny, d'Angers, &c. Gouverneur de Cravan, Chevalier de la Noblesse des Etats de Bourgogne, & de *Marie-Thérese de Baillon*; & 2°. en 1755, *Susanne-Bernardine-*

Léonore de Cauvigny-d'Eſcoville, fille d'*Alexandre-Charles de Cauvigny*, Marquis d'Eſcoville, Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie, enſuite pourvu d'une Commiſſion de Colonel d'Infanterie, & de *Suſanne-Louiſe de Louvigny*, fille du Lieutenant-Général des Armées du Roi de ce nom, Commandeur Grand'-Croix de l'Ordre de Saint-Louis. Le Marquis *d'Hautefeuille* a des enfans de ce ſecond mariage.

Les armes : *de gueules, à un lévrier d'argent paſſant, ayant ſon collier de gueules, cloué, bouclé & virolé d'or, ſurmonté en chef d'un croiſſant auſſi d'or.* Pour cri : SPLENDOR HONORIS, VIRTUTI FIDELITAS.

THEAS : Famille originaire de Graſſe en Provence, qui portoit le nom de CIPRIANY au commencement du XVe ſiécle. Le premier dont on ait des titres, qui ſervent à prouver la filiation juſqu'à ce jour, eſt

JEAN CIPRIANY, qui maria, le 22 Janvier 1492, ſon fils RAPHAEL DE THEAS, dit *Cipriany*, à noble *Catherine Caſtellan*, fille de noble homme *Caſtellan Guiberiy*, & de noble Dame *Béatrix*. Sa veuve fut nommée, par Sentence du 12 Octobre 1517, tutrice de ſes enfans mineurs, ſçavoir : — HONORÉ, qui ſuit ; — PHILIPPE, — ANDRIVETTE & JEANNE.

HONORÉ DE THEAS, dit *Cipriany*, épouſa, le 2 Novembre 1530, noble *Catherine Griffon*, fille de noble *Auguſtin Griffon*, Ecuyer, Seigneur de Seillans, & de noble *Jeanne Tuſtaire*. Le Roi HENRI II ayant ordonné qu'il ſeroit dreſſé par les Conſuls des Communautés un état des cens & rentes foncieres des maiſons, & les Conſuls de Graſſe ayant eut ordre de joindre à cet Etat le nom de ſix ou ſept perſonnes nobles, ou des plus apparentes de ladite Ville, propres à contracter au nom de la Communauté, HONORÉ DE THEAS, ainſi que ſon beau-pere *Auguſtin Griffon*, furent du nombre des Nobles choiſis à cet effet, ce qui conſte par un Procès-verbal du 8 Avril 1553, conſigné dans les Regiſtres de l'Hôtel-de-Ville. HONORÉ DE THEAS eut pour enfans : —— ANTOINE, marié, par contrat du 15 Juin 1559, avec *Honorade*, fille de *Jean d'Iſnard*, dit *Leonard*, & de *Catherine Iſſaultier*, dont il n'eut point d'enfans ; — & FRANÇOIS, qui ſuit.

FRANÇOIS DE THEAS épouſa, par contrat dudit jour 15 Juin 1559, *Catherine*, fille d'*Honoré d'Iſnard*, dit *Leonard*, & de *Marie Iſſaultier*. De ce mariage vint :

MONET DE THEAS, qui épouſa, le 31 Mars 1599, *Antoinette*, fille de *Jean Cavalier*, & de *Philiberte Maneſſe*, dont : — 1. ANTOINE, auteur de la branche des Seigneurs d'Andon, de laquelle il ne reſte plus qu'un garçon, qui n'a point contracté d'alliance, & des filles ; — 2. & FRANÇOIS, qui ſuit, tige des Seigneurs de Thorenc-Caille.

FRANÇOIS DE THEAS épouſa, le 27 Avril 1647, *Julie*, fille de *Jean-Batiſte de Bompar*, Sieur de Montaignes, & en eut : —— PAUL, qui ſuit ; —— & JEAN DE THEAS, mort ſans poſtérité de ſon mariage avec *Françoiſe de Villeneuve-d'Eſclapon*.

PAUL DE THEAS, Seigneur de Thorenc, épouſa, le 3 Avril 1680, *Marguerite*, fille d'*Antoine de Gordon*, & de *Marguerite de Robbia*. Leurs enfans furent : — JACQUES, qui ſuit ; — & LOUIS-FRANÇOIS, Seigneur de Gars, mentionné après la poſtérité de ſon aîné.

JACQUES DE THEAS, Seigneur de Thorenc & de Caille, épouſa, le 31 Décembre 1713, *Françoiſe*, fille d'*Albert de Durand*, Seigneur de Sartous, & d'*Iſabelle de Gauthier-d'Aiguines*, dont : — 1. ALBERT, qui ſuit ; — 2. JEAN, marié, le 12 Octobre 1754, avec *Marie-Madelene*, fille de *Joſeph-Barthelemi de Raphelis*, Seigneur de Broves, & d'*Anne-Marguerite de Glandevès* ; — 3. FRANÇOIS, Maréchal des Camps & Armées du Roi, créé *Comte de l'Empire*, par Diplome du 21 Janvier 1762 ; — 4. JACQUES, Capitaine de Vaiſſeaux ; — 5. JEAN-FRANÇOIS, Capitaine d'Infanterie ; — 6. MARIE, femme de *Pierre de*

Villeneuve, Seigneur d'Eſclapon ; — 7. & ANNE, mariée avec *Albert de Durand*, Seigneur de Sartous.

ALBERT DE THEAS, Seigneur de Caille, ancien Officier de Vaiſſeaux, a épouſé, le 11 Décembre 1740, *Gabrielle*, fille de *Joſeph de Gauthier*, Seigneur d'Aiguines, & de *Suſanne de Ferrier-d'Auribeau*, dont : — 1. JEAN-BAPTISTE-JACQUES DE THEAS, qui a été Mouſquetaire du Roi dans la premiere Compagnie, mort ſans alliance ; — 2. JEAN-FRANÇOIS, mort en bas-âge ; — 3. & JEANNE, auſſi décédée en bas-âge.

LOUIS-FRANÇOIS DE THEAS, ſecond fils de PAUL, & de *Marguerite de Gordon*, a ſervi dans le Régiment de Saint-Valier, Infanterie, & a épouſé, le 14 Janvier 1734, *Anne-Roſſoline*, fille de *Joſeph-Scipion de Villeneuve*, Seigneur de Tourrettes, & d'*Anne de Barcillon-de-Cuebris*, dont : — 1. JEAN DE THEAS, Seigneur de Gars, marié, le 11 Juin 1773, à *Eliſabeth*, fille de *Chriſtophe de Villeneuve-de-Bargemont*, & de *N... de Lombard-de-Gourdon* ; — 2. CLAUDE, marié, le 2 Avril 1773, à *Françoiſe-Pauline*, fille de *Pierre de Villeneuve-d'Eſclapon*, & de MARIE DE THEAS ; — 3. & JEAN-PAUL-LOUIS DE THEAS, Capitaine d'Infanterie.

Les armes : *d'or, au pin de ſinople.*

* THIBOUTOT : Ancien Château de Normandie, ſitué à une lieue de la mer, entre Fécamp & le Havre-de-Grace, qui fut pris, en 1418, par les Anglois. On en voit la capitulation faite par COLIN, Seigneur DE THIBOUTOT, *in rotulo terrarum liberatarum Normanniæ.*

La Maiſon de THIBOUTOT, originaire d'Angleterre, y a tenu, pendant trois ſiécles, un rang diſtingué parmi la haute Nobleſſe. On lit dans les titres Anglois *Tiptoſt*, *Tiptot*, *Tipetot*, *Tibetot*, *Thibotot*, & dans les titres François THIBOUTOT. Suivant *Dugdale*, en ſon Baronnage d'Angleterre, cette Maiſon eſt ſortie de la très-ancienne Race des Rois d'Angleterre Saxons, *ex antiquiſſimâ Regum Angliæ proſapiâ*, &c. En effet, quand GUILLAUME *le Bâtard* eut conquis l'Angleterre, en 1085, l'Hiſtoire marque qu'on lui préſenta un THIBOUTOT, reconnu, par toute l'Angleterre, pour être parent des défunts Rois Saxons, & parent très-proche du Roi EDMOND *Côte-de-Fer*, qu'il l'amena en ſon Duché de Normandie & qu'il lui donna, près Fécamp, le domaine utile & honorifique de la Paroiſſe de Manqueville, où ce THIBOUTOT fit bâtir un Château, auquel il donna ſon nom. D'autres Hiſtoriens penſent qu'il paſſa en France dès le tems de SAINT-EDOUARD, *le Confeſſeur*, dernier Roi Saxon.

Quoi qu'il en ſoit, ce Milord THIBOUTOT eut pour fils : — JEAN, Seigneur DE THIBOUTOT, Chevalier, lequel, ſuivant un titre de l'Abbaye de Fécamp, vivoit en 1107. — Les Archives de cette Abbaye nous font connoître encore GAULTIER DE THIBOUTOT, Chevalier, vivant à la fin du XIIe ſiécle, dont le fils, — JEAN DE THIBOUTOT, auſſi Chevalier, fut témoin de deux Chartes expédiées en faveur de ce Monaſtere, ès années 1207 & 1210. — JEAN DE THIBOUTOT, un de ſes deſcendans, vivoit du tems de SAINT-LOUIS, c'eſt-à-dire vers 1250.

ROBERT, Sire DE THIBOUTOT, fut chargé, en 1293, de négocier l'alliance entre le Roi de Caſtille & le Roi d'Angleterre. Ce fait eſt rapporté dans les Archives de la Tour de Londres, *page* 31, & dans les *Révolutions d'Angleterre*, *Tome I*, *p.* 184. Il y eſt nommé TYBETOT & TYPETOT.

JEAN, Milord THIBOUTOT, épouſa *Joïce*, fille & héritiere d'*Edouard Charleton*, Milord Powis ou Poiris, de laquelle il eut : —— JEAN, qui ſuit ; —— & quatre filles ; la derniere, Religieuſe.

JEAN ou JOHANNET DE THIBOUTOT, Chevalier, né en Angleterre, Comte de Worceſter, Baron de Powis, du chef de ſa femme, fut créé, en 1415, Sénéchal d'Aquitaine, & étoit, en 1418, Préſident en l'Echiquier de Normandie. Il fut donné alors une protection, tant pour le Château de Thiboutot, que pour ceux qui y reſidoient. Le Roi d'Angleterre lui fit don, vers 1420, du Château

& domaine de Leſparre, & de ſa part de Crayera. Il obtint, en 1436, la confirmation des Terres, Domaines, &c. de Goſe, Seynax, Marenpue, Marentine, Born, Memyſan, Braſſeux, Sabuze, Pontoux, Urgons, Semons, Aurmant, Sabres, Farmes & Herbefaure. En 1437 il paſſa un acte, dont voici le titre: *de poteſtate commiſſa Johanni, Domino de Thiboutoto, quod ipſe per Deputatum ſuum homagia & Sporlas de perſonis Caſtri & Dominii* de Leſparre, *recipere poſſit.* Il fut fait Comte de Worceſter en 1450, premier Connétable du Royaume d'Angleterre en 1451, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere dans les premieres années du regne d'Edouard IV, c'eſt-à-dire vers 1463, & Lieutenant d'Irlande, dignité qui venoit d'être poſſédée par le Duc *de Clarence*, frere du Roi. Ayant été ſoupçonnné par le Parlement d'avoir favoriſé des partis, il fut décapité, en 1470, au Tower-Hill, & inhumé dans l'Egliſe des Dominicains de Londres, avec ce témoignage qu'on rendit à ſa mémoire: *vir ſané qui vitam egit meliore & honoratiore morte dignam.* Il portoit pour armes: *d'argent, à un ſautoir engrelé de gueules*, comme il ſe voit dans le Catalogue des Chevaliers de l'Ordre de la Jarretiere, *p.* 711, imprimé à Londres, *in-folio*, en 1676. D'*Eliſabeth Hopton*, Baronne de Powis, ſon épouſe, il eut:

Edouard, Milord Thiboutot, qui fut réhabilité, fait enſuite Comte de Worceſter, & mourut en 1486, ſans poſtérité. Ses trois tantes furent ſes héritieres. On peut conſulter, ſur cette branche, le Traité de la Nobleſſe par *la Roque, Chap.* 53; ſon *Hiſtoire de la Maiſon d'Harcourt*; les Archives de Londres, *p.* 199 & 260; *Dugdale*, Baronnage d'Angleterre; le Catalogue des Chevaliers de l'Ordre de la Jarretiere, &c.

Quant à la branche reſtée en France, elle a été continuée par Henri de Thiboutot, Chevalier, mort en 1295. — On trouve après lui Robert de Thiboutot, mort en 1329.

Robillard de Thiboutot, Chevalier, Seigneur de Maniquerville, ſervit, avec une Compagnie de gens d'armes, dans l'armée du Roi Jean, en 1355.

Thomas de Thiboutot, Chevalier, mort en 1385, laiſſa pour fils:

Jean, Sire de Thiboutot, qui ſervoit, en 1371, dans la Compagnie de *Robert*, Sire *d'Eſtouteville*, & parvint depuis au grade de *Chevalier.* Il avoit épouſé *Marie d'Eſtouteville*, d'une ancienne Maiſon de Normandie, éteinte dans celle de Bourbon-Condé. De cette alliance vint:

Thomas, Seigneur de Thiboutot, qui ſervoit en qualité de Chevalier-Bachelier dans la Compagnie de *Guillaume d'Houdetot*, en 1415. Il eut vraiſemblablement pour fils:

Robert de Thiboutot, qui fut du nombre des gens d'armes du corps d'armée deſtinée à paſſer en Angleterre en 1386. L'un d'eux a formé la branche des Seigneurs de Thiboutot, dont la ſuite n'eſt pas connue. La filiation de la puînée qui ſubſiſte en Normandie, ne commence, avec certitude, que depuis Colin, qui ſuit.

Colin de Thiboutot, Ecuyer, fut Capitaine ou Gouverneur du Château de Thiboutot en 1419, quand Henri V s'empara de la Normandie; & il traita, comme nous l'avons dit, de la reddition de cette Place avec le Comte *d'Exceſter*, Commiſſaire de ce Prince. Il avoit épouſé, vers l'année 1387, *Luce Jouen*, & en eut:

Jean de Thiboutot, Seigneur d'Etanville, qui mourut avant l'an 1452, laiſſant pour enfans: — Jean, qui ſuit; — & Roulin, qui a formé une branche, dont pluſieurs des deſcendans ont ſervi dans les Compagnies d'Ordonnance, & ſe ſont alliés aux Maiſons de *Vipart*, de *Normanville* & autres.

Jean de Thiboutot, II. du nom, Seigneur d'Etanville, fut un des Archers de la Compagnie de *Robert Floques*, Bailli d'Evreux, en 1451. Il comparut en équipage de guerre, à la montre des Nobles du Bailliage de Caux, en 1470, & épouſa *Jeanne Tourtie*, dont: — Guillaume, qui ſuit; — & Chrétien, qui eut pour fils Pierre de Thiboutot, lequel ſervit huit années dans la Compagnie d'Ordonnance d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, & dont la poſtérité s'eſt éteinte, après avoir donné un Ecuyer de la grande Ecurie du Roi,

divers Officiers dans les Compagnies d'Ordonnance, & avoir formé des alliances avec les Maiſons de *Gruel*, de *la Frette*, de *Martel* & d'*Anzeray-de-Durcet*.

Guillaume de Thiboutot, Seigneur d'Etanville, d'Elvemont, &c. mourut peu après l'an 1520, laiſſant :

Nicolas de Thiboutot, Chevalier, Seigneur d'Elvemont, d'Oberville-la-Renaud, &c. qui ſervit, pendant 25 ans, dans les Compagnies d'Ordonnance d'Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, depuis Roi de Navarre, & du Comte *de Tende*, & mourut en 1551. Il avoit épouſé, en 1531, *Sébaſtienne de Radigant*, dont :

Charles de Thiboutot, Chevalier, Seigneur d'Elvemont, d'Oberville-la-Renaud, &c. Maréchal-des-Logis de la Compagnie d'Ordonnance du Duc *d'Anjou* (depuis Roi Henri III), Gouverneur des Ville & Forteresſe de Montivilliers, Gentilhomme de la Chambre du Duc *d'Alençon*, lequel fut choiſi, en 1596, par la Nobleſſe de la Vicomté de Montivilliers, pour commander le corps de troupes deſtiné à s'oppoſer aux Rébelles, qui méditoient une excurſion dans cette partie du pays de Caux. Les Rois Henri III & Henri IV l'honorerent de pluſieurs Lettres, que cette Maiſon conſerve, qui annoncent la ſatisfaction que ces Princes eurent de ſes ſervices. Il mourut en 1597, laiſſant d'*Anne de Brezé-du-Breuil*, ſon épouſe :

Josias de Thiboutot, Chevalier, Seigneur d'Elvemont, qui, par l'alliance qu'il contracta, en 1593, avec *Marguerite de Morant*, fit rentrer dans ſa Maiſon la Terre de Thiboutot. Il en eut, entr'autres enfans :

Abraham de Thiboutot, Chevalier, Seigneur de Maniquerville, d'Elvemont, &c. Capitaine dans le Régiment de la Tour, lequel fut fait Aide-de-Camp des Armées du Roi Louis XII en 1637, & ſervit, la même année, en cette qualité, à la priſe des Iſles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat de Lerins en Provence, puis, en 1639, en Italie. Il eut une Compagnie de Chevaux-Légers en 1652, & mourut en 1670. Il avoit épouſé *Catherine de Warmaiſe-de-Montiers*, fille de *Charles de Warmaiſe*, Chevalier, Seigneur de Montiers en Picardie, & de *Diane de Maſcarel*, iſſue, par ſa mere *Catherine de Bagis*, de la Maiſon de *Gondi*, & alliée des Ducs *de Retz*, *de Leſdiguieres* & *de Saint-Aignan-Beauvilliers*. De ce mariage vint :

François de Thiboutot, Chevalier, Seigneur de Maniquerville, d'Elvemont, &c. qui épouſa, en 1677, *Charlotte Jubert-du-Thil*. Par cette alliance il eut la Terre de Canteleu au pays de Caux. De ce mariage ils ont eu : — Louis-François, qui ſuit ; — & François, Comte de Thiboutot, Chevalier de Saint-Louis, ancien Brigadier de la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires, & Lieutenant pour le Roi au Gouvernement de Fécamp, mort en 17.... Il a laiſſé de ſon mariage avec noble Demoiſelle *N... le Roux*, — Catherine-Yolande-Rose de Thiboutot, mariée, en 1751, à *Claude-Marie*, Comte *de Briqueville*, Seigneur & Patron de Breteville & autres lieux, Chevalier de Saint-Louis, Meſtre-de-Camp de Cavalerie. Voyez Briqueville aux Additions, à la fin de ce Volume.

Louis-François, Marquis de Thiboutot, Chevalier, Seigneur de Maniquerville, Baron d'Ouville, d'Hermanville & de la Riviere, obtint, par Lettres du mois de Juin 1720, l'érection de ſa Terre de *Thiboutot* en *Marquiſat*. Il commença de porter les armes dès ſa plus tendre jeuneſſe, en qualité de Capitaine de Cavalerie, ſe trouva à toutes les batailles & autres occaſions où ſon Régiment fut commandé ; fut depuis Ingénieur ordinaire, fit fortifier Condé, Aire & Saint-Omer ; ſe trouva à la défenſe de Mons en 1709, où il fut bleſſé à la cuiſſe, & à la défenſe d'Aire en 1710, où il eut la machoire entierement fracaſſée d'un coup de mouſquet, dans une ſortie où il commandoit. Ayant été nommé Lieutenant-Général d'Artillerie en l'Iſle de France, par Proviſions du 2 Mai 1716, il la commanda pendant la campagne de 1719, & aux attaques des Villes & Châteaux de Fontarabie, Saint-Sébaſtien, d'Urgel, de Caſtel, Crouzat devant Roſes ; & durant l'hiver & le printems dans tout le Rouſſillon. Il a été

fait Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des Armées le 1 Janvier 1740, Maréchal-de-Camp le 1 Janvier 1748, premier Lieutenant-Général d'Artillerie à l'Arsenal, & eſt mort en 1750, âgé de 71 ans. Il avoit épouſé, 1°. en 1730, *Marguerite de la Viefville*, morte le 30 Décembre 1731, d'une Maiſon de Flandres, petite-niéce d'*Aloph* & d'*Adrien de Vignacourt*, Grands-Maîtres de l'Ordre de Malte, & fille de *Joachim*, Marquis *de la Viefville*, Seigneur de Plainval & autres lieux, Chef-d'Eſcadre, & d'*Eliſabeth de Mailly*; & 2°. en 1732, *Marie-Anne-Roſe de Montgommery*, Comteſſe de Montgommery, ſeule héritiere de cette Maiſon, une des plus illuſtres & des plus anciennes de Normandie, fille de *Jacques de Montgommery*, & niéce du dernier Comte *Nicolas-François*, mort, ſans enfans, le 26 Novembre 1721, & de *Marie-Théreſe-Nicole de Montgommery*, femme de *Jean-Batiſte-Jacques de Saint-Remy*, Marquis de la Motte-Coſſé.

Du premier lit eſt iſſue : — Louise-Rose de Thiboutot, mariée, en 1749, à *Nicolas-Philippe-Antoine de Saint-Simon*, Marquis de Courtomer, dont l'ayeule & la biſayeule paternelles étoient de la Maiſon des Ducs *de Caumont-la-Force*, & l'ayeule maternelle de celle de *Montgommery*.

Et du ſecond lit ſont ſortis : — Jean-Léon, qui ſuit; — & Marie-Opportune, mariée au Comte *de Caulincourt*, de la branche établie en Normandie.

Jean-Léon, Marquis de Thiboutot, Chevalier, Seigneur de Maniquerville, Baron d'Ouville, d'Hermanville & de la Riviere, pourvu, à l'âge de 16 ans, de la charge de premier Lieutenant-Général d'Artillerie, dont il a prêté ſerment entre les mains du Roi en 1750, Inſpecteur dans le même Corps de Royal-Artillerie pour l'Iſle de Corſe, Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des Armées du Roi depuis le 16 Avril 1767, s'eſt marié, en Juin 1777, avec Demoiſelle *de Thieuville*, d'une ancienne Maiſon de Normandie, connue dès le regne de Philippe-Auguste, pour avoir donné un Evêque d'Avranches, vivant en 1283, & qui ſubſiſte dans *Hervieu-Charles-François*, Marquis *de Thieuville*, Chevalier de Saint-Louis, né le 12 Février 1719, qui n'a que deux filles, dont l'aînée eſt Madame la Marquiſe de Thiboutot. Il en eſt parlé dans l'*Armorial de France, Reg. I, Part. II, p.* 540, & nous y renvoyons.

Les armes de la Maiſon de Thiboutot ſont : *d'argent, au ſautoir engrelé de gueules.*

* THIENNES : Cette Terre, ſituée dans la Flandre Maritime, ainſi que celles de *Stéenbecque* & de *Blarenghien* ont été érigées en *Comté*, par Lettres du mois d'Avril 1745, enregiſtrées au Parlement de Douay & au Bureau des Finances de Lille, les 6 Mai & 29 Novembre ſuivant, en faveur de

Jean-François de Buisseret, Seigneur d'Hantes, d'Eugies, de Lanſon, &c. d'une ancienne Famille noble, dont nous n'avons donné qu'une notice imparfaite dans le *Tome III.* de ce Dictionnaire, *p.* 349.

I. Robert de Buisseret, Seigneur de Buiſſeret, le premier qui s'établit dans la province de Champagne en 1291, au retour de la Croiſade, fut un des 100 hommes d'armes entretenus par les Ordonnances des Rois Louis *Hutin*, Philippe *le Bel* & Philippe *de Valois*, comme il conſte par un vieux Rôle de l'état de la Maiſon du Roi, cité par Dom *Anſelme*, Moine de Dommartin. Il mourut en 1348, & avoit épouſé noble Demoiſelle *Béatrix Cochon*, décédée l'an 1330. Ils ſont inhumés tous deux en l'Egliſe du Bourg de Crecy en Champagne, & eurent pour fils

II. Guy, Seigneur de Buisseret, qui fut tué à la bataille de Poitiers en 1356. Il avoit épouſé 1°. *Berthe*, fille du Seigneur *de Vandiere*; & 2°. *Yolande de Leniers*. Du premier lit vint

III. Hugues, Seigneur de Buisseret & du grand Préaux en Champagne, Chevalier, qui épouſa *Eléonore de Brioncourt*, avec laquelle il donna, en 1373, la tour & fief de Jumignies à Etienne ſon fils, qui ſuit, alors marié. Cet

Addition à la page 646. du Tome XII.

ricle Thiboutot après nous y renvoyons,
utez. L'aînée a épousé N... Haumot-d'Octeville, Chev.er de St. Louis, ci-devant Major &
ourd'hui Colonel de Dragons. Le Marquis de Thiboutot a de son mariage : — Hervé-Marie
odegrand, né en avril 1778.

acte original eſt en velin, ſcellé du ſceau de ſes armes en cire verte, repréſentant *un chevron & 3 étoiles à 5 pointes.*

IV. Etienne de Buisseret s'établit le premier en Hainaut. Il ſervit *Guillaume de Baviere*, Comte de Hainaut, en qualité de Grand-Fauconnier, & mourut en 1401. Il avoit épouſé *Jeanne de Noyelle*, comme il eſt prouvé par l'acte cité de 1373, & par celui du jour des Rogations 1403, exiſtant, de ſa femme *Jeanne*, pendant l'abſence de ſon fils Jean, qui ſuit. Ils ſont inhumés dans l'Egliſe Saint-Nicolas, à Mons.

V. Jean de Buisseret, I. du nom, Sire de Jumignies, épouſa *Magne Florent*, ainſi qu'il conſte par un acte de 1445, & eut pour fils

VI. Colart de Buisseret, Seigneur d'Eugies, Homme d'armes de l'Empereur Charles. De ſon mariage avec *Jeanne de Gueſquieres* naquirent : — Quentin, qui ſuit; — & Georges, qui fut pere de François de Buisseret, mort Archevêque de Cambray en 1615.

VII. Quentin de Buisseret, Seigneur d'Eugies, & d'Hantes à cauſe de ſa femme, épouſa *Vaudrude Dumont*, Dame d'Hantes, comme il paroît par un aveu de 1570, & en eut

VIII. Jean de Buisseret, II. du nom, Seigneur d'Hantes & d'Eugies. Il épouſa *Jeanne Gerard*, dont vinrent : — Jean, qui ſuit; — & Nicolas, Seigneur de Beauchamps, tige de la Branche cadette exiſtante en Hainaut, dont nous parlerons ci-après.

IX. Jean de Buisseret, III. du nom, Seigneur d'Hantes & d'Eugies, épouſa, le 20 Février 1579, *Marie d'Eſpiennes*, dont

X. Louis de Buisseret, Seigneur d'Hantes & d'Eugies, marié, en 1616, à *Catherine Alatruye*, de laquelle il eut

XI. Michel de Buisseret, Seigneur d'Hantes & d'Eugies, qui épouſa *Catherine Faſſe*. De ce mariage vint

XII. Jean-François de Buisseret, Seigneur d'Hantes, d'Eugies, de Lanſon, &c. né le 1 Décembre 1658, le même qui a obtenu, par Lettres du mois d'Avril 1745, l'érection en *Comté* de ſes terres de Thiennes, Stéenbecque & Blarenghien, comme il a été dit au commencement de cet article. Il eſt mort le 24 Juillet 1750, & avoit épouſé, en Février 1701, *Marie-Cornélie Desbuiſſons*, dont deux fils, ſçavoir : — 1. Jacques-François, né le 19 Décembre 1701, Député de la Nobleſſe en 1745, marié, le 7 Janvier 1739, avec *Marie-Claire-Charlotte-Auguſtine Diedeman*, dont pour fille unique Marie-Josephe-Charlotte, née le 8 Octobre 1739, mariée, le 17 Décembre 1758, à Jean-Albert-Joseph de Buisseret, ſon couſin germain conſanguin, actuellement Comte de Thiennes, Stéenbecque & Blarenghien; — 2. & Jean-Etienne-Albert, qui ſuit.

XIII. Jean-Etienne-Albert de Buisseret, Seigneur d'Hantes, d'Eugies & de Lanſon, Page de la grande Ecurie en 1718, ſuivant ſes preuves faites devant M. *d'Hozier*, Juge d'armes de France, remontantes à l'an 1403, dépoſées au Cabinet des Ordres du Roi à Paris, au Parlement de Flandres à Douay, & au Tribunal de la Gouvernance, ainſi qu'elles l'avoient été à la Chambre Héraldique & Impériale de Bruxelles, en 1677 & 1696. Il a été marié trois fois, 1°. en 1728 avec *Marie-Françoiſe-Jeanne-Agnès Talbot*, morte le 21 Décembre 1729, dont un fils unique qui ſuit; 2°. en 1732; & 3°. en 1740. De ces deux derniers mariages il lui eſt reſté trois filles.

XIV. Jean-Albert-Joseph de Buisseret, Comte de Thiennes, Stéenbecque, Blarenghien, Seigneur d'Hantes, d'Eugies & de Lanſon, eſt entré Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 1 Avril 1745, & a épouſé, le 17 Décembre 1758, Marie-Josephe-Charlotte de Buisseret, ſa couſine germaine, mentionnée ci-deſſus, dont : — Louis-Henri-Joseph, né le 30 Avril 1765; — & Charlotte-Albertine-Josephe-Marie, née le 18 Novembre 1763.

Branche cadette, établie en Hainaut.

Cette Branche, qui a pour auteur noble homme Nicolas de Buisseret,

Seigneur de Beauchamps, ſecond fils de JEAN II, & de *Jeanne Gerard*, qui s'établit dans la province de Hainaut, ſubſiſte dans la perſonne de PHILIPPE-FRANÇOIS-JOSEPH DE BUISSERET, Seigneur de Boſevelde & d'Helfault, ci-devant Capitaine commandant de bataillon au Régiment de Ligne, au ſervice de l'Impératrice-Reine de Hongrie. Il a épouſé *Marie-Madelene Dumont*, dont deux garçons & cinq filles. L'un des fils, nommé PHILIPPE-ADRIEN-LOUIS DE BUISSERET, eſt entré au ſervice de France dans le Régiment Royal Comtois en 1773; & une des filles a été Eleve & Directrice de la noble Famille à Lille.

Les armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, à cinq pointes*, 2 & 1. Généalogie dreſſée ſur titres originaux communiqués.

Nota. Il ne faut pas confondre cette Famille avec celle de *Philippe-Philibert de Sibille* (cité dans *le Roux* & d'autres Nobiliaires de la Flandre), qui obtint, le 7 Décembre 1695, de CHARLES II, Roi de Caſtille, la permiſſion de porter le nom de *Buiſſeret*, à cauſe qu'il diſoit avoir la terre & Seigneurie de Buiſſeret, & dont les armes ſont : *un écuſſon de ſable, au lion d'argent, armé & lampaſſé de gueules ; au chef d'or chargé d'un ſautoir de gueules ; l'écu timbré d'un heaume ouvert*, &c. comme il conſte par l'extrait original duement ſcellé, tant de la part de Meſſire *Joſeph-Antoine-Albert Jaerens*, Roi & Héraut d'armes de S. M. Imp. & Roy. à Bruxelles, que du Conſeil Souverain de Brabant, ſouſſigné *J. G. Delvaux* avec paraphe, & ſcellé des Armes Impériales, délivré le 7 Janvier 1774. L'Enregiſtrement de Meſſire *de Berckel*, Roi & Héraut d'armes de ce tems, contient ſon oppoſition à l'enregiſtrement des Lettres-Patentes obtenues par le ſuſdit *Philippe-Philibert de Sibille*, qui avoit motivé que la Famille de BUISSERET, dont nous avons donné la Généalogie, portant les armes ci-deſſus, étoit éteinte.

THIÉRY : Famille noble, dont eſt

FRANÇOIS THIÉRY, Médecin conſultant du Roi, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Membre honoraire du College Royal des Médecins de Nancy, & de pluſieurs Académies. Les armes : *d'azur, à une pyramide d'or, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.* Légende : FORTITUDO MEA DOMINUS.

THOMAS : Noble & ancienne Famille du Duché de Bourgogne, qui a donné grand nombre de Magiſtrats au Parlement & à la Chambre des Comptes de cette Province, où elle a poſſédé différentes Seigneuries conſidérables.

PIERRE THOMAS, Seigneur de l'Aigle, de Mellot & d'Offemont, Capitaine de cent hommes d'armes, fut tué, avec tous ceux qu'il commandoit, à la bataille de Montlhéri en 1465, après s'y être ſignalé par ſa valeur.

JEAN THOMAS, Seigneur de l'Aigle, ſon fils, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, fut pere de

PIERRE THOMAS, Seigneur de Varennes-ſur-le-Doux, Charettes & Terrant, nommé, pour ſon rare mérite, Préſident à Mortier au Parlement de Bourgogne par le Roi FRANÇOIS I ; mais il mourut avant d'être reçu dans cette dignité, dont il avoit déja les Proviſions. Il laiſſa une ſuite de deſcendans, du nombre deſquels étoit

JACQUES THOMAS, Seigneur de Frontenard, mort, en 1640, Doyen du Parlement de Dijon. Il ne reſte de cette Famille que CHARLES-THOMAS D'ISLAN, Seigneur de la Veſvre, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine d'Infanterie.

Une ſeconde Branche s'eſt éteinte dans la perſonne de NICOLAS THOMAS, Conſeiller au Parlement de Bourgogne, qui n'a laiſſé qu'une fille, mariée à *Jacques-Philippe Fyot-de-la-Marche*, Seigneur de Neuilly, Comte de Dracy-le-Fort, ci-devant Miniſtre Plénipotentiaire du Roi auprès de la République de Gènes.

Nota. Il eſt dit, à l'article *Dracy-le-Fort*, que NICOLAS THOMAS deſcendoit de

de Léonard Thomas, Procureur-Général au Parlement de Dijon en 1557. C'eſt une erreur de l'auteur du Mémoire ſur lequel cet article a été dreſſé. Léonard Thomas n'a point eu de poſtérité, & d'ailleurs il n'étoit pas de cette Famille.

Les armes : *d'azur, à la faſce d'or, chargée d'une étoile de gueules, & accompagnée en chef de deux quintefeuilles d'or, & en pointe d'un croiſſant d'argent.*

* TILLY, en Normandie : Il y a deux ou trois Terres de ce nom ſituées en différens lieux de cette Province.

Le Château & la Terre de Tilly, ſis au Bailliage de Caen, a toujours été poſſédé par la Maiſon de *Tilly*, une des plus anciennes, des plus illuſtres de Normandie, & une de celles qui aient le plus contribué à affermir la Province ſous la domination de nos Rois. Cette Terre de *Tilly* a été vendue il y a 12 ou 15 ans à M. *Orceau de Fontette*, Intendant de Caen.

Oderic Vitalis, Moine de Saint-Evroult, faiſant l'épitaphe d'Ernard ou Arnoul, Religieux dans la même Abbaye, & de Guillaume de Tilly, ſon frere, dit que Amfroy, Sire de Tilly, leur pere, étoit deſcendu du ſang des Danois, *natus Amfredus de ſpermate Danorum*, & que ſon fils Robert étoit puiſſant & illuſtre, lui laiſſant le titre de *Magnifique* & de *Marquis*.

I. Ernaud ou Arnaud, Sire de Tilly, fut avec le Duc Guillaume *le Bâtard* à la conquête du Royaume d'Angleterre en 1066, & laiſſa pour fils

II. Amfroy, Sire Châtelain de Tilly, qui accompagna le même Duc, & fut fait Capitaine du Château de Haſting en Angleterre en 1098. Il fut un des principaux Officiers de ſon armée, & épouſa *Adeliſe* ou *Alix de Grantemeſnil*, ſœur de *Hugues*, Vicomte de Leyceſtre, & fille de *Robert*, Sire *de Grantemeſnil*, & d'*Hadviſe de Giroye*, dont : — 1. Robert, qui ſuit ; — 2. Ernard ou Arnoul, Moine à l'Abbaye de Saint-Evroult ; — 3. Guillaume, Abbé de Saint-Euphemie, & Evêque d'Avranches. Il en eſt fait mention dans *Oderic Vitalis*, *du Cheſne* & l'Hiſtoire de Normandie ; — 4. & Eudes de Tilly, Chevalier.

III. Robert, Sire Châtelain de Tilly, Comte de Ruthland en Angleterre, le même qui eſt qualifié par *Oderic Vitalis* du titre de *Marquis*, (que l'on donnoit dans ces tems-là aux Gouverneurs des Frontieres du Royaume), fit bâtir le Château de Rodebert en Angleterre, & en 1138 épouſa *Luce*, Dame *du Barou*, dont : — Jean, qui ſuit ; — & Alain, auteur de la branche des Seigneurs d'Eſcarbouville rapportée ci-après.

IV. Jean, I. du nom, Sire & Châtelain de Tilly, qui vivoit en 1181, accompagna au voyage de la Terre-ſainte Richard, ſurnommé *Cœur de Lion*, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie ; & ſe trouva au ſiége qu'il mit devant la Ville d'Acre en Paleſtine en 1190. Il fut un des Chevaliers Bannerets des armées de Philippe-Auguste en 1204, & laiſſa pour enfans : — 1. Pierre, qui ſuit ; — 2. Robert, Chevalier, nommé dans une Charte de 1205 pour les patronages laïcs ; — 3. & Gautier, Chevalier.

V. Pierre, Sire & Châtelain de Tilly, reçut du Roi Philippe-Auguste en 1206, en récompenſe de ſes ſervices, ainſi que ſon frere, pluſieurs Terres ; aſſiſta enſuite à l'Echiquier tenu à Rouen en 1213 ; & défendit le Château d'Umfrainville, aſſiégé par Guillaume, Roi d'Ecoſſe. De ſa femme dont le nom eſt ignoré, il eut : — Guillaume, qui ſuit ; — & Raoul, nommé dans la Chronique de Normandie vers l'an 1226.

VI. Guillaume, I. du nom, Sire & Châtelain de Tilly & de Cuy, eſt compris dans le rôle des Seigneurs Normands qui furent invités de ſe trouver en 1236 à Saint-Germain en Laye. Il reçut auſſi ordre de comparoître le lendemain de l'Octave de Pâques en 1242, à Chinon pour le ſervice du Roi. On ne connoît point ſa femme, mais il en eut Jean, qui ſuit, depuis lequel la filiation non interrompue de la Maiſon de Tilly eſt établie par titres originaux & authentiques avec les noms des femmes & enfans de chaque degré. Les guerres civiles ayant ſi long-tems déſolé la Province de Normandie & tout le Royaume,

c'eſt ce qui empêche de ſuivre la filiation dans des tems plus reculés; car la plupart des titres ont été brûlés ou enlevés par les Anglois, & tranſportés à la tour de Londres, ſuivant l'opinion publique, & il a fallu néceſſairement ſe borner à rétablir la preuve évidente depuis 500 ans.

VII. JEAN, II. du nom, Sire & Châtelain DE TILLY, Seigneur de Luzarches près Paris, Baron de Cuy, fut un des témoins nommés pour informer, en 1287, de la vie & mœurs de *Mathieu*, Baron *de Montmorency*. Il ſigna enſuite à une donation faite pour l'Abbaye de la Victoire en 1293, & mourut en 1300. Il avoit épouſé, en 1264, *Jeanne de Beaumont*, fille & héritiere *de Thibaut*, Seigneur de Luzarches, dernier Comte de Beaumont-ſur-Oiſe, dont la Maiſon a produit quatre Chambriers de France, & d'*Iſabeau le Bouteiller de Senlis*. Leurs enfans furent : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. THIBAUT, tige des Seigneurs de Chamboy, rapportés ci-après; — 3. & HENRI DE TILLY, élu Evêque de Liſieux, mentionné dans le *Gallia Chriſtiana*.

VIII. JEAN, III. du nom, Sire & Châtelain DE TILLY, de Boiſſay-le-Châtel, &c. fait Chevalier par le Roi PHILIPPE *le Bel* en 1313, épouſa *Luce de Beauffou*, Dame des Baronnies de Beauffou & de Beuvron, dont la Maiſon eſt une branche cadette des Ducs de Normandie & Rois d'Angleterre. De ce mariage vinrent : — 1. GUILLAUME, qui ſuit; — 2. FERRAND DE TILLY, Seigneur de Boiſſay-le-Châtel, tige de la branche des Seigneurs de ce nom, rapportée ci-après; — 3. & GILLONNE DE TILLY, femme de *Joachim de Pierrepont*, Chevalier.

IX. GUILLAUME, II. du nom, Sire & Châtelain DE TILLY près Bayeux en Normandie, Baron de Beauffou & de Beuvron, épouſa *Guillemette de Tournebu*, d'une Maiſon très-connue dans cette Province, fille de *Robert de Tournebu*, Baron de la Motte-de-Ceſny & de *Jeanne*, Dame *d'Auvilliers*, dont : — JEAN, IV. du nom, Sire & Châtelain de Tilly, qui fut un des 300 Gentilshommes auquel le Roi JEAN pardonna en 1360, & mourut ſans hoirs; — & JEANNE, qui ſuit.

X. JEANNE DE TILLY, Dame & héritiere des Baronnies, Châtellenies & ſeigneuries de Tilly, Beuvron, Beauffou, Cuy, Thury, la Motte-de-Ceſny, Grimboſc, Plannes, Juvigny, &c. épouſa en 1382 *Philippe de Harcourt*, Baron de Bonneſtable, auquel elle porta toutes ces grandes Terres, fils de *Jean*, V. du nom, Comte *de Harcourt*, & de *Blanche de Ponthieu*.

Seigneurs de BOISSAY-LE-CHATEL.

IX. FERRAND DE TILLY, Seigneur & Châtelain de Boiſſay-le-Châtel, ſecond fils de JEAN III, & de *Luce*, Dame *de Beauffou*, épouſa *Jeanne des Moutiers*, fille de *Jean*, Seigneur des Moutiers, & d'*Iſabelle de Brucourt*, dont : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. FRASLIN, Seigneur de Guernetot, de Thieuville & de Cocquigny, marié à *Guillemette Paynel*, fille de *Bertrand-Paynel*, Chevalier, dont JEANNE DE TILLY, femme de *Jean de Poilley*, Chevalier, Chambellan de *François*, Duc de Bretagne, fils de *Payen*, Seigneur *de Poilley*, & de *Gouze de la Feuillée*; — 3. & JEAN, Seigneur de Fougeres & de Tubœuf, mort ſans hoirs.

X. JEAN DE TILLY, Seigneur & Châtelain de Boiſſay-le-Châtel, épouſa *Jeanne de Thibouville*, fille unique & héritiere de *Robert*, Sire *de Thibouville*, & de *Marie-de-Clere*, dont pour fille unique

XI. JEANNE DE TILLY, Dame de Boiſſay-le-Châtel, & de Thibouville, femme de *Jean* IV, Sire *de Ferrieres*, de Thury & de Dangu, Terres paſſées dans la Maiſon de *Montmorency*.

Il eſt à remarquer que la branche d'*Harcourt-Beuvron* deſcend de deux héritieres DE TILLY, par le mariage conclu en 1461 de *Marie de Ferrieres*, Dame en partie de Thury, fille de *Jean* IV, & de JEANNE DE TILLY, avec ſon couſin *Jacques de Harcourt*, tige de la branche de Beuvron, fils puîné de *Gérard*, né de l'autre JEANNE, héritiere DE TILLY, mariée en 1382 à *Philippe de Harcourt*, Baron de Bonneſtable, ce qui rectifie *la Roque* qui a oublié FERRAND DE TILLY, ſecond fils de *Luce de Beauffou*, douzieme ayeul du Marquis *de Beuvron* vivant en 1761.

Seigneurs de CHAMBOY.

VIII. THIBAUT, Chevalier, Sire DE TILLY, fils puîné de JEAN II, & de *Jeanne de Beaumont*, échangea, ſuivant le Tréſor des Chartes en Octobre 1322, ſa terre de Luzarches avec CHARLES IV, dit *le Bel*, contre celle de Chamboy. Il épouſa *Marguerite de Milly* en Gâtinois, d'une Maiſon qui a produit un Grand-Chambellan de France en 1272, & un Grand-Maître de Malte en 1454. De ce mariage naquit

IX. JEAN DE TILLY, IV. du nom, Chevalier, Sire de Chamboy, qui épouſa, en 1364, *Marguerite de Sacquainville*, fille de *Guillaume de Sacquainville*, & de *Peronelle de Comin*, dont pour fils

X. JEAN DE TILLY, V. du nom, Chevalier, Seigneur de Chamboy, Conſeiller-Chambellan du Roi CHARLES VI. Il fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415, & avoit épouſé *Béatrix de Clermont*, de la Maiſon des Comtes de Clermont en Beauvoiſis, qui a donné deux Connétables, pluſieurs Maréchaux de France, & autres grands Officiers de la Couronne. De ſon mariage il laiſſa : — 1. GUILLAUME, qui ſuit; — 2. PIERRE, tige de la Branche des Seigneurs de Blaru, rapportée ci-après; — & deux autres enfans, dont on ne connoît point la poſtérité.

XI. GUILLAUME DE TILLY, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Chamboy, épouſa Demoiſelle *Marguerite de Luxembourg*, d'une des plus grandes Maiſons de l'Europe, dont : —— JEAN, mort ſans poſtérité; —— & JEANNE, qui ſuit.

XII. JEANNE DE TILLY, héritiere de ſa branche, porta la terre de Chamboy à *Olivier de Roſnivinen*, Chevalier, ſon mari, dont les deſcendans poſſedent encore cette terre.

Branche des Seigneurs de BLARU.

XI. PIERRE DE TILLY, II. du nom, Sire de Tilly, ſecond fils de JEAN V, & de *Béatrix de Clermont*, eut en partage la terre de Blaru, & épouſa *Marguerite de Clinchamps*, dont

XII. JEAN DE TILLY, I. du nom de ſa branche, Chevalier, Sire dudit lieu, Seigneur Châtelain de Blaru, qui épouſa, par contrat du 1 Juin 1457, *Marie de Bernezay*, fille de *Jacques*, Chevalier, Seigneur de Launay, de laquelle il eut : — 1. JEAN, qui ſuit; —— 2. CLAUDE, Seigneur de Pré, &c. qui teſta le 7 Février 1538, & mourut le 24 Février 1540. Il vendit la terre de Pré à *Jacques de Vaudray*, Seigneur de Mouy, laquelle fut depuis retirée par JEAN DE TILLY, ſon petit-neveu; —— 3. LUCAS, Chevalier, vivant en 1531; —— 4. PIERRE, Curé du Port-de-Villers, Doyen de Vernon, mort en 1550; — 5. MARIE, Religieuſe à l'Hôtel-Dieu de Vernon; — 6. & CATHERINE.

XIII. JEAN DE TILLY, II. du nom, Chevalier, Seigneur Châtelain de Blaru & du Port-de-Villers, Gouverneur des Ville & Château du Comté de Dreux, par brevet de 1516, avoit épouſé, par contrat du 2 Août 1501, *Françoiſe l'Advocat*, fille de *Robert*, Seigneur de Longchamp, & de *Julienne de Beaumanoir*. Il fut gratifié, pour ſes ſervices rendus, de pluſieurs biens, par Lettres de Louis XI du 26 Juin 1498; mourut vers l'an 1517, & ſa femme en 1524, laiſſant pour enfans : — 1. CHARLES, qui ſuit; — 2, 3 & 4. ADRIEN, GUILLAUME & JEAN, morts jeunes; — 5. CHRISTOPHE, Abbé de Reſſons & de ſa Croix-Saint-Leuffroy, Curé de Blaru, mort le 23 Octobre 1580; — 6. FRANÇOISE, morte ſans avoir été mariée; —— 7. & MARGUERITE, femme de *Jean de Biars*, Seigneur de Saint-Georges-le-Gautier, en 1518.

XIV. CHARLES DE TILLY, Chevalier, Seigneur Châtelain de Blaru, Gouverneur des Ville, Château & Comté de Dreux, Enſeigne des 100 Gentilshommes de la Garde du Roi, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, & Chambellan du Roi de Navarre, tranſigea avec FRANÇOISE DE TILLY, ſa ſœur, le 13 Août 1545, & mourut le 11 Janvier 1564. Il avoit épouſé, par contrat

du 7 Juin 1525, *Louiſe de Vaudray*, d'une des plus anciennes Maiſons de Franche-Comté, fille de *Jacques de Vaudray*, Seigneur de Mouy & de Saint-Phalle, & de *Blanche de Conflans*. Elle mourut le 21 Août 1551, & eut pour enfans : —— 1. CHARLES, Seigneur de Blaru, Enſeigne de la Compagnie d'hommes d'armes du Comte *de Rochefort*, tué à la bataille de Moncontour le 3 Octobre 1569, par les Proteſtans, ſans avoir été marié; — 2. JACQUES, qui ſuit; —— 3. FRANÇOIS, mort ſans lignée; — 4. JEAN, décédé jeune en 1536; — 5. ADJUTOR, Seigneur de Poligny en Anjou; — 6. MARIE, femme d'*Antoine de Hargeuil*, Seigneur de Bonhouſt; — 7. JEANNE, femme de *Jean de Saint-Morits*, Seigneur du Meſnil-Simon, Lieutenant des 100 Gentilshommes de la Maiſon du Roi; — 8. & DEBORA, morte ſans avoir été mariée.

XV. JACQUES DE TILLY, Seigneur Châtelain de Blaru, du Port-de-Villers, Villelegats & Chauffour, Lieutenant des 100 Gentilshommes ordinaires de la Garde du Roi, Chevalier de ſon Ordre, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Conſeiller en tous ſes Conſeils, tranſigea avec ſes freres pour la ſucceſſion de CHARLES DE TILLY, leur aîné, le 1 Décembre 1569, & reçut enſuite des gratifications du Roi, le 3 Novembre 1571, en récompenſe de ſes ſervices à la bataille de Moncontour, où il fut bleſſé. Il épouſa, en 1571, Demoiſelle *Adrienne de Boufflers*, fille d'*Adrien*, Seigneur *de Boufflers*, & de *Louiſe d'Oiron*. De cette alliance ſortirent : — 1. LOUIS, qui ſuit; — 2. JEAN, tige de la branche des Seigneurs de Prémont, rapportée ci-après; — 3. PIERRE, tige des Seigneurs de Mondreville, mentionnés enſuite; — 4. ANTOINETTE, mariée à *Charles de Croiſmare*, Seigneur de Saint-Jean & de Pormorts; — 5. & une autre fille, femme de *Pierre de Limoges*, Seigneur de Saint-Juſt.

XVI. LOUIS DE TILLY, Seigneur Châtelain de Blaru, du Port-de-Villers, Jeufoſſe & Villelegats, Lieutenant des 100 Gentilshommes de la Garde du Roi, fut Député de la Nobleſſe du Bailliage de Mante & de Meulan aux Etats généraux aſſemblés en 1614; fait Conſeiller-d'Etat d'Epée, par Brevet du 25 Février 1615, & mourut en 1635. Il avoit épouſé, par contrat de l'an 1598, Demoiſelle *Marie le Pelletier-de-la-Houſſaye*, fille de *Charles le Pelletier*, Seigneur de Chaſteau & Poiſſy, & de *Marie Bouguier*, dont vinrent : — 1. CHARLES, qui ſuit; —— 2. ADRIEN, tige des Seigneurs de Villelegats, mentionnés ci-après; — 3. LOUIS, auteur des Seigneurs de l'Orcéau, rapportés enſuite; — 4. JACQUES; —— 5. & CLAUDE, Religieuſe à Poiſſy, morte en 1664.

XVII. CHARLES DE TILLY, II. du nom, Seigneur Châtelain & Marquis de Blaru, Gouverneur des Ville & Château de Vernon, Capitaine des Chaſſes du Roi pour les forêts d'Andelis, Giſors, Gani, Bacqueville, &c. Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, créé *Marquis de Blaru* par Lettres d'érection de l'an 1659, enregiſtrées à la Chambre des Comptes en 1660, & au Parlement en 1661, avoit épouſé, 1°. en 1627, *Prudence de la Haye*, Dame d'Anfreville & de la Champagne, de laquelle il n'eut point d'enfans; & 2°. le 29 Juillet 1640, *Claude d'Arcona*, fille de *N... d'Arcona*, & de *Gillette-Perrette Aliorge-de-Malicorne*. De ce ſecond lit il eut : — 1. CHARLES, mort à deux ans; — 2. autre CHARLES, qui ſuit; — 3. HENRI, Seigneur de Bionval, Enſeigne de la Compagnie Colonelle du Régiment de Picardie; —— 4. MAXIMILIEN, Chevalier de Malte; — 5. ROBERT, deſtiné à l'état Eccléſiaſtique; — 6. CHARLOTTE, Religieuſe à Poiſſy; — 7. ELISABETH, femme de *Jacques de Crequy*, Seigneur de Hemont, Capitaine au Régiment de Picardie; — 8 & 9. CLAUDE, & MARIE-CLAUDE, mortes jeunes.

XVIII. CHARLES DE TILLY, III. du nom, Marquis de Blaru, Gouverneur de Vernon, & Lieutenant de Roi de la Province de l'Iſle de France, † épouſa, en 1685, Demoiſelle *Catherine-Eliſabeth de Manneville*, fille de *François-Bonnaventure*, Marquis *de Manneville*, & de *Marguerite d'Aligre*, fille du Chancelier de France, dont : — FRANÇOIS-BONNAVENTURE, qui ſuit; — & HILAIRE, rapporté après ſon aîné.

mort le 12. juin 1732, avoit

XIX. FRANÇOIS-BONNAVENTURE DE TILLY, Chevalier, Marquis de Blaru;

Tilly.

Le fils du Marquis de Tilly, Bailli d'Epée de Beaumont-le-Vicomte au
a été tenu sur les fonts de baptême par Monsieur et Madame Elisabeth en

Lieutenant-Général des Armées du Roi, Lieutenant de ſes Gardes-du-Corps, & Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, décédé, le 10 Janvier 1775, en ſa terre de Blaru près Vernon, âgé de 74 ans, avoit épouſé Demoiſelle *Marie-Anne le Nain*, dont : — HILAIRE, qui ſuit ; —— & MARIE-GENEVIÉVE DE TILLY, mariée 1°. à *Vincent Bidal-d'Asfeld*, fils du Maréchal de ce nom, mort ſans enfans ; & 2°. à *Claude le Nain*, Intendant de Moulins, dont un fils.

XX. HILAIRE DE TILLY, Chevalier, Marquis de Blaru, Lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi, Compagnie de Villeroi, a épouſé, le 10 Octobre 1765, Demoiſelle *N... le Vicomte-de-Villy*, dont deux garçons & une fille.

XIX. HILAIRE DE TILLY, II. du nom, fils puîné de CHARLES III, & de *Catherine-Elizabeth de Manneville*, Chevalier de Malte, non profès, a épouſé, en 1734, Demoiſelle *Anne-Henriette le Roux*, dont il a eu : — 1. EDOUARD HILAIRE-LOUIS, Colonel d'Infanterie, marié, en Juillet 1772, avec Demoiſelle *Marie-Catherine de Boisfermé*, de laquelle il a un garçon & une fille; —— 2. CHARLES, Chanoine de l'Egliſe Métropolitaine de Paris, Vicaire-Général au Diocèſe de Narbonne; —— 3. & MARIE-ANNE-FRANÇOISE DE TILLY, Abbeſſe de l'Abbaye du Puy-d'Orbe, Diocèſe de Langres, en 1774.

Seigneurs de VILLELEGATS.

XVII. ADRIEN DE TILLY, Seigneur de Villelegats, ſecond fils de LOUIS, Seigneur Châtelain de Blaru, & de *Marie le Pelletier*, né en 1605, Capitaine d'Infanterie, épouſa *Marie de Bordeaux*, & en eut pour enfans : — 1. CHARLES, qui ſuit; — 2. JACQUES, deſtiné à l'éclat eccléſiaſtique ; —— 3. HUBERT ; — 4. MADELENE, femme de *N... de Lambert*, Seigneur du Buiſſon-Foluc ; —— 5. CLAUDE; — 6. CATHERINE; — 7. & FRANÇOISE.

XVIII. CHARLES DE TILLY, Seigneur de Villelegats, né le 10 Septembre 1641, fut Lieutenant de la Compagnie Meſtre-de-Camp du Régiment du Roi. Nous ignorons la ſuite de cette branche faute de mémoire.

Seigneurs de L'ORCÉAU.

XVII. LOUIS DE TILLY, Seigneur de l'Orcéau, troiſieme fils de LOUIS, Seigneur Châtelain de Blaru, & de *Marie le Pelletier*, épouſa, en 1642, *Anne d'Acon*, fille & héritiere d'*Urbain*, Seigneur d'*Acon*, & de *Madelene du Buat*. Il mourut le 24 Avril 1667, laiſſant : — 1. PIERRE, Seigneur d'Acon, mort à l'Académie à Paris en 1664; — 2. URBAIN, qui ſuit ; — 3. HENRI, deſtiné à l'état eccléſiaſtique.

XVIII. URBAIN DE TILLY, Seigneur d'Acon, né le 10 Août 1651, épouſa, en 1671, *Barbe de Guillon*, fille d'*Antoine*, Seigneur de Marmouſſe, de laquelle il laiſſa pluſieurs enfans, entr'autres HENRI & LÉONARD DE TILLY. Cette branche eſt éteinte.

Branche des Seigneurs de PRÉMONT.

XVI. JEAN DE TILLY, Seigneur de Prémont, ſecond fils de JACQUES, Seigneur & Châtelain de Blaru, & d'*Adrienne de Boufflers*, épouſa *Catherine Aubert*, dont : — LOUIS, qui ſuit; — & CLAUDE, femme de *Louis de Loubert*, Seigneur de Martainville.

XVII. LOUIS DE TILLY, Seigneur de Prémont & de Pré, fut marié deux fois. De ſa premiere femme il eut une fille morte jeune. Il épouſa 2°. en 1654 *Françoiſe le Foreſtier*, (dit l'*Armorial de France, Reg. I. Part. II. p. 557*) & en eut

XVIII. JACQUES DE TILLY, Ecuyer, Seigneur de Prémont, Capitaine dans le Régiment de Béarn, marié, en 1683, à *Louiſe-Catherine de Lommeau*, dont

XIX. LOUIS DE TILLY, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Prémont & du fief de Pré, Lieutenant d'Infanterie dans le Régiment de Berri en 1708, marié, en 1719, à *Marguerite Chauveau*, fille de *Joſeph*, Ecuyer, Sieur d'Heraine, dont ſont nés pluſieurs enfans. Il en exiſte aujourd'hui quatre garçons. L'aîné, Lieutenant de Roi de Dieppe, eſt marié & a deux fils; le ſecond, Capitaine de Gre-

nadiers au Régiment de Piémont; le troiſieme, Capitaine de Dragons au Régiment de Languedoc; & le quatrieme a été Capitaine de Grenadiers au Régiment de l'Inde à Pondichery.

Seigneurs de MONDREVILLE.

XVI. PIERRE DE TILLY, Seigneur de Villelegats & de Mondreville, troiſieme fils de JACQUES, Seigneur & Châtelain de Blaru, & d'*Adrienne de Boufflers*, épouſa le 30 Juillet 1627, *Antoinette-Jacqueline de Leſtang*, fille de *Tannegui de Leſtang*, Ecuyer, de laquelle il eut: —— LOUIS, qui ſuit; — PIERRE, mort jeune, — & une fille, morte en enfance.

XVII. LOUIS DE TILLY, Seigneur de Mondreville, né le 22 Septembre 1630, épouſa le 17 Septembre 1661, *Anne de Feniere*, fille de *François de Feniere*, Seigneur d'Alaines en Orléanois, & de *Renée Brunel*, dont: — 1. LOUIS; — 2. FRANÇOIS; — 3. Autre LOUIS; — 4. CHARLES; — 5. & MARIE-ANNE. De cette branche il exiſte *N... de Tilly*, Chevalier de Saint-Louis, retiré des Mouſquetaires noirs, marié & ſans enfans.

*Branche des Seigneurs d'*ESCARBOUVILLE.

IV. ALAIN DE TILLY, Seigneur de Barou, troiſieme fils de ROBERT, Sire & Châtelain de Tilly, & de *Luce*, Dame *de Barou*, vivoit en 1112, & épouſa *Edme de Courceulles*, dont

V. FRASLIN DE TILLY, Seigneur de Barou, vivant en 1191, marié avec *Iſabelle de Boiſſay*, fille de *Jean de Boiſſay*, & d'*Alix de Boutemont*, de laquelle il laiſſa, entr'autres enfans,

VI. RAOUL DE TILLY, Seigneur de Barou en 1243. Le nom de ſa femme n'eſt pas connu; mais il y a apparence qu'elle étoit Dame *d'Eſcarbouville* comme on le voit par ſon fils, qui ſuit.

VII. JEAN DE TILLY, Seigneur de Barou & d'Eſcarbouville, épouſa *Agnès de Riviers*, dont — NICOLAS, qui ſuit; —— & JEAN, tige des Seigneurs de Saint Germain-le-Vicomte, mentionnés ci-après.

VIII. NICOLAS DE TILLY, Seigneur de Barou & d'Eſcarbouville, épouſa *Thomaſſe d'Oſteville*, & en eut: — RAOUL, qui ſuit; — & JEANNE, femme de *Philippe Aux-Epaules*, Seigneur de Sainte-Marie du Mont, Capitaine de Moulineaux & de Nehou, fils de *Guillaume Aux-Epaules*, Seigneur de Sainte-Marie du Mont, & de *Jeanne des Moutiers*.

IX. RAOUL DE TILLY, Seigneur d'Eſcarbouville, épouſa *Jeanne-de-Carbonnel*, fille de *Philippe de Carbonnel*, Seigneur de la Hogue & d'Orglandes, dont: — 1. RICHARD, qui ſuit; — 2. & 3. RAOUL & GUILLAUME, Chevaliers.

X. RICHARD DE TILLY, Seigneur d'Eſcarbouville, épouſa *Robine de Théric*, Dame de Sermentot, & en eut: —— RAOUL, qui ſuit; — & TERNAND, Seigneur de Sermentot, Capitaine de Cherbourg en 1472.

XI. RAOUL DE TILLY, II. du nom, Seigneur d'Eſcarbouville & de Sermentot, épouſa *Alix de Thieuville*, de laquelle vinrent: — 1. ROBERT, mort ſans hoirs; — 2. RICHARD, qui ſuit; —— 3. & RAOUL, Chevalier.

XII. RICHARD DE TILLY, Seigneur d'Eſcarbouville & de Sermentot, épouſa *Jeanne de Hotot*, fille de *Richard de Hotot*, Seigneur de Beaumont, dont: — 1. JEAN, Seigneur d'Eſcarbouville & de la Hogue; — 2. GUILLAUME, Seigneur de Sermentot, vivant en 1505; — 3. GILLES, Seigneur & Curé d'Orglandes; —— 4. & CATHERINE, femme de *Henri Heuzé*, Seigneur de Flermanville & de la Haulle.

Seigneurs de SAINT-GERMAIN-LE-VICOMTE.

VIII. JEAN DE TILLY, Seigneur de Saint Germain-le-Vicomte, fils puîné de JEAN, Seigneur de Barou, & d'*Agnès de Riviers*, prit pour briſures dans ſes armes le *champ d'argent, à la fleur de lis de gueules*, & ſa poſtérité garda le nom de Saint-Germain. Il eut pour fils

IX. Jean, II. du nom, Seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, qui épouſa *Jeanne de Chiffrevaſt*, dont : — Jean, qui ſuit ; — & Guillaume, Chevalier.

X. Jean, III. du nom, Seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, Capitaine de Bayeux, Chambellan du Roi Charles VI en 1416, épouſa *Jeanne de Coulombieres*, fille d'*Olivier*, Sire *de Coulombieres*, dont, entr'autres enfans,

XI. Foulques, Seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, Chambellan du Duc d'Orléans en 1443, marié à *Maline d'Eſquay*, Dame de Marcambie, fille de *Richard d'Eſquay*, Seigneur d'Aigneux, & de *Jeanne de Boutemont*, dont : — 1. Fernand, qui ſuit ; — 2 & 3. Philippe & François, Chevaliers ; — 4. & Nicolas, qui embraſſa l'état eccléſiaſtique.

XII. Fernand, Seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, eut de ſa femme, dont on ignore le nom, entr'autres enfans,

XIII. Michel, Seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, marié à *Guillemette de Louraille*, fille du Seigneur d'Eſcoville, de laquelle ſortit

XIV. Jean, IV. du nom, Seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte en 1500, qui épouſa *Gillette Ranquier*, dont : — 1. Jean, marié à *Philippe de Crolay* ; — 2. Michel, qui ſuit ; — 3 & 4. Louis & Charles.

XV. Michel de Saint-Germain, II. du nom, Seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, épouſa *Françoiſe le Breton*, & en eut

XVI. Roland, Seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, marié à *Françoiſe de la Luthumiere*.

Il y a encore en Normandie, Election de Valogne, une branche de Tilly, connue ſous le nom de Seigneurs de Craville, qui ſubſiſte.

Voyez ſur la Maiſon de Tilly, l'*Hiſtoire d'Harcourt*, celle de Normandie ; le P. *Anſelme*, l'*Armorial de France*, &c. Elle a fait ſes preuves en différens tems, comme en 1323 & 1453, puis lors de la recherche des faux Nobles en 1598 & le 12 Mars 1642, par les Seigneurs *de Blaru*. Les armes : *d'or, à la fleur de lis de gueules*. Supports, *deux lions*. Deviſe : Nostro sanguine tinctum.

* TIMBRUNE ou TIEMBRONNE-DE-VALENCE : Maiſon d'ancienne Chevalerie, une des plus anciennes & des plus diſtinguées de la Province de Picardie & du Boulonois, Diocèſe de Boulogne, où ſont ſitués les Château & Baronnie de Timbrune.

Cette Terre eſt une des douze Baronnies du Boulonois & de l'Artois, qui furent créées par le Roi Charlemagne, comme on le voit dans l'Hiſtoire de Calais par *le Fevre*, *Tome I*, *p.* 428 & 429, & dans les Mémoires de M. *Bignon*, Intendant.

La Maiſon de Timbrune, dont le nom eſt écrit auſſi dans la plus grande partie des titres de Tiembronne & Thimbronne, étoit alliée, dès le XIIe ſiécle, à celles des anciens Comtes *de Guines* & d'*Ardres*, & tenoit un des premiers rangs parmi la haute Nobleſſe du pays.

Gui de Tiembronne fut témoin à l'acte par lequel *Baudouin*, II. du nom, Comte *de Guines*, ſe rendit caution avec *Arnoul*, ſon fils, d'un accord paſſé entre l'Abbé & les Religieux de Saint André d'Ardres d'une part, & *Guillaume Brédenarde*, en 1170. Hiſtoire de Guines, *Tome III*, *p.* 69.

Clerembault de Timbrune, Chevalier, ſigna à la donation faite à l'Abbaye de Saint Bertin par *Guilhaume*, Châtelain de Saint-Omer en 1175. Il eut pour enfans : — Guilhaume, qui ſuit ; — & Adelis de Tiembronne, marié à *Manaſsès de Guines*, fils de *Baudouin* II, & de *Chrétienne d'Ardres*. Elle fit de grandes libéralités aux Abbayes de Saint-André-d'Ardres, de Saint-Bertin & à l'Egliſe de Saint-Pierre d'Aire par Lettres des années 1214, 21, 26, 40, 44, 1250, & la plupart ſcellées du ſceau de ſes armes ſur lequel paroît une *fleur de lis* ; & au contreſcel une Dame tenant ſa robe retrouſſée d'une main, & ayant l'autre ſur la poitrine. Archives deſdites Abbayes.

Guilhaume de Timbrune, Seigneur de Timbrune, épouſa *Mahaud de Guines*, fille de *Baudouin* II, Comte *de Guines*, & vivoit en 1200.

La branche aînée de la Maiſon de Timbrune finit, vers l'an 1290, par Jeanne de Timbrune qui porta la Baronnie de ſon nom en mariage à *Jean Bournel*, d'une Maiſon illuſtre qui a produit de grands hommes juſqu'au commencement de ce ſiécle qu'ils ſe ſont éteints.

La poſtérité maſculine des anciens Seigneurs de Tiembronne s'eſt conſervée dans la Guienne par l'émigration de Guilhaume de Tiembronne, jeune Seigneur qui, durant les guerres de la France avec les Anglois, ſervoit en la Compagnie de *Raoul*, Comte *de Marle*, Capitaine-Commandant de l'Agenois & pays de Guienne en 1398. Il fut établi Capitaine-Gouverneur de la Ville & Château de Puymirol dans l'Agenois vers l'an 1399; acquit la terre de Valence en Agenois par acte de l'an 1403, laquelle, érigée depuis en Marquiſat, a paſſé ſucceſſivement, de pere en fils, à Henri-Bernard de Timbrune, Marquis de Valence, aujourd'hui Maréchal des Camps & Armées du Roi.

Guilhaume de Tiembronne avoit épouſé, en 1400, *Bertrande de Saint-Pierre-Laval*, fille & héritiere de *Rattier de Saint-Pierre-Laval*, Capitaine-Châtelain de la Ville de Puymirol, Seigneur de Saint-Pierre Laval, de Teyrac, de Fontenilles & de pluſieurs autres Terres, d'une Maiſon d'ancienne Chevalerie de l'Agenois, de laquelle il eut pour fils

Guilhaume de Tiembronne, II. du nom, Seigneur de Valence, Teyrac, Fontenilles, Saint-Pierre-Laval, Caſtet, &c. qui de *Mondine-de-Ligardes*, ſa femme, fille du Seigneur *de Ligardes* en Condomois, laiſſa une nombreuſe poſtérité diſtinguée par ſes grandes poſſeſſions, ſes emplois, ſes ſervices militaires & ſes alliances qui ſont avec les Maiſons *du Bouzet*, de *Groſſolles-Flamarens*, de *Serres*, de *Hautpoul*, de *Balzac*, d'*Entragues*, de *Béon-Maſsès*, de *Caſtelbajac*, de *Mauléon*, de *Béarn*, de *Cruſſol-d'Amboiſe*, de *la Rochefontenilles*, de *Rambures*, de *Gontaut-Biron*, de *Levis-Mirepoix*, &c.

La Maiſon de Tiembronne ſubſiſte aujourd'hui en deux branches principales; ſçavoir celle des Seigneurs Marquis de Valence, dont étoit Aimery, qui ſuit. Il avoit pour frere le Comte de Valence, Seigneur de Bouſſan & de la Nine, Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie, & pour ſœur, Louise de Tiembronne-de-Valence, Abbeſſe de Fontevrault.

Aimery de Timbrune, Marquis de Valence, Brigadier des Armées du Roi, tué à la tête de ſon Régiment du Maine à la bataille de Parme en 1734, avoit épouſé *Anne du Bruilh*, Dame de Ferrieres, fille de *Silveſtre du Bruilh*, Baron de Ferrieres, Brigadier des Armées du Roi, Gouverneur de Bellegarde, & de *Marthe du Vivier de Lanſac*, de laquelle il a laiſſé: — 1. Henri-Bernard de Timbrune, Marquis de Valence, Maréchal des Camps & Armées du Roi en 1748, marié avec Demoiſelle *N... de Levis-Mirepoix*, dont un fils unique; — 2. Silvestre, Comte de Tiembronne, ci-devant Capitaine au Régiment du Maine, Infanterie; — 3. Vincent-Silvestre, Comte de Valence, Maréchal des Camps & Armées du Roi le 20 Février 1761, marié avec *N... de Loſſe*, fille & héritiere du Marquis *de Loſſe* en Périgord, dont pour fils unique Cirus de Tiembronne; — 4. & Claude-Silvestre, appellé *le Chevalier de Valence*, Maréchal des Camps & Armées du Roi le 25 Juillet 1762, Commandeur de la Villedieu.

La ſeconde branche des Seigneurs de Tiembronne de Valence eſt celle des Seigneurs de Cambes, de la Forêt & autres lieux, repréſentée aujourd'hui par César-Jean-Batiste, Marquis de Tiembronne, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Gouverneur de l'Ecole Royale Militaire en 1773.

Les armes: *d'azur, à la bande d'or accoſtée de deux fleurs de lis d'or, 1. en chef & 1. en pointe.* Notice dreſſée ſur les titres originaux, dont extrait eſt au Cabinet de l'Ordre du Saint-Eſprit.

Tollade: Charles Gabriel — chevalier Comte de Tollade est mort à Paris le 15 février 1780 dans la 79 année de son âge extrait de la Gazette de France année 1780 N°. 30

TONDUTI ou TONDUT: Maiſon originaire de Lombardie, qui s'établit à Nice

Addition à la page 656. du Tome XII.

article Timbrune, avant les armes après 1773. ajoutés reçu Chevalier des ordres
yaux, Milit. & hospitaliers de N. D. du Mont-Carmel et de St. Lazare de Jérusalem
~~par Monsieur~~ le 20. juillet 1779, par Monsieur, frere du Roi.

Nice vers la fin du XIVe ſiécle. Elle a formé pluſieurs branches, dont deux ſubſiſtent à Avignon depuis 200 ans, où elles ſe ſont toujours diſtinguées.

ABSALE ou ABSALÉ TONDUTI, Ecuyer d'*Amé* VII, Comte *de Savoie*, étoit Capitaine d'une des cinq Bandes Valéſanes qui entrerent dans Nice, lorſque cette Ville ſe ſoumit à la ſouveraineté de la Maiſon de *Savoie*, en 1388. Ayant été pourvu du Gouvernement du Château de Nice en 1422, il céda ſa Compagnie, & la Seigneurie de Falicon, que le Comte *de Savoie* lui avoit donnée en récompenſe de ſes ſervices, à JEAN-LOUIS TONDUTI, qui ſuit.

JEAN-LOUIS TONDUTI, Seigneur de Falicon au Comté de Nice, & Gouverneur du Château de cette Ville après ſon oncle, épouſa, en 1438, *Philippine Buſcheti*, d'une Famille Piémontoiſe, dont un grand Chancelier de Savoie. De cette alliance naquit :

ANTOINE TONDUTI, Seigneur de Falicon, premier Conſul de Nice en 1463, qui épouſa 1°. *Jacqueline Flotte*, dont il n'eut point d'enfans ; & 2°. en 1476, *Françoiſe Grimaldy*, de la branche de Châteauneuf. De ce ſecond lit il eut quatre garçons, ſçavoir : —— 1. JEAN, qui ſuit ; —— 2 & 3. MATHIEU & MARC TONDUTI, dont on ignore la deſtinée ; —— 4. & LUC, qui paſſa à Avignon vers l'an 1500. Ses deſcendans formerent quelques branches, qui ſe ſont éteintes.

JEAN TONDUTI, Seigneur de Falicon, premier Conſul de Nice en 1518 & 1540, eſt qualifié *Capitaine* dans une donation faite, par ſa veuve, à RAIMOND TONDUTI, ſon petit-fils, établi à Avignon en 1573, acte reçu par *André Alberti*, Notaire de la ville de Nice, expédié par *Jean Baudoin*. Il avoit épouſé, le 5 Novembre 1508, *Franciſquette de Brandis*, d'une Maiſon conſidérable en Provence & en Piémont, dont : — 1. BARTHELEMI, qui ſuit ; — 2. CLAUDE, mort ſans poſtérité ; —— 3. JEAN-ANDRÉ, tige des Comtes de l'Eſcarene, réſidans à Nice, & des Barons de Blauvac & de Malijac, établis à Avignon, rapportés ci-après ; —— & ſix filles, mariées dans les Maiſons de *Conſtantin*, de *Rochioni*, de *Capelli*, *Richelmi*, d'*Oria* & *Galeano*.

BARTHELEMI TONDUTI, Seigneur de Falicon, a continué cette branche, qui ſubſiſte en la perſonne de CHARLES-FRANÇOIS-RENÉ TONDUTI, Seigneur de Falicon, fait Ecuyer du Marquis *de Suze*, & Lieutenant-Colonel du Régiment de Nice, enſuite Meſtre-de-Camp de celui d'Aſti, Gouverneur de Saſſary en Sardaigne, & enfin Lieutenant-Général des Armées de Savoie, Commandant à Mantoue dans la guerre de 1747. Cette branche s'eſt diſtinguée par ſes alliances, & elle a donné pluſieurs Chevaliers de Malte, Officiers de diſtinction.

Branche des Comtes de L'ESCARENE, à Nice.

JEAN-ANDRÉ TONDUTI, troiſieme fils de JEAN, dont il fut légataire, & de *Franciſquette de Brandis*, fut Gouverneur du Château de Nice, qu'il défendit, avec beaucoup de valeur, contre les Turcs en 1543 ; Conſul de cette Ville en 1570, & obtint d'*Emmanuel-Philibert*, Duc *de Savoie*, par Lettres données à Turin le 1 Février 1584, le droit de haute Juſtice dans ſa Terre de Peglion. Il avoit épouſé 1°. *Hippolite de Rochemaure*, Dame en partie de Châteauneuf ; & 2°. *Perrinette de Chabaud*, Dame de Peglion. Du premier lit il eut : —— 1. FLAMINIO, qui ſuit ; —— 2. RAIMOND, auteur de la branche des Seigneurs de Blauvac, rapportée ci-après ; & du ſecond lit : —— 3. JEAN, qui a formé celle des Seigneurs de Peglion en Piémont, exiſtante en la perſonne de JEAN TONDUTI, Seigneur de Peglion, dont il rendit hommage au Roi de Sardaigne en 1730. Cette branche a donné pluſieurs Chevaliers de Malte & des Officiers de diſtinction.

FLAMINIO TONDUTI, Seigneur de Châteauneuf, continua cette branche, qui ſubſiſte en la perſonne de JOSEPH-ANDRÉ TONDUTI, Comte de l'Eſcarene, élevé à Turin dans le Collége des Gentilshommes, marié, le 5 Juin 1737, avec la fille unique & héritiere du Comte *de Villafranca*. Cette branche s'eſt également diſtinguée dans les armes & par ſes alliances.

Branche des Seigneurs de BLAUVAC; *à Avignon.*

RAIMOND TONDUTI, né à Nice, fils du Capitaine JEAN-ANDRÉ, Gouverneur du Château de Nice, & d'*Hippolite de Rochemaure*, ſa premiere femme, paſſa de Nice à Avignon, étant Clerc, & pourvu de la Chapelle de Saint-Paul à Cavaillon par PELEGRIN TONDUTI, ſon parent à Avignon. Ayant depuis pris le parti des armes au ſervice du Roi, le patronage lui fut cédé par ſon parent. JEAN-ANDRÉ, ſon pere, lui fit un legs de 700 écus d'or par ſon teſtament du 16 Mai 1591, reçu par *Jacobo Verani*, Notaire; & par une donation faite entre-vifs le 24 Mars 1573, paſſée devant *Guillaume Deſmarais*, Notaire d'Avignon, *Franciſquette de Brandis-d'Auribeau*, ſon ayeule & ſa marreine, lui céda tous les biens qu'elle avoit en Provence. Il prit enſuite le parti de la Robe, s'établit à Avignon, où il fut Primicier de l'Univerſité en 1607. Il avoit épouſé, du conſentement de ſes pere & mere, par contrat paſſé devant *Jean Alby*, Notaire, le 11 Mai 1579, *Marguerite de Giannis*, fille de *Georges*, & de *Françoiſe Bernardy*, dont: —— 1. JEAN-BATISTE, qui ſuit; —— 2. PIERRE-FRANÇOIS, tige de la branche des Barons de Malijac, rapportée ci-après; —— 3. PIERRE, Pénitencier d'Avignon; —— 4. GILLES-GEORGES, Protonotaire Apoſtolique; —— 5 & 6. MICHEL & FRANÇOIS, Religieux; —— 7. CATHERINE, femme du Seigneur *de Beauvezet* & de Fontanille; —— 8. MARGUERITE, femme de *François de Crozet*; —— 9. & ISABELLE, Religieuſe Bénédictine.

JEAN-BATISTE TONDUTI, Seigneur de Blauvac & de Saint-Pierre de Vaſſols, rendit hommage le 31 Juillet 1646, fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi en 1651, Viguier d'Avignon en 1662, & avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Jean Richard*, Notaire, le 1 Octobre 1619, *Marie Robins*, fille d'*Alexandre*, Seigneur de Graveſon, & de *Madelene de Galiens-Vedene*. Il en eut: —— JEAN-BATISTE, qui ſuit; —— & MARGUERITE, une des fondatrices du Couvent de Notre-Dame à Avignon.

JEAN-BATISTE TONDUTI, II. du nom, Seigneur de Blauvac, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Viguier d'Avignon en 1687, 97 & 1709, Capitaine de la Compagnie des Suiſſes de la Garde du Pape, par Brevet du 18 Décembre 1668, avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Bellon*, Notaire, le 29 Janvier 1660, *Marie-Françoiſe Villardy*, fille unique de *Jacques*, & d'*Iſabelle de Berard-Labaud*, dont pour enfans: —— 1. ALEXANDRE-PAUL-ANTOINE, qui ſuit; —— 2. LOUIS-HENRI, reçu Page de la grande Ecurie du Roi, avec ſon frere aîné, en 1687, & depuis Lieutenant dans les Gardes-Françoiſes, où il fut tué à la bataille de Ramillies le 23 Mai 1706; — 3. JEANNE-ANGÉLIQUE, femme de *Joſeph-Antoine Grillet*, Marquis de Briſſac; — 4. & ELISABETH, Religieuſe Auguſtine.

ALEXANDRE-PAUL-ANTOINE TONDUTI, Seigneur de Blauvac, Page aux Ecuries du Roi, & enſuite Sous-Lieutenant aux Gardes-Françoiſes, épouſa, par contrat paſſé devant *du Puy & Fort*, Notaires, le 16 Février 1693, *Jeanne-Françoiſe de Galiens*, veuve de *François de Paniſſe*, Marquis d'Aubignan, fille de *Charles-François*, Seigneur du Caſtelet, & de *Gabrielle-Lucréce de Galiens-des-Iſſars*, dont: — 1. JOSEPH-MARC-ANTOINE, qui ſuit; — 2. HIACINTHE, mort ſans poſtérité; —— 3. JEANNE-FRANÇOISE, femme de *François Royer*, Seigneur de Châteauneuf; —— 4 & 5. & deux filles, Religieuſes.

JOSEPH-MARC-ANTOINE TONDUTI, Seigneur de Blauvac, premier Conſul d'Avignon en 1752, a épouſé, par contrat paſſé devant *Louis Deſmarais*, Notaire, le 5 Mai 1729, *Claire Maurelet*, fille de *Nicolas-Gaſpard*, Marquis de la Roquette, & de *Françoiſe-Julie Barigue*. De ce mariage il a eu: —— 1. PAUL-EUGÈNE, Page de la petite Ecurie en 1749, mort ſans poſtérité; —— 2. GABRIEL-LOUIS-GASPARD, né en 1742; —— 3. & MARIE-ELISABETH-EUGÉNIE, femme de *N... Petris*, Seigneur de Graville.

Branche des Barons de MALIJAC, *à Avignon.*

PIERRE-FRANÇOIS TONDUTI, Seigneur de Saint-Léger, ſecond fils de RAIMOND, & de *Marguerite de Giannis*, rendit foi & hommage de ſa Terre entre les mains du Recteur de la Province du Comtat Venaiſſin, le 29 Mai 1632, fut Primicier de l'Univerſité d'Avignon en 1642, Auditeur général de la Légation, par Bulles du Pape ALEXANDRE VII, de l'an 1658; Adjoint au Syndic de la Nobleſſe la même année, Conſeiller aux Conſeils du Roi, & Chevalier de ſon Ordre en 1666. Il fut un des plus ſçavans Juriſconſultes de ſon tems. *Roſſoti*, dans ſon Catalogue des Ecrivains illuſtres du Piémont & de Nice, lui rend ce témoignage: *Petrus-Franciſcus Tondutus Nicienſis.... Dominus & Toparcha ſanctæ Leodegarii.... Vir eruditiſſimus, antiquâ nobilitate & virtutibus illuſtris.* SAINT-GENIÉS, Poëte contemporain, fit graver au bas de ſon portrait quatre vers latins. Il s'appliqua aux Mathématiques & ſur-tout à l'Aſtronomie, & fut en commerce, ſur cette ſcience, avec *Gaſſendi*, *Pagan*, *Riccioli*, *Morin*, &c. & le célebre *Peyreſk*, qui l'engagea à corriger le nouvel Atlas de Ticho-Brahé, en 1628. Il mourut le 17 Septembre 1669, & avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Sauvati*, Notaire d'Avignon, le 7 Août 1618, *Marie de Guyon*, fille de *Pierre*, Auditeur général, & depuis Dataire de la Légation d'Avignon, & de *Marguerite de Julianis*. Leurs enfans furent: —— 1. PIERRE, qui ſuit; —— 2. JACQUES-MELCHIOR, Seigneur de Beauregard dans la Principauté d'Orange; — 3. autre PIERRE, Prévôt de l'Egliſe Cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux; —— 4 & 5. & deux filles, Religieuſes.

PIERRE TONDUTI, Seigneur de Saint-Léger, dont il rendit hommage le 3 Janvier 1656, obtint l'érection de la Seigneurie de *Malijac* en titre de *Baronnie*, en récompenſe de ſes ſervices, par Lettres données à Paris en 1653, & en rendit foi & hommage à la Chambre des Comptes de Montpellier le 14 Août 1664. Il avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Rémond* & *Michelet*, Notaires, le 24 Novembre 1647, *Françoiſe d'Aloard*, fille & héritiere de *Nicolas*, Seigneur de l'Iſle de Malijac en Languedoc, & de *Charlotte de Chaiſſi*, dont: —— 1. PIERRE-FRANÇOIS, qui ſuit; —— 2. PIERRE, Capitaine de Cavalerie, mort ſans alliance; —— 3. JEAN-BATISTE, mort ſans poſtérité; —— 4. ANTOINE, Prévôt de l'Egliſe Cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux; —— 5. LOUISE, femme du Marquis *de la Bartalaſſe*; — 6 & 7. & deux autres filles, Religieuſes.

PIERRE-FRANÇOIS TONDUTI, II. du nom, Seigneur de Saint-Léger, Baron de Malijac & de Beauregard, premier Conſul d'Avignon en 1703 & 1709, Viguier de cette Ville en 1704, rendit hommage au Roi, pour Malijac, le 7 Janvier 1666; au Pape, pour ſes Terres dans le Comtat Venaiſſin, le 30 Septembre 1669; & au Prince *d'Orange*, pour Beauregard, le 3 Mars 1670. Il épouſa, par contrat paſſé devant *Rogier* & *Monier*, Notaires, le 5 Mai 1678, *Jeanne de Baronceli*, fille de *Paul-Barthelemi*, Seigneur de Javon, & de *Marguerite d'Aſtuaud-de-Murs*, de laquelle il eut: —— 1. JOSEPH-PIERRE-FRANÇOIS, qui ſuit; —— 2. MARIE-FRANÇOISE, femme du Baron *de Châteaurenard*; —— 3. GABRIELLE-JEANNE, mariée à *Bernard de Guillen*, Seigneur de Puylaval; —— 4. JEANNE-GABRIELLE, femme du Baron *de Lopès*; — 5 & 6. & deux autres filles, Religieuſes.

JOSEPH-PIERRE-FRANÇOIS TONDUTI, Baron de Malijac & de Beauregard, Seigneur de Saint-Léger, Viguier d'Avignon en 1715, premier Conſul en 1725 & 1726, Syndic de la Nobleſſe du Comté Venaiſſin en 1732, enſuite Député aux Cours de Rome & de France, rendit hommage de ſes Terres au Roi & au Pape. Il épouſa, par contrat paſſé devant *Renaud*, Notaire, le 4 Juin 1710, *Louiſe-Marie de Clémens*, fille de *Jacques*, Marquis de Graveſon, & de *Marie-Thérèſe d'Icard*, dont: —— JACQUES-JEAN-BATISTE, qui ſuit; —— & FRANÇOIS-IGNACE, Chevalier de Malte, Enſeigne des Galeres du Roi en 1735, Commandeur de Saint-

Felix de Sorgues, par grace du Grand-Maître, après avoir commandé une des Galeres de la Religion en 1750.

Jacques-Jean-Batiste Tonduti, Baron de Malijac & de Saint-Léger, Page de la petite Ecurie du Roi en 1727, enſuite Sous-Lieutenant aux Gardes-Françoiſes, nommé Syndic de la Nobleſſe en 1745, & pourvu du Gouvernement du Château du Pont-de-Sorgues par le Pape, la même année, a épouſé, 1°. le 20 Décembre 1744, par traité de famille, en vertu d'une diſpenſe de la Cour de Rome, *Louiſe-Marie-Jeanne de Clémens*, ſa couſine-germaine, morte en 1765, fille d'*André*, Marquis de Graveſon, & de *Charlotte-Angélique du Deffand*, dont il a eu un garçon, mort en bas-âge; & 2°. par contrat paſſé devant *Aubery*, Notaire, le 17 Avril 1767, *Eugénie-Chriſtine-Gabrielle de Grille*, fille de *Jean-Batiſte-Marie-Achille*, Marquis d'Eſtoublon, & d'*Anne-Charlotte de Galéans-Gadagne*. De ce mariage ſont iſſus : —— Achille-Louis-Marie Tonduti, né le 11 Février 1768; —— & Charlotte-Marie-Françoise, née le 16 Mai 1769.

Les armes : *d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois molettes d'éperon d'or.* Cimier, *un Hercule iſſant, repréſenté au naturel, armé de ſa maſſue haute à la main droite.* Deviſe : etiam superata vincit. Cri de guerre, baillons nous. Supports, *deux vieillards en cotte d'armes, partie de gueules & d'argent, tenant chacun une pique en forme d'étendard à la main.* Les deux branches d'Avignon ont pour ſupports, *deux lions.* On peut conſulter, ſur cette Famille, l'*Hiſtoire de la Nobleſſe du Comté Venaiſſin, Tome III, p. 428 & ſuiv.* où la Généalogie eſt détaillée.

TONNELLIER-DE-BRETEUIL : Maiſon diſtinguée, originaire du Beauvoiſis, dont nous parlerons dans notre Supplément, ſi on nous fournit alors des inſtructions ſur l'état actuel des branches. En attendant, on peut conſulter *Moréri*, édition de 1759.

Les armes : *d'azur, à l'épervier d'or, le vol étendu, longé & grilleté auſſi d'or.*

* TONQUEDEC, en Bretagne. Seigneurie & ancienne Vicomté, avec un fort Château, qui a ſoutenu pluſieurs ſiéges, mais qui eſt aujourd'hui démantelé.

La Collégiale de ce nom fut fondée en 1490. Le Prévôt ou Doyen de cette Collégiale jouit de 2400 livres, & chaque Chanoine de 800 liv. de revenu : Tous ces Bénéfices ſont à la nomination du Vicomte de Tonquedec. Il y a auſſi neuf Juriſdictions qui en relevent, & dont les Seigneurs ſont tenus de recueillir les chef-rentes pour les reporter enſemble & à jour fixe à la recette de ladite Vicomté, poſſédée par une branche cadette de la Maiſon de Quengo, branche que nous n'avons fait qu'annoncer dans le *Tome XI* de ce Dictionnaire. D'ailleurs ce que nous y avons dit (*pag. 616 & ſuiv.*) ſur cette Maiſon étant imparfait, nous allons en rapporter ici la filiation, d'après un Mémoire dreſſé ſur titres originaux communiqués.

Cette ancienne Nobleſſe tire ſon nom de la terre de Quengo, ſituée dans le Duché de Rohan, près Pontivy.

Guy le Borgne, Auteur de l'Armorial de cette Province, dit que la Famille de Quengo eſt originairement iſſue d'une illuſtre Maiſon d'Angleterre. Mais ſans ſe livrer à des recherches puiſées dans des Chartes & l'Hiſtoire d'une Nation étrangere, on va ſe borner aux preuves tirées des titres qui ſe trouvent dans les archives de cette Maiſon, & à ce qu'en a dit l'Hiſtoire de Bretagne.

I. Alain, Seigneur de Quengo, épouſa, en 1350, *Aliénor*, autrement *Adelice de Quenecan*, fille de *Fraval*, Chevalier, Sire *de Quenecan*, dont : —— Alain, qui ſuit; — & Eon, tige de la Branche des Seigneurs de Crenolle & de Tonquedec, rapportée ci-après. Alain, I. du nom, & *Adelice de Quenecan*, ſon épouſe, donnerent, le 8 Juin 1390, à Eon, leur fils puîné, du con-

lentement d'Alain II, leur aîné, la terre de Lindreuc pour la tenir de lui en juveigneurie, avec la réſerve ſeulement des droits de chaſſe & de pêche ; & ledit Eon lui en fit hommage par *un baiſer de bouche & mains jointes*, ſuivant la coutume, & conformément à l'Aſſiſe du Duc Geffroy : cet acte fut ſcellé du ſceau d'Alain de Quengo, & de celui de *Jean de Quelen*, qui fut témoin pour ledit Eon. Nous obſerverons ici que les partages, ſuivant l'Aſſiſe du Duc Geffroy, dont l'époque remonte au commencement du XIIe ſiécle, ont toujours été, en Bretagne, la preuve la plus certaine d'une très-ancienne nobleſſe ; car les aînés ſeuls des Maiſons qui exiſtoient du tems de cette Aſſiſe, avoient le droit de partager ainſi leurs cadets.

II. Alain de Quengo, II. du nom, ſuivant *Lobineau*, Dom *Morice*, & *Paul Hay du Châtellet*, Auteur de l'Hiſtoire du Connétable *du Gueſclin*, *p.* 412, parut au nombre des Ecuyers d'*Eon de Leſnerac*, à la montre reçue à Paris le 27 Janvier 1382. Il eut pour fils :

III. Jean de Quengo, compris dans la Réformation de 1427 des Nobles de l'Evêché de Saint-Brieux, ſous la paroiſſe de Saint-Samſon. Il étoit Seigneur en l'Egliſe paroiſſiale du Mur, par repréſentation de ſon ayeule maternelle *Adelice de Quenecan*, ce qui ſe vérifie par un acte du 14 Novembre 1459, où l'on voit que Jean, Seigneur de Quengo, céde à *Guillaume*, Seigneur *du Quellenec*, le droit de ſépulture dans ſes enfeux prohibitifs en l'Egliſe paroiſſiale du Mur, qui lui appartiennent à cauſe de ſes ancêtres *de Quenecan*. Il commandoit la Nobleſſe de l'Evêché de Saint-Brieux aux années 1462 & 1465, ſuivant un extrait des montres deſdites années, levé à la Chambre des Comptes de Nantes, en préſence du Procureur-Général du Roi ; & eut de *Marguerite de Mauleon*, ſon épouſe : — Alain, qui ſuit ; — & Jean, auquel ſon frere aîné donna partage à viage, conformément à l'Aſſiſe, dans les ſucceſſions de ſes pere & mere, par acte du 16 Juillet 1492.

IV. Alain de Quengo, III. du nom, fut du nombre des Ecuyers & Officiers de la Maiſon de la Ducheſſe *de Bretagne* en 1475, & Jeanne de Quengo étoit compriſe au nombre des Dames & Demoiſelles de la Ducheſſe en 1480, ſuivant Dom *Morice*, *Tome III* de ſes preuves, *colon.* 298 & 387. Alain épouſa *Richarde Lépervier*, fille de *Robert*, Chevalier, Seigneur de Saint-Thomas, dont il eut

V. François de Quengo, ſeulement cité dans la Réformation de 1513, par laquelle il eſt reconnu que la terre de Quengo eſt complette d'ancienneté ſans aucune annexe de rôture. Il décéda ſans enfans mâles, ne laiſſant qu'une fille, nommée Marguerite, qui porta la terre de Quengo dans la Maiſon de MM. *Henry* ; ce qui eſt prouvé par un aveu du 3 Juillet 1565, rendu à la Vicomté de Rohan par *Jean Henry*, qui déclare tenir la terre de Quengo de la ſucceſſion de Marguerite de Quengo, ſa mere, & de plus que la terre de Lindreuc eſt tenue de lui *en juveigneurie pour avoir été baillée à* Eonet de Quengo, *fils juveigneur de* Alain de Quengo, *& de Adelice de Quenecan, ſa femme ; pere & mere dudit* Eonet. L'original de cet aveu eſt aux archives du Château de Blin, & on en a levé un extrait duement légaliſé.

Branche des Seigneurs de Crenolle, &c.

II. Eon ou Eonet de Quengo, fils juveigneur d'Alain I, & d'*Adelice de Quenecan*, rendit aveu, le 6 Juillet 1412, à la Vicomté de Rohan, de la terre de Lindreuc, comme la tenant de ſon frere aîné en juveigneurie. L'original de cet acte eſt aux archives du Château de Blin, & ſcellé du ſceau de la Maiſon de Quengo. Le 1 Octobre 1415, comme féodé de Penthiévre, il fit auſſi, pour ſa terre du Rochay, une déclaration, aux Seigneurs *de Penthiévre*, de vente faite ladite année en la forêt de Moncontour : cet acte eſt ſcellé du ſceau dudit Eon de Quengo, cerné ou environné de la deviſe de ſes armes. Quelques années après, il fut du nombre des Seigneurs Bretons qui ſe liguerent à Vannes contre les Penthiévres pour le Duc *de Bretagne*. On le voit cité depuis

dans plusieurs Etats avec JEAN DE QUENGO, son fils, au nombre des Gentilshommes de la Maison du Duc. Dom *Morice, Tome II* de ses preuves, *colon.* 1061, 65, 67 & 69. Il y est aussi fait mention d'un YVON DE QUENGO, Maréchal de Salle de la Duchesse. EON DE QUENGO avoit épousé, dès l'an 1380, *Guillemette le Provoſt*, fille unique, d'une branche de la Maison *le Provoſt-de-la-Touſche*. Cette héritiere, riche & de naissance distinguée, porta les terres du Rochay & de la Hardiais dans la Maison de QUENGO, où, depuis ce mariage, elles se sont perpétuées successivement, de pere en fils, jusques & compris ANNE-LOUIS DE QUENGO, Marquis de Crenolle, qui en est encore aujourd'hui Seigneur, ce qui fait une possession de quatre siécles. De cette alliance naquirent: — JEAN, qui suit; — & GUILLAUME: ce dernier n'a point fait souche. Il vendit à son frere, le 24 Septembre 1438, tous ses droits dans les successions de ses pere & mere, & en 1440 le Duc le nomma le troisieme des onze Seigneurs qu'il envoya vers CHARLES, Duc D'ORLÉANS, pour être décorés du Collier de l'Ordre du *Porc-Epic*, autrement dit *du Camail:* c'est ce qui est rapporté par Dom *Morice, Tome II* de ses preuves, *col.* 1438. Suivant l'Histoire des Ordres de Chevalerie, qui est à la Bibliothéque du Roi, celui-ci fut institué la même année, & dans la même forme que celui de la Toison d'or. L'un & l'autre n'étoient composés que de 31 Chevaliers, obligés de faire preuve de bonne, grande & ancienne noblesse, qui avoient le Duc pour chef.

III. JEAN DE QUENGO, I. du nom de sa Branche, Seigneur du Rochay, &c. compris, comme on l'a dit ci-dessus, avec EON, son pere, au nombre des Gentilshommes de la Maison du Duc, & mentionnés l'un & l'autre dans l'Histoire de Bretagne, fut demandé au Duc *François de Bretagne*, avec quelques autres Gentilshommes, pour la garde & sûreté des Places du Vicomte de Rohan, ce qui fut accordé audit Seigneur *de Rohan* par Lettres du 1 Septembre 1499. Dom *Morice, Tome II, col.* 1513. Il épousa *Perine de Bruc*, dont: — 1. ROLAND, qui suit; — 2. AMAURY; — 3. GUILLAUME; — 4. & CATHERINE. Ces enfans furent partagés, tant comme juveigneurs qu'à viage, conformément à l'Assise.

IV. ROLAND DE QUENGO, Seigneur du Rochay, compris parmi les Nobles de Moncontour lors du Parlement tenu à Vannes en 1462, épousa *Béatrix*, fille de *Roland*, Sire *du Guemadeuc*, & de *Catherine de Roſtrenen* (deux Maisons éteintes, & que les Historiens de Bretagne mettent au nombre des plus illustres de la Province). De ce mariage vinrent: — 1. GUYON, qui suit; — 2. JEAN; — 3. FRANÇOIS; — 4 & 5. MADELENE & MARGUERITE.

V. GUYON DE QUENGO, Seigneur du Rochay, épousa *Peronelle de Beaugier*, héritiere de Veaudeguy, dont pour fils unique

VI. JEAN DE QUENGO, II. du nom, Seigneur du Rochay, qui passa, le 28 Novembre 1520, un acte de partage avec son oncle-germain sur la succession de ROLAND DE QUENGO & de *Béatrix du Guemadeuc*, ses ayeul & ayeule, dans lequel acte il est rapporté que les terres & héritages baillés en partage audit puîné de son pere, sont pour les tenir pendant sa vie seulement comme juveigneur de bonne maison. Le même JEAN DE QUENGO commandoit une Compagnie de Gentilshommes, suivant un certificat du Seigneur *de Bouillé*, Lieutenant-Général pour le Roi en Bretagne, daté du 3 Avril 1559, accordé au Sieur *de Pontgreal*, comme il avoit été employé au service du Roi sous la charge du Capitaine QUENGO. Il fut aussi nommé Inspecteur de l'arriere-ban de l'Evêché de Vannes, par brevet du 24 Septembre 1553, signé de *Jean de Bretagne*, Comte de Penthiévre, & Lieutenant-Général pour le Roi. De *Françoiſe de Linieres*, son épouse, fille de *François*, Chevalier, Seigneur de la Motte-rouge, & de *Jeanne du Bellé*, il eut: — FRANÇOIS, qui suit; — & RENÉE, femme de Messire *François de Chambalant.*

Dans une Enquête du 30 Avril 1564, composée de plusieurs témoins, faite par le Présidial de Vannes, à la réquisition d'*André de Bréhant*, Seigneur du Glescouet, on trouve que *François de Bréhant*, fils aîné d'*Alain*, avoit épousé ISABEAU DE QUENGO, dont il eut *Jean*, pere dudit *André*. Ce *François de Bré-*

hant mourut en 1519. Le premier témoin dépose avoir connu plusieurs filles de la Maison de *Bréhant*, dont l'une avoit été mariée dans la Maison de QUENGO, l'autre dans celle *du Poulduc*, & la troisieme dans celle *du Vau*.

VII. FRANÇOIS DE QUENGO, Seigneur du Rochay, commandoit, ainsi que son pere, une Compagnie en 1589; & épousa *Jacquemine de Bourgneuf*, fille aînée de *René*, Chevalier, Seigneur de Cucé & d'Orgeres, premier Président au Parlement de Bretagne, dont: — 1. RENÉ, qui suit; — 2. JEAN, tué au siége de la Rochelle; — 3. & RENÉE, femme de *N... du Châtellier*, Chevalier, Seigneur de la Hautais, Président au Parlement de Bretagne.

VIII. RENÉ DE QUENGO, I. du nom, Seigneur du Rochay, &c. épousa, le 17 Juillet 1616, *Silvie d'Epinay*, fille de *François*, Sire d'*Epinay*, Marquis de Broons, & de *Silvie de Rohan*; celle-ci fille de *Louis*, Prince de Guémené, &c. & de *Léonore de Rohan*. Il eut de son mariage: — 1. FRANÇOIS, connu sous le nom de *Comte de Tonquedec*, tué au Siége de Bergues le 1 Août 1646. Quelques mois auparavant, la Reine Régente, ANNE D'AUTRICHE, par Lettres du 21 Avril de la même année, l'avoit exempté, en considération de ses services, du rachat dû au Roi sur la Vicomté de Tonquedec, à cause du décès de son pere. *Bussy-Rabutin*, dans ses Mémoires, Edition de 1679, en parlant du Siége de Bergues, fait mention dudit *de Tonquedec*: RENÉ, son frere, qui étoit au même Siége, le fit transporter en Bretagne pour être inhumé dans le tombeau de ses peres, en l'Eglise de Langast, dont les Seigneurs de Quengo sont Fondateurs; — 2. RENÉ, qui suit; — 3. SILVESTRE, Baron du Pontgamp, Seigneur de Crenolle, Penhoët, &c. qui épousa *Marie-Anne du Plessier-de-Genonville*, dont JULIE, mariée à JOSEPH DE QUENGO, I. du nom, son cousin-germain, mentionné ci-après; — & plusieurs filles.

IX. RENÉ DE QUENGO, II. du nom, Seigneur du Rochay, Tonquedec & autres Terres considérables, devenu l'aîné par la mort de FRANÇOIS, son frere, produisit en 1668, avec SILVESTRE, son puîné, ses titres à la Chambre établie par le Roi pour la Réformation de la Noblesse, & par Arrêt de 1669, l'aîné comme le puîné, furent maintenus dans la qualité de *Chevaliers* & de *Gentilshommes d'ancienne extraction*. RENÉ DE QUENGO fut nommé Député en Cour pour l'ordre de la Noblesse le 3 Août 1683. Il avoit épousé 1°. en 1659 *Simonne de Perefixe*, fille de *Charles de Perefixe*, Chevalier, Seigneur de Beaumont, Commandant pour le Roi des Ville & Château de Nantes, & niéce d'*Hardouin de Perefixe*, Précepteur de LOUIS XIV & ensuite Archevêque de Paris; & 2°. par contrat du 8 Septembre 1667, *Françoise-Silvie d'Epinay*, fille d'*Urbain*, Marquis de Vaucouleurs, & de *Servanne Frotet*. Il donna la Vicomté de Tonquedec à cette seconde femme, en raillette d'une donation faite par le Marquis d'*Epinay-Broons*, parent commun des deux contractans. Du premier lit vinrent: — 1. GUILLAUME, tué en Italie, étant Officier au Régiment du Roi; — 2. JOSEPH, qui suit; — 3. SILVIE, mariée à *Guillaume Dinan du Breil*, Marquis de Rays, dont la petite fille est entrée dans la Maison *de Chabot-Rohan*. Du second lit il y eut plusieurs enfans, entr'autres: — 4. RENÉ, Comte de Tonquedec, fils aîné, tige de cette branche rapportée ci-après; — 5. CAMILLE, appellé *le Chevalier de Tonquedec*, tué vers le commencement de ce siécle, servant dans le Régiment des Dragons de Bretagne; — 6. & ELISABETH, mariée, en 1709, à *Jean Coupé*, Seigneur des Essarts, Capitaine au Régiment de la Reine, Dragons, & Chevalier de Saint-Louis.

Ledit RENÉ DE QUENGO, II. du nom, étant décédé en 1703, *Françoise-Silvie d'Epinay*, sa veuve, fut élue tutrice de ceux des enfans qui étoient encore en minorité. Du nombre des nominateurs furent le Prince *Henri de Lorraine*, Pair & Grand-Ecuyer de France, comme cousin desdits enfans, à cause de *Madelene d'Epinay*, son épouse, suivant sa procuration passée le 30 Juillet 1703 devant les Notaires à Paris; le Prince *de Rohan-Soubise*, aussi un des parens à cause de *Silvie de Rohan*, suivant Lettre du 24 Août 1703; *Jean-Gustave*, Sire *de Rieux*, suivant aussi procuration passée devant les Notaires à Paris le 8 Septembre 1703; & plusieurs autres Seigneurs de naissance distinguée.

X. Joseph de Quengo, I. du nom, Seigneur du Rochay, &c. épouſa, par contrat du 15 Novembre 1697, Julie de Quengo, ſa couſine-germaine, fille de Silvestre de Quengo, Baron du Pontgamp, Seigneur de Crenolle, Penhoët, & de *Marie-Anne du Pleſſier-de-Genonville*, rapportés ci-devant. De ce mariage il a eu : — 1. Joseph, qui ſuit ; — 2. N... de Quengo, appellé *le Chevalier de Crenolle*, mort au Siége de Trarbach, ſervant dans le Régiment de Roſnivinen, en 1733 ; — & autres enfans qui ne ſe ſont point mariés.

XI. Joseph de Quengo, II. du nom, Seigneur du Rochay, Comte de Crenolle, &c. fut Capitaine au Régiment du Roi, & épouſa, le 8 Juillet 1730, *Thérèſe-Charlotte-Dorothée de Beauvau*, fille de *Claude-Charles de Beauvau*, & de *Claire-Eugénie le Sénéchal de Carcado*, dont : — 1. Gui-Auguste-Ange, Marquis de Crenolle, qui commença de ſervir, en qualité de Lieutenant en ſecond, au Régiment du Roi le 27 Mars 1749 ; de Guidon de la Gendarmerie en 1757, avec commiſſion de Lieutenant-Colonel de Cavalerie le 29 Septembre de la même année ; d'Enſeigne de Gendarmes de Flandres en 1759 ; fut bleſſé le 1 Août ſuivant à la bataille de Minden d'un coup de feu à la jambe, & mourut, le 11 du même mois, des ſuites de ſa bleſſure ; — 2. Anne-Louis, qui ſuit ; — 3. & Jean-Louis, Abbé, mort au Séminaire de Liſieux en 1758.

XII. Anne-Louis de Quengo, Seigneur du Rochay, de Crenolle, Penhoët, la Hardiais, Limoëlan, la Touſche-du-Bos, la Villegourio, Coneant, les Cloëts, & la Villemaupetit, connu d'abord ſous le nom de *Chevalier de Crenolle*, devenu *Marquis de Crenolle*, & chef des nom & armes de ſa Maiſon après la mort de ſon frere aîné, ſervit d'abord au Régiment du Roi. Sa Majeſté, en 1761, lui accorda le Régiment de la Marche Province. Après la réforme de ce Régiment, il a obtenu celui de l'Iſle de France, ci-devant Montmorin, en 1762, puis en Décembre 1764 a paſſé à celui de Béarn, & a été fait Brigadier d'Infanterie le 3 Janvier 1770. Il eſt veuf, depuis le 18 Novembre 1776, de *Françoiſe-Marguerite Megret-d'Etigny*, qu'il avoit épouſée le 24 Août 1763, fille *d'Antoine Megret-d'Etigny*, mort Intendant des Armées du Roi, d'Auch & de Pau, & de *Françoiſe Thomas de Pange*. De ce mariage il a deux enfans, ſçavoir — Gui-Auguste-Ange-François, né le 10 Juin 1764 ; — & Anne-Marie-Louise, née le 21 Décembre 1765.

Branche de Tonquedec.

X. René de Quengo, III. du nom, Comte de Tonquedec, fils aîné de René II, & de *Françoiſe-Silvie d'Epinay*, ſa ſeconde femme, ſervit d'abord dans la Marine, puis dans le Régiment du Roi. Il épouſa, en 1709, *Catherine de Revel*, fille de *Jean*, & de *Catherine Chauvel-de-la-Haye*, dont ſont iſſus : — René, qui ſuit ; — & Joseph-Scholastique, mentionné après ſon frere.

XI. René de Quengo, IV. du nom, Comte de Tonquedec, a épouſé, le 6 Juillet 1758, *Anne-Marie Petor*, fille d'*André*, Conſeiller-Secrétaire du Roi en la grande Chancellerie, & de *Marie-Anne Gerard*, dont : — René de Quengo, né le 19 Juin 1763, reçu Page en la petite Ecurie du Roi le 8 Avril 1777 ; — & Marie-Josephe-Catherine-Pélagie, née le 6 Juin 1765.

XI. Joseph-Scholastique de Quengo, frere puîné de René, IV. du nom, eſt entré Sous-Lieutenant au Régiment de Berri en 1746, s'eſt trouvé, en 1747, aux Siéges de Liſchinſouf, de Hulſt, d'Axel, de Berg-Op-Zoom & de Lillo ; & en 1748 à celui de Maſtricht. Une maladie l'ayant mis hors d'état, pendant plus d'un an, de continuer ſon ſervice, il s'eſt retiré en 1754. Cependant, lors de la deſcente des Anglois devant Saint-Malo, en 1758, il fut du nombre des Gentilshommes qui formerent entr'eux une Compagnie, qui, juſqu'au départ des Anglois, occupa toujours le poſte d'honneur, & il fut élu Brigadier de cette Compagnie. Il a épouſé, en 1770, *Françoiſe de Calloët-Lanidy*, fille de *François*, Comte de Lanidy, dont un fils, nommé Joseph, & trois filles.

Les armes : *d'or, au lion de ſable, armé & lampaſſé de gueules.*

Cette Maiſon eſt alliée avec celles de *Beauvau*, *Bréhant*, *Chabot*, *Rohan*, *Lorraine*,

Lorraine, le Sénéchal-Carcado, Epinay, le Provoſt, du Guemadeuc, Quenecan, Roſtrenen, &c.

* TOUIGNAN : Fief noble, diſtant de trois lieues de Bordeaux, ſitué dans la paroiſſe de Saint-Loubes, entré, par alliance, en 1689, dans une branche de la Famille noble DE LA CROIX, dont nous allons donner ici la Généalogie, d'après les titres originaux qui nous été communiqués.

Cette ancienne Famille, originaire du Nivernois, a formé pluſieurs branches ; celles des Seigneurs DE LA CROIX en Nivernois ; des Seigneurs DE JOVELLE ; DU REPAIRE, & DE PIOSARD, toutes trois établies en Périgord. De cette derniere branche eſt ſortie celle de LA CROIX-DE-TOUIGNAN, établie à Bordeaux depuis 1689, comme on va le voir.

I. Le premier, depuis lequel on a une filiation ſuivie, eſt JEAN DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Croix en Nivernois, qui vivoit en 1420, & eut pour fils :

II. PIROTIN DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Croix, qui ſervit longtems dans les armées, & légua, par ſon teſtament du 20 Mai 1491, paſſé dans la Seigneurie de la Croix, au nommé *Jean Gautier*, ſon Ecuyer, qui l'a ſuivi au ſervice, tous ſes accoûtremens de guerre. L'original de ce teſtament, où il eſt dit fils de JEAN, ſe trouve dans les archives de la Branche de Jovelle près la Tour blanche en Périgord, & il en a été délivré une copie en bonne forme au chef actuel de celle DE LA CROIX-DE-TOUIGNAN. Ledit PIROTIN laiſſa de ſa femme, dont le nom eſt ignoré : — 1. JACQUES, Ecuyer, Seigneur de la Croix, qui reſta dans le Nivernois. On ne connoît point ſa poſtérité, qui eſt éteinte ; mais on ſçait que la terre DE LA CROIX, que ceux de cette Branche y poſſédoient, a paſſé dans la Maiſon de *Murat* d'Auvergne, & eſt aujourd'hui dans celle de *Dreuil-d'Havré ;* — 2. & PIERRE, qui ſuit.

Capitaine de 50. hommes d'armes des ordonnances,

III. PIERRE *aliàs* PERIN DE LA CROIX, Ecuyer, vint en Périgord à la ſuite du Seigneur *de Mareuil*, comme il appert par ſon teſtament fait le 11 Mai 1514, & par celui de ſon pere. Il s'y maria avec noble *Marguerite de Pecou*, riche héritiere, dont il eut

Commandant d'une Compagnie d'arbalétriers

IV. MICHEL DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur du Clos, qui épouſa *Louiſe Martin*, laquelle teſta le 15 Juillet 1530, & laiſſa

Fut au ban de l'Angoumois en 1549, &

V. ARNAUD DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Jovelle, qui teſta le 14 Août 1570. Il avoit épouſé, par contrat du 13 Janvier 1539, *Claire de Mercier*, fille de *Pierre de Mercier*, Seigneur de la Jarte, & d'*Honorette Rouſſeau*. Elle lui apporta la Seigneurie de Jovelle, & eut pour enfans : — 1. PIERRE DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Jovelle, qui a formé cette Branche, dont il ne reſte que MARIE-ANDRÉE DE LA CROIX, veuve, depuis neuf à dix ans, d'*Elie Joumard des Achards*, Vicomte de Leger, & MARIE DE LA CROIX, ſa ſœur, veuve, depuis ſept à huit ans, du Seigneur *Déjean-de-Jobertie*, entre les mains deſquelles ſont les teſtamens & autres titres depuis JEAN, Ecuyer, Seigneur de la Croix ; — 2. JEAN, Ecuyer, Seigneur du Repaire, tige de cette Branche établie auſſi en Périgord, où elle ſubſiſte encore ; mais dont nous ne pouvons donner la filiation faute d'*inſtructions* ; — 3. & autre JEAN, qui ſuit, auteur de la Branche de Pioſard, dont deſcendent les Seigneurs DE LA CROIX-DE-TOUIGNAN, établis à Bordeaux.

VI. JEAN DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Douzac, de la Jarte & du Pinié, partagea avec ſes deux freres aînés les ſucceſſions de leurs pere & mere, par acte du 8 Juin 1573, teſta le 12 Novembre 1610 ; & avoit épouſé *Jeanne Sequaire de Veyret*, d'une Famille noble du Périgord, dont

VII. GUILLAUME DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Jarte & du Pinié, qui teſta le 17 Mai 1644. Il avoit épouſé *Jeanne de Mourcinq*, & en eut

VIII. GABRIEL DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Jarte & de Pioſard en Périgord, Avocat au Parlement de Bordeaux, marié, par contrat du 15 Février 9/

1656, avec *Paule Mege*, fille d'*Armand Mege de Riberac*, & de *Marie Boule*, dont

IX. Guillaume de la Croix, Ecuyer, Seigneur de la Jarte & de Piosard, Avocat au Parlement de Bordeaux, mort en 1717. Il y avoit épouſé, par contrat du 16 Septembre 1689, *Marie Conhil*, fille de *Jean Conhil*, & de *Jeanne Pouyade*. Elle lui apporta la Seigneurie ou Fief noble de Touignan dans la Paroiſſe de Saint-Loubes près Bordeaux. De ce mariage naquirent : — 1. Gabriel, qui ſuit; — 2. Jérôme de la Croix-de-Piosard, Ecuyer, qui s'eſt marié à la Martinique & a laiſſé un fils vivant, N... de la Croix-de-Piosard, Ecuyer, marié à une Demoiſelle *Baulos*; — 3. Joseph, mort dans les guerres de Prague; — 4. Marthe, mariée avec *André de Rubran*, Ecuyer; — 5. & Paule, mariée au Sieur *Malbec*, Avocat à Bordeaux.

X. Gabriel de la Croix, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Touignan, Avocat au Parlement de Bordeaux, vendit les biens qu'il avoit en Périgord, & eſt mort en 1749. Il avoit épouſé, par contrat du 7 Novembre 1731, *Marie du Perrieu*, fille de *Jérémie du Perrieu*, Conſeiller du Roi & Greffier en Chef du ~~même Parlement~~, & de ~~N...~~ *de Solminiac-de-Chaulne*, d'une des plus anciennes Familles du pays, dont étoit le bienheureux *Alain de Solminiac*, Evêque de Cahors, qui réforma l'Ordre de la Chancelade, & fut béatifié. Ayant été impoſée à la taille, elle produiſit les titres de feu ſon mari, avec un arbre généalogique remontant à l'an 1420, & prouva qu'il étoit iſſu de *race noble* en ligne directe de l'ancienne Famille de la Croix, dont l'origine de la nobleſſe eſt enſevelie dans l'antiquité; en conſéquence elle obtint une Sentence rendue à Bordeaux au Bureau de l'Election de Guienne le 2 Septembre 1772, qui fit défenſes aux Collecteurs, qui entreront en charge à l'avenir, de comprendre ni cotiſer la ſuppliante, veuve du Sieur Gabriel de la Croix, Ecuyer, ſous ſon nom, ni ſous quelqu'autre que ce puiſſe être, directement ni indirectement; & ordonna que la ſomme qu'elle avoit payée ſeroit repartie pour l'année ſuivante 1773, par les Collecteurs, ſur tous les habitans taillables de la Paroiſſe, pour être remiſe à la ſuppliante ſur ſa ſimple quittance, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom. Gabriel de la Croix, II. du nom, a laiſſé de ſon mariage avec *Marie du Perrieu* : — 1. Jean-Batiste-Jérémie, qui ſuit; — 2. Gabriel, ancien Garde-du-Corps du Roi, non marié; — 3. Marie-Angélique; — 4. Elisabeth; — 5. Geneviéve; — 6. & Marie, Religieuſe.

XI. Jean-Batiste-Jérémie de la Croix, Ecuyer, Seigneur de Touignan, ancien Gendarme de la Garde du Roi, a épouſé, ~~le 27 Août~~ 1757, *Marie Aubert*, fille d'*Alexandre Aubert*, & de *Madelene Cognoy*, dont : — 1. Jean-Batiste de la Croix, Ecuyer, né le 15 Mai 1759, reçu, le 17 Mai 1767, Gendarme de la Garde du Roi, & Sous-Lieutenant au Régiment d'Agenois depuis le 1 Juin 1777; — 2. Marie-Sophie, née le 2 Février 1758; — 3. Marie-Rosalie, née le 8 Mars 1761; — 4. Marie-Mélanie, née le 21 Mai 1764; — 5. Marie-Elisabeth-Durivette, née le 21 Mai 1765; — 6. & Marie-Geneviéve-Adélaïde, née le 13 Septembre 1766.

Les armes : *d'argent, à une croix d'azur, ſur laquelle eſt appuyé un lion de gueules, armé & lampaſſé.*

TOUR (de la), en Lauraguais : Maiſon qui a l'avantage, peu commun, de remonter, par titres authentiques, ſes filiations dans la plus haute antiquité. Elle eſt redevable de cette faveur à la piété de ſes auteurs, & à leur bienfaiſance envers l'Egliſe.

En effet cette Maiſon, établie depuis environ 600 ans en Lauraguais, a recouvré la plus grande partie de ſes titres dans les archives du Prieuré de Notre-Dame de Prouille, dont les Seigneurs de la Tour ont été bienfaiteurs dans les ſiécles les plus reculés. Une ſource auſſi pure eſt à l'abri de la critique & du plus léger ſoupçon : l'autre partie de ſes titres eſt en originaux ou par co-

pies en forme, émanées de ces dépôts, dont l'authenticité eſt univerſellement reconnue. Ainſi on peut hardiment entreprendre d'écrire la Généalogie de la Maiſon DE LA TOUR, & l'établir ſur de ſolides fondemens. C'eſt à la lueur du flambeau de la vérité, que tout Hiſtorien Généalogiſte peut marcher, d'un pas ferme, dans les ténebres de l'antiquité, & ſortir victorieux de cette carriere, que quelques Ecrivains ont oſé parcourir, à la faveur du menſonge & de l'illuſion la plus caractériſée. Si de pareils Ecrivains ont eu aſſez de force pour en impoſer au Lecteur, par une vraiſemblance combinée dans leur propre imagination, quel ſuccès ne doit-on pas attendre de notre travail, qui ſera appuyé des preuves les plus inconteſtables ?

La Maiſon DE LA TOUR pourroit porter ſon nom à ces tems, où l'on commença à en adopter ; mais comme notre but eſt de ne rien donner qui ne ſoit ſolidement prouvé, on ſe contentera de dater de BERNARD DE LA TOUR, fait Chevalier, en 1244, par RAIMOND VII, Comte DE TOULOUSE, avec GUILLAUME DE LA TOUR, ſon frere.

Ce BERNARD DE LA TOUR eſt, au rapport du P. *Anſelme* & de *Moréri*, derniere Edition (*a*), un des auteurs de la Maiſon DE LA TOUR-D'AUVERGNE, par BERTRAND DE LA TOUR, ſon petit-fils, marié, en Auvergne, avec *Béatrix d'Oliergues*, & il l'eſt auſſi de la Maiſon DE LA TOUR en Lauraguais, par BERNARD DE LA TOUR, ſon autre petit-fils, marié à *Condorce de Châteauneuf*, ainſi qu'il ſera prouvé dans le cours de cette Généalogie par filiation ſuivie depuis BERNARD, fait Chevalier, juſqu'à ce jour. C'eſt donc à l'époque des mariages de ces deux freres, que l'ancienne Maiſon DE LA TOUR ſe diviſa en deux principales branches ; l'une a continué ſa lignée, en Auvergne, par ledit BERTRAND, qui épouſa *Béatrix d'Oliergues*, d'où ſont iſſus les Ducs *de Bouillon* d'aujourd'hui, dont la Généalogie eſt rapportée dans l'*Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, Tome IV, p. 524 & ſuiv.* Edition de 1728 ; l'autre, eſt la Maiſon DE LA TOUR en Lauraguais, dont nous rapporterons ci-après la Généalogie.

Mais avant d'établir ſa filiation, nous croyons devoir donner une idée générale des poſſeſſions de cette Maiſon. Nous obſerverons auſſi que BERNARD DE LA TOUR, ſon auteur certain, & frere de GUILLAUME DE LA TOUR, fait Chevalier en même tems que lui, eut encore un autre frere, nommé PONS DE LA TOUR, auſſi qualifié Chevalier, dont nous parlerons d'abord. Elle a été conſtamment attachée au ſervice militaire, comme on le verra dans la ſuite, & a contracté des alliances avec les meilleures Maiſons du Royaume. Nous dirons ſeulement ici que par celle qu'elle a avec la Maiſon d'*Aumale*, elle eſt alliée à celles de *Villiers-l'Iſle-Adam* & de *Neſle*, qui le ſont aux Maiſons de *Pot-de-Saint-Paul*, de *Montmorency*, de BOURBON-CONDÉ & BOURBON-CONTI, *Melun*, *Rohan*, *Bournonville*, *Durfort-Duras* & *Noailles*. Ces alliances prouvent la grandeur des Seigneurs DE LA TOUR du Lauraguais, & la haute conſidération dont ils ont joui dans tous les tems.

Les poſſeſſions conſidérables que cette Maiſon a ſucceſſivement eues dans le Lauraguais depuis la fin du XIIIe ſiécle, ſont les Seigneuries de *Montauriol*, *Laurac*, *Laurac-Buc*, le *Mortier*, *Cumier*, la *Salle*, *Saint-André-de-Lauſil*, *Puiluna*, *Lauzerville*, *Juſes*, *Monteſquieu*, *Vielleviguе*, *Morville*, *Gardouch*, la *Baſtide-d'Anjou*, *Montferrand*, *Maurens*, *Montbrun*, *Caſtanet*, *Auſeville*, *Lantorville*, *Ramonville*, la *Mothe*, *Veilles*, *Montmaur*, *Saint-Paulet*, *Len-*

(*a*) Il eſt ſurprenant que ces Hiſtoriens qui ſe ſont appuyés de l'autorité de *la Faille*, en ſon *Traité de la Nobleſſe des Capitouls de Toulouſe, p. 111*, édition de 1707, pour l'article de BERNARD DE LA TOUR, fait Chevalier, ayent gardé le ſilence ſur ce qu'il dit à l'occaſion de ce même BERNARD & de GUILLAUME DE LA TOUR, faits en même-tems Chevaliers, qu'il annonce *être iſſus des anciens* LA TOUR, *bienfaiteurs du Prieuré de Prouille, dont la Famille*, ajoute LA FAILLE, *ſubſiſte encore ſous le nom de la Terre de Saint-Paulet en Lauraguais.*

cang, *Gourvielle* & *Saint-Germain*. La plus grande partie de ces Terres eſt ſortie de la Maiſon, tant par le mariage des filles, que par les aliénations qui en ont été faites. Voilà en abrégé une idée générale de la Maiſon DE LA TOUR, établie dans le Lauraguais depuis environ ſix ſiécles. Nous allons paſſer maintenant à ſa Généalogie. Pour le faire avec ordre, & ne point interrompre la filiation depuis BERNARD DE LA TOUR, nous la commencerons par PONS DE LA TOUR, dont la poſtérité ne nous eſt connue que juſqu'à ROGER, ſon fils; enſuite nous donnerons la branche de GUILLAUME DE LA TOUR, frere de PONS, qui s'eſt diviſée en pluſieurs rameaux; & après celle-ci nous paſſerons à la branche de BERNARD DE LA TOUR, que nous ſuivrons ſans interruption juſqu'à ce jour. Le Lecteur eſt déja prévenu qu'il ne ſera hazardé aucun fait dans cette Généalogie, la vérité ſeule en fera la baſe.

I. PONS DE LA TOUR, qualifié *Chevalier* & Co-Seigneur de Montauriol dans un acte du 26 Janvier 1309, où ſon fils le rappelle, étoit mort avant le 7 des Ides ou 9 Juillet 1269, ſuivant un acte de cette date, où on lit que GUILLAUME DE LA TOUR, ſon frere, avoit fait des libéralités au Prieuré de Notre-Dame de Prouille, tant en ſon nom qu'en celui de ROGER, ſon neveu, fils de PONS DE LA TOUR, ce qui prouve que GUILLAUME étoit alors tuteur de ſon neveu, dont le pere étoit décédé. Le nom de la femme dudit PONS ne nous eſt pas connu; mais ROGER, qui ſuit, ſon fils, le rappelle encore dans une vente qu'il fit au même Prieuré de Prouille le 6 des Ides ou 10 Mars 1286.

II. ROGER DE LA TOUR, Damoiſeau, Co-Seigneur de Montauriol, né vers 1260, fut, après la mort de PONS, ſon pere, ſous la tutelle de GUILLAUME DE LA TOUR, ſon oncle, qui avoit déja ſtipulé pour lui avant le 7 des Ides ou 9 Juillet 1269, lorſqu'il donna quittance, au Prieur de Prouille, de la ſomme de 700 ſols Touloufains qu'il en avoit reçus, en conſidération des biens qu'il avoit donnés à ſon Monaſtere, tant en ſon nom qu'en celui de ROGER DE LA TOUR, ſon neveu. Le ſuſdit ROGER vendit tous les biens qu'il poſſédoit au territoire de Lauſil en Lauraguais, au même Monaſtere de Prouille, par acte du troiſieme jour *in exitu Januarii* 1280, dans lequel il a la qualité de *Damoiſeau*, & déclare qu'il eſt majeur de 14 ans & mineur de 25 ans, ce qui fait préſumer qu'il pouvoit alors être âgé de 20 ans. Il donna, à bail emphytéotique, partie d'une piéce de terre ſituée au territoire d'Arborens, par acte du jour des Calendes de Février ou 1 Février de la même année 1280, paſſé devant *Bernard Dubois*, Notaire de Laurac, où il eſt qualifié *Co-Seigneur de Montauriol*. Il vendit encore, le 6 des Ides ou 10 Mars 1286, au Monaſtere de Prouille, les biens qu'il poſſédoit dans la dixmerie de Saint-André de Lauſil en Lauraguais, par indivis avec JEAN DE LA TOUR & ſes freres, ſes couſins. Dans cet acte il ſe qualifie *Damoiſeau*, *& fils de défunt* PONS DE LA TOUR, *Chevalier*. BERNARD DE LA TOUR, I. du nom, ſon oncle, ſtipula pour lui dans deux actes; l'un, du 29 Août 1288, qui prouve qu'ils étoient Co-Seigneurs de la dixmerie de Puiluna; & le ſecond, du 10 des Calendes de Juin ou 23 Mai 1290, où l'on voit qu'ils poſſédoient, en commun, des biens dans le territoire de Fajac, avec le Roi & *Bernard de Villeneuve*, Damoiſeau. Il approuva lui-même une vente, par acte du 12 des Calendes de Décembre ou 20 Novembre 1302, paſſé devant *Raimend Yſard*, Notaire Royal de Laurac, en qualité de Co-Seigneur de Montauriol pour cinq portions: cet acte porte que le Roi étoit Co-Seigneur des deux autres portions de cette Seigneurie, comme étant aux droits de PONS-GUILLAUME DE LA TOUR, Chevalier, & PIERRE-ROGER DE LA TOUR, Damoiſeau: la filiation de ces derniers ne nous eſt point connue. Il fit encore deux ventes au Monaſtere de Prouille; la premiere, en date du 10 des Calendes de Novembre ou 23 Octobre 1303, paſſée, au lieu d'Agaſſens, devant *Arnaud Gailhard*, Notaire public de Manſo, d'une redevance en cire, qu'il avoit en la dixmerie de *Caſali Ranulphi*, en préſence d'ARNAUD DE LA TOUR, Damoiſeau, Co-Seigneur de Montauriol; & l'autre, par acte du 7 des Calendes de Février ou 26 Janvier 1309, paſſé, au même lieu d'Agaſſens, devant *Bernard Tornier*, Notaire de Saint-Felix, dans lequel il ſe dit *fils de*

PONS DE LA TOUR, *Chevalier, Co-Seigneur de Montauriol.* Il ne paroît pas que ROGER ait eu de postérité.

Branche de GUILLAUME DE LA TOUR.

I. GUILLAUME DE LA TOUR étoit établi dans le Lauraguais & y avoit des possessions avant 1269, d'où l'on peut conclure, avec fondement, qu'il fut fait *Chevalier*, en 1244 (*b*), avec BERNARD DE LA TOUR, son frere, par RAIMOND VII, Comte DE TOULOUSE. Il avoit épousé une Dame, nommée *Braide*, avec laquelle il donna quittance le 7 des Ides ou 9 Juillet 1269, passée devant *Guillaume Nuntius*, Notaire du lieu de Fanjau, aux Prieur & Monastere de Notre-Dame de Prouille, de la somme de 700 sols Toulousains, qu'ils en avoient reçue, en considération des libéralités qu'ils avoient faites à ce Monastere, tant en leurs noms qu'en celui de ROGER DE LA TOUR, leur neveu. Il est dit dans cet acte que les biens qu'ils avoient donné étoient situés dans les dixmeries de Fanjau, *Fanii Jovis, de Morterio & de Casali Ranulphi.* Il est nommé avec BERNARD DE LA TOUR, son frere, Chevalier, & plusieurs autres de leur Maison, en tête de la Noblesse du Lauraguais, qui prêta le serment de fidélité au Roi, lors de la réunion du Comté de Toulouse à la Couronne de France en 1271. Voyez les *Annales de Toulouse*, par *la Faille*, *Tome I, p.* 6. Il fit, par acte du 4 des Calendes de Janvier ou 29 Décembre 1277, passé devant *Pierre Garini*, Notaire Royal de Fanjau, donation en faveur de RAIMONDE, sa fille, soit pour la marier, ou pour la doter dans un Couvent, de tout ce qu'il possédoit dans les lieux appellés *Pastura ad Vacas & de Maureclaro*, situés dans la dixmerie de Saint-André de Lausil. GUILLAUME DE LA TOUR eut de son mariage six enfans, sçavoir : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. RAIMOND, rapporté après son aîné ; — 3. GUILLAUME DE LA TOUR, qui fut présent au contrat de mariage, du 21 Septembre 1280, de JEAN, son frere, avec lequel il fit une donation au Monastere de Prouille le 4 Mai 1294 ; — 4. PIERRE, Religieux au Monastere de Prouille ; — 5 & 6. RAIMONDE & ORPAIX DE LA TOUR, Religieuses à Prouille le 4 Mai 1294 (*c*).

II. JEAN DE LA TOUR, Damoiseau, vendit, par acte du 2 des Ides ou 12 Novembre 1282, passé devant *Jean Esgueserii*, Notaire de Fanjau, avec RAIMOND DE LA TOUR, son frere, Damoiseau, au Monastere de Notre-Dame de Prouille, ce qu'ils possédoient, par indivis, avec ROGER DE LA TOUR, dans la dixmerie de Saint-André de Lausil. Il est aussi nommé dans l'acte du 10 Mars 1286, passé par ROGER, son cousin, fils de PONS DE LA TOUR. Par acte du 4 Mai 1294, passé devant *Jacques Capella*, Notaire de Laurac, avec lesdits RAIMOND & GUILLAUME, ses freres, il fit donation au Monastere de Prouille des biens qu'ils possédoient en commun, avec ce Monastere, dans la dixmerie de Saint-André de Lausil ; & ce en considération de ce que PIERRE DE LA TOUR, leur frere, RAIMONDE & ORPAIX, leurs sœurs, y étoient entrés en Religion. Ils sont tous qualifiés, dans cet acte, *enfans de* GUILLAUME DE LA TOUR, *Chevalier.* Le même JEAN fit une seconde donation à ce Monastere le 2 des Nones ou le 6 Mai 1308, par acte passé devant ledit *Capella*, Notaire, avec ROGER & JEAN DE LA TOUR, ses fils, pour augmentation de la dot de

---

(*b*) Voyez *la Faille* en son *Traité de la Noblesse des Capitouls de Toulouse, p.* 111 ; & aussi le P. *Anselme en son Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, édition de 1728, *Tome IV, p.* 524, à l'article de la Maison de LA TOUR-D'AUVERGNE, qui rapporte ce fait, & dit que GUILLAUME DE LA TOUR est nommé dans le testament de GUILLAUME DE LA TOUR, Prévôt de Brioude.

(*c*) Le P. *Anselme*, à l'article de la Maison DE LA TOUR-D'AUVERGNE, dit qu'elle a fourni deux Religieuses à Prouille, comme il est prouvé par le testament de leur pere de l'an 1479. Ceci fait bien voir que les Seigneurs DE LA TOUR-D'OLIERGUES, en Auvergne, avoient conservé leur ancien attachement pour ce Monastere, & qu'ils se souvenoient toujours que leurs auteurs en avoient été les bienfaiteurs.

MABILIE, ſa fille, qui y étoit entrée en Religion. Il avoit épouſé, par contrat du 11 des Calendes d'Octobre ou 21 Septembre 1280, paſſé devant *Bernard Yſard*, Notaire de Laurac, *Béatrix de Saint-Julien*, fille & héritiere de défunt *Roger de Saint-Julien*, Chevalier, d'une Maiſon d'ancienne Chevalerie, lequel contrat fut approuvé & ratifié par RAIMOND & GUILLAUME DE LA TOUR, ſes freres. De ce mariage vinrent :

1. ROGER DE LA TOUR, Damoiſeau, Co-Seigneur de Montauriol, qui fit donation, avec ſon pere, au Monaſtere de Prouille en 1308, comme on l'a dit ci-deſſus. Il en avoit fait lui-même une conſidérable le 6 des Calendes d'Avril ou 27 Mars 1307, devant *Jacques Capella*, Notaire, de tout ce qu'il poſſédoit à Laurac, Beſplas, Lauzerville & autres lieux, pour la fondation d'un Chapelain dans ce Monaſtere, chargé de célébrer à perpétuité des Meſſes pour le ſalut de ſon ame & celle de VEZIATE, ſa ſœur, jadis femme du Seigneur *Amiel de Champlong*. Dans cet acte il prend la qualité de Clerc & Co-Seigneur de Montauriol. Par acte du dernier Avril 1309, il ratifia la vente qu'avoit faite ſon pere à *Aimeric du Puy*, Damoiſeau, de tout ce qu'il poſſédoit de cens en bled dans les appartenances de Laurac-Buc : il prend dans cet acte la qualité de *Damoiſeau*, & ne vivoit plus le 29 Avril 1332, ſuivant un acte de cette date, où l'on voit qu'il avoit été Clerc & Recteur de l'Egliſe de Marſeillettes ; & que ROGER DE LA TOUR, ſon neveu, avoit hérité de ſes biens. Malgré la variation de ces qualités, il eſt prouvé que c'eſt le même individu.

2. JEAN, qui, comme on l'a vu, fit, avec ſon pere & ſon frere, donation au Monaſtere de Prouille le 6 Mai 1308. Il en fit une autre lui-même, le troiſieme jour de la fin de Janvier 1309, à ſon pere, de tous les biens qui lui avoient été donnés par PONS DE LA TOUR, ſon frere ; & fut témoin, en 1357, avec ROGER, ſon couſin, à une quittance faite par *Bertrand*, Abbé de Bolbonne. On ne lui connoît point de poſtérité ; — 3. PONS, Religieux Dominicain, qui donna, avant 1309, ſes biens à JEAN DE LA TOUR, ſon frere ; — 4. VEZIATE, mariée au Seigneur *Amiel de Champlong*. Elle ne vivoit plus le 2 Mars 1307, que ROGER, ſon frere, fit une donation au Monaſtere de Prouille, afin de faire prier Dieu pour elle ; — 5. ORPAIX, mariée, avant 1315, à *Gaillard de Varagne-de-Gardouch* ; — 6. & MABILIE, Religieuſe à Prouille avant le 6 Mai 1308.

II. RAIMOND DE LA TOUR, Damoiſeau, Co-Seigneur de Montauriol, ſecond fils de GUILLAUME, Chevalier, & de *Braide*, ſon épouſe, ſigna au contrat de mariage de JEAN DE LA TOUR, ſon frere aîné ; fit, avec lui, une vente le 12 Novembre 1282 ; & une donation au Monaſtere de Prouille le 4 Mai 1294. Sa femme ratifia, par acte du 16 des Calendes de Juin ou 27 Mai 1297, paſſé devant *Capella*, Notaire de Laurac, l'échange qu'il avoit fait avec ce Monaſtere, en préſence de RAIMOND & d'ARNAUD DE LA TOUR, freres, Co-Seigneurs de Montauriol. Il reconnut, le 4 des Calendes d'Avril ou 29 Mars 1307, par acte paſſé en préſence de RAIMOND DE LA TOUR, Damoiſeau, Co-Seigneur de Montauriol, que le Monaſtere de Prouille poſſédoit, par indivis avec lui, la troiſieme partie du Mas de Cumier (*de Cumerio*) ; & fit une donation à ce Monaſtere le 4 des Nones ou 3 d'Avril 1308, devant le même *Capella*, Notaire, en préſence de GUILLAUME DE LA TOUR, ſon fils. RAIMOND avoit épouſé une Dame, nommée *Aleſte*, ce qui appert d'une tranſaction qu'il paſſa le 3 des Calendes de Mars ou 27 Février 1291, au lieu de Lauzerville, devant *Raimond Sarn*, Notaire public de Laurac, tant en ſon nom qu'en celui de cette Dame qu'il qualifie *ſa femme*, pour raiſon de certains cens qui lui étoient dus par différens particuliers. Leurs enfans furent :

1. GUILLAUME DE LA TOUR, II. du nom, Damoiſeau, préſent à la donation faite par ſon pere au Monaſtere de Prouille le 3 Avril 1308. Il approuva, par acte du 2 des Nones ou 4 Avril 1342, paſſé devant *Capella*, Notaire, avec PONS, ſon frere, Damoiſeau, la vente d'une maiſon qui étoit dans leur domaine & dans celui du Roi ; — 2. ROGER, Damoiſeau, qui, par acte du 3 des Calendes de Mai ou 29 Avril 1332, paſſé devant *Tornier*, Notaire du

Château de Saint-Felix, fit donation, au Monaſtere de Notre-Dame de Prouille, d'une piéce de terre, franche & exempte de toute ſervitude, qu'il poſſédoit au lieu de Montauriol. Il eſt qualifié *Damoiſeau* dans cet acte, & y eſt dit *fils de* RAIMOND DE LA TOUR, *Damoiſeau, & héritier de* ROGER DE LA TOUR, Clerc de Montauriol, & Recteur de l'Egliſe de Marſeillettes; il y déclare qu'il fait cette donation pour s'acquitter envers ce Monaſtere de 60 livres petits tournois, reſtant de 100 livres que ledit ROGER, dont il eſt héritier, lui devoit; & encore de 10 livres tournois, que le même ROGER lui avoit léguées par ſon teſtament. Il fut témoin, en 1357, à la quittance donnée par l'Abbé de Bolbonne à l'Evêque de Tuſcule. On ne lui connoît point de poſtérité; —— 3. & PONS, qui ſuit.

III. PONS DE LA TOUR, Damoiſeau, approuva, le 4 Avril 1342, une vente avec GUILLAUME DE LA TOUR, ſon frere. Il eſt probable, ſuivant le tems, qu'il eut pour fils : — ROGER DE LA TOUR, qui fut Abbé de Saint-Michel de Gaillac depuis 1377 juſqu'en 1393, comme on le voit dans le *Gallia Chriſtiana*. Il paroît par une procuration des Religieux de Prouille, donnée en 1390, que cet Abbé de Gaillac étoit en procès avec eux, tant en ſon nom qu'en celui d'ANTOINE DE LA TOUR, Co-Seigneur de Montauriol, & de *Catherine de Roger*, des Seigneurs de Caux, ſon épouſe : ainſi il eſt toujours conſtant qu'il étoit de la Maiſon DE LA TOUR du Lauraguais.

On vient de voir que les Seigneurs DE LA TOUR ont été conſtamment bienfaiteurs du Prieuré de Notre-Dame de Prouille. Les preuves qu'on en a rapportées confirment ce qu'en a dit *la Faille*, & font juger que c'eſt avec fondement qu'il a annoncé que BERNARD & GUILLAUME, faits Chevaliers en 1244, étoient des anciens LA TOUR, bienfaiteurs de ce Prieuré. Il ne s'agit plus à préſent que d'établir la filiation de BERNARD DE LA TOUR, frere de PONS & de GUILLAUME, & de ſuivre ſa poſtérité juſqu'à ce jour; c'eſt ce que nous allons faire de la maniere la plus poſitive, d'après les titres originaux qui nous ont été communiqués, & que nous avons vérifiés, ainſi que Dom *Caſſiaux*, Religieux Bénédictin, qui en a donné, comme nous, ſon certificat.

I. BERNARD DE LA TOUR, Chevalier, fut témoin en 1239, avec le Prince *d'Orange*, du ſcellé des Lettres de ſauve-garde que RAIMOND VII, Comte DE TOULOUSE, accorda à l'Egliſe de Carpentras. Il s'attacha à la Cour de ce Comte, dans les Etats duquel PONS & GUILLAUME DE LA TOUR, ſes freres, étoient établis, & y poſſédoient des fiefs, comme on l'a vu ci-devant. Il fut préſent, en 1240, à l'hommage que le Vicomte *de Lautrec* rendit, pour ſon Château de la Bruyere, au Comte *de Toulouſe*; & fut, ainſi que GUILLAUME, ſon frere, du nombre des Chevaliers que le même RAIMOND, Comte DE TOULOUSE, créa en 1244, comme le rapporte *la Faille* dans ſon *Traité de la Nobleſſe des Capitouls de Toulouſe*, *p.* 111, Edition de 1707, où cet Auteur dit (nous le répétons encore ici) *que ces mêmes* BERNARD & GUILLAUME DE LA TOUR *étoient des* LA TOUR, *anciens bienfaiteurs du Prieuré de Prouille, dont la Famille ſubſiſte encore ſous le nom de la terre Saint-Paulet en Lauraguais*; ce qui s'accorde très-bien avec les titres de la Maiſon. BERNARD DE LA TOUR aſſiſta, en 1247, au Conſeil général de la Ville de Toulouſe, dans lequel *Raimond le Jeune*, Comte *de Toulouſe*, déclara n'avoir aucun droit de nommer les Capitouls, ni de les deſtituer de leurs charges : il y prit la qualité de *Chevalier*, ce qu'il n'avoit fait juſqu'alors. Voyez l'*Hiſtoire des Comtes de Toulouſe*, par *Catel*, *p.* 385. Il accompagna le Roi SAINT-LOUIS au voyage de la Terre-ſainte, dont il étoit de retour en 1250, qu'il ſe rendit caution avec *G... de Rochefort*, ſon beau-frere, Chevalier, des engagemens pris par *Gaillard du Mas-de-Sainte-Puelle* en Lauraguais, Chevalier, avec l'Abbé de Bolbonne, au ſujet du différend que ce Chevalier avoit avec l'Abbé de Saint-Thiberi. Il prend auſſi dans cet acte la qualité de *Chevalier*, & eſt nommé avec ſon frere GUILLAUME & pluſieurs autres Seigneurs de leur Maiſon, en tête de la Nobleſſe du Lauraguais, qui prêta ſerment de fidélité au Roi en 1271, entre les mains du Sénéchal de Carcaſſonne, lors de la réunion du Comté du Toulouſe à la Cou-

ronne de France. Il passa un acte le 4 des Calendes de Septembre ou 29 Août 1288, devant *Jacques Capella*, Notaire de Laurac, tant en son nom qu'en celui de ROGER DE LA TOUR, son neveu, fils de PONS, où l'on voit qu'ils étoient Co-Seigneurs, avec le Roi & *Bernard de Villeneuve*, de la dixmerie de Saint-Michel de Puiluna. Il vivoit encore le 10 des Calendes de Juin ou 23 Mai 1290; qu'il passa un acte devant *Arnaud Amelii*, Notaire de Montauriol, tant en son nom qu'en celui dudit ROGER, son neveu, avec le Procureur du Roi du Lauraguais, *Imbert*, Abbé de Bolbonne, & *Bernard de Villeneuve*, Damoiseau, par lequel ils partagent des biens qui étoient communs entr'eux, situés dans le territoire de Fajac. Ces derniers actes font voir clairement que BERNARD & PONS DE LA TOUR étoient freres, & l'on a prouvé de la même maniere que PONS étoit frere de GUILLAUME. Il ne reste donc plus aucun doute que BERNARD, PONS & GUILLAUME étoient freres, & tous trois en même tems à la Cour des Comtes *de Toulouse*. Le nom de la femme de BERNARD ne nous est pas connu par titres. Suivant ceux qui nous ont été communiqués, il eut entr'autres enfans : — 1. BERNARD, qui suit ; — 2. RAIMOND, dont nous allons parler avant son aîné ; — 3. ARNAUD, mentionné après RAIMOND, son frere.

Nous observerons d'abord que le P. *Anselme* & *Moréri* donnent aussi à BERNARD DE LA TOUR, I. du nom, pour enfans : — BERNARD, II. du nom; — BERTRAND, Chanoine de Clermont ; — DAUPHINE, mariée au Vicomte *de Ventadour ;* — GAILLARDE, mariée à *Pierre*, Vicomte *de Murat ;* — & autres.

RAIMOND DE LA TOUR, (frere puîné de BERNARD II), Damoiseau, Co-Seigneur de Montauriol, fut témoin à l'acte du 27 Mai 1297, passé par Dame *Aleste*, femme de RAIMOND DE LA TOUR, Damoiseau, son cousin-germain, dans lequel il a la qualité de *Co-Seigneur de Montauriol.* Il vendit, tant en son nom qu'en celui de BERNARD III, son neveu, fils de défunt BERNARD DE LA TOUR, son frere, par acte du 27 Décembre 1304, passé devant *Jacques Capella*, Notaire de Laurac, au Monastere de Notre-Dame de Prouille, plusieurs cens situés en la dixmerie de Sala, au lieu appellé *Pujols :* dans cet acte il est dit *fils de* BERNARD DE LA TOUR, *Chevalier.* Il fut encore présent à un acte du 29 Mars 1307, que RAIMOND DE LA TOUR, Damoiseau, son cousin-germain, passa avec le même Monastere, & il y a aussi la qualité de *Co-Seigneur de Montauriol.* On ne lui connoît point de postérité.

ARNAUD DE LA TOUR, Co-Seigneur de Montauriol, troisieme fils de BERNARD I, fut témoin avec RAIMOND, son frere, à l'acte du 27 Mai 1297, cité ci-dessus, dans lequel il est qualifié *Co-Seigneur de Montauriol & frere de* RAIMOND DE LA TOUR. Il affranchit par acte de 1298, passé devant *Arnaud Amelii*, Notaire de Montauriol, *Pierre Ymbaud*, Damoiseau de Plagne, de toute servitude & de l'hommage qu'il lui devoit pour raison des honneurs qu'il avoit acquis du Roi à Puiluna, lesquels avoient été confisqués pour crime d'hérésie sur *Pons de Maigrefort*, Chevalier. Cet acte porte qu'il est *fils de* BERNARD DE LA TOUR, *Chevalier*, & il y stipule tant en son nom qu'en celui de BERNARD, son neveu, On ne lui connoît point aussi de postérité.

Il se trouve un BERNARD DE LA TOUR, Abbé de Saint-Papoul en 1288, & qui en fut le premier Evêque en 1317 : on le croit, suivant le tems, fils de BERNARD, I. du nom. Le *Gallia Christiana* le dit né au Diocèse de Mirepoix, de la noble Famille DE LA TOUR. Or la Maison DE LA TOUR, du Lauraguais, avoit, dans ce tems-là, sa principale demeure au Château de Montauriol, dépendant de ce Diocèse, ce qui annonce bien qu'il étoit de cette Maison.

II. BERNARD DE LA TOUR, II. du nom, Damoiseau, est rappellé dans l'acte de 1298, par lequel ARNAUD, son frere, affranchit *Pierre Ymbaud*, Damoiseau de Plagne. Cet acte annonce que ledit BERNARD II étoit alors décédé, puisqu'on y voit qu'ARNAUD, son frere, y stipule pour autre BERNARD, son neveu, ce qui fait présumer que celui-ci étoit sous sa tutelle. La filiation de BERNARD II est prouvée par cet acte, en ce qu'ARNAUD, qui s'y qualifie *son frere*, se dit

fils

fils de BERNARD DE LA TOUR (I. du nom), *Chevalier.* RAIMOND, autre frere de BERNARD II, fit une vente au Monaſtere de Prouille, par acte du 27 Décembre 1304, où il ſtipule auſſi pour BERNARD DE LA TOUR (III. du nom), ſon neveu, qu'il qualifie *fils de* BERNARD, *ſon frere;* & il s'y dit *fils de défunt* BERNARD DE LA TOUR, *Chevalier.* Ce ſecond acte prouve également la filiation de BERNARD II. L'acte du 27 Mai 1297, dans lequel les mêmes ARNAUD & RAIMOND DE LA TOUR, ſes freres, ſe qualifient *couſins de* RAIMOND DE LA TOUR, *Damoiſeau, ſecond fils de* GUILLAUME, en eſt une troiſieme preuve. Nous avons cru devoir entrer dans le détail de ces trois actes, pour ne rien omettre de ce qui peut ſervir à conſtater la filiation de ces trois degrés. La femme de BERNARD II nous eſt inconnue. Le P. *Anſelme* & *Moréri* la nomment *Yolande.* Ces Auteurs rapportent que BERNARD II mettoit ſur ſon contre-ſcel les armes de *Toulouſe.* On voit en effet en la ſépulture de la Maiſon DE LA TOUR, du Lauraguais, élue en 1323 dans l'Egliſe des Freres Prêcheurs de Toulouſe, ſes armes écartelées de celles de *Toulouſe.* Les enfans de BERNARD II furent entr'autres : — 1. BERTRAND DE LA TOUR, tige de la Maiſon des Seigneurs DE LA TOUR-D'OLIERGUES, connue aujourd'hui ſous le nom DE LA TOUR-D'AUVERGNE, ſur laquelle on peut voir l'*Hiſtoire des grands Officiers de la Couronne, Tome IV. p. 524 & ſuiv.* & *Moréri*; — 2. BERNARD, qui ſuit, tige de la Maiſon des Seigneurs DE LA TOUR en Lauraguais.

Seigneurs de MONTAURIOL, *Juſes*, LAUZERVILLE, *&c.*

III. BERNARD DE LA TOUR, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Juſes, Co-Seigneur de Montauriol (*d*), Lauzerville & Monteſquieu, étoit fort jeune en 1298, qu'ARNAUD DE LA TOUR, ſon oncle, ſtipula pour lui dans l'acte d'affranchiſſement qu'il fit en faveur de *Pierre Ymbaud*, Damoiſeau de Plagne. Il étoit alors ſous la tutelle de cet oncle, & paſſa enſuite ſous celle de RAIMOND DE LA TOUR, ſon autre oncle, qui fit une vente au Monaſtere de Prouille, tant pour lui que pour ſon neveu, le 27 Décembre 1304, de pluſieurs cens ſitués dans la dixmerie de Sala, au lieu appellé *Pujols*, qu'ils poſſédoient en commun. Ces deux actes prouvent évidemment la filiation de BERNARD, III. du nom, en ce que ſes deux oncles y ſont qualifiés *freres de* BERNARD II, *ſon pere, fils de* BERNARD, *I. du nom, ſon ayeul.* Cette filiation, conſtatée par titres, eſt encore confirmée par la poſſeſſion des mêmes biens de Montauriol & de Lauzerville. BERNARD DE LA TOUR, III. du nom, fut en procès avec *Gaillard de Varagne*, & le Sénéchal de Toulouſe rendit une Sentence ſur leur différend le Lundi, jour de la Fête Saint-Philippe 1324. Suivant un ancien inventaire des titres de cette Maiſon, écrit vers la fin du XVIe ſiécle, on voit qu'il avoit épouſé, avant 1357, *Condorce de Châteauneuf*, fille de *Raimond de Châteauneuf*, Chevalier, & de *Conſtance de la Roche.* Elle étoit iſſue des anciens Comtes *de Carmaing*, dont la branche aînée s'eſt fondue dans la Maiſon des Comtes *de Foix.* Elle fut héritiere de ſes freres, morts ſans poſtérité, & elle apporta dans la Maiſon DE LA TOUR du Lauraguais, la Seigneurie de Viellevigne & autres. *Conſtance de la Roche*, ſa mere, étoit d'une branche dont les biens paſſerent à HUGUES DE LA TOUR par le teſtament de l'an 1412, fait par *Geraud de la Roche*, ainſi qu'il ſera dit au degré V.

BERNARD DE LA TOUR, III. du nom, donna quittance de la ſomme de 1200 livres en 1357 pour la dot de ſon épouſe. Il rendit ſon dénombrement au Roi CHARLES VI par acte du 18 Décembre 1389, paſſé ſous le ſcel de la Sénéchauſſée de Toulouſe, de pluſieurs biens qu'il poſſédoit, entr'autres de la ſixieme

(*d*) Ces Seigneuries ont été poſſédées, comme on l'a vu, par indivis, entre la poſtérité de PONS, de GUILLAUME DE LA TOUR, & celle de BERNARD I, leur frere, où elles ſont reſtées juſques vers le commencement du XVe ſiécle.

partie du lieu de Monteſquieu, de la cinquieme partie du lieu de Montauriol, & de 30 livres petits tournois & 25 poules d'oublies ou cens qu'il poſſédoit dans le territoire de Lauzerville. Dans cet acte il eſt qualifié *Chevalier, Seigneur de Juſes.* Son mariage avec *Condorce de Châteauneuf* eſt encore prouvé par une quittance en original du 23 Avril 1440 (dont on aura occaſion de parler au degré ſuivant), où l'on voit que lui & ladite *Condorce* (*e*), ſa femme, avoient fait leur teſtament & légué chacun 50 livres tournois aux Freres Prêcheurs de Toulouſe. De leur mariage vint :

IV. ARNAUD DE LA TOUR, Damoiſeau, Seigneur de Viellevigne, Gardouch, Montferrand, Puiginier, Monteſquieu & Juſes, qui obtint, le 31 Juillet 1415, des Lettres de ſouffrance du Roi CHARLES VIII, par lequel ce Prince lui accorda délai d'un an pour lui faire l'hommage de ſes Terres de Viellevigne, Gardouch, Montferrand & Puiginier, ſituées dans la Sénéchauſſée de Toulouſe en la jugerie de Lauraguais, à la charge de prêter le ſerment de fidélité, ce qu'il fit entre les mains du Sénéchal de Toulouſe par acte du 12 Décembre de ladite année 1415. Les Prieur & Religieux du Couvent des Freres Prêcheurs de Toulouſe s'étant aſſemblés capitulairement, le 23 Avril 1440, devant *Dominique Domenço*, Notaire de cette Ville, ils déclarerent, par un acte qu'il dreſſa, avoir reçu de noble ARNAUD DE LA TOUR, en qualité de fils & héritier de BERNARD DE LA TOUR, Seigneur de Juſes, & de Dame *Condorce*, ſes pere & mere, la ſomme de 100 livres tournois qu'ils avoient léguée à ce Couvent par leurs teſtamens, ſçavoir chacun 50 livres, laquelle ſomme de 100 livres ils reconnoiſſent leur avoir été payée tant par ledit ARNAUD DE LA TOUR, que par noble HUGUES DE LA ROCHE, alias DE LA TOUR, ſon fils, Seigneur de Caſtanet, qui fut préſent à cet acte & requit lui en être délivrée expédition. Nous dirons, à ſon degré, le motif qui donne lieu à cette qualification. ARNAUD DE LA TOUR fit ſon teſtament le dernier jour de Juin 1440, au lieu de Viellevigne, devant *Raimond Carriere*, Notaire public de Toulouſe, à la réſidence de Villefranche en Lauraguais, par lequel il élit ſa ſépulture en l'Egliſe de Saint-Jacques de Monteſquieu; fait quantité de legs pieux, entr'autres aux quatre Hôpitaux qu'il nomme Saint-Jacques de Jéruſalem, Saint-Eſprit de Montpellier, Saint-Jacques du Haut-Pas & Sainte-Marie de Roncevaux; & aux Egliſes de Monteſquieu, Puiginier, Viellevigne & Juſes; rappelle *Antoinette*, ſa femme, à laquelle il légue le revenu de la Terre de Puiginier; & inſtitue ſes héritiers noble HUGUES DE LA TOUR, alias *de la Roche*, & PIERRE DE LA TOUR, Damoiſeaux, ſes enfans légitimes. On voit par ce teſtament qu'il avoit épouſé une Dame, nommée *Antoinette*, ſans dire de quelle Famille; mais il eſt prouvé au *fol°. 7 recto* de l'inventaire cité, qu'elle étoit de la Maiſon *de Mayroles*. Il en eut deux enfans, ſçavoir : —— HUGUES, qui ſuit; —— & PIERRE DE LA TOUR, Damoiſeau, Seigneur de Juſes, rappellé, comme il a été dit, dans le teſtament de ſon pere du dernier Juin 1440. Il épouſa *Eſclarmonde de Rigault*, de l'ancienne Maiſon de ce nom, connue ſous le nom *de Vaudreuil* (Terre qu'elle poſſede encore), qui a donné pluſieurs Chevaliers à l'Ordre des Templiers & beaucoup d'Officiers généraux & de diſtinction dans les Armées, exiſtans aujourd'hui.

Du mariage dudit PIERRE DE LA TOUR avec *Eſclarmonde de Rigault*, naquirent : —— 1. JEAN, pere d'un autre JEAN; —— 2. BERNARD, Seigneur de Juſes; —— 3. MARIE, mariée, en 1492, à *N... de Carreyres;* —— 4. ANTOINETTE, mariée, en 1478, à *Bertrand du Laurens*, Seigneur du Caſtelet, dont la Maiſon eſt alliée à celles de *Montluc* & *d'Eſcars* par *Claire du Laurens*, Dame de Soupeix; —— 5. & MARGUERITE, mariée, en 1506, à *Jean de Roquefort*, Chevalier, Seigneur de la Hillette.

V. HUGUES DE LA TOUR, dit DE LA ROCHE, Damoiſeau, Seigneur en partie

---

(*e*) Le nom de Famille n'eſt point rappellé dans l'acte, mais l'inventaire cité plus haut y ſupplée.

de Caſtanet, Viellevigne, Puiginier, Monteſquieu, Auſeville, Montferrand & la Baſtide, eſt le premier de ſa Maiſon qui ait joint à ſon nom celui DE LA ROCHE. Ce qui y donna lieu, ce fut que *Condorce de Châteauneuf*, ſon ayeule, étoit fille de *Raimond de Châteauneuf*, & de *Conſtance de la Roche*, & que la branche de la Maiſon *de la Roche*, dont étoit *Conſtance*, s'étant éteinte, ſes biens & entr'autres les Seigneuries de Caſtanet & d'Auſeville paſſerent, avec ſon nom, à HUGUES DE LA TOUR. Ce fait eſt conſtaté par le teſtament de *Geraud de la Roche*, Seigneur de Caſtanet & d'Auſeville, fait en 1412. Depuis ce tems, HUGUES DE LA TOUR porta le nom *de la Roche* qu'il mit tantôt avant & tantôt après celui DE LA TOUR dans les différens actes qu'il paſſa. Il reçut de noble *Raimond de Puibuſque* quittance, le 13 Juin 1436, de la ſomme de 500 écus, par acte paſſé devant *Dominique Domenco*, Notaire public à Toulouſe: il y eſt qualifié noble HUGUES DE LA ROCHE, alias DE LA TOUR, *Seigneur de Caſtanet*. Il a la même qualité dans l'acte du 23 Avril 1440 (détaillé au degré précédent), qu'il paſſa avec les Freres Prêcheurs de Toulouſe, relativement à la ſomme de 100 livres tournois qui leur avoit été léguée par BERNARD DE LA TOUR & *Condorce de Châteauneuf*, ſes ayeul & ayeule. Dom *Vaiſſette* en ſon *Hiſtoire du Languedoc, Tome V. p.* 18, rapporte qu'en l'année 1455 il eſt compris dans le rôle des Nobles de la Judicature du Lauraguais, ſous la dénomination du *Seigneur de Caſtanet*. On a vu que ſon pere l'inſtitua ſon héritier par ſon teſtament du dernier jour de Juin 1440. Il fit, le 28 Mai 1463, les foi & hommage au Roi, entre les mains de ſon Chancelier, de la moitié des Seigneuries de Caſtanet, Viellevigne & Puiginier, & partie de celles de Monteſquieu, Auſeville, Montferrand & la Baſtide; donna ſon dénombrement des mêmes Terres le 22 Mai 1464; & étoit mort avant le 1 Septembre 1470. Il avoit épouſé 1°. en 1432 *Vidalette de Nogaret*, de la même Maiſon des Ducs d'*Epernon*, alliée à celles de *la Vallette*, de *Joyeuſe*, de *Bourbon-Montpenſier* & de *Lorraine*, de la branche des Ducs de Guiſe. Etant devenu veuf ſans enfans, il épouſa 2°. en 1440, Demoiſelle *Iſabelle d'Herninbalk*, laquelle, en qualité de veuve de lui, & de mere & légitime adminiſtratrice de ſes deux fils, paſſa le 1 Septembre 1470 un acte devant *G. Barrari*, Notaire, par lequel elle approuva une vente d'héritages ſitués en leur Seigneurie de Viellevigne. De ce ſecond mariage vinrent: —— 1. SEVERIN, qui ſuit; —— 2. JEAN, qui étoit ſous la tutelle de ſa mere en 1470, & donna, avec ſon frere, dénombrement au Roi le 20 Juillet 1475; —— 3. & JEANNE, mariée en 1461 à *Gaillard de Varagne*. Elle ſe remaria, en 1467, à *Arnaud de Rigault*, Seigneur d'Aigrefeuil.

VI. SEVERIN DE LA TOUR-DE-LA-ROCHE, qui, comme ſon pere, joignit à ſon nom celui *de la Roche*, fut Co-Seigneur de Caſtanet, d'Auſeville, Monteſquieu, Viellevigne, Puiginier, la Baſtide-d'Anjou & Montferrand. Il étoit ſous la tutelle de ſa mere le 1 Septembre 1470. Dans différens actes qui le concernent, il eſt nommé SEVERIN, SAVRIN, SAVARIN & SAVARY, & quelquefois de ces diverſes manieres dans un même acte. Il donna ſon dénombrement au Roi devant le Sénéchal de Toulouſe & d'Albigeois le 20 Juillet 1475, avec ſon frere, de la moitié de la Seigneurie de Caſtanet, & d'une partie de celles d'Auſeville, Monteſquieu, Viellevigne, Puiginier, la Baſtide-d'Anjou & Montferrand; approuva, par acte du 21 Août ſuivant, paſſé au lieu de Viellevigne devant *Pierre Caſſanh*, Notaire de Monteſquieu, une vente qui avoit été faite en ſa Seigneurie de Viellevigne; fit le même jour un bail à fief d'héritages ſitués en cette Seigneurie; approuva encore, le 13 Septembre 1477, par acte paſſé à Monteſquieu devant *Pierre Vobail*, Notaire de ce lieu, une vente d'héritages ſitués en cette Seigneurie; & donna à fief pluſieurs héritages ſis en ſa Terre de Viellevigne par acte paſſé devant le même Notaire le 14 Septembre 1478. Il avoit épouſé 1°. *N... de Roux*, fille de *Jean de Roux*, Ecuyer, Seigneur de Villeles, Calmotte & Segreville, comme il appert du procès-verbal des preuves de nobleſſe du 2 Juin 1551, faites à l'Ordre de Malte pour ROBERT DE LA TOUR, ſon petit-fils; & 2°. le 16 Avril 1475, Damoiſelle *Naude de Châteauverdun*, d'une Maiſon d'ancienne Chevalerie, ſœur de *Guillaume-Arnaud de*

Châteauverdun, lequel, par ſon teſtament du 12 Février 1503, fit un legs à JEAN DE LA TOUR, ſon neveu, fils de ſa ſœur. Du premier lit il eut : — JEAN, qui ſuit; & du ſecond : — PIERRE, dont nous allons parler d'abord.

PIERRE DE LA TOUR, Seigneur de Viellevigne & autres lieux, fit une donation à JEAN, ſon frere conſanguin, le 14 Avril 1534, & teſta le 9 Juin ſuivant, ce qui eſt pouvé par un Arrêt du Parlement de Toulouſe du 12 Septembre 1551, où l'on voit que ſes héritiers étoient en procès à l'occaſion de ſes biens. Il avoit épouſé *Jacquette de Voiſins*, d'une Maiſon ancienne originaire de France, dont parle *la Faille* en ſon *Traité de la Nobleſſe des Capitouls de Toulouſe*; connue en Languedoc depuis la guerre des Albigeois, où ceux de ce nom ſuivirent le Comte *Simon de Montfort*. PIERRE DE LA TOUR eut de ſon mariage : — PIERRE, mort avant le 19 Décembre 1542; — & JEAN DE LA TOUR, Ecuyer, Seigneur de Caſtanet & de Puiginier. Il fit un codicille le 6 Mai 1546 paſſé au Château d'Auſeville, devant *Neuville*, Notaire de Caſtanet, dans lequel il élit ſa ſépulture en l'Egliſe des Freres Prêcheurs de Toulouſe au tombeau de ſes ancêtres, rappelle noble *Antoinette de Goirans*, d'une Maiſon ancienne du Languedoc, en faveur de laquelle il fit des diſpoſitions. Elle lui ſurvéquit, & eſt nommée dans un Arrêt du Parlement de Toulouſe du 14 Août 1553, où l'on voit qu'elle étoit veuve. Il en eut pour fils unique — FRANÇOIS DE LA TOUR, Co-Seigneur de la Baſtide, Montferrand & Puiginier par donation de ſon pere en faveur de ſon mariage avec *Gabrielle de Lordat*, fille de *Gaillard de Lordat*, Seigneur de Caſtagniac & de Brie, & de Damoiſelle *Françoiſe d'Eſpagne*, d'une Maiſon très-ancienne, dont deux branches fondues dans les Maiſons de *Pardaillan-de-Gondrin* & de *Noailles*. Leur contrat ſous ſeings privés, fait le 10 Août 1541, fut reconnu le 19 Décembre 1542 par *Lobeyrie*, Notaire royal à Toulouſe. Il mourut avant ſon pere.

VII. JEAN DE LA TOUR, Chevalier, Seigneur de Juſes, de Lauzerville, Co-Seigneur de Maurens, Caſtanet & Puiginier, Lieutenant du Sénéchal de Toulouſe, commanda, en cette qualité, la nobleſſe du ban & arriere-ban de cette Sénéchauſſée, ſervit au Royaume de Naples, étant Lieutenant de la Compagnie de 50 hommes d'armes du Capitaine *Ceſtayrol*. Il donna ſon dénombrement au Roi, le 25 Octobre 1540, de la Seigneurie de Lauzerville & des portions qu'il poſſédoit en celles de Caſtanet & de Puiginier. Il ne vivoit plus le 12 Septembre 1551, ſuivant un Arrêt du Parlement de Toulouſe de ce jour, par lequel on voit que la plus grande partie des biens de la Maiſon DE LA TOUR paſſa à celles de *Gameville* & de *Goirans*. Il avoit épouſé, en 1509, par acte ſous ſeing privé & reconnu le 10 Mai de la même année devant *Jean Alain de Solan* & *Bertrand Bony*, Notaires, *Jeanne de Deyme*, fille de *Bertrand de Deyme*, Seigneur de la Bruguiere, d'une ancienne Maiſon de Chevalerie, & de *Béatrix de Tournemire*, d'une Famille noble originaire d'Auvergne, d'où ſont ſortis pluſieurs grands hommes. Voyez *la Faille*. Il donna quittance à ſon beau-pere de la ſomme de 2150 liv. qu'il avoit reçue, tant pour la dot de ſa femme, que pour ſes habits nuptiaux; & cette ſomme fut aſſignée ſur tous ſes biens par acte du 20 Mai 1511, paſſé devant *Alain de Solan*, Notaire de Hauterive, & *Etienne Riviere*, Notaire d'Auriac. A cet acte ſouſcrivirent nobles *Jean de Michel*, Abbé de Saint-Policarpe, *Gaſpard de Villemur*, Seigneur de Saint-Paul, *Vital de Rigaud*, Seigneur de Vaudreuil, *Jean de Tournemire*, Seigneur de Saint-Poſans, ſon couſin, & PIERRE DE LA TOUR, ſon frere, Seigneur de Caſtanet. Les articles de mariage furent enfin publiés, rédigés & mis en forme probante par *Bertrand Brun*, Notaire royal d'Auriac, & par ledit *Alain de Solan*, ſon confrere, le 5 Novembre 1514. *Jeanne de Deyme* fut légataire de ſon pere par ſon teſtament du 20 Septembre de la même année, paſſé à la Borderie de Secorieu, ſous la Juriſdiction de Sainte-Gavelle, Diocèſe de Rieux, où il fait des ſubſtitutions en faveur de ſa fille, & rappelle *Béatrix de Tournemire*, ſon épouſe. Elle fit ſon teſtament le 5 Août 1562, qu'elle remit le 5 Septembre ſuivant à *François Salſe*, Notaire royal à Lux, par lequel elle élit ſa ſépulture dans l'Egliſe paroiſſiale de Juſes; fait des legs pieux, légue à ANTOINE DE LA TOUR, ſon fils, devenu aîné

par la mort de ſes freres, les droits qu'elle avoit ſur la Terre de Juſes, à la charge de payer une ſomme à chacune de ſes ſœurs ANTOINETTE & CLAUDE, outre le douaire qui leur avoit été promis par leurs freres, ci-après nommés. Ce teſtament fut publié le 3 Mai 1564, à la Requête de ſon fils aîné, & d'ANTOINETTE, ſa ſœur. Il eſt prouvé par cet acte & par une tranſaction du 15 Juillet 1600, que JEAN DE LA TOUR eut de ſon mariage avec *Jeanne de Deyme*, onze enfans, ſept garçons & quatre filles, ſçavoir : — 1. JACQUES DE LA TOUR, Chevalier d'armes, Seigneur de Juſes, qui tranſigea, le 11 Janvier 1545, avec BERNARD, HUGUES & JEAN, ſes freres, en préſence de leur mere, de leurs parens & amis qui y ſouſcrivirent. Il fut convenu que JACQUES, comme aîné, ſuccéderoit aux biens de feu JEAN, ſon pere; qu'il ſeroit chef de la Maiſon de Juſes, qu'ils lui abandonneroient moyennant la ſomme de 500 écus d'or ſol, qu'il payeroit à chacun d'eux; que ſi ledit JACQUES venoit à décéder ſans enfans, ſa ſucceſſion appartiendroit, ainſi qu'il avoit été réglé par les pactes de mariage de leur pere & mere; & dans le cas où ils n'y auroient point pourvu, qu'elle appartiendroit audit BERNARD, & après lui à HUGUES, JEAN, & autres enfans mâles, leurs freres, ſuivant l'ordre de primogéniture. ROBERT, un de ſes freres, Chevalier de Malte, lui fit ceſſion, par acte du 26 Juin 1550, paſſé devant *Toloſan*, Notaire du Vaux, de tous ſes droits & prétentions, moyennant la ſomme de 250 écus ſol, lequel acte fut fait en préſence de JEAN, HUGUES & ANTOINE, freres des deux contractans. JACQUES épouſa Damoiſelle *Gabrielle de Goirans*, ainſi qu'il eſt prouvé par un Arrêt du Parlement de Toulouſe du 12 Septembre 1551, où cette Dame eſt rappellée comme étant veuve de lui : on ne connoît point leur poſtérité; — 2. BERNARD, qui tranſigea avec JACQUES, ſon frere aîné, le 11 Janvier 1545, au ſujet de la ſucceſſion de leur pere; — 3. HUGUES, qui fut témoin à l'acte du 26 Juin 1550, paſſé entre JACQUES & ROBERT DE LA TOUR, Chevaliers de Malte, & qui, ſuivant l'Arrêt du Parlement de Toulouſe du 12 Septembre 1551, reprit l'inſtance pour JACQUES DE LA TOUR, ſon frere aîné, qui étoit alors décédé; — 4. JEAN, auſſi témoin à l'acte du 26 Juin 1550; — 5. ANTOINE, qui ſuit; — 6. FRANÇOIS, rapporté après ſon aîné, tige des Seigneurs de Saint-Paulet, &c; — 7. ROBERT, reçu Chevalier de Malte ſur ſes preuves faites le 2 Juin 1551. Il céda ſes droits à JACQUES, ſon frere aîné, comme nous l'avons dit, moyennant la ſomme de 250 écus ſol; — 8. ANTOINETTE, à laquelle ANTOINE, ſon frere, abandonna, par acte du 26 Août 1576, la terre de Lauzerville. Elle eſt rappellée dans le teſtament de ſa mere; fit le ſien, le 12 Novembre 1566, en faveur de FRANÇOIS, ſon frere, & légua ISABEAU, ſa niéce, fille d'ANTOINE; — 9. MARGUERITE, femme de noble *Antoine de la Fitte*, Seigneur de Pelleporc. Elle eſt auſſi rappellée dans le teſtament de ſa mere; — 10. JEANNE, mariée, avant le 5 Août 1562, à *François de la Leyne*, Ecuyer, Seigneur de Sarrault, dont *Françoiſe de la Leyne*, femme de *Jacques du Cos*, Chevalier des Ordres du Roi, Seigneur de la Fitte & de Sarrault; — 11. & CLAUDE DE LA TOUR, rappellée dans le teſtament de ſa mere, & mariée, en 1563, à *Claude de Gabriol*, fils de *Jean*, Seigneur de Belleforeſt en Comminges.

VIII. ANTOINE DE LA TOUR, Chevalier, Seigneur de Juſes, Lauzerville, Maurens, la Borde-de-la-Serre, &c. l'un des plus grands guerriers de ſon tems, embraſſa le parti des Proteſtans, fut Colonel-Commandant de l'Infanterie en Lauraguais, & Gouverneur, pour cette Province, de Monteſquieu & de Cuq avec le Seigneur de Caſtanet, ſon frere. Il étoit à Beauville le 4 Février 1569, lorſqu'il fit expédier des Lettres de ſauve-garde au nommé *Lauraulx*, de Saint-Paulet. Nous en rapporterons ſeulement la ſubſtance. Il s'y qualifie ANTOINE DE LA TOUR, Seigneur de Juſes, Colonel-Commandant de l'Infanterie de Lauraguais, & défend à tous Capitaines & autres, portant les armes pour le ſervice de Dieu & du Roi, d'inquiéter en aucune maniere ledit *Lauraulx*, qu'il avoit fait conſtituer priſonnier, & reconnu innocent, ayant ſubvenu de ſes biens aux affaires de la cauſe qu'il ſoutenoit; & il finit par prier les non ſujets, qui ſont ceux des autres Régimens, d'en faire de même : ces Lettres ſont ſignées

de lui, ſcellées de ſon ſceau, où l'on voit encore une partie de *la Tour*, & contreſignées de Guy, ſon Secrétaire. Dom *Vaiſſette*, dans ſon *Hiſtoire du Languedoc, Tome V, p. 229* des preuves, rapporte que le Sieur *de Fourquevaux*, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Narbonne, dans un Diſcours qu'il fit à Sa Majeſté pour lui rendre compte de quelle maniere ſes ſujets de Languedoc ſe comportoient à raiſon des troubles de la Religion, lui dit « que » le nombre des Gentilshommes rebelles ne pouvoit monter à 1200, duquel » nombre il n'y en avoit pas ſix qui euſſent 4000 livres de rente, les autres » étant des Cadets d'épée & de cape; mais les plus fameux & les plus puiſ- » ſans étoient le Seigneur *de Serignac*, *Pierre de Terride*, le Baron *de Verliac*, » le Baron *de Lanta*, & les Seigneurs *de Juſes* & *de Caſtanet*, freres, Gou- » verneurs de Cuq pour le Lauraguais ». Antoine de la Tour partagea, par acte du 27 Octobre 1561, avec François, ſon frere, Seigneur de Caſtanet, les biens de la ſucceſſion de leur pere, & il lui échut pour ſa part les Seigneuries de Juſes, Maurens & la Borde-de-la-Serre. Il fut légataire de ſa mere par ſon teſtament du 5 Août 1562; céda, par acte du 26 Août 1576, paſſé devant *Guillaume de Cremps*, Notaire Royal de Gardouch, à Antoinette de la Tour, ſa ſœur, la terre de Lauzerville, pour la remplir de ſes droits dans les ſucceſſions de leur pere & mere qui ſont nommés dans l'acte, & il y déclare qu'il lui abandonne cette Terre, telle qu'il l'avoit acquiſe de François de la Tour, ſon frere, Seigneur de Caſtanet. Il avoit épouſé, 1°. en 1562, Damoiſelle *Catherine de Varagne*, morte ſans enfans; & 2°. par acte ſous ſeings-privés, du dernier Juin 1566, reconnu le 13 Août ſuivant devant *Raimond Gineſte*, Notaire Royal de Villefranche en Lauraguais, Damoiſelle *Françoiſe de Clermont*, Dame de Maliac & d'Albuiſſon. Il fit ſon teſtament en 1578, & inſtitua héritiere univerſelle Isabeau de la Tour, qui ſuit, ſa fille, qu'il laiſſa ſous la tutelle de ſa mere. Ladite Dame *de Clermont* fut attaquée en délaiſſement de la ſucceſſion de ſon mari par François de la Tour, ſon beau-frere, qui vouloit reduire ladite Isabeau, ſa niéce, à la ſimple légitime, fondé ſur certain accord fraternel, fait entre ledit François & Antoine de la Tour, & ſur l'uſage des anciennes Maiſons nobles du Royaume, particulierement de celle de la Tour, de préférer les garçons pour hériter, afin de ſoutenir toujours le nom & l'ancienneté de leur Famille; mais elle fut maintenue dans l'entiere poſſeſſion de l'hérédité par Arrêt de la Chambre de Juſtice du Parlement de Toulouſe, ſéante à l'Iſle d'Albigeois, rendu le 14 Novembre 1580.

IX. Isabeau de la Tour, légataire d'Antoinette, ſa tante, par ſon teſtament du 2 Novembre 1566, fut mariée à *Sébaſtien de Severac*, Chevalier, Gentilhomme de la Chambre du Roi, d'une Maiſon d'ancienne Chevalerie, qui a produit beaucoup d'hommes illuſtres, entr'autres *Amauri de Severac*, Maréchal de France. Par ce mariage la Seigneurie de Juſes paſſa dans cette Maiſon.

Seigneurs de Saint-Paulet, &c.

VIII. François de la Tour-de-la-Roche, Ecuyer, Seigneur de Caſtanet, Co-Seigneur d'Auſeville & Lauzerville, ſixieme fils de Jean de la Tour, & de *Jeanne de Deyme*, étoit, en 1576 & 1578, Capitaine d'une Compagnie d'hommes d'armes, & Gouverneur des villes de Monteſquieu & de Cuq pour le Lauraguais, avec Antoine, Seigneur de Juſes, ſon frere, & ſoutint, avec lui, le parti des Proteſtans. Ils partagerent enſemble, le 27 Octobre 1561, les biens qui leur étoient échus par le décès de leur pere, par acte paſſé au Château de Juſes en Lauraguais, devant *Jacques de Neuville*, Notaire Royal du lieu de Caſtanet. Il lui échut, par ce partage, les places de Caſtanet, Auſeville & Lauzerville, & à ſon frere celles de Maurens, Juſes & la Borde-de-la-Serre; & il fut convenu que François porteroit le nom *de la Roche*; que ſi venans à mourir ſans enfans mâles, ils ne laiſſoient que des filles, la premiere hériteroit des biens de ſon pere, & les autres ſeroient dotées ſuivant la faculté des biens, de l'avis & conſentement de leurs parens; mais *à condition qu'elles ſe*

marient dans des Maiſons nobles, ſinon qu'elles n'hériteroient point. Il épouſa, 1°. par contrat du 25 Mars 1563, paſſé devant *Julien Maurelli*, Notaire à Caſtelnaudari, Damoiſelle *Claude de Beauville*, fille de *François*, Seigneur & Baron de Beauville en Agenois, & de Damoiſelle *Claire du Laurens*, Dame de Soupeix, & ſœur d'*Iſabeau de Beauville*, femme en premieres noces du Maréchal *de Montluc*, & en ſecondes du Comte *d'Eſcars*, Chevalier des Ordres du Roi. La future épouſe y fut aſſiſtée de la Dame *de Goulard*, ſon ayeule maternelle, de Meſſire *Jean de Goulard*, Sénéchal d'Armagnac, ſon oncle maternel & ſon tuteur honoraire, de nobles *Gaillard* & *Jacques de Sauvans*, pere & fils, Seigneurs des Andivats & de Cauſſidieres, ſes proches parens. Ce contrat fut auſſi ſouſcrit par *Octavien de Barbaſan*, Abbé de Simorre, d'*A. de Barrac*, Protonotaire, *Bertrand de Colart*, & autres perſonnes qualifiées. Etant devenu veuf ſans poſtérité, il épouſa, 2°. par contrat du 18 Juin 1566, paſſé au Château de Beleſta, devant *Pierre Laubertie*, Notaire Royal de la ville de Saint-Felix, Damoiſelle *Françoiſe de Varagne*, fille de *Gaillard de Varagne*, Ecuyer, Seigneur de Beleſta, Co-Seigneur des Caſſes & de Gardouch, & de *Jeanne de Rigaud-de-Vaudreuil.* La Maiſon *de Varagne*, originaire du Languedoc, y étoit établie avant 1231, a fait des alliances conſidérables, & a produit des Officiers dans les armées, connus ſous le nom de Beleſta. Voyez *la Faille* en ſon *Traité de la Nobleſſe des Capitouls de Toulouſe*, *p.* 144. Il fut inſtitué héritier univerſel d'ANTOINETTE DE LA TOUR, ſa ſœur, par ſon teſtament du 12 Novembre 1566, paſſé devant *Pierre de Neuville*, Notaire Royal de Caſtanet. Sa ſeconde femme, qui lui ſurvéquit, fit ſon teſtament, le 10 Octobre 1609, au Château d'Auſeville : elle y rappelle ſon mari, inſtitue héritier univerſel ſon fils, & légue ſes deux filles. Les enfans de ce ſecond lit furent : — 1. JEAN-JACQUES, qui ſuit ; — ANNE, légataire de ſa mere, mariée à *N... de Roquete*, Ecuyer, Seigneur d'Arces ; — 3. & CATHERINE, auſſi légataire de ſa mere, mariée, en 1603, à *Gabriel des Barres*, Ecuyer.

IX. JEAN-JACQUES DE LA TOUR, Chevalier, Seigneur de Lauzerville, Auſeville & Caſtanet, inſtitué héritier par le teſtament de ſa mere, fut Capitaine d'une Compagnie de 100 hommes de guerre à pied françois par Commiſſion du 2 Août 1622. Il vendit, par acte du 9 Août 1613, paſſé devant *Antoine Bouſeran*, Notaire Royal à Toulouſe, ce qui lui appartenoit dans les lieux de Lauzerville & Greffeuil pour la ſomme de 3000 livres tournois, & par cette vente la terre de Lauzerville, poſſédée par ceux de ce nom depuis le XIIIe ſiécle, ſortit de ſa Maiſon. Il avoit épouſé, du conſentement de ſa mere, par contrat du 24 Mars 1613, *Jeanne de Peytes*, fille de *Jean de Peytes*, Seigneur de Lencung & de Saint-Paulet, & de *Jeanne de Vaure* ; & petite-fille de *Jean-Jacques de Peytes*, & d'*Yolande de Durfort-Rouſine.* Il eſt parlé de la Maiſon *de Peytes* dans le *Traité de la Nobleſſe des Capitouls de Toulouſe*, par *la Faille*, *p.* 136. JEAN-JACQUES DE LA TOUR fit un codicille, le 3 Juin 1623, à Toulouſe, pardevant *Guillaume de Vaulx*, Notaire de cette Ville, par lequel il veut que ſon épouſe ſoit uſufruitiere de ſes biens, & adminiſtratrice de leurs enfans. Il teſta, le 1 Août de ladite année, au Château de Saint-Paulet, & eut de ſon mariage : — ADRIEN, qui ſuit ; — & ANNE, rappellée dans le codicille de ſon pere du 3 Juin 1623.

X. ADRIEN DE LA TOUR, Chevalier, Seigneur de Caſtanet & de Saint-Paulet, fut mis, ainſi que ſa ſœur, ſous la tutelle de ſa mere ; aſſiſta, en 1640, aux Etats de Languedoc pour le Baron *de Caſtelnau* qui lui en avoit paſſé procuration à cet effet le 17 Octobre de la même année devant *Lombrail*, Notaire ; donna dénombrement au Roi au Bureau des Finances de Toulouſe, le 25 Juin 1665, de ſa Terre de Saint-Paulet qui lui étoit échue en qualité de petit-fils de *Jeanne de Peytes* ; & fut maintenu dans ſon *ancienne nobleſſe* par Jugement du 3 Novembre 1668 de M. *Bazin de Bezons*, chargé de la recherche des faux nobles. Il avoit épouſé, par contrat du 12 Octobre 1636, paſſé au Château de Bauteville, Diocèſe de Mirepoix, devant *Henri Guilhem*, Notaire Royal de Salles, Damoiſelle *Catherine de Buiſſon*, fille de feu noble *Jean de Buiſſon*, Sei-

gneur de Bauteville (d'une Maiſon originaire du Rouergue, dont parle *la Faille* en ſon *Traité de la Nobleſſe, p.* 153 & 154), & de *Jeanne de Laveinſans.* Elle ſurvéquit ſon mari, & par ſon teſtament olographe du 4 Novembre 1681, elle choiſit ſa ſépulture à côté de lui en l'Egliſe Saint-Paulet; déclare avoir eu cinq enfans de ſon mariage, fait de legs pieux à ſon fils puîné, à chacune de ſes filles; & inſtitue héritier univerſel ſon fils aîné. Ses enfans furent: —— 1. PIERRE DE LA TOUR, Chevalier, Seigneur de Saint-Paulet, qui tranſigea, le 5 Novembre 1694, avec ANNE, ſa ſœur, au ſujet des droits de celle-ci dans les ſucceſſions de ſes pere & mere. Il fut préſent au contrat de mariage de ſon frere, teſta en ſa faveur le 7 Octobre 1720, & mourut ſans alliance; —— 2. JEAN-CLAUDE, qui ſuit; — 3. JEANNE, appellée quelquefois ANNE, mariée à *N... d'Albuin*, Seigneur des Caſſes. Elle fut légataire de ſa mere, & tranſigea avec ſon frere aîné, comme on l'a dit, au ſujet de ſes droits légitimaires dans la ſucceſſion de ſes pere & mere; ——— 4 & 5. GERMAINE & MARIE, Religieuſes à Prouille.

XI. JEAN-CLAUDE DE LA TOUR, Chevalier, Seigneur de Saint-Paulet, Lieutenant d'Artillerie par commiſſion datée de Verſailles le 16 Mars 1703, fut fait Chevalier de Saint-Louis le 22 Avril 1709, & reçu par le Maréchal *de Montrevel.* Il eſt rappellé dans le teſtament de ſa mere du 4 Novembre 1681, & dans la tranſaction du 5 Novembre 1694, paſſée à Caſtelnaudari devant *Germain Antoni*, Notaire Royal, entre ſon frere aîné & ANNE DE LA TOUR, leur ſœur. Il épouſa, par contrat du 8 Novembre de ladite année 1694, paſſé en la Ville de Saint-Felix de Caraman devant *Barrat*, Notaire Royal, Damoiſelle *Jeanne d'Albuin*, fille de noble *André d'Albuin*, Seigneur de Combecaude, & de *Françoiſe de Blanc*, en préſence de PIERRE DE LA TOUR, ſon frere aîné. De ce mariage il a eu pour fils unique:

XII. PIERRE-ANDRÉ DE LA TOUR, Chevalier, Seigneur de Saint-Paulet, Veilles, Montmaur & d'Auſeville, qui fut l'un des fondateurs de l'Académie des Sciences de Toulouſe. Il donna au Roi le dénombrement de ſeſdites Seigneuries le 25 Février 1725; fit ſon teſtament clos le 24 Novembre 1761, qu'il remit le même jour à *Richard Lainé*, Notaire Royal de Toulouſe, & dont l'ouverture fut faite le 14 Janvier 1762, par lequel il fait des legs pieux, nomme pour ſon héritiere ſa fille aînée, & déclare avoir chargé GABRIEL-FLORENT DE LA TOUR, ſon fils, du payement des légitimes de ſes autres enfans, par l'acte de donation qu'il avoit fait en ſa faveur le 15 Février 1760. Il avoit épouſé, par pactes rédigés le 7 Novembre 1715, reconnus le 30 Mai 1723 par acte paſſé devant *Claude Rieux*, Notaire de Toulouſe, Damoiſelle *Anne du Boſquet*, fille de feu *François du Boſquet*, Seigneur de la Mothe & de Veilles (d'une Maiſon très-ancienne, originaire de Querci, qui a donné pluſieurs Evêques aux ſiéges de Montauban & de Montpellier, un Cardinal à l'Egliſe Romaine, &c.), & de *Marguerite d'Ouvrier.* Elle étoit morte le 16 Mai 1761, & fut inhumée dans l'Egliſe des Dominicains de Toulouſe en la ſépulture ancienne de la Maiſon DE LA TOUR, du Lauraguais, élue en 1323, & conſervée juſqu'a ce jour. Du mariage de PIERRE-ANDRÉ avec *Anne du Boſquet* ſont iſſus: — PIERRE-ADRIEN DE LA TOUR, Capitaine-Aide-Major au Régiment de Chartres, & Chevalier de Saint-Louis. Il fut d'abord fait Lieutenant réformé à la ſuite du Régiment de la Ferté-Imbault, par ordre du Roi du 1 Décembre 1733; Lieutenant en ſecond dans le même Régiment, Compagnie de Cormery, le 23 Novembre 1734; Lieutenant en pied de la Compagnie de Marcouville le 31 Octobre 1735; Capitaine au même Régiment, devenu Chartres, par commiſſion du 26 Avril 1744, puis Aide-Major par Brevet du 10 Mars 1747, & Chevalier de Saint-Louis le 7 Juillet ſuivant. Tous ces faits ſont atteſtés par un certificat du 3 Août 1759. Il fut tué au fort Lillo en 1747, ſans avoir été marié; —— 2. LOUIS-ALEXANDRE DE LA TOUR-SAINT-PAULET, qui a épouſé *N... de Palet-de-Contran* & vit ſans enfans; —— 3. FRANÇOIS, Religieux Auguſtin; —— 4. JEAN-BATISTE, Archidiacre & Vicaire-Général de Caſtres en 1777; — 5. GABRIEL-FLORENT, qui ſuit; —— 6. CLAIRE, inſtituée héritiere de ſon pere

en

en ſon teſtament du 24 Novembre 1761; — 7. FRANÇOISE, mariée à *François de Guibert*, ancien Conſeiller au Parlement de Toulouſe; — 8. & ANNE DE LA TOUR, mariée à *N... de Fabri*, Ecuyer.

XIII. GABRIEL-FLORENT DE LA TOUR, Chevalier, Marquis de Saint-Paulet, Lencung, Gourvielle & Saint-Germain, Co-Seigneur de Montmaur & d'Auſeville, donataire de ſon pere par acte du 15 Février 1760, a fait les foi & hommage au Roi, en ſon Bureau des Finances de la Généralité de Toulouſe, le 24 Novembre 1769, de ſes Seigneuries de Saint-Paulet, Montmaur & Auſeville qui lui étoient échues par le décès de ſon pere. Il a épouſé, par contrat du 8 Juillet 1763, paſſé devant *Raince* & ſon confrere, Notaires au Châtelet de Paris, Damoiſelle *Marie-Angélique-Auguſtine-Armande d'Aumale*, morte en ſon Château d'Auſeville en Lauraguais le 7 Février 1774, fille de *Jacques-Antoine*, Comte *d'Aumale*, Chevalier de Saint-Louis, & de *Henriette de Polaſtron-la-Hillere*; & ſœur de *Louis d'Aumale*, Chevalier, Seigneur de Petitbois, & de *Roſalie-Edouarde d'Aumale*, Sous-Gouvernante des Enfans de France, femme du Vicomte *d'Aumale*, Chevalier, Seigneur du Mont-Notre-Dame, & Capitaine de Huſſards. Le Marquis de Saint-Paulet a de ſon mariage : — 1. JOSEPH-DENIS-EDOUARD-BERNARD, Chevalier, né le 19 Mars 1767, batiſé le lendemain en la Paroiſſe d'Auſeville; — 2. HUGUES-ROBERT-JEAN-CHARLES, né au Château d'Auſeville le 14 Avril 1768; — 3. CHARLES-EDOUARD-ANNE-CLÉMENT, né audit Château le 6 Septembre 1770.

La Maiſon DE LA TOUR en Lauraguais porte pour armes, ainſi que celle DE LA TOUR-D'AUVERGNE : *d'azur, à la tour d'argent.* Cette derniere ajoute des *fleurs de lis* par conceſſion particuliere.

TOUR-CHATILLON (DE LA) : Suivant *Guichenon*, dans ſon *Hiſtoire de Breſſe & de Bugey*, troiſieme partie, *p.* 29, les Barons de ce nom, dans le haut Vallais en Suiſſe, étoient iſſus d'un puîné de la Maiſon de *la Tour-du-Pin* en Dauphiné.

Le Préſident *de Valbonnais* a donné la Généalogie de *la Tour-du-Pin*, qui remonte au XIe ſiécle; mais il s'eſt particulierement attaché à la branche de cette Maiſon, qui a donné les derniers Dauphins du Viennois, & à celle de *la Tour-Vinay*, qui n'avoit jamais quitté le Dauphiné. Les Barons *de la Tour-du-Pin*, en Dauphiné, relevoient des Comtes *de Savoie*, qui étoient en même-tems Seigneurs du Bas-Vallais, ſous la mouvance de l'Empire.

Les Barons DE LA TOUR-CHATILLON poſſédoient des Terres conſidérables dans le haut & bas Vallais, dans le pays de Vaud & dans pluſieurs autres diſtricts de la Suiſſe. Leurs plus anciens ſceaux étoient les mêmes que ceux de la Maiſon de *la Tour-du-Pin* en Dauphiné, *à la Tour crenelée avec ſon avant-mur.* Pluſieurs d'entr'eux portent le nom de GERAUD, en latin *Geroldus*, *Giroldus*, *Gerardus*, que l'on trouve dans les premiers degrés de la Généalogie de *la Tour-du-Pin.*

ANTOINE, l'un des Barons DE LA TOUR-CHATILLON, qui vivoit en 1398, avoit épouſé, en ſecondes noces, VILLETTE ou BILLETTE, fille d'AYNARD DE LA TOUR, Seigneur de Vinay en Dauphiné, & d'*Artaude de Breſſieu.* Ce mariage eſt conſtaté par pluſieurs titres. AYMON, Baron DE LA TOUR-CHATILLON, Evêque de Sion, grand-oncle du même ANTOINE, avoit fait, en 1327, une ligue avec *Guigues de la Tour-du-Pin*, Dauphin de Viennois, contre *Edouard*, Comte *de Savoie.* La Maiſon de *la Tour-du-Pin*, avant que de parvenir au Delphinat du Viennois, poſſédoit des Seigneuries conſidérables dans le Genevois & dans le pays de Gex, ce qui a pu faciliter l'émigration d'une branche de cette Maiſon dans le Vallais.

Le Château de Châtillon, en latin *Caſtellio*, & en Allemand *Geſtelenburg*, c'eſt-à-dire *le Bourg* ou *Château de Geſtelen*, où demeuroient les Barons DE LA TOUR, eſt ſitué près de l'Egliſe paroiſſiale du bas Geſtelen ou Châtillon, en Allemand UNDER-GESTELEN, dans le haut Vallais, Dizain de Rarogne. Le vil-

lage du bas Châtillon, *Caſtellio inferior*, eſt ainſi appellé, pour le diſtinguer d'un autre qu'on nomme le haut Châtillon, *Caſtellio ſuperior*, OBER-GESTELEN. On trouve auſſi ce dernier Village dans le haut Vallais; mais dans le Dizain de Gombs.

Le bas Châtillon, qui forme l'objet de cet article, eſt ſitué dans une plaine au pied du Mont de Geſtelen, en Allemand *Geſtelenberg*. La Seigneurie de ce Village & celle du Val, limitrophe de Loetſchen, appartenoient anciennement aux Barons DE LA TOUR, en latin *de Turre*, & en Allemand *Von* ou *Zum Thurn*. On voit encore les ruines du Château de Geſtelen ou Châtillon, leur ancienne réſidence. Ce Château avoit ſoutenu pluſieurs ſiéges dans les XIIIe & XIVe ſiécles.

Les Barons DE LA TOUR, qui étoient auſſi Barons de Frutingen (aujourd'hui dans le Canton de Berne & ſur la frontiere du Vallais), ſont très-célebres dans les Annales de la Suiſſe, du Vallais & de la Savoie, par leurs guerres avec les Evêques de Sion & la ville de Berne: ils étoient libres Barons de l'Empire. Les anciennes matricules, rapportées par *Goldaſt* & *Bertius*, en font foi. Ils relevoient immédiatement de l'Empire, pour les Terres qu'ils poſſédoient dans le haut Vallais & pour Frutingen; ils avoient haute & baſſe Juſtice, droit de battre monnoie, &c. ainſi qu'on le voit par une replique de la République du Vallais, donnée en 1619, à diverſes prétentions de l'Evêque de Sion.

La Maiſon de LA TOUR en Vallais étoit diviſée en pluſieurs branches. La principale portoit le nom DE LA TOUR ou DE LA TOUR-CHATILLON. Les autrés étoient diſtinguées par les noms de leurs Seigneuries ou de leur domicile. L'une d'elles s'appelloit DE LA TOUR-DE-SAINT-MAURICE, ou ſimplement DE SAINT-MAURICE, parce qu'elle demeuroit à Saint-Mauris dans le bas Vallais. Une autre ſe nommoit DE CHATILLON, en Allemand *Von Geſtelen* ou *Geſtelenburg*; les autres étoient dites DE LA TOUR-D'OLLON; DE LA TOUR-DE-MONTAGNIE; DE LA TOUR-DE-COLOMBEY; DE LA TOUR-DE-LARRINGE; DE LA TOUR-DE-SAINT-BRANCHIER; DE LA TOUR-DE-LUGRIN; DE LA TOUR-DE-VEVAY; DE LA TOUR-DE-SION.

La branche proprement dite DE CHATILLON, exiſte ſous le ſurnom de ZUR-LAUBEN, qui lui fut affecté dès la fin du XIVe ſiécle, comme on le voit par les titres de la Commanderie de Saint-Lazare, qui étoit à Séedorff dans le Canton d'Ury, limitrophe du haut Vallais. On en donnera l'extrait généalogique à l'article ZUR-LAUBEN. Une autre branche, dite DE LA TOUR-SAINT-MAURICE, s'établit dans le Comté de Bourgogne. Les plus anciens ſceaux des Barons DE LA TOUR-CHATILLON repréſentent *une tour crenelée avec ſon avant-mur, tourné à gauche*. On obſerve ſur les ſceaux de la branche aînée de LA TOUR-DU-PIN, *l'avant-mur tourné à droite*. Les DE LA TOUR-VINAY, qui étoient auſſi puînés des DE LA TOUR-DU-PIN, avoient l'*avant-mur tourné à gauche*, de même que les Barons DE LA TOUR-CHATILLON en Vallais. Les branches *de Châtillon, de Saint-Mauris, de Larringe, de Montagnie*, &c. portoient *une tour crenelée* ſans *avant-mur*.

OTTON DE LA TOUR, Damoiſeau, dont on a une Chanſon en Allemand dans le Recueil des Troubadours de Souabe (Manuſcrit de 1329, conſervé à la Bibliothéque du Roi), y paroît avec un écu *d'or, à la Tour crenelée de ſable*, ayant pour cimier *un bonnet pyramidal d'or, accoſté de deux boules de ſable, & ſurmonté d'une boule auſſi de ſable*. Ce Recueil contient les Chanſons de pluſieurs Princes, Comtes, Barons & Nobles de la Souabe.

Une grande partie de l'ancienne Suiſſe étoit compriſe ſous cette dénomination. On obſerve la même *tour* & le même cimier ſur un ſceau au bas d'un acte en Allemand, daté du 23 Avril 1322, & qui contient la vente de quelques biens ſitués à Maggingen, autrement Meiringen, dans le Val-Haſel, limitrophe du Vallais, vente que le Chevalier OTTON DE LA TOUR faiſoit au Couvent d'Obrendorf, Annexe de la Commanderie de Séedorff, Ordre de Saint-Lazare, dans le Canton d'Ury.

GUILLAUME, Baron DE LA TOUR en Vallais, Chevalier, auteur des différentes

Addition à la page 683. du Tome XII.

Tour du Pin avant les armes. Ajoutez † Le Comte de la Tour du Pin-Chambly, fils
Feu Comte de la Tour du Pin-la Charce, Brigadier des armées du roi, a épousé con
Signé par le roi et la famille Royale le 25. avril 1779, la Comtesse de Bérulle-De
Chanoinesse de Neuville, fille du Marquis de Bérulle, premier Président du Par
de Grenoble. Gaz. de fr. N°. 34 ant. versailles.

branches DE LA TOUR dans le haut & bas Vallais, vivoit en 1157. Il termina cette année, par la médiation de *Louis*, Evêque de Sion, ſes différends avec *Rodolf*, Abbé de Saint-Maurice. L'acte le qualifie *Vice Dominus*, c'eſt-à-dire *Vidame* ou *Vidonde* de l'Evêché de Sion, & il porte que ces différends au ſujet d'Olon, de Vouvry, &c. duroient depuis long-tems entre l'Abbaye de Saint-Maurice & les ancêtres de GUILLAUME, d'où l'on peut inférer que la branche de LA TOUR-DU-PIN, établie dans le Vallais, y exiſtoit déja avant le milieu du XIe ſiécle. Dans le traité de paix conclu, en 1187, entre le même GUILLAUME DE LA TOUR & *Cunon*, Evêque de Sion, par la médiation de l'Archevêque de Tarentaiſe, on y rappella les anciens différends que les ancêtres de GUILLAUME avoient eu avec l'Egliſe de Sion, ce qui ſuppoſe un long-tems antérieur.

TOUR-DU-PIN (DE LA): Maiſon, une des plus anciennes du Dauphiné, qui remonte à

BERLION OU BERION DE LA TOUR, vivant en 1107. Voyez-en la Généalogie dans les Grands Officiers de la Couronne, *Tome II, p. 13 & ſuiv.*

Les armes ſont: *de gueules, à la tour d'argent maçonnée de ſable, crenelée de trois piéces, avec un avant-mur maçonné de même.*

TOUR-GUERIN (DE LA):

Terre poſſédée de pere en fils, depuis plus de 200 ans, par la branche aînée de la Maiſon de MONTAGU, établie & connue en Bourgogne depuis pluſieurs ſiécles. Elle a formé deux branches. L'aînée ſubſiſte dans les Seigneurs *de la Tour-Guerin*, &c. La cadette, établie en Dauphiné, eſt éteinte. Les armes: *d'azur, à trois têtes de lion d'or, arrachées de gueules, lampaſſées de ſable.*

TOUR (DU): Famille noble d'ancienne extraction, originaire du Condomois.

I. LOUIS DU TOUR, Ecuyer, poſſédoit la Seigneurie de Bouſſan dès l'an 1395, & mourut vers l'an 1420, laiſſant deux fils, ſçavoir: — PIERRE, mort ſans poſtérité; — & FRANÇOIS, qui ſuit.

II. FRANÇOIS DU TOUR, Ecuyer, Seigneur de Bouſſan, ſuccéda à PIERRE, ſon frere aîné, & fut marié deux fois. On ignore le nom de ſes deux femmes, mais on ſçait qu'il n'eut pas d'enfans de la premiere; & que de la ſeconde ſortit:

III. CHARLES DU TOUR, Ecuyer, Seigneur de Bouſſan, qui fut marié, le 4 Janvier 1496, & eut pour fils:

IV. HENRI DU TOUR, Ecuyer, Seigneur de Bouſſan, nommé par le Roi FRANÇOIS I, en 1521, Capitaine de 100 hommes d'armes, à la tête deſquels il ſe comporta vaillamment au ſiége & à la priſe de Fontarabie, & marcha enſuite vers l'Italie, où il ſe trouva avec ſa Compagnie, pendant toute la guerre, aux plus ſanglantes batailles. Il avoit épouſé, le 14 Juin 1532, *Anne-Marie de Mauriac*, dont:

V. JEAN DU TOUR, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Bouſſan, qui fit ſon teſtament le 14 Septembre 1578, dans lequel il déclara s'être marié une fois, & avoir eu pour fils:

VI. JEAN DU TOUR, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Bouſſan, qui épouſa, le 28 Décembre 1614, *Marie de Richon*, & en eut:

VII. ANTOINE DU TOUR, Ecuyer, marié, le 3 Janvier 1648, à *Marie d'Athia*, dont vint:

VIII. GABRIEL DU TOUR, Ecuyer, maintenu dans ſon *ancienne nobleſſe*, par Arrêt de la Cour des Aides de Bordeaux du 4 Septembre 1691. Il avoit épouſé, le 2 Août 1681, *Catherine de Pichon-du-Lys*, arriere-petite-fille de *Charles du Lys*, Avocat-Général à la Cour des Aides de Paris, lequel fut reconnu, par Lettres-Patentes du Roi LOUIS XIII, du 25 Octobre 1612, deſcendre en ligne directe de *Pierre d'Arc*, ſurnommé *du Lys*, frere puîné de *Jeanne d'Arc*, dite la *Pucelle d'Orléans*. GABRIEL DU TOUR eut de ſon mariage:

IX. RICHARD DU TOUR, Ecuyer, qui entra au ſervice en 1700, fut fait, par

Commiſſion du 15 Avril 1702, Capitaine d'Infanterie au Régiment Dauphin, où il continua de ſervir pluſieurs années; & ſe retira enſuite auprès du Prince *de Monaco*, qui lui donna la Capitainerie des Châteaux, Chaſſes, Eaux & Forêts de ſa Souveraineté, par Commiſſion du 10 Décembre 1732. Il avoit épouſé, le 9 Juillet 1707, *Eliſabeth de Floiſſac*, dont :

X. ETIENNE-MARC-ANTOINE DU TOUR, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Mauconſeil en 1730, avec lequel il fit les campagnes d'Italie, où il reçut deux bleſſures. Après la reforme de ce Régiment, il paſſa au ſervice des Colonies, & obtint à Saint-Domingue, ſucceſſivement deux Commiſſions du Roi, l'une de Capitaine, & l'autre de Capitaine-Aide-Major, dont il a fait les fonctions pendant long-tems. Il a épouſé, le 18 Juin 1743, *Renée de Sauvage*, dont deux enfans, ſçavoir : — ETIENNE-MARC-ANTOINE-RICHARD DU TOUR, — & JOSEPH, dit *le Chevalier* DU TOUR, reçus tous deux, en 1767, dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Roi.

Les armes : *écartelé au 1 & 4 de gueules, à la faſce d'or, accompagnée de deux tours auſſi d'or en chef, & d'une hure de ſanglier en pointe*, qui eſt DU TOUR ; *au 2 d'azur, à l'épée d'argent garnie d'or, miſe en pal la pointe en haut, ſurmontée d'une couronne d'or, & accoſtée de deux fleurs de lis de même*, qui eſt DU LYS ; *au 3 auſſi d'azur, à l'arc d'or mis en face, à la fléche encochée d'argent & empennée d'or, chargée de deux autres fléches d'or empennées d'argent, miſes en ſautoir*, qui eſt D'ARC. L'écu timbré d'un *caſque, ſurmonté d'une fille, vêtue en argent, tenant dans ſa main droite une épée d'argent, ſur la pointe de laquelle eſt une couronne d'or ; & dans ſa gauche une banniere d'argent ſemée de fleurs de lis d'or.* Pour cri, LA PUCELLE.

* TOURRETTE (LA) : Terre & Seigneurie en Vivarais, avec titre de Baronnie, poſſédée par l'ancienne Maiſon de LA RIVOIRE, dont nous allons donner ici la Généalogie.

Cette Maiſon, que nombre d'indices pourroit faire croire une branche cadette des Seigneurs *de Rivoire* & *de Romagneu* en Dauphiné, étoit déja établie en Vivarais au XIIIe ſiécle.

Noble MARTIN DE LA RIVOIRE, Damoiſeau, fit, en 1276, acquiſition d'une maiſon & d'un jardin près du Château de la Rivoire, de *Guillaumette Maſoere*, veuve de *Jean Ruel ;* & parmi les témoins préſens à ladite vente, on trouve un noble JEAN DE LA RIVOIRE.

ANTOINE DE LA RIVOIRE, Chevalier, paroît comme témoin dans un acte paſſé, l'an 1301, à Annonay dans le haut Vivarais, entre *Artaud*, Seigneur *de la Roche* & d'Annonay, & *Roſſet Cheyraud.*

Noble GUILLAUME DE LA RIVOIRE ne vivoit plus en 1393, que ſa mere, noble *Fée de l'Ermuſiere*, fonda une Chapelle dans l'Egliſe de Vanoſc, ſous le vocable de Saint-Jean l'Evangeliſte, *pour* (eſt-il dit dans l'acte de fondation) *le repos de l'ame de ſon cher fils noble* GUILLAUME DE LA RIVOIRE, *décédé depuis peu.* Ses deſcendans ont toujours joui de ladite Chapelle juſqu'au commencement de ce ſiécle, que JUST-ANTOINE DE LA RIVOIRE, Marquis de la Tourrette, Baron des Etats du Languedoc, vendit à *Meraud Pichon*, la Terre de la Rivoire, & celle de Vanoſc qui en dépend.

JEAN DE RIVOIRE eſt qualifié *noble & puiſſant homme* dans ſon contrat de mariage, en 1447, avec noble *Jacquette de Cheuvriers*, de laquelle il eut — GUILLAUME, qui ſuit. Dans pluſieurs actes concernant ledit JEAN, on trouve un noble GEORGES DE LA RIVOIRE, duquel on ignore le pere & la poſtérité.

Noble GUILLAUME DE LA RIVOIRE, II. du nom, rendit hommage de cette Terre à *Jacques de Tournon*, en 1480. Il avoit épouſé, en 1463, *Guiotte de Malieu*, fille de noble *Girard de Malieu*, & de *Catherine de Chambeau*, Dame de la Tourrette. Elle eut en dot 400 écus d'or, teſta en 1506, & élut ſa ſépulture dans ſa Chapelle de Saint-Jean l'Evangéliſte. GUILLAUME DE LA RIVOIRE eut de ſon mariage : — 1. GUILLAUME, qui ſuit ; — 2. ANNE, mariée à noble

Charles de Borée ; — 3. ARTAUDE, femme de noble *Claude de la Tour*, Seigneur de Firminy en Forez.

GUILLAUME DE LA RIVOIRE, III. du nom, épousa, par contrat du 1 Octobre 1508, *Marguerite du Peloux*, fille de noble *Gabriel du Peloux*, Seigneur de Saint-Romain & de la Chaux, dont : — 1. CLAUDE, qui suit ; —— 2. JACQUELINE, mariée avec noble *Claude de Bonne*, Seigneur d'Ans en Dauphiné, Maison dont est sorti le Connétable *de Lesdiguieres ;* — 3. FRANÇOISE, femme de noble *Pierre de Quain.*

CLAUDE DE LA RIVOIRE épousa, en 1556, *Madelene Dumas-de-Chadenac*, fille de noble *Louis Dumas*, Seigneur de Chadenac, & de *Madelene de Porcelet-Maillane*, de l'ancienne Maison de ce nom, qui descendoit de *Guillaume de Porcelet*, Viceroi de Sicile, lors des Vêpres Siciliennes, auquel les mécontens laisserent la vie (selon les Auteurs de ce tems-là), à cause de ses vertus. Elle étoit sœur de *Louise de Porcelet*, femme de *Jacques de Budos*, Marquis de Portes, dont vint *Louise de Budos*, seconde femme du Connétable *de Montmorency*, & mere de Madame la Princesse *de Condé.* Ses autres sœurs furent mariées, l'une à *Claude Grimoard-de-Beauvoir*, Comte du Roure, & l'autre à *N... du Cailar*, Seigneur de Spondillan. CLAUDE DE LA RIVOIRE testa en 1583, & élut sa sépulture en l'Eglise de Vanosc, au tombeau de ses ancêtres. Ses enfans furent : — 1. FLEURY, qui suit ; — 2. JEAN-BATISTE, Seigneur de Canson.

FLEURY DE LA RIVOIRE, Seigneur de Chadenac, épousa, en 1583, *Judith de Fay*, fille de noble *Christophe de Fay*, Seigneur de Gerlande, & de noble *Guionne de Saulsac.* Il eut de son mariage : — 1. JACQUES, mort sans alliance ; —— 2. CHRISTOPHE, qui suit ; — 3. LOUIS, Chevalier de Malte, qui devint Commandeur de Chazelles ; —— 4. HECTOR, aussi Chevalier de Malte, Commandeur de Blodez ; — 5. CHARLES, Seigneur de Baumes.

CHRISTOPHE DE LA RIVOIRE, Baron de Chadenac, Capitaine de 100 hommes, eut le commandement d'une partie du bas Vivarais pendant les troubles qui agitoient cette Province, comme il conste par plusieurs Lettres que lui adressa *Henri*, Duc *de Montmorency*, & le Maréchal *de Schomberg.* Ce dernier, dans une des siennes, lui mande que « comme il est un des Gentilshommes des plus considérés » de la Province, il l'engage à se mettre à la tête de toute la Noblesse de son » voisinage, pour venir s'opposer à la descente des Espagnols qui menaçoient les » côtes, & qu'en outre il l'en prie *comme son ami particulier* ». Il épousa, en 1636, *Madelene de Boulieu*, fille de noble *Christophe de Boulieu*, Seigneur de Jarnieu, & de *Louise de Montmorin-Saint-Herem*, Dame du Breuil, laquelle étoit arriere-petite-fille de *Jeanne de Bourbon*, Vicomtesse de Joyeuse. De leur mariage ils eurent : — 1. NICOLAS-JOSEPH, qui suit ; — 2. PAUL, Chevalier de Malte & Commandeur de Celles en Berri ; —— 3. MARIE, femme de noble *Jacques de Charpin*, Comte de Genetines, dont : — *François de Charpin*, Evêque de Limoges ; — & *Louis de Charpin*, Chanoine-Comte de Lyon ; — 4. HÉLENE, mariée avec noble *François Saignard*, Baron de Quérieres.

NICOLAS-JOSEPH DE LA RIVOIRE, Comte de Chadenac, Baron de Vocance, Seigneur de Baumes, Colonel d'Infanterie, épousa, en 1666, *Angélique-Antoinette de Gineſtous*, fille de *Just-Henri de Gineſtous*, Marquis de la Tourrette, Baron de Chalançon, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, & d'*Antoinette de Luc.* Ladite *Angélique-Antoinette de Gineſtous*, devenue héritiere de sa Maison, fit donation de ses biens à JUST-ANTOINE, son fils aîné, à la charge de prendre le nom & les armes de *la Tourrette.* De son mariage elle a eu : — 1. JUST-ANTOINE, qui suit ; — 2. FRANÇOIS-ANTOINE, appellé *le Comte* DE LA RIVOIRE, Cornette de Carabiniers, tué à la bataille de la Marsaille ; —— 3. NICOLAS-ANTOINE, appellé *le Comte de Chadenac*, Enseigne de Vaisseau, tué à Malaga ; — 4. JOSEPH-IGNACE, Esclave en Turquie pendant 22 ans ; — 5. autre JUST-ANTOINE, d'abord Chevalier de Malte, ensuite Prieur de Saint-Barthelemi & de Gluras, & depuis Commandant de Bataillon au Régiment Dauphin, Infanterie ; — 6. FRANÇOISE DE LA RIVOIRE, Abbesse de Soyon-lès-Valence.

JUST-ANTOINE DE LA RIVOIRE, Chevalier, Seigneur Marquis de la Tourrette,

Comte & Baron de Chalançon & des Etats de Languedoc, Seigneur de Baumes, Chadenac, Vernoux, &c. fut reçu aux Etats en 1706, rendit hommage au Roi pour ſes Terres en 1712, & épouſa, en 1717, *Marie-Violand de Portalès-de-la-Cheze*, ſœur du Marquis & du Comte *de la Cheze*, Lieutenans-Généraux des Armées du Roi. Il eſt mort le 16 Mars 1765, laiſſant: — 1. François-Antoine-Alphonse, qui ſuit; — 2. Marie-Françoise, mariée à *François*, Comte *de Roſtaing*, Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie; — 3. Marie-Antoinette, femme de *Louis-Hercule de Portalès*, Marquis de la Chezo, Lieutenant-Général des Armées du Roi, ſon oncle maternel; — 4. Marie-Paule, mariée à *Louis-François de Vachon*, Chevalier d'honneur au Parlement de Dauphiné; — 5. Marie-Marguerite-Susanne, mariée à Meſſire *Alexis du Faure*, Marquis de Satillieu, Seigneur de Mahun & de Saint-Silveſtre; — 6. Marie-Justine-Antoinette, mariée à Meſſire *Claude de la Foreſt*, Comte de Divonne, Seigneur de Mongiraud, Colonel en ſecond du Régiment d'Artois, Infanterie.

François-Antoine-Alphonse de la Rivoire, Chevalier, Seigneur Marquis de la Tourrette, Comte & Baron de Chalançon, & des Etats du Languedoc, Seigneur de Vernoux, Saint-Fortunat, Gluyras, &c. mort en 1768, avoit épouſé, en 1750, *Marie-Louiſe-Théreſe de Beauvoir-de-Grimoard-du-Roure*, fille de *Louis-Scipion de Beauvoir-de-Grimoard*, Comte du Roure, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de *Marie-Victoire-Antoinette de Gontaut-Biron*, Dame de Madame la Dauphine. De ce mariage ſont iſſus: — 1. Marie-Just-Antoine, qui ſuit; — 2. Marie-Jean-Antoine, Capitaine de Cavalerie; — 3. Marie-Louis-Antoine-Hercule, Chevalier de Malte de minorité; — 4. Marie-François-Antoine-Alphonse, Garde de la Marine & Chevalier de Malte; — 5. Marie-Auguste-Antoine, Prieur de Saint-Michel de Toulongac; — 6. Marie-Joseph-Antoine-Laurent; — 7. Marie-Louis-Antoine-Armand, Chevalier de Malte, Page du Grand-Maître; — 8 & 9. & deux filles, Marie-Françoise-Antoinette, & Marie-Charlotte-Antoinette-Gabrielle.

Marie-Just-Antoine de la Rivoire, Chevalier, Seigneur Marquis de la Tourrette, Comte & Baron de Chalançon, & des Etats du Languedoc, Seigneur de Vernoux, Saint-Fortunat, Gluyras, Châteauneuf en Vivarais, de Revel-Laval & le Mas en Dauphiné, a épouſé, le 28 Avril 1772, *Louiſe-Urſule-Félicité de Guerin-de-Tencin*, petite-niéce du Cardinal de ce nom, & fille d'*Antoine de Guerin*, Marquis de Tencin, Gouverneur des Ville & Château de Die, & Sergent de Bataille de la Province de Dauphiné, & de *Jeanne-Marie de Monteynard*. De leur mariage ils ont: — Marie-Louis-Just-Antoine de la Rivoire-de-la-Tourrette, Chevalier, né le 15 Février 1773.

La Maiſon de la Rivoire porte pour armes: *écartelé au 1 & 4 de gueules, au lion d'argent, armé & lampaſſé de ſable; au 2 & 3 d'or, au lion de gueules*, qui eſt de Ginestous-la-Tourrette.

TOURTOULON (de): Ancienne Nobleſſe établie en Languedoc. Le premier, dont on ait connoiſſance, eſt

I. Rigal de Tourtoulon, qu'on trouve au nombre des Seigneurs qui ſouſcrivirent, comme témoins, à une Sentence arbitrale, rendue le Lundi d'après la fête Saint-Jean-Porte-Latine de l'an 1384, entre *Henri*, Comte *de Rodez* & Vicomte de Carlat, & *Aſtorg d'Aurillac*, Seigneur de Conros & de la Baſtide, au ſujet du droit de fief des Terres accordées au Comte *de Rodez*, à cauſe de ſa Vicomté de Carlat. On ignore le nom de la femme dudit Rigal de Tourtoulon, mais on croit qu'il eût pour enfans: — 1. Guilhaume, qui ſuit; — 2. Antoine de Tourtoulon, lequel étoit marié, en 1422, à *Maragde de Subcanton* & d'Arennes, & fut donataire de ſon aîné en 1448; — 3. & Jacquette de Tourtoulon, rappellée dans le teſtament de Guilhaume, ſon frere, de 1448. On trouve encore Isabeau de Tourtoulon, mariée, en 1450, à noble *Bertrand de Sauſſan*.

II. Guilhaume de Tourtoulon, qualifié *Damoiſeau*, Seigneur de Tourtoulon en Auvergne, épouſa, vers 1414, noble Demoiſelle *Beringotte du Sault*,

fille de noble *Jean du Sault*, Seigneur de Banieres au Diocèse de Nismes en Languedoc, & de noble Demoiselle *Jacquette Renarde*. Comme mari & maître des biens dotaux de ladite *Beringotte du Sault*, sa femme, il reçut une reconnoissance féodale, par acte passé devant *Peredés*, Notaire, le 5 Février 1425. Il y eut un compromis passé le 1 Juillet 1426 entre ledit noble GUILAUME DE TOURTOULON, noble *Guilhaume de Bourbon*, & noble *Jean d'Alairac*. Sa belle-mere *Jacquette Renarde* lui fit une donation le 19 Septembre 1426, devant *Soleirol*, Notaire. Il fit son testament le 8 Juillet 1448, devant *Jean Barnier*, Notaire, dans lequel il nomme tous ses enfans, au nombre de 9; & sa veuve fit le sien le 14 Juillet 1457, devant *la Bane*, Notaire. De leur mariage vinrent : — 1. ANTOINE DE TOURTOULON, institué héritier par le testament de son pere. Sa mere le fit aussi son héritier, à condition qu'il viendroit habiter à Banieres, autrement non, & lui substitua noble PIERRE DE TOURTOULON, son autre fils. Ledit ANTOINE s'établit au lieu de Ribason, paroisse de Marmagnac, au Diocèse de Saint-Flour en Auvergne, s'y maria, & laissa pour fils & héritier universel noble PIERRE, Seigneur DE TOURTOULON, qui transigea avec autre PIERRE DE TOURTOULON, son cousin, par acte passé le 2 Mai 1500; — 2. GUERIN; — 3. PIERRE, qui suit; — 4. GUILHAUME; — 5. ASTORG, Bénédictin au Monastere de Sauve, & Prieur de Saint-André de Lanciſe; — 6. JEAN, Prêtre & Moine au Monastere de Saint-Sauveur; — 7. autre JEAN, doté d'un Fief; — 8. MARGUERITE; — 9. & ANTOINETTE, mariée à *Jean Cadonis*, Licentié ès Droits de la ville de Sommieres.

III. PIERRE DE TOURTOULON, I. du nom, qualifié *Damoiseau*, Seigneur de Banieres, fit hommage de son Château des Vanels & autres Fiefs nobles, au Seigneur *Charles de Beaufort* le 15 Juillet 1473; & en rendit un autre pour ses biens nobles à *Marc de Beaufort*, Comte d'Alais, le 1 Décembre 1485. Il épousa, en 1469, noble Demoiselle *Antoinette d'Albignac*, & fit trois testamens; le premier, en 1478; le second, en 1486; par le troisieme, du 22 Août 1490 (reçu *Louis Barnier*, Notaire), il nomme ses enfans, fait des legs à sa femme, & institue héritier son fils aîné. De son mariage il eut : — 1. PIERRE, qui suit; — 2. GUILHAUME, auquel son pere donna les biens qu'il avoit en Auvergne. Il transigea sur partage avec PIERRE, son aîné, par acte du 20 Janvier 1501, passé devant *Jean Pageri*, Notaire; — 3. GERVAIS, Prieur de Saint-André de Lanciſe; — 4. MARGUERITE; — 5. LOUISE; — 6. ETIENNETTE; — 7. & ANDRÉE, mariée à noble *Jacques de Bernas*, de la ville de Sauve, comme il appert de l'acte de constitution de dot par son pere, passé le 31 Janvier 1489, devant *Louis Barnier*, Notaire.

Ledit PIERRE DE TOURTOULON eut encore, de *Catherine Martin*, un fils naturel, nommé JEAN.

IV. PIERRE DE TOURTOULON, II. du nom, Seigneur de Banieres en la paroisse de Saint-Jean de Gardonenque, au Diocèse de Nismes, aujourd'hui Alais, transigea, le 2 Mai 1500 (acte reçu par *Girald Matedras*, Notaire d'Auvergne), avec noble PIERRE DE TOURTOULON, son cousin, fils & héritier de feu noble ANTOINE, du lieu de Ribason, paroisse de Marmagnac au Diocèse de Saint-Flour en Auvergne, touchant la succession des biens de feu noble GUILHAUME DE TOURTOULON, & noble Demoiselle *Beringotte du Sault*, leurs ayeul & ayeule. Cet acte porte que les biens d'Auvergne, dont ledit GUILHAUME avoit été possesseur, seroient & appartiendroient audit ANTOINE DE TOURTOULON, marié en Auvergne, ledit PIERRE étant substitué à ANTOINE, & ceux du Languedoc appartiendroient à noble PIERRE, fils d'autre PIERRE DE TOURTOULON, Seigneur de Banieres. Il partagea, le 20 Décembre 1501, avec noble GUILHAUME DE TOURTOULON, Co-Seigneur de Banieres, son frere, la succession de leur pere; & dans cet acte intervint autre PIERRE DE TOURTOULON, Seigneur de Tourtoulon, fils & héritier universel de feu noble ANTOINE, habitant du lieu de Roquecane, paroisse de Marmagnac au Diocèse de Saint-Flour en Auvergne, & icelui noble ANTOINE, frere de feu PIERRE DE TOURTOULON I, Seigneur de Banieres. PIERRE II. vivoit encore le 10 Mai 1540, & avoit

épouſé, par contrat du 10 Janvier 1489, paſſé devant *Boeri*, Prêtre & Notaire, Demoiſelle *Helix de Rocheblave*, de laquelle il eut : — PIERRE, qui ſuit ; — & CATHERINE, vivante en 1538.

V. PIERRE DE TOURTOULON, III. du nom, Seigneur de Banieres & du Prat, fut émancipé par ſon pere le 3 Juillet 1517. Il acquit une cenſive, le 5 Mai 1518, de *Germain Hours-de-Saint-Germain-de-Calberte*, & inféoda la haute-juſtice de Banieres à *Marc de Beaufort*, Comte d'Alais, par acte du 24 Avril 1542, paſſé devant *Salançon*, Notaire. Il avoit épouſé noble Demoiſelle *Iſabelle de Mandagoſt*, ſœur de noble *Guion de Mandagoſt*, Baron de Fons, & de *Françoiſe*. Elle fit ſon teſtament le 27 Février 1541, y nomme ſes enfans, & fait héritier ſon mari, à la charge de rendre ſon hérédité à ſon fils aîné. De leur mariage vinrent : — 1. JACQUES, qui ſuit ; — 2. GILLES, Prieur de Saint-André de Lanciſe, légué par le teſtament de ſon pere du 1 Août 1538, & par celui de ſa mere ; — 3 & 4. MARGUERITE & FRANÇOISE, auſſi léguées par ſes pere & mere.

VI. JACQUES DE TOURTOULON, Seigneur de Banieres, du Prat, &c. Grand-Veneur du Duc *de Vendomois*, reçut une Lettre le 3 Juillet 1561 au ſujet de cette Charge ; fut Capitaine de 300 hommes, par Commiſſion du 13 Juin 1562, à lui donnée par le Baron *de Cruſſol*, Général & Chef des Compagnies aſſemblées en Languedoc ; & enſuite Capitaine d'une Compagnie de 400 hommes, comme il appert d'une Ordonnance du Sieur *de Montvaillant*, Commandant en Languedoc, pour arrêter le compte des frais employés à la levée de cette Compagnie, en date du 15 Janvier 1569. Il fit ſon teſtament le 2 Février 1574, dans lequel il nomme & fait un legs à ſa mere, & inſtitue ſa femme ſon héritiere, &c. Il avoit épouſé, en préſence & du conſentement de ſon pere, par contrat du 8 Février 1550, paſſé devant *Leſcot*, Notaire, Demoiſelle *Thorenne de la Farre*, fille de noble *Marquis de la Farre*, & de Demoiſelle *Marguerite d'Auriac*, dont : — 1. PIERRE, qui ſuit ; — 2. GILLES-THOMAS-JACQUES ; — 3. & ANNE.

VII. PIERRE DE TOURTOULON, IV. du nom, Seigneur de Banieres, du Prat, &c. fit hommage au Comte d'Alais le 9 Février 1583, & donna ſon dénombrement au Duc *de Montmorency* en 1588. Il ſervit lors de la convocation du ban & arriere-ban, comme il eſt prouvé par un certificat du 4 Novembre 1590 du Sieur *de Faret*, Sénéchal de Niſmes & de Beaucaire. Il fit deux teſtamens ; le premier, le 6 Novembre 1581 ; le ſecond, le 18 Avril 1607 ; & avoit épouſé, par contrat du 31 Mars 1577, aſſiſté de ſon pere, Demoiſelle *Marguerite de Villate*, fille de noble *Figol de Villate*, Seigneur de Vallongue, de la Ville de Sauve. Leurs enfans furent : — 1. JACQUES, qui ſuit ; — 2. JEAN, tige de la branche des Seigneurs de Valobſcure, rapportée ci-après ; — 3. ANTOINE ; — 4. THÉODORE ; — 5. PIERRE, auteur de la branche des Seigneurs de Serres, dont il ſera parlé en ſon rang ; — 6. SUSANNE ; — 7. & JEANNE DE TOURTOULON, mariée à noble *Jean Savin*.

VIII. JACQUES DE TOURTOULON, Seigneur de Banieres, &c. rendit hommage de ſes biens au Roi les 14 Décembre 1605, 12 Février 1618 & 7 Mars 1634 ; ſervit lors de la convocation du ban & arriere-ban, ainſi qu'il appert de l'Ordonnance du Sieur *de Faret*, Gentilhomme de la Chambre du Roi, datée du 15 Mai 1639, contenant acte de la préſentation dudit noble JACQUES DE TOURTOULON à cette convocation ; & fit ſon teſtament le 27 Mai 1650. Il avoit épouſé, par contrat du 5 Février 1608, Demoiſelle *Claire de Valobſcure*, fille de noble *Jean de Valobſcure* ou *Valeſcure*, de laquelle il eut — 1. JEAN-JACQUES, qui ſuit ; — 2. HERCULE, Seigneur de la Becede ; — 3. ANTOINE, Seigneur de Marquerés ; — 4. PIERRE, Seigneur des Vanels ; — 5 & 6. SUSANNE & CLAIRE ; — 7. & LOUISE, mariée à *N... Seriere*, Seigneur de la Sagne.

IX. JEAN-JACQUES DE TOURTOULON, Seigneur de Banieres, le Pujol, &c. fit hommage au Roi le 4 Juillet 1667, & fut maintenu en ſa qualité de *Noble*, conjointement avec ſes freres & ſes couſins le 14 Décembre 1668 par Jugement de M. *de Bezons*, Intendant du Languedoc. Etant le dernier mâle de la

Branche

Branche de Banieres, il fit ſon teſtament & inſtitua ſon héritiere Demoiſelle Louise de Tourtoulon, ſa ſœur.

Branche des Seigneurs de Valobscure.

VIII. Jean de Tourtoulon, I. du nom, Seigneur de Serres & de Valobſcure, à cauſe de ſa femme, ſecond fils de noble Pierre, IV. du nom, Seigneur de Banieres, du Prat, &c., & de *Marguerite de Villate*, fut Député à l'Aſſemblée de la Rochelle & à la Cour par les Egliſes des Cevennes, ſuivant une Lettre du 23 Avril 1619. Il ſervit avec beaucoup de diſtinction, ſous *Henri*, Duc *de Rohan*, pendant les guerres de 1622, 26, 28, &c. comme le prouve les Mémoires de ce Seigneur, imprimés à Paris chez *Elzevir*, édition de 1661, où il eſt fait mention de Jean de Tourtoulon, ſous le nom de *Valeſcure*. Il commanda à Lunel, fut bleſſé à une attaque, étant Meſtre-de-Camp du Régiment de Valeſcure; & fut envoyé, avec *la Roque*, à la défenſe de Galargues. L'Hiſtoire de Languedoc, *p.* 551, année 1620, dit que *Valeſcure* & *Monteſſus*, tous les deux Maréchaux de-Camp, furent bleſſés à l'attaque du Fauxbourg du Tillet, &c. Il fit ſon teſtament le 4 Novembre 1627, & un Codicille le 25 Septembre 1629. De ſon mariage, contracté le 28 Mai 1618, avec Demoiſelle *Jeannne de Valobſcure*, fille & héritiere de noble *Pierre de Valobſcure* ou *Valeſcure*, & de *Dauphine de Vabres*, il eut : — 1. François, qui ſuit; — 2. Jean, Seigneur des Abrits, batiſé le 22 Septembre 1629, Cornette de Cavalerie; — 3. Claire, mariée à noble *Jean de Falguerolles*; — 4 & 5. Dauphine & Louise.

IX. François de Tourtoulon, Seigneur de Valobſcure, Capitaine au Régiment de Beaufort, ſervit en cette qualité en Catalogne en 1647; & lors de la convocation du ban & arriere-ban, ſuivant pluſieurs quittances du Tréſorier-Général pour les ſommes provenant de la commutation de ce ſervice, en date des 2 Avril 1675, 11 Mai 1689, 2 Mai 1691, 3 Avril 1692, 1 Août 1693 & 31 Décembre 1694. Il donna quittance, le 18 Février 1654, à noble Jean-Jacques de Tourtoulon, Seigneur de Banieres, ſon couſin, pour ſes droits de légitime en la ſucceſſion de Jean, ſon pere; & fut maintenu en ſa qualité de *Noble*, conjointement avec ſon frere & ſon couſin, par Jugement de M. *de Bezons*, le 14 Décembre 1668. Il avoit épouſé, par contrat du 16 Octobre 1654, Demoiſelle *Antoinette de Beringuier*, fille de noble *Thomas de Beringuier*, Seigneur de Barbuts, & de Demoiſelle *Bernardine de Saurin*, dont vinrent : — 1. Jean, qui ſuit; — 2 & 3. Adolphine & Claire, mortes ſans alliance; — 4. & Jeanne, mariée à *N... Delmas*, Capitaine au Régiment de Corde, & morte en 1758.

X. Jean de Tourtoulon, II. du nom, Seigneur de Valobſcure, de la Blaquiere, &c. batiſé le 2 Octobre 1665, maintenu dans ſa qualité de *Noble* avec ſes couſins le 14 Décembre 1668, ſervit dans les pays étrangers. De retour en France, il y fut ſucceſſivement Lieutenant au Régiment de Coſte le 20 Juin 1703, paſſa de la Compagnie de la Fon à celle de Freſſieu le 27 Décembre 1705; & fut Capitaine audit Régiment de Coſte, comme il conſte par l'ordre du Duc *de Roquelaure*, Commandant en Languedoc, en date du 20 Juin 1717. Le Maréchal *de Montrevel* l'avoit établi Commandant à Bagars, par Lettre du 31 Décembre 1704. Il avoit épouſé, par contrat du 26 Janvier 1701, Demoiſelle *Anne Poujade*, fille de *N... Poujade*, Docteur ès droits, & de Demoiſelle *Marguerite de Vallete*, dont — Jean, qui ſuit; — & Jeanne, morte ſans alliance en 1741.

XI. Jean de Tourtoulon, III. du nom, Seigneur de Valobſcure, reçut de *Jean Daumet*, le 28 Avril 1747, une reconnoiſſance féodale, fit ſon teſtament devant *Roſſel*, Notaire, le 27 Janvier 1751, dans lequel il nomme ſes ſept enfans; & eſt décédé le 4 Juillet 1752. Il avoit épouſé, par contrat du 30 Juin 1734, Demoiſelle *Jeanne Aigoin*, fille de *François Aigoin*, & de Demoiſelle *Jeanne Mourgue*, de laquelle il a laiſſé : — 1. Jean, qui ſuit; — 2. Fran-

çois, né le 1 Octobre 1741, d'abord Lieutenant au Régiment de Hainaut, Infanterie, le 29 Mars 1756, Capitaine dans la Légion de Condé le 3 Mars 1774, attaché au Régiment de Medoc en Avril 1777; — 3. Anne, veuve du Sieur *Milhaud;* — 4. Adolphine, morte en 1770; — 5, 6 & 7. Madelene, Jeanne & Françoise.

morte le 15 juin 1778 †

XII. Jean de Tourtoulon, IV. du nom, Seigneur de Valobſcure, Baron de la Salle & de Salendrenque, ancien Officier au Régiment de Bourgogne, Infanterie, a rendu hommage de ſa Terre de Valobſcure au feu Prince *de Conti* le 20 Août 1759, auquel il a donné ſon dénombrement le 6 Juillet 1763, & celui de la Terre de la Salle le 25 Décembre ſuivant. Il a épouſé, par contrat du 11 Septembre 1762, Dame *Anne-Marguerite des Vignolles*, fille unique & héritiere de feu Meſſire *Henri des Vignolles*, Baron de la Salle, Conſeiller en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, & de Dame *Suſanne de Paſturel-des-Barrieres*, dont: — Alexandre-François, né le 10 Juin 1765; — & Marguerite-Julie, née le 28 Février 1769.

Branche des Seigneurs de Serres.

VIII. Pierre de Tourtoulon, V. du nom, Seigneur de la Coſte, cinquieme fils de noble Pierre IV, Seigneur de Banieres, du Prat, &c. & de *Marguerite de Villate*, fit ſon teſtament le 24 Avril 1646, & avoit épouſé, par contrat du 10 Juin 1625, Demoiſelle *Jeanne de Leuſe*, dont: — 1. Jean, qui ſuit; — 2. Antoine, tige des Seigneurs de Delmas rapportés ci-après; — 3. & Michel, auteur de la branche des Seigneurs des Plantiers, mentionnée enſuite.

IX. Jean de Tourtoulon, Seigneur de Serres, maintenu dans ſa qualité de *Noble* avec ſes freres & ſes couſins, par Jugement de M. *de Bezons* rendu le 14 Décembre 1668, teſta le 8 Février 1689, & laiſſa de *Jeanne d'Aſſas*, qu'il avoit épouſée en 1650, pour fils unique:

X. Jean-Jacques de Tourtoulon, Seigneur de Serres, Officier de Cavalerie, marié, en 1685, à Demoiſelle *Jeanne de Savin*, de laquelle il eut — 1. Michel, qui ſuit; — 2. François, Seigneur de la Rouviere, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment des Cuiraſſiers, mort en 1757; — 3. Jeanne, morte en 1772; — 4. & Madelene de Tourtoulon, mariée à Meſſire *Pierre d'Aſſas*, Maréchal des Camps & Armées de S. M. Catholique, & Gouverneur de la Corogne en Galice, dont elle eſt reſtée veuve.

XI. Michel de Tourtoulon, Seigneur de Serres, Chevalier de Saint-Louis & Capitaine de Cavalerie, mort en 17.. avoit épouſé, en 1721, Demoiſelle *Antoinette de Meton*, dont: — 1. Jean-François, qui ſuit; — 2. Autre Jean-François, marié à Toulouſe; — 3. & Anne.

XII. Jean-François de Tourtoulon, Seigneur de Serres, né en 1735, ancien Garde-du-Corps du Roi, a épouſé Demoiſelle *Nicole-Charlotte d'Equevilly*, d'une Famille noble, établie au Comté de Bourgogne, de laquelle il a: — 1. Jean-Charles-César, né en 1762; — 2. Mathieu-Denis, né en 1765; — 3. & Jean-Batiſte-Antoine-Hercule, né en 1768.

Officier au Rég. de Cambreſis depuis le mois de Juin 1778.

Branche des Seigneurs de Delmas, éteinte.

IX. Antoine de Tourtoulon, Seigneur de Delmas, ſecond fils de noble Pierre de Tourtoulon, Seigneur de la Coſte, & de *Jeanne de Leuſe*, fut maintenu dans ſa *nobleſſe* avec ſes freres & ſes couſins, par le Jugement du 14 Décembre 1668, ci-devant cité. De Demoiſelle *Marie Faucher*, ſon épouſe, de la Ville de Niſmes, il eut

X. Jean-Jacques de Tourtoulon, Seigneur de Delmas, qui fut Capitaine au Régiment de Seve. Il épouſa, le 17 Novembre 1698, Demoiſelle *Jeanne Del Puech*, de la Ville de Saint-Hippolite, dont

XI. Michel de Tourtoulon, Seigneur de Delmas, ancien Officier au Ré-

× le Vte de Toustain a monté dans les carrosses du Roi
et chassé avec S. M. le 23 jer 1786. le memoire
de ses preuves avoit été donné dès fevrier 1785 par
feu M. Cherin généalogiste de la cour. gar: de fr: du
27 jer 1786.

giment de Seve, mort, en 1770, ſans poſtérité de Demoiſelle *Marie de Viala*, qu'il avoit épouſée en 1738.

Branche des Seigneurs des PLANTIERS, *auſſi éteinte.*

IX. MICHEL DE TOURTOULON, Seigneur des Plantiers, troiſieme fils de noble PIERRE DE TOURTOULON, Seigneur de la Coſte, & de *Jeanne de Leuſe*, maintenu dans ſa *nobleſſe* conjointement avec ſes freres & ſes couſins, par le Jugement cité de 1668, épouſa Demoiſelle *N... Dumont*, de laquelle il eut : — 1. JACQUES, qui ſuit ; — 2. FRANÇOIS, Seigneur des Plantiers, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, mort à Châtai-ſur-Moſelle, ſans poſtérité de ſon mariage ; — 3. & JEANNE, mariée à *Paul de Viala*.

X. JACQUES DE TOURTOULON, Seigneur de la Coſte, Major de Cavalerie, & Prévôt-Général à Rouen, laiſſa de ſon mariage pour fils

XI. GASPARD-GABRIEL-JACQUES DE TOURTOULON, Seigneur des Plantiers, Officier de Cavalerie & Prévôt-Général à Rouen, qui eſt mort ſans alliance.

La Famille de TOURTOULON porte pour armes : *d'azur, à la tour d'argent crenelée & maçonnée de ſable, d'où ſort à gauche un étendard d'argent à deux bandes ondoyantes, dont le manche eſt d'or ; ladite tour accompagnée de trois colombes d'argent, une contournée au canton droit du chef, les deux autres affrontées vis-à-vis le pied de la tour ; & en pointe une molette d'éperon d'or.* Supports, *deux lions.* Généalogie rédigée d'après un Mémoire dreſſé ſur les titres originaux communiqués à M. *Chérin.*

TOUSTAIN-DE-FRONTEBOSC : Maiſon ancienne de Normandie qui date du Xe ſiécle, & paroît d'origine Danoiſe. Voyez-en la Généalogie au mot FRONTEBOSC, *Tome VI* de ce Dictionnaire, *p.* 703 *à* 721, & aux *Errata* de cet article, *Tome VII*, *p.* 755 *à* 757, & *Tome X*, *p.* 740 *à* 741.

Il ſuffit d'ajouter ici ce qui ſuit. *Tome VI*, *p.* 713 *antépénultienne ligne*, François de Grasflur, *liſez* de Graffard. *P.* 718, *ligne* 3 *du degré* I. *de la branche des Seigneurs de Bléville*, 21 Octobre 1424, *liſez* 21 Septembre 1424.

PIERRE TOUSTAIN, Ecuyer, qui vendit, en 1414, des fiefs à JEAN TOUSTAIN, II. du nom, ſon couſin (formant le VIIe degré de la Généalogie), fut, en 1395, parrein de *Jean d'Heugleville*, Ecuyer, & étoit, dès 1386, un des Ecuyers de la montre de *Guillaume Aux-épaules*, Bachelier. Le Sieur *Charpentier*, Commis au Cabinet des Ordres du Roi, ſous la charge de M. *Chérin*, a vérifié, en 1776, ſur les minutes conſervées dans divers dépôts de titres en Normandie, les expéditions & ſecondes groſſes concernant la poſſeſſion de pluſieurs fiefs de *Haubert*, entr'autres de celui de Bétencourt, par cette Maiſon depuis environ le milieu du XIIIe ſiécle juſques vers la fin du XVe.

A la page 711, *ligne* 7 *du degré XVII*, *après* JEAN-BATISTE-FRANÇOIS-HIPPOLITE-CASIMIR, né le 21 Juillet 1760, (fils aîné du Marquis DE TOUSTAIN-LIMÉSY) *ajoutez* Page du Roi à la petite Ecurie depuis 1775.

JOSEPH-MAURICE, Comte DE TOUSTAIN-VIRAY, ci-devant Lieutenant-Colonel d'une Brigade de Carabiniers, avec rang de Meſtre-de-Camp, & Chevalier de Saint-Louis, (frere & couſin des Maréchaux-de-Camp de ſon nom, oncle du jeune Comte FRANÇOIS-ETIENNE DE TOUSTAIN, filleul de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine) a été choiſi, en 1776, par la Reine pour Meſtre-de-Camp en ſecond de ſon Régiment de Cavalerie. Voyez la *page* 716, *ligne* 26 *du degré XVI.*

Le Vicomte DE TOUSTAIN-RICHEBOURG, Major de Cavalerie, préſenté à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale, a, de ſon mariage, un nouveau fils, nommé FÉLIX-HENRI, né en 1777. Voyez le degré XVII, *pag.* 712 & 713 du *Tome VI.*

Obſervons auſſi que l'antique illuſtration de cette nobleſſe, rappellée dans pluſieurs monumens hiſtoriques, eſt authentiquement reconnue par un certificat, en forme d'Enquête, délivré par les Echevins de Rouen en 1664, & dans

plusieurs Lettres-Patentes des Rois, accordées sur titres en 1665, 1756, 1758, & duement enregistrées, pour érections de Terres, ou décorations honorifiques. Son *ancienne lignée & extraction* est encore attestée par les Jugemens de maintenue rendus lors des recherches & réformations en 1419, 1463, 1486, 1603, 1641, 1667, 1698, & récemment en 1758, par certificats de MM. *d'Hozier*, Juge d'armes de France, & *Clérambault*, Généalogiste de la Cour. Diverses Branches répandues en Lorraine, Orléanois, Artois & Bretagne, y ont joui des honneurs, prérogatives & qualités propres à l'ancienne Chevalerie de ces Provinces. Plusieurs rejettons de cette Noblesse ancienne, militaire & bien alliée, sont morts au service.

Le Comte *de la Bourdonnaye*, Procureur-Général, Syndic des Etats de Bretagne, a déclaré, dans un certificat de 1774, qui nous a été communiqué, que la Branche affiliée par Jugement de la Commission intermédiaire & par Arrêt du Parlement, aux Etats de cette Province, avec tous les droits attribués aux anciens Nobles, a justifié, par forme rigoureuse & juridique, indépendamment des traditions & prétentions ultérieures, une noblesse de cinq siécles, sans vestige de commencement, avec beaucoup d'emplois distingués de magistrature & d'épée, députations d'Etats, décorations d'Ordres & de grades, & continuité de services & d'alliances nobles.

Dans la Notice abrégée des preuves de Page du dernier Marquis *de Toustain-Carency*, insérée au *Tome II* du *premier Registre de l'Armorial de France*, on trouve, entr'autres inadvertances, *Catherine le Gendre*, pour *Catherine Légaré*.

Les armes : *d'or, à la bande de deux traits, échiquetée d'or & d'azur.*

TOUSTAIN-DE-FALTOT : Autre Famille noble de la même Province, dont est

N... Toustain, Officier d'Infanterie, & ci-devant Page du Roi à la grande Ecurie en 1774, allié aux Maisons d'*Etampes*, de *Canouville*, de *Bétencourt*, de *Récusson*, de *Toustain-Fonteboſc*, de *Bec-de-Liévre-Cany*, &c.

Les armes : *d'argent, à deux fasces d'azur, accompagnées de trois merlettes de sable.*

TOUSTAIN-DE-LA-COLOMBE : Autre Famille noble de Normandie, qui remonte à

Raphael Toustain, vivant en 1439, grand-pere de Martin, confirmé, en 1489, dans sa noblesse. Elle subsiste dans deux freres; l'un, ancien Officier du Régiment d'Angoumois; l'autre, Curé de Manteville en Caux.

Cette Famille porte pour armes : *de gueules, à trois colonnes d'argent, 2 & 1, la troisieme surmontée d'une colombe de même.*

TOUSTAIN-DE-FONTENELLES, même Province. Famille annoblie en 1654, & dont le dernier rejetton est mort en 1727, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Orléans, Dragons, venant d'être nommé à une Brigade des Gardes-du-Corps.

TRANS : Premier Marquisat de France, qui étoit anciennement une Baronnie, nommée parmi les Terres Baussenques.

Elle fut donnée, en 1201, par *Alphonse*, Comte de Provence, à *Geraud de Villeneuve*, Gouverneur de Tarascon, fils de *Raimond de Villeneuve*, Général des troupes d'Aragon, qui vint en Provence avec le Comte *de Barcelonne* vers l'an 1114, & s'y établit, ayant eu la terre de Gandelet, appellée depuis *Villeneuve*.

La Baronnie de *Trans* fut érigée en *Marquisat* par Lettres du mois de Février 1505, registrées à Aix, en faveur de *Louis de Villeneuve*, Prince d'Aveline, Ambassadeur de Louis XII à Rome, & petit-fils d'*Helion de Villeneuve*, Grand-Ecuyer du Roi Louis III d'Anjou. On peut consulter l'*Histoire héroïque*

de la Nobleſſe de Provence, Tome II, pag. 507 & ſuiv. ſur cette Maiſon, dont nous rapporterons la Généalogie dans notre Supplément.

Les armes : *de gueules, fretté de ſix lances d'or, les interſtices ſemées d'écuſſons de même ; & ſur le tout un écu d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or*, par conceſſion de Louis XII, que cette Maiſon *écartele au* 1. DE FOIX & DE BÉARN ; *au* 2. DE NAVARRE ; *au* 3. DE NAPLES & DE SICILE ; *au* 4. D'EVREUX, branche cadette de la Maiſon DE FRANCE.

* TREMOILLE (DE LA) : Terre ſituée en Poitou ſur les frontieres de la Marche, proche de Montmorillon & de Belabre, qui a donné ſon nom à cette grande & illuſtre Maiſon.

L'Hiſtoire des *Grands Officiers de la Couronne, Tome IV, p.* 160, rapporte ſes premiers poſſeſſeurs par ordre chronologique, & n'en commence la Généalogie qu'après celle qu'en ont donné au Public MM. *de Sainte-Marthe* en 1667. La branche aînée ſubſiſte, de laquelle ſont ſortis les Princes de Talmond & les Ducs de Thouars.

La ſeconde Branche ſont les Marquis de Royan, Comtes d'Olonne ; la troiſieme, les Marquis & Ducs de Noirmoutier ; la quatrieme, celle des Comtes de Joigny & Seigneurs d'Huſſon ; la cinquieme, celle des Seigneurs, Barons de Dours ; la ſixieme, celle des Seigneurs de Fontmorand. La ſeptieme comprend les Bâtards de la Tremoille, ſous le nom de Seigneurs de Breche. Les Auteurs de cette Hiſtoire donnent encore une autre branche, dont ils n'ont point trouvé la jonction avec les précédentes : c'eſt celle des Seigneurs de Fontaugier. Cette Généalogie finit par celle des anciens Vicomtes de Thouars. Nous renvoyons à l'ouvrage ci-deſſus cité, & à *Moréri*, édition de 1759, étant forcé de ne nous arrêter dans ce Volume qu'à pluſieurs Maiſons & autres de la ſeconde Claſſe de la Nobleſſe, dont les Généalogies n'ont pas encore été imprimées ; mais nous reviendrons dans nos Supplémens à celles que nous ne faiſons que citer, ſi on nous fait parvenir à tems des inſtructions ſur l'état actuel des Maiſons omiſes.

Les armes de LA TREMOILLE ſont : *d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, membrées & béquées de gueules.* Pour ceux de ce nom qui ont écartelé leurs armes de celles de leurs alliances, Voyez les Grands Officiers de la Couronne, au Tome cité.

TRESTONDAM : Maiſon des plus anciennes, originaire du Comté de Bourgogne, qui ſubſiſte en deux branches, l'une établie en Lorraine, & l'autre en Franche-Comté. Elle remonte ſa filiation à GERARD DE TRESTONDAM, Damoiſeau, qui vivoit au XIIIe ſiécle.

Les armes : *d'azur, à trois chevrons d'or en bande, cotoyés de deux cotices de même.*

TRINQUERE (DE) : Famille noble & très-ancienne en Languedoc, maintenue dans ſa *nobleſſe de race & lignée*, ſur le conſentement d'*Alexandre de Belleguiſe*, chargé par Sa Majeſté de la pourſuite & vérification des titres de nobleſſe, ſur les concluſions du Procureur du Roi ; & par Jugement de M. *Bazin*, rendu à Montpellier le 1 Février 1669.

Les titres de cette ancienne Famille ayant été brûlés en 1546 dans leur Château de Baulx par *Hercule Boſſuet-de-Murviel*, on ne peut en remonter la filiation qu'à

I. PIERRE DE TRINQUERE, qui acheta, en 1301, une maiſon & pluſieurs uſages d'argent de *Pierre-Guillaume Pamoileau-de-Saint-Privat*, dans la Juriſdiction de Saint André, au Diocèſe de Lodève. Il fut mis en poſſeſſion de cette maiſon le 20 Avril 1302, par *Raimond Mazel*, Vicaire Général de Lodève ; & *Auger de Moreze* lui donna, par ſon teſtament du 4 Janvier 1306, la Juriſdic-

tion de la Planche avec toute Juſtice, haute, moyenne & baſſe. Il fut pere de

II. Bernard de Trinquere, qui juſtifia, au mois de Mars 1328, devant *Brinquier de Morèze*, Seigneur en partie de Soubès, & *Déodat Fabre*, Bailli des Seigneurs de Morèze, qu'il étoit *noble* & *iſſu de noble race*. Il eut pour fils

III. Pierre de Trinquere, II. du nom, qui accompagna en Guienne, en 1370, avec toute la Nobleſſe du Languedoc, le Duc *d'Anjou*, Gouverneur de cette Province. Il prêta hommage à Charles V, le 19 Janvier 1339, de tous les biens nobles qu'il poſſédoit dans la Sénéchauſſée de Carcaſſonne; fut déclaré, le 23 Mai 1397, exempt des francs-fiefs, comme *iſſu de noble race*, pour tout ce qu'*Auger de Morèze* avoit donné à ſon grand-pere par ſon teſtament du 4 Janvier 1306. Il épouſa *Bracdette de Caladour*, fille de *Bertrand Bringuier de Caladour*, Seigneur de Baulx, qui la fit ſon héritiere par ſon teſtament du 25 Novembre 1420, & d'*Allemande d'Auriol*, morte le 25 Novembre 1409. Elle teſta le 5 Février 1422, & eut pour enfans: —— 1. Raimond, qui ſuit; — 2. Guillaume, Chanoine de Maguelonne; — 3. & Paulet, mort jeune.

IV. Raimond de Trinquere, Seigneur de Baulx, épouſa *Braude de . . . .* Les enfans ſortis de ce mariage, & mentionnés dans le teſtament de leur grand'mere, furent: — 1. Pierre, qui ſuit; —— 2. Arnaud, Archidiacre & Grand-Vicaire de Beziers; — 3. Jean, Seigneur de Baulx, tige de la ſeconde Branche, rapportée ci-après; — 4. Brayde, mariée à *Pierre Bauſſet*, Co-Seigneur de la Valette, & Seigneur de Bourgade. Elle teſta le 28 Août 1483; — 5. Marguerite, mariée à *Philippe Raouſſet*, Seigneur du Boſc & de Soubès; — 6. & Jeanne, qui ne fut point mariée.

V. Pierre de Trinquere, III. du nom, Seigneur de Courgas, épouſa, vers l'an 1441, à Clermont, *Anne de Toſieres*, dont: — 1. Raimond, qui ſuit; — 2. Jean, qui, par ſon teſtament du 13 Octobre 1524, fit héritier *Jean Bouques*, ſon neveu; — 3. Antoine; — 4. Catherine, mariée, en 1489, à *Jean Bouques*, Seigneur de Poux.

VI. Raimond de Trinquere, II. du nom, Seigneur de Courgas, épouſa *Delphine de Plantavit*, & n'en eut que deux filles, ſçavoir: — Agnès, Baronne de Péſerguié, mariée, vers l'an 1530, à *Etienne Boyer*, Baron de Sorgues; — & Jeanne de Trinquere, mariée avec *Pierre de Plantavit*, Seigneur de Margon, Villenouvette, Saint-Nozaire-Maraulan & Perdiguier.

Seconde Branche.

V. Jean de Trinquere, Seigneur de Baulx, troiſieme fils de Raimond, & de *Braude de . . . .*, eut de ſa femme, pour fils unique:

VI. Jean de Trinquere, II. du nom, Seigneur de Baulx, Surintendant des Ports & paſſages de la Sénéchauſée de Carcaſſonne, marié 1°. avec *Iſabeau de Saint-André*, fille de *N... de Saint-André*, premier Préſident au Parlement de Toulouſe; & 2°. vers 1500, à *Sibille de Teinturier*, ſœur de *Jean* & de *Guillaume de Teinturier*, Seigneurs de Montmaur & de Boutonnet près de Montpellier. Du premier lit il eut: — 1. Jeanne de Trinquere, mariée avec *N... de Guilardy*, Seigneur d'Alſace près Cacaſſonne; & du ſecond lit: — 2. Jean de Trinquere, Seigneur de Baulx, mort ſans enfans après avoir fait héritier ſon frere; —— 3. André, qui ſuit; — 4. Pierre de Trinquere, d'abord Chanoine à Maguelonne. Ayant enſuite embraſſé les nouvelles opinions de *Calvin* ſur la Religion, il alla à Genève, & y épouſa *Antoinette de Cahuſac*, de Milhau en Rouergue, avec laquelle il retourna à Milhau, où ils s'établirent. Ses deſcendans nous ſont inconnus; mais leur poſtérité y a ſubſiſté dans la perſonne de N... de Trinquere, & d'Isabeau de Trinquere, qui y étoit mariée avec un Gentilhomme nommé *Saint-Etienne*; — 5. Jean, Religieux de l'Ordre de Saint-François, qui fut Confeſſeur des Religieuſes de Sainte-Claire de Caſtres en Albigeois. Les Calviniſtes s'étant ſaiſi de cette Ville en 1561, ils y mirent le feu, détruiſirent ce Monaſtere, & empriſonnerent les Religieux de la Ville: ce Pere Trinquere fut mis en priſon avec les autres, & après avoir ſouf-

fert toutes les incommodités de la prison, il fut mené hors de la Ville, après qu'on eut mis ses confreres en liberté, & fut tué à coups d'épée & d'arquebuse; — 6. FULCRAND, mort jeune; — 7. JACQUES, Religieux Bénédictin dans l'Abbaye d'Aniane; — 8. GRÉGOIRE; — 9. N... DE TRINQUERE, qui fit pendant le siége d'Agde, en 1562, une des plus belles & des plus braves actions, dont parlent MM. *de Thou*, ses Traducteurs, & M. *Raimond de Sainte-Albine*, en orthographiant, à la vérité, mal ce nom, & l'écrivant TRENCAIRE. Nous ignorons s'il a laissé des descendans; — 10. JEANNE, mariée à *Guichard de Landres*, Seigneur de Saint-Georges; — 11. & MARGUERITE, mariée à *Maurin*, Viguier à Beziers.

VII. ANDRÉ DE TRINQUERE, Seigneur de Baulx, testa le 21 Juillet 1576. Il avoit épousé, le 15 Juin 1536, *Marguerite de Sala*, fille de *N... de Sala*, Général en la Cour des Aides de Montpellier, morte le 2 Juillet 1566, & en eut: — 1. JEAN DE TRINQUERE, IV. du nom, Seigneur de Baulx, de la Greffe, de Monteleste & la Grande-Barbe, qui fut Procureur-Général en la Chambre des Comptes de Montpellier en 1561, reçu Avocat-Général à la Cour des Aides le 1 de la même année, puis Juge-Mage au Gouvernement de Montpellier. Il épousa, en 1579, *Marguerite de Fizes*, cousine germaine de *Bertrand de Fizes*, Baron de Savo, un des quatre Secrétaires d'Etat sous CHARLES IX, & mourut sans enfans en 1625, âgé de 85 ans. — 2. ANDRÉ, qui suit; — 3. GUILLAUME, Seigneur de Monteils, mort à l'armée; — 4. MARGUERITE, mariée avec *Jacques David*, Seigneur de Montferrier; — 5. & CATHERINE, mariée, en 1583, à *Philippe de Sarret*, Avocat-Général & ensuite Général à la Cour des Aides de Montpellier.

VIII. ANDRÉ DE TRINQUERE, Seigneur de la Greffe, mort le 13 Août 1588, avoit épousé 15 Mai le 1582, *Jeanne de Monnard*, fille & héritiere de *N... de Monnard*, & d'*Agnès de Magret*. Leurs enfans furent: — 1. SAMUEL, qui suit; — 2. ANDRÉ, Seigneur de Monteils, dont la postérité sera rapportée en son rang; — 3. MARGUERITE, mariée, le 26 Avril 1607, avec *Antoine de Ranchin*, Avocat-Général en la Cour des Aides de Montpellier, & morte le 7 Janvier 1631; — 4. & JEANNE, née posthume, mariée à Montgiscard le 27 Mai 1615, avec *Tristan Bertrand*, Seigneur de Quirit, Conseiller au Parlement de Toulouse, fils de *N... Bertrand*, Président à Mortier au même Parlement.

IX. SAMUEL DE TRINQUERE, Seigneur de Baulx & de la Greffe, né le 5 Janvier 1584, fut d'abord Juge-Mage & Lieutenant-Général au Gouvernement de Montpellier, ensuite Président en la Chambre des Comptes, Aides & Finances de cette Ville, & eut, le 27 Octobre 1603, un Brevet de Conseiller d'Etat. Il épousa, le 30 Juin 1615, *Marie de Greffeville*, fille de *Pierre de Greffeville*, Président, Trésorier & Grand-Voyer de France, Général des Finances à Montpellier & Intendant des Gabelles du Languedoc, & en eut: — 1. JEAN-ANDRÉ qui suit; — 2. ANTOINE, Religieux de l'Ordre de Saint-François. Il fut trois fois Provincial de son Ordre, Définiteur-Général, & chargé, par l'Assemblée de Paris, pour la réforme des deux Provinces de Guienne; — 3. N... DE TRINQUERE, mort le 6 Décembre 1626; — 4. Un autre fils, né en 1628, mort en 1656; — 5. GERARD, auteur de la 3e. branche rapportée ci-après; — 6. N... DE TRINQUERE, qui a commandé un bataillon de Picardie, & a été fait Gouverneur de Dolvaqua; — 7. N..., né en Septembre 1632; — 8 & 9. Deux fils jumeaux, nés en Octobre 1640; — 10. MARGUERITE, morte à Pezenas en 1662; — 11. CHARLOTTE, née le 5 Décembre 1622; — 12. MARGUERITE, née le 19 Septembre ou Novembre 1629; — 13. PRISCILLE, née le 25 Octobre 1634; — 14. CHARLOTTE, née en Avril 1636, mariée à *Pierre-Hippolite de Robin*, Baron de Magalas; — 15. MARIE, née le 7 Novembre 1637; — 16. & une fille, morte à 12 ou 13 ans, & enterrée à Jacou.

X. JEAN-ANDRÉ DE TRINQUERE, Seigneur de Baulx, de la Greffe, reçu Président en la Chambre des Comptes de Montpellier en 1651, épousa, le 12 Avril 1654, *Lucrèce de Guilleminet*, dont vinrent: — 1. ETIENNE, qui suit; —

2. ANDRÉ, né le 12 Septembre 1655, Bénédictin à Toulouſe; — 3. CHARLES, né le 26 Février 1661; — 4. PIERRE, né le 26 Mars 1665, Capitaine de Grenadiers dans le Régiment de Dauphiné, tué à la bataille de Caſſano, le 16 Août 1705; — 5. THÉOPHILE, né le 5 Juin 1668, Religieux de l'Obſervance de Saint-François à Marſeille; — 6. Un autre fils; — 7. GASPARD, né le 7 Mars 1670, mort le 24 Décembre 1681; — 8. MARIE, née le 24 Avril 1658; — 9. FRANÇOISE, née le 30 Mars 1663, morte le 27 Juin 1664; — 10. & CATHERINE, née le 10 Janvier 1669.

XI. ETIENNE DE TRINQUERE, Seigneur de la Greffe, de Baulx, &c. né le 26 Janvier 1655, reçu Conſeiller à la Cour des Aides de Montpellier le 16 Octobre 1684, épouſa, le 24 Août 1688, *Marguerite de Rous*, dont: — 1. PIERRE, né le 5 Janvier 1693; — 2. LUCRÉCE, née à Montpellier le 25 Juillet 1690, mariée, le 29 Avril 1710, avec *Etienne de Sarret*, dont elle eſt veuve. Elle a été marreine d'une Demoiſelle DE TRINQUERE qui exiſte, mariée en 1774 à M. *le Blanc*, de l'Iſle Martinique, & établi à Montpellier. Son grand-pere étoit couſin germain de M. *le Blanc*, Miniſtre de la Guerre; — 3. MARGUERITE, née le 26 Octobre 1691; — 4. & autre MARGUERITE, née le 5 Février 1694.

TROISIEME BRANCHE, établie en Brie.

X. GERARD DE TRINQUERE, cinquieme fils de SAMUEL, Seigneur de Baulx & de la Greffe, & de *Marie de Greffeville*, Capitaine de Dragons au Régiment de Saint-Fremont, ſe retira du ſervice accablé de ſes bleſſures en 1691, fut Penſionnaire du Roi, & mourut en 1707. Il avoit épouſé, en Franche-Comté, *Eléonore Joly*; laquelle ſe remaria en ſecondes noces à *Georges Grand-Jean de Fouchy*, Capitaine de Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis & Penſionnaire du Roi. De ſon premier lit elle eut trois fils, deux deſquels moururent enfans. Le troiſieme fut

XI. CLAUDE-FRANÇOIS DE TRINQUERE, né en 1697, qui épouſa, le 9 Juin 1720, *Françoiſe Grand-Jean de Fouchy*, niéce de ſon beau-pere, morte en 1740. Il eſt mort en 1757 ayant eu un très-grand nombre d'enfans, tant garçons que filles, dont il ne reſte de fils que JEAN-CLAUDE-ELÉONOR, qui ſuit.

XII. JEAN-CLAUDE-ELÉONOR DE TRINQUERE, Baron de Bréau en Brie, Seigneur de Vernou & autres lieux, Chevalier de Saint-Louis, né le 28 Janvier 1728, eſt entré au ſervice dès ſa plus tendre jeuneſſe; s'eſt trouvé aux ſiéges faits en Flandres en 1744, a été bleſſé à celui d'Ypres, fait priſonnier de guerre au Pont des Pierres près Tournay en 1744, après avoir reçu cinq coups de ſabre, & reſta troiſieme vivant d'un détachement avancé de 48 hommes; s'eſt trouvé à la bataille de Fontenoy en 1745, aux ſiéges de Tournay, d'Oudenarde & d'Oſtende; fut réformé Lieutenant d'Infanterie en 1748; a paſſé aux Indes en 1753, a été bleſſé en 1758 d'un coup de feu au ſiége du fort Saint-David; étoit Major & ſecond de l'armée qui a eſcaladé Thiagar, & monta le premier à l'eſcalade; ſe trouva en cette qualité à la bataille ſous les murs de Thiagar: ce fut par ſon activité & ſon intrépidité, autant que par ſon ſang-froid, que l'ennemi, au nombre de 60 Anglois & 4000 Indiens, fut battu & chaſſé par 110 François. On prit leurs canons, cent bœufs, on déchargea 500 barils de munitions & l'ennemi, qui apportoit les ſecours à la Citadelle de Thiagar dont la Ville avoit été eſcaladée deux jours auparavant, fut diſperſé & repouſſé à une lieue & demie: par cette action la Citadelle de Thiagar fut obligée de ſe rendre 15 jours après. Le 13 Mai 1760, dans une attaque de nuit, il s'empara d'une piéce de canon à Goudelour: quoique les Anglois euſſent 800 hommes & qu'il n'en eut que 80, il marcha à la piéce. Après en avoir eſſuyé la décharge il força deſſus, lui douzieme, ayant mis le reſte de ſon détachement en ſûreté derriere un mur, eſſuya la décharge générale de mouſqueterie, eut 10 hommes de tués, le onzieme eut la jambe caſſée au genou, & reçut 6 balles dans ſon chapeau & ſon habit. Après la décharge de la mouſqueterie & de la piéce ennemie, le reſte de ſon détachement, étant à portée, ſe jetta ſur la piéce, la

tourna

tourna contre l'ennemi & le foudroya. Il fut fait Major, chargé du détail de l'Infanterie Françoiſe aux Indes, ſous le nom de bataillons des Indes; & y ſervoit, en cette qualité, lors de la priſe de Pondichery. Il eſt actuellement un des quatre Lieutenans de Roi de la Province de Champagne depuis le 6 Juin 1764, & a épouſé à Paris, le 28 Août 1765, *Françoiſe-Charlotte de l'Aâge*, fille de *Nicolas-Denis de l'Aâge-de-Verneiges*, Ecuyer, & de Dame *Anne-Marie-Charlotte Petit-de-Logny*, de laquelle il n'a point d'enfans.

Le Baron DE TRINQUERE eſt le ſeul mâle qui exiſte de cette ancienne Famille; M. DE TRINQUERE, de Montpellier, ayant eu ſon fils unique tué en 1747 au ſiége de Berg-Op-Zoom, étant Lieutenant au Régiment de Normandie, & étant lui même mort à Montpellier, en 1768, ſans autres enfans mâles.

QUATRIEME BRANCHE.

IX. ANDRÉ DE TRINQUERE, Seigneur de Monteils, ſecond fils d'ANDRÉ, Seigneur de la Greffe, & de *Jeanne de Monnard*, né en 1586, fut Conſeiller en la Cour des Aides de Montpellier en 1615, puis Juge-Mage de cette Ville, charge qu'il exerça 30 ou 40 ans, enſuite Conſeiller d'Etat; & mourut en Janvier 1669. Il avoit épouſé *Marguerite de Portalis*, fille de *Pierre*, Tréſorier, Provincial de l'extraordinaire des guerres, & ſœur de *Claude de Portalis*, Préſident à la Chambre des Comptes de Montpellier, de laquelle il laiſſa: — 1. JEAN DE TRINQUERE, Chanoine à Aigues-Mortes & Abbé de Grammont; — 2. CLAUDE, qui ſuit; — 3. PIERRE, né en 1644; — 4. MARGUERITE, mariée avec *Pierre de Joubert*, Syndic-Général de la Province de Languedoc; — 5. CATHERINE, mariée à *Jean-Jacques de Sarret*, Seigneur, Baron de Couſſergues, Capitaine de Cavalerie au Régiment Royal, fils de *Henri*, Chevalier, Seigneur de Fabregues, Gouverneur de Pezenas, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & de *Marie de Caladou*; — 6. PRISCILLE, femme de *N... de Sarret*, Conſeiller aux Comptes à Montpellier, frere de *N... de Sarret*, Préſident en la même Compagnie; — & cinq autres filles, Religieuſes dans différens Couvens.

X. CLAUDE DE TRINQUERE, né en 1627, fut Capitaine de Cavalerie, & épouſa *Iſabeau de Muret de Meze*, dont il a eu: — 1. ANDRÉ DE TRINQUERE; — 2. JEAN, Religieux Récollet; — 3. & une fille.

Les armes: *d'or, au mûrier arraché de ſinople, fruité de pourpre.* Cimier, *un génie à demi-corps au naturel, revêtu d'une écharpe, les ailes déployées, tenant de la main droite une épée nue, & de la gauche un mûrier aux émaux de l'écu.* Supports, *deux génies de même.* Deviſe, *UT MORUS.*

TURGOT: Le nom de cette Famille, originaire de Bretagne, eſt ancien en Normandie.

On le trouve dans un Rôle de 1272, où ſont compris les Gentilshommes de la Province qui doivent ſervice au Roi, & dans quelques autres titres du commencement du XIVe ſiécle, dépoſés, ainſi que le Rôle, à la Chambre des Comptes de Paris.

La filiation de cette ancienne Nobleſſe, prouvée de degré en degré ſans interruption, remonte à N... TURGOT, qui, vers le milieu du XIVe ſiécle, fonda & dota, conjointement avec *Laurence de la Pierre*, ſa femme, l'Hôtel-Dieu de Condé-ſur-Noireau, où ſes armes étoient encore en 1700.

I. JEAN TURGOT, Seigneur de la Bionere, leur arriere-petit-fils, fut reconnu *noble d'extraction*, & maintenu dans ſa nobleſſe par Jugement rendu, le 5 Juin 1473, par les Commiſſaires du Roi LOUIS XI, députés pour le fait des Francs-Fiefs, dont il fut déchargé. Il avoit épouſé, en 1445, *Philippe Bertrand*, fille de *Gilles*, Seigneur de Tourailles, & de *Guillemette de Neuville*. Elle lui porta la Seigneurie de Tourailles dans la Vicomté de Falaiſe, que leurs deſcendans ont toujours poſſédée depuis. De ce mariage vint — PIERRE, qui ſuit.

Seigneurs de Tourailles, &c.

II. Pierre Turgot, Seigneur de Tourailles, vivant en 1493, épouſa *Iſabeau de Bur* ou *de Buc*, dont :

III. Guillaume Turgot, Ecuyer, Seigneur & Patron de Tourailles, marié, le 11 Novembre 1508, avec *Jeanne le Verrier*, de laquelle il eut, entr'autres enfans :

IV. Louis Turgot, Seigneur de Tourailles, de Mondeville & de la Couture, Maître des Requêtes ordinaire de François de France, Duc d'Alençon, en 1550. Il avoit épouſé, le 22 Janvier 1547, *Valdrine de Trolley*, dont : — 1. Jean, qui ſuit ; — 2. Antoine, auteur de la branche des Seigneurs de Saint-Clair, rapportée ci-après ; — 3. Charles, Prieur de Saint-Victor du Mans, Scholaſtique & Chanoine de l'Egliſe de Coutances, Conſeiller au Parlement de Rouen, & Promoteur-Général du Clergé de France en l'Aſſemblée tenue à Paris en 1600 ; — 4. & Simon, Seigneur des Planches, de Cauvigny, &c. Avocat-Général en la Cour des Aides de Normandie, & Maître des Requêtes de la Reine Marguerite.

V. Jean Turgot, Seigneur de Tourailles, la Couture & de Mondeville, épouſa, le 1 Juin 1575, *Marguerite de la Lande*, dont, pour fils unique :

VI. Claude Turgot, Seigneur de Tourailles, la Couture & Mondeville, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Député de la Nobleſſe du Bailliage de Caen, le 14 Décembre 1622, pour aſſiſter aux Etats de Normandie. Il avoit épouſé, le 20 Février 1610, *Eliſabeth de Vérigny*, qui lui apporta la Terre des Landes près Bayeux, & en eut :

VII. Jean Turgot, Baron des Landes, Seigneur de Tourailles, &c. Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de *Henri de Lorraine*, Comte de Harcourt. Il fut un des 100 Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel, reſervés par le Roi en 1665, & avoit épouſé, le 7 Avril 1660, *Madelene Puchot-des-Alleurs*, fille d'un Conſeiller au Parlement de Rouen, dont deux garçons.

VIII. L'aîné, N... Turgot, Baron des Landes, Seigneur de Tourailles, &c. n'a laiſſé qu'une fille unique, Marie-Anne Turgot, Dame de Tourailles, mariée 1°. à *Pierre de Neufville*, Seigneur de Condé, Marquis de Clairay en baſſe Normandie ; & 2°. au feu Marquis *d'Oſmont*. De ſon premier lit elle a eu — *Eliſabeth-Perrette-Dominique-Thereſe de Neufville-de-Clairay*, veuve, du 30 Novembre 1751, de *Henri-François*, Marquis *de Rabodanges*.

Le ſecond des fils de Jean Turgot, Baron des Landes, & de *Madelene Puchot-des-Alleurs*, étoit Jean-Claude-Alexandre Turgot, ancien Capitaine de Dragons, mort en 1753, âgé de plus de 80 ans, le dernier mâle de ſa branche.

Seigneurs de Saint-Clair.

V. Antoine Turgot, ſecond fils de Louis, Seigneur de Tourailles, & de *Valdrine de Trolley*, fut Seigneur de Saint-Clair, Reſtaudiere, Lanteuil, Manneville, &c. & partagea avec Jean, ſon frere aîné, le 4 Avril 1590. De *Madelene Auger*, ſon épouſe, il eut : — Jacques, qui ſuit ; — & Nicolas, Préſident à Mortier au Parlement de Rouen, mort ſans alliance en 1657.

VI. Jacques Turgot, Seigneur de Saint-Clair, de Souſmont ou Souſimont, Sainte-Croix, &c. fut le premier qui s'établit à Paris. Ayant d'abord ſuivi la parti des armes, il fut, à l'âge de 20 ans, Député de la Nobleſſe du Bailliage de Caen aux Etats de Normandie, & Député de la Nobleſſe de ces Etats pour préſenter les Cahiers au Roi. Etant entré depuis dans la Magiſtrature, il fut Conſeiller au Parlement de Rouen en 1616, Maître des Requêtes en 1619 ; ſucceſſivement Intendant des Provinces du Berri, du Bourbonnois, de la Marche, de Normandie, de Touraine, d'Anjou & du Maine en 1631, nommé Conſeiller d'Etat en 1643, Préſident à Mortier au Parlement, après ſon frere, en 1657, & mourut, Conſeiller d'Etat ordinaire & de la grande Direction des Finances, le 13 Mai 1659. Il avoit épouſé, en 1619, *Anne Favier-du-Boulay*, fille de

Jacques, Seigneur du Boulay, auſſi Conſeiller d'Etat, dont huit enfans. L'aîné fut Préſident à Mortier au Parlement de Rouen, & mourut ſans poſtérité. Deux ſeulement ont été mariés, ſçavoir : — ANTOINE, qui ſuit ; — & DOMINIQUE, rapporté ci-après.

VII. ANTOINE TURGOT, Seigneur de Saint-Clair, reçu Chevalier de Malte de minorité en 1631, fut depuis Conſeiller au Parlement de Paris en 1660, Maître des Requêtes en 1667, Intendant à Limoges en 1671, avoit été maintenu dans ſa *nobleſſe* par Jugement du 20 Juin 1669, comme deſcendu de JEAN TURGOT, reconnu *noble d'extraction* en 1473, & mourut le 15 Février 1713, âgé de 88 ans. Il avoit épouſé *Jeanne du Tillet*, morte le 12 Mai 1728, fille de *Jean*, Seigneur de la Buſſiere, Préſident des Requêtes du Palais, & d'*Anne le Picart*, ſa premiere femme. De ce mariage il a eu : — 1. MARC-ANTOINE, qui ſuit ; — 2. DOMINIQUE-BARNABÉ, d'abord Aumônier du Roi, Agent du Clergé de France, nommé à l'Evêché de Séez le 11 Juillet 1710, premier Aumônier, en 1711, de Madame la Ducheſſe *de Berri* : il eſt mort le 18 Décembre 1727 ; —— & pluſieurs filles, dont trois Religieuſes ; & une, nommée CATHERINE, mariée 1°. à *Gilles d'Alégre*, Seigneur de Bois-Landry, Conſeiller au Parlement, mort en 1711 ; & 2°. en ~~1721~~, à *Claude Hatte de Chevilly*, ancien Capitaine au Régiment des Gardes-Françoiſes. Elle eſt morte le 12 Mai 1737.

VIII. MARC-ANTOINE TURGOT, Seigneur de Saint-Clair, &c. né le 16 Décembre 1668, reçu Conſeiller au Grand-Conſeil en 1692, Maître des Requêtes en 1703, ſucceſſivement Intendant de Riom en 1707, de Moulins en 1714, & de Soiſſons en 1720, mort Maître des Requêtes honoraire, le 3 Mars 1748, dans ſa 80ᵉ année, avoit épouſé, en Mai 1703, *Louiſe le Gouz-Maillard*, morte le 16 Août 1721, fille de *Benoît-Etienne*, Préſident à Mortier au Parlement de Dijon, & d'*Anne Berthier*, dont : — BENOÎT-ANTOINE, qui ſuit ; — & MADELENE-ANTOINETTE, morte le 7 Avril 1735, ſans alliance.

IX. BENOÎT-ANTOINE TURGOT, Seigneur de Saint-Clair, Congy, &c. né le 29 Mars 1705, reçu Conſeiller au Parlement le 9 Août 1726, puis honoraire en Mars 1751, a épouſé *Agnès Langlois-de-Rézy*, fille de *Philippe*, Seigneur de Pomeuſe, Guérard, &c. Grand-Audiencier en la Chancellerie de France, de laquelle ſont iſſus : — 1. MICHEL-MARIE-ANTOINE, né le 26 Juin 1751 ; — 2. ETIENNE-MARIE-ANTOINE, né le 26 Décembre 1752 ; — 3. CHARLOTTE-ANTOINETTE, née le 7 Juillet 1743, mariée, en 1762, à *René-Gabriel*, Comte *de Boiſgelin*, Colonel d'un Régiment de ſon nom, aujourd'hui Béarn, dont elle eſt veuve depuis 1764, ſans enfans.

Branche des Seigneurs de SOUSMONT.

VII. DOMINIQUE TURGOT, fils puîné de JACQUES, & d'*Anne Favier-du-Boulay*, eut en partage les Seigneuries de Souſmont, de Brucourt, &c. fut reçu Conſeiller au Grand-Conſeil le 30 Août 1660, Maître des Requêtes le 24 Août 1667, puis Intendant de Touraine, mourut le 12 Septembre 1670 ; & fut inhumé aux Petits-Auguſtins. Il avoit épouſé *Antoinette-Marie Daurat*, laquelle ſe remaria à *Hiacinthe-Guillaume Foullé*, Seigneur de Martangis, Maître des Requêtes & Ambaſſadeur en Dannemark. Elle étoit fille d'*Etienne Daurat*, mort Doyen des Conſeillers du Parlement, & de *Claude le Breton*, Dame de Fontbriand. De ſon premier lit elle eut, pour fils unique :

VIII. JACQUES-ETIENNE TURGOT, né poſthume le 26 Octobre 1670, Seigneur de Souſmont, Brucourt, &c. Avocat-Général des Requêtes de l'Hôtel, puis Maître des Requêtes le 22 Mai 1690, Intendant de Metz en 1697, de Tours en 1704, de Moulins en 1710 ; & mort le 28 Mai 1722. Il avoit épouſé, le 26 Février 1688, *Marie-Claude le Pelletier*, morte le 5 Mai 1711, fille de *Michel le Pelletier*, Seigneur de Souzy, Conſeiller d'Etat & Intendant des Finances, & de *Marie-Marguerite Guérin*, dont : — MICHEL-ETIENNE, qui ſuit ; — & MARIE-CLAUDE-THÉRESE, morte le 15 Février 1719. Elle avoit épouſé,

le 13 Juillet 1710, *Jean-François de Creil*, Marquis de Bournezeau Maître des Requêtes, Intendant de Metz & Conſeiller d'Etat.

IX. Michel-Etienne Turgot, Marquis de Souſmont, Seigneur de Saint-Germain-ſur-Eaulne, né le 9 Juin 1690, Conſeiller au Parlement de Paris le 31 Juillet 1711, Préſident en la ſeconde Chambre des Requêtes du Palais le 25 Janvier 1717, fut élu Prévôt des Marchands de Paris le 14 Juillet 1729, continué juſqu'au 16 Août 1740; obtint l'érection de ſa Terre de *Souſmont*, avec union de pluſieurs autres, en *Marquiſat*, par Lettres de 1735; fut fait Conſeiller d'Etat le 29 Avril 1737, nommé pour remplir les fonctions de premier Préſident du Grand-Conſeil pendant l'année 1741; honoraire de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres de Paris en 1743, & Conſeiller d'Etat ordinaire au mois de Novembre 1744. Il a fait conſtruire, pendant ſa Prévôté, le grand Egout au-deſſus de Paris, & à neuf le Quay des Morfondus; & eſt mort le 1 Février 1751, âgé de 60 ans 8 mois. Il avoit épouſé, le 25 Novembre 1718, *Madelene-Françoiſe Martineau*, morte le 29 Novembre 1764, âgée de 67 ans, fille de *Pierre-Guillaume Martineau*, Seigneur de Bretignolles, Chevalier de Saint-Lazare, mort en 1708, & d'*Angélique de Montaut*, dont: — 1. Michel-Jacques, qui ſuit; — 2. Etienne-François, né le 16 Juin 1721, reçu Chevalier de Malte au Grand-Prieuré de France le 6 Septembre 1722, nommé Gouverneur de l'Iſle de Cayenne en 1763; — 3. Anne-Robert-Jacques, né le 10 Mai 1727, d'abord Subſtitut du Procureur-Général du Parlement, reçu Conſeiller au Parlement le 11 Janvier 1753, Maître des Requêtes le 28 Mai de la même année; nommé Intendant de Limoges en 1761, puis Contrôleur-Général des Finances en 1774, dont il s'eſt démis en 1776; — 4. & Françoise-Hélene-Etiennette, née le 20 Septembre 1729, mariée, par contrat du 9 Novembre 1757, à *Paul-Hippolite de Beauvilliers*, Duc de Saint-Aignan, Pair de France, Chevalier des Ordres, Gouverneur & Lieutenant-Général du Havre-de-Grace & pays en dépendans, &c. mort le 22 Janvier 1776, âgé de 91 ans, un mois 27 jours, dont elle a été la ſeconde femme.

X. Michel-Jacques Turgot, Marquis de Souſmont, Baron d'Eſtrépagny au Vexin-Normand, &c. né le 21 Août 1719, d'abord Avocat du Roi au Châtelet le 31 Décembre 1738, Conſeiller au Parlement le 7 Août 1742, Maître des Requêtes le 15 Juillet 1743, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'Etat, & Préſident à Mortier honoraire au même Parlement, mort en ſon Château de Bons en baſſe Normandie, le 28 Septembre 1773, âgé de 54 ans, avoit épouſé, le 17 Mars 1752, *Gabrielle-Eliſabeth Galland*, fille unique & héritiere de feu *Pierre-Edme*, Baron d'Eſtrépagny & de Changy, Maître des Comptes de Paris, dont il a eu — Michel-Antoine-François Turgot, né le 10 Mai 1753, mort le 2 Avril 1763.

Les armes: *d'hermines, fretté de gueules de 10 piéces.* Extrait en partie du *Dictionnaire des Gaules, Tome VI*, du *Mémorial* de M. l'*Abbé d'Eſtrées*, de 1754, &c.

TURMEAU. Ceux de ce nom ſont d'une grande ancienneté. On ne ſçait pas de quelle Province de France, ou de quel pays ils ſont originaires.

L'Hiſtoire de la Ville de Blois faite par *Bernier* en 1682, les comprend dans le Catalogue de la Nobleſſe du Blaiſois, & les compte au nombre des Fondateurs de l'Hôpital Saint-Jacques, qui, touchés de compaſſion envers les Pélerins de Saint-Jacques en Galice, qui n'avoient aucun lieu pour ſe retirer, fonderent, en 1366, huit prébendes, dont deux furent deſtinées au logement & à la nourriture des Pélerins, & les ſix autres à des Prêtres, Chanoines, chargés de l'Office divin & de les ſervir.

Depuis cette époque juſqu'à l'an 1682, l'Hiſtoire de Blois n'en fait plus mention. Il y a lieu de croire qu'ils ſe tranſplanterent à Romorantin, Ville Capitale de la Sologne, ſur la fin du XIVe ſiécle; car on trouve dans ſes Archives de 1410, un Turmeau avec les qualifications de la nobleſſe. Auſſi *Bernier*, qui

les croyoit éteints en 1682, quoiqu'ils ſubſiſtaſſent ailleurs, les a-t-il mal-à-propos compris dans la claſſe des Familles nobles du Blaiſois éteintes, au lieu de les placer dans le Catalogue de celles tranſplantées.

Romorantin conſerve encore dans ſon enceinte pluſieurs titres de la nobleſſe des TURMEAU & de leur ancienneté : il y a deux fiefs & un Hôtel qui portent leur nom, quoique depuis près de 200 ans ils ayent paſſés dans d'autres Familles ; il y a même une Maiſon particuliere *rue de l'Ecu*, où leurs armes ſubſiſtent encore en grand médaillon.

Pendant le ſéjour que FRANÇOIS I fit en cette Ville, qu'il aimoit & qu'il ne quitta qu'à cauſe de la peſte, un TURMEAU épouſa la fille de *Jean Brachet*, Précepteur de ce Monarque, & il en eut pour dot le Fief que la Ducheſſe *d'Angoulême* avoit en ſa faveur démembré de ſa Seigneurie de Monceaux.

Après que le Roi eut abandonné Romorantin, les TURMEAU, qui ne le ſuivirent pas & qui devinrent très-nombreux, tomberent par ſucceſſion de tems dans la médocrité ; mais, malgré leur pauvreté, ils ont contracté conſtamment des alliances actives & paſſives avec la Nobleſſe la plus diſtinguée de la Province. Ces faits ſont inconteſtables. Les premiers ſont prouvés par les faſtes des Villes de Blois & de Romorantin, qui ſont des titres publics. Le dernier l'eſt par un certificat de quatre Gentilshommes de Romorantin du 15 Juillet 1773, donné en faveur du fils aîné de DENIS-LAURIAN TURMEAU-DE-LA-MORANDIERE, Chevalier, Académicien Honoraire de la Corogne & des Sociétés Royales d'Agriculture des Généralités d'Orléans & de Soiſſons, lorſqu'il eſt entré dans le Régiment Provincial de Rouen, ſupprimé en Décembre 1775, ainſi que tous les Régimens Provinciaux. Voici le contenu de ce certificat.

« Nous *Alexandre-Jean Creſpin*, Chevalier, Seigneur de Billy, *Miles-Nicolas-Valentin de Ryan*, Ecuyer, *Jacques Gruau*, Ecuyer, Seigneur de Blangy » & *Pierre du Cheyron*, Sieur de Chaterie, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre » Royal & Militaire de Saint-Louis & ancien Sous-Brigadier des Gardes du » Corps, tous demeurans en cette Ville de Romorantin, ſouſſignés, certifions » à tous qu'il appartiendra que Meſſire DENIS-TOUSSAINT TURMEAU DE LA MORANDIERE, ſervant en qualité de Volontaire dans le Régiment Provincial de » Rouen, eſt *iſſu d'une noble & ancienne Famille* de cette Ville, qui depuis » long-tems a contracté des alliances avec les meilleures Familles nobles de » cette Province & des environs. En foi de quoi nous avons donné & ſigné » le préſent certificat pour ſervir & valoir ce que de raiſon. A Romorantin, le » 15 Juillet 1773 & ont ſigné ».

Quant à DENIS-LAURIAN TURMEAU DE LA MORANDIERE, il a fixé ſon ſéjour à Paris depuis 1741 juſques à préſent : il s'y eſt diſtingué dans les affaires politiques & dans les Belles-Lettres par différens ouvrages patriotiques, entr'autres par un Traité théologique & politique ſur le retour des Proteſtans en France ; par un autre purement politique & œconomique ſur les moyens de peupler & cultiver nos Colonies ſans dégarnir le Royaume d'habitans ; & par un troiſieme ſur une police à établir ſur les mendians, les vagabonds & les gens ſans aveu, ſur les intrigans & les célibataires qui troublent les habitans de nos Villes Capitales, ſur les filles de débauche, les domeſtiques, &c. qu'il a fait imprimer en 1764.

Au moyen des alliances illuſtres de ſes ancêtres, il deſcend d'une *Levis de Mirepoix*, d'une *Grammont*, d'une *Caſtelnau de Mauviſſiere*, des *Brachet*, &c. & il a l'honneur d'appartenir aux *Rohan*, aux *Montmorency*, aux *Rochechouart*, *Villeroy*, *Geſvres*, *Brulart*, *Louvois*, *Balincourt*, *Chatelus*, *Soyecourt*, *Molé*, *Montholon*, *Longueïl*, d'*Aligre*, d'*Ormeſſon*, *Machaut* & à preſque toutes les Maiſons les plus diſtinguées dans l'Epée & la Magiſtrature. Et comme deſcendant des Fondateurs du Collége de Boiſſy, réuni à celui de LOUIS *le Grand*, qui ont été pendant pluſieurs ſiécles Miniſtres de nos Rois, il a droit, ainſi que la plupart des Maiſons que l'on vient de citer, de placer ſes fils au Collége de Boiſſy pour y faire leurs études *gratis*, & il en a fait profiter ſes fils. Ce

droit, qui ſubſiſte depuis plus de 300 ans eſt d'autant plus précieux, qu'il paſſe aux femelles & aux mâles, & qu'il eſt impreſcriptible.

On trouve des notices de ſa Généalogie dans le *Mercure* du mois de *Juillet* 1764, *p.* 196 *& ſuiv.* & dans les *Etrennes de la Nobleſſe* de l'année 1775, *p.* 190 *& ſuiv.* De ſon premier mariage avec *Julie-Michelle Girard*, il a eu : —— 1. Marie-Julie, née le 26 Décembre 1751 ; —— 2. Denis-Toussaint, né le 26 Octobre 1752, reçu, le 8 Novembre 1769, ſurnuméraire dans les Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi, où il a reſté juſqu'au 10 Mai 1773, qu'il eſt entré en qualité d'Enſeigne dans le Régiment Provincial de Rouen, enſuite reçu Lieutenant le 24 Novembre 1774, nommé, le 1 Mai 1775, Sous-Aide-Major, & réformé, en Décembre 1775, avec ſon Corps ; —— 3. François-Victoire-Denis Turmeau-de-la-Morandiere, reçu ſurnuméraire en Décembre 1771 dans le Régiment Provincial de Mantes, Enſeigne dans le même Régiment le 28 Octobre 1774, & réformé le 30 Décembre 1775 : il eſt actuellement Cadet-Gentilhomme dans le Régiment de Gâtinois dédoublement d'Auvergne, en garniſon au Cap à Saint-Domingue.

De ſon ſecond mariage avec *Marie-Françoiſe Mallet*, fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire *Jacques-François Mallet*, Chevalier, Seigneur de Chanteloup, Trumilly, Godonvilliers & autres lieux, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Préſident en ſa Chambre des Comptes de Paris, veuve de haut & puiſſant Seigneur *Simon-Louis de Brulart*, Chevalier, Marquis de Brulart, Seigneur de Beaubourg, Clotomond, Segrais & autres lieux, il n'a point d'enfans.

Par ce ſecond mariage il a droit d'entrer chaque année une fois avec ſa Compagnie dans la Maiſon de l'Inſtitut de l'Oratoire à Paris, & MM. de l'Oratoire doivent lui faire ſervir, & à ſa compagnie, une colation. *Mémoire envoyé.*

Les armes : *d'argent, à trois croiſſans de gueules, poſés 2. en chef & 1. en pointe, & une étoile d'azur au centre de l'écu.* Supports, *deux lions.*

TURPIN-DE-CRISSÉ : Ce nom, connu du tems de Charlemagne, eſt celui d'une Maiſon des plus anciennes du Royaume, établie en Anjou au XIIIe ſiécle, dont il eſt parlé avec éloge, tant dans notre *Hiſtoire de France* que dans celle de *Savoie.*

On lit dans celle-ci qu'un Turpin, du pays de Dauphiné, Baron de la Tour-du-Pin, fut aſſiégé dans la Ville de ce nom par des Turpin de Savoie, ſes parens, dans l'eſpérance de l'attirer à leur parti ; mais, pour ne pas manquer à la fidélité due à ſon Prince légitime, il aima mieux ſoutenir toutes les horreurs d'un ſiége, & perdre cette ville de la Tour-du-Pin, qui étoit ſon héritage. C'eſt de ce Baron de Turpin, dit un *Tableau Généalogique* de la Maiſon, qui nous a été communiqué en 1768, dreſſé ſur titres originaux, que deſcend un autre Turpin, qui, du tems de Charlemagne, étoit Gouverneur de la Province d'Aſte en Gaſcogne ; ſervit ſon Prince dans la guerre contre les Sarraſins ; mourut de ſes bleſſures ; & fut inhumé à Saint-Jean de Souriere, où eſt ſa ſépulture. Il avoit pour frere Jean Turpin, Archevêque de Reims, Chambellan & Conſeiller ordinaire de Charlemagne, ſi connu dans notre Hiſtoire. Ce qui prouve que cet Archevêque de Reims & ſon frere étoient de la Maiſon de Turpin-de-Crissé, c'eſt que ce Prélat fit bâtir une tour au Château de Criſſé, encore exiſtante, & appellée *la Tour de l'Archevêque* Turpin. Le même Jean Turpin, en ſon Hiſtoire Françoiſe, parlant des fondations faites par Charlemagne en l'Egliſe de Saint-Severin de Bordeaux, dit qu'*il y eut un Evêque, nommé* Turpin, ſon neveu.

I. Guillaume Turpin, I. du nom, Chevalier, fut préſent, en 1199, à une donation faite à *André de Chavigny*, ſon couſin, par Léonore, Reine d'Angleterre, de tout le fief de *Sancta Seucra.* Le Roi lui donna, en 1214, cent livres de rente, & autres rentes à prendre ſur les Péages de Saint-Blançay & de Tours, à la charge qu'il les tiendroit de Sa Majeſté en fief, & lui feroit ſervice avec chevaux & armes. De ſa femme, dont le nom eſt ignoré, il eut : —— Gui Turpin-de-Crissé, Chevalier, qui ſe trouve employé le 5e au rôle

des Gentilshommes de la Province d'Anjou, en 1204 & 1213, avec *Girard du Bellay* & *Geoffroy de la Greſille*. Il promit, en 1222, de donner au Roi 200 livres pariſis, & de lui engager toute ſa Terre, dans le cas que Sa Majeſté ne pût ſe ſervir de ſa forteresſe de Chantos contre ſes ennemis. Cette promeſſe ſe trouve dans le Regiſtre au Catalogue des Grands du Royaume qui devoient rendre leurs forteresſes au Roi. Il mourut ſans poſtérité de ſon mariage avec *N... de Perreney*, fille cadette de Meſſire *Robert de Perreney*; —— & HERBERT, qui ſuit. Ces deux enfans & GUILLAUME, leur pere, qualifiés *hommes de naiſſance illuſtre & généreuſe*, donnerent le fonds de l'Egliſe de Merſan au Chapitre de la Trinité de Vendôme, & firent pluſieurs autres dons & fondations audit Chapitre, & des legs pieux.

II. HERBERT TURPIN-DE-CRISSÉ, Chevalier, reçut du Roi, en 1204, un moulin pour le tenir de lui à foi & hommage-lige, ſelon la Coutume d'Anjou, ſans autre charge. Il épouſa la fille aînée de *Robert de Perreney*, & eut, par ce mariage, toute la Baronnie de Saint-Blançay. Son fils fut

III. HERBERT TURPIN-DE-CRISSÉ, II. du nom, Chevalier, compris au nombre de ceux qui furent mandés de ſe trouver à Chinon le lendemain des Octaves de Pâques 1241, pour aller ſur le Comte *de la Marche* après le Sire *de Preuilly*. En 1250, *Barthelemy*, Sire *de l'Iſle-Bouchard*, lui accorda le droit de garenne à liévres, perdrix & lapins ou conilles dans l'étendue de la Seigneurie de l'Iſle-Bouchard & autres endroits déſignés dans l'acte. Il épouſa *Macée de Beaumont*, & en eut: —— 1. GUI, qui ſuit; — 2. GUILLAUME, Evêque d'Angers. Il promit, en 1281, de garantir à *Jean Potin*, Chambellan du Roi, 50 liv. de rente que lui, ſes freres & ſœur avoient ſur les Péages de Tours & de Saint-Blançay; —— 3. JEAN, Chevalier, qui eut une fille, mariée, & morte ſans enfans; —— 4. & BÉATRIX TURPIN-DE-CRISSÉ, mariée à *Hue Odart*, Chevalier.

IV. GUI TURPIN-DE-CRISSÉ, II. du nom, Chevalier, épouſa, en 1277, *Marguerite de Ducé*, fille de *Baudouin*, Sire *de Ducé*, dont

V. GUI TURPIN-DE-CRISSÉ, III. du nom, Chevalier, marié, en 1298, à *Jeanne de Beauçay*, de laquelle il eut: — GUI, qui ſuit; — & MARGUERITE, mariée 1°. à *Jean Dupuis*, Chevalier, & 2°. à *Eſchivard*, IV. du nom, Baron *de Preuilly* & de la Rochepoſay.

VI. GUI TURPIN-DE-CRISSÉ, IV. du nom, Chevalier, épouſa *Jeanne Davoir*, fille d'*Emery*, Sire *Davoir*, de laquelle vinrent: —— 1. GUI, qui ſuit; —— 2. JEAN, tige de la branche des Seigneurs de Varennes, éteinte, rapportée ci-après; — 3. & JEANNE, mariée à Meſſire *Berthelon de l'Iſle*, Chevalier, Baron de l'Iſle-Bouchard.

VII. GUI TURPIN-DE-CRISSÉ, V. du nom, Chevalier-Banneret d'une Compagnie de Chevaliers aux pays de Guienne & de Tonnay-Charente, ſous le Gouvernement du Connétable de France, épouſa, 1°. en 1360, *Marie de Rochefort*, fille de Meſſire *Thibaut de Rochefort*, Chevalier, Baron dudit lieu & de Vihers, & *de Marie de Montbaſon*; & 2°. *Marguerite de Thouars*, fille de Meſſire *Louis-Victoire de Thouars*, Chevalier, Seigneur dudit lieu & de Talmont, & de Dame *Pétronille*, Vicomteſſe *de Talmont*. Les ſucceſſeurs de GUI TURPIN-DE-CRISSÉ ont tous porté le cri qu'il avoit choiſi, & qui étoit écrit ſur ſa banniere. Ce cri eſt *Vici victurus vivo*, qu'ils portent ſur une banderole au-deſſus de la couronne de leurs armes. Du premier it il eut: —— 1. LANCELOT, qui ſuit; — 2. JEANNE, Dame de Mondon, mariée à *Guillaume de Naillac*, Vicomte de Bridiers, dont les Ducs de Savoie, de Nemours, de Mantoue, de Nevers, de Baviere, & Electeurs de Brandebourg deſcendent; — 3. & DENISE TURPIN-DE-CRISSÉ, mariée à *Foulques de Sourelles*, Chevalier.

VIII. LANCELOT TURPIN-DE-CRISSÉ, Chevalier, Chambellan des Rois CHARLES V & CHARLES VI, épouſa, 1°. en 1388, *Jeanne de Sancerre*, fille du Comte *de Sancerre*, Seigneur de Charenton, & de Dame *Marguerite de Marmande*; & 2°. en 1398, *Deniſe de Montmorency*, fille de *Charles*, Sire *de Montmorency*, Maréchal de France, & de *Pernelle de Villiers-l'Iſle-Adam*. De cette

ſeconde alliance vinrent : — 1. ANTOINE, qui ſuit ; — 2. CATHERINE, mariée 1°. à *Gui de Laval*, Seigneur de Pommereux, & 2°. à *Gui*, Sire *de la Roche-Guyon ;* — 3. JEANNE, mariée à *Jean de Rochechouart*, Seigneur de Mortemart, dont eſt iſſue *Louiſe de Rochechouart*, mariée à *Jean de Saint-Maur*, Seigneur dudit lieu, Comte de Neſle ; — 4. & MARIE TURPIN-DE-CRISSÉ, mariée 1°. à *Antoine d'Eſtouteville*, Seigneur du Pleſſis ; & 2°. à *Guillaume de Silly*, Seigneur dudit lieu.

IX. ANTOINE TURPIN-DE-CRISSÉ, Chevalier, Chambellan des Rois CHARLES VI & CHARLES VII, épouſa, en 1427, *Jeanne de la Greſille*, fille unique & héritiere de *Godefroi*, Seigneur de *la Greſille*, dont : — 1. JACQUES, qui ſuit ; — 2. PIERRE, Evêque d'Evreux ; — 3. GUILLAUME, Evêque d'Amiens ; — 4. JEAN, Chevalier, mort ſans poſtérité ; — 5. JEANNE, mariée 1°. à *Tannegui*, Bâtard *de Bretagne*, Seigneur de Hedé, & 2°. à *François de Coeſme*, Baron de Luçay, dont les Ducs de Nemours, les Comtes de Soiſſons, & les Princes de Carignan ſont ſortis ; — 6. MARTINE, mariée à *Jean de Beuil*, Comte de Sancerre, Amiral de France ; — 7. CATHERINE, femme d'*Aimar*, Sire *de Briſay ;* — 8. & MARIE TURPIN-DE-CRISSÉ, mariée à *René de Sanzay*, Vicomte héréditaire de Poitou.

X. JACQUES TURPIN-DE-CRISSÉ, Chevalier, Chambellan du Roi LOUIS XI, enſuite fait Chevalier de l'Ordre du Roi ſous FRANÇOIS I en 1516, avoit épouſé, en 1490, *Louiſe de Blanchefort*, fille de *Jean de Blanchefort*, Chevalier, Seigneur de Saint-Janvrin, & d'*Andrée de Noroy*. Il en eut : — 1. JACQUES, qui ſuit ; — 2. FRANÇOIS, mort ſans poſtérité ; — 3. GABRIELLE, mariée à *Etienne de Sanzay*, Vicomte héréditaire de Poitou ; — 4. ANNE, femme de *Charles de Tiercelin*, Chevalier, Seigneur de la Roche-du-Maine ; — 5. & LOUISE TURPIN-DE-CRISSÉ, mariée à *Charles de la Greſille*, Chevalier, Seigneur de la Tremblaye en Anjou.

XI. JACQUES TURPIN-DE-CRISSÉ, II. du nom, Chevalier, épouſa, 1°. en 1514, *Catherine du Bellay*, fille de *René* I, Seigneur *du Bellay*, & de *Marquiſe de Laval ;* & 2°. en 1532, *Iſabelle Chabot*, fille de *Robert Chabot*, Baron de Clervaux, & d'*Antoinette d'Illiers*. Du premier lit il eut : — 1. CHARLES, qui ſuit ; — 2. RENÉE, mariée à *René d'Epinay*, Chevalier, Seigneur de Saint-Michel-ſur-Loire & de Moncontour ; & du ſecond lit : — 3. CHARLES, mort ſans poſtérité ; — 4. PAUL TURPIN-DE-CRISSÉ, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Guidon de la Compagnie de M. le Duc *de Montpenſier*. Il fut tué à la journée de Saint-Denis contre les hérétiques en 1567, & avoit épouſé l'héritiere de la Maiſon *de la Turbaliere*, dont trois enfans, ſçavoir : — CHARLES, mort ſans poſtérité ; — ANGÉLIQUE & MARGUERITE, mortes ſans avoir été mariées ; — 5. — & ANTOINE, Chevalier, tué à la priſe de Coni contre le Duc *de Savoie*, ſans avoir été marié.

XII. CHARLES TURPIN-DE-CRISSÉ, Chevalier, Comte de Vihers, Seigneur de la Greſille, Chevalier de l'Ordre du Roi, Guidon de la Compagnie de M. le Maréchal *de Coſſé*, fut envoyé en ôtage, par le Roi, en Angleterre avec d'autres Gentilshommes du Royaume, pour ſatisfaire au traité de 1561 ; nommé Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit le 9 Janvier 1594 ; & mourut avant ſa réception. Il avoit épouſé, en 1538, *Simonne de la Roche*, fille unique & héritiere d'*Euſtache de la Roche*, & de *Jeanne de la Cheſnaye*, de laquelle il eut : — 1. CHARLES, qui ſuit ; — 2. LUCRÉCE, mariée à *Ambroiſe de Perriere*, Baron de Saint-Georges ; — 3. ANGÉLIQUE TURPIN-DE-CRISSÉ, femme de *Charles le Voyer*, Vicomte de Paulmy.

XIII. CHARLES TURPIN-DE-CRISSÉ, II. du nom, Chevalier, Comte de Vihers, Baron de Montoiron, Chevalier de l'Ordre du Roi & Capitaine de 50 hommes d'armes, épouſa, en 1573, *Eléonore de Crevant*, fille puînée & héritiere de *Claude de Crevant*, Chevalier, Seigneur de la Motte & de Noaſtre, & de *Marguerite de Hallwin*. Leurs enfans furent : — 1. CHARLES, qui ſuit ; — 2. URBAIN, Chevalier, Seigneur de la Freſnaye, qui épouſa *Marie-Renée de la Greſille*, fille & héritiere de *René de la Greſille*, Seigneur de la Tremblaye,

&

& mourut ſans poſtérité ; — 3. Louis, tige de la branche des Comtes Turpin-de-Sanzay, ſubſiſtante, rapportée ci-après ; — 4. René, auteur de la branche des Barons de Criſſé, exiſtante en Anjou, mentionnée enſuite ; — 5. Gui, Chevalier de Malte & Grand-Prieur d'Aquitaine ; —— 6. Jacqueline, femme de *François*, Seigneur *de Commacre* ; —— 7. & Gabrielle Turpin-de-Crissé, mariée au Seigneur *de Montplacé*, dont des enfans.

XIV. Charles Turpin-de-Crissé, III. du nom, Chevalier, Comte de Vihers, Baron de Montoiron, épouſa, en 1631, *Catherine Doyneau*, fille de *Philippe*, Seigneur de Sainte-Soulaine, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Louiſe de Clermont d'Amboiſe*, dont : — 1. Charles, qui ſuit ; — 2. Jacques, Chevalier, Baron de Sainte-Soulaine, marié à *Anne des Salles*, fille de *Henri des Salles*, Baron de Vernaucourt en Champagne, Grand-Chambellan de Lorraine : il mourut ſans poſtérité ; — 3. & Eléonore Turpin-de-Crissé, mariée à *Henri de Neucheze*, Chevalier, Baron des Francs.

XV. Charles Turpin, IV. du nom, Chevalier, Comte de Criſſé & de Vihers, épouſa, en 1624, *Louiſe de Saint-Offange*, fille de *René*, Seigneur de la Frapiniere, & de *Françoiſe Tiercelin-d'Apelvoiſin*, de laquelle il eut : — 1. Henri-Charles, qui ſuit ; — 2. René, Chevalier, Baron de Criſſé, mort ſans alliance ; —— 3. Marie, Religieuſe & Prieure perpétuelle de la Fougereuſe.

XVI. Henri-Charles Turpin, Chevalier, Comte de Criſſé & de Vihers, épouſa, en 1652, *Madelene Laurent*, dont : — 1. Philippe-Charles, qui ſuit ; — 2. Louis-Madelon, Comte de Criſſé, marié à *Angélique-Madelene de Crevant*, de laquelle il eut deux enfans, ſçavoir Louis-Madelon, mort ſans poſtérité de ſon mariage avec *Madelene Douhault*, & Angélique, mariée à *Jean de Boiſſinard-de-Foix* ; — 3. Jacques Turpin, Comte de Criſſé, marié avec *Marie d'Averton*, fille du Comte de Blin, & d'*Eléonore de Meſgrigny*, dont la poſtérité eſt inconnue ; — 4. Marie-Anne, femme de *René d'Argens*, dont des enfans ; — 5. Catherine-Françoise, mariée à *Guillaume de Gaucourt*, dont poſtérité ; — 6. & Agnès Turpin de Crissé, mariée à *François-Romain-Luc de Meſgrigny*.

XVII. Philippe-Charles Turpin, Chevalier, Comte de Criſſé & de Vihers, ſe maria avec *Eléonore de Meſgrigny* & en a eu pour fille unique — Marie-Angélique-Eléonore Turpin-de-Crissé, mariée à *Armand-Gabriel de Crux*, dont — *Louiſe-Eléonore-Gabrielle-Françoiſe de Crux*, qui fut la premiere femme de *Jean-Victor de Rochechouart*, Duc de Mortemart. Celui-ci eut pour ſeconde femme, *Marie-Théreſe-Sophie de Rouvroy*, & *Marie-Charlotte-Natalie de Manneville* fut ſa troiſieme femme, dont pluſieurs enfans. Ceux du premier lit ſont morts, & il n'y en a point eu du ſecond.

Branche des Comtes Turpin-Crissé-de-Sanzay, *qui ſubſiſte.*

XIV. Louis Turpin-de-Crissé, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Cherzé, troiſieme fils de Charles II, & d'*Eléonore de Crevant*, épouſa, en 1617, *Suſanne de Chenu*, Comteſſe de Sanzay, Baronne d'Autry-la-Ville, & Dame du Châtelier-Portault, dont : — 1. Louis, qui ſuit ; — 2. Jeanne-Marie, femme de *Jean Tiercelin*, Seigneur de Rans & de la Chapelle-Balou ; — 3. Jacqueline, mariée à *Jean-Batiſte de la Chaſtre*, Seigneur de Brillebaut ; —— 4. & Anne Turpin-de-Crissé, Religieuſe à Beaumont-lès-Tours.

XV. Louis Turpin-de-Crissé, II. du nom, Chevalier, Comte de Sanzay, Colonel d'un Régiment de Cavalerie de ſon nom, tué en 1675, à la bataille de Conſarbrick, avoit épouſé ; le 28 Avril 1661, *Anne-Marie de Coulanges*, fille de *Philippe de Coulanges*, & de *Marie le Fevre d'Ormeſſon*. Il en eut : — 1. Lancelot, qui ſuit ; —— 2. Christophe-Louis, né le 19 Septembre 1670, d'abord nommé à l'Evêché de Rennes le 15 Août 1717, enſuite à celui de Nantes en 1723, Abbé-Commendataire des Abbayes de Quimperlay & de la Chaume en 1717 & 1725, mort dans ſon Diocèſe le 29 Mars 1746, étant Doyen de l'Egliſe de Saint-Martin de Tours ; — 3. Louis Lancelot, Capitaine de Vaiſſeaux, qui périt ſur ſon bord ſans avoir été marié ; — 4. & Marie-Louise Turpin-de-Crissé, morte ſans alliance.

XVI. Lancelot Turpin-de-Crissé, I. du nom de sa Branche, Chevalier, Comte de Sanzay, Colonel d'un Régiment d'Infanterie & Brigadier des Armées du Roi, mort en Septembre 1720, avoit épousé, le 14 Novembre 1712, *Marie-Claude-Geneviéve Cheriere d'Egligny*, fille de *Claude Cheriere*, Seigneur d'Egligny, & de *Marguerite de Melian*, de laquelle il a laissé : — Lancelot, qui suit; — & Anne-Marie Turpin-de-Crissé, née le 8 Septembre 1714, l'une des Dames de S. A. S. Madame la Duchesse *de Chartres*, mariée à *Augustin de Simiane-Molans*, dit le *Marquis de Simiane-d'Esparron*. Elle est morte sans enfans à Vauréas au Comté Venaissin le 1 Février 1748.

XVII. Lancelot Turpin, II. du nom, Chevalier, Comte de Crissé & de Sanzay, Maréchal des Camps & Armées du Roi du 20 Février 1761, Inspecteur-Général de Cavalerie & de Dragons, & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, a épousé 1°. par contrat du 16 Février 1749, *Jeanne-Catherine-Huguette-Gabrielle de Lusignem de Lezay*, fille de *Hugues*, Marquis *de Lusignem*, & de *Marie-Alexandrine de Foudras*; & 2°. par contrat du 18 Mars 1759, *Marie-Elisabeth-Constance de Lowendal*, fille de *Woldemar*, Comte *de Lowendal* & du Saint-Empire, mort Maréchal de France, & de *Barbe-Elisabeth*, Comtesse *de Sezembeck*. Du premier lit sont issus : — 1. Louis-Alexandre-Lancelot, mort en bas-âge; — 2. Henri-Roland-Lancelot, qui suit; & du second lit: — 3. Auguste-Marie-Constance, née le 21 Janvier 1763, morte en bas âge; — 4. Lancelot-Henri-Benoît-Joseph, né le 6 Mai 1764; — 5. Lancelot-Maurice, né le 25 Juin 1766, Chevalier de Malte; — 6. Angélique-Rose-Madelene-Adélaïde Turpin de Crissé, née le 6 Mai 1765, aînée du précédent.

XVIII. Henri-Roland-Lancelot Turpin, Chevalier, Marquis de Crissé, né le 19 Mai 1754, Capitaine de Dragons au Régiment Royal, a épousé, par contrat du 16 Janvier 1775, *Emilie de Montullé*, fille de *Jean-Batiste de Montullé*, Conseiller d'Etat & Secrétaire des Commandemens de la Reine, & d'*Elisabeth Oudri*, dont est issu — Lancelot-Jean-Batiste Turpin de Crissé, Chevalier, né le 14 Octobre 1775.

Branche des Barons de Crissé en Anjou.

XIV. René Turpin, Baron de Crissé, Chevalier de l'Ordre du Roi, quatrieme fils de haut & puissant Seigneur Charles Turpin II, Comte de Crissé, Chevalier de l'Ordre du Roi, &c. & d'*Eléonore de Crevant*, épousa, par contrat du 15 Juin 1616, *Radegonde Dogeron*, fille de *René Dogeron*, Chevalier, Seigneur du Grolay, Chambellan du Roi, & de *Radegonde de Crevant*. Il en eut : —— Urbain, qui suit; — & Gui Turpin, Baron de Crissé, Chevalier de Malte, tué dans un combat contre les infideles en 1651, sans avoir pris d'alliance.

XV. Urbain Turpin, Baron de Crissé, Chevalier, épousa, par contrat du 5 Octobre 1649, Demoiselle *Françoise de Gaborix*, fille de *Jean de Gaborix*, Seigneur de la Lande, Maréchal-des-Logis de la défunte Reine ayeule du Roi, & de Damoiselle *Françoise de Pihu*, dont :

XVI. Urbain Turpin, II. du nom, Baron de Crissé, Chevalier, qui fut Mestre-de-Camp de Dragons, Aide-de-Camp de confiance du Maréchal *de Villeroy*, Commandant l'armée du Roi en Flandres; & se distingua à la bataille de Ramillie. Il épousa, par contrat du 7 Septembre 1685, Demoiselle *Jacquine Gaultier-de-Chanzé*. Leurs enfans furent : — Jacques-Urbain, qui suit; — & Jacques Turpin, Baron de Crissé, mort de ses blessures en Italie après le siége de Turin, sans avoir été marié.

XVII. Jacques-Urbain Turpin, Baron de Crissé, Chevalier, épousa, par contrat du 7 Mars 1707, *Marie-Anne de Brillet*, fille de *Claude de Brillet*, Chevalier, & de Dame *Renée du Mortier*, dont il a eu : — Lancelot, qui suit; — & Jacques-Urbain Turpin, Baron de Crissé, Chevalier, ancien Officier au Régiment de Navarre, mort, sans alliance, le 25 Mai 1776.

XVIII. LANCELOT TURPIN, Baron de Criſſé, Chevalier, a épouſé, par contrat du 28 Août 1734, Demoiſelle *Madelene Maucour-de-Bourjoli*, fille de *Jean Maucour-de-Bourjoli*, & de Dame *Madelene de Gaultier*. De ce mariage ſont iſſus : — 1. LANCELOT-URBAIN, qui ſuit ; — 2. PROSPER-URBAIN TURPIN, Baron de Criſſé, Chevalier, né le 7 Mai 1748, Officier au Régiment de Cambreſis ; — 3. GUI-LANCELOT, Chevalier, né le 2 Août 1757, Officier au Régiment de Flandres ; — 4. ANGÉLIQUE, née le 6 Novembre 1745, morte le 5 Juin 1775. Elle avoit épouſé, par contrat du 1 Juin 1767, *Bieuſie-Louis de Dieuſie*, Chevalier, Officier d'Artillerie, fils de *Louis-Jean-Chryſoſtome de Dieuſie*, Chevalier, & de Dame *Jeanne-Françoiſe de Bedeau* ; — 5. & MARIE-MADELENE TURPIN-DE-CRISSÉ, née le 13 Mai 1752.

XIX. LANCELOT-URBAIN TURPIN, Baron de Criſſé, Chevalier, né le 16 Août 1740, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, a épouſé, par contrat du 24 Novembre 1775, *Jeanne-Eliſabeth de Dieuſie*, fille de *Jean-Louis-Chryſoſtome de Dieuſie*, Chevalier, & de ladite Dame *Jeanne-Françoiſe de Bedeau*, dont : — LANCELOT-JEAN TURPIN, Baron de Criſſé, Chevalier, né le 19 Décembre 1776.

Branche des Seigneurs TURPIN-DE-VARENNES, *&c. éteinte.*

VII. JEAN TURPIN DE CRISSÉ, Chevalier, ſecond fils de GUI, IV. du nom, & de *Jeanne Davoir*, épouſa *Iſabeau de Coeſme*, fille de *Guillaume de Coeſme*, Chevalier, & d'*Euſtache de Beauçay*. Il en eut : — JEAN, qui ſuit ; — & PIERRE, mort ſans poſtérité.

VIII. LANCELOT TURPIN-DE-CRISSÉ, Chevalier, Seigneur de Vihers & de Varennes, épouſa *Alix de Briſay*, Dame dudit lieu, & fut inhumé avec elle dans l'Egliſe de Varennes, laiſſant

IX. GUI TURPIN-DE-CRISSÉ, Chevalier, Seigneur de Vihers, Briſay & de Varennes, qui épouſa *Jeanne de Fougeres*, dont vinrent : — GUILLAUME, qui ſuit ; — & LANCELOT TURPIN-DE-CRISSÉ, Chevalier, Seigneur de Briſay, mort ſans enfans.

X. GUILLAUME TURPIN-DE-CRISSÉ, Chevalier, Seigneur de Vihers & de Varennes, épouſa *Anne de la Foreſt*, fille de *Guillaume de la Foreſt*, Ecuyer, Seigneur de Paynet, dont : — ANTOINE, qui ſuit ; — & GUI, mort ſans enfans.

XI. ANTOINE TURPIN-DE-CRISSÉ, Seigneur de Varennes, Chevalier de l'Ordre du Roi, ſe maria avec *Jeanne de Marçay*, fille de *Jean*, Seigneur *de Marçay*, & de *Jeanne de la Greſille*, de laquelle ſortit

XII. JEAN TURPIN-DE-CRISSÉ, Chevalier, Seigneur de Varennes, marié à *Charlotte de Vigeron*, fille de *Jean de Vigeron*, Seigneur d'Aunay. Il mourut ſans poſtérité, & en lui s'eſt éteinte cette branche.

La Maiſon de TURPIN-DE-CRISSÉ porte : *loſangé d'argent & de gueules.* Pour cri : *VICI VICTURUS VIVO.*

TYREL ou TIREL-DE-POIX, du reſſort de Rennes & de Nantes en Bretagne, que nous croyons être une branche de l'ancienne Maiſon de TYREL en Picardie, qui avoit pour auteur

GAUTIER TYREL, Seigneur de Poix, le même qui, en chaſſant, tua GUILLAUME II, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie.

Les TIREL de Bretagne, par Arrêt rendu en la Chambre de la Réformation le 27 Janvier 1671, au rapport de M. *des Cartes*, ont été déclarés *nobles d'ancienne extraction*, & maintenus dans la qualité de *Chevalier*, dans la perſonne de MICHEL DE TIREL-DE-POIX, alors l'aîné de ſa branche.

Les armes : *écartelé au 1 & 4 d'or, au vol de gueules ; au 2 & 3 de gueules, à la bande d'argent, accoſtée de ſix croiſettes d'or recroiſetées, 3 & 3.*

* TYVARLAN. L'antiquité de la nobleſſe de cette Maiſon eſt connue en Bretagne.

Elle tire ſon nom de la Seigneurie de TYVARLAN, une des plus anciennes & des plus conſidérables de l'Evêché de Quimper. Elle a été, depuis long-tems, réunie à celle de Pontecroix, qui appartient aujourd'hui à la Marquiſe *de Forcalquier*, qui l'a achetée, pour que le Marquis *de Caniſy* en jouiſſe après ſa mort. Les Seigneurs DE TYVARLAN ont toujours écartelé leurs armes de la Maiſon de *Pontecroix*. La branche aînée de cette Maiſon eſt tombée dans celle de *Roſmadec*, par le mariage d'ALIX DE TYVARLAN & de Pontecroix, fille unique & ſeule héritiere d'ALAIN, Sire DE TYVARLAN & de Pontecroix, Chevalier, mort en 1324, & de *Suſanne Peuvault*, avec *Jean*, Sire *de Roſmadec*. Ils vivoient dans les années 1400 & 1406. Il eſt avantageuſement parlé de cette Maiſon de TYVARLAN dans toutes les anciennes réformations de la Nobleſſe de l'Evêché de Quimper, & elle a toujours tenu rang parmi les plus conſidérables. Elle n'a fait des alliances que dans les meilleures Maiſons. Dans la réformation de 1472, il eſt parlé de GUILLAUME DE TYVARLAN, pour la Terre de Grillequefelin.

DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE.

UDEKEM, dans le Brabant.

Rosson d'Udekem, Chevalier, vivoit en 1160. Deux de ſes fils, Nicolas & Arnould, ſignerent, en 1202, une Charte d'*Henri* I, Duc *de Brabant.*

Renier d'Udekem, leur frere, qualifié *Chevalier*, Seigneur de Lubeck & Pellenbergh, fonda, en 1219, un Couvent de Religieuſes à Pellenbergh, avec ſa femme *Laurette de Perweys*, & fut pere de Jean, ayeul de Jean II, & biſayeul de Henri d'Udekem, qui eut pour enfans : — 1. Godefroi III, Prieur de la noble Abbaye de Sainte-Gertrude en 1320 ; — 2. Philippe, Grand-Mayeur de Louvain en 1343 ; — 3. & Gérard, dont le fils, Jean III, fut pere de Henri II, & ayeul de Georges, qui acquit, en 1430, la Terre de Guertechin, & eut pour fils :

Jean d'Udekem, IV. du nom, Seigneur de Guertechin. Celui-ci fut pere, entr'autres enfans : — de Léon d'Udekem, qui, en l'an 1477, commanda un corps de 400 Lanciers & 200 Arquebuſiers à l'armée de l'Archiduc Maximilien ; — & de Gérard, qui ſuit.

Gérard d'Udekem, II. du nom, épouſa *Gertrude de Pinock*, & en eut :

Jean d'Udekem, V. du nom, Seigneur de Guertechin, marié à *Jeanne de la Tour-Chandrieu*, fille de *Claude*, Seigneur de Roſieres, & de *Françoiſe Cenſia.* De ce mariage vint :

Jean d'Udekem, VI. du nom, Gouverneur de Landrecies, qui de *Catherine de Veue*, ſa femme eut :

Gérard d'Udekem, III. du nom, qui devint Seigneur de Gentinnes, &c. par ſon mariage avec *Marguerite de Nobili*, fille de *Jérôme de Nobili*, Gouverneur de Grave, & de *Jeanne d'Urſel*, de laquelle il eut : — Charles-Guibert, qui ſuit ; — & Maximilien-François, rapporté après la poſtérité de ſon aîné.

Charles-Guibert d'Udekem, Capitaine au ſervice d'Eſpagne en 1674, épouſa *Jacqueline-Robertine-Erneſtine de Hellin*, iſſue des Vicomtes *d'Hangeſt.* De cette alliance ſortit :

Charles-Guislain d'Udekem, Grand-Foreſtier de Brabant, Seigneur de Gentinnes, Limalette, Orbais, &c. en faveur duquel la Terre de Gentinnes fut érigée

en *Baronnie* par Diplôme de l'Empereur CHARLES VI, du 4 Mai 1716. Le Baron *de Gentinnes* avoit épouſé *Anne-Françoiſe*, libre Baronne *de Nicolartz* & du Saint-Empire, fille de *Robert-Henri*, Baron *de Nicolartz* & du Saint-Empire, Seigneur d'Hattein, Alcade Royal de la Cour de Bruxelles, & Auditeur-Général des Armées de Sa Majeſté Impériale aux Pays-Bas, de laquelle il a : — 1. ROBERT-JOSEPH, Baron D'UDEKEM & de Gentinnes, Membre de l'Etat noble du Brabant ; — 2. ANNE-FRANÇOISE, veuve d'*Adrien-François-Joſeph de la Bawette*, Seigneur de Warnicamp, Avion, &c. mort Mouſquetaire du Roi dans la ſeconde Compagnie ; —— 3. FRANÇOISE-CAROLINE, épouſe de *Philippe-Joſeph Vanden-Berghe*, Comte de Limminghe ; — 4. CLAIRE-JOSEPHE, mariée à *Jean-Nicolas Beeckman*, Seigneur d'Avernas & de Bertrois.

MAXIMILIEN-FRANÇOIS D'UDEKEM, ſecond fils de GÉRARD III, & de *Marguerite de Nobili*, fut premier Gentilhomme de la Chambre du Prince *de Bade*, & Capitaine de ſes Gardes, & épouſa *Catherine de Marotte-de-Cadenelle*, fille de *Jean*, & d'*Hélene d'Enghien-Havrech*, de laquelle il a laiſſé, pour fils unique :

MICHEL-JOSEPH D'UDEKEM, Seigneur de Guertechin, marié à *Marguerite de Borlée*, dont : — 1. PIERRE-MAXIMILIEN D'UDEKEM, Capitaine au Régiment de Wurmbrand, qui a épouſé *N...*, Baronne *de Schrolenberg*, en Siléſie, de laquelle il a deux filles ; —— 2. & FERDINAND-PHILIPPE-JOSEPH D'UDEKEM, mort en 1770. Il avoit épouſé *Marie-Théreſe de la Bawette*, de laquelle ſont nés quatre garçons, & une fille, nommée CATHERINE D'UDEKEM, Religieuſe à la noble Abbaye d'Herkenrode.

Les armes : *d'argent, à la bande de ſable, chargée de trois maillets d'or.*

UHART (D') : Maiſon d'ancienne Chevalerie du Royaume de la Navarre Françoiſe, où ſont ſitués les Château & Baronnie de ſon nom. Elle eſt, comme celles de *Gramont* & de *Luxe*, une des quatre premieres de la Baſſe-Navarre. Son ancienneté ſe perd dans les ſiécles les plus reculés, & elle prouve une filiation ſuivie depuis

I. RAIMOND D'UHART, Chevalier, Seigneur d'Uhart & Suzon, qui vivoit en 1280. Il eut, entr'autres enfans : —— BERTRAND, qui ſuit ; —— & GUICHE-ARNAUD.

II. BERTRAND D'UHART, Chevalier, Seigneur dudit lieu, vivant en 1318, entra dans une ligue avec le Seigneur *de Luxe*, & ils firent la guerre au Seigneur *de Gramont* en 1342. Il avoit épouſé une Dame nommée *Douce*, dont :

III. BERTRAND D'UHART, II. du nom, Seigneur dudit lieu, qui fut, en 1351, ſous la tutelle de ſa mere & de GUICHE-ARNAUD, ſon oncle. Il ſigna à un traité de paix fait entre le Seigneur *de Gramont* & autres Seigneurs, en 1384, & avoit épouſé, vers l'an 1370, *Marie de Laxague*, fille de *Pierre*, Seigneur *de Laxague*, Ricombre de Navarre, & de *Jeanne de Beaumont*, fille de *Louis*, Comte de Lerin, fils du Roi de Navarre, dont pour enfans : — OGER, qui ſuit ; — & BERTRAND.

IV. OGER D'UHART, Chevalier, Seigneur Baron d'Uhart & de Sorhapuru, ſervit dans les guerres d'Eſpagne. Il fut marié deux fois. Sa ſeconde femme fut *Eléonore de Sorhapuru*, fille & héritiere du Seigneur de Garro au pays d'Arberoue, laquelle étoit veuve en 1418. Les enfans du premier lit furent : —— 1. BERTRAND, qui ſuit ; — 2. BERTRANDE, mariée avec le Seigneur *d'Eſpès* & de Sus en Soule ; — 3. MARGUERITE ; & du ſecond lit : — 4. JEAN ; — 5. & TRISTAN, marié à ISABEAU D'UHART.

V. BERTRAND D'UHART, III. du nom, Chevalier, Seigneur Baron d'Uhart & de Sorhapuru, épouſa, vers l'an 1418, *Eſtive de Balanſun*, de laquelle il eut, entr'autres enfans :

VI. OGER D'UHART, II. du nom, Seigneur Baron d'Uhart & de Sorhapuru, marié, vers 1430, à *Audine d'Arbide*, fille du Seigneur de la Salle-d'Arbide,

& de Gotteint en Oſtabarès, & de *Marquèſe de Caupene*, dont : —— 1. Arnaud-Guillaume, qui ſuit ; — 2 & 3. Saubat & Léonor d'Uhart.

VII. Arnaud-Guillaume d'Uhart, Chevalier, Seigneur Baron d'Uhart & de Sorhapuru, épouſa, vers l'an 1460, *Marguerite de Domeſaing*, fille d'*Arnaud-Guillaume*, Seigneur *de Domeſaing*, & de *Jeanne*, Dame *de Beyrie*. Il en eut 18 enfans, entr'autres : — 1. Oger, qui fit donation de ſes Terres à ſon frere en 1483 ; —— 2. Pierre-Arnaud, qui ſuit ; —— 3. Jeanne, mariée au Seigneur d'*Etchepart-d'Ibarolle* ; — 4. & Marie, femme de *Triſtan*, Seigneur *des Sales*, d'Ybarbetii & d'Aſcaratte.

VIII. Pierre-Arnaud d'Uhart, Seigneur Baron d'Uhart & de Sorhapuru, par donation d'Oger, ſon frere aîné, de l'an 1483, avoit épouſé, en 1482, *Catherine de Foix-du-Luc*, en Béarn, dont : — Jean, qui ſuit ; — & Guillaume, Prieur d'Arambels.

IX. Jean d'Uhart, Seigneur Baron d'Uhart, de Sorhapuru, &c. épouſa, en 1506, *Catherine d'Urſua*, fille de *Jean*, Seigneur *d'Urſua*, au pays de Baſtan. Elle vivoit veuve en 1527, & eut pour fils :

X. Jayme ou Jacques d'Uhart, Seigneur Baron d'Uhart & de Sorhapuru, qui épouſa, en 1543, *Hélene de Domeſaing*, fille de *Gilles*, Seigneur *de Domeſaing* en Soule, Chevalier de l'Ordre du Roi, & ſœur d'*Iſabeau*, femme de *Jean de Montréal*, Seigneur de Saut & de Mios, au pays de Labour, de laquelle il eut, entr'autres enfans :

XI. Gabriel, Baron d'Uhart & de Sorhapuru, qui laiſſa de ſon mariage :

XII. Jacques, Baron d'Uhart & de Sorhapuru, marié, en 1597, à *Iſabeau de Montréal*, fille de *Triſtan*, Seigneur de Saut, de Domeſaing & de Moneins, dont :

XIII. Tristan, Baron d'Uhart & de Sorhapuru, marié, en 1659, avec *Madelene de Montréal-de-Moneins*, de laquelle il eut :

XIV. Clément, Baron d'Uhart & de Sorhapuru, qui épouſa, en 1680, *Louiſe de Montréal*, fille de *Jean-Jacques*, Baron de Moneins, de Beyrie, de Careſſez, de Barcus, de Domeſaing, & de *Marie-Madelene de Meritens-de-Lago*. Il eſt ayeul du Marquis d'Uhart en Navarre, qui a épouſé *N... de Caupene-d'Amou*, fille du Vicomte d'Echaux, de laquelle il a pluſieurs enfans, & un Chevalier de Malte de la Langue de Provence.

Les armes : *de gueules, à trois rocles ou beſans d'argent, 2 & 1, chargés chacun d'une étoile de gueules.*

URFÉ : Ancienne Maiſon, & une des plus conſidérables du pays du Forez, éteinte dans

Joseph-Marie de Lascaris-d'Urfé, Marquis d'Urfé & de Beaugé, Comte de Sommerie, Lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi, puis des Chevaux-Légers de M. le Dauphin, Lieutenant de Roi du haut & du bas Limoſin en 1686, Grand-Bailli de Forez, mort à Paris le 13 Octobre 1724, âgé de 72 ans. Il a eu pour héritier, en vertu des ſubſtitutions, *Louis-Chriſtophe de la Rochefoucaud*, Marquis de Langheac, petit-fils de ſa ſœur, dont la Marquiſe *du Châtelet-Freſnieres*, héritiere d'Urfé-Laſcaris.

On trouve Arnold, Seigneur d'Urfé, I. du nom, qui vivoit en 1256. Pierre II, Seigneur d'Urfé & de la Baſtie, Grand-Ecuyer de France ſous le Roi Louis XI, mourut le 10 Octobre 1508.

Jacques, Seigneur d'Urfé, épouſa *Renée de Savoie*, Marquiſe de Beaugé, à qui *Charles-Emmanuel*, Duc *de Savoie*, donna Châteauneuf & Virieu-le-Grand, Seigneuries en Bugey, en échange de celle de Rivoles en Piémont, qu'il érigea en *Comté* ſous le nom de *Châteauneuf*, par Lettres du 12 Mai 1582, pour elle & ſes deſcendans mâles & femelles. Elle étoit alors veuve de Jacques d'Urfé. Elle en eut, entr'autres enfans : — Anne & Honoré d'Urfé. Ce fut en faveur de ce dernier que le Comté de *Châteauneuf* fut érigé en *Marquiſat* ſous le nom de *Valromey*. Il mourut, ſans poſtérité, vers l'an 1624. Il eſt l'Auteur de l'*Ingénieux Roman d'Aſtrée*. Il avoit épouſé, par diſpenſe, *Diane le Long*, Dame

de Châteaumorand, séparée de son frere, ANNE D'URFÉ, pour cause d'impuissance. La veuve d'HONORÉ D'URFÉ fit donation de la Seigneurie de Châteaumorand, & de ses droits, sur la Maison d'URFÉ, à la charge de porter le nom & les armes de *Châteaumorand*, à son cousin *J. Claude de Levis*, cinquieme fils de *J. Louis*, Comte de Charlus, lequel obtint de la Maison d'URFÉ, en payement du douaire de *Diane de Châteaumorand*, le Marquisat de Valromey, alors chargé de dettes. *Voyez* LEVIS & ROCHEFOUCAUD-LANGHEAC.

Les armes: *de vair, au chef de gueules.*

* URRE: Terre & Château dans le Diocèse de Valence, qui a été possédée par les Seigneurs de ce nom dès l'an 1004, comme plusieurs titres le prouvent.

GUYON D'URRE, Seigneur d'Urre, fut pere de FRANÇOIS D'URRE, qui vivoit en 1266. N... D'URRE, Seigneur de Baumettes, & en partie de Molans, issu de GUYON D'URRE au XVIe degré, mourut le 9 Novembre 1744, & a laissé de *N... Jardin*, son épouse: — 1. N... D'URRE, Seigneur de Baumettes; — 2. N... D'URRE, tué à la bataille de Lawfeld en 1748; — & trois autres garçons.

Les Seigneurs de Molans sont une branche cadette qui subsiste dans JACQUES D'URRE, Seigneur de Molans, marié avec *Geneviéve d'Astier*, dont est né JEAN-BATISTE D'URRE.

Il y a les Comtes D'URRE établis à Carpentras, qui ont pour tige FRANÇOIS D'URRE, second fils de GUILLAUME D'URRE, Seigneur de Molans & de Baumettes, & de *Jeanne d'Alanson.*

ALEXANDRE-JOSEPH-FRANÇOIS D'URRE, né à Carpentras le 19 Mars 1712, dit *le Comte d'Urre*, en descend au VIIe degré. Il a épousé, 1°. le 13 Octobre 1731, *Françoise-Charlotte de Serre;* & 2°. le 29 Novembre 1741, *Jacqueline-Marie de Baschi.* Il a eu de sa premiere femme: — 1. GENEVIÉVE-PAULINE D'URRE; — 2. FÉLICITÉ, morte à trois ans; & de la seconde: — 3. FRANÇOIS, né le 2 Octobre 1742, mort le 22 du même mois; — 4. EMMANUEL-FRANÇOIS, né à Carpentras le 17 Février 1745; — 5. N... D'URRE, né en Mai 1746, Chevalier de Malte de minorité; — 6. N... D'URRE, né en Février 1748; — 7. & N... D'URRE, née le 11 Mars 1744.

Une des branches de la Maison d'URRE, qui s'est le plus distinguée, est celle du Comte *d'Aiguebonne*, qui mérita d'être nommé à l'Ordre du Saint-Esprit, mais il ne fut pas reçu, étant mort en 1654. Il avoit un fils, nommé *le Baron d'Aiguebonne*, qui avoit un Régiment de Cavalerie, à la tête duquel il se distingua au combat de Puo dans le Milanez, après le passage de la Mora, où le Prince *Thomas de Savoie* battit le Marquis *de Velada*, Gouverneur du Milanez, le 19 Octobre 1645.

Les armes: *d'argent, à la bande de gueules, chargée en chef d'une étoile d'argent.*

URSI, HOURS ou OURS (DES), ainsi qu'il est différemment écrit dans les titres de cette ancienne Famille, originaire d'Italie, & établie en Languedoc.

JEANNET URSI obtint une pension de RENÉ, Roi de Sicile, par Brevet du 18 Janvier 1474, comme il se voit dans les Registres de la Chambre des Comptes de Provence. Il se retira dans les Cevennes, & eut pour fils:

BERNARD URSI, qui décéda le 10 Novembre 1519, & fut enterré dans l'Eglise de Saint-Pierre de la Salle, où l'on voit son épitaphe & l'écusson de ses armes. Il laissa plusieurs enfans & neveux, sçavoir: — 1. ANTOINE, qui acquit, avec JACQUES URSI, la Terre de Calviac le 15 Décembre 1524. Ils moururent sans postérité; — 2. AUDIBERT, qui suit, tige de la branche des Seigneurs de Calviac; — 3. MICHEL, auteur de celle des Seigneurs de Mandajors, rapportée ci-après; — 4. & CLAUDE URSI ou DES OURS, Seigneur de Calviac, qui, par son testament du 10 Septembre 1564, deshérita PIERRE DES HOURS, son cousin, & ordonna que ses armes seroient gravées sur son tombeau, conformément *à la tant noble & célebre case de la Maison Ourfine.*

Les

Les papiers de cette Famille ayant été preſque tous brûlés pendant les guerres de Religion, on ignore ſi les ſuſnommés étoient freres ou couſins; mais on voit par les actes, qu'ils ont tous joui de quelque partie de la Seigneurie de Calviac, qui eſt à préſent réunie dans la branche des deſcendans d'AUDIBERT.

Branche des Seigneurs de CALVIAC.

AUDIBERT DES HOURS réunit une grande partie de la Terre de Calviac, & épouſa, le 10 Septembre 1555, *Gabrielle de la Nogarede*, dont il eut:

LOUIS DES HOURS, Seigneur de Calviac, qui teſta le 30 Avril 1617. Il avoit épouſé *Madelene de Vignoles*, de laquelle vint:

JEAN DES HOURS, Seigneur de Calviac, qui teſta le 11 Janvier 1669, & laiſſa ſon héritage à ſon fils CHARLES, qui ſuit.

CHARLES DES HOURS, Seigneur de Calviac, épouſa, le 4 Octobre 1656, *Diane de Sarret*, & teſta le 5 Décembre 1713, laiſſant:

LOUIS DES HOURS, II. du nom, Seigneur de Calviac, marié, le 20 Janvier 1705, avec *Eliſabeth de la Brie*. Il a fait ſon teſtament le 7 Décembre 1745, & a eu de ſon mariage: — 1. FRANÇOIS, mort ſans poſtérité; — 2. LOUIS, qui ſuit; — 3. & PIERRE, ancien Capitaine au Régiment d'Hainaut, Chevalier de Saint-Louis & Lieutenant de Roi du Fort Peccais, non marié.

LOUIS DES HOURS, III. du nom, Seigneur de Calviac, ancien Capitaine au Régiment d'Hainaut, a épouſé, le 1 Février 1757, *Anne de Pageſi*, dont: — FRANÇOIS, né le 21 Octobre 1758, Sous-Lieutenant au Régiment de Meſtre-de-Camp, Dragons; — & LOUIS, né le 7 Janvier 1764.

Branche des Seigneurs de MANDAJORS.

MICHEL DES HOURS arrenta ſa portion de la Terre de Calviac, le 12 Août 1534, & en fit ſon dénombrement au Roi en 1539. Il avoit épouſé *Pierrette de Canaules*, de laquelle il laiſſa deux fils, ſçavoir: —— PIERRE, Seigneur de Villeneuve, qui vendit ce qu'il poſſédoit de la Terre de Calviac, & fut privé d'une autre partie de ladite Seigneurie, par l'exhérédation prononcée contre lui par CLAUDE, ſon couſin. Il fut un des Gentilshommes qui aſſiſterent à l'hommage rendu en perſonne au Comte *d'Alais*, par le Marquis *d'Anduze*, en 1596; & mourut ſans poſtérité; — & ABRAHAM, qui ſuit.

ABRAHAM DES HOURS, Seigneur de la Gineſte, rendit hommage, en 1591, au Comte *d'Alais*, de ce qu'il poſſédoit dans ce Comté, & épouſa, en 1600, *Jeanne d'Airagues*, dont: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. JACQUES, tué jeune, Lieutenant de Cavalerie au Régiment de Cornuſſon; — 3. & MARIE, mariée, en Avril 1633, avec *Charles de Banes*, Seigneur de Revergueis.

PIERRE DES HOURS, Seigneur de la Gineſte, cité au nombre des Gentilshommes du Languedoc, fut bleſſé au ſiége de Leucate en 1633, Aide-Major & enſuite Major au Régiment de Provence. Il épouſa, le 28 Juin 1645, *Marie de Vierne*, Dame de Mandajors & de Cauvas, de laquelle vinrent: —— LOUIS, qui ſuit; —— & HENRIETTE, mariée à *N... de Bertrand*, Seigneur de la Bruyere.

LOUIS DES OURS, Seigneur de Mandajors & de Cauvas, Bailli-Général du Comté d'Alais, épouſa, le 3 Juin 1678, *Marie Daberlene-de-Sevrac*, dont: — 1. JEAN-PIERRE, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres; —— 2. ANTOINE, Capitaine au Régiment de Hainaut, tué, en 1709, en défendant un pont ſur la Noguerra en Eſpagne; —— 3. PIERRE-JOSEPH, Chanoine d'Alais & Prieur Royal de la Canourgue; —— 4. PAUL-PHILIPPE, Capitaine d'Infanterie & Chevalier de Saint-Louis. Ces enfans ſont morts ſans poſtérité; — 5. LOUIS-ESPRIT, qui ſuit; —— & pluſieurs filles, non mariées.

LOUIS-ESPRIT DES OURS, Seigneur de Mandajors & de Cauvas, ancien Capitaine au Régiment de Hainaut, Chevalier de Saint-Louis, Bailli-Général du Comté d'Alais, épouſa, le 18 Novembre 1730, *Marie-Charlotte le Vacher-de-Longvilliers*, dont: — 1. PAUL-PHILIPPE, qui ſuit; — 2. NICOLAS-ALEXANDRE,

Page de Madame la Dauphine en 1748, mort à Hanovre en 1757, étant Cornette dans le Régiment de Chabrillant, Cavalerie; — 3. MARIE, mariée, en Juin 1776, avec *N...*, Baron *de Cambis-Fons*; — 4. & CHARLOTTE-LOUISE, mariée, en 1758, à *Alexandre-Henri-Pierre*, Marquis *de Rochemore-Saint-Côme*.

PAUL-PHILIPPE DES OURS, Seigneur de Mandajors, Marquis de Ribaute, Colonel d'Infanterie, Lieutenant-Colonel du Régiment de Barrois, & Bailli-Général du Comté d'Alais, a épouſé, 1°. le 17 Mai 1766, *Françoiſe-Henriette Barbier-d'Increville*, morte en Septembre 1767, ſans poſtérité; & 2°. le 19 Décembre 1771, *Madelene-Françoiſe-Camille de Calviere*, fille de *Charles-François*, Marquis *de Calviere* & de Vezenobre, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Grand'-Croix de l'Ordre de Saint-Louis, mort à Vezenobre le 16 Novembre 1777 dans ſa 86ᵉ année, dont: — CHARLES-MARIE DES OURS, né le 3 Mars 1775.

La branche de Calviac porte pour armes: *bandé d'argent & de gueules de ſix piéces, à une faſce d'or, chargée d'une couleuvre rampante de ſable, au chef d'argent, à une roſe de gueules.*

Celles des Seigneurs *de Mandajors* ſont de même, à l'exception que la *faſce* n'eſt point chargée.

* URTUBIE: Château & Fortereſſe au pays de Labour, ſitués dans la paroiſſe de Saint-Vincent d'Orogne, Diocèſe de Bayonne, qui a eu ſes Seigneurs particuliers dès le XIᵉ ſiécle.

Ce Château eſt une place limitrophe de la France & de l'Eſpagne, où les Empereurs, les Rois d'Eſpagne & de France, ſe ſont pluſieurs fois donné des rendez-vous pour la concluſion de trèves & de traités de paix. La Seigneurie d'*Urtubie* fut érigée en *Vicomté*, par Lettres-Patentes de Louis XIII, en faveur de SALVAT D'ALZATTE, Seigneur d'Urtubie, en conſidération de ſes ſervices & de ceux de ſes ancêtres.

La premiere race des Seigneurs du nom D'URTUBIE, s'éteignit vers le milieu du XVᵉ ſiécle, dans la perſonne de SANCHE-MARTIN D'URTUBIE, qui de Dame *Théreſe de Lazcano*, d'une des plus anciennes Maiſons de la Province de Guipuſcoa, ne laiſſa qu'une fille, nommée MARIE, Dame D'URTUBIE, de Saut & de Miots au pays de Labour, qui fut mariée, en 1464, avec *Jean de Montréal*, Chevalier, un des Gentilshommes ordinaires des Rois CHARLES VII & LOUIS XI, fils de *Jean de Montréal*, Chevalier, du Royaume de Navarre, Gouverneur du Château & Tour de Pampelune, & de *Marie d'Eſtarraya*, ſa premiere femme. Elle fut mere de pluſieurs enfans, & *Théreſe de Lazcano*, ſa mere, étoit alors remariée avec *Jean de Montréal*, pere de ſon mari. Voyez MONTRÉAL, *Tome X*, *p.* 442.

Généalogie refaite avec la Branche établie en Picardie.

Cette MARIE D'URTUBIE épouſa, en ſecondes noces, *Rodrigo de Gamboa-d'Alzatte*, d'une ancienne Nobleſſe de la Province de Guipuſcoa, fils de *Jean-Ruis de Gamboa*, Chevalier, Seigneur de la Renterie, & de *Marie*, Dame *d'Alzatte*, lequel avoit pour frere *Jean de Gamboa*, Capitaine-Général du Guipuſcoa, qui commanda les armées de FERDINAND, Roi de Caſtille, en 1471, & étoit petit-fils de *Fernando de Gamboa*, Seigneur de la Renterie, qui vivoit en 1380; & arriere-petit-fils de *Jean-Lopès de Gamboa*, vivant en 1340, ſuivant *Garibay*, dans ſon Hiſtoire de FERDINAND V.

IV. RODRIGO DE GAMBOA & MARIE D'URTUBIE eurent pour enfans: — 1. ALAIN, mort jeune; — 2. OSCHOA; — 3. JEAN, qui ſuit; — 4 & 5. PETRISSANS & MICHEL, — 6 & 7. & deux filles.

V. JEAN DE GAMBOA-D'ALZATTE, Seigneur d'Alzatte & d'Urtubie, Echanſon ordinaire du Roi, ſervit dans les guerres d'Eſpagne & d'Italie, tranſigea & partagea, après un long procès, avec *Jean de Montréal*, III. du nom, Chevalier, au ſujet de la ſucceſſion de *Marie*, Dame & héritiere *d'Urtubie*, ~~ayeule~~ dudit *d'Alzatte*, & ~~biſ~~ayeule dudit *de Montréal*, par acte paſſé à Bordeaux devant *Pelletier*, Notaire, le 2 Avril 1540. Par cet accord il eut le Château d'Urtubie, & *Jean de Montréal* eut les Terres de Saut & de Miots au pays de Labour.

Il testa devant *Dupuis*, Notaire de Saint-Jean-de-Luz, le 28 Septembre 1555, & avoit épousé, en 1533, *Anne d'Espelette*, fille du Seigneur Baron *d'Espelette* en Labour, dont : —— 1. François, qui suit ; —— 2. Léon ; —— 3. Pierre, qui partit pour l'expédition de Malte en 1563, transigea pour ses droits en 1566 ; servit dans toutes les guerres de son tems ; s'établit en France, & forma une branche qui subsiste à la Fere en Picardie ; — 4. & Isabeau, mariée à *François de Lupé*, Seigneur d'Estivaux & de Clermont.

VI. François de Gamboa-d'Alzatte, Seigneur d'Urtubie, servit dans les guerres de son tems, & épousa, le 9 Janvier 1553, *Marie de Belsunce*, fille de *François de Belsunce*, Vicomte de Macaye, de laquelle il eut, entr'autres enfans :

VII. Jean de Gamboa-d'Alzatte, Chevalier, Seigneur d'Urtubie, marié, par contrat du 17 Septembre 1574, avec *Aimée de Montréal*, fille de *Jean* III, Chevalier, Seigneur de Saut & de Miots, Lieutenant-Général d'Artillerie en Guienne, & d'*Isabeau de Domesaing*, dont, entr'autres enfans :

VIII. Tristan d'Alzatte, Chevalier, Seigneur d'Urtubie, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Bailli d'Epée & Colonel-Commandant des Troupes du pays de Labour. Il épousa, le 22 Avril 1598, *Catherine de Montagne*, de la ville de Bordeaux, & en eut, entr'autres enfans :

IX. Salvat d'Alzatte, Chevalier, Seigneur d'Urtubie, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Bailli d'Epée, Gouverneur & Colonel-Commandant des Milices du pays de Labour, qui obtint en sa faveur l'érection de la Seigneurie d'*Urtubie* en *Vicomté*. Il avoit épousé, 1°. par contrat du 13 Octobre 1633, *Françoise de Castaignalde* ; & 2°. en 1641, *Marie*, Dame & héritiere *de Garro*. Du premier lit il eut, entr'autres enfans : — André, qui suit ; & du second : — autre André, tige de la branche des Seigneurs de Garro, rapportée ci-après.

X. André d'Alzatte, Chevalier, Vicomte d'Urtubie, Bailli d'Epée & Colonel-Commandant des Milices du pays de Labour, épousa, par contrat du 5 Avril 1662, *Claude-Marie d'Aspremont*, fille de *Bernard d'Aspremont*, Vicomte d'Orthe, dont : — Henri, qui suit ; —— & deux autres garçons, tués au siége de Barcelonne.

XI. Henri d'Alzatte, Chevalier, Vicomte d'Urtubie, Bailli d'Epée & Colonel-Commandant des Milices du pays de Labour, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine des Vaisseaux du Roi, Commandant la Marine à Bayonne, épousa, le 28 Mars 1697, *Jeanne de la Borde*, & en eut, entr'autres enfans : — 1. André, qui suit ; — 2. N... d'Alzatte-d'Urtubie, Aide-Major des Gardes-Françoises & Chevalier de Saint-Louis, mort sans enfans ; — 3. & un autre fils, Chef-d'Escadre des Armées navales.

XII. André d'Alzatte, II. du nom, Chevalier, Vicomte d'Urtubie, Bailli d'Epée, Colonel-Commandant des Milices du pays de Labour, ancien Lieutenant au Régiment des Gardes-Françoises, Chevalier de Saint-Louis, est mort sans postérité, laissant pour héritier son neveu M. *de la Lande*, Chevalier, Vicomte d'Urtubie, Seigneur de Pimpean en Anjou.

Branche des Seigneurs de Garro.

X. André d'Alzatte, Chevalier, fils puîné de Salvat, Vicomte d'Urtubie, & de *Marie*, Dame *de Garro*, eut pour son partage la Baronnie de Garro, & épousa, par contrat du 31 Mai 1676, *Marie de Saint-Martin*, fille de *N... de Saint-Martin*, Gouverneur du pays d'Arberoue en Navarre, & de *Catherine d'Aroué*. Il fit son testament le 28 Février 1720, & laissa pour enfans : —— 1. Salvat, marié, en 1704, avec *Marie de Hareneder*, & mort sans postérité ; — 2 & 3. Pierre & François, morts au service ; —— 4. & autre Pierre, qui suit.

XI. Pierre d'Alzatte-d'Urtubie, Baron de Garro, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, a épousé, en 1738, *Marie de Ville*, dont, pour fils unique :

XII. Laurent d'Alzatte-d'Urtubie, Baron de Garro, Capitaine au Régiment de Belſunce en 1755, Bailli d'Epée, Colonel-Commandant des Milices du pays de Labour, marié, en 1769, avec *Jeanne-Martine de Logras*, fille de *Jean*, Marquis *de Logras*, & de *Madelene le Gendre*, dont : — Valentin-Bertrand d'Alzatte-d'Urtubie, né en 1772 ; —— & Madelene-Angélique, née le 3 Septembre 1771.

Généalogie dreſſée ſur titres originaux communiqués. Les armes des anciens Seigneurs d'Urtubie ſont : *d'argent, à trois faſces de gueules, accompagnées de neuf loups paſſans de gueules.* Celles de Gamboa ſont : *d'or, à trois cœurs de gueules, 2 & 1.* Celles d'Alzatte : *d'or, à deux loups paſſans de ſable, à la bordure engrelée de gueules ;* & celles des anciens Seigneurs de Garro : *d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre loups de ſable.*

* USSAU : Baronnie en Béarn, dont étoit Seigneur N... de Perié, Baron d'Uſſau, mort, le 14 Février 1776, en ſon Château d'Uſſau en Béarn, dans la 68e année de ſon âge. *Gaz. de Fr.* 1776, *N°.* 21.

* USSON (d') : Noble & ancienne Maiſon du pays de Donnezan, qui tire ſon nom de la Baronnie & Château d'*Uſſon*, ſur la riviere Duſſonne dans le même pays. Ce Château relevoit autrefois du Comté de Cerdagne, dépendant du Royaume d'Arragon, & la Juſtice en appartenoit aux Seigneurs *d'Uſſon.*

On apprend, par des titres de l'année 1235, que le Donnezan, avec les Châteaux d'Uſſon & de Querigut, paſſerent ſous la domination des Comtes *de Foix*, auxquels les Seigneurs *d'Uſſon* en diſputerent la poſſeſſion pendant environ un ſiécle, & ne l'abandonnerent, après pluſieurs procès, que par un accommodement. Après les Comtes *de Foix*, les Rois de Navarre en furent les poſſeſſeurs. Louis XIII, en 1620, le réunit à la Couronne ; mais François d'Usson, Seigneur de Bonrepaux, & le Marquis *de Bonac*, ſon neveu, y ſont rentrés en 1711. Le Château d'*Uſſon* a été appellé diverſement, de *So* dans les Hiſtoriens Eſpagnols, de *Sono* dans les actes latins, *Daſſon*, *Daſſo* & de *Aſſo* en Béarnois, de *Sou* & de *Son*, ſelon l'idiome du pays de Foix, & enfin *d'Uſſon*, depuis que la Langue françoiſe s'y introduiſit ſous Madelene de France, Princeſſe de Viane, fille du Roi Charles VII, qui ayant fait un long ſéjour en ce pays-là, y adoucit la langue vulgaire. Le premier de tous les Seigneurs qui l'ont poſſédé, & depuis lequel on prouve conſtamment la filiation de mâle en mâle, eſt

I. Bernard d'Alion, Baron d'Uſſon, Vicomte d'Evol, Seigneur de Stavar, de Querigut & autres lieux dans le Donnezan, qui paroît dans une reconnoiſſance féodale que lui fit, le 29 Avril 1177, *Pierre d'Abenude*, *Guillaume d'Amorto* & *Bernard Oton.* Ces deux derniers déclarent lui avoir fait une donation perpétuelle des Châteaux d'Amorto, de Caſtelpor & de Beaufort, avec toutes leurs fortifications. Ce Seigneur ayant encouru la diſgrace de Pierre II, Roi d'Arragon, ſes Terres furent confiſquées par l'autorité de ce Prince, qui les donna, par Lettres datées à Tarragone des Ides de Janvier 1208, à *Raimond-Roger*, Comte *de Foix*, ſon couſin, qui lui en fit hommage. Il eut de *Stephanie*, ſon épouſe, qui ne prend point de ſurnom, conformément à l'uſage de ce tems-là : — 1. Arnaud, qui, dans les actes, eſt nommé avant ſon frere, & paroît être mort ſans alliance ; — 2. & Bernard, qui ſuit.

II. Bernard d'Alion, II. du nom, Baron d'Uſſon, Vicomte d'Evol, Seigneur de Querigut, de Stavar, Baïande & de Donnezan, épouſa, par contrat du 13 Janvier 1235, *Sclarmonde de Foix*, ſœur de *Roger-Bernard*, Comte *de Foix*, & en reçut 10000 ſols Melgoriens, que ſon frere & lui s'engagerent de rendre aux héritiers de *Sclarmonde*, en cas qu'elle mourut ſans enfans, pour leſquels ils obligerent les Terres d'Artigue & de Mediane. Le lendemain, *Roger-Bernard*, ſans doute en faveur de ce mariage, fit don en fief à Arnaud &

Bernard d'Alion, freres, en vertu du droit qu'il en avoit reçu du Roi d'Arragon, des Châteaux d'Uſſon & de Querigut, & de leurs appartenances, pour leſquels ils lui prêterent hommage & ſerment de fidélité. L'année ſuivante, le 4 des Nones de Février 1236, le Comte *de Foix*, changeant la diſpoſition de ſa premiere donation, aulieu des ſeuls Châteaux d'Uſſon & de Querigut, que les deux freres avoient eu de lui en fief, leur abandonna le Donnezan tout entier; mais à titre de précaire ſeulement, & ſous condition d'y pouvoir rentrer lui & ſes ſucceſſeurs quand bon leur ſembleroit. Bernard, Baron d'Usson, fut depuis choiſi pour arbitre avec *Raimond de Joſa*, entre *Pons*, Evêque d'Urgel, & *Roger*, Comte *de Foix*, comme il paroît par un compromis en langue béarnoiſe de l'an 1244. Il laiſſa de ſon mariage:

III. Guillaume d'Usson, Chevalier, Seigneur d'Evol, qui ne porta que ce dernier titre, parce que *Roger-Bernard*, Comte *de Foix*, uſant contre lui du droit de repriſe qu'il s'étoit reſervé par les Lettres de 1236, lui avoit enlevé les Châteaux d'Uſſon, de Querigut, & la Terre de Donnezan. Il plaida néanmoins pour les recouvrer, & l'inſtance fut portée le Samedi avant la Fête de Sainte-Catherine 1291, par devant *Raimond de Rozergue*, Juge-Mage du Comté de Foix. Il eſt nommé, comme témoin, avec *Gaſton*, Vicomte *de Béarn*, *Geraud d'Armagnac*, *Raimond*, Vicomte *de Cardone*, & autres Seigneurs de ce même rang, dans un acte paſſé au mois de Juin 1262, entre *Arnaud d'Eſpagne* & *Raimond*, Comte *de Foix*: il ſigna, la même année, le contrat de mariage dudit *Arnaud* avec *Philippe de Foix*, fille dudit Comte. Il écartela ſes armes de celles de *Foix*, à cauſe de *Sclarmonde de Foix*, ſa mere, quartier que ſes deſcendans ont toujours porté, & au lieu du nom *d'Alion* qu'avoient pris ſon pere & ſon ayeul, il adopta celui *d'Uſſon*, qui a paſſé à ſa poſtérité. Il eut pour fils:

IV. Bernard d'Usson, III. du nom, Chevalier, Seigneur de la Vallée de Miglos, lequel vendit, le 12 des Calendes d'Octobre 1308, à Jacques, Roi d'Arragon, la Terre & le village de Saint-Sébaſtien, avec ſes dépendances en Fontarabie. Il devint poſſeſſeur de celle de Miglos, par tranſaction paſſée le 9 des Calendes de Mars 1310, avec *Gaſton*, Comte *de Foix*, & lui céda, en échange, tous les droits qu'il avoit ſur les Châteaux d'Uſſon, de Prades & de Montaliou. Ce Comte, qui avoit intérêt de s'aſſurer de la Baronnie *d'Uſſon* & de tout le Donnezan, & de contenter ledit Bernard, lui donna, le 19 Mars de la même année, ſans aucune réſerve, le Château, Bourg & Vallée de Miglos, avec la Juſtice haute, moyenne & baſſe, mere & mixte-impere quittes de toute taille. Depuis, ne retenant que la qualité de *Seigneur de Corſan*, il fit donation entrevifs à Jean, ſon fils, qui ſuit, du Château & de la Vallée de Miglos, le 7 des Ides d'Octobre 1331. Cette donation eſt ſcellée de ſes armes. C'eſt ce Bernard d'Usson qui eſt nommé le Vicomte d'Evol par *Surita*, dans ſon Hiſtoire d'Arragon, & il y a apparence qu'il avoit conſervé cette Terre; car il en rendit hommage, le 12 Juillet 1336, à *Gaſton*, Comte *de Foix*.

V. Jean d'Usson, Chevalier, Seigneur de Miglos, &c. peu content de la tranſaction paſſée entre le Comte *de Foix* & ſon pere, reprit l'inſtance, commencée par ſon ayeul, pour le recouvrement des Châteaux d'Uſſon, de Querigut, & des villes d'Evol & de Stavar, dont il ſe mit en poſſeſſion, puiſque, l'an 1340, les Procureurs de *Gaſton*, Comte *de Foix*, le firent aſſigner en reſtitution par devant Jacques, Roi d'Arragon, & ſon Conſeil. Ayant requis ſes vaſſaux de la vallée de Miglos, après la Fête de l'Annonciation 1332, de le reconnoître pour leur Seigneur, ils députerent vers ſon pere, pour ſçavoir quel étoit ſur cela ſon intention. Il leur donna acte de le reconnoître, & ils lui rendirent en conſéquence hommage la même année. Il paſſa procuration, le 29 Avril 1366, pour la levée des cenſives & droits ſeigneuriaux de ladite Vallée de Miglos à ſon fils, qui ſuit.

VI. Bertrand d'Usson, Damoiſeau, Seigneur de la Vallée de Miglos, de Roquefort & de Sainte-Colombe, dans le Diocèſe d'Alet, acheta cette derniere Terre pour s'établir ſous la domination de la France, & ſe ſouſtraire à celle des Comtes *de Foix*, avec leſquels il étoit en procès. Il épouſa *Saurimonde de Rabat*,

comme il paroît par une obligation, du 15 Mai 1371, de la ſomme de 1000 florins d'or en ſa faveur, pour la dot de ſa femme, faite par *Jordain de Rabat*, Damoiſeau, en qualité de tuteur de *Pierre-Raimond*, Damoiſeau, fils de *Jordain de Rabat*, Chevalier. Ses enfans furent : —— 1. VEZIAN, qui ſuit ; — 2. BERTRAND, dont on ignore la deſtinée ; —— 3. MARGUERITE, mariée, par contrat du 22 Septembre 1411, à *Guillaume-Arnaud de Cortonne*, co-Seigneur de Montamate ; —— 4. NAUDE, alliée, par contrat du 13 Août 1414, à *Antoine de Sauton*, Seigneur d'Eſcouloubre ; —— 5. & BLANCHE, Religieuſe à Perpignan, dans le Monaſtere appellé *de Leuda*.

VII. VEZIAN D'USSON, Damoiſeau, Seigneur de Sainte-Colombe, laiſſé en Béarn par ſon pere pour y jouir des Terres de ſa Maiſon, paſſa dans la ſuite en France après la mort de BERTRAND, & s'établit, ainſi que lui, dans la Terre de Sainte-Colombe. Il y demeuroit lorſqu'en qualité d'héritier univerſel de *Saurimonde de Rabat*, ſa mere, il vendit, ayant été émancipé par ſon pere avant l'âge de 14 ans, à *Corbeyran de Foix*, Chevalier, Seigneur de Rabat, ſon parent, tous ſes droits ſur la Seigneurie de Rabat & dans le Comté de Foix, pour le prix & ſomme de 1000 florins d'or, le 12 Mai 1396. Il ſe réſerva néanmoins tous les biens qu'il poſſédoit du chef de ſon pere, & les donna depuis à PIERRE D'USSON, ſon petit-fils, par acte du 26 Avril 1469, étant fort vieux. Il eut de ſa femme, dont on ignore le nom :

VIII. GUILLAUME-RAMON D'USSON, Vicomte d'Evol, lequel quitta le Béarn pour repaſſer au ſervice de PIERRE, Roi d'Arragon, qui le rétablit dans la Terre d'Evol, & lui donna d'autres biens en Rouſſillon. Il prit la qualité de *Vicomte d'Evol*, comme le remarque *Surita*, Hiſt. d'Arragon, *Liv. 17, Ch. 52.*

IX. PIERRE D'USSON, n'ayant pour tous biens que ceux dont il avoit hérité de VEZIAN D'USSON, ſon ayeul, par la ſuſdite donation du 26 Avril 1469, s'attacha au ſervice de MADELENE DE FRANCE, Princeſſe de Viane, mere & tutrice de *François-Phœbus*, Comte *de Foix*, & de MARGUERITE, depuis Reine de Navarre, qui le fit ſon Maître de Salle, c'eſt-à-dire, Chambellan & Capitaine-Châtelain du Château de Pamiers, place la plus importante du pays de Foix. Par Lettres du 10 Octobre 1483, confirmées, en 1486, par la Reine CATHERINE DE NAVARRE, ſa fille, cette Princeſſe conſerva ſes emplois à PIERRE D'USSON, qui fut auſſi Gouverneur de FRANÇOIS-PHŒBUS, Comte de Foix, Roi de Navarre ; & toutes les deux, en reconnoiſſance de ſes ſervices, affranchirent pour toujours les biens que ſa femme & lui poſſédoient dans leurs Etats, par Lettres des 14 Février 1471, 19 Octobre 1483, 8 Mai 1491 & 9 Novembre 1499. Il épouſa *Jeanne de Roquefort*, fille de *Jean de Roquefort*, Juge-Mage du Comté de Foix, homme d'un rare mérite & d'une ancienne Nobleſſe, qui fut employé dans les plus importantes négociations. Cette alliance, dont vint JEAN, qui ſuit, donna lieu à ce dernier, & à ſa poſtérité, de diſpoſer l'écu de ſes armes, comme on les verra à la fin de cette Généalogie, & telles que les portent aujourd'hui les Seigneurs D'USSON, Marquis de Bonac & de Bonrepaux.

X. JEAN D'USSON, II. du nom, ſuccéda à la charge de Chambellan qu'avoit exercée ſon pere, & fut honoré de celle de Maître des Requêtes, par Lettres-Patentes de la Reine JEANNE DE NAVARRE, données à Paris le 7 Décembre 1555. La Reine CATHERINE, dont il avoit ſoutenu vivement les intérêts contre *Jean de Foix*, Vicomte de Narbonne, lui avoit déja confié les plus importantes négociations de l'Etat. De *Marie de Rabonite*, ſon épouſe, d'une des meilleures Familles du pays de Foix, il laiſſa :

XI. FRANÇOIS D'USSON, I. du nom, qui fut Maître des Requêtes du Roi de Navarre, Juge-Mage & Lieutenant-Général du pays de Foix, Garde du grand Sceau, rigoureux Conſervateur & Réformateur général des Domaines du Roi. Ce ſont les qualités qui lui ſont attribuées dans les différens actes & Lettres-Patentes des 19 Août 1552, 12 Juillet 1567, 4 Novembre 1576, 18 Mai 1583, 27 Mars 1589 & autres. Il fit ſon teſtament le 9 Octobre 1595, ſcellé de ſept petits ſceaux de ſes armes, écartelées de celles *de Foix* & *de Roquefort*,

ainſi que les portent aujourd'hui les Seigneurs D'Usson, Marquis de Bonac & de Bonrepaux. Ce quartier de la Maiſon de *Foix*, que les Seigneurs D'Usson ont conſtamment porté dans leurs armes, en mémoire de cette illuſtre alliance, eſt une double preuve qu'ils ſont iſſus de Bernard, Baron D'Usson, & de *Sclarmonde de Foix*. Il épouſa, par contrat du 16 Octobre 1543, *Gentille de Lordat*, fille de *Bernard de Lordat*, Seigneur de Donzan, d'une Maiſon des plus anciennes & des plus diſtinguées du pays de Foix, & de *Jeanne de Sacaſſe*. De ce mariage naquirent : — Charles, qui ſuit; —— & Tristan, rapporté après ſon frere.

XII. Charles D'Usson, Seigneur de la Caſtellane, Maître des Requêtes, Juge-Mage du Comté de Foix, prouva, par Enquête du 4 Août 1609, ſa filiation depuis Pierre D'Usson, ſon biſayeul, & fut déchargé, comme *noble*, par Jugement ſouverain des Commiſſaires du Roi pour les francs-fiefs, le 18 Décembre 1610. Il ne laiſſa qu'une fille unique, Jeanne D'Usson, mariée à *François du Rieu*, Seigneur de Madron & de Brie. Elle tranſigea, le 15 Septembre 1640, avec François, II. du nom, ſon couſin-germain, au ſujet des biens provenans de la ſucceſſion de François I, leur ayeul commun. Elle eut le chagrin de voir brûler ſa maiſon à Pamiers, & de perdre une partie des titres de ſa Famille, comme en fait foi le certificat des Conſuls, Juges ordinaires de cette Ville, du 19 Septembre 1658.

XII. Tristan D'Usson, fils puîné de François, I. du nom & de *Gentille de Lordat*, ſuivit la profeſſion des armes, & teſta le 3 Octobre 1595. De ſon épouſe *Françoiſe de Raſpaud*, d'une Famille qui a donné deux Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, il eut :

XIII. François D'Usson, II. du nom, Seigneur de Bonrepaux & de Bonac, né le 5 Décembre 1595. Il prit, à l'exemple de ſes ancêtres, le parti des armes, fut Député du Corps de la Nobleſſe, par procuration du 20 Juin 1625, pour aller demander la paix au Roi en faveur de ceux de la R. P. R., & en ſigna le traité avec le Sieur *Damboix*, ſon beau-frere. Il ſervit utilement pour le Roi, ſous le Maréchal Duc *de Schomberg*, Gouverneur de Languedoc en 1639, fut déchargé, en conſéquence, de l'arriere-ban, & nommé, par Commiſſion du 18 Août 1647, pour aſſiſter, en qualité de Commiſſaire du Roi, au Synode tenu au Mas-d'Azil. Il teſta le 23 Avril 1667, & laiſſa de ſon épouſe *Bernardine de Faure*, fille de *Salomon de Faure*, Baron de Montpaon, & de *Bernardine de Favier* : — 1. Salomon, qui ſuit;

2. François, Seigneur de Bonrepaux, Sous-Lieutenant de Galere en 1671, lequel, un an après, ſervit ſur les Vaiſſeaux du Roi. Il fut pourvu, en 1676, de la charge de Commiſſaire-Général de la Marine, avec le rang de Capitaine de Vaiſſeau, dont il fit les fonctions tant ſur la Mer, que pour l'adminiſtration générale des Arcenaux de Marine; fut fait, en 1689, Intendant-Général de la Marine & des Armées navales, cette Commiſſion ayant été créée extraordinairement en ſa faveur, avec le rang de Chef-d'Eſcadre; & ſe trouva en cette qualité au bombardement de Gênes en 1684. Le Roi le fit Lecteur de ſa Chambre l'année ſuivante, & le nomma ſon Envoyé extraordinaire en Angleterre, où il reſta juſqu'en 1686. Il y retourna l'année d'après, y conclut un traité le 11 Décembre 1687, en qualité de Plénipotentiaire, & y ayant été renvoyé pour la troiſieme fois au mois d'Août 1688, il y conclut un nouveau traité le mois ſuivant, & eut à ſon retour une penſion de 3000 livres. Sa Majeſté le retint auprès de ſa perſonne en 1689, pour lui rendre compte des affaires de la Marine. Il ſervit, en 1690, ſur l'armée navale, la campagne de la Manche dans ſes fonctions ordinaires, & eut le rang de Lieutenant-Général des Armées Navales, qu'il prenoit immédiatement après le Vice-Amiral, conformément au Brevet qui lui en fut expédié au mois de Janvier de la même année; continua de ſervir ſur mer dans les mêmes fonctions pendant les campagnes de 1691 & 1692, & fut récompenſé, au retour de cette derniere, d'une nouvelle penſion de 12000 livres. Depuis, le Roi l'ayant choiſi pour ſon Ambaſſadeur extraordinaire en Dannemarck, & ſon Plénipotentiaire auprès des Princes d'Allemagne,

il conclut un traité avec le Roi de Dannemarck, concernant le Duc *de Wolfembutel*, le 11 Mars 1693, & un autre, avec ce même Prince, pour l'entrepriſe de Ratzbourg, au mois d'Avril ſuivant; & après avoir fait un nouveau voyage en Dannemarck en 1696, où il demeura juſqu'à la fin de 1697, le Roi le fit paſſer en Hollande en qualité de ſon Ambaſſadeur extraordinaire auprès des Etats Généraux, pendant les années 1698 & 1699. Au retour de cette derniere ambaſſade, le Roi le gratifia de la charge de Chevalier d'honneur au Parlement de Toulouſe. Il fut nommé Conſeiller du Conſeil de la Marine par le Roi Louis XV, lors de ſon avénement à la Couronne, qui lui donna une expectative d'une charge de Conſeiller d'Etat d'Epée, & mourut le 12 Août 1719, ſans avoir été marié;

3. Tristan d'Usson, Seigneur de la Quere, fait Lieutenant de Galere en 1673, Capitaine en 1676, & Capitaine du Port de Marſeille en 1683. Il fut gratifié d'une penſion de 3000 livres en 1689, ſe retira du monde en ce tems, & renonça à ſes emplois & à l'eſpérance d'une fortune plus conſidérable. Il a terminé ſa vie, après une retraite de 30 années, par une ſainte mort, en 1714. Il a compoſé une Vie de Sainte-Catherine de Gênes, qu'on conſerve manuſcrite, avec un Recueil de 12 Lettres qu'il avoit écrites à pluſieurs perſonnes de ſa Famille;

4. & Jean d'Usson, Marquis de Bezac, Vicomte de Saint-Martin, fait Capitaine dans le Régiment de Turenne en 1672, dans le Régiment Royal de Dragons en 1675, Major du même Régiment en 1677, Colonel du Régiment de Touraine, Infanterie, en 1680; Inſpecteur-Général des Troupes en 1687; Gouverneur de Furnes en 1690, & Maréchal-de-Camp en 1691. Il commanda, depuis cette année, ſucceſſivement à Limerick en Irlande, à Pignerol & dans la Vallée de Barcelonnette; fut fait Chevalier de Saint-Louis en 1694, & Commandeur du même Ordre en 1699, après avoir été nommé Lieutenant-Général en 1696. Le Roi le choiſit, en 1701, pour ſon Envoyé extraordinaire auprès des Princes d'Allemagne, & pour commander en chef les Troupes de ces mêmes Princes, alors ſes Alliés. L'exécution de ce grand deſſein, dont il devoit être le chef, ayant échoué, il revint en France, & continua de ſervir avec diſtinction dans les Armées du Roi en Flandres & ſur le Rhin, juſqu'à ce que Sa Majeſté ayant réſolu de faire paſſer ſes forces ſur le Danube pour ſecourir l'Electeur *de Baviere*, il fut choiſi pour premier Lieutenant-Général de cette Armée: il eut part, en cette qualité, à tout ce qui s'exécuta de plus conſidérable dans ce pays-là, ſur-tout à la premiere bataille d'Hochſtet, où l'armée, que le Comte *de Stirum* commandoit pour l'Empereur, fut défaite. Ses incommodités l'ayant enſuite obligé de retourner en France, le Roi lui donna le commandement de la ville & du Comté de Nice, & du corps de troupes qui y étoit: il eut en même-tems des Patentes pour commander ſon Armée en Italie, en cas que le Duc *de la Feuillade*, qui en étoit le Général, ſe trouvât hors d'état d'agir; mais les incommodités qui l'avoient obligé de quitter l'Allemagne, ayant conſidérablement augmenté, il ſe fit porter à Marſeille, où il mourut au mois de Septembre 1705. Il avoit épouſé, au mois d'Août 1700, *Eliſabeth de Flecelles*, morte, ſans poſtérité de ce mariage, le 10 Juin 1706. Elle étoit veuve de *François-Gaſton de l'Hôtel*, Marquis d'Eſcots, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Colonel du Régiment d'Artois, & Lieutenant-Général de la Province de Brie, & fille de *Nicolas de Flecelles*, Comte de Bregy, Conſeiller d'Etat d'Epée, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & ſon Ambaſſadeur extraordinaire en Pologne & en Suede, & de *Charlotte Saumaiſe-de-Chazan*, Dame du Palais de la Reine, mere de Louis XIV.

XIV. Salomon d'Usson, Marquis de Bonac, fut fait Capitaine de Cavalerie en 1673, Subdélégué & Lieutenant de MM. les Maréchaux de France dans le Comté de Foix en 1694, & obtint l'érection de ſa Terre de *Bonac* en *Marquiſat* en 1683: le Roi le gratifia d'une penſion de 1500 livres en 1688, & le créa, la même année, Capitaine Garde des Côtes Maritimes de Languedoc. Il étoit mort en 1698, & avoit épouſé, le 20 Juin 1672, *Eſther de Jauſſaud*, fille de

Claude

Claude de Jauſſaud, Baron de Tarabel, & d'*Iſabeau de Juge*. De ce mariage ſortirent : — 1. Claude-François, Aide-de-Camp des Armées du Roi en 1690, qui, après avoir ſervi en Piémont, en Irlande & à la bataille de la Marſaille, quitta le monde pour entrer dans l'Ordre de Saint-Dominique ; —— 2. Jean-Louis, qui ſuit ; — 3. Claude, Abbé de Perſeigne, Ordre de Saint-Benoît, dans le Diocèſe du Mans ; — 4. & Louis, Chevalier de Malte, reçu au Grand-Prieuré de Toulouſe le 30 Décembre 1706, & Lieutenant au Régiment des Gardes-Françoiſes.

XV. Jean-Louis d'Usson, Marquis de Bonac, Seigneur du pays ſouverain de Donnezan, Conſeiller d'Etat d'Epée, Chevalier d'honneur au Parlement de Toulouſe, Lieutenant de Roi, Commandant pour Sa Majeſté dans la Province de Foix, Gouverneur des Châteaux d'Uſſon & de Querigut, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis & de Saint-André de Ruſſie, & Maréchal des Camps & Armées de Sa Majeſté, fut d'abord Mouſquetaire du Roi, enſuite Capitaine de Dragons en 1694, & ſervit ſous François d'Usson, Seigneur de Bonrepaux, ſon oncle, en Dannemarck en 1697, & en Hollande en 1698 & 1699. Louis XIV lui ayant connu beaucoup de talens pour les négociations, le nomma ſon Envoyé extraordinaire dans diverſes Cours d'Allemagne, d'abord auprès de Charles XII, Roi de Suede en 1701, dans le tems que ce Prince étoit avec ſon armée en Pologne ; puis auprès du Roi Stanislas de Pologne, qu'il reconnut, au nom du Roi, en cette qualité, & qu'il ſuivit à l'armée, juſqu'à ce que ce Prince, après la bataille de Pultava, fut obligé de ſortir de Pologne. Il revint en France au commencement de 1710, & en 1711 le Roi le choiſit pour aller en Eſpagne en qualité d'Envoyé extraordinaire, afin d'engager le Roi d'Eſpagne à établir, par de pleins pouvoirs, le Roi, ſon ayeul, ſon Plénipotentiaire, pour lier la négociation de la paix qu'on avoit entamée avec la Cour d'Angleterre. Il réuſſit dans cette Commiſſion, difficile par le mécontentement que la Cour d'Eſpagne avoit alors des négociations de *Gertruidenberg* : il dépêcha, deux jours après ſon arrivée à Madrid, un Courier au Roi, qui portoit le plein-pouvoir du Roi, ſon petit-fils, que l'on ſouhaitoit. Etant encore en Eſpagne, S. M. le nomma à l'Ambaſſade de Conſtantinople. Il partit en 1716, arriva en cette Ville au mois d'Octobre même année, & ſçut ſi bien ménager l'eſprit des Miniſtres de la Porte, qu'il y fut dans une très-grande conſidération pendant les neuf ans que dura ſon Ambaſſade. Il y avoit alors 30 ans qu'on ſollicitoit inutilement la permiſſion de réparer la grande voute du principal dôme de l'Egliſe du Saint-Sépulcre de Jéruſalem, qui tomboit en ruine. Malgré la ſuperſtition religieuſe des Turcs qui défend de réparer les Egliſes des Chrétiens, & les intrigues des Grecs ſchiſmatiques qui s'oppoſoient à cette réparation, & continuoient, pour l'empêcher, de faire des préſens conſidérables aux Grands de la Porte, le Marquis *de Bonac* réuſſit. Dès qu'elle fut achevée, il détermina le Grand-Seigneur à envoyer une Ambaſſade ſolemnelle au Roi, & fournit à l'Ambaſſadeur un vaiſſeau pour le tranſporter en France. Ce fut *Mehemet Effendi*, que le Grand-Seigneur envoya en 1721. Cette Ambaſſade eſt la premiere que nos Rois ayent reçue des Empereurs Ottomans : elle fut le ſujet d'une Médaille frappée pour le Roi, dont la gravure ſe trouve dans le *Mercure d'Août* 1722. L'Ambaſſade du Marquis *de Bonac* à la Porte, fut diſtinguée par un autre événement conſidérable. La confiance qu'avoit en lui le *Grand Seigneur*, & le *Czar* de Moſcovie qui étoit encore aigri par la paix forcée qu'il avoit été obligé de conclure avec les Turcs ſur les bords de la riviere de *Prout*, fit que ces deux Puiſſances le choiſirent pour Miniſtre médiateur, à l'occaſion des troubles de Perſe, & de l'invaſion que le *Czar* avoit faite dans quelques Provinces de ce Royaume. Il s'engagea à cette médiation en qualité de Plénipotentiaire du Roi, & eut le bonheur de la terminer à la ſatisfaction des deux Partis, & avec l'approbation de Sa Majeſté. A cette occaſion, il obtint du *Grand Seigneur* une magnifique *Péliſſe de Martre zibeline*, & en même-tems l'audience de congé de Sa Hauteſſe ; honneurs qui n'avoient été accordés à aucun Ambaſſadeur de France avant lui. Le *Czar*, d'un autre côté, l'honora du Collier de ſon Ordre de Saint-

André, & le Roi lui permit de l'accepter & de le porter. A ſon retour de Conſtantinople, S. M. l'honora auſſi d'une Lettre, par laquelle elle l'aſſocie à ſon Ordre du Saint-Eſprit. Il fut enſuite nommé à l'Ambaſſade de Suiſſe, pour laquelle il partit dans le mois de Novembre 1727. Le Roi lui accorda, quelques années après, un Brevet de Conſeiller d'Etat d'Epée. Les incommodités dont il fut attaqué en Suiſſe, l'ayant obligé de venir en France pour ſe rétablir, il y arriva dans le mois d'Octobre 1736, & ſe démit, neuf mois après, de cette Ambaſſade, voyant que ſa ſanté étoit toujours foible. Il mourut à Paris, d'une attaque d'apoplexie, le 1 Septembre 1738, âgé d'environ 66 ans. Il avoit épouſé, le 22 Novembre 1715, *Madelene-Françoiſe de Gontaut*, fille d'*Armand-Charles de Gontaut*, Maréchal Duc de Biron, Pair de France, &c. & de *Marie-Antoine de Bautru*, dont il a eu : — 1. FRANÇOIS-ARMAND, qui ſuit ; — 2. CHARLES-ARMAND, dit *le Marquis de Donnezan*, Lieutenant de Roi au Comté de Foix, marié ; — 3. JEAN-LOUIS, appellé *l'Abbé de Bonac*, Vicaire-Général du Diocèſe de Bourges, nommé, le 1 Novembre 1767, à l'Evêché d'Agen ; — 4. VICTOR-TIMOLÉON, né à Soleure en Suiſſe le 18 Décembre 1732 ; — 5. MADELENE-FRANÇOISE, veuve, en 1757, de *N... Yſoré*, Marquis de Pleumartin en Poitou, dont un garçon & une fille ; — 6. JEANNE-LOUISE, mariée au Marquis *de Vignacourt*, Guidon de Gendarmerie en 1759 ; — 7. & N... D'USSON-DE-BONAC, morte, ſans enfans, en 1748. Elle avoit épouſé, en 1746, *Pierre-Joſeph-Gabriel-Claude-Auguſtin*, appellé *le Marquis de Veſc*, Chevalier, Seigneur de Béconne, &c. ancien Lieutenant-Colonel de Dragons, qui s'eſt remarié, en 1753, à *Marie-Joſephe de Leuſſe-Deſcottes*, dont poſtérité. Voyez VESC.

Chevr des ordres de l'Impératrice Reine, Gouverneur de Brouages &c.

XVI. FRANÇOIS-ARMAND D'USSON, Marquis de Bonac, né à Conſtantinople le 7 Décembre 1716, a été d'abord Capitaine dans le Régiment de Touraine, Infanterie, & fait Lieutenant de Roi au Gouvernement de Foix le 23 Juin 1738, ſur la démiſſion de ſon pere, puis Gouverneur des Châteaux d'Uſſon, de Querigut & autres, le 1 Octobre de la même année, Chevalier de l'Ordre de Saint-André de Ruſſie en 1739 ; Meſtre-de-Camp d'un Régiment de ſon nom en 1741 ; Brigadier le 27 Juillet 1747 ; Maréchal-de-Camp le 25 Août 1749 ; Lieutenant-Général au Gouvernement du pays de Foix en 1750 ; nommé Ambaſſadeur à la Haye le 11 Novembre 1751, a eu les grandes entrées de la Chambre du Roi le 21 Juillet 1762, & a été fait Lieutenant-Général de ſes Armées la même année. Il a épouſé, le 24 Février 1740, *Marie-Louiſe Bidé-de-la-Grandville*, nommée Dame pour accompagner MADAME, & préſentée au Roi le 15 Avril 1770, fille de *Julien-Louis*, Conſeiller d'Etat, ancien Chancelier de feu M. le Duc D'ORLÉANS. De ce mariage ſont iſſus pluſieurs enfans, entr'autres : — 1. N... D'USSON, dit *le Comte de Donnezan*, Brigadier de Dragons en 1762, & Colonel en ſecond du Régiment de Schomberg ; — 2. N..., dit *le Marquis* D'USSON, qui étoit Sous-Lieutenant de Gendarmerie avant la réforme des Chevaux-Légers, & ci-devant Colonel aux Grenadiers de France. Il a épouſé, par contrat ſigné du 14 Avril 1771, Demoiſelle *du Rumain*. Elle a été nommée Dame de MADAME, en ſurvivance de ſa mere, le 22 Mai 1771.

est mort le 2. Xbre 1778 en son Château de Bonac & avoit †

Il y a encore de cette Maiſon LOUIS-D'USSON, Comte d'Alion, né le 7 Janvier 1705, couſin, au ſixieme degré, du Marquis *de Bonac*, Ambaſſadeur auprès des Etats Généraux des Provinces-Unies. Il a été nommé, en 1724, Commiſſaire-Médiateur du Roi pour le partage des limites en Perſe entre les Turcs & les Ruſſes, Miniſtre Plénipotentiaire de France à Peterſbourg en 1742, & pour la ſeconde fois en 1744. Il y a reſté juſqu'en 1748, & a épouſé, en 1750, *Louiſe-Eliſabeth Choart-de-Buzenval*, ſeconde fille de *Guillaume*, Marquis de Buzenval, en la paroiſſe de Ruel près Paris, mort Brigadier de Cavalerie, & ancien Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Légers de la Reine.

Les armes : *écartelé au 1 de gueules, au lion d'argent*, qui eſt D'ALION *ancien* ou D'USSON ; *au 4 d'or, à trois pals de gueules*, qui eſt DE FOIX ; *au 2 & 3 d'azur, à un roc d'échiquier d'or traverſé de ſable*, qui eſt DE ROQUEFORT. Supports, *deux lions d'or* ; cimier, *un lion naiſſant*. Extrait de *Moréri*, *Tome IV*, derniere édition, *p.* 309.

* USTOU, eſt une Maiſon des plus anciennes de Guienne: elle tire ſon nom, où elle l'a donné à la Vallée d'Uſtou, qui eſt compoſée d'un certain nombre de Paroiſſes, ſituées dans les Pyrénées.

Ses anciens Seigneurs la poſſédoient à titre de *Vicomté*, & elle eſt ſemblable en cela aux Vallées d'Aure, de Larbouſt & autres de ces mêmes contrées, dont les Seigneurs ſe qualifioient du titre de *Vicomtes*. Toutes ces Vallées ſont ſituées dans le Diocèſe de Cominges. Celle d'Ustou eſt poſſédée aujourd'hui, à titre de *Vicomté*, par le Seigneur de Pointis, du nom *de Saint-Jean*. La Maiſon d'Ustou ſe partagea en pluſieurs branches, dont quelques-unes ſubſiſtent encore actuellement; d'autres ont porté leur fortune & leur nom dans des Familles étrangeres. Ces branches, en ſe multipliant, & en s'éloignant de leur tige, ont perdu leur fortune & leur luſtre, & ont ſubi le ſort de tant d'autres Maiſons qui ſont tombées dans l'obſcurité. *Voyez* BARTHE (LA).

* UZÈS: Ville du Bas-Languedoc, avec Evêché, ſuffragant de Narbonne, qui a d'abord porté le titre de *Baronnie*, enſuite celui de *Comté*.

CHARLES IX érigea la Vicomté d'*Uzès* en *Duché*, au mois de Mai 1565, en faveur d'*Antoine*, Comte *de Cruſſol* & de Tonnerre, Vicomte d'Uzès, & de *Jacques* & de *Galliot de Cruſſol*, ſes freres, leurs enfans & leurs deſcendans mâles en loyal mariage. Le même Prince, par d'autres Lettres du mois de Février 1572, l'érigea en *Duché-Pairie*, en faveur de *Jacques de Cruſſol*, Duc d'Uzès. Les Evêques d'Uzès avoient prétendu être Seigneurs ſuzerains de preſque toutes les Terres qui compoſent le Duché d'Uzès, & de la portion même de la Seigneurie dont le Duc *d'Uzès* jouit à Uzès; ce qui a occaſionné un procès qui a duré long-tems, & a été terminé en faveur du Duc *d'Uzès*, le 2 Juillet 1718. *Voyez* CRUSSOL.

VAILLANT (LE), autrefois LUMBREMONT, Ancienne & illuſtre Maiſon originaire de Bourgogne, préſentement établie en Flandres.

I. GILLIART, I. du nom, Seigneur *de Lumbremont*, ſe croiſa, en 1209, avec *Eudes*, Duc *de Bourgogne*, contre les Albigeois, ſe trouva aux priſes de Bezier & de Carcaſſonne, où il donna des marques ſi ſignalées de ſa valeur, que le Duc *Eudes* le créa *Chevalier* ſur la brêche, & lui donna, en mémoire de ſes hauts faits d'armes, le nom de *le Vaillant*, & pour armes, *un ſoleil d'or au champ de gueules*, qui étoit la banniere des Infideles de Carcaſſonne, qu'il avoit emportée l'épée à la main. Ce GILLIART, ſurnommé LE VAILLANT, Chevalier, Seigneur de Lumbremont, épouſa la fille de *Hugues d'Amanzé*, Chevalier, Seigneur de Villers-la-Fayette, dont:

II. GILLIART LE VAILLANT, II. du nom, Seigneur de Lumbremont, marié à *Lutgarde de Scey*, de laquelle il eut: — 1. MATHIEU, Abbé de Saint-Jean de Juvigny, mort en 1289; — 2. CLAUDE, qui ſuit; — 3. RENAUD, Chanoine de Saint-Denis, & Aumônier de la Ducheſſe *de Bourgogne*.

III. CLAUDE LE VAILLANT, Seigneur de Lumbremont, accompagna en Italie *Robert*, Duc *de Bourgogne*, qui le créa *Chevalier* en 1282, & épouſa *Juliette de Joux*, dont: — 1. FERRAND, qui ſuit; — 2. SIMON, homme d'armes du Roi PHILIPPE *le Bel*, tué à la bataille de Grœninghen, près Courtray, en 1362; — 3. & WAUTHIER, tige d'une branche établie en Hollande, où elle ſubſiſte encore.

IV. FERRAND LE VAILLANT, Seigneur de Lumbremont, épouſa 1°. *Jacquette de Fallerans*, morte ſans enfans; & 2°. *Jeanne d'Andelot-de-Preſſia*, Dame de Roncheville. De ce ſecond lit vinrent: — 1. SIMON, qui de *Guyotte de Frevillers*, ſon épouſe, ne laiſſa qu'une fille unique, — ANNE LE VAILLANT, laquelle porta la Terre de Lumbremont à ſon mari *Florent de Beaumonté*, preux Chevalier; — 2. LÉON, Chanoine & Tréſorier de Beſançon, Archidiacre de Beaune, mort en 1311; — 3. GUILLAUME, qui ſuit.

V. GUILLAUME LE VAILLANT, Chevalier, Seigneur de Roncheville, Bailli &

Gouverneur de Châlons en Bourgogne, mourut en 1331. Il avoit épouſé *Marguerite de la Baume*, dont : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. PIERRE, Chevalier du Saint-Sépulcre, ſurnommé *le Pélerin*, parce qu'il fit deux fois le voyage de la Terre-Sainte : il mourut à Palerme en Sicile ; — 3. BARBE, mariée 1°. à *Gui de Guillet*, Châtelain de Pereney ; 2°. à *Ferri de Carondelet* ; 3°. à *Richard de Vaumaleul* ; 4°. à *Charles de Culz*, Seigneur de Chevigney. Elle alloit epouſer, en cinquiemes noces, *Jean de Velfaux*, lorſqu'elle mourut en 1359.

VI. JEAN LE VAILLANT, Chevalier, Seigneur de Roncheville, & enſuite de Lumbremont & Sipontin, après la mort d'ANNE LE VAILLANT, par Arrêt du Parlement de Bourgogne, épouſa *Marie de Beauleire*, dont : — 1. SIMON, armé *Chevalier* au Sacre de CHARLES VI, Roi de France, en 1380, & mort, ſans enfans, en 1394 ; — 2. JEAN, qui ſuit ; — 3. OLIVIER, Doyen de Beſançon, Protonotaire Apoſtolique, & mort en 1391 ; — 3 & 4. GUI & GODEFROI, qui firent le voyage d'Outre-Mer avec le Duc *Jean de Berri* ; — 5. LÉON, Chanoine d'Autun, où il fonda la Chapelle des douze Apôtres ; — & pluſieurs autres enfans.

VII. JEAN LE VAILLANT, II. du nom, Seigneur de Lumbremont, Roncheville & Sipontin, fut auſſi armé *Chevalier* au Sacre du Roi CHARLES VI, en 1380, & épouſa *Marguerite de Crolly*, de laquelle il eut : — 1. SIMON, qui fut Capitaine & Gouverneur de la ville de Creſpy en Valois, pour le Roi CHARLES VII, & dont le petit-fils, TANNEGUI LE VAILLANT, fut Capitaine des Gardes-du-Corps de LOUIS XI, Roi de France, & épouſa *Marguerite de Belleaille*, fille de *Jean*, & de *Marguerite de Valois*, bâtarde de France. Ses deſcendans ſe ſont établis en Savoie, & on ignore ſi leur poſtérité exiſte encore ; — 2. GILLIART, qui ſuit ; — 3. RAOUL, Bailli de Châlons pour le Duc *de Bourgogne*, & mort en 1441.

VIII. GILLIART LE VAILLANT, III. du nom, Seigneur de Roncheville, s'attacha au ſervice de *Jean*, Duc *de Bourgogne*, ſurnommé *ſans Peur*, qui l'arma *Chevalier*, à la journée de Montereau, en 1437. Il s'établit aux Pays-Bas, & mourut à Tournay en 1474, où il fonda un *Obit* en la paroiſſe de la Madelene de cette Ville. Il laiſſa de *Catherine Auberlette*, ſon épouſe : — LÉON, qui ſuit ; — & PIERRE, élu, en 1478, Abbé de Dunes, mort en 1490.

IX. LÉON LE VAILLANT, Seigneur de Roncheville & de la Vallée, fut fait *Chevalier* par *Charles le Hardi*, Duc de Bourgogne, au ſiége de la ville de Nuits, & mourut en 1520, âgé de 51 ans. Il avoit épouſé, en 1469, *Agnès le Cocq-de-Nonancourt*, dont : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. AGNÈS, mariée à *Arnoul de Saint-Genoix*, Chevalier, Seigneur de Clairieux & Haudion ; — 3. & HÉLENE, Religieuſe à la noble Abbaye de Marquette, près Lille en Flandres.

X. JEAN LE VAILLANT, III. du nom, Seigneur de Roncheville, des Anneaux, de la Vallée & du Hollet, épouſa, en 1534, *Catherine des Cordes-Waudripont*, fille de *Jacques des Cordes*, Chevalier, Seigneur de Waudripont, & d'*Agnès Taffin*. Il vendit, en 1576, la Terre de Roncheville, ſituée en Bourgogne, à *Claude de Champlite*, Chevalier, Seigneur de Neufrang, & laiſſa, entr'autres enfans :

XI. PIERRE LE VAILLANT, Seigneur de la ville de Waudripont, du Thil & du Hollet, qui fut tué en 1599, étant Capitaine au ſervice d'Eſpagne. Il avoit épouſé, en 1588, *Iſabeau d'Aſſonleville*, fille de *Gilles*, Ecuyer, Seigneur de Brevilliers, Gouverneur du Fort Saint-Philippe près Anvers. Il en eut : — PHILIPPE, qui ſuit ; — & JEAN, tige de la branche des Seigneurs du Thil, dont nous ignorons la filiation.

XII. PHILIPPE LE VAILLANT, Chevalier, Seigneur de Waudripont, Moriempré, Formiſelle, la Braſſarderie, fit ſes preuves aux Etats de Hainaut, & y fut convoqué en 1616, & mourut en 1659. Il avoit épouſé, en 1613, *Marie du Boſquet*, de laquelle vinrent : — 1. GUILLAUME-FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. JEAN-FRANÇOIS, Chanoine de Tournay ; — 3. NICOLAS-FRANÇOIS, tige de la branche des Seigneurs de Jollain, rapportée ci-après.

XIII. GUILLAUME-FRANÇOIS LE VAILLANT, Chevalier, Baron de Bouſbecque,

Seigneur de Waudripont, Moriempré, mort en 1710, a laiſſé de ſa femme *Anne de Haynin :* —— 1. PIERRE-FRANÇOIS-GUISLAIN, qui ſuit ; —— 2. FERDINAND, Chevalier des Ordres Royaux & Hoſpitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem, & de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel de Dragons, mort en 1745 ; — 3. ANNE-CATHERINE-ERNESTINE, mariée, 1°. en 1703, à *Jean-François de Jacob*, Seigneur d'Ongnies, Lieutenant de Roi de la Citadelle de Tournay ; & 2°. en 1710, à *Jérôme-François de Maizieres*, Chevalier, Seigneur de Triech.

XIV. PIERRE-FRANÇOIS-GUISLAIN LE VAILLANT, Chevalier, Baron de Bouſbecque, Seigneur de Waudripont, Moriempré, Bouſatteux, Formiſelle, mort en 1740, avoit épouſé, en 1707, *Marie-Françoiſe-Alexis-Joſeph Pamart*, dont pour enfans : — 1. PIERRE-JEAN-PHILIPPE-GUISLAIN-JOSEPH, qui ſuit ; —— 2. GEORGES-GASPARD-FRANÇOIS-JOSEPH, rapporté après ſon frere aîné ; —— 3. GUILLAUME-ANTOINE-JOSEPH, Chanoine de Tournay ; — 4. MARIE-FRANÇOISE-ALEXIS-FERDINAND-JOSEPH, veuve de *François-Gaſton*, Comte *d'Ayaſſaſſa* & d'Orroir ; — 5. & MARIE-AGNÈS-JOSEPHINE-CORDULE-THÉRESE, veuve d'*Antoine-François-Joſeph du Puich*, Seigneur de Meſplau, Maurepas, &c.

XV. PIERRE-JEAN-PHILIPPE-GUISLAIN-JOSEPH LE VAILLANT, Chevalier, Baron de Bouſbecque, Seigneur de Waudripont, Formiſelle, le Colbra, l'Aubeſpine, Roctoville, épouſa, en 1747, *Françoiſe-Hiacinthe Imbert*, fille d'*Allart-Albert Imbert*, Comte de la Bacecque, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de la Citadelle de Lille, & d'*Agnès-Gertrude de Cornailles*. Il eſt mort, en 1754, laiſſant de ſon mariage : —— 1. ALBERT-FRANÇOIS-JOSEPH, né en 1748, mort en 1754 ; — 2. ALEXANDRE-GUISLAIN-JOSEPH, né en 1753, mort en 1756 ; — 3. & ALBERTINE-JOSEPHE-EULALIE, qui ſuit.

XVI. ALBERTINE-JOSEPHE-EULALIE LE VAILLANT, Baronne de Bouſbecque, Dame de Waudripont, Formiſelle, Colbra, Welderick, l'Aubeſpine & Roctoville, née en 1750, a épouſé, en 1772, *Eugène-François-Léon de Bethune*, Chevalier, Marquis de Bethune & d'Heſdigneul, Seigneur de Baraffle, Havau, Flechinel, &c. Meſtre-de-Camp de Cavalerie, & Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi. De ce mariage eſt iſſue —— *Marie-Joſephe-Charlotte de Bethune*, née le 22 Mars 1773. *Voyez* BETHUNE.

XV. GEORGES-GASPARD-FRANÇOIS-JOSEPH LE VAILLANT, Chevalier, appellé *le Baron de Waudripont*, ſecond fils de PIERRE-FRANÇOIS-GUISLAIN LE VAILLANT, Baron de Bousbecque, & de *Marie-Françoiſe-Alexis-Joſeph Pamart*, eſt mort en 1770, laiſſant de *Marie-Chriſtine-Joſephe Yſebrant-de-Lendoncq*, ſon épouſe, pour fils unique :

JOSEPH-ALEXANDRE LE VAILLANT, Chevalier, Baron de Waudripont, né en 1758.

Seigneurs de JOLLAIN.

XIII. NICOLAS-FRANÇOIS LE VAILLANT, Chevalier, Seigneur de la Braſſarderie, Merlain, troiſieme fils de PHILIPPE LE VAILLANT, & de *Marie du Boſquet*, fut Capitaine au ſervice d'Eſpagne. Il épouſa, 1°. en 1657, *Marie-Maximilienne d'Oultremanu* ; & 2°. en 1660, *Félicité d'Heliſſen*, Baronne du Saint-Empire Romain. Du premier lit il eut : —— 1. PHILIPPE-FRANÇOIS, qui ſuit ; & du ſecond : — 2. PHILIPPE-PHILIBERT, tué au ſiége de Verue, Commandant de Bataillon au Régiment de la Vieille-Marine ; —— 3. MARIE-JOSEPHE, mariée au Comte *de Montillio*, Gouverneur de Mantoue ; — 4. MARIE-THÉRESE, mariée au Comte *de Malortie* ; — 5. & FÉLICITÉ, mariée à *Lars-Magnus*, Comte *de Sparre*, Lieutenant-Colonel d'un Régiment Allemand de ſon nom, chef de ſa Maiſon.

XIV. PHILIPPE-FRANÇOIS LE VAILLANT, Chevalier, Seigneur de Merlain & du Châtelet, épouſa, en 1679, *Jeanne-Thereſe des Enfans*, & mourut en 1701, laiſſant : — JEAN-FRANÇOIS-ANDRÉ, qui ſuit ; — & MARIE-CATHERINE, mariée au Comte *de Marle*, en Artois.

XV. JEAN-FRANÇOIS-ANDRÉ LE VAILLANT, Chevalier, Seigneur de Jollain,

Merlain & du Châtelet, Capitaine dans les Gardes à cheval du Roi PHILIPPE V; mourut en 1758, âgé de 77 ans. Il avoit épouſé, 1°. en 1714, *Marie-Monique-Joſephe de Châtillon*, Dame d'Uldreucq; 2°. en 1736, *Marie-Françoiſe-Théreſe de la Riviere*; & 3°. *Marie-Madelene-Théreſe-Joſephe de la Hamaydes*. Du premier lit il a eu, entr'autres enfans: — 1. JOSEPH-ALEXANDRE-ANDRÉ, qui ſuit; — 2. AUGUSTE-FRANÇOIS-JOSEPH, tué à la bataille de Plaiſance en 1746; — 3. JOSSE-DOMINIQUE, Chanoine Régulier de Saint-Marc à Tournay; — 4. MARIE-AGNÈS-JOSEPHE, mariée, en 1753, à *Hippolite*, Baron *de Vitry*, Député à la Cour par la Nobleſſe des Etats d'Artois; & du ſecond lit: — 5. FRANÇOIS-ANDRÉ-JOSEPH, Chanoine de Tournay; — 6. & MARIE-MADELENE-FRANÇOISE, mariée, en 1761, à *Charles-Ignace-Joſeph de Sars-de-Curpy*, Chevalier, Conſeiller au Parlement de Douay.

XVI. JOSEPH-ALEXANDRE-ANDRÉ LE VAILLANT, Chevalier, Seigneur de Merlain & Jollain, ancien Officier aux Gardes-Wallonnes, a épouſé, en 1746, *Marie-Joſephe-Vedaſtine du Pire-d'Hinge*, dont il a eu 17 enfans. Ceux qui vivent ſont: — 1. ALEXANDRE-FRANÇOIS-ANDRÉ-JOSEPH, né en 1747, Officier au Régiment Royal Suédois; — 2. AUGUSTE-GUISLAIN-JOSEPH, né en 1751; — 3. AUGUSTE-MARIE-FRANÇOIS-JOSEPH, né en 1752; — 4. CÉSAR-GUISLAIN-JOSEPH, né en 1758, tous trois Officiers aux Gardes-Wallonnes; — 5. ELEUTHER-FRANÇOIS-JOSEPH, né en 1760; — 6. AUGUSTE-JOSEPH, né en 1764; — 7. CHARLES-FERDINAND-JOSEPH, né en 1768; — 8. MARIE-JOSEPHE-JULIE, née en 1754; — 9. MARIE-MONIQUE-JOSEPHE, née en 1767; — 10. & ADÉLAÏDE-JOSEPHE, née en 1771.

Cette Maiſon portoit anciennement pour armes: *d'azur, au cheval effrayé d'argent*; & depuis GILLIART, I. du nom, créé *Chevalier* par *Eudes*, Duc *de Bourgogne*, elles ſont: *de gueules, à un ſoleil d'or*, armes que ce Prince lui donna en lui faiſant prendre le nom de LE VAILLANT.

VAILLANT (LE), en Normandie, Généralité de Caen.

La Généalogie de cette ancienne Nobleſſe, dreſſée par le Juge d'armes de France, remonte au XIVe ſiécle; mais elle a beaucoup plus d'ancienneté dans l'Ordre de la Nobleſſe: ce que l'on trouve cité à l'article de RICHARD LE VAILLANT, auteur du premier degré connu, ſert de preuve à ce qu'on vient d'avancer, & met inconteſtablement cette Famille dans la Claſſe des plus anciennes de la Province. Les titres originaux qu'elle a produits & les Jugemens de nobleſſe qu'elle a obtenus, lors des différentes recherches, en établiſſent la filiation depuis ledit RICHARD, qui ſuit.

I. RICHARD LE VAILLANT, Ecuyer, Seigneur de Lignerolles & de la Ferriere-Harenc, vivoit en 1358, & paſſoit, à cette époque, pour *ancien Gentilhomme*. On le trouve rappellé dans l'Arrêt de la Cour des Aides de Rouen, qu'obtint un de ſes deſcendans, le 15 Juillet 1482, dans lequel il eſt dit qu'il étoit *perſonne noble, pour tel tenu & notoirement reputé*. Il avoit épouſé la fille d'un Gentilhomme, ſurnommé *Harenc*, dont les prédéceſſeurs étoient Seigneurs de la Ferriere-Harenc, & *tenus & reputés nobles d'ancienneté*. L'Arrêt porte qu'il eut de ſon mariage:

II. GUILLAUME LE VAILLANT, Ecuyer, Seigneur de Lignerolles & de la Ferriere-Harenc, lequel, aux termes du même Arrêt, avoit été *pareillement tenu & reputé noble, & vivant noblement*. Il avoit épouſé *Marguerite du Val*, fille de *Gilles*, Ecuyer, Seigneur de Cormollain, Groſmeſnil & du Val, dont:

III. COLAS ou COLIN LE VAILLANT, Ecuyer, Seigneur de Lignerolles, de la Ferriere-Harenc & du Val, qui ayant été impoſé au Rôle & payement des Tailles en 1439, par les Paroiſſiens de la Ferriere-Harenc, obtint des Elus de Bayeux une Sentence, par laquelle il en fut déclaré exempt, attendu ſa *nobleſſe*, & cette Sentence fut confirmée par Arrêt de la Cour des Aides de Rouen, du 31 Mai 1441, comme ayant juſtifié à cette Cour qu'il étoit *noble*. Il épouſa *Guillemette de Juvigny*, fille de *Richard*, Seigneur *de Juvigny*, au Comté de Mortain, Seigneur & Patron de Saint-Mor-des-Bois, & de Saint-Nicolas-ſur-

Bray. Leurs enfans furent : — 1. Jean, qui ſuit ; — 2, 3 & 4. Thomas, Morel & Jennin ; — 5. & Colin, Ecuyer, mort avant le 21 Septembre 1467, qui eut un fils, nommé Guillaume le Vaillant, Ecuyer, lequel, par acte dudit jour 21 Septembre 1467, donna pluſieurs biens en fief à un Girard le Vaillant, Ecuyer, dont on ne trouve point la jonction avec ceux de cette Famille.

IV. Jean le Vaillant, Ecuyer, Seigneur du Val, mort avant le 12 Juin 1490, eut de ſon mariage avec *Méline du Gay*, fille de *Nicolas*, Ecuyer, Seigneur du Ponteſcoulant, pluſieurs enfans, ſçavoir : — 1. Jean, qui ſuit ; — 2. Guillaume, vivant le 12 Juin 1490 ; — 3. Pierre, Ecuyer, lequel étoit marié, le 9 Juillet 1488, avec *Colette Fumée*, fille de *Pierre*, Seigneur de Benneville, & de *Colette de la Riviere*. Il n'eut que des filles ; —— 4. & Jean, auteur de la branche des Vicomtes de Barbeville, rapportée ci-après.

V. Jean le Vaillant, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Val, ayant été impoſé au payement des Tailles par les habitans de la paroiſſe du Tourneur, obtint, le 15 Juillet 1482, un Arrêt de la Cour des Aides de Normandie, par lequel il en fut déclaré exempt, ſur ce qu'il avoit juſtifié, comme ſon ayeul, *être noble, extrait de noble & ancienne lignée, vivant noblement & ſuivant les armes.* Le même Arrêt porte qu'il avoit épouſé la fille de *Pierre de Blancvillain*, Ecuyer, Seigneur de la Méſangere & de Cantepie, dont :

VI. Thomas le Vaillant, Ecuyer, Seigneur de la Lande, qui, de ſa femme, dont le nom eſt ignoré, eut pour fils :

VII. Jacques le Vaillant, Ecuyer, Seigneur de Vauxmartin & de la Ferriere, lequel obtint, le 16 Avril 1567, de *Pierre le Vieil*, Elu à Vire & à Condé-ſur-Noireau, une Sentence, par laquelle il fut déclaré exempt du payement des Tailles, auquel vouloient l'impoſer les habitans de la paroiſſe du Tourneur, & ce après avoir juſtifié de ſon *ancienne nobleſſe.* Il vivoit encore le 23 Avril 1570, qu'il aſſiſta au mariage de Pierre le Vaillant, ſon couſin, Seigneur de la Motte. De ſa femme, qui n'eſt pas nommée, il laiſſa : — 1. Jacques, Ecuyer, Seigneur de Roucamp, vivant le 16 Avril 1567. On préſume qu'il eut pour fils, — Thomas le Vaillant, Ecuyer, Seigneur de la Franche-Vavaſſorie de Harenc & de Roucamp, vivant le 2 Mars 1599 ; — 2. & Thomas, Ecuyer, Seigneur de Montharderon, qui paroît auſſi avoir été pere de — Marguerin le Vaillant, Ecuyer, Seigneur de Montharderon & de la Ferriere, lequel fut préſent, le 23 Avril 1570, au contrat de mariage de Pierre le Vaillant, ſon couſin, Seigneur de la Motte. Il vivoit encore le 2 Mars 1599.

Branche des Vicomtes de Barbeville.

V. Jean le Vaillant, Ecuyer, Seigneur de Benneville, quatrieme fils de Jean I, & de *Méline du Gay*, eut le franc-fief de Benneville, par partage du 9 Juillet 1488, avec Pierre, ſon frere aîné, provenant de la ſucceſſion de *Pierre Fumée*, Ecuyer, Seigneur en partie de Benneville, & de Dame *Colette de la Riviere*, dont il avoit épouſé la fille aînée, *Perette* ou *Perrine Fumée*. Il étoit mort, ainſi que ſa femme, avant le 26 Novembre 1531, date du partage de leurs biens fait entre leurs enfans, ſçavoir : —— 1. Jean ; —— 2. Guillaume, Ecuyer, qui d'*Anne Lambert*, ſon épouſe, eut pour fils, — Marin le Vaillant, vivant le 2 Mars 1599 ; — 3. autre Jean ; —— 4. Zacharie, qui ſuit ; — 5 & 6. Pierre & Georges.

VI. Zacharie le Vaillant, Ecuyer, Seigneur de Benneville, étoit mort avant le 17 Avril 1581, & avoit épouſé, par contrat du 4 Février 1524 (1525), *Marguerite Béchevel*, fille d'*Olivier*, Ecuyer, Seigneur de la Gourie & de la Motte-Blagny, & de *Marie Achier*, dont : — Pierre, qui ſuit ; — & Jacques, Ecuyer, vivant encore le 17 Avril 1581.

VII. Pierre le Vaillant, Ecuyer, Seigneur Patron & Vicomte hérédital de Barbeville, Seigneur de la Motte & de Maiſy, fit hommage, le 5 Janvier 1606, à François d'Orléans, Comte de Saint-Pol, du Fief, Terre & Sei-

gneurie de Barbeville, mouvante de ſa Baronnie de Moyon, & mourut vers l'an 1613. Il avoit épouſé, par contrat du 23 Avril 1570, *Jeanne de la Riviere*, fille aînée & héritiere de *Roland*, Seigneur de la Locardiere, & de *Marie Ango*, dont, pour fils unique :

VIII. THOMAS LE VAILLANT, Ecuyer, Seigneur Patron & Châtelain de Vaucelles près Bayeux, Seigneur Patron, & Vicomte hérédital de la Terre & haute Juſtice de Barbeville, & Seigneur de Maiſy. Il obtint, avec ſon pere, le 7 Mars 1608, un Arrêt des Commiſſaires des francs-fiefs, qui leur donna main-levée des Seigneuries de Barbeville & de Vaucelles, qui leur avoient été ſaiſies, après avoir juſtifié leur *ancienne nobleſſe*. Il rendit hommage, le 23 Octobre 1619, à *Charles de Goyon-de-Matignon*, de ſa Vicomté, Terre & haute Juſtice de Barbeville, mouvante de la Baronnie de Moyon; obtint, le 7 Mai 1636, une Sentence du Bailliage de Caen, par laquelle il fut déchargé de l'arriere-ban, à cauſe des ſervices que ſes enfans rendoient dans les armées. Il avoit épouſé, par contrat du 13 Juillet 1604, *Jeanne d'Aché*, Dame de Vaucelles, ſeconde fille du premier mariage de *Thomas d'Aché*, Seigneur de Marbœuf & de Serquigny, & de *Madelene*, Dame *de Vaucelles* & de la Ferriere. Cette *Jeanne d'Aché* étoit arriere-petite-fille de *Charles d'Aché*, dont la mere, *Louiſe de Dreux*, mariée, le 20 Septembre 1489, à *Jean d'Aché*, Seigneur de Serquigny, avoit pour IXe ayeul ROBERT DE FRANCE, Comte de Dreux, l'un des fils de LOUIS VI, dit *le Gros*, Roi de France, dont deſcend l'auguſte Maiſon Royale de France. THOMAS LE VAILLANT eut de ſon mariage : — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. JACQUES, Ecuyer, Seigneur de la Ferté, Capitaine de 100 hommes d'Infanterie dans le Régiment du Seigneur *de Bellefonds*, ſon parent, par Commiſſion du 8 Septembre 1635. Il y avoit ſervi précédemment en qualité d'Enſeigne de la Compagnie du Meſtre-de-Camp, & ſe trouva aux ſiéges de la Rochelle, de Caſal en Piémont, & autres; — 3. CHARLES; — 4. LAMBERT, Ecuyer, Seigneur de la Ferté, qui ſervit dans la Compagnie des Gendarmes du Maréchal *de Gramont*. Il avoit épouſé, par contrat du 11 Juillet 1642, *Madelene Lambert* : on ignore ſa poſtérité; — 5. & JEAN, Seigneur de Manvieux, Prêtre. Ces enfans obtinrent, le 11 Janvier 1641, avec PIERRE, leur frere aîné, une Ordonnance de MM. *de Pâris* & *Paſcal*, Commiſſaires-Généraux députés pour les francs-fiefs, par laquelle, attendu leur qualité de *nobles de race*, il leur fut donné main-levée de la ſaiſie qui leur avoit été faite des Terres de Barbeville & de Vaucelles.

IX. PIERRE LE VAILLANT, II. du nom, qualifié *Chevalier*, Seigneur Châtelain & Patron de Vaucelles, Seigneur Patron de Landes, Vicomte hérédital de la Terre & haute Juſtice de Barbeville, fut élevé Page de GASTON DE FRANCE, Duc d'Orléans, qui le fit enſuite un de ſes Gentilshommes ordinaires le 11 Janvier 1631; ſervit aux ſiéges de Corbie, Gravelines, la Rochelle, Caſal & autres; fit hommage, le 19 Janvier 1649, de ſa Terre de Barbeville, à *François de Goyon-Matignon*, &, le 13 Décembre 1652, rendit encore un nouvel hommage à *Pierre de Pellevé*, d'un fief noble de *Hautbert*, qui lui appartenoit du chef de ſa femme, ſitué en la paroiſſe de Notre-Dame de Landes, appellé *le Grand-Fief de Landes*. Il obtint, le 10 Mars 1671, de M. *Chamillart*, Intendant de Normandie, un Certificat, portant qu'il lui avoit produit les titres juſtificatifs de ſa nobleſſe, par leſquels il avoit duement prouvé *être noble dès le tems de Montfaut*. Ayant été fait priſonnier de guerre, il obtint du Gouverneur de Breda, le 26 Août 1673, un paſſe-port, pour s'en retourner en France. Il avoit épouſé, par contrat du 5 Octobre 1639, *Claude du Vivier*, fille de *Jacques du Vivier*, Ecuyer, Seigneur & Patron de Landes, & de noble *Catherine Auber* (grand'tante de *Marie-Françoiſe Auber*, qui avoit épouſé, le 10 Juin 1674, *René de Froulay*, Maréchal de France). En faveur de ce mariage, ſon beau-pere lui donna la moitié de la Terre de Landes. Leurs enfans furent : — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. JEAN, Seigneur de Manvieux, Prêtre & Curé de Barbeville; — 3. JOSEPH, Seigneur de Landes; — 4. & FRANÇOIS, Seigneur de Lomberville.

X.

X. Jacques le Vaillant, Chevalier, Seigneur Patron de Landes, de Léaupartie & de Livet, Seigneur Châtelain & Patron de Vaucelles, Vicomte héréditaire de Barbeville, qualifié *noble Seigneur* dans les actes qui le concernent, fut Cornette des Gentilshommes du ban & arriere-ban du Bailliage de Caen, obtint, en cette qualité, le 22 Novembre 1674, un Certificat de *Jean de Harcourt*, Capitaine de la Compagnie desdits Gentilshommes, portant qu'il avoit bien & fidelement servi le Roi dans toutes les fonctions de sa charge en Allemagne. Il servit encore en qualité de Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie dans le Régiment de Milice de Fontenay, de la Généralité de Caen, suivant la Commission qu'il en obtint le 9 Juillet 1689; rendit hommage, le 4 Juin 1704, à *Jacques de Goyon*, Seigneur de Matignon, de sa Vicomté, Terre & haute Justice de Barbeville; mourut le 10 Novembre 1709, & fut inhumé en la paroisse de Landes. Il avoit épousé, par contrat du 15 Novembre 1678, *Catherine Maillard*, fille & héritiere de *René*, Chevalier, Seigneur de Léaupartie, Livet, Vierville, &c. & de *Charlotte Simon*. Elle est morte en 1723, & a été inhumée dans l'Eglise des Augustins de Bayeux, où elle avoit fait une fondation. De leur mariage sont issus: — 1. Pierre, qui suit; — 2. Joseph, dont nous allons parler d'abord; — 3. Jean-Batiste, Prêtre & Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Bayeux, Seigneur, Patron & Vicomte hérédital de Barbeville, mort à Bayeux le 9 Mars 1729; — 4. & Claude-Françoise, mariée avec *N... de Grandval*, Ecuyer, ancien Maréchal des Logis de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi.

Joseph le Vaillant, Ecuyer, Seigneur Châtelain & Patron de Vaucelles, Capitaine dans le Régiment du Seigneur *de Froulay*, son parent, épousa, par contrat du....., *Bonne-Barbe-Jacqueline de Miffant*, fille de *Claude*, Ecuyer, Seigneur de la Bigne, & de Dame *N... Gaultier*, dont — Bonne-Catherine-Françoise le Vaillant, Dame de Vaucelles, mariée, 1°. en 1739, avec *Marc-Antoine-Auguste d'Hermerel*, Ecuyer; & 2°. en 1746, à *Jacques de Guillebert*, Chevalier, Seigneur de la Riviere, Livet, &c. Elle a eu de son premier lit deux filles, sçavoir: — *Bonne-Catherine d'Hermerel*, mariée, en 1756, à *Jean d'Amour*, Ecuyer, Seigneur de Villiers; — & *Anne-Perrette d'Hermerel*, mariée, en 1759, avec *Jacques de Vauquelin*, Ecuyer, Seigneur de Creulé.

XI. Pierre le Vaillant, III. du nom, Chevalier, né vers 1681, Seigneur & Patron de Landes, & de Léaupartie, Seigneur de Ragny, Tournay, Regnault & de Villodon, Vicomte hérédital de Barbeville, rendit hommage du fief de Léaupartie, le 18 Décembre 1753, au Duc d'Orléans, en qualité de Baron de Roncheville; acquit, par actes des 13 & 14 Octobre 1747, les fiefs nobles & Seigneuries de Ragny, Tournay, Regnault & Villodon, de *Bernardin*, Marquis *de Mathan*, Chevalier, Seigneur & Patron de Longvillers, &c. Chevalier de Saint-Louis, & Lieutenant pour le Roi au Gouvernement de Caen, tant en son nom que comme fondé de procuration de *Louis-Guillaume de Mathan*, son frere, Prêtre, Abbé de la Croix-Saint-Leufroy, au Diocèse d'Evreux, à qui lesdites Seigneuries appartenoient. Il avoit épousé, le 17 Janvier 1711, *Jeanne Bazire*, fille de *François*, Ecuyer, Conseiller-Secrétaire du Roi, & d'*Angélique-Marguerite Malfillastre*, dont: — 1. Jacques-François, qui suit; — 2. Joseph, dit *le Chevalier de Léaupartie*, né le 2 Février 1713, Capitaine dans le Régiment de la Reine, Infanterie, par Commission du 1 Mai 1742, reçu Chevalier de Saint-Louis le 31 Mai 1743, avec une pension de 400 livres sur cet Ordre, obtenue le 16 Décembre suivant. Il eut une cuisse fracassée à la bataille de Guastalle, & depuis en Bohême le bras gauche emporté d'un boulet de canon à l'affaire de Sahé; & est mort, de la suite de ses blessures, en Italie, pendant la campagne de 1746; — 3. Marguerite, née le 1 Mars 1714; — 4. Marie-Jeanne-Thérese, née le 22 Octobre 1717, morte le 28 Octobre 1747; — 5. Marie-Anne-Françoise, née le 24 Septembre 1720, Religieuse Carmélite à Caen; — 6. Claude-Françoise, née en 1732, morte le 28 Janvier 1763, laissant deux filles de son mariage avec *Jacques-Charles-François Douezy*, Ecuyer, Seigneur & Patron d'Ollendon.

XII. Jacques-François le Vaillant, Chevalier, né le 27 Octobre 1711, Seigneur & Patron de Tournay, Ragny, Regnault, Villodon, Landes, Banneville-sur-Ajon, Saint-Denis-le-Gaſt, Grimeſnil, du Tanu, Sainte-Marguerite-sur-la-Mer, Orbeville, &c. a ſervi en qualité d'Enſeigne dans le Régiment de Champagne, où il a fait en Italie la campagne de 1734, & a épouſé, par contrat du 12 Janvier 1748, *Charlotte-Françoiſe-Henriette le Marquetel-de-Saint-Denis-Saint-Evremont*, fille unique & héritiere de *Jean-François*, Chevalier, Seigneur Châtelain & Patron de Saint-Denis-le-Gaſt, Colonel d'Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, & de *Charlotte-Françoiſe d'Ambray*. Elle étoit petite-niéce de *Charles le Marquetel-de-Saint-Denis*, Seigneur de Saint-Evremont, Maréchal-de-Camp, ſi connu par ſes Ouvrages, mort à Londres au mois de Novembre 1703. Leurs enfans (qui ont pour quatrieme ayeule maternelle *Diane le Veneur*, ſœur de *Marie le Veneur*, cinquieme ayeule de Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne de Lorraine, Archiducheſſe d'Autriche, ſœur de l'Empereur régnant, & Reine de France depuis le 10 Mai 1774), ſont : — 1. Jean-Henri, qui ſuit ; — 2. Charles-Prosper-Claude, Chevalier, né le 19 Septembre 1753, premier Page de la petite Ecurie en 1775, & nommé, dans la même année, Ecuyer éleve à la grande Ecurie ; — 3. Perrette-Claude-Henriette, née le 13 Janvier 1750 ; — 4. Marguerite-Françoise-Louise, née le 14 Juillet 1752, Religieuſe au Couvent de Sainte-Marie à Caen en 1773 ; — 5. Henriette-Marie, née le 11 Janvier 1755 ; — 6. & Jacqueline-Bonne le Vaillant, née le 24 Janvier 1757.

XIII. Jean-Henri le Vaillant, Chevalier, né le 13 Février 1751, entré Page à la grande Ecurie en 1767, ſorti en 1771 pour entrer Sous-Lieutenant dans le Régiment de Penthievre, Cavalerie, eſt attaché, depuis 1776, avec une réforme, au Régiment de Cavalerie Royal-Etranger.

Les armes de cette ancienne Maiſon ſont : *d'azur, à un hareng d'argent, & un chef d'or.*

VAIRON-DE-DOIGNY : Ancienne Famille, originaire de la ville de Laon, qui remonte à

Jean Vairon, Seigneur de la Tombelle, qui acquit d'abord, d'*Iſabelle de Bouzies*, moitié de cette Terre, avec les Fours de la ville de Marle ; & enſuite, par contrat du 18 Octobre 1487, l'autre moitié de cette Terre, de *Colart de Mailly*, Seigneur d'Hauteville & de Commines.

Jean Vairon, II. du nom, ſon fils, étoit, en 1494, Seigneur des Terres & Seigneuries de Senicourt, Lenoncourt & le Moncel, & fut ayeul de

Nicolas Vairon, Seigneur de Beaugillet (Fief relevant du Roi, à cauſe de ſa Tour & Châtellenie de Fiſmes), qu'il acquit par décret, devant le Bailli de Vitry, le 9 Octobre 1564. Il avoit épouſé *Barbe Vieville*, & en eut :

Jacques Vairon, Seigneur de Beaugillet, Conſeiller, Garde des Sceaux au Préſidial de Laon, qui épouſa, en 1600, *Marie Rouſſeau*, fille de *Claude Rouſſeau*, Ecuyer, Seigneur d'Huet, dont ſortit :

Pierre Vairon, Seigneur de Beaugillet, marié, par contrat du 18 Février 1629, à *Madelene Dagneau*, de laquelle vint :

Jean-Paul Vairon, Ecuyer, Seigneur de Beaugillet, Conſeiller en l'Election de Laon, qui épouſa, par contrat du 19 Juin 1667, *Madelene de Lalain*. Ils eurent pluſieurs enfans, entr'autres : — Nicolas Vairon, Bachelier de Sorbonne, Grand-Vicaire & Doyen de l'Egliſe Cathédrale de Laon, décédé en 1732 ; — & Jean-Charles, qui ſuit.

Jean-Charles Vairon, Seigneur de Doigny, Beaugillet, & en partie de Signy-le-Petit, Conſeiller en la Cour des Monnoies de Paris, mort le 20 Juin 1758, avoit épouſé, par contrat du 5 Avril 1698, *Marie-Agathe Bellotte*, niéce de *Jeanne-Marguerite Bellotte*, femme de *Claude Hatte-de-Chevilly*, Seigneur de Grigny-ſur-Orge, Lieutenant-Général des Armées du Roi. De ce mariage il a eu pluſieurs enfans, entr'autres :

Nicolas-François Vairon-de-Doigny, Chevalier, Vicomte de Laon, de

Quincy proche Braine, & de Chevregny, Seigneur de Clacy, Thieret, Merval, Beaugillet & autres lieux, qui a épouſé, en 1744, *Marie-Charlotte de Cleves-de-Cerny*, dont il a eu — NICOLE-JEANNE-MARIE-FRANÇOISE-PAULE-CHARLOTTE VAIRON-DE-DOIGNY, née le 27 Juillet 1747, morte âgée de 7 ans.

Les armes : *de gueules, à trois verons d'argent, poſés en face, celui du milieu contourné.*

VAISSIERE ou VEYSSIERE-DE-CANTOINET : Famille noble établie aujourd'hui en Forez, dont nous ne commencerons la filiation qu'à GASPARD, ci-après, les titres primitifs ayant été égarés.

GASPARD DE LA VAISSIERE, Ecuyer, Seigneur du Mas, paſſa une tranſaction en 1503, avec *Jean de Laſtic*, dans le Rouergue, & inſtitua pour héritier ſon fils aîné. Ses enfans furent : —— GUYON, qui ſuit ; —— & PIERRE, Ecuyer, auquel ſon frere céda, par acte du 28 Avril 1556, des héritages pour les droits de légitime qu'il pouvoit prétendre ſur les ſucceſſions de leur pere & mere.

GUYON DE LA VAISSIERE, Ecuyer, Seigneur du Mas, épouſa, le 1 Juin 1531, Damoiſelle *Marguerite de Gourdiege* (contrat reçu par *Fontalhar*, Notaire Royal), dont il eut :

ETIENNE DE LA VAISSIERE, Ecuyer, Seigneur du Mas, qui tranſigea, le 3 Avril 1565, ainſi que ſon pere, avec *Bernard Valadier*, du lieu de Canthoin en Rouergue, pour raiſon des héritages y mentionnés, auparavant baillés à nouveau fief & pageſie perpétuelle par feu noble GASPARD DE LA VAISSIERE, pere & ayeul deſdits GUYON & ETIENNE DE LA VAISSIERE, à *Antoine Valadier*, pere du même *Bernard Valadier*. Il fit un contrat d'échange avec *Jean de Laſtic*, Ecuyer, le 18 Décembre 1586, & avoit épouſé, par contrat du 3 Août 1565, paſſé devant *Griſal*, Notaire Royal, Damoiſelle *Marie d'Apchier*, de laquelle vint :

JEAN DE LA VAISSIERE, Ecuyer, Seigneur du Mas, donataire de ſes pere & mere par acte du 21 Juin 1597. Il ſervit en qualité de Gendarme dans la Compagnie du Marquis *de Villeroy*, comme il appert de ſes Certificats des années 1638, 40, 41, 42 & 1645, ſignés *de Villeroy*. Il avoit épouſé, par contrat du 28 Avril 1591, paſſé devant *Bernard*, Notaire Royal, Demoiſelle *Catherine de Montagnac*, dont : — JACQUES, qui ſuit ; — & DANIEL, tige d'une branche rapportée ci-après.

JACQUES DE LA VAISSIERE, Ecuyer, Seigneur du Mas, ſervit pluſieurs campagnes, notamment en qualité de Volontaire ſous le Vicomte *de Polignac*, comme il appert d'un Certificat ſigné de lui, du 20 Novembre 1635. Il fit ſon teſtament le 6 Août 1635, & avoit épouſé, par contrat du 2 Février 1620, paſſé devant *Berther*, Notaire Royal, Demoiſelle *Marguerite Chareſtier*, de laquelle il eut : — FRANÇOIS-GABRIEL, Ecuyer, légataire de 600 livres par le teſtament de ſon pere ; — & PIERRE, qui ſuit.

PIERRE DE LA VAISSIERE, Ecuyer, Seigneur du Mas, produiſit les titres juſtificatifs de ſa nobleſſe, remontant à GASPARD DE LA VAISSIERE, Ecuyer, ſon quatrieme ayeul, devant M. *de Fortia*, Commiſſaire départi par le Roi pour l'exécution de ſes ordres en la Généralité de Riom, qui ordonna qu'il ſeroit employé dans le Catalogue des Gentilshommes de cette Province d'Auvergne, par Jugement rendu à Riom le 19 Mars 1668. Il avoit épouſé, par contrat du 20 Août 1656, paſſé devant *Valeron*, Notaire Royal, Demoiſelle *Françoiſe de Dreſſanges* dont : — JACQUES, qui ſuit ; — & JEAN ANTOINE DE LA VAISSIERE-DE-CANTOINET, reçu Chanoine-Comte de Lyon ſur les preuves de ſa nobleſſe, le 6 Novembre 1694.

JACQUES DE LA VAISSIERE, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Loliere, épouſa, par contrat du 12 Novembre 1690, paſſé devant *Poughon*, Notaire Royal, Damoiſelle *Françoiſe de Navette*, fille d'*Aimard de Navette*, Ecuyer, Seigneur des Ollieres & de Chaſſagnolles, & de Dame *Dorothée Minet*. Il en a eu :

Pierre de la Vaissiere, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Loliere, de Villeneuve, Freyſſonnet, &c. qui teſta le 29 Avril 1758. Il avoit épouſé, par contrat du 5 Octobre 1722, paſſé devant *Dupin*, Notaire Royal au pays de Forez, Damoiſelle *Marie-Gabrielle de Couhade-de-Villeneuve*, fille de Meſſire *Pierre de Couhade*, Ecuyer, Seigneur de Villeneuve, en la paroiſſe de la Tourrette, Diocèſe de Lyon, & de Dame *Madelene de Moricaud-des-Beſſieres*. De ce mariage ſont iſſus : — 1. Jacques, qui ſuit ; — 2. Jean-Batiste-Toussaint, Lieutenant au Régiment d'Auvergne, légataire par le teſtament de ſon pere ; — 3. Marie-Thérese, Religieuſe au Monaſtere de Sainte-Claire de Montbriſon ; — 4. & Françoise, Religieuſe aux Dames Urſulines de Saint-Bonnet.

Jacques de la Vaissiere, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Cantoinet & de Villeneuve, étoit mort en 1758, & avoit épouſé, par contrat du 26 Avril 1755, paſſé devant *Pelliſſier* & *Payet*, Notaires Royaux au pays de Forez, Demoiſelle *Marguerite Boyer-de-Reyrieq*, fille de feu *Pierre Boyer-de-Reyrieq*, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Préſident, Lieutenant-Général au Bailliage du Chaufour, & de Dame *Catherine Pelliſſier*, de laquelle il a eu : — Pierre de la Vaissiere-de-Cantoinet, Chevalier, qui a été Sous-Lieutenant au Régiment Dauphin, & eſt mort en Septembre 1775.

Branche Cadette.

Daniel de la Vaissiere, Ecuyer, fils puîné de Jean, Seigneur du Mas, & de *Catherine de Montagnac*, ſervit, en qualité de Chevau-Léger, dans la Compagnie de S. A. Royale, comme il appert d'un congé à lui donné le 26 Décembre 1657. Il paſſa un contrat de vente avec *Antoine Ardaillon*, le 16 Décembre 1644, & avoit épouſé, par contrat du 28 Août 1632, Damoiſelle *Marguerite de la Roque-de-Moullet*, dont : — Jean-Jacques, qui ſuit ; — & Jean, rapporté après ſon aîné.

Jean-Jacques de la Vaissiere, Ecuyer, Sieur du Mas, épouſa, par contrat du 27 Avril 1662, Damoiſelle *Marguerite de Sedagues*, dont il ne paroît pas qu'il y ait eu des enfans.

Jean de la Vaissiere, Ecuyer, Sieur de la Borie, frere cadet du précédent, produiſit avec lui, & Pierre, leur couſin, ſes titres de nobleſſe depuis Gaspard de la Vaissiere, Ecuyer, Seigneur du Mas, devant M. *de Fortia*, Intendant de Riom, qui, par Jugement du 19 Mars 1668, ordonna qu'ils ſeroient employés au Catalogue des Gentilshommes de cette Province d'Auvergne. Il avoit épouſé, par contrat du 12 Février 1665, Damoiſelle *Catherine Dalles*, de laquelle nous ignorons s'il eut poſtérité.

Les armes : *d'azur, à un coudrier ou noiſettier d'or, bandé de gueules.* Généalogie redigée ſur titres communiqués.

VALENTIN : Ancienne Nobleſſe originaire du Vermandois, dont la branche aînée s'eſt établie en Lorraine vers l'an 1495, & la cadette dans le Perche au XVIIe ſiécle.

I. Robert Valentin, qualifié *Chevalier*, Seigneur d'Eſchepy, qu'on croit avoir commandé la Compagnie d'hommes d'armes du Vermandois, épouſa *Marie de Forges*, fille de *Jean de Forges*, Ecuyer, Seigneur de Tinteron, ce qui eſt juſtifié par un fragment de la Généalogie de *Forges*, Maiſon alliée à celle de *Châtillon*, & par deux titres ; l'un du 1 Novembre 1328, & l'autre du 10 Novembre 1361 : ce dernier eſt un dénombrement qu'ils rendirent au Roi. Ils eurent de leur mariage : — 1. Hue, qui ſuit ; — 2. Jean, Chevalier, Seigneur de Bretenon, qui, par acte du 25 Avril 1378, donna, avec noble Demoiſelle *Jeanne de la Warde*, ſon épouſe, ſon dénombrement au Seigneur Châtelain *de Neſle*, d'un Fief aſſis à Morchain. Par un autre titre du 14 Décembre de la même année, ils ſe firent un don mutuel de leurs biens. Ils ne laiſſerent point de poſtérité. Ce Jean Valentin fut tué à la bataille de Brignais, ſervant ſous la banniere de Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, contre les grandes Com-

Valbelle-Oraison. Joseph-Alphonse-Omer de Valbelle-Oraison, des Vicomtes de Marseille, Marquis de Tourves &c. Chevalier de l'ordre Militaire de St. Louis, Marechal des Camps et armées du Roi, est mort le 18. Novembre 1778 dans la 50e. année de son âge.

pagnies ; —— 3. & TRIQUART, bleſſé à la bataille de Poitiers, où il fut fait priſonnier avec un Sire *de Menou*, au rapport de *du Cheſne*.

II. HUE VALENTIN, Chevalier, Sire d'Eſchepy, Lieutenant de la Compagnie d'hommes d'armes du Vermandois ſous le Sire *du Hamel*, fut bleſſé à la bataille de Poitiers, & mourut en 1378, la veille de Saint-Thomas, Apôtre, comme il ſe voit par ſon épitaphe dans le Chœur de l'Egliſe dudit Eſchepy, à droite du grand Autel, où il eſt repréſenté, ſur une grande pierre, en forme de *Chevalier*, ayant ſur ſa cotte d'armes pluſieurs *roſes*, & ſur l'écu qui pend au bas de ſa poitrine, *trois autres roſes à cinq feuilles*. Autour de cette tombe eſt cette inſcription : *Cy giſt Monſieur* HUE VALENTIN, *Chevalier, Sire d'Eſchepy, qui trépaſſa de ce ſiécle : priez por ly. Amen.* Il avoit épouſé *Perrette de Clary*, laquelle lui apporta 600 livres Pariſis, qu'il devoit employer en héritages, pour lui être propres & aux ſiens, ce qu'il fit en un fief qu'il tenoit de *Baudouin de Beauvoir*, Chevalier, Sire d'Avelines. C'eſt ce qui eſt prouvé par des actes du Samedi après la Saint-Mathieu, Apôtre, de l'an 1344, 12 Novembre 1361 & 23 Janvier 1367. Leurs enfans furent : —— 1. LÉGER, qui ſuit ; —— 2. & JEAN, Chevalier, qui ſervit ſous la banniere du Châtelain de Beauvais. Il fit alliance avec *Iſabelle de Gorillon*, & ils acquirent enſemble, par contrat du 27 Mai 1396, un Fief, relevant du Roi, à cauſe de Peronne, de *Hue de Courcelettes*, pour la ſomme de 60 florins, nommés *écus à la couronne*, de 18 ſols pariſis. Il mourut peu de tems après, laiſſant deux filles, ſçavoir : —— JACQUELINE, dont on ignore l'alliance ; — & ISABELLE VALENTIN, mariée au Seigneur *de Glandage*.

III. LÉGER VALENTIN, Chevalier, Seigneur de Bretenon, Terre dont il hérita vraiſemblablement de JEAN, ſon oncle, paſſa, ainſi que JEAN, ſon frere, une obligation, le 16 Mars 1381, pour la ſomme de 30 florins d'or qu'ils prêterent à *Jean de Clary*, dit *Lancelot*, leur couſin. Ledit LÉGER rendit foi & hommage de pluſieurs Fiefs à la Dame Comteſſe *de Roucy*, par acte du 12 Juin 1383. Il mourut avant le mois de Mai 1403, que *Marie de Waubert*, ſa femme, demeurant à Bronchy, fille de *Jean*, Ecuyer, prend la qualité de veuve dans un titre de cette date. Elle eut, pour fils unique :

IV. JEAN VALENTIN, Chevalier, Seigneur de pluſieurs Fiefs aſſis à Souchettes & à Huencourt-le-Petit. Il acquit, par contrat du 18 Juillet 1407, d'*Enguerrand de la Boiſſiere*, & de Dame *Jeanne de Gannes*, ſon épouſe, 10 écus d'or de rente. Par acte du 19 Juillet 1420, le même JEAN VALENTIN, le Seigneur *de Roye* & *Gui de Roye*, Seigneur de Calleville, ſon fils, s'obligerent tous trois à 1000 couronnes d'or, ſorte de monnoie de ce tems-là, pour la rançon de *Thibaut*, Vicomte *de Soiſſons*, Seigneur de Chimay, fait priſonnier de guerre par les Anglois à la bataille d'Azincourt, où ledit VALENTIN fut bleſſé dangéreuſement, en voulant retirer des mains des Anglois CHARLES D'ORLÉANS, qui lui dit : *eſt encore tems mon amé*. Ce trait ſe voyoit encore, à la fin du XVIIe ſiécle, ſur les vitrages de Peronne, où VALENTIN étoit repréſenté armé en *Chevalier*, ayant ſon écu ſur la poitrine, & une inſcription au bas toute défigurée. Il rendit ſon dénombrement à la Dame Châtelaine *de Neſle*, d'un Fief aſſis au terroir de Souchettes, comme mari de *Robine de Braquemont*, de laquelle il eut :

V. GUI VALENTIN, Chevalier, Seigneur de Gannetieres en Picardie, Bailli de Bellival, homme d'armes d'Ordonnance du Roi dans la Compagnie de *Louis de Luxembourg*, Comte de Saint-Pol, Connétable de France. Il ſe maria avec noble *Madelene Fournier*, fille de *Perrin Fournier*, Capitaine des Gendarmes ſous CHARLES VII, & de *Jeanne-Reine Gratte*, dont : —— 1. THIBAUT VALENTIN, Chevalier, Capitaine d'une Compagnie de 100 hommes de pied, duquel le nom de la femme eſt ignoré. Il eut une fille, nommée MADELENE VALENTIN, laquelle rendit hommage d'un Fief, le 20 Janvier 1482, à *Martin de Rely*, dit *le Bon*, Chevalier. Un autre titre, du 8 Décembre 1500, fait mention de REGNAULT VALENTIN, Chevalier, Seigneur de Belleſaye, paſſé en Italie vers 1490, au ſervice des Ducs *de Mantoue*, & qui y a fait ſouche, le chef ſe nommant *le Marquis* DE VALENTIN, ainſi que de GUI & JACQUES VALENTIN : ce dernier, Pannetier

du Roi, & mari de noble Dame *Robine Cardon*; — 2. JEAN ou JEANNET, qui ſuit; — 3. & HARDI.

VI. JEAN II. du nom, ou JEANNET VALENTIN, Chevalier, Seigneur de Gannetieres, ainſi qualifié dans un titre du 4 Septembre 1486, fut bleſſé au ſiége de Térouenne, étant à la tête d'une Compagnie d'hommes de pied, & mourut en Angleterre. Il avoit épouſé Damoiſelle *Anne Palette*, fille de *Pierre Palette*, Ecuyer, Lieutenant du Bailli de Vermandois à Noyon, de laquelle il laiſſa: — NICOLAS, qui ſuit; — 2. CATHERINE, mariée.

VII. NICOLAS VALENTIN, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Gannetieres & de la Roche, Capitaine du Château de Boues en Picardie, pour la Reine de Sicile & de Jéruſalem, Ducheſſe de Lorraine & de Bar, fut le premier qui ſe retira en Lorraine, vers l'an 1495, près de la perſonne du Duc ANTOINE, qui lui donna le Commandement dans les villes de Saint-Dié & de Bruyeres. Il avoit épouſé *Jeanne de la Haye*, fille de *Pierre de la Haye*, Ecuyer, Seigneur des Salles en Laonois, de laquelle il eut: — 1. GÉRARD, qui ſuit; — 2. NICOLAS, Chanoine du noble Chapitre de Saint-Dié; — 3. & MARIE, décédée ſans alliance. Tout ce que deſſus eſt juſtifié par titres des années 1522, 29, 30, 34 & 1535. Les armes de NICOLAS VALENTIN, I. du nom, & celles de ſa femme, étoient peintes ſur une vitre de l'Hôtel-Dieu de Montdidier, & paroiſſent encore aujourd'hui ſur les vitraux de l'Abbaye d'Autray, ſituée au pied des Monts de Voſges proche Bruyeres, dans le collatéral à gauche, derriere l'Autel de Saint-Hubert, où l'effigie dudit NICOLAS VALENTIN eſt repréſentée à genou, en forme de *Chevalier*, & ſous la figure d'un vénérable vieillard, revêtu de ſa cuiraſſe, braſſars & cotte-d'armes, ſon caſque à côté de lui, avec une figure auſſi à côté, repréſentant ſon fils GÉRARD en bas-âge, ayant devant lui *un écu d'or, à trois roſes à cinq feuilles de gueules*. C'eſt ce qui eſt vérifié par un acte, dreſſé le 28 Juillet 1773.

VIII. GÉRARD VALENTIN, dit *le Picard*, Chevalier, Seigneur de Gannetieres & de la Roche, fut, comme ſon pere, Commandant des villes de Saint-Dié & de Bruyeres, & décéda le 12 Octobre 1596. Il avoit épouſé, par contrat du 20 Février 1565, Damoiſelle *Marie de Bazoilles*, fille de *Jacques de Bazoilles*, Ecuyer, & d'*Iſabelle du Bourg*. De leur mariage vinrent: — JEAN, qui ſuit; — & NICOLAS VALENTIN, Seigneur de la Roche, Colonel & Sergent de bataille, tué à la levée du ſiége d'Arras, le 25 Août 1654, Commandant l'armée des Lorrains ſous le Comte *de Ligneville*. Il mourut ſans alliance.

IX. JEAN VALENTIN, III. du nom, dit *le Picard*, Chevalier, Seigneur de Gannetieres, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers au Régiment du Prince *de Phalzbourg*, obtint du Duc *de Lorraine*, le 26 Mars 1641, des Lettres de reconnoiſſance de ſon *ancienne extraction de Gentilleſſe*, avec les titres & qualité d'*Ecuyer* & de *Chevalier*, que lui & ſes ancêtres portoient depuis plus de 300 ans, ainſi qu'il eſt vérifié & rapporté dans leſdites Lettres-Patentes, enthérinées à la Cour ſouveraine, contradictoirement avec le Procureur-Général, le 26 Mars 1653. Il mourut le 7 Décembre 1647, & avoit épouſé, par contrat du 6 Janvier 1595, *Claude Bruyant*, fille de *Demenge Bruyant*, Auditeur des Comptes de Lorraine, dont: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. N... VALENTIN, mort aux guerres d'Allemagne, ne laiſſant qu'une fille; — 3. CLAUDE, tige de la branche des Seigneurs de la Roche-Valentin, Vitray, Lorme, &c. rapportée ci-après; — 4. & une fille.

X. PIERRE VALENTIN, Chevalier, Seigneur de Gannetieres, mort en 1649, avoit épouſé, par contrat du 3 Janvier 1624, Damoiſelle *Barbe Malcuit*, fille de *Bernard Malcuit*, Conſeiller d'Etat & Auditeur des Comptes de Lorraine, & de *Marie Gennetaire*. Il en eut: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2, 3 & 4. DOMINIQUE, FRANÇOISE & ANNE, tous trois morts ſans poſtérité.

XI. JEAN VALENTIN, IV. du nom, Chevalier, Seigneur de Gannetieres, mort le 15 Mai 1703, avoit épouſé, par contrat du 17 Février 1663, Demoiſelle *Marguerite Henry*, fille d'*Henri-Antoine Henry*, & de *Marguerite Froment*, dont: — JEAN, qui ſuit; — & NICOLE, morte ſans alliance.

XII. Jean de Valentin, V. du nom, Chevalier, ancien Officier de Cavalerie au ſervice de France, obtint, par Lettres-Patentes du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, le 18 Avril 1755, la permiſſion, tant pour lui que pour ſes enfans, nés & à naître en loyal mariage, & leur poſtérité, de faire précéder leur nom de la particule *de*, en continuant de ſe dire & qualifier *Chevalier* en tous actes, tant en Jugement que dehors, & de décorer leurs armes des marques propres & diſtinctives de leur titre & qualification. Elles ont été enregiſtrées en la Cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, le 14 Mai 1755, & en la Chambre des Comptes le 20 Juin ſuivant. Il eſt mort le 22 Mai 1756, & avoit épouſé, par contrat du 2 Janvier 1706, Demoiſelle *Marie le Clerc*, fille de *Maurice le Clerc*, & de *Marguerite d'Homecourt*, de laquelle il a eu : —— 1. Pierre de Valentin, Prêtre & Curé des Hadols en Voſges ; —— 2. Jean-Chriſtophe, qui ſuit ; — 3. Charles-Maurice, rapporté après la poſtérité de ſon frere ; — 4. & Nicole, aînée de ſes freres, veuve, ſans enfans, de *Charles de Maimbourg*, Gentilhomme.

XIII. Jean-Chriſtophe de Valentin, Chevalier, Seigneur de Derbamont & de Circourt, a épouſé, 1°. par contrat du 8 Janvier 1746, Demoiſelle *Marie-Catherine Thomaſſin*, morte le 4 Décembre 1768, fille d'*Antoine Thomaſſin*, Avocat au Parlement, & Receveur des Conſignations au Bailliage de Saint-Dié, & de *Marie Perin* ; & 2°. par contrat du 12 Juin 1769, *Marie-Anne Sanglier*, de l'ancienne Famille de ce nom en Champagne, originaire du Poitou, dont il n'a point d'enfans. Du premier lit ſont iſſus : — 1. Charles-Goery de Valentin, Chevalier, né le 19 Septembre 1748, Lieutenant au Régiment Royal & Provincial de Bar ; — 2. Marie-Nicole, née le 14 Septembre 1750 ; —— 3. Catherine, née le 10 Février 1758 ; — 4. Barbe, née le 25 Novembre 1760 ; —— 5. Marguerite, née le 21 Mars 1762 ; —— 6. & Anne-Madelene, née le 26 Mai 1763, tous non mariés.

XIII. Charles-Maurice de Valentin, Chevalier, réſident à Epinal, Seigneur de Dounoux, Uriménil, la Tour de Hadol & de Clairgoutte, troiſieme fils de Jean, V. du nom, & de *Marie le Clerc*, a épouſé, par contrat du 14 Juin 1751, Demoiſelle *Barbe de Rozieres*, d'extraction noble, fille de *Léopold de Rozieres*, Gentilhomme, & de Demoiſelle *Anne Grandcolas*, dont neuf enfans, ſçavoir : — 1. Jean-Charles-Thibaut de Valentin-d'Uriménil, Chevalier, né le 1 Juillet 1752, Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de Royal-Navarre ; — 2. Pierre, appellé *le Chevalier* de Valentin, né le 5 Septembre 1760, Officier dans le Régiment de l'Iſle de France, Infanterie ; —— 3. Jean-Chryſoſtôme, né le 27 Janvier 1770 ; — 4. Anne, née le 14 Janvier 1759 ; —— 5. Marguerite-Victoire, née le 21 Septembre 1762 ; —— 6. Marie-Françoiſe, née le 23 Juin 1764 ; — 7. Théreſe, née le 23 Janvier 1768 ; —— 8. Barbe, née le 6 Août 1772 ; —— 9. & Catherine, née le 1 Janvier 1775.

Branche des Seigneurs de la Roche-Valentin, Vitray, Lorme, &c.

X. Claude-Valentin, Ecuyer, Seigneur de la Roche-Valentin, Vitray ; Lorme, Boiſclaireau & Neſlu, Terre qu'il acquit dans le Thimerais au Perche, troiſieme fils de Jean, VI. du nom, & de *Claude Bruyant*, fut attiré en France, au commencement du XVIIe ſiécle, par le Marquis *de Roſny*, depuis Duc de Sully, duquel il acheta les Terres ci-deſſus dénommées. Il demeura conſtamment attaché à ce Seigneur juſqu'à ſa mort, en 1641, qu'il ſe retira dans ſes Terres. Il mourut le 21 Septembre 1680, & fut inhumé aux Carmes de la Place Maubert à Paris, au bas du Maître-Autel, où l'on voit ſon épitaphe conçue en latin. Il avoit épouſé, 1°. par contrat du 1 Juillet 1628, Damoiſelle *Louiſe de Marſault*, fille de *Nicolas*, Ecuyer, & de *Marie de Cochefilet* ; 2°. *Marie de Wicardel*, d'une ancienne Nobleſſe de Beauce, fille de *Chriſtophe de Wicardel*, Ecuyer, Seigneur des Bordes & du grand Roſoy, dont les enfans ont pris, par permiſſion du Roi, le ſurnom de *Wicardel*, joint au nom de Valentin, & en

ont écartelé les armes ; & 3°. *Catherine le Beau*. Du premier lit il eut : —— 1. MAXIMILIEN, qui ſuit ; du ſecond : —— 2. PIERRE, Capitaine au Régiment de la Vieille-Marine, mort ſans alliance ; — 3. JEAN, Lieutenant au Régiment de Navarre, mort à 26 ans, non marié ; —— 4. LOUISE, née le 12 Août 1634, morte le 16 Octobre 1635 ; —— 5. ELISABETH, mariée, en 1653, à *Vincent Bouzitat*, Ecuyer, Seigneur de Chanay, dont poſtérité, qui ſubſiſte dans MM. *de la Barre*, Capitaines au Corps Royal d'Artillerie ; — 6. MARIE, morte Religieuſe à la Viſitation de Melun ; —— 7. ANNE, morte Religieuſe au Couvent de la Viſitation à Paris ; — 8 & 9. LOUISE & MADELENE VALENTIN-DE-WICARDEL, décédées fort jeunes ; & du troiſieme lit : —— 10. JEAN, co-Seigneur de Vitray & de Lorme, qui a ſervi quelque tems dans les Mouſquetaires, & eſt mort en 1745, ſans poſtérité, dans ſa 91e année ; —— 11 & 12. EDME & CLAUDE-DENIS, morts en bas-âge ; —— 13. AGNÈS-GENEVIÉVE, morte Chanoineſſe cloîtrée à Metz, dans un âge très-avancé ; —— 14. & ELISABETH-CATHERINE, décédée en bas-âge.

XI. MAXIMILIEN DE VALENTIN, Chevalier, Seigneur de la Roche-Valentin, Friſtoff-aux-Sablons près Metz, Vitray, Lorme, Boiſclaireau & Neſlu, obtint un Arrêt contradictoire au Grand-Conſeil du Roi le 13 Février 1659, confirmatif de l'ancienneté de ſa nobleſſe ; & le Parlement de Metz rendit, en ſa faveur, le 17 Décembre 1666, un Arrêt, par lequel il le déclare de *noble & ancienne lignée*, ſur production de titres depuis le Samedi d'après la Saint-Mathieu de l'an 1344. Il avoit épouſé, à Nanci le lendemain de Noel 1654, avec diſpenſe du Grand-Vicaire de Toul, Damoiſelle *Anne de Saint-Blaiſe*, fille de *Jean*, Ecuyer, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Watronville, & d'*Anne de Bancolin*, dont dix enfans, huit deſquels moururent en bas-âge ; —— JEAN-FRANÇOIS, qui ſuit ; —— & CLAUDE-MARIE, morte au Château de Vitray, ſans alliance.

XII. JEAN-FRANÇOIS DE VALENTIN, Chevalier, Seigneur de la Roche-Valentin, Vitray & Lorme, ſucceſſivement Capitaine dans les Régimens de Vendôme & de la Marine, ſervit en qualité d'Aide-de-Camp de M. le Duc *de Vendôme*, & ſe retira, après la paix de Riſwick, en ſa Terre de Vitray ſous Breſolles, où il épouſa, en 1714, Demoiſelle *Thereſe de Viole*, d'une ancienne Famille de Robe, connue dès le XIIe ſiécle, qui a donné pluſieurs Préſidens à Mortier & Procureurs-Généraux, dont : —— 1. JEAN-CHARLES-GABRIEL, qui ſuit ; — 2. CHARLES-FRANÇOIS, dont nous allons parler d'abord ; — 3. ANTOINE-LOUP, qui a ſervi dans la Marine, & vit ſans alliance ; —— 4. & THÉRESE-CHARLOTTE, mariée, en 1761, à *Louis le Michel*, Chevalier, Seigneur de la Bretonniere, ancien Capitaine au Régiment de Bourbon, & Chevalier de Saint-Louis : ils n'ont point d'enfans.

CHARLES-FRANÇOIS DE VALENTIN, appellé *le Chevalier de la Roche-Valentin*, Colonel du Régiment de Metz au Corps Royal d'Artillerie, Directeur des Places de la Meuſe & du Hainaut, Chevalier de Saint-Louis & Penſionnaire du Roi, a épouſé, en 1764, *Marie-Louiſe-Thereſe Beniſſeins*, fille de *Jean-Batiſte*, Major des Ville & Citadelle de Mezieres, Chevalier de Saint-Louis, dont, pour fille unique : —— MARIE-LOUISE-SIMONNE-MAXIMILIENNE DE VALENTIN, née le 17 Avril 1766.

XIII. JEAN-CHARLES-GABRIEL DE VALENTIN, Chevalier, Seigneur de Vitray, de Lorme, &c. mort le 10 Janvier 1776, avoit épouſé, le 24 Mai 1744, *Marie-Mélanie de Canivet-de-Vacqueville*, décédée le 20 Décembre 1753, fille de *Jean-Louis*, Chevalier, Seigneur de Vacqueville, ancien Capitaine de Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, Commandant pour le Roi ſur les Côtes de Port en Beſſin, & de *N... Goſſelin-de-Manneville*. Ils ont laiſſé de leur mariage : — JEAN-LOUIS-MARC, qui ſuit ; —— & LOUIS-GERMAIN-HIPPOLITE, né le 25 Octobre 1751, dit *le Chevalier de Vitray*, Lieutenant au Régiment de la Couronne.

XIV. JEAN-LOUIS-MARC DE VALENTIN, Chevalier, Seigneur de Vitray, né le 10 Juillet 1746, Lieutenant au Régiment de Quercy depuis 1768, n'eſt pas encore marié.

Les

Les armes : *d'or, à trois roſes à cinq feuilles de gueules.* Supports, *deux lions de gueules, armés & lampaſſés d'or.* Cimier, *un lion naiſſant de même.* Voyez, ſur cette Famille, l'*Armorial de France*, l'Ouvrage intitulé *le Roi d'Armes*, par le P. *Marc-Gilbert de Varennes*, de la Compagnie de Jeſus, deuxieme édition ; le *Héraut d'Armes in-fol.* ; le *Céſar Armorial de Grandpré* ; les *Antiquités de la ville d'Eſtampes* ; les *Regiſtres du Parlement de Metz* ; le *Nobiliaire de Lorraine* ; l'*ancien Nobiliaire du Vermandois* ; *André du Cheſne*, & l'*Hiſtoire chronologique de la Chancellerie de France*, par *Teſſereau*, &c.

* VALINS : Fief de la Maiſon noble de *Lugaignac*, ſitué dans la paroiſſe de Pelegrue en Albret, poſſédé aujourd'hui par

6. François-Augustin d'Estrac ou d'Esterac, Chevalier de Saint-Louis, mentionné ci-après, d'une Famille noble établie en Albret, Guienne & Bazadois, laquelle remonte ſa filiation à

I. Noble Arnaud d'Estrac, Ecuyer, marié, en 1544, à *Jeanne de la Barthe.* Il habitoit un petit lieu dans le Condomois, appellé *Puch*, poſſédé depuis par ſon fils Gratien, qui ſuit, & par ſon petit-fils.

II. Gratien d'Estrac, Ecuyer, habitant dudit Puch, épouſa *Hélene de Larrieu*, de laquelle il eut :

III. Joseph d'Estrac, Ecuyer, qui ſe maria, par contrat du 22 Juillet 1601, avec Demoiſelle *Anne de Laban*, fille de *Jean de Laban*, Ecuyer, Capitaine d'Infanterie, & de *Jeanne de Saubat.* Il y eſt qualifié *Noble* & *Ecuyer*, fils de Gratien d'Estrac, Ecuyer, & d'*Hélene de Larrieu.* Il fut pere de

IV. Gratien d'Estrac, II. du nom, Ecuyer, Capitaine au Régiment de Pons, Infanterie, qui épouſa, par contrat du 4 Octobre 1633, *Marie de Meſlon*, fille de *Pierre de Meſlon*, Ecuyer, & de *Marie de Goulard.* Par ſon teſtament, fait le 30 Octobre 1683, elle déclara qu'elle avoit eu pour enfans : —— 1. Pierre, mort ſans poſtérité ; — 2. Adam, qui ſuit ; — 3. & Jeanne, morte ſans poſtérité.

V. Adam d'Estrac, Ecuyer, Seigneur de Barrot, tenu ſur les Fonts de baptême le 7 Juin 1648, par noble *Adam de Goulard*, Ecuyer, ſon ayeul maternel, fut Capitaine d'Infanterie au Régiment de Cruſſol ; & épouſa *Marie de Moreau* (comme il appert du teſtament de *Marie Meſlon*, ſa mere, du 30 Octobre 1683), fille de *Richard de Moreau*, Gouverneur de Monſegur, & de *Marguerite Lombartie.* Elle fit ſon teſtament le 28 Janvier 1738, & inſtitua pour héritier général & univerſel Laurent, ſon fils, qui ſuit.

VI. Laurent d'Estrac, Ecuyer, Seigneur de Barrot & de Capliſſe, fit ſon teſtament le 12 Juillet 1741, par lequel il déclare avoir été marié avec *Claude-Madelene d'Abadie* ; & décéda le 22 Mai 1746, laiſſant pour enfans : —— 1. François-Augustin, qui ſuit ; —— 2. Bernard-Augustin ; —— 3. Alexis-Bernard d'Estrac, Ecuyer, Seigneur de Capliſſe, qui n'a que des filles ; — 4. Bertrand ; — 5. Marie ; — 6. Françoise ; — 7. & Rose d'Estrac.

VII. François-Augustin d'Estrac, Ecuyer, Seigneur de Lugaignac & de Valins, Capitaine de Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, & Brigadier des Gardes-du-Corps du Roi dans la Compagnie de Luxembourg, a obtenu, en 1751, une Ordonnance de M. *de Tourny*, Intendant de Guienne, qui l'a déchargé, ainſi que ſes freres & ſœurs, du droit de franc-fief, à eux demandé pour leur Seigneurie directe de la paroiſſe de Capliſſe. Par Arrêt du Conſeil Privé du Roi, du 23 Mai 1752, confirmatif de ladite Ordonnance, ils ont été maintenus dans la poſſeſſion de leur *nobleſſe.* C'eſt ce qui eſt encore prouvé par deux Sentences précédemment rendues, l'une des Elus de Bordeaux, du 22 Avril 1725, l'autre confirmative, rendue, le 25 Avril 1741, par le Commiſſaire député pour la recherche de la Nobleſſe. Il a épouſé, par contrat du 10 Janvier 1770, *Jeanne du Puch-d'Eſtrac*, fille de Meſſire *Daniel du Puch-d'Eſtrac*, Ecuyer, Seigneur de Lugaignac, Groſombre & Cugat, & de *Marie-Barbe de Caſenove*, dont : —— 1. Charles-Henri-Daniel d'Estrac-de-Lugaignac, Ecuyer, né

le 9 Novembre 1771 ; — 2. FORTANIER-MATHIEU-BENJAMIN, Ecuyer, né le 14 Avril 1775 ; — 3. MARIE-BARBE-THÉRESE, née le 15 Octobre 1770.

Il y a encore plusieurs autres branches de cette Famille, dont nous ne pouvons parler faute de renseignemens.

Les armes : *écartelé d'or & de gueules.*

* VALLIERE : Terre située en Anjou, possédée, depuis le XVe siécle, par la Famille de HELLAUD, une des plus anciennes de cette Province, où elle vint s'établir vers 1367. *Voyez* HELLAUD-DE-VALLIERE, *Tome VIII, p. 12 & suiv.*

VARAGNE (DE), Marquis de Gardouch & de Belesta.

Maison, une des plus anciennes de la Province de Languedoc, dont l'origine se perd dans l'antiquité la plus reculée. La Généalogie en a été dressée par M. *Gastelier de la Tour*, Ecuyer, auteur du Nobiliaire de Languedoc. C'est ce qui fait que nous nous dispenserons d'en parler ici, d'autant plus que nous en ignorons l'état actuel depuis 1769, qu'elle a été imprimée chez *Vincent*, Libraire.

Ses armes sont : *d'or, à la croix de sable, l'écu en banniere, couronne ducale dessus, sommée d'un casque ouvert de front avec une couronne ducale.* Cimier, *une aigle naissante, le tout d'or.* Le casque orné de ses *lambrequins aux émaux de l'écu.* Supports, *deux hommes d'armes vêtus de dalmatiques aux mêmes armes, s'appuyant sur un écu oval, & ayant chacun un guidon aussi aux armes de l'écu.* Devise : NULLI CEDO. Cri de guerre : DEO JUVANTE.

VASSELOT (DE) : Maison originaire du Poitou, qui possede, sans interruption, depuis environ 500 ans, les Terres d'Annemarie & du Châteigné, prérogatives dont jouit la branche aînée.

Il y a une tradition dans la Famille qui est, qu'avant 1200, un DE VASSELOT quitta ses armes propres & porta en place *trois guidons*, que le Roi lui donna pour preuve d'une valeur reconnue, les ayant enlevés aux ennemis de l'Etat. Les titres originaux communiqués au Chapitre noble des Comtes de Lyon, pour M. *d'Annemarie*, à l'effet d'y être admis, remontent la filiation suivie de cette Maison à RENÉ, par lequel nous la commençons.

I. RENÉ DE VASSELOT, I. du nom, Chevalier, Seigneur du Breuil-Vasselot, Terre appellée actuellement *Breuil-Goulard*, de l'Eterpe & d'Annemarie, épousa *Sibille de Montmorency*, fille de *Mathieu de Montmorency*, III. du nom, & de *Jeanne de Brienne*, des Seigneurs *de Rameru* ; ce qui appert d'un aveu rendu au Roi pour la Seigneurie de l'Eterpe, le Mardi après la Nativité de N. S. l'an 1290, par cette *Sibille de Montmorency*, veuve de RENÉ DE VASSELOT, tant en son nom, que comme mere & tutrice de PAUL, son fils, qui suit.

II. PAUL DE VASSELOT, Ecuyer, Seigneur d'Annemarie, du Breuil-Vasselot & de l'Eterpe, épousa *Isabelle de Lusignan*, avec laquelle il fonda, au mois de Juillet 1330, une Chapelle dans l'Eglise de Londigny en Angoumois, où l'on voit encore ses armes, qui sont : *d'azur, à trois guidons d'argent, la lance d'or, bordés de sable*, lesquelles il fit placer à titre d'honneur pour lui & ses descendans ; ce qui conste par l'acte de fondation de ladite Chapelle. De ce mariage vinrent : —— 1. LOUIS, qui suit ; — 2. REGNAULT, Chevalier, auteur de la branche de MM. DE VASSELOT-DE-REGNÉ, qui subsiste encore, & de laquelle en sont sorties plusieurs autres ; —— 3. & JEAN DE VASSELOT, tué à la bataille de Poitiers, sous le Roi JEAN, en 1356, où il servoit *en bon Gentilhomme & loyal Chevalier*, comme il est dit dans les Annales d'Aquitaine ; ce qui est aussi justifié par le partage fait entre LOUIS & REGNAULT DE VASSELOT, freres, le 10 Mai 1357.

III. LOUIS DE VASSELOT, I. du nom, Chevalier, Seigneur d'Annemarie, du Châteigné, de l'Eterpe, &c. Capitaine de 50 hommes d'armes à la garde du Château de Ruffec en 1370, épousa *Anne de Goulard*, dont : — GUILLAUME,

addition à la page 738. du Tome XII.

alory. Le Marq. de Valory, Capit.e de Cheval. au Reg. Royal-Lorraine, marié, contr. signé
Leurs Majestés le 25. Mars 1779, avec Demlle Dupleix. Gaz. de Fr. N.o 26. du 30. de ce mois

qui ſuit ; — & JEAN, qui rendit un aveu au Duc *de Berri*, Comte de Poitou, de la Terre du Châteigné en 1414, & mourut ſans poſtérité.

IV. GUILLAUME DE VASSELOT, Chevalier, Seigneur d'Annemarie, du Châteigné, de l'Eterpe, Beaulieu, &c. commanda 40 hommes d'Arquebuſiers au Château & ville de Luſignan en 1420. Il paſſa un contrat d'arentement en 1406, partagea avec ſon frere en 1432 ; teſta le 17 Avril 1435 ; & avoit épouſé *Marguerite de Rochefort*, de la Maiſon de *Rochefort-d'Ally*, exiſtante. Il en eut : — 1. PIERRE, qui ſuit ; — 2. JEANNE, mariée 1°. à *Jean Palet*, Ecuyer, Seigneur de la Riviere ; & 2°. à *Jacques l'Evêque*, Chevalier, Seigneur de Boiſgroliers ; —— 3. CATHERINE, mariée à *Colin du Pin*, Chevalier, Seigneur de la Guériviere ; — 4. & RENAUDE, mariée à *Mathurin Bonneau*, Ecuyer, Seigneur de la Foreſt.

V. PIERRE DE VASSELOT, Ecuyer, Seigneur d'Annemarie, Beaulieu, du Châteigné, de l'Eterpe, &c. commanda 100 hommes d'armes pour la garde du Château de Luſignan, comme il appert des titres, & des bans & arrieres-bans. On voit encore au Château du Châteigné des coulevrines qui lui furent laiſſées, en 1470, en récompenſe de la défenſe honorable qu'il fit de celui de Luſignan, dont la garde lui étoit confiée. Il épouſa, par contrat du 14 Mars de ladite année 1470, *Marguerite Rouſſeau*, fille de *Jean Rouſſeau*, Chevalier, Seigneur de la Boiſſiere, &c. & de *Marie de Montléon*, de laquelle vinrent : — JACQUES, qui ſuit ; — & MARIE.

VI. JACQUES DE VASSELOT, I. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Annemarie, de l'Eterpe, du Châteigné, &c. fut convoqué à l'Aſſemblée des Nobles, pour concilier les eſprits animés par des diſputes élevées entr'eux, & épouſa, par contrat du 15 Mai 1509, *Anne de Guitteau*, fille de noble & puiſſant Meſſire *Georges de Guitteau*, Chevalier, Seigneur de la Touche-Poupard, de la Faye & autres lieux, & de Dame *Bertrande de Cluys*. Leurs enfans furent : —— 1. PIERRE, mort ſans alliance ; —— 2. MARIN, d'abord Chevalier de Malte, qui, après le décès de ſon frere aîné, épouſa, par contrat du 14 Novembre 1556, *Bonnaventure d'Orfeuille*, dont il n'eut point d'enfans ; — 3. EUTROPE, qui ſuit ; —— 4. CATHERINE, mariée à *Germain Clavurié*, Ecuyer, Seigneur de la Rouſſeliere ; — 5. MARGUERITE, femme de *François de la Faye*, Ecuyer, Seigneur de Mortefond ; — 6. & MARIE, épouſe de *Jacques de Parthenay*, Ecuyer, Seigneur de Laubigné & de Fay.

VII. EUTROPE DE VASSELOT, Ecuyer, Seigneur d'Annemarie, de l'Eterpe, du Châteigné, &c. fut convoqué aux bans & arrieres-bans de la Nobleſſe de Poitou, & y fit ſervice en grand équipage, ce qui eſt prouvé par quatre titres. Il avoit épouſé, par contrat du 13 Avril 1562, *Marie d'Orfeuille*, ſœur de *Bonnaventure*, femme de MARIN, ſon frere, & fille d'*Antoine d'Orfeuille*, Ecuyer, Seigneur de la Guillottiere, & de *Catherine Jouſſaume*, dont : —— 1. JACQUES, qui ſuit ; — 2. JEAN, Gentilhomme du Roi HENRI IV, dont la poſtérité eſt tombée en quenouille ; — 3. ANDRÉ, marié à *Antoinette de Fleury*, laquelle, étant devenue veuve ſans enfans, ſe remaria avec *Iſaac du Chateau*, Ecuyer, Seigneur de Montſerrant ; —— 4. ANNE, femme de *Jean Joulard*, Ecuyer, Seigneur de Pranzac ; — 5. & MARIE ISABEAU, morte ſans alliance.

VIII. JACQUES DE VASSELOT, II. du nom, Chevalier, Seigneur d'Annemarie, du Châteigné, de l'Eterpe, la Guillottiere, &c. ſervit, en qualité de Commandant, au ban & arriere-ban de la Nobleſſe du Poitou ; & épouſa, par contrat du 8 Juin 1549, *Marguerite de Beauvau*, fille unique du ſecond mariage de *Gabriel de Beauvau*, Chevalier, Seigneur du Rivau & de la Boiſſiere, & de *Françoiſe du Freſne*, ſa ſeconde femme ; celle-ci fille de *René du Freſne*, Baron de Vaux, & de *Marguerite de la Mothe*. Il en eut, pour fils unique :

IX. RENÉ DE VASSELOT, II. du nom, Chevalier, Seigneur d'Annemarie, du Châteigné, de l'Eterpe, la Guillottiere, &c. qui fut Capitaine de Cavalerie, & mourut très-jeune. Il avoit épouſé, par contrat du 27 Octobre 1619, *Renée du Cheſneau*, fille de *René*, Ecuyer, Seigneur de la Croix, la Trapiere, la Giraudiere, &c. & de *Benjamine de Caſtellau*, dont : —— LOUIS, qui ſuit ; —— &

Louise, mariée à *Louis de la Chesnaye*, Chevalier, Seigneur de la Roche-Haute-Porte, Baron de Puimorin.

X. Louis de Vasselot, II. du nom, Chevalier, Seigneur d'Annemarie, du Châteigné, de la Giraudiere, la Babiniere, &c. mort âgé de 25 ans, avoit épousé, par contrat du 16 Mars 1646, *Françoise de Maugas*, fille de *François*, Ecuyer, Seigneur de la Pilletiere, de Sermaise, &c. Gouverneur pour le Roi de la ville & Château de Beaugé, & de *Françoise Sigonneau*. Il en eut: —— Jacques, qui suit; — & Renée-Françoise, mariée à *Antoine de Baigneux*, Chevalier, Seigneur de Courcival, Chambellan de M. le Duc d'Orléans.

XI. Jacques de Vasselot, III. du nom, Chevalier, Seigneur d'Annemarie, du Châteigné, de l'Eterpe, &c. Capitaine de Dragons, mort le 25 Septembre 1715, avoit épousé, par contrat du 14 Mars 1711, *Marie-Anne-Jacquette d'Arrot*, fille de *René*, Chevalier, Seigneur de la Boutrochere, & de *Marie-Madelene d'Arrot-de-la-Hais*, sa cousine, dont, pour fils unique:

XII. Jacques-René-François-Marie de Vasselot, qualifié, comme ses pere, ayeul & bisayeul, dans son contrat de mariage, *Chevalier, haut & puissant Seigneur*, Seigneur d'Annemarie, du Châteigné, de la Guillottiere, Sermaise, Jazeneuil, la Gonterie, &, à cause de sa femme, Marquis de Saint-Mémin, Comte de Charlé, Châtelain de la Guierche, Saint-Amant, Seigneur de Fonlebon, Sanzier, &c. ci-devant Lieutenant au Régiment des Gardes-Françoises. Il a épousé, par contrat du 2 Septembre 1755, haute & puissante Dame *Alexis-Françoise Petit-de-la-Guierche*, fille de Messire *Alexis-Hardi Petit*, Chevalier, Seigneur Marquis de la Guierche, Saint-Mémin, &c. & d'*Anne-Françoise de Granges-de-Surgeres*. Elle étoit seule & unique héritiere de sa Maison, & a laissé de son mariage: — 1. Jacques-Alexis-François-Marie de Vasselot, Chevalier, né le 22 Février 1758, Capitaine de Dragons au Régiment Dauphin, par Commission du 21 Avril 1777; — 2. Alexis-Marin-François, né le 5 Août 1760, Officier au Régiment du Roi, Infanterie; — 3. Joseph-Amand, né le 18 Juillet 1762, à l'Ecole de la Marine, dont il est aspirant; — 4. & Louise, aînée des deux derniers, née le 26 Mai 1759.

On peut remarquer, dans la filiation que nous venons de donner de cette Maison, que depuis *Sibille de Montmorency*, mariée à René de Vasselot, Chevalier, Seigneur d'Annemarie, qui étoit mort en 1290, ses descendans n'ont point contracté une mésalliance, & que les filles en ont eues de très-belles, comme avec les Maisons de *Parthenay* (fondue dans celle de *Rohan*), de *Toustain*, *Brémond-d'Ars*, de *l'Evêque*, d'*Agues-de-la-Voute*, & plusieurs autres illustres Familles.

Les armes de Vasselot, comme ci-devant: *d'azur, à trois guidons d'argent, la lance d'or, bordés de sable, posés 2 & 1.*

+ Vassou (le): marie madelaine le Vassou, veuve d'antoine Belet Ecuyer, est morte à chateau dun le 17 Janvier 1780 dans sa 100e année, elle n'avoit eu qu'un fils, maître des Comptes de Dôle, qui laisse plusieurs enfans, dont cette centenaire a vû la cinquième génération, ayant été marraine de deux filles de son arriere-petite fille.

VASSY (de), en Basse-Normandie.

Un *Mémoire*, dressé sur titres, que nous attendions, ne nous ayant pas été envoyé à tems, & ne pouvant plus entrer que dans le Supplément, suivant son ordre alphabétique, nous croyons devoir en donner ici un précis.

Cette Maison est connue sous le nom de Vassy, depuis le commencement du XIe siécle. *Guillaume de Jumiéges* & *Oderic Vital* la font descendre de Robert, Archevêque de Rouen, fils de Richard II, cinquieme Duc de Normandie.

Robert, marié avant d'être nommé Archevêque de Rouen, eut de sa femme *Herlüe*, trois fils: — Richard, Raoul & Guillaume.

Richard fut Comte d'Evreux, Grand'Maître, Gouverneur & Connétable de Normandie. Il épousa *Hélene*, veuve de *Roger de Tresny*, dont il eut — Guillaume, mentionné ci-après.

Raoul, second fils de Robert, & d'*Herlüe*, sa femme, fut Seigneur de Vassy; & eut de son épouse *Bazine*, fille de *Richard Flaitel*, un fils, nommé Robert de Vassy, qui mourut sans enfans, & dont la succession, consistant dans les Terres de Noyon, Bavant, Crouan, Vassy, la Forest, &c. revint à Guillaume, Comte d'Evreux, son cousin-germain.

Guillaume, fils de Richard, Comte d'Evreux, ayant hérité de ces Terres, donna à ſon fils Auvray, vers la fin du XIe ſiécle, la Terre de Vassy, dont il lui fit prendre le nom, & celle de la Foreſt, nommée encore aujourd'hui de ſon nom *la Foreſt-Auvray* ou *d'Auvray*. C'eſt dudit Auvray que deſcend en ligne directe la Maiſon de Vassy.

Cette Terre, ſituée dans l'Election de Falaiſe, a été poſſédée, ſans interruption depuis cette époque, par ceux de ſes deſcendans, & l'eſt encore par Meſſire Bruno-Emmanuel-Marie-Esprit, Marquis de Vassy, qui a épouſé, en Septembre 1738, Susanne-Jeanne-Françoise de Vassy, ſa couſine, ſeule & unique héritiere de la branche cadette de la Maiſon de Vassy, qui s'éteint en ſa perſonne. Il a pour ſœur Louise-Nicole de Vassy, mariée 1°. au Marquis *de Renty*, mort ſans enfans; & 2°. à *N... de l'Aubeſpine*, Marquis de Verderonne, mort en 1768.

Le Marquis de Vassy a de ſon mariage: —— 1. Louis-Marie, Comte de Vassy, qui ſuit; —— 2. Claude-Marie-Alexandre, appellé *le Chevalier* de Vassy, né le 1 Juin 1755, qui ſert dans le Régiment de Dragons de Monsieur; —— 3. Marie-Nicole-Louise de Vassy, mariée, le 16 Mai 1758, à *Marie-Eugène Beuves d'Auray*, Marquis de Sainte-Poix; —— 4. & Hélene-Henriette, mariée, le 6 Août 1763, à *Eléonor-Claude de Carbonnel*, Comte de Caniſy, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi, Compagnie de Luxembourg.

Louis-Marie, Comte de Vassy, né le 21 Juillet 1749, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, & ſecond Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Anglois, a fait ſes preuves devant le Généalogiſte des Ordres du Roi, pour les honneurs de la Cour, en 1772, a été préſenté à Sa Majeſté, & a monté dans ſes Caroſſes au mois de Février 1775. Il a épouſé, le 23 Octobre 1770, *Louis-Henriette de Leſdain-de-Lachalerie*, fille unique & héritiere de feu *Pierre-François de Leſdain*, Chevalier, Seigneur de Lachalerie & autres Terres, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Dragons, mort en 1769, Lieutenant de MM. les Maréchaux de France, & Gouverneur des Ville & Château de Domfront, & de *Marie-Michelle-Françoiſe de Leſdain*, couſine-germaine de ſon pere. *Voyez* Lesdain, *Tome VIII, p. 629 & ſuiv.* de ce Dictionnaire. De ce mariage il y a deux filles vivantes. L'aînée, Marie-Sophie, née le 9 Avril 1773; la cadette, Emilie, née le 12 Mai 1774.

Cette branche de la Maiſon de Vassy, eſt la ſeule qui ſubſiſte aujourd'hui. Ses armes ſont: *d'argent, à trois tourteaux de ſable.* Pour deviſe autour de l'écuſſon: nodos virtute resolvo.

La Maiſon de *la Riviere*, dont eſt le Marquis *de la Riviere*, Colonel en ſecond du Régiment d'Infanterie de la Reine, marié avec la fille du Duc *de Fleury*, eſt auſſi une branche de la Maiſon de Vassy, mais connue, depuis pluſieurs ſiécles, ſous le nom *de la Riviere*, qu'elle a pris en conſervant les armes de Vassy, dont elle tire ſon origine. *Voyez* Riviere (de la) dans ce Volume.

* VAUBAN: Terre & Seigneurie près de Vezelay en Nivernois, qui a été poſſédée par la Maiſon de le Prestre depuis le XVIe ſiécle.

C'eſt ſous la dénomination de *Comté de Vauban*, que la Terre de *Saint-Sernin* en Mâconnois, unie & incorporée à celle de *Boyer*, pour ne faire qu'une ſeule Seigneurie, a été érigée en *Comté*, par Lettres-Patentes de Sa Majeſté, données à Chantilly au mois d'Août 1725, tant en faveur d'Antoine le Prestre, Chevalier, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Grand'Croix de l'Ordre de Saint-Louis, Gouverneur des ville & Château de Béthune, &c. que pour ſes enfans & poſtérité mâle, comme on le va voir au degré XI de la Généalogie que nous allons donner.

Suivant les titres fournis pour les preuves faites à Malte en faveur de Pierre-François le Prestre-de-Vauban, reçu, de minorité, Chevalier dudit Ordre en 1758, cette Maiſon remonte ſa filiation à

I. Jean le Prestre, demeurant à Bréſouges, qualifié *Miles*, Chevalier, dans

un traité fait, en 1357, avec noble *Guillaume de Volpiliere*, où ſont mentionnés ſes enfans : — PIERRE, qui ſuit ; — & ROBERT, dont on ne connoît que le nom.

II. PIERRE LE PRESTRE, qualifié *Damoiſeau*, établi à Bréſouges, eut pour enfans : —— JEAN, qui ſuit ; —— & PIERRE LE PRESTRE, qu'il émancipa le Samedi après la Fête Saint-André 1388.

III. JEAN LE PRESTRE, II. du nom, auſſi *Damoiſeau*, teſta le 31 Mai 1426, devant *Jean Fragny*, Notaire-Juré de la Cour-Ruau, fit pluſieurs legs pieux, fonda une Meſſe annuelle pour le repos de l'ame de PIERRE LE PRESTRE, ſon pere ; & déclare avoir reçu la dot de la femme de ſon fils aîné qu'il y nomme. Ses enfans furent : —— 1. ETIENNE, qui ſuit ; — 2. PIERRE, légué par ſon pere, marié à *Anne Dauphine* ; — 3. autre PIERRE, Religieux, auquel ſon pere légua une ſomme pendant ſa vie ſeulement ; — 4. & ANNE, morte ſans alliance.

IV. ETIENNE LE PRESTRE, Ecuyer, renonça, avec Demoiſelle *Philippotte Téniſſot*, ſon épouſe, le 8 Juillet 1441, à un appel fait au Parlement, & paya, pour cet effet, 60 ſols pariſis. De leur mariage vint :

V. JEAN LE PRESTRE, III. du nom, Ecuyer, qui ſe maria, par contrat du 26 Janvier 1459, paſſé devant *Texier* & *Bonshommes*, Notaires de Moulins-Engilbert en Nivernois, à Demoiſelle *Jeanne de Faye*, fille de *Jacques de Faye*, Ecuyer ; & reçut, le 3 Décembre 1491, pour M. le Comte *de Nevers*, d'Eu, de Réthel & d'Auxerre, foi & hommage, au nom de ſa femme & de ſes enfans, à cauſe du fief de Montrotz. Il eut de ſon mariage : —— 1. THIÉBAULD, qui ſuit ; —— 2. JACQUES, mort ſans poſtérité ; —— 3. & MARIE, femme de *Jean Thizac*, Ecuyer.

VI. THIÉBAULD LE PRESTRE, Ecuyer, fit ſon teſtament à Nevers le 11 Août 1513, par lequel il fonda une Meſſe perpétuelle en l'Egliſe de Bazoches, pour le repos de l'ame de feu Demoiſelle *Jeanne de Faye*, ſa mere, & de ſes prédéceſſeurs, & y rappelle Demoiſelle *Héliette de Fraſnay*, ſa femme, laquelle ſe remaria à *Pierre de Damvord*, Ecuyer. Elle eut de ſon premier mari : —— 1. EMERY, qui ſuit ; — 2. JEAN, Docteur de Sorbonne, Grand-Vicaire & Archidiacre de Châlons en Champagne, dont il eſt parlé dans l'*Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, *Tome VII*, *p.* 654, à l'article d'EMERY, ſon frere, par lequel le P. *Anſelme* a commencé la Généalogie de cette Maiſon, mais qui eſt défectueuſe, faute de renſeignemens ; — 3. & JACQUES, mort ſans poſtérité.

VII. EMERY LE PRESTRE, Ecuyer, Seigneur de Vauban & de Champignolles, tranſigea, le 20 Mars 1518, avec ſa mere, alors remariée, touchant quelques effets immobiliers dépendans de la ſucceſſion de feu THIÉBAULD LE PRESTRE, Ecuyer, ſon pere. Il étoit mort en 1571, & avoit épouſé *Françoiſe de Veſle*, fille de *Léonard de Veſle*, & de *Jacqueline Foulé*. Elle étoit remariée, en 1591, à *Albert de Mariglier*. De ſon premier lit naquirent : — JACQUES, qui ſuit ; — & HUGUES, vivant en 1591.

VIII. JACQUES LE PRESTRE, Ecuyer, Seigneur de Vauban & de Champignolles, ſervit ſous le Prince *de Conti*, avec la Nobleſſe du Nivernois, en 1595 ; fit foi & hommage de ſa Terre de Vauban au Duc *de Nevers* ; partagea, le 23 Janvier 1631, ceux de ſes enfans qui ne l'avoient pas été ; & mourut âgé de 96 ans. Le P. *Anſelme* ne lui donne qu'une femme, qui eſt la ſeconde ; mais il avoit été marié deux fois, 1°. par contrat du 16 Juin 1571, paſſé devant *Taboureau*, Notaire & Tabellion en la ville & Gouvernement de la Rochelle, avec Demoiſelle *Charlotte Arnaud*, fille de *Claude Arnaud*, Conſeiller de la Reine JEANNE DE NAVARRE ; & 2°. par contrat du 29 Octobre 1591, à Demoiſelle *Françoiſe de la Perriere*, fille de *Louis de la Perriere*, Ecuyer, Seigneur de Bazoches, Moulinot, Mouſſy, &c. Du premier lit il eut : — 1. PAUL, qui ſuit ; & du ſecond : — 2. URBAIN, auteur de la ſeconde branche, rapportée ci-après ; — 3. GABRIEL, tué à la bataille d'Audencourt, étant Officier au Régiment de Rambures ; — 4. JACQUES, dit *le Jeune*, marié, le 19 Juillet 1626, à *Françoiſe Sauvage*, fille de *Louis*, Seigneur de Montbaron, & d'*Emée de Lanvaux*, dont deux filles : — MADELENE LE PRESTRE, morte ſans hoirs ; — & LOUISE, Dame

en partie de Montbaron, femme d'*Edme de la Courcelle*, Seigneur de Bailly & de Percey, Aide-Major-Général de l'armée d'Italie; — 5, 6, 7 & 8. Madelene, Claude, Nicole & Jeanne le Prestre, toutes quatre mariées, & mortes ſans poſtérité.

IX. Paul le Prestre, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Vauban, dont il rendit foi & hommage au Roi, le 12 Août 1633, devant les Préſidens Tréſoriers de France en Bourgogne, mourut, en 1635, au Bourg de la Ratiere, près Réthel, au retour de la campagne faite par l'arriere-ban de la Nobleſſe de Nivernois. Il avoit épouſé, par contrat du 3 Novembre 1624, paſſé devant *Connétable*, Notaire Royal héréditaire au Bailliage de Lorme, Demoiſelle *Urbaine de Roumier*, fille de feu *Sébaſtien de Roumier*, Ecuyer, Seigneur de Court, & de *Jeanne de Reignaud*. Elle étoit veuve de *Claude d'Oſnay*, Baron d'Eſpiry. De ſon ſecond mariage elle eut: — 1. Paul, qui ſuit; — 2. Pierre, Seigneur d'Eſtevaux, Capitaine de Cavalerie au Régiment de la Reine, marié, par contrat du 5 Décembre 1661, à *Françoiſe du Creſt*, fille de *Charles du Creſt*, Seigneur de Montarmin, & de *Jeanne de Meran*, dont deux garçons & une fille, ſçavoir: —— Jean le Prestre, mort Capitaine au Régiment de Beaujolois; — René, Seigneur d'Eſtevaux, mort Capitaine audit Régiment; — & Françoise, mariée à *Jacques des Jours*, Seigneur de Mazille, Maréchal des Logis des Gendarmes de la Garde; —— 3. & Antoinette, morte ſans alliance.

X. Paul le Prestre, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Vauban, de Champignolles, le Mériſſard, &c. partagea avec ſes freres & ſœur le 25 Octobre 1656, & rendit foi & hommage de ſes Terres le dernier Juin 1672. Il avoit été nommé, par le Roi, Major de la Citadelle de Lille en 1650, & avoit épouſé, par contrat du 15 Mai de ladite année, paſſé devant *Trubert*, Notaire Royal au Bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, Demoiſelle *Anne de Gueſdin*, fille de feu *Charles*, Ecuyer, Seigneur de la Montagne, & de Dame *Jeanne Pathouot*. Leurs enfans furent: — 1. Paul, Capitaine au Régiment de Champagne & Ingénieur, tué au ſiége d'Aire en 1676; —— 2. Antoine, qui ſuit; —— 3. Louis, Abbé Commendataire des Abbayes de Belleville & de Brantôme, mort le 13 Mai 1717; —— 4. Edme, Capitaine au Régiment de Navarre, & Ingénieur, tué au ſiége de Cambray ſur la brêche en 1677; — 5 & 6. Louise & Marie, Religieuſes Urſulines à Auxerre.

XI. Antoine le Prestre, Chevalier, Comte de Vauban, de Buſſeuil, de Boyer, &c. connu ſous le nom *du Puy-Vauban*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Grand'Croix de l'Ordre de Saint-Louis, Gouverneur de Béthune, Ingénieur-Général, ayant la direction des Places de la Province d'Artois, &c. fut (ſuivant la *Chronologie Hiſtorique Militaire* de M. *Pinard*, *in*-4°. *Tome IV*, *p.* 562 *& ſuiv.*) d'abord Lieutenant de Cavalerie le 3 Mars 1672, fit toute la campagne dans l'armée du Maréchal *de Turenne*; eut une Lieutenance au Régiment de Normandie en 1673; ſervit, avec ce Régiment, ſous M. *de Luxembourg*; fut reçu Ingénieur à la fin de cette année; marcha, en cette qualité, à la conquête de la Franche-Comté en 1674; fut bleſſé au ſiége de Beſançon de deux coups de feu; ſervit dans tous les ſiéges dont M. de Vauban eut la direction, l'accompagna dans la viſite des Places du Royaume; ſe trouva au ſiége de Courtray en 1683, où il fut bleſſé d'un coup de fuſil à la main; en 1688, au ſiége & à la priſe de Philiſbourg, de Manheim, de Franckendal; de Mons en 1691; des ville & Château de Namur, & au combat de Steinkerque en 1692; fut fait Brigadier le 30 Mars 1693; ſe trouva à la bataille de Nerwinde & au ſiége de Charleroi, la même année; fut nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis le 12 Mars 1694; ſervit au ſiége d'Ath en 1697, où il fut bleſſé; fait Maréchal-de-Camp le 29 Janvier 1702, ſervit à la défenſe de Keiſerſwert; l'année ſuivante au ſiége & à la priſe de Briſack & de Landau, & à la bataille de Spire; eut le Gouvernement de Béthune le 17 Septembre 1704; fut nommé Lieutenant-Général des Armées du Roi, le 26 Octobre ſuivant; entra dans Lille en 1708, contribua à la belle défenſe que fit le Maréchal *de Boufflers*; fut attaqué lui-même dans Béthune, médiocre Place, mal munie, dont il ſoutint le

ſiége, avec une foible garniſon, pendant 42 jours; & obtint une capitulation honorable; eut la permiſſion, le 16 Décembre ſuivant, de porter la Grand'-Croix de Saint-Louis, en attendant une place vacante, & la direction en chef du ſiége de Barcelone, ſous le Maréchal *de Barwick;* y reçut un coup de fuſil au travers du corps; &, à la mort du Maréchal *de Roſen*, le Roi, le 10 Août 1715, le créa Grand'Croix de l'Ordre de Saint-Louis. C'eſt en conſidération de ſes ſervices pendant 52 ans, que Sa Majeſté, comme nous l'avons dit ci-devant, érigea les Terres de *Saint-Sernin* & de *Boyer* en *Comté*, ſous la dénomination de *Comté de Vauban*, pour lui, ſes enfans & poſtérité mâle. Il s'étoit trouvé à 44 attaques ou défenſes de Places, & avoit reçu 16 bleſſures, lorſqu'il ſe retira à Béthune, où il eſt mort le 10 Avril 1731, âgé de 77 ans. Son corps a été inhumé dans l'Egliſe des Capucins de Béthune, où on lui a dreſſé une épitaphe ſur un marbre blanc. Il avoit épouſé, par contrat des 25 & 26 Février 1699, paſſé devant *Langlois* & ſon Confrere, Notaires au Châtelet de Paris, *Anne-Henriette de Buſſeuil*, Dame de Saint-Sernin & de la Baſtie, fille de feu *François-Gabriel de Buſſeuil*, Chevalier, Comte de Saint-Sernin, &c. & de *Marie-Anne de Court*, dont :

1. Jacques-Philippe-Sébastien le Prestre, Chevalier, Comte de Vauban, Lieutenant-Général des Armées du Roi. Il fut d'abord Lieutenant reformé au Régiment du Roi, le 13 Avril 1717, Lieutenant en ſecond le 22 Février 1718; & nommé Lieutenant le 25 Avril 1719; ſervit au camp de Montreuil au mois de Septembre 1722; eut Commiſſion de Capitaine le 2 Octobre ſuivant, & une Compagnie le 9 Novembre 1723, qu'il commanda au camp de la Moſelle en 1727; obtint un Guidon de la Compagnie des Gendarmes d'Orléans, avec rang de Lieutenant-Colonel de Cavalerie, le 3 Février 1730; ſervit au ſiége de Kell en 1733; eut l'Enſeigne de la Compagnie des Gendarmes de Flandres le 1 Janvier 1734; ſe trouva à l'attaque des lignes d'Etlingen & au ſiége de Philiſbourg; obtint, le 25 Novembre ſuivant, une Commiſſion avec rang de Meſtre-de-Camp de Cavalerie; ſe trouva, en 1735, à l'affaire de Clauſen; fut fait Sous-Lieutenant des Chevaux-Légers de la Reine le 21 Février 1740; marcha, au mois d'Août 1741, avec la Gendarmerie en Weſtphalie; paſſa, au mois d'Août 1742, ſur les frontieres de Bohême & de Baviere, ſous les ordres du Maréchal *de Maillebois;* ſe trouva à pluſieurs actions au ſecours de Braunau; rentra en France, au mois de Janvier 1743, avec la Gendarmerie, & alla rejoindre, au mois de Juillet, l'armée du Rhin, commandée par le Maréchal *de Noailles;* contribua, en 1744, à la repriſe de Weiſſembourg & des lignes de la Loutre; fut fait Brigadier le 13 Août; employé à l'armée de Flandres en 1745, 46 & 1747; ſe trouva à la bataille de Fontenoy, aux ſiéges des villes & Citadelles de Tournay, d'Oudenarde, de Dendermonde & d'Ath en 1745; à la bataille de Roçoux en 1746, & à celle de Lawfeld en 1747. Il fut fait Maréchal-de-Camp le 1 Janvier 1748, & employé à l'armée des Pays-Bas, depuis le 1 Mai juſqu'au 15 Juin. Dans la campagne de 1757, il s'eſt trouvé à la bataille d'Haſtenbeck, à la conquête du Landgraviat de Heſſe & de l'Electorat d'Hanovre. De retour en France, il a été nommé Lieutenant-Général des Armées du Roi le 1 Mai 1758, & eſt mort le 14 Juin 1760, âgé de 64 ans. Ces ſervices ſont extraits de la *Chronologie Hiſtorique Militaire* de M. *Pinard*, *Tome V*, *p. 589 & ſuiv.* Il avoit épouſé Demoiſelle *Anne-Joſephe de la Queuille-de-Châteaugay*, fille d'*Anne-Gilbert*, Chevalier, Marquis de Châteaugay, Gouverneur de Bourbon-Lancy, &c. & de *Marie-Joſephine d'Amanzé*. Elle eſt morte le 19 Avril 1776, au Château de Vauban, âgée de 63 ans, ſans poſtérité; —— 2. Louis-Gabriel, qui ſuit; —— 3. & Louise le Prestre-de-Vauban, Abbeſſe de Port-Royal à Paris, morte en 1769.

XII. Louis-Gabriel le Prestre, Chevalier, Marquis de Vauban, Seigneur de Magny, Cublize, Saint-Vincent, Rauchal, Goudras, Graudris en Beaujolois, & de la Baſtie en Mâconnois, Gouverneur de la ville de Châtillon en Breſſe, a été ſucceſſivement Lieutenant reformé à la ſuite du Régiment du Roi en 1720, Enſeigne de la Colonelle audit Régiment le 10 Mars 1723; Capitaine par Commiſſion

miſſion du 27 Septembre 1732; Capitaine titulaire au même Régiment le 7 Septembre 1733, Chevalier de Saint-Louis le 17 Août 1738, Gouverneur de Châtillon-lès-Dombes le 9 Novembre 1745; Capitaine de Grenadiers audit Régiment du Roi le 8 Novembre 1747; Colonel d'Infanterie le 6 Janvier 1748; Commandant de Bataillon au même Régiment en 1755, & Brigadier des Armées du Roi en 1759. Il s'eſt trouvé à 14 ſiéges, 5 batailles & trois combats, & eſt mort le 22 Mai 1760. *Voyez* le détail de ſes ſervices dans l'Hiſtoire du Régiment du Roi par M. *Roucelle*. Le Marquis *de Vauban* avoit épouſé, par contrat paſſé le 25 Février 1753, devant *Caillard*, Notaire Royal de Saint-Julien-ſur-Veyte en Breſſe, Demoiſelle *Marie-Claudine-Simonne de Beaurepaire*, fille de Meſſire *Jacques*, Marquis *de Beaurepaire*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, de Vincelles, Salienard, Varey, Chaudé, Brandon, &c. & de feu *Huguette de la Coſte*, dont: — 1. JACQUES-ANNE-JOSEPH, qui ſuit; — 2. PIERRE-FRANÇOIS LE PRESTRE-DE-VAUBAN, né le 13 Août 1757, reçu Chevalier de Malte de minorité le 4 Mars 1758, Sous-Lieutenant au Régiment de Picardie; — 3. & JEAN-BATISTE, appellé *le Vicomte de Vauban*, né le 12 Septembre 1758, Gouverneur de Châtillon-lès-Dombes, par ſucceſſion de feu LOUIS-GABRIEL LE PRESTRE, ſon pere, & Officier à la ſuite du Régiment de Chartres, Dragons.

XIII. JACQUES-ANNE-JOSEPH LE PRESTRE, Chevalier, Comte de Vauban, né le 9 Mars 1754, Sous-Lieutenant de Gendarmerie, & Chambellan de M. le Duc D'ORLÉANS, a épouſé, le 20 Juin 1775, Demoiſelle *Henriette de Puget-de-Barbantane*, fille de *Joſeph-Pierre-Balthaſard-Hilaire de Puget*, Marquis de Barbantane, & de *Charlotte-Françoiſe-Eliſabeth-Catherine du Meſnildot-de-Vierville*.

Seconde Branche, éteinte.

IX. URBAIN LE PRESTRE, Ecuyer, fils de JACQUES, & de *Françoiſe de la Perriere*, ſa ſeconde femme, reçut 14 bleſſures à la guerre, dont il mourut chez ſon fils. Il avoit épouſé, par contrat du 3 Mars 1630, *Edmée de Carmignolles*, fille de *Jean de Carmignolles*, Ecuyer, & de *Françoiſe Prevoſt*, dont: — SÉBASTIEN, qui ſuit; — & CHARLOTTE, morte ſans alliance.

X. SÉBASTIEN LE PRESTRE, Seigneur de Vauban (par l'acquiſition qu'il en fit de PAUL LE PRESTRE, ſon couſin-germain), de Bazoches, Pierre-Pertuis, Pouilly, la Chaume & d'Eſpiry, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. né le 1 Mai 1633, entra d'abord cadet au Régiment de Condé en 1651, fit ſes deux premieres campagnes ſous le Prince *de Condé*, alors attaché aux Eſpagnols. Son génie & ſon talent pour les fortifications porterent ce Prince à l'employer à celles de Clermont en Lorraine en 1652. Il ſervit, la même année, au ſiége de Sainte-Menehould, y fit quelques logemens, &, pendant l'aſſaut, paſſa la riviere à la nage ſous le feu des ennemis. Fait priſonnier par un parti François, en 1653, & engagé, par le Cardinal *Mazarin*, au ſervice du Roi, il eut une Lieutenance au Régiment de Bourgogne; ſervit, la même année, d'Ingénieur en ſecond, ſous le Chevalier *de Clerville*, au ſiége de Sainte-Menehould, que le Roi prit le 26 Novembre; & VAUBAN fut chargé d'en faire réparer les fortifications. Il fit encore les fonctions d'Ingénieur au ſiége de Stenay, pris le 6 Août 1654, où il fut dangereuſement bleſſé; marcha enſuite au ſiége de Clermont, qui ſe rendit le 24 Novembre; fut fait Ingénieur par Brevet le 3 Mai 1655; ſervit aux ſiéges & à la priſe de Landrecie le 14 Juillet, de Condé le 18 Août, & de Saint-Guilain le 25; fut fait Capitaine au Régiment de la Ferté, Infanterie, en 1656; ſervit au ſiége de Valenciennes, levé par les François le 16 Juillet, y reçut une bleſſure conſidérable; au ſiége de Montmédi, rendu le 6 Août 1657, où il reçut trois bleſſures; conduiſit en chef les ſiéges de Gravelines, rendu le 30 Août 1658, d'Oudenarde le 9 Septembre, d'Ypres le 26; devint Lieutenant-Colonel du Régiment de la Ferté en 1662, dont il ſe démit le 24 Octobre 1663, ayant obtenu une Compagnie au Régiment de Picardie; fortifia Charleroi en 1667; reçut au ſiége de Douay un

coup de mouſquet à la joue, dont il porta toujours la marque; obligea Lille de ſe rendre après 9 jours de tranchée ouverte; eut du Roi, en récompenſe, une gratification conſidérable, & une Lieutenance dans le Régiment des Gardes, le 2. Septembre; conſtruiſit, en 1668, la Citadelle de Lille, dont Louis XIV lui donna le Gouvernement par Proviſions du 3 Juin. Pendant la paix il alla en Piémont, & donna des deſſins pour Verue, Verceil & Turin au Duc *de Savoie*, qui lui fit préſent de ſon portrait enrichi de diamans.

Durant la guerre, qui commença en 1672, il accompagna toujours le Roi, conduiſit tous les ſiéges importans; fit réparer & fortifier toutes les Places priſes, viſita toutes les frontieres; fit auſſi fortifier les parties expoſées, ſe tranſporta ſucceſſivement dans toutes les armées, & alla, lorſqu'il fut néceſſaire, d'une extrêmité du Royaume à l'autre; ſe ſervit, pour la premiere fois, des Paralleles & des Places d'armes, au ſiége de Maſtricht, en 1673; fut bleſſé à celui d'Aire en 1676; fut fait Brigadier le 30 Août 1674, Maréchal-de-Camp le 3 Août 1676, Commiſſaire-Général des fortifications de France le 4 Janvier 1678, Gouverneur de Douay le 24 Décembre 1680; fit, pendant la paix, conſtruire le Fort de Dunkerque; fortifia, en 1681, Caſal & Straſbourg; dirigea lui-même l'exécution difficile des Ecluſes pour la navigation de la Bruche; & démis du Gouvernement de Douay en 1683, il eut celui de la Citadelle de Lille, que le Roi lui rendit le 12 Janvier 1684, & qu'il garda juſqu'à ſa mort. Il conduiſit la même année, le ſiége de Luxembourg qu'il força de ſe rendre. Après la trêve conclue à Ratisbonne le 15 Août, laquelle pacifia l'Europe, M. DE VAUBAN, pendant cette paix, fit conſtruire l'aqueduc de Maintenon, perfectionna le canal de communication des deux Mers; fortifia Mont-Royal & Landau. Etant nommé Lieutenant-Général des Armées du Roi le 24 Août 1688, & employé en cette qualité, le 16 Septembre, dans l'armée de MONSEIGNEUR, il conduiſit le ſiége de Philisbourg, qui ſe rendit, après 24 jours de tranchée ouverte, le 29 Octobre, ceux de Manheim pris le 11 Novembre, & de Frankendal, qui ouvrit ſes portes le 18. En récompenſe de ces importans ſervices, le Roi lui accorda quatre piéces de canon, à prendre dans les Arſenaux de ces trois Places, pour mettre en ſon Château de Bazoches. Il commanda enſuite à Ypres, Dunkerque & à Bergues, par Commiſſion du 9 Mai 1689; fortifia Ypres en 1690; dirigea le ſiége de Mons, qui ſe rendit, après 16 jours de tranchée ouverte, le 9 Avril 1691, celui de Namur, rendu le 16 Juin 1692, & de la Citadelle priſe le 30; fut nommé Grand'Croix de l'Ordre de Saint-Louis le 8 Mai 1693, conduiſit le ſiége de Charleroi; fut employé en Bretagne le 28 Avril 1694, & défendit les côtes contre les ennemis. Les Anglois ayant doublé l'Iſle d'Oueſſan le 16 Juin ſuivant, ils entrerent dans la baye de Camaret avec 36 vaiſſeaux de guerre, 12 galiotes à bombes & 80 petits bâtimens, qui débarquerent 900 hommes; mais le 18 on les renverſa, & étant pourſuivis juſques dans leurs chaloupes, ils laiſſerent ſur la place 400 morts, 548 hommes furent faits priſonniers, non compris 40 Officiers. Leurs chaloupes échouerent & ils perdirent 5 de leurs bâtimens. Après cette expédition le Comte DE VAUBAN alla commander à Breſt & ſur les côtes, par Pouvoir du 20 Mars 1695; & dirigea, en 1697, ſous le Maréchal *de Catinat*, le ſiége d'Ath, où il ſe ſervit, pour la premiere fois, des trois Paralleles, nouveau ſyſtême de ſon invention, pour contenir les ſorties d'une forte garniſon, & il y fut bleſſé. En 1699, l'Académie Royale des Sciences le reçut au nombre des Académiciens honoraires. Il fut nommé Maréchal de France le 14 Janvier 1703, dont il prêta ſerment le dernier Mars; alla commander l'armée d'Allemagne avec le Maréchal *de Tallart*, ſous M. le Duc *de Bourgogne*; conduiſit les travaux au ſiége de Briſack, qui ſe rendit après 13 jours de tranchée ouverte; & fut nommé Chevalier des Ordres le 2 Janvier 1705. Après la perte de la bataille de Ramillies par les François, le 22 Mai 1706, ayant eu pouvoir, le 2 Juin ſuivant, d'aller commander à Dunkerque & ſur les Côtes maritimes, il ſe rendit dans cette Place le 20 du courant; fit conſtruire un camp retranché entre Dunkerque & Bergues, qui eut obligé les ennemis, s'ils euſſent voulu faire le ſiége de cette Place, d'inveſtir Bergues & leur camp; ce qui fit échouer leur deſſein

Addition à la page 747. du Tome XII.

Après Vauban.

Vaubecourt. Le Roi a nommé le 21. Février 1779, Commandeur de l'ordre de St Lou
dans le service de terre, le Marquis de Vaubecourt, et l'a reçu le 24. Gazette de fr. N°. 17. du
Vendredy 26. fév.r 1779.

ſur Dunkerque. Enfin après tant d'exploits & de travaux, pendant plus de 60 ans d'une guerre preſque continuelle, ce grand homme mourut en ſon Château de Bazoches le 30 Mars 1707, dans la 74ᵉ année de ſon âge, avec la juſte réputation d'avoir poſſédé, dans un degré éminent, la ſcience de l'attaque & de la défenſe des Places. Il en fortifia 300 anciennes, en conſtruiſit 33 nouvelles, eut la direction en chef de 53 ſiéges, en conduiſit 30 ſous les yeux du Roi, de MONSEIGNEUR & de M. le Duc *de Bourgogne*. Voilà le précis des exploits de ce Maréchal, rapportés d'après l'Auteur de la Chronologie hiſtorique Militaire, *Tome III, p. 126 & ſuiv.*

Le Maréchal DE VAUBAN avoit épouſé, le 25 Mars 1660, *Jeanne d'Oſnay*, Dame d'Eſpiry, morte au Château de Bazoches en Bourgogne au mois de Juin 1705, fille de *Claude d'Oſnay*, & d'*Urbaine de Rouvier*, dont deux filles, ſçavoir : — CHARLOTTE LE PRESTRE, Dame d'Eſpiry, morte, mariée, par contrat du 15 Novembre 1679, à *Jacques de Meſgrigny*, Comte de Villebertin, fils de *Nicolas*, Sous-Lieutenant des Gendarmes de la Reine, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & d'*Edmée-Georgette de Regnier ;* — & JEANNE-FRANÇOISE LE PRESTRE-DE-VAUBAN, mariée, au mois de Janvier 1691, à *Louis Bernin-de-Valentiné*, Marquis d'Uſſé, Receveur-Général des Finances de Tours, & enſuite Contrôleur-Général de la Maiſon du Roi, fils de *Louis Bernin*, Seigneur de Valentiné, & de *Catherine Coudreau*. Elle eſt morte le 14 Novembre 1713, laiſſant poſtérité.

Les armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même, 2 & 1, & un croiſſant d'argent mis en chef.*

* VAUCHETAIN ou VAUSTIN : Seigneurie, avec titre de *Vicomté*, dans la paroiſſe de Pars en Soiſſonnois.

Elle fut vendue, le 5 Septembre 1620, par Meſſire *Jacques de Boſſu*, Seigneur de Longueval, à Meſſire *Jacques Touſtain-de-Fronteboſc*, Seigneur des Freſnes, du Fan, &c. dont le fils, *Nicolas-Philippe de Touſtain*, Baron de Carency, la revendit, le 14 Octobre 1658, à *Charles Blondi*, Ecuyer, Seigneur de Couraville. M. *des Foſſés*, Gentilhomme de Picardie, eſt aujourd'hui (1773) poſſeſſeur de cette Terre, & Vicomte de Vauſtin.

Nous avons parlé, au mot *Carency*, de l'érection de cette Terre pour les Vicomtes de Vauchetain, du nom *de Touſtain*. Nous obſerverons encore ici que depuis le Xᵉ ſiécle, tant par acquiſition que par hérédité, *Carency* a été poſſédé ſucceſſivement par les Maiſons de *Bethune*, *Cayeux*, *Condé-Bailleul*, BOURBON, *d'Eſcars*, *Ligne-Aremberg*, *Béthencourt*, *Touſtain-Fronteboſc*, *Dreux-Nancré*, *Montmorency-Logny*, & que les Ducs de la Vauguyon & de Saint-Mégrin, de la Maiſon de *Quelen*, ont auſſi été titrés *Princes de Carency*, comme deſcendus par *Marie de Stuer-de-Cauſſade*, de *Diane d'Eſcars*, petite-fille d'ISABEAU DE BOURBON, repréſentans par-là, d'aînés en aînés, les anciens Princes DE BOURBON-CARENCY.

VAULTIER : Famille originaire du Côtentin, en Baſſe-Normandie, Diocèſe de Coutances, aujourd'hui établie au pays de Caux.

Elle deſcend de ROGER VAULTIER, annobli pour ſervices en 1457 : c'eſt ce qu'on voit dans les Regiſtres de la Chambre des Comptes de Paris ; mais à cauſe des guerres qui, dans ce tems-là, ont déſolé cette Province, & cauſé la perte des titres de nombre de Familles, nous ne pouvons donner la filiation ſuivie de celle-ci que depuis

GILLES VAULTIER, Ecuyer, Sieur de la Granderie, demeurant en la paroiſſe de Remilly, qui épouſa Demoiſelle *Françoiſe Davy*, comme il eſt prouvé par le contrat de mariage de PIERRE, leur fils aîné. Il y eut des procédures & Sentences aux Plaids de la Vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, entre noble homme *Jacques le Marquetel*, Sieur de Montfort, & ledit GILLES VAULTIER, Ecuyer, Sieur de la Granderie, aux fins de la reconnoiſſance de quelques parties de rente, en date des 21 Octobre & 23 Décembre 1588, & 27 Janvier 1589. Ayant

comparu, le dernier Juillet de ladite année 1589, devant *Guillaume le Valois*, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général Civil & Criminel de M. le Bailli de Côtentin, en la Vicomté de Coutances & Siége Préſidial établi audit lieu, à l'appel judiciairement fait par noble Seigneur *Hervé de Longaunay*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de ſa Chambre, Capitaine de 50 hommes d'armes de ſes Ordonnances, & l'un de ſes Lieutenans-Généraux en Normandie, en la préſence du Procureur du Roi, des *Gentilshommes* & *perſonnes nobles* dudit Bailliage de Côtentin, ſuivant les aſſignations à eux données pour pourvoir aux affaires urgentes concernant le ſervice du Roi, ledit GILLES VAULTIER, Ecuyer, eut acte de ſa préſentation, & fut diſpenſé de faire ſervice en perſonne, & de toutes taxes & contributions en deniers, tant à cauſe de ſes infirmités & de ſon grand âge, ayant alors plus de 70 ans, que parce que PIERRE VAULTIER, Ecuyer, ſon fils aîné, étoit au ſervice du Roi. Le Comte *de Thorigny*, Capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances du Roi, & l'un de ſes Lieutenans-Généraux en Normandie, donna un Brevet de ſauve-garde à tous Capitaines & Chefs de gens de guerre tant d'Infanterie que de Cavalerie, en faveur des Maiſons, biens, perſonne & famille de GILLES VAULTIER, Ecuyer, Sieur de la Granderie, ſitués dans la paroiſſe de Remilly, en conſidération, y eſt-il dit, *qu'il eſt bon ſujet du Roi, & que ſon fils eſt à ſon ſervice.* Cet acte fut donné à Saint-Lo le 15 Juin 1590. GILLES VAULTIER ne vivoit plus le 1 Novembre 1593, & eut de ladite *Françoiſe Davy*, ſon épouſe : — PIERRE, qui ſuit ; — & GILLES VAULTIER, Ecuyer, Sieur de la Ricardiere, qui ſe maria, & n'eut ſeulement qu'une fille & héritiere, FRANÇOISE VAULTIER, mariée à *Jean-Jacques de la Coudre*, Ecuyer, Sieur de la Vantiniere.

PIERRE VAULTIER, Ecuyer, Sieur de la Granderie, ſervit quelque tems, & épouſa, par traité de mariage du 1 Novembre 1593, Demoiſelle *Jacqueline Matinel*, fille de noble homme *Jean Matinel*, Sieur de Saint-Martin en Percy, & de Demoiſelle *Catherine le Canu.* Cet acte fut reconnu devant *Guillaume le Roux*, Ecuyer, Seigneur de Camron & de Languerie, Vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin le 9 Mars 1595. Il y eut Sentence rendue le 15 Novembre 1597, par le Lieutenant-Général de Saint-Sauveur-Lendelin, au ſujet d'un procès réſultant de demande faite d'une ſomme de 20 écus ſol, par noble homme *Jacques le Marquetel* audit PIERRE VAULTIER, Ecuyer, Sieur de la Granderie, héritier de GILLES VAULTIER, Ecuyer, ſon pere. PIERRE eut de ſon mariage : —— 1. GILLES, qui ſuit ; — 2. JEAN VAULTIER, Ecuyer, Sieur Deſmareſq & de la Granderie, mort ſans enfans de ſon mariage contracté, par acte du 1 Décembre 1649, paſſé devant *Foſſey* & *Ferment*, Tabellions Royaux en la Vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, avec Demoiſelle *Marie de Meſnileury*, fille de noble Seigneur *Philippe de Meſnileury*, & de noble Dame *Jeanne Hüe ;* — 3. & CATHERINE VAULTIER, mariée, par contrat du 23 Janvier 1635, paſſé devant *le Pourry* & *le Paulmier*, Tabellions à Coutances, à *René le Gaſcoin*, Ecuyer, Sieur de la Motte, fils & héritier de *Pierre le Gaſcoin*, Ecuyer, Sieur de la Halle, & de *Jacqueline d'Eſcajeul.*

GILLES VAULTIER, II. du nom, Ecuyer, Sieur des Eſſards, épouſa, par contrat du 28 Avril 1650, paſſé devant *Michel Deſplancques*, Tabellion Royal en la Vicomté de Carentan, Demoiſelle *Barbe le Foreſtier*, fille de *Jacques le Foreſtier*, Ecuyer, Seigneur & Patron d'Oſſeville & de Mobec, & de Demoiſelle *Jeanne de Saint-Germain.* Il ne vivoit plus le dernier Novembre 1668, que ſa veuve fit faire une aſſemblée de parens, tant paternels que maternels, pour l'élection d'un tuteur des enfans mineurs ſortis de leur mariage, ſçavoir : —— 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. JEAN-JACQUES, Ecuyer, Sieur des Eſſards & de la Granderie, décédé ſans avoir pris d'alliance ; — 3. & JACQUELINE VAULTIER, mariée, par contrat du 4 Novembre 1673, paſſé devant *Langlois*, Notaire Royal en la Vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, avec *Hervé Sorin*, Ecuyer, Sieur de la Marre, fils de *Robert Sorin*, Ecuyer, Sieur dudit lieu.

JEAN VAULTIER, Ecuyer, Sieur des Eſſards & de la Granderie, épouſa, par contrat ſous ſeing-privé du 10 Août 1695 (dépoſé & reconnu en l'Etude de

addition à la page 749 du Tome XII.

Vaupalliere. Le Marquis de la Vaupalliere, Maréchal de Camp, nommé par le
le 5. Septembre 1778, Commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Gazette de Fr. N.° 73. du
7.bre 1778.

Louis Mauduit, Notaire à Rouen, le 19 dudit mois), noble Demoiſelle *Madelene-Marie-Anne Pavyot*, fille de Meſſire *Jean Pavyot*, Ecuyer, Sieur du Meſnil, Conſeiller en la Grand'Chambre du Parlement de Rouen, & de noble *Madelene du Moucel*. Ils ont eu de leur mariage : — 1. JEAN-HYACINTHE-ALEXANDRE, qui ſuit ; — 2. CHARLES-JACQUES-JOSEPH, appellé *le Chevalier de la Granderie*, décédé en 1733, ſans alliance ; — 3. MARIE-FÉLICITÉ, décédée Religieuſe à Coutances ; — 4. MARIE-JACQUELINE-MARGUERITE, mariée à Meſſire *Charles-François de Campion*, Ecuyer : ils ſont morts l'un & l'autre ; — 5. & BARBE-MADELENE, mariée à M. *de Premareſt*.

JEAN-HYACINTHE-ALEXANDRE VAULTIER-DE-LA-GRANDERIE, Chevalier, Seigneur du Belley, de Lourailles, Seigneur & Patron d'Imbleville, ancien Capitaine au Régiment Dauphin, Infanterie, Chevalier & Penſionnaire de l'Ordre de Saint-Louis, a d'abord été cadet audit Régiment Dauphin en 1725, Enſeigne le 8 Avril 1727, Lieutenant le 17 Juin ſuivant, s'eſt diſtingué en cette qualité au paſſage de la Secchia, où il fut bleſſé très-dangereuſement. Le Maréchal *de Coigny* lui donna à Crémone, le 20 Novembre 1734, un paſſe-port pour retourner en France & s'y rétablir de ſes bleſſures ; & le Roi, en récompenſe, lui accorda, le 9 Janvier 1735, une penſion de 300 livres. Il fut fait Capitaine au Régiment Dauphin le 8 Août de la même année, Chevalier de Saint-Louis le 12 Novembre 1737, auquel Ordre il a été reçu, le 15 dudit mois, par M. *de Ganges*, Commandeur de cet Ordre, alors Gouverneur de l'Hôtel Royal des Invalides ; & Sa Majeſté, en conſidération de ſes ſervices, lui a accordé, le 1 Juillet 1738, une autre penſion de 200 liv. ſur l'Ordre de Saint-Louis. Il a continué de ſervir dans ledit Régiment Dauphin juſqu'en 1746, que les incommodités de ſes bleſſures l'ont obligé de ſe retirer ; & a épouſé, par acte de célébration de mariage en l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Godard de Rouen, le 16 Février 1746, Demoiſelle *Marie-Anne-Madelene de Civille-de-Rames*, fille de feu Meſſire *François-Alphonſe de Civille*, Chevalier, Seigneur Châtelain de Rames, & de feu noble Dame *Marie-Anne Baudry-d'Imbleville*. De ce mariage ſont iſſus : — 1. N... VAULTIER, né à la fin de Novembre 1746, mort au berceau ; — 2. ANDRÉ-ALPHONSE-ALEXANDRE, né le 5 Novembre 1748, décédé le 18 Février 1762 ; — 3. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 4. MARIE-FÉLICITÉ, née le 21 Novembre 1751 ; — 5. ANNE-ANGÉLIQUE, née le 28 Juillet 1753 ; — 6. MADELENE-GENEVIÉVE, née le 9 Novembre 1755 ; — 7. & ALEXANDRINE-ELISABETH, née le 13 Novembre 1757, toutes les quatre non mariées.

FRANÇOIS VAULTIER-DE-LA-GRANDERIE, Chevalier, Sieur du Belley, né le 27 & batiſé le 28 Août 1754, en l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Michel de Henouville, Diocèſe de Rouen, eſt à préſent Sous-Lieutenant au même Régiment Dauphin, Infanterie.

Les armes : *d'or, au vautour eſſorant de ſable*. Supports, *deux lions*. Généalogie redigée ſur les titres originaux qui nous ont été communiqués.

VENANT (DE) : Noble & ancienne Famille de la Province d'Artois.

I. Le premier connu de ce nom eſt JACOB DE VENANT, Seigneur de Laghes ; qui eut pour fils :

II. LOUIS DE VENANT, homme d'armes des Ordonnances du Roi, duquel on ignore auſſi la femme ; mais il laiſſa :

III. PHILIPPE DE VENANT, Ecuyer, Seigneur de Laghes, qui vivoit en 1361, & eut de ſon épouſe *Anne du Boſquet* :

IV. LOUIS DE VENANT, II. du nom, homme d'armes des Ordonnances du Roi, mort au ſervice de PHILIPPE *le Hardi*, Duc de Bourgogne, en 1395. Il avoit épouſé *Béatrix de Harchies*, de laquelle il eut, entr'autres enfans :

V. PHILIPPE DE VENANT, II. du nom, Seigneur de Graincourt, qui épouſa *Catherine*, fille de *Colart Dais*. De leur mariage vint :

VI. GUILLAUME DE VENANT, Seigneur de Graincourt & de Saternault, du chef de ſon ayeul maternel *N... Caudronne*. Il mérita, par ſes ſervices, que l'Empereur CHARLES-QUINT lui fit don des biens ſitués à Rozier & le long de la

Cange, appartenant audit Seigneur. Il laiſſa de *Claudine Boulingies*, ſa femme :

VII. Louis de Venant, III. du nom, Seigneur de Graincourt & de Saternault, qui ſervit en qualité d'homme d'armes dans la Compagnie du Vicomte *de Gand*, & épouſa *Jeanne de Hainault*, fille de *Pierre*, & de *Henriette de Croix*, dont, entr'autres enfans :

VIII. Jean de Venant, Ecuyer, Seigneur de Graincourt, qui épouſa *Jacqueline Binot*, fille de *Martin*, Ecuyer, Seigneur de Wignacourt. De ce mariage naquirent : — 1. Jean, qui ſuit ; — 2. Philippe, Chevalier de Malte, qui eut les Commanderies de Volipes & de Burgos ; fut Ambaſſadeur ordinaire aux Pays-Bas, & extraordinaire vers l'Empereur Rodolphe II, à l'occaſion du décès de l'Impératrice ; & mourut en 1606 ; — 3. Louis, auſſi Chevalier de Malte, qui, après avoir été Crédencier du Grand-Maître, eut le même caractere d'Ambaſſadeur de ſon Ordre aux Pays-Bas, & mourut en 1617. Il eſt inhumé, ainſi que Philippe, ſon frere, dans l'Egliſe de Sainte-Marie-Madelene d'Arras, où ils ſont repréſentés en habit de leur Ordre, avec une épitaphe miſe par les ſoins de Vincent & de Philippe de Venant, leurs neveux ; —— 4. & N... de Venant.

IX. Jean de Venant, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Graincourt, de Saternault & de Canettemont, épouſa *Catherine de Roſa*, fille de Meſſire *Charles de Roſa*, Chevalier, Seigneur de Gouy, dont il eut, entr'autres enfans :

X. Vincent de Venant, Ecuyer, Seigneur de Graincourt, qui épouſa, en 1627, *Marie de Thieulaine*, de laquelle vint :

XI. Dominique-Louis de Venant, Seigneur de Famechon, auquel Louis XIV accorda le titre de *Chevalier*, pour lui & ſes deſcendans mâles, par Lettres-Patentes du mois de Septembre 1664, enregiſtrées en l'Election principale de la Province d'Artois le 9 Avril 1665. Il eut la Seigneurie de Famechon, par ſon mariage conclu avec *Madelene de Bellevalet*, fille de Meſſire *Antoine de Bellevalet*, Chevalier, Seigneur de Famechon, mort Conſeiller d'Etat, dont, entr'autres enfans :

XII. Ignace-Dominique de Venant, Chevalier, Seigneur d'Ivergny, de Famechon & autres lieux, Capitaine dans le Régiment de ce nom. Il obtint du Roi la permiſſion de ſurmonter ſes armes d'une *couronne de cinq fleurons d'or*, par Lettres du mois de Juillet 1698, auſſi enregiſtrées en l'Election principale de la Province d'Artois, le 6 Août ſuivant. De ſon mariage accordé avec *Jeanne-Eliſabeth Quarré*, fille de Meſſire *Philippe Quarré*, Chevalier, Seigneur de Boiry & de Saint-Martin, il laiſſa : — Jean-François-Joseph, qui ſuit ; —— & Louis-Philippe, né le 7 Novembre 1715, dit *l'Abbé de Famechon*, Chanoine de l'Egliſe Cathédrale d'Arras.

XIII. Jean-François-Joseph de Venant, Chevalier, Seigneur d'Ivergny, de Famechon, &c. né en 1711, Marquis de Sainte-Croix, par l'érection de cette Terre en *Marquiſat*, en ſa faveur, par Lettres-Patentes du mois d'Octobre 1744, enregiſtrées au Conſeil Provincial d'Artois, ancien Député de la Nobleſſe de ce pays, a épouſé, en 1734, *Jeanne-Joſephe de Torcy*, fille d'*Adrien-Joſeph de Torcy*, Chevalier, Seigneur de Baudricourt, & petite-niéce du Comte *de Torcy*, Gouverneur de la ville d'Arras, dont : — 1. N... de Venant, mort ſans alliance ; — 2. François-Joseph, qui ſuit ; — 3. Jeanne-Elisabeth, mariée à *Jean-Antoine Cabot-de-Dampmartin*, Chevalier, Seigneur de Cohorgues, Capitaine au Régiment de Limouſin, Infanterie, Commandant pour le Roi en la ville d'Uzès ; — 4. & Julie de Venant, née le 2 Mars 1743, reçue Chanoineſſe du noble Chapitre d'Alix en Lyonnois en 1749, mariée, vers la fin de 1758, à *Jean-Batiſte-Jérôme de Bruny*, Baron de la Tour d'Aigues, Préſident à Mortier au Parlement d'Aix. Elle eſt morte le 10 Septembre 1776.

XIV. François-Joseph de Venant, né le 25 Février 1738, d'abord reçu Chevalier de Malte de minorité, Gouverneur de la ville d'Uzès, & Capitaine d'Infanterie au Régiment du Roi, a obtenu en ſa faveur l'érection des Terres, Seigneuries & Fiefs de Famechon, d'Ivergny, du Refuge, d'Ovancourt & de

la Motte, ſituées en Artois, en *Marquiſat*, par Lettres-Patentes du mois de Mai 1769. *Voyez* IVERGNY. Il eſt mort le 13 Janvier 1773, & avoit épouſé, par contrat du 8 Février 1768, *Henriette de Chaſtelier*, fille de feu *Charles-Joachim de Chaſtelier*, Marquis du Meſnil, Grand'Croix de l'Ordre de Saint-Louis, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Inſpecteur-Général de la Cavalerie & des Dragons, Commandant pour Sa Majeſté en Dauphiné. Elle s'eſt mariée, en ſecondes noces, par contrat du 9 Septembre 1777, avec *Antoine-René*, Chevalier, Vicomte *de Boiſſe*, Colonel en ſecond au Régiment de Picardie, Infanterie. De ſon premier lit elle a un fils, nommé ALEXIS-MARIE-JOSEPH DE VENANT-D'IVERGNY, né le 23 Août 1773.

Les armes, telles qu'elles ſont expliquées dans les Lettres-Patentes du Roi du mois de Mai 1769, & telles qu'elles ont toujours été portées par ceux du nom de VENANT, ſont : *d'or, à la bande componée de ſept pièces de gueules & d'hermines, accompagnée de deux fleurs de lis d'azur ; l'écu ſurmonté d'une couronne ducale ou de cinq fleurons d'or.*

VERDELIN : Maiſon d'ancienne Chevalerie, originaire du Comtat Venaiſſin, établie à Paris & dans le Comminges.

Elle a donné quantité de Chevaliers, Commandeurs & Baillis à l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem & de Malte, depuis le commencement du XVe ſiécle juſqu'à la fin du dernier. En attendant que l'on ait pu raſſembler les anciens titres & époques de cette Maiſon, on va en donner ici (d'après les titres originaux qui nous ont été communiqués) la Généalogie, depuis qu'elle a été ſéparée de la branche qui s'eſt éteinte dans le Comtat, il y a près d'un demi ſiécle, juſqu'à préſent.

I. JEAN & GUINOT DE VERDELIN, freres, vivans en 1450, aſſiſterent au contrat de mariage de *Bernard-Guilhaume de Camplong*, Ecuyer du Cardinal *de Foix*, avec *Annette de Sade*, paſſé au Bourg du Thor, dans le Comtat, le 9 Janvier 1473. JEAN DE VERDELIN eut pour enfans : — 1. EUSTACHE, qui ſuit ; — 2. FRANÇOIS ; — 3. & NICOLE DE VERDELIN, mariée, en 1480, à *Melchior de Guaſt*, Chevalier.

II. EUSTACHE DE VERDELIN paſſa un accord & tranſaction avec *Jean de Saudon*, Ecuyer, devant *Jacques de Saint-Antoine*, Notaire du Bourg du Thor, le 27 Avril 1490. Il fit donation de pluſieurs fiefs & rentes, dans le lieu du Thor, à l'Abbé & aux Religieux de Notre-Dame de Senanque, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Cavaillon, par acte paſſé devant *François Morini*, Notaire d'Avignon, le 21 Octobre 1500. Il eut pour fils :

III. GASPARD DE VERDELIN, Ecuyer, qui ſervit dans les guerres d'Italie, & épouſa, vers l'an 1493, *Marthe de Camplong*, fille de *Bernard-Guilhaume de Camplong*, & d'*Annette de Sade*. Leurs enfans furent : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. GRATIAN, marié à *Marguerite de Merles* ; — 3. MICHEL, auteur de la branche des Seigneurs de Montaigut, &c. dans le Comminges, rapportée ci-après ; — 4. & GUILLAUME, Prêtre, Curé de Montaigut au Diocèſe de Comminges, où il s'établit vers 1532.

IV. JEAN DE VERDELIN, Ecuyer, homme d'armes des Ordonnances du Roi, ſervit dans les guerres d'Italie, & épouſa, par contrat du 6 Décembre 1518, *Anne de Merles*, fille de *Louis de Merles*, Ecuyer, & de *Miralle de Geofroy*, fille d'*Antoine*, Chevalier, Seigneur de Maligeay, & de *Jeanne de Beaume-Suze* ; & ſœur de *Roſtaing de Merles*, Chevalier, Commandeur de Salliers. Il en eut : — 1. GASPARD, qui ſuit ; — 2. LOUIS, reçu Chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem le 7 Juin 1546 ; — 3. MICHEL, vivant encore en 1530 ; — 4. JEAN-LOUIS, marié, en 1537, à *Anne de Merles*, dont — ANNE DE VERDELIN, femme de *François Lajourdine*, Chevalier de l'Ordre du Pape, Gouverneur de la ville du Thor au Comtat Venaiſſin ; — 5. & BLANCHE DE VERDELIN, mariée, en 1537, à *Jacques de Belly*, Ecuyer.

V. GASPARD DE VERDELIN, II. du nom, Ecuyer, ſervit dans la Compagnie d'hommes d'armes des Ordonnances du Roi, ſous le Chevalier *de Tances*, en

1540 & 1545. Il épouſa, par contrat du 20 Juin 1546, paſſé devant *Cayronis*, Notaire du Bourg du Thor, *Anne de Vaſſadel*, fille de *Jean*, Seigneur de Vacquiers, & de *Madelene de Thezan*, & niéce de *Jean* & de *Guillaume de Vaſſadel*, Chevaliers de Saint-Jean de Jéruſalem; l'un, Prieur de Saint-Gilles; & l'autre, Grand-Bailli de Manoſque. GASPARD DE VERDELIN eut pour enfans: — RAIMOND, qui ſuit; — & JEAN, reçu Chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem, ſur ſes preuves faites en 1565, & Commandeur d'Aix.

VI. RAIMOND DE VERDELIN, Chevalier, fit ſon teſtament devant *Seigle*, Notaire du Thor, le 21 Février 1615, & avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Balthaſard Demonte*, Notaire de Vauréas, Diocèſe de Vaiſon, le 6 Février 1594, *Catherine de Bouvard*, fille de *Jean*, Seigneur de Rouſſien, & de *Honorable des Meilherets-de-la-Buiſſe*, dont, entr'autres enfans: — 1. PAUL, qui ſuit; — 2. JEAN-JACQUES, reçu Chevalier de Malte en 1610, & Commandeur de la Chapelle en 1646; — 3. & MICHEL, reçu Chevalier du même Ordre en 1610.

VII. PAUL DE VERDELIN, Chevalier, épouſa, par contrat du 3 Mai 1615, paſſé devant *Seigle*, Notaire, *Gilette de Guaſt*, fille d'*Annibal*, Chevalier, Seigneur de Saint-Savornin, & d'*Anne de Lopès-de-Montmirail*, Maiſon qui a donné un Cardinal & pluſieurs Chevaliers de Malte. De ce mariage vinrent: —— 1. DOMINIQUE, qui ſuit; — 2. ANTOINE, reçu Chevalier de Malte & Page du Grand-Maître de l'Ordre en 1640; — 3. JEAN-FRANÇOIS, reçu Chevalier du même Ordre en 1645, puis Commandeur de Marſeille & Grand-Bailli de Manoſque; —— 4. JEAN-JACQUES, reçu Chevalier en 1648, puis Commandeur dudit Ordre; —— 5. MICHEL, auſſi reçu Chevalier de Malte, & Page du Grand-Maître en 1645; — 6. & URSULE-ISABELLE DE VERDELIN, mariée, en 1663, à *Louis-François d'Alleman*, Seigneur de Château-Neuf.

VIII. DOMINIQUE DE VERDELIN, qualifié *noble & illuſtre Seigneur, Chevalier*, épouſa, par contrat du 17 Décembre 1682, paſſé devant *Fermin* & *Flaſſain*, Notaires, *Madelene-Charlotte de Soubiras*, fille d'*Eſprit de Soubiras*, Chevalier, & de *Madelene d'Alleman-de-Château-Neuf*, dont: —— 1. DOMINIQUE-JEAN-JACQUES, reçu Chevalier de Malte le 11 Avril 1595; —— 2 & 3. PANCRACE-JEAN-PAUL & FRANÇOIS-LOUIS, reçus Chevaliers du même Ordre en 1700; — 4. & HYACINTHE-LOUIS, auſſi reçu Chevalier de cet Ordre en 1703. Ils ſont tous morts Commandeurs du même Ordre, après avoir diſpoſé des biens de leur branche éteinte, en faveur de l'Hôpital des Pauvres du Bourg du Thor.

Branche des Seigneurs de MONTAIGUT, &c. en Comminges.

IV. MICHEL DE VERDELIN, Ecuyer, troiſieme fils de GASPARD, I. du nom, & de *Marthe de Camplong*, quitta le Comté Venaiſſin, & fut s'établir dans le pays de Comminges en Gaſcogne vers l'an 1532, avec GUILLAUME DE VERDELIN, ſon frere, Prêtre, Curé de Montaigut, au Diocèſe de Comminges, qui acquit la Terre dudit Montaigut, qu'il céda à MICHEL, ſon frere. Celui-ci tranſigea au ſujet de ſes droits paternels & maternels, avec MICHEL, GASPARD & LOUIS DE VERDELIN, ſes neveux, fils de JEAN, ſon frere aîné, par acte paſſé devant *Blaiſe Queyronix*, Notaire du Bourg du Thor, Diocèſe de Cavaillon, le 21 Avril 1530. Il fit ſon teſtament devant *Aliquery*, Notaire de Montrejeau en Comminges, le 3 Novembre 1556, & avoit épouſé *Marie de Geſtas-de-Floran*, de laquelle il eut, entr'autres enfans:

V. JEAN DE VERDELIN, Ecuyer, Seigneur de Montaigut, qui étoit au ſervice du Roi, lors du teſtament de ſon pere. Il épouſa, par contrat paſſé le 23 Janvier 1564, devant *Megeville*, Notaire de Saint-Laurent de Comminges, *Iſabeau de Monbeton*, fille de *Bertrand*, Seigneur de Laſſeube dans le pays de Magnoac, & de *Léonarde du Botet*, dont vint:

VI. TRISTAN-LOUIS DE VERDELIN, Chevalier, Seigneur Baron de Montaigut, de Tebiran, Jaunac & d'Aventignan, Ecuyer du Roi, Lieutenant de la Compagnie de 100 hommes d'armes de ſes Ordonnances, ſous la charge du Comte

de

de Foix-Candale, puis Capitaine du Régiment de Picardie en 1624, fit ſon teſtament, le 29 Octobre 1629, devant *d'Abadie*, Notaire de Saint-Laurent de Neſtès. Il avoit épouſé, par contrat du 13 Septembre 1609, paſſé devant *Dourde*, Notaire d'Andouſielle, *Catherine de Beon*, fille de *Pierre*, Seigneur d'Armentieu & de la Palu, & de *Marguerite de Noé*. Elle teſta devant *Benaben*, Notaire de Montaigut, le 6 Mars 1658, & eut pour enfans: — 1. JEAN-ANTOINE, qui ſuit; — 2. ANTOINE, tige des Seigneurs de Tebiran & de Jaunac, rapportés ci-après; — 3. PIERRE-PAUL, auteur de la branche des Seigneurs d'Aventignan & de Beaurepaire, mentionnée enſuite; — 4. CATHERINE, mariée, en 1658, à *Pierre d'Uſtou*, Seigneur de Huos; — 5. FRANÇOISE, femme de *François de Bachos*, Seigneur de Sierp; — 6. & JEANNE, Religieuſe Urſuline à Auch.

VII. JEAN-ANTOINE DE VERDELIN, Chevalier, Seigneur Baron de Montaigut, Capitaine d'une Compagnie du Régiment de Champagne, entretenue par le Roi à Metz, fit ſon teſtament, le 23 Septembre 1675, devant *Defontan*, Notaire de Saint-Laurent. Il avoit épouſé, par contrat paſſé devant le Notaire de Lamezan, le 18 Mars 1635, *Jeanne de Mun*, fille d'*Alexandre*, Seigneur de Clarac & de Sarlabouſt, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Lieutenant-Commandant de la ville & Citadelle de Metz, & de *Jacqueline de Cardaillac*, Dame héritiere de Sarlabouſt, de laquelle vinrent: — 1. ALEXANDRE, qui ſuit; — 2. PIERRE, Seigneur de Bordelongue; — 3 & 4. MADELENE & JACQUELINE.

VIII. ALEXANDRE DE VERDELIN, Chevalier, Seigneur Baron de Montaigut, partagea avec ſes freres & ſœurs le 23 Juillet 16...., & épouſa, par contrat du 25 Janvier 1666, paſſé devant *Fontan*, Notaire de Montleon, *Jeanne de Cazeaux-Laran-de-Neſtier*, fille de *Jean-François*, Baron de Laran, & de *Jeanne de Forgues*. Il en eut:

IX. PHILIPPE DE VERDELIN, Chevalier, Seigneur Baron de Montaigut, qui rendit hommage de ſes Terres devant les Tréſoriers de France de Toulouſe, & ſe maria, par contrat du 18 Janvier 1697, paſſé devant *Brun*, Notaire de Saint-Laurent, avec *Anne-Cécile de Laſſeran-de-Maſſencome*, fille de *François*, Seigneur de Maſſencome, Marquis de Montluc & de la Garde, Gouverneur pour le Roi des Ville & Château d'Ortès, & de *Marie d'Ornano*; celle-ci petite-fille d'*Alphonſe d'Ornano*, Maréchal de France, dont, entr'autres enfans: — JEAN-FRANÇOIS, qui ſuit; — & une fille, mariée à *N... d'Aſſon*, Seigneur de Caſtillon, Chelle & d'Argelles.

X. JEAN-FRANÇOIS DE VERDELIN, Chevalier, Seigneur Baron de Montaigut, Saint-Pau, Seich, Baron de Hachan, Campuſan & Barthe, épouſa, par contrat du 6 Juillet 1730, *Anne-Françoiſe Démont*, fille de *Jean Démont*, Seigneur d'Eaux, Baron de Benque, & d'*Iſabeau le Comte*. De ce mariage ſont iſſus: — 1. JEAN-MARIE-JOSEPH, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS-JACQUES, Vicaire-Général de Cahors; — 3. DOMINIQUE, Lieutenant au Régiment d'Aquitaine; — 4 & 5. PHILIPPE & FRANÇOIS-CHARLES, Lieutenans dans le Régiment de Boulonnois; — 6, ~~7 & 8.~~ MARGUERITE, CHARLOTTE & PASCALE.

XI. JEAN-MARIE-JOSEPH DE VERDELIN, Chevalier, Baron de Montaigut, de Seich, Saint-Pau, Baron de Hachan, Campuſan & Barthe, élevé Page du Roi en ſa grande Ecurie au mois de Juin 1749, s'eſt marié, en 1773, avec *N... du Caſſe*, fille d'*Alexis du Caſſe*, Seigneur d'Uz & de Bartillac, & de *N... de Soulé*, Dame de Setzere.

Seigneurs de TEBIRAN *&* JAUNAC.

VII. ANTOINE DE VERDELIN, Chevalier, ſecond fils de TRISTAN-LOUIS, Seigneur de Montaigut, & de *Catherine de Beon*, fut apanagé des Terres de Tebiran & de Jaunac, ſervit en qualité de Capitaine de Chevaux-Légers dans la Compagnie de Coiſlin, & teſta le 12 Août 1679. Il avoit épouſé 1°. *Madelene de Michel*; & 2°. *Marie Dupuy*. Du premier lit vinrent: — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. JEAN-ANTOINE; — 3. PIERRE, Abbé de Nivet; & du ſecond lit:

— 4. autre PIERRE, Seigneur d'Eſpeiroux, Chevalier de Saint-Louis, marié à *Marguerite de Lartigue.*

VIII. FRANÇOIS DE VERDELIN, Chevalier, Seigneur de Cabanac, fut d'abord Lieutenant dans le Régiment de Verdelin, Cavalerie, puis Capitaine dans celui de Schomberg, & épouſa, par contrat du 1 Juillet 1680, *Françoiſe-Eugénie de Melignan*, fille de *Bernard*, Seigneur de Trignant, & de *Claire de Noailhan-de-Lameʒan*, dont, entr'autres enfans :

IX. BERNARD DE VERDELIN, Chevalier, Capitaine au Régiment d'Auvergne, puis Maréchal-Général des Logis des Camps & Armées du Roi, qui épouſa 1°. *Marie-Louiſe Ladoubard-de-Beaumanoir*, veuve de *Pierre de Charrite*, Lieutenant-Général & Gouverneur pour le Roi de Saint-Domingue, morte ſans enfans ; & 2°. par contrat du 21 Avril 1750, *Marie-Louiſe-Madelene de Bermond*, fille de *Charles*, Chevalier, Comte d'Ars & de la Gardete, & de *Marie de Bermond-d'Ars*, dont deux filles, ſçavoir : — LEON-MARIE DE VERDELIN, mariée, par contrat du 11 Juin 1773, à *Sophie-Jacques de Courbon-Blenac*, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi, dont un fils, né en 1775 ; — & HENRIETTE-CHARLOTTE DE VERDELIN.

Seigneurs d'AVENTIGNAN & de BEAUREPAIRE.

VII. PIERRE-PAUL DE VERDELIN, Chevalier, troiſieme fils de TRISTAN-LOUIS, Seigneur de Montaigut, & de *Catherine de Beon*, fut Seigneur d'Aventignan & de Beaurepaire, ſucceſſivement Capitaine de Chevaux-Légers, premier Capitaine-Commandant le Régiment Royal Cavalerie, Meſtre-de-Camp du Régiment de Cavalerie de ſon nom, & Brigadier des Armées du Roi. Il ſervit en Flandres en 1668 ; & épouſa, par contrat paſſé devant *Benaben*, Notaire de Montaigut, le 16 Mars 1647, *Jacqueline de Camplong*, fille & héritiere de *Jean*, Seigneur de Beaurepaire, & de *Catherine de Sailhan*, de laquelle il eut : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. LOUIS, reçu Chevalier de Malte & Page du Grand-Maître de l'Ordre, ſur ſes preuves faites en 1670 ; — 3. ANTOINETTE, mariée, le 10 Août 1682, à *Gerard de Binos*, Seigneur de Gourdan ; — 4. & MARIE, qui partagea avec ſon frere aîné devant *Benaben*, Notaire, le 21 Juillet 1697.

VIII. FRANÇOIS DE VERDELIN, Chevalier, Seigneur d'Aventignan & de Beaurepaire, Capitaine au Régiment de Verdelin, Cavalerie, épouſa, par contrat paſſé devant *Guchan*, Notaire de Bourg en Nébouſan, le 27 Janvier 1695, *Théreſe de Mun*, fille d'*Alexandre de Mun*, Seigneur de Sarlabouſt & de Clarac, & de *Gabrielle de Mauleon*. Il en eut, entr'autres enfans :

IX. ALEXANDRE DE VERDELIN, Chevalier, Seigneur d'Aventignan, Cornette de Cavalerie, qui ſe maria, le 20 Janvier 1727, avec *Marguerite de Saint-Orens*, fille d'*Alexis de Saint-Orens*, Chevalier, & de TOINETTE DE VERDELIN, dont, entr'autres enfans :

X. ANTOINE DE VERDELIN, Chevalier, Seigneur d'Aventignan & de Beaurepaire, Cornette dans le Régiment de *Camille*, Prince, marié, par contrat du 20 Août 1761, à *N... de Serigand*, fille de *Jean-Pierre-Gaſton de Serigand*, Comte d'Herce, Vicomte de Nébouſan, & de *Jeanne-Marie de la Barthe*, Dame de la Haye, dont pluſieurs enfans.

Les armes : *d'argent, à la faſce de ſinople, ſurmontée en chef d'un oiſeau de même, nommé Verdelet, ſur un écuſſon aux armes de l'Empire.*

VERGENNES (DE), en Bourgogne.

CHARLES GRAVIER DE VERGENNES, Comte de Toulonjon, Baron d'Huchon & de Saint-Eugene, Seigneur de Bourdeau & autres lieux, a été nommé, en 1755, Ambaſſadeur du Roi près de la Porte Ottomane ; envoyé, en 1771, près le Roi de Suede en la même qualité ; & nommé, en 1774, Miniſtre & Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangeres ; & Secrétaire des Ordres de Sa Majeſté.

Il a pour frere aîné JEAN GRAVIER DE VERGENNES, Baron de Tenare, Seigneur d'Ormes, Préſident en la Chambre des Comptes de Bourgogne, Ambaſ-

addition à la page 755.

avant les armes ajoutés
+ De la même famille est N... Gravier-de-Vergennes, Maître des Requêtes
marié contr. Signé le 5. juillet 1778. par le Roi et la famille Royale, avec Dem
Bastard.

ſadeur du Roi en Suiſſe, qui a renouvellé, au nom de Sa Majeſté, le Traité d'alliance avec les Cantons Suiſſes à Soleure, le jour de Saint-Louis 25 Août 1777. Il a été nommé, le 15 Octobre de ladite année, Ambaſſadeur en Portugal.

† Les armes du Comte DE VERGENNES, Miniſtre des Affaires Etrangeres, & de ſon frere Ambaſſadeur en Portugal, ſont : *de gueules, à trois oiſeaux d'argent, prenant leur eſſort, poſés 2 & 1, les deux du chef affrontés ; parti auſſi de gueules, à une croix d'argent, chargée d'un écuſſon d'azur à une fleur d'or, qu'on croit être un tourneſol, tigée & feuillée de ſinople.*

* VERGÈS (DE) : Ancien Château & Seigneurie dans la paroiſſe de Sazos, Vallée de Barége, relevant immédiatement des anciens Comtes de Bigorre, qui a eu des Seigneurs de ſon nom dès le XIIe ſiécle, leſquels étoient auſſi fondateurs & Patrons de l'Egliſe & Paroiſſe de Saint-Julien de Sazos.

Leur nom ſe trouve différemment écrit dans les anciens titres latins, *de Viridariis* & *de Viridario*, & DE VERGÈS, DE VERGEZ & DU VERGER dans les françois & vulgaires.

GARSIE-ARNAUD DE VERGÈS, Damoiſeau, étoit Seigneur de Vergès, Patron de Sazos en 1253. Il ſigna, avec les Seigneurs *de Viala*, *de la Pene*, *de Saint-Martin*, & autres Gentilshommes du pays, un traité de paix fait entre les habitans des Vallées de Barége & de Lavedan en Bigorre, avec ceux des Vallées d'Oſſan & d'Oleron en Béarn, au mois d'Avril 1277. Il eut pour ſucceſſeur :

FORTANER DE VERGÈS, Damoiſeau, Seigneur de Vergès, Patron de Sazos, qui préſenta à la Cure de cette Egliſe, à l'Evêque de Tarbes en 1287. Son ſucceſſeur fut :

GARSIAS DE VERGÈS, Damoiſeau, Seigneur de Vergès, Patron de Sazos, qui eſt compris dans le Rôle ou Etat des Barons & Gentilshommes du Comté de Bigorre, dreſſé, l'an 1300, par ordre du Roi PHILIPPE *le Bel*, Comte de Bigorre. Il eut pour ſucceſſeur :

FORTANER DE VERGÈS, II. du nom, Damoiſeau, Seigneur de Vergès, qui préſenta à la Cure de Sazos à l'Evêque de Tarbes, en 1316. Il aſſiſta à un accord & partage au ſujet des montagnes de la Vallée, avec les Seigneurs *de Domec*, *de Barége*, *d'Eſquieze*, *de Saint-Martin*, *du Pin-de-Sazos*, &c. fait en 1319 ; fut député, avec *Auger*, Seigneur de Saint-Martin en Barége, par les habitans de cette Vallée, vers le Sénéchal de Bigorre, pour des affaires importantes ; & ſervit, dans les guerres de ſon tems, avec les Seigneurs *de Lavedan*, *d'Antin*, *de Barbazan*, *de Caſtelbayac*, *de Bazillac*, &c. en 1338 & 1340.

Vers le même-tems BERNARD DE VERGÈS, Chevalier, fut préſent à un accord fait entre le Seigneur *d'Orte* & le Chapitre de Dax.

AUGER DE VERGÈS, Damoiſeau, Seigneur de Vergès, paroît dans un acte de l'an 1370. Le même, ou un autre AUGER, Seigneur DE VERGÈS, préſenta à la Cure de Sazos à l'Evêque de Tarbes, en 1446 ; & ſervit contre les Anglois en 1425. — GUILHAUME DE VERGÈS vivoit en 1429.

ARNAUD DE VERGÈS, Damoiſeau, Seigneur de Vergès, préſenta à la Cure de Sazos en 1481, & eut pour fils :

AUGER DE VERGÈS, II. du nom, Seigneur de Vergès en 1500, lequel préſenta à la Cure de Sazos en 1514. Il avoit épouſé *Jeanne de Mont*, ſœur de *Carbon*, Seigneur *de Mont* en Aſtarac, dont pluſieurs enfans : — JEAN, ARNAUD-GUILHAUME, &c.

En 1560, 1570 & 1580, vivoient nobles GUILHAUME, JEAN, CHARLES, ROGER, RAIMOND & JOSEPH DE VERGÈS, tous Capitaines, leſquels ont formé pluſieurs branches. Le Capitaine VERGÈS défendit Tarbes, avec le Capitaine *Forgues* & autres, & rendit des ſervices importans à la Province durant les troubles de la Ligue & de la Religion. Il fut député en Cour, en 1595, pour

aller chercher le Seigneur *de la Force*, avec lequel il remit les rébelles du pays à l'obéiſſance du Roi.

Cette Maiſon qui a éprouvé le malheur des tems, ſubſiſte en la perſonne de DOMINIQUE DE VERGÈS, Chevalier, Seigneur de Vergès, Patron de Sazos, Syndic général des Etats de la Province de Bigorre, qui a rendu hommage au Roi, du Château de Vergès, devant la Chambre des Comptes de Pau en 1768. De *Marie-Anne de Frontin*, ſon épouſe, il a eu 12 enfans, entr'autres : — 1. DOMINIQUE, qui ſuit ; — 2. JEAN-TECLE, Chapelain de MONSIEUR & de M. le Comte D'ARTOIS, Prieur-Commendataire de Saint-Etienne de Monnais ; — 3. JOSEPH, Chapelain de M. le Comte D'ARTOIS ; — 4. MARTIAL, marié ; — 5. JEAN ; — 6. ETIENNE, Lieutenant au Régiment de Pavie, Dragons, au ſervice d'Eſpagne ; — 7. JEAN, Lieutenant au Régiment de Royal-Vaiſſeau ; — 8. FRANÇOIS, Lieutenant au Régiment d'Auſtraſie, ci-devant Champagne, — & quatre filles.

DOMINIQUE DE VERGÈS, Chevalier, Seigneur de Vergès, Patron de Sazos, Syndic-général des Etats de Bigorre, a rendu hommage du Château de Vergès en 1776, & a épouſé, en 1777, *Catherine de Lepinay*.

Les armes : *d'argent, à l'arbre de ſinople à la bande de gueules, chargée en cœur d'une roſe d'argent.* Extrait dreſſé ſur les titres originaux qui nous ont été communiqués.

VERGNE (DE LA). *Voyez* LAVERGNE-DE-TRESSAN, *Tome VIII, p. 530 & ſuiv.*

VERGNETTE (DE) : Famille noble de toute ancienneté, originaire de Rouergue, & établie à Evreux en Normandie depuis l'an 1570.

On trouve dans pluſieurs anciens titres ce nom écrit tantôt VERGNIETE, VERGNETES ou VERGNETTE, comme le portent ceux de cette Famille, depuis 1550 ou environ, qu'ils ſe ſont arrêtés à l'orthographier ainſi.

Il eſt juſtifié, par une Enquête faite en 1587, que les anciens titres furent enlevés ou brûlés pendant les premiers troubles de la Ligue. En conſéquence elle ne peut, quoiqu'avec une préſomption indubitable d'une nobleſſe fort ancienne, fondée tant ſur cette Enquête que ſur l'entrée d'ANTOINE DE VERGNETTE, dans l'Ordre de Malte en 1530, tems à-peu-près où il fut reçu, ſi même il ne le fut pas avant, elle ne peut, dis-je, remonter ſa filiation qu'à CHARLES, qui ſuit.

I. CHARLES DE VERGNETTE, I. du nom, vivant vers l'an 1480, eſt qualifié *Ecuyer, Seigneur en partie d'Alban en Rouergue, & Capitaine d'une Compagnie de gens de pied, ayant commandé en Lombardie & en Piémont, ſous la charge du Sieur de Briſſac*, dans un acte paſſé au nom de JACQUES DE VERGNETTE, ſon arriere-petit-fils, le 20 Février 1586. Le même acte porte que ſur ſes derniers ans il fut fait, par ſes mérites, exploits valeureux & expéditions militaires, *Chevalier*, & reçut l'accolade par feu de haute mémoire le Roi FRANÇOIS I ; & qu'il épouſa Demoiſelle *Catherine Martrin*, de la Maiſon *de Splos* ou *des Plas* en Rouergue, dont : — PIERRE, qui ſuit ; — & N... DE VERGNETTE, Ecuyer, pere d'ANTOINE, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, mort peu de tems avant le 18 Février 1587.

II. PIERRE DE VERGNETTE eſt qualifié, dans l'acte cité ci-deſſus, *Ecuyer, Seigneur d'Alban en partie*, fils & principal héritier de feu CHARLES DE VERGNETTE, Ecuyer, & de Demoiſelle *Catherine Martrin*. Par le même acte on voit qu'il fut premier Gendarme de la Compagnie de M. *de Bouttieres*, & qu'il avoit épouſé Demoiſelle *Françoiſe de Saint-Maurice*, de la Maiſon de *Condolz*, au pays de Rouergue. On ne lui connoît pour enfans que — MATHIEU, qui ſuit ; — & JACQUES, auteur de la ſeconde branche, rapportée ci-après.

III. MATHIEU DE VERGNETTE, qualifié *Ecuyer, Seigneur en partie d'Alban*, comme ſon pere & ſon ayeul, fut homme d'armes de la Compagnie de M. *de Terride*, ſuivant l'acte cité, & épouſa Demoiſelle *Anne de Caſtelnau* (de la Maiſon de *la Roque-d'Aſſac* en Albigeois, noble de toute ancienneté), dont

pluſieurs enfans, tant garçons que filles, entr'autres : —— Jacques, qui ſuit; —— & un autre fils, qui paroît avoir été pere de — Charles de Vergnette, Ecuyer, Sieur de la Broſſe, qualifié *couſin-iſſu-de-germain* de François de Vergnette, rapporté degré V de la ſeconde branche, & de Charles de Vergnette, frere dudit François, dans une Sentence du 12 Février 1632, par laquelle il fut nommé leur tuteur; à moins que ce Sieur *de la Broſſe* n'ait été fils de Jacques de Vergnette, dont nous allons parler.

IV. Jacques de Vergnette, Ecuyer, Seigneur de Bonrepos & de Farguettes, près de Gaillon en Normandie, & Commiſſaire des Guerres dans les Pays-Bas, s'attacha, ainſi que Jacques de Vergnette, ſon oncle, tige de la ſeconde branche, au Cardinal Charles de Bourbon, I. du nom, Archevêque de Rouen & Abbé de Jumiége, qui leur donna, par acte du 24 Janvier 1575, ſept ou huit Fiefs dépendans de cette Abbaye, dont quelques-uns avoient été poſſédés par des Gentilshommes. Il fut Gentilhomme ſervant de ce Prince, cependant on lui conteſta ſa nobleſſe; mais comme preſque tous les titres de ſa Famille, auſſi bien que ceux de pluſieurs autres Maiſons de Rouergue & de l'Albigeois, avoient été enlevés ou déchirés, rompus & brûlés pendant les premiers troubles de la Ligue, il lui fut permis, par Arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 19 Janvier 1587, de juſtifier par Enquête. Elle ſe fit juridiquement à Saint-Sernin en Rouergue, au mois de Février ſuivant, & en conſéquence ce Jacques de Vergnette, fils de Mathieu, fut pleinement maintenu, par autre Arrêt contradictoire de la même Cour des Aides, le 18 Décembre de ladite année 1587, dans ſa qualité de *Noble*, & comme étant *iſſu de noble race & lignée*.

La tutelle des enfans de Jacques de Vergnette, ſon oncle, lui fut adjugée par Sentence du 13 Septembre 1596, dans laquelle il eſt qualifié *Gentilhomme ſervant du Roi*. Il ſe trouva, le 20 Septembre 1597, au ſiége d'Amiens, avec la Nobleſſe du ban & arriere-ban, vivoit encore le 19 Avril 1610; & avoit épouſé, par contrat du 22 Juin 1580, Demoiſelle *Marguerite le Monnier*, fille & héritiere de feu *Antoine le Monnier*, Ecuyer, Seigneur de Malherbes, & de Demoiſelle *Anne la Vache*, dont deux garçons & une fille, ſçavoir : — 1. Charles de Vergnette, Ecuyer, Sieur de Farguettes, mentionné dans des titres du 22 Juillet 1612. On le croit le même que le Sieur *de Farguettes*, homme d'armes, le 10 Novembre 1617, dans la Compagnie de *Jean-François de la Guiche*, Maréchal-de-Camp & Lieutenant-Général en Bourbonnois. C'eſt lui encore qui, ſous le nom de Charles de Vergnette, Ecuyer, Sieur de Farguettes, étoit, le 24 Août 1626, homme d'armes de la Compagnie des 200 hommes des Ordonnances du Roi, ſous le titre de la Reine-Mere, commandée par le Sieur *de Marcillac*. On ne voit pas qu'il ait été marié; —— 2. Jacques de Vergnette, Ecuyer, Sieur de la Pleſſe-Farguettes, qui ſervoit, le 25 Novembre 1634 & le 9 Septembre 1636, dans la Compagnie des 200 hommes de la Garde du Roi, commandée par le Seigneur *du Hallier*; —— 3. & Claude de Vergnette, mariée, le 31 Juillet 1623, à *Claude le Vicomte*, Ecuyer, Seigneur de Bicherel & de Vilpreux.

Seconde Branche.

III. Jacques de Vergnette, Ecuyer, ſecond fils de Pierre, & de *Françoiſe de Saint-Maurice*, s'attacha, comme on l'a dit, au vieux Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, qui le fit ſon Gentilhomme ſervant; & ſe fixa en Normandie. Il partagea avec Jacques, ſon neveu, le 21 Mai 1578, les Fiefs de la dépendance de l'Abbaye de Jumiége, que ce Cardinal leur avoit donnés. Il étoit mort avant le 13 Septembre 1596, & avoit épouſé, par contrat du 22 Août 1570, Demoiſelle *Marie Marchant*, fille de *Pierre Marchant*, Capitaine au Comté de Veniſe, & de feu *Marie Chambrion*. Leurs enfans furent : — 1. Charles, qui ſuit; —— 2. Françoise, mariée, avant le 4 Décembre 1607, à *François de la Garenne*, Ecuyer, Sieur du Lieu : elle vivoit encore avec lui le 8 Mai 1616; —— 3. Charlotte, mariée, par contrat du 29 Avril 1610, à

Caſpard de Mir, Ecuyer, Sieur de Saugueuſe, fils de *Charles de Mir*, Ecuyer, Sieur de Formonville, & de feu *Anne de Saugueuſe*: ils vivoient l'un & l'autre le 8 Mai 1616; —— 4. ISABEAU, âgée de 12 ans le 13 Septembre 1596; — 5. LOUISE, qui vivoit, le 8 Mai 1616, avec *Louis de la Poterie*, ſon mari, Ecuyer, Sieur de Saint-Pierre des Champs; —— 6. & MARIE, morte ſans alliance, avant le 4 Décembre 1607.

IV. CHARLES DE VERGNETTE, Ecuyer, Sieur de Gacieres, paroiſſe d'Hardencourt, partagea, le 4 Décembre 1607, avec FRANÇOISE, CHARLOTTE & LOUISE, ſes ſœurs, la ſucceſſion de leurs pere & mere, dont il eut les deux tiers; & reçut, le 19 Juillet 1611, le 16 Juillet 1613 & le 1 Août ſuivant, les aveux & dénombremens de divers particuliers qui relevoient de lui, à cauſe de ſes fiefs d'Hardencourt & de Gacieres. Il étoit mort le 12 Février 1632, & avoit épouſé, par contrat ſous ſeings-privés le 22 Juillet 1612, étant alors âgé de 25 ans ou environ, Demoiſelle *Marguerite Doublet*, fille de feu noble homme *Jean Doublet*, Ecuyer, Seigneur en partie d'Hardencourt, du Bois-Bigot & de Gacieres, & de Demoiſelle *Louiſe de Lions*. De ce mariage vinrent: —— FRANÇOIS, qui ſuit; —— & CHARLES, Ecuyer, Seigneur de Vigny, dans la Vicomté d'Evreux, Lieutenant, le 22 Juillet 1639, d'une Compagnie de gens de pied commandée par le Sieur *de Martainville*. Ces deux enfans, par Sentence du 12 Février 1632, furent mis ſous la tutelle de CHARLES DE VERGNETTE, Ecuyer, Sieur de la Broſſe, leur couſin-iſſu-de-germain, mentionné au degré III de la branche précédente.

V. FRANÇOIS DE VERGNETTE, Ecuyer, Seigneur de Hardencourt en partie, du Boisridon, d'Auboy, du Crocq, de Mondreville, du Labit, de la Fontaine & de Gacieres, ſervoit au ban & arriere-ban avant le 10 Juillet 1635; devint, dans la ſuite, Capitaine au Régiment de Grancey; rendit foi & hommage, le 17 Mai 1638, au Seigneur *de Villette-le-Bois*, &, le 7 Août 1639, à la Dame *du Pleſſis*, à cauſe des maiſons & héritages qu'il poſſédoit dans leur mouvance; vendit, le 2 Août de ladite année 1639, les Fiefs, Terres & Seigneuries de Mondreville & de la Fontaine, dans le pays Chartrain, à *Tanneguy de Guérard*, Ecuyer, Sieur de Rottouer & de Mondreville en partie, & à *Marie des Mazis*, ſa femme; rendit aveu, le 15 Mars 1657, à *Gabrielle de Romain*, Dame de la Heuniere & de Roulleboiſe, veuve de *Sébaſtien le Seſne*, Seigneur de Menilles, Vendoſme, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, pour le quart du fief noble de Gacieres, ſitué dans la paroiſſe d'Hardencourt, & mouvant de la Seigneurie de la Heuniere. Il rendit encore foi & hommage, le dernier jour de Juin 1668, à *Jacqueline de Harcourt*, Dame & Patrone d'Hardencourt, veuve de *Jacques de Chennevieres*, Seigneur de Courdavy, &c. pour le demi-fief de *haubert* d'Hardencourt, ſitué dans la Vicomté d'Evreux, & relevant du chef-fief d'Hardencourt; & il en donna l'aveu & le dénombrement le 26 Janvier 1675. Lui-même avoit reçu, le 27 Juillet 1646, le 7 Janvier 1652 & le 24 Septembre 1663, les aveux & dénombremens de divers tenanciers qui relevoient de lui à cauſe de ſa Terre de Hardencourt. Il fut maintenu dans ſa *nobleſſe*, par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, le 1 Mai 1670, mourut au mois de Juin 1675, & ſa veuve, au mois de Novembre 1690. Elle fut inhumée, auprès de lui, dans l'Egliſe de Saint-Martin d'Hardencourt. Il avoit épouſé, par contrat ſous ſeings-privés, le 22 Mai 1638, *Louiſe de l'Eſtang*, Dame de Villette, Mondreville & du Labit, Fief relevant du Roi, à cauſe de ſa Baronnie d'Ivry, fille & unique héritiere de feu *Tanneguy de l'Eſtang*, Ecuyer, Seigneur du Labit, & de *Louiſe d'Abos*, dont, entr'autres enfans: —— 1. FRANÇOIS, d'abord Mouſquetaire ſous la charge de M. *d'Artagnan*, enſuite Capitaine dans le Régiment de Perſan, où il ſervit quatre ans, tant en Allemagne, qu'en Catalogne & en Flandres: il fut tué, en 1648, d'un coup de canon à la bataille de Lens; —— 2. PIERRE, qui ſuit; —— 3 & 4. FRANÇOISE & LOUISE, toutes les deux mariées le 26 Août 1682; l'une, avec *Marguerin de Hesbert* ou *des Hebert*, Ecuyer, Sieur de Craville; & l'autre, avec *François de Hesbert*, Ecuyer, Sieur du Hamel, couſin-germain du mari de ſa ſœur.

VI. Pierre de Vergnette, Ecuyer, Seigneur de Hardencourt, du Labit, d'Auboy, du petit Villette, de Gacieres & du Boisridon, paroisse de Villette, près Châteauneuf en Thimerais, batisé le 7 Août 1651, servoit, avant le 16 Septembre 1672, dans le Régiment de Normandie; & étoit, avant le 22 Novembre 1674, dans le service du ban & arriere-ban, où il rentra en 1689. Il avoit épousé, 1°. par contrat du 15 Février 1678, Demoiselle *Louise le Fort*, fille de *Nicolas le Fort*, Ecuyer, Seigneur de Bonnebos & de Manneville sur le Pont-Audemer, & de Demoiselle *Guillemette Jourdain*, Dame de Carboville; & 2°. par contrat du 26 Août 1682, Demoiselle *Anne-Charlotte Viard*, fille de feu *Pierre Viard*, Avocat en Parlement, & aux Conseils d'Etat & Privé du Roi, & de Demoiselle *Charlotte le Clerc*, alors remariée avec *René le Prevost-de-Cocherel*, Ecuyer, Seigneur de Valmont & autres Terres. Il mourut avant le 27 Août 1701, laissant du second lit sept garçons & trois filles, qui, par Sentence du même jour, furent mis sous la tutelle de *Marguerin de Hesbert*, Ecuyer, Sieur de Craville, son beau-frere, sçavoir: —— 1. François-René, qui suit; —— 2. Claude-Antoine, dont la postérité sera rapportée après celle de son aîné; —— 3. Pierre, Ecuyer, Seigneur d'Auboy & du petit Villette, batisé le 30 Octobre 1694, connu sous le nom de Vergnette-de-Villette, l'un des 200 Chevaux-Légers de la Garde du Roi le 8 Décembre 1718, retiré du service, avec pension, le 24 Juin 1736, mort à Vernon le 29 Avril 1771. Il avoit épousé, par contrat du 15 Février 1727, *Madelene-Jacqueline de Soucanye*, née le 7 Juillet 1695, fille de *Joseph*, Avocat en Parlement, & de feu *Jeanne Helo*. Elle est morte le 5 Mai de ladite année 1771; —— 4. Louis, Ecuyer, Seigneur de Gacieres, batisé le 18 Septembre 1696, cadet au Régiment de Luynes, marié, par contrat sous seings-privés du 18 Août 1740, à *Marie-Louise Chevallier* (veuve 1°. de *Gilles le Louterel*, Ecuyer, Chevalier des Ordres Militaires de Saint-Louis & de Saint-Lazare; & 2°. de *Léon Daupley*, Ecuyer, Sieur du Coudray), fille de *Nicolas Chevallier*, & de feu *Marie-Louise Fremont*, dont il n'a point d'enfans; —— 5. Côme, rapporté après la postérité de ses deux freres; —— 6. Roger, Ecuyer, qui vivoit au mois d'Août 1701; —— 7. Charles, Ecuyer, batisé le 14 Novembre 1700, qui étoit Aide-Major du Régiment de Grammont, Cavalerie, lorsqu'il obtint, le 18 Janvier 1745, Commission de Capitaine au même Régiment; fut fait Chevalier de Saint-Louis le 30 Septembre 1746; eut une pension de retraite de 500 livres en 1752; & est mort en Octobre 1774; —— 8. Marie-Louise, morte, sans alliance, en 1712; —— 9. Susanne, née le 16 Février 1686, morte, sans alliance, le 29 Mai 1766; —— 10. & Anne de Vergnette, née le 30 Octobre 1688, mariée, par contrat du 3 Décembre 1714, à *Charles de Bence*, Ecuyer, Sieur de Hallot, fils de feu *Jean de Bence*, Ecuyer, Sieur de Hallot, & de feu *Marie-Anne de la Barre*. Elle est morte le 26 Mars 1764.

VII. François-René de Vergnette, Ecuyer, Seigneur de Gacieres, d'Hardencourt en partie, d'Auboy, &c. né le 16 Décembre 1684, connu sous le nom de *Vergnette-d'Hardencourt*, partagea, le 11 Décembre 1716, avec ses freres & sœurs la succession de leurs pere & mere; eut pour sa part, entr'autres biens, les Fiefs d'Hardencourt, de Villette & d'Auboy; fut Lieutenant au Régiment de Vendôme, fait prisonnier à la bataille d'Oudenarde en 1708, & mourut en 1756. Il avoit épousé, par contrat sous seings-privés, le 29 Juillet 1726, *Jeanne-Catherine de la Barre*, fille de *Jean-Claude*, Seigneur de Verdun, Carcouet, &c. & de *Marie-Catherine le Doulx-de-Melleville*, dont:

VIII. Claude-François-Marie de Vergnette, Ecuyer, né le 16 Août 1730, mort le 9 Avril 1758. Il avoit épousé, en 1757, *Marie-Angélique-Eléonore de Lombelon-des-Essarts*, fille de *François-Céjar-Alexandre de Lombelon-des-Essarts*, & de *Marie-Eléonore de Bordeaux-de Bargeville*, de laquelle il a laissé, pour unique héritiere: —— Marie-Charlotte de Vergnette-de-Hardencourt, née posthume le 16 Avril 1758.

VII. Claude-Antoine de Vergnette, Ecuyer, Seigneur & Patron honoraire du Labit, second fils de Pierre, & d'*Anne-Charlotte Viard*, sa seconde femme,

batiſé le 22 Janvier 1691, connu ſous le nom de *Vergnette-du-Labit*, Terre qui lui échut en partage, & qu'il vendit, le 17 Décembre 1750, au Prince *de Dombes*, fut fait, le 28 Décembre 1709, Cornette dans le Régiment du Colonel-Général, Cavalerie, Compagnie *de Pons*; Lieutenant reformé à la ſuite du même Régiment le 6 Octobre 1714; Lieutenant de la Compagnie de Pujols audit Régiment le 28 Mars 1719; Chevalier de Saint-Louis le 8 Juin 1736; & s'eſt retiré du ſervice le 10 Décembre 1739, avec une penſion du Roi de 400 livres. Il avoit épouſé, par contrat du 29 Mars 1740, *Marguerite-Anne de la Barre*, ſœur de *Jeanne-Catherine de la Barre*, femme de FRANÇOIS-RENÉ DE VERGNETTE, ſon frere aîné, dont: — 1. MARC-ANTOINE, Ecuyer, batiſé le 27 ou 28 Mai 1742, mort Mouſquetaire le 15 Février 1767; — 2. CLAUDE, Ecuyer, né le 31 Décembre 1745, mort en 1754; — 3. JEANNE-MARGUERITE-ROSALIE, batiſée le 16 Mai 1741, reçue à Saint-Cyr, ſur le Certificat de ſes preuves faites, le 23 Septembre 1752, devant le Juge d'armes de France, mariée, le 19 Mai 1767, à *Marie-François-Joſeph-Ferdinand de Graſmane-Bouaroi*, Capitaine dans les Huſſards de Chamborant; — 4. & MARIE-ANNE, née le 20 Juillet 1744, mariée (à la même Meſſe que ſa ſœur) avec Meſſire *François-Joſeph d'Eſpinay-Saint-Luc*, Chevalier, Seigneur & Patron honoraire d'Auvergny en Normandie.

VII. CÔME DE VERGNETTE-D'ALBAN, Ecuyer, cinquieme fils de PIERRE, & d'*Anne-Charlotte Viard*, ſa ſeconde femme, né le 22 Janvier 1698, connu ſous le nom de *Vergnette-d'Alban*, fut fait, le 3 Décembre 1717, Lieutenant à la ſuite du Régiment Colonel-Général, Cavalerie; Lieutenant reformé à la ſuite du Régiment de Cavalerie de Turenne le 10 Mai 1720; & Lieutenant en ſecond dans la Compagnie de Maulde, au même Régiment, le 21 Août 1721. Il a épouſé, par contrat du 14 Février 1735, *Anne-Marguerite Brunot-des-Arennes*, fille de *Jean-Pierre*, Seigneur des Arennes, ancien Lieutenant au Régiment des Gardes-Françoiſes, & de feu *Anne-Marie Monard*. De ce mariage ſont iſſus: — 1. AUGUSTE-CASIMIR, qui ſuit; — 2. GEORGES-MAURICE, Ecuyer, né le 14 Février 1744, entré Page du Roi en ſa grande Ecurie en 1760, Cornette au Régiment Royal-Rouſſillon, Cavalerie, en 1762, & Lieutenant au Corps Royal des Carabiniers en 1771; — 3. & VICTOR-CONSTANTIN DE VERGNETTE, Ecuyer, né le 21 Mai 1745, Page du Roi en ſa grande Ecurie en 1762, premier Page en 1765, Sous-Lieutenant à la ſuite du Régiment Colonel-Général, Cavalerie, en 1766, Sous-Lieutenant en pied en 1767, & Lieutenant au même Régiment en 1773.

VIII. AUGUSTE-CASIMIR DE VERGNETTE-D'ALBAN, Ecuyer, né le 9 Avril 1742, eſt entré Page du Roi à la grande Ecurie en 1757, Lieutenant reformé au Régiment d'Aquitaine, Cavalerie, en 1760, Cornette au Régiment Royal-Rouſſillon, auſſi Cavalerie, en 1761, & Lieutenant au même Régiment en 1773: il n'eſt point encore marié.

Extrait en partie d'après une Généalogie imprimée, dreſſée par le Juge d'armes de France, & d'après un *Mémoire* de Famille.

Les armes: *d'azur, à un chevron d'argent, chargé de trois étoiles de gueules, & accompagné de quatre étoiles d'or, trois en chef & une en pointe.*

VERNEUIL: Maiſon originaire de Bretagne, qui remonte à

ETIENNE DE VERNEUIL, Chevalier, lequel fit vente à l'Evêque de Paris, en 1255, de pluſieurs fiefs & rentes. Il étoit frere de FERRY DE VERNEUIL, Maréchal de France en 1272, & Grand-Echanſon de la Couronne en 1288, devant qui comparurent tous les Seigneurs cités à Tours par ordre du Roi, ainſi qu'il conſte au Regiſtre de la Chambre des Comptes de Paris, cotté *Noſter*.

D'ETIENNE DE VERNEUIL deſcendoit JEAN DE VERNEUIL, un des principaux Seigneurs qui accompagnerent le Duc *de Bretagne* en France. Il eut pour fils — ROBERT DE VERNEUIL, Seigneur de Drocourt, marié à *Peronnelle de Beaumont*, fille de *Jean*, arriere-petit-fils du Maréchal *de Beaumont*. Ce ROBERT DE VERNEUIL ſuivit, avec le Dauphin, le Connétable & pluſieurs autres Seigneurs Bretons,

Bretons, le Roi en Guienne en 1442, pour délivrer Tartas assiégé par les Anglois, & pour se rendre maître de toutes les Places fortes de cette Province. Le Roi y employa ROBERT DE VERNEUIL, qui s'y établit, &, depuis cette époque, cette Famille subsiste en Guienne, dont une branche a passé à Sisteron en Provence, & a pour chef :

JEAN-BATISTE DE VERNEUIL, Chevalier, Commandant une Compagnie d'Invalides en 1749, & Commandant pour le Roi du Fort Saint-Vincent, qui avoit, en 1765, plus de 50 ans de service, avoit été blessé à la bataille de Guastalla & à plusieurs autres. Il s'étoit marié, à Sisteron, avec *Catherine Sias*, dont : —— 1. JEAN-BATISTE-HENRI, Prêtre & Docteur en Théologie ; — 2. FRANÇOIS, dont nous ignorons l'état actuel ; — 3. & JEAN-ETIENNE, qui étoit Lieutenant d'Infanterie en 1759.

Les armes : *d'azur, au lion d'or couronné, armé de gueules, cantonné à gauche de trois étoiles de même.*

VERON : Famille originaire de Franche-Comté, établie à Langres en Champagne, qui remonte à

I. NICOLAS VERON, de Pesmes, Ecuyer, Bailli de Pisseloup & de Sciaucourt, Garde des Sceaux de la Principauté desdits lieux, annobli (supposé qu'il ne fût sorti ni procréé de pere & mere nobles), lui & sa postérité, né & à naître en légitime mariage, par Diplôme de l'Empereur CHARLES-QUINT, Roi d'Espagne, Duc & Comte de Bourgogne, donné, à Bruxelles le 7 Juin 1540, pour ses bonnes qualités, vertus & mœurs. Il avoit deux freres, CHARLES & ETIENNE VERON, qui furent tués, en 1547, à la bataille de Muhlberg-sur-l'Elbe, où les Princes de la Ligue de Smalcal furent défaits. Ledit NICOLAS VERON, marié avec Dame *Antoinette des Champs*, fille de *Georges des Champs*, Ecuyer, & Avocat à Langres, eut pour fils — JEAN, qui suit.

On trouve FRANÇOIS VERON, Docteur en Théologie, Curé de Charenton près Paris, ~~auquel on doit la translation des Religieuses du Valdone près de Langres, sur le terrein du Temple que les Calvinistes avoient à Charenton, la Supérieure alors de cette Communauté étant sa parente.~~ Il qualifie JÉRÔME VERON (mentionné au degré III.) *son cousin*, dans toutes les lettres qu'il lui écrivit.

II. JEAN VERON, Ecuyer, batisé dans l'Eglise Saint-Pierre & Saint-Paul de Langres le 3 Mai 1566, Avocat en Parlement & au Siége de Langres, Bailli & Garde des Sceaux de Pisseloup & de Sciaucourt, successivement Enseigne, Lieutenant & Capitaine d'une Compagnie des Troupes Langroises, Echevin & Conseiller de ladite Ville, mort le 11 Mai 1630, avoit épousé, par acte passé devant *Pierre Mongin*, Notaire Royal à Langres, le 1 Juin 1603, *Marguerite de Montginot*, fille de *Jean de Montginot*, Ecuyer, Avocat & Echevin de Langres, Auteur de plusieurs Ouvrages, & de *Colette le Tondeur*. L'inventaire de ses biens fut fait, le 25 Mai 1630, à la Requête de son fils aîné, & de sa veuve tutrice de ses enfans mineurs, laquelle décéda le 5 Décembre 1635. De leur mariage vinrent : — 1. JÉRÔME, qui suit ; — 2. CATHERINE, morte sans enfans de son mariage avec *Vennebaut Esprit* ; — 3. CLAUDETTE, mariée à *Claude Guerey*, dont descendent M. *Guerey*, Curé de Savigny, & autres ; —— 4. GUIETTE, mariée à *Etienne Guerey*, dont descendent M. *Guerey*, Seigneur de Voisin, Lieutenant-Particulier au Châtelet de Paris, ceux établis à Langres, & *N... Guerey*, Auditeur à la Chambre des Comptes de Paris, &c. ; — 5. MARIE, morte fille le 20 Juillet 1682 ; — 6. & BONNE VERON, morte le 4 Août 1644, femme de *Charles de Mairey*, Conseiller du Roi, Prévôt Royal de Passavant, dont descendent MM. *de Mairey* & *Pecouleau*, Avocats en Parlement, & MM. *de Cormiers*, Ecuyers, Officiers chez le Roi, Maires & Baillis d'Amboise.

III. JÉRÔME VERON, I. du nom, Ecuyer, né le 8 Mars 1604, Sieur de Lavrigny, & du Fief & Moulin, aussi nommé *Veron*, à Humes près Langres, Avocat en Parlement & au Siége de cette Ville, successivement Enseigne, Lieutenant & Capitaine d'une Compagnie des Troupes Langroises, Echevin &

Conſeiller ~~au Préſidial~~, fut Député deux fois pour les affaires de la ville de Langres, & y décéda le 23 Janvier 1679. Il avoit épouſé, 1°. le 23 Novembre 1623, *Bernarde le Febvre*, décédée le 14 Avril 1637, & dont les enfans moururent en bas-âge; 2°. le 28 Juillet 1638, *Anne Bocquin*, morte le 28 Juillet 1645, fille de *Prudent Bocquin*, Procureur Fiſcal du Chapitre de Langres, & d'*Anne Delcey*. Après la mort de cette ſeconde femme, il tranſigea avec *Gabriel Bocquin*, ſon beau-frere, Avocat au Parlement, au ſujet des différends qu'ils eurent enſemble pour le partage des biens de feu *Prudent Bocquin*, pere de ſa femme, & cet acte fut paſſé devant *Guyot*, Notaire Royal à Langres, le 25 Janvier 1652. Ledit JÉRÔME VERON avoit épouſé, 3°. par contrat paſſé devant *France* & *Berger*, Notaires Royaux à Langres, le 15 Septembre 1646, *Barbe du Cerf*, fille de *Claude-Nicolas du Cerf*, & de *Barbe de Mongeot*. Du ſecond lit il eut: — JEAN-BATISTE, qui ſuit; & du troiſieme ſept enfans, ſçavoir: — 1. CLAUDE VERON, né le 4 Mars 1654, Gendarme des Ordonnances, qui fut enſuite Religieux Dominicain, Docteur de Sorbonne, & mourut au grand Couvent rue Saint-Jacques à Paris, âgé de 86 ans; — 2. JÉRÔME, né le 23 Mars 1657, qui ſervit auſſi dans la Gendarmerie, & mourut Religieux Dominicain à Auxerre, âgé de 90 ans; — 3. CLAUDE-NICOLAS, auteur de la branche des VERON-DE-MONTGINOT, rapportée ci-après; — 4. BARBE, née le 26 Mars 1648, morte le 22 Août 1675, femme, par diſpenſe de Rome, d'*Etienne de Montginot*, Ecuyer, Juge de la Mairie, dont deſcendent MM. *Piot*, Seigneurs de Saint-Broing & de Dommarien; — 5. MARGUERITE, née le 14 Mars 1652, Religieuſe à la Viſitation de Langres; — 6. JEAN-BATISTE, née le 2 Novembre 1664, mariée à noble *Didier Tournois*, Conſeiller du Roi & Lieutenant à l'Election de Langres. Leur épitaphe ſe voit dans le Chœur de l'Egliſe de Saint-Martin de Langres. D'eux deſcendent M. *Génuit*, Conſeiller au Bailliage & Siége Préſidial de Langres; M. *Richard*, Lieutenant à l'Election, Comte-Maire, Commandant & Lieutenant à la garde des Clefs; *N... Richard*, Sieur de Foulon, Conſeiller au Bailliage & Siege Préſidial de Langres; *N... Richard*, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine du Régiment de Cambis; & MM. *Gaucher*, freres, Chevaliers de Saint-Louis, anciens Capitaines du Régiment de Talaru & de Moutier, Cavalerie; — 7. & MARIE VERON, née le 20 Avril 1667, épouſe de noble *Claude-Sébaſtien Jourdeuil*, ancien Officier d'Infanterie, puis Conſeiller au Préſidial, morte ſans enfans.

IV. JEAN-BATISTE VERON, Ecuyer, Sieur de Lavrigny, & du Fief & Moulin de Veron près Langres, né le 21 Novembre 1643, d'abord Avocat en Parlement, ſucceſſivement Enſeigne, Lieutenant, Echevin, Conſeiller de Ville, Comte-Maire, Commandant & Lieutenant à la garde des Clefs de la ville de Langres, fit un accord, le 12 Août 1684, avec *Barbe du Cerf*, ſa belle-mere, paſſé devant *Milleton*, Notaire Royal à Langres, par lequel elle donna quittance de 6043 livres, qu'elle avoit reçues des effets de la ſucceſſion de feu ſon mari. Ledit JEAN-BATISTE VERON mourut le 6 Mars 1704, & avoit épouſé, le 9 Août 1665, *Marguerite Fourrel*, fille d'*Antoine*, dont: — JÉRÔME, qui ſuit; — & ANTOINE, né le 27 Septembre 1667, Seigneur de Culmont & de Peigney, Prêtre, Docteur de Sorbonne, Tréſorier de l'Egliſe Cathédrale de Langres, qui réſigna en faveur de ſon neveu FRANÇOIS-JOSEPH VERON, veuf de *Gabrielle-Hyacinthe de Han*, & eſt mort le 13 Août 1727.

V. JÉRÔME VERON, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Farincourt & des Eſſarts, né le 3 Mars 1666, Lieutenant-Général Civil, Criminel & de Police du Bailliage Ducal de Langres, Echevin & Conſeiller de ladite Ville, obtint des Lettres-Patentes en forme de Charte, données à Paris au mois de Mars 1722, par leſquelles Sa Majeſté le déclare *iſſu de noble race*, & le maintient, & ſes enfans & poſtérité, nés & à naître en légitime mariage, dans ſa *nobleſſe*, accordée, par CHARLES-QUINT, au mois de Juin 1540, à NICOLAS VERON, ſon triſayeul, originaire de Franche-Comté, & lui permet de porter les armes de ſes ancêtres, telles qu'elles étoient peintes & blaſonnées dans le Diplôme d'annobliſſement de ladite anné 1540. Il mourut à Langres le 14 Juin 1735, & avoit épouſé, par

contrat du 1 Février 1695, passé devant *Mongin* & *Guyot*, son confrere, Notaires Royaux à Langres, Demoiselle *Anne Girault*, morte le 9 Juillet 1731, fille de *François Girault*, Ecuyer, Seigneur de Voncourt, de Savigny & de Farincourt, Capitaine d'une Compagnie franche entretenue pour le service du Roi, & de Dame *Jacquette Piot*. De leur mariage ils ont eu : — 1. François-Joseph, Ecuyer, Seigneur de la Neuvelle, né le 5 Décembre 1697, Président au Présidial de Langres, marié, le 12 Septembre 1723, à *Gabrielle-Hyacinthe de Han*, Dame de la Neuvelle, Terre qu'elle lui porta. Elle étoit veuve de M. *le Picard*, Ecuyer, Sieur de Novillier. Resté veuf sans postérité, Antoine Veron, son oncle, lui résigna la Trésorerie de la Cathédrale de Langres; mais ayant perdu son procès contre *Jean-Batiste-Gaston Deserrey*, qui prétendoit droit à la même dignité, il se fit Prêtre, & mourut Jésuite à Plombieres en Lorraine, le 24 Octobre 1745; — 2. Claude-Nicolas, qui suit; — 3 & 4. Jean-Batiste Veron-des-Essarts, & Etienne Veron-de-Voncourt, Ecuyers, nés jumeaux à Langres le 7 Mars 1700, Lieutenans de Cavalerie aux Régimens Dauphin & Vaudrey, ensuite Capitaines d'Infanterie, en même-tems, au Régiment de Marsan, tous les deux morts de la même maladie à Dinguelfin en Baviere, après 24 ans de service; le premier, le 11 Mars 1743; & le second, le 10 Février précédent; — 5. Simon-Marie Veron-de-Savigny, né le 1 Novembre 1702, Chevalier de Saint-Louis, Commandant de Bataillon au Régiment de Talaru, mort à Langres le 24 Novembre 1764, après 43 ans de service, sans enfans de son mariage contracté, le 14 Janvier 1748, avec *Marie Varney*, veuve, en premieres noces, d'*Etienne Voinchet*, Seigneur de Versailles, Lieutenant-Général du Bailliage Royal de Langres; — 6. Jean-Jérôme Veron-de-Lecourt, Ecuyer, né à Langres le 26 Mars 1710, Capitaine au Régiment de Bourbonnois, Infanterie, mort à Paris en 1745, après 11 ans de service, sans avoir été marié; — 7. & Marie-Claudette, née le 31 Mars 1713, décédée, sans alliance, le 19 Avril 1760.

VI. Claude-Nicolas Veron, Ecuyer, Seigneur de Farincourt & des Essarts, né à Langres le 26 Février 1699, Conseiller du Roi, Chevalier d'honneur au Bailliage & Siége Présidial de Langres, par Provisions du 1 Février 1731, mort le 22 Mai 1766, avoit épousé, par contrat du 27 Septembre 1732, passé devant *Collier* & *Mariet*, Notaires à Langres, *Marie-Angadrene-Etienne-Josephe Bourier*, fille de *Joseph Bourier*, Capitaine-Général du Charrois d'Artillerie & Commandant l'Equipage du corps de reserve du Roi, & de *Marie du Tocq*, dont : — 1. Jean-Nicolas-Marie, Ecuyer, né à Langres le 18 Septembre 1736, ancien Mousquetaire du Roi, mort, sans alliance, au Château de Farincourt le 15 Octobre 1772; — 2. Jean-Batiste-Charles, qui suit; — 3. Etienne-Jérôme Veron-des-Essarts, Ecuyer, né le 27 Septembre 1738, ancien Officier au Régiment de Talaru, Infanterie, non marié; — 4. Joseph, né le 12 Avril 1745, Prêtre & Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Langres; — 5. François-Amatre, né le 11 Mai 1749, Prêtre & ~~Chapelain de la Paroisse de Saint-Pierre & Saint Paul~~ de Langres; — 6 & 7. Marie-Anne, née le 25 Septembre 1740, & Marie-Claudette, née le 15 Août 1743, qui toutes les deux ont fait leurs preuves de noblesse devant le Juge d'armes de France, le 16 Février 1751, pour être reçues à Saint-Cyr.

Chanoine / du 16. février 1778.

VII. Jean-Batiste-Charles Veron-de-Farincourt, Ecuyer, né à Langres le 21 Septembre 1737, ~~Lieutenant~~ au Régiment de Guienne, Infanterie, n'est pas marié en ~~Novembre 1777.~~

/ Capitaine / en Xbre 1777, janvier 1778. /

Branche des Veron-de-Montginot.

IV. Claude-Nicolas Veron-de-Montginot, Ecuyer, né le 21 Janvier 1662, quatrieme fils de Jérôme Veron, I. du nom, & de *Barbe du Cerf*, sa troisieme femme, d'abord Gendarme des Ordonnances, n'avoir que 12 ans lorsque ses freres aînés du même lit, Claude & Jérôme Veron (qui, après avoir servi comme lui dans la Gendarmerie, se firent ensuite Religieux Dominicains), l'em-

menerent au siége de Besançon ; où il reçut une balle morte qui lui endommagea tellement la machoire droite, qu'il se vit contraint de quitter depuis le service. Il fut ensuite Avocat, Echevin & Conseiller de la ville de Langres, & est mort le 5 Janvier 1748. Il avoit épousé, par contrat passé devant *Voillerault* & son confrere, Notaires Royaux à Langres, le 4 Février 1687 (& avec dispense de Rome, à cause de *Marguerite de Montginot*, son ayeule), Damoiselle *Cirette de Montginot*, fille de noble *Claude de Montginot*, & de Dame *Marguerite Clément*. Il eut le surnom *de Montginot*, que sa postérité a conservé, & ~~sa veuve~~ est morte en Juillet 1732, ayant eu de son mariage : — 1. Claude-Nicolas, qui suit ; — 2. Jérôme-Lazare, né le 10 Avril 1770, d'abord Chapelain en l'Eglise Prieurale & paroissiale de Saint-Martin de Langres, ensuite nommé Chanoine de l'Eglise Cathédrale de ladite Ville le 17 Novembre 1719, Chambrier du Chapitre & premier Prieur Commendataire du Prieuré de Saint-Léger, le 23 Mars 1760, par le Roi, à cause de l'érection de l'Abbaye de Saint-Claude en Evêché, dont ce Prieuré dépend ; & Curé primitif de la paroisse de Latrecey en Bourgogne, décédé le 5 Mars 1768, auquel a succédé Messire ~~Jérôme~~ Veron, quatrieme fils de Claude-Nicolas, Ecuyer, Seigneur de Farincourt, mentionné au degré VI. de la branche précédente ; — 3. Marguerite, mariée, par contrat du 17 Août 1722, passé devant *Gallois* & *Mariet*, Notaires Royaux à Langres, à *Michel-Prudent Philpin-du-Fincourt*, Conseiller au Bailliage Royal de Langres, dont le fils unique, — *Nicolas-Prudent Philpin-du-Fincourt*, Ecuyer, Avocat du Roi à Langres, a épousé 1°. Damoiselle *Anne Deserrey*, morte, laissant un fils & trois filles ; & 2°. Nicole Veron-de-Montginot, sa cousine, dont il sera parlé ci-après ; — 4. Marie-Anne, mariée, par contrat passé devant *Roger* & *Girard*, Notaires Royaux à Langres, le 13 Janvier 1732, à *Claude-Antoine Grignet*, Ecuyer, Seigneur de Champagnolot, morte, veuve sans enfans, à Dole le 24 Août 1776 ; — 5. & Marguerite, connue sous le nom de *Sœur Veron-de-Saint-Jérôme*, Religieuse Ursuline à Langres, âgée de 83 ans.

V. Claude-Nicolas Veron-de-Montginot, II. du nom de sa branche, Ecuyer, né le 24 Mars 1694, d'abord Enseigne, puis Sous-Lieutenant, & nommé, le 22 Septembre 1711, Lieutenant au Régiment de Tourville, Infanterie (depuis Choiseul-Meuze), fit, avec ce Régiment, ~~toutes les~~ guerres de Louis XIV, fut blessé à la bataille de Denain & au Fort de la Scarpe, y commandant les Compagnies de Duparc & de Montfaucon, fut reformé à la paix en 1713 ; & nommé, long-tems après son mariage, Major des Troupes Langroises, place qu'il n'accepta pas, la ville de Langres, n'étant plus frontiere par la cession de la Lorraine à la France. Il ~~vit âgé de 84 ans, & a~~ épousé, par contrat passé le 25 Juin 1733, devant *Thibault* & son Confrere, Notaires Royaux à Langres, aussi avec dispense de Rome, Demoiselle *Marie-Simonne Hutinet*, morte le 14 Mai 1759, d'hydropisie, fille d'*Adrien Hutinet*, le sixieme Avocat de sa Famille, & de *Françoise Andriot* ; & petite-fille d'une Dame *de Montginot*. De ce mariage il a eu : — 1. Pierre Veron-de-Montginot, Ecuyer, né le 3 Janvier 1737, entré dans les Bureaux du Roi, d'abord à la Feuille des Bénéfices, ensuite au Département de la Guerre, &, depuis 1762, à celui de la Marine & des Colonies : il n'est pas marié en Novembre 1777 ; — 2. Nicolas-Jérôme, qui suit ; — 3. Pierre-Claude, né le 25 Avril 1742, mort le 25 Mai 1763 ; — 4. & Nicole, née le 9 Janvier 1736, mariée, le 7 Janvier 1777, à *Nicolas-Prudent Philpin-du-Fincourt*, Ecuyer, Conseiller du Roi, & son Avocat au Bailliage & Siége Présidial de Langres, son cousin-germain, annobli au mois de Juin 1775. Sa Majesté dit dans ses Lettres, qu'Elle est « instruite d'ailleurs que son ayeul & son pere ont épousé ; le premier, une fille de la Famille de *Longueil*, dont plusieurs Membres ont occupé » des places distinguées dans son Parlement de Paris ; & le second, Marguerite » Veron, sortie d'une Famille noble du Comté de Bourgogne ». *Il est mort*

VI. Nicolas-Jérôme Veron-de-Montginot, Ecuyer, né le 1 Juillet 1740, † a épousé, le 23 Janvier 1774, Demoiselle *Jean-Batiste Richard-de-Laude*, † dont :

— 1. Claude-Nicolas Véron-de-Montginot, Ecuyer, né le 16 Avril 1775; — 2. Pierre-Nicolas, né le 30 Mai 1776; — 3. & Nicole, née en Juillet 1777.

Les armes : *d'azur, à trois poiſſons d'argent* appellés *Verons, émaillés de gueules, poſés en face l'un ſur l'autre.* Cimier, *un heaume* ou *caſque fermé avec ſes ornemens, ſommé d'un bourrelet d'azur & d'argent, ſurmonté d'un cormoran de ſable, membré d'or.* Elles ſe voyent ainſi dans l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Hilaire de Peſmes, en Franche-Comté, à 15 lieues de Langres, au Château & en l'Egliſe paroiſſiale de Veron, dans le Senonois, & à l'Abbaye de Sainte-Croix, entre Furnes & Louvain.

* VERONNE, en Dauphiné. Terre & Seigneurie paſſée, par héritage, avec la co-Seigneurie de Venſobres, dans la Famille de Moreau, dont nous avons déja donné une Notice *Tome X, p.* 468. Elle remonte à

Denis Moreau, I. du nom, homme d'armes de la Compagnie du Connétable *de Leſdiguieres*, près la perſonne duquel il ſervit avec diſtinction dans les armées de Piémont, Provence, Savoie & Dauphiné. Il eut, en récompenſe de ſes ſervices, le Gouvernement de la ville & Château de Serres, & épouſa, en 1499, *Eliſabeth de Saint-Ferreol*, d'une Famille noble de Montélimart, de laquelle il eut :

Charles Moreau, I. du nom, marié à *Anne de Payan*, d'une Famille noble de la Province, dont :

Denis Moreau, II. du nom, qui épouſa *Marguerite Amieu*, & en eut :

Charles Moreau, II. du nom, marié à *Madelene Peyſou*. Leurs enfans furent : — 1. Denis, qui ſuit; — 2. Antoine, Chanoine de la Cathédrale de Metz; — 3. Joseph, Officier dans le Régiment de Limouſin, mort au ſervice; — 4. & François, non marié.

Denis Moreau, III. du nom, hérita de la Seigneurie de Veronne, avec la co-Seigneurie de Venſobres, & fut pourvu de la charge de Lieutenant-Général au Bailliage du Buis. Il s'eſt marié, en 1735, avec *Marie de Grangeat*, dont : — 1. Martin, qui ſuit; — 2. Joseph; — 3. Marie-Thérese, mariée à *N... Archimbaud*, Gentilhomme de Provence, dont des enfans; — 4. & Félicité, mariée à *N... d'Iſouard*, Maître des Comptes en Dauphiné, dont elle eſt veuve ſans enfans.

Martin Moreau-de-Veronne, ancien Conſeiller au Parlement de Dauphiné, admis à l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Beaux-Arts de Lyon, aux Arcades de Rome, à la Société Colombaire de Florence, n'étoit point marié en 1776.

Les armes : *d'or, à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or & de deux roſes.*

VERTON (de), en Normandie. Le premier de cette Famille, depuis lequel on peut ſuivre la poſtérité, eſt

Jean de Verton, Ecuyer, Conſeiller, Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances en 1574, qui de *Françoiſe Vincent*, ſa femme, eut :

Nicolas de Verton, Ecuyer, Mayeur de la ville d'Eu, marié, en 1609, à *Françoiſe du Hamel*, dont :

Michel de Verton, Ecuyer, Conſeiller aux Grands-Jours, qui épouſa, en 1636, *Andrée le Beuf*, & en eut : — Richard, qui ſuit; — & François, auteur de la ſeconde branche, rapportée ci-après.

Richard de Verton, Ecuyer, Avocat-Général & Fiſcal du Comté d'Eu, ſe maria, en 1668, avec *Jeanne Gorée*, de laquelle vint :

Nicolas-François de Verton, Ecuyer, Lieutenant-Général de l'Amirauté d'Eu & de Tréport, qui ſe maria, le 14 Décembre 1705, avec *Juſtine de Vadicourt*, dont :

Marc-Antoine de Verton, Ecuyer, qui a ſuccédé à ſon pere dans la charge

de Lieutenant-Général de l'Amirauté d'Eu & de Tréport, & eſt mort le 28 Septembre 1762. Il avoit épouſé, en 1752, *Jeanne-Marguerite-Victoire de Vadicourt*, de laquelle il a laiſſé : —— 1. Marc-Antoine-Marie-Joseph de Verton, Ecuyer, né le 9 Août 1756, entré, le 20 Avril 1772, dans la premiere Compagnie des Mouſquetaires ; —— 2. Jacques-Philippe, Ecuyer, né le 30 Août 1757, entré au Régiment d'Auxonne du Corps Royal-Artillerie en Mai 1772 ; —— 3. & Anne-Louise-Geneviéve-Victoire de Verton, aînée de ſes freres, née le 25 Janvier 1754.

Seconde Branche.

François de Verton, Ecuyer, Conſeiller-Secrétaire du Roi, ſecond fils de Michel de Verton, & d'*Andrée le Beuf*, né le 24 Août 1637, mort le 13 Novembre 1727, avoit épouſé, le 16 Octobre 1664, *Françoiſe de Loſſendiere*, dont : —— Louis-Gaston, qui ſuit ; — & Louis-François-Marie, rapporté après la poſtérité de ſon aîné.

Louis-Gaston de Verton, Ecuyer, né le 10 Avril 1668, épouſa, le 10 Mai 1706, *Marie Arſon*, & eſt mort le 28 Août 1715, laiſſant de ſon mariage trois garçons, ſçavoir :

1. Philippe-Louis de Verton, Ecuyer, Seigneur de Richeval, né le 11 Novembre 1707, Chevalier de Saint-Louis en 1747, Brigadier des Armées du Roi le 22 Janvier 1769, ancien Colonel du Régiment d'Auxonne du Corps Royal-Artillerie, marié, le 23 Décembre 1765, à *Jeanne-Marguerite-Victoire de Vadicourt*, veuve de Marc-Antoine de Verton, Ecuyer, Lieutenant-Général de l'Amirauté d'Eu & de Tréport ;

2. Jean-Marc-Antoine de Verton-de-la-Mortiere, Ecuyer, né le 12 Juin 1714, Chevalier de Saint-Louis, Colonel du Régiment d'Auxonne du Corps Royal-Artillerie, & Brigadier des Armées du Roi le 1 Janvier 1770 ; — 3. & Nicolas-Joseph de Verton-de-Bussy, Ecuyer, né le 4 Mars 1716, mort en Weſtphalie en 1742, Officier du Corps Royal d'Artillerie.

Louis-François-Marie de Verton, Ecuyer, fils puîné de François, & de *Françoiſe de Loſſendiere*, né le 27 Juillet 1670, Chevalier des Ordres de Saint-Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel, Grand-Maître des Eaux & Forêts, Maître-d'Hôtel du Roi, Secrétaire du Cabinet, Envoyé extraordinaire de Sa Majeſté vers le Czar Pierre I, eſt décédé le 26 Janvier 1751. Il avoit épouſé ; 1°. le 7 Juin 1725, *Marie-Anne Duret* ; & 2°. le 16 Mars 1740, *Anne-Madelene Gillot-d'Alligny*, fille du Marquis d'Alligny.

Les armes : *d'azur, à une faſce d'argent, chargée d'une mouche au naturel.*

* VESC : Terre dans le Diois, qui n'a jamais été poſſédée que par ceux de ce nom, excepté aujourd'hui qu'elle appartient à M. *de Chabrillant*, qui en a hérité de Madame la Marquiſe de Vesc.

On ignore ſi cette Terre a donné ſon nom à la Famille, dont nous allons donner l'extrait généalogique, ou ſi c'eſt cette Famille qui le lui a donné. Quoi qu'il en ſoit, Vesc eſt une ſi ancienne & ſi conſidérable nobleſſe, qu'on en ignore même l'origine.

Ses différentes alliances ſont avec les Maiſons d'*Adhemar*, d'*Agoult*, *Alric*, d'*Ancezune*, *Aramont*, *Arces*, *Arnaud*, *Artaud*, *Auberge*, *Balzac*, *Baſmes*, *Beaucaſtel*, *Beaumont*, *Béranger*, *Brunier*, *Caritat*, *Caumont*, *Chabeul*, *Cheſte*, *Clermont-Lodeve*, *Clermont-Tonnerre*, *Cliſſon*, *Coët*, *Comps*, *Courtois*, *Cola*, *la Croix*, *Diez*, *Eſpagne*, *Eſpine*, *Eſtrange*, *Fay*, *Foreſt*, *la Garde*, *Garonne*, *Gaſte*, *Hautefort*, *Huſſon*, *Langes*, *Laurens*, *Liba*, *Lovat*, *Marcel*, *Maréchal*, *le Maſſon*, *Montauban*, *Montaut*, *Montchenu*, *Montlort*, *Baſchy*, *Nicolaï*, *Noire-Fontaine*, *Romieu*, *Mons-Savaſſe*, *la Pallu*, *Peccat*, *Pitois*, *Poitiers*, *du Pont*, *l'Here-de-Glandage*, *Pracomtal*, *Priam*, *du Puy*, *Rahuc*, *Rigot*, *Rolland*, *Sillot*, *Taulignan*, *Turq*, *Vaſſadel*, *Vaſſous*, *Urre*, *la Baume-Pluvinel*, *Uſſon-de-Bonac*, *Leuſſe-Deſcottes*, &c.

1°. La Généalogie de cette Maiſon commence à HUGONIN, I. du nom, Seigneur DE VESC & de Montjoux, qui vivoit en 1180. Il fit le voyage de la Terre-Sainte, & étoit le chef de la branche *de Montjoux*, éteinte au Xe degré en l'an 1541, dans la perſonne de JEAN DE VESC, Seigneur de Montjoux, mort ſans poſtérité. Elle a donné, dans JEAN DE VESC, Inſtituteur de la Congrégation des Prêtres de la Sainte-Trinité de l'Egliſe paroiſſiale de Geneſac, un Evêque de Vence en 1491; & un Evêque d'Agde en 1498, auxquels ſuccéda JEAN DE VESC, ſon neveu, tant dans l'Evêché de Vence que dans celui d'Agde. AYMARD ou AYNARD, frere du dernier JEAN, fut auſſi après lui Evêque de Vence. La Terre de Montjoux fut portée par MARIE DE VESC, qui en hérita par le décès de ſes freres CLAUDE & JEAN, à noble *Pierre de Foreſt*, ſon époux.

Les autres branches de cette Maiſon ſont :

2°. Celle des Seigneurs *de Saint-Tomé* & *du Teil*, ſortie, au Xe degré, de celle de Montjoux, par AYMARD DE VESC, Seigneur du Teil & de Saint-Tomé, fils puîné de CLAUDE, & de *Nizette d'Urre*. Cette branche a fini, au XIIe degré, à BERNARDIN DE VESC, mort en Italie, au ſervice du Roi.

3°. Celle des Seigneurs *de Béconne*, ſortie, au IXe degré, de la branche de Montjoux, par PIERRE DE VESC, Seigneur de Béconne, Maître-d'Hôtel du Roi CHARLES VIII. Cette branche ſubſiſte encore, & ſera rapportée ci-après.

4°. Celle des Seigneurs *de Briancourt*, ſortie, au XIIIe degré, de la précédente, par ALAIN DE VESC, Seigneur de Briancourt, ſecond fils de BERNARDIN DE VESC, Seigneur de Béconne, & de *Françoiſe de Noire-Fontaine*. Elle ſubſiſte, & ſera rapportée après celle de Béconne.

5°. Celle des Seigneurs *d'Eſpeluche*, qui portoit pour armoiries : *de gueules, à trois tours, ou au château à trois tours d'argent, donjonnées, maçonnées, bretteſſées & contrebretteſſées de ſable.* L'auteur de cette branche eſt GUILLAUME DE VESC, Chevalier, Seigneur d'Eſpeluche & co-Seigneur de Veſc, ſorti de la branche de Montjoux au VIe degré. TELABARD ou TALABARD DE VESC, Seigneur d'Eſpeluche, arriere-petit-fils de GUILLAUME, & fils de GUILLAUME, II. du nom, & de *Catherine de Poitiers*, fille naturelle de *Louis de Poitiers*, Comte de Valentinois, fut Gouverneur de la ville d'Embrun, en 1457, pour le Dauphin LOUIS, fils de CHARLES VII. Il paſſa en Flandres avec ce Prince, & ne l'abandonna jamais. Cette branche eſt finie.

6°. Celle des Seigneurs *de Comps* & *de Combemont*, ſortie, au IVe degré, de la branche de Montjoux, par DALMAS DE VESC, fils d'ALMERIC. Il ſuccéda à l'ancienne Famille *de Comps*, qui portoit pour armes : *de gueules, à l'aigle échiquetée d'or & de ſable.* On ne ſçait ſi c'eſt par ſa mere ou par ſa femme. L'ancienne Famille *de Comps* tenoit ſon nom d'un lieu ainſi nommé dans le bas Dauphiné. L'Hiſtoire de Malte nous apprend que l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem a eu deux Grands-Maîtres de ce nom ; l'un, nommé *Arnaud de Comps*, en 1163 ; & l'autre, qui fut *Bertrand de Comps*, en 1248. Le premier fut le quatrieme Grand-Maître, & le ſecond fut le dix-ſeptieme. Ils furent tous deux illuſtres, & l'Ordre leur doit une partie de ſes Statuts. DALMAS DE VESC vivoit en 1280. Il prit le ſurnom *de Veſc* dit *de Comps*. PIERRE DE VESC, Seigneur de Comps, & co-Seigneur de Dieu-le-Fit & de Veſc, fut un des Gentilshommes de Dauphiné qui ſe ſignalerent le plus à la bataille de Fornoue, en 1445, & aux journées d'Aignadel & de Gênes.

7°. La ſeptieme branche de Veſc, qui eſt une continuation de celle de Comps, a eu pour chef MARY DE VESC, Seigneur de Comps & co-Seigneur de Dieu-le-Fit, cinquieme fils de SÉBASTIEN, & de *Françoiſe Alric*. Cette branche s'eſt éteinte aux enfans de MARY de VESC, II. du nom, ſon petit-fils, & de *Lucrece du Puy*.

8°. Celle des Seigneurs *de Loriol*, ſortie de GÉDÉON DE VESC, troiſieme fils de MARY de VESC, I. du nom, & de *Françoiſe Alric*. Ses enfans ſont morts ſans poſtérité.

9°. La neuvieme branche a eu pour auteur RENÉ DE VESC, autre fils de

MARY DE VESC, I. du nom, & de *Françoiſe Alric*, dont la poſtérité s'eſt éteinte dans ſes enfans.

10°. Celle des Seigneurs *de Grimaud*, qui commence à ETIENNE DE VESC, ſorti, au Xe degré de la branche de Comps & de Combemont, & fils de PIERRE DE VESC, un des Gentilshommes de la Province de Dauphiné, qui, comme il a déjà été obſervé, ſe ſignala à la bataille de Fornoue & aux journées d'Aignadel & de Gênes. ETIENNE DE VESC fut un des favoris de CHARLES VIII, qui le combla de grands biens. Il le créa *Duc de Nôle* au royaume de Naples. Il porta l'épée de Connétable, quand ce Prince entra triomphant dans le Royaume de Naples. La Terre de *Grimaud* fut érigée, en ſa faveur, en *Baronnie*. Il fit bâtir le Château de Caromb, teſta en 1501, & laiſſa d'*Anne Courtois*, ſa femme, un fils, nommé CHARLES, du nom du Roi, ſon maître & ſon bienfaiteur. Ce CHARLES épouſa, le 12 Juin 1501, *Antoinette de Clermont-Lodeve*, ſœur de *François*, Cardinal *de Clermont*, Légat d'Avignon, de laquelle il eut, entr'autres enfans : —— JEAN, qui continua la poſtérité ; — & ANTOINE, Evêque d'Agde en 1520, puis de Valence & de Die, après la mort du Cardinal *de Clermont*, ſon oncle, en 1531, & enſuite Evêque de Caſtres. Cette branche a fini à FLEURY DE VESC, Seigneur de Grimaud, &c. qui ne laiſſa point d'enfans de *Diane de Clermont-Tonnerre*, ſa femme. Il teſta en l'an 1553. JEANNE, ſa ſœur, fut ſon héritiere, & ſe maria 1°. à PIERRE DE VESC, fils de *Simonnette de Baſchy*, dont elle n'eut point d'enfans. Elle épouſa 2°. *N... de la Baume-Montrevel*, dont la Maiſon de ce nom poſſede encore aujourd'hui la Terre de Caromb dans le Comtat Venaiſſin.

11°. Celle de la premiere branche des Seigneurs de Béconne, qui commence à HUGUES DE VESC, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Béconne, de la Baume & de Blacons, ſortie, au IIIe degré, de celle de Montjoux. HUGUES DE VESC partagea avec ſon frere ALMERIC, les biens de ſon pere. Les Terres de Béconne, de la Baume & de Blacons lui tomberent en partage. Il épouſa *Aigline de l'Here-de-Glandage*, de laquelle il eut : — HUGONIN III, qui ſuit ; — & ALMERIC, auteur de la branche ſuivante.

HUGONIN ou HUGUES DE VESC, III. du nom, épouſa, en 1289, *Iſabeau d'Arces*. Il en eut : —— LAUGIER, mort ſans poſtérité ; — PIERRE, qui lui ſuccéda ; — & ARMAND, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem.

PIERRE DE VESC, III. du nom, fut Gouverneur de Die, rendit de grands ſervices au Dauphin *Guigues*, principalement à la bataille de Varey, où il ſe ſignala, en montant le premier au Château qu'il prit : en conſidération de cet exploit, le Dauphin lui permit, & à tous ceux de ſa Famille, de porter un *château* dans leur banniere ; quelques-uns en firent leurs armoiries. Le Dauphin créa encore PIERRE DE VESC, Porte-Banniere en chef du Diois, & voulut, par un acte paſſé en 1324, que l'aîné de ſes ſucceſſeurs le fut à perpétuité. Il mourut en 1377.

PIERRE DE VESC, IV. du nom, ſon fils, épouſa, le 20 Novembre 1386, *Catherine Rolland*, & en eut deux enfans, ſçavoir : — une fille ; — & HUGONIN, IV. du nom, mort ſans poſtérité, dont les biens paſſerent à la deuxieme branche de Béconne, qui ſubſiſte encore aujourd'hui, & dont on va parler après celle qui ſuit.

12°. Celle des Seigneurs *de la Baume*, qui commence à ALMERIC DE VESC, II. du nom, co-Seigneur de la Baume, fils de HUGUES, II. du nom, & d'*Aigline de l'Here*. Il fit hommage de la co-Seigneurie de la Baume, en 1287, à *Aymard de Poitiers*, Comte de Valentinois. ARMAND, ſon fils, qui mourut avant lui, laiſſa pour enfans : —— ALMERIC, qui ſuit ; — & BERTRAND, Evêque de Nevers en 1351.

ALMERIC DE VESC, III. du nom, qualifié *Chevalier* dans un hommage rendu à *Aymard de Poitiers*, V. du nom, Comte de Valentinois, le 7 Mai 1323, décéda ſans enfans. PIERRE DE VESC, Seigneur de Béconne, dont il eſt parlé dans la précédente branche, fut ſon héritier.

Branche

Branche des Seigneurs de Béconne.

Pierre de Vesc, III. du nom, fils de Rostaing de Vesc, Chevalier, Seigneur de Montjoux, & de *Delphine Arnaud*, d'une des meilleures Maisons de Dauphiné, recommença la branche de Béconne, éteinte par la mort de Pierre de Vesc, II. du nom, Seigneur de Béconne, qui ne laissa de son mariage avec *Catherine de Rollonds-de-Condorcet*, du 20 Novembre 1406, que Philippine de Vesc, devenue veuve, sans enfans, de noble *Jean de Pictois*, Seigneur de Chaudenay, laquelle Philippine de Vesc fit une donation de la Terre de Béconne à Pierre de Vesc, III. du nom, son neveu, le 11 Octobre 1466, pardevant *Philibert de Marciere*, Notaire de Chany. La Terre de Béconne a toujours été l'apanage d'une branche de cette Maison, & le Marquis de Vesc en a des hommages du XIIIe siécle. Ledit Pierre de Vesc, III. du nom, avantagé par le testament de *Delphine Arnaud*, sa mere, du 25 Novembre 1455, passé devant *Jean Fabry*, Notaire de Valréas, & par la donation de Philippine de Vesc, sa tante, fut Maître-d'Hôtel du Roi Charles VIII, Grand-Maître des Eaux & Forêts de Dauphiné, Gouverneur de Dun-le-Roi & de Creſt; servit long-tems, & quoique fort âgé, il se signala à la bataille de Fornouë. Par son testament du dernier Août 1496, il substitue ses biens à Antoine de Vesc, son neveu, fils de Claude, Chevalier, Seigneur de Vesc & de Montjoux. Il avoit épousé, le 23 Septembre 1490, Demoiselle *Simonnette de Baschy*, fille de *Bertrand*, laquelle lui survécut, & testa le 28 Juillet 1520. Ils eurent de leur mariage: — Rostaing, qui suit; — & Bernardin, Auditeur de Rote.

Rostaing de Vesc, fait Chevalier de l'Ordre du Roi par Louis XII, fut Capitaine de 500 hommes de pied, à la tête desquels il se signala à la bataille de Ravennes. Il en fit autant à la journée de Marignan l'an 1515, & mourut de ses blessures à la journée de Pavie, laissant d'*Alix de Nicolaï*, qu'il avoit épousée le 18 Juillet 1511: — Jean, qui testa le 4 Août 1545, & mourut à Montmélian, étant Cornette-Blanche; — & Pierre, qui suit.

Pierre de Vesc, d'abord reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, sur ses preuves faites en 1541, testa en Février 1568, & mourut des blessures qu'il avoit reçues en combattant contre les ennemis du Roi au siége de la ville de Montélimart, de laquelle il défendit vigoureusement la bréche qui avoit été faite. Après le décès de son aîné, il avoit épousé, le 15 Avril 1548, *Marguerite de Romieu*, de laquelle il laissa pour enfans: — Bernardin, qui suit; — & Philippe.

Bernardin de Vesc, Seigneur de Béconne, épousa, le 27 Avril 1570, *Françoise de Noire-Fontaine*, issue d'une Famille illustre de Lorraine. Il testa le 14 Juillet 1617, & sa femme le 19 Mars 1586. Leurs enfans furent: — 1. Pierre, qui suit; — 2. Alain, auteur de la branche de Briancourt, rapportée ci-après; — 3, 4, 5 & 6. Guillemette, Marie, Marguerite & Catherine de Vesc.

Pierre de Vesc, IV. du nom, Seigneur de Béconne, se trouva aux journées de Montmélian, de Casal & de Turin, & testa le 8 Décembre 1648. Il avoit épousé, le 11 Juillet 1633, *Marguerite de Mons-de-Savasse*, fille d'*Alain de Mons*, Seigneur de Savasse, & de *Geneviéve de Pracomtal*, & laissa pour enfans: — Claude-Augustin, qui suit; — & Françoise de Vesc.

Claude-Augustin de Vesc, mort en 1717, avoit épousé *Marie d'Urre*, fille de *Jean d'Urre*, Seigneur d'Urre, & de Demoiselle *N... de Jony*, dont il eut: — 1. N... de Vesc, mort sans alliance; — 2. N... de Vesc, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mort à Malte, étant Page du Grand-Maître; — 3. Joseph-Gabriel-Joachim, qui suit; — 4. N... de Vesc, mariée, dans le Comtat d'Avignon, à *N... des Armands*, Seigneur d'Alençon, Brigadier des Armées du Roi, Commandant le Régiment de Conti, mort en 17....; — 5. & Françoise de Vesc, morte dans une Maison religieuse à Valréas, aussi dans le Comtat d'Avignon.

Joseph-Gabriel-Joachim de Vesc, Chevalier, décédé le 13 Octobre 1726, âgé de 33 ans, avoit épouſé, en 1723, *Louiſe-Antoinette de la Baume-de-Pluvinel*, de laquelle ſont ſortis : — 1. Joseph-Louis-Gabriel, mort jeune ; — 2. Pierre-Joseph-Gabriel-Claude-Augustin, qui ſuit ; — 3. & Louise-Antoinette, morte âgée de 3 ans.

Pierre-Joseph-Gabriel-Claude-Augustin, appellé *le Marquis* de Vesc, Chevalier, Seigneur de Béconne, &c. né le 1 Août 1726, Lieutenant-Colonel de Dragons en 1762, retiré du ſervice en 1765, à cauſe de ſes bleſſures, avec 1200 livres d'appointement, a épouſé, 1°. en 1746, *N... d'Uſſon-de-Bonac*, morte, ſans enfans, en 1748, ſœur de *François-Armand d'Uſſon*, Marquis de Bonac, Maréchal des Camps & Armées du Roi, ci-devant Ambaſſadeur auprès des Etats-Généraux en l'an 1757, & petite-fille d'*Armand-Charles de Gontaut*, Duc de Biron, Chevalier des Ordres du Roi, Doyen des Maréchaux de France, mort en 1756. Le Marquis de Vesc, a épouſé, 2°. en 1753, *Marie-Joſephe de Leuſſe-Deſcottes*, née le 23 Décembre 1737, de laquelle il a : — 1. Joseph-Séraphin de Vesc, né en 1757, Officier au Régiment de Belſunce, Dragons ; — 2. Victor-Antoine-Joseph, né en 1772 ; — 3. Joseph-Marie-Henri, né en 1775, Chevalier de Malte de minorité en 1776 ; — 4. Marie-Adélaïde, née en Décembre 1753 ; — 5. Marie-Diane, née en 1754, toutes deux reçues Chanoineſſes-Comteſſes de l'Argentiere en Forez, le 21 Octobre 1777, après avoir fait leurs preuves de neuf générations du côté paternel, & quatre du côté maternel, ſelon les Statuts de ce Chapitre, formé cette année 1777.

Branche des Seigneurs de Briancourt.

Cette branche a pour auteur Alain de Vesc, Seigneur de Briancourt, ſecond fils de Bernardin de Vesc, Seigneur de Béconne, & de *Françoiſe de Noire-Fontaine*. Il quitta le Dauphiné, & ſe retira à Valréas dans le Comtat Venaiſſin, où il épouſa, le 17 Juin 1622, *Baptiſtine de Taulignan*, fille d'*Eſprit de Taulignan*, dont : — 1. Louis, qui ſuit ; — 2 & 3. Marguerite & Françoise ; — 4. & Isabeau, Religieuſe à Valréas.

Louis de Vesc, Seigneur de Briancourt, épouſa, le 12 Juillet 1654, *Eſprite de Vaſſous*, fille de noble *Pierre de Vaſſous*, & de *Louiſe de Turq*. Il en eut un fils nommé

Pierre de Vesc, marié à *N... de Rouas*, de laquelle probablement ſortirent : — 1. N... de Vesc, Capitaine de Dragons au Régiment de la Suze, mort ſans poſtérité ; — 2. N... de Vesc, non marié ; — 3 & 4. N... de Vesc & Catherine, Religieuſes à Valréas.

Les armes de Vesc ſont : *pallé d'argent & d'azur de ſix piéces, au chef d'or.* Cet extrait eſt tiré des titres de la Famille.

VEVEY (de), dans le Canton de Fribourg en Suiſſe, autrement *de Viveis*, de Vivey, en latin *de Viviaco*, & en langue Allemande *Von Vivis*.

Cette noble & ancienne Famille du pays de Vaud en Suiſſe, eſt établie aujourd'hui dans la Ville d'Eſtavayer au canton de Fribourg, où elle a conſtamment occupé les premieres charges, avec la qualité de *Noble*, & a été reconnue pour telle ſous la domination des Ducs *de Savoie*. On trouve des Nobles de cette Maiſon titrés de *Donzels* ou *Damoiſeaux*, de même que de *Bourgeois de Moudon* & *de Cudrefin* avant leur établiſſement dans la Ville d'Eſtavayer.

Dans des actes du XIIe. ſiécle, il eſt fait mention de Jean, Barthelemi & de Humbert de Vevey, (*de Viveis*). Les Religieuſes Dominicaines, établies à Eſtavayer depuis 1316, y furent conduites du Couvent d'Echyſſie près de Lauſanne, par la Révérende Mere Béatrix de Vevey, qui en fut la premiere Supérieure, & mourut le 24 Mars 1343, ſuivant le Nécrologe de ce Monaſtere.

Le Catalogue de l'Ordre des Chartreux & le Nécrologe de l'Abbaye de la Val-Sainte dans le canton de Fribourg, apprennent que le R. P. Jacques de Vevey (en latin *de Viviaco*) fut nommé deux fois Général de cet Ordre, ſçavoir, ès

années 1330 & 1343; & qu'il mourut le 3 des Calendes du mois d'Août 1362.

Vullierme de Vevey, Bourgeois de Moudon, paſſa un contrat de vente avec *Nicod Butty-d'Urſy*, le 25 Mai 1423, ſigné par *Uldriot*, Notaire, & ſcellé par *Jean de Blonay*, Chevalier, Bailli de Vaud.

Guillerme de Vevey, Donzel ou Damoiſeau de Moudon, & Antoinette, ſa ſœur, tous deux enfans dudit Vullierme, poſſédoient, entr'autres Terres, un Domaine ſur le Mont de Moudon, lieu dit *aux Métraux*, lequel fut remis & accenſé par Dom *Pierre Geneveri*, Chapelain de Moudon, leur tuteur, ſous la cenſe annuelle & perpétuelle de deux muids de froment, meſure de Moudon, avec directe Seigneurie à Dom *Barthelemi Cler*, auſſi Chapelain dudit Moudon, par acte du 8 Septembre 1446, ſigné de *Pierre Bralliard*, Notaire, & muni du ſceau du Bailliage de Vaud. Le même Guillerme de Vevey, vendit à *Antoine Planchel* & à *Pierre Vandelly*, tous deux Bourgeois de Moudon, un muid de froment de cenſe directe ſur le Domaine dit *aux Métraux*, pour la ſomme de 48 liv. lauſannoiſes, bonne monnoie, par acte ſigné Dom *Jacques Fabry*, Prêtre & Notaire Juré de la Ville de Lauſanne, & levé de ſes protocoles par *Jean Jolivery*, Clerc de Moudon, le 2 Juillet 1465, ſcellé par l'Officialité de Lauſanne.

I. Jean de Vevey, du Conſeil & Syndic de la Ville de Cudrefin, fut Député de cette Ville pour une difficulté qu'elle eut avec *Barthelemi Rolland*, Donzel de Saint-Aubin en Vully, au ſujet du payement de 1000 liv. lauſannoiſes, pour la vente d'un Mas de Paſquier, &c. L'acte de prononciation, par laquelle les parties furent accommodées, eſt du 16 Novembre 1445. Le ſuſdit Jean de Vevey eſt encore connu par le teſtament de ſon fils Pierre, qui ſuit.

II. Pierre de Vevey, Bourgeois, & du Conſeil de Cudrefin, fit devant *Hugoninus de Molendino*, le 16 Mai 1497, ſon teſtament, dans lequel il inſtitue pour ſes héritiers Pierre, qui ſuit, & Vullierme, ſes fils. De ce dernier deſcendent les nobles de Vevey, établis en la Ville d'Eſtavayer vers l'an 1495. M. *Leu*, Bourg-Meſtre de la Ville & République de Zurich, fait mention de cette noble Famille dans ſon *Lexicon Helvétique*, imprimé à Zurich, en 1763, *Tome XVIII, p.* 518 & 519.

III. Pierre de Vevey, II. du nom, rappellé dans le teſtament de ſon pere du 16 Mai 1497, eut pour fils

IV. Vullierme de Vevey, qui étoit Conſeiller de la Ville d'Eſtavayer, & en fut nommé Syndic, en 1521. Il vendit, par acte du dernier jour de Novembre 1522, ſigné *Marchand*, Notaire, le Domaine qu'il poſſédoit à Montet-ſur-Cudrefin, à noble *Pierre Vallier de Landron*, pour le prix de 480 écus d'or au ſoleil. La vente fut approuvée de Marguerite, Archiducheſſe d'Autriche & de Bourgogne, Douairiere de Savoie, en 1533. Le fief noble de Rance, au Bailliage d'Yverdun, dans le canton de Berne, que la Maiſon de Vevey poſſéde encore aujourd'hui, appartenoit déja audit noble Vullierme de Vevey, & la reconnoiſſance que lui en prêta la Communauté de Rance eſt du 20 Janvier 1553, ſignée par le Commiſſaire *Richard*. Il avoit épouſé 1°. par contrat du pénultienne jour de Juin 1521, *Hélene*, fille de noble *Jean de Griſet*, de la Ville d'Eſtavayer, & 2°. par contrat du 3 Août 1533, ſigné *Guillerme Jacqueri*, Notaire, *Marie de Luſtries*, fille de noble *Jean de Luſtries*, aliàs *Mayor*, Seigneur de Meſſerie au pays de Vaud. Du premier lit il eut pour fils unique : —— 1. Jean de Vevey, Lieutenant d'Eſtavayer, qui fut pere de Thomas de Vevey, établi à Soleure, où il forma la branche des *Von Vivis* qui ſont encore actuellement de l'Etat de cette République, & dont pluſieurs ont ſervi en France en qualité de Capitaines. Du ſecond lit vinrent : —— 2. Michel, marié à noble *Guillaumette de Pontheroſe*; —— 3. André, marié à *Eſther*, fille de ſpectable *Hanri Garmyſvil*, Conſeiller de Fribourg; —— 4. François, non marié; —— 5. Antoine, qui ſuit; —— 6. & Claude de Vevey, dont la poſtérité eſt ſortie d'Eſtavayer.

Ces cinq fils du ſecond lit ſe trouvent tous nommés dans l'acte de partage des biens paternels du 15 Février 1575, ſigné *Jacques Viquerat*, Notaire, &

auſſi dans le teſtament de *Marie de Luſtries*, leur mere, en date du 12 Octobre 1576, ſigné *Sébaſtien Palleon*, Notaire.

V. ANTOINE DE VEVEY, Conſeiller d'Eſtavayer, épouſa 1°. par contrat du 9 Avril 1564, ſigné *Planchamp*, Notaire, *Anne de Cattelan*, fille de noble *Claude de Cattelan*, d'Eſtavayer; & 2°. par contrat du 7 Septembre 1578, ſigné *Richard*, Notaire, *Françoiſe de Mailliardor*, fille de noble *Pierre de Mailliardor*, Donzel de Grandvaux. De cette derniere il eut: —— TOBIE, qui ſuit; — & ISAAC, marié à *Catherine*, fille de noble *Antoine de Malliard*, Banneret de Romond, dont il n'eut point de poſtérité.

VI. TOBIE DE VEVEY, inſtitué, avec ſon frere, héritier par le teſtament de ſon pere, du 4 Février 1623, fut reçu Bourgeois de Fribourg, par le Sénat ſouverain, ſans payer aucun droit d'entrage, par acte du 10 Septembre 1602, ſigné *Peter Sprenger*, en conſidération, y eſt-il dit, de la *noble Maiſon dont il eſt iſſu; & de ce qu'il s'eſt comporté dès ſa jeuneſſe comme il appartient à Gentilhomme de ſa qualité.* Cet acte fut paſſé en préſence des nobles & magnifiques perſonnes *Louis d'Affry*, ancien Seigneur Avoyer d'Eſtavayer, & d'*Antoine de Montenach*, ſon beau-pere, Secrétaire d'Etat de la République de Fribourg, ayant épouſé, par contrat paſſé le 9 Septembre 1602, *Madelene de Montenach*, ſa fille, de laquelle il eut: — 1. FRANÇOIS DE VEVEY, auteur d'une branche dont le dernier eſt BÉAT-LOUIS DE VEVEY, Conſeiller de la Ville d'Eſtavayer, en 1776; — 2. & FRANÇOIS-PIERRE, aliàs PETERMAN, qui ſuit.

VII. FRANÇOIS-PIERRE, autrement dit PETERMAN DE VEVEY, partagea, avec ſon frere, par acte du 21 Mars 1642, paſſé devant *Cuaſſot*, Notaire. Il fut nommé Lieutenant d'Avoyer par le Conſeil ſouverain de Fribourg, le 9 Septembre 1677, comme il appert de l'acte, ſigné *Protaſius Alt*, qui porte que c'eſt « eu égard aux bons & agréables ſervices que l'ancienne & noble Maiſon » de Vevey a rendus à cet Etat, & qu'elle fera encore à l'avenir, & aux » alliances très-conſidérables de cette Maiſon dans ladite Capitale. » Il avoit épouſé, par contrat du 26 Février 1645, ſigné *Muſſy*, Notaire, *Catherine de Reynold*, fille de noble *Antoine de Reynold*, Banneret de Romond; & teſta par acte du 24 Décembre 1700, paſſé devant *Quibaud*, Notaire, dans lequel il nomme ſes enfans, ſçavoir: — 1. ANTOINE-JOSEPH, qui ſuit; — 2. JEAN-BATISTE, Jéſuite, dit le Pere *de Viviaco*, mort Recteur à Friboug en Briſgaw; — 3. FRANÇOIS-HYACINTHE, tige de la branche des Vevey de Buſſy, rapportée ci après; — 4. ANNE-MARIE, femme de noble *Nicolas de Malliard*, de la Ville de Romond; — 5. & ELISABETH, mariée à noble *Antoine de Frequely*, Seigneur de la Cour de Domdedier.

VIII. ANTOINE-JOSEPH DE VEVEY, Major de la Ville d'Eſtavayer, fit ſon teſtament le 8 Décembre 1703, ſigné *Quibaud*, Notaire, & avoit épouſé *Eliſabeth Tardy*, fille de noble *Louis*, Bourgeois d'Eſtavayer, & du nombre des Familles Patriciennes de Fribourg, dont: — 1. EMMANUEL, Conſeiller, marié à noble *Françoiſe de Boccard*, dont la fille unique ELISABETH DE VEVEY, a épouſé noble *Nicolas de Boccard*, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel en France; —— 2. PHILIPPE, qui ſuit; — 3. MARIE-URSULE, femme de noble *Jean-Antoine de Lentzbourg*, Seigneur, Bailli de Bulle. Voyez *Lentzbourg, Tome VIII*, & aux additions, *Tome XI, p. 741*; — 4. & MARIE-CATHERINE, mariée à noble *Dele-Joſeph-Guyot de Morteau*, Capitaine de Dragons au ſervice de France, & Chevalier de Saint-Louis.

IX. PHILIPPE DE VEVEY, Banneret d'Eſtavayer, fit ſon teſtament le 29 Juillet 1729, devant *Cantin*, Notaire, & eſt mort le 1 Août ſuivant. Il avoit épouſé, par contrat du 3 Septembre 1717, *Eliſabeth*, fille de noble *François de Caſtella-de-Gruyeres*, dont il a eu: — 1. HENRI-EMMANUEL, qui ſuit; — 2. JOSEPH, dit le P. *Laurent*, mort Religieux Bernardin à Hauterive, en 1765; — 3. JEAN-ANTOINE, Capitaine au Régiment Suiſſe de Sonneberg, Chevalier de Saint-Louis, qui eſt entré au ſervice de France en 1744, dans le Régiment de Vittemer, aujourd'hui Valdner, a fait toutes les Campagnes avec leſdits Régimens, & a été bleſſé à la bataille de Roſbac; —— 4. HYACINTHE, qui laiſſe

une fille ; — 5. & Elisabeth, Religieuſe à Romond, dans l'Abbaye de la Fille-Dieu, connue ſous le nom de *Sœur Geneviéve.*

X. Henri-Emmanuel de Vevey, nommé Lieutenant d'Avoyer d'Eſtavayer, par le Conſeil ſouverain de Fribourg, le 4 Novembre 1746, comme il appert de l'acte ſigné *François-Pierre Gottrau*, a épouſé, le 24 Février 1743, Marie-Barbe de Vevey, fille de noble François-Hyacinthe de Vevey, de laquelle il a eu neuf fils & une fille. Les enfans qui reſtent ſont : —— 1. François, qui ſuit ; — 2. Georges-Philippe ; — 3. Emmanuel, Sous-Lieutenant au Régiment Suiſſe de Kalbermatten au ſervice du Roi de Sardaigne ; —— 4. & Alexandre.

XI. François de Vevey, entré au ſervice de France en 1761, a fait deux campagnes en Weſtphalie avec le Régiment des Gardes Suiſſes, dont il eſt premier Lieutenant. Il a épouſé, en 1777, par diſpenſe, noble Théreſe de Vevey, ſa couſine germaine.

Branche des Vevey-de-Buſſy.

VIII. François-Hyacinthe de Vevey, troiſieme fils de François-Pierre, & de *Catherine de Reynold*, fut nommé Lieutenant d'Avoyer par le Conſeil ſouverain de Fribourg, le 1 Juillet 1704, eu égard aux ſervices rendus par ſon pere & ſes ancêtres : l'acte eſt ſigné *Nicolas Vonderveid*, avec le ſceau de la République ; & teſta le 20 Décembre 1743. Il avoit épouſé, par contrat du 21 Octobre 1704, *Marie-Marguerite*, fille de noble *Georges-Antoine Werly*, du Conſeil des Soixante de la Ville & République de Fribourg, & la derniere de cette Famille. De ce mariage ſont iſſus : —— 1. Georges-Antoine, qui ſuit ; —— 2. Marie-Eliſabeth, épouſe de *François-Ignace Buman*, des Seigneurs ſecrets de la République de Fribourg, Seigneur, Bailli de Bulle ; — 3. Marie-Barbe, femme de noble Henri-Emmanuel de Vevey, Lieutenant d'Avoyer d'Eſtavayer, mentionné degré X. de la branche précédente ; — & cinq autres filles, dont trois ont été Religieuſes, ſçavoir, à Eſtavayer, à la Fille-Dieu & à Montorge.

IX. Georges-Antoine de Vevey, Co-Seigneur de Buſſy & Morens, a acquis cette terre, le 27 Août 1754, des hoirs de noble *Jean-Victor Surry*, Conſeiller d'Etat de Soleure, qui la poſſédoit de la noble & illuſtre Maiſon *d'Eſtavayer*, avec tous les droits & priviléges attachés à ladite Seigneurie, d'Omnimode, Juriſdiction, de Juſtice haute, moyenne & baſſe, mere, mixte, impere & dernier ſupplice. Il en a prêté hommage en fief noble & lige à leurs ſouveraines Excellences de Fribourg, le 11 Janvier 1759, aſſiſté de ſes nobles parens ; & cet acte eſt ſigné *de Montenach*, Secrétaire d'Etat, avec le ſceau de la République. Il a épouſé, le 31 Janvier 1735, *Marie-Françoiſe de Mailliardor*, fille de noble *Béat-Louis de Mailliardor*, Co-Seigneur d'Arlens, Châtelain de Rue, & de *Marie-Françoiſe Gady*. Voyez Mailliardor, *Tome IX, p. 326 & ſuiv.* De ce mariage ſont iſſus : — 1. Louis, qui ſuit ; — 2. Marie, femme de *Tobie de Caſtella*, Seigneur de Delley, Bailli de Surpierre, ci-devant Capitaine en France ; — 3. & Théreſe, mariée en 1777, par diſpenſe, avec ſon couſin germain, François de Vevey, Lieutenant au Régiment des Gardes Suiſſes, mentionné ci-devant, degré XI.

X. Louis de Vevey, né le 16 Juin 1745, a épouſé, en 1776, noble *Marguerite de Mailliard*, fille de noble *Nicolas-Bruno de Mailliard*.

Les alliances que cette Famille a contractées avec les Maiſons nobles, Patriciennes ou du pays, annoncent, outre ſa nobleſſe, ſon ancienneté & ſa diſtinction. Elles ſont entr'autres avec celles de *Griſet*, *Luſtries*, *Cattelan*, *Garmyſvil*, *Pontheroſe*, *Mailliardor*, *Montenach*, *Mailliard*, *Frequely*, *Lentzbourg*, *Buman*, *Tardy*, *Boccard*, *Reynold*, *Werly*, *Caſtella*, &c.

Elle porte pour armes : *de gueules, à un pal d'argent chargé d'un tronc d'arbre à ſix nœuds de ſable, poſé ſur trois monticules de ſinople ;* l'écu ſurmonté d'un *caſque d'argent, ouvert, duquel ſort*, en cimier, *un lynx à demi-corps, ou loup cervier au naturel, colleté d'argent.* Deviſe : Dum vivo multa video.

* VEZE ou DEVEZE, nom propre de cette Famille noble de Languedoc, qui l'a donné à une Terre qu'elle poſſede dans la même Province.

Elle eſt bien plus ancienne que la filiation que nous allons en donner, d'après les titres originaux & en forme, qui nous ont été communiqués, moins antiques dans ce moment, à cauſe des diverſes révolutions notoires, arrivées dans cette Province. Elle a fourni de tous les tems, du côté paternel & maternel, pluſieurs Militaires dans des grades même ſupérieurs & de beaucoup de réputation. Elle n'en a pas eu moins dans l'Etat eccléſiaſtique avec les dignités les plus éminentes. C'eſt de cette Maiſon qu'étoit M. DE LA DEVEZE, qu'HENRI IV choiſit pour ſecond de M. *de Lavardin*, qui commanda enſuite l'armée Françoiſe ſous ce Prince, pour un combat de deux contre deux de ſes ennemis.

FIACRE DEVEZE, qualifié *Noble* & *Ecuyer*, Seigneur de Deveze & d'Artites; en rendit hommage le 15 Mai 1541 au Duc D'ORLÉANS, Fils de France, & étoit mort en 1543, comme il appert par le contrat de mariage de ſon fils PIERRE, qui ſuit.

PIERRE DEVEZE, Ecuyer, Seigneur de Deveze, épouſa noble *Antoinette de Bonhomme*, par contrat du 15 Février 1543, auquel aſſiſterent les parens des contractans, ſçavoir, noble ANTOINE DEVEZE, Ecuyer; Meſſire *Jean de Chabannes*; noble *Pierre de Granoulhet*, Seigneur d'Iſſigneux, & autres. De ce mariage vint:

ETIENNE DEVEZE, Ecuyer, Seigneur de Deveze & d'Artites, qui ſervit en qualité de Capitaine, & fit ſon teſtament le 4 Décembre 1585, étant ſur le point de partir pour la guerre. Il avoit épouſé, par contrat du 23 Mars 1572, *Anne de Mourel*, fille de feu noble *Antoine de Mourel*, Seigneur de la Colombe, & de *Marguerite de Planchut*, dont quatre enfans mentionnés dans le teſtament de leur pere, ſçavoir: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2 & 3. ANTOINE & ETIENNE; — 4. & autre PIERRE, d'abord Aumônier du Roi, & enſuite Evêque de Marſeille.

PIERRE DEVEZE, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Deveze & d'Artites, Commandant pour le Roi à Retournac, épouſa, par contrat du 21 Février 1612, *Iſabeau de Saint-Vidal*, fille de noble *Jean-Benjamin*, Seigneur d'Orceyrolles, dont

ETIENNE DEVEZE, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Deveze & d'Artites, qui produiſit ſes titres originaux devant M. *de Bezons*, Intendant de la Province de Languedoc, lequel, par Jugement ſouverain rendu le 10 Juillet 1669, le maintint dans ſon *ancienne nobleſſe*. Il teſta le 7 Février 1677, & avoit épouſé, par contrat du 12 Juin 1654, *Françoiſe de Tollin*, fille de feu noble *François-Joſeph de Tollin*, & de *Gabrielle de Seiſſac*. Leurs enfans furent: — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. JEAN; — 3 & 4. CABELLE & CLAUDINE, tous quatre rappellés dans le teſtament de leur pere.

JACQUES DEVEZE, Ecuyer, Seigneur de Deveze & d'Artites, épouſa, par contrat du 29 Décembre 1689, *Clermonde de Tuech*, fille de noble *Antoine de Tuech*, & de *N. Petit*, de la ville d'Alais, en préſence, & aſſiſté de noble *Louis de Segla*, Baron de Ribaute, de Meſſire *de Ribeirol*, Seigneur d'Antremaux, ſes parens, & de Meſſire *Jean de Tuech*, Chanoine, & autres parens de ladite Demoiſelle. Il teſta le 30 Octobre 1734, & eſt mort ledit jour, laiſſant de ſon mariage

PAUL-ANTOINE DEVEZE, Ecuyer, Seigneur de Deveze & d'Artites, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine, premier Aide-Major au Régiment des Dragons de la Reine, enſuite Capitaine dans celui du Colonel-Général, Commandant pour le ſervice du Roi au département des Villes de Saint-Ambroix, des Vans, Genolhac, Villefort, Barjac, &c. en Languedoc, par brevet de Sa Majeſté du 12 Août 1763. Il a épouſé, par contrat du 2 Novembre 1754, Demoiſelle *Anne-Jeanne de Gault-du-Frêne*, fille de noble *Julien de Gault-du Frêne*, & de Dame *Anne-Perrine de Portier-de-la-Cheſnais*, de la Ville de Dinan en Bretagne, dont — PAUL-LOUIS-HENRI-JEAN DEVEZE, Chevalier, né le 2 Novembre 1761.

Les armes : *de gueules, à un ſautoir d'argent au chef d'or, chargé de trois penſées de gueules, en face.*

* VEZOU-DE-VESINS (LE) : Maiſon d'ancienne Chevalerie, une des plus anciennes & des plus diſtinguées de la Province de Rouergue, où eſt ſituée la Baronnie de LE VEZOU, qui anciennement donnoit rang parmi les Barons aux Aſſemblées des Etats généraux du pays, immédiatement après le Seigneur *d'Arpajon.*

Les noms, armes & la Terre de Veſins en Rouergue furent joints à ceux de LE VEZOU, vers l'an 1420, par le mariage de BERINGUIER DE LE VEZOU, Chevalier, Baron de le Vezou, avec *Félice de Veſins*, fille & héritiere de *Veſian de Veſins*, & de *Cebelie de Moſtuejouls.*

Les Seigneurs de LE VEZOU ſont qualifiés dans tous les actes anciens de *hauts & puiſſans Seigneurs* & de *Chevaliers.* Ils remontent, par titres, à RAYMOND DE LE VEZOU, Chevalier, qui, ſuivant le Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Victor de Marſeille, vivoit en 1080, & étoit un des principaux Seigneurs de la Cour de *Richard*, Comte *de Rodès.* Il avoit pour frere & contemporain ARNAUD DE LE VEZOU, d'abord Evêque de Beziers en 1096, Gouverneur de Toulouſe en 1120, pendant la guerre du Comte *Alphonſe* contre le Comte *de Barcelone*, puis Archevêque de Narbonne en 1121, & Légat du Saint-Siége en 1134. Il mourut en 1149. C'étoit un des plus grands Prélats de ſon tems, ainſi qu'il eſt rapporté dans le *Gallia Chriſtiana*, & dans l'Hiſtoire générale du Languedoc, par Dom *Vaiſſette*, ſuivant laquelle il eut pour ſucceſſeur à l'Evêché de Beziers BERNARD DE LE VEZOU, Prélat d'un mérite diſtingué.

La Maiſon de LE VEZOU-DE-VESINS a donné pluſieurs Capitaines de 100 hommes d'armes des Ordonnances du Roi, des Gouverneurs & grands Sénéchaux de Province, des Chevaliers de l'Ordre du Roi, des Commandans des places & du ban & arriere-ban du pays, & d'excellens Capitaines, entr'autres JEAN DE LE VEZOU-DE-VESINS, Seigneur de Charry, Capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances du Roi, Chevalier de ſon Ordre, Gentilhomme de ſa Chambre, Sénéchal & Gouverneur de Querci. Autre JEAN DE LE VEZOU DE-VESINS, Gouverneur de Cahors, qui y fut tué au ſiége de 1580, après s'être défendu avec valeur & diſtinction, comme le rapporte *Daubigné* dans ſon Hiſtoire de France; & ANTOIRE DE LE VEZOU-DE-VESINS, Gouverneur de pluſieurs places dans le Rouergue, deſquels il eſt fait une honorable mention dans l'Hiſtoire *de Thou, de Daubigné, de Brantôme, de Montluc, &c.*

Les principales alliances de la Maiſon de LE VEZOU-DE-VESINS ſont avec celles *d'Arpajon, d'Eſtaing, de Severac, de Combret, de Moſtuejouls, de Veſins, de Montvalat, de Scorailles, de Lauzieres-Thémines, de la Panouſe, de Provinquieres, de Garceval, de Laſtic-Saint-Jal, &c.*

ANTOINE DE LE VEZOU, Seigneur de Veſins, ancien Mouſquetaire du Roi, eſt aujourd'hui le chef de cette Maiſon. De ſon mariage avec *Marie-Anne de la Panouſe*, il a eu : — 1. FRANÇOIS DE LE VEZOU, Comte de Veſins, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi, & Chevalier de Saint Louis, marié à *Claudine-Marie de Laſtic Saint-Jal*; — 2. JEAN-JACQUES-GABRIEL DE LE VEZOU-DE-VESINS, Vicaire-Général de Senlis, & Aumônier du Roi; — 3. ANTOINE-ALEXIS, Capitaine de Cavalerie; — 4. MARIE, épouſe du Baron *de Saint-Amans*; — 5. & MARIE-ANNE DE LE VEZOU-DE-VESINS, mariée avec le Marquis *de Provinquieres.*

Le ſuſdit ANTOINE a eu pour freres : — 1. JOSEPH DE LE VEZOU-DE-VESINS, premier Capitaine au Régiment de Cavalerie d'Orléans, Chevalier de Saint-Louis, & Commandeur de Saint-Lazare, qui s'eſt retiré après 40 ans de ſervice, criblé de bleſſures & accablé d'infirmités; s'eſt marié en Franche-Comté, & a pluſieurs enfans; — 2. PIERRE, premier Capitaine de Grenadiers au Régiment de Condé, Chevalier de Saint-Louis, retiré avec le brevet de Major après 40 ans de ſervice, & couvert de bleſſures; — 3. ALEXIS, Chevalier de

Saint-Louis, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, mort Maréchal des Logis de la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires après y avoir ſervi 32 ans; — 4. CHARLES, Mouſquetaires du Roi, tué à la bataille de Dettingen; — 5. FRANÇOIS, Lieutenant au Régiment de la vieille Marine, mort dans les dernieres guerres d'Italie; — 6. & JEAN-JOSEPH DE LE VEZOU-DE-VESINS, Chevalier de Saint-Louis, marié en Anjou.

Les armes: *écartelé au 1 & 4 d'azur, au lion rampant d'argent, armé & lampaſſé de gueules*, qui eſt DE LE VEZOU; *au 2 & 3 de gueules, à trois clefs d'argent 2 & 1*, qui eſt DE VESINS.

* VEZINS: Baronnie en Poitou ou en Anjou, dont étoit en poſſeſſion, dès l'an 1221, la Maiſon DE LA PORTE-VEZINS.

Par l'extinction de la Branche aînée elle a paſſé dans la Maiſon de *le Porc*, par le mariage que *Jean le Porc*, Ecuyer, contracta le 15 Juin 1535, avec MARTHE DE LA PORTE, héritiere de ſa branche, à condition que ſes deſcendans joindroient le nom de *le Porc* à celui DE LA PORTE, & en écartéleroient les armes avec les ſiennes. L'arriere-petite-fille de ce *Jean le Porc*, nommé *Marthe le Porc de la Porte*, porta enſuite la Baronnie *de Vezins* dans la Maiſon *d'Andigné*, par ſon mariage en 1618, avec *Charles d'Andigné*, Chevalier, Seigneur de Rouetz, dont le fils *Charles-François d'Andigné*, Baron du Pordic, prit en ſe mariant la qualité de *Marquis de Vezins*. Cette Baronnie a paſſé enſuite aux deſcendans de *Charlotte le Porc de la Porte*, ſœur cadette de ladite *Marthe*, laquelle épouſa, la même année 1618, noble & puiſſant *Jacques de la Touche*, Seigneur de la Jarriere; & leur arriere-petite-fille *Marie-Madelene de la Touche-Limouziniere*, fut mariée en 1724, avec *Joſué-Auguſtin de la Taſte*, Seigneur de Pitrac, qui de cette alliance a eu deux filles, ſçavoir, *Marie-Henriette-Charlotte de la Taſte*, mariée à *Philippe-Pierre-Marie le Clerc*, Seigneur de la Ferriere, & *Marie-Roſe-Pétronille de la Taſte*, alliée avec *René-Charles Viault*, Seigneur de Brévillac, l'une & l'autre repréſentans la branche aînée des anciens Barons de Vezins, du nom DE LA PORTE, dont les titres originaux, produits au Juge d'armes de France par les Dames de la Ferriere & de Brévillac, prouvent une filiation depuis 1221.

VIART (DE): Ancienne Nobleſſe originaire de Blois, qui a formé pluſieurs branches, établies dans le Blaiſois, en Poitou, en Bourgogne, en Champagne & à Eſtampes.

Les Seigneurs de Boiſchambault, de la Mothe-d'Uſſeau, Desfrant & de Pimelle, dont les deſcendans ſe ſont diſtingués par leurs ſervices, ſoit dans l'Epée, ſoit dans la Robe, ont produit en original les titres juſtificatifs de leur nobleſſe d'extraction. Les trois premiers degrés ſont conſtatés par le Procès-verbal des preuves de nobleſſe faites le 6 Mai 1643, devant *Pierre d'Hozier*, Juge d'armes de France, & les actes énoncés dans ledit Procès-verbal remontent à

JEAN DE VIART, Bailli de Blois, ainſi qualifié dans une tranſaction du 27 Septembre 1342. On voit encore ſes armes dans l'Egliſe de Saint-Solenne à Blois, accolées avec celles de *Jeanne Sebille*, épouſe d'autre JEAN, qui ſuit.

I. JEAN DE VIART, Ecuyer de CHARLES, Duc d'Orléans, pere du Roi LOUIS XII, place qui caractériſoit dès-lors ſon état de Gentilhomme, ſervit parmi les Gendarmes établis ſous la charge de *David*, Seigneur *de Rambures*, pour la garde des pays de Beauce & de Gâtinois. Suivant un compte de *Jean de Preſſy*, Tréſorier des guerres, qui commence le 1 Mars 1401, & finit le dernier Février 1413, il avoit huit Ecuyers à ſa ſuite. Il mourut le 11 Septembre 1458, laiſſant de *Jeanne Sebille*, ſon épouſe: — 1. JACQUES, né le 11 Novembre 1432, mort le jour de Saint-Jean-Batiſte 1441; — 2. JEAN, né le 16 Mars 1436; — 3. PIERRE, né le 31 Décembre 1438; — 4. GUILLAUME, qui ſuit; — 5. JEAN, dit *le Jeune*, né le 8 Août 1444; — 6. JACQUES, né le 4 Mai 1446, mort le 25 Juillet ſuivant; — 7. autre JACQUES, né le 31 Mars

1453,

1453, mort avant Pâques le 16 Avril ſuivant; —— 8. MATHURIN, né le 30 Avril 1457, Capitaine de la Ville de Blois, vivant, le 12 Avril 1483, avec *Jeanne*, ſon épouſe, dont on ignore le nom de famille. Elle vivoit encore en Décembre 1503; —— 9. JEANNE, née le 28 Août 1434, vivante ſans alliance, le 20 Septembre 1469; — 10. MACÉE, née le 1 Mars 1442; — 11. MARION, née le 10 Août 1447, morte le même mois; —— 12. MARIE, née le 11 Avril 1448, tenue ſur les fonts de batême par la Ducheſſe D'ORLÉANS, & *Jean de Saveuſe*, Gouverneur, Bailli de Blois & Chambellan du Duc d'Orléans. Elle vivoit encore le 4 Juillet 1476, & ne paroît pas avoir été mariée; —— 13. & CATHERINE, née le 29 Juillet 1451, vivante encore, à ce qu'il paroît, ſans alliance le 23 Février 1474.

II. GUILLAUME DE VIART, Ecuyer, Seigneur de Villebazin en Anjou, & de Mihaudouin, né le 22 Mars 1441, épouſa *Jeanne le Roux*, iſſue d'un puîné de la Maiſon *de la Roche-des-Aubiers* en Anjou; mourut au mois de Juillet 1525, & fut enterré auprès de ſon pere dans l'Egliſe de Saint-Solenne de Blois, laiſſant de ſon mariage: —— 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. JEAN, né le 8 Mars 1470, mort le 19 Juillet de cette année; — 3. RICHARD, né le 13 Juillet 1473, mort le 16 Octobre ſuivant; —— 4. ETIENNE, né le 9 Novembre 1479, mort le 28 Août 1484; — 5. JEANNE, née le 20 Septembre 1469; — 6. PERRETTE, née le 6 Juillet 1472; —— 7. ETIENNETTE, née le 23 Février 1474, morte le 28 Avril ſuivant; —— 8. MARGUERITE, née le 4 Juillet 1476; — 9. MARION, née le 7 Septembre 1478; —— 10. & MADELENE, née le 12 Avril 1483.

III. JACQUES DE VIART, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Courtaujay & de Candé, né le 22 Septembre 1468, épouſa *Jeanne de Moulins*, iſſue d'une ancienne Famille du Blaiſois, qui a donné un Grand-Aumônier de France en 1519, fille de *Thibault de Moulins*, Ecuyer, homme d'armes de la Compagnie du Duc D'ORLÉANS & Gentilhomme de ſa Fauconnerie, & de *Jeanne Hurault*. Elle mourut le 11 Octobre 1546, & fut inhumée aux Cordeliers de Blois auprès de ſa mere. Son mari décéda le 19 Février 1550, & fut enterré auprès de ſon pere. Leurs enfans furent: — 1. THIBAULT, Chanoine de Saint-Sauveur de Blois, mort le 13 Août 1519; — 2. JACQUES, qui ſuit; —— 3. JEAN, mort au berceau en 1502; — 4. FRANÇOIS, né en Décembre 1503, mort le 5 Novembre 1538; —— 5. autre JEAN, né le 12 Juillet 1506, mort le 9 Août ſuivant; —— 6. LOUIS, né en Août 1509, mort le 19 Septembre 1514; —— 7. Une fille, née le 6 Avril 1507, morte après ſon batême; — 8 & 9. MARIE & JEANNE. La premiere, née le 1 Octobre 1511, & la ſeconde le 6 Avril 1513; — 10. & MARGUERITE, née le 15 Mai 1516, mariée, le 24 Octobre 1533, à *François Cordon*, Contrôleur-Général de la Maiſon du Roi, avec lequel elle vivoit encore au mois de Décembre 1544.

IV. JACQUES DE VIART, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Courtaujay, de Candé, de la Sablonniere, de Villebazin, en partie de Villebadin & de Mihaudouin, né le 28 Février 1499, pourvu de la charge de Conſeiller du Roi, Gouverneur & Bailli de Blois, rendit hommage, le 30 Mai 1531, à l'Evêque d'Orléans, comme Seigneur de Boiſgency, de la Terre & Seigneurie de la Sablonniere, qu'il avoit acquiſe de *Charles l'Huillier*, & de *Jeanne d'Albret*, ſa femme. Il exerça ſa charge environ 52 ans, s'en étant démis en 1580 en faveur de RAIMOND, un de ſes fils puînés, comme étant de Robe-Courte, & ce conformément à l'Edit de HENRI III, du mois de Mai 1579, qui portoit que « nul ne ſeroit pourvu des Etats de Baillis & Sénéchaux des Provinces qu'il » ne fût *Gentilhomme de nom & d'armes*, âgé de 30 ans pour le moins, & » qu'il n'eut commandé en l'état de Capitaine, Lieutenant, Enſeigne ou Guidon des Gendarmes des Ordonnances ». JACQUES DE VIART mourut peu de tems avant le 25 Juin 1582, & le partage de ſes biens, paſſé devant *Melleron*, Notaire de Blois, le 16 Octobre ſuivant, fut fait entre ſes enfans. Il avoit épouſé, le 23 Mai 1524, *Françoiſe Phelypeaux*, dite *le Picart*, fille de *Raimond*, Ecuyer, Seigneur de la Broſſe, & de *Jeanne Prevoſt-de-Saint-Cyr*. Elle vivoit encore, lors de la mort de ſon mari, & eut une nombreuſe poſtérité, ſçavoir:

— 1. Jacques, qui ſuit; — 2. Jean, mort au berceau; — 3. Claude, né en 1531, mort à Paris le 1 Octobre 1559, dans la maiſon du Préſident *Prevoſt-de-Saint-Cyr*, ſon oncle, & inhumé à Saint-Jean en Grêve; — 4. Denis, né le 24 Octobre 1533, Maître des Eaux & Forêts, & Capitaine des Chaſſes du Comté de Blois, le 25 Juin 1582. Il vivoit encore le 18 Avril 1587, — 5. François, né en 1536, mort à Paris en 1554, & enterré à Saint-Jean en Grêve; — 6. Louis, né en 1538, Sous-Doyen du Chapitre de Saint-Sauveur de Blois; — 7. autre Jean, mort à Blois en 1546, âgé de 6 ans; — 8. Raimond, auteur de la 4e. branche rapportée en ſon rang; — 9. Guillaume, né en 1543, mort en 1544; — 10. Martin, né en 1548, mort au mois d'Avril 1549; — 11. Françoise, née le 4 Octobre 1525, mariée avec *Jean Seigneuret*, Ecuyer, Seigneur de la Borde, Tréſorier ordinaire de l'Artillerie, dont elle devint veuve peu avant le 18 Avril 1587; — 12. Anne, née en 1527, morte en 1529; — 13. Marie, née le 11 Octobre 1528, mariée avec *Pierre Sarret*, Chevalier, Seigneur de Moran, Conſeiller d'Etat, Tréſorier de France, & Général des Finances en la Généralité de Blois, dont elle étoit veuve peu avant le 18 Avril 1587; — 14. Michelle, Religieuſe à la Guiſche; — 15. Jeanne, Religieuſe aux Annonciades de Bourges; — 16. Anne, morte au berceau; — 17. autre Anne, née en 1544, veuve, peu avant le 18 Avril 1587, de *Nicolas Bardoux*, Seigneur de la Broſſe & de Brétancourt, &c. — 18. Marguerite, née en 1544, morte en 1545; — 19. Marie, morte après ſon batême en 1545; — 20. & Léonore, née en 1547, qui vivoit encore le 22 Janvier 1589 avec *Pierre de Targatz* ou *Tergatz*, Ecuyer, Seigneur de Chaſſay, Tréſorier du Parlement de Bretagne.

Nota. Dans les titres produits on trouve Pierre de Viart, Ecuyer, Seigneur de la Sablonniere, Conſeiller du Roi, Préſident en ſa Chambre des Comptes, & Général de ſes Finances au Comté de Blois, qui fut marié avec *Eliſabeth d'Aguier*. Il avoit pour ſœurs: — Marie de Viart, femme de *Jacques Martin*, Ecuyer, Seigneur de Villiers, auſſi Conſeiller du Roi, Préſident en ladite Chambre des Comptes, Tréſorier de France, & Général des Finances au Comté de Blois, dont elle étoit veuve en 1650; — & Claude de Viart, femme de *Michel Bégon*, Ecuyer, Seigneur de Villecoulon, Conſeiller-Secrétaire du Roi; mais le degré de leur jonction n'eſt pas juſtifié, ainſi que celui de Marie-Thérese de Viart, que l'on trouve avoir été mariée avec *Louis de Clugny*, Baron de Grignon, & morte en Novembre 1698.

V. Jacques de Viart, III. du nom, né le 22 Juillet 1526, qualifié *Chevalier*, Seigneur de Candé, Courtaujay, Vollay, Villebazin, & en partie de Villebadin & de Mihaudouin, Préſident ès Gouvernemens de Metz, Toul & Verdun, en 1568, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, le 27 Octobre 1572, puis Conſeiller d'Etat, rendit hommage au Roi de Navarre, comme Duc de Vendômois, le 25 Juin 1582, tant en ſon nom qu'en celui de ſes freres & ſœurs, ſçavoir, de la moitié par indivis de la métairie, cenſive & Seigneurie de Villebadin, & de la moitié des cenſive, Seigneurie & métairie de Mihaudouin, paroiſſe de Villeromain, le tout mouvant dudit Prince à cauſe de ſon Château & de ſa Châtellenie de Vendôme. Il vivoit encore le 16 Septembre 1597, & eut de ſon épouſe, *Jacqueline Poiſſon*, Dame de Vollay dans le pays Blaiſois: — 1. Jacques, qui ſuit; — 2. Joseph, pourvu, avant le 22 Janvier 1589, d'un office de Conſeiller du Roi, Tréſorier de France en la Généralité de Tours; — 3. Léonore, mariée avant le 22 Janvier 1589, avec *Nicolas de Riviere*, Ecuyer, Seigneur de Vaux-la-Royne; — 4. & Madelene, femme, le 14 Juin 1599, de *Georges de Poſtel*, Ecuyer, Seigneur d'Ormoy.

VI. Jacques de Viart, IV. du nom, Chevalier, Seigneur de Vollay, Candé, Courtaujay & Villebazin, Conſeiller d'Etat, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, Préſident ès Gouvernemens de Metz, Toul & Verdun, obtint, le 26 Septembre 1594, de nouvelles proviſions pour l'état & office de Préſident au Grand-Conſeil. Il eſt qualifié par le Roi, *ſon amé & féal Conſeiller en*

ſon Conſeil d'Etat, & Préſident en la Juſtice de Metz, dans une commiſſion qu'il lui donna, le 20 Juillet 1601, pour ſe tranſporter en la ville de Verdun, la recevoir ſous la protection & obéiſſance de la Couronne, & faire prêter aux habitans de cette ville, ſoit d'Egliſe, de nobleſſe, gens de guerre, leurs Chefs & autres, le ſerment de fidélité qu'ils devoient à Sa Majeſté. Le Roi l'admit encore depuis, par un Brevet du 20 Décembre 1603, dans ſes Conſeils d'Etat, & privé, pour laquelle charge il prêta ſerment, le 7 Janvier 1604, entre les mains du Chancelier *de Belliévre;* & le 17 Janvier 1607, il obtint une penſion de 2000 liv., en conſidération de ſes anciens & fideles ſervices rendus dans toutes les occaſions qui s'en étoient préſentées. Il avoit épouſé, par contrat paſſé à Blois, le 22 Janvier 1589, *Catherine de Compain*, Dame de Villette, fille de *Nicolas*, Chevalier, Seigneur de Freſnay, Villette, de Villeray, &c. Chancelier de Navarre, & d'*Anne Courtin*. Ce mariage de JACQUES DE VIART avec *Catherine de Compain*, fait que la Famille de MM. DE VIART, ont l'honneur d'appartenir à la Maiſon Royale de France & à la Maiſon Régnante *de Savoie*. Leurs enfans furent : — 1. NICOLAS, qui ſuit; — 2. CHARLOTTE, mariée avec *Charles de Bourſault*, Chevalier, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Lieutenant de la Compagnie Meſtre-de-Camp de Cavalerie légere de France; — 3. & CATHERINE, femme, en ſecondes noces, de *Bernard-Antoine de Monteſquiou*, Chevalier, Seigneur, Baron de Sainte-Colombe, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Enſeigne, Colonel du Régiment de ſes Gardes, & Capitaine du ban & arriere-ban du Lauraguais. Elle vivoit encore le 15 Juin 1669.

VII. NICOLAS DE VIART, Chevalier, Seigneur de Candé, Villette, Courtaujay & Villebazin, Conſeiller d'Etat, fut ſucceſſivement nommé Conſeiller au Grand-Conſeil, le 14 Novembre 1618, enſuite Préſident, charge qu'il réſigna à *François de Pommereu*, Conſeiller au Conſeil de GASTON, Duc D'ORLÉANS, le 10 Février 1626, & Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & privé, le 23 Mai ſuivant. Il fut encore nommé à une charge de l'un des Maîtres des Requêtes ordinaire de la Reine, & le 7 Août 1628 à celle de Lieutenant-Général en la Sénéchauſſée & Siége Préſidial de Saintes, pour l'acquiſition de laquelle le Roi lui avoit fait don, le 5 dudit mois, de 54000 liv. Il mourut avant le 21 Janvier 1657, & avoit épouſé, par contrat paſſé, le 13 Octobre 1624, devant *Groin* & *Baudry*, Notaires au Châtelet de Paris, *Suſanne Martin-de-Mauvoy*, fille de *Daniel*, Seigneur de la Selle, Conſeiller & Tréſorier-Général des Maiſons & Finances du Duc *de Guiſe*, & de *Marguerite Bourdereul*, dont: — 1. ISAAC, Chevalier, Seigneur de Villette & de Villebazin, reçu Page du Roi en ſa petite Ecurie ſur ſes preuves faites devant le Juge d'armes de France, le 6 Mai 1643, qui remontent à l'an 1342, enſuite Capitaine au Régiment de Vendôme. Il rendit hommage, le 19 Juin 1652, pour les Terres qu'il poſſédoit, & mourut ſans alliance, après avoir teſté, le 28 Novembre 1666; — 2. GUILLAUME, qui ſuit; — 3. JACQUES, auteur de la ſeconde branche rapportée ci-après; — 4. JOSEPH-AUGUSTE, préſent au contrat de mariage de ſon frere, & mort ſans alliance; — 5. SUSANNE, mariée, le 22 Octobre 1673, à *Nicolas d'Etat*, Ecuyer, Seigneur du Tremblay, &c. Capitaine-Major au Régiment de Parfon; — 6. CLAUDE, morte âgée de 94 ans, & inhumée, le 14 Février 1733, en la Chapelle Sainte-Marguerite de la paroiſſe Saint-Baſile à Eſtampes; — 7. MARGUERITE, qui vivoit, ſans alliance, en 1673; mais on croit qu'elle fut mariée depuis à *N... Thiballier*, Ecuyer, Seigneur de Michery; — 8. CHARLOTTE-ROSE, mariée, avant le 22 Octobre 1673, avec *Georges Thiballier*, Ecuyer, Seigneur de la Boulaie, frere du précédent; — 9. & ELISABETH, veuve, en 1673, de *Jacques des Pierres*, Chevalier, Seigneur de Choulſpot.

VIII. GUILLAUME DE VIART, Chevalier, Seigneur de Villette, de la Giraudiere & de Villebazin, Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment du Duc *de Vendôme*, ſuivant un acte du 21 Janvier 1657, fut maintenu dans ſon *ancienne nobleſſe* par ordonnance de M. *Phelypeaux*, Intendant de Paris, du 27 Avril 1700; teſta le 22 Mars 1706, mourut le 2 Avril ſuivant, & fut inhumé

dans l'Eglise de Notre-Dame d'Estampes, où l'on voit son épitaphe. Il avoit épousé, par contrat du 25 Octobre ou Novembre 1665, *Louise-Alix de Lucet*, morte à Paris sur la fin de 1702, & enterrée à Saint-André-des-Arcs, fille d'*Etienne*, Ecuyer, Seigneur de Bréchereau, &c. & de *Louise Lambert*, dont : — 1. Claude, batisé le 8 Avril 1672, Chevalier, Seigneur de Villebazin, qui servit d'abord dans la Compagnie des Gentilshommes Gardes de la Marine à Brest, où il étoit encore, le 5 Mars 1700; fut pourvu, le 11 Juin 1705, de la charge de Lieutenant-Général d'Epée au Bailliage d'Estampes; fit ses preuves de noblesse pour être admis au nombre des Chevaliers de l'Ordre de Notre-Dame du Montcarmel & de Saint-Lazare de Jérusalem, où il fut reçu, le 7 Septembre 1718, & mourut en son Château de Villebazin, le 5 Janvier 1739, laissant de son mariage avec *N... du Tilliet*, entr'autres enfans, deux filles; sçavoir, Marie-Anne, née le 25 Mars 1704, morte le 14 Décembre 1751, Religieuse à la Congrégation d'Estampes; — & Susanne, Dame de Villebazin, née le 21 Janvier 1712, morte a Paris, le 7 Novembre 1746, & enterrée à Saint-André-des-Arcs. C'est après sa mort que la Terre de Villebazin, qui depuis près de 300 ans avoit passé successivement d'aîné en aîné, a été adjugée, nonobstant une substitution, à MM. *du Tilliet*, pour dot & reprise de la feu Dame de Villebazin, leur tante.

— 2. Guillaume-Charles, qui suit; — 3. Guillaume-François, Seigneur de Villette & de Vauxfin, batisé le 7 Septembre 1682, d'abord destiné à l'état ecclésiastique, ensuite admis, le 1 Mai 1705, dans la Compagnie des Gentilshommes Gardes de la Marine à Brest. Il est mort le 7 Février 1753, & avoit épousé, le 26 Avril 1712, *Marie-Anne de Poliart*, fille de *François-Maximilien*, Chevalier, Seigneur de Marchais, Mousquetaire de la Garde ordinaire du Roi, & de *Gabrielle Tambonneau*, dont : — François-Nicolas de Viart, Ecuyer, né le 18 Juillet 1713, reçu, en 1728, dans la Compagnie des Cadets Gentilshommes à Metz, qu'il quitta pour épouser, le 17 Juillet 1731, *Marie-Louise de Grilliet*, fille de *François*, Seigneur de la Grandcourt. Il est mort le 7 Janvier 1763, & n'a eu que Charles-Nicolas de Viart, Ecuyer, né le 24 Août 1735, mort le 27 Mai 1737, quelques jours après sa mere; — 4. & Louise-Susanne, mariée, en Mars 1700, avec *Louis de Longueau*, Chevalier, Seigneur de Saint-Michel en Gâtinois & de la Grange-Alart, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur du fort Conestable de Girone. Elle est morte veuve en son Château de Saint-Michel sur la fin de l'année 1732.

IX. Guillaume-Charles de Viart, Chevalier, Seigneur d'Orval, de Boischambault, &c. né le 28 Août 1673, d'abord Chanoine du Chapitre Royal de Sainte-Croix d'Estampes, servit depuis en qualité de Volontaire dans la Marine, fut fait ensuite Lieutenant dans le Régiment de Beauvoisis, qu'il quitta au bout de sept ans pour épouser, le 24 Juin 1709, *Madelene-Thérese Duris*, fille de *Jacques*, Ecuyer, Conseiller-Secrétaire du Roi, & de *Marie Durand*. Il rendit hommage, le 11 Février 1712, au Baron *de Bouville* & de Farcheville, du Fief, Terre & Seigneurie de Boischambault, est mort le 15 Janvier 1753, & a été inhumé dans la Chapelle Sainte-Marguerite, paroisse de Saint-Basile à Estampes, auprès de sa femme, qui étoit morte le 18 Mai 1737. De leur mariage sont issus : — 1. Charles-Nicolas, qui suit; — 2. Louis, né en 1717, mort en 1718; — 3. Henri-Auguste, né le 29 Novembre 1721, Chevalier, Seigneur de Noirepiné, appellé *le Chevalier de Viart*, d'abord destiné à l'Eglise. Il entra ensuite au service, a été fait, en 1741, Sous-Lieutenant au Régiment de Gâtinois, Lieutenant la même année, incorporé dans celui de Lorraine, Infanterie, en 1749, Capitaine, en 1755, s'embarqua au mois de Décembre 1756, avec deux bataillons de son Régiment, pour passer aux Indes; s'est trouvé au siége de Madras, où il a été blessé : de retour en France, en 1762, il a été fait Chevalier de Saint-Louis, le 25 Août 1763, après avoir été incorporé de nouveau dans le Régiment d'Aunis, d'où il s'est retiré avec une pension du Roi, & a été pourvu, en 1765, en considération de son *ancienne noblesse*, d'une charge de Lieutenant des Maréchaux de France, & Juge du point d'hon-

neur de la Nobleſſe à Grenoble ; il eſt aujourd'hui Major de la ville de Peronne, & vit ſans alliance ; —— 4. FRANÇOIS-CHARLES, né le 18 Août 1727, Lieutenant au Régiment de la Marine, mort le 28 Mai 1752, à Bayonne, où il étoit en garniſon ; — 5. ALEXANDRE, né le 15 Avril 1729, mort le 17 Janvier 1732 ; — 6. MARIE-MADELENE, née en 1710, morte le 4 Février 1732 ; — 7. autre MARIE-MADELENE, née en 1712, morte le 8 Juillet 1715 ; — 8. CLAUDE-CHARLOTTE, née le 6 Juillet 1716, mariée, le 9 Juin 1745, à *Adrien-Conſtant-Eſprit Regnauld-des-Barres*, Chevalier, Seigneur, Comte des Barres, Baron de Laz, &c. Capitaine, Gouverneur & Bailli d'Eſtampes, ancien Capitaine-Commandant le premier Eſcadron des Dragons Vallons de l'Empereur ; — 9. FRANÇOISE-CHARLOTTE, née en 1718, morte le 27 Février 1745 ; — 10. JEANNE-FRANÇOISE, née en 1720, morte le 7 Juin 1724 ; — 11. MADELENE-THÉRESE, née le 23 Mai 1724, Religieuſe à la Congrégation d'Eſtampes, le 27 Novembre 1742, où elle eſt connue ſous le nom de *ſœur Roſe* ; — 12. & MARIE-ANNE, née le 9 Juillet 1725, mariée, le 12 Octobre 1763, à *Jean-Batiſte-Nicolas Gibier*, Chevalier, Seigneur de Vauxfin près Courtenay.

X. CHARLES-NICOLAS DE VIART D'ORVAL, Chevalier, Seigneur de Boiſchambault, Collon, Mézieres, &c. né le 29 Mai 1713, reçu d'abord, le 13 Avril 1731 ; dans la Compagnie des Cadets Gentilshommes à Metz, fut fait enſuite Lieutenant en ſecond au Régiment de Périgord, le 1 Janvier 1734, & Lieutenant en pied, le 14 Avril ſuivant. Il fut du piquet qui ſoutint les Grenadiers à la funeſte attaque des retranchemens devant Dantzick, le 27 Mai 1734, & fut conduit, contre la capitulation, avec ce qui reſtoit dudit Régiment, priſonnier en Ruſſie ; a fait les Campagnes de 1741 & 1742, en Allemagne, où, poſtiche aux Grenadiers, il contribua beaucoup par ſa réſiſtance dans une redoute avancée, à la retraite de Dekendorf, ſur le Danube ; repaſſa en Italie, en 1743, y fut bleſſé d'un coup de pierrier à la cuiſſe droite à l'attaque des retranchemens de Pianeze, le 18 Juillet 1744. Dès le 29 Avril de ladite année, il avoit été nommé, par le Tribunal, Lieutenant des Maréchaux de France, & Juge du point d'honneur à Eſtampes ; fut fait Capitaine audit Régiment de Périgord, le 26 Mars 1745 ; ſe trouva, le 16 Juin 1746, à la bataille de Plaiſance, où il reçut deux contuſions & pluſieurs coups de ſabre, dont l'un lui ouvrit la premiere table du crâne ; fut relevé ſur le champ de bataille, & mené priſonnier au camp ennemi ſous Crémone. Ayant été échangé au bout de 14 mois, il rejoignit ſon Régiment qui s'embarqua pour Gênes après la révolution ; là, le Maréchal Duc *de Richelieu* lui confia le commandement d'un détachement de 60 hommes François & Corſes, & 3000 hommes de Milice Génoiſe, avec le titre d'Officier principal du Roi, & avec ce ſecours, il s'oppoſa au Général *Nadaſti* qui tentoit de pénétrer entre Brugnato & le Golphe de la Spécia. Le Roi lui accorda, à cette occaſion, une gratification de 500 liv. &, le 12 Novembre 1749, le fit Chevalier de Saint-Louis, en conſidération de ſes ſervices & des bleſſures qu'il avoit reçues à Plaiſance. Ce fut ſur ces mêmes motifs qu'il obtint de Sa Majeſté, le 25 Août 1756, ſa penſion de retraite. Il a épouſé, le 8 Février 1757, *Marie-Madelene Baudry*, fille de *Thomas*, Conſeiller du Roi, Lieutenant en l'élection d'Eſtampes, & de *Marie Pariſot*, & en a eu pour enfans : — 1. CHARLES VIART, né le 4 Avril 1762, fait Sous-Lieutenant au Régiment de la Marche, le 1 Janvier 1778 ; — 2. CHARLOTTE, née le 7 Décembre 1757 ; — 3. MARIE, née en 1758, morte le 22 Juin 1759 ; — 4. HENRIETTE, née le 25 Janvier 1760, morte le 21 Juillet ſuivant ; — 5. & MADELENE, née le 5 Février 1764.

Seconde Branche. Seigneurs de la MOTHE-D'USSEAU, établis en Poitou.

VIII. JACQUES DE VIART, Chevalier, Seigneur de Villette & de la Vronniere, troiſieme fils de NICOLAS, & de *Suſanne Martin-de-Mauvoy*, batiſé le 6 Janvier 1632, obtint, le 20 Septembre 1650, une commiſſion de Capitaine d'une Compagnie de 100 hommes d'Infanterie de nouvelle levée, ſous

le commandement du Duc *de Valois*, fut fait Lieutenant-Colonel, en 1660, & le Roi, en conſidération de ſes ſervices, lui accorda une penſion de 150 liv. Il fut maintenu dans ſa nobleſſe, 1°. par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, rendu contradictoirement, le 24 Novembre 1666, & 2°. par Jugement de M. *Phelypeaux*, Intendant de Paris, du 9 Mars 1699; mourut la même année, & fut enterré auprès de ſa femme, dans la Chapelle de Sainte-Marguerite, en l'Egliſe Saint-Baſile à Eſtampes, où l'on voit leur épitaphe. Il avoit épouſé, par contrat du 21 Janvier 1657, *Françoiſe Petit*, morte en 1688, fille de *Pierre Petit*, Chevalier, Seigneur de la Montagne, de Roſſignon & de Guignonville, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Conſeiller en ſes Conſeils, & Capitaine-Général des Gardes de Sa Majeſté & de ſes Camps & Armées, & de *Marie Garrault*. Leurs enfans furent : —— 1. Nicolas-Gabriel, Chevalier, Seigneur de Villette, né en 1661, qui ſervit, le 7 Juillet 1689, & encore le 7 Avril 1690, en qualité de Capitaine au Régiment de la Sarre. Il paſſa enſuite au ſervice de la Marine, & devint Enſeigne des Vaiſſeaux du Roi, le 9 Mars 1699, jour auquel il fut maintenu dans ſa *nobleſſe* par ordonnance de M. *Phelypeaux*, conjointement avec ſon pere, & ſes freres & ſœurs ci-après nommés; —— 2. Jacques-Gabriel, Chevalier, Seigneur Desfrant, né en 1670, qui ſervit Lieutenant au Régiment du Roi, le 7 Juillet 1689, & l'étoit encore le 7 Avril 1690. S'étant attaché depuis au Corps de la Marine, il fut admis dans la Compagnie des Gentilshommes-Gardes de la Marine, avant le 9 Mars 1699; fut nommé enſuite Enſeigne des Vaiſſeaux du Roi, & périt ſur mer; — 3. Louis-André, qui ſuit; — 4. Henri, auteur de la troiſieme branche rapportée ci-après; — 5 & 6. Charlotte-Françoise & Marie-Thérese.

IX. Louis-André de Viart, Chevalier, Seigneur de la Mothe-d'Uſſeau, de Lamirault, de Villette, de Lemée, des Cloſures ou Clouſures, de Remilly, &c. né à Eſtampes, le 25 Décembre 1676, fut employé, le 1 Janvier 1692, ſur la liſte des Gentilshommes deſtinés pour ſervir en qualité de Garde de la Marine au département de Rochefort, & fut fait Lieutenant des Frégates du Roi le 5 Juillet 1703, puis Enſeigne des Vaiſſeaux le 1 Novembre 1705, & Lieutenant d'une Compagnie franche de la Marine, le 16 Janvier 1707. Sa mauvaiſe ſanté l'ayant obligé de quitter ce ſervice, le Conſeil de Marine lui accorda, le 14 Février 1723, la demi-ſolde à raiſon de 300 liv. par an. Il reçut, le 29 Juillet 1726, l'aveu de *Jean Maſſon*, Chevalier, Seigneur de Beſſé, Capitaine au Régiment du Colonel-Général de la Cavalerie, pour des biens relevans de ladite Seigneurie de la Mothe-d'Uſſeau, & le 2 Juillet 1727, l'hommage de *Pierre de Sauzay*, Ecuyer, Seigneur de Beaurepaire, à cauſe de ſon Fief de Montigny, mouvant auſſi de ladite Seigneurie de la Mothe-d'Uſſeau. Il mourut étant Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi (du moins en eſt-il qualifié dans le contrat de mariage de ſon ſecond fils), & avoit épouſé, le 21 Février 1704, *Françoiſe-Céleſte-Charlotte Carré-de-Beaumont*, qui étoit morte, le 25 Avril 1712, fille de *Jacques Carré*, Chevalier, Seigneur de Beaumont & de la Mothe-d'Uſſeau, Commiſſaire-Général de la Marine au département de Rochefort, & de *Françoiſe Bellay*. De ce mariage ils ont eu : —— 1. Louis-Charles, mort le 18 Mars 1718; —— 2. Jacques-Joseph, qui ſuit; — 3. Françoise-Marie, née le 5 Juillet 1705, morte le 4 Octobre 1743, ſans avoir été mariée; —— 4. & Céleste-Marie, née le 26 Décembre 1706, Religieuſe aux Filles de la Congrégation Notre-Dame de Châtellerault, depuis le 29 Novembre 1733.

X. Jacques-Joseph de Viart, Chevalier, Seigneur de la Mothe-d'Uſſeau, des Cloſures, de Remilly, Lemée, &c. Terres réunies à ladite Seigneurie de la Mothe-d'Uſſeau, né à Rochefort en Aunis, le 9 Janvier 1708, fut ſucceſſivement Sous-Lieutenant dans le Régiment Royal-Artillerie le 26 Août 1730; Officier-Pointeur le 22 Novembre ſuivant, & Lieutenant avant le 15 Juillet 1736. Il reçut ledit jour de *Louis-Armand de Sauzay*, Ecuyer, Seigneur de Beaurepaire, Montigny, la petite Guierche, &c. l'hommage de ſon Fief de Montigny, relevant de la Seigneurie de la Mothe-d'Uſſeau; & fit lui-même, le

17 Février 1741, au Bureau des Finances de Poitiers, la foi & hommage de ſadite Terre de la Mothe-d'Uſſeau, mouvante du Roi à cauſe de ſon Château de Châtellerault. De ſon mariage accordé, par contrat du 9 Février 1739, avec *Marie-Michelle du Tiers*, fille de *François du Tiers*, Ecuyer, Seigneur de la Touche-Vivien & du Chaillou, Lieutenant-Particulier au Siége Préſidial de Poitiers, & d'*Anne Varin*, il a pour enfans : — HENRI-LOUIS, qui ſuit; — & JEAN-JACQUES-FRANÇOIS-CATHERINE, rapporté après ſon aîné.

XI. HENRI-LOUIS DE VIART, Chevalier, Seigneur de la Mothe-d'Uſſeau, né le 2 Mars 1742, reçu Page du Roi en ſa petite Ecurie, le 13 Juin 1757, ſur les preuves faites de ſa nobleſſe, a été nommé, le 30 Mai 1760, Cornette de Cavalerie au Régiment Royal-Pologne, & réformé, le 2 Mars 1763. Il a épouſé, le 8 Février 1770, *Irene-Marguerite Robin*, fille unique de *François-Robin*, Chevalier, Seigneur de la Gateliniere en Touraine, Officier au Régiment de Limouſin, & de Dame *Irene de Margeret*, dont : — 1. FRANÇOIS-HENRI, né le 2 Mars 1771, mort en bas-âge; — 2. CHARLES-HENRI DE VIART, né le 11 Novembre 1773; — 3. CATHERINE-MARIE IRENE, née le 6 Juin 1772, aînée du précédent.

XI. JEAN-JACQUES-FRANÇOIS-CATHERINE DE VIART, Chevalier, (frere puîné de HENRI-LOUIS), né le 5 Août 1745, reçu Page du Roi en ſa petite Ecurie, le 1 Juillet 1761, eſt enſuite entré dans la Marine en qualité de Volontaire au mois de Janvier 1764, a été fait Garde de la Marine le 1 Octobre ſuivant, Enſeigne de Vaiſſeau le 24 Février 1772, & Sous-Brigadier de la Compagnie des Gardes de la Marine du Port de Rochefort le 1 Avril 1775. Il a épouſé, le 22 Juillet 1771, *Marie-Henriette-Nicolas de Voutron*, morte le 26 Janvier 1773, fille de Meſſire *Nicolas*, Seigneur *de Voutron*, retiré Lieutenant-Colonel d'Infanterie, & Chevalier de Saint-Louis, & de Dame *Pauline Michielle de Liſardais*; & niéce de *Nicolas de Voutron*, Chef d'Eſcadre des Armées navales, Chevalier de Saint-Louis, &c. De ce mariage eſt iſſu : — HENRI-FRANÇOIS-CATHERINE DE VIART, né le 21 Janvier 1773.

Troiſieme Branche. Seigneurs DESFRANT, *en Beauce.*

IX. HENRI DE VIART, Chevalier, Seigneur Desfrant, quatrieme fils de JACQUES, & de *Françoiſe Petit-de-la-Montagne*, né le 25 Juillet 1678, ſervit dès le 9 Mars 1699, en qualité de Lieutenant au Régiment Royal d'Artillerie des fuſiliers, dont il fut fait Capitaine, le 3 Avril 1708; eut la Croix de Saint-Louis, le 1 Mars 1721, fut nommé à une Compagnie de 100 hommes Canoniers au même Régiment avec le titre de Commiſſaire ordinaire, en 1723, puis Commiſſaire provincial, en 1725; eut une penſion de retraite de 500 liv. en 1729, & eſt mort le 15 Décembre 1760. Il avoit épouſé, 1°. par contrat du 11 Avril 1708, *Madelene Salé*, & 2°. en 1727, *Marie-Anne le Fevre*, veuve de *N... l'Huillier de la Chapelle*, Capitaine-Général des Guides du Roi, morte ſans poſtérité. Du premier lit il a eu : — HENRI-AUGUSTE, qui ſuit; — & JACQUES-FRANÇOIS, né en 1710, mort le 27 Août 1711.

X. HENRI-AUGUSTE DE VIART, Chevalier, Seigneur Desfrant, né à Douay, le 6 Décembre 1708, Cadet-d'Etat au Régiment Royal d'Artillerie au mois de Février 1720, Sous-Lieutenant le 20 Décembre 1723, Lieutenant en 1734, Capitaine en ſecond en 1748, Commiſſaire ordinaire d'Artillerie en Mai 1746, Chevalier de Saint-Louis en 1747, Capitaine d'une Compagnie de Bombardiers au mois d'Août 1749, Commiſſaire provincial en 1750, a quitté le ſervice, le 28 Février 1758, pour cauſe d'infirmités, avec une penſion de retraite de 600 liv. & eſt mort le 10 Novembre 1774. Il avoit épouſé, par contrat du 5 Novembre 1736, *Marie-Anne Edeline*, fille de *Gerard*, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général de Police, Préſident & Prévôt de la ville d'Eſtampes, & de *Françoiſe Duris*, dont : — HENRI-NOEL-AUGUSTE, qui ſuit; —— & MARIE-ANNE-HENRIETTE, née le 18 Août 1737, morte le 24 Novembre 1739.

XI. HENRI-NOEL-AUGUSTE DE VIART-DESFRANT, Chevalier, Seigneur Deſ-

frant, né le 22 Décembre 1739, d'abord Cadet ſurnuméraire au Régiment Royal-Artillerie, le 28 Octobre 1751, Cadet d'Etat en 1753, Sous-Lieutenant le 1 Janvier 1757, à la nouvelle Ecole de la Fere, d'où il a paſſé au mois de Janvier 1758, dans la Compagnie des Mineurs de Châteaufer, alors employée à l'armée du bas-Rhin, Lieutenant en ſecond de cette Compagnie, le 17 Décembre 1759, Lieutenant en premier, le 15 Octobre 1765, Capitaine en ſecond de la Compagnie de Boiſgnorel, le 14 Juillet 1766, Capitaine au Corps des Mineurs de l'Artillerie, & reçu Chevalier de Saint-Louis en Janvier 1777, a épouſé, le 26 Janvier 1768, *Marie-Conſtance-Adélaïde de Vauttier de Petimont*, née le 9 Décembre 1749, fille de *Thimotée*, Seigneur de Petimont près Montfort-l'Amaury, & de *N... de Prez-de-la-Queue*, dont juſqu'à préſent deux filles; ſçavoir, ADÉLAÏDE-HENRIETTE, née le 23 Avril 1770; — & MARIE-ROSALIE-LOUISE DE VIART, née le 28 Septembre 1774.

Quatrieme Branche. Seigneurs de QUEMIGNY, &c. en Bourgogne.

V. RAIMOND DE VIART, Chevalier, Seigneur de la Coudraye & de Merville, né la veille de Noel 1541, huitieme fils de JACQUES, II. du nom, & de *Françoiſe Phelypeaux*, fut pourvu ſur la réſignation de ſon pere, le 30 Juin 1580, de la charge de Conſeiller du Roi, Gouverneur & Bailli de Blois, & reçu au Parlement, le 2 Juillet ſuivant. Il étoit Tréſorier-Général de France en Languedoc, en 1579, & dans un acte du 6 Août 1582, ainſi que dans un nouveau partage de ſes pere & mere, fait le 18 Avril 1587, avec DENIS DE VIART, ſon frere, & ſes ſœurs, il prend la qualité de *Chevalier*. Il avoit obtenu du Roi HENRI III, le 15 Octobre 1585, une penſion de 200 écus. De ſon mariage contracté avec *Françoiſe Gros de Saint-Joyre*, il eut:

VI. GUILLAUME DE VIART, Chevalier, Seigneur des Eſſars, ſucceſſivement homme d'armes de la Compagnie d'ordonnance du Marquis *de Mirebeau*, Capitaine d'une Compagnie de 60 hommes à pied François; Capitaine, Gouverneur & Commandant pour le Roi des Ville & Château de Mirebeau. Il ſervit avec la plus grande diſtinction dans les guerres civiles, ſous le regne de HENRI IV; teſta le 15 Septembre 1637, mourut le 3 Mai 1638, & fut inhumé dans l'Egliſe de Mirebeau, où l'on voit ſon épitaphe en latin, qui fait honneur à ſa mémoire. La Famille conſerve un certificat de ſes ſervices qu'elle a produit le 28 Août 1658. Il avoit épouſé, par contrat du 23 Juillet 1594, *Jeanne Mugnier*, fille d'*Iſaac*, & de *Marguerite Boillot*, laquelle vivoit encore le 11 Avril 1643. Leurs enfans furent: — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; —— 2. NICOLAS, Sieur des Eſſars, vraiſemblablement le *Capitaine des Eſſars*, qui obtint, le 8 Février 1646, une commiſſion de Capitaine au Régiment du Prince de Conti, Infanterie; —— 3. ARTUS ALEXANDRE, Seigneur de Montillé, nommé Prieur de Saint-Pierre de Glanot, dans un acte du 11 Avril 1643. Il quitta l'état eccléſiaſtique, & étoit Maréchal des Logis des 100 Suiſſes de la Garde du Roi, en 1647; fut auſſi Gentilhomme ſervant ordinaire de Sa Majeſté, ſuivant un acte du 10 Février 1670; & maintenu par Arrêt du Conſeil d'Etat du 12 Septembre 1671, dans ſon *ancienne nobleſſe*, en conſéquence de laquelle il fut reçu aux Etats de Bourgogne en 1682; —— 4 & 5. MARGUERITE & FRANÇOISE. La premiere, mariée à *Nicolas Quirol*; la ſeconde, à *Guillaume Fay*. Elles ne vivoient plus le 11 Avril 1643; — 6, 7 & 8. PHILIBERTE, JEANNE & autre MARGUERITE, toutes les trois mariées ledit jour 11 Avril 1643; la premiere, à *Claude Chavanſot*; la ſeconde, à *Daniel du Vivier*; & la troiſieme avec *Jean Bu...*

VII. FRANÇOIS DE VIART, I. du nom, Chevalier, Gouverneur pour le Roi des Salines & Domaine de Lorraine, ſuivant un acte du 11 Avril 1643, & pluſieurs autres poſtérieurs, teſta le 2 Novembre 1648, mourut avant le 16 Mai 1649; & avoit épouſé, par contrat du 16 Août 1620, *Priſcille le Clerc*, fille de *Paul*, Ecuyer, Seigneur de Liſle & de Jaubray, & de *Judith Prenant*, ſa veuve. Elle acheta, le 16 Mai 1649, de *François du Pé*, Chevalier, Seigneur de

de Loueſmes, & de *Marthe de Humes*, ſa femme, la Terre & Seigneurie de Pimelle en Tonnerois, & en rendit hommage, le 16 Juillet ſuivant, à *Roger de Clermont*, Marquis de Cruſy, &c. Maréchal-de-Camp, ainſi que de la quatrieme partie de la Terre d'Ancy-le-Serveux qu'elle avoit acquiſe, le 20 Mai précédent, de *Jean de Nicey*, Chevalier, Seigneur Comte de Nicey, &c. d'*Anne le Roy*, ſon épouſe, & de *Jean de Nicey*, leur fils, Prieur de Saint-Blin. Ladite *Priſcille le Clerc* eut la garde noble de ſes enfans, par Sentence du 2 Juin 1649, & obtint en leur nom, le 2 Juin 1660, un Arrêt de la Chambre ſouveraine établie par le Roi pour le fait des francs-Fiefs, par lequel elle fut déchargée de la taxe à laquelle on l'avoit impoſée pour leſdits Fiefs de Pimelle & d'Ancy-le-Serveux, d'après la juſtification qu'elle avoit faite de l'ancienne poſſeſſion de nobleſſe de ſes enfans par les titres que lui avoit remis PIERRE DE VIART, Préſident en la Chambre des Comptes de Blois, leur parent. Elle teſta, le 4 Février 1679, & eut pour enfans : —— 1. CLAUDE, qui ſuit ; —— 2. FRANÇOIS, auteur de la cinquieme branche rapportée ci-après ; — 3. DANIEL, d'abord Prieur & Seigneur de Saint-Pierre de Glanot en Bourgogne, qu'il réſigna, en 1689, à ARTUS-ALEXANDRE DE VIART, ſon neveu. Il étoit, depuis le 10 Mars 1654, Conſeiller, Aumônier ordinaire du Roi, & mourut en 1692 ; — 4. MARIE, femme, avant le 4 Octobre 1666, de *N... d'Arbonne*, Ecuyer, Seigneur de Chaſſy ; —— 5. MARGUERITE, maintenue dans ſon *ancienne nobleſſe*, le 12 Mars 1705, & morte ſans avoir été mariée.

VIII. CLAUDE DE VIART, Chevalier, Seigneur d'Ancy-le-Serveux, de Quemigny, de Quemignerot & de Chalvoſſon, étoit Lieutenant au Régiment de Piémont, le 4 Février 1661, & fut admis, en 1682, aux Etats de Bourgogne ſur les preuves qu'il fit de ſon ancienne nobleſſe. Il vivoit encore en 1693, & avoit épouſé, par contrat du 27 Novembre 1662, *Henriette de Gand*, de laquelle il a laiſſé

IX. FRANÇOIS DE VIART, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Quemigny, de Quemignerot & de Chalvoſſon, ancien Chevau-Léger de la Garde du Roi, maintenu dans ſa *nobleſſe* par Ordonnance de M. *Ferrand*, Intendant de Bourgogne, du 22 Février 1698. Il eſt compris dans le Catalogue des Gentilshommes admis aux Etats de Bourgogne, en 1730. Il avoit épouſé à Dijon, le 2 Juin 1688, Demoiſelle *Marguerite Euvrard*, dont

X. CLAUDE-MARIE DE VIART, Chevalier, Seigneur de Chalvoſſon, reçu aux Etats de Bourgogne en 1757. Il a épouſé, par contrat paſſé devant *Gelot*, Notaire Royal à Coſne, le 17 Juin 1724, Demoiſelle *Anne d'Orſan*, de laquelle il a

XI. GUI-BERNARD DE VIART-DE-CHALVOSSON, Chevalier, Seigneur de Chalvoſſon, qui a épouſé, par contrat paſſé devant *Caverot*, Notaire Royal à Nuis, le 1 Septembre 1760, Demoiſelle *Philiberte-Antoinette de Pampelune de Genouilly*, fille de Meſſire *Jean-François de Pampelune*, Chevalier, Seigneur de Genouilly, Villiers les hauts & Mereuil, & de Dame *Claudine-Adrienne de Romecourt*, dont ſont iſſus : —— 1. ARTUS-ALEXANDRE DE VIART-DE-CHALVOSSON, né le 17 Août 1764, Eleve de l'Ecole Royale Militaire ; —— 2. CLAUDE-MAURICE, né le 6 Février 1766, auſſi Eleve de l'Ecole Royale Militaire ; — 3. CLAIRE-JOSEPHE-DEODATE, ſœur aînée de ſes freres, née le 10 Juin 1762.

Cinquieme Branche. Seigneurs de PIMELLE, *&c. en Bourgogne.*

VIII. FRANÇOIS DE VIART, Chevalier, Seigneur de Pimelle, d'Ancy-le-Serveux en partie & de Rignac, ſecond fils de FRANÇOIS DE VIART, I. du nom, & de *Priſcille le Clerc*, Capitaine d'une Compagnie de nouvelle levée dans le Régiment du Comte *de Clermont*, par commiſſion du 18 Mars 1650, fut maintenu dans ſa *nobleſſe* avec ſes freres & ARTUS-ALEXANDRE DE VIART, ſon oncle, par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 12 Septembre 1671 ; fit hommage de la moitié de la Terre de Pimelle, le 7 Juin 1686, à *Roger* & *Louis de*

Clermont, & à *Charles-Henri de Clermont*, Marquis de Cruſy ; ſervit dans l'un des Eſcadrons de la Nobleſſe de Champagne depuis le 18 Mai juſqu'au 10 Septembre 1689, qu'il obtint un certificat du Marquis *de Blaigny*, Commandant dudit Eſcadron ; produiſit de nouveau, en 1693, les titres de ſa nobleſſe aux Commiſſaires généraux des francs-Fiefs, qui, vu leur validité, l'exempterent de ce payement, ainſi que CLAUDE DE VIART, ſon frere aîné. Il ne vivoit plus le 28 Août 1699, & avoit épouſé, par contrat du 10 Février 1670, paſſé devant *le Chanteur*, Notaire au Châtelet de Paris, *Virgine de Chaury*, Dame de Rignac, fille d'*Euſtache de Chaury*, Baron de Rivoire, Seigneur de Carmon, Conſeiller du Roi, Préſident au Préſidial de Bourg en Breſſe, & d'*Antoinette le Duc*. Leurs enfans furent : — ARTUS-ALEXANDRE, qui ſuit ; — & PRISCILLE DE VIART, née en Décembre 1670, laquelle partagea, avec ſon frere, la ſucceſſion de leur pere, le 28 Août 1699. Elle fut maintenue dans ſa nobleſſe le 12 Mars 1705.

IX. ARTUS-ALEXANDRE DE VIART, Chevalier, Seigneur de Pimelle, d'Ancy-le-Serveux, de Rignac, &c. né le 15 Décembre 1675, d'abord Prieur Commendataire de Saint-Pierre de Glanot ſur la réſignation de DANIEL DE VIART, ſon oncle, en 1689, quitta l'état eccléſiaſtique, & fut maintenu dans ſa *nobleſſe* par Ordonnance de M. *Phelypeaux*, Intendant de Paris, du 12 Mars 1705. Sa mere fut pareillement maintenue dans la qualité de *veuve de Gentilhomme*. Il eſt mort le 17 Mars 1748, & avoit épouſé, 1°. par contrat du 1 Février 1705, paſſé devant *le Moine*, Notaire au Châtelet de Paris, *Anne-Dorothée Chambon*, veuve de *Claude Camuſat*, Officier de la Maiſon du Roi, & fille de *François Chambon*, auſſi Officier de la Maiſon de Sa Majeſté, & de *Françoiſe Hardel* ; & 2°. par contrat du 27 Novembre 1741, paſſé devant *Thierry*, Notaire à Cruſy, Demoiſelle *Catherine de Guyon*, fille d'*André de Guyon*, Chevalier, Lieutenant-Colonel du Régiment de Guitaut, Infanterie, & de *Catherine de Leviſton*. Du premier lit il n'a eu que des filles, ſçavoir : — 1. VIRGINE-PRISCILLE DE VIART-DE-PIMELLE, née le 14 Avril 1709, mariée, par contrat paſſé devant ledit *Thierry*, Notaire, le 13 Janvier 1734, à M. le Marquis *de Clermont-Tonnerre*. Elle eſt morte en 1735, laiſſant *Virgine-Priſcille de Clermont*, mariée au Vicomte *de la Ferté-de-Meun* ; — 2. MARIE-ANNE-CLAUDINE-PRISCILLE DE VIART-DE-PIMELLE, née le 7 Septembre 1713, Religieuſe Urſuline à Tonnerre, puis nommée Abbeſſe de l'Abbaye Royale de Notre-Dame des iſles d'Auxerre, par Brevet du 10 Mai 1743, morte le 22 Mai 1766 ; — 3. FRANÇOISE-VIRGINE, née le 30 Juillet 1714, Religieuſe Urſuline à Tonnerre ; — 4. ANNE-MICHELLE, née le 26 Novembre 1716, reçue à Saint-Cyr, en 1728, morte le 3 Mai 1766. Et du ſecond lit eſt iſſu pour fils unique LOUIS-ALEXANDRE-CHARLES, qui ſuit.

X. LOUIS-ALEXANDRE-CHARLES DE VIART, Chevalier, Seigneur de Pimelle, d'Ancy-le-Serveux, de la Grange-aux-Moines, Pleincheſne, &c. Capitaine au Régiment Royal-Champagne, Cavalerie, par commiſſion du 1 Février 1763, a épouſé, par contrat paſſé devant *Coquille*, Notaire Royal à Chablis, le 11 Janvier 1769, Demoiſelle *Marie Martin*, fille de *René Martin*, & de *Marie Naval*, dont — CATHERINE-MARIE-LOUISE DE VIART-DE-PIMELLE, née le 25 Août 1772.

Généalogie rédigée ſur titres originaux communiqués au Juge d'armes de France, & extraite en partie de ſon Armorial.

Les armes : *d'or, au phénix de ſable poſé ſur un bûcher de gueules, au chef d'azur chargé de trois coquilles d'argent.* Deviſe : *VIVIT & ARDET* : les majuſcules qui forment le nom, ſont *d'azur*.

* VIBRAYE : Châtellenie poſſédée par la Maiſon de *Hurault*, & érigée en *Marquiſat*, en faveur de

Jacques Hurault, II. du nom, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de ſa Chambre, &c. par Lettres du mois d'Avril 1625, enregiſtrées au Parle-

ment le 17 Mars 1629, & en la Chambre des Comptes le 18 Septembre 1649. *Voyez* HURAULT, *Tome VIII.*

VIC : Maiſon originaire de Guienne, ſelon *François du Cheſne* & M. *de Fourny*. Elle a donné un Garde des Sceaux de France, & un Archevêque d'Auch.

RAYMOND DE VIC, Seigneur de Camarde & de Travers, que les Auteurs cités diſent originaire de Guienne, eſt le premier de cette Maiſon que l'on connoiſſe. Il fut marié deux fois. De ſa ſeconde femme, *Comteſſe de Sarred*, il eut, entr'autres enfans : — MERY, qui ſuit ; — & DOMINIQUE DE VIC, dit *le Capitaine Sarred*, Enſeigne, puis Capitaine aux Gardes, ayant ſervi de Sergent à la bataille d'Ivry le 14 Mars 1590. Il s'y comporta ſi vaillamment, que le Roi HENRI IV, par Lettres du mois de Février 1603, voulut que lui, ſon frere, & leur poſtérité, ajoutaſſent à leurs armes un petit *écuſſon d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or.* Il fut ſucceſſivement Gouverneur de Saint-Denis, de Calais & d'Amiens, où il fit commencer la Citadelle, & Vice-Amiral de France. Il mourut le 14 Août 1610, âgé de 59 ans, ſans enfans de *Jeanne de Merainvilliers.*

MERY DE VIC, Chevalier, Seigneur d'Ermenonville, &c. étoit Maître des Requêtes du Roi HENRI III. Lorſque ce Prince n'étoit encore que Duc d'Anjou, il le pourvut d'une charge de Maître des Requêtes de ſon Hôtel le 26 Novembre 1581, fut reçu le 23 Juin de l'année ſuivante, & l'exerça juſqu'en 1597, qu'il fut fait Préſident au Parlement de Toulouſe & Conſeiller d'Etat ; fut enſuite Intendant de la Juſtice en Guienne, & rendit de grands ſervices au Roi HENRI IV, en la négociation du renouvellement d'alliance avec les Suiſſes, vers leſquels il avoit été envoyé en Ambaſſade. Le Roi LOUIS XIII étant à Bordeaux, lui donna la charge de Garde des Sceaux de France, comme au plus ancien Conſeiller d'Etat le 24 Décembre 1621, de laquelle il ne jouit pas long-tems, étant mort le 2 Septembre 1622. De ſon mariage avec *Marie Bourdineau*, il eut, entr'autres enfans : — DOMINIQUE DE VIC, Abbé du Pec, né à Paris en 1588, fait Conſeiller d'Etat & du Conſeil Privé, par le Roi LOUIS XIII, en 1621, ſacré Archevêque de Corinthe le 25 Mai 1625, & enſuite d'Auch, après la mort de *Léonard*, en 1629. Il mourut en 1661 ; — & GÉDÉON, qui ſuit.

GÉDÉON DE VIC, Seigneur d'Ermenonville, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Cornette de la Compagnie des 200 Chevaux-Légers de ſa Garde ordinaire, mort le 26 Février 1636, avoit épouſé, le 29 Avril 1621, *Catherine de Boulainvilliers*, morte le 15 Mars 1669, laiſſant :

DOMINIQUE DE VIC, Seigneur d'Ermenonville, de Morand, &c. mort au mois de Février 1676. Il avoit épouſé, 1°. le 14 Janvier 1649, *Marie de Bar*, morte le 2 Février 1662, fille de *Gabriel de Bar-Baugy*, Seigneur de Silly, & d'*Antoinette Baronnet* ; & 2°. le 9 Décembre 1664, *Marie Boſſan*, fille de *Pierre*, Seigneur de Brinville, & de *Catherine de Harandier.* Du premier lit il eut : — 1 & 2. FRANÇOIS & DOMINIQUE, morts jeunes ; — 3. CHARLES, qui ſuit ; — 4. HONORÉE-MARIE, Religieuſe au Prieuré de Saint-Michel de Creſpy, le 12 Décembre 1665 ; — 5. CHARLOTTE, reçue Prieure de Saint-Michel de Creſpy, après ſes grandes-tantes, le 14 Février 1678 ; & du ſecond lit : — 6. GENEVIÉVE-EUGÉNIE, Dame d'Ermenonville, Piédefer, de Morand, &c. morte le 21 Mars 1701, étant lors veuve de *Claude-Charles de Vielz-Châtel*, Seigneur de Montalant près Montargis ; — 7. & CATHERINE DE VIC, non mariée en 1691.

CHARLES DE VIC, Seigneur de Morand, commença de ſervir dans les Gardes-Marine, fut Lieutenant au Régiment de Champagne en 1672, & enſuite Cornette au Régiment de Cavalerie de Bleigny. Il épouſa, en 1681, *Catherine Quatreſols*, fille de *Jean Quatreſols*, Seigneur de Coubertin, Auditeur des Comptes à Paris, & de *Catherine de la Cour*, dont : — 1. GÉDÉON DE VIC, né en 1687 ; — 2. CATHERINE, née le 16 Mai 1682 ; — 3 & 4. CHARLOTTE & ELISABETH. Nous ignorons ſi cette Maiſon ſubſiſte, faute de *Mémoire.*

Les armes DE VIC ſont : *de gueules, à deux bras & mains droites jointes en-*

ſemble, mouvans des deux flancs & poſés en face d'argent, & en chef un écuſſon d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or, & d'une bordure de même.

* VICOMTE (LE): Ce nom eſt diſtingué en Bretagne, il y a plus de 400 ans, & c'eſt depuis ce tems que les Seigneurs *du Rumain*, dans l'Evêché de Saint-Brieux, ſont en poſſeſſion de cette Terre & Seigneurie.

CHARLES-YVES LE VICOMTE, Comte du Rumain, Marquis de Coetanfao, Comte de Penhoët, Seigneur Châtelain de Coetcodu, &c. (fils d'YVES-CHARLES LE VICOMTE, Comte du Rumain, Seigneur Châtelain de Coetcodu, & de feu *Julienne de Querhoent-de-Coetanfao*, morte le 22 Décembre 1734), Brigadier des Armées du Roi, par Proviſions du 1 Mai 1745, Meſtre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie de ſon nom, du 15 Mars 1740, Gouverneur de la ville de Morlaix & du Pays circonvoiſin, veuf de *Reine-Marie-Marguerite Butault-de-Marzan*, ſœur de la Comteſſe *de Lorges*, qu'il avoit épouſée le 20 Mai 1739, s'eſt remarié, le 17 Novembre 1746, avec *Conſtance-Simonne-Flore-Gabrielle Rouault-Gamaches*, fille de *Jean-Joachim Rouault*, Marquis de Gamaches & de Pomponne, Seigneur & Gouverneur pour le Roi des Ville & Comté de Saint-Valery-ſur-Somme, & du pays & roc de Cuyen, puis Maréchal-de-Camp, & de feu *Catherine-Conſtance-Emilie Arnaud de Pomponne*.

Les armes ſont: *d'azur, à un croiſſant montant d'or.*

* VIDARD: Terre ſituée dans la Baſſe-Navarre, poſſédée, dans les XIIIe & XIVe ſiécles, par la Maiſon de ce nom, qui parioit alors avec la plus haute Nobleſſe de ce pays, comme il conſte par le traité de paix entre les Maiſons d'*Albret* & de *Grammont*, & par beaucoup d'autres titres dudit Pays.

ANTOINE DE VIDARD, Chevalier, Seigneur de la Voume, alla s'établir en Poitou vers la fin du XIVe ſiécle, ſelon les décharges du payement de franc-fief & Jugemens en maintenue de nobleſſe de 1394, 98 & 1408, rendus à Luſignan en faveur de cet ANTOINE, Seigneur de Vidard, qui avoit deux freres, tués, en 1356, à la bataille de Poitiers, & inhumés aux Cordeliers de cette Ville, comme le juſtifie leur Armorial, placé dans le Chœur deſdits Religieux, parmi ceux de beaucoup d'autres Seigneurs qui y furent auſſi enterrés, ſuivant un procès-verbal fait à cet effet en 1775, & à la ſépulture que la Maiſon DE VIDARD y conſerve depuis cette époque.

Elle a paſſé en Champagne par le mariage de *Catherine d'Havetel*, Vicomteſſe de Vauciennes, avec ANTOINE-MATHIEU DE VIDARD, Chevalier, Seigneur de Saint-Clair & de Buſſeroux, & par celui de *Marie-Nicole-Florimonde de la Grange*, Baronne de Muire, avec ANDRÉ-CLAUDE-AMABLE DE VIDARD, Chevalier, Marquis de Saint-Clair, Maréchal-de-Camp, & Enſeigne des Gardes-du-Corps du Roi, mort de la ſuite d'une culbute que lui fit faire, ainſi qu'à ſon cheval, un cerf, entre lequel & feu LOUIS XV, il vola pour conſerver les précieux jours du Roi, que mettoit dans le plus grand danger la proximité du cerf bleſſé, dont la fuite étoit décidée vers Sa Majeſté. Il a laiſſé de ſon mariage:

ANTOINE-NICOLAS-FRANÇOIS DE VIDARD, Marquis de Saint-Clair en Poitou, Baron de Muire en Champagne, &c. Meſtre-de-Camp de Cavalerie & Chevalier de Saint-Louis, qui a épouſé, le 4 Novembre 1766, *Antoinette-Louiſe-Maxime de Chaſtenet-de-Puyſégur*, fille de *Jacques-François-Maxime*, Marquis de Puyſégur, Vicomte de Buzancy, premier Quart-Comte de Soiſſons, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, & de feu *Marie-Marguerite Maſſon*. Leurs enfans ſont: — 1. JACQUES-ELISABETH, né en 1772; — 2. MAXIMILIEN-RENÉ, né en 1773, Chevalier de Malte; — 3. & ANTOINETTE-MARIE DE VIDARD, née en 1769.

De cette Maiſon étoit LOUIS-ANTOINE-HIPPOLITE DE VIDARD, appellé *le Chevalier de Saint-Clair*, Vicomte de Vauciennes, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, ancien

Exempt des Gardes-du-Corps du Roi, mort à Epernay en Champagne le 12 Février 1773, dans la 75ᵉ année de ſon âge.

Les armes de cette Famille, avant ſon établiſſement en Poitou, étoient : *de gueules, à trois dards d'or, armés & empennés d'argent, l'un en pal accollé aux deux autres en ſautoir*, ainſi qu'elles ſe ſont trouvées peintes dans le Chœur de l'Egliſe des Cordeliers. Depuis le commencement du XVᵉ ſiécle elles ſont : *coupé au premier en haut*, comme ci-deſſus, qui eſt DE VIDARD ; *au ſecond en bas, de gueules à trois dards en pal d'argent, armés & empennés d'or, la pointe en haut*, qui eſt d'ASTER-GRAMMONT-D'AURE.

VIENNE : C'eſt une ancienne & une des premieres Maiſons de Bourgogne.

Elle a donné un Archevêque de Beſançon, un de Rouen, auparavant Evêque d'Autun, puis de Beauvais, un Evêque Duc de Langres, un Chevalier du Saint-Eſprit, un de la Toiſon d'or ; & un Amiral de France dans JEAN DE VIENNE, Chevalier, Seigneur de Rollans, qui rendit de grands ſervices aux Rois CHARLES V & CHARLES VI, dans les guerres qu'ils eurent contre les Anglois. Il fut tué à la bataille de Nicopolis en 1396. Les Hiſtoriens en parlent comme d'un des plus vaillans & courageaux Seigneurs de ſon tems. Il portoit pour armes celles de ſa Maiſon, c'eſt-à-dire, *de gueules, à l'aigle d'or armée d'azur.*

L'auteur commun de cette illuſtre Maiſon eſt PHILIPPE DE VIENNE, Seigneur d'Antigny, qui vivoit en 1241. — HUGUES III, ſon arriere-petit-fils, Seigneur de Pagny, épouſa *Béatrix de Vienne*, fille de *Guillaume*, Comte *de Vienne* & de Mâcon. — HUGUES, IV. du nom, leur fils aîné, ſuccéda au Comté *de Vienne*, prit le nom & les armes de VIENNE, que ſes deſcendans ont toujours depuis portées, nonobſtant la vente qu'il fit, en 1256, du Comté de Vienne à *Jean de Burnien*, Archevêque de Vienne. Il étoit mort en 1277. La branche aînée de cette Maiſon s'eſt éteinte dans JEAN DE VIENNE, mort, ſans alliance, en 1399.

La ſeconde branche qui eſt celle des Seigneurs de Saint-Georges & de Sainte-Croix, ſortie de HUGUES DE VIENNE, II. du nom, Seigneur de Longwy, & de *Huguette*, Dame de Sainte-Croix & d'Antigny. Ils ont fini à JEAN DE VIENNE, Seigneur de Buſſy, Saint-Georges, &c. mort, ſans alliance, dans le XVᵉ ſiécle.

La troiſieme branche, dite des Seigneurs de Pimont & de Ruffey, Comtes de Commarin, a eu pour auteur PHILIPPE DE VIENNE, fils aîné de HUGUES DE VIENNE, V. du nom, Seigneur de Longwy, & de *Marguerite*, Dame *de Ruffey*, ſa ſeconde femme. La Seigneurie de Commarin, ancienne Baronnie de Bourgogne, entra dans cette branche par le mariage de GERARD DE VIENNE avec *Bénigne de Dinteville*, Dame de Commarin. Ledit GERARD fut Chevalier d'honneur de la Reine ELÉONORE D'AUTRICHE, & eut pour fils — FRANÇOIS DE VIENNE, marié à *Gillette de Luxembourg*, dont naquit — ANTOINE DE VIENNE, Chevalier de l'Ordre du Roi, en faveur duquel la Baronnie de *Commarin* fut érigée en *Comté* en Mai 1588. Il avoit pour frere JEAN DE VIENNE, Baron de Ruffey, fait Chevalier du Saint-Eſprit le 31 Décembre 1584. Le Comte *de Commarin* épouſa *Claude d'Eſguilly*, de laquelle il eut —— JACQUES-FRANÇOIS DE VIENNE, Capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances du Roi, & Lieutenant-Général au Gouvernement de Bourgogne, marié à *Françoiſe de la Magdelaine-de-Ragny*, dont — CHARLES DE VIENNE, Comte de Commarin, auſſi Lieutenant-Général au Gouvernement de Bourgogne, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Gouverneur de Châtillon-ſur-Seine. Il laiſſa de ſon épouſe — HENRI DE VIENNE, Comte de Commarin, Lieutenant-Général au Gouvernement de Bourgogne, qui eut deux fils, ſçavoir : —— 1. CHARLES DE VIENNE, marié, en 1698, à *Anne de Châtelux*, dont, pour fille unique, — JUDITH DE VIENNE, Comteſſe de Commarin, mariée, en Juillet 1725, à *Joſeph Damas*, Marquis d'Antigny, Colonel du Régiment de Boulonois ; —— 2. & LOUIS DE VIENNE, Baron de Châteauneuf, reçu, en 1697, Chevalier d'honneur au Parlement de Bourgogne, & Elu de la Nobleſſe de cette Province en 1721. Il avoit épouſé, en 1709, *Marie Comeau*, dont : — LOUIS-HENRI, qui ſuit ; —

& ANNE-CATHERINE-BERNARDE DE VIENNE, femme de *Richard Fyot-de-Mimeurs*, Capitaine de Cavalerie.

LOUIS-HENRI, dit *le Comte* DE VIENNE, Meſtre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie, a épouſé, en 1731, *Henriette de Saulx-Tavannes*, de laquelle ſont iſſus: — LOUIS-URSULE DE VIENNE, né le 17 Octobre 1734, au ſervice; — & trois filles. Nous ignorons l'état actuel de cette branche qui ſubſiſte, faute de *Mémoire*.

La quatrieme branche de cette Maiſon, qui eſt celle des Seigneurs de Chevreau, a eu pour auteur JEAN DE VIENNE, fils puîné de LOUIS DE VIENNE, Seigneur de Pimont, & d'*Iſabeau de Neufchâtel*, mort en Novembre 1525. Sa poſtérité a fini à FRANÇOIS DE VIENNE, Baron de Chevreau, qui inſtitua, en 1596, pour ſon héritier JACQUES DE VIENNE, Seigneur de Ruffey, ſon couſin; & mourut ſans enfans.

La cinquieme branche eſt celle des Seigneurs de Pagny & de Saillenay, qui ont eu pour auteur JEAN DE VIENNE, fils aîné de PHILIPPE, II. du nom, Seigneur de Pagny, & de *Jeanne de Genève*, ſa ſeconde femme. Il mourut en 1340, & JEANNE DE VIENNE porta les biens de cette branche en 1436, à *Jean de Givry*, Seigneur de Longwy, ſon mari.

La ſixieme branche, dite des Seigneurs de Rollans & de Liſtenois, deſcendoit de GUILLAUME DE VIENNE, fils puîné de JEAN, Seigneur de Pagny, & de *N...*, Dame *de Rollans*. Les grands biens de cette branche furent portés, en 1462, à JEAN DE VIENNE, ſon parent, Seigneur de Montbis.

La ſeptieme branche, qui eſt celle des Seigneurs de Montbis & d'Aro en Barrois, a eu pour chef GUILLAUME DE VIENNE, troiſieme fils de PHILIPPE DE VIENNE, Seigneur de Rollans, & de *Philiberte de Maubec*. Il mourut en 1471, & ſa poſtérité a fini à FRANÇOIS DE VIENNE, II. du nom, mort à Turin, ſans alliance, en 1537. Il avoit inſtitué pour héritier ſon neveu *Antoine de Beaufremont*, à condition de porter le nom & les armes de VIENNE.

La huitieme branche, dite *des Seigneurs de Clairvaux*, a commencé à PHILIPPE DE VIENNE, troiſieme fils de GUILLAUME, Seigneur de Montbis, & de *Béatrix de Cuſance*. Il vivoit en 1517, & cette branche s'eſt éteinte après quatre degrés, dans les fils de CLAUDE DE VIENNE, Seigneur de Clairvaux, preſque tous morts au ſervice. Ce CLAUDE DE VIENNE fut un des Chefs des Religionnaires de France.

La neuvieme branche, qui eſt celle des Seigneurs de Vauvillars, Comtes de Châteauvieux, deſcendoit de NICOLAS DE VIENNE, ſecond fils de CLAUDE, Seigneur de Clairvaux, & de *Claudine du Châtelet*. — MARC DE VIENNE, ſon fils, Sire de Vauvillars, épouſa, en 1587, *Marie*, Dame *de Châteauvieux*. — Leur petite-fille FRANÇOISE DE VIENNE, Comteſſe de Châteauvieux, porta, par ſon mariage du 25 Septembre 1649, les biens de ſa branche à *Charles de la Vieuville*, Chevalier d'honneur de la Reine. Elle mourut en 1669, laiſſant poſtérité.

La dixieme & derniere branche, dite des *Seigneurs de Mirebeau*, a eu pour auteur JEAN DE VIENNE, fils puîné de HUGUES DE VIENNE, & d'*Alix de Villars*. Il vivoit en 1283, & ſon arriere-petite-fille, JEANNE DE VIENNE, Dame de Mirebeau, héritiere de ſes freres, épouſa *Simon*, Seigneur *de Granſon*. +

Voyez, ſur cette Maiſon, l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, *Tome VII, p. 794 & ſuiv.* Les armes: *de gueules, à l'aigle d'or armée d'azur.*

+ Vienne: marie judith de Vienne ve de joseph françois d'amas marquis d'antigny brigadier des armées du roi, morte en son chateau de Comorain en Bourgogne le 29. fevrier 1780. dans la 81e année de son âge. Gazette de France mars 1780. No. 23,

VIGNACOURT ou WIGNACOURT: C'eſt une des plus anciennes & illuſtres Maiſons des Pays-Bas.

Elle a donné deux Grands-Maîtres de l'Ordre de Malte, des Chanoineſſes aux Chapitres nobles de Mons, Nivelle, Maubeuge, Andennes & Denain, & ſubſiſte dans pluſieurs branches. Forcé de ne pouvoir faire uſage d'une infinité de *Mémoires* très-étendus, la plupart arrivés trop tard, nous nous propoſons d'en donner la Généalogie dans le Supplément.

La Maiſon de VIGNACOURT porte pour armes: *d'argent, à trois fleurs de lis de gueules, au pied nourri, poſées 2 & 1.* Cimier, *une ruche* ou *eſpéce de bonnet*

papal. Supports, *deux lions*. La tradition eſt que ces armes lui furent données par SAINT-LOUIS, en conſidération de ce qu'un DE WIGNACOURT avoit ſuivi ce Prince à la Terre-Sainte, & y fut égorgé par les Infideles.

VIGRÉ : Noble & ancienne Famille qui tiroit ſon origine de la Terre de Vigré, dans le pays du Maine, & qui ne ſubſiſte plus aujourd'hui.

Cette Famille s'étoit toujours alliée avec les meilleures d'Anjou & de Bretagne, où elle a fait ſes preuves dans les différens tems de la recherche de la Nobleſſe, & a obtenu des Jugemens qui reconnoiſſent l'ancienneté de ſon extraction.

PIERRE DE VIGRÉ, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, vivoit vers l'an 1300. — GEORGES DE VIGRÉ, Capitaine de Cavalerie en 1571, fut Commandant pour les Princes de la Sainte-Union, & appellé aux Etats de Blois pour la nomination de la Nobleſſe, le 18 Juin 1588. — JEAN DE VIGRÉ, ſon fils, fut Gentilhomme de la Reine-Mere, & enſuite Exempt des Gardes-du-Corps du Roi, ſuivant les Lettres du 8 Novembre 1629, ſignées *Urban de Maillé-de-Brezé*. Il eut un frere tué au ſiége de Clerac, pour le ſervice du Roi. Il eſt auſſi fait mention de PIERRE DE VIGRÉ, Gouverneur de Meſſieurs *d'Angoulême*, mort ſans hoirs.

ROBERT DE VIGRÉ, & *Jeanne de Chazé*, Dame de la Blanchaye, ſa femme, formerent deux branches en 1497, dont l'aînée s'eſt éteinte par le mariage de RENÉE DE VIGRÉ (fille de CHARLES DE VIGRÉ, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & de *Jeanne de Dyeuſie*), avec *Gui de Boisberanger*, Ecuyer, Seigneur du Gué, en 1580. Cette Famille poſſede encore aujourd'hui la Terre de Vigré.

CATHERINE-RENÉE DE VIGRÉ, Dame de la Bryais & de la Devanſaye, derniere du nom, veuve de *Henri-Laurent de Guiheneuc*, Chevalier, Seigneur de Saint-Julien de Vouvante, eſt morte, ſans hoirs, âgée de 80 ans, au Château de Valliere le 16 Juillet 1760, & MM. *de Hellaud* ont hérité d'elle, à cauſe du mariage, du 30 Mai 1595, de JACQUINE DE VIGRÉ, fille de JEAN DE VIGRÉ, Chevalier, Seigneur de la Devanſaye, avec *Melchior de Hellaud*, Chevalier, Seigneur de Valliere.

Les principales alliances de la Famille DE VIGRÉ ont été avec les Maiſons de *la Faucille*, Seigneurs dudit lieu; *de Tintiniac*, Seigneurs du Percher; *de Briant*, Seigneurs de l'Iſle-Briant; *de Morderet*, Seigneurs de Couvainne; *de Monbourcher*, Seigneurs de la Meignane; *de Hellaud*, Seigneurs de Valliere; *de Goyon*, Seigneurs du Breil; *de Chalus*, Seigneurs de la Rochepichemer; *de Bernard*, Seigneurs de Quereleuc & de la Bryais; *de Malineau* & *de Dyeuſie*.

Les armes : *d'argent, au pin de ſinople, chargé de trois pommes d'or, accompagné de trois merlettes de ſable, les aîles d'argent.*

VILLAINES (DE) : Ancienne Maiſon en Berri & en Bourbonnois, qui a produit pluſieurs branches.

Le premier titre de filiation de la branche des DE VILLAINES, que nous donnerons ci-après, eſt un acte d'aſſociation du 15 Mars avant Pâques 1434; mais ce n'eſt pas le plus ancien. Elle en a de très-intéreſſans par leur antiquité, que nous n'avons pu néanmoins faire entrer dans l'ordre généalogique, rien ne nous guidant pour les mettre à leur véritable place. Ce ſont, entr'autres, deux aveux & dénombremens; l'un, rendu par noble homme PHILIPPE DE VILLAINES, Ecuyer, Seigneur de Villaines, le 17 Mars 1398, à noble homme *Gui de Fontenay*, à cauſe de ſon Château de Fontenay, pour les Fiefs de la Veſvre & de Chantemerle; l'autre, le 14 Août 1481, rendu au même *Gui de Fontenay*, & pour les mêmes objets, par noble homme JEAN DE VILLAINES, Ecuyer, Seigneur de Villaines.

I. PHILIPPE DE VILLAINES, Ecuyer, Seigneur de Menetou-Coulture en Berri, & noble homme JEAN DE VILLAINES, I. du nom, ſon frere-germain, & même ſon puîné, Ecuyer, Seigneur de la Veſvre, de Villaines & de Chantemerle, dans la paroiſſe de Charly en Bourbonnois, reconnurent, s'aſſocierent & voulurent, par acte du 15 Mars avant Pâques 1434, être communs, eux & leurs deſcendans,

en tous biens meubles & immeubles, provenans tant de leur chef que des ſucceſſions de feu leurs pere & mere, ſoit qu'ils fiſſent leur demeure enſemble ou ſéparément, ſous la condition expreſſe que pour maintenir & garder au tems avenir le nom & les armes DE VILLAINES, leur Seigneurie de Menetou-Coulture, avec les autres Terres qui étoient alors à eux, & celles qui pourroient leur venir par la ſuite, appartiendroient au dernier mâle deſcendu d'eux, à la charge de doter convenablement les filles, s'ils en avoient, leſquelles ne pourroient venir à leurs ſucceſſions, tant qu'il y auroit des mâles.

Ces deux freres, PHILIPPE & JEAN DE VILLAINES, avoient pour contemporain, comme pour couſin ou pour oncle, un JEAN DE VILLAINES, qualifié *noble homme* & Seigneur d'Orouer-le-Chamberier en Berri, dans l'acte d'un hommage que *Robert Franc*, Ecuyer, lui fit, le 28 Juin 1440, de pluſieurs héritages mouvans du lieu d'Orouer. Ce JEAN DE VILLAINES étoit mort le 11 Mai 1417, & laiſſa pour fille CLAUDE DE VILLAINES, Dame d'Orouer, qui étoit alors ſous la tutelle de ſon couſin, l'aîné des enfans de PHILIPPE DE VILLAINES. Quelques années, après elle épouſa noble *Perceval Pelourde* ou *Pelorde*, Ecuyer, Valet-de-Chambre du Roi CHARLES VII, comme on le voit par l'acte de la ratification que firent de ce mariage, le 6 Septembre 1454, CLAUDE DE VILLAINES & un *Jacques de Milly*, Ecuyer, ſon oncle, enſemble *Etienne Pelourde*, Echanſon du Roi, Capitaine de la groſſe Tour de Bourges, Damoiſelle *Jacquette Fradette* ou *Fradet*, pere & mere de *Perceval*, & ledit *Perceval* même.

Suivant un Arrêt du Parlement de Paris, daté du 11 Avril avant Pâques 1486, les enfans de PHILIPPE DE VILLAINES furent : — 1. JEAN DE VILLAINES, qui, comme aîné, ſuccéda à ſon pere. Il eſt qualifié de *Noble homme*, d'*Ecuyer* & de Seigneur de Menetou-Coulture, non-ſeulement dans l'acte du 11 Mai 1447, mais de plus dans un titre du 28 du même mois 1451, & dans trois reconnoiſſances des 14 Mai 1450, 1 Mai 1460 & 10 Juillet 1463, reconnoiſſances dont la ſeconde contient que la Terre de Menetou-Coulture lui étoit échue, ou plutôt à ſon pere, par le décès de noble homme *Dauphin de Roſiers*, Ecuyer, Seigneur de ce lieu. La troiſieme eſt ainſi adreſſée, *à Monſeigneur de Menetou-Coulture*, comme héritier de feu PHILIPPE DE VILLAINES, Ecuyer, ſon pere, pour une piéce de Terre ſituée en la paroiſſe de Sanceaux, laquelle appartenoit d'ancienneté audit feu Seigneur de Menetou-Coulture, & mouvoit du fief de Monſeigneur *de Blet*, du ſurnom *de Saint-Quentin*, à cauſe de ſes Châtels & Châtellenies de Blet. Ledit JEAN mourut ſans poſtérité ; — 2. CLAUDE DE VILLAINES, Seigneur des Châteaux, Terres & Domaines de Menetou-Coulture, & autres, après ſon frere, marié, en 1460, à Damoiſelle *Philiberte de Mailloc* (alias *Mailloche*, ſuivant le langage du tems), alors veuve de *Gui de la Roche*, dont elle avoit un fils, nommé *François de la Roche*, rappellé avec elle dans un Arrêt du Parlement du 20 Décembre 1479. Outre les qualités d'*Ecuyer* & de *Seigneur de Linieres*, il y a celle de Seigneur de Menetou-Coulture, en conſéquence d'une donation faite à ſa mere par CLAUDE DE VILLAINES. Il paroît que *François de la Roche* fut dans la ſuite évincé de cette qualité, comme de la poſſeſſion de la Terre, qui, par le défaut d'enfans, retourna aux collatéraux ; — 3. ROBERT DE VILLAINES, qualifié, dans l'Arrêt de 1486, *Religieux Hoſpitalier*, c'eſt-à-dire, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, autrement dit de Malte. Il étoit dans cet Ordre, & même Commandeur de Bourges, dès le 17 Août 1470, jour d'un autre Arrêt du Parlement, rendu entre lui & Meſſire *Louis*, Seigneur *de Culan* & de Châteauneuf, & *Hugues de Vir*. Il y eſt nommé frere ROBERT DE VILLAINES. Son nom, qui n'eſt rappellé dans aucune des Liſtes que l'Abbé *de Vertot* a miſes à la fin du quatrieme Volume de ſon Hiſtoire, a été apparemment oublié ou inconnu de cet Ecrivain, ainſi que bien d'autres noms très-diſtingués ; — 4. & PHILIBERTE DE VILLAINES, qui obtint, contre *Philiberte de Mailloc*, ſa belle-ſœur, l'Arrêt du 11 Avril 1486. Elle étoit alors veuve d'*Antoine d'Anlezy*, qu'elle avoit épouſé le 1 Février 1445, & elle en avoit même un fils, nommé *Claude d'Anlezy*, cité avec elle dans un Arrêt du Parlement de Paris, du 16 Mai 1480, & dans celui de 1486.

Quant

Quant à JEAN DE VILLAINES, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Veſvre & de Villaines, oncle de ceux qui précedent, & frere puîné de PHILIPPE, il n'avoit qu'un fils & deux filles, ſçavoir : — 1. GILBERT, qui ſuit; — 2. CLAUDE ou CLAUDINE DE VILLAINES, uniquement connue par l'Arrêt de 1486; —— 3. & MARIE DE VILLAINES, mineure en 1463.

II. GILBERT DE VILLAINES, qualifié *Noble homme*, Ecuyer, Seigneur de Villaines & de la Veſvre, fut appellé au ban & arriere-ban du pays de Bourbonnois. Il étoit mineur le 28 Mai 1451, que JEAN DE VILLAINES, ſon couſin, Seigneur de Menetou-Coulture, fit, en ſon nom, un bail de pluſieurs cens & rentes annuelles & perpétuelles, comme ayant le gouvernement de ſa perſonne & de celle de MARIE DE VILLAINES, ſa ſœur. Ils l'étoient encore, à ce qu'il ſemble, le 10 Juillet 1463, que ledit JEAN DE VILLAINES, qualifié *Meſſire* & *Chevalier*, accepta pour lui & pour la même MARIE DE VILLAINES, les reconnoiſſances de quelques-uns de leurs vaſſaux des paroiſſes de Chaillenoix-Milon, de Chaillenoix-les-Noix & de Charly; mais il paroît perſonnellement dans des actes des 2 Janvier 1468, & 11 Mars 1471; & il reçut lui-même, le 12 Septembre 1474, comme Seigneur de Villaines & de la Veſvre, la reconnoiſſance d'un habitant de Charly. Cette reconnoiſſance, ainſi que celles dont on a parlé, ſont tirées d'un terrier commencé en 1450, où il eſt fait mention d'un uſage fort ſingulier. On voit, par l'Arrêt de 1486, qu'à la mort de CLAUDE DE VILLAINES, Seigneur de Menetou-Coulture, GILBERT DE VILLAINES voulut diſputer la ſucceſſion. Il fondoit ſes prétentions ſur l'acte d'aſſociation ou de communauté de biens que PHILIPPE & JEAN DE VILLAINES avoient faites enſemble en 1434; mais il échoua, parce que ROBERT DE VILLAINES, frere de CLAUDE, vivoit encore, & que, quoique Chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem, la ſucceſſion lui appartenoit. Ledit GILBERT étoit mort le 9 Décembre 1495, ayant laiſſé noble *Catherine Franc*, ſa veuve, chargée de ſix enfans, pour leſquels noble homme *Colin Franc*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Sire, fondé de la procuration de ladite *Catherine*, eut des habitans de la paroiſſe de Charly, le 2 Février 1498, une atteſtation ou déclaration, portant que de leur tems & ſouvenir, depuis 30 ans, la dixme de la paroiſſe de Charly appartenoit aux héritiers de GILBERT DE VILLAINES, mari de *Catherine Franc*, tant à cauſe de lui que de feu JEAN DE VLLAINES & ſes prédéceſſeurs, & qu'ils y avoient en outre la dixme de bled & autres choſes décimables, croiſſans, avec quelques biens, au terroir de Boulion dans la même Paroiſſe. Les enfans de GILBERT DE VILLAINES & de *Catherine Franc*, furent : —— 1. CHARLES, qui a continué la deſcendance ci-après; —— 2. FRANÇOIS, dont nous allons parler avant ſon aîné; — 3. PHILIPPE, Chevalier de Rhodes, autrement dit de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, mort dans l'Iſle de Rhodes pour le ſervice de la Religion; — 4. LOUIS, qualifié *Ecuyer*, Protonotaire du Saint-Siége Apoſtolique, dans un titre du 14 Juillet 1528; — 5. GUILLEMETTE, premiere femme de noble homme *Gilbert de la Mouſſe*, Ecuyer, Seigneur de Plaiſance, qu'elle épouſa, par contrat paſſé ſous le ſcel de la Prévôté de Sancoins, le 10 Octobre 1501, en préſence de noble homme Meſſire *Charles de la Mouſſe*, Ecuyer, Seigneur de Tiange, *Jean de Trouſſebois*, Ecuyer, Seigneur de Champagne, & *Jean du Vernay*, Seigneur des Réaux; —— 6. & CATHERINE DE VILLAINES, nommée dans le contrat de mariage de ſa ſœur.

FRANÇOIS DE VILLAINES, qualifié *Noble homme*, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Bérault-de-Preſle, dans la paroiſſe de Sagonne, & en partie de Villaines, fut Maître-d'Hôtel de *Charles d'Amboiſe*, II. du nom, Seigneur de Chaumont, Grand-Maître de France, ſous la charge duquel il ſervit le Roi en qualité d'homme d'armes, tant deçà que delà les Monts. L'Enquête du 3 Octobre 1535, dont on parlera ci-après, porte qu'il fut auſſi appellé, comme ſon pere, au ban & arriere-ban. Il fit, avec CHARLES DE VILLAINES, ſon frere aîné, le 23 Septembre 1508, un accord, par lequel, pour ſa part dans les ſucceſſions paternelle & maternelle, celui-ci lui céda les biens qui leur étoient échus par la mort de leur mere, biens dont faiſoit partie une métairie appellée *de Beſſy*, engagée pour le

mariage de Damoiſelle *Marguerite Franc*, leur tante, alors femme de noble homme *Louis Deſmaſis*, Ecuyer. Ledit FRANÇOIS DE VILLAINES, encore vivant les 13 Février 1542 & 10 Décembre 1543, mourut, ſuivant l'Enquête citée, Grand-Maître d'Hôtel de Monſeigneur *de Nevers*, & de *Marie d'Albret*, Dame d'Orval, ſa mere, veuve de *Charles de Cléves*, Comte de Nevers, d'Auxerre, de Réthel & d'Eu. Il avoit épouſé, 1°. avant le 23 Novembre 1519, Damoiſelle *Marie de Bar*, fille puînée de noble homme *Déſiré de Bar*, Ecuyer, Seigneur de Villeménard, & de Damoiſelle *Anne Vallée*; & 2°. Damoiſelle *Louiſe du Chaſtel-Chaſſy*, veuve de noble homme *François Andras*, Ecuyer, Seigneur de Changy, & fille de noble homme *Miles du Chaſtel*, Ecuyer, Seigneur de Villiers-ſur-Yonne, Grand-Veneur de Monſeigneur *de Cléves*, & de *Marguerite de Vizíée*, d'une Maiſon du Bourbonnois. Du premier lit il eut : —— 1. JEAN DE VILLAINES, Ecuyer, Seigneur de la Motte-lès-Sagonne, vivant encore le 18 Janvier 1571 ; —— 2. & CATHERINE, mariée, par contrat du 12 Août 1539, avec *Annet Andras*, Ecuyer, Seigneur de Changy, fils de *François Andras*, & de *Louiſe du Chaſtel-Chaſſy*. C'eſt par ce contrat que l'on apprend que JEAN DE VILLAINES étoit ſorti du mariage de FRANÇOIS DE VILLAINES avec *Marie de Bar*, y étant qualifié expreſſément *frere-germain de* CATHERINE DE VILLAINES, que ſon pere déclare fille de Damoiſelle *Marie de Bar*, ſa premiere femme. Outre les connoiſſances que l'on en tire pour cette Famille, on y trouve nommés, comme témoins, un *Jean de Créſancy*, Ecuyer, Seigneur de Saint-André, & un JEAN DE VILLAINES, Ecuyer, Seigneur de la Maiſon-Fort, rappellé, avec la même qualité, dans un acte du 18 Janvier 1571. Ce JEAN DE VILLAINES étoit, ſans aucun doute, un parent paternel de CATHERINE DE VILLAINES ; mais rien dans le contrat ne déſigne le degré de proximité qui les lioit.

Du ſecond mariage de FRANÇOIS DE VILLAINES avec *Louiſe du Chaſtel*, naquirent : —— 3. LANCELOT, Seigneur de Bercy & de Saullon, connu par un acte du 29 Octobre 1582, dans lequel, comme frere utérin d'*Annet Andras*, & conſanguin de CATHERINE DE VILLAINES, il eſt qualifié *oncle paternel & maternel* de noble perſonne *Antoine Andras*, fils de noble Seigneur *Annet Andras*, & de ladite CATHERINE DE VILLAINES ; —— 4. FRANÇOIS, d'abord élevé Page du Duc de Nevers, *François de Cléves*, I. du nom, enſuite reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, à l'âge de 17 à 20 ans ou environ, après une Enquête faite en l'Hôtel ſeigneurial de Preſles le 3 Octobre 1555, devant les Chevaliers *Louis de Lange-de-l'Eſchenault*, Commandeur des Bordes, & *Charles Herpin*, Commandeur de Bourges, Commiſſaires députés à cet effet par délibération du Chapitre Provincial du Prieuré d'Auvergne, tenu à Montferrand le 3 Juin précédent. Les témoins, au nombre de cinq Gentilshommes de probité connue, & âgés de 60 à 80 ans, dépoſerent dans cette Enquête, entr'autres choſes, que le Préſenté, iſſu de la Maiſon DE VILLAINES, bonne & ancienne, étoit *noble & iſſu de noble lignée, Gentilhomme de nom & d'armes, & vivant noblement, ſes ayeux & ayeules, tant du côté paternel que maternel, étant tenus & reputés tels, notoirement & d'ancienneté, auſſi loin que la mémoire pouvoit le porter, ſans qu'ils euſſent jamais dérogé à leur qualité.*

III. CHARLES DE VILLAINES, qualifié *noble homme*, Ecuyer, Seigneur de Villaines, de la Veſvre, de Chantemerle, & de la Mothe en partie, (fils aîné de GILBERT DE VILLAINES, & de noble *Catherine Franc*) mentionné dans des actes du 9 Décembre 1495, 10 Octobre 1501, & 23 Septembre 1508, avoit épouſé Damoiſelle *Claude de Bar*, ſœur aînée de *Marie de Bar*, femme de FRANÇOIS DE VILLAINES, ſon frere, quand le même FRANÇOIS & lui ratifierent, le 23 Novembre 1519, une tranſaction qu'ils avoient faite le 31 Octobre précédent avec noble homme *Jean de Bar*, Ecuyer, Seigneur de Villeménard, leur beau-frere, ſur quelques différends ſurvenus entr'eux pour le partage de la ſucceſſion de *Déſiré de Bar*, pere commun de ce *Jean de Bar* & de leurs femmes. CHARLES DE VILLAINES mourut le 26 Octobre 1523, & fut inhumé dans ſa Chapelle Seigneuriale de Charly, où l'on voit encore ſon tombeau avec ſon épitaphe. Ladite *Claude de Bar*, ſa veuve, ſe remaria le 14 Juillet 1528, avec *Bertrand de Saint-*

Prieſt, Ecuyer, Seigneur de Saint-Prieſt & de la Valette, de la paroiſſe de la Celle au Diocèſe de Bourges. Dans le contrat ſont mentionnés *Jean de Bar*, frere de cette *Claude de Bar*, FRANÇOIS & LOUIS DE VILLAINES, ſes beaux-freres, & autres parens & amis des futurs. Les enfans que CHARLES DE VILLAINES avoit laiſſés de *Claude de Bar*, ſuivant deux titres originaux, l'un du 13 Février 1524, l'autre du 25 du même mois de l'an 1526, furent: — 1. JEAN DE VILLAINES mort jeune; — 2. GEORGES, qui ſuit; — 3. DESIRÉ, auquel, par acte du 16 Mai 1547, GEORGES DE VILLAINES, ſon frere aîné, donna une ſomme de 2000 liv. pour tous les droits qui pouvoient lui appartenir dans les Seigneuries de Villaines, de la Veſvre & de Chantemerle; — 4. PHILIBERTE; — 5. & CHARLOTTE, mariée, par contrat du 19 Juillet 1543, avec *Gilbert du Peſchin*, Ecuyer, Seigneur en partie de Bert, dans la paroiſſe de Doyet au Diocèſe de Bourges.

IV. GEORGES DE VILLAINES, qualifié noble homme, Ecuyer, Seigneur des lieux de Villaines, de la Veſvre & de Chantemerle, par la ceſſion que DESIRÉ DE VILLAINES, ſon cadet, lui en fit le 16 Mai 1547, épouſa, dès le 31 Mars 1556, Demoiſelle *Jeanne de Chévrier*, fille aînée de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de Chouday & de Laleu, & de *Peronnelle de Villelume*; mais comme ils étoient parens, le mariage ne ſe conſomma qu'après que le degré de conſanguinité qui étoit entr'eux eut été vérifié par une Enquête que le Vicaire-Général de l'Archevêque de Bourges fit en cette ville, le 4 Novembre 1557.

Dans cette Enquête, noble homme Meſſire *Adrien de Gamache*, Chevalier, Seigneur de Juſſy en Champagne, & d'Orouer en Berri, Vicomte de Rémon, & noble homme *Philippe de Grivel*, Ecuyer, Seigneur de Groſſove & du Grandvau en Bourbonnois, déclarerent que comme arriere-petit-fils de *Pierre de Bar*, Seigneur de Villeménard, triſayeul maternel de *Jeanne de Chévrier*, GEORGES DE VILLAINES étoit ſon parent du 3e. au 4e. degré, que de *Pierre de Bar*, Seigneur de Villeménard, étoient iſſus en loyal mariage trois enfans, ſçavoir: — 1. *Deſiré de Bar*, Seigneur de Villeménard, pere de *Claude de Bar*, femme de CHARLES DE VILLAINES; — 2. *Ponon de Bar*, qui de ſon mariage avec *Bertrand de Grivel*, Ecuyer, Seigneur de Groſſove, avoit eu entr'autres enfans *Jeanne de Grivel*, ſeconde femme de noble homme *Guillaume de Villelume*, Seigneur de la Roche-Auton en Bourbonnois, pere de *Peronnelle de Villelume*, conſéquemment ayeul maternel de *Jeanne de Chévrier*; — 3. & une autre fille, mariée avec le Seigneur *de Blet*, dont elle avoit eu *Marguerite de Blet*, mere d'*Adrien de Gamache*, l'un des dépoſans; que ce même *Adrien* étoit ainſi parent des deux parties, & que quand il avoit marié ſa fille *Madelene de Gamache* avec feu noble homme *Hugues de Grivel*, Ecuyer, Seigneur en partie de Groſſove, il avoit fallu obtenir une diſpenſe de conſanguinité du 3e. au 4e. degré; que *Philippe de Grivel* (l'autre dépoſant ci-deſſus nommé) ſe trouvoit auſſi dans le même degré de conſanguinité, comme petit-fils de *Bertrand de Grivel*, Seigneur de Groſſove, de Montcoublin & du Grandvau, & de *Ponon de Bar*.

Il paroît que GEORGES DE VILLAINES étoit veuf, quand il épouſa *Jeanne de Chévrier*, ou qu'au moins il avoit été accordé en 1547, ſoit que le mariage s'accomplît ou non, avec noble Damoiſelle *Charlotte de Courtenay*, fille de noble homme *Hugues de Courtenay*, Ecuyer, Seigneur de la Ferté-Loupiere, & de noble Damoiſelle *Claude d'Anciennelle*. C'eſt ce qui eſt prouvé par une procuration du 14 Mai 1547, donnée par CHARLOTTE DE VILLAINES à *Jean de Bar*, Ecuyer, Seigneur de Villeménard, & à *Claude Sigaud*, Ecuyer, Seigneur de Fougerolles, pour faire donation de tous ſes biens échus de la ſucceſſion de CHARLES DE VILLAINES, & des droits à écheoir dans la ſucceſſion à venir de *Claudine de Bar*, au profit de GEORGES DE VILLAINES, ſon frere, en faveur de ſon mariage avec noble Damoiſelle *Charlotte de Courtenay*, qui autrement ne ſe fût fait ni accompli. On ignore cependant s'il l'a été réellement, & s'il en eſt ſorti lignée.

Du mariage dudit GEORGES DE VILLAINES & de *Jeanne de Chévrier* naquirent deux fils, dont la tutelle fut remiſe juridiquement à leur mere & à DESIRÉ DE

Villaines, leur oncle, le 18 Janvier 1571 ; en même tems que leur curatelle fut donnée à Jean de Villaines, Ecuyer, Seigneur de la Motte-lès-Sagonne. Ces deux enfans furent : — Jean, qui ſuit ; — & Pierre de Villaines, dont on n'a plus aucune connoiſſance depuis le 29 Septembre 1586, jour que ſon aîné fit avec lui un partage, dans lequel il eſt dit que pour ſa part il lui étoit revenu la Juſtice de Chantemerle avec les bois de la Veſvre.

V. Jean de Villaines, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Villaines & des Touzelains, eut, comme aîné, par le partage du 29 Septembre 1586, les Châtel & maiſon ſeigneuriale de Villaines avec d'autres biens ſitués dans la paroiſſe de Charly ; & épouſa, par contrat du 27 Janvier 1591, Damoiſelle *Suſanne Duret*, fille de noble homme *Jacques Duret*, Ecuyer, Seigneur de Changy & de Paran, & de Damoiſelle *Regnauld*, ſa premiere femme. Il étoit mort le 19 Juin 1632, que ſa veuve fit cette année ſon teſtament. Elle fut enterrée dans le Chœur de l'Egliſe des Religieuſes de Sainte-Claire de Moulins, où elle avoit élu ſa ſépulture. Ils eurent de leur mariage : — 1. Jean, qui ſuit ; — 2. René de Villaines, Ecuyer, Seigneur des Touzelains, mort Conſeiller du Roi, Grand-Prévôt général de la Généralité de Moulins, dont la fille, nommée Madelene de Villaines, épouſa, le 1 Juillet 1657, *Gilbert de Couſin*, Ecuyer, Seigneur du Peage, Capitaine dans le Régiment de Candale, fils de *Jean de Couſin*, Ecuyer, Seigneur du Peage, & de *Marie de Loire* ; — 3. & Antoinette, femme de *Gilbert de Miles-des-Morelles*, Ecuyer, Seigneur des Peyretz & de Marcillac, tous deux cités avec Jean & René de Villaines dans un titre du 31 Janvier 1635.

VI. Jean de Villaines, III. du nom, Ecuyer, Seigneur du Franchet, déſirant conſerver dans ſa famille la ſépulture que *Suſanne Duret*, ſa mere, avoit choiſie dans le Chœur de l'Egliſe de Sainte-Claire de Moulins, fit, le 4 Janvier 1633, avec l'Abbeſſe & les Religieuſes de ce Monaſtere, un accord, par lequel, au moyen de quelques fondations faites à leur Egliſe, elles reconnurent lui concéder, à lui, à René de Villaines, ſon frere, & à leurs ſucceſſeurs, à perpétuité, le droit de ſépulture au même endroit où étoit enterrée leur mere, avec la pierre qui étoit ſur cette tombe, pour leur être un fonds propre & patrimonial ; que pour mémoire de cette conceſſion, il leur ſeroit permis d'y faire graver leurs armoiries, avec une inſcription qui fît mention qu'elle leur appartenoit, & même qu'ils pourroient faire metttre ſur une pierre l'épitaphe de leur mere, & la poſer au mur de l'Egliſe au-deſſous de la Tribune ou Jubé, &c. Le même Jean de Villaines étoit, le 4 Septembre 1636, Contrôleur provincial des Fortifications de France. Ses fonctions dans cette place ne lui ayant pas permis de faire, à l'Aſſemblée du ban de ſa Province, le ſervice qu'il devoit, en qualité de Gentilhomme, ce fut *Jean de la Buſſiere*, Seigneur dudit lieu, qui comparut pour lui, ſuivant un certificat de *Claude Maximilien de la Guiche*, Comte de Saint-Géran, en date dudit jour 4 Septembre 1636, par lequel ce Comte atteſte que « comme Gouverneur-Lieutenant-Général pour le Roi, Maréchal de France, & Sénéchal du Bourbonnois, il » avoit reçu *Jean de la Buſſiere* & un *Louis Gay*, avec armes, chevaux & » équipage ſuffiſans pour ſervir Sa Majeſté dans ſon armée de Picardie, avec la » Nobleſſe de la Province de Bourbonnois ; l'un, au lieu & place de Jean » de Villaines ; l'autre, pour René de Villaines, ſon frere, Seigneur des » Touzelains ». Jean, III. du nom, avoit épouſé, par contrat du 18 Août 1636, Damoiſelle *Charlotte du Buiſſon*, fille de *Nicolas*, Ecuyer, Seigneur de Fognat, du Clos-Renard & de la Chaiſe, & d'*Iſabelle de Verne*. Il laiſſa de ſon mariage : — 1. Nicolas, Ecuyer, Seigneur de la Condamine, mort, au commencement de ce ſiécle, ſans laiſſer de poſtérité de Dame *Madelene Deſprez*, qu'il avoit épouſée avant le 21 Avril 1682, veuve de *François Dauvet*, Ecuyer ; — 2. Philippe, qui ſuit ; — 3. & Gabrielle, Religieuſe Novice au Monaſtere des Bernardines de Moulins le 4 Avril 1667.

VII. Philippe de Villaines, Chevalier, Seigneur de la Condamine, de la Biotiere & des Rongiers, ayant acquis, le 12 Mars 1665, l'office de Conſeil-

ler du Roi, Prévôt-Général de la Généralité de Moulins, en obtint les Provisions le 28 du même mois, & fut reçu, en cette qualité, au Siége de la Connétablie & Maréchaussée de France, à la Table de Marbre du Palais à Paris le 16 Avril suivant, par Sentence du Lieutenant-Général en ce Siége, qui, sur une contestation survenue entre le Prévôt provincial de Tours, & le Prévôt général de Moulins, au sujet de la préséance, ordonna, par provision, que ce dernier prendroit séance immédiatement après le Prévôt général de l'Isle de France. Il mourut sur la fin de l'année 1673, & avoit épousé, par contrat du 4 Avril 1667, *Marguerite de Beraud*, fille de *Jean de Beraud*, Ecuyer, Seigneur de Panay, & d'*Elisabeth de Vauvrille*, dont : — 1. Nicolas, qui suit; — 2. Philippe-Charles, Chanoine Régulier de l'Ordre de Saint-Augustin; — 3. Charlotte, femme de *Claude de Vallette-de-Bosrédon*, Ecuyer, Seigneur de Rochevert; — 4. & Marie-Jeanne de Villaines, mariée à *Lambert Héron*, Ecuyer.

VIII. Nicolas de Villaines, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Villaines, la Vesvre, Chantemerle, la Condamine, du Bouy, de Saint-Pardoux, Panay, &c. né le 1 Février 1668, servit d'abord dans les Mousquetaires, & suivit même en Allemagne M. le Dauphin dans la Campagne de 1693, comme on le voit par un acte daté du Camp de Bochelot le 18 Juillet, passé devant le Notaire de la Prévôté générale des Camps & Armées de Sa Majesté, commandée par *Monseigneur* : il quitta peu de tems après le service. Assigné en 1707 devant M. *de Maupeou-d'Ableiges*, Maître des Requêtes, Commissaire départi pour l'exécution des ordres du Roi en la Généralité de Moulins, il produisit une partie des mêmes titres, qui ont été présentés de nouveau au Juge d'armes, & en conséquence obtint, le 23 Décembre de ladite année, une Ordonnance, par laquelle ce Commissaire, des avis & consentement tant du Procureur du Roi en la Commission, que des Préposés à la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, le maintint, lui & ses enfans nés & à naître, & à perpétuité, en la qualité de *Gentilhomme* ; ordonna qu'il jouiroit de tous les priviléges, &c. & que son nom seroit inscrit dans le Catalogue général de la Noblesse, suivant l'Arrêt du Conseil du 26 Février 1697. Il avoit épousé, 1°. le 4 Janvier 1695, *Marguerite des Essards*, & 2°. le 22 Avril 1700, *Marie-Thérese de Genin*, fille d'*Etienne*, Ecuyer, Seigneur de Billomats, de Chancellert, & de *Marie de Chabre*. Il ne paroît pas qu'il ait eu des enfans du premier lit; mais du second vinrent : —— Nicolas-Pardoux, qui suit; —— & Charles-Etienne, né le 8 Février 1705, mort jeune.

IX. Nicolas-Pardoux, Marquis de Villaines, Chevalier, Seigneur de Villaines, de Moulinporcher, Chancellert, du Bouy, de Saint-Pardoux, Saint-Silvain, de Panay, Sarragousse, Briante, &c. né le 30 Mai 1703, a épousé, par contrat du 4 Juillet 1730, *Marie Tixier-du-Cluseau*, fille de *Léon Tixier-du-Cluseau*, Chevalier, Seigneur du Cluseau, de la Volpilliere, de Breuilbaut, Fontancier, Crévant-Chassignol, Saint-Aubin, &c. & de *Perpétue de Godard*. De leur mariage ils ont eu : — 1. Nicolas-Pardoux-Louis, Comte de Villaines, Chevalier, Seigneur de Breuilbaut, Fontancier, &c. né le 15 Octobre 1735, entré Page du Roi en sa petite Ecurie au 1 Juillet 1749, d'où il est sorti, le 1 Juillet 1752, pour entrer au Régiment du Roi, Infanterie, où il avoit obtenu une Sous-Lieutenance de ce grade; il y avoit été fait successivement Lieutenant en second, Enseigne & Lieutenant; & au mois de Novembre 1760, Capitaine, en laquelle qualité il a continué de servir jusqu'au mois de Septembre 1768, qu'il s'est retiré; —— 2. François-Léon, Chevalier, né le 4 Décembre 1737, mort le 12 Mars 1753; — 3. Etienne-Philippe, qui suit; —— 4. Charles-Germain, Chevalier, né le 26 Novembre 1743, mort le 7 Novembre 1747; —— 5. Marie-Françoise, née le 29 Mai 1732, morte le 17 Juillet suivant; —— 6. Anne-Marie, née le 18 Juillet 1733, mariée, le 20 Janvier 1750, avec *Antoine-Joseph de Saint-Julien*, Chevalier, Baron de Malval, Seigneur de Bauvais, la Chésotte, &c. Capitaine de Dragons au Régiment de Thianges, mort à Metz en 1751; — 7. Adrienne-Françoise, née

le 23 Août 1734, mariée, le 21 Mai 1758, à *Jacques-Amable-Gilbert de Rollet*, Chevalier, Seigneur d'Avaux, Bellau, Royer, Glené; — 8. MADELENE-FRANÇOISE, née le 23 Octobre 1736, mariée, par contrat du 1 Juillet 1764, à *Etienne-Claude de Montſaulnin*, Chevalier, Seigneur Baron de Fontenay, Néronde, Tendron, Ignol, Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie, & Chevalier de Saint-Louis; — 9 & 10. FRANÇOISE & MARIE DE VILLAINES, ſœurs jumelles, nées le 14 Janvier 1739, mortes le même jour.

X. ETIENNE-PHILIPPE, Marquis DE VILLAINES, Chevalier, Seigneur de Crévant-Chaſſignol & Saint-Aubin, né le 7 Novembre 1740, entré Page du Roi en ſa petite Ecurie le 1 Juillet 1756, en eſt ſorti le 1 Juillet 1759, qu'il eſt entré au Régiment de Caraman, Dragons, en qualité de Lieutenant reformé; y a été fait Cornette le 29 Octobre 1759, puis Capitaine, le 20 Juin 1761, audit Régiment, où il a ſervi, en cette qualité, juſqu'au 25 Juin 1771, qu'il a été nommé Exempt des Gardes-du-Corps, Compagnie de Luxembourg, a été fait Chevalier de Saint-Louis le 3 Avril 1773, & Meſtre-de-Camp de Cavalerie, par Commiſſion du 31 Janvier 1774. Il a épouſé, par contrat ſigné de Sa Majeſté & de la Famille Royale au Château de Verſailles, le 21 Janvier 1770, & paſſé à Paris le 27 ſuivant par les parties contractantes en l'hôtel Talon, Demoiſelle *Marie-Geneviéve Talon*, fille de feu Meſſire *Jean-Batiſte Talon*, Chevalier, Conſeiller au Parlement de Paris, & de Dame *Marie Radix*. Leurs enfans ſont : — NICOLAS-MARIE DE VILLAINES, Chevalier, né le 22 Août 1772; — & AGATHE-GENEVIÉVE, née le 6 Juin 1771.

Les armes : *écartelé au 1 & 4 d'azur, à un lion d'or paſſant, armé & lampaſſé de gueules; au 2 & 3 de gueules, à neuf loſanges d'or poſées 3, 3 & 3.* Deviſe : DUM SPIRO SPERO.

* VILLARS : Terre ſituée en Provence.

La Baronnie d'Oiſe & la Terre de Champtarain furent unies à la Terre de *Villars*, & érigées en *Duché* au mois de Septembre 1627, en faveur de *Georges de Brancas*, Marquis de Villars, puis en *Pairie* au mois de Juillet 1652; les Lettres-Patentes furent enregiſtrées au Parlement de Paris les 5 & 7 Septembre 1716, en conſéquence des Lettres de ſurannation obtenues le 2 du même mois par *Louis de Brancas*, Duc de Villars. Voyez BRANCAS, *Tome III.*

VILLARS-VILLARS : Maiſon originaire de Lyon, qui a donné cinq Archevêques de ſuite à l'Egliſe de Vienne, de grands hommes dans la Robe, un Maréchal de France & deux Chevaliers du Saint-Eſprit.

LOUIS-HECTOR DE VILLARS, Maréchal de France, obtint au mois de Décembre 1705, l'érection des Vicomtés de Vau & de Melun avec la Seigneurie de Mency en *Duché* ſous le nom de *Villars* pour lui, ſes enfans & deſcendans mâles en ligne directe, puis en *Duché-Pairie* au mois de Septembre 1709. Il étoit fils de PIERRE DE VILLARS, Baron de Maſclas, & de *Marie Gigault-de-Bellefonds*. Il commença fort jeune à ſervir, fut en 1672 Aide-de-Camp du Maréchal de Bellefonds, ſon couſin, ſervit glorieuſement ſous Louis XIV qui en fit beaucoup de cas. Il fut un Général heureux, ſigna la paix de Raſtat en 1714, en qualité de Plénipotentiaire, repréſenta le Connétable au ſacre de Louis XV en 1722, commanda l'armée d'Italie en 1734, & finit heureuſement ſa carriere à Turin en venant en France, le 17 Juin de la même année. Il avoit épouſé, le 1 Février 1702, *Jeanne-Angélique Roque de Varengeville*, fille de *Pierre Roque*, Seigneur de Varengeville, Ambaſſadeur à Veniſe, & de *Charlotte Courtin*, dont HONORÉ-ARMAND, qui ſuit; — & LOUIS, mort jeune.

HONORÉ-ARMAND DE VILLARS, né le 4 Octobre 1702, Duc de Villars, Pair de France, Grand d'Eſpagne, Prince de Martigues, Vicomte de Melun, &c. Gouverneur-Général des pays & Comté de Provence, de la Tour de Bouc, Meſtre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie, Brigadier des Armées du Roi, l'un des 40 de l'Académie Françoiſe, fut pourvu en ſurvivance à l'âge de 12 ans & demi du Gouvernement de Provence, pour lequel il prêta ſerment en-

tre les mains du Roi le 9 Avril 1714; servit en Italie en 1733, auprès du Maréchal, son pere, & porta la nouvelle de la prise du Château de Milan au Roi, qui le nomma Brigadier des Armées, & lui donna le Gouvernement particulier de la Tour de Bouc au mois d'Août de la même année; fut fait Chevalier de la Toison d'or le 21 Août 1736, & est mort depuis quelques années. Il avoit épousé, le 5 Août 1721, *Amable-Gabrielle*, seconde fille du feu Maréchal Duc *de Noailles*, dont — AMABLE-ANGÉLIQUE DE VILLARS, née le 18 Mars 1723, mariée le 5 Février 1744, & veuve, le 3 Juin 1753, de *Gui-Felix Pignatelli d'Egmond*. Elle s'est faite Religieuse du Calvaire près le Luxembourg depuis le 18 Juin 1744. Voyez sur cette Maison *Moréri* & le P. *Anselme*.

Les armes : *d'azur, à trois molettes d'or au chef d'argent, chargé d'un lion passant de gueules.*

* VILLE-AUX-FOURIERS (LA) : Terre & Seigneurie en Anjou, Election de Saumur, qui est entré dans une branche de la Maison de BROC, une des plus anciennes des Provinces d'Anjou & du Maine, & connue dès avant 1200.

JEAN DE BROC, II. du nom, Chevalier, épousa, par contrat du 5 Février 1470, Demoiselle *Renée le Brun*, fille de *René le Brun*, Ecuyer, Seigneur de la Ville-aux-Fouriers, & de Demoiselle *Louise de la Flotte*. On croit que ce JEAN DE BROC, auteur de la branche de Broc-de-la-Ville-aux-Fouriers, étoit fils de BAUDOUIN DE BROC, Chevalier, Seigneur de Broc-Lizardiere, de la Cour de Broc, &c. & de Dame *Madelene Nicolas*, sa seconde femme. Cette branche subsiste dans la personne d'ALEXANDRE-LOUIS-MICHEL DE BROC, Chevalier de Saint-Louis, Seigneur de la Ville-aux-Fouriers, marié en 1766, à *Hyacinthe-Susanne-Renée d'Hardouin*, née le 4 Octobre 1741, fille puînée de *René-Charles-Hyacinthe d'Hardouin*, Chevalier, appellé *le Marquis de la Girouardiere*, & d'ANNE-SUSANNE-HENRIETTE DE BROC, sa veuve, commee on le verra ci-après.

D'une autre branche étoit FRANÇOIS DE BROC, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, marié, par contrat passé le 11 Mars 1596 en la Cour Royale d'Amboise, devant *Gerbault*, Notaire, à Demoiselle *Françoise de Montmorency*, fille de *Pierre de Montmorency*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Marquis de Thury, Comte de Châteauvillain, Baron de Fosseuse, &c. & de Demoiselle *Jacqueline d'Avaugour*, dont pour fils puîné :

MICHEL DE BROC, Chevalier, Seigneur d'Echemiré, &c. qui épousa, par contrat passé devant *Jean Saymon*, Notaire à Baugé, le 22 Février 1628, Demoiselle *Marie-Madelene du Chêne*, fille de *François du Chêne*, Ecuyer, Seigneur de la Tremblaye, & de Demoiselle *Marguerite Richomme*. Il en eut entr'autres enfans

ARMAND DE BROC, Chevalier, Seigneur d'Echemiré, marié, par contrat passé devant *Salmon*, Notaire à Baugé, le 30 Avril 1661, avec *Françoise de Maugars*, fille de *François de Maugars*, Ecuyer, Seigneur de Sermaises, & de *Françoise Sigonneau*, dont — 1. CHARLES-RENÉ, qui suit; — 2. CHARLES-AMBROISE, Ecclésiastique; — 3. & FRANÇOISE-SUSANNE, Dame du Grip.

CHARLES-RENÉ DE BROC, Chevalier, Seigneur d'Echemiré, Moulines, la Cour-du-Moulin, les petits Mans, Mons-en-Faye, &c. épousa, par contrat passé devant *Bouclier*, Notaire à Angers, le 4 Février 1706, Demoiselle *Anne-Jacquine Grandet*, fille de *François Grandet*, Ecuyer, Seigneur de la Plaisse, & de Dame *Françoise de Jousselin*. De ce mariage sont sortis : — 1. ARMAND-RENÉ-FRANÇOIS DE BROC, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment des Gardes-Françoises, Brigadier des Armées du Roi, décédé à Paris le 2 Août 1757, sans avoir été marié. En lui a fini la branche de *Broc d'Echemiré*; — 2. ANNE-FRANÇOISE DE BROC, à présent Dame du Grip, d'Echemiré, la Cour-du-Moulin, de Mincé, Terres aux environs de Baugé, des petits Mans, de Mons-en-Faye en Poitou; — 3. & ANNE-SUSANNE-HENRIETTE DE BROC, née le

24 Août 1715, marié, par contrat passé le 19 Août 1739, devant *Joseph Cailliot*, Notaire Royal à Baugé en Anjou, avec *René-Charles-Hyacinthe d'Hardouin*, Chevalier, appellé *le Marquis de la Girouardiere*, Seigneur dudit lieu, de Chantenay, Coudreuse, Planches, Feschal, la Mauguiniere, &c. dont elle est veuve, & Dame des paroisses de Rigné & Sermaises, des Terres & Seigneuries de Moulines, le Bois-Bineteau, Monchauvon, Coustrolles, Poillé, Planches, Beauchêne, &c. Voyez la Généalogie d'HARDOUIN-DE-LA-GIROUARDIERE, à l'article ROCHE-SAINT-BAULT, dans ce Volume.

Les armes de BROC sont : *de sable, à la bande fuselée d'argent.*

* VILLEMUS : Terre & Seigneurie située en Provence, Viguerie de Forcalquier, Diocèse d'Aix, acquise par feu JEAN-PIERRE DE SELLIER-DUPIN, Ecuyer, le 30 Décembre 1732, acte passé devant *Augier*, Notaire à Aix.

Cette Terre de *Villemus* étoit en pariage par tiers, dont une portion au Marquis *de Janson*, l'autre tiers à la Dame *de Blacas*, & l'autre partie audit JEAN-PIERRE DE SELLIER. Elle a été revendue à *Pierre*, Marquis *de Gueidan*, Président de ce Parlement de Provence, par PIERRE-JOSEPH DE SELLIER-DUPIN-DE-VILLEMUS, fils du précédent, avec la clause expresse d'en porter le nom, si bon lui semble, & sa postérité.

La Famille de SELLIER-DUPIN est noble de race, & en voici une filiation suivie, dressée sur titres originaux depuis JOSEPH DE SELLIER, quoiqu'il paroisse qu'elle ait une origine plus ancienne.

JOSEPH DE SELLIER-DUPIN, Ecuyer, fut Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de Boucicault, par Brevet du 24 Janvier 1569, daté de Saint-Germain-en-Laye, & épousa Dame *Julie de Chadois*, dont

JEAN DE SELLIER-DUPIN, Ecuyer, né le 5 Février 1604, tenu sur les fonts de Batême par N... DE SELLIER-DUPIN, son oncle, & par Dame *Marie la Plagne*, en la paroisse d'Escassefort en Agenois. Il épousa Damoiselle *Anne de Bonnin*, dont sortit :

PIERRE DE SELLIER-DUPIN, Ecuyer, né à Millès le 22 Mai 1647, Lieutenant au Régiment de Crillon, Cavalerie, par Brevet du 15 Janvier 1670, puis Aide-Major audit Régiment le 20 Février 1676, & Capitaine de Cavalerie de nouvelle levée incorporée dans le Régiment de Bellegarde, par commission du 20 Août 1678, mort à Mons de ses blessures, suivant son testament original, militaire, du 19 Juin 1692, & enterré dans l'Eglise des P. Carmes de cette Ville, le 21 Août de ladite année 1692. Il avoit épousé, par contrat du 21 Février 1679, passé devant *Beringuier*, Notaire à Manosque, Demoiselle *Catherine d'Audifret*, de laquelle il eut : —— JEAN-PIERRE, qui suit ; —— & PIERRE DE SELLIER-DUPIN, Chevalier de Saint-Louis en 1726, lequel a servi dans le Régiment de Savine depuis 1703, fut incorporé dans d'Aunay, ensuite dans du Maine, où il a resté jusqu'en 1735. Il est mort sans alliance à Manosque au mois de Septembre 1767, & a été inhumé dans l'Eglise paroissiale de Notre-Dame.

JEAN-PIERRE DE SELLIER-DUPIN, Ecuyer, ondoyé le 11 Mars 1680, servit d'abord en qualité de Cadet Gentilhomme, suivant un certificat daté de Charlemont, du mois de Mars 1693, entra ensuite Garde-du-Corps du Roi dans la Compagnie du Duc *de Duras*, où il resta jusqu'en 1702 ; fut fait Capitaine au Régiment de Savine le 3 Septembre de ladite année ; incorporé à la paix dans le Régiment d'Aunay, puis dans celui du Maine ; passa ensuite dans celui de Blaisois ; fut fait Chevalier de Saint-Louis le 12 Février 1724 ; s'est retiré avec pension en 1733 ; a fait son testament en 1740, devant *Beringuier*, Notaire à Manosque, & est mort à Villemus le 11 Décembre 1754. Il avoit épousé, par contrat du 1 Décembre 1725, Dame *Jeanne-Thérese de Saporte de Châteauneuf*, veuve de noble *Ignace de Bouliers*, Seigneur de Vaugine, fille de feu Messire *Joseph de Saporte*, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'Anjou, dont la sœur a épousé le Marquis *de Crillon*. Il a laissé de son mariage : — 1. PIERRE-JOSEPH, qui suit ; —— 2. JEAN-PIERRE-CHARLES DE SELLIER-DUPIN, appellé *le Chevalier*

Villeroux. Philippe-Henri, Comte de Villeroux, mort le 27. 9bre 1776 à Châteaux
Reynard en Gâtinois, âgé de 57. ans.

Chevalier de Villemus, qui a commencé de servir en 1754, dans les Gardes-du-Corps du Roi, Compagnie de Bethune, & s'est retiré au mois de .... 1777, avec un bon pour la Croix de Saint-Louis, lorsqu'il aura 25 ans de service accomplis, & 560 livres de pension; — 3. & JEAN-ETIENNE DE SELLIER-DUPIN-DE-VILLEMUS, Lieutenant au Régiment de Bourbon, Infanterie, Compagnie de Naudin, le 4 Avril 1743, tué au siége de Fribourg à la batterie de Tourine en 1744.

PIERRE-JOSEPH DE SELLIER-DUPIN-DE-VILLEMUS, Chevalier, né & ondoyé le 5 Octobre 1726, reçut les cérémonies du batême en la paroisse Notre-Dame de Manosque le 5 Octobre 1727, a commencé de servir Enseigne dans la Compagnie Commandante du second bataillon du Régiment de Bourbon, Infanterie, le 4 Février 1740, a été fait Lieutenant audit Régiment, Compagnie de Taillan, le 8 Mars 1741, puis Capitaine par commission du 25 Avril 1746, où il a servi jusqu'en 1749; s'est trouvé à la fameuse affaire des lignes de Weissembourg le 2 Juillet 1744, & à l'attaque du village des Piquars; au siége de Fribourg, le 17 Octobre suivant, & par complication son Régiment y fit le service de l'Artillerie; aux siéges de Mons en 1745, comme premier Lieutenant aux Grenadiers; de Charleroi en 1746, & de Namur le 5 Septembre de ladite année; aux batailles de Rocoux, le 11 Octobre suivant, de Lawfelt le 2 Juillet 1747; & au siége de Mastricht en 1748, qui fut interrompu par la paix qui se fit à Aix-la-Chapelle. Il a épousé, 1°. par contrat du 1 Février 1766, *Françoise Rivier-de-Baumont*, morte sans enfans; & 2°. par contrat du 18 Novembre 1776, passé devant *Olivier*, Notaire, Demoiselle *Anne de Raoul*, de la Ville de Marseille, fille de noble *André de Raoul*, Ecuyer, & de *Claire Magalon*.

Les armes: *d'argent, au lévrier de sable rampant.* Couronne de Marquis.

Villeneuve Heme: Claudine Thérese de Villeneuve Heme, veuve du Marquis d'Aruj, est morte à Paris le 2 mars 1780, dans la soixante dix-neuvième année de son âge. Extrait de la Gazette de France du mois de mars de la même année n°. 20.

VILLEQUIER: Le Duc de ce nom (second fils du Duc *d'Aumont*), premier Gentilhomme de la Chambre du Roi en survivance, reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, a été nommé Chevalier des Ordres le 2 Février 1777. *Voyez* AUMONT.

* VILLEROY: Les Terres & Seigneuries de Villeroy & d'Alincourt furent données, en 1525, par

Pierre le Gendre, Prévôt des Marchands de Paris, à son petit neveu *Nicolas de Neufville*, III. du nom, qui fut aussi Prévôt des Marchands en 1566, fait Chevalier de l'Ordre du Roi en 1572, par CHARLES IX, & mourut en 1598.

Charles de Neufville, son petit-fils, fut créé Marquis de Villeroy en Janvier 1615, Gouverneur du Lyonnois, & Chevalier des Ordres, & mourut la nuit du 17 au 18 Janvier 1642. Ce fut en faveur de *Nicolas de Neufville*, V. du nom, son fils, Gouverneur de LOUIS XIV & Maréchal de France, que le Marquisat de *Villeroy* fut érigé en sa faveur en *Duché-Pairie* par Lettres du mois de Septembre 1651, registrées au Parlement le 15 Décembre 1663. Il fut fait Chevalier des Ordres le 31 Décembre 1661, & mourut à Paris en Novembre 1685. Voyez NEUFVILLE-VILLEROY.

* VILLERS-VAUDEY: Terre & Seigneurie située au Comté de Bourgogne.

Elle a été érigée en *Marquisat* par Lettres-Patentes données à Versailles au mois d'Août 1749, enregistrées au Parlement de Besançon le 17 Novembre suivant, & à la Chambre des Comptes de Dole le 21 Mars 1750, en faveur de BENOÎT RICHARD-DE-VILLERS-VAUDEY, de son fils FRANÇOIS-THÉRESE, Lieutenant au Régiment des Gardes, Chevalier de Saint-Louis, & de leur postérité, à cause de leurs services, ceux de leurs ancêtres, qui ont été décorés de charges & de titres honorables, & de l'ancienneté de leur noblesse.

En effet elle est constatée par nombre de titres de cette Famille de Ri-

CHARD, comme poſſeſſion de Terre, repriſe de Fiefs, convocations aux Etats; regiſtrées au Parlement & en la Chambre des Comptes, entr'autres par une fondation de l'an 1350, faite en l'Egliſe de Vaivre proche Veſoul, dans laquelle PIERRE RICHARD eſt qualifié *Domicellus*, Damoiſeau.

Noble JEAN RICHARD poſſédoit des Fiefs à Orchamp en Vennes au Comté de Bourgogne, & la vente en fut faite, en 1459, par *Alix d'Ourchamp*, ſa veuve, conjointement avec ſes deux enfans, ci-après nommés, à *Jean de Chaſſaigne*, qui, la même année, en fit les foi & hommages au Marquis d'*Ochberg*, Comte de Neufchâtel, comme mouvant de ſa Seigneurie de Châtelneuf. De ſon mariage avec ledit JEAN RICHARD elle eut: — JEAN, mentionné dans l'acte ci-deſſus; — & HUGUENIN, qui ſuit.

Noble HUGUENIN RICHARD fut préſent, avec ſon frere, à la vente que leur mere fit en 1459, audit *Jean de Chaſſaigne*. Le nom de ſa femme n'eſt pas connu, mais il eſt prouvé que de lui deſcendoit —— autre noble HUGUENIN RICHARD, rappellé dans le contrat de mariage de JEAN, qui ſuit, ſon fils.

Noble JEAN RICHARD, II. du nom, épouſa, par contrat du 19 Octobre 1564, Damoiſelle *Anne de Ruſtel*, dont vint

JULIEN RICHARD, Ecuyer, Seigneur de Villers-Vaudey, Chaumercenne, Fleurey, Combeau-Fontaine, Charmes, Saint-Vaubert & en partie de Saint-Julien, qui fut nommé Miniſtre Plénipotentiaire par l'Archiduc LÉOPOLD, au nom de Sa Majeſté Catholique, le 6 Juin 1653, pour aſſiſter à la Diete que convoquerent les Suiſſes, quoiqu'âgé de 74 ans: les différentes négociations dont il avoit été précédemment chargé, & dans leſquelles il avoit réuſſi comme à Lyon, en 1646, avec le Marquis *de Villeroy* pour des choſes importantes, concernant la Franche-Comté & la Ville impériale de Beſançon; & à Dijon, en 1647, avec M. *d'Epernon*, touchant la même Province, le firent encore choiſir malgré ſon grand âge. Sa patente fait mention de ſes ſervices. Il avoit épouſé, par contrat du 4 Juillet 1622 (où ſes pere & mere ſont dénommés), *Claudine Richardot*, niéce de l'Evêque d'Arras, enſuite Archevêque de Cambray, célebre dans l'Hiſtoire des Pays-Bas. De ce mariage il ne laiſſa qu'un fils unique, nommé

JEAN-BATISTE RICHARD, Chevalier, Seigneur de Villers-Vaudey, Chaumercennes, Fleurey, &c. qui épouſa, le 24 Juin 1672, *Jeanne-Françoiſe d'Alpy-de-Veaux*, dont la nobleſſe a été prouvée dans les Chapitres de Migette & de Lure au Comté de Bourgogne. Elle étoit petite-fille d'*Henri de Buade*, Chevalier des Ordres du Roi, & niéce de *Philibert de Pontallier*, Maiſon illuſtre du Comté de Bourgogne. Ils eurent pluſieurs enfans, entr'autres BENOÎT, qui ſuit, & trois filles.

BENOÎT RICHARD, Chevalier, Marquis de Villers-Vaudey, Seigneur dudit lieu, Chaumercenne, Fleurey, &c. obtint l'érection de ſa Terre de *Villers-Vaudey* en *Marquiſat* en 1749, en conſidération de ſes ſervices, &c. comme il a été dit au commencement de cet article. Il avoit épouſé, le 22 Octobre 1707, *Etiennette-Françoiſe Matherot-de-Preigny*, d'une Famille noble très-ancienne. De ce mariage ſont iſſus: —— FRANÇOIS-THÉRESE, qui ſuit; —— & cinq filles. Deux ſont Religieuſes; les deux autres Chanoineſſes, & la cinquieme, JEANNE-BONNAVENTURE RICHARD-DE-VILLERS-VAUDEY, veuve de *Chriſtophe-Ignace*, Marquis *de Chaillot*, mort Préſident à Mortier au Parlement de Beſançon, laiſſant poſtérité. Voyez CHAILLOT, *Tome IV, p. 138 & ſuiv.*

FRANÇOIS-THÉRESE RICHARD, Chevalier, Marquis de Villers-Vaudey, Seigneur dudit lieu, de Chaumercenne, Fleurey, Combeau-Fontaine, Charmes, Saint-Vaubert, Tromarey, Bomboillon, Chancevigny, Chancey & de Renocourt, ancien Lieutenant aux Gardes & Chevalier de Saint-Louis, a épouſé, le 24 Mai 1749, *Marguerite-Bonnaventure de Bergeret-d'Arbois*, d'une Famille noble & très-ancienne, & dont les alliances ſont illuſtres. Leurs enfans ſont: —— 1. PIERRE-JEAN-FRANÇOIS-MARIE RICHARD-DE-VILLERS-VAUDEY, né le 19 Août 1754, Capitaine de Dragons au Régiment de Colonel-Général; —— 2. BENOÎT-IGNACE-THÉRESE, né le 13 Novembre 1755, Capitaine de Dragons

au Régiment de Bouflers; — 3. & MARGUERITE-FRANÇOIS-ELIE, né le 31 Août 1758, Clerc tonſuré.

Les armes : *de gueules, à la bande d'argent, accompagnée de trois quintefeuilles d'or, 2 & 1.*

VINTIMILLE, originaire d'Italie.

Nous attendions un *Mémoire* du chef de cette illuſtre Maiſon, diviſée en pluſieurs branches, établies tant en France, ſous les noms de VINTIMILLE & de LASCARIS, qu'en Italie ſous les mêmes noms & ſous ceux de différentes Terres; mais il ne nous eſt pas encore parvenu. Nous le donnerons dans notre Supplément, ſi on le fournit.

Nous nous contenterons de dire ici qu'aux mots LASCARIS-LASCARIS, *Tome VIII* de ce Dictionnaire, *p. 729 & ſuiv.* aux Additions, nous avons rapporté la filiation d'une des branches principales. On trouve, dans cet article, une idée générale de cette Maiſon, ſur laquelle on peut auſſi conſulter l'*Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, Tome II, p. 285 & ſuiv.*; & *Moréri*, édition de 1759, qui apprennent qu'elle tire ſon origine des Rois d'Italie, que dans la ſuite elle s'allia avec la Maiſon impériale de LASCARIS, dont elle releva le nom & les armes en vertu des droits de l'héritiere, que le Comte DE VINTIMILLE épouſa à cette époque.

Les armes pleines DE VINTIMILLE ſont : *de gueules, au chef d'or*, que les différentes branches ont *écartelé* des diverſes alliances qu'elles ont contractées, comme, par exemple, les *Laſcaris*, les *Marſeille* & les *Jeraci*.

VION (DE) : Maiſon originaire de Bourgogne, & établie dans le Vexin-François depuis le XVe ſiécle, ſous le regne du Roi LOUIS XI. Elle a donné juſqu'ici onze Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, dit *de Malte*, dont pluſieurs ſont devenus Commandeurs, & deux Grands'-Croix, l'un étant Grand-Prieur de Champagne, & l'autre étant Grand-Prieur d'Aquitaine.

L'Hiſtoire des Châtelains de Lille, par *Floris Vander*, Tréſorier & Chanoine de Saint-Pierre de Lille, *Liv. II, Chap. III*, rapporte l'extrait d'un Compte rendu par *Eudes*, Duc *de Bourgogne*, des gens d'armes qui furent en ſa compagnie & en ſa bataille au voyage qu'il fit vers Saint-Omer en 1340, contre *Robert d'Artois*, Comte de Beaumont-le-Roger, qui tenoit ladite Ville aſſiégée, où, entre les Gentilshommes *Ecuyers au venir, Chevaliers au partir*, il eſt dit que SAUVALE DE VION arriva le dernier Avril, lui ſeptieme d'Ecuyers, & fut fait *Chevalier* avec SAUVALE DE VION, ſon neveu, le 20 Juin de la même année.

N... DE VION, Evêque, Prince ſouverain d'Oſnabruck vers 1350, a été canoniſé, & eſt connu ſous le nom de SAINT VION : ſa fête arrive le 20 Avril.

GÉRARD DE VION & *Jean de Saulx*, Ecuyers, furent envoyés, au mois de Juin 1418, par *Philippe*, ſurnommé *le Bon*, Duc de Bourgogne, vers la Reine JEANNE DE SICILE, pour l'élargiſſement du Roi JACQUES, ſon mari. Peu de tems après, le même GÉRARD DE VION, *Jean de Saulx*, *Jean de Muret*, & *Henri de Quangret* furent envoyés vers le Roi de Navarre & le Comte *de Foix*, pour leur dire la cruelle mort du Duc *Jean*, de la part de la Ducheſſe, ſa veuve, & pour les engager de l'aider à en tirer punition. —— GUY DE VION, fils dudit GÉRARD, étoit, en 1438, Chanoine des Egliſes Cathédrales de Tournay & de Terouane, & des Egliſes Collégiales de la Sainte-Chapelle de Dijon & de Lille en Flandres.

Suivant un Livre manuſcrit de l'Egliſe Collégiale de Champlitte en Franche-Comté, HUMBERT DE VION, Ecuyer, fut préſent avec pluſieurs autres Nobles, au ſerment de fidélité que firent les Chanoines & habitans de la Ville de Cham-

Marets; — 4. & Isabeau de Vion, mariée à *Louis de la Fontaine*, Ecuyer, Seigneur d'Eſches, dont *Deniſe de la Fontaine*, mariée à *Louis de Saint-Simon*, Seigneur de Raſſe, de laquelle ſortirent : — *Charles de Saint-Simon*, Chevalier des Ordres du Roi; — *Claude*, Duc *de Saint-Simon*, Pair de France, Chevalier des Ordres, Gouverneur de Blaye; — & *Louis de Saint-Simon*, Chevalier de Malte.

Ainſi finit dans Jérôme de Vion, frere puîné de ſes trois ſœurs, la branche aînée de ſa Maiſon, établie à Vaux, & la Terre de ce nom a paſſé dans celle du Duc *de Saint-Simon*. La plus grande partie des titres & les plus anciens, dont l'aîné de la Famille étoit en poſſeſſion, ont péri dans le Château de Vaux, qui fut brûlé pendant les guerres civiles.

On a fait un relevé juridique le 15 Juillet 1634, en préſence de *Simon Doullé*, Notaire Royal à Meulan, des épitaphes, tombes & monumens de la Maiſon de Vion, ſis en l'Egliſe de Vaux, par lequel il appert que Louis de Vion, I. du nom, Louis de Vion II, & Jérôme de Vion, troiſieme Seigneur de Vaux, ſont, chacun ſur leurs tombes, repréſentés de leur longueur, armés de toutes piéces, portant une cotte d'armes ſemée de pluſieurs aigles, & aux deux côtés de chaque tombe, il y a *deux écuſſons chargés* chacun *de trois aigles*.

Branche des Seigneurs de Tessancourt.

II. Jean de Vion, Ecuyer, Seigneur d'Huanville & Becheville, ſecond fils de Pierre, & de *Colette de Mauquarret*, mort en ſon Château de Becheville, Paroiſſe des Mureaux, le 27 Octobre 1537, & inhumé dans l'Egliſe de Saint-Nicaiſe de Meulan, avoit épouſé *Marie de Janailhac*, fille de *Guillaume de Janailhac*, Ecuyer, Seigneur de Guitrancourt, & de *Perrette de Sailly*, morte le 31 Octobre 1512, dont vinrent : — 1. Yves, qui ſuit; — 2. Guillaume, Seigneur d'Huanville & de Becheville, auteur de la Branche des Seigneurs de Gaillon, rapportée ci-après; — 3. & Pierre, Seigneur d'Oinville, Incourt & Drocourt.

III. Yves de Vion, Chevalier, Seigneur de Teſſancourt, Puiſieux-ſur-Seine, Levemont, Moulignon & Jumeauville, décédé le 12 Février 1568, & inhumé à Saint-Nicaiſe de Meulan, avoit épouſé 1°. *Nicole de Cauperel*, fille d'*Oudart de Cauperel*, Ecuyer, Seigneur de Teſſancourt, & de *Marguerite de Sanſac*; & 2°. par contrat du 11 Juillet 1536, *Marguerite d'Aubourg*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de Porcheux, & de *Roberte des Foſſés*. Du premier lit il eut : — 1. Jérôme, mort, ſans alliance, en 1547; — 2. Marie, femme de *Charles de Maulay*, Ecuyer, Seigneur de la Loire; — 3. Claude, mariée à *Guillaume de Saint-Saulieu*, Chevalier, Seigneur d'Erquery; & du ſecond lit : — 4. François, qui ſuit; — 5. & Charles, auteur de la Branche des Seigneurs de Prêles, rapportée ci-après.

IV. François de Vion, Chevalier, Seigneur de Teſſancourt, l'un des 100 Gentilshommes de la Maiſon du Roi, épouſa 1°. *Louiſe du Buchet*, fille de *René*, Ecuyer, Seigneur de Biginette, & de *Madelene de Certieux*, dont il n'eut point d'enfans; & 2°. par contrat paſſé le 23 Mai 1574, devant *Jean de Saint-Lau* & *Anceaume le Bel*, Notaires à Beaumont-ſur-Oiſe, *Pernelle de Joigny*, fille de Meſſire *Antoine de Joigny*, dit *Blondel*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur & Baron de Bellebrune, & de *Catherine de Caruel*, Dame de Boran. Il mourut le 19 Mai 1590, & ſon épouſe le 20 Février 1643. L'un & l'autre furent inhumés dans l'Egliſe de Teſſancourt. De ce ſecond mariage vinrent : — 1. Denis, qui ſuit; — 2. Charles, né le 11 Janvier 1579, Ecuyer, Seigneur de Groſrouvre près Montfort, qui fut bleſſé d'une Mouſquetade au ſiége de Montpellier dans la nuit du 13 au 14 Septembre, dont il mourut le 20 Octobre ſuivant 1622. Son cœur fut porté à Teſſancourt, où l'on voit ſon épitaphe; — 3. & Jean-François, né le 15 Mai 1580, reçu Chevalier de Malte, d'après ſes preuves faites au Château de Teſſancourt, devant *Georges de Sailly* & *Guillaume de la Riviere*, Chevaliers dudit Ordre,

commis & députés pour leſdites preuves, dreſſées par *Gilbert Pailleur*, Tabellion à Meulan, le 5 Septembre 1594. Ledit JEAN-FRANÇOIS DE VION commanda les Galeres de Malte, fut Commandeur de Puiſieux en France, de Saint-Etienne de Renneville en Normandie, de Pieton en Hainaut; fut enſuite nommé Grand-Prieur de Champagne en 1639, mourut à Malte le 10 Octobre 1649, dans la 70e année de ſon âge; & fut inhumé dans l'Egliſe de Saint-Jean de Malte, où l'on voit ſon épitaphe en latin. Il avoit fondé un Hôtel à Malte pour les Chevaliers de ſa Famille & de ſon nom, dont jouiſſent à préſent les Chevaliers de la Branche DE VION-DE-GAILLON, devenus les aînés de ſa Maiſon.

V. DENIS DE VION, Chevalier, Seigneur de Teſſancourt, né le 30 Septembre 1575, mourut en ſon Château de Teſſancourt le 11 Mars 1641, & fut inhumé dans un caveau qu'il avoit fait conſtruire en ſa Chapelle de l'Egliſe de Teſſancourt. Il avoit épouſé, 1°. par contrat paſſé devant *Jacques Godart*, Tabellion en la Châtellenie de Mezieres près Dreux, le 22 Février 1599, *Hélene de Villiers*, née en Janvier 1583, morte au Château de Teſſancourt le 26 Mars 1619, fille de *Charles de Villiers*, Ecuyer, Seigneur de la Moinerie, Exempt des Gardes-du-Corps du Roi, & de *Geneviéve des Croiſettes*; & 2°. par contrat paſſé le 26 Octobre 1619, *Jeanne de Piedefer*, veuve en premieres noces de *Gilles de Barville*, Chevalier, Seigneur du Coudray & de Maiſoncelle en Beauce, & en ſecondes de *Jacques de Damas*, Chevalier, Seigneur des Tournelles, & fille de *Robert de Piedefer*, Chevalier, Seigneur de Guyancourt, & de *Lucréce de Prunelé*. Elle mourut à Groſrouvre près Montfort, le 29 Octobre 1653; & fut inhumée à côté de ſon mari dans l'Egliſe de Teſſancourt. Du premier lit vinrent : — 1. HENRI, qui ſuit; — 2. PIERRE, Seigneur de Groſrouvre, né le 31 Mai 1608, marié, par contrat paſſé au Château de Teſſancourt devant *Simon Doullé*, Tabellion Royal à Meulan, le 21 Mai 1634, (célébration le 10 Juin ſuivant) à *Charlotte de Damas*, fille de *Jacques*, Chevalier, Seigneur des Tournelles, & de *Jeanne de Piedefer*, Dame de Teſſancourt, ſa belle-mere, dont — LÉONOR DE VION, né le 20 Avril 1635, Capitaine au Régiment de Rambures, Infanterie, tué, à l'aſſaut donné à la Ville de Ligny en Barrois, d'un coup de mouſquet dans le front le 5 Décembre 1652; — 3. DENIS, né le 26 Décembre 1613, reçu Chevalier de Malte ſur ſes preuves faites au Château de Teſſancourt devant *Simon Doullé*, Tabellion Royal à Meulan, le 2 Septembre 1630, en préſence de *Maximilien de Dampont*, Chevalier de Malte, Commandeur de Saint-Mauris, & de *Charles de Brayer-Arqueville*, auſſi Chevalier dudit Ordre. DENIS DE VION fut tué par les Turcs, à la priſe de deux galeres d'un Renegat de la Ville de Marſeille le 13 Juin 1638. Il eſt fait mention de lui dans le Martyrologe de Malte du P. *Gouſſencourt*, Céleſtin, & au *Liv. XIV, Tom. V* de l'Hiſtoire de Malte par l'Abbé *de Vertot*, *pag.* 199 & 247; —— 4. CHARLES-FRANÇOIS, né le 21 Juin 1618, reçu Chevalier de Malte à Paris le 15 Juin 1639, tué par les Turcs en 1657, dans une deſcente que firent les troupes de la Religion proche des Dardanelles, ſuivant la même Hiſtoire de Malte par l'Abbé *de Vertot*, *Tom. V*, *Liv. XIV*, *p.* 224; —— 5. JEANNE DE VION, née le 15 Novembre 1610, aînée des deux derniers, mariée, par contrat du 20 Août 1634, paſſé devant *Simon Doullé*, Tabellion à Meulan (célébration le 28 Novembre ſuivant), à *Claude de Cocqueborne*, Ecuyer, Seigneur d'Orval près Houdan; & du ſecond lit il eut : — 6. LOUIS DE VION, Chevalier, Seigneur de Pinthieres, né le 8 Janvier 1622, marié, le 15 Mars 1667, à *N.... de Villiers*.

VI. HENRI DE VION, Chevalier, Seigneur de Teſſancourt, épouſa, par contrat paſſé devant *Simon Doullé*, Tabellion à Meulan, le 17 Octobre 1630 (célébration le 4 Novembre ſuivant), *Anne de Barville*, née le 1 Janvier 1608, morte au Château de Teſſancourt le 12 Juin 1647, fille de *Gilles de Barville*, Chevalier, Seigneur du Coudray & de Maiſoncelle, & de *Jeanne de Piedefer*. Il décéda le 10 Mai 1663, & fut inhumé à côté de ſa femme en l'Egliſe de Teſſancourt, au tombeau de ſes ancêtres. De leur mariage ils eurent : — JEAN-

François, qui ſuit; — & Charles, né le 25 Février 1639, reçu Chevalier de Malte au Temple à Paris le 12 Juin 1655.

VII. Jean-François de Vion, Chevalier, Seigneur de Teſſancourt, né le 7 Novembre 1631, épouſa, par contrat paſſé devant *Saint-Vaaſt* & *Le Maître*, Notaires, le 5 Février 1664, *Gabrielle le Coigneux*, fille de *Jacques*, Chevalier, Seigneur de Bezonville, & de *Marie Garnier*, dont pour fils unique

VIII. René de Vion, Chevalier, Seigneur de Teſſancourt, du Coudray, Maiſoncelle & Thionville, mort à Maiſoncelle en 1740. Il avoit épouſé 1°. *Marie de Barville*, morte ſans poſtérité; & 2°. *Marguerite de la Salle*, morte en 1766, laiſſant trois filles, ſçavoir : — 1. Marguerite-Françoise, mariée, en 1755, à *Simon-Claude de Graſſin*, Maréchal des Camps & Armées du Roi; — 2. Elisabeth-Françoise-Geneviéve-Renée, mariée, en 1744, à *René de Gaudechart*, Chevalier, Seigneur de Mattancourt; — 3. & Marie-Anne de Vion, mariée, en 1751, à *Joſeph-Marie de la Motte*, Chevalier, Comte de Montmuran. Ainſi a fini la Branche de Vion-de-Tessancourt.

Seigneurs de Presles, &c.

IV. Charles de Vion, Chevalier, Seigneur de Prêles, né en 1545, fils puîné d'Yves de Vion, & de *Marguerite d'Aubourg*, ſa ſeconde femme, mort au Château de Challet à deux lieues de Chartres, le 29 Septembre 1622, avoit épouſé, 1°. par contrat paſſé le 24 Juin 1575, devant *Jacques Ducheſne*, Subſtitut de *Pierre Moreau*, Tabellion à Nogent-le-Roi, *Claude de Boutervilliers*, fille aînée de *Pierre*, Ecuyer, Seigneur de Groſrouvre, & de *Catherine de Fontaine*; & 2°. *Antoinette de Captaigne*, fille de *Thomas*, Ecuyer, Seigneur de Challet, & de *Michelle de Chignac-d'Amboiſe*. Elle mourut au Château de Bois-Harpin près d'Eſtampes le 27 Mars 1643. Du premier lit il eut : — 1. Charles, né l'an 1577, mort à Eſtampes le 5 Janvier 1652; — 2. Guyon, Seigneur de Grouſſet, né en 1581, mort en 1621; — 3. Boniface, Chevalier, Vicomte de Bois-Harpin, décédé au Château de ce nom le 12 Février 1652; — 4. Marguerite, mariée à *Louis de Marc*, Chevalier, Baron d'Orvau-Belle-Sauve; & du ſecond lit : — 5. Henri, qui ſuit; — 6. & Aimon, rapporté après ſon frere aîné.

V. Henri de Vion, Chevalier, Seigneur de Challet, épouſa, le 12 Septembre 1633, par contrat paſſé devant *François Cordier*, Tabellion à Romallart, au pays du Perche, *Jeanne le Bourgeois*, fille unique de *François*, Ecuyer, Seigneur de Montlevain, & d'*Antoinette de Primeur*, dont : — 1. Claude, né en 1641; — 2. Jean-Henri, né en 1643; — 3. Jacques, né en 1646; — 4. Charles-Henri, né en 1649; — 5. Nicolas-François, né en 1654; — 6. & Renée-Marie, née en 1637. Il ne paroît pas que ces enfans ayent eu poſtérité.

V. Aimon de Vion, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Prêles, de Cottainville & d'Abbeville, fils puîné de Charles, Seigneur de Prêles, & d'*Antoinette de Captaigne*, ſa ſeconde femme, fut marié trois fois; 1°. par contrat paſſé devant *Feſſou*, Notaire de Bois-Harpin, le 4 Juin 1635, à *Claude de la Motte*, morte le 22 Juillet 1642, fille de *Pierre de la Motte*, Chevalier, Seigneur de Bagnol, & de *Claude de Saint-Hilaire*; 2°. par contrat paſſé devant *Jean Maitre*, Notaire à Chanu, le 17 Juillet 1643, à *Madelene de Saint-Paul*, décédée à Abbeville près Eſtampes le 25 Décembre 1645, fille de *Nicolas de Saint-Paul*, Ecuyer, Seigneur de Charon, & de *Charlotte Evrard*; & 3°. en 1646, à *Marie de Pré*, décédée au mois d'Octobre 1647, fille de *Jean de Pré*, Chevalier, Baron de la Queue près Montfort-l'Amauri, & de *Marie de Sabrevois*. Du premier lit vinrent : — 1. Louis, qui ſuit; — 2. Aimon, rapporté après ſon aîné; — 3. Catherine, née en 1639; du ſecond lit : — 4. Charles, né en 1644; — 5. François, né en 1646, mort en 1651; & du troiſieme lit : — 6. Anne, née en 1647, mariée, en 1664, à *N... de la Pichardiere*, près de Châteauneuf en Thimerais.

VI. Louis de Vion, Chevalier, Seigneur de Cottainville & d'Abbeville, né en 1637, Capitaine au Régiment des Fuſiliers du Roi, mort au ſervice à Nice en Italie le 1 Juin 1694, avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Pierre Delambon*, Notaire Royal à Eſtampes, le 24 Février 1656, *Jacqueline de Languedoue*, fille de *Gabriel*, Ecuyer, Seigneur de Lalun, & de *Suſanne de Baudart*. Il en eut : —— 1. Claude-Louis, né le 21 Novembre 1660, Capitaine de Cavalerie, tué au combat de Leuſe en Flandre en 1691, & enterré à Tournay ; —— 2. Gui, né le 29 Mars 1665 ; — 3. & Marie-Anne, née le 30 Janvier 1657, morte ſans alliance en 1677.

VI. Aimon de Vion, II. du nom, né en 1641, Chevalier, Seigneur de Prêles, fils puîné d'Aimon I, & de *Claude de la Motte*, ſa premiere femme, épouſa, le 22 Juillet 1664, *Angélique de Normandin*, dont : —— 1. Gaspard ; — 2. Louis, Capitaine de Grenadiers, tué à la bataille de Malplaquet en 1709 ; —— 3. & Angélique. Cette branche des Seigneurs de Prêles eſt éteinte.

Branche des Seigneurs de Gaillon, la ſeule ſubſiſtante.

III. Guillaume de Vion, Chevalier, Seigneur d'Huanville & des Mureaux, né le 12 Décembre 1506, ſecond fils de Jean de Vion, Seigneur d'Huanville & de Becheville, & de *Marie de Janailhac*, mourut au Château des Mureaux en 1571, & fut enterré en l'Egliſe de Saint-Nicaiſe de Meulan. Il avoit épouſé, par contrat du 12 Octobre 1533, paſſé devant *Guillaume Coquille*, Subſtitut du Tabellion de Nogent-le-Roi, *Marie de Fontaines*, morte le 5 Octobre 1546, laiſſant : —— 1. Jacques, qui ſuit ; — 2. Jean, Chevalier, Seigneur de Precy, né le 7 Juin 1540, qui ſe retira en Lorraine, où il épouſa *Jeanne de Tillon*, fille aînée de *Jean*, Chevalier, premier Gentilhomme de la Chambre de S. A. le Duc *de Lorraine*, Bailli & Gouverneur d'Epinal, Seigneur de Bouzieres-aux-Cheſnes. Il décéda au Château de Bouzieres en Lorraine au mois de Juillet 1598, & ſa femme étoit décédée avant lui laiſſant trois filles, dont une ſeule a laiſſé des enfans ; — 3. Agesilas, né en 1544, mort en 1594, étant Aumônier du Roi Henri IV ; — 4. Jérôme, né en 1545, Chevalier de Malte, lequel, ayant été jetté ſur le rivage des Zimbres le 7 Avril 1606, négligea de ſe rembarquer ſur les Galeres de la Religion, pour donner du ſecours à pluſieurs Chevaliers bleſſés par les Turcs. Il fut pris, & vraiſemblablement maſſacré ; — 5. & Françoise, née le 14 Mai 1537, mariée à *Charles de Hardevilie*, Ecuyer, Seigneur de Serans & de Courtemanche.

IV. Jacques de Vion, Chevalier, Seigneur de Gaillon, Huanville, Becheville & de la Fie, né le 4 Mai 1535, fut Capitaine d'Infanterie, & ſuivit *Henri*, Duc *de Guiſe*, à ſon entrepriſe ſur Naples, d'où il revint après la perte de la bataille de Saint-Laurent. Il mourut le 22 Septembre 1610, & avoit épouſé, le 30 Septembre 1562, *Marie de Foreſt*, décédée le 20 Juillet 1621. Leurs enfans furent : — 1. Jacques, qui ſuit ; — 2. Mathieu, Seigneur de Becheville & des Mureaux, marié à *Madelene Bochart-de-Champigny*, dont — Jacques de Vion, Seigneur de Becheville, qui épouſa *Madelene d'Ailly*, de laquelle il a eu Charles de Vion, & autres enfans. Cette branche eſt à préſent éteinte ; —— 3. Charles, Seigneur de la Fie, mort le 29 Septembre 1640, âgé de 69 ans. Il avoit épouſé *Louiſe de Biancourt*, & en eut Charles de Vion, Seigneur de la Fie. Cette branche eſt auſſi éteinte ; —— 4. Guillaume, Seigneur de Chandon, tué à la priſe de Ham en 1595 ; — 5. Louis, Commandeur de Saint-Denis en France, Prieur de Bouſſe, décédé le 7 Avril 1641, âgé de 67 ans ; — 6. Antoine, Seigneur d'Herouval, homme ſçavant & très-diſtingué dans la République des Lettres, mort le 28 Septembre 1632, âgé de 57 ans. Il avoit épouſé *Claude Abelly*, de laquelle ſortit — Antoine de Vion, Seigneur d'Herouval, qui de *Marie Quentin*, ſon épouſe, eut Barthelemi, Pierre, Antoine de Vion & autres enfans. Cette branche eſt également éteinte ; — 7. Pierre, reçu Chevalier de Malte à Paris le 5 Septembre

1594,

1594, décédé le 17 Janvier 1614; — 8. & MARIE DE VION, femme de *Simon de Sailly*, Chevalier, Seigneur de Saint-Cir, Briançon & Berval.

V. JACQUES DE VION, II. du nom, Seigneur de Gaillon, mort en 1642, avoit épouſé 1°. en 1599, *Marguerite du Vivier*, dont il n'eut point d'enfans, & 2°. par contrat du 22 Octobre 1604, paſſé devant *Jacques Fardeau* & *Jacques de Saint-Vaaſt*, Notaires au Châtelet de Paris, *Françoiſe le Tonnellier de Breteuil*, fille de Meſſire *Etienne*, Ecuyer, Seigneur de Conty, du Boullay, d'Acheres & du Mas, & de *Marie Briçonnet*. Elle mourut en 1644, laiſſant: — 1. JOACHIM, qui ſuit; — 2. MARIE, alliée, le 6 Août 1637, à Meſſire *André de Sailly*, Chevalier, Seigneur dudit lieu; — 3. & MICHELLE, mariée, le 15 Avril 1646, à Meſſire *Louis de Giffart*, Chevalier, Seigneur d'Hanucourt & de Gargenville.

VI. JOACHIM DE VION, Chevalier, Seigneur de Gaillon & d'Huanville, mort en 1653, d'un coup de fuſil qu'il ſe donna malheureuſement en allant à la chaſſe, avoit épouſé, par contrat du 24 Avril 1645, paſſé devant *Jacques* & *Riché*, Notaires au Châtelet de Paris, *Marthe le Maître*, morte en 1693, fille de Meſſire *Jean le Maître*, Chevalier, Seigneur d'Ardivilliers, & d'*Antoinette d'Eſpinoy*. Elle étoit petite-fille de *Gilles le Maître*, premier Préſident au Parlement de Paris, & après 9 ans de veuvage elle épouſa, en ſecondes noces, *Philippe de Felins*, Chevalier, Seigneur de Felins, Maréchal des Camps & Armées du Roi, ancien Capitaine de Galeres, dont elle eut neuf enfans, entr'autres — *Louiſe de Felins*, mariée à *Claude Chopin*, Ecuyer, Seigneur de Rueil. Ladite *Marthe le Maître* laiſſa de ſon premier mari: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. GUILLAUME, né en 1650, Lieutenant-Colonel du Régiment de Catinat, tué au ſiége de Savillan en Piémont en 1691; — 3. CHARLES, né en 1651, Major du Régiment de Vendôme, tué au ſiége du Beaune en 1689; — 4. & MARTHE DE VION, née en 1653, Religieuſe à l'Abbaye de Monſay.

VII. JEAN DE VION, Chevalier, Seigneur de Gaillon & d'Huanville, né en 1648, Lieutenant des Maréchaux de France, mort le 17 Juin 1728, âgé de 80 ans, avoit épouſé, par contrat du 3 Juin 1684, paſſé devant *Leveſque* & *Coullons*, Notaires au Châtelet de Paris, *Marie-Françoiſe du Meſnil-Jourdain*, morte en 1740, fille unique de *François du Meſnil-Jourdain*, Chevalier, Seigneur de Bercagny, & de *Marie de Carvoiſin*. Il en a eu: — 1. JEAN-PHILIPPE-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. PAUL, né le 11 Juin 1687, reçu Chevalier de Malte le 28 Septembre 1700, enſuite Major de la Ville de Malte, & pourvu ſucceſſivement des Commanderies de Villedieu, de Coulours & de Fief, Grand-Prieur d'Aquitaine en 1767, mort le 24 Mai 1770; — 3. CLAUDE-CHARLES-URBAIN, né le 22 Avril 1693, Chevalier, Seigneur d'Huanville, reçu Chevalier de Malte en 1710, Exempt des Gardes-du-Corps du Roi, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, mort le 24 Février 1773, à Meulan, dans la 80e. année de ſon âge. Il avoit quitté la Croix en 1750, pour épouſer *Barbe-Urſule de Filts*, fille d'*Alexandre*, Chevalier, Lieutenant-Colonel du Régiment de Saxe, Infanterie, de laquelle ſont ſortis trois enfans; ſçavoir — JEAN-BATISTE DE VION, encore jeune; — CHARLEMAGNE, reçu Chevalier de Malte, mort le 21 Janvier 1775; — & MARIE-VICTOIRE, non mariée; — 4. MARIE-FRANÇOISE, aînée de ſes freres, née le 4 Juin 1685, mariée à *Louis de Bauche*, Chevalier, Seigneur de Colombel; — 5. LOUISE, née le 12 Août 1688, élevée à la Maiſon Royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, puis Religieuſe à l'Hôtel-Dieu de Mante, où elle eſt morte; — 6. & ELISABETH-CHARLOTTE, née le 17 Février 1692, mariée à *Charles le Cornu*, Chevalier, Seigneur de Corboyer en Normandie. *Elle est morte le 20. janvier 1756* | *le 3. juin 1731*,

VIII. JEAN-PHILIPPE-FRANÇOIS DE VION, né le 18 Mai 1686, Chevalier, Marquis de Gaillon & de Teſſancourt, Exempt des Gardes-du-Corps du Roi, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, Lieutenant des Maréchaux de France & Chevalier de Saint-Louis, a fait pluſieurs campagnes en Eſpagne, comme Aide-de-Camp du Maréchal *de Noailles*, & fut envoyé par ce Général porter à LOUIS XIV la nouvelle du gain de la bataille de Girone en Catalogne. Il eſt mort le

8 Novembre 1763, & avoit épouſé, le 20 Juin 1729, *Marie-Catherine de Gars*, fille d'*Antoine*, Chevalier, Seigneur de Fremainville, Us & Courcelle, & de feu Dame *Marie-Bonne Bordier*. Leurs enfans ſont : — 1. ANTOINE, qui ſuit ; — 2. CHARLES, né le 30 Mai 1732, reçu Chevalier de Malte le 22 Mars 1733, Capitaine de Galeres à Malte en 1757, ſucceſſivement Commandeur de la Commanderie de Villedieu en Normandie, puis de celle de Loyſon, en Picardie & Artois, en 1772 ; — 3. MARIE-CATHERINE, aînée de ſes freres, née le 21 Avril 1730, Religieuſe au Monaſtere Royal des Dames Annonciades de Meulan ; — 4. JUSTINE-EMILIE, née le 6 Octobre 1733, mariée, le 3 Mars 1761, à *Jean-Batiſte-Gabriel de Coſſart*, Chevalier, Comte Deſpiés, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de Sainte-Menehould, & Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis du 11 Avril 1770 ; —— 5. CATHERINE-LOUISE, née le 6 Août 1735, morte le 8 Juin 1767 ; —— 6. & LOUISE-FRANÇOISE, née le 23 Septembre 1739, mariée, en 1758, à *Henri-François d'Hardivilliers*, Chevalier, Seigneur de Monceaux en Picardie, & morte, ſans enfans, le 1 Septembre 1759.

IX. ANTOINE DE VION, Chevalier, Marquis de Gaillon & de Teſſancourt, né le 18 Avril 1731, ancien Capitaine de Cavalerie & Chevalier de Saint-Louis, a épouſé, par contrat du 18 Septembre 1766, paſſé devant *Clos*, Notaire au Châtelet de Paris, célébration le 22 du même mois, *Eliſabeth-Iſidore de Manneville*, fille de *Gabriel-Simon de Manneville*, Chevalier, Seigneur de Banthelu, Vaux & Hinval, Conſeiller du Roi en ſon Grand-Conſeil, & de Dame *Iſidore-Catherine de Pinterel*. De ce mariage ſont iſſus : —— 1. CHARLES-ISIDORE DE VION, Chevalier, né le 3 Juillet 1767 ; —— 2. MARIE-ELISABETH, née le 19 Août 1768. †

Les armes : *de gueules, à trois aigles d'argent éployées, onglées & béquées d'or*. Supports, *deux lions*. Pour cimier, *une licorne naiſſante*. Voyez, ſur cette Maiſon, le *Martyrologe des Chevaliers de Malte* par le P. *Gouſſencourt*, l'*Hiſtoire de Malte* par l'Abbé *de Vertot*, *Moréri*, édition de 1759, &c.

VIRAY : Branche de TOUSTAIN-FRONTEBOSC. Voyez à ces mots.

VIRON, en Franche-Comté : Cette Famille rapporte ſa nobleſſe à ODOT VIRON, qui la reçut de l'Empereur CHARLES-QUINT, le 28 Juillet 1541. Il étoit originaire de la ville de Salins.

Les talens dudit ODOT VIRON & ſa fidélité, le firent choiſir pour être Secrétaire d'ELÉONORE D'AUTRICHE, veuve de FRANÇOIS I, Roi de France. Il fut chargé, par cette Princeſſe, de pluſieurs négociations importantes. Les Mémoires manuſcrits du Cardinal *de Grandvelle*, parlent de lui d'une maniere avantageuſe. Il mourut à Bruxelles le 23 Mars 1577, & fut inhumé dans l'Egliſe des Jacobins, où l'on voit ſon épitaphe avec celle de *Catherine de Gillis*, ſa femme, de laquelle il eut 17 enfans.

MAXIMILIEN VIRON, l'aîné de tous, continua la poſtérité en Flandres, où elle ſubſiſte aujourd'hui avec éclat. Ses deſcendans y ont poſſédé les Terres de Ruſſinghen, de Lual, & la Baronnie d'Oiſtkerquen. Cette derniere Terre eſt ſubſtituée à MM. *Boquet-de-Courbouzon*.

CATHERINE VIRON, fille puînée d'ODOT, & de *Catherine de Gillis*, eut trois maris. Le premier fut *Marin Courtot*, de Lons-le-Saunier, Ecuyer ; le ſecond, *Philibert David* ; & le troiſieme, *Claude Boquet*, Lieutenant-Général au Bailliage de Montmorot. *Voyez* BOQUET au mot COURBOUZON, aux Additions du *Tome V*.

Les armes : *coupé d'or & d'azur, l'or chargé d'une aigle éployée de ſable, l'azur chargé d'un arbre arraché d'or*.

VITALIS ou VITALLI (DE) : Cette Famille noble eſt originaire de l'Etat de Gènes en Italie, où l'on trouve des Officiers-Généraux de ce nom dans

addition à la page 810. du Tome XII.

à la fin du Degré IX. d'Antoine de Vion, ajoutés

-3. Isidore-Louis, né le 19. février 1778, reçu Chev. de Malte de minorité le 9. Mai

Suiv. il est le douzieme Chev. de Malte de sa maison.

l'Hiſtoire des guerres civiles des Guelphes & des Gibelins, par le Moine *Maſcardi* & *Juſtinien*, Hiſt. de Gènes.

Rodolphe Vitalis étoit à la tête des Troupes Génoiſes pour l'Empereur Louis de Baviere, oppoſées à celles de Robert d'Anjou, Roi de Naples, Comte de Provence.

Guibert de Vitalli, frere de Rodolphe, étoit avec des autres troupes qui eſcortoient Charles, fils du Roi Robert, dans ſa marche, pour aller prendre poſſeſſion du ſouverain Gouvernement de Florence, auquel il avoit été appellé par les Florentins; l'un de ces Vitalis étoit *Guelphe*, l'autre *Gibelin*.

Le Pape Clément V ayant établi ſon Siége Pontifical à Avignon, à cauſe des guerres civiles d'Italie, fit une création de Cardinaux François, parmi leſquels on voit Jean Vitalis, que la Chronique de la création de ces Cardinaux rapporte être de *noble Famille Génoiſe*, tranſplantée en Bourgogne. Nous en avons une autre preuve dans l'Hiſtoire de la guerre que le Roi René eut contre le Comte *de Vaudemont*, Duc de Lorraine, pour les droits d'*Yolande de Lorraine*, ſa premiere femme, où le Roi ayant été défait & fait priſonnier par ce Comte, il fut arrêté au Château de Dijon avec ſes Officiers-Généraux, deſquels étoit Vitalli de Vitalis. Le Roi René ayant été inſtitué héritier par Jeanne II, dite Jeannelle, Reine de Naples, par ſon teſtament de 1435, ce Prince paya ſa rançon & celle de ſes Officiers. Vitalis le ſuivit en Provence, où le Roi René vint prendre poſſeſſion de ſa Comté, & enſuite du Royaume de Naples: il l'y ſuivit auſſi, & y fut établi ſon Lieutenant-Général dans ce Royaume. Vitalli de Vitalis eut deux fils: —— Jean, qui ſuit; —— & Camille, qui ſe ſignala à la conquête du Royaume de Naples pour le Roi Charles VIII. *Philippe de Commine* rapporte que ce Prince avoit à ſes côtés, lors de la bataille de Fornoue, trois vaillans Chevaliers, *Jacques Trivulce*, *François Sacco* & Camillo Vitalis. Etant du Conſeil de guerre que l'on tint pour ſçavoir s'il falloit pourſuivre les fuyards, *Sacco* & Vitalis furent d'avis de le faire, avis, dit *Commine*, qui, s'il avoit été ſuivi, auroit procuré la plus grande victoire que la France eût remportée depuis long-tems, & qui lui auroit ſoumis toute l'Italie.

Jean de Vitalis, II. du nom, frere aîné de Camille, ſuivit le Roi René à ſon retour en Provence, & s'y fixa. De lui deſcendoit, par divers degrés:

Balthasard de Vitalis, Seigneur de Ramatuelle, qui épouſa, en 1555, dans la ville de Lorgues, *Madelene de Romanis*, des Seigneurs *de Serenon*, de laquelle vinrent: —— 1. Antoine de Vitalis, qui n'eut que trois filles. L'aînée fut mariée avec *Balthaſard de Vintimille*, des Seigneurs *de Seiſſons*; la ſeconde, dans la Maiſon de *Villeneuve*, des Seigneurs *de Ramatuelle*; & la troiſieme, dans celle *de Cuers*, des Seigneurs *de Cogolin*; —— 2. & Marc-Antoine, qui ſuit.

Marc-Antoine de Vitalis épouſa, par contrat du 25 Juillet 1590, *Madelene de Châteauneuf*, fille de *Charles*, Seigneur de Molegez, Conſeiller au Parlement d'Aix, & de *Gabrielle d'Agoult*, des Comtes *de Sault*. De leur mariage ils eurent: —— 1. Pierre de Vitalis, qui fut pourvu d'un office d'Avocat-Général en la Cour des Comptes d'Aix, dont le fils, —— Marc-Antoine de Vitalis, II. du nom, Préſident, Tréſorier-Général de France à Aix, eſt mort ſans avoir été marié. Sa branche a fini à ſes trois ſœurs. L'aînée, mariée à *N... d'André*, Conſeiller au Parlement d'Aix; les deux autres, dans des Familles nobles; —— 2. & Jacques, qui ſuit.

Jacques de Vitalis s'établit en la ville de Graſſe, & eſt la tige de la branche cadette. Il s'y maria, & eut pour fils:

Pierre de Vitalis, Conſeiller du Roi, & Lieutenant-Particulier en la Sénéchauſſée de cette Ville, qui épouſa *Catherine de Bermond*, de laquelle vint:

Honoré de Vitalis, premier Conſul de ladite Ville en 1724, où il eſt mort en 1729. Il avoit épouſé, par contrat du 18 Février 1697, paſſé devant *Martin*, Notaire à Aix, *Iſabeau de Saurin*, fille de noble *Joſeph-Ignace*, l'un des

plus célebres Juriſconſultes de ſon tems, & de *Marguerite le Brun*, dont il a eu pluſieurs enfans, entr'autres : —— Jacques, qui ſuit ; —— & N... de Vitalis, mort à Nice en 1749.

Jacques de Vitalis, II. du nom, Chevalier, né le 22 Décembre 1701, a quitté ſa patrie en 1718, pour entrer au ſervice dans le Régiment de Provence, dont il a ſucceſſivement été Capitaine & Major, enſuite Commandant d'un Bataillon, & Chevalier de Saint-Louis. Sa Majeſté, en récompenſe de ſes longs ſervices, & de la bravoure qu'il a montrée dans les occaſions les plus périlleuſes, ſur-tout aux derniers guerres d'Italie, l'a établi, par Brevet du 16 Novembre 1752, ſon Lieutenant & Commandant au Gouvernement de Bouchain en Hainaut, où il a épouſé, le 23 Juin 1738, *Martine-Joſephe de Hault*, fille de feu *Guillaume de Hault*, Seigneur de Laſſus, Conſeiller du Roi, Maire héréditaire des ville & Châtellenie de Bouchain (qui a laiſſé deux freres, dont l'aîné exerce la même charge, & le cadet, celle de Conſeiller au Parlement de Douay), & de *Charlotte-Michelle Taiſne-de-Mingoval*. De ce mariage ſont iſſus : — 1. Jean-Jacques-Joseph, né à Bouchain le 1 Janvier 1743, Capitaine au Régiment de Provence, à l'âge de 16 ans, qui a ſervi dans l'armée du Bas-Rhin, & eſt actuellement Capitaine-Commandant au Régiment d'Infanterie de Monsieur ; — 2. Hippolite-Joseph, dit *le Chevalier* de Vitalis, né à Bouchain le 20 Juin 1752, Etudiant en Droit à l'Univerſité de Douay en Flandre ; — 3. & Charlotte-Josephe, née auſſi à Bouchain le 24 Décembre 1739, mariée, le 27 Décembre 1769, à *Alexandre-Emmanuel-Joſeph Cordier*, Ecuyer, Seigneur d'Hauteprez, alors Capitaine Aide-Major au Régiment d'Auvergne, & Capitaine-Commandant au Régiment de Gâtinois le 13 Juin 1776, lequel s'eſt retiré à Bouchain en Hainaut le 1 Septembre 1777, après avoir obtenu du Roi un bon pour la Croix de Saint-Louis, & 1000 livres de penſion.

Les armes : *de gueules, à deux lions d'or affrontés, portant une tour d'argent maçonnée de ſable, avec une patte de devant chacun, & joignant les deux autres, le lion à dextre ſa patte droite, & l'autre la gauche.* Supports : *deux lions d'or, langués & lampaſſés de gueules.* Cimier, *un lion de même iſſant du timbre.* Extrait en partie du *Tome II* de l'*Hiſtoire héroïque de la Nobleſſe de Provence, p. 572 & ſuiv.*

* VIVIER (du) : Ville autrefois conſidérable, ſituée au Diocèſe d'Aleth en Languedoc, dans les montagnes voiſines du Rouſſillon.

Elle a donné ſon nom à une Maiſon des plus anciennes de la Province, qui deſcend des anciens Comtes *de Narbonne* & *de Barcelonne*, & qui poſſéde, depuis un grand nombre de ſiécles, la Terre & Seigneurie *du Vivier*, érigée en *Marquiſat.*

Faute de *Mémoire*, on ne peut en donner ici la Généalogie qui fut produite, en 1726, au Chapitre des Comtes de Lyon, lors des preuves de M. l'Abbé du Vivier-Lansac, Comte de Lyon, Abbé Commendataire de Relecq en Bretagne, & ancien Agent-Général du Clergé de France. Il eſt frere de Joseph-Henri, qui ſuit, tous deux enfans de feu Alexandre, Marquis du Vivier, Comte de Lanſac, premier Colonel des Régimens d'Infanterie de Royal-Rouſſillon & de Languedoc, puis Meſtre-de-Camp du Régiment de Cavalerie de Lanſac, & de *Marguerite de Béon-Caſeaux.*

Joseph-Henri, Marquis du Vivier, Comte de Lanſac, Chevalier de Saint-Louis, a épouſé, vers l'an 1736, *Etiennette de Piſe-de-Claret*, dont : — François-Hippolite, qui ſuit ; —— & Gabrielle-Henriette du Vivier-Lansac, mariée, le 19 Octobre 1768, à *Jacques-Louis du Roure*, ancien Capitaine au Régiment d'Auvergne, & Lieutenant de MM. les Maréchaux de France au Gouvernement de Languedoc. *Voyez* Roure (du).

François-Hippolite, Marquis du Vivier, Comte de Lanſac, reçu Page du Roi en ſa petite Ecurie en 1758, a épouſé, 1°. en 1765, *Marie-Théreſe du Boſc* ; & 2°. le 9 Novembre 1768, *Marie-Xavier de Guignard-de-Saint-Prieſt*, fille de *Denis-Emmanuel de Guignard*, Vicomte de Saint-Prieſt, Conſeiller d'E-

tat, Intendant de la Province de Languedoc, & de *Louiſe-Jacqueline-Sophie de Barral.* Du premier lit il a une fille ; & du ſecond, pluſieurs enfans.

Il y a encore au Diocèſe d'Aleth, dans le haut Languedoc, une branche de la Maiſon DU VIVIER, connue ſous le nom des Seigneurs & Barons *de Sarraute.*

Les armes de cette Maiſon ſont : *de gueules plein.*

* VOISINS-D'AMBRES, en Languedoc.

Cette ancienne Maiſon eſt iſſue d'un des Chevaliers du Comté de Paris, qui accompagnerent le fameux *Simon*, Sire *de Montfort-l'Amaury*, à la Croiſade contre les Albigeois, en 1209. Ils s'établirent dans la Province du Languedoc, à la faveur des conquêtes qu'ils y avoient faites. C'eſt par le même événement que la Maiſon de *Levis* s'y établit. La Terre de *Voiſins* en Pariſis étoit le domaine primordial de la Maiſon de VOISINS, comme la Terre de *Levis*, près Verſailles, étoit celui de l'illuſtre Maiſon de ce nom.

JEAN DE VOISINS, Seigneur de Confolens, au Diocèſe de Carcaſſonne, fut inſtitué, par teſtament du 22 Janvier 1418, héritier univerſel des propres biens paternels de *Bruniſſende*, Vicomteſſe en partie *de Lautrec*, & Dame d'Ambres en Albigeois, héritiere d'une des branches des Vicomtes *de Lautrec*, crus, par quelques Auteurs, être ſortis des anciens Comtes *de Toulouſe.* Il étoit fils ou petit-fils d'une de ſes tantes, & devint Baron d'Ambres, & Vicomte en partie de Lautrec, en vertu de ce legs. Ses deſcendans en ont joui, de mâle en mâle, juſqu'en 1588, qu'AMBROISE DE VOISINS, fille & héritiere de FRANÇOIS, Baron d'Ambres, & Vicomte en partie de Lautrec, porta ces Terres, avec ſon nom & ſes armes, dans la Maiſon de *Gelas*, par ſon mariage avec *Lyſander de Gelas*, Seigneur de la Salle-Leberon en Condomois, Capitaine de 100 hommes d'armes d'Ordonnance, puis Maréchal-de-Camp, &c. *Voyez* GELAS. Les armes : *d'argent, à trois loſanges de gueules.*

VOYER-D'ARGENSON : Maiſon originaire de Touraine, connue dès le XIIIe ſiécle, ſur laquelle on peut conſulter l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, *Tome VI, p. 593 & ſuiv.* & *Moréri*, édition de 1759.

Les armes : *d'azur, à deux lions léopardés d'or, paſſans l'un ſur l'autre, couronnés de même, armés & langués de gueules*, qu'elle écartele *au 2 & 3 d'argent, à une faſce de ſable*, qui eſt DE GUEFFAULT.

* WACKEN : Seigneurie en Flandre érigée en *Baronnie*, par Lettres du Roi Catholique, du 8 Février 1614, enregiſtrées en la Chambre des Comptes de Lille, en faveur de

Charles de Bourgogne, Seigneur de Wacken, dont le grand'pere fut Gouverneur de Zélande & Middelbourg, & Vice-Amiral de la Mer. Cette Terre fut érigée en *Comté*, le 15 Août 1626, en faveur du même, qui étoit alors Grand-Bailli de la ville de Gand, & Capitaine d'une Compagnie de Lanciers à cheval.

WAEPENAERT : Ancienne Famille originaire de Sinay, au pays de Waës, dont étoit

MARIN DE WAEPENAERT, fils de MARIN. Il mourut le 14 Février 1692, & avoit épouſé *Joſſine de Whitte*, fille de *Jean*, décédée en 1672, dont : — JEAN, qui ſuit ; — & CHARLES-PHILIPPE DE WAEPENAERT, mort le 22 Juin 1718, âgé de 54 ans. Il avoit épouſé *Catherine Uleminex*, morte le 2 Septembre 1715.

JEAN DE WAEPENAERT, Seigneur d'Erpe au pays d'Aloſt, haut Echevin du pays & territoire de Dendermonde, honoré d'un Diplôme de Chevalerie héréditaire, le 18 Mars 1720, mort le 31 Janvier 1724, âgé de 62 ans, laiſſa de *Marie-Philippine Guens*, ſon épouſe :

CHARLES-PHILIPPE-LÉOPOLD-BALTHASARD DE WAEPENAERT, Seigneur d'Erpe,

Conſeiller-Penſionnaire de Malines, par élection du 20 Mars 1721, & après, Conſeiller au Grand-Conſeil à Malines, par Patentes du 29 Mai 1724. Il eſt mort en Septembre 1735, laiſſant de ſon mariage avec *Marie-Jeanne Elbo*, ſa couſine-germaine, fille de *Jean*, & de *N... Guens:*

Jean-Philippe de Waepenaert, Seigneur d'Erpe, Subſtitut du Procureur-Général au Grand-Conſeil de Malines dès l'an 1744, puis Conſeiller & Procureur-Général en la même Juriſdiction en 1750. Il a épouſé, en Août 1744, *Angéline Van Praet*, fille de *Jacques-André*, & d'*Anne-Catherine de Vivario*, dont pluſieurs enfans.

Les armes: *de gueules, à trois têtes de Cavalier de carnation, armées d'un caſque ouvert d'argent, liſeré d'or.*

WAHA: Ancienne Famille noble & militaire, connue dès l'an 1103, & reçue dans les Chapitres nobles de Liége, Limbourg, Luxembourg, Namur & autres. Elle deſcend, par les femmes, des anciens Comtes *de Duras*, alliés à la Maiſon Royale de France.

Nicolas de Waha, Prévôt de la Roche, épouſa *Catherine de Fiſenne*, fille cadette de *Jehan*, Seigneur *de Fiſenne*, & d'*Anne d'Ochain*, dont: — 1. Henri de Waha, marié à *Catherine d'Ans*, Dame de Jemeppe, de laquelle il eut trois garçons. L'aîné fut Prévôt de la Roche; le ſecond, nommé Georges-Adrien de Waha, fut Seigneur de Jemeppe, & épouſa une Demoiſelle de la noble Famille *de Caſſal*; & le troiſieme, Théodore de Waha, épouſa la Dame *de Grandchamp*; —— 2. Anne de Waha, mariée à *N... de Moſet*, Seigneur de Grunne, dont elle eut deux garçons; l'un, marié à *N... Coppin-de-Bauſain*; & l'autre, Seigneur de Namech, qui épouſa une Demoiſelle *de Saile*; —— 3. N... de Waha, mariée à *N... de Waret*, Seigneur de Fero; — 4. & Marguerite de Waha, femme d'Hubert de Waha, Seigneur d'Haverſain, dont vinrent: — Hubert, dont nous allons parler; —— & Marguerite de Waha, épouſe de *N... de Warnant*, Seigneur de la Neufville, & mere d'une fille, mariée au Comte *de Lannoy-de-la-Neufville*.

Hubert de Waha, Seigneur d'Haverſain, épouſa N... de Waha-d'Astrouff, & en eut une fille, mariée au Prince *de Gavre*, Gouverneur de Namur, & Grand-Maréchal de la Cour de Bruxelles.

De la même Famille étoit Marie-Marguerite-Thérese de Waha, Dame de Maubange & de Berghenhauſen, veuve, en premieres noces, d'*André de la Riviere*, Seigneur de Plaſſar, Colonel d'Infanterie; & mariée, en ſecondes noces, à *Charles de Lardenois-de-Ville*, troiſieme fils de *Florent*, & de *Marguerite de Mouzay*. Elle eſt morte le 27 Février 1663, & a été inhumée dans l'Egliſe de l'Abbaye de Notre-Dame du Val, & ſur ſa tombe ſont gravées les armes de Waha, & celles de *la Riviere*, de *Lardenois-Val*, *Bribois*, *Laittre*, *Merode*, *Cheffart*, *Vervox*, *Olnard* & *Glime*. Elle a eu de ſon premier mariage une fille, Abbeſſe du Val-Notre-Dame, près Huy, où elle eſt morte le 13 Octobre 1717, âgée de 76 ans, après avoir gouverné ce Monaſtere pendant 22 ans.

Les armes de Waha ſont: *de gueules, à l'aigle éployée d'hermines, béquée & membrée d'or*; l'écu ſurmonté d'un *heaume de tournois ouvert, grillé, liſeré & couronné d'or, aux hachemens de gueules & d'hermines*. Cimier, *une aigle iſſante de même, béquée d'or.*

WAITZ: Ancienne & noble Famille originaire de Hongrie.

Pluſieurs branches ſe ſont répandues en Allemagne. Les principaux établiſſemens de cette Famille étoient en Thuringe. Une guerre de 30 ans la dépouilla de preſque tous ſes biens; mais l'ayeul de Jacques-Sigismond de Waitz, dont nous allons parler, rendit aux ſiens une partie de leur luſtre.

Jacques-Sigismond de Vaitz, Baron d'Eſchen, Miniſtre d'Etat & de Guerre, & Surintendant des Mines de Sa Majeſté Pruſſienne, Chevalier de l'Ordre de Heſſe du Lion d'or, Seigneur héréditaire d'Eſchen-Dudendorff & d'Eſchen-

Kuxdorff, honoraire de l'Académie Royale des Sciences de Berlin, né à Gotha le 6 Mai 1698, deſtiné d'abord à l'état eccléſiaſtique, enſuite à la Juriſprudence, ſe décida pour l'étude des Mathématiques & de la Phyſique, enviſagées du côté de la pratique, fut Conſeiller des Mines à Caſſel, fait Miniſtre d'Etat par le Landgrave *Guillaume*, en 1756; fut chargé de la direction des affaires du pays pendant la durée de l'invaſion des François, & ſçut ſe concilier l'eſtime & l'amitié des amis & des ennemis. Ses talens frapperent ſi vivement le Maréchal *de Broglie*, qui commandoit l'armée Françoiſe, qu'il dit: *Ah! ſi le Roi, mon Maître, avoit deux Financiers pareils, les choſes iroient tout autrement en France.* Le Landgrave *Fréderic* le revêtit de ſon Ordre de Chevalerie du Lion d'or, en y joignant la Commanderie de Carlshaven, & l'Empereur François I. le mit au rang des *Barons de l'Empire*. Etant âgé de 70 ans, le Roi de Pruſſe l'a appellé à ſa Cour pour groſſir le nombre des ſes Miniſtres, dont il a rempli les fonctions avec éclat & avec honneur juſqu'au 7 Novembre 1776, qu'il eſt mort d'apoplexie, dans ſa 79ᵉ année. Une Lettre de ce Prince écrite à Madame ſa fille, marque comme Sa Majeſté Pruſſienne a été ſenſible à cette perte, & vaut mieux que tous les éloges académiques. Il remporta, en 1745, le prix ſur l'Electricité, le premier que l'Académie Pruſſienne ait adjugé, & étant venu à-peu-près à Berlin, M. *de Maupertuis* le fit aggréger au nombre des Membres de l'Académie. Enfin pendant ſon dernier ſéjour en cette Ville, le Roi le fit paſſer au rang des honoraires. Nous ignorons s'il a d'autres enfans qu'une fille. Extrait de la *Gazette univerſelle* de Littérature des Deux-Ponts, année 1777, *N°. 35, p. 275 & 276.*

WAL: Ancienne Famille militaire, reçue dans tous les Chapitres nobles des Pays-Bas.

Mathieu de Wal (fils de Philippe de Wal, & d'*Anne de Laittres*), épouſa 1°. *Anne de Strepigny*; & 2°. *Anne de Lardenois*. De ſon premier lit il eut deux filles, reçues Chanoineſſes à Andenne en 1586; & du ſecond: — Philippe, qui ſuit.

Philippe de Wal épouſa *Marguerite d'Anthine*, dont vint — Mathieu-Ignace de Wal, qui, de Dame *Marie-Marguerite de Criſgnée*, eut pour fille, Marie-Marguerite-Thérese-Yolande de Wal, mariée à *Jean de Nervelée*.

Toutes ces Familles, alliées aux Wal, ſont pareillement d'ancienne nobleſſe, & très-connues dans le Duché de Luxembourg, les Pays-Bas & frontieres.

Les armes de Wal ſont: *d'argent, à trois merlettes de ſable.*

WALDENER: Maiſon, une des plus illuſtres d'Alſace, dont le nom ſignifie en françois *Foreſtier*.

Ses premiers Seigneurs avoient ſans doute reçu ce nom de la charge de Grand-Maître des Forêts en Alſace, que les Empereurs ou les Comtes *d'Habſpourg*, Landgraves d'Alſace, leur avoient donnée.

On fait remonter l'origine de cette Maiſon à Waldener, un des Généraux de l'Empereur Louis *le Débonnaire*, qui ſe ſignala, en 814, avec le Général *Landenberg*, dans la guerre qu'il fit à *Hartwin*, Maire du Palais, accuſé du crime de péculat. Elle avoit droit d'entrer dans les Tournois, où, pour être reçu, il falloit faire preuve de huit quartiers, quatre paternels & quatre maternels; & conſerve encore celui d'être admiſe dans les Chapitres les plus nobles d'Allemagne. Dès le XIIᵉ ſiécle elle eſt incorporée dans le Corps de la Nobleſſe de la haute Alſace; & dans celui de la baſſe, *immédiate de l'Empire*. Elle étoit auſſi du Corps de la Nobleſſe qui gouvernoit Straſbourg en 1283. Vers le milieu du XVIᵉ ſiécle, les Barons de Waldener ont embraſſé la Religion Proteſtante de la Confeſſion d'Auſbourg.

La Généalogie de cette Maiſon commence à Henri-Crafft Waldener, qui ſervit, en 1315, avec diſtinction dans l'armée de Fréderic III d'Autriche, Roi des Romains, contre *Louis de Baviere*. De lui deſcend, au XIVᵉ degré:

Christian-Fréderic-Dagobert, Comte de Waldener & de Freundſtein,

† Le Comte de Walle a été nommé le 20 août 1780 Commandeur de l'Ordre Royal et militaire de St Louis

né le 4 Avril 1712, qui entra, au ſervice le 15 Septembre 1728, Enſeigne de la Compagnie de Locher au Régiment de Mai, en devint Sous-Lieutenant le 11 Juin 1729, exerça la charge d'Aide-Major juſqu'en 1734; paſſa, le 9 Novembre de cette année, dans le Régiment de Burki, avec une Compagnie entiere qu'il avoit levée, & en commanda le quatrieme bataillon juſqu'en 1737, que ſa Compagnie fut licentiée; ſervit comme Capitaine reformé à la ſuite de ce Régiment, juſqu'au 2 Juillet 1741, qu'il fut nommé Capitaine-Commandant de la demi-Compagnie de *Pierre d'Erlach*, aux Gardes Suiſſes; fut fait Brigadier des Armées le 20 Mars 1747; s'eſt trouvé aux ſiéges de Menin, d'Ypres, de Fribourg, de Tournay, &c. & aux batailles de Fontenoy & de Lawfeld, ainſi qu'à l'affaire de Reiſchevaux; obtint une demi-Compagnie dans le Régiment de Balthaſard le 19 Octobre 1749, & en 1757 le Régiment de Witmer, vacant par la mort de ſon Colonel; a été nommé Maréchal-de-Camp le 1 Mai 1758, & Lieutenant-Général le 25 Juillet 1762. Il a épouſé, en 1748, *Louiſe-Françoiſe Heuſe-de-Vologer*, morte en ſon Château d'Ollweiller, en Alſace, le 21 Août 1764, à 73 ans.

Les armes : *d'argent, emmanché de ſable à trois pointes, chacune ſurmontée d'une merlette de gueules; lambrequins d'argent & de ſable.* Cimier : *une touffe de plumes d'argent & de ſable.* Supports, *deux lévriers.*

WASSERVAS : Famille, dont la branche aînée actuelle poſſede la Terre d'Haplincourt en la Province d'Artois.

Il appert, par notes très-anciennes, que cette Famille, originaire d'Allemagne, y a été décorée du titre de *Baron d'Empire*, pour ſes proueſſes, valeurs & faits de guerre contre l'ennemi commun de la Chrétienneté, & qu'elle s'eſt établie, vers l'an 1500, dans le Comté de Namur, où elle a été ſucceſſivement convoquée pour l'Ordre de la Nobleſſe aux Etats de ladite Province, ainſi qu'elle l'eſt à ceux d'Artois. Elle n'a jamais porté le nom de *Carafon*, comme, par erreur, nous l'avons dit au *Tome III* de ce Dictionnaire, *p.* 486.

Suivant un Certificat de *Charles d'Hozier*, Juge d'armes de France, donné, en Juillet 1721, en faveur de feu CHARLES, Baron de WASSERVAS-DE-MARCHE, pour être reçu au nombre des Gentilshommes au Collége Mazarin, cette Famille remonte ſa filiation ſuivie à

JEAN, Baron DE WASSERVAS en 1522, Seigneur de Marche, Chauvelette & Bois-d'Erpent, au Comté de Namur, qui y épouſa Demoiſelle *Iſabeau de Sars*, Dame de Viel-Meſnil, dont il eut :

GODEFROY, Baron DE WASSERVAS, Seigneur de Marche, Chauvelette, &c. Colonel au ſervice de Sa Majeſté Impériale en 1552, Grand-Mayeur de la ville de Namur en 1566, marié à Demoiſelle *Dorothée de Pourquin*, de laquelle naquit :

JEAN, Baron DE WASSERVAS, Seigneur de Marche, Chauvelette, de la Cour, du Bois-d'Erpent, Viel-Meſnil, Bruſle, Gibleſſe, &c. Meſtre-de-Camp au ſervice de Sa Majeſté Impériale, mort le 9 Février 1623. Il avoit épouſé, en 1597, Demoiſelle *Madelene de Conemberg-Vanden-Héek*, dont :

CHARLES-PHILIPPE, Baron DE WASSERVAS, Seigneur de Marche, Chauvelette, &c. Colonel d'un Régiment de hauts Allemands au ſervice de Sa Majeſté Catholique, qui épouſa, en 1628, Demoiſelle *Michelle de Sucre*, fille de Meſſire *Antoine de Sucre*, Chevalier, Seigneur d'Orſinval en Hainaut, & de Dame *Catherine de Martigny*. De leur mariage vint :

PAUL-JEAN, Baron DE WASSERVAS, Seigneur de Marche, Chauvelette, &c. Capitaine d'une Compagnie de 150 hommes d'armes au ſervice de Sa Majeſté Catholique, qui épouſa, le 10 Mars 1686, Demoiſelle *Françoiſe-Claire de Béthencourt*, Dame d'Haplincourt, & de Magnicourt en la Province d'Artois, fille de Meſſire *Ignace de Béthencourt*, Chevalier, Seigneur d'Haplincourt, & de Dame *Catherine de Boulogne*, dont : —— 1. IGNACE-ANTOINE, qui ſuit; —— 2. EVRARD, rapporté après la poſtérité de ſon aîné; —— 3. PHILIPPE-FRANÇOIS, mentionné enſuite.

IGNACE

Ignace-Antoine, Baron de Wasservas & de Marche, Seigneur d'Haplincourt & de Beugny en Artois, épousa, le 16 Février 1709, Demoiselle *Susanne Desaubert-de-Courfailles*; de laquelle il a eu :

Charles, Baron de Wasservas & de Marche, Seigneur de Beugny, né le 28 Juin 1710, à Haplincourt, Diocèse de Cambray, Juriſdiction de Bapaume, reçu au Collége Mazarin en 1721, ainſi qu'il a été dit précédemment, ſur les preuves faites devant le Juge d'armes de France, enſuite Capitaine au Régiment de Boufflers, Wallons, décédé en ſa Terre de Beugny, au mois d'Octobre 1773, ſans poſtérité.

Evrard, Baron de Wasservas, Seigneur d'Haplincourt, par acquiſition qu'il en a faite de ſon frere aîné (ſecond fils de Paul-Jean, & de *Françoiſe-Claire de Béthencourt*), actuellement chef de la branche aînée de ſa Famille, a épouſé, en 1733, Demoiſelle *Philippe-Sabine-Dominique-Urſule de Saint-Vaaſt*, Dame de Courcelette, décédée le 21 Mars 1767, fille de Meſſire *François-Gaſton de Saint-Vaaſt*, Baron d'Honnecourt, & de Dame *Marie-Madelene de Beauffort*, dont : —— Henri-Evrard, qui ſuit; — & Constant-Fidele-Antoine, Chanoine de l'Egliſe de Saint-Géry, premiere Collégiale de Cambray, décédé le 16 Juillet 1774.

Henri-Evrard, Baron de Wasservas, Seigneur d'Haplincourt, Capitaine-Commandant au Régiment de la Marine, a épouſé, le 16 Avril 1775, Demoiſelle *Marie-Joſephe-Ferdinande*, née Comteſſe *de Lannoy* & du Saint-Empire, ci-devant Chanoineſſe du Chapitre noble de Denain, ſa couſine-germaine, décédée le 17 Février 1776, fille de Meſſire *Charles-François-Ignace*, Comte *de Lannoy* & du Saint-Empire, Comte de Beaurepaire, & de Dame *Alix-Françoiſe-Barbe-Guy de Saint-Vaaſt*, Baronne d'Honnecourt. De ce mariage eſt iſſu —— Ferdinand-Evrard-François, Baron de Wasservas, né le 16 Janvier 1776.

Philippe-François de Wasservas, troiſieme fils de Paul-Jean, & de *Françoiſe-Claire de Béthencourt*, a épouſé, le 1 Septembre 1721, Demoiſelle *Catherine Michel de Linard*, de laquelle il a eu : —— Philippe-François, qui ſuit; —— & Antoine, rapporté après ſon aîné.

Philippe-François, Baron de Wasservas, Capitaine au Régiment de Penthiévre, Infanterie, Major de Bapaume en 1760, Chevalier de Saint-Louis la même année, mort le 15 Février 1771, avoit épouſé, par contrat du 8 Février 1751, Demoiſelle *Anne Meuſniers*, dont il a laiſſé : —— 1. Philippe-François-Roch, qui ſuit; —— 2. François-Marie, appellé *le Chevalier* de Wasservas, né le 16 Septembre 1754, entré au Collége Royal de la Fleche le 11 Octobre 1764, actuellement Officier au Régiment de Piémont; —— 3. & Charles de Wasservas, entré à l'Ecole Royale Militaire en 1774.

Philippe-François-Roch, Baron de Wasservas, né le 17 Avril 1753, entré à l'Ecole Royale Militaire le 11 Octobre 1764, eſt actuellement Lieutenant au Corps Royal de l'Artillerie.

Antoine de Wasservas, Chevalier, fils puîné de Philippe-François, & de *Catherine Michel de Linard*, Capitaine au Régiment de Penthiévre, Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, enſuite Major de la ville de Bapaume en 1774, a épouſé, par contrat du 14 Avril 1770, Demoiſelle *Marie-Eliſabeth d'Obert-de-Grevillé*, dont il n'a pas encore d'enfans.

Les armes : *d'azur, à trois aiguieres d'or, 2 & 1.* Cimier, *un caſque en plein, couronné d'un bourrelet de Baron, d'où ſort un cygne aîlé, colleté d'or.* Couronne de Marquis. Supports, *deux griffons, portant chacun une banniere, où les couleur & piéces de l'écu ſont repétées.*

WAVRIN-VILLERS-AU-TERTRE, en Artois. Maiſon qui ſubſiſte en Cambreſis, à Lille en Flandres & à Arras.

Thierri de Wavrin, Sénéchal de Flandres en 1066, eſt le premier que l'on connoiſſe, & portoit pour armes : *d'azur, à un écu d'argent poſé en abyme.* Cri : Wavrin Wavrin. Deviſe : moins que le pas.

Cette Maiſon a donné un Maréchal de France dans la perſonne de ROBERT DE WAVRIN, Chevalier, Sire de Saint-Venant, qui commença de ſervir en Flandres, ſous le Seigneur *des Noyers*, en 1325, ſuivit le Roi PHILIPPE DE VALOIS, lorſqu'il y retourna en 1328; accompagna JEAN DE FRANCE, Duc de Normandie, en 1345, au voyage qu'il fit en Guienne, pour s'oppoſer au Comte *d'Erby*, Anglois. Ce fut vers ce tems-là qu'il fut honoré de la dignité de Maréchal de France, &, en cette qualité, ſe trouva à Compiegne avec deux Chevaliers & 27 Ecuyers de ſa Compagnie, à la ſemonce que le Roi fit, le 12 Octobre 1346, pour y aſſembler ſon armée, dont il eut le commandement. Il ſervoit encore, au mois de Juillet 1359, en Berri & en Nivernois ſous *Arnault de Cervole*, Lieutenant-Général, & mourut en 1360. Il portoit les mêmes armes que ci-deſſus, *avec un lambel de trois piéces.* Voyez le P. *Anſelme, Tome VI, p. 703 & ſuiv.* pour les différentes branches éteintes de la Maiſon de WAVRIN.

Un *Mémoire*, dreſſé ſur les titres, nous apprend que celle de VILLERS-AU-TERTRE eſt iſſue de cette Maiſon par HELLIN DE WAVRIN, qui de ſa femme *N... de Hainaut*, eut en apanage la Terre & Seigneurie de *Villers-au-Tertre*, & en retint le nom dès le XIIe ſiécle.

I. ALEAUME, Chevalier, Sire DE VILLERS-AU-TERTRE, épouſa, en 1206, *Ide de Doucy*, dont vint :

II. HELLIN, Chevalier, Sire DE VILLERS-AU-TERTRE, marié à *Iſabeau de Bondues*. Ils furent inhumés tous les deux dans l'Egliſe de Saint-Géry à Cambray, en 1257, & eurent pour enfans : — 1. ALEAUME, Marquis DE VILLERS-AU-TERTRE, qui mourut ſans hoirs mâles, & laiſſa la Terre de Villers-au-Tertre à MARIE DE VILLERS-AU-TERTRE, ſa fille, qui porta cette Terre à *Porus d'Occoche*, Sire de Mancicourt; — 2. & HELLIN, qui ſuit.

III. HELLIN DE VILLERS-AU-TERTRE, Chevalier, Sire d'Ouſauchoy, épouſa, en 1287, *Iſabeau de Culſter*, dont :

IV. MATHIEU DE VILLERS-AU-TERTRE, Chevalier, Sire d'Ouſauchoy, qui de ſon mariage avec *Marguerite de Marquette*, eut pour fils :

V. NICOLAS DE VILLERS-AU-TERTRE, Chevalier, Sire d'Ouſauchoy, qui décéda en 1396, & fut inhumé en l'Egliſe Saint-Jacques à Douay, dans la Chapelle Saint-Nicolas, ainſi que *Jeanne d'Auberchicourt*, ſa femme, morte en 1415. On y voit encore leur tombe & mauſolée en relief. Ils eurent de leur mariage :

VI. THOMAS DE VILLERS-AU-TERTRE, Chevalier, Sire d'Ouſauchoy, d'Auberchicourt, Danick & de Peiſſant, qui épouſa, par contrat du 26 Septembre 1423, *Jeanne d'Epinoy-lez-Oiſy*, ſurnommée *le Dent*, dont :

VII. COLLARD DE VILLERS-AU-TERTRE, Chevalier, Sire d'Ouſauchoy, marié, par contrat du 29 Septembre 1459, à *Jeanne de Corbehem*, de laquelle il eut :

VIII. JEHAN DE VILLERS-AU-TERTRE, Chevalier, Sire d'Ouſauchoy, qui teſta le 9 Mai 1526. Il avoit épouſé, par contrat du 16 Octobre 1484, *Hélene le Remi-de-Carlier*, & en eut :

IX. JEHANNET DE VILLERS-AU-TERTRE, Chevalier, marié, par contrat du 11 Septembre 1511, avec *Hiéromette de Hertain*, dont :

X. ADRIEN DE VILLERS-AU-TERTRE, Chevalier, Seigneur du Fagnolet, qui teſta le 3 Septembre 1584. Il avoit épouſé, par contrat du 29 Juillet 1545, *Suſanne de Vandenhoutte*, fille de *Pierre*, Seigneur *de Vandenhoutte*, & de *Louiſe de Saint-Omer*. Leurs enfans furent : — ANTOINE, qui ſuit; — & PONTUS, tige de la branche des Seigneurs de Cambrin, &c. rapportée ci-après.

XI. ANTOINE DE VILLERS-AU-TERTRE, Chevalier, épouſa *Madelene Daneux*, de laquelle vinrent : — 1. JEAN, Chanoine de la Cathédrale de Cambray; — 2. ALPHONSE, qui ſuit; — 3. & MARIE, femme de *Michel d'Aouſt*, Chevalier, Seigneur de Jumelles & de Sin.

XII. ALPHONSE DE VILLERS-AU-TERTRE, Chevalier, mort en 1688, âgé de 91 ans, avoit épouſé *Bonne de Leaucourt*. On voit leur mauſolée en marbre

dans l'Eglise de Sainte-Marie-Madelene à Cambray. Ils laisserent de leur mariage :

XIII. Pierre-François de Villers-au-Tertre, Chevalier, Seigneur de Ligny, la Clyte, Fagnolet & Beaucourt, décédé le 8 Février 1677, & inhumé au tombeau de son pere. De Dame *Catherine-Roberte de Spiringx*, sa femme, il eut : — 1. Robert-Noel-Alphonse, qui suit ; — 2. & Fréderic-Alphonse de Villers-au-Tertre, Chevalier, Seigneur de Lyhove & du Fagnolet, qui, par son mariage avec *Jeanne-Caroline le Sart*, Dame de Serein, forma la branche de Serein existante à Lille en Flandres, & celle de Lyhove actuellement éteinte.

XIV. Robert-Noel-Alphonse de Villers-au-Tertre, Chevalier, Seigneur de Ligny, épousa *Anne-Michelle d'Esclaibes*, sœur des Comtes *de Clermont-d'Esclaibes*, dont deux fils, sçavoir : — Alphonse-Alexandre de Villers-au-Tertre, Chevalier, qui épousa *Marie-Joseph de Reaucourt*, & continua la branche aînée des Seigneurs de Ligny, existante dans le Cambresis ; — & Ferdinand-Théodore-François, qui épousa *Marie-Robertine de Clermont-d'Esclaibes*. Il est tige de la branche des Seigneurs de Manieres, aussi existante en Cambresis.

Branche des Seigneurs de Cambrin, &c.

XI. Pontus de Villers-au-Tertre, Chevalier, fils puîné d'Adrien, Seigneur du Fagnolet, & de *Susanne de Vandenhoutte*, fut Seigneur de Cambrin & d'Helliſſard, par son mariage, contracté le 26 Juillet 1596, avec *Walburge le Martin*, fille de *Jean le Martin*, Chevalier, Seigneur de Mesplan, Cambrin, &c. & de *Catherine de Maubus*. Ledit Pontus testa le 18 Juin 1618, & eut pour fils :

XII. Jean-Batiste de Villers-au-Tertre, Chevalier, Seigneur de Cambrin, d'Helliſſard, &c. fait *Chevalier* par Philippe III, Roi d'Espagne, pour ses bons & grands services, le 26 Mars 1632, ainsi que l'avoient été ses pere & oncle, & créé *Comte du Saint-Empire*, lui & ses descendans, par ce Prince, la même année. Il avoit épousé, par contrat du 24 Janvier 1624, *Marguerite le Martin*, sa cousine, Dame des Prez-le-Comte, fille de *Jacques le Martin*, Seigneur de Wanes, Mesplan, &c. & de *Jacqueline de Peissant*. Leurs enfans furent : — 1. Henri-Ferdinand, qui suit ; — 2. Léonard-François, tige de la branche des Seigneurs d'Helliſſard, rapportée ci-après ; — 3. & Marie-Lucréce de Villers-au-Tertre, laquelle partagea, avec ses freres, les successions de leurs pere & mere, par acte du 31 Mai 1663.

XIII. Henri-Ferdinand de Villers-au-Tertre, Chevalier, Seigneur de Cambrin, avoit épousé *Adrienne-Anne de Barle*, dont il a eu :

XIV. François de Wavrin-Villers-au-Tertre, Chevalier, Seigneur de Cambrin, mort en 17...., qui avoit épousé *Marie-Joseph de Ruyant*, de laquelle il a laissé :

XV. Albert-Antoine-François-Joseph, Chevalier, Marquis de Wavrin-Villers-au-Tertre, né en 1704, Comte du Saint-Empire, Sénéchal héréditaire de Flandres, Baron d'Auchy, Seigneur de Cambrin, Cuinchy, Setubert, Wanes, &c. ci-devant Capitaine au Régiment de la Marine, qui a obtenu l'érection de ses Terres en *Marquisat*, sous la dénomination de *Wavrin-Villers-au-Tertre*, pour lui, ses enfans & descendans mâles. Il a épousé, en 1729, Marie-Madelene-Honorée de Wavrin-Villers-au-Tertre, sa cousine-germaine, fille de Michel-François de Wavrin-Villers-au-Tertre, & de *Marie-Angélique de le Pierre*, Dame de Sonnebois, Bruneau-Bois, des Vaux, la Bouchardiere & Langlet. De ce mariage il a eu : — 1. Albert-François-Fidele, qui suit ; — 2. Henri, né en 1732, mort à l'armée en 1759, étant premier Lieutenant du Régiment de Condé, Infanterie ; — 3. Hubert, Capitaine au Régiment du Roi ; — 4 & 5. Marie & Lucréce.

XVI. Albert-François-Fidele de Wavrin, Comte de Villers-au-Tertre, Baron de Vaulx, né le 4 Octobre 1730, ci-devant Capitaine au Régiment du

Roi, Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, Député général & ordinaire de la Nobleſſe des Etats d'Artois, a épouſé, en 1761, *Marie-Madelene-Pauline-Caſimir de Chorus*. Leurs enfans ſont : — 1. N... DE WAVRIN-VILLERS-AU-TERTRE, né le 3 Août 1763 ; —— 2. LAMBERT, né le 16 Octobre 1766, Chevalier de Malte ; — 3. AUGUSTE, né le 11 Avril 1770 ; —— 4. BERNARDINE, née le 7 Août 1764 ; — 5. & PAULINE, née le 2 Novembre 1768.

Branche des Seigneurs d'HELLISSARD.

XIII. LÉONARD-FRANÇOIS DE VILLERS-AU-TERTRE, Chevalier, ſecond fils de JEAN-BATISTE, & de *Marguerite le Martin*, paſſa, peu après ſon mariage, à la Guadeloupe, revint en France en 1681, mourut à Lille en Flandres la même année, & fut inhumé dans l'Egliſe paroiſſiale de Cambrin, auprès de ſes pere & mere. Il avoit épouſé, par contrat du 11 Février 1667, *Thereſe-Briande de Lépinay*, fille de *Jean de Lépinay*, Chevalier, Colonel d'un Régiment de Cavalerie au ſervice du Roi de la Grande Bretagne, dans ſes troupes auxiliaires des Pays-Bas, & de *Françoiſe-Thereſe de Berghes*, fille du Vicomte d'Arleux. De ſon mariage il eut : — 1 & 2. CHARLES-FRANÇOIS & JEAN-BATISTE, nés à la Guadeloupe, morts ſans hoirs ; — 3. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 4. BÉATRIX DE VILLERS-AU-TERTRE, mariée à *Hugues de Bologne*, Ecuyer, Capitaine de Cavalerie à la Guadeloupe ; — 5. THÉRESE, femme de *Robert Chevalier*, Conſeiller au Conſeil ſouverain de l'Iſle-Guadeloupe ; —— 6. JEANNE-CATHERINE, mariée, par contrat du 19 Avril 1719, paſſé à Cambray, à *Charles-Ferdinand d'Aouſt*, Chevalier, Seigneur de Franciere ; — 7. & ALEXANDRINE, Religieuſe Brigitine à Lille, morte en 1752.

XIV. FRANÇOIS DE WAVRIN-VILLERS-AU-TERTRE, Chevalier, Seigneur d'Helliſſard, repaſſa à la Guadeloupe, où il eſt décédé le 12 Février 1735. Il y avoit épouſé, par contrat du 10 Février 1699, *Suſanne de Fonvieille*, fille de *Guillaume de Fonvieille*, Ecuyer, de la Province d'Albi, & de *Jacobe de Wrilmoult*, dont : —— 1. LÉONARD-FRANÇOIS, né en 1704, mort ſur mer, d'une maladie épidémique en retournant à la Guadeloupe, au mois d'Août 1730 ; — 2. JEAN-BATISTE, qui périt ſur mer, avec ſon oncle le Chevalier *du Freſnoy*, dans la traverſée de l'Iſle Marie-Galande à la Guadeloupe, au mois d'Avril 1727, âgé de 14 ans ; —— 3. PIERRE, qui ſuit ; —— 4. THÉRESE, femme de *Henri Piché*, Ecuyer, Capitaine d'une Compagnie du détachement de la Marine, & Chevalier de Saint-Louis ; —— 5. & SUSANNE DE WAVRIN-VILLERS-AU-TERTRE, mariée, en 1740, à *Jean-Clair Dyel-du-Parquet*, Chevalier, Capitaine-Aide-Major des Troupes de Sa Majeſté en l'Iſle-Guadeloupe, dont la poſtérité y ſubſiſte.

XV. PIERRE DE WAVRIN, Chevalier, Baron de Villers-au-Tertre, né à la Guadeloupe le 7 Novembre 1723, fut élevé en France, entra dans la premiere Compagnie des Mouſquetaires en 1743, & fit les campagnes de 1744 & 1745. Il paſſa, en 1746, avec ſa femme, à la Guadeloupe, d'où ils revinrent. Ayant été obligé de retourner dans cette Colonie en 1754, pour ſuivre ſes affaires, il y mourut en ſon habitation le 18 Avril 1756. Il avoit épouſé, par contrat du 14 Février 1746, *Marie-Jacqueline le Paige*, fille d'*Adrien le Paige*, Ecuyer, & de *Jeanne-Jacqueline Piché*. De ſon mariage il a laiſſé : — CHARLES-LOUIS DE WAVRIN, Baron de Villers-au-Tertre, né à Paris le 15 Mars 1751, actuellement Lieutenant au Régiment Royal, Infanterie ; —— & JEAN-HECTOR DE WAVRIN, appellé *le Chevalier de Villers-au-Tertre*, né le 8 Mai 1752, à préſent Sous-Lieutenant au même Régiment que ſon frere.

Cette branche des Seigneurs d'Helliſſard a toujours porté : *d'azur, à l'écu* DE WAVRIN, *ſemé de neuf billettes d'argent, quatre en chef, deux en flanc & trois en pointe*. Pour cri d'armes, WAVRIN WAVRIN. Deviſe : MOINS QUE LE PAS.

Le Comte DE WAVRIN-VILLERS-AU-TERTRE, de la branche des Seigneurs de Cambrin, a, depuis 10 ans, ſupprimé la *briſure des billettes*, & porte les armes DE WAVRIN *pleines*.

WEISSENFELS : Maiſon, dont le dernier mâle eſt mort en 1746, époque à laquelle le Duché de Weiſſenfels fut réuni à l'Electorat de Saxe.

La Princeſſe *Fréderique de Saxe-Gotha*, veuve de ce dernier Duc DE WEISSENFELS, eſt morte le 11 Mai 1775, âgée de 60 ans, dans la Thuringe, à Langen-Saltza, où elle faiſoit ſa réſidence, & elle a inſtitué ſon légataire univerſel l'Electeur *de Saxe*, qui lui payoit annuellement, pour ſon douaire, 24000 écus. *Gazette de France* 1775, N°. 46, article *Dreſde*.

WEMYS : Maiſon très-ancienne & illuſtre, qui a donné des Pairs d'Ecoſſe, & eſt iſſue des Comtes DE FIFE.

Comme il y a pluſieurs Ouvrages fort amples & bien travaillés par de bons Hiſtoriens ſur cette Maiſon, nous n'en rapporterons ici que briévement les deſcendances tirées des meilleures autorités.

FYFUS DUFFUS ou FYFE-MACDUFF étoit un homme puiſſant, & poſſédoit un bien immenſe ſous le regne du Roi KENNETH, II. du nom, & il donna à ce Prince de grands ſecours dans ſes guerres contre les Pictes vers l'an 834. Après que les Pictes eurent été ſubjugués vers l'an 840, le Roi KENNETH accorda à ce MACDUFF, en récompenſe de ſes grands & éminens ſervices, toutes les Terres appellées alors *Otholinia*, que ce Seigneur avoit conquiſes lui-même ſur les Pictes, ſuivant la deſcription de la Province de Fife par le Chevalier *Jacques Balfour*. Ces Terres s'étendoient de l'orient à l'occident, depuis Fifness juſqu'à Clackmanan, & depuis la riviere de Forth au ſud juſqu'à la riviere de Taye & à celle d'Earn au nord. Il donna ſon nom de FIFE à ce vaſte territoire, ſelon *Boëthius*, *lib. X*, *p. 199*, & étant devenu propriétaire de tout ce pays, il fut fait *Thane* héréditaire de cette Province, qui étoit la plus haute dignité & Juriſdiction connue alors ſous les Rois d'Ecoſſe. Sa poſtérité a poſſédé cette dignité en ligne maſculine directe juſqu'à MACDUFF, qui ſuit.

I. MACDUFF, huitieme *Thane* & premier Comte DE FIFE, fut un des plus grands & des plus puiſſans Seigneurs du Royaume. Ses qualités le rendirent redoutable à l'uſurpateur *Macbeath*, qu'il tua de ſa propre main ; & il eut grande part au rétabliſſement du Roi MALCOLM CANMORE ſur le Trône. Ce Prince, reconnoiſſant de ce ſervice, le confirma en la poſſeſſion de la Province de Fife, & à la premiere aſſemblée des Grands du Royaume, tenue à Forfar l'an 1057, ou ſelon d'autres 1061, il le créa *Comte* de cette Province, & lui accorda en même-tems, pour lui & ſa poſtérité, pluſieurs grands & nobles priviléges, ſçavoir, 1°. l'honneur de placer les Rois d'Ecoſſe ſur le Trône à leur couronnement ; 2°. que lui & ſes deſcendans commanderoient l'avant-garde de l'Armée Royale les jours de bataille ; & 3°. que quiconque de ſes deſcendans juſqu'au IXe. degré de parenté, auroit commis un meurtre il en ſeroit quitte en ſe rendant *à la Croix Macduff* (endroit ſacré), en payant pour la mort d'un Gentilhomme 24 marcs d'argent, & 12 pour la mort d'un Roturier, &c. Ce dernier privilége a été ſouvent réclamé & obtenu ſpécialement par *Hugues Abernethy*, Chevalier, par *Alexandre Murray-d'Abercairny*, Chevalier, par *Spens de Wormiſton*. MACDUFF eut pour fils & ſucceſſeur

II. DUFFAGAN, ſecond Comte DE FIFE, qui fut témoin dans pluſieurs Chartes du Roi ALEXANDRE I, & qui donna ſon conſentement dans une autre Charte d'amortiſſement à l'Egliſe de la Trinité de Scoon, datée de l'an 1115. Il eut pour fils

III. CONSTANTIN, troiſieme Comte DE FIFE, qui fut témoin à une Charte d'*Edelrad*, de l'an 1120, & auſſi dans une Charte d'amortiſſement au Monaſtere de Dunfermline. Il mourut en 1127, & fut pere de

IV. GILLE-MICHEL, quatrieme Comte DE FIFE, qui fut témoin à une Charte de la fondation de l'Abbaye d'Holyroodhouſé l'an 1128, & auſſi à pluſieurs autres Chartes du Roi DAVID I. Il mourut en 1139, & laiſſa : — DUNCAN, qui

ſuit ; — & Hugues, auteur de la branche des Seigneurs de Wemys, rapportée ci-après.

V. Duncan, I. du nom, cinquieme Comte de Fife, fit de grands biens à l'Egliſe, & fut témoin dans pluſieurs Chartes du Roi David I. Il mourut en 1154, & eut pour fils Duncan, qui ſuit. On lui en donne encore pluſieurs autres, dont deſcendent les Wemys, les Mac-Intoshs, les Duffes, les Fises, mais nous n'avons aucuns documens pour ces faits.

VI. Duncan, II. du nom, ſixieme Comte de Fife, Grand-Juſticier du Royaume d'Ecoſſe ſous le regne du Roi Guillaume, dit *le Lion*, fonda le Monaſtere des Religieuſes de Nort-Berwic; fit pluſieurs donations à l'Egliſe; aſſiſta, comme un des Nobles d'Ecoſſe, à l'Aſſemblée tenue en 1174, où le Roi d'Angleterre rendit la liberté au Roi Guillaume; & mourut en 1203. Ses enfans furent : — 1. Malcolm, qui ſuit; — 2. Duncan, III. du nom, qui eut un fils appellé Malcolm, lequel ſuccéda à ſon oncle Malcolm, & devint huitieme Comte de Fife, comme on le verra ci-après; —— 3. & David, appellé dans pluſieurs documens authentiques *filius Duncani, Comitis* de Fife. Il eut un fils, nommé Jean, qui devint Comte d'Athole.

VII. Malcolm, ſeptieme Comte de Fife, fonda l'Abbaye de Culross dans la Province de Perth en 1217, à laquelle il donna de grands biens, & fit une donation à l'Egliſe de Moray, à laquelle furent témoins ſes freres Duncan & David. Il mourut ſans hoirs mâles en 1230, & eut pour ſucceſſeur ſon neveu Malcolm, qui ſuit.

VIII. Malcolm, II. du nom, huitieme Comte de Fife, fils de Duncan, III. du nom, ſecond fils du ſixieme Comte de Fife, eut ce Comté après la mort de ſon oncle; fut un des garants au traité de paix ſigné avec les Anglois en 1237, & à un autre en 1244; nommé un des Conſeillers privés du Roi Alexandre III, en 1255; & mourut en 1266. Il avoit épouſé une fille de Lewelin, Roi du pays de Galles, & en eut : — Colban, qui ſuit; — & une fille, mariée à *Gautier de Murray-de-Bothwel*, Chevalier.

IX. Colban, neuvieme Comte de Fife, ne ſurvécut que 4 ans à ſon pere, & mourut en 1270, laiſſant pour fils

X. Duncan, IV. du nom, dixieme Comte de Fife, qui n'étoit âgé que de 8 ans quand ſon pere mourut. Le Roi prit ſoin de ſon éducation juſqu'à ſa majorité. Il fut, en 1284, un des Nobles d'Ecoſſe qui prêterent ſerment d'aider & de maintenir la petite-fille du Roi Alexandre III dans tous les titres & droits à la Couronne, au cas que ce Prince décédât ſans enfans mâles. Après la mort d'Alexandre, le Comte de Fife fut choiſi pour un des ſix Gardiens du Royaume, & fut aſſaſſiné, en 1288, par *Patrice Abernethy*, Chevalier, & *Gautier de Percy*, Chevalier. Il eut pour fils

XI. Duncan, V. du nom, onzieme Comte de Fife, tué au ſervice de la patrie, à l'âge de 20 ans, à la bataille de Falkirk donnée en 1298. Il fut pere de Duncan, qui ſuit.

XII. Duncan, VI. du nom, douzieme Comte de Fife, fut un des Nobles d'Ecoſſe qui ſignerent, en 1320, une Lettre au Pape, où ils affirment l'indépendance du Royaume d'Ecoſſe. Il fut fait priſonnier à la malheureuſe bataille de Duplin en 1232, & forcé, la même année, par le vainqueur, de mettre la Couronne ſur la tête d'Edouard Baliol à Scoon. Il mourut bientôt après, & avoit épouſé *Marie de Monthermer*, niéce du Roi d'Angleterre, Edouard I, dont vint

XIII. Duncan, VII. du nom, treizieme Comte de Fife, qui accompagna le Roi David Bruce dans ſa funeſte expédition en Angleterre, & y fut fait priſonnier avec ce Prince à la bataille de Durham en 1346. Il obtint la liberté de retourner en Ecoſſe en 1350, ou pour procurer des ôtages ſuffiſans, ou pour lever de l'argent pour ſa rançon. On dit qu'il mourut vers 1353. Il ne laiſſa de ſa femme, nommée *Marie*, qu'une fille unique, ſçavoir :

XIV. Isabelle, mariée, 1°. à *Guillaume de Ramſay*, Chevalier, qu'on dit être devenu du chef de ſa femme, Comte de Fife; 2°. à Gautier Stuart,

ſecond fils du premier lit du Roi ROBERT II : il mourut en 1360 ; & 3°. à *Thomas Byſſet-de-Upſet-Lington*, Chevalier. Elle n'eut point d'enfans de ces trois maris, & réſigna tout le Comté de Fife à *Robert*, Duc *d'Albanie*, qu'elle fit ſon héritier légitime, & dont il fut mis en poſſeſſion en vertu d'un acte de l'avant dernier jour de Mars 1371. Il a enſuite été annexé à la Couronne, par la proſcription de ſon fils le Duc *Murdoch* l'an 1425.

Robert Sibbald, Chevalier, dit qu'il y avoit pluſieurs Cadets de la Maiſon des MACDUFF, Comtes DE FIFE, c'eſt-à-dire le prédéceſſeur des Comtes DE WEMYS, des *Mac-Intoſhs* ou *Clanchatton-de-Toshach*, de *Mony-Vaird*, des Barons de *Finday*, de *Craigton* & autres du nom de *Duff*, &c. &c.

Les armes des Comtes DE FIFE étoient : *d'or, à un lion rampant de gueules.*

Branche des Seigneurs de WEMYS.

Comme la filiation de la Maiſon de WEMYS, deſcendue des anciens Comtes DE FIFE, trouve ſes preuves dans les anciennes Chartes conſervées aux Archives publiques du Royaume d'Ecoſſe, & dans d'autres documens authentiques que cette Maiſon même conſerve, & cités par pluſieurs Hiſtoriens comme *Sibbald* & les autres, nous y renvoyons. Voici d'abord l'Hiſtoire de l'origine du nom de WEMYS.

Ce nom, comme beaucoup d'autres en Ecoſſe, eſt certainement local & a été premierement pris par les anciens propriétaires de la Terre de Wemys, qui contenoit tout le territoire ſitué entre la partie baſſe de la riviere d'Ore & la mer. Ces Terres reçurent leur nom du grand nombre de cavernes qui ſe trouvent tout le long de la côte de la mer. Dans l'ancien langage du pays, une caverne s'appelloit *Wumhs*. De ce mot, cette Terre retint le nom de *Pays de Vams*, qui, dans la ſuite des tems, fut, par corruption changé en *Pays de Wemys* (en Anglois *Vamshire*), nom qu'elle conſerve aujourd'hui. Ceci eſt prouvé par pluſieurs Chartres munies du grand ſceau, & c'eſt de cette Terre que vient le nom de la Maiſon.

La Terre de WEMYS, les Paroiſſes de *Kennoway*, de *Markinch*, de *Lochoreshire*, contiguës l'une à l'autre, furent indubitablement l'ancien patrimoine des Comtes DE FIFE. Une grande partie de ces Terres fut donnée par GILLE-MICHEL, quatrieme Comte DE FIFE, & par DUNCAN, ſon fils aîné, à HUGUES, ſon ſecond fils, qui ſuit, chef de la Maiſon de Wemys.

V. HUGUES, ſecond fils dudit GILLE-MICHEL, eut de ſon pere la Terre DE WEMYS & pluſieurs autres dans le Lochoreshire & dans la Paroiſſe de Kennoway, Terres qu'il devoit tenir de lui & de ſa poſtérité. Il obtint auſſi de DUNCAN, I. du nom, ſon frere aîné, quelques Terres dans la Paroiſſe de Markinch, avec le patronage de l'Egliſe dudit lieu. HUGUES mourut en 1167 ou 1168, & eut pour fils & ſucceſſeur

VI. HUGUES (*Hugo* ou *Ego*) qui, comme Seigneur & poſſeſſeur de la Terre de Markinch, confirma la donation de ſon oncle, à laquelle furent témoins *Nicolas le Chancelier*, mort en 1171, & *Richard*, Evêque de Saint-André, mort en 1173. Ledit HUGUES vivoit encore en 1200, & eut pour fils

VII. JEAN DE WEMYS, Chevalier, héritier des biens de ſon pere. Il paroît avoir été un homme d'une grande diſtinction dans ſon pays, & porta dans ſa jeuneſſe le nom de JEAN DE METHKIL, qui eſt celui d'un port de mer ſitué dans la partie orientale de la Terre de WEMYS. C'eſt ce qui eſt prouvé par une convention faite entre le Prieur, le Couvent & l'Archi-Doyen de Saint-André, l'an 1212, à laquelle il fut témoin avec trois autres Seigneurs. Il fit donation du patronage de l'Egliſe de Wemys au Monaſtere de Soltray. Cette donation n'a pas de date, mais il paroît qu'elle fut faite vers la fin du regne du Roi GUILLAUME, mort en 1214 ; & c'eſt au commencement de celui du Roi ALEXANDRE II, que JEAN prit le nom de ſa Terre DE WEMYS, que ſa poſtérité a toujours conſervé depuis. Il mourut entre les années 1232 ou 1236, & eut pour enfans : — 1. MICHEL, qui ſuit ; — 2. HUGO ou HUGUES,

cité dans le Cartulaire d'Arbroath de l'an 1242; —— 3. & DAVID, à qui ſon pere donna la Terre de Cambrun dans la Paroiſſe de Kennoway. Il en eſt fait mention dans une Charte de *Whit*, Prieur de Saint-André, mort en 1258, ſous le nom de DAVID DE WEMYS, *Dominus* DE CAMBRUN. Il ſe remaria & eut des enfans.

VIII. MICHEL DE WEMYS, Chevalier, confirma la donation faite par ſon pere, du patronage de l'Egliſe de Wemys au Monaſtere de Soltray, & mourut avant l'an 1260. Il eut pour fils :

IX. JEAN DE WEMYS, Chevalier, le premier que l'on trouve qualifié Seigneur de Wemys, qui confirma la donation faite par ſes prédéceſſeurs au Monaſtere de Soltray, laquelle fut auſſi confirmée par *Gameline*, Evêque de Saint André, le Lundi avant la Fête de l'Epiphanie 1261. Il fut en grande faveur auprès du Roi ALEXANDRE III, Prince qui remporta une victoire complette à la bataille de Largis, dans la Province de Cuningham, contre HACO, Roi de Norwege, qui avoit fait une invaſion en Ecoſſe, avec une puiſſante flotte & une nombreuſe armée en 1263. Il mourut vers 1286, avec la réputation d'un brave militaire, *Miles ſtrenuus*, & laiſſa pour enfans : —— MICHEL, qui ſuit ; — & DAVID, lequel, avec beaucoup d'autres de ſes compatriotes, fut forcé de prêter ſerment, en 1296, à EDOUARD I, Roi d'Angleterre.

X. MICHEL, II. du nom, Chevalier, Seigneur DE WEMYS, homme d'un mérite ſingulier, de beaucoup d'eſprit & de valeur, accompagnée de prudence & de conduite, fut, après la mort d'ALEXANDRE III, Roi d'Ecoſſe, envoyé par les Etats du Royaume en Ambaſſade à Norwege avec *Michel de Scot*, Chevalier, pour amener en Ecoſſe la Princeſſe MARGUERITE, deſtinée pour épouſe du Prince EDOUARD, fils aîné du Roi d'Angleterre ; mais malheureuſement cette Princeſſe mourut aux iſles d'Orcades dans ſon voyage pour l'Ecoſſe, en 1290, ou, ſelon *Fordun*, en 1291. On conſerve dans la Maiſon de WEMYS un baſſin maſſif d'argent, d'une antique conſtruction, que le Roi de Norwege donna en préſent à MICHEL DE WEMYS, Chevalier. Il fut un des Commiſſaires choiſis de la part de JEAN DE BALIOL, quand il fut queſtion de la Couronne diſputée entre lui & ROBERT DE BRUCE en 1292. EDOUARD, Roi d'Angleterre, fut arbitre de ce différend. Il rendit foi & hommage au Roi d'Angleterre en 1296, fut un des Grands (*Magnates*) d'Ecoſſe qui ſiégea au Parlement d'Air en 1315, quand le Roi ROBERT DE BRUCE régla la ſucceſſion à la Couronne; & mourut en 1319, dans un âge avancé, laiſſant pour fils & ſucceſſeur :

XI. DAVID DE WEMYS, Chevalier, Seigneur de Wemys, lequel fut un des grands Barons qui ſignerent la fameuſe Lettre écrite au Pape l'an 1320, où les Seigneurs & Barons Ecoſſois ſoutinrent l'indépendance de l'Ecoſſe. Il confirma toutes les donations faites par ſes prédéceſſeurs au Monaſtere de Soltray, & ajouta même pluſieurs Terres citées & bornées dans la Charte de donation; & mourut vers la fin du regne du Roi ROBERT DE BRUCE. Il avoit épouſé, 1°. *Anabella*, fille de *Guillaume de Saint-Clair*, Chevalier; & 2°. *Marjori*, fille de *Gautier de Ramſay*, ce qui eſt prouvé par une Charte de l'an 1329, du Roi ROBERT DE BRUCE, qui le confirma en la poſſeſſion de la Terre de Glaſſmont, &c. Il laiſſa pour fils & héritier :

XII. MICHEL DE WEMYS, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Wemys, qui, pendant la vie de ſon grand-pere, vers l'an 1316, s'appelloit *Dominus Michael* DE WEMYS, *Junior*. Il confirma toutes les donations faites par ſon pere & ſes prédéceſſeurs aux Religieux de Saint-André & de Soltray, pour le ſalut de ſon ame, *pro ſalute animæ ſuæ*, &c. fut du nombre des trois Chevaliers Ecoſſois, envoyés, en 1336, au Parlement d'Angleterre ; eut, pour le défrayer de ſon voyage 40 livres ſterling; *Guillaume de Matulant*, le ſecond, eut 20 livres, & *Henri de Ramſay* 10 livres ſterling. Il mourut en 1342, & laiſſa : —— 1. DAVID, qui ſuit ; — 2. JEAN DE WEMYS, Seigneur de Rires & de Kincaldrum, auteur de la branche des Barons de Wemys, rapportée ci-après; — 3. & MICHEL.

XIII.

XIII. David de Wemys, Chevalier, Seigneur de Wemys, homme de beaucoup d'esprit & d'un grand crédit à la Cour du Roi David II, qui le nomma *Vicomte* de la Province de Fife, fut présent à une donation faite au Monastere d'Inchcolm, confirmée par *Duncan*, Evêque de Dunkeld en 1351, & à deux autres Chartes du regne du même Prince en 1358; & mourut quelque tems après, laissant pour fils & héritier :

XIV. David de Wemys, Chevalier, Seigneur de Wemys, qui fut nommé, en 1334, l'un des ôtages choisis pour la rançon du Roi David, que les Ecossois envoyerent en Angleterre en 1357. Ce Chevalier, n'ayant point eu d'enfans mâles, résigna, en 1373, toutes ses Terres en faveur de Jean de Wemys-de-Rires & de Kincaldrum, son héritier mâle, incontestable, comme on le verra ci-après; & mourut, en 1375, ne laissant qu'une fille unique, nommée :

XV. Marguerite de Wemys, femme de *Patrice de Inchmartine*, Chevalier, dont : — *Isabelle de Inchmartine*, mariée à *Alan Erskine*, Chevalier, lequel, en vertu des droits de sa femme, posséda la Baronnie d'Inchmartine. Il en eut deux filles, sçavoir : — *Isabelle* & *Marguerite Erskine*; celle-ci mariée à *Jean Glen*, & morte sans enfans. *Isabelle*, sa sœur aînée, arriere-petite-fille & héritiere en ligne directe du feu Chevalier David de Wemys, fut mariée à son cousin Jean de Wemys-de-Rires & de Kincaldrum, II. du nom, dont nous parlerons ci-après.

Branche des Barons de Wemys.

XIII. Jean de Wemys, Seigneur de Rires, Chevalier, second fils de Michel, III. du nom, (& frere cadet de David de Wemys, qui étoit Vicomte de Fife sous le Roi David II) eut de son pere la Terre & Baronnie de Rires & quelques Terres de Lochoreshire; obtint d'*Alexandre d'Abernethy*, Chevalier, la Terre & Baronnie de Kincaldrum, dont il prit le nom, & mourut vers la fin de 1357, ou au commencement de l'année 1358, laissant

XIV. David de Wemys, Chevalier, Seigneur de Rires & de Kincaldrum, qui succéda à son pere, fut un des ôtages envoyés en Angleterre pour la rançon du Roi David en 1358; & mourut avant 1373. Il fut pere de

XV. Jean de Wemys, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Rires & de Kincaldrum, qui, étant encore jeune, épousa *Isabelle Erskine*, fille & co-héritiere d'*Alan Erskine*, Chevalier, & d'*Isabelle de Inchmartine*, mentionnés ci dessus, degré XV, par lequel mariage les héritiers mâles & femelles de l'ancienne Maison de Wemys se trouvent réunis. Il devint en conséquence possesseur de presque toutes les Terres de cette Maison qui lui furent confirmées par une Charte du Roi Robert III, munie du grand sceau, datée de Dunfermline, le 16 Octobre 1393. Il obtint, le même jour, une autre Charte munie du grand sceau, qui lui donna permission de bâtir un Château avec Tours, &c. sur la Terre de Rires; fit ensuite construire, en 1404, la Chapelle de Sainte-Marie de Rires, à laquelle il accorda assez de Terres pour l'entretien d'un Chapelain; fut, en 1413, nommé un des Ambassadeurs extraordinaires pour traiter avec les Anglois afin d'obtenir la liberté du Roi Jacques I, détenu prisonnier; & en 1423, un des ôtages pour sa rançon. Il mourut dans un âge avancé, en 1428, laissant d'*Isabelle*, sa femme : — 1. David, qui suit; — 2. Duncan, auquel son pere donna la Baronnie de Rires, &c. Il fut envoyé, en 1432, en Angleterre pour la rançon du Roi Jacques I, à la place d'*Alexandre d'Ogilvy*, & y fut souvent employé en des négociations. Il se maria & eut un fils nommé Michel de Rires; mais il y a long-tems que sa ligne masculine est éteinte; — 3. Alexandre de Wemys, qui fut pere de Jean de Wemys-de-Kilmanie, lequel eut une Charte munie du grand sceau, du 12 Août 1440, où *Jeannette de Wardlaw*, sa femme, est mentionnée. Gautier de Wemys-de-Lathocker, Ecuyer, est le représentent mâle en ligne directe de cette branche; — 4. Elisabeth, mariée à *André de Gray*, Chevalier, Seigneur de Foulis, ancêtre du Baron *de Gray*, Pair d'Ecosse; — 5. & Euphémie, femme de *Guillaume de Livingston-de-Drumray*, Chevalier.

XVI. David de Wemys, Chevalier, Seigneur de Wemys, paſſa un acte le 24 Août 1418, par lequel il s'obligea de réſigner, pour lui & ſes héritiers, après le décès du Chevalier Jean de Wemys, ſon pere, la terre de Strathardel dans la Province de Perth, au noble Seigneur *André de Gray*, Seigneur de Foulis, laquelle Terre il déclare tenir de ſes ancêtres, les Seigneurs d'*Inchmartine*, qui ſont repréſentés par Dame *Iſabelle*, ſa mere; & qu'elle doit aller aux héritiers dudit *André de Gray* qui viendront de ſon mariage avec ſa ſœur Dame Elisabeth. Il mourut en 1461, & avoit épouſé *Chriſtine*, fille de *Guillaume de Douglas*, Chevalier, Seigneur de Lochleven, & d'*Eliſabeth de Lindſay*; celle-ci fille de *David*, Comte de Crawfurd, & de Dame Catherine Stuart, fille du Roi Robert II. De ſon mariage vinrent : — 1. Jean, qui ſuit; — 2. David; — 3. & Euphémie, qui fut mariée.

XVII. Jean de Wemys, Chevalier, Seigneur de Wemys, obtint une Charte munie du grand Sceau, datée du 25 Juillet 1468, pour les Terres de Wardropſtoun, de Balhavel, de Strathardel, d'Inchmartine, de Pittmiddle, de Kinnaird, d'Elioch, &c. & fut nommé, au mois d'Août 1484, un des Commiſſaires pour traiter de la paix avec les Anglois. Ils conclurent à cet effet un traité, & ledit Jean de Wemys fut un des ôtages, de la part du Roi Jacques III, au mois de Septembre ſuivant. Il mourut, en 1502, âgé de 86 ans, & avoit épouſé *Marguerite*, fille de *Robert de Livingſton*, Chevalier, Seigneur de Drumray, laquelle lui apporta la Terre d'Eaſter-Wemys & celle de Lochore, ou, ſelon l'Anglois, quelques Terres dans le Lochoreshire. Leurs enfans furent : — Jean, qui ſuit; — & Griselle, mariée à *David de Boſwel*, Seigneur de Balmuto.

XVIII. Jean de Wemys, Chevalier, Seigneur de Wemys, porta le nom de Jean de Wemys-de-Strathardel, pendant la vie de ſon pere; ce qui paroît par une Charte munie du grand Sceau, datée du 25 Juillet 1468; & mourut en 1506. Il avoit épouſé 1°. *Chriſtine d'Abernethy*, fille de *Laurent*, premier Baron d'Abernethy, de Rothemay & de Salton, Pair d'Ecoſſe; & 2°. *Hélene Dunbar*, de laquelle il n'eut point d'enfans. Ceux du premier lit furent : — 1. David, qui ſuit; — 2 & 3. Gavin & Charles; — 4. Thomas, qui a formé la branche des Wemys-de-Vinthank; — 5. Jean, marié à une fille de *Jean d'Arnot*, Chevalier, Seigneur d'Arnot, qui fut pere d'Henri de Wemys, Evêque de Galloway; — 6. & Agnès, femme de *Patrice de Kinnynmonth*, Seigneur dudit lieu.

XIX. David de Wemys, Chevalier, Baron de Wemys, dont il prit poſſeſſion en 1508, fut un homme d'une grande valeur, de beaucoup d'eſprit & de mérite, & fort eſtimé de Sa Majeſté le Roi Jacques IV, qui, par une Charte munie du grand Sceau le 28 Août 1511, érigea en *Baronnie* toutes ſes Terres, ſçavoir, celles de Wemys, de Litte-Lun, de Tulliebrech, de Cameron-Mill, de Demipace, de Pitconochie, de Weſtarvet, &c. en la Province de Fife; de Welſtdron, d'Elcho, de Balhabron, de Strathardel, d'Ardargie, de Kinnaird dans la Province de Perth; & de Balhavel en la Province d'Angus, ou, ſelon l'Anglois, dans le pays de Forfar, *in Forfarshire*. Ayant accompagné ce Prince dans ſes guerres d'Angleterre en 1513, il y fut tué avec le Roi, ſon Maître, à la bataille de Flowdon, le 9 Septembre de cette année. Il avoit épouſé 1°. *Eliſabeth*, fille de *Lundin*, Seigneur de Lundin; & 2°. *Jeannette*, fille d'*André*, troiſieme Baron *de Gray*, Pair d'Ecoſſe. Du premier lit il eut : — 1. David, qui ſuit; — 2. Jacques; — 3. Robert de Wemys, pere de David, lequel, par une Charte munie du grand Sceau, en date du 24 Octobre 1542, eut les Terres de Lathrisk & de Montorpie; — 4. Elisabeth, morte ſans avoir été mariée; & du ſecond lit : — 5. Jean de Wemys, auquel ſon pere donna la Terre de Balhavel dans la Province d'Angus, & celle de Kinnaird dans la Province de Perth.

XX. David de Wemys, Chevalier, vingtieme Seigneur & Baron de Wemys, prit poſſeſſion de ſa Terre en 1514. Du vivant de ſon pere il obtint une Charte munie du grand Sceau, datée du 28 Août 1513, pour tenir & poſſéder la Terre de Dron dans le Comté de Perth; obtint encore quatre autres Chartes des années 1530, 37, 40 & 1541 du Roi Jacques V, pour la Seigneurie de We-

mys & plusieurs autres Terres & Baronnies ; & mourut en 1544. Il avoit épousé 1°. *Catherine de Saint-Clair*, nommée dans la Charte de 1513, fille d'*Henri*, Baron *de Saint-Clair*, Pair d'Ecosse ; & 2°. *Mariotta*, fille de *Jean de Towers*, Chevalier, Seigneur d'Innerleith. De sa premiere femme naquirent : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. JACQUES DE WEMYS, Chevalier, marié à *Jeannette de Wardlaw*, de l'ancienne Maison de Tory, héritiere de la Terre de Caskieberry. Il est auteur de la branche des Barons de Bruntisland, mentionnés en leur rang, & de lui descendoit en ligne directe au IVe. degré JACQUES, qui a continué cette Branche, comme on le verra ci-après ; — 3. MARGUERITE, mariée à JACQUES DE WEMYS, frere du Seigneur de Pittenkrief ; & de la seconde femme vinrent : — 4. DAVID DE WEMYS, Capitaine, à qui son pere donna la Terre de Strathardel dans la Province de Perth, pour laquelle il obtint une Charte munie du grand Sceau, datée du 18 Juin 1553. Les WEMYS-DE-PITTKENIE descendent de ces Seigneurs ; — 5. & GRISELLE, mariée 1°. à *Patrice de Kinnynmonth*, Seigneur de Kinnynmonth ; & 2°. à *David de Ramsay*, Seigneur de Brackmont.

XXI. JEAN DE WEMYS, Chevalier, Baron de Wemys, obtint, de la Reine MARIE, quatre Chartes munies du grand Sceau, des années 1548, 52, 60 & 1564, pour ses Terres de Cameron, d'Easter-Wemys, d'Elcho & plusieurs autres. Plein de grands sentimens d'honneur, de probité & de magnanimité, il fut zélé & fidele ami de la Reine MARIE. Les Anglois ayant débarqué du monde dans la Province de Fife l'an 1547, ce Baron se mit à la tête de la Noblesse de cette Province, battit les Anglois, les chassa, & en tua 700. Voyez l'Histoire par l'Evêque de Lesly. L'an 1556, cette Reine ayant proposé de mettre des impôts pour lever des troupes en cas de guerre, 300 Gentilshommes s'assemblerent à Edimbourg, & députerent le Baron DE WEMYS & le Seigneur *de Calder* vers Sa Majesté, pour la dissuader de faire une chose si désagréable à la Nation, & la Reine acquiesça à leur remontrance. FRANÇOIS II, Roi de France, & la Reine MARIE nommerent, en 1559, ce Baron Commandant des Provinces de Fife, de Kinross & de Clackmanan, avec ordre de réprimer leurs sujets rebelles, de laquelle commission il s'acquitta avec beaucoup de fidélité & d'honneur. Il étoit un des Seigneurs Ecossois qui signerent un acte d'association d'aider & de défendre cette Princesse contre tous ses ennemis, au péril de leurs vies & de leurs biens ; & fut un grand protecteur & bienfaiteur de l'Eglise, particulierement envers les Religieux d'Elcho, qui le nommerent leur Bailli héréditaire. L'Archevêque *d'Hamilton* lui donna le Patronage de l'Eglise de Methil, & le nomma Bailli de la Riviere de Leven : il mourut en 1571. Il avoit épousé 1°. *Marguerite*, fille d'*Adam Otterburn*, Chevalier, Seigneur de Redhall, Avocat du Roi sous le regne de JACQUES V ; & 2°. *Jeannette*, fille d'*Alexandre de Traill*, Seigneur de Blebo. Du premier lit vinrent : — 1. DAVID, qui suit ; — 2. JEAN DE WEMYS, qui se signala dans les guerres étrangeres, & épousa une Dame de qualité de la ville de Brescia en Italie, où il se fixa. De lui descendent les Comtes DE WEMYS dans l'Etat Vénitien, & plusieurs autres du nom DE WEMYS, dont il y a eu divers Officiers généraux au service de la République de Venise ; — 3. N... DE WEMYS, mariée à *David de Barclay*, Chevalier, Seigneur de Cullairny ; — 4. ELISABETH, femme de *David de Balfour*, Seigneur de Montquhany ; — 5. AGNÈS, mariée à *Jean d'Ayton*, Chevalier, Seigneur de Dunmore ; — 6. EUPHÉMIE, femme de *David de Carnegy*, Chevalier, Seigneur de Coluthie, ancêtre du Comte *de Southesk*, Pair d'Ecosse. Ces quatre filles ont toutes eu postérité ; & du second lit : — 7. GAVIN DE WEMYS, Seigneur de Powgueild, marié à CATHERINE DE WEMYS, héritiere de Winthank, de qui JACQUES DE WEMYS-DE-WINTHANK, Ecuyer, & JEAN DE WEMYS, Capitaine & Lieutenant de Roi du Château d'Edimbourg, sont descendus ; — 8. & ISABELLE, mariée à *André de Fernie*, Seigneur dudit lieu.

XXII. DAVID DE WEMYS, Chevalier, Baron de Wemys, obtint une Charte munie du grand Sceau, pour les Terres de Newton, de Markinch & autres,

datée du 28 Janvier 1574, & mourut en 1591. De ſon mariage avec *Cécile*, fille de *Guillaume*, ſecond Baron *de Ruthven*, ancêtre des Comtes de Gowrie, Pair d'Ecoſſe, il eut : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. JACQUES DE WEMYS-DE-BOGIE, duquel JACQUES DE WEMYS-DE-BOGIE, Chevalier-Baronnet, deſcend en ligne directe, & pluſieurs autres Familles du nom de Wemys, établies en Irlande; — 3. DAVID, dont les WEMYS-DE-FINGASK deſcendent; — 4. HENRI, duquel deſcendent les WEMYS-FOODIE; — 5. PATRICE, de qui viennent les WEMYS-DE-RUMGAY & de CRAIGHALL; — 6. MARGUERITE, épouſe de *Jacques de Bethune*, Seigneur de Kreich; — 7. CÉCILE, mariée, en 1585, à *Kinnynmonth*, Seigneur dudit lieu; — 8. JEANNE, mariée, en 1578, à *Jacques de Macgill*, Seigneur de Rankeillor; — 9. ELISABETH, mariée, en 1597, à *Alexandre de Wood*, Seigneur de Lamyletham; — 10. & ISABELLE, femme de *Jean d'Auchmouthie*, Seigneur dudit lieu.

XXIII. JEAN DE WEMYS, Chevalier, Baron de Wemys, obtint, du vivant de ſon pere, une Charte datée du 10 Mai 1589, munie du grand Sceau, à l'effet de poſſéder la Terre & le Château de Wemys & de Cameron-Mill. Le Duc *de Lenox* lui accorda, en 1610, le droit d'Amirauté ſur ſa Terre depuis la ville de Dyſart juſqu'à la riviere de Leven. Ce Baron mourut, en 1616, dans la 85e année de ſon âge. Il avoit épouſé 1°. *Marguerite de Douglas*, fille de *Guillaume*, premier Comte de Morton, de la Maiſon de Lochleven, Pair d'Ecoſſe, morte ſans enfans; & 2°. *Anne Stuart*, fille de *Jacques Stuart*, Baron de Down, Pair d'Ecoſſe, & de *Marguerite de Campbell*, celle-ci fille d'*Archambaud*, quatrieme Comte d'Argyle, Pair d'Ecoſſe. Les enfans de ce ſecond lit furent : — 1. DAVID, qui ſuit; — 2. JEAN, tige des Comtes de Wemys, rapportés ci-après; — 3. CÉCILE, femme de *Guillaume*, ſecond Comte *de Tullibardin*, Pair d'Ecoſſe, morte ſans enfans; — 4. JEANNE, mariée à *Robert*, Baron *de Colvil-de-Cliesh*, Pair d'Ecoſſe; — 5. ISABELLE, mariée à *Hugues*, huitieme Baron *de Lovat*, Pair d'Ecoſſe, dont poſtérité; — 6. & CATHERINE, mariée à *Jean d'Haldane*, Seigneur de Gleneagles.

XXIV. DAVID DE WEMYS, Chevalier, Baron de Wemys, obtint auſſi, du vivant de ſon pere, une Charte munie du grand Sceau pour la Baronnie de Wemys & pluſieurs autres Terres y réunies, le 27 Juin 1605, & mourut ſans poſtérité de ſon mariage avec *Eliſabeth de Leſly*, fille d'*André*, Comte de Rothès, Pair d'Ecoſſe.

Branche des Comtes de WEMYS, *Pairs d'Ecoſſe.*

XXIV. JEAN DE WEMYS, Chevalier, ſecond fils de JEAN, Baron de Wemys, & d'*Anne Stuart*, ſa ſeconde femme, Comte de Wemys, Vicomte d'Elcho, Baron de Methill, Chevalier-Baronnet & Pair d'Ecoſſe, fut très-eſtimé du Roi CHARLES I, qui lui donna, le 25 Mai 1625, le titre de Chevalier-Baronnet (titre héréditaire), & une Baronnie avec de hautes Juriſdictions dans la nouvelle Ecoſſe en Amérique, laquelle Baronnie porta le nom de *nouvelle Wemys*. Il fut encore créé, le 1 Avril 1628, Baron d'Elcho & Pair d'Ecoſſe. Le 9 Août 1630, il obtint une Charte munie du grand Sceau pour ſa Baronnie de Wemys. Le 25 Juin 1633 il fut créé *Comte* de Wemys, Vicomte d'Elcho, Baron de Methill & Pair d'Ecoſſe. C'étoit un homme doux & modéré : il paroît avoir été du parti du Parlement ſous le regne de ce Prince, fut Conſeiller privé toute ſa vie, & un des Commiſſaires du Parlement l'an 1641 & 1644. Sa Majeſté ayant grande opinion de ſa probité, quoiqu'il ne fût point partiſan de la Cour, Elle le nomma pour repréſenter ſa perſonne à l'Aſſemblée générale du Clergé, tenue à Edimbourg en 1641. Ce Comte mourut le 22 Novembre 1649, & avoit épouſé *Jeanne*, fille de *Patrice*, ſeptieme Baron *de Gray*, & Pair d'Ecoſſe, dont : — 1. DAVID, qui ſuit; — 2. MARIE, femme de *Jacques*, ſixieme Baron *de Saint-Clair*, Pair d'Ecoſſe; — 3. ANNE, mariée 1°. à *Alexandre de Lindſay*, Seigneur d'Edzel; & 2°. à *Mungo*, ſecond Vicomte *de Stormont*, Pair d'Ecoſſe; — 4. JEANNE, mariée 1°. à *Jehan de Towers*,

Chevalier, Seigneur d'Innerleith ; & 2°. à *Henri de Maule*, Seigneur de Balmakelli, ſecond fils de *Patrice de Maule*, premier Comte de Panmure, Pair d'Ecoſſe ; — 5. ELISABETH, femme de *Jean d'Ayton*, Chevalier, Seigneur dudit lieu ; —— 6. & CATHERINE, épouſe de *David de Carnegie*, Chevalier, Seigneur de Craig.

XXV. DAVID DE WEMYS, Comte de Wemys, Vicomte d'Elcho, Baron de Methill, Chevalier-Baronnet, Pair d'Ecoſſe, obtint, du vivant de ſon pere, une Charte munie du grand Sceau, datée du 14 Janvier 1632, pour prendre poſſeſſion de la Baronnie de Wemys, des Terres de Littelun, de Tullibreck, de Cameron-Mill & pluſieurs autres dans les Provinces de Fife & de Perth ; & en obtint encore une autre le 10 Juin 1661. Il fut un homme de beaucoup d'eſprit & fort populaire ; fit conſtruire un beau port de mer dans ſa ville de Methill, ajouta beaucoup à ſon Château de Wemys, y fit faire de magnifiques jardins ; & mourut en 1680. Il avoit épouſé 1°. *Jeanne*, fille de *Robert*, Baron *de Burleigh*, Pair d'Ecoſſe ; 2°. *Eléonore de Fleming*, fille de *Jean*, Comte de Wigton, Pair d'Ecoſſe, de laquelle il n'eut point d'enfans ; & 3°. *Marguerite de Leſly*, fille de *Jean*, Comte de Rothès, Pair d'Ecoſſe, veuve de *Jacques*, Baron *de Balgony*, & de *François*, Comte *de Buckeleugh*, Pair d'Ecoſſe, ſes deux premiers maris. Le Comte DE WEMYS eut du premier lit : — JEANNE DE WEMYS, mariée 1°. à *Archambaud de Douglas*, Comte d'Angus, Pair d'Ecoſſe ; & 2°. à *Georges*, Comte *de Sutherland*, Pair d'Ecoſſe. Elle eut des enfans de ces deux maris. Du troiſieme lit vint : —— MARGUERITE DE WEMYS, à laquelle le Roi CHARLES II accorda, le 3 Août 1672, une nouvelle Patente, & à ſes hoirs mâles, & à leur défaut aux autres hoirs, qui ſont nommés dans ſon contrat de mariage, & cela avec rang de l'ancienne Pairie ; car ſon pere n'ayant point eu d'enfans mâles, avoit réſigné ſes titres entre les mains du Roi. Devenue par ces Lettres-Patentes Comteſſe de Wemys, Vicomteſſe d'Elcho, Baronne de Methill, Paireſſe d'Ecoſſe, elle épouſa JACQUES DE WEMYS, Chevalier, Seigneur de Caskieberry, Baron de Bruntiſland, Pair d'Ecoſſe, deſcendu de la Branche de ce nom, dont nous allons parler.

Branche des Barons de BRUNTISLAND, *devenus Comtes de* WEMYS, *Pairs d'Ecoſſe.*

XXV. JACQUES DE WEMYS, Chevalier, Seigneur de Caskieberry, fut Général d'Artillerie ſous le Roi CHARLES I. C'étoit un zélé ami de la Maiſon Royale ; & ſous le regne de CHARLES II, auprès de qui il étoit en grande faveur, il obtint un Régiment de Cavalerie. Il deſcendoit en ligne directe au IVe degré, de JACQUES DE WEMYS, Chevalier, & de *Jeannette de Wardlaw*, ſon épouſe, de l'ancienne Maiſon de Tory, héritiere de la Terre de Caskieberry ; & laiſſa pour fils

XXVI. JACQUES DE WEMYS, Chevalier, Seigneur de Caskieberry, créé Baron de Bruntiſland & Pair d'Ecoſſe par le Roi CHARLES II, le 18 Avril 1672. Il mourut en 1685, & avoit épouſé MARGUERITE DE WEMYS, ſa parente, Comteſſe de Wemys, Vicomteſſe d'Elcho, Baronne de Methill, Paireſſe d'Ecoſſe, fille de DAVID, ſecond Comte DE WEMYS, & de *Marguerite de Leſly*, ſa troiſieme femme, comme il a été dit au degré XXV de la branche précédente. Elle mourut en 1705, laiſſant de ſon mariage : — 1. DAVID, qui ſuit ; —— 2. ANNE, femme de *David*, Comte *de Leven* & de Melvil, Pair d'Ecoſſe ; — 3. & MARGUERITE, mariée à *David*, Comte *de Northesk*, Pair d'Ecoſſe.

XXVII. DAVID DE WEMYS, Comte de Wemys, Vicomte d'Elcho, Baron de Methill, Pair d'Ecoſſe, Chevalier-Baronnet, Conſeiller privé de la Reine ANNE, fut fait, en 1706, Grand-Amiral d'Ecoſſe, & enſuite nommé, de la part de l'Ecoſſe, un des Commiſſaires pour le traité de l'union entre l'Ecoſſe & l'Angleterre, par lequel traité ces deux Royaumes n'en furent plus qu'un ſeul ſous le nom de *Grande-Bretagne*. Après cette union, il fut fait Vice-Amiral de cette partie de la Grande-Bretagne, charge qu'il poſſéda juſqu'à la mort

de la Reine Anne, & un des ſeize Pairs d'Ecoſſe pour repréſenter la Pairie d'Ecoſſe dans le premier & le ſecond Parlement de la Grande-Bretagne : il mourut en 1720. Le Comte de Wemys avoit épouſé 1°. *Anne de Douglas*, fille de *Guillaume*, Duc de Queensberry, & d'*Iſabelle de Douglas* ; celle-ci fille de *Guillaume de Douglas*, Marquis de Douglas, Pair d'Ecoſſe ; 2°. *Marie*, fille de *Jean de Robertſon*, Seigneur de Farningwood, Chevalier-Baronnet, & de *Marie Dudly* (celle-ci fille de *Guillaume Dudly*, Seigneur de Clopton, Chevalier-Baronnet), dont il n'a point eu d'enfans ; & 3°. *Eliſabeth*, fille d'*Henri*, Baron *de Saint-Clair*, Pair d'Ecoſſe. Du premier lit ſont iſſus : —— 1. David, Vicomte d'Elcho, mort, non marié, dans la 17e année de ſon âge, promettant beaucoup, & fort regretté ; — 2. Jacques, qui ſuit ; & du troiſieme lit : —— 3. Elisabeth, femme de *Guillaume*, Comte *de Sutherland*, Pair d'Ecoſſe, mere du Comte *de Sutherland* d'aujourd'hui ; — 4. & Marguerite, femme de *Jacques de Stuart*, Comte de Murray, Chevalier de l'Ordre de Saint-André & Pair d'Ecoſſe, dont il y a des enfans.

XXVIII. Jacques, Comte de Wemys, Vicomte d'Elcho, Baron de Methill, Chevalier-Baronnet & Pair d'Ecoſſe, épouſa *Jeannette*, fille unique & héritiere de *François de Charteris*, Seigneur d'Amisfield, Colonel, dont : — 1. David, qui ſuit ; — 2. François de Charteris-de-Wemys, Seigneur d'Amisfield, né en 1723, qui a hérité des biens de ſon grand-pere maternel, & a épouſé *Catherine*, fille d'*Alexandre*, Duc *de Gordon*, Pair d'Ecoſſe, dont un fils nommé François de Charteris-de-Wemys ; & trois filles, Catherine, Françoise & Anne ; — 3. Jacques, Seigneur de Wemys, né en 1726, Membre du Parlement de la Province de Fife, marié à *Eliſabeth*, fille de *Guillaume*, Comte *de Sutherland*, Pair d'Ecoſſe, dont trois fils, Jacques, Guillaume & David ; — 4. Françoise, née en 1722, mariée à *Jacques de Stuart*, Seigneur de Coltneſs, Chevalier-Baronnet, dont *Jacques de Stuart*, Capitaine ; —— 5. Walpole, née en 1724, mariée à *N... de Chaſtel-de-la-Barte*, Capitaine de Cavalerie en France ; — 6. Anne, née en 1727, femme de *Jean d'Hamilton*, Seigneur de Bargeny, Membre du Parlement d'Angleterre ; -- 7. & Hélene, née en 1729, mariée à *Hugues de Dalrymple*, Seigneur de Fordel.

XXIX. David de Wemys, Comte de Wemys, Vicomte d'Elcho, Baron de Methill, Pair d'Ecoſſe, Chevalier-Baronnet, Chevalier de l'Ordre de la Fidélité de Baden-Dourlach, ancien Colonel au ſervice de France, & Chevalier de l'Ordre du Mérite Militaire, a épouſé, le 9 Septembre 1776, Dame *Frédérique-Wilhelmine-Sophie*, Baronne *d'Uxkull*, fille du Baron *d'Uxkull*, Gouverneur de la Principauté de Montbéliard, d'une ancienne Nobleſſe de la Livonie.

La Maiſon de Wemys porte pour armes : *d'or, au lion rampant de gueules, armé & lampaſſé d'azur.* Cimier, *un Cygne.* Supports, *deux lions de gueules.* Deviſe : Je pense. Généalogie redigée ſur un imprimé de 1765, extrait d'un Livre intitulé : *Hiſtoire Généalogique de la haute Nobleſſe & Pairs d'Ecoſſe, depuis leur origine juſqu'à l'année 1764*, par *Robert Douglas*, Ecuyer, imprimé à Edimbourg par *R. Fleming*, en 1764, *in-folio*, 2e Volume. On peut auſſi conſulter l'*Hiſtoire de la Province de Fife*, par *Robert Sibbald*, Chevalier ; l'*Hiſtoire & Collection* de *Jacques Dalrimple*, Chevalier ; l'*Appendix de Nisbet, 2 vol.* & l'*Hiſtoire de la Maiſon* de Wemys, par *Malcolm*, qui en avoit vu & examiné tous les manuſcrits & documens.

WIMPFFEN : Cette Maiſon, l'une des plus anciennes du Cercle de Souabe, porte le nom de la ville impériale de Wimpffen, ſur le Neker, qui le lui a donné ; ce qui fait remonter ſon origine à l'époque des Fiefs.

Elle a pris, dès ce tems-là, ſes alliances dans les plus nobles Maiſons de la Suabe & de la Franconie. Elle poſſédoit dans cette partie de l'Empire des biens conſidérables ; mais elle en a été dépouillée dans les différentes guerres qui ont agité cette partie de l'Allemagne.

Hermann de Wimpffen, dont il existe encore une médaille, se distingua au dernier Tournois de Magdebourg; mais la filiation suivie de cette Maison, & légalement prouvée, ne commence qu'à Sigismond-Hermann, dont nous allons parler.

I. Sigismond-Hermann de Wimpffen, Chevalier, Seigneur de Brixenstein, Zabietstein, Ebershausen, &c. servit l'Empereur Charles IV avec tant de zele & de courage, qu'il l'éleva à la dignité de *Baron du Saint-Empire* par un Diplôme particulier, daté de 1363. Par son testament de 1393, il paroît qu'il étoit marié avec *Louise de Kheil*, de laquelle vinrent : — 1. Charles-Auguste, qui suit; — 2. Jean-Albert, né en 1354, Chanoine à Wurtzbourg en Allemagne; — 3. & Fréderic-Bartholomé, né en 1356, qui fut attaché au service de l'Empereur.

II. Charles-Auguste de Wimpffen, né en 1353, Officier au service de l'Empereur, épousa, en 1381 à Nuremberg, *Marie-Eve*, Baronne *de Ruseck*, dont : — Charles-Auguste, né en 1383, Chambellan de l'Empereur & Officier dans ses troupes, mort sans postérité; — & Fréderic-Auguste, qui suit.

III. Fréderic-Auguste de Wimpffen, né en 1385, Seigneur de Brixenstein, Zabietstein, Ebershausen & autres lieux, entra dans le Sénat de Nuremberg, composé pour-lors de la Noblesse la plus qualifiée. Suivant l'acte de célébration de mariage il épousa, en 1415, *Louise-Thérese de Wolffskhiel*, & n'en eut qu'un fils, nommé

IV. Jean de Wimpffen, né à Nuremberg en 1418, qui voyagea en Italie & en France, & s'établit à Haguenau en Alsace, où il tint un rang distingué, comme il est prouvé par un monument public qui existe encore de nos jours à une des Tours de la Ville. La fameuse Chronique de *Bernard Hertzoger*, de l'année 1592, *p.* 41, 42 & 43, *Livre V*, ainsi que l'Histoire de la Province d'Alsace du Sieur *Schoepling*, écrite en latin, en font une mention honorable. Un acte en parchemin de 1484, dans la forme la plus authentique du Magistrat de Nuremberg, délivré à la suite d'une recherche faite dans ses archives, rappelle Jean, qui suit, son fils, qu'il eut de *Barbe de Rechtenback*, qu'il avoit épousée à Haguenau.

V. Jean de Wimpffen, II. du nom, né en 1444, Seigneur de Brixenstein, Zabietstein, Ebershausen & autres lieux, passa deux actes en parchemin ès années 1492 & 1493, scellés de ses armes; retourna à Nuremberg, où, suivant les Registres conservés dans cette Ville, il épousa, en 1490, *Barbe de Knobelsdorff*, dont vinrent : — 1. Sébastien, né en 1492, mort sans postérité; — 2. Jean, qui suit; — 3. Marie-Eve, née en 1495; — 4. & Louise-Dorothée, née en 1499.

VI. Jean de Wimpffen, III. du nom, né en 1494, épousa, en 1520, *Louise-Gabrielle de Wildenstein*, & en eut entr'autres enfans :

VII. Fréderic de Wimpffen, né en 1521, qui revint en Alsace pour recueillir une succession provenant du chef de sa bisayeule. Il épousa, en 1545, à Scheleſtat, *Dorothée-Susanne de Neustein*, dont il laissa plusieurs enfans, ainsi qu'il appert d'un acte de partage en original; mais on en ignore la destinée. Ainsi on ne fera mention que de Jean-Jacques, qui suit, lequel continua la postérité.

VIII. Jean-Jacques de Wimpffen, né en 1547, Seigneur de Brixenstein, Zabietstein, &c. épousa en Franconie, en 1571, *Marie*, Comtesse *de Schwartzenberg*, & en eut quatre enfans qu'il rappelle dans son testament, sçavoir : — 1. Sébastien, né en 1580, mort sans enfans; —— 2. Jean-Fréderic, né en 1581, dont la postérité est établie à Saugershausen en Saxe; —— 3. Jean-Dietrich, qui suit; — 4. & Elisabeth, née en 1587.

IX. Jean-Dietrich de Wimpffen, né en 1583, quitta la ville de Nuremberg en 1650, & vint s'établir à Dourlach, où il fut Grand Maître de Madame la Margrave, née Princesse *de Saxe-Eisenach*, ainsi que le prouve son extrait mortuaire. C'est à lui & à son frere que l'Empereur Léopold accorda, en 1656,

des Lettres-Patentes qui confirment l'ancienneté de ſa nobleſſe & l'illuſtration de ſa Maiſon. Il avoit épouſé à Nuremberg, en 1617, *Marie de Roſenbach*, dont : — 1. CÉSAR-AUGUSTE, né en 1618, mort ſans poſtérité ; — 2. JEAN-CHRISTOPHE, né en 1620, tué au ſervice de l'Empereur ; — 3. JEAN, qui ſuit ; — 4. MARIE-LOUISE, née en 1626, mariée au Comte *de Sayn* ; — 5. & ANNE-BARBE, née en 1629, morte en bas-âge.

X. JEAN DE WIMPFFEN, IV. du nom, né en 1626, ſe maria, en 1654, à Baden Dourlach, avec *Eliſabeth de Griederine*. JEAN-DIETRICH, ſon pere, & JEAN-JACQUES DE WIMPFFEN, ſon ayeul, ayant diſſipé tous les grands biens qu'ils poſſédoient, il ne reſta à JEAN IV qu'une partie de la Seigneurie de Rohosbourg dans le Canton d'Ortenau, qu'il céda enſuite à ſon oncle JEAN-FRÉDERIC pour prix & ſomme de 50 mille florins. Il devint Stattemeſter de la ville de Haguenau en Alſace, & eut entr'autres enfans JEAN-GEORGES, qui ſuit.

XI. JEAN-GEORGES DE WIMPFFEN, né le 30 Octobre 1656, Chambellan des Princes Palatins des Deux-Ponts, Grand-Bailli de Guttenberg, & Stattemeſter de Haguenau, épouſa, 1°. en 1682, *Catherine de Widemann*, & 2°. en 1699, *Eléonore de Zoller*. Du premier lit il eut : — 1. JEAN-GEORGES, qui ſuit ; — 2. FRANÇOIS JOSEPH, né en 1693, mort ſans poſtérité ; — & pluſieurs filles ; & du ſecond lit : — GUSTAVE-LÉOPOLD, né en 1700, dont il ne reſte que des filles.

XII. JEAN-GEORGES DE WIMPFFEN, né en 1688, Chambellan du Roi de Pologne, Grand-Bailli de Guttenberg, épouſa, en 1719, *Dorothée de Fouquerolle*, de laquelle ſont iſſus : — 1. STANISLAS, qui ſuit ; — 2. PIERRE-CHRISTIAN, appellé *le Baron* DE WIMPFFEN, né en 1725, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Colonel-Commandant du Régiment de la Marck, nommé, le 26 Février 1777, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, établi à Paris ; — 2. CHARLES-ARMAND, né en 1727, Chanoine de l'Egliſe exempte & Princiere de Weiſſembourg en Alſace ; — 4. JOSEPH-PHILIPPE, né en 1728, Chevalier de Saint-Louis, ci-devant Capitaine au Régiment de la Marck, marié dans le Palatinat avec Demoiſelle *N... de Stengel*, dont il a pluſieurs enfans ; — 5. FRANÇOIS, né en 1732, Chevalier de Saint-Louis, ci-devant Major du Régiment de Royal Deux-Ponts, actuellement Général-Major & Chambellan au ſervice du Duc *de Wirtemberg*. Il eſt marié, & a pluſieurs enfans ; — 6. GEORGES, né en 1735, ci-devant Major du Régiment de la Marck, aujourd'hui Colonel de Cavalerie au ſervice de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine, Chambellan de l'Electeur de Cologne, marié à une Baronne *de Boiſloger*, Chanoineſſe de Hohenhold en Weſtphalie, dont des enfans ; — 7. LOUIS-FELIX, né en 1744, Colonel en ſecond du Régiment de la Marck ; — 8. DOROTHÉE, née en 1730, mariée à *N... de la Tour-de-Foyſſac*, retiré Lieutenant-Colonel d'Infanterie, d'une ancienne famille noble de Guienne ; — 9. CHARLOTTE, née en 1739, mariée à *N... de Bouſſelle*, Gentilhomme Palatin ; — 10. & MARIE DE WIMPFFEN, née en 1741, mariée au Baron *de Koenigſegg*.

XIII. STANISLAS DE WIMPFFEN, né en 1721, Chambellan des Princes Palatins des Deux-Ponts, a épouſé, en 1748, Demoiſelle *N... de la Tour-de-Foyſſac*, dont il a : — 1. FRANÇOIS DE WIMPFFEN, né en 1754, Capitaine au Régiment de la Marck ; — 2. HERMANN, né en 1756, Officier audit Régiment ; — 3. CHRISTIAN, né en 1760, deſtiné à l'Etat eccléſiaſtique ; — & trois filles, non mariées.

Les armes : *de gueules à un bélier d'argent grimpant ſur trois monticules*. Pour la branche catholique, le *bélier tient dans ſes pattes de devant une croix d'argent* ; & quant à la branche proteſtante, il ne tient rien. Généalogie redigée d'après deux procès-verbaux de preuves, dreſſés ſur les titres originaux de cette Maiſon.

* WIRTEMBERG : Ancien Château & Duché d'Allemagne en Souabe, près d'Eſlingen.

Le

Le Duc eſt ſouverain de ce pays, qui eſt très-conſidérable & très-fertile, ſitué entre la Forêt noire, le Palatinat du Rhin, & le Marquiſat de Baden. La Maiſon D'AUTRICHE prend le nom & les armes DE WIRTEMBERG dans ſes titres, & cela vient de ce que ce Duché, ayant été confiſqué au profit de FERDINAND I, frere de CHARLES-QUINT, fut rendu au Prince DE WIRTEMBERG à condition de le tenir comme relevant de la Maiſon D'AUTRICHE. Cette ſujétion féodale fut éteinte, en 1099, ſous FRÉDERIC, Duc DE WIRTEMBERG, à la charge ſeulement que, faute d'hoirs mâles, le Duché ſeroit révolu à la Maiſon D'AUTRICHE.

On prétend que les Princes de cette Maiſon deſcendent d'EVRARD, Grand-Maître de celle de CHARLEMAGNE. L'Empereur HENRI IV créa, vers l'an 1080, CONRAD, *Comte* DE WIRTEMBERG, en reconnoiſſance des ſervices qu'il en avoit reçus, & ce titre eſt reſté à ſa poſtérité juſqu'au mois de Juillet 1495, que l'Empereur MAXIMILIEN, I. du nom, créa, à la Diete de Worms, EVRARD, VI. du nom, *Duc* DE WIRTEMBERG, titre dont ces Princes jouiſſent depuis ce tems-là.

Cette Maiſon ſubſiſte en pluſieurs branches, & poſſede auſſi le Comté de Montbelliard. Outre les Princes de la Branche Ducale, il y a une Branche cadette, ſéparée dès le commencement du XVIIe ſiécle, qui eſt auſſi de la Branche Ducale, deſcendante de JULES-FRÉDERIC, IV. du nom, fils de FRÉDERIC, premier Duc DE WIRTEMBERG, mort au commencement de l'année 1608. Voyez-en la Généalogie rapportée dans *Moréri*, Edition de 1759.

Suivant *Dubuiſſon*, elle porte pour armes : *écartelé au 1 fuſelé d'or & de ſable en barre ; au 2 d'azur, à la banniere d'or poſée en bande, chargée d'une aigle de l'Empire ; au 3 de gueules, à deux truites d'or adoſſées ; au 4 d'or, au buſte de vieillard au naturel, couvert d'un bonnet de gueules ; & ſur le tout d'or, à trois cornes de cerf rangées en trois faſces l'une ſur l'autre, chevillées chacune de 5 piéces de ſable*, qui eſt DE WIRTEMBERG.

WYTS (DE), aux Pays-Bas. Suivant une Généalogie latine manuſcrite, dreſſée ſur titres authentiques & certifiée véritable, le 14 Juillet 1741, cette ancienne Nobleſſe a pour auteur :

I. WINOC, Cadet de la Maiſon de *Bethune*, ſurnommé DE WYTS, du nom d'une iſle proche Anvers, & qui lui fut donnée par CHARLES-CÉSAR, neveu du Prince MAXIMILIEN, en conſidération des ſervices qu'il lui avoit rendus. Ce WINOC DE BETHUNE, ſurnommé WYTS, ſe rendit recommandable dans les guerres de ſon tems. Il eut de *Henriette Van Haulte*, ſon épouſe, — CHARLES, qui ſuit ; — & HECTOR, mort ſans alliance, en 1365.

II. CHARLES DE WYTS, I. du nom, épouſa *Jeanne de Berquin*, Dame de Bacqueleroy, dont vinrent : — 1. JÉRÔME, qui ſuit ; — 2. HENRI, auteur de la branche de la Bouchardrie, rapportée ci-après ; — 3 & 4. GEORGES & MONFRAND, morts ſans poſtérité. On les trouve parmi les Nobles de Bruges, qui accompagnerent PHILIPPE *le Bon*, Duc de Bourgogne, à ſon voyage en France, pour venger la mort de ſon pere JEAN.

III. JÉRÔME DE WYTS, fils aîné de CHARLES, épouſa *Gillette de Saint-Omer de Wallon-Cappelle*, Dame de Campagne, de laquelle il eut : — 1. JEAN, Prêtre, Chanoine, & Chantre d'une Egliſe Collégiale de Notre-Dame de Caſſeli ; — 2. JÉRÔME, Seigneur de Campagne, mort ſans alliance ; — 3. CHARLES, qui ſuit ; — 4. FRANÇOISE, mariée à *Jacques de Haſebrouck*, Seigneur d'Offelande ; — 5. & ALOÏSE, mariée à *Jacques du Mez*.

IV. CHARLES DE WYTS, II. du nom, Seigneur de Campagne, par la mort de ſon frere aîné, fut Capitaine de Cavalerie au ſervice de l'Empereur CHARLES-QUINT, & mourut devant la Ville de Saint-Paul. Il avoit épouſé *Catherine de Weynſone*, laquelle ſe remaria à *Nicolas de Montfort*, dit *de Rode*. De ſon premier lit elle eut : — JÉRÔME, qui ſuit ; — & JEAN, mort jeune.

V. JÉRÔME DE WYTS, Seigneur de Campagne & de Bacqueleroy, fut pre-

mier Bailli de la Ville d'Ypres, & fait *Chevalier* par l'Empereur CHARLES-QUINT lors de ſon entrée dans cette Ville. Il s'acquit beaucoup de gloire & d'honneur dans ſa charge en mettant les Frontieres de la Flandre à couvert de l'incurſion des François. Ce Prince le qualifioit dans ſes Lettres de *cher, d'aimé & fidele Chevalier, Seigneur de Campagne.* Il commanda au ſiége de Térouane un Corps de Cavalerie, où peu de tems après la réduction de cette place, il fut bleſſé au côté droit d'un coup de coulevrine, dont il mourut. Il avoit épouſé *Catherine Van Haulte*, fille de *Pierre*, & de Dame *Louiſe de Saint-Omer de Wallon-Cappelle*, Dame d'Ogenhauve, dont : —— 1. PHILIPPE, marié à *N... de Thomaſſin*, d'une Famille noble de Bourgogne, de laquelle il n'eut point d'enfans; — 2. JÉRÔME, qui ſuit; — 3. & LOUISE DE WYTS, mariée à *Philippe de la Tour*, Seigneur de Briarde.

VI. JÉRÔME DE WYTS, III. du nom, Seigneur de Campagne, épouſa *Marie de Huſſin*, fille d'*Antoine*, & en eut pour fille unique

VII. JEANNE DE WYTS, héritiere des Terres de Campagne & de Bacqueleroy, mariée à *N... de Vignacourt*, Chevalier, Seigneur de Fontaine, fils du Seigneur de Fletrin.

Branche des Seigneurs DE *Wildenbourg* & DE *la Bouchardrie.*

III. HENRI DE WYTS, ſecond fils de CHARLES I, & de *Jeanne de Berquin*, Dame de Bacqueleroy, épouſa *N... de Briarde*, dont : —— 1. GUILLAUME, tué le 13 Avril 1471, dans le combat qui ſe donna entre EDOUARD III & le Seigneur *de Lancaſtre.* Il eſt nommé, parmi les Officiers généraux qui s'y ſignalerent, dans une Chronique de Flandre, *fol.* 156, d'un auteur anonyme, imprimée à Anvers en 1531. Il ne fut point marié. —— 2. & EUSTACHE, qui ſuit.

IV. EUSTACHE DE WYTS, Conſeiller de *Charles le Téméraire*, Duc de Bourgogne & Comte de Flandres, Bailli ou Préteur de la Ville de Damme dans la Flandre Autrichienne, fut inhumé devant le grand Autel de l'Egliſe de cette Ville. Il avoit épouſé *Jeanne de Mendoncq*, morte le 10 Octobre 1452, fille de *Jacques de Mendoncq.* Leurs enfans furent : — 1. JEAN, mort ſans poſtérité en 1462, & inhumé dans l'Egliſe Collégiale de Notre-Dame de Bruges, où l'on voit ſa ſépulture; — 2. HENRI DE WYTS, qui eut de ſa femme, dont le nom eſt ignoré, pour fille unique, ALOÏSE, morte en bas-âge; — 3. GUILLAUME, qui ſuit; — 4. & MARGUERITE, mariée à *Jean de Cugghe.*

V. GUILLAUME DE WYTS, mort en 1499, & inhumé dans l'Egliſe de Saint-André de Bruges, où l'on voit des veſtiges de ſon tombeau, qui fut détruit par les Religionnaires, avoit épouſé *Anne Vander Heyden*, dont vinrent : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS, auteur de la derniere branche rapportée ci-après; — 3. POTENTIANE, femme de *Philippe de Cleu;* — 4. & CATHERINE, auſſi mariée.

VI. JEAN DE WYTS, Seigneur de Wildenbourg, Berentrode & Wytſvliet, élevé Enfant d'honneur de la Princeſſe MARIE DE BOURGOGNE, fille du Duc CHARLES *le Téméraire*, fut enſuite Chevalier aulique de l'Empereur MAXIMILIEN, I. du nom, avec lequel il fut fait priſonnier dans la révolte de Bruges. Il prêta, en 1489, à ce Prince, 1000 florins, quand les rébelles de Bruges le chaſſerent de ce Comté de Flandres. En reconnoiſſance de ce bienfait, l'Empereur CHARLES-QUINT le fit ſon Grand-Pannetier, ſon Receveur Général & extraordinaire, Comte & Directeur de Flandres, & ſon Commiſſaire, en 1520, pour rétablir les Magiſtrats dans leurs dignités & offices. Il mourut à Malines en 1533, âgé de 92 ans, & fut enterré dans la Chapelle du *Saint-Nom de Jeſus*, en l'Egliſe Métropolitaine de cette Ville, qu'il fit bâtir à ſes propres dépens, & dont il ſe réſerva la nomination & à ſes ſucceſſeurs, comme il paroît par l'acte de fondation du 12 Septembre 1530. On voit ſes armes à la fenêtre de cette Chapelle. Il avoit épouſé *Barbe Vranx*, fille de *Gilles*, Bourg-Meſtre de Malines, & d'*Iſabelle Van Duffele*, dont : — 1. JUDOC, qui ſuit;

— 2. JEAN, auteur d'une branche rapportée ci-après; — 3. BARBE, mariée à *Louis Van Schoore*, Préſident du Conſeil ſouverain de Malines, dont elle n'eut point d'enfans; — 4. & ANNE, femme, auſſi ſans enfans, du Seigneur *Giſlain Van Aſſeliers*, Seigneur de Terborm.

VII. JUDOC DE WYTS, Seigneur de Wildenbourg, Berentrode & Wytſvliet, Maître des Eaux & Forêts, & Comte de Flandres, par réſignation de ſon pere, de l'agrément de l'Empereur CHARLES-QUINT, épouſa 1°. *N... de Ruffault*, fille de *Jean*, Chevalier, Seigneur de Neufville, Tréſorier-Général de ce Prince, laquelle étoit veuve du Seigneur *de Watervliet*; & 2°. *Catherine Villain*, fille d'*Antoine*, Seigneur de la Bouchardrie. Il mourut le 9 Avril 1542, & ſa ſeconde femme, le 29 Septembre 1573. Ils ſont enterrés l'un & l'autre à Bonhaye proche Malines, en la Chapelle de Notre-Dame de Berentrode, où l'on voit leur épitaphe. Du premier lit il eut : — 1. N... DE WYTS, mort en bas-âge ; & du ſecond : —— 2. JEAN, qui ſuit; — 3. JUDOC, marié à *Jeanne de Ruffault*, Dame de Bouſlart, d'Eſtrepy & de Bracquignies, de laquelle il n'eut point d'enfans; — 4. PAUL, Seigneur de Wytſvliet, marié à *Jacqueline de Landas*, fille de *N... de Landas*, Gouverneur de Chyn, dont trois garçons & deux filles, ſçavoir : — (a) JEAN DE WYTS, Gouverneur de Nole au Royaume de Naples, mort ſans alliance en 1601; — (b) CATHERIN, Capitaine au Régiment de Bourgogne, tué dans un combat proche d'Ardres le 5 des Nones de Mars 1597, à l'âge de 29 ans; — (c) GUILLAUME, d'abord Enfant d'honneur de l'Archiduc d'AUTRICHE, enſuite Capitaine de 100 hommes d'armes au ſervice de France, & Gouverneur de la fortereſſe de la Perle proche Anvers, qui ſe noya; —— (d) CÉCILE, femme, ſans enfans de *Henri Van Werve*, Marquis d'Anvers; — (e) & CATHERINE, morte ſans alliance; — 5. LAMBERT, Chambellan du Marquis de Bruges & Grand-Maître de la Maiſon d'AUTRICHE, mort à Prague; — 6. CATHERINE, femme du Seigneur *Jean de Berghes*, Préſident du Conſeil ſouverain de Flandres; — 7. MARIE, femme de *Guillaume-Bernard*, Seigneur *de Ercke*, Gouverneur de Damme dans la Flandre autrichienne, — 8. BARBE, morte ſans alliance ; —— 9. ANNE, femme de *Nicolas Baer*, Chevalier, du Conſeil ſecret de l'Empereur; — 10. CÉCILE, mariée à *Jean de Croix*, Seigneur de la Rianderie ; — 11. FRANÇOISE, femme d'*Evrard Berwout*; — 12. MADELENE, morte ſans enfans de ſon mariage avec *Georges de Maubus*; — 13. JEANNE, femme de *Catherin du Bois*, Chevalier, Maître-d'Hôtel & Secrétaire de la Reine d'Hongrie, auſſi ſans enfans; — 14. autre ANNE, morte fille; — 15. & PHILIPPINE.

VIII. JEAN DE WYTS, Seigneur de Wildenbourg & de la Bouchardrie, Conſul de Bruges, épouſa, 1°. *Adrienne de Berquin*, Dame de Bleutour, veuve de *Hugues de Grameż*, Seigneur de Wynghene, morte ſans enfans; & 2°. *Marguerite de Lichtervelde*, fille de *Jean*, Seigneur de Beaurewart, Velnacre, laquelle ſe remaria avec *Adolphe de Meetkercke*, Préſident du Conſeil ſouverain de Flandres. Elle eut de ſon premier mari : — 1. JEAN, mort jeune, le 9 Août 1577, enterré à Bruges dans le Monaſtere, vulgairement appellé Béthanie, proche le Maître-Autel, ſous une tombe de marbre; — 2. CHARLES, auſſi mort jeune, le 27 Avril 1582, & inhumé dans l'Egliſe de Saint-Sauveur de Bruges; — 3. FERDINAND, qui ſuit ; — 4. JACQUES, Gouverneur d'Amſterdam, & enſuite de la Ville & Province d'Utrecht, mort ſans enfans de ſon mariage contracté en Hollande, avec *Jeanne de Valckenbourg*; — 5. & MARGUERITE.

IX. FERDINAND DE WYTS, Seigneur de la Bouchardrie & de Wildenbourg, épouſa *Françoiſe*, fille de *Giſlain Bulteel*, Seigneur de la Clyte, & de *Louiſe de Courteville*, dont : —— 1. VINCENT, qui ſuit; —— 2. JEAN, tué, ſans alliance, dans un combat donné en Allemagne en 1633, étant Capitaine de Cavalerie dans le Régiment du Baron *d'Aſt* de la Maiſon de Merode : — 3. & CATHERINE-FRANÇOISE, femme d'*Albert-Corneille de Hemers*, Seigneur de Moerbeecq, premier Préteur de la Ville & Châtellenie d'Ypres, dont pluſieurs enfans, tous morts ſans poſtérité, à la réſerve d'une fille.

X. VINCENT DE WYTS, Seigneur de la Bouchardrie, Wildenbourg, &c.

épousa, 1°. *Anne de Courteville*, fille de *Jean-Chryſoſtome*, Seigneur de Noortſtraete, Vagrie, &c.; & 2°. *Françoiſe de Courteville*, fille de *Philippe-Alexandre*, Seigneur de Oudenhove. Du premier lit vinrent : —— 1. GEORGES-FERDINAND, qui ſuit; — 2 & 3. ANNE & ANGÉLIQUE; — 4. CATHERINE-EUGÉNIE, femme de VINCENT DE WYTS. Devenue veuve, elle ſe fit Religieuſe dans l'Abbaye de Nonneboſche, Ordre de Cîteaux à Gand; —— 5. MARIE-HÉLENE, auſſi Religieuſe dans le Monaſtere de Notre-Dame du Mont de Sion, Ordre de Saint-Auguſtin à Oudenarde; & du ſecond lit: —— 6. CHARLES-ALEXANDRE; —— 7. MARC-ALBERT, mort en bas-âge; — 8. LOUIS; — 9. JEANNE-CAROLINE, morte en bas-âge; — 10. & 11. ISABELLE & FRANÇOISE.

XI. GEORGES-FERDINAND DE WYTS, Seigneur de la Bouchardrie, &c. épouſa *Iſabelle-Eugénie de Hemers*, fille d'*Albert-Corneille*, premier Préteur de la Ville & Châtellenie d'Ypres, & de CATHERINE-FRANÇOISE DE WYTS, fille de FERDINAND, ci-devant mentionné. De ce mariage naquirent : — 1. EMMANUEL-AUGUSTIN, mort ſans poſtérité; —— 2. ANSELME-FERDINAND, qui ſuit; — 3, 4, 5 & 6. ANNE-CAROLINE, ISABELLE-EUGÉNIE, MARIE-FRANÇOISE & MONIQUE-BERNARDINE, mortes ſans poſtérité.

XII. ANSELME-FERDINAND DE WYTS, Seigneur de la Bouchardrie, &c. épouſa Dona *Anne de Treffert*, fille de *François*, & de *N... de Ximenès*, dont : —— 1. JOSEPH DE —YTS, qui, de ſa femme *Marie-Françoiſe de Colſels*, a eu deux garçons, PIERRE & JOSEPH, dont nous ignorons la poſtérité; — 2. PHILIPPE, qui ſuit; — 3. CLAUDE, mort Prêtre; —4. & MONIQUE.

XIII. PHILIPPE DE WYTS, Seigneur de la Bouchardrie, Maréchal des Camps & Armées du Roi d'Eſpagne, & Major du Régiment de ſes Gardes Vallones, mort à Barcelone en 1762, n'a laiſſé de ſon mariage contracté avec *Marie-Françoiſe de Valencia*, fille de *Louis de Valencia*, & de *Théreſe de Balaguers*, que deux filles, ſçavoir : —— 1. MARIE-FRANÇOISE DE WYTS, que ſes pere & mere inſtituerent pour héritiere univerſelle de tous leurs biens, meubles & immeubles préſens & à venir. Elle a épouſé, en 1752, *Louis de Blondel*, dit *Drouhot*, Colonel d'Infanterie au ſervice de Sa Majeſté Catholique, & Capitaine au Régiment de ſes Gardes Wallones. Nous parlerons de cette Famille à la fin de ce Volume aux Additions; — 2. & PHILIPPINE DE WYTS, mariée, en 1759, à Don *Vincent Bellet*, Gentilhomme Catalan, dont il y a des enfans.

Branche établie en Hollande, éteinte.

VII. JEAN DE WYTS, ſecond fils de JEAN, Seigneur de Wildenbourg, & de *Barbe Vranx*, s'allia avec *Jeanne de le Saulch*, fille de *Jean*, & d'*Eléonore de Boſſu*. Il en eut : —— 1. JEAN, mort ſans enfans de ſon mariage avec *Pétronille Vander Laen*, de la Ville de Malines, laquelle ſe remaria avec le Seigneur de Opdam, de la Maiſon *de Vaſſenaer*, en Hollande; —— 2. LOUIS, qui ſuit; — 3. BARBE, femme de *Nicolas d'Hembiſe*, duquel elle eut une fille nommée *Jeanne d'Hembiſe*, mariée à *Judoc Van Heule*, Seigneur de Botelin; — 4. & ANNE, mariée avec *Guillaume de Hertoghe*, Seigneur d'Oſmael, dont pour fils *Jean de Hertoghe*, marié à *Judoc de Bye*, & pour fille *Jeanne*, femme de *Jean de Gruntere*, Seigneur de Dirixlant.

VIII. LOUIS DE WYTS, mort à Fleſſingue, laiſſa de *Catherine de Bourgogne*, ſon épouſe, fille d'*Eléonor*, Seigneur de Nieuweroes, & de *Jeanne de Chalon* : — 1. LOUIS, marié à *Barbe Vander Straet*, dont une fille, nommée JACQUELINE DE WYTS, morte ſans alliance à Bois-le-Duc en Brabant en 1636; — 2. JACQUELINE, auſſi morte à Bois-le-Duc la même année, ayant eu de ſon mariage avec *Gérard de Wanroy-Butenſamme*, deux garçons, nommés *Louis* & *Jean de Wanroy*.

Derniere Branche.

VI. FRANÇOIS DE WYTS, ſecond fils de GUILLAUME, & d'*Anne Vander Heyden*, épouſa *Jude Arents*, de laquelle il eut : — 1. PHILIPPE, qui ſuit; —— 2

Guillaume, mort ſans alliance ; — 3. Adrienne, femme de *Pierre Van Aertryche*, Chevalier ; — 4. & Catherine, morte ſans alliance.

VII. Philippe de Wyts épouſa *Madelene de Praet*, dont vinrent : — 1. Jean, qui ſuit ; — 2. Gilles, Conſeiller du Conſeil ſouverain de Flandres, mort ſans poſtérité de ſon mariage avec *Louiſe le Parmentier* ; — 3. & Claire, mariée à *Pierre de Dondergerſt*, dont elle n'eut point d'enfans.

VIII. Jean de Wyts épouſa *Marie de Boodt*, & en eut : — Guillaume, qui ſuit ; — & Pierre, Chanoine & Chantre de la Cathédrale d'Ypres.

IX. Guillaume de Wyts, Préſident du Conſeil ſouverain de Flandres, épouſa *Jeanne de Veranneman*. Leurs enfans furent : —— Philippe, qui ſuit ; —— & Corneille de Wyts, marié à *N... Dois*, ſœur du Vicomte de Laen. Il en eut un fils mort ſans alliance, & une fille qui a été mariée.

X. Philippe de Wyts, premier Echevin de la Ville de Gand, épouſa Demoiſelle *Jeanne Roſe*, dont il a eu : — Philippe, Marie, Anne-Françoiſe, Julienne & Thérese : nous en ignorons la poſtérité.

Voilà ce que contient la Généalogie de cette Maiſon, dreſſée en latin & légaliſée, comme nous l'avons dit au commencement de cet article. Les armes : *d'argent, à une faſce de gueules, accompagnée de trois cors de chaſſe de ſable liés de gueules, 2 en chef & 1 en pointe.* Supports, *deux griffons d'or.* Couronne de Comte, *d'où ſort un cerf à demi corps au naturel, ayant un collier d'argent & d'azur, bouclé d'or.*

XAV XIM

XAVIER (de) : Famille noble du Brabant, qui poſſede la Seigneurie de Lanne, érigée en *Baronnie* en 1676. *Voyez* Lanne, *Tome VIII.*

XIMENEZ : Ancienne Maiſon originaire d'Arragon, dont étoit :

François Ximenez-de-Texada, Grand-Prieur de Navarre, élu le 28 Janvier 1773 Grand-Maître de Malte, par unanimité des ſuffrages, mort ſur la fin de 1775. Il n'a laiſſé qu'un frere, qui eſt en Eſpagne ; & le ſeul de ce nom qui ſoit en France eſt le Marquis de Ximenez, ancien Meſtre-de-Camp de Cavalerie, & ci-devant Sous-Lieutenant des Gendarmes de Flandres. Le Grand-Maître de Malte aujourd'hui régnant, Marie-des-Neiges-Jean-Emmanuel de Rohan-du-Poulduc, lui a fait expédier, le 19 Mai 1776, un Bref par lequel il lui eſt permis de porter la Croix de l'Ordre. Extr. de la *Gazette de France* du 26 Février 1773, N°. 17, Art. *de Malte 29 Janvier*, & de celle de Mai 1776, N°. 59. Cette Maiſon deſcend de Garcie de Ximenez, Roi de Sobrarbe & Comte d'Arragon au XIIIe ſiécle. La Branche aînée ſubſiſte encore à Paraltille. Celle du Grand-Maître eſt établie dans le Royaume de Navarre, près de la ville de Fumes. Une troiſieme, qui étoit en Catalogne, vint en France en 1651, & avoit pour chef Joseph de Ximenez, ſucceſſivement Colonel du Régiment Royal-Rouſſillon, Lieutenant-Général des Armées du feu Roi, Gouverneur de Maubeuge, & Commandant-Général entre la Sambre & la Meuſe. Extr. de la *Gazette de France* du 19 Mars 1773, N°. 23, Art. *de Verſailles*, 18 Mars.

YDEGHEM : Famille noble du pays d'Aloſt en Flandres.

JACQUES, Seigneur D'YDEGHEM, fils de CHARLES D'YDEGHEM, & de *Catherine Vander Delſe*, fut haut Bailli de Tenremonde, & épouſa, en 1536, *Anne* ou *Agnès*, fille unique de *Georges de Ghiſelin*, laquelle lui apporta en dot la Seigneurie de Bousbecke, ſituée dans la Châtellenie de Lille. Il teſta en 1577, & laiſſa :

CHARLES D'YDEGHEM, Seigneur de Vieze, grand Bailli d'Ypres, créé Chevalier en 1598, & en faveur duquel la Seigneurie de Bousbecke fut unie à pluſieurs Fiefs, & érigée en *Baronnie* par Lettres de l'Archiduc ALBERT, du 30 Septembre 1600, enthérinées en la Chambre des Comptes de Lille le 17 Avril 1602. Il avoit épouſé *Marie*, Dame *de Cortewiele* & Borſt, dont vint :

JEAN D'YDEGHEM, Baron de Bousbecke, qui épouſa *Marie de la Vieuville*, Dame & héritiere de Waton. Il en eut

CHARLES-FRANÇOIS D'YDEGHEM, Baron de Bousbecke, grand Bailli de Caſſel, créé *Comte de Waton* en 1629, mort, en 1678, ſans laiſſer de poſtérité de *Madelene-Cécile-Dorothée de Croy-Rœux*, qu'il avoit épouſée en 1643. Extrait des *Tablettes Généalog. Part. V*, *p.* 360.

YON : Famille noble de Normandie.

NICOLAS YON, Ecuyer, eut pour fils MICHEL, qui ſuit, & NICOLAS YON, qui partagerent, le 5 Mars 1589, les biens qui leur étoient échus par la mort de leur pere.

MICHEL YON, Ecuyer, épouſa, le 5 Février 1583, *Julienne de Ponthis*, fille de *Nicolas de Ponthis*, dont vinrent : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2 & 3. PIERRE & PAUL.

JEAN YON, Ecuyer, fit un partage avec ſes freres le 2 Août 1615, & épouſa, le 24 Octobre 1621, *Françoiſe Brouault*, fille de *Charles Brouault*, Ecuyer, Sieur de Sainte-Barbe, & de *Jeanne Mignot*. Il eut de ce mariage :

PIERRE YON, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Riviere, qui épouſa, le 9 Décembre 1650, *Catherine Siméon*, lors veuve de *René le Marchand*, Sieur de la Poterie. Leurs enfans furent : — 1. ROBERT-JEAN-ANTOINE, qui ſuit ; — 2 & 3. JEAN & ETIENNE, Ecuyers.

ROBERT-JEAN-ANTOINE YON fut maintenu dans la qualité de *Noble* & d'*Ecuyer*, depuis l'an 1511, avec ſes freres, par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 9 Août 1672. Il épouſa, le 19 Septembre 1689, *Anne-Marguerite le Fillaſtre*, fille d'*Hervé le Fillaſtre*, Ecuyer, Sieur des Champs, & d'*Anne-Marie d'Arcuis*. Il en eut

PIERRE YON, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Launay, né le 15 Août 1691 ; marié, le 19 Octobre 1715, avec *Marie-Marguerite Leudet*, fille de *Noel Leudet*, & de *Jeanne Bunetel*. Il mourut vers le mois de Juillet 1734, laiſſant, entr'autres enfans, MARIE-MARGUERITE YON, batiſée le 12 Août 1728.

Les armes : *d'or, à une bande d'azur, accompagnée en chef d'un lion de gueules.* Armorial de France, *Reg. I, Part. II, p.* 651.

YSORÉ : Maiſon une des plus anciennes de la Province d'Anjou, qui poſſede, depuis plus de 350 ans, la Seigneurie de Pleumartin.

Le premier dont on ait connoiſſance eſt PIERRE YSORÉ, mentionné dans un titre de l'an 1145.

Guillaume Ysoré, ſon fils, vivoit en 1201, & fut pere de

Geoffroi Ysoré, qualifié *Chevalier* dans un titre de l'an 1232, par lequel il donna, conjointement avec ſa femme, à l'Abbaye de Saint-Paul de Commercy, leurs moulins Alad, dépendans de leur Seigneurie de la Varenne.

Philippe Ysoré, Chevalier, leur fils, nommé comme témoin dans un acte de l'an 1241, fut pere de

Jean Ysoré, I. du nom, Chevalier, Seigneur de la Varenne, qui épouſa *Iſabelle de la Haye*, dont pour fils aîné :

Jean Ysoré, II. du nom, Chevalier, Seigneur de la Varenne, de la Tour & de Vernou, qui ſervit dans les guerres ſous les Rois Jean & Charles V. Il vivoit encore en 1406, & eut de *Jeanne d'Angle*, ſa femme,

Jean Ysoré, III. du nom, Chevalier, qualifié Seigneur de Pleumartin, dans un acte de 1392. Il ſervit, en 1398, dans la Compagnie d'hommes d'armes du Maréchal *de Boucicault*, & fut tué à la bataille de Verneuil, en 1424. De ſon mariage avec *Gillette Ribot-de-Chavannes*, il laiſſa

Jean Ysoré, IV. du nom, Chevalier, Seigneur de Pleumartin, qui épouſa, en 1423, *Iſabeau Bataille-de-Riquoët*. Elle fut mere & tutrice de

Jean Ysoré, V. du nom, fait Chevalier en 1449, au ſiége de Rouen, par le Roi Charles VII, puis Conſeiller & Chambellan de Louis XI. Il épouſa *Jeanne de Combaret-de-Noailles*, & en eut, entr'autres enfans :

Léon Ysoré, Seigneur de Pleumartin, Conſeiller & Chambellan du Roi Charles VIII, qu'il ſuivit à la conquête du Royaume de Naples. Il mourut en 1501, laiſſant de *Jeanne Chenin*, ſa femme, deux fils, ſçavoir : — Jean, mort ſans poſtérité; — & autre Jean, qui ſuit.

Jean Ysoré, VI. du nom, dit *Janot*, devint Seigneur de Pleumartin, & épouſa *Louiſe de Linieres*, Dame d'Ervault, la Ronde, &c. De ce mariage naquit entr'autres enfans :

René Ysoré, Baron d'Ervault, Seigneur de Pleumartin, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, marié à *Jeanne de Corbiers*, dont il eut :

Honorat Ysoré, Chevalier, Baron d'Ervault, Gouverneur de Blaye, Vice-Amiral en Guienne, Poitou & Aunis, en 1580, mort en 1586. Il avoit épouſé *Madelene de Babou-de-la-Bourdaiſiere*, & en eut

René Ysoré, II. du nom, Chevalier, Baron d'Ervault, &c. Capitaine de 50 hommes d'armes, marié à *Marguerite de Chamborant*, dont vint

Georges Ysoré, Marquis d'Ervault, Lieutenant pour le Roi en Touraine, qui épouſa *Marie de Rocherolles-de-Pont-Saint-Pierre*, & en eut entr'autres enfans,

René Ysoré, III. du nom, Marquis de Pleumartin, Lieutenant pour le Roi en Touraine & dans le haut Poitou, qui obtint l'érection de ſa Seigneurie de *Pleumartin* en *Marquiſat*, par Lettres du mois de Janvier 1652, enregiſtrées au Parlement & en la Chambre des Comptes les 28 Mars & 28 Mai 1653. Il épouſa, en Décembre 1662, *Marie-Gabrielle de Châteigner-de-la-Rochepoſay*, dont

Georges Ysoré, II. du nom, Marquis d'Ervault & de Pleumartin, qui de ſa femme *Geneviéve Rolland* a eu

N... Ysoré, Marquis de Pleumartin, marié le 4 Décembre 1715, à *N... le Lay-de-Villemaré*, dont il a eu

N... Ysoré, Marquis de Pleumartin, mort en 1757, qui avoit épouſé *Madelene-Françoiſe d'Uſſon-de-Bonac*, ſœur du Marquis de Bonac, qui a été Ambaſſadeur à la Haye, Lieutenant Général des Armées du Roi de 1762, fille aînée de feu *Jean-Louis d'Uſſon*, Marquis de Bonac, Maréchal des Camps & Armées, Ambaſſadeur de Conſtantinople, & de *Madelene-Françoiſe de Gontaut-Biron*. De ce mariage il a laiſſé un garçon & une fille. *Tabl. Généal. Partie VI, p. 7.*

Les armes : *d'argent, à deux faſces d'azur.*

YVER-DE-SAINT-AUBIN, en Normandie.

Jacques Yver, Sieur des Rivieres & de Clairefeuille, batiſé en 1575; obtint du Roi, le 25 Mai 1637, des Lettres de relief de Nobleſſe pour le décharger de l'impoſition des Tailles à quoi il avoit été taxé. Il deſcendoit au VIe degré de Gervais Yver, Ecuyer, Seigneur de Touchemoreau en Poitou, qui vivoit en 1405, lequel eut pour fils Jean Yver, qui s'établit en Normandie, où il acquit le Fief de la Hamonniere.

Le ſuſdit Jean Yver épouſa, en 1597, *Philippe le Vieil*, de laquelle il eut entr'autres enfans, — Moyse Yver, Ecuyer, Sieur de Clairefeuille, qui obtint, le 22 Juin 1660, un Arrêt de la Cour des Aides, qui le déclara *Noble, & iſſu de noble race & lignée.* Il acquit la charge de Lieutenant-Criminel de Robe-Courte aux ſiéges royaux d'Argentan & Exmes. De ſon mariage accordé en 1637, avec *Gratienne de Bernieres*, fille de *Claude de Bernieres*, Ecuyer, Seigneur & Patron de Saint-Aubin, d'Appenay, de la Galaiſiere, de Creſmel & de Villiers, ſortit :

Jacques Yver, Ecuyer, Seigneur de Saint-Aubin, d'Appenay, des Faveris & de Villiers, qui ſervit en Allemagne pendant le tems de l'arriere-ban dans une Compagnie de Gentilshommes du Bailliage d'Alençon, ſous le commandement de M. *de Turenne*. *Gratienne de Bernieres*, ſa mere, lui fit don, le 29 Mai 1679, des Fiefs nobles de Saint-Aubin ou Holeri & des Faveris. Il fut maintenu dans la poſſeſſion de la qualité d'*Ecuyer*, le 10 Mars 1708, par Ordonnance de l'Intendant d'Alençon, & mourut en 1717, laiſſant de *Marie Peſnel*, ſa femme, veuve de *Simon Jouvin*, Sieur des Loges, cinq enfans, entr'autres,

Claude Yver-de-Saint-Aubin, Ecuyer, Sieur de Fontaine-Anne, né le 7 Mai 1682, Sous-Brigadier dans la Compagnie du Maréchal Duc d'*Harcourt*, marié, 1°. le 8 Février 1725, avec *Marguerite de Fremont*, dont il n'a point eu d'enfans; & 2°. le 11 Février 1738, avec *Charlotte Jouvin*, fille de *Jean-Bernard Jouvin*, Seigneur de Pleſſis-Loigny & de la Godardiere. De ce ſecond mariage ſont iſſus; — 1. Jacques-Claude-Louis Yver-de-Saint-Aubin, Ecuyer, né le 30 Avril 1739; — 2. Louis-Bernard, Ecuyer, né le 3 Mai 1742; — 3. François-Léonard, Ecuyer, batiſé le 29 Septembre 1744; — 4. Charlotte-Jacqueline, née le 22 Mars 1740; — 5. Marie-Françoise-Renée, batiſée le 1 Mai 1741; — 6. & Françoise-Anne-Marguerite Yver-de-Saint-Aubin, née le 18 Septembre 1743.

Les armes : *d'azur, à une faſce d'or, accompagnée de trois étoiles de même, 2 en chef & 1 en pointe.* Armorial de France, *Tome III, Partie II.*

* YVETEAUX (des), Subdélégation de Falaiſe en Normandie.

C'eſt un Marquiſat anciennement poſſédé par la Famille noble *de Vauquelin* dans cette Province. Cette Terre a paſſé depuis à *François de Carel*, Conſeiller honoraire au Parlement & Préſident en la Cour des Aides de Paris, qui ſe maria à l'unique fille & héritiere de *N... de Vauquelin*, Seigneur des Yveteaux. C'eſt en faveur dudit *François de Carel* qu'elle a été érigée en *Marquiſat* au commencement de ce ſiécle, & elle eſt aujourd'hui poſſédée par ſon fils aîné *François de Carel.*

* YVETOT : Petite contrée de Normandie au pays de Caux, proche Caudebec.

Les Seigneurs de cette contrée étoient avec le titre de Rois dans l'indépendance & dans la jouiſſance des droits royaux, ſans même qu'ils puſſent être obligés à faire aucune foi & hommage; mais il ne faut entendre par ce Royaume, qu'une eſpéce de Principauté, à qui nos Rois, depuis la fin du XIVe. ſiécle, ont accordé l'exemption de certaines charges, outre pluſieurs droits utiles & honorifiques. Au reſte les Seigneurs *d'Yvetot* ne jouiſſent point à préſent de ce droit de ſouveraineté, & les Seigneurs *du Bellay*, qui ont eu cette Terre par ſucceſſion de leurs ancêtres, ſe ſont contentés de ſe qualifier ſeulement *Princes d'Yvetot.* Cette Terre a paſſé par ſucceſſion au Comte *d'Albon.* Voyez Albon, *Tome I* de ce Dictionnaire.

YVETOT (D') : Famille noble de Normandie.

JEAN D'YVETOT, Seigneur de Martinvaſt, dans l'élection de Valognes, & GUILLAUME D'YVETOT, du même lieu, furent inquiétés l'an 1463, par *Raimond Montfaouq*, Commiſſaire du Roi Louis XI; mais ils furent maintenus dans leur *nobleſſe* ſur les titres qu'ils produiſirent. — JEAN & FRANÇOIS D'YVETOT, de la Paroiſſe de Martinvaſt, & leur conſanguin JACQUES D'YVETOT, de la Paroiſſe d'Ecouville, élection de Valognes, furent pareillement, ſur le vu de leurs preuves, maintenus par Jugement de M. *de Roiſſy*, autre Commiſſaire du Roi, du 22 Octobre 1598. — MARGUERITE D'YVETOT, de la paroiſſe de Martinvaſt, FRANÇOIS-CHARLES & GABRIEL D'YVETOT, de celle d'Ecouville, ainſi que JACQUES & LOUIS D'YVETOT, de la Paroiſſe de Hieville en Côtentin, obtinrent conjointement une Sentence de maintenue dans leur qualité de *Gentilshommes* l'an 1671, de M. *Chamillart*, Intendant de la Généralité de Caen. C'eſt ce que nous ſçavons ſur cette Famille faute de *Mémoire*. Elle porte pour armes : *d'azur, à la bande d'or, cotoyée de deux coquilles de même.*

YZARN : Cette Maiſon eſt une des plus anciennes & des plus nobles du Rouergue, & prouve qu'elle deſcend des anciens Vicomtes *de Saint-Antonin*, ſouverains de cette Ville dans le Rouergue. La branche des Seigneurs *de Fraixinet* a donné quantité de Commandeurs & de Chevaliers de Malte.

FRANÇOIS D'YZARN, Seigneur de Fraixinet, épouſa, 1°. le 19 Janvier 1494; *Anne de Levis;* & 2°. par contrat du 14 Novembre 1506, *Marguerite de Montarnal.* Du premier lit il eut entr'autres enfans:

ANTOINE D'YZARN, Seigneur de Fraixinet, qui ſe maria le 25 Janvier 1531, à *Gabrielle d'Heiral*, fille de *Vital*, Seigneur de Lugnan. De cette alliance vint

VITAL D'YZARN, Seigneur de Fraixinet, Servieres, Gaillac, &c. créé Chevalier de l'Ordre du Roi le 6 Octobre 1576, étant Capitaine de 100 hommes d'armes. Il teſta le 9 Mars 1584, & avoit épouſé, le 29 Janvier 1564, *Jeanne de Thezan*, fille d'*Antoine*, Seigneur & Baron de Thezan, & de *Marqueuze de Combret*, Dame de Pujols. Leurs enfans furent entr'autres: — JACQUES D'YZARN, Chevalier de Malte; — & ANTOINE, qui ſuit.

ANTOINE D'YZARN, Seigneur de Fraixinet, Servieres & Gaillac, épouſa, le 4 Octobre 1604, *Anne de Peſtels*, fille de *Jean-Claude*, Seigneur de Salers, Fontanges, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & de *Jeanne de Levis.* De ce mariage naquit

JEAN-CLAUDE D'YZARN, Seigneur de Fraixinet, Golignac, Servieres & Gaillac, qui fut marié, le 26 Avril 1633, à *Jeanne de Corneillan*, niéce de *Bernardin de Corneillan*, Evêque de Rodès. Leurs enfans furent entr'autres, — PIERRE, reçu Chevalier de Malte en 1656, — & BERNARDIN, qui ſuit.

BERNARDIN D'YZARN, Seigneur de Fraixinet, épouſa, le 6 Mars 1656, *Marie de Loubeyrac de Muret*, Dame de Saint-Saturnin & de Vallades, & en eut entr'autres

CASIMIR D'YZARN, Seigneur de Saint-Jean, reçu Chevalier de Malte en Mars 1685, qui, ayant quitté l'Ordre, épouſa, par contrat du 30 Juin 1716, *Eliſabeth de Roquefeuil-Vrezols*, fille de *Claude*, Seigneur de Vrezols, Bar & Converty, Seigneur & Baron de la Guepie, & de *Marie de Lomerol.* De ce mariage il reſte: — 1. JEAN-CASIMIR, qui ſuit; — 2. ANTOINE-GODEFROI, né en Janvier 1730, reçu Chevalier de Malte en 1741, Capitaine dans le Régiment de Briſſac, Infanterie; — 3. HIPPOLITE-CLAUDE, né en Juin 1717, marié à *N... de Clary*, au Diocèſe d'Albi; — 4. JEANNE D'YZARN, appellée *Mademoiſelle de Saint-Jean*, née en Juin 1719; — 5. & LOUISE, née en 1723, Religieuſe à Nonenque.

JEAN-CASIMIR D'YZARN, né le 18 Novembre 1720, inſtitué héritier univer-

ſel de ſon oncle *Jean-François de Roquefeuil-Vrezols*, Seigneur & Baron de la Guepie, à la charge de porter le nom & les armes de la Maiſon de *Roquefeuil-Vrezols*, a épouſé, le 29 Octobre 1754, *Anne de Vichet*, fille de feu *Jacques*, Chevalier, Préſident, Tréſorier de France de Montpellier, & d'*Anne de la Caſſagne*. Il a pour fils ANTOINE-GODEFROI-CASIMIR D'YZARN, né le 26 Juillet 1755.

Il y a encore d'autres branches de la Maiſon D'YZARN, qui ſubſiſtent; ſçavoir celle des Seigneurs *de Vallady*, & celle des Seigneurs *de Fraixinet*.

URBAIN D'YZARN, Seigneur de Vallady les Vergnettes, & de Saint-Saturnin, mort depuis pluſieurs années, a laiſſé de ſa femme *N... de Clermont du Boſc*, un fils N... D'YZARN, actuellement Seigneur de Vallady, & qui a pour oncle N... D'YZARN, Seigneur, Marquis de Ruſſille en Auvergne, marié à *N... de Dienne de Cheyladet*, ſœur de la Comteſſe *de Chambonas*, & N... D'YZARN, Chevalier de Malte, Capitaine dans le Régiment de Clermont Prince, Cavalerie, en 1757.

La branche des Seigneurs *de Fraixinet*, près la Ville d'Eſtaing en Rouergue, ſubſiſte en un fils & deux filles de feu N... D'YZARN, Seigneur de Fraixinet, & de *N... de Reſſeguier*. *Tabl. Généal. Part. VII, p. 295.*

ZBO ZBO

ZBONSKI-DE-PASSEBON : Famille noble originaire de la Pologne majeure, & du Palatinat de Kalich. Son nom en Polonois eſt ZBGSKI.

ABRAHAM ZBONSKI étoit Juge du Palatinat de Poſnanie. Il hérita de la Comté de Zbonskin, dont la Ville principale fut inutilement aſſiégée pendant ſix mois par GUSTAVE-ADOLPHE, Roi de Suéde. Il eut pour fils

JEAN ZBONSKI, qui fut Ambaſſadeur en Hongrie, & à ſon retour, pourvu de l'Evêché de Poſnanie. MIZOSLANS ZBONSKI, un autre des deſcendans d'ABRAHAM, fut Evêque de la même Ville. — JEAN-STANISLAS ZBONSKI, Comte de Zbonskin, fut, au retour de ſon Ambaſſade de Rome, nommé Evêque & Duc de Vermie, & mourut en 1678. Son frere étoit Grand-Chambellan du Palatinat de Lublin, & cette charge eſt d'une ſi grande diſtinction en Pologne, que ceux qui en ſont pourvus ſont appellés *Princes de la Nobleſſe*. Cette ancienne Famille, ſelon tous les Hiſtoriens, s'eſt toujours diſtinguée par la pénétration & la vivacité de ſon eſprit.

MATHURIN ZBONSKI s'attacha au ſervice de HENRI III, & ce Prince ayant abandonné la Pologne pour venir ſe faire couronner Roi de France, ZBONSKI l'y ſuivit. Son zele & ſon attachement plurent au Roi, qui lui dit: *Vous étiez Zbonski, mais à préſent vous êtes Paſſebon.* Les deſcendans de ce MATHURIN ZBONSKI, flattés de l'application de ce ſurnom, l'ont toujours joint & le joignent encore à leur nom de Famille; mais MATHURIN ZBONSKI eut le malheur d'adopter les erreurs de *Calvin*, & HENRI III ceſſa depuis de le voir de bon œil. Il quitta la Cour, & entra dans le Régiment de Champagne, dont il fut bientôt Major. La conformité de Religion l'attacha à la Maiſon *de Bouillon* qui le fit faire Capitaine-Commandant du Château & de la Châtellenie de Montvallent en Querci. Quoiqu'il eut perdu la plupart de ſes titres dans un incendie arrivé audit Château, ſon fils aîné, qui ſuit, fit faire une Enquête par le Juge du lieu, en 1672, dans laquelle tous les Gentilshommes dépoſent en faveur de ſon ancienne nobleſſe.

JEAN-FRANÇOIS ZBONSKI-PASSEBON fut ſucceſſivement Gentilhomme de *Catherine-Febronie de Berg*, veuve de *Frédéric-Maurice de la Tour*, Duc de Bouil-

lon, Souverain de Sedan, Capitaine des Gardes du Vicomte *de Turenne*, Maréchal-Général des Camps & Armées du Roi, Prévôt dans la Province du haut & bas Limousin. Il épousa noble *Elisabeth Zoffin*, fille d'honneur de la Princesse de Sedan. Elle étoit fille de noble *Jean Zoffin*, & de noble Dame *Judith de la Hurt*, l'un & l'autre d'une Famille très-distinguée. De son mariage il eut : — 1. Henri, qui suit ; — 2. Fréderic, Colonel d'un Régiment au service des Etats d'Hollande, décédé sans postérité ; — 3. & David, mort en bas-âge.

Henri Zbonski-de-Passebon, Sous-Lieutenant de Galeres en 1670, Lieutenant en 1676, obtint de Louis XIV, en 1687, une pension de 1000 livres, en récompense de ses services, fut fait Capitaine-Lieutenant en 1693, & enfin Capitaine en 1696. Il avoit épousé, le 21 Octobre 1678, Dame *Marguerite de Brousson*, dont — Jean-François, qui servit quelque tems dans le génie, & entra ensuite à la Trape, où il est mort ; — & Henri, qui suit.

Henri Zbonski-de-Passebon, II. du nom, commença de servir sur les Galeres, fut, en 1702, Capitaine dans le Régiment de la Marine, réformé en 1709, puis Capitaine au Régiment d'Esgrigny, Infanterie, qu'il quitta pour être Ingénieur. En 1720 il fut fait Chevalier de Saint-Louis, & ensuite Ingénieur en chef des places du département de Marseille. Son mérite l'auroit avancé dans son Corps, si la mort ne l'eut surpris. Il avoit épousé, en 1740, Dame *Anne de Belanger*, de laquelle il n'a eu qu'un fils, nommé Charles-Henri Zbonski-de-Passebon, qui est l'unique mâle de cette Famille.

Les armes : *de gueules, à une écharpe d'argent, nouée par le bas.* Hist. Héroïq. de la Noblesse de Provence, *Tome II, p. 539 & suiv.*

ZEDDES : Famille noble de Champagne, qui a donné beaucoup d'Officiers de marque & de distinction.

Philippe-Christophe de Zeddes, Ecuyer, Seigneur de Mongey, épousa *Bonne de Reillac*, dont il eut

Jacques de Zeddes, I. du nom, Seigneur de Mongey, qui épousa *Perrette de Meusnier*. Il en eut : — Jacques, qui suit, — & Marie de Zeddes, femme de noble homme *Guillaume de Caën*, Conseiller du Roi, Correcteur en sa Chambre des Comptes de Paris, lequel partagea avec son frere, le 12 Août 1605, les biens qui leur étoient échus de leurs pere & mere.

Jacques de Zeddes, II. du nom, épousa, le 25 Janvier 1617, *Marie d'Origny*, fille de *Nicolas d'Origny*, Ecuyer, Sieur de Longchamp & de Vaux, &c. & de *Jeanne Becque*, dont : — Jean-Batiste, qui suit ; — & François, rapporté après son frere aîné.

Jean-Batiste de Zeddes, Ecuyer, Seigneur de Vaux, fut Lieutenant-Colonel du Régiment de Conti, Aide de-Camp des Armées du Roi en Catalogne, & Commandant dans la ville basse du Luxembourg. Il épousa, le 18 Mars 1658, *Claire le François*, fille de *Nicolas le François*, Citoyen de Verdun, & de *Béatrix Gerardin*. De ce mariage vint

Jean-Batiste-Fréderic de Zeddes, Ecuyer, Seigneur de Vaux, successivement Mousquetaire du Roi, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Villars, Major du Régiment de Listenois, Chevalier de Saint-Louis, Colonel d'un Régiment de Dragons, Brigadier des Armées du Roi en 1701, Envoyé en Espagne en 1705, & tué la même année. Il n'a point laissé de postérité de *Marguerite Herbin*, son épouse.

François de Zeddes, Ecuyer, Seigneur de Longchamp, fils puîné de Jacques II, & de *Marie d'Origny*, Capitaine dans le Régiment de Beaujeu, épousa, le 26 Août 1648, *Bonne de Mauclerc*, lors veuve de *Jacques de Lormeau*, Ecuyer, Sieur de Magnicourt, & fille de noble homme *Samuel Mauclerc*, Conseiller du Roi, Contrôleur, Elu en l'Election de Vitry, & d'*Elisabeth d'Origny*. Leurs enfans furent : — Jean-Batiste, qui suit ; — & Marie de Zeddes, mariée, par contrat du 10 Juin 1682, à *Pierre de Beuf*, Ecuyer, Seigneur de Verneuil & de Nuyseman, d'une Famille noble d'Auvergne, dont

Louis de Beuf, Seigneur de Verneuil, décédé marié à *Marie-Anne de Regnard*, Dame des Bordes, paroiſſe d'Auxon, vivante en 1757, née le 27 Décembre 1689, d'une ancienne Famille éteinte, ſortie du pays de Caux, dont la nobleſſe avoit été vérifiée dès 1471, les 1 Juin 1534, 6 Septembre 1576, 17 Avril 1641, 28 Avril 1660, 10 Novembre 1664, 2 Juin 1666, & 12 Décembre 1671. L'aîné, le Sieur *de Regnard-des-Angles*, Brigadier des Armées du Roi le 1 Février 1719, Lieutenant de Roi à Calais, décédé le dernier Juin 1747, avoit été maintenu, le 11 Septembre 1715, à la Rochelle, où il s'étoit marié le 17 Octobre 1700. Il étoit Commandant de la Citadelle de Châlons, lorſque S. A. S. la Ducheſſe *du Maine* y fut envoyée en Mai 1719, & avoit eu, le 5 Juin 1721, la Lieutenance de Roi de Monaco. *Marie-Anne de Regnard* avoit pour ſœurs *Marguerite-Catherine*, mariée, par contrat du 25 Novembre 1720, *à Jean Gauthier de Rougemont*, Ecuyer, d'ancienne race de Tonnerre, dont poſtérité, & *Edmée de Regnard*, née le 12 Janvier 1697, mariée à *N... Barbuat*, Ecuyer, Seigneur de Maiſonrouge, dont un fils à l'Ecole Militaire. Elles étoient filles de *Charles-Joſeph de Regnard*, marié, par contrat du 26 Août 1687, & maintenu le 5 Septembre 1700, dont le triſayeul *Clément* étoit frere de *Jean*, auſſi biſayeul du Brigadier, décédé en 1747, maintenu le 11 Septembre 1715, depuis 1554, date de l'établiſſement de cette Branche dans la Baronnie de Marais. La mere de *Charles-Joſeph Regnard des-Bordes* étoit *Catherine de Baudier*, mariée, par contrat du 15 Mars 1660, & maintenue dans l'ancienne poſſeſſion de ſa nobleſſe d'extraction le 19 Février 1668, fille du Gouverneur de Réthel, & de *Suſanne d'Aſpremont*, tante de la Ducheſſe *de Lorraine*, décédée le 23 Octobre 1692, dont les Princes *de Salm* & de *Manſfeldt*.

Jean-Batiste de Zeddes, Ecuyer, Seigneur de Vaux & de Longchamp, commandant un Bataillon dans le Régiment de Champagne, épouſa, le 23 Décembre 1671, *Marguerite de Saint-Privé*, fille de *Louis de Saint-Privé*, Ecuyer, Seigneur de Richebourg, d'Avigny, &c. & de *Marguerite Moreau*. Il fut maintenu dans la qualité de *Noble* & d'*Ecuyer* depuis l'an 1548, par Ordonnance de M. *l'Archer*, Commiſſaire départi dans la Province de Champagne, du 1 Juin 1698, & eut trois fils : — Joseph, qui ſuit ; — Pierre & Jean-Batiste, tués au ſervice.

Joseph de Zeddes, Ecuyer, Seigneur de Vaux, de Longchamp & de Creſpy, né le 23 Septembre 1679, fut fait ſucceſſivement Cornette de Dragons dans le Régiment de Zeddes en 1695, Lieutenant dans le même Régiment en 1697, Lieutenant dans le Régiment de Dragons de Lautrec en 1701, & Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'Harcourt en 1705. Il épouſa, 1°. le 22 Février 1712, *Marie-Marguerite de Montangon*, morte âgée de 21 ans, le 7 Janvier 1714, fille de *René de Montangon*, Sieur de Creſpy-la-Forge, & de *Marguerite Pernet* ; & 2°. le 2 Avril 1715, *Gabrielle de Berle*, fille de *Nicolas-François de Berle*, Ecuyer, Seigneur de Guignicourt, ci-devant Capitaine dans le Régiment d'Humieres, & de *Marguerite-Charlotte Bondoire*. Du premier lit il a eu une fille unique, nommée Marguerite de Zeddes, née le 28 Décembre 1713 ; & du ſecond lit douze enfans, dont dix vivans, ſçavoir ; — 1. Joseph-Jacques, Ecuyer ; — 2. Nicolas-Louis ; — 3. François ; — 4. Nicolas-François ; — 5. Charles-Hubert-Fortuné ; — 6. Jean-Batiste ; — 7. Louis ; — 8. Susanne-Gabrielle ; — 9. Louise-Gabrielle ; — 10. & Marie-Nicole de Zeddes, née le 19 Avril 1727, & reçue à Saint-Cyr le 4 Octobre 1736.

Les armes : *d'or, à un Z de gueules.*

ZELL : Cette branche, ſortie de celle de Lunebourg, Maiſon de *Brunſwick*, avoit pour auteur

Guillaume, Duc *de Brunſwick*, Zell & de Lunebourg (IVe fils du Duc *Erneſt*), né le 4 Juillet 1535. Il eut le Duché de Zell pour ſon partage, avec le bas Comté de Hoye ; & après le décès de *Fréderic*, Comte de Diepholtz, en 1581, il hérita de ce Comté, & mourut le 20 Août 1592. Cette branche a été réunie à celle de la Maiſon

Addition à la page 845. du Tome XII.

avant Zuniga.

Zuckmantel : françois-Antoine, Baron de Zuckmantel, seigneur de l'Osthaffe et autres lieux, l'un des Directeurs du Corps de la noblesse immédiate de la basse Alsace, Maréchal des Camps et armées du Roi, Commandeur de l'ordre Royal et Militaire de S.t Louis, Ambassadeur de sa majesté près le Roi de Portugal est mort à Paris le 19. juillet 1779 dans la 64.e année de son âge. Gaz. de fr. N.°

électorale *d'Hanovre* depuis 1705. *Benedicte-Henriette-Philippe de Baviere*, Comteſſe Palatine du Rhin, veuve en 1679, de *Jean-Fréderic de Brunſwick-Lunebourg*, Duc d'Hanovre, eſt morte ſubitement au Village d'Anieres près Paris, le 12 Août 1730, âgée de 78 ans, 20 jours, & *Guillelmine-Amélie*, l'une de ſes filles, née Ducheſſe *de Brunſwick-Hanovre*, veuve de JOSEPH I, Empereur & Roi des Romains, eſt morte à Vienne le 10 Avril 1742, âgée de 68 ans, 11 mois & 16 jours, mere de feu la Reine de Pologne, Electrice de Saxe & de l'Impératrice, veuve de CHARLES VII.

* ZILLEBECK : Seigneurie au pays de Waës érigée en *Vicomté*, avec union de la Seigneurie de Pergate au Comté de Hainaut, par Lettres du Roi d'Eſpagne du mois d'Avril 1672, en faveur de *Charles de Dongelberg*. Voyez DONGELBERG, *Tome V, p.* 613.

ZUNIGA : Ancienne Maiſon de Caſtille, auparavant appellée *Eſtuniga*, que l'on dit deſcendre d'ALPHONSE, Infant de Navarre, & de *Sanctie*, Dame & héritiere de Zuniga.

INICO-ARTITZ, VII. du nom, Seigneur DE ZUNIGA, qui en étoit iſſu au VIIe. degré, quitta la Navarre en 1274, pour s'établir en Caſtille. Cette Maiſon a formé pluſieurs branches, 1°. les Marquis de la Puebla, de Baydes & de Loriana, 2°. les Marquis d'Ayamonte, 3°. les Marquis de Villamanrique, 4°. les Seigneurs de Villorta & Marquis de Huelamo, 5°. les Comtes de Fuenſalida, 6°. les Comtes de Miranda, Ducs de Pegneranda & Marquis de Begneſa, 7°. les Comtes de Nieva, 8°. les Comtes de Monterei, 9°. les Comtes de Pedroſa, Marquis de Baydes, 10°. les Marquis d'Aquila-Fuente, 11°. les Marquis de Ciſla-Flores-Davila & Aldehuella. Cette Maiſon a donné un Cardinal dans JEAN DE ZUNIGA, en 1503, mort Archevêque de Seville en 1504. Voyez *Imhoff* en ſes vingt Familles d'Eſpagne, & *Moréri*, Edition de 1759.

ZUR-LAUBEN, en Suiſſe : Cette Maiſon eſt une branche puînée des anciens Barons DE LA TOUR-CHATILLON, en Vallais. On a rapporté leur origine à l'article TOUR-CHATILLON. Elle remonte au XIe ſiécle.

Parmi les diverſes branches de cette Maiſon, il y en avoit une qui portoit diſtinctement le nom de Châtillon, en latin *de Caſtillione* ou *Caſtellione*, & en Allemand *Von Geſtelenburg* ou *Von Geſtelen*. Elle avoit été formée par AYMON DE CHATILLON, Damoiſeau, frere puîné de GERAUD ou GEROLD II, Baron DE LA TOUR en Vallais (*Giroldus de Turre*), comme on le voit par un acte en latin de l'Abbaye de Saint-Maurice, daté du 1 Septembre 1263. Ledit AYMON ratifia la vente que le Chevalier *Bertold de Nares*, autrement *Naters*, dans le haut Vallais, avoit faite à Nares le 1 Août même année, à *Girold* ou *Geraud*, Abbé de Saint-Maurice, de pluſieurs poſſeſſions ſiſes à Grion, dans la Paroiſſe de Bay (aujourd'hui Bex, au Canton de Berne, ſur la frontiere du bas Vallais). Pluſieurs actes prouvent que GERAUD DE LA TOUR, II. du nom, frere aîné d'AYMON DE CHATILLON, étoit fils du Baron GERAUD DE LA TOUR I, petit-fils de PIERRE I, Baron DE LA TOUR & arriere-petit-fils de GUILLAUME I, Baron DE LA TOUR, qui vivoit en 1157. On omet ici le détail de ces actes, pour ne pas groſſir cet extrait généalogique.

Le même AYMON DE CHATILLON, qualifié *Chevalier* dans pluſieurs actes, mort en 1280, laiſſa de ſon mariage avec Dame *Iſabelle de Moreſtel* (Maiſon illuſtre en Savoie & en Dauphiné) quatre fils du nom DE CHATILLON, ſçavoir — RODOLF, — HENRI, qui forma la branche *de Châtillon-Larringe* ou *Laringe* ; — PIERRE & JEAN. Nous ne rapporterons pas la poſtérité de chacun d'eux, on s'arrêtera ſeulement ici à la branche de CHATILLON-ZUR-LAUBEN, par laquelle nous commencerons les degrés.

I. Cette branche a été formée par BALTHASAR DE GESTELENBURG OU DE CHATILLON en Vallais (deſcendant d'AYMON), qui, pour éviter la haine que l'on portoit à la

Nobleſſe dans le Vallais, & ſur-tout à la Maiſon DE LA TOUR, depuis la révolution de 1375 à 1377, dans laquelle elle perdit ſes principales Seigneuries, entr'autres le Château de Châtillon près de Rarogne, ſe ſurnomma, vers la fin du XIVe. ſiécle, ZUR-LAUBEN, mot Allemand, qui ſignifie *de la Feuille*, ainſi qu'il eſt prouvé par l'anniverſaire que ſes fils JEAN, qui ſuit, & MAURICE, fonderent pour lui & leur mere, Dame *Anne de Boll*, dans la Commanderie des Chevaliers de Saint-Lazare à Séedorff, Canton d'Ury, qui eſt limitrophe du haut Vallais. Le Nécrologe de cette Commanderie, l'un des monumens les plus reſpectables de l'ancien & illuſtre Ordre de Saint-Lazare, porte que BALTHASAR, ainſi ſurnommé ZUR-LAUBEN, étoit de la Maiſon de GESTELENBURG en Vallais, & il fixe dans un autre endroit, au 10 Avril, l'anniverſaire de CONRAD GESTELENBURG, Chevalier de Saint-Lazare à Séedorff.

II. JEAN DE GESTELENBURG OU DE CHATILLON, ſurnommé ZUR-LAUBEN, fils de BALTHASAR & d'*Anne de Boll*, tenta de rentrer dans les poſſeſſions de ſes ancêtres au haut Vallais. Il gouverna pendant quelques années dans le bas Vallais, comme Châtelain, au nom de l'Evêque de Sion, les Seigneuries d'Ardon & de Saint-Pierre; mais en 1475 les Dizains du haut Vallais ayant expulſé du bas Vallais les Nobles qui avoient ſoutenu la Maiſon *de Savoie* dans la guerre qu'elle leur fit, JEAN ZUR-LAUBEN fut obligé de s'expatrier. On voit par les Regiſtres & Nécrologes de la Ville de Zug, qu'il eut de ſon mariage avec Dame *Agnès Schreiber* (Famille illuſtre du Canton d'Ury) pluſieurs enfans, entr'autres ANTOINE, qui ſuit.

III. ANTOINE DE ZUR-LAUBEN, l'aîné de ſes freres, en quittant le Vallais, s'établit d'abord à Zurich, où l'Etat lui accorda le droit de *Citoyen* en 1477, en récompenſe de la valeur qu'il avoit montrée en 1476 à la bataille de Granſon, contre les Bourguignons (ce ſont les termes de l'ancien Regiſtre de la Bourgeoiſie de Zurich). Il ſe fixa en 1488 à Zug, après la révolution arrivée cette année à Zurich, au Bourg-Meſtre *Jean Waldmann*, & il y obtint le droit de *Citoyen* pour lui & ſes deſcendans. Il fut l'un des principaux bienfaiteurs de la nouvelle Egliſe de Saint-Oſvald qu'on bâtiſſoit alors à Zug, & c'eſt dans cette Egliſe que ſes deſcendans ont eu leur ſépulture : on y voit leurs épitaphes. Il mourut à Zug en 1516, âgé de 76 ans, & avoit épouſé à Zurich Dame *Dorothée Hermann* (d'une Famille diſtinguée de l'Etat) de laquelle il eut deux fils — OSVALD, qui ſuit; — & CONRAD, dont la poſtérité ſera rapportée ci-après.

IV. OSVALD DE ZUR-LAUBEN entra dans les principales charges du Canton de Zug, après s'être diſtingué comme Capitaine au ſervice des Papes JULES II & LÉON X & de *Maximilien Sforce*, Duc de Milan, & après s'être trouvé à la bataille de Novare en 1513. Il ſervit auſſi comme Capitaine avec ſon frere CONRAD, à la bataille de Pavie en 1525, dans l'armée de FRANÇOIS I, & depuis cette époque la Maiſon de ZUR-LAUBEN a été conſtamment attachée au ſervice de la France, ſans jamais avoir porté les armes contre cette Couronne, & elle y a eu 14 Officiers de tués. Ledit OSVALD ne ſe diſtingua pas moins en 1531, à la bataille de Cappel, où il étoit Major-Général des Troupes du Canton de Zug : cette bataille ſauva les Cantons Catholiques. Il mourut à Zug en 1549, âgé de 72 ans, étant le ſecond chef du Canton. Sa poſtérité s'éteignit en 1641, après avoir produit pluſieurs Capitaines & Magiſtrats de diſtinction, entr'autres

V. ANTOINE DE ZUR-LAUBEN (fils du même OSVALD), Capitaine en France au ſervice de CHARLES IX, qui reçut trois bleſſures à la bataille de Dreux. Il fut de la célebre retraite de Meaux en 1567, & ſe diſtingua par ſa bravoure & ſa fidélité au ſervice du même Prince, dans tout le cours des guerres civiles qui agiterent ſon regne; ſe trouva aux batailles de Saint-Denis, de Jarnac & de Moncontour; & après avoir rempli les premieres charges de ſon Canton, & avoir été employé dans pluſieurs négociations importantes, il mourut à Zug en 1586, à 81 ans. On a de lui une relation curieuſe de ſes Campagnes :

elle eſt manuſcrite. Deux de ſes fils, l'un ERASME-OSVALD, Capitaine; & l'autre, FRANÇOIS, Officier, furent tués à la bataille de Dreux.

Seconde Branche de ZUR-LAUBEN, exiſtante.

IV. CONRAD DE ZUR-LAUBEN, I. du nom, fils puîné d'ANTOINE, & de *Dorothée Hermann*, continua la poſtérité de ſon nom, fut fait Capitaine dans l'expédition des Suiſſes en Italie, au ſecours du Pape JULES II, puis dans les Troupes de ſa Nation au ſervice de FRANÇOIS I; ſe diſtingua auſſi, en 1531, à la bataille de Cappel pour la défenſe de la Religion, & mourut en la Ville de Zug en 1565, âgé de 82 ans. De ſon mariage avec Dame *Verene Schedler*, fille du Capitaine *Gerold Schedler*, il laiſſa 11 enfans, entr'autres: —— 1. BÉAT, qui ſuit; —— 2. ANTOINE, Capitaine en France, tué en 1573, au ſiége de la Rochelle; —— 3. MICHEL, auſſi Capitaine en France, tué audit ſiége en 1573. Il eut deux fils, ſçavoir — CONRAD, Lieutenant en France, dont la poſtérité finit en 1644; — & GÉRAUD ou GEROLD, I. du nom, Abbé & Réformateur célebre du Monaſtere de Rhinau, mort en 1607, âgé de 61 ans; —— 4. SAMUEL, Officier en France, tué, comme deux de ſes freres, au ſiége de la Rochelle en 1573.

V. BÉAT DE ZUR-LAUBEN, I. du nom, ſervit pluſieurs années en France, comme Capitaine, ſous les Rois CHARLES IX & HENRI III; & la bravoure éclatante qu'il fit paroître en 1569, à la bataille de Moncontour, lui valut une marque de diſtinction. CHARLES IX lui accorda, & à ſa poſtérité, le droit de *colleter le lion de cimier* de ſes armes, *d'un écuſſon d'azur, à une fleur de lis d'or.* Il ſe ſignala dans un grand nombre d'expéditions en France, y fut pluſieurs fois bleſſé; refuſa, en 1585, d'être Colonel d'un Régiment qu'on levoit en Suiſſe pour la Ligue, & le même jour que ce Régiment marcha à ſa deſtination, ZUR-LAUBEN partit de Zug à la tête d'une Compagnie pour le ſervice de HENRI III. Il porta, pendant pluſieurs années, le titre de *Capitaine aux Gardes-Suiſſes des Rois* CHARLES IX & HENRI III, fut *Landamme* ou premier chef du Canton de Zug, où il mourut le 18 Décembre 1596, âgé de 63 ans, & fut enterré dans l'Egliſe de Saint-Oſvald, où l'on voit ſon épitaphe. Il avoit épouſé Dame *Regule de Kolin*, d'une ancienne & illuſtre Maiſon de la Ville de Zug, dont vinrent: — CONRAD, qui ſuit; — & BÉAT-JACQUES, qui ſervit en qualité de Capitaine dans pluſieurs expéditions en France, ſous HENRI IV & LOUIS XIII, & mourut à Zug en 1625, ſans poſtérité.

VI. CONRAD DE ZUR-LAUBEN, II. du nom, Chevalier de l'Ordre Royal de Saint-Michel, Landamme du Canton de Zug, fut Capitaine au Régiment des Gardes-Suiſſes, ſous le regne de LOUIS XIII. Après avoir ſervi ſa patrie & la France à la guerre & dans les négociations, particulierement pour la ceſſation des troubles du Vallais & de la Valteline, avec beaucoup de gloire, il mourut à Zug le 31 Mars 1629, à 57 ans. On a de lui un Traité imprimé *de Concordiâ Fidei*, où il démontre que la tranquillité des Suiſſes dépend de l'établiſſement de la ſeule Religion Catholique dans leurs cantons. De ſon mariage avec Dame *Eve Zurcher-de-Schwanden*, il laiſſa: —— 1. BÉAT, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS, Capitaine aux Gardes-Suiſſes, Gouverneur de l'iſle d'Oleron, admis, en Avril 1626, Chevalier de Malte dans la langue d'Allemagne, mort à Brouage le 2 Septembre 1627, âgé de 27 ans, comme il ſe diſpoſoit à faire ſes caravannes; — 3. & HENRI DE ZUR-LAUBEN, Capitaine aux Gardes-Suiſſes, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi LOUIS XIII. Il ſe ſignala dans pluſieurs expéditions en France & en Italie: en récompenſe de ſes ſervices, le Roi lui confirma, le 28 Novembre 1639, le droit accordé par CHARLES IX à BÉAT DE ZUR-LAUBEN, ſon ayeul, & lui permit de placer dans ſes armes l'*écuſſon d'azur, à une fleur de lis d'or.* Il mourut à Zug le 16 Octobre 1650, à 48 ans, ſans poſtérité de ſon mariage avec Dame *Eliſabeth de Wallier.*

VII. BÉAT, II. du nom, Baron DE LA TOUR-CHATILLON-ZUR-LAUBEN, Lan-

damne du Canton de Zug & Capitaine aux Gardes-Suiſſes ſous Louis XIII, fut, en 1634, l'un des trois Ambaſſadeurs Catholiques vers ce Monarque, pour concerter les moyens de garantir la Suiſſe de l'approche de l'armée des Suédois; rendit des ſervices importans à ſa patrie & au Canton de Lucerne, qui, en reconnoiſſance, lui accorda, en 1654, à lui & à ſa poſtérité, le droit perpétuel de Bourgeoiſie habile au Gouvernement, dans ſa Ville Capitale, pour avoir aidé à ſauver cette République, menacée d'un bouleverſement général par la révolte des payſans. Les Cantons Catholiques lui donnerent le glorieux titre de *Pere de la Patrie*, & de *Colonne de la Religion*. Il mourut à Zug, le 2 Mai 1663, à 66 ans. On a de lui le détail de toutes ſes négociations depuis 1629 juſqu'en 1659. De Dame *Euphémie de Honnegger*, ſon épouſe, il laiſſa : —— 1. Béat-Jacques, qui ſuit; —— 2. Henri, tige d'une branche rapportée ci-après; —— 3. & Conrad, Colonel-Commandant le Régiment Allemand de Furſtemberg, Brigadier des Armées du Roi & Inſpecteur-Général d'Infanterie dans les Provinces de Rouſſillon & de Catalogne. Il fut gratifié, pour ſes hauts faits, par Louis XIV, en Mars 1681, du don des Seigneuries d'Ortenberg & du Val de Villé en Alſace, à condition de reverſibilité à la Couronne faute d'enfans mâles; & mourut à Perpignan le 4 Décembre 1682, à 44 ans.

VIII. Béat-Jacques, I. du nom, Baron de la Tour-Chatillon-Zur-Lauben, Seigneur de Hembrunn & d'Anglicken, Chevalier, Landamne du Canton de Zug & Capitaine-Général de la Province libre de l'Argeu, après avoir ſervi en France, occupa les premieres charges de ſa patrie, & contribua beaucoup par ſes expéditions à ſoumettre les payſans révoltés du Canton de Lucerne en 1653. Ce Canton & ſes confédérés de la même Religion durent principalement à ſa valeur & à ſa prudence, le 24 Janvier 1656, la victoire de Vilmergen contre les Bernois, ſur leſquels il prit lui-même deux drapeaux & trois piéces de canon qui ſont conſervés dans l'Arſenal de Lucerne. Il mourut à Zug le 21 Avril 1690, à 74 ans. Il avoit épouſé, 1°. en 1636, Dame *Marie-Barbe de Reding-de-Biberegg*, & 2°. en 1653, Dame *Marie-Marguerite Pfiffer-de-Wyher*. Du premier lit ſortirent :

1. Béat-Caspar, Baron de la Tour-Chatillon-Zur-Lauben, Landamne du Canton de Zug, Chevalier des Ordres Royaux de Saint-Michel de France, & de Saint-Maurice & Saint-Lazare de Savoie, Capitaine-Général de la Province libre de l'Argeu, & Seigneur de Hembrunn, Anglicken & de Nesſlenbach, mort à Zug le 12 Mai 1706, à 62 ans, ne laiſſant de Dame *Marie-Eſther de Luſſy*, ſon épouſe, qu'un fils, —— Béat-Placide-Caspar Joseph, qui fut Capitaine au ſervice de Philippe V, Roi d'Eſpagne, & eſt mort à Zug le 8 Avril 1726, ſans poſtérité de ſon mariage avec Dame *Marie-Catherine Beſſler de Wattingen*. —— 2. Placide, Baron de la Tour-Chatillon-Zur-Lauben, élu, en 1683, Abbé de l'Abbaye de Muri, Ordre de Saint-Benoît en Suiſſe. Il mérita, par ſes travaux & ſes acquiſitions, le titre de ſecond Fondateur de cette Abbaye, la rebâtit entierement avec une grande magnificence, en accrut conſidérablement les travaux par l'achat de pluſieurs Seigneuries en Suabe & en Turgovie; & obtint, le 10 Décembre 1701, de l'Empereur Léopold, pour lui & les Abbés, ſes ſucceſſeurs, le rang & le titre de *Prince du Saint-Empire Romain*. On a de lui deux Ouvrages imprimés en Allemand, *in*-4°. intitulés : *Spiritus duplex humilitatis & obedientiæ*, & *Conciones Panegyricæ Morales*. Il mourut dans ſon Château de Sandegg en Turgovie, le 14 Septembre 1723, à 78 ans. Son corps repoſe dans l'Egliſe Abbatiale de Rhinau, entre Gerold I de la Tour-Zur-Lauben, Abbé & Réformateur célebre de cette Maiſon, mort en 1607, & entre Gerold II de la Tour-Zur-Lauben, qui en fut auſſi Abbé & Reſtaurateur, dont nous allons parler. En vertu du Diplôme impérial de 1701, qui éleve l'Abbé de Muri au rang de Prince du Saint Empire Romain, le plus âgé des mâles du nom des libres Barons de la Tour-Chatillon-Zur-Lauben, eſt Maréchal héréditaire du Prince Abbé de Muri; —— 3. Gerold ou Géraud, élu, le 6 Février 1697, Abbé de Rhinau, dont il fut le Reſtaurateur : il y eſt mort le 18 Juin 1735, à 86 ans;

— 4.

—— 4. Marie-Ursule, Abbeſſe de Wurmſpach, Ordre de Cîteaux, morte en 1727.

Le Baron Béat-Jacques, I. du nom, Baron de la Tour-Chatillon-Zur-Lauben laiſſa de ſon mariage avec Dame *Marie-Marguerite Pfiffer de Wyher* : — 5. Béat-Jacques, qui ſuit ; — 6. Jean-François, Lieutenant-Colonel du Régiment Suiſſe de Schmid au ſervice de Veniſe, mort à Porto-Porto dans la Morée, lors de l'expédition contre les Turcs, le 28 Juillet 1688, à 23 ans, — 7. & Fidele, Seigneur de Hembrunn & d'Anglicken, Landamne du Canton de Zug, & Capitaine-Général de la Province de l'Argeu libre, mort à Lucerne le 26 Février 1731, à 56 ans, ayant eu de Dame *Marie-Catherine-Ath'ande-Adélaïde de Meyer de Baldegg*, ſon épouſe, deux fils. L'aîné, Béat-Gerold-Fidele, Capitaine dans le Régiment Suiſſe de Wittmer, eſt mort à Lille en Flandres, ſans alliance, le 22 Octobre 1742, âgé de 36 ans. Le ſecond, nommé Rodolphe-Béat-Jacques-Antoine, Baron de la Tour-Chatillon-Zur-Lauben, Seigneur de Hembrunn & d'Anglicken, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel du Régiment Suiſſe de Waldner, eſt mort à Phaltzbourg le 23 Juillet 1777, à 69 ans, couvert de bleſſures. De ſon mariage avec Dame *Emanuele*, Baronne *de Heiſs*, il a eu un fils, Jean-Batiste, mort à Paris, le 25 Mars 1776, à 16 ans, Eleve de l'Ecole Royale Militaire ; & deux filles, Demoiſelles du Couvent Royal de Saint-Cyr.

IX. Béat-Jacques, II. du nom, Baron de la Tour-Chatillon-Zur-Lauben, Seigneur de Hembrunn & d'Anglicken, Chevalier de Saint-Louis, Landamne du Canton de Zug, Capitaine Général du même Canton & de la Province libre de l'Argeu, ſervit pluſieurs années comme Capitaine en France dans les Régimens Suiſſes, rendit des ſervices importans à ſa patrie, durant la guerre civile de 1712, & mourut à Zug, le 4 Janvier 1717, à 57 ans. Il avoit épouſé ſa couſine-germaine, Dame Marie-Barbe, fille de Henri, Baron de la Tour-Chatillon-Zur-Lauben, Capitaine aux Gardes-Suiſſes, & ſœur de Béat-Jacques, Comte de Zur Lauben, Lieutenant-Général des Armées du Roi, mentionné à la ſuite de cet Extrait Généalogique. De ce mariage il a eu : — 1. Béat-Jacques-Antoine, Prêtre titulaire du bénéfice fondé en la Ville de Zug, par ſes ancêtres, & dont la collation appartient, ainſi que les Seigneuries de Hembrunn & d'Anglicken, toujours au plus âgé des mâles du nom de Zur-Lauben. Il eſt mort à Zug en 1755, âgé de 78 ans ; — 2. Béat-François-Placide, Seigneur de Hembrunn & d'Anglicken, Grand-Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Lieutenant-Général des Armées du Roi ; il a ſervi depuis 1702, eſt mort à Paris le 31 Décembre 1770, âgé de 84 ans, & a été inhumé dans l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Roch. De Dame *Marie-Martine de Pinchene*, ſon épouſe, il n'a laiſſé qu'une fille, nommée Marie-Elisabeth, qui fut mariée à *Jean-Jacques du Portal*, mort en Janvier 1772, étant Lieutenant-Général des Armées du Roi & Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis ; — 3. & Béat-Louis, qui ſuit.

X. Béat-Louis, Baron de la Tour-Chatillon-Zur-Lauben, né à Zug le 24 Mars 1692, Lieutenant de la Compagnie de ſon pere au Régiment de Pfiffer, ſe trouva à la bataille d'Oudenarde en 1708, fut Capitaine d'une Compagnie de ſon Canton en 1712, durant la guerre qui diviſa les cinq Cantons Catholiques d'avec ceux de Zurich & de Berne, & eſt mort à Zug le 5 Janvier 1730. Il avoit épouſé, le 31 Janvier 1719, Dame *Marie-Anne de Burz-Séethal* (d'une illuſtre Maiſon de Souabe), morte le 4 Août 1732, âgée de 44 ans, laiſſant

XI. Béat-Fidele-Antoine Jean-Dominique, Baron de la Tour-Chatillon-Zur-Lauben, né à Zug le 4 Août 1720, Seigneur de Hembrunn & d'Anglicken, Chevalier de Saint-Louis, Maréchal des Camps & Armées du Roi, premier Capitaine du Régiment des Gardes-Suiſſes, Honoraire-Etranger de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, &c. qui ſert le Roi depuis 1735, & s'eſt trouvé à pluſieurs batailles, combats & ſiéges en Flandres & en Allemagne. Il a donné au Public pluſieurs Ouvrages : —

† Il a été nommé le 20 août 1780 Commandeur de l'Ordre Royal et militaire de St Louis.

1°. L'*Hiſtoire & le Code Militaire des Suiſſes* au ſervice de France en 12 Volumes *in*-12. 2°. Les *Mémoires & Lettres de* HENRI, *Duc* DE ROHAN, *ſur la guerre de la Valteline*, avec notes, 3 Vol. *in*-12. 3°. La *Bibliothéque Militaire, Hiſtorique & Politique*, en 3 Vol. *in*-12. On y trouve la traduction du Traité grec d'*Onoſander*, qui a pour titre le *Général d'Armée*: elle a été réimprimée en 1762, à Nuremberg, avec le texte grec dans l'Edition du ſçavant M. *Schwebel*, *in-fol.* 4°. *Lettre à M. le Préſident* HÉNAUT, *ſur Guillaume Tell*, *in*-12. 5°. *Tables Généalogiques des auguſtes Maiſons* D'AUTRICHE *& de* LORRAINE, *in*-8°. 6°. & quatorze ou quinze Diſſertations inſérées dans l'Hiſtoire & dans les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, dans laquelle le Baron de ZUR-LAUBEN a été reçu en 1749, après avoir remporté, en 1748, le prix de la queſtion qu'elle avoit propoſée ſur l'acception & l'étendue des priviléges & titres ΑΣΥΛΟΣ & ΙΕΡΑ, accordés aux Villes de Gréce & de Syrie par pluſieurs Rois.

Le Baron DE ZUR-LAUBEN a épouſé à Zug, le 26 Novembre 1754, ſa couſine, Demoiſelle *Marie-Eliſabeth de Kolin*, fille du Colonel de ce nom au ſervice de Naples, de laquelle il a eu cinq enfans. Ses trois fils ſont morts, & il lui reſte deux filles, MARIE-ELISABETH & MARIE-JOSEPHINE DE LA TOUR-CHATILLON-ZUR-LAUBEN.

Troiſieme Branche de ZUR-LAUBEN, *éteinte.*

VIII. HENRI, Baron DE LA TOUR-CHATILLON-ZUR-LAUBEN, ſecond fils de BÉAT, II. du nom, & de Dame *Euphémie de Honnegger*, Capitaine dans le Régiment des Gardes-Suiſſes ſous LOUIS XIV, ſe diſtingua par ſes ſervices militaires, reçut pluſieurs bleſſures, fut Gouverneur du Comté de Baden, & Major-Général des troupes du Canton de Zug, où il mourut le 2 Mai 1676, âgée de 55 ans. De ſon mariage avec Dame *Anne-Marie de Speck* il laiſſa: —— 1. BÉAT-JACQUES, qui ſuit; —— 2. BÉAT-HENRI-JOSEPH, dit *le Chevalier* DE ZUR-LAUBEN, Seigneur de Lourbes, Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des Armées du Roi & premier Capitaine du Régiment des Gardes-Suiſſes, tué en 1706, à la bataille de Ramillies, âgé de 45 ans, ſans avoir été marié; — 3. BÉAT-FRANÇOIS, Capitaine dans le Régiment Suiſſe de Vieux-Stoppa, tué au combat de Steinkerque en 1692, à 24 ans; — 4. MARIE-EUPHÉMIE, Abbeſſe de Tennicken en Turgovie, de l'Ordre de Cîteaux, morte le 2 Avril 1737, âgé de 80 ans; — 5. & MARIE-BARBE, mariée à ſon couſin-germain BÉAT-JACQUES, II. du nom, & mere du Colonel des Gardes-Suiſſes, & ayeule du Baron DE ZUR-LAUBEN, Maréchal-de-Camp.

IX. BÉAT-JACQUES, Comte DE LA TOUR-CHATILLON-ZUR-LAUBEN, né à Zug le 25 Février 1656, ſe diſtingua par ſa valeur & par ſes ſervices dans les Armées de LOUIS XIV, fut ſucceſſivement Colonel d'un Régiment d'Infanterie Allemande de ſon nom, Brigadier, Maréchal-de-Camp & Lieutenant-Général des Armées, toujours ſeul de ſa promotion. Il s'acquit beaucoup de gloire en Catalogne, en Irlande, en Flandres & en Italie; fut bleſſé au combat de Steinkerque en 1692; contribua, par la valeur de ſa Brigade, à fixer la victoire de Nerwinde; fit, avec le Comte *de Teſſé*, lever au Prince *Eugéne* le long blocus de Mantoue, & fut le ſeul des Officiers-Généraux qui repouſſa les ennemis, & cela par trois fois, à la fameuſe bataille de Hochſtet en 1704, où il reçut 7 bleſſures. Le Roi le gratifia, en 1687, de la Baronnie de Villé en haute Alſace, réverſible à la Couronne après la mort de CONRAD, Baron DE ZUR-LAUBEN, qui avoit obtenu cette Seigneurie de la libéralité de Sa Majeſté, pour récompenſe de ſes ſervices, & qui étoit mort ſans avoir été marié. LOUIS XIV érigea cette Terre de *Villé*, qui contient neuf Paroiſſes, en *Comté*, au mois de Décembre 1692, en faveur du Comte DE ZUR-LAUBEN. Après la bataille de Hochſtet, le Roi ordonna à M. *Chamillart*, alors Miniſtre de la Guerre, de lui écrire en ces termes: « *Sa Majeſté m'a commandé de vous dire que vous ſerez* » *content de la maniere dont elle a intention de vous dédommager, ſongez à gué-* » *rir promptement, & à venir recevoir la récompenſe de vos ſervices, &c. &c.* »

Il mourut de ſes bleſſures à Ulm en Souabe le 21 Septembre 1704, à 48 ans. Son corps y eſt inhumé dans l'Egliſe des Auguſtins, & ſon cœur, porté à Zug, eſt dépoſé dans l'Egliſe de Saint-Oſvald. On y voit ſon buſte en médaillon avec ceux de ſes ancêtres.

Le Comte DE ZUR-LAUBEN avoit épouſé, le 18 Juin 1691, *Julie de Sainte-Maure*, niéce du Duc *de Montauzier*, Demoiſelle d'honneur de Madame la Dauphine, morte à Paris le 3 Novembre 1694, de laquelle il n'a laiſſé que deux filles; ſçavoir: — ANNE-THÉRESE, morte ſans alliance en 1713; — & FRANÇOISE-HONORÉE-JULIE, Comteſſe DE ZUR-LAUBEN, mariée, le 28 Décembre 1711, à *Henri-Louis de Choiſeul*, Marquis de Meuze, mort Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ſes Armées, & Gouverneur de Saint-Malo. Le Roi continua à ces deux filles & à leur poſtérité légitime le Comté de Villé, qui eſt aujourd'hui poſſédé à ce titre par les Comtes & Marquis *de Choiſeul-Meuze*, arrieres-petits-fils du Comte DE ZUR-LAUBEN.

On ne citera point ici tous les manuſcrits & imprimés dans leſquels il eſt fait mention de la Maiſon DE LA TOUR-CHATILLON-ZUR-LAUBEN, ce détail groſſiroit trop notre Extrait.

Cette Maiſon porte: *écartelé au 1 & 4 d'or, à la tour crenelée de ſable*, qui eſt DE LA TOUR-CHATILLON; *au 2 & 3 d'azur, au lion d'argent, ſaillant de gauche à droite, tenant un tronc d'arbre de ſinople, tigé de trois feuilles de même, 2 & 1*, qui eſt du ſurnom DE ZUR-LAUBEN, en latin *de Folio*; *& ſur le tout un écuſſon d'azur, à une fleur de lis d'or* (par conceſſion des Rois CHARLES IX & LOUIS XIII, pour fidélité & ſervices militaires). Supports, *deux lions d'argent*. Couronne *de Baron*, ſurmontée de deux cimiers: celui de la droite avec une *Couronne de Baron, ſurmontée d'un bonnet pointu ou pyramidal d'or, à la houpe de ſable*, qui eſt DE LA TOUR-CHATILLON, *avec lambrequins d'or & de ſable*. Le cimier de la gauche eſt un *caſque de Chevalier avec un bourrelet d'azur & d'argent, ſurmonté d'un demi lion d'argent colleté d'un écuſſon d'azur, à une fleur de lis d'or & bandelettes de gueules, tenant un tronc d'arbre de ſinople, tigé de trois feuilles de laurier auſſi de ſinople, 2 & 1 lambrequins d'argent & d'azur*, qui eſt le cimier de ZUR-LAUBEN.

* ZWENEGEM: Terre & Seigneurie dans la Châtellenie de Courtray, érigée en *Comté*, par Lettres du Roi Catholique, du 16 Décembre 1665, en faveur de *Charles-Philippe d'Ongnies*. Voyez ONGNIES, *Tome XI*.

Addition au Tome I, p. 306, après ANQUETIL.

ANSELME: Cette Famille noble, dont nous allons donner ici la Généalogie, dreſſée ſur titres originaux qui nous ont été communiqués, remonte ſa filiation ſuivie à

BERNARD ANSELMI, tige de la branche établie au Comtat, rapportée ci-après.

Elle eſt une des plus anciennes de Florence, & avoit donné à cette République des Gonfaloniers, des Prieurs de la Liberté, des Gouverneurs de Places, & pluſieurs autres perſonnes de mérite. Il en eſt parlé avec éloge dans les Hiſtoires de Florence, & on trouve l'Arbre généalogique de cette Famille dans le *Traité des Maiſons Florentines*, par *Scipion Ammirato*.

NICOLAS ANSELMI, frere dudit BERNARD, reſta à Florence, & s'y maria, dans le XVe ſiécle, avec *Agnola Salviati*, dont il eut — CAMBIO ANSELMI. La vie tranquille de celui-ci & ſon éloignement décidé pour les affaires, donnerent

lieu au Poëte *Hugolino Verrini*, ſon contemporain & ſon compatriote, de faire ce diſtique :

Occidit Anſelmi Domus, heu occidit omnis !
Aut pauci exiſtunt, quos norim, ex ſtirpe vetuſtâ.

Cette branche a donné, dans JÉRÔME ANSELMI, un Miniſtre d'Etat du Duc *de Toſcane.* — JOSEPH ANSELMI fut Prélat référendaire de l'une & l'autre ſignature, & Commandeur de l'Hôpital du Saint-Eſprit à Rome. —— PIERRE ANSELMI fut Chevalier de Malte, Grand-Prieur de Sainte-Euphemie, Commandeur de Benevent, & décéda en 1656, âgé de 90 ans. Cette branche s'eſt éteinte dans la perſonne d'ANGE-DOMINIQUE ANSELMI, Prêtre, Curé de la paroiſſe de Sexti, mort en 1732.

Branche établie au Comtat.

I. BERNARD ANSELMI, frere de NICOLAS, fut du nombre de ces illuſtres fugitifs qui, pour avoir pris parti contre *Côme de Médicis*, furent obligés d'abandonner Florence, leur Patrie, & de ſe retirer en France. Il s'établit au Comtat vers l'an 1434, & eut pour fils :

II. JEAN D'ANSELME, qui le ſuivit à Avignon, & alla s'établir enſuite à Joucas, Commanderie de l'Ordre de Malte, à une lieue d'Apt en Provence. Il s'y maria avec *Antoinette de Cornu-de-la-Roche-Giron*, fit ſon teſtament, le 20 Août 1504, devant *Frilhet*, Notaire d'Apt, dans lequel il eſt dit *Nobilis Joannes Anſelmi, de civitate Florentiæ oriundus*, &c. nomme, pour ſes exécuteurs teſtamentaires, *Jacques de Simiane*, & *Bertrand de Cornu*, Seigneur de la Roche-Giron ; & fait héritiers, par égales portions, les trois fils qu'il eut, ſçavoir : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. JEAN, qui mourut ſans enfans ; — 3. & DOMINIQUE, lequel partagea avec FRANÇOIS, ſon frere, par acte paſſé devant *Etienne Frilhet*, Notaire d'Apt, le 1 Juin 1505, & eut toutes les créances que ſon pere avoit à Avignon & dans le Comtat. Il en acheta la Terre de Blovac, fut premier Conſul d'Avignon en 1515 & 1529. On trouve dans ſa branche PIERRE D'ANSELME, grand homme de guerre, Commandant l'Infanterie ſous le Maréchal *de Bellegarde*, & Gouverneur de Taraſcon. Ses deſcendans ſont MM. D'ANSELME-DE-GRUGIERES, établis à Perne dans le Comtat, du nombre deſquels eſt ANDRÉ-GASPARD D'ANSELME, reçu Chevalier de Malte. Voyez l'Hiſtoire de la Nobleſſe du Comté Venaiſſin, *Tome I, p. 497 & ſuiv.* pour la poſtérité de DOMINIQUE.

III. FRANÇOIS D'ANSELME, Ecuyer, Seigneur de Joucas, fils aîné de JEAN, & d'*Antoinette de Cornu-de-la-Roche-Giron*, eut pour ſa part tous les biens ſitués dans les territoires de Joucas & de Rouſſillon, ſuivant le partage du 1 Juin 1505. Il fut Bailli d'Epée de la ville d'Apt en 1533, & ſe maria avec *Lyonne de Luna*. Par ſon teſtament & ſon codicille, du 5 Février 1552, paſſés devant *Rollet Hortie*, Notaire d'Apt, il inſtitua héritier noble JOSEPH D'ANSELME, ſon fils, qui ſuit, & légataires ſes deux filles MADELENE & ISABEAU D'ANSELME. La premiere épouſa *François de Baux*, co-Seigneur d'Aiglun, demeurant à Pertuis.

IV. JOSEPH D'ANSELME, Ecuyer, Seigneur de Joucas, Capitaine d'une Compagnie d'hommes d'armes du Roi en Provence, épouſa noble *Honorade Bottine* ou *de Bot*, dont deux fils : — LOUIS ; — & FRANÇOIS, qui ſuit. Par ſon teſtament du 11 Novembre 1554, paſſé devant *Paris Hortie*, Notaire d'Apt, il legue à noble FRANÇOIS, ſon ſecond fils, la ſomme de 600 écus d'or, payable quand il aura atteint l'âge de 20 ans, & juſqu'audit tems il veut qu'il ſoit entretenu aux dépens de ſon héritier LOUIS D'ANSELME, ſon frere aîné, habitant d'Avignon ; &, à ſon défaut, il laiſſe le gouvernement & le régime dudit FRANÇOIS, ſon ſecond fils, à noble *François de Simiane*, Ecuyer, Seigneur de la Coſte ; fait divers legs, ſçavoir audit *de Simiane*, à *Jean d'Agoult*, Seigneur de Sault, à ſes couſins ANTOINE & JEAN D'ANSELME, à *Marthe de Baux*, ſa filleule, & nomme ſes exécuteurs teſtamentaires l'Evêque de Carpentras, M. *de Murs* & ſon fils, Ecuyer.

V. François d'Anselme, Ecuyer, second fils de Joseph, se maria avec *Honorée de Vacheres*, testa le 18 Octobre 1592, devant *Ceris Lazare*, Notaire d'Apt, fit légataires Claude, son fils aîné, qui suit, & un posthume, dont sa femme étoit enceinte, l'institue son héritiere universelle, à la charge de rendre son héritage à son fils aîné ou au posthume, celui des deux qu'elle jugera le plus digne.

VI. Claude d'Anselme, Ecuyer, est dit, dans un acte du 28 Août 1595, passé devant *Ceris Lazare*, Notaire d'Apt, fils naturel & légitime de feu François d'Anselme, Ecuyer, du lieu de Joucas, au Diocèse de la ville d'Apt, & y déclare avoir reçu d'*Honorée de Vacheres*, sa mere, la somme de 100 écus, en déduction & à bon compte du légat à lui fait par son pere. On voit dans le même acte, & dans d'autres, qu'il étoit habitant de Reillane, où il épousa Demoiselle *Louise Vial*, comme il conste par le contrat de mariage de leur fils Gaspard, qui suit.

VII. Gaspard d'Anselme, Ecuyer, se maria, le 18 Février 1635, par contrat passé devant *Dermitanis*, Notaire de Reillane, avec Demoiselle *Marguerite de Gueidan*, fille de noble *Jean*. Il décéda le 9 Avril 1703, âgé de 90 ans, & fut inhumé le lendemain en la sépulture de ses ancêtres, en l'Eglise paroissiale de Reillane. Ses enfans furent : — Pierre, qui suit; — & Jean, Prieur de Saint-Martin de Castillon.

VIII. Pierre d'Anselme, Ecuyer, épousa, par contrat passé devant ledit *Dermitanis*, Notaire de Reillane, le 29 Septembre 1680, Demoiselle *Honorade Eyriès*. Il mourut veuf, âgé de 76 ans, le 21 Décembre 1726, & est inhumé au tombeau de ses ancêtres en l'Eglise de Reillane, laissant : — Denis, qui suit; — & Barbe, Religieuse au Couvent de Sainte-Ursule de Brignoles.

IX. Denis d'Anselme, Ecuyer, né le 2 Janvier 1683, alla s'établir à Bonnieu, petite Ville du Comtat, & y épousa, par contrat passé le 18 Décembre 1712, devant *Illy*, Notaire de cette Ville, Demoiselle *Marguerite de Blanquy*. Par acte passé, le 1 Juin 1743, devant *André*, Notaire, il disposa de ses biens en faveur de Pierre-Joseph-Elzéar, son fils unique, qui suit; nomma légataires Marie-Marguerite & Madelene, ses filles. La premiere a épousé noble *Charles-François Jouet-de-Mery*. La seconde est veuve de *N... Ricard*.

X. Pierre-Joseph-Elzéar d'Anselme, Chevalier, né le 10 Mai 1714, a épousé, par contrat passé devant *Thibaut*, Notaire d'Aix, le 8 Juin 1738, noble *Marie-Elisabeth de Benoist*, dont : — 1. Joseph-Hyacinthe-Philippe, qui suit; — 2. François d'Anselme-de-Saint-Victor, Capitaine dans le Régiment de Soissonnois; — 3. Joseph-Denis, Prêtre & Docteur en Théologie, appellé *l'Abbé* d'Anselme; — 4, 5 & 6. Félicité, Marie-Marguerite & Anne-Angélique d'Anselme, non mariées en 1778.

XI. Joseph-Hyacinthe-Philippe d'Anselme, Chevalier, co-Seigneur de Venasque & de Saint-Didier, s'est marié, par contrat passé devant *Terris* & *André*, Notaires de Bonnieu, le 19 Octobre 1774, à noble *Jeanne-Henriette de Chaternet*, de la ville d'Avignon, fille de noble *Paul de Chaternet*, & de Marie-Béatrix-Angélique d'Anselme, dont : — Joseph-Louis d'Anselme, né le 23 Septembre 1775; — & Marie-Elisabeth-Josephine, née le 14 Novembre 1776.

Les armes : *d'azur, fretté d'argent de huit piéces.* Voyez, sur cette Famille, *Scipion Ammirato*, *Jean Villani*, Histoire de Florence, *Jacques Nardi*, *Paulmini*, Catalogue des Gonfaloniers; *Nostradamus*, Histoire de Provence; *Mémoires* du Maréchal *de Bellegarde*; l'Histoire du Comté Venaissin, *Tome I*, par l'Abbé *Pithon-Curt*; la Toscane françoise, &c.

Addition au Tome II, p. 354, avant Bernage.

Bernabé : Famille noble d'Anjou, qui, suivant les titres originaux communiqués, & que nous avons vérifiés, remonte sa filiation à

Sébastien de Bernabé, Ecuyer, Sieur de la Boulaye, la Haye-Fougereuse & de la Calonniere en Anjou (fils de Thomas de Bernabé), homme d'armes

du Roi HENRI IV. Il ſervit dans l'armée qui fut conduite par le Prince *de Conti*, aux années 1591 & 1592, ès pays d'Anjou, Poitou, Touraine, du Maine, Berri, haut & bas Limouſin; notamment au ſecours du Château de Belac en Limouſin, aſſiégé par le Vicomte *de la Guierche*, un des partiſans de la Ligue, qui fut obligé d'en lever le ſiége; à la priſe de Montmorillon en Poitou, dans laquelle ce Vicomte, en ſe retirant à Poitiers, laiſſa ſon canon avec ſon Infanterie, qui fut priſe d'aſſaut & taillée en piéces; aux ſiéges de Mirebeau, de Selles en Berri, à la bataille de Craon en Anjou; & depuis au ſiége de la Fere en Picardie, & à d'autres occaſions de guerre, ſous la charge du Comte *de la Rochepot*, Gouverneur d'Anjou. Il ſe comporta avec tant de zele & de prudence dans pluſieurs voyages & affaires où il fut employé par HENRI IV, pour les traités de treve & paix faits ès-années 1594, 95, 96, 97 & 1598, avec le Duc *de Mercœur* & le Maréchal *de Bois-Dauphin*, qu'en conſidération de ſes grands & ſignalés ſervices rendus, pendant 26 ans conſécutifs, tant ſous HENRI IV, qu'au commencement du regne de LOUIS XIII, étant auprès de la perſonne du Comte *de la Rochepot*, Gouverneur & Lieutenant-Général d'Anjou, Ambaſſadeur d'Eſpagne, & enſuite auprès du Duc *de Rouannois*, que LOUIS XIII lui accorda, ſans aucune finance, des Lettres de Nobleſſe, données à Paris au mois de Décembre 1616, pour lui, ſes enfans & poſtérité, nés & à naître en légitime mariage, enregiſtrées en la Cour des Aides le 1 Mars 1617. Il fut encore employé en différentes négociations, ès-années 1614, 16, 17 & 1618, auprès du Duc *de Mercœur* & du Maréchal *de Bois-Dauphin*, pour les reſoudre à ſe remettre ſous l'obéiſſance du Roi, qu'il continua de ſervir dans toutes les occaſions qui ſe préſenterent, & mourut en 1632, en accompagnant Sa Majeſté dans le voyage qu'elle fit à Clermont, Metz & Nancy en Lorraine. Il avoit épouſé 1°. Damoiſelle *Léonore Calouyn*, ſœur de *Roland Calouyn*, Avocat au Parlement; & 2°. par contrat paſſé devant *Etienne Tolleron* & *Antoine Vigeon*, Notaires au Châtelet de Paris, le 21 Novembre 1622, Damoiſelle *Madelene Malingre*, veuve de feu noble homme *Thierry de Monanteuil*, Avocat en Parlement; & ſœur de Damoiſelle *Ambroiſe Malingre*, femme de noble homme *Jehan le Pilleur*, Conſeiller du Roi, & Contrôleur général des Traites foraines de Champagne, qui aſſiſterent à ce contrat de mariage, ainſi que LOUIS BERNABÉ, Avocat en Parlement, & Damoiſelle *Marguerite Bureau*, ſon épouſe, frere & belle-ſœur dudit SÉBASTIEN DE BERNABÉ. De ſon premier mariage il eut, pour fils unique:

CLAUDE DE BERNABÉ, Chevalier, Seigneur de la Boulaye, Baron de la Haye-Fougereuſe, Gentilhomme ordinaire du Prince *de Condé*. Il ſervit avec beaucoup de valeur, notamment au ſecours de l'Iſle de Ré contre les Anglois, aux ſiéges de la Rochelle, de Suze, Caſal & Privas; paſſa de-là en Lorraine & en Rouſſillon; & ſe ſignala dans toutes les occaſions qui ſe préſenterent; obtint des Lettres de relief, le 20 Septembre 1634, adreſſées à la Chambre des Comptes, & de nouvelles Lettres d'adreſſe au Parlement le 20 Décembre 1659, pour l'enregiſtrement des Lettres de nobleſſe de ſon pere, qui y furent regiſtrées le 19 Avril 1660; fut pourvu de la charge de Gentilhomme ordinaire d'HENRI DE BOURBON, Prince de Condé, par Lettres du 3 Mars 1641, & confirmé dans cette charge par Arrêt de la Cour des Aides du 5 deſdits mois & an. En conſidération des ſervices de ſon pere, des ſiens & de ceux de ſon fils, LOUIS XIV unit & incorpora les Châtellenies du Merle, Fougereuſe, le fief l'Evêque, leurs appartenances & dépendances à ladite Châtellenie de la Haye-Fougereuſe, mouvante de Sa Majeſté, & l'érigea en *Baronnie* ſous la dénomination de *Baronnie de la Haye-Fougereuſe*, tant pour lui, que pour ſes hoirs, ſucceſſeurs & ayans cauſe, par Lettres-Patentes données à Paris au mois de Septembre 1654, enregiſtrées au Parlement le 10 Avril 1656, & en la Chambre des Comptes le 23 Août de la même année. Le Roi, par ſa Déclaration du mois de Septembre 1664, ayant revoqué toutes les Lettres d'annobliſſement, accordées depuis 1610, CLAUDE DE BERNABÉ fut aſſigné pardevant le Commiſſaire départi en la Généralité de Tours, pour repréſenter les titres, en vertu deſquels il prenoit la qualité d'*Ecuyer*;

mais il préſenta ſa Requête au Conſeil du Roi, ſur ce que Sa Majeſté s'étoit réſervée, par ſa Déclaration, de pourvoir à ceux qui avoient obtenu leſdites Lettres en *récompenſe de ſervices*; & étant dans ce cas, il fut maintenu, par Arrêt du Conſeil d'Etat, tenu à Paris le 28 Avril 1667, dans ſa qualité de *Noble* & d'*Ecuyer*, lui, ſes enfans nés & à naître en légitime mariage, nonobſtant la révocation portée par la Déclaration du mois de Septembre 1664, & l'Arrêt du Conſeil du 13 Janvier de la même année. Il fut encore confirmé dans ſa *nobleſſe*, conformément audit Arrêt du Conſeil d'Etat, par Lettres-Patentes données à Paris au mois de Mars 1669, enregiſtrées au Parlement le 31 Janvier 1670, en la Chambre des Comptes le 20 Mars, & en la Cour des Aides le 24 deſdits mois & an. Il avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Moiſſe* & ſon Confrere, Notaires au Châtelet de Paris, le 7 Février 1633, Damoiſelle *Louiſe Deſcamin*, fille de *Louis*, Ecuyer, Sieur de Launay & de Saint-Michel-ſur-Orge, Conſeiller du Roi, Auditeur en ſa Chambre des Comptes de Paris, & de feu *Marie Aubert*. Le futur fut aſſiſté de *Madelene Malingre*, ſa belle-mere, alors veuve de Sébastien de Bernabé, Ecuyer, ſon pere; de Louis Bernabé, ſon oncle paternel, & autres parens & amis; & la future, de noble homme *Chriſtophe de Bordeaux*, Conſeiller du Roi, Receveur-Général des Finances en la Généralité de Touraine, ſon beau-frere, mari de *Françoiſe Deſcamin*, ſa ſœur, &c. De ce mariage vint, pour fils unique:

Louis de Bernabé, Chevalier, Seigneur de la Boulaye, Baron de la Haye-Fougereuſe, Guidon de la Compagnie des Gendarmes du Duc *de Rouannois*, Gouverneur du Poitou. Il ſervit, en cette qualité de Guidon, aux ſiéges de Cognac, Saintes, Taillebourg & de Bordeaux, où il donna des preuves de ſon courage, fut enſuite Ecuyer ordinaire de la petite Ecurie du Roi, par Proviſions du 25 Avril 1656; & épouſa, par contrat paſſé devant *Jean Baranger*, Notaire Royal à Saumur, le 19 Décembre 1663, *Marie-Louiſe Gillier*, Dame de Saint-Gervais, fille de feu Meſſire *Jean Gillier*, Chevalier, Seigneur Baron de Saint-Gervais, & de *Gabrielle de Beauvau*; & petite-fille de *Louiſe Dollé*, Dame de la Beſſiere, veuve de *Louis de Beauvau*, Chevalier, Seigneur de la Beſſiere, dont: — Joseph, qui ſuit; — & Marie-Elisabeth de Bernabé, mariée à *Guillaume Hameau*, Ecuyer, Sieur du Marais, dont eſt iſſue *Marie-Perrine Hameau*, femme de *François-Marie Hameau*, Ecuyer, Seigneur du haut Pleſſié. De ce mariage ſont ſorties deux filles, ſçavoir: — *Marie-Perrine Hameau*, épouſe de *Charles-Auguſte de Ravenelle*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, morte ſans enfans; — & *Louiſe-Prudence Hameau*, mariée à *Pierre-André-Claude Sevalle-Pocquet*, Ecuyer, Seigneur de Livonniere, petit-fils du célebre *Pocquet-de-Livonniere*, ſi connu par ſon Commentaire ſur la Coutume d'Anjou, dont trois enfans: — *Jean-Marie-Claude Sevalle*, officier dans les Régimens Provinciaux; — *François-Auguſte*, étudiant; — & *Prudence-Perrine*.

Joseph de Bernabé, Chevalier, Seigneur de la Boulaye, Baron de la Haye-Fougereuſe, des Châtellenies du Merle, Fief l'Evêque, la Calonniere, fut Ecuyer ordinaire du Roi en ſurvivance, par Lettres du 29 Février 1692, dont il prêta ſerment le 12 Août 1698. Il eſt décédé en 1732, & avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Naudet* & *Bouraſſeau*, Notaires en la Cour & Châtellenie d'Ardelay, le 15 Janvier 1701, Damoiſelle *Renée-Angélique de la Haye*, fille aînée d'*Antoine de la Haye-Montbault*, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine des Vaiſſeaux du Roi, & de Dame *Renée Guyraud*, de laquelle il a eu un fils & deux filles, ſçavoir: — 1. Alexis-Joseph, qui ſuit; — 2. Marie-Angélique, mariée 1°. à *N... de la Haye-Montbault*, Chevalier; & 2°. à *Louis de Linniere*, Chevalier, Seigneur de la Guionniere. Elle eſt morte ſans hoirs; — 3. & Louise de Bernabé, mariée à Meſſire *Armand de la Fontenelle*, Ecuyer, Seigneur de Vaudoré, ancien Mouſquetaire de la Garde du Roi, dont eſt iſſue — *Louiſe de la-Fontenelle*, mariée à *N... Piard-de-l'Enereau*, Ecuyer, Seigneur de Dangeu près Pouancé en Anjou. De ce mariage ils ont pluſieurs enfans, deux deſquels ſont Pages; l'un, chez Monsieur; & l'autre, chez M. le Comte d'Artois.

Alexis-Joseph de Bernabé, Chevalier, Seigneur de la Boulaye, Baron de

la Haye-Fougereuſe, Saint-Gervais, Châtelain du Merle, du Fief-l'Evêque, de la Calonniere, Chaveil-les-Salines, &c. né au mois de Novembre 1712, a ſervi dans les Gardes-Françoiſes en qualité de Gentilhomme à Drapeau en 1729, 1730 & 1731, & a épouſé, par contrat paſſé, le 27 Juin 1746, devant les Notaires Royaux à Angers, *Marie-Françoiſe-Auguſte Luthier-de-la-Richerie*, fille de *Claude-Pierre Luthier*, Chevalier, Seigneur de la Richerie, Chevalier de Saint-Louis, & de feu *Françoiſe de Boaſſé*, dont : —— 1. MARIE-ALEXIS, qui ſuit ; —— 2. MARIE-JEAN-BATISTE DE BERNABÉ, né en 1751, Lieutenant au Régiment de Bourgogne, Cavalerie, où il eſt entré, en qualité de Volontaire, en 1768 ; —— 3. AUGUSTE-ANTOINE, né en 1753, Sous-Lieutenant audit Régiment de Bourgogne, où il eſt entré Volontaire en 1770 ; — 4. FRANÇOIS-CHARLES, né en 1754, entré Volontaire, en 1771, au Régiment de Berri, Cavalerie, dont il eſt devenu Sous-Lieutenant, décédé au mois de Juin 1777 ; — 5. & MARIE-ANNE DE BERNABÉ, née en 1759, mariée, par contrat du 5 Août 1776, paſſé devant les Notaires Royaux à Angers, avec *Gaſpard-Daniel-François-René Rouxeau-de-la-Meſnardiere*, Ecuyer, Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France à la Chancellerie de la Chambre des Comptes & Cour des Aides d'Aix en Provence, fils de *Gaſpard-Daniel Rouxeau*, Ecuyer, Seigneur de la Meſnardiere, & de Dame *Renée le Flo-de-Tremelo*.

MARIE-ALEXIS DE BERNABÉ, Chevalier, Seigneur Baron de la Haye, né en 1748, Volontaire dans les Carabiniers en 1766 & 1767, Sous-Lieutenant au Régiment de Bourgogne en 1768, 69 & 1770, a épouſé, par contrat paſſé devant les Notaires Royaux à Angers, le 10 Juin 1771, Damoiſelle *Anne-Marie-Joſephe Walsh*, fille de *François-Jacques Walsh*, Chevalier, Comte de Serrant, Baron d'Ingrande, Becon, &c. & de Dame *Marie-Anne-Thereſe Harpert*, Comteſſe de Serrant. De ce mariage ſont iſſus : —— 1. ALEXIS-MARIE-JOSEPH DE BERNABÉ-DE-LA-HAYE-DE-LA-BOULAYE, né le 9 Septembre 1773 ; — 2. FRANÇOIS-MARIE, né le 23 Décembre 1774 ; — 3. LOUIS-AUGUSTE-MARIE, né le 29 Avril 1777.

Les armes : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre colonnes de même.* Cette Famille les portoit ainſi avant les Lettres de nobleſſe accordées à SÉBASTIEN DE BERNABÉ, en récompenſe de ſes ſervices.

Addition au Tome II, p. 516, avant BILLY.

BILLEHEUST (DE) : Ancienne Nobleſſe originaire d'Irlande, où trois branches de ce nom ſubſiſtent.

Elle eſt regardée de tous les tems comme une des premieres Maiſons de ce pays-là ; car pluſieurs de cette Famille ont été décorés de l'Ordre de la Jarretiere, du titre de *Mylord*, & de Membre du Parlement d'Irlande.

La Famille DE BILLEHEUST, établie en France dans les Elections d'Avranches, de Vire & de Mortain, n'a pas joui du même éclat ; mais elle eſt du nombre des meilleures de la Province de Normandie, tant par ſes ſervices continuels que par les bonnes alliances qu'elle a toujours contractées. Par un Arrêt de la Cour des Aides de Normandie, rendu, le 24 Novembre 1486, en faveur de JEAN DE BILLEHEUST, de la paroiſſe de Saint-Sénier, Election d'Avranches, qui avoit été inquiété ſur ſa nobleſſe, elle eſt reconnue *noble d'ancienne extraction.*

Depuis, cette Famille eſt diviſée principalement en deux branches. L'une, outre les Terres d'Argenton & de Saint-Vigor, dans l'Election de Vire, titrées de *Baronnie & haute Juſtice*, poſſede les Seigneuries de Sainte-Marie-des-Monts, Saint-Aubin-des-Bois, d'Annebec, avec de grandes extenſions de fief dans Beſlon, la Chapelle-Ceſſelin, les Seigneuries de la Barberie, de Marguerai, le Calipel & Boiſſey. L'autre branche poſſede les Seigneuries des Loges-ſous-Brecey, & de Saint-Georges-de-Boiſmenaſtre, dans l'Election de Mortain. Ces deux branches ont poſſédé, de tout tems, des Terres nobles dans la Province ; & même HENRI IV avoit donné à NICOLAS DE BILLEHEUST le fief de Saint-Martin, dans la paroiſſe de

de Mombray, pour ſervices par lui rendus lorſqu'il commandoit l'arriere-ban de Vire.

Depuis JEAN DE BILLEHEUST, qui avoit ſervi ſous FRANÇOIS I, tant au Duché de Luxembourg qu'en Hainaut, lorſque l'arriere-ban y fut commandé, tous ſes deſcendans ont ſuivi ſes traces ſans aucune interruption. Pluſieurs ont été Capitaines de Dragons; un, Lieutenant-Colonel des mêmes troupes; nombre d'autres, Capitaines d'Infanterie; un Colonel dans la perſonne de CHARLES-ALEXANDRE DE BILLEHEUST, tué au ſiége de Madras dans les Indes: il s'étoit tellement diſtingué, qu'un Fort, qu'il avoit emporté, a conſervé le nom de *Saint-Georges* qu'il portoit alors. Enfin il y en a eu une ſi grande quantité de tués au ſervice, qu'on en compte huit dans ce ſiécle-ci.

De la branche d'Argenton & de Saint-Vigor, il ne reſte plus que THOMAS DE BILLEHEUST, Seigneur d'Argenton, appellé *le Chevalier de Saint-Vigor*, Capitaine-Commandant au Régiment du Maine, qui a une ſœur, N... DE BILLEHEUST, mariée à M. *de Percy*, demeurant à Vire, de l'ancienne Maiſon *de Percy*. — N... DE BILLEHEUST, fille de ſon frere aîné, Dame de Saint-Vigor; — & N... DE BILLEHEUST-DE-BOISSEY, leur couſin, dont le pere a ſervi 30 ans dans le Régiment de Fimarcon.

La branche des Loges ſubſiſte dans trois Rameaux, formés par les enfans de JEAN-BATISTE-LÉONOR DE BILLEHEUST, Ecuyer, Seigneur de Saint-Georges, mort en 1757, qui avoit épouſé, par contrat du 3 Novembre 1701, Demoiſelle *Barbe du Hommel*, fille de feu Meſſire *Louis du Hommel*, Seigneur & Patron de Sartilly, Leſeaux, &c. Ces enfans ſont: — 1. GEORGES, qui ſuit, tige du premier Rameau; — 2. JEAN, auteur du ſecond Rameau, mentionné après la poſtérité de ſon aîné; — 3. N... DE BILLEHEUST, Ecuyer, qui a formé le troiſieme Rameau, & eſt établi à Bordeaux: il eſt marié & a un fils; — 4. & MARIE-LOUISE-LÉONORE DE BILLEHEUST-DE-BRAFFAIS, qui a été reçue à Saint-Cyr, par Brevet du 4 Juillet 1720, ſur les preuves de ſa nobleſſe. Elle en eſt ſortie pour ſe marier, & eſt veuve ſans enfans.

PREMIER RAMEAU.

GEORGES DE BILLEHEUST, Ecuyer, Seigneur des Loges & de Saint-Georges, s'eſt établi dans l'Evêché de Dol en Bretagne, où il a été maintenu dans la jouiſſance des droits & prérogatives de la Nobleſſe de cette Province, avec ſes enfans nés & à naître, ſur la production de ſes titres d'*ancienne extraction*, par Arrêt du Parlement de Rennes, rendu le 6 Septembre 1764, enregiſtré la même année, qui ordonne qu'il aura entrée, ſéance & voix délibérative aux Etats de ladite Province. Il a épouſé, en 1738, *Marie de Leſquen*, d'une ancienne Nobleſſe de Bretagne, de laquelle il a quatre enfans, ſçavoir: — 1. RODOLPHE-HENRI, qui ſuit; —— 2. ANDRÉ-FRANÇOIS-BENOÎT DE BILLEHEUST, appellé *le Chevalier de Saint-Georges*, qui continue de ſervir dans le Régiment de Limoſin, & n'eſt point marié; —— 3 & 4. MARIE-LOUISE, & une autre fille, vivantes ſans alliance.

RODOLPHE-HENRI DE BILLEHEUST-DE-SAINT-GEORGES, Chevalier, né en 1739, a ſervi toute la derniere guerre dans le Régiment de Limoſin. Il s'eſt établi à Avranches en Normandie, & a épouſé, par contrat du 22 Janvier 1765, *Charlotte-Jeanne de Peronne*, fille de *Thomas-Hilaire de Peronne*, Ecuyer, & de *Marie de Laboris*, dont trois garçons & deux filles. L'aîné, nommé HENRI-RODOLPHE DE BILLEHEUST, Chevalier, né en 1767, a été reçu Page de Madame la Comteſſe D'ARTOIS, en Août 1777.

SECOND RAMEAU.

JEAN DE BILLEHEUST-DE-SAINT-GEORGES, Ecuyer, ſecond fils de JEAN-BATISTE-LÉONOR, & de *Barbe du Hommel*, a épouſé, par acte de célébration, en l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Creſpin de Château-Thierry, Diocèſe de Soiſſons, le 22 Juin 1733, Demoiſelle *Catherine-Roſe Pinterel*, fille de *Louis Pinterel*,

Procureur du Roi au Bailliage & Siége Préſidial de Château-Thierry, & de Dame *Marie-Catherine-Roſe le Clerc*, dont eſt iſſu :

Jean-Marie-Balthasard de Billeheust, Chevalier, né le 1 Mars 1735, d'abord Page du Roi dans la grande Ecurie, enſuite Mouſquetaire Noir, Chevalier de Saint-Louis, & Lieutenant des Maréchaux de France au Bailliage de Senlis, qui n'eſt point encore marié.

En conſidération des ſervices diſtingués que ceux de cette Famille ont rendus, le Roi vient d'accorder la *nobleſſe d'Epée* au premier degré, à M. *de la Marche*, Bourgeois de Mortain, Maître des Comptes à Rouen, parce que ſa mere eſt une de Billeheust.

Les armes : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roſes de même, deux en chef & une en pointe.*

Il ne faut pas confondre cette ancienne Nobleſſe de Billeheust avec la Famille de M. *Billeheu*, Secrétaire du Roi, établi à Paris, qui n'a nul rapport avec la précédente, tant par le nom que par les armes qui ſont tout-à-fait différentes, & que nous avons rapportées *Tome III* de ce Dictionnaire, à la Table Alphabétique, *p. 594, Colonne I.*

Addition au Tome II, p. 361, après BLOND.

BLONDEL (de) : Famille originaire du pays d'Artois. Elle eſt ancienne & illuſtre, & des filles de ce nom ont eu leur entrée dans les Chapitres nobles de Mons, Maubeuge, Nivelle & Denain.

Suivant un fragment généalogique qui nous a été remis de cette Famille, Jean, dit Baudouin de Blondel, Seigneur de Sally, fut Chevalier & Sergent-Major de Bataille ſous Philippe, Duc de Bourgogne, Prince des Pays-bas : il fut auſſi Gouverneur de Saint-Vallery. *Monſtrelet* en fait mention dans ſon Hiſtoire d'Orléans & de Bourgogne. Il avoit épouſé *Catherine de Lambre*, héritiere des prairies de Manchicourt & de Legore au pays d'Artois, fille de *Hugues*, Sire *de Lambre*, Cambrin & autres lieux, & de *Catherine de Laurencourt*. Il mourut en 1428, laiſſant : — 1. Antoine de Blondel, Seigneur de Rademour & de Bayenpont en Vermandois, Province de Picardie, qui forma la Branche des Vicomtes de Rademour, éteinte en 1620 ; — 2. & Jean, qui ſuit.

Jean, dit Tristan de Blondel, Seigneur de Manchicourt & Leghore ou Legore, Hainville, Grand-Prévôt des Ville & Cité de Cambray, épouſa *Marie Rozel*, Dame de Hordain, fille de *Guy*, Seigneur dudit lieu, & de *Marie de Molembais*, dont

Antoine de Blondel, Seigneur de Manchicourt, Legore, Hordain & de Beauregard, Gouverneur & Bailli des Villes de Crevecœur, Harleux, Saint-Pilon pour l'Empereur Maximilien & la Ducheſſe de Bourgogne. Il s'allia avec *Agnès Oudart*, Dame de Cuincy, Villers-au-Bois, du Barlet & autres lieux. Ses enfans furent : — 1. Jacques, Seigneur des deux Cuincy ou Cuncy, Villers-au-Bois, Manchicourt, Legore, &c. Il fut fait *Chevalier* par Lettres-Patentes de l'Empereur Charles-Quint du 1 Mai 1553, Gouverneur & Grand-Bailli des Villes & Château de Tournay, Tournaiſis, Montagne & Saint-Amant. Il ſervit le Roi d'Eſpagne Philippe II, & eſt auteur de la branche des Seigneurs de Cuncy, dont le dernier, Lieutenant Général des Armées du Roi Louis XIV, eſt mort ſans poſtérité le 26 Octobre 1684 ; — 2. Louis, qui ſuit ; — 3. & Antoine, Seigneur des Hauts-bois, d'Hauvincourt, qui fut Colonel d'un Régiment Wallon, Gouverneur de Philippeville, & créé *Chevalier* par Philippe II, Roi d'Eſpagne. Il mourut ſans alliance en 1570, & fit ſon frere Louis ſon héritier, au préjudice de Jacques, ſon aîné.

Louis de Blondel, Chevalier, Seigneur de Beauregard, des Hauts-bois, du Barlet, Hordain, &c. fut Commiſſaire des Montres de Sa Majeſté Catholique en ſes pays de Flandres, d'Artois, Hainaut, Cambreſis & Tournaiſis, & Gouverneur des Ville & Château de Bapaume ſous le regne de Philippe II, Roi

d'Eſpagne ; & mourut en 1581. Il avoit épouſé *Marie de Montigny*, fille de *Louis*, Seigneur de Larrus, créé *Chevalier* par l'Empereur CHARLES-QUINT. De ce mariage vinrent : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. HUGUES, Chevalier de Malte, mort faiſant ſes Caravannes ; — 3. & MARIE, alliée à *N... de Cardevaque-d'Havraincourt*, dont deſcendent ceux de ce nom.

JEAN DE BLONDEL, Seigneur de Beauregard, du Barlet, &c. né le 9 Juillet 1561, mort le 27 Mai 1606, avoit épouſé *Marie de Bertoult*, Dame d'Amplier, dont : — 1. LOUIS, Seigneur de Beauregard, Amplier, &c. Capitaine d'une Compagnie d'hommes d'armes au ſervice de Sa Majeſté Catholique, né en 1596, & mort en 1669. Il avoit épouſé *Marie de Lambrie*, & eſt auteur de la branche aînée de cette Famille de BLONDEL qui porte le nom de Beauregard, & dont le Chef demeure à Douay & eſt en poſſeſſion de tous les titres originaux de ſa Famille, ſans beaucoup s'inquiéter de la faire connoître, croyant qu'il eſt ſuffiſant que ſa nobleſſe ſoit connue, & aſſez ancienne pour que les filles de ſon nom puiſſent entrer dans les Chapitres nobles de Flandres ; — 2. & JEAN, qui ſuit.

JEAN DE BLONDEL, Seigneur du Barlet, Hainville, &c. né en 1599, décédé en 1643, s'étoit allié, en 1625, avec *Marie le Vaſſeur*, morte en 1677, fille de *Floris*, Chevalier, Seigneur de Valton, la Brayelle, & d'*Iſabelle Floris*. De ce mariage vinrent : —— 1. JEAN-LOUIS, qui ſuit ; — 2. & GEORGES, Capitaine en Eſpagne, qui paſſa à Saint-Jacques de Chily en 1663. Il y avoit une Compagnie de Cavalerie, & s'y maria avec la fille d'un Meſtre-de-Camp, appellé Don *Nicolas-Garcia Rodrigue*. En 1689 il avoit quatre garçons, & nous en ignorons la poſtérité.

JEAN-LOUIS DE BLONDEL, Seigneur du Barlet, Hainville, né en 1634, fut député aux Etats d'Artois à la Cour de Madrid, & décéda le 19 Novembre 1708. Il avoit épouſé *Marie-Catherine Drouhot*, Dame de Fechain-Petit, Grand-Ict, Golard, Marile, Nodrange, &c. à condition qu'il joindroit à ſon nom celui de *Drouhot*. Elle étoit fille d'*Antoine*, Seigneur dudit lieu, Gouverneur des Ville & Château de Bouchain, quand LOUIS XIV s'en rendit maître. Il étoit de l'Ordre de Saint-Jacques, & avoit pluſieurs freres au ſervice d'Eſpagne, en ſi grande réputation dans les armées, qu'on diſoit : *Vas ti frote à Drouhot*. LOUIS XIV demanda à cet *Antoine Drouhot*, s'il vouloit paſſer à ſon ſervice, il lui répondit que *jamais il n'avoit retourné ſon habit*. Il mourut le 6 Janvier 1706. JEAN-LOUIS DE BLONDEL eut de cette *Marie-Catherine Drouhot* pour enfans : — 1. ANTOINE-HIACINTHE, qui ſuit ; — 2. FERDINAND-ALBERT, connu en Eſpagne ſous le nom de *Fechain*, mort Capitaine de Grenadiers du Régiment de Hainaut, que PHILIPPE V fit en Sardaigne ; — 3. & PIERRE, né en 1684, connu en Eſpagne ſous le nom de *du Barlet*, mort à Valence en 1764, Lieutenant-Général & Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes Wallones. Il a fait ſon héritier ſon neveu LOUIS DE BLONDEL, Officier au même Régiment, qui porte le nom de *Drouhot*, dont il ſera parlé ci-après.

ANTOINE-HIACINTHE DE BLONDEL, dit *Drouhot*, Seigneur de Fechain, du Barlet & autres grandes Terres, Colonel d'un Régiment de Cavalerie qui portoit ſon nom au ſervice de LOUIS XIV & de PHILIPPE V, épouſa, en 1719, *Geneviéve de Caulaincourt*, fille de *François-Armand*, Marquis *de Caulaincourt*, & de *Françoiſe de Bethune-Sully*. Il eſt mort, retiré du ſervice, dans ſa terre de Fechain proche Bouchain en 1748, & elle au même lieu en 1767. De ce mariage ſont iſſus : — 1. HIACINTHE, dit *Drouhot*, d'abord Page de feu la Reine de France, Colonel de Cavalerie au ſervice de LOUIS XV ; — 2. LOUIS, qui ſuit ; —— 3. MARIE, alliée à *N... de Carondelet-de-Tumery*, morte ſans enfans en 1749 ; —— 4. & N.... DE BLONDEL, Religieuſe aux Filles de Sainte-Marie à Amiens.

LOUIS DE BLONDEL, connu en Eſpagne ſous le nom de *Drouhot*, né en 1728, Colonel d'Infanterie, Capitaine aux Gardes Wallones, s'eſt allié, en 1752, avec *Marie-Françoiſe de Wyts-de-la-Bouchardrie*, fille aînée de *Philippe de Wyts-de-la-Bouchardrie*, mort en 1762, Maréchal des Camps & Armées du

Roi d'Eſpagne, & Major du Régiment des Gardes Wallones, & de *Marie-Françoiſe de Valencia*, fille de *Louis de Valencia*, & de Dona *Théreſe de Balaguers*. Elle a pour ſœur Dona *Philippine de Wyts*, mariée, en 1759, à Don *Vincent Bellet*, Gentilhomme Catalan, dont pluſieurs enfans. Louis de Blondel a pour enfans : — 1. Louis-Hiacinthe, dit *Drouhot*, né en 1756, Page, en 1772, du Roi d'Eſpagne ; — 2. Antoine, dit *Drouhot*, né en 1757, Capitaine au ſervice d'Eſpagne, & Enſeigne des Gardes Wallones ; — 3. Ramon ; — 4. Geneviéve, née en 1754 ; — 5 & 6. Françoise & Louise, en bas-âge.

Les armes : *de ſable, à la bande d'or, le heaume couronné d'or ; les lambrequins d'or & de ſable.* Pour cimier, *une aigle éployée de ſable ſortant de la couronne.* Supports, *deux griffons.*

Addition au Tome II, p. 613, avant Boissot.

BOISSONADE-DE-FONTARABIE : Ancienne Famille noble du Languedoc, qui a formé pluſieurs branches, tant en France que dans le pays étranger, qu'on croit ne plus ſubſiſter que dans deux freres.

L'aîné, nommé Pierre Boissonade, né en 1720, demeurant en Languedoc dans ſa Terre du Batiment, vit ſans alliance.

Le cadet, nommé Jean-François Boissonade-de-Fontarabie, Chevalier, né le 31 Mai 1723, établi à Paris, a obtenu, par Proviſions du 20 Juillet 1767, le Gouvernement de la Ville de Caſtel-Geloux, Province de Guienne, & eſt marié, depuis le 24 Novembre 1772, avec Demoiſelle *Benoîte Mieton-de-Deleſtre*, dont un garçon & une fille, ſçavoir : — Jean-François Boissonade-de-Fontarabie, né le 12 Août 1774 ; — & Anne-Marie-Adélaïde, née le 19 Août 1775.

Les armes de cette Famille, ſuivant le Certificat de M. *d'Hozier*, Juge d'armes de la Nobleſſe de France, ſont : *de gueules, au lion d'or accompagné de trois étoiles d'argent, poſées deux en chef & une en pointe ; l'écu timbré d'un caſque de profil orné de ſes lambrequins d'or, de gueules & d'argent.* Celles de Mieton de Delestre ſont : *de gueules, à deux plantes de mirthe, un thon en pointe ; au chef couſu d'azur, au triangle d'argent accompagné de deux étoiles de même.*

Addition au Tome III, p. 105, après Boylesve.

* BOYSÉON : Ancienne Seigneurie & Châtellenie de Bretagne.

Elle eſt ſituée à deux lieues de Morlaix, Paroiſſe de Lameur, Evêché de Dol, mouvante directement du Roi, avec haute, moyenne & baſſe Juſtice, & dont les Fiefs s'étendent dans pluſieurs Paroiſſes, avec droit de grurie, de patronage, de Dixme, établiſſement de foire & autres droits honorifiques, du nombre deſquels eſt la chef-rente qui ſe paye annuellement au Seigneur de ladite Terre, à ſa Chapelle particuliere & prohibitive dans la Paroiſſe de Lameur, le jour de Pâques après Vêpres, par le Doyen de ladite Egliſe, de 18 deniers monnoie, deux pots de vin & 12 pains azymes.

Cette Terre fut entierement poſſédée par les Seigneurs du nom de Boyséon. Léveneze de Boyséon, devenue héritiere de ladite Terre & des biens de ſa Maiſon, épouſa *Pierre de Lameur.* C'eſt ce que rapporte *la Roque* dans ſon Traité de l'Origine des Noms, à la ſuite de ſon Traité de la Nobleſſe, *Chap. XXXI, pag.* 51, Edition *in*-4°. de 1735. Elle paſſa enſuite dans la Maiſon de *Coëtedrès* par le ſecond mariage de *Margelye de Lameur*, veuve de *Gui le Sénéchal*, Seigneur de Coetelan, & dont le fils *Hervé* II porta le nom & les armes de Boyséon, comme héritier & Seigneur de ladite Terre du chef de ſa mere. C'eſt ce qui eſt auſſi rapporté par *la Roque* & juſtifié par pluſieurs titres des années 1402, 1419, 1420, 1439, 1473, &c.

La Terre de Boyſéon fut vendue par contrat du 17 Septembre 1682, à

François de Kergroadès, Marquis dudit lieu, dont vint *Jeanne-Françoise de Kergroadès*, seule héritiere & derniere du nom, qui, selon les *Tabl. Généal. Part. VIII, p. 272*, épousa *Sébastien-Louis*, Marquis *de Keroüartz*. Ledit Seigneur *de Kergroadès* revendit cette Terre par contrat du 23 Août 1694, & elle a été acquise par *Guillaume Heliez*, Ecuyer, reçu Conseiller Secrétaire du Roi en 1686, mort dans l'exercice de sa charge en 1709, qui obtint de nouvelles Lettres-Patentes en confirmation d'érection de ladite Terre en *Comté*, données à Versailles au mois de Mai 1698, non enregistrées. Depuis, elle est passée par succession du chef de *Marie-Françoise Heliez*, fille dudit *Guillaume*, & ayeule maternelle du Seigneur actuel, à *Nicolas-Jacques-Sébastien de Forestier*, Seigneur de Kerosven, ancien Officier des Vaisseaux du Roi, marié en 1761, à *Marie-Josephe de Keroüartz*. Voyez au Supplément FORESTIER DE KEROSVEN.

R. * BRIQUEVILLE : Terre située en Normandie, dans le pays que l'on nomme *le Bessin*.

Cette Terre a des extensions de Fief dans les Terres de Colombieres, Bernesq, la Folie, Sarunet, Maistry, Saint-Marcou & Saint-Sauveur, & a été possédée de tems immémorial par la Maison DE BRIQUEVILLE jusqu'en 1763, qu'elle a été vendue par Messire LOUIS DE BRIQUEVILLE, Chevalier, à M. le Marquis DE BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE, Seigneur d'Isigny.

Dans le *Tome III de ce Dictionnaire, p. 237 & suiv.* d'après un Mémoire peu exact, nous avons parlé de cette ancienne & illustre Maison DE BRIQUEVILLE, originaire de Normandie, Généralité de Caen, qui n'est pas moins distinguée par ses alliances, que par les emplois dont plusieurs de ce nom ont été honorés par nos Rois pour leurs actions éclatantes. Aujourd'hui d'après l'examen des titres originaux qui nous ont été communiqués, nous allons en donner une Généalogie qui va rectifier les oublis & les erreurs où nous sommes tombés dans notre premier travail faute d'instruction.

I. Le plus ancien de cette Maison qui nous soit connu, & dont la mémoire est parvenue jusqu'à nous, est un Sire DE BRIQUEVILLE, que GUILLAUME, Duc DE NORMANDIE, lorsqu'il entreprit en 1066, la conquête d'Angleterre, nomma avec plusieurs autres Seigneurs de cette Province pour aider la Duchesse *Mathilde* dans le gouvernement de ses Etats pendant son absence, maintenir les Normands en leur devoir, & aller au-devant des entreprises de ses voisins. C'est ce qui paroit par un ancien manuscrit tiré de l'Abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, appellée l'Abbaye aux Dames. On ignore l'alliance de ce Sire de BRIQUEVILLE, mais on croit qu'il eut pour fils

II. GUILLAUME DE BRIQUEVILLE, qualifié *Monsieur*, Sire de Lanne, Chevalier-Banneret Normand, lequel fut du nombre des Seigneurs qui accompagnerent ROBERT *Courte-Heuse*, Duc de Normandie, & *Godefroi de Bouillon*, à la conquête de la Terre sainte en 1096; & à la prise de Jérusalem, comme il paroît par un regiſtre qui se trouve à la Cathédrale de Bayeux. Il eut pour femme *Jeanne Scitel*, Dame de Lessay, de la même Famille de *Hastain Scitel*, qui donna le premier établissement aux Normands en Italie, & qui avoit été leur chef dans la Pouille. De ce mariage naquirent : — ALMERED, qui suit ; — & THOMAS, qui aumôna à l'Abbaye de Lessay l'Eglise de Lanne, avec les dixmes qui en dépendoient, & autres, dont il est fait mention dans le *Neustria Pia*.

III. ALMERED DE BRIQUEVILLE, Sire de Briqueville & de Lanne, est cité pour ses bienfaits dans les Chartes de l'Abbaye de Lessay. Il épousa *Amicie de Montfort*, parente du célebre *Simon*, Comte *de Montfort*. Il en eut : — OSBEON, qui suit; — & GEOFFROI DE BRIQUEVILLE, dont la femme n'est point connue, mais qui en eut une fille, mariée à *Guillaume de Côtentin - Tourville*, Chevalier.

IV. OSBEON DE BRIQUEVILLE, Chevalier, Sire de Briqueville & de Lanne, vivant en 1148, est ainsi nommé dans une Charte de l'Abbaye de Lessay de 1190. Il épousa *Rohais de Caligny*, Dame dudit lieu, dont :

V. Guillaume de Briqueville, II. du nom, Sire de Briqueville & de Lanne, qui eſt regardé comme un des principaux bienfaiteurs de l'Abbaye de la Luzerne en 1189. Outre les Terres qu'il poſſédoit, il fut encore Seigneur de Caligny & de la Hériſſonniere. Il épouſa *Mathilde de Courcy*, & en eut

VI. Robert, Sire de Briqueville, I. du nom, marié à *Mahaud de Paiſnel*, d'une des premieres Maiſons de Normandie, ainſi qu'il eſt rapporté dans le Catalogue de ceux qui tenoient des Fiefs du tems du Roi Philippe-Auguste. Il donna au Chapitre de Coutances la moitié du patronage de Saint-Cyrille en 1221, comme il ſe voit au premier Volume du Cartulaire dudit Chapitre, *fol°.* 24; & fit pluſieurs dons à l'Abbaye de Leſſay, ce qui eſt auſſi prouvé par les Chartres de cette Abbaye. De ce mariage vint

VII. Thomas de Briqueville, qu'on ſçait encore par tradition être fils de Robert, I. du nom, & de *Mahaud de Paiſnel*. Il épouſa *Adeline Bertrand-de-Briquebec*, dont : —— 1. Guillaume, qui ſuit; —— 2. Nicolas, mentionné dans des titres de 1240; —3& Renaud de Briqueville, auſſi cité dans les mêmes titres.

VIII. Guillaume, III. du nom, Sire de Briqueville, la Blouette, Briqueville en Beſſin, Lanne, Latelle, &c. eut pour femme *Agnès de la Ferriere*, de laquelle naquirent : — 1. Robert, qui ſuit; — 2 & 3. Thomas & Jeanne, cités dans un acte latin en parchemin, lequel acte prouve que la Terre de Briqueville en Beſſin eſt très-ancienne dans cette Maiſon.

IX. Robert, II. du nom, Sire de Briqueville, la Blouette, Briqueville en Beſſin, Lanne, &c. donna, ſuivant une Charte de l'Abbaye de Leſſay, à ce Monaſtere, trois quartiers de froment, meſure de Vesly, à prendre ſur ſon moulin de Piſſot, & ſe maria avec *Alix Bacon*, fille du Sire de Molley-Bacon. Leurs enfans furent : —— 1. Robert, qui ſuit; —— 2. Thomas, vivant en 1265, mort avant ſon pere, qui donna en 1266, pour le ſalut de l'ame de ſon fils & de la ſienne, trois quartiers de froment de rente, meſure de ~~Vesly~~, à prendre ſur le moulin de Piſſot; —— 3. & Jeanne, citée avec ſon frere Thomas, dans un acte en parchemin daté du mois de Mai 1264.

X. Robert, III. du nom, Sire de Briqueville, la Blouette, Briqueville en Beſſin, Lanne, &c. prouvé fils de Robert II, par la tradition & l'hiſtoire de cette Maiſon, & d'*Alix Bacon*, vendit au Chapitre de Coutances 36 quartiers de froment, meſure de ~~Tessy~~, comme il paroît par les Cartulaires dudit Chapitre; & épouſa *Jeanne de Teſſon*, fille du Sire de la Roque-Teſſon, de laquelle il eut

XI. Jean de Briqueville, Chevalier, Seigneur de Briqueville, la Blouette, Briqueville en Beſſin, Lanne, Gerville, Latelle, Caligny, &c. mort le 8 Mars 1330. Il avoit épouſé Damoiſelle *N... de Calletot*, d'une ancienne Maiſon de Normandie, ce qui eſt prouvé par ſon tombeau dans la Paroiſſe de Briqueville, placé vis-à-vis l'Autel Notre-Dame de vers le midi, où il eſt figuré en *homme armé, ayant une Epée, & à ſes pieds un lévrier :* l'on y voit les armes de Briqueville qui ſont : *d'argent, à ſix feuilles de chêne ;* & celles de Calletot : *d'or, au lion rampant de gueules.* C'eſt ce qui réſulte d'une atteſtation du Dimanche 24 Novembre 1565, faite par les Sieurs Curé, Prêtres & habitans de Briqueville, devant les Notaires en la Seigneurie d'Iſigny, Vicomté de Bayeux, ladite atteſtation en parchemin, duement ſignée. De ſon mariage il eut : — 1. Guillaume, qui ſuit; — 2 & 3. Colin & Thomas, ſervans le Roi en 1340, & morts ſans alliance.

XII. Guillaume de Briqueville, IV. du nom, Chevalier, Seigneur de Briqueville en Beſſin, Briqueville, la Blouette, Lanne, &c. épouſa *Jeanne de Meulent*, fille de *Raoul*, Comte *de Meulent*, deſcendu de *Robert de Meulent*, & d'*Eliſabeth de Vermandois*, petite-fille du Roi Henri I. Du mariage de Guillaume de Briqueville naquirent : —— 1. Guillaume, Chevalier, Seigneur de Lanne, &c. qui n'eut point d'enfans; —— 2. Jean, Chevalier, Seigneur de Briqueville, la Blouette, qui n'a point fait de lignée, ſon fils étant mort en bas-âge; —— 3. Roger, Chevalier, qui, depuis la mort de ſon frere Guil-

LAUME, fut Seigneur de Lanne & de pluſieurs autres Terres. Il ne ſe trouve point employé dans la Généalogie produite par RICHARD DE BRIQUEVILLE en 1523, parce que, ſelon toutes les apparences, celui-ci ne s'occupa que de ſa branche, comptant bien que ceux de la branche de ROGER ne ſeroient point oubliés dans ſes recherches. Au reſte, cette omiſſion de ROGER DE BRIQUEVILLE ſe trouve corrigée par *la Roque* en ſon Hiſtoire de Harcourt, *Tome I, p.* 112, lequel avoit vu les titres des différentes branches du nom de Briqueville; — 4. THOMAS, qui ſuit; — 5. N... DE BRIQUEVILLE, mariée à *Jean d'Eſcajeul*, Chevalier, Seigneur de la Rammée; — 6. LUCE, femme de *Jean des Montiers*, Chevalier, Seigneur d'Aiſy, Saint-Germain & Saint-Gabriel; — 7. JEANNE, mariée à *Vigor de Clinchamp*, Seigneur de Maiſerette; — 8. & ISABEAU, épouſe de *Philippe de la Haye*, Seigneur de la Haye-Hue.

XIII. THOMAS DE BRIQUEVILLE, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Briqueville en Beſſin, Terre qu'il eut pour ſon partage, épouſa *N... de Vieux*, fille de *Eidaut de Vieux*, Seigneur de Putot en Auge, comme il appert de la déclaration baillée au Procureur du Roi ſur le fait des Aides & Tailles de Valogne, le 9 Juillet 1523, par RICHARD DE BRIQUEVILLE. Il en eut: — JEAN, qui ſuit; — & RICHARD, Chevalier, lequel fut du nombre des 119 Gentilshommes qui défendirent, en 1427, le Mont Saint-Michel contre toute la puiſſance des Anglois.

XIV. JEAN DE BRIQUEVILLE, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Briqueville & de Breteville, &c. à cauſe de *Cécile Picot*, ſa femme, fille de défunt *Guillaume Picot*, Ecuyer, Seigneur du Fief, Terre & Seigneurie de Breteville, en la Paroiſſe de Breteville près Cherbourg, reçut quittance, le 13 Janvier 1412, de *Pierre de la Roque*, Vicomte de Valogne, de 75 ſols pour le relief de la mort dudit *Guillaume Picot;* reçut auſſi aveu le 2 Décembre 1416, de *Jean Liat*, pour pluſieurs Terres aſſiſes à Breteville, &c.; acquit, par contrat paſſé devant *Jean Herbeline*, Clerc Tabellion en la Sergenterie de Ceriſay le 9 Septembre 1421, de *Jean Bazaing*, demeurant à Coulombieres, tout & tel ténement d'héritage que feu *Jean Bazaing*, ſon pere, avoit en la Paroiſſe de Briqueville, &c. Ladite *Cécile Picot*, par ſon teſtament en latin du 14 Mai 1439, inſtitua exécuteur ſon mari; fit pluſieurs donations à l'Egliſe de Breteville, où elle voulut être enterrée, à celles de Digoville, Tourlaville, Naqueville & de Briqueville, aux pauvres & à pluſieurs filles & particuliers. De ſon mariage vinrent: — 1. GUILLAUME, qui ſuit; — 2. GUILLEMETTE, femme de *Thomas Louis*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Andrieu; — 3. & COLETTE DE BRIQUEVILLE, mariée à *Robert de Vieux*, Ecuyer, Seigneur de Putot en Auge.

XV. GUILLAUME DE BRIQUEVILLE, V. du nom, Chevalier, Seigneur de Briqueville & de Breteville, reçut l'aveu de *Richard Godin* le 9 Décembre 1445, pour pluſieurs vergées de Terre redevables de diverſes rentes à cauſe de la Sieurie de Briqueville; & deux autres, l'un de *Colin Bazaing* en Décembre 1445; & l'autre de *Robert le Patruel*, le 13 Mars 1446, pour des Terres dépendantes de ſadite Seigneurie de Briqueville. Il teſta le 14 Novembre 1448, & avoit épouſé, par contrat paſſé devant les Tabellions de Sainte-Marie du Mont, le pénultieme jour d'Août 1432, Damoiſelle *Perrine de Beuzeville*, laquelle fut dotée par noble homme *Richard de Beuzeville*, Ecuyer, Seigneur de Beuzeville ſur le Vey, & *Raoulet de Beuzeville*, ſes freres. Leurs enfans furent: — 1. RAOUL, qui ſuit; — 2. GUILLAUME, Prêtre, Curé de Montfiquet; — 3. JACQUELINE, mariée à *Guillaume de Percy*, Ecuyer, Seigneur des Noyers; — 4. & GUILLEMETTE, femme de *Robert Heuzey*, Ecuyer, Seigneur de Naqueville.

XVI. RAOUL DE BRIQUEVILLE, Chevalier, Seigneur de Breteville, Briqueville, &c. employé comme un des anciens Nobles dans l'Extrait des Recherches de Nobleſſe faites ſous *Raimond Montſaouq* en 1463, fut mis hors de garde noble, & envoyé en poſſeſſion de ſes Terres & héritages, comme étant capable de les régir ayant plus de 22 ans, par acte paſſé le 4 Mars 1472, en

préſence de *Michel Corbin*, Procureur dudit Seigneur RAOUL DE BRIQUEVILLE. Il obtint, en 1486, de *Guillaume de Mante*, Lieutenant-Général du Grand-Maître Enquêteur des Eaux & Forêts du Duché de Normandie, main-levée des droitures & franchiſes qui lui avoient été accordées dans les Forêts du Roi. Il avoit épouſé *Olive de Sainte-Marie*, fille de feu *Jean de Sainte-Marie*, Ecuyer, Seigneur d'Equilly, & de *Jeanne de la Luzerne*, ce qui paroît par un accord paſſé le 10 Janvier 1494, au ſujet de la dot de ſa femme. De leur mariage vinrent : — 1. RICHARD, qui ſuit; — 2. GAUTIER, Prêtre; — 3. GUILLAUME, Ecuyer, mort ſans alliance; — 4. Une fille, mariée à *Pierre de Brebeuf*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu; — 5. GUYONNE, femme de *Guillaume du Sauſſey*, Ecuyer, Seigneur de Vivaudeville.

XVII. RICHARD DE BRIQUEVILLE, Chevalier, Seigneur de Briqueville, Breteville & Sebeville, obtint une Sentence par défaut en 1500, de *Jean Bloſſet*, Lieutenant-Général de la Vicomté de Valogne, contre GAUTIER DE BRIQUEVILLE & ſes autres freres. Il eut, en 1501, par acte paſſé à Valogne, pour ſon droit d'aîneſſe, la Terre & Seigneurie de Breteville, en rendit aveu au Roi le 25 Octobre 1515, fit ſa déclaration devant le Procureur du Roi ſur le fait des Aides & Tailles de Valogne en 1523, où il dit que de GUILLAUME DE BRIQUEVILLE & de *Jeanne de Meulent*, fille du Comte de ce nom, ſortit en loyal mariage JEAN & THOMAS DE BRIQUEVILLE; que JEAN eut les Seigneuries de Briqueville, la Blouette, & THOMAS, celle de Briqueville en Beſſin; qu'il en ſortit auſſi GUILLAUME DE BRIQUEVILLE, Seigneur de Gerville & de Lanne, tous freres; que de THOMAS DE BRIQUEVILLE, & de *N... de Vieux*, ſortit JEAN DE BRIQUEVILLE & RICHARD; que de JEAN & *Cécile Picot*, ſon épouſe, ſortit GUILLAUME DE BRIQUEVILLE; que de celui-ci & de Damoiſelle *Perrine de Beuzeville*, ſon épouſe, vint RAOUL DE BRIQUEVILLE, marié à *Olive de Sainte-Marie*; & de celui ci RICHARD DE BRIQUEVILLE, dont il eſt queſtion, lequel & ſes ancêtres ont toujours vécu noblement, hanté & fréquenté les guerres. Cette déclaration en parchemin fut ſignée de lui & produite en la Juriſdiction de Valogne. De Damoiſelle *Jacqueline Boucard*, ſon épouſe, il eut : — 1. JEAN, Chevalier, Seigneur de Breteville, qui reçut pour lui & ſes freres, à cauſe de ſa Seigneurie de Briqueville le 18 Juin 1534, aveu du nommé *le Bourgeois*, pour le ténement qu'il avoit conſiſtant en Maiſons & arbres aſſis en ladite Paroiſſe, à cauſe de quoi il doit rentes, pluſieurs ſervices & ſujetions ſuivant l'accord fait entr'eux le 19 Janvier 1533, &c. Par acte paſſé le 15 Mars 1537, avec ſes freres puînés PIERRE & JACQUES, il choiſit pour ſon partage la Terre & Seigneurie de Breteville, leur laiſſant les Fiefs & Seigneuries de Briqueville & de Sebeville. Il rendit aveu au Roi le 17 Octobre 1541, pour ſa Terre de Breteville, fit un accord le 4 Août 1543, avec ſes freres, par lequel ils ſe chargent de payer chacun leur part de 20 liv. de rente due à *Jean Cabart*, à cauſe de leur mere. Par un autre acte du 7 Mai 1549, il céda des Terres ſituées à Breteville & des rentes à PIERRE, ſon frere, qui lui donna en échange le Fief de Briqueville ſitué en la Vicomté de Bayeux; mais cet échange fait entr'eux fut déclaré nul & de nul effet par accord du 17 Mars 1554, fait au Bailliage de Valogne, par lequel les deux freres contractans rentrerent dans leur premiere poſſeſſion. JEAN DE BRIQUEVILLE mourut ſans alliance; — 2. PIERRE, qui ſuit; — 3. & JACQUES, Chevalier, Seigneur de Sebeville, Terre qu'il rendit à *Sauveur le Tonnelier*, qui la remit à *Michel Cudot*, Ecuyer, en 1538. Il mourut auſſi ſans avoir été marié.

XVIII. PIERRE DE BRIQUEVILLE, Chevalier, Seigneur de Briqueville, eſt compris dans un rôle des montres des Nobles, ſujets au ban & arriere-ban pour la Vicomté de Bayeux, fait à Caen, par *Jacques d'Auberville*, Chevalier, Bailli dudit lieu, le 2 Avril après Pâques 1554. On y voit au Chapitre des Nobles cotiſés en Aide, que PIERRE tenoit le Fief de Briqueville aſſis audit lieu, & qu'il fut baillé en Aide à *Charles de Trouſſeauville*. Il étoit mort en 1560, que *Guillemette le Bunetel*, ſa veuve, obtint une Sentence de *Jean de la Riviere*,

Riviere, Lieutenant-Général de la Vicomté de Bayeux, touchant une vente de meubles. Il en eut

XIX. Guillaume de Briqueville, VI. du nom, Chevalier, Seigneur de Breteville, qui fit au Roi, le 3 Février 1567, aveu ou déclaration de ſa Terre de Briqueville auprès de Bayeux. Jacques de Briqueville, ſon oncle, par contrat paſſé devant *Martin* & *Lanier*, Tabellions à Cherbourg le 10 Octobre 1569, abandonna à Jean de Briqueville, ſon frere, & audit Guillaume, ſon neveu, qui étoient en communauté de biens, la vente d'héritages qu'il avoit faite à *Jean Noyon*, d'une piéce de 10 vergées ſituée à Breteville, aux conditions portées dans l'acte. Guillaume de Briqueville fit un échange avec Jean, ſon oncle, par contrat du 12 Janvier 1571, de la Terre & Seigneurie de Briqueville dans la Vicomté de Bayeux, qui lui étoit échue par la mort de défunt Pierre de Briqueville, ſon pere, pour le Fief, Terre & Seigneurie de Breteville. Suivant une expédition donnée à Valogne le 14 Septembre 1575, par M. *de Thou*, Grand-Maître Enquêteur & Général Réformateur des Eaux & Forêts de Normandie, ledit Guillaume, ſur la production de ſes titres, fut maintenu & ſes hommes, à cauſe de ſon Fief de Breteville, dans le droit de prendre & d'avoir des bois en les Forêts du Roi & Verderies de Valogne; & il fut fait défenſe à tous Verdiers, Sergens & Gardes d'icelles Forêts, de troubler le Seigneur de Breteville & ſes hommes, dans la poſſeſſion & jouiſſance deſdits droits, par un Mandement du même Grand-Maître, donné à Valogne le 26 Juin 1577. Il avoit épouſé, par contrat du 26 Avril 1562, paſſé devant *Benoît* & *Mahaut*, Tabellions de Briqueville, du conſentement de Jean de Briqueville, ſon oncle, Damoiſelle *Marie d'Urevie*, fille de noble homme *Gautier d'Urevie*, Seigneur de Sotteville, dont: —— 1. Jean, qui ſuit; —— 2. Pierre, Capitaine de Vaiſſeau, par commiſſion du 6 Décembre 1612, donnée par Guillaume de Briqueville, ſon frere, qui en avoit le pouvoir. Il avoit obtenu du Roi des Lettres de *Committimus*, le 6 Novembre 1611, dans leſquelles il eſt qualifié Capitaine de Marine ès Mers du Ponant; —— 3. Guillaume, Sieur de la Vallée, Chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare de Jéruſalem & de Bethléem, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi & de celle de la Reine, par Brevet que lui expédia, le 4 Avril 1602, *Charles d'Angennes*, Vidame du Mans, Capitaine des 100 Gentilshommes de la Maiſon du Roi. Il avoit obtenu, le 6 Août 1601, du Roi Henri IV, une penſion de 400 écus, pour lui faciliter les moyens d'être à la ſuite de Sa Majeſté. *Charles de Montmorency*, Amiral de France, lui donna commiſſion, le 20 Février 1604, d'équiper une flotte, & auſſi la charge d'Amiral & Lieutenant-Général de ladite flotte, pour la découverte des terres, iſles, côtes & continent, depuis le 40e. degré de latitude ſeptentrionale juſqu'au Cap François. Il eut pareillement le pouvoir de nommer les Capitaines de Vaiſſeau & autres Officiers de ladite flotte. En conſéquence de cette commiſſion Henri IV l'établit, par Brevet du 8 Mars 1605, ſon Lieutenant-Général & Vice-Amiral, pour repréſenter Sa Perſonne aux pays, côtes, iſles, continens & mers, qui ſont depuis le Cap François juſqu'au 40e. degré de latitude boréale. Il fut pourvu de la commanderie de la Lande d'Airou au Diocèſe de Coutances, le 6 Juillet 1610, par *Philibert de Nereſtang*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Grand-Maître dudit Ordre, & fut tué en 1613, dans un combat ſur la riviere de Gambie, qui eſt un bras du Niger; —— 4. Gilles de Briqueville, Sieur de Saint-Martin, mort ſans alliance; —— 5. Timoléon, Prêtre & Curé de Breteville; —— 6. & Perrette, mariée à *Nicolas du Gardon*, Ecuyer, Sieur de la Biſeville.

XX. Jean de Briqueville, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Breteville, reçut une Lettre datée de Caen, le 25 Mars 1596, de Henri de Bourbon, Duc de Montpenſier, Gouverneur de Normandie, par laquelle il le prie de ſe mettre en état de marcher, ſur la fin du même mois au plus tard, pour le ſervice de Sa Majeſté, & qu'il lui ſera fort obligé de la particuliere affection qu'il lui témoignera dans cette occaſion, & qu'il lui en donnera de la ſienne toutes les preuves qu'il ſçauroit deſirer, étant *ſon bien affectionné ami*. Signé,

HENRI DE BOURBON. Suivant un extrait des regiſtres des Commiſſaires députés par le Roi pour le recouvrement des Tailles, la réformation des abus commis au fait des Finances & des Tailles, & l'uſurpation du titre de nobleſſe en la Généralité de Caen, JEAN DE BRIQUEVILLE comparut le 13 Novembre 1598, tant pour lui que pour PIERRE, GUILLAUME, GILLES & TIMOLÉON, ſes freres, & produiſit ſes titres & enſeignemens, faiſant preuve de nobleſſe de huit races en droite ligne de ſon extraction & deſcente de nobleſſe, dont il lui fut délivré acte, à Cherbourg, pour lui ſervir & à ſes freres en tems & lieux. Il rendit foi & hommage au Roi en 1604, de ſa Terre & Seigneurie de Briqueville qu'il avoit par droit ſucceſſif de GUILLAUME DE BRIQUEVILLE, ſon pere. Il avoit épouſé, par contrat ſous ſeing-privé du 27 Décembre 1606, (reconnu le 25 Avril 1620, devant *Guyot* & *Bazire*, Tabellions Royaux à Saint-Pierre-Egliſe), Damoiſelle *Jeanne le Berceur*, fille aînée de *Richard le Berceur*, Chevalier, Seigneur & Patron de Saint-Marcouf, Fonteney, &c. & de Damoiſelle *Charlotte Aubert*, dont : —— 1. JACQUES, qui ſuit; —— 2. GUILLAUME, lequel, en 1636, fut bleſſé au ſervice du Roi, d'un coup de piſtolet, en mourut & fut inhumé dans l'Abbaye de Marolles proche Landrecie, Diocèſe de Cambrai, ſuivant ſon extrait mortuaire délivré par le Sieur *le Noir*, Curé de Breteville; —— 3. & BARBE, mariée à *Aimon Poupet*, Ecuyer, Sieur des Epaiſſes.

XXI. JACQUES DE BRIQUEVILLE, Chevalier, Seigneur de Breteville & de Briqueville, rendit foi & hommage au Roi, le 14 Juillet 1633, de ſa Terre de Breteville à lui échue par ſucceſſion de ſon pere. L'aveu fut vérifié le 13 Janvier 1634, aux Aſſiſes tenues à Valogne par *Robert de Franquetot*, Ecuyer, Seigneur & Patron de Coigny, Lieutenant-Général Civil & Criminel du Bailliage de Côtentin, & Préſident au Siége Préſidial de Coutances, où l'on voit que ledit Fief étoit dans la Maiſon de BRIQUEVILLE depuis plus de 300 ans. JACQUES obtint, le 17 Août 1641, de *Charles le Roy*, Sieur de la Poterie, Intendant à Caen, Commiſſaire député par Sa Majeſté pour le recouvrement des droits de Francs-Fiefs, main-levée de la ſaiſie de ſes Fiefs de Briqueville & de Breteville, vu ſa comparution & la production de ſes titres, papiers & enſeignemens juſtificatifs de ſon ancienne nobleſſe. Le Sire *de Matignon*, Lieutenant-Général de Sa Majeſté en Normandie, & de l'armée levée en cette Province, lui donna un Certificat comme il avoit ſervi, ainſi que *Jacques d'Aigremont*, ſon beau-pere, ſous ſon commandement avec armes, chevaux & équipages ſuivant ſa qualité de Noble, & qu'il a ſervi depuis le rendez-vous par lui donné à la Nobleſſe en la Ville de Caen, le 28 Septembre 1636, juſqu'à ce jour qu'il a délivré ce Certificat pour lui valoir. Fait à Brixon près Châteauvillain en Bourgogne, le 23 Novembre 1636. Signé, MATIGNON. Il épouſa *Anne d'Aigremont*, fille de *Jacques*, Ecuyer, Seigneur *d'Aigremont*, Chevalier des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi & d'*Hilaire des Montiers*. En faveur de ce mariage, PIERRE DE BRIQUEVILLE, ſon oncle, lui donna, en avancement de ſucceſſion, la propriété de ſa Seigneurie de Briqueville, par acte paſſé le 6 Février 1635, devant *Houchart* & *le Mignot*, Tabellions Royaux en la Vicomté de Valogne pour le ſiége du Val de Saire. De ce mariage vinrent : —— 1. JEAN, qui ſuit; —— 2. ANTOINE, Chevalier, Seigneur de Briqueville en Beſſin, Capitaine de Fregate, cité dans la recherche de Nobleſſe par M. *de Chamillart* en 1666. Il fut tué ſur ſa Fregate proche du Havre-de-Grace, & inhumé le 27 Juillet 1674, dans le Chœur de l'Egliſe de Breteville, ſuivant le Certificat délivré, le 23 Septembre 1739; — 3. MARIE, mariée en 1667, à *Adrien Morel*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Cyr & de Courcy; — 4. SUSANNE, qui ſignala ſa piété par l'attachement qu'elle eut pour les pauvres, ayant été la principale fondatrice de l'Hôpital de Valogne. Elle eſt morte en 1706; — 5. FRANÇOISE, morte, mariée en 1672, à *Jean-François Osbert*, Chevalier, Seigneur d'Agneaux.

XXII. JEAN DE BRIQUEVILLE, IV. du nom, Chevalier, Seigneur de Brete-

ville en Saire, & de Briqueville en Beſſin, compris au rang des anciens Nobles dans la recherche de 1666, obtint du Roi des Lettres de bénéfice d'âge le 27 Mars 1656, vu qu'il avoit atteint l'âge de 16 à 17 ans, & qu'il étoit capable de gouverner ſes biens; & rendit aveu à Sa Majeſté le 28 Juillet 1667, de ſa Seigneurie de Breteville. Il eut du Comte *de Breauté*, Bailli du Côtentin, une atteſtation, datée des 6 Mai 1691, 15 Juin 1693, & 9 Juillet 1656 comme il avoit ſervi & ſervoit encore actuellement en ſon équipage. Le Sire *de Matignon*, Lieutenant-Général de Sa Majeſté, lui délivra un Certificat le 15 Juin 1706, comme il ſervoit encore le Roi. Il avoit épouſé, au mois de Janvier 1681, *Françoiſe-Jeanne de Fontaines*, fille de feu *Céſar de Fontaines*, Chevalier, Seigneur, Patron & Baron de Cardouville, & de *Marie de Midorge*. Ce contrat fut paſſé en préſence des parens communs, de *François de Neſmond*, Evêque de Bayeux, parent de la future, & de pluſieurs illuſtres perſonnes; & fut reconnu par *Michel*, Notaire de Briqueville, le 19 Octobre 1692. Ils ont eu pour enfans : — 1. GUILLAUME-ANTOINE, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS, né en 1683, qui eut pour parrain *François de Neſmond*, Evêque de Bayeux. Il entra dans la premiere Compagnie des Mouſquetaires du Roi en 1703, & fut tué à la bataille de Malplaquet en 1709, ſans avoir été marié; — 3. JEAN-BATISTE, né en 1684, d'abord Mouſquetaire du Roi dans ſa premiere Compagnie en 1702, Enſeigne de la Colonelle au Régiment de Touraine en 1703, puis Capitaine en 1706. Il fut bleſſé au ſiége de Lille en Flandre en 1708, &, après la capitulation de cette ville, fut tranſporté à Douay, où il mourut de ſes bleſſures, & y fut inhumé dans l'Egliſe de Saint-Amé; — 4. CHARLES, mort jeune; —— 5. FRANÇOIS-ADRIEN, né en 1695, Bachelier de la Faculté de Théologie de Paris, ſuivant ſes Lettres en latin du 5 Novembre 1725; — 6, & 7. Deux garçons, morts, l'un âgé de 3 ans, & l'autre à 3 mois; — 8. LOUIS, appellé *le Chevalier de Briqueville*, né en 1702, qui eſt entré dans la premiere Compagnie des Mouſquetaires du Roi en 1721, où il ſervoit encore en 1724; — 9. HILAIRE, née en 1682, morte jeune; — 10. ELISABETH, née en 1686, Religieuſe à l'Abbaye de Notre-Dame des Anges à Coutances en 1708, où elle eſt morte en 1727; — 11. MADELENE, née en 1688, Religieuſe au Couvent de la Congrégation de Notre-Dame à Carentan en 1711, morte en 1722; — 12. MARIE-ANNE, née en 1693, Religieuſe au même Monaſtere en 1718; — 13. & MARIE-FRANÇOISE, née en 1700, mariée en 1718, à *Jean-Pierre-Alexandre le Fevre-de-Grainthéville*, Ecuyer, Seigneur, Baron de Clitourp & de Grainthéville, mort le 16 Septembre 1724.

XXIII. GUILLAUME-ANTOINE DE BRIQUEVILLE, Chevalier, Seigneur & patron de Breteville en Côtentin, rendit foi & hommage de ſon Fief de Breteville, relevant de Sa Majeſté, le 10 Mars 1729; donna ſon aveu, le 15 Mars 1736, au Roi, à cauſe de ſa Vicomté & Châtellenie de Valogne, du Fief, Terre & Seigneurie de Breteville, ſituée en la même Paroiſſe, & s'étendant à celles de Digoville, Tourlaville, Maupertuis & Sainte-Croix en la Hague, & eut, ſuivant cet aveu, le 23 Mars 1737, pleine, entiere & derniere main-levée de ſon Fief de Breteville & dépendances, vu l'information faite dudit Fief, par *Jean-Jacques le Pigeon*, Ecuyer, Lieutenant-Général du Bailli de Côtentin à Valogne. Il fut Lieutenant d'Infanterie au Régiment de Touraine, & enſuite nommé Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Général de la Capitainerie-Garde-Côte du Val de Saire en toute ſon étendue, le 25 Juin 1732, par commiſſion du Roi. Le Roi Louis XV l'ayant chargé de recevoir des Chevaliers de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, particulierement le Sieur *Cantel d'Anthéville*, en 1774, lui adreſſa une Lettre pour cet effet, dans laquelle il lui donne le titre de *Comte*. Il eſt mort âgé de 88 ans, au mois de Novembre 1775, & avoit épouſé, par contrat du 6 Octobre 1721, paſſé au Château du Pontroger, reconnu devant les Notaires de Cherbourg le 17 Août 1724, Damoiſelle *Madelene de la Motte*, fille de feu Meſſire *Pancrace de la Motte*, Chevalier, Seigneur & Patron de Saint-Jean des Champs, Pontroger, Grimouville, & de noble Dame *Françoiſe Leuilly*, dont : — 1. CLAUDE-MA-

RIE, qui ſuit; — 2. BON-CHRÉTIEN DE BRIQUEVILLE, Chevalier, Seigneur & Patron de Roncey, Neuville, &c. né le 2 Octobre 1726, Capitaine de Vaiſſeau du Roi, Directeur des conſtructions de la Marine, Chevalier de Saint-Louis en 1763; — 3. JEANNE-FRANÇOISE, née le 25 Août 1722, morte en 1773; — 4. LOUISE-MADELENE, née le 19 Octobre 1725, mariée à Meſſire *Henri-François-Bernard d'Aubigny*, dont un fils, mort en 1775, & une fille vivante; — 5. & FRANÇOISE-HILAIRE, née le 15 Mars 1728.

XXIV. CLAUDE-MARIE, Comte DE BRIQUEVILLE, Chevalier, Seigneur & Patron de Breteville, Grimouville, Saint-Etienne, Pontroger, la Cour du Bois, la Poiſſonniere Beauchamp, Hotot, Saint-Jean des Champs, né le 11 Avril 1724, d'abord Page du Roi en ſa petite Ecurie en 1739, Capitaine de Cavalerie en 1743, Chevalier de Saint-Louis en 1758, Lieutenant-Colonel de Cavalerie en 1768, Meſtre-de-Camp de Cavalerie en 1770, a épouſé, en 1751, *Catherine-Yolande-Roſe de Thiboutot*, fille de feu *François*, Comte *de Thiboutot*, Chevalier de Saint-Louis, ancien Brigadier de la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires, & Lieutenant pour le Roi au Gouvernement de Fécamp, (frere du ~~feu~~ Marquis *de Thiboutot*, Maréchal-de-Camp) & de noble Demoiſelle *N... le Roux*, de laquelle il a — FRANÇOIS-CLAUDE-MARIE DE BRIQUEVILLE, Chevalier, né à Saint-Vallery de Fécamp le 24 Août 1761, reçu Chevau-Léger de la Garde ordinaire du Roi au mois de Juin 1777.

Les armes de cette Maiſon DE BRIQUEVILLE ſont: *d'argent, à ſix feuilles de chêne de ſinople, poſées 3, 2 & 1.*

Addition au Tome IV, p. 209, avant CHANDIEU.

CHANCEL-DE-LA-GRANGE: Famille noble du Périgord, dont les titres, qui nous ont été communiqués, remontent la filiation à

I. GEOFFROY CHANCEL, Chevalier de l'Ordre du Roi, Sire de Coetivy & de Quirquené en Bretagne, commandant l'armée de Louis XII en Périgord, où il mourut, après avoir remis l'Evêque dans ſon Siége épiſcopal, le 2 Mai 1521. Il fut enterré dans l'Egliſe Collégiale de Saint-Front, où l'on voit encore ſon épitaphe, que le tems a preſque détruite. Il avoit épouſé *Marie de la Grange*, fille de *Jean de la Grange*, Seigneur d'Arquien, Grand-Maître de l'Artillerie de France, & d'*Hélene de la Riviere*, dont, entr'autres enfans:

II. PONCET CHANCEL, Ecuyer, Seigneur de Génébrieres, qui fut tué à la bataille de Pavie, en 1525, étant Capitaine de 50 hommes d'armes. Il avoit épouſé, par contrat du 27 Novembre 1519, paſſé devant *Jabelin*, Notaire, *Françoiſe de la Porte-du-Puy-Saint-Aſtier*, héritiere de la Terre de Barbedor, de laquelle vint:

III. GERAULD CHANCEL, Ecuyer, Seigneur de la Veyſonie, pourvu gratuitement, en 1551, par le Roi HENRI II, de la charge de Préſident au Siége Préſidial de Périgueux, créée pour lui, en récompenſe des ſervices rendus par ſon pere & par ſon ayeul. Il avoit épouſé, par contrat paſſé devant *la Barre*, Notaire Royal, le 5 Janvier 1542, *Jeanne de Vigoureux*, fille de *Jean de Vigoureux*, Ecuyer, Sieur de la Beſſe, & de *Catherine de Belcier*; celle-ci fille de *Jean de Belcier*, Seigneur des Rolphies, Préſident au Parlement de Bordeaux. De ce mariage naquirent: — PIERRE, qui ſuit; — & JEAN, tige de la branche des Seigneurs de la Chalupie, rapportée ci-après.

IV. PIERRE CHANCEL, Ecuyer, Seigneur de la Fouillouſe & de Barbedor, épouſa, par contrat du 27 Décembre 1574, paſſé devant *Burraud*, Notaire Royal, *Marguerite Faure-de-la-Roderie*, fille de noble *Julien Faure*, Seigneur de la Mothe & de Vaugoubert, Juge-Magiſtrat Criminel de la Sénéchauſſée de Périgord, & de *Madelene de l'Huillier*; celle-ci fille de noble *Jean de l'Huillier*, Seigneur de la Mothe, d'Eſgry, &c. Préſident au Parlement de Paris, & de *Catherine le Maiſtre*. Il en eut: —— JEAN, qui ſuit; — & JEANNE CHANCEL, mariée, par contrat du 3 Octobre 1608, avec noble *Pierre d'Alby*, Avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux.

V. Jean Chancel, Ecuyer, Seigneur de la Fouillouſe, Barbedor, &c. épouſa, par contrat paſſé le dernier jour d'Août 1604, devant *Bugeaud*, Notaire Royal de Périgueux, *Marguerite de Jean*, fille de *Pierre de Jean*, Avocat en la Cour de Parlement, Sieur de la Grange, & de *Huette Roubert*. Il vivoit encore le 11 Janvier 1625, & eut de ſon mariage : —— Pierre-Jean, qui ſuit ; — & Pierre, tige de la ſeconde branche éteinte, mentionnée ci-après.

VI. Pierre-Jean Chancel, Ecuyer, Seigneur de la Grange, reçu Avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux, pour ſuccéder à la charge de ſon oncle Meſſire *Antoine de Leſtang*, Préſident au Parlement de Toulouſe, teſta le 7 Août 1652, devant *Bordes*, Notaire Royal de Périgueux, & avoit épouſé, par contrat du 10 Novembre 1640, paſſé devant ledit *Bordes*, Notaire, *Françoiſe de la Brouſſe-de-Vertillac*, fille de feu *Jean de la Brouſſe*, Ecuyer, Seigneur de Vertillac, & de *Narde Vidal*. Leurs enfans furent : —— 1. Léonard, qui ſuit ; — 2, 3 & 4. Narde, Antoinette & Jeanne, léguées chacune de 1500 liv. par le teſtament de leur pere. La ſeconde fut mariée à *Jean de Langlade*, légataire de 100 livres par le teſtament de ſon beau-frere.

VII. Léonard de Chancel, Chevalier, Seigneur de la Grange, inſtitué héritier univerſel par ſon pere, produiſit ſes titres devant M. *Pellot*, Intendant de Guienne, & fut maintenu dans ſa *nobleſſe* le 5 Mai 1668. Il avoit épouſé, par contrat paſſé le 9 Mai 1666, devant *Bordes*, Notaire Royal, *Anne de Bertin-d'Antoniat*, fille de feu Meſſire *Pierre de Bertin*, Ecuyer, Seigneur d'Antoniat, & de Dame *Honorette de Puybertrand*, remariée à *Jean Faure*, Conſeiller du Roi & Préſident en l'Election de Périgueux. Il fit ſon teſtament le 10 Janvier 1686, dans lequel il rappelle ſes enfans, ſçavoir : — 1. François-Joseph, qui ſuit ; — 2. Louis de Chancel, appellé *le Chevalier de la Grange*, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi, Capitaine-Général-Garde-Côtes, reçu Chevalier de l'Ordre Royal, Militaire & Hoſpitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem, le 17 Novembre 1700, puis Chevalier de Saint-Louis, & Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare, mort le 25 Novembre 1747 ; — 3. Pierre-Jean, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi, qui périt avec le *Fidele*, en 1711, au retour de la conquête de Rio-Janeiro, ſous la conduite de M. *du Guai-Trouin*. Il avoit été nommé légataire de 12 mille livres par le teſtament de ſon pere ; — 4. Marguerite, née le 5 Mai 1680, légataire de pareille ſomme de 12 mille livres, mariée à *Jean-Batiſte Stoppa-d'Erlach*, Capitaine aux Gardes-Suiſſes.

VIII. François-Joseph de Chancel, Chevalier, Seigneur de la Grange & d'Antoniat, Conſeiller, Maître-d'Hôtel ordinaire de la Maiſon de Madame, *Eliſabeth-Charlotte*, Ducheſſe Douairiere *d'Orléans*, par Proviſions du 26 Août 1701, en prêta ſerment le 2 Septembre ſuivant, devant *Hyacinthe de Quatre-barbes*, Marquis de la Rongere, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Chevalier d'honneur de cette Princeſſe. Il a fait pluſieurs piéces de Théâtre, dont la collection en cinq volumes eſt imprimée ſous le titre d'*Œuvres de la Grange-Chancel*, & eſt mort le 28 Décembre 1758. Il avoit épouſé, par contrat du 12 Mars 1708, paſſé devant *Bergues*, Notaire Royal de Périgueux, *Jeanne-Marie du Cluzel*, fille de *François du Cluzel*, Ecuyer, Seigneur de la Chabrerie, & de *Marie de Montozon*. Ils ont eu pour enfans : — 1. Anne-François de Chancel, Seigneur d'Antoniat, Lieutenant dans le Régiment de la Ferté-Imbault, puis Capitaine au Régiment de Chartres, tué à la bataille de Dettingen en 1743, ſans avoir été marié ; — 2. François-Victor, qui ſuit ; — 3. Marie-Constance, aînée de tous, mariée à *Nicolas le Febvre*, Marquis de la Faluere ; —— 4. & Françoise, femme de *Jean du Cluzel*, ancien Capitaine au Régiment de Piémont.

IX. François-Victor de Chancel, Chevalier, Seigneur de la Grange, d'Antoniat, &c. né le 16 Janvier 1712, Lieutenant au Régiment de Poitou, puis Capitaine de Dragons au ſervice de Sa Majeſté Catholique, a épouſé, par contrat du 12 Mai 1746, paſſé devant *Dauriat*, Notaire Royal à Limoges, *Marie Martin-de-Nantiat*, fille de feu Meſſire *Jean-François Martin*, Chevalier, Seigneur de

Nantiat, Fredaigne, &c. & de *Charlotte Chauvet.* De ce mariage ſont ſortis : — 1. CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH, qui ſuit ; — 2. LÉONARD, né le 29 Décembre 1747, Garde-du-Corps du Roi, puis Commiſſaire des Guerres, marié, par contrat du 29 Janvier 1777, paſſé devant *Iſambert*, Notaire Royal à Libourne, avec *Marie-Anne de Cheverry*, fille de feu Meſſire *Jacques-Auguſtin de Cheverry*, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Commiſſaire ordinaire des Guerres, & de Dame *Suſanne-Marie Dupin-des-Leżes ;* — 3. JEAN-BATISTE, né le 21 Janvier 1751, Prêtre & Chanoine, Vicaire-Général de Rodez ; — 4 & 5. LÉONARD-VICTOR, né le 6 Février 1752, & CHARLES-GASPARD, né le 20 Avril 1754, tous les deux Gardes-du-Corps du Roi, & Penſionnaires de Sa Majeſté ; — 6. & FRANÇOISE DE CHANCEL, aînée des trois derniers, née le 30 Janvier 1749, mariée, par contrat du 31 Décembre 1764, paſſé devant *Lavergne*, Notaire Royal de Périgueux, à haut & puiſſant Seigneur *Gabriel-Raimond*, Marquis *de Sallegourde*, Conſeiller de Grand'Chambre au Parlement de Bordeaux.

X. CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH DE CHANCEL, Chevalier, né le 16 Octobre 1746, Garde-du-Corps du Roi, & Penſionnaire de Sa Majeſté, ~~n'eſt pas encore mariée en 1778.~~

Seconde Branche, éteinte.

VI. PIERRE CHANCEL, Ecuyer, Sieur de Borieroque, fils puîné de JEAN, Ecuyer, Seigneur de la Fouillouſe, Barbedor, &c. & de *Marguerite de Jean*, partagea avec PIERRE-JEAN CHANCEL, ſon frere aîné, le 29 Décembre 1640, & épouſa, par contrat du 22 Septembre 1641, paſſé devant *Philipot*, Notaire Royal, *Anne Beyſſot*, qualifiée *Damoiſelle*, fille de *Louis Beyſſot*, Conſeiller, Contrôleur pour le Roi, & d'*Anne Charron.* Il en eut pour fils :

VII. LOUIS DE CHANCEL, Ecuyer, legué de 150 livres par le teſtament de PIERRE-JEAN, ſon oncle. Il épouſa, par contrat du 13 Mai 1678, *Françoiſe de Montoźon*, de laquelle ſortirent : — 1. JÉRÔME, qui ſuit ; — 2. PIERRE, Garde de la Manche du Roi, qui ne s'eſt point marié ; — 3. & MARIE DE CHANCEL, mariée, par contrat du 28 Décembre 1698, à JEAN DE CHANCEL, fils aîné de FRANÇOIS, Ecuyer, Sieur de l'Eſparrat, tige des Seigneurs de Barbadaud.

VIII. JÉRÔME DE CHANCEL, Ecuyer, Seigneur de Barbadaud, épouſa *Anne d'Alby*, dont il n'eut point d'enfans, & fit ſon teſtament le 9 Juin 1748, par lequel il donna tous ſes biens à JOSEPH-JÉRÔME DE CHANCEL, Chevalier, ſon neveu, mentionné au degré VIII de la branche des Seigneurs de Barbadaud.

Branche des Seigneurs de LA CHALUPIE.

IV. JEAN CHANCEL, Ecuyer, Seigneur de la Chalupie & de Génébrieres, fils puîné de GERAULD, & de *Jeanne de Vigoureux*, fit un accord avec PIERRE CHANCEL, ſon frere aîné, le 8 Janvier 1607. Il avoit épouſé, par contrat du 26 Janvier 1571, *Anne Chalup*, qualifiée *Damoiſelle*, laquelle, étant veuve, fit ſon teſtament le 10 Septembre 1638. De leur mariage vint :

V. JEAN CHANCEL, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Chalupie & de Génébrieres, qui fit faire information & Procès-verbal à ſa requête, les 4 Juin & 4 Novembre 1653, pour juſtifier comme lui & ſes enfans furent faits priſonniers pour le ſervice de Sa Majeſté, & leurs Maiſons pillées. Il avoit épouſé, par contrat du 14 Février 1626, *Marguerite de Marqueyſſat*, & étoit mort, le 10 Février 1667, que ſa veuve déclara qu'elle avoit au ſervice trois enfans, ſçavoir : — 1. PIERRE, qui ſuit ; — 2. FRANÇOIS, Sieur de l'Eſparrat, tige de la branche des Seigneurs de Barbadaud, rapportée ci-après ; — 3. & JOSEPH CHANCEL, Sieur de la Valade, Garde-du-Corps du Roi, maintenu dans ſa *Nobleſſe* avec ſes freres, ſur la production de leurs titres, par Jugement de M. *Pellot*, Intendant de Guienne, rendu à Agen le 5 Mai 1668.

VI. PIERRE CHANCEL, Ecuyer, Seigneur de la Chalupie & du Baſtit, préſenta Requête, pour faire atteſtation comme ANTOINE CHANCEL, Sieur de la Foucaudie, étoit au ſervice. Il avoit épouſé, par contrat du 7 Septembre 1657,

marié le 1er 7bre 1781 par contrat passé par Noville Nre à Bx avec Dlle ~~fon~~ agathe françoise de Poliard, fille de Pierre Marcelin de Poliard et de Dme Marguerite l'artigues dont ; — 1. Charles Victor françois casimir Rose ; — né en Dbre en 1782 ; — 2 Louise - - - - - - 3. Louise Zenon - - -
4 et marie Constance

Jeanne Foucaud-de-Lardimalie, dont : — 1. JEAN, qui ſuit ; — & autre JEAN, Capitaine au Régiment de Talard, Infanterie, qui ne s'eſt point marié.

VII. JEAN DE CHANCEL, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Chalupie, partie d'Eyliac, &c. épouſa, par contrat paſſé le 20 Juin 1694, devant *Nebout*, Notaire Royal, *Marie de Fauvel*, fille de *Jean de Fauvel*, Ecuyer, Sieur de Pradeau, & de *Marie de la Filolie*. Leurs enfans furent : — JOSEPH, qui ſuit ; — & JEANNE, morte Religieuſe Urſuline.

VIII. JOSEPH DE CHANCEL, Chevalier, Seigneur de la Chalupie, d'Eyliac, &c. a été Garde-du-Corps du Roi, & épouſa, par contrat paſſé le 6 Février 1732, devant *Lalande*, Notaire Royal, *Marie-Thérèſe de Montferrant*, Demoiſelle de Saint-Orſe, fille de Meſſire *Antoine-Joſeph de Montferrant*, & de *Jeanne-Charlotte de Hautefort*, dont eſt ſorti :

IX. JEAN DE CHANCEL, IV. du nom, Chevalier, Seigneur d'Eyliac, la Chalupie, &c. qui a ſervi dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires de la Garde du Roi, & a épouſé, par contrat du 18 Octobre 1757, paſſé devant *Guy*, Notaire Royal, *Jeanne de Montozon*, fille de *Léonard de Montozon*, Ecuyer, Seigneur de la Borde, partie du Change, &c. & de Dame *Marie du Chaſſaing*. De ce mariage ſont iſſues : — 1. MARIE DE CHANCEL ; — 2. MARIE-THÉRESE ; — 3. MARIE-AUGUSTINE, morte en bas-âge ; — 4. & FRANÇOISE-JULIE-ROSE : aucune n'eſt encore mariée.

Branche des Seigneurs de BARBADAUD.

VI. FRANÇOIS CHANCEL, Sieur de l'Eſparrat, Ecuyer, Seigneur de Mareynou, ſecond fils de JEAN, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Chalupie, & de *Marguerite de Marqueyſſat*, avoit épouſé, par contrat du 3 Février 1665, paſſé devant *Chartroule*, Notaire Royal, *Renée Thoumaſſon*, fille de *Jean Thoumaſſon*, Avocat en la Cour, & de *Marie Orfaure*. Leurs enfans furent : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. JOSEPH, Religieux ; — 3. PASCAL ; — 4 & 5. & deux filles, nommées JEANNE.

VII. JEAN CHANCEL, Ecuyer, Seigneur de Mareynou, épouſa (autoriſé par JEAN CHANCEL, Ecuyer, Seigneur d'Eyliac, ſon couſin-germain), par contrat du 28 Décembre 1698, paſſé devant *Lalande*, Notaire Royal, MARIE DE CHANCEL, fille de LOUIS, Ecuyer, Seigneur de la Fouilloſe & de Barbadaud, & de *Françoiſe de Montozon*, mentionnés au degré VII de la ſeconde branche, de laquelle il eut : — JOSEPH-JÉRÔME, qui ſuit ; — & N... CHANCEL, morte Religieuſe aux Dames de la Foy.

VIII. JOSEPH-JÉRÔME DE CHANCEL, Chevalier, Seigneur de Barbadaud, Lieutenant d'Infanterie, mort le 25 Septembre 1773, avoit épouſé, par contrat paſſé le 25 Avril 1751, devant *Dedois*, Notaire Royal, *Antoinette de Sanſillon*, Demoiſelle de Beaulieu, fille de *Bertrand de Sanſillon*, Chevalier, Seigneur de Minſignac, & de *Marie-Antoinette du Chatenet*. De ce mariage ſont ſortis : — 1. ANTOINE, qui ſuit ; — 2. BARTHELEMI ; — 3. MARTIAL ; — 4, 5 & 6. JEANNE, LÉONARDE & MARIE-VALERIE, toutes trois aînées des deux premiers garçons ; — 7. MARGUERITE, aînée de MARTIAL ; — 8. LÉONARDE ; — & ſix autres, morts en bas-âge.

IX. ANTOINE DE CHANCEL, Chevalier, Seigneur de Barbadaud, né le 8 Juin 1759, Officier au Régiment d'Aunis, n'eſt pas encore marié en 1778.

Les armes de CHANCEL-DE-LA-GRANGE ſont : *d'argent, à un arbre de ſinople, ſoutenu d'un croiſſant de gueules montant ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* Couronne de Marquis. Deviſe : CHANCEL NE CHANCELLE MIE.

CLERC-DE-JUIGNÉ (LE) : Maiſon originaire d'Anjou.

En attendant que nous rapportions dans le Supplément une Généalogie dreſſée ſur les titres originaux de cette Maiſon, pour rectifier ce que nous avons dit *Tome IV, p. 571 & ſuiv.* de ce Dictionnaire, d'après *Moréri*, en voici l'état actuel.

SAMUEL JACQUES LE CLERC, Marquis de Juigné, tué à la bataille de Guaſtalla

en 1734, à la tête du Régiment d'Orléans, Infanterie, dont il étoit Colonel, avoit épouſé, le 26 Juin 1725, *Marie-Gabrielle le Cirier de Neufchelles*, dont pour enfans vivans : —— 1. JACQUES-GABRIEL-LOUIS, qui ſuit ; —— 2. ANTOINE-ELÉONOR-LÉON LE CLERC-DE-JUIGNÉ, né le 2 Novembre 1730, Evêque de Châlons-ſur-Marne, Pair de France, ſacré le 29 Avril 1764 ; —— 3. LÉON-MARGUERITE, rapporté après la poſtérité de ſon frere aîné.

LOUISE-LÉONINE-GABRIELLE LE CLERC-DE-JUIGNÉ, leur ſœur, morte le 19 Août 1754, ainſi que ſon mari, *Antoine-Gui*, Marquis *de Pertuis*, Vicomte de Baons-le-Comte, Lieutenant-Colonel de Cavalerie, a eu pour fille unique : —— *Claude-Gabrielle de Pertuis*, née le 6 Août 1754, mariée le 18 Mai 1772, à *Léonor-Claude*, Marquis *de Pracomtal*, décédé le 7 Décembre 1776, laſſant : —— 1. *Anne-Léonor-Gabriel de Pracomtal*, né le 1 Juillet 1773 ; — 2. *Charles-Antoine-Olivier*, né le 14 Septembre 1776, Chevalier de Malte de minorité ; — 3. *Agathe-Claude-Pierre de Pracomtal*, née le 28 Août 1774.

JACQUES-GABRIEL-LOUIS LE CLERC, Marquis de Juigné & de Montaigu, Baron de Champagne & de la Lande, né le 14 Mai 1727, Maréchal-des-Camps & Armées du Roi le 25 Juillet 1762, ſon Miniſtre plénipotentiaire près l'Impératrice de Ruſſie, le 25 Décembre 1774, a épouſé, le 17 Mars 1760, *Claude-Charlotte Thiroux-de-Chammeville*, dont juſqu'à préſent : —— 1. CHARLES-PHILIBERT-GABRIEL LE CLERC, Comte de Juigné, né le 30 Septembre 1762, Officier au Régiment du Roi, Infanterie, en 1777 ; —— 2. CHARLES-MARIE, né le 10 Mai 1764 ; — 3. ANNE-LÉON-ANTOINE, né le 28 Décembre 1767 ; — 4. JACQUES-AUGUSTE-ANNE-LÉON, né le 8 Août 1774.

LÉON-MARGUERITE LE CLERC, Baron de Juigné (frere du Marquis), né en Mars 1733, Brigadier des Armées du Roi, le 3 Janvier 1770, a épouſé, le 15 Mars 1769, *Adélaïde-Olive de Saint-Simon-de-Courtomer*, de laquelle ſont iſſus : — 1. JACQUES-GABRIEL-OLIVIER, né le 19 Novembre 1769 ; — 2. CHARLES-ETIENNE-OLIVIER, né le 30 Juillet 1776, Chevalier de Malte de minorité ; — 3. ELISABETH-OLIVE-ELÉONORE, née le 14 Février 1772.

Les armes : *d'argent, à la croix de gueules, engrélée de ſable, cantonnée de quatre aiglès auſſi de ſable, béquées & onglées de gueules.* Cimier, *un coq aux ailes ouvertes.* Deviſe : AD ALTA. Cri de guerre, *battons & abattons.* La croix vient du tems des Croiſades.

Addition au Tome V, p. 602, avant DIOIS.

DIODATI : C'eſt une Nobleſſe des plus anciennes de la République de Lucques en Italie, dont elle eſt originaire, & connue dès l'an 1200, que vivoit CORNELIUS DIODATI, Comte de Correglia.

Elle y a joui, depuis pluſieurs ſiécles, des honneurs qui ne ſont dus qu'aux ſeuls Nobles d'extraction, & y a occupé les dignités de Sénateurs, d'ancien & de Gonfaloniers, ainſi qu'il appert d'un Certificat latin, en original, ſcellé du ſceau de cette République & ſigné du grand Chancelier, donné par les Gonfaloniers & anciens, le 29 Juillet 1718 ; cet acte parle, de la façon la plus honorable, de l'illuſtration & de l'ancienne nobleſſe de cette Maiſon. Elle a auſſi donné pluſieurs Ambaſſadeurs à Florence & des Chevaliers de Malte, entr'autres JEAN DIODATI, reçu dans cet Ordre ſur ſes preuves faites devant les Commiſſaires nommés à cet effet. L'ancienneté de la nobleſſe des DIODATI depuis pluſieurs ſiécles, auſſi bien que la poſſeſſion dans laquelle ils étoient, dès l'an 1370, de la jouiſſance des dignités les plus relevées de la République, ſont conſtatées par l'Enquête qui en a été faite à Florence le 4 Juillet 1602, légaliſée à Malte le 12 Juillet 1669, & revêtue du ſceau du Grand-Maître Dom *Nicolas Cotoner.*

La branche de cette Maiſon établie à Genève, depuis le 2 Novembre 1576, y a contracté, ainſi qu'en Suiſſe, des alliances avec des Familles les plus nobles

&

& les plus diſtinguées; elle y a joui des honneurs & dignités de la République dans le petit & le Grand Conſeil, comme auſſi du titre de *Noble* dû à ſa naiſſance.

En parcourant la branche de ceux de ce nom établis à Lucques, qui ſe ſont diſtingués, on trouve entr'autres : — MICHEL DIODATI, fils d'ALEXANDRE I, qui fut des anciens & quatre fois Gonfalonier de la République de Lucques, mort en 1370. — ALEXANDRE DIODATI, II. du nom, auſſi un des anciens & 16 fois Gonfalonier, qui donna, le 3 Septembre 1516, à la Banque Saint-Georges de Gènes, 50 mille croiſats pour y reſter à perpétuité, dont la rente ſeroit payée aux deſcendans de cette Famille, & mourut en 1520. Cette rente a toujours lieu, & c'eſt la branche établie à Genève qui jouit des revenus.

Les autres Gonfaloniers de la République de Lucques qu'a donné cette Maiſon furent : — MICHEL DIODATI, qui le fut cinq fois, mort en 1587; — ALEXANDRE, ſon fils, qui le fut deux fois. Il y en a eu auſſi pluſieurs qui ont été Ambaſſadeurs à Florence & Conſeillers d'Etat de ladite République de Lucques.

Un DÉCIO DIODATI ſe maria en France, & eut une fille, nommée JULIA DIODATI, laquelle épouſa M. *Bauregard*, Préſident du Parlement de Grenoble. Son mari étant décédé, elle paſſa auprès de la Reine de Suéde, dont elle fut la premiere Dame d'honneur. Après la mort de cette Princeſſe, elle ſe retira à Lucques & y mourut.

C'eſt POMPÉE DIODATI, né à Lucques le 15 Août 1542, fils aîné de NICOLAS, & d'*Eliſabeth Arnolfini*, qui quitta Lucques pour s'établir à Genève, où ſes deſcendans ſubſiſtent. Il y obtint le droit de *Cité*, par Lettres du 2 Novembre 1576, & fut marié deux fois, 1°. avec *Laura Calandrini*, 2°. à Baſle, en 1591, avec *Sara Dalbani*. — ELIE DIODATI, un des enfans du premier lit, homme d'un grand génie, fort conſidéré du Cardinal *de Richelieu*, fut nommé par le Roi ſon Ambaſſadeur en Suéde, dignité qu'il n'accepta pas.

JEAN DIODATI, le même dont nous avons parlé ci-devant, né le 27 Mai 1584, fils de NICOLAS, III. du nom, & de *Julie Bonviſi*, fut Chevalier de Malte, Grand'Croix, Amiral de l'Ordre, Ambaſſadeur en Sicile, Grand-Prieur de Veniſe, & mourut en 1616.

JULES DIODATI, né le 27 Juin 1594, s'attacha au ſervice de l'Empereur, & eut un Régiment de 3000 hommes de pied; fut fait Chambellan, Conſeiller de guerre, & ſervit en qualité de Général-Major de bataille ſous les Empereurs FERDINAND II & FERDINAND III, Rois de Bohême & de Hongrie. Ce dernier, pour reconnoître ſes grands & importans ſervices, le décora du titre de *Comte*, pour lui & ſa poſtérité, avec le droit d'augmenter ſes armes d'*une double aigle impériale*. Il fut tué au ſiége de Mayence en 1635.

De la branche établie à Lucques, étoit OCTAVIAN DIODATI, fils de LAURENT, qui fut ſept fois Gonfalonier de cette République, & mourut en 1701, laiſſant de *Lucréce Cavallari*, ſon épouſe, — LAURENT DIODATI, né le 22 Janvier 1688, Gonfalonier & Ambaſſadeur à Florence, marié à *Iſabelle Bellet*, fille d'*Etienne Bellet*, noble Catalan, Lieutenant-Général des Armées du Roi d'Eſpagne, & belle-ſœur du Marquis *de Sainte-Croix*, auſſi Lieutenant-Général, mort le 21 Novembre 1732, après avoir battu les Maures & fait lever le ſiége d'Oran. De ce mariage ſont iſſus : — OCTAVIAN, né le 5 Octobre 1716; — & JULES DIODATI, né le 11 Mars 1720.

Quant à la branche établie à Genève, c'eſt GABRIEL DIODATI, né le 8 Mars 1668, (fils de JEAN, & de *Sara Patac*), du Conſeil des 200, qui obtint, ſur la production de ſes titres & papiers, un Certificat des Syndics & Conſeil de la République de Genève, du 24 Avril 1719, qui conſtate ſon origine, laquelle a été reconnue pour *Noble d'ancienne extraction*, par Lettres-Patentes du Roi LOUIS XV, données à Paris au mois de Septembre de ladite année 1719 (le Duc D'ORLÉANS Régent), enregiſtrées au Parlement de Dijon le 18 Décembre ſuivant, en la Chambre des Comptes le 20 dudit mois, & au Bureau des Finances de la même Ville le 7 Mars 1727.

Ces Lettres-Patentes, dont voici les termes, ont été accordées audit GABRIEL DIODATI, à l'effet « qu'en qualité de *Noble d'ancienne extraction*, il jouiſſe des » Terres par lui acquiſes dans le pays de Gex & aux environs, avec tous les » priviléges, franchiſes, libertés, immunités & exemptions, dont jouiſſent les » *Nobles* originaires de notre Royaume, ſans être tenu de prendre des Let- » tres de naturalité, & ſans que, pour raiſon de tout ce que deſſus, il ſoit » obligé de nous payer aucunes finances ni à nos ſucceſſeurs Rois, deſquelles, » à quelques ſommes qu'elles puiſſent monter, nous lui avons fait & faiſons » remiſe, ni qu'il puiſſe ni ſes ſucceſſeurs être troublés ni inquiétés en quelque » maniere que ce ſoit en la jouiſſance deſdits priviléges, &c. &c. ».

GABRIEL DIODATI avoit épouſé, en 1704, *Judith*, fille d'*Abraham Meſtre-ſat*, Syndic de Genève dont, pour enfans, un garçon & deux filles; ſçavoir: —— ABRAHAM, qui ſuit; —— ANNE-MARIE, née le 13 Août 1712, mariée avec *Gabriel Roodt*, du Conſeil ſouverain de Berne; — & SARA DIODATI, née le 20 Septembre 1719, non mariée.

ABRAHAM DIODATI, né le 23 Août 1706, a été du Conſeil des 200 de la République, & eſt mort en 17.... Il avoit épouſé, en 1729, *Anne*, fille de *Jean Tronchin*, Conſeiller d'Etat, dont ſont iſſus: —— 1. GABRIEL DIODATI, II. du nom, né le 30 Décembre 1729, non marié; —— 2. JEAN DIODATI, né le 8 Mai 1732, qui a épouſé, en 1770, *Marie-Eliſabeth Tronchin*, fille de *Théodore Tronchin*, noble Patricien de Parme, premier Médecin de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans.

Ceux de cette Maiſon qui exiſtent actuellement à Genève ſont: —— GABRIEL & JEAN DIODATI, ſon frere, cités ci-deſſus; — & JOSUÉ DIODATI, lequel a trois fils, ſçavoir: ISAAC DIODATI, SALOMON DIODATI, N... DIODATI, & pluſieurs filles.

Les principales alliances de cette Famille ſont avec celles de *Bonviſi*, *Arnolfini*, *Calandrini*, *Burlamaqui*, *Budé*, *Minutoli*, *Micheli*, *&c.*

Les armes: *de gueules, au lion d'or rampant, parti de gueules, à trois faſces d'or; l'écu timbré d'un caſque de trois grilles aux lambrequins d'or & de gueules.* Cimier, *un lion d'or naiſſant.* Notice dreſſée ſur les titres originaux qui nous ont été communiqués.

Addition au Tome VI, p. 229, avant FABRI-DE-FABREGUES.

FABRI: Très-ancienne Nobleſſe, & la plus ancienne Famille Patricienne de Genève.

Spon, Auteur de l'Hiſtoire de cette Ville, publiée en 1682, dit *qu'elle étoit depuis long-tems illuſtre dans Genève. Grégoire Leti*, Auteur d'une autre Hiſtoire de la même Ville, imprimée en 1686, aſſure qu'*elle étoit, dès les tems reculés, très-noble, & qu'elle avoit fait & faiſoit encore alors une très-noble figure.*

Dans une Enquête faite par *Humbert de Greſi*, Commandeur de Saint-Pol en Dauphiné, & par *Philibert de Faucon*, Commandeur de Dole en Bourgogne, de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, par commiſſion du 3 Décembre 1554, de *Claude de la Sangle*, Grand-Maître de l'Ordre, pour la réception de *François de Barral*, petit-fils de PERNETTE FABRI, il eſt prouvé par la dépoſition des témoins, que ladite *Demoiſelle* FABRI, *ayeule dudit François de Barral, étoit de noble race de la ville de Genève, & de nom & d'armes.*

Suivant un Certificat du Conſeil de la République de Genève, du 12 Mars 1679, muni du Sceau de la Ville, ſigné, par le Secrétaire d'Etat, *Dupui*, expédié à la réquiſition de PIERRE FABRI, premier Syndic, touchant ſa filiation & qualité de ſes prédéceſſeurs, il eſt atteſté & certifié que *la Famille des* FABRI *a toujours tenu, de pere en fils, les premiers rangs d'honneur & de dignités en cet Etat; tenue, reputée & qualifiée généralement & par commune réputation pour noble d'ancienneté, ayant toujours vécu noblement.*

Ceux de cette Maiſon dans les actes anciens & publics, produits & paſſés à Genève, à Turin & à Rome, ſont par-tout qualifiés des titres qu'on ne don-

noit alors qu'à la haute Nobleſſe. C'eſt ce qu'on peut voir dans pluſieurs actes & Chartes rapportés par *Guichenon*, aux preuves de l'Hiſtoire Généalogique de la Royale Maiſon *de Savoie*.

On voit, en 1145, à la ſuite d'*Amé* III, Comte *de Savoie*, un GENIS FABRI qui aſſiſte à un acte de conceſſion de ce Prince, faite en faveur de l'Abbaye de Saint-Sulpice, de l'Ordre de Cîteaux, en Bugey, dans lequel il eſt placé, comme témoin, entre *Urfroi de Viri* & *Guillaume de Monſalcon*, de deux des plus illuſtres Maiſons de la Savoie.

Celle de FABRI a été anciennement attachée à la Cour des Princes *de Savoie*, & ſes ſervices n'ont été interrompus que par les ſuites de la réformation, qui occaſionnerent des guerres entre les Ducs *de Savoie* & la République de Genève. Elle a donné trois Evêques & un Archevêque à l'Egliſe. PIERRE FABRI fut Evêque Prince de Genève en 1377; ADÉMAR le fut en 1385. C'eſt par erreur que ce dernier a été mis dans pluſieurs Dictionnaires comme appartenant aux FABRI de Provence; car il eſt prouvé, par le témoignage de divers Hiſtoriens, qu'il étoit de Genève. Pour le troiſieme, c'eſt FRANÇOIS DE FABRI, nommé, en 1587, Evêque de la Cave, Ville du Royaume de Naples, que nous rapporterons ci-après, degré V.

JEAN DE FABRI, Seigneur des Prés, s'obligea, le 17 Août 1292, de prêter à l'avenir l'hommage & fidélité-lige à la Princeſſe *Béatrix*, Dauphine Viennoiſe, Dame de Fauſſigny, petite Province de Savoie à 2 lieues de Genève, à cauſe de ſon Fief des Prés qu'il y poſſédoit. Deux incendies conſidérables, arrivés en 1321 & 1334, qui embraſerent les deux tiers de la ville de Genève, & conſumerent la plupart des titres & actes tant du public que des particuliers, n'ont pas permis de découvrir le fils de JEAN, dont étoit iſſu AIMON, par lequel nous allons commencer la Généalogie de cette ancienne Nobleſſe.

I. AIMON ou AIMONET DE FABRI, vivant en 1370, eut de ſa femme, dont le nom eſt ignoré : —— 1. GIRARD DE FABRI, Seigneur de Peron, au pays de Gex, Terre qui s'appelloit auparavant *Piron*. Il fut Syndic de Genève en 1406, & mourut ſans enfans mâles, ne laiſſant qu'une fille N... DE FABRI, laquelle porta la Terre de Piron dans une autre Famille; —— 2. FRANÇOIS, qui ſuit; —— 3. & JEAN, Archevêque de Cagliari & Primat de la Sardaigne & de la Corſe en 1423, dont on voit le portrait dans le Couvent des Carmes à Turin.

II. FRANÇOIS DE FABRI, Secrétaire Ducal de LOUIS, Duc DE SAVOIE (c'eſt ainſi qu'on appelloit anciennement les Secrétaires d'Etat des Ducs de Savoie), aſſiſta au contrat de mariage de la Princeſſe CHARLOTTE DE SAVOIE, avec LOUIS XI, Roi de France, paſſé à Genève le 14 Février 1451, & il y eſt mentionné comme témoin avec les Seigneurs des deux Cours. Il eut de ſon mariage contracté avec *Peronette d'Eſnay*, d'une Famille noble du Val d'Aoſte,

III. JEAN DE FABRI, Secrétaire Ducal de Savoie en 1475, qui épouſa, par contrat du 3 Février de la même année, devant *Marchand*, Notaire à Genève, *Philiberte de Liga*, d'une noble & ancienne Maiſon du Piémont, éteinte depuis 250 ans. Il eut pour fils :

IV. PIERRE DE FABRI, I. du nom, Conſeiller d'Etat du Duc *de Savoie*, *Charles* III, qui épouſa, par contrat du 24 Octobre 1511, *Hugone Millet*, fille de ſpectable Seigneur *Pierre Millet* (Maiſon dont deſcendent le Marquis *d'Arvillars*, Gentilhomme, en 1777, de la Chambre de S. M. le Roi de Sardaigne, & le Chevalier *d'Arvillars*, mort, le 27 Décembre 1775, premier Ecuyer de S. A. R. le Prince de Piémont). De ce mariage vinrent : —— 1. FRANÇOIS, qui ne voulant pas embraſſer la Religion Réformée, ſe retira à Turin, où il fut fait Secrétaire d'Etat du Duc *Emmanuel-Philibert de Savoie* en 1559. Il eut un fils, nommé JEAN DE FABRI, auſſi pourvu de la même Charge en 1561 (*a*), ~~mort à Turin, en 1590, ſans poſtérité maſculine, ne laiſſant~~ 81

(*a*) On a trouvé dans les Archives du Roi un acte de vente & d'inféodation du Château, Ville

issue de cette branche fut au Baron de la Croix. Une fille unique qu'ils eurent fut dont le l'aînée fut † est mort à Turin en Mai 1778 sans laisser d'enfans.

qu'une fille, N... DE FABRI, mariée au Marquis *de Gasselle*. De cette alliance il ne sortit que deux filles; l'une, mariée au Président *d'Oncieu*, morte sans enfans; l'autre, femme du Marquis *de Bagnasco*, de l'illustre Maison de *Carretto*, dont une fille unique mariée au Marquis *de Saint-George*. Leur petit-fils, du même nom & titre, vit à Turin; —— 2. & PIERRE, qui suit.

De leur mariage ils n'eurent qu'une fille

V. PIERRE DE FABRI, II. du nom, Seigneur-Syndic de la ville de Genève, mort le 13 Mai 1587, avoit épousé, par contrat du 31 Janvier 1557, *Pernette de Blecheret*, d'une Famille noble du pays de Vaud, éteinte en 1700, de laquelle il eut: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. FRANÇOIS, nommé, en 1587, Evêque de la Cave, Ville du Royaume de Naples. SIXTE-QUINT s'étant ouvert avec lui sur une entreprise qu'il concertoit avec le Duc *de Savoie* sur Genève, ce Prélat (disent les Historiens), *qui étoit fils de* PIERRE FABRI, *d'une des plus considérables Familles de cette Ville, & qui conservoit de l'attachement pour sa patrie, quoique d'une Religion différente, sçut en détourner le Pape*; —— 3. & JEAN, Capitaine au service de France dans le Corps de troupes auxiliaires que cette Puissance avoit envoyé pour soutenir les Grisons. Il fut blessé, en 1615, dans une escarmouche contre les Espagnols, & assassiné en Suisse, venant en semestre. *Sprecher*, qui a écrit l'Histoire des Grisons, dit qu'il fit construire un fort dans la Valteline, & un autre à la tête d'un pont sur le Rhin, qui fut appellé *le Fort de France*.

parvint à la charge de

VI. PIERRE DE FABRI, III. du nom, fait Lieutenant-Colonel du Régiment Nereſtan en 1591, dans l'armée Royale pendant la guerre de la Ligue, se retira ensuite dans sa patrie, où il ~~fut créé~~ Seigneur premier Syndic de la République; reçut une blessure considérable en 1602, en repoussant un parti des troupes de Savoie, qui avoit déja pénétré dans Genève après en avoir escaladé les murs. En 1613, il fit l'acquisition de la Terre d'Aire-la-Ville; & mourut en Mai 1629. Il avoit épousé *Judith Magistri*, d'une Famille noble & Patricienne de Genève, dont: — 1. HECTOR, Capitaine au service de la République de Venise, tué au siége de Mantoue en 1630; —— 2. JEAN, qui fit plusieurs campagnes en Allemagne comme Capitaine, & ensuite comme Major du Régiment du Lieutenant-Général *d'Erlach*, lequel, du service de GUSTAVE-ADOLPHE, Roi de Suéde, passa à celui de France avec le corps de troupes qu'il commandoit. Il eut une commission particuliere du Général *d'Erlach* pour exercer la charge de Major de la place de Stolhoffen en 1646; & ayant été fait, l'année suivante, Lieutenant-Colonel dudit Régiment, composé de 2000 hommes, il les commanda à la bataille de Lens en 1648: il fut tué, 10 jours après cette action, à la tête d'un convoi qu'il escortoit; —— 3. & ISAAC, qui suit.

VII. ISAAC DE FABRI, Seigneur d'Aire-la-Ville, & Seigneur-Syndic de la République de Genève, mourut le 11 Juin 1666, laissant de son mariage avec *Elisabeth Victori*, d'une Famille noble de Bologne: — PIERRE, qui suit; — & ABRAHAM, Capitaine-Commandant d'une Compagnie Suisse franche au service de France, mort, en 1667, à Dunkerque, où il étoit en garnison. Il eut pour fils FRANÇOIS DE FABRI, qui devint, dans la suite, Lieutenant de la même Compagnie, & fut tué à la bataille de Nervinde en 1693, sans avoir été marié.

VIII. PIERRE DE FABRI, IV. du nom, Seigneur d'Aire-la-Ville, & Seigneur premier Syndic de la ville de Genève, fut envoyé, de sa part, en Octobre 1677, auprès de SA MAJESTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE. Quoiqu'il eût toujours possédé noblement, ainsi que son pere & son ayeul, la Terre d'Aire-la-Ville, le Procureur-Syndic des Etats de Bourgogne le poursuivit, prétendant l'assu-

---

& Mandement de Cly au Val d'Aoste, du 10 Septembre 1562, faite par le même Duc *Emmanuel-Philibert*, audit JEAN (qualifié, dans cet acte, *Magnifique*, *Messire* JEAN FABRI, Secrétaire d'Etat), ~~moyennant~~ le prix de huit mille écus d'or.

cette terre étoit

jettir au droit de franc-fief ; mais ayant produit ſes titres à Dijon devant MM. les Elus généraux de la Province de Bourgogne, les Commiſſaires députés du Roi par Arrêt de ſon Conſeil d'Etat du 13 Avril 1673, concernant le recouvrement du droit de franc-fief, le déclarerent exempt de ce droit, attendu *ſa nobleſſe*, qui fut prouvée & reconnue, ainſi que celle de ſes prédéceſſeurs, & ſa deſcendance directe depuis & compris AIMON DE FABRI, par titres & actes authentiques énoncés dans le procès-verbal qui précéde la Sentence que rendirent à ce ſujet MM. les Elus généraux le 17 Juillet 1679, ainſi qu'il conſte par l'extrait des Regiſtres du Greffe des Etats de Bourgogne, expédié à Dijon, le 8 Août 1776, par le Secrétaire en chef deſdits Etats, & certifié par le Lieutenant-Général du Bailliage & Siége Préſidial de Dijon, Gouverneur de la Chancellerie du Duché de Bourgogne.

Le même PIERRE DE FABRI, IV. du nom, obtint de Louis XIV, par Lettres-Patentes datées de Marly, du 25 Avril 1692 (adreſſées au Gouverneur & Lieutenant-Général en Bourgogne, Breſſe, &c.), exemption du ſervice perſonnel, qu'il étoit tenu de rendre à cauſe du Fief d'Aire-la-Ville, au ban & arriere-ban de la Nobleſſe qui venoit d'être convoqué, ainſi que de toute contribution à ce ſujette : cette grace lui fut accordée ſur l'expoſé de l'incompatibilité du ſervice perſonnel avec la charge de Chef de ſa République ; & auſſi en conſidération des ſervices rendus par ſes prédéceſſeurs & de ceux que ſes enfans rendoient encore. Il teſta à Genève le 18 Avril 1700, & mourut le 13 Novembre de la même année. Il avoit épouſé, par contrat du 2 Décembre 1643, *Adrienne de Trembley*, fille de noble *Louis de Trembley*, Conſeiller d'Etat de la République de Genève, laquelle fit ſon teſtament le 3 Septembre 1679, où ſont rappellés ſes enfans, ſçavoir : —— 1. JEAN-LOUIS DE FABRI, qui leva une Compagnie de 150 hommes dans le Régiment de Negroni au ſervice de la République de Veniſe ; & fit deux campagnes en Italie : ſa ſanté s'étant affoiblie, il fut contraint de quitter le ſervice. Il épouſa, par contrat du 29 Novembre 1679, *Marguerite de Stopa*, dont les oncles, *Pierre* & *Jean-Batiſte de Stopa*, étoient alors ; le premier, Lieutenant-Général des Armées du Roi de France, qui devint, dans la ſuite, Colonel du Régiment des Gardes-Suiſſes, faiſant les fonctions de Colonel-Général des Suiſſes & Griſons pendant la minorité du Duc *du Maine*, qui en avoit été nommé Colonel-Général. C'eſt ce qu'on lit dans l'Hiſtoire Militaire des Suiſſes en France par M. le Baron *de Zur-Lauben* ; & le ſecond, Colonel d'un Régiment Suiſſe au ſervice de la même nation. JEAN-LOUIS ne laiſſa de ſon mariage, que des filles ; — 2. JEAN, qui fut Capitaine d'une Compagnie de 200 Suiſſes au même ſervice, levée à Genève en 1666, avouée de la République, & incorporée enſuite dans le Régiment de Greder. Il fut bleſſé griévement à la bataille de Montcaſſel le 16 Avril 1677, devint Commandant de Bataillon, & mourut, en 1687, ſans avoir été marié ; —— 3. ODET, qui ſuit ; — 4. CATHERINE, mariée à *François-Hélene de Livron*, Seigneur de Tongin au pays de Gex, d'une très-ancienne nobleſſe, puiſque dans le contrat de *Guillaume*, Seigneur de Gex en 1293, on trouve *Rol. de Livron*, qualifié de *mon Sire* ; — 5. SUSANNE, mariée à *Vincent Minutoli*, Profeſſeur de Belles-Lettres dans l'Académie de Genève, petit-fils de *Vincent Minutoli*, II. du nom, qui ſe retira à Genève en 1594, & d'une illuſtre Maiſon originaire de Lucques, où elle a donné anciennement des Gonfaloniers, premiere charge de cette République : elle ſort de la même tige que les Ducs *de Valentino* & les Princes *de Roddi* de Naples ; — 6. SARA, mariée à *Jacques de Gautier*, d'une Famille Patricienne de Genève, dont la nobleſſe eſt reconnue en France dans le pays de Gex, où le chef actuel poſſede des biens nobles, & eſt Lieutenant-Colonel au ſervice du Roi de Sardaigne.

IX. ODET DE FABRI, né le 22 Mars 1646, Seigneur d'Aire la-Ville, Capitaine d'une Compagnie de 200 Suiſſes dans le Régiment de Greder au ſervice de France, épouſa, le 12 Octobre 1682 (contrat paſſé à Genève, *poſt nuptias*, le 20 Novembre 1683), *Jeanne d'Ebrard*, fille de *Guillaume d'Ebrard*, de la ville de Montpellier, Sire de Mirevaux, dont pour fils unique :

X. Pierre de Fabri, V. du nom, né le 15 Septembre 1683, Seigneur d'Aire-la-Ville, & Seigneur premier Syndic de la République de Genève, qui fut envoyé, de ſa part, en ambaſſade, au mois d'Août 1738, auprès des Cantons de Zurich & de Berne, pour les remercier de leurs bons offices dans la pacification des troubles de Genève; & enſuite, au mois de Septembre 1742, auprès de S. A. R. l'Infant Don Philippe, Duc de Parme, lorſqu'il commandoit l'armée d'Eſpagne en Savoie. Il teſta le 29 Mars 1759, & eſt mort le 18 Août 1762. Il avoit épouſé, par contrat du 16 Août 1710, *Catherine de Buiſſon*, fille de *Jean de Buiſſon*, Procureur-Général de la Ville & République de Genève, iſſu d'une branche de la Maiſon *de Buiſſon*, établie dans cette Ville depuis la fatale journée de la *Saint-Barthelemi*, & ſortie de la même tige que les Marquis de *Bournazel*, de *Beauteville* & d'*Auſſonne*. Voyez Buisson, *Tome III* de ce Dictionnaire, *p.* 350. De ce mariage ſont iſſus: —— 1. Marc-Conrad, qui ſuit; —— 2. Pierre, Chevalier, né le 25 Octobre 1727, ancien Capitaine au Régiment de Montfort, au ſervice du Roi de Sardaigne, bleſſé, le 30 Septembre 1744, à la bataille de Notre-Dame-de-l'Orme près de Coni; —— 3. Renée, née le 31 Mars 1713, mariée à *Horace-Louis de Buiſſon*, de la même branche que la mere de ſa femme; —— 4. & Marianne, née le 1 Avril 1714, mariée à *Abraham de Weſſelow*, Seigneur Ruſſe, qui a été Colonel dans les troupes de l'Empereur de Ruſſie, Pierre *le Grand*, ſon premier Aide-de-Camp à la bataille de Pultava, & ſon Miniſtre Plénipotentiaire à Vienne de 1715 à 1719. Il eſt encore vivant à Genève en 1778, & ſa Maiſon a eu des alliances avec les Princes *de Galitzin*, *de Golſoruki* & *de Korakin*. Voyez Galitzin, *Tome VII*, où nous avons donné la Généalogie de cette Maiſon, *p.* 24 *& ſuiv.*

D/2

XI. Marc-Conrad de Fabri, né le 15 Novembre 1717, ci-devant Capitaine au Régiment de Montfort au ſervice du Roi de Sardaigne, Seigneur & Baron d'Aire-la-Ville (Terre dont la ſouveraineté avoit été cédée à la France par le traité de Lyon en 1601, & réunie à la Savoie par un autre traité des limites, conclu à Turin le 24 Mars 1760, entre les Cours de Verſailles & de Turin), en a obtenu, par Lettres-Patentes du Roi de Sardaigne Charles-Emmanuel, du 28 Septembre 1770, l'érection en *Baronnie* en ſa faveur, & ce *en conſidération*, diſent les Lettres, *de ſes ſervices dans nos troupes pendant vingt ans, dans le cours de deux guerres & depuis, eu auſſi égard aux ſervices que ſes ancêtres ont rendus à nos royaux prédéceſſeurs; & ce ſans aucun payement de finance.* Cette Terre releve aujourd'hui du Roi de Sardaigne, & l'inveſtiture en a été donnée à Marc-Conrad de Fabri le 26 Mai 1772. Il a épouſé, par contrat du 11 Septembre 1750, *Eliſabeth de Thelluſſon*, fille de noble *Iſaac de Thelluſſon*, Envoyé & Miniſtre de Genève à la Cour de France pendant vingt ans. De ce mariage il a: — 1. Isaac de Fabri, Baron d'Aire-la-Ville, né le 28 Septembre 1751, Sous-Lieutenant dans le Régiment d'Aubonne, Suiſſe, au ſervice de France; — 2. Louis, dit *le Chevalier d'Aire-la-Ville*, né le 25 Octobre 1755, Sous-Lieutenant du Régiment d'Infanterie de Chablais, au ſervice du Roi de Sardaigne; — 3. Pierre, Chevalier, né le 3 Mai 1757, auſſi Sous-Lieutenant au Régiment de Chablais; —— 4. Catherine, née le 22 Août 1754; —— 5. & Louise-Renée, née le 28 Février 1760.

Les armes: *d'azur, à la bande d'or, chargée d'une roſe de gueules, accompagnée de deux étoiles d'or.* Généalogie dreſſée ſur piéces authentiques, communiquées.

Article à ſubſtituer à celui inſéré dans le Tome VI, p. 331.

anobli en 1600.

FERAULT-DE-FALANDRES, Seigneurs & Patrons de Falandres, Courdevêque, Maheru, Beaulieu, &c.

Ancienne Nobleſſe originaire de Provence, dont une branche vint s'établir aux environs de la Ville de Séez en Normandie vers l'an 1534. Elle tenoit un

rang distingué parmi celle de Provence dès le XIIe. siécle ; c'est ce qu'on voit par les Registres des Etats de cette Province. Cette Famille subsiste en trois freres, comme nous le dirons ci-après.

En 1229, Frere *Ferault-de-Baras*, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, étoit Grand-Commandeur des biens & des Maisons des bords de la mer, & de ceux de Belver & de Beaulieu. L'Histoire de Malte dit que c'étoit la premiere dignité après la Grande-Maîtrise attachée de préférence à la Langue de Provence.

Une branche de la Maison de *Glandevès* en Provence a porté le nom de FERAULT. Il y a long-tems que cette branche & d'autres sont éteintes : on tient cette anecdote du Bailli *de Glandevès*, de l'Ordre de Malte, Gouverneur du Parc de Marseille.

En 1229, *Eléonore de Provence*, fille de *Raimond Bérenger*, IV. du nom, ayant épousé HENRI III, Roi d'Angleterre, & *Sancie*, sa sœur, ayant été mariée à RICHARD, Comte de Cornouaille, ALEXANDRE FERAULT fut du nombre des Seigneurs qui accompagnerent ces Princesses en Angleterre, & y fixa sa résidence : c'étoit alors l'usage que les Cadets de grandes Maisons alloient dans les Cours étrangeres qui pouvoient leur faire un sort.

En 1310, la troisieme année d'EDOUARD II, Roi d'Angleterre, BERNARD FERAULT (en Anglois FÉRAWLT & non *Ferraunt*, comme il a été dit par erreur, *Tome VI, p.* 331 de ce Dictionnaire), petit-fils du précédent, commandoit le camp de la Réole près Stanford. Cette note est dans celle des titres conservés à la Tour de Londres.

Vers l'an 1534, lors des troubles arrivés sous HENRI VIII, Roi d'Angleterre, qui, ayant été excommunié par le Pape LÉON X, pour avoir épousé *Anne de Boulen*, après avoir répudié *Anne d'Aragon*, se fit reconnoître pour Chef de l'Eglise, &c. CHARLES FERAULT, fils d'un descendant dudit BERNARD FERAULT, vint s'établir en Normandie, aux environs de la Ville de Séez, dont le Chapitre avoit des biens en Angleterre. C'est de ce CHARLES FERAULT que sont sortis MM. FERAULT-DE-FALANDRES qui sont trois freres.

L'aîné, nommé LOUIS-JEAN-BATISTE FERAULT-DE-FALANDRES ; le second, CHARLES-ALEXANDRE FERAULT, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine-Commandant au Régiment de Beauvoisis ; & le troisieme, LOUIS-ALEXANDRE FERAULT-DE-BEAULIEU, aussi Capitaine-Commandant au même Régiment.

Cette Famille s'est distinguée dans tous les tems par ses services militaires, & elle est alliée aux meilleures Maisons de la Province. Sa derniere maintenue de noblesse est de 1666, il y est fait mention des services que ceux du nom de FERAULT ont rendus à la Patrie.

Les armes : *d'azur, à une carpe d'argent posée en face, mi-parti d'or à trois roses de gueules en chef.* Supports, *deux lions, la tête contournée, langués de gueules.*

Addition au Tome VII, p. 501, après GUEFFIER.

GUÉHENNEUC : Ancienne Noblesse de Bretagne.

ROBERT GUÉHENNEUC, Ecuyer, avant lequel on en connoît plusieurs, vivoit en 1416, & fut pere de ROLAND GUÉHENNEUC, Ecuyer, vivant en 1431, duquel sont descendues les diverses branches de ce nom, maintenues les 25 Octobre & 10 Novembre 1668, par Arrêts de la Chambre de Réformation établie à Rennes. Leurs alliances directes sont avec les Maisons de *le Sénéchal, la Haye, Talhoet, Bréhant, &c.*

TRISTAN GUÉHENNEUC, Ecuyer, étoit, en 1428, à la Cour du Duc de Bretagne. — ROBERT GUÉHENNEUC, marié avec *Amaurie le Bel*, étoit Gouverneur de Combourg vers 1600.

Les Seigneurs actuels *de Bois-Hue*, freres, mariés à des Demoiselles *de Bruc*, sœurs, sont de cette Famille, ainsi que HYACINTHE GUÉHENNEUC, leur cousine, Dame de Cotuhan & Larbroussiere, veuve & héritiere du Seigneur *de*

Glécoet, ſon oncle paternel, qu'elle avoit épouſé par diſpenſe, & remariée en 1775, à *Charles-François-Marie du Bot*, Ecuyer, fils puîné d'*Alexis François-Amador du Bot*, Chevalier, Seigneur, Haut-Juſticier de la Grée-Calac, la Rouardais, &c. Voyez DU BOT, *Tome V.*

Les armes : *d'azur, au lion paſſant d'argent ſurmonté de deux fleurs de lis de même.*

GUÉHENNEUC : Autre ancienne Famille noble de la même Province, dont on n'a point de jonction certaine avec la précédente.

De celle-ci étoient JEAN GUÉHENNEUC, Ecuyer, marié avec *Jeanne de Montauban* vers 1460, & autre JEAN GUÉHENNEUC, l'un des 100 Gentilshommes de la Maiſon du Roi, marié, en 1593, à *Louiſe de Callac.* L'Arrêt de maintenue, rendu en faveur de cette Famille lors de la derniere réformation, eſt du 27 Mars 1669.

Les armes : *d'or, au franc canton d'azur chargé d'un lion d'argent.*

Article à ſubſtituer à celui inſéré dans le Tome VII, p. 515.

GUÉROULT : Ancienne Nobleſſe, originaire du Duché de Normandie.

Dans le *Tome VII* de notre Dictionnaire, *p.* 515, nous n'avons donné que la filiation d'une branche établie dans l'Election de Verneuil en Normandie depuis 1400, qui eſt celle de Chevalines & d'Anglures. Celle de GUÉROULT DE BOISROBERT eſt la premiere : c'eſt ce que l'on va voir d'après ſa filiation dreſſée ſur titres, & nous rappellerons enſuite la branche des Seigneurs de Chevalines. Cette Famille remonte à

I. JACQUES DE GUÉROULT, Ecuyer, marié en 1360 à Demoiſelle *N... de Vaſſy-la-Forêt*, près Falaiſe en Normandie, de laquelle il eut : — 1. JEAN, Chevalier, Seigneur de Cervigny, Echanſon du Comte *d'Alençon ;* — 2. PIERRE, qui ſuit ; — 3. & GUYOT.

II. PIERRE DE GUÉROULT, Ecuyer, épouſa Demoiſelle *Jeanne Creſpin*, Dame du Bouley & de la Gordardiere, & en eut : —— JEAN, auteur d'une branche qui peut encore ſubſiſter en baſſe Normandie ; — & JACQUIN, qui ſuit.

III. JACQUIN DE GUÉROULT, Ecuyer, vendit ſon bien à ſon frere aîné, & alla s'établir dans l'Election de Verneuil en Normandie. Il ſervit long-tems avec diſtinction ſous les Rois LOUIS XI & CHARLES VIII, comme il paroît par une Lettre de ce dernier Monarque, écrite en 1484, & que cette branche conſerve, dans laquelle il eſt dit *iſſu d'ancienne extraction noble, & lignée de Normandie, &c.* Il épouſa à l'Aigle Demoiſelle *Marie de Blanchuiſſon*, qui lui apporta la Terre de Chevalines près cette Ville de l'Aigle, que la branche cadette poſſede encore aujourd'hui. De ce mariage vint

IV. GUILLAUME DE GUÉROULT, Chevalier, Seigneur de Chevalines, du Meſnil, du Lenti & d'Anglures, Terres ſituées près de la Ville de l'Aigle, qui s'attacha au Duc *d'Alençon*, & ſervit toujours avec diſtinction & en bon équipage auprès de ſa perſonne, ainſi qu'il appert par pluſieurs Certificats en forme authentiques. Il étoit mort en 1566, & avoit épouſé, 1°. Demoiſelle *Jacqueline le Cornu*, morte ſans enfans ; & 2°. Demoiſelle *Madelene de Bonvouſt*, de la Ville d'Alençon, de laquelle vinrent : — MATHIEU, qui ſuit ; — & JEAN, tige de la branche des Seigneurs de Chevalines, rapportée ci-après.

V. MATHIEU DE GUÉROULT, Ecuyer, fut Seigneur du Meſnil & du Lenti, par le partage qu'il fit le 14 Novembre 1566, après la mort de ſon pere, avec JEAN DE GUÉROULT, ſon frere. Il épouſa, par contrat du 5 Novembre 1579, paſſé devant *Richard*, Tabellion Royal à Chartres, Demoiſelle *Marie le Rouſſe*, fille de *Nicolas le Rouſſe*, Seigneur de Fontaines, Maître des Requêtes, & de Dame *Jeanne Dupleſſis.* Leurs enfans furent : — 1. DANIEL, Ecuyer, qui partagea avec ſes deux freres, le 11 Septembre 1613, & eut pour ſa part la Terre du Meſnil. Il fut pere de MATHIEU DE GUÉROULT, Sieur

Sieur de Genetès & du Meſnil, dont l'héritiere épouſa *N... Turgot*, auquel elle porta en dot la Terre du Meſnil; — 2. Louis, qui partagea avec Mathieu, ſon frere, la Terre du Lenti, par acte du 11 Septembre 1613, & fut pere de Mathieu de Guéroult, Sieur du Lenti, dont la fille, Marie Thérese, héritiere de cette branche, porta en dot la moitié du Lenti à Nicolas de Guéroult, Sieur d'Anglures, ſon mari, de la branche de Chevalines; — 3. & Mathieu, qui ſuit, tige de la branche de Guéroult-de-Boiſrobert.

VI. Mathieu de Guéroult, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Boiſgueroult, partagea, le 11 Septembre 1613, avec Daniel & Louis de Guéroult, ſes freres aînés, comme on l'a dit ci-deſſus. Il ſervit dans les Chevaux-Légers de la Garde du Roi, & avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Hebert & la Salle*, Notaires à l'Aigle, le 29 Octobre 1611, Demoiſelle *Marguerite d'Eſtey*, fille unique de feu *Jean d'Eſtey*, Sieur de Boiſrobert, & de ~~feu Dame *Antoinette Chevillon*~~, de laquelle il eut : — Hugues, qui ſuit; — & Mathieu, Sieur de Boiſgueroult, qui fit la campagne de 1674, dans le premier Eſcadron de la Nobleſſe du Bailliage d'Alençon, comme il appert du Certificat qui lui fut donné à Verdun le 22 Novembre de ladite année par le Sieur *de Chamboy*, Capitaine dudit Eſcadron, & ſcellé de ſes armes. Il mourut ſans poſtérité.

VII. Hugues de Guéroult, Ecuyer, Sieur de Boiſrobert, épouſa, par contrat paſſé devant *Cornu*, Notaire Royal à Chartres, le 9 Février 1661, Demoiſelle *Louiſe Bouſſard*, fille de feu *Manſut Bouſſard*, Ecuyer, & de Dame *Renée du Mers*, dont

VIII. Mathieu de Guéroult, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Boiſrobert, qui ſervit dans le Régiment de Grancey, Infanterie, avec lequel il fit pluſieurs campagnes, entr'autres celle de 1690, en qualité de Lieutenant de Grenadiers, & ſe retira à cauſe des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Fleurus, ſous le Maréchal *de Luxembourg*. Dans la ſuite il marcha avec l'arriere-ban & fit la campagne de 1697, dans le Côtentin, en qualité de premier Brigadier du détachement de la Nobleſſe d'Alençon, ſous les ordres du Maréchal *de Joyeuſe*, Commandant en Normandie. C'eſt ce qui eſt prouvé par un Certificat, ſigné de ce Maréchal, daté de Montebourg le 16 Septembre 1697, & ſcellé du ſceau de ſes armes, qui lui fut donné. Il avoit épouſé, par contrat ſous ſeing-privé du 29 Mars 1690, en préſence des parens & amis, Demoiſelle *Madelene-Marguerite d'Aſpres*, fille d'*Alexandre d'Aſpres*, Seigneur de la Baudoquiere, Terre ſituée proche de la Ville de l'Aigle, & de Dame *Marguerite Paviot*, dont : — Louis-Mathieu, qui ſuit; — & Alexandre, Chevalier, Seigneur de Finard, Capitaine au Régiment de Forez, Infanterie, Chevalier de Saint-Louis & Penſionnaire du Roi, retiré après 40 ans de ſervice en ſa Terre de Finard près l'Aigle, où il eſt mort ſans alliance en 1758.

IX. Louis-Mathieu de Guéroult, Chevalier, Seigneur de Boiſrobert, Capitaine au même Régiment de Forez, Infanterie, tué en Italie, & enterré le 18 Juin 1734, en l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Léonard à Caſal-Maggiore, avoit épouſé, par contrat ſous ſeing-privé, fait à Alais en Languedoc le 19 Janvier 1724, Demoiſelle *Catherine de Roure*, fille de *François de Roure*, Seigneur de Lajas, & de Dame *Catherine Montmarin*. Ladite *Catherine de Roure* vit encore & jouit d'une penſion de 400 liv. que le Roi lui accorda à la mort de ſon époux. Elle a pour enfans : —— Louis-Alexandre de Guéroult, Chevalier, Seigneur de Boiſrobert, qui a ſervi ſucceſſivement en qualité d'Enſeigne & de Lieutenant au Régiment de Forez, tant en Corſe qu'en Allemagne depuis 1738 juſqu'en 1745. Il s'eſt retiré à Alais, où il réſide non marié; — & Louis-Charles, qui ſuit.

X. Louis-Charles de Guéroult-de-Boisrobert, Chevalier, ancien Capitaine au Régiment de Forez, Chevalier de Saint-Louis, Penſionnaire du Roi, s'eſt retiré à Montreuil-ſur-Mer en Picardie, où il a épouſé, par contrat paſſé devant *Pequet*, Notaire Royal, le 5 Juillet 1760, Demoiſelle *Renée-Thérese-Angélique-Urſule du Breil de Pontbriand*, fille unique de Meſſire *Gui-Joſeph-Armand du Breil-de-Pontbriand*, & de Dame *Jeanne-Thérese Laſnier*. Cette

Demoiſelle *du Breil-de-Pontbriand* eſt la derniere de la branche de cette Famille de Bretagne, qui s'étoit établie en Picardie par le mariage de Meſſire *Tannegui du Breil-de-Pontbriand*, avec Dame *Anne des Eſſars*. Leurs enfans ſont : —— Mathieu-Charles-Marie-René de Guéroult, Chevalier, né le 27 Novembre 1762 ; —— & Théreſe-Catherine-Louiſe-Aglaé, née le 7 Octobre 1761.

Branche des Seigneurs de Chevalines.

V. Jean de Guéroult, Chevalier, Seigneur de Chevalines & d'Anglures, fils puîné de Guillaume, Chevalier, & de Demoiſelle *Madelene de Bonvouſt*, ſa ſeconde femme, partagea avec Mathieu de Guéroult, ſon frere aîné, le 14 Novembre 1566, la ſucceſſion de leur pere, & eut pour ſon choix les Terres & Seigneuries de Chevalines, d'Anglures, de Merronel, de Joncherets, &c. Il fut nommé Gouverneur & Capitaine-Général de la Ville de l'Aigle & des environs, comme il paroît par l'ordre du Duc *de Joyeuſe*, Gouverneur & Lieutenant-Général en Normandie, pour le Gouvernement de la Ville de l'Aigle, en date du 5 Juin 1585. Il avoit épouſé, le 12 Septembre 1565, Demoiſelle *Marquiſe de Giſlain-de-Boiſguillaume*, dont deux enfans, ſçavoir : —— Charles, qui ſuit ; — & Elisabeth de Guéroult, mariée à un Cadet de la Maiſon *de Caumont-la-Force*, Seigneur de Sarros près de Nérac en Gaſcogne, comme il conſte par la reconnoiſſance de la dot qu'il fit en 1591.

VI. Charles de Guéroult, Chevalier, Seigneur de Chevalines, ſeul fils & héritier de Jean, ſervit long-tems & avec diſtinction dans la Cornette blanche ſous Henri IV, ſuivant les Certificats qui lui furent donnés ; ſe trouva à la bataille d'Ivry & au ſiége de Dieppe ; fut enſuite Lieutenant d'une Compagnie d'hommes d'armes (place alors très-diſtinguée & qui fait aujourd'hui une preuve d'ancienne nobleſſe), & auſſi l'un des 100 Gentilshommes à Bec de Corbin, comme il eſt prouvé par les Certificats que ceux de cette branche conſervent ; & mourut en Mai 1631. Il avoit épouſé, par contrat du 7 Novembre 1599, paſſé devant *Henri Audiger*, Tabellion-Juré en la Vicomté de Tillieres en Normandie, Demoiſelle *Eliſabeth de la Madelene*, qui lui apporta les Terres de la Giboudiere, Sévard, Monplaiſir & autres biens, fille de *N... de la Madelene*, Conſeiller-Général en la Cour des Aides de Paris, & de Demoiſelle *Barbe le Fevre-de-Caumartin*, ce qui donne à cette Famille de Guéroult une alliance avec celles de M. *le Fevre*, Marquis de Caumartin, & de M. *de la Chaiſe*. Elle décéda le 12 Août 1638, laiſſant de ſon mariage :

VII. Nicolas de Guéroult, Chevalier, Seigneur de Chevalines, la Giboudiere, Sévard, Monplaiſir, &c. né le 4 Novembre 1610, à Verneuil, Paroiſſe Sainte-Madelene, qui fut Chevau-Léger de la Garde du Roi, & mourut en 1680. Il avoit épouſé, par contrat paſſé à Verneuil en Normandie, le 9 Mai 1632, devant *Guillaume Paviot*, Tabellion Royal, Demoiſelle *Françoiſe le Grand*, d'auprès de la Ville de l'Aigle, de laquelle vinrent : —— 1. Louis, Chevau-Léger de la Garde du Roi, dangereuſement bleſſé à la bataille de Saint-Antoine, où il eut un cheval tué ſous lui. La Nobleſſe de l'Eſcadron du ban & arriere-ban d'Alençon le choiſit d'une voix unanime pour le commander, ſuivant un Certificat de M. *de Matignon*, Lieutenant-Général en Normandie, daté de l'an 1688. Il eut un fils, nommé Mathieu de Guéroult, qui fut Capitaine au Régiment de Clairfontaine, & mourut le 17 Octobre 1711, à la guerre d'Eſpagne, ſans alliance ; —— 2. Mathieu, qui ſuit ; —— 3. Bernard-Gilles, Capitaine d'Infanterie, mort ſans alliance ; —— 4. & Nicolas de Guéroult, Sieur d'Anglures, Mouſquetaire dans la ſeconde Compagnie de la Garde du Roi, puis Lieutenant au Régiment de Normandie, & Capitaine au Régiment de Sault, par récompenſe de la belle défenſe du Château de Numaghen-ſur-la-Moſelle. La Gazette de Tréves, du 30 Janvier 1674, donne le détail de cette action diſtinguée. Il épouſa Demoiſelle Marie-Théreſe de Guéroult, fille & héritiere de Mathieu, Sieur du Lenti, laquelle lui porta en dot la moitié de cette Terre. Louis-Mathieu de Guéroult,

Chevalier, Seigneur de Boiſrobert, lui vendit, en 1718, l'autre moitié qui lui étoit échue par ſucceſſion de MATHIEU DE GUÉROULT, mort ſans enfans, frere de HUGUES. Le ſuſdit NICOLAS a laiſſé de ſon mariage : — ANTOINE DE GUÉROULT, Sieur d'Anglures, Officier des Gardes-du-Corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, marié à une Demoiſelle *du Merle-de-Blanchuiſſon*, dont il n'a qu'une fille.

VIII. MATHIEU DE GUÉROULT, Chevalier, Seigneur de Chevalines, la Giboudiere, Sévard, des Evis & la Pétroliere, né en 1641, auſſi Mouſquetaire de la ſeconde Compagnie de la Garde du Roi, & mort en 1717, avoit épouſé, par contrat paſſé en 1675, devant *Charles Cornouailles*, Tabellion-Juré à la Ferté-Arnault, Demoiſelle *Marie-Madelene de Gaucher*, laquelle lui apporta en dot les Terres du Meſnil, Bonvilliers, &c. Leurs enfans furent : — 1. CHARLES-NICOLAS DE GUÉROULT, Chevalier, Seigneur de Chevalines, du Meſnil, &c. né en 1675, qui fut d'abord Enſeigne au Régiment de Barbitou, enſuite Ingénieur en chef à Landrecie, & Capitaine à la ſuite du Régiment de Champagne. Suivant les Lettres du Miniſtre de la Guerre de ce tems, il ſervit avec la plus grande diſtinction. Lorſqu'il eut une cuiſſe emportée au ſiége de Douay, LOUIS XIV donna ordre au Général d'en avoir tout le ſoin poſſible, comme d'un homme d'une bravoure & d'un mérite diſtingué. Ce Monarque lui donna la Croix de Saint-Louis & 4000 liv. de penſion, la direction des fortifications de Landrecie, avec la réſidence, en 1713. Il mourut ſans alliance le 22 Novembre 1754; — 2. N... DE GUÉROULT, Sieur du Meſnil, Capitaine au Régiment d'Artois, Infanterie, tué ſans avoir été marié; — 3. LOUIS-GABRIEL, qui ſuit; — & trois filles.

IX. LOUIS-GABRIEL DE GUÉROULT, né en Juillet 1684, au Château du Meſnil, paroiſſe de Boiſſy-le-Sec près Verneuil en Normandie, Chevalier, Seigneur de la Giboudiere, Sévard, &c. par partage fait avec CHARLES-NICOLAS, ſon frere, & deux ſœurs, en 1722, & ſon héritier, en 1754, des Terres de Chevalines, du Meſnil, &c. a été Garde-Marine depuis 1700 juſqu'en 1710, ſuivant ſes Certificats, & eſt mort le 18 Mai 1760. Il avoit épouſé, par contrat paſſé à Laon, Coutume de Châteauneuf en Thimerais, le 31 Janvier 1728, & dépoſé chez *Guillaume de Laleu*, Notaire, Garde-Note au Châtelet de Paris, le 18 Août 1729, Demoiſelle *Marguerite Léger*, dont : — LOUIS-CHARLES, qui ſuit; — & une fille.

X. LOUIS-CHARLES DE GUÉROULT, Chevalier, Seigneur de Chevalines, du Meſnil, des Vauvelles, du Croiſil, du Pleſſis, &c. né le 11 Août 1734, à Verneuil en Normandie, paroiſſe de Notre-Dame, a été ſucceſſivement Mouſquetaire de la ſeconde Compagnie de la Garde du Roi, en Septembre 1750, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Charoſt, en 1761, qui a été incorporé, en 1762, dans Royal étranger, où il ſert encore. Il eſt penſionnaire du Roi, & a été fait Chevalier de Saint-Louis en 1775. De ſon mariage contracté le 22 Septembre 1763, à Caen, en préſence des parens & amis, avec Demoiſelle *Marie-Adélaïde Renault d'Argouges*, il a : — 1. LOUIS-ALEXANDRE DE GUÉROULT, né au Château du Meſnil, le 30 Janvier 1767; — 2. LOUIS-CÉSAR, né le 1 Avril 1771; — 3. AUGUSTE, né au Château du Meſnil le 17 Septembre 1775; — 4. MARIE ZÉPHIRINE, née à Verneuil, paroiſſe de Saint-Pierre, le 5 Janvier 1773.

Cette Famille a juſtifié ſon *ancienne nobleſſe & immémoriale*, notamment par un Arrêt du Parlement de Normandie dans le XIVe ſiécle, rendu en ſa faveur, ſur preuves bien conſtatées, comme le porte ledit Arrêt; & elle a été confirmée dans cette poſſeſſion, en 1670, lors de la derniere Recherche de la Nobleſſe de Normandie.

Les armes de GUÉROUT-DE-BOISROBERT & de GUÉROULT-DE-CHEVALINES ſont : *d'argent, au chevron de gueules accompagné de trois branches de chêne, tigées & feuillées de ſinople, chargées chacune d'un gland.*

Il y a pluſieurs autres Familles du nom de GUÉROULT, qui n'ont nul rapport avec celle-ci, & dont les armes ſont différentes.

Addition au Tome VII, p. 516, avant GUERPEL.

GUEROULT-DE-BOISROGER : Famille noble établie, depuis pluſieurs ſiécles, à Triel, Diocèſe de Rouen, Election de Paris.

Noble homme GUERIN GUEROULT, Seigneur incommutable du Fief de la Banniere, enclavé dans le Domaine Royal de Triel, épouſa, par contrat paſſé devant *Joiſel*, Notaire & Tabellion Royal à Triel, le 9 Septembre 1593, Demoiſelle *Guyonne Anroulx*, fille de *Robert Anroulx*, Chevalier, Seigneur de Bouconvilliers, dont il ne reſta qu'un fils unique, qui ſuit.

FRANÇOIS GUEROULT, né à Triel le 21 Août 1595, Ecuyer, Seigneur de la Banniere, d'abord Avocat en Parlement, Préſident, Prévôt Royal de Triel, Conſeiller, Secrétaire du Roi, Maiſon Couronne de France & de ſes Finances, du Collége des Vingt de Navarre, par Proviſions enregiſtrées au Greffe de l'Election de Paris le 20 Mai 1666, puis Maître des Requêtes de MONSIEUR (PHILIPPE I), frere unique du Roi, mourut revêtu deſdites charges & de Lettres de ſurvivance, & fut inhumé, le 25 Septembre 1675, ſous la tombe de ſes peres, en la Chapelle de Saint-Nicolas de l'Egliſe de Triel. Il avoit épouſé *Marie Thiboult*, décédée à Triel le 14 Avril 1672, & inhumée au même lieu que ſon mari, le 16 ſuivant. Leurs enfans furent :

1. FRANÇOIS GUEROULT, II. du nom, né à Triel le 20 Août 1635, Ecuyer, Seigneur de la Banniere, Prévôt Royal de Triel, Conſeiller, Maître des Requêtes de M. le Duc d'*Anjou*. Par acte paſſé devant *Dantart*, Notaire Royal à Triel, le 15 Février 1676, il fit ceſſion de ſon droit d'aîneſſe, pour le Fief de la Banniere, à ſes freres & ſœurs, pour favoriſer le partage des biens de ſes pere & mere, s'en réſervant le titre ſeulement ; & encore par un autre contrat paſſé devant *Martin Michel*, Notaire Royal audit Triel, le 15 Septembre 1680, portant les confirmations & conceſſions qui avoient été précédemment faites à ſes ancêtres par les Curé, Marguilliers & habitans de la Ville de Triel, & ce renouvellé en préſence & du conſentement de M. *le Grand*, Vicaire de Pontoiſe, FRANÇOIS, NICOLAS & LOUIS, Ecuyers & Conſors, enfans & héritiers deſdits défunts, leurs pere & mere, des *droits de Chapelle Saint-Nicolas, bancs, places & ſépultures en l'Egliſe paroiſſiale de Triel*, & les fondations des prieres & Meſſes y déclarées. Il épouſa, par contrat du 5 Février 1681, paſſé devant *Lange* & *Loier*, Notaires au Châtelet de Paris, Demoiſelle *Marguerite de Romé*, de laquelle il n'eut pas d'enfans.

2. NICOLAS, Ecuyer, Sieur de l'Iſle, Brigadier de la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires du Roi, mort garçon à Triel en 1708; — 3. LOUIS, qui ſuit; — 4. MARIE, laquelle épouſa, par contrat du 26 Décembre 1639, paſſé devant *Fredin* & *d'Agneaux*, Notaires à Pontoiſe, *Antoine Lorget*, Chevalier, Seigneur de Santeul, pourſuivant d'armes de France; — 5. ANTOINETTE, mariée, par contrat paſſé devant *Michel*, Notaire Royal à Triel, le 5 Juillet 1648, avec Meſſire *François le Baſtier*, Chevalier, Seigneur de Gouincourt & de Rainvilliers, Capitaine au Régiment du Roi; — 6. CHARLOTTE-FRANÇOISE, qui épouſa, par contrat du 26 Novembre 1663, paſſé devant *de Boiſadam*, Notaire Royal audit Triel, Meſſire *Nicolas*, Comte *de Boulainvilliers-de-Croy*, Seigneur de Chepoix, Rucourt & autres lieux, Capitaine des Vaiſſeaux du Roi; — 7. AVOYE, femme de Meſſire *Jean de Gallet*, Chevalier, Seigneur de Valliere & Boury, Capitaine au Régiment de Normandie; — 8. & BONNAVENTURE, Religieuſe aux Annonciades de Meulan.

LOUIS GUEROULT, Ecuyer, Sieur de Boiſroger, né à Triel le 29 Juin, & batiſé le 17 Août 1647, Capitaine au Régiment de Piémont, avec Brevet de Lieutenant-Colonel, & Chevalier de Saint-Louis, fut inhumé en la ſépulture de ſes peres en l'Egliſe de Triel, le 19 Octobre 1709. Il avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Touvenot* & ſon confrere, Notaires au Châtelet de Paris, le 25 Août 1687, Demoiſelle *Anne le Tellier*, niéce, à la mode de

Bretagne, de *Michel le Tellier*, Chancelier & Garde des Sceaux de France, morte & inhumée à côté de son mari à Triel, le 6 Août 1722. De ce mariage ils ont eu : — 1. Louis-Toussaint Gueroult-de-Boisroger, Ecuyer, Sieur de la Banniere, né à Triel le 17 Octobre 1691, Capitaine au Régiment Royal, réformé en 1733, ensuite Capitaine au bataillon de milice de Mantes, & Chevalier de Saint-Louis, mort garçon à Triel le 11 Mars 1768; — 2. François-Louis, qui suit; — 3. Louis-François, Ecuyer, Sieur de Zerbois, né à Triel le 26 Juillet 1701, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Châtillon, Chevalier de Saint-Louis, qui ne s'est point marié : il a été tué au siége d'Hulst, & inhumé le 1 Juin 1747; — 4. Marie-Anne, née à Triel le 14 Juin 1688, morte jeune & sans enfans de son mariage avec *Edme Douyna*, Ecuyer, Avocat en Parlement; — 6. Louise-Thérese, née à Triel le 11 Septembre 1695, morte fille, & inhumée en l'Eglise de Triel le 31 Octobre 1770; — 7. & Geneviéve-Michelle, née à Triel le 23 Novembre 1696, appellée *Mademoiselle de Banniere*, morte fille, & inhumée en la paroisse de la Ville l'Evêque à Paris, le 20 Avril 1775.

François-Louis Gueroult, dit *le Chevalier de Boisroger*, né à Triel le 17 Novembre 1697, Capitaine au Régiment Royal, réformé en 1733, puis Capitaine au bataillon de milice de Paris & Chevalier de Saint-Louis, inhumé à Triel en la sépulture de ses ancêtres le 13 Juin 1767, avoit épousé, par contrat du 11 Janvier 1731, passé devant *Tessier* & son confrere, Notaires au Châtelet de Paris (célébration en la Paroisse Royale de Saint-Germain-en-Laye le 24 desdits mois & an), *Catherine Jullienne*, fille de feu *Charles Jullienne*, Conseiller du Roi, Garde-Marteau des Eaux & Forêts de la Maîtrise particuliere de Saint-Germain-en-Laye : elle est décédée & a été inhumée en l'Eglise de Triel le 8 Juillet 1759. De ce mariage sont sortis. — 1. Charles Gueroult, Ecuyer, Sieur de Boisroger, né à Triel le 8 Mai 1732, Lieutenant au bataillon de Milice de Paris, mort garçon à Anvers en Septembre 1747; — 2. Nicolas, qui suit; — 3. & Angélique-Sophie, appellée *Mademoiselle de Boisroger*, née à Triel le 27 Octobre 1736, mariée audit lieu le 16 Août 1767, à Messire *Denis-Julien Noirét*, Ecuyer, Sieur de Montaigu, Capitaine & premier Factionnaire du Régiment Provincial de Paris, supprimé par Ordonnance du 15 Décembre 1775, demeurans au Boisroger, Hameau dépendant de la paroisse de Triel.

Nicolas Gueroult, Ecuyer, Sieur de Boisroger, né audit lieu, paroisse de Triel, le 31 Mai, & batisé le 1 Juin 1738, Lieutenant au bataillon de Milice de la Ville de Paris le 1 Avril 1753, successivement Capitaine, & Capitaine de Grenadiers au Régiment Provincial de Paris, supprimé, comme on l'a dit, le 15 Décembre 1775, a épousé, par contrat du 7 Novembre 1767, passé devant *Goullet* & son confrere, Notaires au Châtelet de Paris (célébration en la paroisse Saint-Jean-en-Grève, le 25 desdits mois & an), Demoiselle *Victoire-Geneviéve Thierrion-de-Chanlay*, fille de *Nicolas-Joseph Thierrion-de-Chanlay*, ci-devant Receveur des Tailles à Vendôme, demeurans à Cheverchemont, paroisse de Triel. De ce mariage sont issus : — 1. Auguste-Jacques-Marie-Nicolas Gueroult, Ecuyer, dit *le Chevalier de Boisroger*, né à Triel le 27 Août 1770, batisé par permission de l'Archevêque de Rouen le 20 Septembre suivant; — 2. Anne-Louise-Julie-Victoire Gueroult, aînée de son frere, appellée *Mademoiselle de Boisroger*, née à Triel le 25 Octobre 1768.

Généalogie dressée sur les titres originaux communiqués, tels que provisions, partages, contrats de mariage, extraits batistaires & mortuaires légalisés; & la maintenue de noblesse qui a été accordée par le Roi le 18 Mai 1689, conformément à l'Edit du 22 Mars 1666, concernant les Usurpateurs, laquelle porte que François, Nicolas & Louis Gueroult, freres, fils de François Gueroult, Secrétaire du Roi, seront, eux & leur progéniture, nés & à naître en légitime mariage, conservés & maintenus dans leur noblesse, avec défense de les y troubler, tant qu'ils ne feront acte de dérogeance, &c. &c.

Pour satisfaire à l'Ordonnance rendue le 17 Janvier 1698, par MM. les Commissaires-Généraux députés sur le fait des armoiries, Louis Gueroult,

Ecuyer, Sieur de Boiſroger, portoit : *de gueules, à la bande d'argent accompagnée de deux croiſſants de même, l'écu ſurmonté d'un caſque de front, d'où ſortent deux bannieres armoriées de même pour cimier*, telles qu'elles ſont peintes & figurées après avoir été vérifiées. Elles ont été enregiſtrées à l'*Armorial-Général*, dans le Regiſtre cotté *Paris, Horloge du Palais*, N°. 1906, conformes à l'original. En conſéquence ledit Brevet en parchemin en a été délivré par feu *Charles d'Hozier*, Conſeiller du Roi & Garde de l'Armorial-Général de France à Paris, le 13 Mars 1698, ſigné D'HOZIER, & plus bas eſt écrit *vues & vérifiées le 23 Juillet* 1698, auſſi ſigné & paraphé.

Addition au Tome VIII, p. 658, avant LEVAL.

LEUZE (DE) : Famille noble originaire de Hollande & établie en Hainaut, dont la filiation ſuivie remonte à

I. CHRISTOPHE DE LEUZE, qui vivoit vers l'an 1488. Il avoit épouſé *Anne Verbade*, Dame de Franſpertove, dont : — PHILIPPE, qui ſuit ; — & ANTOINE, mort Religieux Auguſtin.

II. PHILIPPE DE LEUZE, Seigneur de Franſpertove, mort en 1539, avoit épouſé, en 1508, *Barbe de Valberg*, Dame de Diligauſen, & en eut : — ADRIEN-DENIS, qui ſuit ; — & ANGE-MARIE, Religieuſe Carmélite.

III. ADRIEN-DENIS DE LEUZE, Ecuyer, Seigneur de Franſpertove & de Diligauſen, ſe maria, le 17 Avril 1528, à *Mahauld de Bokerſvardren*, dont vinrent : — 1. JEAN-DENIS, qui ſuit ; — 2. JOACHIM, mort ſans alliance ; — 3. & NICOLAS, mort, en 1598, Chanoine de Saint-Pierre de Louvain, où l'on voit ſon épitaphe en latin, avec les mêmes armes que cette Famille porte encore aujourd'hui, & dont nous donnerons l'explication à la fin de cette Généalogie.

IV. JEAN-DENIS DE LEUZE, Ecuyer, Seigneur de Franſpertove & de Diligauſen, mort en 1590, avoit épouſé, le 15 Février 1561, *Marguerite-Adrienne de Vrouken*, de laquelle il eut : — AUGUSTIN-FRÉDERIC, qui ſuit ; — & PAULE-MARIANNE, morte ſans alliance.

V. AUGUSTIN-FRÉDERIC DE LEUZE, Ecuyer, Seigneur de Franſpertove, mort en 1610, avoit épouſé, par contrat du 28 Décembre 1601, *Anne-Caroline Delly-Matrioco*, dont pour fils unique :

VI. FRANÇOIS DE LEUZE, Ecuyer, Seigneur de Gembleux, Saucelle, qui vint s'établir en la ville de Mons en Hainaut, après la révolution des Pays-bas. Il y occupa la charge de Mayeur de la Ville depuis l'année 1659 juſqu'en 1694. Il épouſa *N... de Behauld*, & en eut : — JACQUES-FRANÇOIS, qui ſuit ; — & DOMINIQUE-LÉOPOLD, lequel obtint de ſon Souverain l'emploi de Mayeur de la Ville de Mons, après la mort de ſon pere, depuis 1694 juſqu'en 1730.

VII. JACQUES-FRANÇOIS DE LEUZE, Ecuyer, Seigneur d'Irchonwelz, Gembleux, Conſeiller, Penſionnaire des États du Clergé du pays & Comté de Hainaut, mort le 25 Décembre 1710, avoit épouſé *Marie-Jeanne-Iſabelle Pattay*, Dame de Bourbecq, Porkaye, Saucelle, &c. ſœur de *Jacques-Henri*, Baron *de Pattay*, Général de Cavalerie Autrichienne, propriétaire d'un Régiment de Cavalerie de ſon nom, Gouverneur de la ville de Charleroy, où il mourut le 18 Avril 1722 : on y voit ſon épitaphe en latin dans le Chœur de la principale Egliſe de cette Ville ; & ſes faits héroïques & les honneurs dont il avoit été revêtu, y ſont rapportés en peu de mots. A cet égard ſa ſœur *Marie-Jeanne-Iſabelle Pattay* obtint de ſon Souverain, en 1722, la permiſſion, pour elle & ſes enfans, d'augmenter, de décorer & de briſer les armes de ſa Famille avec celles de ſon mari, dont elle eut : — 1. FRANÇOIS-BERNARD DE LEUZE, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Pattay, ſon oncle, & mort ſans alliance ; — 2. N... DE LEUZE, mort ſans avoir été marié ; — 3. ATHANASE-GHISLAIN, qui ſuit ; — 4. MARIE-MADELENE, née le 27 Janvier 1692, vivante encore en 1778, veuve, depuis 1770, ſans enfans de *N... Hannot*,

Ecuyer, Seigneur de Bougnies & de Saint-Hilaire, qu'elle avoit épouſé en 1737; — 5 & 6. & deux autres filles, mortes ſans alliance.

VIII. Athanase-Ghislain de Leuze, Ecuyer, Seigneur d'Irchonwelz, Bourbecq, Gembleux, Saucelle, &c. a obtenu, pour lui & ſes deſcendans, le titre de *Baron de Leuze*, par Diplôme de S. M. Impériale & Royale du 18 Novembre 1750, & eſt mort le 21 Juin 1760. Il avoit épouſé, en 1736, *Marie-Philippine Robert-de-Choiſys*, fille de *Jérôme-Alexis Robert*, Ecuyer, Seigneur de Choiſys, d'Amerie, Saint-Symphorien, &c. premier & plus ancien Conſeiller de la Cour Souveraine à Mons, Député de la Nobleſſe des Etats du pays & Comté de Hainaut, & de *Marie-Florence de Broide*, Dame de Gondecourt. De ce mariage ſont iſſus : — 1. Alexis-Ghislain, qui ſuit ; —— 2. Simon-Joachim-Joseph, Ecuyer, né le 12 Avril 1738, vivant, ſans alliance, en 1778 ; — 3. Charles-Joseph, né le 28 Mars 1748, auſſi non marié ; —— 4. & Marie-Florence, née le 12 Mai 1739, mariée à Meſſire *Philibert*, Baron *du Sart*, Seigneur de Molembaix & de Bellignies.

IX. Alexis-Ghislain, Baron de Leuze, Seigneur d'Irchonwelz, Bourbecq, Leloge, Gembleux, Saucelle, &c. né le 6 Février 1737, a épouſé, en 1764, *Marie-Benoîte*, née Baronne *du Sart*, fille de Meſſire *Philibert-Jean-Batiſte*, Baron *du Sart*, Seigneur de Molembaix, Bellignies, Berelle, & de *Marie-Benoîte Vander-Haghen* & de Muſſain, dont il a : — 1. Xavier-Ghislain, né le 16 Décembre 1767 ; — 2. Auguste-Joachim, né le 10 Janvier 1769 ; — 3. & Marie Henriette, née le 30 Juin 1774.

Les armes : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois fleurs de penſée au naturel, tigées & feuillées de ſinople* ; l'écu ſurmonté d'une *couronne perlée*. Supports, *deux lions d'or, armés & lampaſſés de gueules, la queue entrelacée dans les jambes & contournée ſur le dos.*

Article à ſubſtituer à celui inſéré dans le Tome IX.

MARTELIERE (de la), au Perche : Famille noble, dont nous n'avons parlé qu'imparfaitement *Tome IX, p.* 572 de ce Dictionnaire : il ne faut pas la confondre avec MM. *de la Martelliere-de-Chançay*, qui ſont d'une Famille différente.

Le premier de celle du Perche, depuis lequel on a une filiation ſuivie, eſt Guillaume Martelière, Seigneur de Champailleaume auprès de Mortagne, né vers la fin du XVe ſiécle, qualifié *noble homme* dans différens actes, paſſés devant *Mallet*, Notaire. Il vivoit encore en 1547, & eut pour fils :

François de la Martelière, Seigneur de Champailleaume, fait Lieutenant-Général du Perche vers l'an 1550, dont *François de Brie* parle avec éloge dans ſon Hiſtoire du Perche. Il mourut à Paris dans le tems des troubles de la Religion, étant alors Chancelier du Roi de Navarre, pere d'Henri IV. Il avoit épouſé, vers l'an 1560, *Claire de Feuillet*, de laquelle vinrent : —— Pierre, qui ſuit ; —— & une fille, mariée, en 1598, à *Anſelme de Fontenay*, Capitaine de 50 hommes d'armes, & Gouverneur de Mortagne au Perche.

Pierre de la Martelière, Seigneur de Champailleaume, né vers l'an 1567, ſuivit le Barreau, y acquit la plus grande réputation ; fut fait Conſeiller d'Etat au commencement du XVIIe ſiécle ; fit l'acquiſition de la Baronnie de Fez & de la Châtellenie de Paſſeau. Il avoit épouſé, en 1595, *Marie le Grand*, fille de *N... le Grand*, Conſeiller de Grand'Chambre au Parlement de Paris, & de *Suſanne de Canaye*, dont : — 1. N... de la Martelière, reçu Conſeiller au Parlement en 1628, mort peu de tems après ; — 2. Philippe, qui ſuit ; —— 3. Françoise, mariée, en 1630, à *Gilles de Carvoiſin*, Comte d'Achy, ~~Conſeiller du~~ Duc d'Orléans ; —— 4. & Anne, mariée, en 1632, à *Roger de Longueval*, Comte de Leuville & de Véry. Elles ont eu toutes les deux poſtérité.

Philippe de la Martelière, Seigneur de Champailleaume, Fez, Paſſeau,

Gentilhomme de M. le Duc & Lieutenant des Gardes du Corps

l'Hermitiere, reçu Conſeiller de Grand'Chambre au Parlement en 1628, épouſa, en 1634, *Madelene de Mareſcot*, fille de *Guillaume de Mareſcot*, Seigneur de Thouary, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, & de *Valentine de Loiſel*; & niéce du Cardinal *de Mareſcot*. De ce mariage il eut :

ALEXANDRE-PIERRE DE LA MARTELIERE, Seigneur de Champailleaume, Fez, Paſſeau, l'Hermitiere, Conſeiller au Grand-Conſeil, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, & enſuite Conſeiller d'Etat, qui obtint l'érection de la Baronnie de Fez en *Comté*, par Lettres-Patentes enregiſtrées au Parlement en 1670. Il avoit épouſé, en 1666, *Marie d'Hodic*, fille de *Pierre d'Hodic*, Comte de Marle-la-Ville, Préſident au Parlement, & de *Claude Phelypeaux-de-Pontchartrain*, dont :

JEAN-BATISTE-PIERRE DE LA MARTELIERE, Comte de Fez, Seigneur de Champailleaume, d'Amilly, de l'Hermitiere, Haut-Juſticier de Saint-Germain-de-la-Coudre, reçu Conſeiller au Parlement, enſuite Maître des Requêtes. Il épouſa, en 1697, *Anne-Angélique de Goujon-de-Thuiſy*, fille de *Jérôme-Ignace de Goujon*, Marquis de Thuiſy, Comte d'Autry, Sénéchal héréditaire de Reims, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, & d'*Anne-Françoiſe d'Hauſſonville-de-Nettancourt-de-Vaubecourt*, dont : — 1. JÉRÔME, qui ſuit; — 2. ALEXANDRE-LOUIS, rapporté après la poſtérité de ſon aîné; — 3. & ANGÉLIQUE-ADÉLAÏDE, morte Religieuſe à la Viſitation de la rue du Bacq, à Paris.

JÉRÔME DE LA MARTELIERE, Comte de Fez, Seigneur d'Amilly, né le 30 Septembre 1702, Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie, mort à Paris le 2 Août 1737, âgé de 35 ans, avoit épouſé, le 18 Mai 1728, *Marie-Joſeph Thibault-de-la-Rochetullon*, ſœur aînée de la femme de ſon frere, & fille de *Jean-Batiſte Thibault de-la-Rochetullon*, Seigneur de Baudimant & du Château de Mayette, Colonel d'un Régiment de ſon nom, & Chevalier de Saint-Louis, & de *Françoiſe Thibault de-la-Rochetullon*, ſa couſine-germaine, celle-ci fille d'une Demoiſelle *de Beaumanoir-de-Lavardin*, dont : — 1. BENJAMIN-PIERRE-JOSEPH, né le 17 Avril 1730, mort ſans alliance; — 2. JÉRÔME-BERNARD, qui ſuit; — 3. & MARIE-LOUISE-CHARLOTTE-EMILIE, née en 1734, morte ſans alliance.

JÉRÔME-BERNARD DE LA MARTELIERE, Comte de Fez, Seigneur d'Amilly, ancien Capitaine au Régiment de Picardie, Chevalier de Saint-Louis, a épouſé, en Octobre 1776, *N... de la Chaſtre*, fille du Marquis *de la Chaſtre*, Seigneur de Malicorne, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de *N... Juvenal-des-Urſins-d'Harville*.

SECONDE BRANCHE.

ALEXANDRE-LOUIS DE LA MARTELIERE, appellé *le Chevalier de la Marteliere*, Seigneur de l'Hermitiere, Villeneuve, Haut-Juſticier de Saint-Germain-de-la-Coudre, né en 1707, ſecond fils de JEAN-BATISTE-PIERRE, Comte de Fez, & d'*Anne-Angélique de Goujon-de-Thuiſy*, fut d'abord Mouſquetaire de la premiere Compagnie, & enſuite Capitaine au Régiment d'Orléans, Dragons. Il épouſa, en 1737, *Perrine-Louiſe-Françoiſe de la Rochetullon*, ſœur cadette de la femme de ſon frere. De ce mariage ſont iſſus : —— PHILIPPE-LOUIS, qui ſuit; —— & ſept filles, dont une Religieuſe à Nogent-le-Rotrou; les autres non mariées.

PHILIPPE-LOUIS DE LA MARTELIERE, Seigneur de Vaux-le-Vicomte, Courdemanche, Haut-Juſticier de Saint-Germain-de-la-Coudre, Capitaine au Régiment de la Fere du Corps Royal-Artillerie, a épouſé, le 26 Novembre 1770, *Madelene-Catherine le Pellerin-de-Gauville*, fille de *Louis-Charles le Pellerin*, Comte de Gauville, Seigneur du Rouvre, Villebourg, la Noiraie, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de Bourbonnois. De ce mariage il a : — 1. PHILIPPE-ALEXANDRE-LOUIS, né en Octobre 1771; — 2. MARTIAL-CHARLES-EUGÈNE, né en 1774, reçu Chevalier de Malte de minorité en 1775; — 3. JULES-MARC-ANTOINE JÉRÔME, né au mois de Décembre 1776; — 4 & 5. & deux filles.

Cette

Cette Famille a l'avantage d'être alliée aux Maiſons de *Montmorency*, *Luxembourg*, *Anglure*, *Eſtaing*, *Battefort*, *Cruſſol*, *Senneterre*, *Phelypeaux*, *Roye-la-Rochefoucaud*, *Boucherat*, *Nicolaï*, *Argouges*, *Aubigny*, *Oſſun*, *Nettancourt*, *Olivier-Leuville*, *Bullion*, &c.

Les armes : *d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois feuilles de laurier de ſinople.* Supports, *deux lions.* Cimier, *une branche de laurier.* Généalogie redigée ſur les titres originaux, communiqués à M. *de la Croix*, Généalogiſte de l'Ordre de Malte.

MONTCHENU, en Dauphiné.

Nous avons donné la Généalogie de cette Maiſon, *Tome X, p. 298 & ſuiv.* mais comme, faute de renſeignemens, il a été dit, *p. 300, ligne 6, Degré XII* de la Branche de *Montchenu-Châteauneuf*, que JEAN DE MONTCHENU étoit tige de la Branche des Seigneurs de Thodure, éteinte dans ABEL, Marquis DE MONTCHENU, Maréchal des Camps & Armées du Roi, mort à Grenoble le 12 Octobre 1769, âgé de 61 ans, on va voir qu'elle ſubſiſte dans les enfans de JOSEPH, Baron DE MONTCHENU, frere aîné du précédent. Voici la filiation de cette Branche des Seigneurs de Thodure, dreſſée ſur les titres originaux qui ont été communiqués à M. *Chérin*, Généalogiſte des Ordres du Roi, pour entrer dans les Chevaux-Légers de la Garde ordinaire de Sa Majeſté en 1774 & 1775. Ces titres prouvent qu'elle a pour tige :

HUGUES ou HUGON DE MONTCHENU, troiſieme fils de FALQUES, IV. du nom, & de *Bérengere d'Alex*, ſa ſeconde femme, Chevalier, Seigneur de Châteauneuf, de Galaure, &c. Cet HUGUES épouſa, en 1396, *Claude de Roſſillon*, fille de *Guillaume*, Maréchal de Dauphiné. De cette alliance vinrent : — FALQUES, qui a continué la Branche de *Châteauneuf*, rapportée *p. 300 & ſuiv. du Tome X* de ce Dictionnaire ; — & JEAN, auteur de la Branche des Seigneurs de Thodure, dont nous allons parler ici.

JEAN DE MONTCHENU, Seigneur de Thodure, partagea avec FALQUES, ſon frere aîné, les biens de leur pere, par acte du 14 Mars 1467. MARGUERITE DE MONTCHENU, ſa couſine, veuve de *Bermond de Brion*, lui fit donation de la Terre de Thodure, lors de ſon mariage, & la ratifia par acte du 7 Avril 1477. Il en fut mis en poſſeſſion le 5 Juillet ſuivant par la Chambre des Comptes de Dauphiné, & en rendit hommage le 17 Juin 1480. Il avoit épouſé, par contrat du 5 Octobre 1465, *Jeanne de Montagu*, dont : —— 1. FRANÇOIS, qui fit un traité, le 29 Juin 1489, avec *Louis de Montlaur ;* & obtint du Roi, pour lui & GEORGES, ſon frere, le privilége de l'établiſſement d'une Foire au lieu de Thodure le 15 Novembre 1490, ſuivant un extrait tiré de la Chambre des Comptes. Il mourut ſans alliance ; — & GEORGES, qui ſuit.

GEORGES DE MONTCHENU, Seigneur de Thodure, par donation de FRANÇOIS, ſon frere, en 1500, en rendit hommage au Roi à Lyon le 19 Octobre 1501, & teſta le 16 Janvier 1521. Il avoit épouſé, par contrat du 3 Octobre 1500, noble *Louiſe de Maubec*, & en eut :

EYNARD DE MONTCHENU, Seigneur de Thodure, inſtitué héritier par le teſtament de ſon pere. Il prêta hommage de cette Terre au Roi le 9 Septembre 1541 ; teſta le 21 Novembre 1570 ; & laiſſa de ſon mariage, contracté le 17 Février 1533, avec noble *Lantelme de Vinay :*

FRANÇOIS DE MONTCHENU, Seigneur de Thodure, dont il fit hommage à la Chambre des Comptes de Dauphiné le 13 Novembre 1608. Il teſta le 25 Janvier 1606, & avoit épouſé, par contrat du 21 Août 1568, *Marianne de Valin*, dont :

GABRIEL DE MONTCHENU, Seigneur de Thodure, qui tranſigea, le 7 Avril 1619, avec les habitans de Thodure au ſujet des droits ſeigneuriaux de ſa Terre. Cet acte prouve que ce GABRIEL étoit petit-fils d'EYNARD, & par conſéquent fils de FRANÇOIS, qui l'inſtitua héritier par ſon teſtament. Il rendit hommage de ſa Terre de Thodure à la Chambre des Comptes de Dauphiné le 19 Juillet 1621 ; & fit ſon teſtament le 14 Mai 1647, dans lequel il rappelle ſon fils

JOACHIM-THOMAS, qui ſuit, qu'il eut de ſon mariage, contracté le 24 Novembre 1636, avec noble *Joachine du Fay.*

JOACHIM-THOMAS DE MONTCHENU, Seigneur de Thodure, fut maintenu dans ſa *nobleſſe*, ſur la production de ſes titres, par Jugement de M. *du Gué*, rendu le 5 Août 1668. Son fondé de procuration rendit, en ſon nom, hommage de ſa Terre de Thodure en la Chambre des Comptes de Dauphiné le 14 Août 1685. Il avoit épouſé, par contrat du 22 Mai 1661, noble *Anne Baudet*, dont:

LOUIS DE MONTCHENU, Seigneur de Thodure, qui en rendit hommage à la Chambre des Comptes de Dauphiné le 15 Mai 1705. Il avoit épouſé, par contrat du 29 Janvier 1701, noble *Louiſe de Lemps*, laquelle teſta le 11 Novembre 1723. De ſon mariage elle a eu : —— JOSEPH, qui ſuit; —— & ABEL, appellé *le Marquis* DE MONTCHENU, Maréchal des Camps & Armées du Roi, mort à Grenoble le 12 Octobre 1769, âgé de 61 ans, comme on l'a dit au commencement de cet article.

JOSEPH DE MONTCHENU, Seigneur de Thodure, dit *le Baron de Montchenu-Thodure*, né le 1 Mars 1705, Chevalier de Saint-Louis & Colonel de Dragons, a prêté hommage de ſa Terre de Thodure à la Chambre des Comptes de Dauphiné le 4 Août 1731, & eſt mort le 17 Octobre 1769. Il avoit épouſé, par contrat du 17 Mai 1756, *Henriette-Dominique de Murat-de-Leſtang*, dont il a laiſſé : —— 1. CLAUDE-MARIN-HENRI, qui ſuit; —— 2. VICTOR-FRANÇOIS, Chevau-Léger de la Garde ordinaire du Roi en 1775, puis Officier au Régiment du Roi, Infanterie; — 3. FALQUES-JOSEPH-ABEL; —— 4. MARIE-JOSEPHINE; —— 5. & JULIE-ANGÉLIQUE.

CLAUDE-MARIN-HENRI, Baron DE MONTCHENU, Seigneur de Thodure, né le 9 Mai 1757, eſt entré Chevau-Léger de la Garde ordinaire du Roi en 1774, & eſt, en 1778, Officier au Régiment du Meſtre-de-Camp général des Dragons.

Les armes : *de gueules, à la bande engrélée d'argent.* Cimier, *un griffon d'or armé, avec ſes aîles éployées, naiſſant de la cime d'un caſque ouvert, accompagné de deux grandes lances de gueules, appointées d'azur, l'une à droite & l'autre à gauche.* Supports, *deux griffons d'or armés.* Cri de guerre, MONTCHENU. Deviſe : LA DROITE VOIE.

Addition au Tome X, p. 734, après NEUVILLER.

* NEUZILLIERS : Terre ſituée en Bourgogne, Diocèſe d'Autun, dépendante de celle de Luſignier.

Ces deux Terres appartiennent à la Maiſon de MONTMORILLON, par l'acquiſition qu'en fit le Chevalier DE MONTMORILLON, Grand-Bailli de Malte de la langue d'Auvergne. Elle eſt poſſédée à droit d'héritage par le Marquis DE MONTMORILLON, chef de la branche ſeule qui ſubſiſte aujourd'hui.

Au mot MONTMORILLON, *Tome X, p. 426* de ce Dictionnaire, nous n'avons donné qu'une notice de cette ancienne & illuſtre Maiſon, une des premieres du Duché de Bourgogne, qui poſſéde, depuis plus de 250 ans, la Terre & Seigneurie d'Eſſanlay.

Elle eſt connue du tems des Croiſades par un Chevalier DE MONTMORILLON, fait priſonnier par le Soudan *Saladin* avec un Chevalier *d'Anglure* & un troiſieme, & qui étant hors d'état de payer leur rançon, furent, ſur leur parole, renvoyés dans leur patrie pour trouver de quoi la payer, avec promeſſe, s'ils ne pouvoient pas y ſatisfaire, qu'ils viendroient ſe rendre ſes priſonniers; ce qu'ils firent, ne voulant pas ruiner leurs Familles & incommoder leurs amis. *Saladin*, étonné de leur grand cœur & de leur fermeté, leur rendit la liberté, en les comblant même de préſens, ne leur demandant pour toute reconnoiſſance de ce bienfait que de joindre à leur nom de batême celui de *Saladin*, ce qui s'obſerve régulierement dans les Maiſons *d'Anglure* & DE MONTMORILLON, & même dans la troiſieme, dont le nom ne nous eſt pas connu.

Il eſt parlé dans l'Armorial de France de la Maiſon DE MONTMORILLON,

Regiſtre I, p. 392. Suivant des recherches faites ſur ce nom, & qui nous ont été communiquées, MONTMORILLON eſt une Ville dans le Poitou, qui a dans ſon enceinte un bâtiment de figure octogone, qu'on croit être du tems des Romains. On dit que huit perſonnes ſe plaçant dans ces huit angles peuvent s'entretenir chacune & en même tems avec celles qui ſont dans l'angle oppoſé, ſans que les autres les entendent. Il eſt vraiſemblable que c'eſt de ce Château que la Maiſon DE MONTMORILLON a pris ſon nom, ou qu'elle le lui a donné. On lit dans l'Hiſtoire de Bretagne par D. *Lobineau*, *Tome I, p.* 397, que le Connétable *de Cliſſon* étant allé dans le Poitou avec le Duc de Berri à la tête de 3000 lances, prit Montmorillon en 1370.

En 1220, la Baronnie de Montmorillon appartenoit à *Emeric de Magnac. Ithier*, ſon fils, en jouiſſoit en 1233; *Gui de Mauleon* la poſſédoit en 1280, & *Gui*, ſon fils, en 1285. Elle étoit, en 1314, entre les mains de CHARLES *le Bel*, qui la donna à *Etienne de Vignolles*, dit *la Hire*. *Artus de Villequier* en fit l'acquiſition, en 1447, de *Marguerite David*, veuve de *Jean de Courtenay*, lequel avoit épouſé la veuve d'*Etienne de Vignolles*, qui avoit obtenu, pour lui & les ſiens, du Roi CHARLES VII les Seigneuries de Montmorillon en Poitou & de Caſtella en Languedoc. Ce *Jean de Courtenay*, de concert avec ſa femme, vendit Montmorillon à *Artus de Villequier* le 7 Juillet 1447, & ſon fils la poſſédoit en 1490. LOUIS XI la retira, & l'échangea avec *Marguerite de Culan*, pour ſa part de Montagu en Poitou. *Joſſelin du Bois*, fils de cette *Marguerite de Culan*, qui la poſſédoit, étant Bailli des Montagnes d'Auvergne & Maréchal-des-Logis, fut décapité, pour crime de félonie, par ordre de ce Prince, qui confiſqua à ſon profit la Baronnie de Montmorillon, & la donna, par Lettres-Patentes données à Senlis au mois de Mai 1474, regiſtrées le 11 Mai 1475, aux enfans de *Louis de Belleville*.

Quant à la Maiſon DE MONTMORILLON, le premier connu eſt un BERNARD DE MONTMORILLON (mentionné dans l'Hiſtoire des Evêques de Poitiers par *Beſly*), ſurnommé *Quatre-Barbes*, qui vivoit ſur la fin du Xe ſiécle ou au commencement du XIe. RANULPHE DE MONTMORILLON, ſon fils, Sire dudit lieu, épouſa *Agnès de la Marche*, mere de BERNARD DE MONTMORILLON, auſſi ſurnommé *Quatre-Barbes*, & de PIERRE, marié à *Erangarde*, de laquelle il eut : — BERNARD DE MONTMORILLON, qui d'*Euſtache*, ſon épouſe, eut pour fils RANULPHE, Seigneur DE MONTMORILLON, dont on ne connoît pas la poſtérité.

Dans l'*Index* général de D. *Mabillon*, *Tome V, p.* 92, on trouve un ALBERT DE MONTMORILLON, Moine de la Chaiſe-Dieu, enſuite Abbé de Dole & Archevêque de Bourges; & le *Gallia Chriſtiana* ajoute qu'il étoit frere de GARNIER DE MONTMORILLON, demeurant ſur les confins du Limouſin & du Poitou, & qu'il fut élu en 1093 ou 1094.

Le Cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers, *p.* 627, fait mention d'un RANULPHE DE MONTMORILLON, qui donne à ce Monaſtere la Terre de Buxia, &c. — GARNIER DE MONTMORILLON eſt compris dans le Catalogue des Gentilshommes Normands depuis GUILLAUME *le Conquérant* juſqu'en 1212, que PHILIPPE-AUGUSTE reprit la Normandie ſur *Jean Sans-Terre*. Hiſt. de Norm. par *Dumoulin*, *in-fol. p.* 46. — Monſeigneur DE MONTMORILLON, ſous le regne de PHILIPPE *de Valois*, eſt employé dans un Rôle de guerre depuis le 15 Juillet 1340, juſqu'au 27 Septembre ſuivant, avec un autre Chevalier & dix Ecuyers de ſa Compagnie, à raiſon de 4 liv. 15 ſols par jour. — Meſſire GUILLAUME DE MONTMORILLON rendit hommage de ce qu'il avoit à Saint-Clément & à la Montagne au Duc *de Bourbon* le 2 Septembre 1334. —— Meſſire JEAN DE MONTMORILLON, Chevalier, le rendit auſſi pour certain cens le 6 Mars 1342.

Dans le nombre des Chevaliers morts à la bataille de Poitiers, donnée le 19 Septembre 1356, on trouve que Meſſire JEAN DE MONTMORILLON & ſon fils furent enterrés dans le Cloître des Freres Prêcheurs. *Annales d'Aquitaine* par *Jean Bouchet*, Poitiers, 1644, *Part. IV, Chap. V.*

SOUDAN-SALADIN DE MONTMORILLON, un de ſes deſcendans, épouſa *Jacque-*

line de Veſigneux, dont le fils porta auſſi le nom de SOUDAN-SALADIN. Il étoit Chevalier de l'Ordre du Roi, & vivoit en 1540, marié avec *Anne de l'Hôpital-Choiſy*, dont une fille nommée LOUISE, qui porta les biens de ſa branche aînée à *Céſar de Bourbon-Buſſet*. Voyez BUSSET.

L'Abbé *de Vertot*, dans ſon Hiſtoire de Malte, parle de pluſieurs Chevaliers de la vénérable Langue d'Auvergne, du nom DE MONTMORILLON, entr'autres de SALADIN DE MONTMORILLON, environ l'an 1524, & de CLAUDE DE MONTMORILLON, reçu le 2 Avril 1554.

Meſſire SALADIN DE MONTMORILLON, Chevalier, Lieutenant de la Compagnie du Bailli de Rouen, eut en don du Roi, le 14 Juin 1527, la garde, profit & revenu du Châtel & Seigneurie de Beauqueſne. — CLAUDE DE MONTMORILLON, Seigneur de Vaux, étoit, en 1543, un des Officiers de la Maiſon du Roi. — EDME DE MONTMORILLON eſt compris, comme Archer, dans la montre faite à Montreal-ſur-mer le 1 Octobre 1544; comparut au nombre des Archers de la grande paye dans celle faite à Bourg-en-Breſſe le dernier Janvier 1548, & encore à une montre faite audit lieu le 30 Octobre 1550. A celle faite le 25 Avril, après Pâques 1552, ſe trouve SALADIN DE MONTMORILLON, homme d'armes.

Faute de titres qui ne nous ont point été fournis ſur cette Maiſon, nous ne pouvons rapporter que ce que nos recherches nous ont procuré ſur la ſeconde Branche, la ſeule qui ſubſiſte.

ANTOINE DE MONTMORILLON, fils de LOUIS DE MONTMORILLON, Ecuyer, épouſa Damoiſelle *Louiſe d'Eſſanlay*, comme il eſt prouvé par un acte du 28 Octobre 1439, & par un autre du 2 Janvier 1474. Il eut pour fils:

HILAIRE DE MONTMORILLON, Seigneur d'Eſſanlay, qui épouſa, le 10 Mai 1470, Damoiſelle *Catherine Choux*, dont: —— 1. CLAUDE, qui ſuit; — 2. MADELENE, mariée, par contrat du 2 Janvier 1506, avec noble *Jean de Buſſeul*; — 3. & ANNE DE MONTMORILLON, mariée, par contrat du 28 Janvier 1509, avec noble *Sébaſtien de Monſſarin*.

CLAUDE DE MONTMORILLON, Ecuyer, Seigneur d'Eſſanlay, tranſigea en 1504, avec LÉONARD DE MONTMORILLON. Suivant un acte du 18 Février 1506, il avoit épouſé, 1°. *Claude de la Cour*, dont il n'eut point d'enfans; & 2°. Demoiſelle *Jeanne de Fougeres*, laquelle, autoriſée de ſon mari, paſſa deux procurations, l'une le 23 Mai 1539, & l'autre le 7 Avril 1554. De ce ſecond mariage ſortit:

JEAN DE MONTMORILLON, Baron de Villars, Seigneur d'Eſſanlay, qui fut du nombre des Gentilshommes qui élurent Meſſire *François de Rabutin*, Seigneur & Baron de Précy, pour comparoître aux Etats de Blois, le 2 Août 1586. Il avoit épouſé, le 2 Août 1556, Demoiſelle *Jeanne de Saint-Trivier*, de laquelle il eut: —— 1. ANTOINE, qui ſuit; —— 2. ADRIEN, mort ſans poſtérité; —— 3. & MADELENE, mariée à *Philippe Bouton*, Ecuyer, par contrat du 15 Janvier 1595, paſſé en préſence de *Claude Ducret*, de CLAUDE DE MONTMORILLON, Chevalier de Malte & Grand-Prieur d'Auvergne, & de FLORENT DE MONTMORILLON, Prieur de Saint-Roch, & Grand-Prieur de l'Abbaye de Saint-Martin d'Autun, couſin & oncle des parties. JEAN, ſon pere, lui donna en dot 3000 livres, & elle renonça à ſa future ſucceſſion: ANTOINE, de l'autorité dudit JEAN, leur pere, lui conſtitua en outre la ſomme de 6000 liv. pour les ſucceſſions de *Jeanne de Saint-Trivier*, leur mere, & d'ADRIEN DE MONTMORILLON, leur frere. Elle mourut ſans enfans, ayant légué à ſon mari les deux tiers de ſes biens, & l'autre à JEAN, ſon pere, qui ſe plaignit de l'excès de ce legs: il y eut tranſaction le 6 Septembre 1602, ſouſcrite par FLORENT DE MONTMORILLON, Prieur de Saint-Roch, & *Herard Bouton de Chamilly*.

ANTOINE DE MONTMORILLON, II. du nom, Chevalier, Baron d'Eſſanlay, &c. fut donataire de ſon pere, par acte du 8 Juillet 1607, ratifié le 29 Octobre ſuivant, & mis en poſſeſſion du bien de ſa mere, par Lettres du 28 Juin 1611. Il épouſa, par contrat du 8 Juillet 1607, *Eléonore de Fay*, dont

CLAUDE DE MONTMORILLON, II. du nom, Baron d'Eſſanlay, marié par

contrat du 6 Janvier 1629, à *Anne Camus d'Arginy*, de laquelle ſortirent : — François-Saladin, qui ſuit ; — & N... de Montmorillon, Lieutenant-Colonel du Régiment de Sainte-Hermine, & Major du Château-Trompette à Bordeaux, mort ſans alliance.

François-Saladin de Montmorillon, Chevalier, Baron d'Eſſanlay, épouſa, par contrat du 27 Juin 1673, Demoiſelle *Marguerite d'Apchon*, dont : — 1. Hector-Antoine-Saladin, qui ſuit ; — 2. Antoine, qui a été Chanoine-Comte de Lyon, Abbé-Commendataire de l'Abbaye Royale de Fenieres ou Valhonnête au Diocèſe de Clermont ; — 3. & Louise, Chanoineſſe d'Epinal en Lorraine.

Hector-Antoine-Saladin de Montmorillon, Chevalier, Baron d'Eſſanlay, Seigneur de Chazolle, Capitaine-Aide-Major au Régiment de Sainte-Hermine, Dragons, épouſa, par contrat du 20 Décembre 1701, Demoiſelle *Françoiſe des Gentils*, de laquelle il a laiſſé à ſa mort 12 enfans, 7 garçons & 5 filles, ſçavoir : — 1. François-Saladin, qui ſuit ; — 2. Laurent-François, né le 17 Mai 1709, Chanoine-Comte de Lyon depuis 1730 ; — 3. autre Laurent-François, batiſé le 12 Août 1710, reçu Page de feu la Reine, le 15 Août 1725, enſuite Officier dans le Régiment de Champagne, mort à Landy ; — 4. autre François, qui a ſervi dans le Régiment Royal des Vaiſſeaux avec ſon frere aîné, enſuite dans le Régiment de Reding au ſervice de feu Dom Philippe, Duc de Parme, & eſt mort aux Indes ; — 5. Bernard, Chanoine-Comte de Lyon, mort depuis quelques années ; — 6 & 7. Simon & Gabriel, auſſi Chanoines-Comtes de Lyon ; — 8 & 9. Louise & Charlotte, Chanoineſſes à Epinal ; — 10. Lucie, Religieuſe Bénédictine à l'Abbaye de Nevers ; — 11. N..., morte penſionnaire aux Religieuſes de Sainte-Marie à Bourbon-Lancy ; — 12. & Marie-Félicité, Chanoineſſe de Sainte-Marie à Metz, enſuite mariée au Comte *de Mortagne*, mort Lieutenant-Général des Armées du Roi, dont elle n'a point eu d'enfans.

François-Saladin de Montmorillon, II. du nom, Chevalier, Baron d'Eſſanlay, &c. fils aîné d'Hector-Antoine-Saladin, & de *Françoiſe des Gentils*, a ſervi d'abord dans le Régiment de Vaudrey, Cavalerie, & enſuite fort longtems dans le Régiment Royal des Vaiſſeaux. Il a épouſé, en 1755, Demoiſelle *Françoiſe de Franc-d'Anglure*, dont : — François-Saladin, Officier dans le Régiment Royal Normandie, Cavalerie ; — & Louise, Chanoineſſe à Epinal.

Les armes : *d'or, à l'aigle éployée de gueules.* Supports, *deux Turcs.*

Nous en avons trouvé du nom de Montmorillon qui portoient pour armes : *d'azur, à la croix engrêlée d'argent*, nous ignorons s'ils étoient iſſus de cette ancienne & illuſtre Maiſon ; mais cette différence d'armes n'eſt d'aucune conſéquence, parce qu'avant le XIe ſiécle, époque de leur inſtitution, les armes étoient encore particulieres à chaque perſonne, & n'étoient pas fixes dans les Maiſons, chacun les portant comme il le jugeoit à propos. Généalogie dreſſée d'après un Recueil de Recherches faites ſur le nom de Montmorillon, dans les Archives & les différens Auteurs qui en ont fait mention.

Addition au Tome X, p. 740, après NIVERNOIS.

NIVERT ou NYVERT : Famille noble établie dans la Brie dès le XVe ſiécle, & éteinte au commencement du XVIIIe.

I. André Nivert, I. du nom, Ecuyer, né vers 1434, épouſa Demoiſelle *Jeanne Paſquet*, dont il étoit veuf avant le 2 Juillet 1496, date d'une Sentence qui lui donna la garde noble de ſes enfans : — Denis, qui ſuit ; — & Louis. Les témoins entendus dans l'Enquête faite à la diligence d'Augustin Nivert, en 1639, déclarent avoir vu dans l'Egliſe de Voinſle, ſur les vitres, l'épitaphe dudit André, qui y eſt repréſenté en cuiraſſe, l'épée au côté, & ſes armes timbrées à ſes pieds, telles que nous en donnerons l'explication ci-après.

II. Denis Nivert, Ecuyer, ſuivit le parti des armes comme ſon pere, & fut enſuite Procureur du Roi en l'Election de Provins. Il laiſſa pluſieurs monumens

de ſa Famille, avec la repréſentation de ſon écuſſon dans l'Egliſe des Jacobins, & dans celle de Sainte-Croix de la même Ville, où il fut inhumé, ainſi que *Guillemette Branchu*, ſon épouſe, de laquelle il eut, entr'autres enfans : — ANDRÉ, qui ſuit ; — & BERTHELINE, morte en 1583, bienfaitrice de Sainte-Croix de Provins.

III. ANDRÉ NIVERT, II. du nom, Ecuyer, homme d'armes de la Compagnie du Duc *de Vendôme*, épouſa, le 25 Février 1550, *Etiennette Marchand*, dont : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. GASPARD, tué, en 1589, dans un combat contre les Ligueurs, commandant la Compagnie de M. *de Givry*, dans le parti du Roi ; — 3. & JEANNE, morte ſans alliance.

IV. JEAN NIVERT, Ecuyer, né le 8 Janvier 1563, épouſa *Marguerite Privé*, & en eut : — ANDRÉ, qui ſuit ; — & AUGUSTIN, tige des Seigneurs du Pleſſis-au-Chapt, rapportés ci-après.

V. ANDRÉ NIVERT, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Beaulieu, Bourbitout, des grands-Pleux, &c. Préſident à l'Election de Provins, maintenu dans ſa *nobleſſe* en 1639 & 1640, ainſi que ſa veuve & ſon frere le furent en 1654, avoit épouſé, le 14 Septembre 1625, Demoiſelle *Jeanne du Chaſtelet*, dont : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. FRANÇOIS, Cornette de Cavalerie au Régiment de Mauconſeil, marié à *Claude Gurlat*, dont une fille unique, —— N... NIVERT, femme d'*Alexandre des Maſſues*, Chevalier, Seigneur des Maſſues, Villiers-des-Forges, Lieutenant de Roi de Nogent-ſur-Seine, dont poſtérité ; — 3. & JÉRÔME, ſucceſſivement Capitaine au Régiment de la Marine, Sergent-Major & Commandant à Marſal, Lieutenant de Roi à Sarrebourg & Phaltzbourg, marié à Demoiſelle *Anne Roſe*, fille d'*Etienne*, & ſœur de *Touſſaint Roſe*, Préſident à la Chambre des Comptes de Paris, & Surintendant du Cabinet. Il en a eu un fils, N... NIVERT, mort Colonel en 1727, ayant légué ſon bien au Marquis *de Riquet-Caraman*, époux de ſa petite niéce *Louiſe-Madelene Portail*, fille d'*Antoine*, premier Préſident du Parlement de Paris, & de *Madelene Roſe-de-Coix*.

VI. JEAN NIVERT, II. du nom, Ecuyer, Seigneur des grands-Pleux, Préſident à l'Election de Provins, maintenu dans ſa *nobleſſe*, avec ſes freres, en 1664, aſſiſta, comme Gentilhomme, le 28 Août 1651, au Procès-verbal d'Aſſemblée de la Nobleſſe du Bailliage de Provins, pour la convocation des Etats. Il épouſa Demoiſelle *Catherine Pariſot*, dont : — 1. AUGUSTIN, qui ſuit ; — 2. CATHERINE, femme de *N... de Vieilmaiſons*, Ecuyer, Seigneur de Chanteclair ; —— 3. MARIE, femme de *Nicolas Henry*, Lieutenant de Police & Criminel à Provins ; — 4. & une fille, Religieuſe aux Bénédictines de cette Ville, où elle eſt morte.

VII. AUGUSTIN NIVERT, Chevalier, ſuccéda à la charge & aux Seigneuries de ſon pere, prit enſuite le parti des armes, à l'exemple de ſes oncles & de ſes ancêtres ; ſervit à l'arriere-ban de 1694, en qualité de Cornette des Gentilshommes du Bailliage de Troyes ; & fut pourvu, en 1695, d'une Compagnie dans le Régiment des Fuſiliers. Tous les enfans nés de ſon mariage avec *Jacqueline l'Hermite*, moururent jeunes & ſans alliance.

Branche des Seigneurs DU PLESSIS-AU-CHAPT.

V. AUGUSTIN NIVERT, Chevalier, Seigneur de la Grange, du Pleſſis-au-Chapt, &c. ſecond fils de JEAN I, & de *Marguerite Privé*, fut Exempt des Gardes-du-Corps dans la Compagnie Ecoſſoiſe, & épouſa, le 19 Novembre 1629, *Françoiſe de Rocbine*, fille de *François*, Ecuyer. Leur épitaphe ſe voit ſur une grande tombe au milieu du Chœur de l'Egliſe de Saint-Loup, à une lieue & demie de Provins. Ils eurent, entr'autres enfans :

VI. JEAN NIVERT, Chevalier, Seigneur de Rochefort & du Pleſſis-au-Chapt, Lieutenant de Cavalerie au Régiment de Montal, puis Maréchal des Logis, & Commiſſaire de la Nobleſſe au Bailliage de Troyes en 1690 & 1693, qui fut maintenu, au Conſeil en 1668, & à l'Intendance en 1699, dans ſa *nobleſſe de race*. Il avoit épouſé, le 27 Mai 1677, *Catherine Perrot*, fille de *Nicolas*, Ecuyer,

Conſeiller & Procureur du Roi au Bailliage & Siége Préſidial de Provins, dont, pour fille unique :

VII. MARIE-CATHERINE NIVERT, Dame de Rochefort & du Pleſſis-au-Chapt, mariée, le 3 Octobre 1703, à *Léon de Féra*, Baron de Rouville & Capitaine aux fuſiliers, dont : — 1. *Charles-Léon de Féra*, élevé aux Pages du Roi, & marié à Demoiſelle *Eliſabeth-Madelene d'Eſtrées-de-Marnay*, veuve en 1774, ſans poſtérité ; — 2. *Victor-Léon de Féra*, ancien Supérieur d'un Collége de l'Oratoire, & Prieur de Saint-Dizier de Langres ; — 3. *Charles-Victor de Féra*, Capitaine au Régiment de la Marine, Chevalier de Saint-Louis, marié à Demoiſelle *Griſard*, veuve en 1772, avec un fils ; — 4 *Eliſabeth de Féra*, épouſe de *Goſpard-François de Touſtain-Richebourg*, des Comtes *de Carency*, Chevalier des Ordres de Saint-Michel & de Saint-Louis, dont poſtérité ; — & 14 autres enfans des deux ſexes, morts à différens âges & ſans alliance.

Les armes : *d'azur, à trois chevrons & à trois beſans d'or.*

Addition au Tome XI, p. 263, avant PERONNE.

PERNET, en Lorraine. Famille noble, dont nous n'allons donner ici qu'un extrait, nous reſervant d'en rapporter la Généalogie, dreſſée ſur titres, dans notre Supplément.

Richer, dit *Clermont*, Auteur de la Recherche du Bailliage de Saint-Mihiel, fait mention de pluſieurs titres, qui prouvent qu'en 1329 la Maiſon de PERNET tenoit un rang diſtingué en Lorraine, & qu'elle étoit alliée à celles de *Choiſeul*, *Baſſompierre*, *Tilly*, &c.

GEORGES DE PERNET obtint, le 22 Mai 1532, des Lettres d'ANTOINE, Duc DE LORRAINE, portant confirmation de *nobleſſe*, comme étant *iſſu de noble lignée*. Ces Lettres furent enregiſtrées en la Chambre des Comptes de Bar-le-Duc le 23 Juin de ladite année 1532. Voyez le Nobiliaire de Lorraine & Dom *Calmet*.

NICOLAS DE PERNET, Seigneur des Champs, Colonel de Cavalerie en Autriche, obtint, le 23 Février 1649, de l'Empereur FERDINAND III, un Diplôme de *Baron*, pour récompenſe de ſes ſervices, & ce Prince lui donna pour deviſe : *Vivit poſt funera virtus*. De ſon mariage avec *Chriſtine de Roſemberg*, il eut pour fils :

GEORGES, Baron DE PERNET, Seigneur du Recourt & de Blercourt, Capitaine au Régiment de Vandy, & enſuite Commandant ſur la Meuſe. Il eut d'*Anne de Boully*, ſon épouſe : — NICOLAS, qui ſuit ; — & ANTOINE, rapporté après la poſtérité de ſon aîné ; auteurs, chacun, d'une branche qui ſubſiſte.

NICOLAS, Baron DE PERNET, Seigneur du Recourt, Brigadier des Armées du Roi, mort Major-Général à Saint-Domingue, laiſſa de ſon mariage contracté avec *Anne de Romillié*, pour fils :

CHARLES-NICOLAS, Baron DE PERNET-DU-RECOURT, qui a été ſucceſſivement Lieutenant de Roi du Fort Dauphin, du Port-de-Paix, du Cap François, & Chevalier de Saint-Louis. De ſon mariage avec *Marie-Eliſabeth le Fevre*, il a eu pour fils unique :

CHARLES-LOUIS-MARIE, Baron DE PERNET-DU-RECOURT, Capitaine d'Infanterie, qui a épouſé *Madelene-Françoiſe de Bouchaud*, fille de *Charles de Bouchaud*, Ecuyer, Capitaine de Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, dont il a pluſieurs enfans.

Branche cadette.

ANTOINE, Baron DE PERNET-BLERCOURT, Seigneur de Waly, ſervit dans les Gardes-du-Corps du Roi, & fut Lieutenant au Régiment d'Immecourt, Cavalerie. Il épouſa *Angélique de Grandchamp*, fille de *N... de Grandchamp*, Seigneur de Vandelincourt, Commandant de Bataillon au Régiment de Cambreſis, & Chevalier de Saint-Louis, de laquelle ſont iſſus : —— CHARLES-FRANÇOIS DE PERNET, Eccléſiaſtique ; — & GEORGES, qui ſuit.

GEORGES, Baron DE PERNET-BLERCOURT, Capitaine de Dragons au Régiment aujourd'hui Jarnac, Chevalier de Saint-Louis & Penſionnaire du Roi, a épouſé *Brigitte de Michelot*, & en a eu ſix enfans, dont trois vivans, ſçavoir : — 1. JACQUES, qui ſuit ; — 2. PIERRE-JEAN DE PERNET-BLERCOURT, Eccléſiaſtique ; — 3. & MARIANNE-BRIGITTE, mariée à *N... de Challemaiſon*, Chevalier, Seigneur de Montmitou, Leſcherolle, Pothiere, ci-devant Porte-Etendard de la premiere Compagnie des Mouſquetaires, d'une des premieres Maiſons de Brie.

JACQUES, Comte DE PERNET-BLERCOURT, Seigneur de Liſle, Châtelain de Bar-ſur-Seine, Gouverneur de Mery, d'abord Capitaine au Régiment de Jarnac, Dragons, a été fait Chevalier de Saint-Louis à 21 ans, pendant le blocus de Gottingen ; a eu la permiſſion du Roi, en conſervant ſes penſions, de paſſer Colonel de Cavalerie au ſervice Palatin, & eſt enſuite devenu Général-Major. Il a obtenu, en 1768, un Diplôme de *Comte*, & n'eſt pas encore marié.

Les armes : *d'argent, à une tête d'Egyptien au naturel, couronnée d'or à l'antique.* Supports, *deux Griffons.*

Addition au Tome XI, p. 307, avant PIEDEFER.

PICTET : C'eſt une des anciennes & illuſtres Maiſons de Genève, dont l'origine ſe perd dans l'obſcurité des tems.

Au XIIe ſiécle vivoit un PICTET, Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de Saint-Pierre. On en voit pluſieurs de ce nom, dans les XIIIe & XIVe ſiécles, occuper des places très-conſidérables & des plus importantes.

Depuis la Réformation, cette Famille, une des plus diſtinguées de la République de Genève, y a conſtamment, & ſans interruption, exercé les principaux emplois de l'Etat ; & l'ancienneté de ſa nobleſſe y a été reconnue par l'arrêté des Conſeils du 11 Février 1651, qui qualifie noble AMÉ PICTET, Seigneur, premier Syndic de la République, de *Vir quondam nobilis.* Elle a non-ſeulement fourni à l'Etat & à l'Egliſe un grand nombre de ſujets très-diſtingués, elle en a eu encore dans pluſieurs Cours étrangeres qui ont été honorés de la confiance des Princes auxquels ils ſe ſont attachés, & ils en ont obtenu les graces & les emplois, auxquels leur fidélité & leur naiſſance les appelloit.

ISAAC PICTET étoit, au commencement du XVIIe ſiécle, Gentilhomme de la Chambre de l'Electeur Palatin. — FRANÇOIS PICTET, ſon fils, l'a été de l'Electeur *de Brandebourg*, par Lettres du 10 Novembre 1687. Il fut enſuite Conſeiller Privé de ce même Prince (premier Roi de Pruſſe), & ſon Envoyé extraordinaire près le Louable Corps Helvétique, le 21 Septembre 1721.

Souvent employés, par leur Patrie, dans différentes négociations & miſſions publiques en France, en Savoie & en Suiſſe, ils s'en ſont acquittés avec zéle & honneur. ANDRÉ PICTET, un d'eux, Envoyé extraordinaire de la République, en 1659, près le Roi LOUIS XIV, fut gratifié, par ce Monarque, d'une chaîne d'or & de ſon portrait.

Portés par leur naiſſance & leur inclination à l'état militaire, pluſieurs s'y ſont fait connoître avantageuſement, & ont reçu, de différens Souverains, des marques de ſatisfaction de leurs ſervices. C'eſt à ce titre, & en conſidération de la nobleſſe de ſa naiſſance, que JACQUES PICTET, aujourd'hui Général-Major au ſervice de Sa Majeſté Sarde, a mérité du feu Roi de Sardaigne, CHARLES-EMMANUEL, par ſes Lettres-Patentes en date du 5 Novembre 1756, le titre & toutes les attributions de *Comte*, pour lui & les premiers nés de ſa poſtérité, à perpétuité.

CHARLES PICTET, ſon frere, eſt Colonel de Leurs Hautes Puiſſances les Etats-Généraux des Provinces-Unies.

GABRIEL PICTET eſt Chevalier de l'Ordre de Saint-Maurice & Saint-Lazare, & Colonel-Commandant de la Légion de troupes légeres au ſervice du Roi de Sardaigne.

PIERRE PICTET, Seigneur de Sergy en France, fils de feu JEAN-LOUIS PICTET, Conſeiller

Conſeiller d'Etat, Seigneur-Syndic de la République, & de *Catherine de Gallatin*, eſt Chevalier de l'Ordre du Mérite Militaire, & Colonel d'Infanterie Suiſſe au ſervice du Roi Louis XVI, qui, en reconnoiſſant la nobleſſe de ſon origine, par ſes Lettres-Patentes données en ſon Conſeil le 26 Septembre 1777, l'a admis à jouir dans ſon Royaume de toutes les prérogatives & priviléges des Gentilshommes François.

Isaac Pictet, fils du Comte Jacques Pictet, a été nommé Gentilhomme de la Chambre du Roi d'Angleterre, par Lettres du 2 Juillet 1776.

Jean-Louis Pictet & André Pictet ſont; le premier, Conſeiller d'Etat; & le ſecond, Commiſſaire-Général de la République de Genève. Jean-François Pictet eſt Doyen du Clergé.

Les alliances de cette Famille, qui ont toujours répondu au rang qu'elle tenoit & tient encore dans la République, ſont avec les Maiſons *de Séve*, *Del Puzzo*, *Turrettini*, *Calandrini*, *Micheli*, *Burlamaqui*, *Budé*, *Lullin*, *Buiſſon*, &c.

De nos jours elle s'eſt alliée quatre fois avec les *Gallatin*, Maiſon très-ancienne, qui jouit des honneurs de la Cour de France, & dont les ſervices militaires ſont bien connus. Elle a fait des preuves, dont la filiation remonte à *Faucher Gallatin*, Chevalier, vivant en 1258. Cette Maiſon *de Gallatin*, originaire de Savoie, a poſſédé les emplois les plus diſtingués auprès des Ducs, ſes Souverains, ainſi que les premieres charges de la République de Genève, où elle eſt établie depuis 300 ans. Son ancienne nobleſſe a été reconnue par les Ducs *de Savoie*, par les Empereurs, & par les Lettres-Patentes du feu Roi Louis XV, du mois de Janvier 1771, enregiſtrées au Parlement, qui reconnoiſſent les quatre branches exiſtantes de cette Maiſon, pour être d'*ancienne race & extraction noble.*

L'on eſt entré dans quelques détails ſur cette derniere alliance, par la raiſon que Pierre Pictet, Seigneur de Sergy, qui a obtenu des Lettres-Patentes de reconnoiſſance d'*ancienne Nobleſſe*, du 26 Septembre 1777, eſt fils de *Catherine de Gallatin*, & frere de Camille Pictet, mere de *Jean-Louis*, Comte *de Gallatin*, Chevalier de l'Ordre du Mérite Militaire, Colonel au Régiment Royal-Deux-Ponts, & Chambellan du Prince Palatin, Duc des *Deux-Ponts*. Nous eſpérons donner dans notre Supplément la Généalogie de cette Maiſon de *Gallatin*, d'après les titres originaux qu'elle a produits devant le Généalogiſte des Ordres & le Juge d'armes de France.

Les armes de Pictet ſont: *de ſinople, à un pan de muraille d'argent, maçonné de ſable, au lion iſſant d'or.* Deviſe: Sustine et abstine.

C'eſt en parlant de ces armes, qu'un certificat du Conſeil d'Etat de Genève, donné le 14 Février 1776, à cette Famille, au pied de ſon arbre généalogique, légaliſé par cet Acte, s'exprime ainſi: *Cognationum ſtemma & inſignia gentilitia ſeu arma hîc appoſita, ſeu eſſe quibus antiquitùs uſi ſunt, & nunc utuntur qui ſunt ex illâ gente.* Article redigé d'après les titres & les preuves produites au Conſeil du Roi, & devant M. *Chérin*, par Pierre Pictet-de-Sergy, en demande de Reconnoiſſance de nobleſſe, laquelle eſt énoncée dans les Lettres-Patentes citées ci-devant; leſquelles Lettres nous ont été communiquées en original. Il eſt parlé de cette Famille dans *Moréri* & dans le Dictionnaire Généalogique Allemand de *Lew*, au mot Pictet.

Addition au Tome XI, p. 419, après PONT-BELLENGER.

PONT-D'AUBEVOYE (du): C'eſt une ancienne Nobleſſe établie en Anjou, dont les titres originaux ont été produits en différens tems, tant pour l'Ordre de Malte, l'entrée aux Pages du Roi, en la Maiſon Royale de Saint-Cyr, que l'Ecole Militaire; & lors des Recherches de la Nobleſſe, & pour l'entrée aux Etats de Bretagne.

Elle poſſede la Terre de *la Rouſſiere*, ſituée près de Baugé en Anjou, qui fut acquiſe, en 1598, par Thomas du Pont, Ecuyer, Seigneur d'Aubevoye, dont

Il Généalogie a retranscrire pour être inscrite dans le Supplément

les deſcendans, diviſés en pluſieurs branches, ont depuis ce tems porté le nom *de la Rouſſiere*.

Il paroît que cette Maiſon, dont l'origine ſe perd dans les ténébres de l'antiquité, pourroit (ſuivant un ancien manuſcrit conſervé parmi ſes titres) être originaire de la Province de Touraine ou de celle de Berri, où elle poſſédoit, dès le commencement du XIVe ſiécle, la Terre & Châtellenie de *la Motte*, alors nommée *la Motte-du-Pont*, qu'elle a conſervée juſques vers l'an 1420, qu'elle fut vendue par JEAN DU PONT; & elle paſſa, par acquiſition, dans la Maiſon de *Grammont*. Depuis, elle a été appellée *la Motte-de-Beuvron*, étant ſituée ſur la riviere de Beuvron, aux confins du Berri & de la Sologne.

La Famille DU PONT poſſédoit encore en Touraine la Terre de Negron, celles du Pont-ſur-la-Vienne, de la Rochehuon près de l'Iſle-Bouchard, Beaupuy, la Bauberaye & autres biens, ſur leſquels a été bâti le Couvent des Cordeliers du Croullay, paroiſſe de Panzouſt; & dans l'Anjou & le Maine, les Terres de la Corbiniere, la Huchelouere, la Fourmendiere, le fief & le domaine du Barreau, proche le Lude, &c.

Suivant un acte de partage du 13 Septembre 1350, entre EMERY, THIBAUT & JEAN DU PONT, freres (qui fut produit en original par CHARLES DU PONT-D'AUBEVOYE, III. du nom, Seigneur de la Rouſſiere, & qui eſt mentionné dans le diſpoſitif de l'Arrêt de la Cour des Aides, rendu à Paris, en ſa faveur, le 31 Janvier 1657, & dont il ſera parlé à ſon degré), cette Famille étoit alors diviſée en pluſieurs branches. EMERY, qui ſuit, forma l'aînée, laquelle s'eſt fondue dans d'autres Maiſons, auſſi éteintes depuis long-tems, & où les titres primordiaux ont paſſé; ce qui nous empêche de remonter la filiation de celle-ci à des tems plus reculés.

THIBAUT DU PONT, frere d'EMERY, ſervit dans les Compagnies d'Ordonnance du Roi CHARLES V, & accompagna LOUIS, frere du Roi, avec les autres Gentilshommes Angevins, Manceaux & Bretons, dans les guerres contre les Anglois en Guienne & en Gaſcogne, & au ſiége de Bergerac. Il mourut en 1375, & on ne voit pas qu'il ait laiſſé de poſtérité. Il eſt fait mention de lui dans l'ancienne Hiſtoire Chronologique des Comtes & Ducs d'Anjou, au *Recto* CXIX.

JEAN DU PONT, le troiſieme des freres, s'établit en Anjou & au Maine, où il forma la branche des Seigneurs d'Aubevoye, rapportée ci-après.

PREMIERE BRANCHE.

I. EMERY DU PONT, Seigneur de la Châtellenie de la Motte-du-Pont, de Negron, du Pont, de Beaupuy, la Bauberaye & de la Rochehuon, ſervit dans les Compagnies d'Ordonnance du Roi CHARLES V; & épouſa *Jacqueline de Fontenay*, ſœur d'*Ambroiſe de Fontenay*, Baron de Saint-Gratien. Ils avoient pour mere une *de Montbazon*. De ce mariage vinrent: —— 1. JEAN DU PONT, Seigneur de la Motte-du-Pont, de Negron, du Pont, de la Rochehuon, de la Grange-aux-Moines, Beaupuy & autres Terres & Fiefs, ſitués paroiſſe de Panzouſt en Touraine, lequel vendit la Terre de la Motte-du-Pont pour payer les rançons de ſon pere, de JEAN, dit JACQUES, & de *petit* JEAN, deux de ſes freres, qui avoient été faits priſonniers avec *Jeanne d'Arc*, dite *la Pucelle d'Orléans*, au ſiége de Compiegne, en 1430: leur rançon fut fixée à 2000 Angelots. Il avoit épouſé *Anne le Roux-de-la-Roche-des-Aubiers*, dont: —— N... DU PONT, mort jeune; — & JEANNE, mariée à *Pierre de Negron*;

2. Autre JEAN, dit JACQUES, qui ſuit; —— 3. PIERRE, Chevalier de Rhodes, dont l'original du Procès-verbal de ſes preuves de nobleſſe ſe trouve dans les Archives de la Maiſon de *Clermont-Gallerande*, & auquel ſignerent, comme témoins, *Louis de Clermont*, Seigneur du grand Montrevault, *Jean Archambault*, Seigneur de la Touche-de-Beaupréau, *Jean de la Boutaille*, Seigneur de la Mauvoiſiniere, *Pierre de la Boutaille*, Seigneur du Douré, & *Jean Villais*, Bourgeois de la paroiſſe de Luché-ſous-le-Lude; — 4. & autre JEAN, dit *Petit* JEAN, qui fut fait priſonnier au ſiége de Compiegne, & dont ſon frere aîné paya la rançon. On ne voit pas qu'il ait été marié.

II. JEAN, dit JACQUES DU PONT, second fils d'EMERY, & de *Jeanne de Fontenay*, Seigneur de la Corbiniere, de la Fourmendiere & du Barreau, fait prisonnier au siége de Compiegne, & créé *Chevalier* avec JEAN, dit *Petit* JEAN, son puîné, s'étoit trouvé à la bataille de Verneuil donnée contre les Anglois en 1424. Il avoit épousé 1°. *Agnès de la Hucheloniere*; & 2°. *Anne Fresneau-de-Créans*, d'une Famille éteinte dans la Maison *du Châtelet*, & qui étoit passée en Lorraine avec *René*, Duc *d'Anjou*. Elle avoit donné un Abbé de Saint-Hubert. Du premier lit vinrent : — deux garçons, morts jeunes; — & AGNÈS DU PONT, mariée à *Olivier Moreau*, Seigneur de la Poissoniere, paroisse de Saint-Ouen en Belin au Maine; & du second lit : — 4. BERTRAND, qui suit; — 5. JEAN, Seigneur de la Courtoisie, paroisse de Saint-Remy dans les Manges, marié à *Gillette de Thirard*, fille de *N... de Thirard*, Seigneur de la Roche-Gautron, & de *Perrette de la Boutaille*, dont il ne paroît pas qu'il y ait eu de postérité; — 6. & CATHERINE, mariée à *Pierre de la Roche*, Seigneur de la Touche de Maigné.

III. BERTRAND DU PONT, Seigneur de la Hucheloniere, Commandant pour le Roi à Mirebeau, sous CHARLES VII, fit son testament, entre les mains de M. *Cavelier*, Curé de Panzoust en Touraine, l'an 1460. Il avoit épousé *Jeanne de Marquier*, sa pupille, qui descendoit de JEANNE DU PONT, & de *Pierre de Negron*, & en eut : — FRANÇOIS, qui suit; — & PIERRE, Prieur de Chevillé.

IV. FRANÇOIS DU PONT, Seigneur du Pont, de Negron & de la Rochehuon, épousa, par contrat passé en la Cour du Plessis-au Moine en 1490, *Renée de la Riviere*, dont : — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. RENÉ, Protonotaire du Saint-Siége, Chanoine de l'Eglise de Saint-Gatien, Archiprêtre de l'Isle-Bouchard & Prieur de Selortene; — 3. FRANÇOISE, mariée à *Jacques Selerier*, Seigneur des Petits-Bois; — 4. & JEANNE, mariée à *Guillaume de l'Epronniere*, Seigneur de la Safranniere.

V. ANTOINE DU PONT servit dans les Compagnies d'Ordonnance du Roi LOUIS XII, & l'accompagna en ses guerres contre les Vénitiens. Il ne laissa point de postérité, du moins elle est inconnue.

Branche des Seigneurs d'AUBEVOYE.

I. JEAN DU PONT, frere cadet d'EMERY, Seigneur de la Motte-du-Pont, qualifié *Ecuyer* dans un Acte de bail à rente fait par lui & *Jeanne Frede*, sa femme, le 5 Juillet 1388, à *Jean Frede*, Seigneur de la Frederie, leur frere & beau-frere, fut Seigneur de la Terre d'Aubevoye, pour les deux tiers, laquelle partie est située dans les paroisses du Lude en Anjou, & de Luché au Maine; & ladite *Jeanne Frede*, son épouse, avoit l'autre tiers de cette Terre d'Aubevoye, situé dans la paroisse de Coulongé au Maine. De leur mariage vint :

II. GUILLAUME DU PONT, qualifié *Noble* dans un acte, par lequel *Jean Frede*, son oncle, n'ayant point de postérité, lui abandonne & fait don en entier de la Terre & Seigneurie d'Aubevoye, le 10 Mai 1396. Il avoit épousé *Jeanne de la Fosse*, dont : — THOMAS, qui suit; — & JEAN, mort sans postérité.

III. THOMAS DU PONT, I. du nom, Seigneur d'Aubevoye, est qualifié *Noble*, & principal héritier de noble GUILLAUME DU PONT, & de *Jeanne de la Fosse*, ses pere & mere, dans un acte du 5 Mars 1437, concernant une assiette de douaire sur les lieux de la Frederie, de la Hamardiere & du Châtelet, dépendans de la Terre d'Aubevoye, donnée à *Agnès*, veuve de noble JEAN DU PONT, son frere puîné. Il avoit épousé *Jeanne Guy*, de laquelle vinrent : — 1. JEAN, qui suit; — 2 & 3. RENÉ & GUILLEMINE, morts sans postérité.

IV. JEAN DU PONT, III. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Aubevoye, est qualifié *fils aîné Noble* & principal héritier, dans les partages qu'il fit, avec ses puînés, de la succession de noble THOMAS DU PONT, leur pere, le 13 Septembre 1481, par lesquels la Terre & Seigneurie d'Aubevoye lui resta pour son préciput, droit d'aînesse & avantage. Il fit, le 3 Novembre 1487, conjointement avec sa mere, l'acquisition de la Terre & Seigneurie de Courbran, paroisse de Coulongé au

Maine; &, le 9 Août 1488, le Duc *d'Alençon* lui fit don, & à *Jeanne Guy*, ſa mere, des ventes qui lui revenoient de ladite Seigneurie, mouvante de ſon fief de Valſegré, en faveur des ſervices que lui, ſes pere & proches parens lui avoient rendus & aux ſiens. Il épouſa Damoiſelle *Michelle Richomme*, fille du Seigneur de la Gouberie, près Baugé en Anjou, dont: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. MARTIN, Eccléſiaſtique; — 3. & JEAN DU PONT, qui fut marié & laiſſa ~~un fils, nommé — PIERRE DU PONT, Seigneur du Meſnil, pere de deux filles, dont on ignore la deſtinée.~~

V. PIERRE DU PONT, Ecuyer, Seigneur d'Aubevoye, rendit deux hommages à la Seigneurie de la Courbe, par actes des 22 Septembre 1522 & 30 Juillet 1550, comme fils aîné noble & principal héritier de JEAN DU PONT, Ecuyer, pour raiſon de ſa dite Terre d'Aubevoye, en tant qu'il y en a au pays du Maine. Sous le regne de FRANÇOIS I, il obtint, le 19 Janvier 1535, des Lettres de relief d'appel contre le Sénéchal d'Anjou; & le 29 Novembre 1538, il partagea noblement la ſucceſſion de ſon pere avec ſes freres, même les biens de leur mere encore vivante, mais de ſon conſentement. Il donna à ſes puinés, en propriété, le lieu, fief & domaine de la Touche, & le fief de Valſegré; & retint, pour ſon droit d'aîneſſe, la Terre & Seigneurie d'Aubevoye, le domaine de Courbran & celui de la Créonniere. Il avoit épouſé Damoiſelle *Marthe Colins*, dont: — 1. THOMAS, qui ſuit; — 2. VINCENT, mort ſans alliance; — 3. une fille, mariée à noble *René de Gourdault*; —— 4. MARTHE, femme de *René le Poſtemy*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Lambert; — 5. & RENÉE, mariée à noble *Vincent Menard*, Seigneur du Tertre.

VI. THOMAS DU PONT, II. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Aubevoye, rendit, par le même acte, le 22 Octobre 1569, trois hommages au Comte du Lude, pour raiſon de partie de ſa Terre d'Aubevoye, & pour ſes fiefs de Courbran & de la Créonniere. Par acte du 9 Juin 1576, il partagea la ſucceſſion de ſes pere & mere avec ſes puînés, auxquels il donna différens biens fonds; retint, pour ſon préciput, avantage & droit d'aîneſſe, la Terre & Seigneurie d'Aubevoye. Il fut pourvu d'une charge de Conſeiller au Parlement de Bretagne, par Lettres données à Paris le 17 Mars 1576; eut des Lettres de Conſeiller d'honneur audit Parlement le 26 Novembre 1598, enregiſtrées à Rennes le 9 Février 1599; fit acquiſition de la Terre de la Rouſſiere en Anjou, paroiſſe d'Echemiré, par acte du 11 Septembre 1598, de *Charles le Bigot*, Ecuyer, Seigneur de Linieres. Il avoit épouſé, 1°. par contrat du 7 Juillet 1575, Damoiſelle *Marie Laurens*, fille de noble *René Laurens*, Seigneur de Pontfou, & de *Marie de Rennes*; & 2°. Damoiſelle *Marie de Cordon*, morte ſans enfans. Du premier lit vinrent: — 1. CHARLES, qui ſuit; — 2. autre CHARLES, auteur de la branche des Seigneurs de la Rouſſiere & de Launay-Baffert, rapportée ci-après; — 3. MARTHE, mariée, par contrat du 13 Juillet 1599, à noble *Pierre le Gras*, Seigneur de Cratigny, Conſeiller du Roi en ſon Grand-Conſeil, dont poſtérité; — 4. & CLAUDE DU PONT, Religieuſe à l'Abbaye de Bonlieu, Ordre de-Cîteaux, Diocèſe du Mans.

VII. CHARLES DU PONT, I. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Aubevoye, de Courbran & de la Créonniere, né le 9 Avril 1576, fit des partages nobles avec ſon frere & ſa ſœur MARTHE, par acte du 6 Novembre 1619, de la ſucceſſion de leur pere, donna en propriété à CHARLES, ſon puîné, la Terre de la Rouſſiere, & la Seigneurie de la Noüe; à ſa ſœur MARTHE, des rentes conſtituées; & garda, pour ſon droit d'aîneſſe & avantage, la Terre & Seigneurie d'Aubevoye, Courbran, la Créonniere & autres biens. Il fut d'abord Avocat en Parlement, pendant lequel tems, lors de la recherche qu'on fit de la Nobleſſe, il fut mal-à-propos inquiété; mais par un Arrêt de la Cour des Aides, rendu contradictoirement avec le Procureur-Général de ladite Cour, il fut maintenu dans ſa *nobleſſe d'ancienne extraction*, le 5 Octobre 1607, ſur la repréſentation de ſes titres. Il fut ſucceſſivement Lieutenant-Général en la Sénéchauſſée & Siége Préſidial de la Fleche, Avocat-Général au Grand-Conſeil, & Conſeiller d'Etat le 1 Juin 1623, dans laquelle charge il fut confirmé par Lettres du 11

addition à la page 900. du Tome XII.

ligne 7 et 8. ~~après~~ au lieu de un fils nommé Pierre du Pont, seigneur du Mesnil ~~Hacq~~ pere de deux filles, dont on ignore la destinée, ~~et ajoutez~~ substituez ce qui suit: trois enfans, S^avoir: — Michel du Pont, mort sans alliance; — Pierre du Pont, seigneur du Mesnil, pere de deux filles, dont on ignore la destinée; — & Françoise du Pont, mariée à noble Jean Gosdéner.

Mars 1631. Il avoit épouſé, 1°. par contrat du 7 Août 1603, *Jeanne de Montortier*; & 2°. par contrat du 23 Février 1620, Demoiſelle *Marie Choart*, fille mineure de feu noble *Philbert Choart*, & de *Marie Chauvelin*, laquelle ſe remaria à noble *Gilles Beauſſan*, Seigneur de Balainvilliers. Du premier lit il eut: — JEANNE DU PONT, mariée, par contrat du 28 Août 1628, à Meſſire *Léonor de Remefort*, Seigneur de la Grilliere, Conſeiller d'Etat; & du ſecond lit: — 1. CHARLES, mort en bas-âge; — 2. LÉONOR, qui ſuit; — 3. & ANNE DU PONT, mariée, par contrat du 20 Juin 1649, à Meſſire *François le Boultz*, Seigneur de Chizé, Conſeiller au Parlement de Paris, dont, entr'autres enfans, *Luc le Boultz*, reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem au grand Prieuré de France, ſuivant le Procès-verbal des titres de nobleſſe par lui repréſentés tant du côté paternel que maternel, en préſence des Commiſſaires Commandeurs de l'Ordre, redigé par *Thilert* & *Marion*, Notaires au Châtelet de Paris, & atteſté d'eux le 3 Février 1681. Les enfans de CHARLES DU PONT furent partagés de ſa ſucceſſion le 3 Février 1635, par *Marie Choart*, leur mere.

VIII. LÉONOR DU PONT, Chevalier, Seigneur d'Aubevoye, fut Conſeiller au Parlement de Metz en 1655, Conſeiller au Grand-Conſeil en 1662, Conſeiller d'honneur en 1675, & mourut, ſans alliance, en 1680. Après ſa mort ſa ſucceſſion fut partagée noblement entre JEANNE DU PONT, ſa ſœur aînée, épouſe de *Léonor de Remefort*, & ANNE DU PONT, ſon autre ſœur, femme de *François le Boultz*, par acte du 24 Avril 1681. La Dame *de Remefort* eut pour ſon partage les deux tiers, à cauſe de ſon droit d'aîneſſe, les biens & rentes conſtituées, ſituées dans la Coutume de Paris; & la Dame *le Boultz* eut pour ſon tiers la Seigneurie d'Aubevoye, que ſes deſcendans ont poſſédée juſqu'en 1750, que *Louis le Boultz*, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Talleyrand, & ſes cohéritiers l'ont vendue à Meſſire JACQUES DU PONT-D'AUBEVOYE, Chevalier, Seigneur de la Rouſſiere, dont il ſera parlé ci-après. Ainſi cette ſeconde branche a fini dans JEANNE DU PONT, mariée à *Léonor de Remefort*, de laquelle eſt deſcendu *N... de la Voüe*, Marquis de Tourouvre; & dans ANNE DU PONT, femme de *François le Boultz*, dont eſt iſſu ledit *Louis le Boultz*, non marié.

Branche des Seigneurs de LA ROUSSIERE *&* DE LAUNAY-BAFFERT.

VII. CHARLES DU PONT-D'AUBEVOYE, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Rouſſiere & de la Noüe, fils puîné de THOMAS, II. du nom, & de *Marie Laurens*, né le 20 Juillet 1577, fut fait, en conſidération de ſes ſervices militaires, Capitaine de 100 hommes d'armes dans le Régiment de Lavardin, par Commiſſion du 18 Octobre 1615, dont le Vicomte *de Lavardin* étoit Meſtre-de-Camp; ſervit dans le ban & arriere-ban avec les autres Gentilshommes du pays, ſuivant un Certificat de M. *de Beaumanoir*, Baron de Lavardin, Commandant, qui lui fut donné le 7 Août 1635. Le Roi le diſpenſa de ſervir dans la ſuite audit arriere-ban, pour cauſe de maladie; & le nomma Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, par Lettres données à Saint-Germain-en-Laye le 13 Avril 1640. Le 10 Juillet ſuivant, *Claude de Lorraine*, Duc de Chevreuſe, Pair & Grand-Chambellan, lui donna un Certificat comme il exerçoit ladite charge. Lors de la réformation de la Nobleſſe de la Généralité de Tours, il obtint un Arrêt des Commiſſaires de cette réformation, le 15 Janvier 1636, qui déclara l'Arrêt de la Cour des Aides, du 5 Octobre 1607, exécutoire à ſon profit, comme il l'étoit à celui de ſon frere aîné. Il décéda le 2 Novembre 1653, & avoit épouſé, par contrat des 28 & 31 Janvier 1614, Damoiſelle *Marguerite du Gué*, veuve de noble *Jacques Belocier*, Seigneur de Méfoſſé, & fille de *Jacques du Gué*, Ecuyer, Seigneur de l'Epinay, & de Damoiſelle *Ambroiſe Taron*. Il en eut:

VIII. CHARLES DU PONT-D'AUBEVOYE, III. du nom, né le 20 Mai 1615, Chevalier, Seigneur de la Rouſſiere & de la Chênaye (Terre qu'il nomma la Rouſſiere-du-Maine, dans l'acquiſition qu'il en fit de ſes pere & mere le 14 Juillet 1650), fut mal-à-propos taxé aux francs-fiefs pour ſa Terre de la Rouſ-

ſiere; mais il en fut déchargé par Arrêt de la Cour des Aides, rendu à Paris en ſa faveur, le 31 Janvier 1657, ſur le vû & l'expoſition des titres & partages qu'il produiſit depuis 1350, énoncés dans cet Arrêt. Par acte du 7 Juillet 1663, il partagea noblement la ſucceſſion de Dame *Marguerite du Gué*, ſa mere, avec Dame *Anne Belocier*, veuve de *Jean de la Riviere*, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis-de-Vergogne, ſa ſœur utérine. Lors de la recherche de la Nobleſſe de la Généralité de Tours, il y fut maintenu (comme mal-à-propos inquiété) ſur la production de ſes titres, par Arrêt de la Cour des Aides du 15 Mars 1665. Il mourut en 1698, & avoit épouſé, par contrat du 14 Février 1643, Damoiſelle *Gabrielle du Grez*, fille de noble *Mathieu du Grez*, Seigneur de la Tremblaye, Maître des Requêtes ordinaire de MONSIEUR, frere du Roi, & de Damoiſelle *Françoiſe Cupif*. De ce mariage vinrent : — 1. CHARLES, qui ſuit ; — 2. MATHIEU, tige de la branche des Seigneurs de la Rouſſiere-du-Maine & de Lauberdiere, rapportée ci-après ; — 3. & ANNE, mariée, par contrat du 13 Août 1668, avec Meſſire *René le Bigot*, Chevalier, Seigneur de Linieres-Garguefalle. Elle fut emparagée noblement.

IX. CHARLES DU PONT-D'AUBEVOYE, IV. du nom, Chevalier, Seigneur de la Rouſſiere & de la Mouſſenaudiere, né le 3 Mars 1645, ſervit dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires de la Garde du Roi, comme il appert d'un congé qui lui fut donné par M. *Colbert-de-Vandieres*, Capitaine-Lieutenant de ladite Compagnie ; & fut compris au nombre des Gentilshommes de la Province d'Anjou pour marcher au ban & arriere-ban, ſuivant les certificats des 26 Mars, 30 Avril & 24 Octobre 1675. Il fut maintenu dans ſa *nobleſſe d'extraction*, ainſi qu'ANDRÉ-RENÉ, ſon petit-fils, mentionné ci-après, par Ordonnance de M. *Chauvelin*, Intendant de la Généralité de Tours, le 24 Juillet 1715. Il avoit épouſé à Paris, par contrat du 9 Février 1670, Demoiſelle *Renée de Baigneux-Courcival*, Dame de la Championniere, paroiſſe de Saint-Coſme au Maine, fille de défunts Meſſire *René de Baigneux*, Chevalier, Seigneur de Courcival au Maine, & de Dame *Marthe Joubert*. Il eſt décédé le dernier Février 1728, laiſſant, entr'autres enfans : — 1. RENÉ, qui a continué la deſcendance ; — 2. JACQUES, dont nous allons parler d'abord ; — & ſix filles, Religieuſes en différens Couvens des Provinces d'Anjou & du Maine.

JACQUES DU PONT-D'AUBEVOYE, dit *le Chevalier de la Rouſſiere*, Capitaine de Dragons au Régiment de Lautrec, mort en Décembre 1754, avoit épouſé, 1°. par contrat du 10 Mars 1716, Dame *Marie le Jumeau*, veuve de *Charles de Villiers*, Chevalier, Seigneur de Lauberdiere, morte ſans poſtérité, fille de Meſſire *Touſſaint le Jumeau*, Chevalier, Seigneur des Perrieres, Baron de Blou, & de Dame *Claude le Roux-de-la-Roche-des-Aubiers* ; & 2°. en 1739, Demoiſelle *Marie-Anne-Jacquine Richer-de-Montheard*, dont une fille unique, nommée — MARIE-ANNE-RENÉE-JACQUINE DU PONT-D'AUBEVOYE, née le 8 Janvier 1741, devenue, après le décès de ſon pere, en 1754, Dame de la Rouſſiere & d'Aubevoye. Elle a épouſé, en Mars 1757, *N... d'Eſpaignes*, Chevalier, Marquis de Venevelles, Capitaine au Régiment de Mailly, Infanterie, & Chevalier de Saint-Louis. Elle eſt morte en Juillet 1760, laiſſant un fils, né en Septembre 1759, Page de la Reine en 1777.

X. RENÉ DU PONT-D'AUBEVOYE, Chevalier, Seigneur de la Rouſſiere & de la Championniere, né le 11 Novembre 1670, fils aîné de CHARLES, IV. du nom, & de *Renée de Baigneux-Courcival*, ſervit dans la Compagnie des Gentilshommes à Tournay, où il fut admis le 29 Mars 1689, & obtint un certificat de ſervice, le 13 Avril ſuivant, de M. *de Meſgrigny*, Gouverneur de la Citadelle de cette Ville. Il fut nommé Sous-Lieutenant dans le Régiment de Soiſſonnois, Infanterie, le 15 Janvier 1690, puis Lieutenant le 3 Avril de ladite année ; & Capitaine au même Régiment de Soiſſonnois, par Commiſſion du 17 Novembre 1692. Il eſt mort en 1708, & avoit épouſé, par contrat du 11 Mars 1704, célébration en la Chapelle du Château de Launay-Baffert, paroiſſe de Chavaignes près Baugé en Anjou, Demoiſelle *Marie-Marguerite de Gennes*, fille aînée & principale héritiere de défunts Meſſire *Hector de Gennes*, Chevalier,

Seigneur de Launay-Baffert & de la Châtellenie de Chavaignes, & de Dame *Marguerite de Chambes-Montſoreau*, dont :

XI. ANDRÉ-RENÉ DU PONT-D'AUBEVOYE, Chevalier, Seigneur de la Rouſſiere, Launay-Baffert, de la Châtellenie de Chavaignes, Poiſieux, la Giraudiere & Bonnette, né le 30 Novembre 1707. Il procéda, par acte du 19 Avril 1728, ſous l'autorité de *Marie-Marguerite de Gennes*, ſa mere & tutrice, au partage par repréſentation de feu ſon pere, comme fils aîné & principal héritier noble dans les ſucceſſions de CHARLES DU PONT-D'AUBEVOYE, & de *Renée de Baigneux-Courcival*, ſes ayeul & ayeule, avec JACQUES DU PONT-D'AUBEVOYE, ſon oncle, puîné dans leſdites ſucceſſions. Par le même acte il céda à cet oncle, au moyen d'un retour qui lui fut fait, les Seigneuries de la Rouſſiere & de la Mouſſenaudiere en Anjou ; & garda tous les autres biens immeubles dépendans de ces ſucceſſions. Il eſt mort le 23 Avril 1755, & avoit épouſé, par contrat du 25 Janvier 1734, célébration en la Chapelle du Château du Bouchet, paroiſſe de Laſſe en Anjou, Demoiſelle *Geneviéve-Claude Briçonnet-d'Oyſonville*, fille mineure de feu *François-Bernard Briçonnet*, Chevalier, Marquis d'Oyſonville, Seigneur de Congerville, Gaudreville, Gœurville, Ezeaux, & des Châtellenies de Laſſe & du Bouchet, ancien Colonel d'un Régiment de ſon nom, & de Dame *Marie-Madelene de Seve*, Dame de Gommerville.

Sa veuve, vivante en 1778, accepta la garde-noble de ſes enfans, & fut déclarée tutrice par acte du 9 Juin 1755. Elle avoit un frere aîné, Capitaine au Régiment du Roi, nommé Colonel de celui de Blaiſois, qui fut tué à la bataille de Parme le 29 Juin 1734 ; & deux autres freres, auſſi morts, ainſi que trois neveux & deux petites-niéces. Elle eſt la derniere de ſa branche, & tranſmet à ſes enfans & deſcendans les biens de cette branche de *Briçonnet*, Seigneurs de la Chauſſée, titrés *Marquis d'Oyſonville*, par le mariage de *Bernard Briçonnet*, Chevalier, Seigneur de la Chauſſée, avec *Françoiſe le Prevoſt* (pere & mere dudit *François-Bernard*) ; fille & unique héritiere de *Paul le Prevoſt*, Chevalier, Baron d'Oyſonville, Officier-Général-Commandant en Alſace, en faveur duquel Louis XIV érigea, par Lettres-Patentes données à Saint-Germain-en-Laye au mois de Mars 1664, la Terre d'*Oyſonville* en Beauce en *Marquiſat*, pour lui & ſes ſucceſſeurs mâles & femelles, nés & à naître en légitime mariage, voulant, par cette faveur, reconnoître les longs, utiles & recommandables ſervices, rendus tant à ſa perſonne qu'à celle du Roi Louis XIII, ſon pere, ainſi qu'il eſt énoncé dans leſdites Lettres.

Les enfans d'ANDRÉ-RENÉ DU PONT-D'AUBEVOYE, & de *Geneviéve-Claude Briçonnet*, ſont : — 1. RENÉ-JACQUES-CLAUDE, qui ſuit ; — 2. HENRI-CHARLES, dit *le Chevalier de la Rouſſiere*, né le 15 Janvier 1738, Capitaine au Régiment de Grenoble dans le Corps Royal d'Artillerie, Chevalier de Saint-Louis, ~~non encore marié~~ ; — 3 & 4. ANNE-CHARLOTTE-GENEVIÉVE & MARIE-RENÉE, jumelles ; la premiere, morte le 5 Décembre 1765, ſans alliance ; & la ſeconde, décédée le 1 Juin 1774, Religieuſe Bénédictine au Couvent de la Fontaine-Saint-Martin, Diocèſe du Mans.

XII. RENÉ-JACQUES-CLAUDE DU PONT-D'AUBEVOYE, dit *le Comte de la Rouſſiere*, Chevalier, Seigneur de Launay-Baffert, de la Châtellenie de Chavaignes, Poiſieux, la Giraudiere & Bonnette, né le 11 Novembre 1734, Page de la petite Ecurie du Roi le 1 Juillet 1750, juſqu'au 1 Juillet 1753, ſuivant le certificat de M. le Marquis *de Beringhen*, premier Ecuyer, daté du 1 Août de la même année, a été Lieutenant au Régiment de Saint-Jal, Cavalerie, par Brevet du 22 Septembre 1753 (incorporé Vogué dans Royal en 1761), avec lequel il a fait les campagnes d'Allemagne, a eu un cheval tué ſous lui à la bataille de Minden, & a ſervi juſqu'en 1760. Il a épouſé, par contrat du 10 Juillet 1763, célébration dans la Chapelle du Château de Paintray, près Amboiſe en Touraine, Demoiſelle *Marie Boüet-de-la-Noüe*, fille mineure de *Claude-François Boüet-de-la-Noüe*, Chevalier, Seigneur de Saint-Georges, Paintray, Luſſaut & Cré, ancien Capitaine de Grenadiers au Régiment de Bourbonnois, Chevalier

de Saint-Louis, & de Dame *Louiſe Douineau*. Il n'y a point encore d'enfans de ce mariage.

Branche des Seigneurs de LA ROUSSIERE-DU-MAINE *&* DE LAUBERDIERE.

IX. MATHIEU DU PONT-D'AUBEVOYE, Chevalier, Seigneur de la Rouſſiere-du-Maine ou de la Chênaye, né le 25 Juillet 1655, fils puîné de CHARLES, III. du nom, & de *Gabrielle du Grez*, ſervit Sous-Lieutenant & Lieutenant au Régiment de Navarre depuis 1673 juſqu'en 1689, qu'il fut fait Capitaine dans le Régiment de Deſclos, par Commiſſion du 25 Juillet de ladite année 1689; ſervit auſſi au ban & arriere-ban avec les autres Gentilshommes de la Province du Maine, ſuivant pluſieurs Certificats de l'année 1695. Lors de l'Ordonnance du Roi de 1696 pour la Réformation de la Nobleſſe, il fut maintenu dans la ſienne, ſur l'expoſition de ſes titres, par Jugement de M. *Hüe de Miromeſnil*, Intendant de la Généralité de Tours, du 24 Juillet 1698, ainſi qu'il l'avoit été ci-devant par celui rendu à Paris par les Commiſſaires généraux, le 18 Juin 1693. Il eſt mort en 1724, & avoit épouſé, par contrat du 15 Avril 1687, *Renée-Marie de Villiers*, Dame de la Haye (& de Lauberdiere, après la mort de *François* & *Charles de Villiers*, ſes freres), veuve de Meſſire *René de Domaigné*, Chevalier, Seigneur de la Rochehue, & fille de *François de Villiers*, Chevalier, Seigneur de Lauberdiere & de la Haye, & de *Gabrielle Petit-de-la-Guierche*. A ce contrat de mariage aſſiſta CHARLES DU PONT-D'AUBEVOYE, IV. du nom, Chevalier, Seigneur de la Rouſſiere, ſon frere aîné, lequel, en ſon nom & comme Procureur de ſes pere & mere, lui donna en propriété la Terre de la Rouſſiere-du-Maine, vulgairement appellée *la Chênaye*, en la paroiſſe de Voiſvre au Maine. De ce mariage vinrent: —— 1. FRANÇOIS-CHARLES, qui ſuit; —— 2. CHARLES-MATHIEU, lequel partagea, le 16 Décembre 1724, les ſucceſſions de ſes pere & mere avec ſon frere aîné, qui lui donna en propriété le tiers des biens immeubles: il eſt mort ſans poſtérité; — 3. & une fille, morte Religieuſe Cordeliere à Sablé.

X. FRANÇOIS-CHARLES DU PONT-D'AUBEVOYE, Chevalier, Seigneur de la Rouſſiere-du-Maine ou la Chênaye, de Lauberdiere & de la Haye, né le 22 Juillet 1690, fait Cornette dans le Régiment de Saint-Chaumont, Dragons, par Brevet du 2 Février 1712, enſuite entretenu en qualité de Lieutenant Reformé dans celui de Lautrec, Dragons, par ordre du 20 Mars 1715, paſſa Lieutenant au Régiment de Goeſbriant, Dragons, par Lettres du 19 Août 1720. Il épouſa, par contrat du 6 Janvier 1723, *Louiſe-Marguerite-Charlotte Girouſt-du-Tronché*, fille unique & héritiere de *Jean Girouſt*, Seigneur de Vaucor. A ce mariage aſſiſta MATHIEU DU PONT-D'AUBEVOYE, qui le maria comme ſon fils aîné. Ayant fixé ſa réſidence à la Fleche, pays d'Election, il y fit enregiſtrer au Greffe partie des titres de ſa nobleſſe, en vertu d'un Jugement rendu par les Préſident, Juges & Elus de ladite Ville, le 13 Janvier 1729; & eſt mort le 20 Septembre 1774. Ses enfans ſont: —— 1. FRANÇOIS-CHARLES-MATHIEU, qui ſuit; —— 2. FRANÇOIS-LOUIS, auteur d'un Rameau établi en Bretagne, rapporté après la poſtérité de ſon aîné; —— 3. MARIE-JACQUINE-FRANÇOISE, veuve de *Louis-Charles-Thibaut Girouſt-de-Marcillé*, ancien Garde-du-Corps du Roi, Capitaine des Troupes de la Colonie de Saint-Domingue, au quartier de Port-Paix, dont eſt iſſu un fils; —— 4. & MARGUERITE-LOUISE-GABRIELLE (*a*), ſœur jumelle de FRANÇOIS-LOUIS, mariée, le 28 Décembre 1754, à *Louis-Hervé-Charles-René de Faudoas*, Comte de Serillac, dont elle eſt veuve & mere de trois garçons. L'aîné, appellé *le Comte de Faudoas*; le ſecond, l'*Abbé de Faudoas*; & le troiſieme, *le Baron de Faudoas*.

(*a*) Elle eſt ainſi nommée dans ſon contrat de mariage & dans les actes qu'elle a paſſés depuis, quoique ſon extrait de Batême ne lui donne que les noms de MARGUERITE-LOUISE.

XI.

XI. François-Charles-Mathieu du Pont-d'Aubevoye, Chevalier, Seigneur de Lauberdiere, du grand Mandon, & de la Rouſſiere-du-Maine ou de la Chênaye, né le 12 Octobre 1723, eſt entré dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires de la Garde du Roi au mois de Janvier 1738, a eu Commiſſion de Capitaine de Cavalerie le 12 Juin 1753, a été reçu Chevalier de Saint-Louis le 13 Juillet 1755, & eſt retiré avec une penſion de 400 livres ſur le Tréſor Royal, accordée, en conſidération de ſes ſervices, le 1 Juillet 1757. Après la mort de ſon pere il a partagé, les 22, 24 Mars & 28 Mai 1775, ſa ſucceſſion avec ſon frere & ſes ſœurs, comme fils aîné & principal héritier; a donné à ſon frere puîné, en propriété, la neuvieme partie des biens fonds de ladite ſucceſſion, en laquelle celui-ci étoit fondé comme troiſieme cadet, & par le même accord & licitation, il a donné en rentes & en argent, à chacun des cadets, la part qui lui revenoit; & eſt demeuré Seigneur propriétaire des Terres de Lauberdiere, de la Rouſſiere-du-Maine ou de la Chênaye, de la Verrerie, du Tertre & de la Geſlinniere. Il a épouſé, par contrat du 16 Novembre 1750, célébration en la Chapelle du Château de Princé, paroiſſe de Beaufort en Anjou, Demoiſelle *Louiſe-Jeanne-Claire le Gros-de-Princé*, fille de Meſſire *Louis-Paul le Gros*, Chevalier, Seigneur de Princé & de la Bourreliere, Commiſſaire Provincial des Guerres de la haute & baſſe Bretagne, Chevalier de Saint-Louis, & de feu Dame *Anne-Jeanne Begon*. De ce mariage ſont iſſus: —— 1. Louis-François-Bertrand du Pont-d'Aubevoye-de-Lauberdiere, né le 27 Octobre 1759, admis au nombre des Eleves de l'Ecole Royale Militaire, ſur ſes preuves faites le 7 Octobre 1767, d'où il eſt ſorti en 1776, pour entrer Cadet-Gentilhomme dans le Régiment de Saintonge, Infanterie; —— 2. Marie-Louise-Françoise, dite *Mademoiſelle de Lauberdiere*, née le 1 Novembre 1755; — 3. & Claire-Henriette-Charlotte, dite *Mademoiſelle* du Pont-d'Aubevoye, née le 4 Décembre 1757, admiſe à la Maiſon Royale de Saint-Cyr, ſur ſes preuves faites le 1 Novembre 1769.

Rameau établi en Bretagne, ſorti de la Branche précédente.

XI. François-Louis du Pont-d'Aubevoye, dit *le Chevalier de la Rouſſiere-Lauberdiere*, né en Avril 1730, fils puîné de François-Charles du Pont-d'Aubevoye, & de *Louiſe-Marguerite-Charlotte Girouſt-du-Tronché*, fait, en 1748, Lieutenant au Régiment d'Aunis, Infanterie, reformé & incorporé dans celui de Languedoc, a paſſé Lieutenant au Régiment de Bourbon, Infanterie, où il a eu une Compagnie en 1755, reformée ſous ſon nom en 1763. Continuant de ſervir, il a été fait Major des troupes Gardes-Côtes de Bretagne, Capitainerie de Saint-Nazaire. Il s'eſt fixé dans cette Province, & pour y faire Corps avec les autres Gentilshommes, & jouir des mêmes priviléges, il a produit ſes titres de nobleſſe, qui ont été enregiſtrés au Catalogue des Nobles de la Province, & au Greffe de la Cour du Parlement de Rennes. Il a entrée & voix délibérative aux Etats de Bretagne, en vertu d'un Arrêt de ladite Cour, rendu le 17 Août 1761. Il a épouſé, par contrat du 29 Septembre 1759, Demoiſelle *Marie-Anne-Gabrielle Michiel*, Dame du Deffais & de Condeſt, au Comté Nantois, fille de Meſſire *N... Michiel*, Chevalier, Seigneur du Deffais & de Condeſt, & de Dame *N... de Guillermeaux*. Leurs enfans, ſuivant l'ordre de primogéniture, ſont: —— 1. Félicité du Pont-d'Aubevoye, née le 23 Septembre 1760; — 2 & 3. François-Louis-Bertrand, & une fille jumelle, nés le 13 Septembre 1761; le garçon, aſpirant Garde de la Marine à Breſt en 1777; — 4. Claire-Françoise-Marie, née le 14 Novembre 1762; —— 5. Claude-François-Marie, dit *le Chevalier* du Pont-d'Aubevoye, né le 27 Octobre 1763; —— 6. & Marie-Louise, née le 16 Août 1765.

Les armes: *d'argent, à deux chevrons de gueules.* Supports, *deux lions.* Deviſe: Virtute et Labore.

† Dans lequel il a fait ſon ſubſtitut jusqu'au 1778 # marié le 15 juillet 1780 a nommé Henry Charles Dupont d'Aubevoy ſon Cousin au 4e degré et dénommé ## Enseigne des Vaisseaux du Roy en 1780

Article à ſubſtituer à celui inſéré dans le Tome XI, p. 708 & ſuiv.

RAIMOND, RAYMOND ou REMOND, dont les Seigneurs de Modène, dans le Comté-Venaiſſin.

Cette Maiſon eſt une des plus anciennes & des plus nobles de celles qui ſubſiſtent, originaires du Comtat. Le Languedoc, la Provence, le Comtat Venaiſſin, la Ville d'Avignon, celles d'Arles, de Beaucaire, de Taraſcon, de Toulouſe, de Beziers, offrent dans leurs Chartres, les plus anciennes, le nom de RAIMOND. Il ſeroit difficile de ſtatuer quelle Province & quelle Ville fut en effet le berceau de leur Maiſon. On les voit également attachés aux Comtes *de Toulouſe*, *de Provence*, & aux Vicomtes *de Beziers*. Tous les Généalogiſtes ſe ſont accordés à commencer leur filiation à GUILLAUME, qui ſuit.

I. GUILLAUME DE RAIMOND, Chevalier, ſe croiſa pour la Terre ſainte à la ſuite de *Raimond de Saint-Gilles*, Comte de Toulouſe, en 1090. Il tranſmit à ſa poſtérité *la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent*, & mourut en 1115, laiſſant deux fils, ſçavoir : — ROBERT, qui ſuit; — & PIERRE, Evêque de Lodève en 1138, en faveur duquel le Pape EUGÈNE III confirma par Bulle expreſſe de l'an 1145, pour tout le tems qu'il tint l'Evêché, toutes les conceſſions faites à l'Egliſe de Lodève : il mourut en 1154.

II. ROBERT DE RAIMOND, Chevalier, (*Miles*) ainſi qualifié dans un acte qu'il paſſa en 1130, fut, comme ſon pere, très-attaché aux Comtes *de Toulouſe*, & mérita, par ſes ſervices, la continuation de leur amitié, ſelon les Mémoires de *Caſtelnau*. De *Marguerite de Montbrun*, ſon épouſe, il eut : — RAYMOND, qui ſuit; — & GUILLAUME, Evêque de Maguelone en 1190, mort en 1197.

III. RAYMOND DE RAIMOND, Chevalier, eut toute la confiance de *Raimond* V, Comte *de Toulouſe*, qui le fit élire Podeſtat d'Avignon. Cette Ville alors ſe gouvernoit en République, & le Podeſtat en étoit le Chef. Il entretint les habitans dans l'attachement qu'ils devoient avoir pour le Comte *de Toulouſe*, leur Souverain, & fit un Gouvernement très-glorieux pour lui, & utile à cette ville. Il ſuivit enſuite ce Prince dans la guerre qu'il eut contre l'Angleterre, & mourut durant cette guerre. Il eut de *Gabrielle de Pontevès*, ſon épouſe; —— 1. BERENGER DE RAIMOND, tige des Seigneurs de la Viſclede, dont nous parlerons après les Seigneurs de Pomerols; —— 2. ISNARD, qui ſuit; — 3. HUGUES, 36e. Evêque de Riès, qui occupoit le Siége Epiſcopal en 1210, & fut Légat du Pape INNOCENT III. Il aſſiſta au Concile de Latran en 1213, & à celui de Montpellier en 1214. Ce même Pontife lui écrivit la 36e. Lettre du Regiſtre 13. Il décéda le 11 des Calendes de Novembre 1223. *Gallia Chriſtiana, p. 938; Noſtradamus*, Hiſt. de Provence; — 4. PIERRE, élu Evêque de Marſeille, le 10 des Calendes de Mai 1215 : il en fut le 33e. *Gall. Chriſt. p. 660.* — 5. & BERNARD, Evêque de Carcaſſonne en 1220, mort en 1250.

IV. ISNARD DE RAIMOND, Chevalier, épouſa, en 1236, *Eliſabeth du Puy*, fille de *Jean*, Seigneur d'Entrechaux, de laquelle vinrent : — 1. RICAND, qui ſuit; — 2. & GUILLAUME DE RAIMOND, Seigneur de Crillon, élu de la Nobleſſe du Comtat Venaiſſin. Il eut une fille, nommée ALASIE, mariée à *Pons d'Aſtouaud*, Seigneur de Mazan & de la Fare.

V. RICAND DE RAIMOND, Chevalier, épouſa, en 1266, *Catherine de Baux*, de l'illuſtre Maiſon de ce nom, qui étoit ſouveraine de la Principauté d'Orange. Ils furent enterrés, le 17 Mars 1303, dans le même tombeau que leur belle-fille *Catherine d'Avignon*, ainſi qu'il conſte par une épitaphe en latin, qui ſe trouve dans le troiſieme arceau de la Chapelle de l'Enfant-Jeſus, partie du Cloître de la Cathédrale de Carpentras. Leurs enfans furent : — 1. BERTRAND DE RAIMOND, élu de la Nobleſſe, mort ſans poſtérité de ſon mariage avec *Catherine d'Avignon*, de la Maiſon des Vicomtes d'Avignon; — 2. LATIL, qui ſuit; — 3. GUILLAUME, Comte de Lyon, en 1306; — 4. RAYMOND, Evêque de

Saint-Paul-Trois-Châteaux ; — 5. & RENAUDE, aînée des deux derniers, mariée, en 1320, à *Pierre de Giraud.*

VI. LATIL DE RAIMOND, I. du nom, second fils de RICAND, & de *Cathe rine de Baux*, épousa, en 1292, *Madelene de Thouard*, dont pour fils unique

VII. BERTRAND DE RAIMOND, II. du nom, qui épousa, en 1320, *Marie de Meuillon*, fille de *Paul de Meuillon-de-Montauban*, Seigneur de Beaumes, de laquelle vinrent : — 1. LATIL, qui suit ; — 2. & RAYMOND DE RAIMOND, habitant en la Ville de Pernes, marié, en 1420, à *Claudine Rasseri.* Il en eut un fils, nommé LOUIS DE RAIMOND, marié à *Isabeau de Canas*, dont GENEVIÉVE DE RAIMOND, femme d'*Antoine de Venasque*, fils de *Rostain*, & de *Constance de Romieu.*

VIII. LATIL DE RAIMOND, II. du nom, épousa *Jeanne d'Agoult de-Vaesc* ; fille d'*Antoine*, & de *Marguerite de Reilhanne.* Par cette alliance la Maison de RAIMOND tient à celle de *Vaesc-de-Crequy*, Duc de Lesdiguieres. Il en eut : — PHILIPPE, qui suit ; — & POLIXENE, mariée à *Louis du Guast*, Maréchal des Logis du Roi RENÉ, Comte de Provence, & fils d'*Alphant du Guast*, & de *Marguerite d'Etienne*, Dame de Lambesc.

IX. PHILIPPE DE RAIMOND épousa *Luce de Sabran*, fille de *Rostain*, Seigneur de Robion, & de *Blanche de Vassadel*, dont : — 1. JEAN, Ecuyer du Dauphin LOUIS (depuis LOUIS XI), lors du mariage de ce Prince avec *Charlotte de Savoie.* Etant à Chamberi au mois de Mars 1450, il introduisit auprès du Duc *de Savoie* le Roi d'Armes de Normandie, que CHARLES VII envoyoit à ce Prince avec des Lettres très-pressantes pour empêcher le mariage du Dauphin, son fils. Ledit JEAN DE RAIMOND mourut sans alliance ; — 2. & HUGUES, qui suit.

X. HUGUES DE RAIMOND épousa, le 31 Décembre 1452, *Sillette de Raimond*, fille de *Pierre de Raimond*, Seigneur de la Visclede, & d'*Argentine de Sade-Beauchamp.* Par cette alliance la branche aînée de RAIMOND DE LA VISCLEDE est fondue dans celle-ci. De ce mariage vint

XI. JEAN DE RAIMOND, Ecuyer du Roi LOUIS XI, dont il est parlé avec éloge, avec le titre de *Miles*, dans les fastes de la Ville d'Avignon. Il épousa, en 1480, *Marie de Venasque*, fille de *N... de Venasque*, Seigneur de Modène, d'Urban, la Roque-Henri, & de GENEVIÉVE DE RAIMOND. Par ce mariage, les biens considérables qui étoient sortis de la Maison de RAIMOND & étoient passés dans celle de *Venasque*, retournerent à leurs anciens Seigneurs. Ils eurent pour enfans : — FRANÇOIS, qui suit ; — & MARGUERITE, mariée à *Aymard de Vassadel*, Seigneur de Vacqueyras.

XII. FRANÇOIS DE RAIMOND-DE-MOURMOIRON, I. du nom, Seigneur de Modène, épousa, 1°. *Etiennette de Villeneuve-Beauvoisin*, fille de *Tannegui de Villeneuve*, Seigneur de Beauvoisin en Languedoc ; & 2°. *Sibille de Saint-Martin*, fille de *Trophime de Saint-Martin*, de la Ville d'Arles. Du premier lit vinrent : — 1. JACQUES, qui a continué la postérité ; — 2 & 3. JEAN & JOSEPH, Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; — 4. TRUFFEMONT DE RAIMOND-DE-MOURMOIRON, Chevalier, co-Seigneur de la Roque-Henri, qui donna en payement de dot à ANTOINETTE, sa sœur du second lit, mariée à *Jean de Chaza*, Chevalier, Seigneur de Campveire, en 1561, la moitié de la Terre & Seigneurie de la Roque-Henri ; — 5. MARIE, femme de *N... de Beauvoir*, Comte du-Roure ; — 6. LOUISE, femme de *Cathelin de Choisellat*, Seigneur de Rouys, fils de *N... de Choisellat*, & de *Marguerite de la Plane* ; & du second lit : — 7. FRANÇOIS, dont on va parler d'abord ; — 8. LAURENT, Seigneur de Modène, auteur de la branche des Seigneurs de Modène, rapportée ci-après ; — 9. CHARLES, tige de celle des Seigneurs de Pomerols, mentionnée en son rang ; — 10. JEANNE, Dame en partie de la Roque-Henri, mariée à *Alain des Isnards*, Gouverneur du Château de Mornas, fils de *Jean*, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Madelene de Seguins* ; — 11. ANTOINETTE, mariée en 1561, à *Jean de Chaza*, Chevalier, Seigneur de Campveire, fils de

Balthaſard, & d'*Anne de Grillet*; — 12. & MARIE, femme de *N... de Very*, Seigneur de Canove.

FRANÇOIS DE RAIMOND-DE-MOURMOIRON, II. du nom, fils aîné de FRANÇOIS, & de *Sibille de Saint-Martin*, ſa ſeconde femme, réſidoit à Mourmoiron, petite Ville du Comtat, & épouſa *Victoire de Paniſſe*, fille de *Guillaume*, & de *Jeanne de Montfaucon*. Il en eut: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2, 3 & 4. JACQUES, PAUL & LOUIS, tous trois reçus Chevaliers de Malte; le premier, en 1592, le ſecond en 1603, & le troiſieme en 1606.

PIERRE DE RAIMOND-DE-MOURMOIRON épouſa la fille du Seigneur *de Coulombaud*, & n'en eut que deux filles. La premiere mourut jeune, & la ſeconde fut mariée avec *N... de Very*, co-Seigneur de Puymeras.

XIII. JACQUES DE RAIMOND-MOURMOIRON, Seigneur de Modène, Villes-Pernes, la Roque-Henri, Caumont, d'Urban, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, fils aîné de FRANÇOIS, & d'*Etiennette de Villeneuve-Beauvoiſin*, ſa premiere femme, épouſa, en 1551, *Fleurie de Maubec*, Baronne de Maubec, de Montlaur, Montbonnet, Dame d'Aubenas, veuve de *Jean de Vaeſc*, Baron de Gremaud, & fille de *Louis de Maubec*, Seigneur de Maubec, Montlaur, &c. & de *Philippine de Balzac*, celle-ci fille de *Robert de Balzac*, Seigneur d'Entragues. De ſon mariage il eut pour fils unique:

XIV. GUILLAUME-LOUIS DE RAIMOND, Seigneur de Modène, Baron de Montlaur & de Montbonnet, Marquis de Maubec, Seigneur d'Aubenas, Montpezat, Meyras, Vals, &c. Capitaine de 50 hommes d'armes d'Ordonnance, Conſeiller d'Etat, Grand-Bailli du haut & bas Vivarais, Valentinois & Viennois. Il épouſa, en 1577, *Marie de Maugiron*, fille de *Laurent de Maugiron*, Comte de Mauléans, Baron d'Ampuis, Chevalier de l'Ordre du Roi, Lieutenant-Général au Gouvernement de Dauphiné, de laquelle il n'eut que trois filles, ſçavoir: — 1. JACQUELINE DE RAIMOND, mariée en 1599, à *Jacques de Grimoard de Beauvoir*, Comte du Roure, Capitaine de 100 hommes d'armes; — 2. MARIE, mariée, le 8 Décembre 1599, à *Philippe d'Agoult*, Baron de Grimaud, fils puîné du Comte de Sault. La ſucceſſion de Montlaur & de Maubec lui fut adjugée par Arrêt du Parlement de Paris, & devenue veuve ſans enfans, elle ſe remaria en 1608, à *Jean-Batiſte d'Ornano*, Gouverneur de MONSIEUR, frere de LOUIS XIII, Colonel des Corſes, Lieutenant de Roi en Normandie, Chevalier de ſes Ordres & Maréchal de France, mort le 2 Septembre 1626, auſſi ſans enfans; — 3. & MARGUERITE DE RAIMOND-DE-MODÈNE, mariée, 1°. à *Claude de Grolée*, Comte de Grolée, dont elle n'eut point d'enfans; & 2°. en 1615, à *François d'Ornano*, Seigneur de Mazargues, frere du Maréchal. Elle eut de ce ſecond mariage: — *François-Paul d'Ornano*, mort ſans poſtérité; — *Marguerite*, mariée avec le Comte *de Grignan*; — *Marie*, Religieuſe à Sainte-Colombe; —— & *Anne d'Ornano*, à laquelle MARIE DE RAIMOND-DE-MODÈNE, ſa tante, fit donation de tout ſon bien. Elle épouſa, le 12 Juillet 1645, au Palais Royal, en préſence du Roi LOUIS XIV, *François de Lorraine*, Comte de Rieux & d'Harcourt, troiſieme fils de *Charles de Lorraine*, Duc d'Elbeuf, & de CATHERINE-HENRIETTE, légitimée de France. C'eſt ainſi que s'eſt terminée la branche des Seigneurs de Raimond de Montlaur de Modène, iſſue du premier mariage de FRANÇOIS DE RAIMOND, I. du nom, avec *Etiennette de Villeneuve-Beauvoiſin*, ſa premiere femme.

Seconde Branche des Seigneurs de RAIMOND-DE-MODÈNE, *qui ſubſiſte.*

XIII. LAURENT DE RAIMOND, Seigneur de Modène, fils puîné de FRANÇOIS, I. du nom, & de *Sibille de Saint-Martin*, ſa ſeconde femme, eſt auteur de cette branche qui a réſidé à Avignon, delà à Sarrians, & ſubſiſte à préſent à Carpentras à l'occaſion des divers mariages que ſes ſucceſſeurs ont contractés. Il épouſa *Françoiſe Gauthier-Girenton-de-Lirac*, fille de *François*, Seigneur de Lirac, & de *Jeanne de Radulphe de Limans*, tante du Connétable *Albert-de-Luynes*, & en eut: — 1. GUILLAUME DE RAIMOND, auteur d'une branche en

Languedoc, qui ne subsiste plus; — 2. François, qui suit; — 3. & Jean-Batiste, Chevalier de Malte.

XIV. François de Raimond, III. du nom, Seigneur de Modène, Grand-Prévôt de l'Hôtel, Ambassadeur extraordinaire pour sa Majesté auprès du Roi d'Espagne, & du Duc *de Savoie*, Conseiller d'Etat & Gouverneur de Fougeres, épousa *Catherine d'Alleman*, fille d'*Elzéar*, & d'*Elisabeth de Giraud*, dont: — 1. Esprit, Seigneur de Modène, connu sous le nom de *Comte de Modène*, Chambellan de Monsieur, frere de Louis XIII. Il suivit le Duc *de Guise* à Naples, où il fut fait prisonnier avec ce Prince. Il avoit épousé, le 23 Mai 1630, *Marguerite de la Baume-Suze*, veuve d'*Henri de Beaumanoir*, Marquis de Lavardin, dont: — Jean-Gaston de Raimond-de-Modène, Baron de Gourdan, mort avant son pere; — 2. Charles, qui suit; — 3. Jean-Batiste, Chevalier de Malte; — 4. Jean-Aristide, Aumônier du Roi, & Abbé Commendataire de l'Abbaye de Saint-Loup, Diocèse de Troyes; — 5. & Marie, femme, 1°. de *Jean-Gabriel de Motier de la Fayette*, Marquis de Champetieres; & 2°. d'*Emmanuel*, Marquis *d'Alegre*. Elle eut du premier lit deux filles; l'une, mariée à *N... de Rabot*, Marquis de Givry; l'autre, nommée *Gabrielle*, épousa *Melchior*, Marquis *de Vogué*.

XV. Charles de Raimond, Seigneur de Modène, épousa, 1°. une fille de *Dominique Mistral de Montdragon*, Baron de Crozes, dont il n'eut que deux filles qui furent Religieuses; & 2°. *Gabrielle de la Baume-Gevaudan*, de la Ville de Nismes, fille d'*Honoré de la Baume-Gevaudan*, Seigneur de Marguerite, Président en la Cour des Aides de Montpellier, & de *Gabrielle de Saydenon*. De leur mariage vinrent: — 1. Henri de Raimond, Seigneur de Modène, Chef d'Escadre & Capitaine-Général des côtes du Languedoc, mort sans alliance; — 2. Jean-Gabriel, qui suit; — 3. Charles, reçu Chevalier de Malte, le 13 Juin 1658; — 4. Antoine, aussi reçu Chevalier de Malte, mort au service de Savoie, étant Capitaine au Régiment de la Croix-Blanche; — 5. Jean-François, dont la postérité sera rapportée ci-après; — 6. & Marguerite, mariée à *Pierre de Sobiratz*, Recteur & Gouverneur du Comtat, en 1663, pour le Roi Louis XIV.

XVI. Jean-Gabriel de Raimond, devenu Marquis de Modène, par le décès de son frere aîné Henri, succéda seul aux biens de son pere Charles, & épousa *Antoinette de Rolland de Relhannete*, fille de *François*, Baron de Relhannete, Seigneur de Veine, & de *Gabrielle Flotte-de-Montauban*, des anciens Comtes de Roche, alliés à la Maison de *Savoie*. De ce mariage naquirent: — 1. Louis-Hyacinthe, qui suit; — 2. Paul-Gaëtan, reçu Chevalier de Malte, le 24 Août 1698; — 3 & 4. Jean-Joseph & Henri, aussi reçus Chevaliers de Malte; le premier, en 1707; — 5. Gabriel-Esprit, mort Doyen de l'Eglise Royale de Saint-Quentin, Capitale du Vermandois; — 6. Jean, mort sans postérité, étant Capitaine au Régiment de Normandie; — 7. & Anne, aînée du précédent, mariée à *Guilhem de Clermont-Lodève*, Seigneur de Sainte-Croix.

XVII. Louis-Hyacinthe de Raimond, Marquis de Modène, héritier des biens de sa Maison, fut Elu de la Noblesse en 1720. Il avoit épousé, en 1714, *Charlotte d'Orléans de la Motte*, fille unique d'*Esprit-Joseph d'Orléans*, Seigneur de la Motte, co-Seigneur de Venasque & de Saint-Didier, & de *Marthe-Ursule Blegier-d'Antelon*, dont: — 1. Antoine Bernard, qui suit; — 2. Louis-François-Raimond de Modène, Chevalier de Malte, mort Capitaine de la Garde Avignonoise à Rome; — 3. Charles-Marie, Chevalier de Malte, Capitaine des Vaisseaux du Roi, mort à Paris en 1772; — 4. Gabriel-Esprit, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Saint-Josse & Vicaire-Général d'Amiens; — 5. & Ursule, mariée, le 29 Juin 1736, au Marquis *de Raymond-d'Eaulx*, en Provence.

XVIII. Antoine-Bernard de Raimond-Modène, Elu de la Noblesse du Comtat en 1747, a épousé, en 1750, *Marie-Thérese d'Ucel*, fille puînée de *Charles-Antoine*, Marquis *d'Ucel*, Seigneur de Craux, Généstelle & d'Entraigues, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom.

Branche ſortie de la précédente.

XVI. JEAN-FRANÇOIS DE RAIMOND-MODÈNE, cinquieme fils de CHARLES, & de *Gabrielle de la Baume-Gevaudan*, ſa ſeconde femme, fut reçu Chevalier de Malte en 1664. Etant Capitaine des Vaiſſeaux du Roi, & ſe trouvant en Grèce dans l'iſle de Naxis en l'Archipel, il quitta la Croix pour y épouſer, le 11 Octobre 1690, *Catherine Coronello*, fille du Seigneur *Antonio Coronello*, noble Vénitien, dont entr'autres enfans

XVII. CHRYSANTE DE RAIMOND, Comte de Modène, marié le 9 Mai 1721, avec *Antoinette Sommarippa*, fille du Seigneur *Charles*, noble Vénitien, de laquelle eſt iſſu :

XVIII. FRANÇOIS-CHARLES DE RAIMOND, Comte de Modène, Miniſtre Plénipotentiaire du Roi au Cercle de la baſſe Saxe, & enſuite auprès du Roi de Suéde, Gentilhomme d'honneur de MONSIEUR, frere du Roi LOUIS XVI. Il a épouſé, le 6 Octobre 1773, *Philippine-Louiſe-Chriſtophe de Lieurray*, fille de *Jean-François*, Baron *de Lieurray*, Meſtre-de-Camp & l'un des Gentilshommes de la Manche du Roi & des Enfans de France, & de *Marie-Charlotte de Maziere*, dont deux garçons, — GABRIEL, né en Octobre 1774; — & HIPPOLITE, né en Avril 1777.

Branche des Seigneurs de POMEROLS.

XIII. CHARLES DE RAIMOND, troiſieme fils de FRANÇOIS, I. du nom, Seigneur de Modène, & de *Sibille de Saint-Martin*, ſa ſeconde femme, épouſa, par contrat du 13 Novembre 1561, *Louiſe de Faure*, fille du Seigneur de Vercors, & de *Françoiſe de Sade*, dont : — PIERRE, qui ſuit; — & MARGUERITE, mariée en 1593, à *Claude de Raouſſet*.

XIV. PIERRE DE RAIMOND, dit *de Villeneuve*, épouſa, 1°. en 1586, *Jeanne de Barralier*, fille de *Nicolas*, Seigneur de Cuirol dans la Principauté d'Orange, & de *Geneviéve de Bourg-Juif*, Dame de Pomerols; & 2°. par contrat paſſé devant *le Blanc*, Notaire à Arles, le 9 Juin 1612, *Françoiſe Reinaud*, fille de *Jean*, Seigneur d'Allein, d'Aurons, & de Lamanon, & de *Marguerite de Caſtillon-de-Beynes*. Du premier lit vinrent : — CHARLES, qui ſuit; — & MARTHE, mariée avec *Antoine Foreſta*, Baron de Trets.

XV. CHARLES DE RAIMOND-DE-VILLENEUVE, Seigneur de Pomerols, épouſa, en 1637, *Sillette Aupré*, Dame du Maſblanc, de laquelle il eut : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2 & 3. JOSEPH & CONRAD, Chevaliers de Malte; — 4. & FRANÇOIS-ANGE, nommé à l'Abbaye du Lieu-Dieu, Diocèſe de Rodès, au mois d'Août 1706.

XVI. FRANÇOIS DE RAIMOND-DE-VILLENEUVE, dit *le Chevalier de Pomerols*, Syndic de la Nobleſſe de Provence en 1668, avoit épouſé, en 1659, *Marguerite d'Albertas*, fille de *Surléon*, Seigneur de Jougues, & de *Françoiſe du Mas-de-Caſtellanne*, dont : — 1. FRANÇOIS, tué au ſiége de Meſſine à l'âge de 17 ans en 1674; — 2. CONRAD, qui ſuit; — 3. & MARQUISE, mariée, en 1698, avec *Pierre d'Aimini*, Seigneur du Maſblanc.

XVII. CONRAD DE RAIMOND-DE-VILLENEUVE, Comte de Pomerols, épouſa, le 17 Octobre 1691, *Françoiſe-Emmanuelle de Vogué*, fille de *Melchior*, Marquis *de Vogué*, & de *Gabrielle Motier-de-Champetieres*. Il en a eu : — 1. N... DE RAIMOND-DE-VILLENEUVE, qui ſe noya dans le Rhône; — 2. JOSEPH-MELCHIOR, qui ſuit; — 3. JEAN-BATISTE, reçu Chevalier de Malte en 1699; — 4. JOSEPH, reçu Chevalier dudit Ordre en 1700; — 5. PIERRE, dit *le Chevalier de Modène*, reçu Chevalier de Malte en 1715, Capitaine au Régiment de Bourbon, Aide-Major-Général dans l'Armée du Roi en Weſtphalie & en Bohême, ſous le Maréchal *de Maillebois* en 1743. Il fit les mêmes fonctions dans l'Armée de Piémont, ſous le Prince *de Conti* en 1744, fut Colonel d'un Régiment de Grenadiers Royaux en 1745, & eſt mort Maréchal-de-Camp en 1765; — 6. GABRIELLE, femme de *Pierre-Annibal Gautier*, Sieur de

Saint-Paulet; — 7. & une autre fille, mariée à Taraſcon, avec *N...*, Seigneur *de Raouſſet.*

XVIII. Joseph-Melchior de Raimond-de-Villeneuve, Marquis de Pomerols, épouſa, au mois de Mai 1716, *Anne de Viſſec-de-la-Tude-de-Ganges*, dont: — 1. Charles-Gabriel, qui ſuit; — 2. François, dit *le Chevalier de Pomerols;* — 3. autre François, Chevalier de Malte, Capitaine des Vaiſſeaux du Roi; — 4. Jacques, auſſi reçu Chevalier de Malte; — 5. Françoise, morte ſans alliance; — 6. & Marie-Anne, mariée à Avignon, avec *N... de Monclar.*

XIX. Charles-Gabriel de Raimond-de-Villeneuve, Marquis de Pomerols, Capitaine d'Infanterie au Régiment Dauphin en 1744, a épouſé *N... de Bethune*, ci-devant Chanoineſſe au Chapitre noble de Maubeuge.

La Maiſon de Raimond-de-Modène porte: *d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent.* Deviſe: Sauciat et deffendit.

Seigneurs de la Visclede.

La branche des Raimond, Seigneurs de la Viſclede & de Blauſac, étoit ſéparée depuis ſi long-tems de celle des Raimond-Modène, qu'elle ſembloit n'être plus de la même ſouche; ce qui paroît y avoir donné lieu, ce ſont les armes différentes que les Seigneurs de la Viſclede (qui réſidoient à Taraſcon) étoient tenus de porter, ſçavoir: *d'or, à ſix tourteaux de gueules poſés 2, 2 & 2:* voilà la raiſon de cette diſtinction. Cependant elles tirent leur origine de la même ſouche. Celle dont nous parlons ici eſt entierement éteinte. Elle avoit formé deux branches. L'aînée finit en la perſonne de Sillette de Raimond, Dame de la Viſclede & des Mards, qui épouſa Hugues de Raimond, comme nous l'avons déja obſervé degré X de la branche de Raimond-Modène. La branche cadette de la Viſclede s'eſt auſſi terminée dans les enfans de René de Raimond, & de *Madelene d'Andron*, ainſi qu'il ſera dit ci-après. Nostradamus, qui a inſéré la Généalogie de la Famille *de la Viſclede* dans ſon Hiſtoire de Provence, la fait commencer à Raymond de Raimond, qui vivoit dans Avignon parmi les Nobles, dès l'an 1307; mais il eſt prouvé, par des titres plus anciens, qu'elle n'eſt pas originaire du Comtat, & qu'elle a été entée ſur celle des Raimond, comme on va le voir.

IV. Berenger de Raimond, fils aîné de Raymond de Raimond, Podeſtat de la Ville d'Avignon, & de *Gabrielle de Pontevès*, ayant été nommé le premier des neuf députés qui furent à Beaucaire en 1255, pour y régler les différends que cette Ville avoit alors avec *Alphonſe*, Comte *de Toulouſe* & *Charles d'Anjou*, ſon frere, Comte de Provence, épouſa, pendant ſon ſéjour en cette Ville, la fille unique du Seigneur de *la Viſclede*, & forma, en s'y établiſſant, la branche des Raimond-de-la-Visclede. De ce mariage vint:

V. Pierre de Raimond, Seigneur de la Viſclede, qui eut pour ſucceſſeur de ſon nom & de ſes biens

VI. Hugues de Raimond, Seigneur de la Viſclede, dont on trouve le nom dans pluſieurs actes de 1291, & qui laiſſa pour fils

VII. Raymond de Raimond, Seigneur de la Viſclede, marié en 1307, à *Claire d'Agoult*, fils d'*Iſnard*, III. du nom, Seigneur de Sault, de laquelle il eut

VIII. Jean de Raimond, Seigneur de la Viſclede, qui épouſa *Madelene de Caſtellanne*, fille de *Pierre*, dont

IX. Elzéar de Raimond, Seigneur de la Viſclede, qui ſe maria à Taraſcon en 1371, avec *Sillette d'Aube*, & en eut: — Raymond, qui ſuit; — & Georgette, mariée avec *Bertrand de Venaſque*, fils de *Jean*, & d'*Iſabeau d'Aſtoaud.*

X. Raymond de Raimond, II. du nom, Seigneur de la Viſclede, épouſa, en 1396, *Hélene de Pazzis*, fille d'*Alleman*, Seigneur d'Aubignan. Leurs enfans furent: — Pierre, qui ſuit; — & Berenger, dont la poſtérité ſera rapportée après ſon aîné.

XI. Pierre de Raimond, Seigneur de la Viſclede, épouſa, en 1418, *Argentine de Sade-Beauchamp*, dont vint :

XII. Sillette de Raimond, Dame de la Viſclede, mariée en 1452, avec Hugues de Raimond, fils de Philippe & de *Luce de Sabran*. C'eſt en elle que s'eſt éteinte la branche aînée des Seigneurs de la Viſclede, & par ce mariage ſe réunirent la branche de Raimond-Modène & celle *de la Viſclede*. Cependant celle-ci fut continuée par la poſtérité de Berenger, qui ſuit.

XI. Berenger de Raimond, fils puîné de Raymond de Raimond, & d'*Hélene de Pazzis*, fut Seigneur de la Viſclede, & épouſa, en 1465, *Iſabeau de Romieu*, dont

XII. Jean de Raimond-de-la-Viſclede, qui ſe maria en 1493, avec *Louiſe de Pontevès*, & en eut

XIII. Jean de Raimond, II. du nom, Seigneur de la Viſclede & de Blauſac, marié à *Iſabeau de Roux*, de laquelle vint

XIV. Nicolas de Raimond, Seigneur de la Viſclede & de Blauſac, marié à *Louiſe d'Aimini*, fille de *Touſſaint*, & de *Françoiſe de Bartonis*, dont

XV. René de Raimond, Seigneur de la Viſclede & de Blauſac, qui épouſa *Madelene d'Andron*, & en eut : —— 1. Nicolas, mort ſans poſtérité ; —— 2. Jean, Chevalier de Malte, le 28 Octobre 1633 ; —— 3. & René de Raimond-de-la-Viſclede, mort auſſi ſans enfans, le dernier de cette branche.

Branche dont on ne trouve pas la jonction avec les précédentes.

Cette branche, anciennement établie dans le Gévaudan, remontoit à Pierre de Raimond, qui reçut une déclaration de *Jean de Brouzet*, ſon Vaſſal, le 18 Janvier 1391, & rendit hommage au Roi pour ſes biens nobles, le 5 Août 1392.

Louis de Raimond, deſcendu de lui au 3e. degré, héritier de ſon pere, diſpoſa de ſes biens par devant *Prevôt*, Notaire, le 30 Juillet 1482, & eut, entr'autres enfans : —— Hector de Raimond, Seigneur de Saint-Etienne-du-Val-Franciſque, au Diocèſe de Mende, héritier de ſon pere, qui donna le dénombrement de cette Terre devant le Sénéchal de Beaucaire & de Niſmes, le 29 Avril 1503. Il y a apparence qu'il mourut ſans poſtérité ; —— & Antoine, qui ſuit.

IV. Antoine de Raimond, légataire de ſon pere par ſon teſtament de l'an 1482, eut entr'autres enfans

V. Jacques de Raimond, II. du nom, Seigneur de Saint-Etienne-du-Val-Franciſque, du Vilars-le-Cremat, du Mazellet & de Calberte en Gevaudan, qui épouſa, aſſiſté de ſon pere, par contrat paſſé devant *Rochette*, Notaire, le 2 Juillet 1555, *Anne d'Altier*, des Seigneurs de Champ, d'une très ancienne Nobleſſe du Gévaudan, dont

VI. Jean de Raimond, Seigneur du Mazellet, marié du vivant de ſon pere, avec diſpenſe du Pape, par contrat paſſé devant *Dupuy*, Notaire, le 10 Août 1579, à *Anne de Cabelier*, de laquelle vint

VII. Jean de Raimond, III. du nom, Seigneur de Saint-Etienne-du-Val-Franciſque, &c. qui épouſa, par contrat paſſé devant *Guiran*, Notaire, le 28 Janvier 1619, *Marguerite d'Aguillon*. Il fit ſon teſtament le 28 Novembre 1625, en faveur de ſa mere, avec ſubſtitution au premier enfant mâle qu'il pourroit avoir ; & cet acte fut dépoſé chez *Lor*, Notaire. Il rendit hommage & dénombrement pour ſes Terres de Saint-Etienne-du-Val-Franciſque, &c. en la Cour du Sénéchal de Niſmes, le 26 Mai 1639. On ne lui connoît qu'un fils, nommé Jacques, qui ſuit.

VIII. Jacques de Raimond, III. du nom, Seigneur de Saint-Etienne-du-Val-Franciſque, du Vilars-le-Cremat, du Mazellet & de la Pigiere, fit ouvrir, le 18 Octobre 1650, le teſtament de ſon pere fait en ſa faveur ; & fut reconnu *Gentilhomme* par Jugement de M. *de Bezons*, Intendant du Languedoc, le 11 Septembre 1669, ſuivant les productions de la Nobleſſe du Languedoc, dépoſées

au

au Cabinet des Ordres du Roi, aux Grands-Auguſtins de Paris. Il avoit épouſé, par contrat paſſé le 28 Janvier 1651, devant *Guiran*, Notaire, *Suſanne de Guiran*, de laquelle nous ignorons s'il eut poſtérité.

Cette branche portoit pour armes : *d'azur, à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueules.*

On peut conſulter ſur cette Maiſon le *Recueil* pour l'Hiſtoire de Louis XI, par *du Clos, p.* 85 & 88; *les Archives* de la Chambre Apoſtolique du Comté Venaiſſin, ſéante à Carpentras, *ibid. Archives* du Pays & de l'Hôtel d'Avignon, celles de la Langue de Provence & d'Arles, celles de la Ville de Beaucaire, celles de Beziers & celles de la Ville de Marſeille; *Tréſor des Chartes* à Paris, Cartulaire 99, *Chap.* 303; *Vertot*, Hiſt. de Malte; l'Abbé *Pithon-Curt*, Hiſt. de la Nobleſſe du Comtat Venaiſſin, *Tome III, p.* 1 & *ſuiv. Noſtradamus* & *Bouche*, Hiſt. de Prov.; l'Abbé *Robert de Brianſon*, Etat de la Provence dans ſa Nobleſſe, *Tome III; Catel*, Hiſt. des Comtes de Toulouſe; les Annales de cette Ville par *la Faille*, &c.

Addition à ce Tome XI, p. 381, avant RUELLE (DE LA).

RUEL : Famille noble de Normandie, Election d'Alençon, diviſée en deux branches.

De la premiere eſt M. le Chevalier *de Launay*, ancien Garde-du-Corps, Chevalier de Saint-Louis, marié ſans enfans.

La ſeconde ſubſiſte dans la perſonne de JEAN-FRANÇOIS-GABRIEL RUEL-DE-BELLE-ISLE, Capitaine de Cavalerie & Gendarme de la Garde du Roi, marié le 10 Février 1777, à Demoiſelle *Marie-Anne Honoré de Lugny*, fille de Meſſire *René Honoré*, Chevalier, décédé Doyen des Conſeillers au Grand-Conſeil, & de *Marie-Marguerite de Marconnay.*

Il a pour frere NICOLAS-THOMAS RUEL, appellé *le Chevalier de Belle-Iſle*, Capitaine au Corps Royal du Génie, marié le 16 Septembre 1777, à Saint-Quentin, avec Demoiſelle *Marie-Madelene-Louiſe Regnier de-Rohaut*, fille de feu Meſſire *Jacques-Charles-Hubert Regnier-de-Rohaut*, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Corps Royal d'Artillerie, Seigneur de Servais & de Deuillet, & de Dame *Marie-Madelene de Vaſſan.*

Les armes : *d'or, à quatre aiglons de gueules, 2 & 2.*

Addition à la page 504 de ce Volume, avant SAVOIE.

SAVIGNHAC : Ancienne Nobleſſe établie, depuis trois générations, en Bretagne, laquelle a été long-tems domiciliée en Auvergne.

Elle eſt originaire de Rouergue, où eſt ſituée la Terre de ſon nom, & ce nom eſt rappellé depuis l'an 1323, dans l'*Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne* & autres Ouvrages, à cauſe de ſes alliances avec de bonnes Maiſons. Le Jugement de la Commiſſion intermédiaire du Parlement de Bretagne, qui maintient les Seigneurs DE SAVIGNHAC dans le droit d'entrée, ſéance & voix délibérative aux Etats de cette Province dans l'Ordre de la Nobleſſe, eſt fondé ſur les preuves juſtificatives de la filiation ſuivante.

I. JEAN DE SAVIGNHAC, Ecuyer, Seigneur de Flourat, Sauſſon & Feſchal, réſidant en la Ville d'Ardes en Auvergne, né vers l'an 1475, épouſa, par contrat du 21 Avril 1509, Demoiſelle *Catherine de Veze*, fille de *Pierre*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu. Dans un aveu rendu le 8 Novembre 1536, à *Antoine*, Duc *de Lorraine*, de Calabre, Bar & Baron de Mercœur, à raiſon de cette Baronnie, ledit Seigneur DE SAVIGNHAC déclare tenir ſes Seigneuries de Flourat, Sauſſon & Feſchal, en Fief-Franc, noble & lige en baſſe Juſtice. Il eut de ſon mariage :

II. ANTOINE DE SAVIGNHAC, Ecuyer, Seigneur de Florat ou Flourat, de Chateſeaux, &c. qui épouſa, par contrat paſſé devant les Notaires Royaux

d'Ardes, le 20 Décembre 1547, Demoiſelle *Jeanne d'Avrilhe*, fille de *Pierre*, Ecuyer, Seigneur de Triboulion, Achiat, &c. & d'*Alix de Pons*, d'un nom illuſtre & connu. Il eurent pour fils

III. François de Savignhac, Seigneur de Flourat, Sauſſon, &c. marié, par contrat paſſé devant les Notaires de Riom, le 2 Janvier 1583, à Demoiſelle *Marguerite Ravier*, fille de noble *Etienne Ravier*, Conſeiller-Secrétaire du Roi, & d'*Antoinette du Marzy*, dont

IV. Guillaume de Savignhac, Seigneur de Flourat, Preſſat, la Volpitiere, &c. qui épouſa, par contrat paſſé à Montferrand le dernier jour de Novembre 1642, Demoiſelle *Jacquette Perrier*, fille de Meſſire *François Perrier*, Bailli & Lieutenant-Général de la Ville de Breulle en Bourbonnois, & de défunte *Gilbert Auclerc*. Il en eut

V. Etienne de Savignhac, Seigneur de Flourat & de la Volpitiere, qui ſe rendit à l'Aſſemblée de la Nobleſſe convoquée à Riom en 1674, & aſſiſta dans l'Ordre de la Nobleſſe aux Etats de Bretagne, tenus à Saint-Brieux en 1687. Il ſervit dans les Chevaux-Légers juſqu'à la paix de Nimegue, fut enſuite Capitaine au Régiment de Vexin, Infanterie, & mourut en 1691, des bleſſures qu'il reçut au ſiége de Coni en Piémont. Il avoit épouſé, par contrat paſſé devant les Notaires de Becherel, le 20 Février 1685, Demoiſelle *Marie de France*, fille de *René*, Ecuyer, Seigneur du Chauchix, d'une ancienne Nobleſſe de la Province, & de *Gillette Brindel*. De leur mariage ſortirent : —— Jean-Joseph-Marie, qui ſuit ; — & trois filles, mortes ſans alliance.

VI. Jean-Joseph-Marie de Savignhac, Ecuyer, fit pluſieurs voyages ſur mer, & épouſa, par contrat paſſé devant les Notaires Royaux de Vannes, le 26 Juin 1724, Demoiſelle *Jacquette le Taneulx*, fille de noble homme *Charles le Taneulx*, & de *Guillemette Goubin*. Leurs enfans ſont : —— Joseph-René, qui ſuit ; —— & Jacquette-Perrine, mariée à *Louis-Joſeph de Bouan*, Chevalier, Seigneur de Chef-du-Bos, chef des noms & armes de ſa Famille, dont poſtérité.

VII. Joseph-René de Savignhac, Ecuyer, héritier principal & noble, puis Seigneur par acquiſition de la Villevoiſin, Roaler, &c. ancien Lieutenant en premier des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, reconnu & confirmé dans tous les droits de ſa naiſſance par Arrêt du Parlement de Bretagne, rendu contradictoirement avec le Procureur-Général du Roi en ladite Cour, & le Procureur-Général Syndic des Etats, le 30 Juillet 1777, a épouſé, la même année, Demoiſelle *Marquiſe du Moulin*, fille de *Daniel-Pierre-Etienne*, Chevalier, Seigneur du Broſſay, de la Briandiere, du Boiſbaſſet, &c. & d'*Emilie-Jeanne-Marguerite Doudart-de-Vohamon*. Voyez Moulin (du).

D'une autre branche étoit César de Savignhac, Ecuyer, Seigneur de Perpezat, Cornette de Cavalerie, parent d'Etienne de Savignhac, mentionné ci-devant, (mais on ne ſçait à quel degré, faute de Mémoire). Il épouſa, 1°. le 8 Février 1651, Demoiſelle *Suſanne Ranvier*; & 2°. Demoiſelle *Marie-Amable de Luzenne*, dont

Jean de Savignhac, Ecuyer, Seigneur de Largehalier, Officier au Régiment d'Entragues, marié par contrat du 7 Février 1711, paſſé à Pont-à-Mouſſon, avec *Anne-Thereſe Maclot*, fille de *Dagobert*, Ecuyer, Seigneur de Baaſlon, & de feu *Catherine Philippin*. A ce contrat de mariage aſſiſterent *Gabriel de Romade*, Ecuyer, Seigneur de Grandpré, ſon couſin iſſu de germain, Capitaine-Commandant audit Régiment d'Entragues, & *Pierre d'Audiger*, Ecuyer, Capitaine de Grenadiers audit Régiment.

Les armes : *d'argent, au chevron de gueules, acompagné de trois tréfles de ſable, 2 en chef & 1 en pointe.*

Addition à ce Tome XII, p. 751, avant VERDELIN.

VENTE : Famille noble de Verneuil au Perche, qui ne nous a pas remis ſes titres ; mais qui nous eſt connue par le trait hiſtorique qui ſuit.

L'Hiſtoire de HENRI IV, par M. *de Bury*, rapporte qu'un MATHIEU VENTE, Maire de Verneuil, défendit cette Ville contre la ligue; & que ce Monarque, par le traité de réduction de cette Ville, du 5 Mars 1594, lui donna, en récompenſe de ſes ſervices, à cette occaſion, une charge de Commiſſaire des Guerres, qui pour-lors ne pouvoit être poſſédée que par des hommes d'armes & Gentilshommes expérimentés, aux termes de l'Ordonnance d'Orléans, par CHARLES IX, du mois de Janvier 1560, art. 114 & autres. L'original du traité ſe trouve à la Chambre des Comptes de Rouen, où l'auteur de l'Hiſtoire d'HENRI IV a puiſé ce fait.

Tout ce que nous avons pu ſçavoir du pays, c'eſt que le Fermier-Général de ce nom eſt le ſeul deſcendant de cette Famille.

Les armes: *d'azur, à une tête d'argent ſoufflant du vent des trois côtés, à droite, à gauche & au milieu, ſurmontée d'une nuée d'argent, & accompagnée en pointe d'un croiſſant montant auſſi d'argent.* Pour ſupports, *deux aigles.*

Additions & Corrections au Tome X.

MUN, *pag. 565, ligne 4 du degré XIV, après* JEAN-ANTOINE, *effacez* DAMIEN. — *Ibid. p. 566, degré XV*, JEAN-ANTOINE-DAMIEN, *liſez* JEAN-ANTOINE DE MUN.

NAGU-DE-VARENNES, *pag. 657* de ce Volume, *ligne 3*, CHARLES, *liſez* CHARLES-GABRIEL. — *Ibid. ligne 5, après* Chevalier de Saint-Louis, *ajoutez* Brigadier des Armées du Roi. — *Ibid. ligne 6, ajoutez*: eſt mort le 23 Septembre 1777 au Château de la Meilleraye en Normandie, âgé de 47 ans. Il avoit épouſé, &c.

NAJAC. — *Ibid. page 657, ligne 15, effacez* 4°. celle des Seigneurs de Saint-Sauveur, *& liſez* ce qui ſuit.

NAJAC-SAINT-SAUVEUR, originaire de Villefranche en Rouergue: Autre Famille repréſentée par JEAN-PIERRE DE NAJAC, Ecuyer, &c. (*Nota.* C'eſt par erreur que nous en avons fait une Branche des Seigneurs DE NAJAC-DE-POLHAN & DE LA BRUGUIERE, qui ſont d'une Maiſon différente.)

NAPLES. — *Ibid. page 666*, à la fin de l'article, *ajoutez*: — un Prince, né le 21 Août 1777.

NICOLAI. — *Ibid. page 738, ligne 37, après* Maréchal de France, *effacez* Il eſt marié, depuis 1763, avec, *& ajoutez*: Il eſt mort à Paris le 10 Mars 1777, & a été inhumé en l'Egliſe de Saint-Sulpice. Il avoit épouſé, en 1763, &c.

Errata & Additions au Tome XI.

NOAILLES. Voyez le *Tome XI, page 746.*

NOÉ. Voyez *ibidem.*

NOE ou NOUE (LA), *page 22, ligne 10*, Noé, *liſez* NOE. — *Ibid. ligne 12*, 1688, *liſez* 1668. — *Ibid. ligne 13*, Malétroit, *liſez* Maleſtroit. — *Ibid. ligne 16*, MAURICE DE LA NOÉ, *liſez* MAURICE DE LA NOE, Ecuyer, vivoit en 1420, *& effacez* 1620. — *Même ligne*, Pordie, *liſez* Pordic. — *Ibid. ligne 24, après* du Comte Fouquet, *ajoutez*, Lieutenant-Général des Armées du Roi.

NOEL (LE). Voyez le *Tome XI, page 746.*

NOIR (LE). Voyez les corrections au *Tome XI, ibid.*

NOIR (LE), *page 30, ligne 7, article* de M. LE NOIR, Lieutenant-Général de Police, *après* eſt de cette Famille, *ajoutez*: Mademoiſelle LE NOIR, ſa fille, a épouſé (contrat ſigné, le 26 Février 1777, par le Roi & la Famille Royale) M. *Boula-de-Nanteuil*, Maître des Requêtes.

NONANT, de la Subdélégation d'Argentan, *page* 34, *ligne* 5 *de l'article*, *après* Séez, *effacez* M. le Comte *Samſon*, ſurnommé le Marquis, *& liſez* M. le Marquis de Raray, &c.

NORMANT-DE-MIZY (LE), *page* 38, *ligne* 5 *de cet article*, 5 Mai 1660, *liſez* 5 Mai 1760.

NOUE (LA), *page* 44, *ligne* 23, Guibretoux, *liſez* Guibreton. — *Page* 46, *lign.* 3 & 4, de Corneiller, *liſez* de Cornulier. — *Ibid. page* 47, *ligne* 2, *du degré XIII*, Françoiſe-Marcelle Gilin, *liſez* Françoiſe-Marcelle Geſlin. — *Ibid. ligne* 3, de Coües-Couvrau, *liſez* de Coueſcouvrant. — *Ibid. degré XIV*, *ligne* 4, *après* Lieutenant de MM. les Maréchaux de France, *effacez* qui n'eſt pas encore marié, *& ajoutez* marié, en 1776, à Demoiſelle *Félicité de Mellé-Grandelos*, fille de *N... de Mellé-de-Grandelos*, Ecuyer, ancien Officier de Marine. — *Ibid. après les armes*, *ajoutez* Pluſieurs Branches portent : *d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre gerbes d'or.* Voyez auſſi NOE (LA), *page* 22 *du Tome XI.*

NUIS - *ſur* - *Armançon.* Voyez les corrections & additions au *Tome XI*, *page* 746. Nous obſerverons ici qu'à la *page* 50, *ligne* 17, *il faut lire* Mangarny, *au lieu de* Mongarney.

OBERT, *page* 54, *ligne* 1 *de l'article*, *après* Ancienne nobleſſe, *effacez* originaire de Flandres, *& liſez* établie à Lille depuis 150 ans.

A la page 69 *du Tome XI*, *après l'article* O-KÉEFFE, *ajoutez* ce qui ſuit.

O-KELLY : Maiſon noble d'Irlande, dont eſt le Comte D'O-KELLY, marié (contrat ſigné par le Roi & la Famille Royale le 24 Novembre 1776) avec la Dame *de Galard-de-Béarn*, Comteſſe & Chanoineſſe du Chapitre noble & Régulier de Saint-Louis de Metz, préſentée, le 1 Décembre ſuivant, à Leurs Majeſtés.

ONFROY, *page* 81, *ligne* 14. ONFROY dit BORICARD, *liſez* ONFROY DU BORICARD. — *Ibid. ligne* 16, de ſon Fief du Boucard, *liſez* du Boricard.

ORLÉANS, *page* 109. Voyez les Additions *au Tome XI*, *page* 746. Nous dirons ſeulement ici que LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS, Duc de Chartres, a été nommé Lieutenant-Général des Armées Navales le 29 Janvier 1777. — *Ibid. page* 110, *ligne* 5, *après* 1775, *ajoutez* — & deux Princeſſes jumelles, nées le 23 Août 1777 ; l'une, appellée *Mademoiſelle d'Orléans ;* & la ſeconde, *Mademoiſelle de Chartres.*

ORNAISON-CHAMARANDE, *page* 115, *ligne* 4 *de l'article*, Mars 1695, *liſez* Mars 1685. — *Ibid. ligne* 24, Philiſbourg, *liſez* Phaltzbourg.

PADIÈS, *pag.* 141, *ligne* 2, les Seigneurs de Sanhiac, *liſez* de Sunhiac.

PAGI, *page* 143. Article nul. Voyez celui inſéré aux Additions *du Tome XI*, *page* 722.

Page 172, *effacez* PANISSE. Voyez TRIPOLY. Nous attendions de cette Famille un *mémoire* dreſſé ſur titres ; mais ne nous étant pas encore parvenu, nous ne pouvons l'inſérer que dans notre Supplément, ſi elle nous le fournit.

PASTOUR, en Bretagne, *page* 215, *ligne* 3, *après* nobles d'ancienne extraction, *ajoutez* : Les armes : *d'or, au lion de gueules, accompagné de cinq billettes d'azur, poſées en orle.*

PELLETIER-DE-MARTAINVILLE, *page* 255, *ligne* 8 *du degré VIII*, *après* voyez Bailleul, *ajoutez* : De ce mariage il a un garçon & deux filles.

PELLEVÉ, *page* 255, *ligne* 4 *de l'article*, *après* âgé de 77 ans, *ajoutez* : Il étoit oncle d'ANNE DE PELLEVÉ, mariée à *François Auber*, fils de *Guillaume*, Ecuyer, Seigneur de Vertot, Aubeuf, &c. & de *Catherine Touſtain*, Dame de Corneville & de Bléville.

PENTHIÉVRE, *page* 261, *ligne* 3, Madame la Comteſſe de la Marche, *liſez* Princeſſe de Conti.

PERTHUIS, aux Additions du *Tome XI*, *page* 724, *ligne* 9, *après* eſt cadette, *ajoutez* & l'aînée eſt éteinte. — *Ibid. ligne* 14, *après* PERTHUIS-DE-JUIGNÉ, *ſupprimez le reſte de la phraſe.* — *Ibid. ligne* 17, *après* & les noms de JEAN, *ajoutez* de PIERRE & de ROLAND. — *Ibid. page* 725, *ligne* 19, *après* MARIE,

liſez femme de N..., Marquis *de Saint-Simon.* — *Ibid. ligne* 21, *après* Fontevrault, *ajoutez* &c. — *Ibid. page* 726, *ligne* 10, la Perune, *liſez* la Péreuſe.

PHÉLYPEAUX, *page* 291, *ligne* 29, *à la fin du degré X, ajoutez* Le Duc de la Vrilliere eſt mort à Paris le 27 Février 1777.

PICOT-DE-COMBREUX, *pag.* 298, *ſupprimez la ligne* 13 *de l'article, & ajoutez ce qui ſuit.* Jacques-Achille Picot, Marquis de Combreux, Sury-aux-Bois, &c. Chevalier de Saint-Louis, ancien Lieutenant au Régiment des Gardes, eſt mort le 4 Novembre 1777, âgé de 59 ans. Il étoit neveu du feu Bailli de Combreux, & étoit de la ſeconde Branche, &c.

PLANCHE-DE-MORTIERES (la), *page* 343, *ligne* 24, *article de* Pierre-Claude-Philibert de la Planche-de-Mortieres, *après* né le 11 Janvier 1720, *ajoutez* Capitaine des Carabiniers & Colonel de Cavalerie, marié, par contrat paſſé le 19 Septembre 1769, avec Demoiſelle *Eliſabeth-Hélene de Bœuf-de-Breban*, fille de *Charles*, Seigneur d'Aulnay, Breban & Dronay, & de *Françoiſe de Vaveray.* De ce mariage ſont iſſus : — Paul-François-Henri ; — & Claude-Joseph de la Planche-de-Mortieres, Ecuyers, tous deux vivans. — *Ibid. ligne* 26, Jean, *liſez* Jules. — *Ibid. ligne* 36, *après* 3, *effacez* &. — *Ibid. ligne* 37, *après* 1733, *ajoutez* — 4. Marie-Pétronille, mariée, par contrat du 30 Juillet 1714, à *Jacques de Gauville*, Chevalier, Marquis d'Argent, Lieutenant au Régiment des Gardes-Françoiſes. — *Ibid. ligne* 49, *après* Seigneur de la Prée, *ajoutez* Chevalier de Malte. — *Ibid. ligne* 50, *après* 1731, *ajoutez* tué à Berg-op-zoom, étant Capitaine de Grenadiers audit Régiment de Normandie.

PLESSEN, *page* 350, *ligne* 16 *de l'article, après* Christian-Sigfrid, *liſez* Baron de Plessen ; *& après* Chambellan du Roi, *ajoutez* de Dannemarck, Chevalier de ſon Ordre de Dannebrogue, &c. — *Ibid. ligne* 17, *après* en 1743, *ajoutez*, & eſt mort à Paris, le 9 Avril 1777, dans la 81ᵉ année de ſon âge. Il a eu un fils, &c.

POILVILAIN, *page* 377 *avant le degré VI, ajoutez* : On trouve Jean de Poilvilain, Ecuyer, Procureur-Général à la Cour des Aides de Normandie en 1494, marié, dès 1488, à *Laurence Touſtain*, fille du Seigneur de Bétencourt & de Honguemare. — *Ibid. page* 378, *avant le degré X, ajoutez* : On trouve Catherine de Poilvilain, femme d'*Euſtache Labbé*, Ecuyer, Seigneur de Billy & de la Tillaye, & mere d'*Urſin Labbé*, marié, en 1585, à *Marie Touſtain-de-Fronteboſc.*

POLIGNAC, en Auvergne, *page* 392, *ligne* 5, *degré de* Melchior-Armand, Marquis de Polignac, *après* en 1742, *ajoutez* premier Ecuyer de M. le Comte d'Artois, & nommé Chevalier des Ordres le 2 Février 1777. Il a épouſé, &c. — *Ibid. ligne* 7, dont : — 1. N..., *liſez* Jules. — *Ibid. ligne* 10, *liſez* Jules, Comte de Polignac, né le 9 Juin 1745, *& ajoutez*, Meſtre-de-Camp-Lieutenant du Régiment du Roi, Cavalerie, nommé, le 23 Août 1776, premier Ecuyer de la Reine en ſurvivance, dont Sa Majeſté a bien voulu lui accorder l'agrément, a épouſé, &c.

PONTCALLECK, *page* 423, *après ce mot, ajoutez* ou Pontkalleck. — *Ibid. ligne* 4, voyez Malétroit, *liſez ainſi* Malestroit-Pontkalleck, *Tome IX, page* 436 *&* 437, *dans tout l'article. A la ſuſdite page* 437, *ligne* 21, tous les deux la même année, *liſez* la même armée.

PORTERIE (de la) (*page* 448, *ligne* 8), autrement Delly ou Dely, *liſez* Deilh ou Deilh-y-Porteria. — *Ibid. degré IV, ligne* 3, Capitaine de 100 hommes d'armes, *liſez* de 100 hommes armés. — *Ibid. page* 449, *ligne* 3, & parente, *liſez* & alliée. — *Ibid. ligne* 4 *du degré VI, après* de la Claverie, *ajoutez*, Chevalier, *liſez enſuite* Seigneur & Baron de Soupets (*au lieu de* Souplets). — *Ibid. ligne* 19 *de ce degré*, aux ſiéges, *liſez* au ſiége. — *Ibid. après* Juin précédent, *ajoutez* & à celui d'Ath. — *Ibid. ligne* 31, Caſtermerle, *liſez* Caſtelmerle. — *Ibid. ligne* 1 *du degré VII*, Sieur de la Plaigne, *liſez* de la Plagne. — *Ibid. ligne* 9, *après* par ce Prince, *effacez* qui alloit aſſiéger Toulon. *Même ligne*, Il fit la plus ferme réſiſtance, *liſez* Il fit la plus forte réſiſtance. — *Ibid.*

page 450, *ligne* 3, d'occaſion où je puis, *liſez* où je puiſſe. — *Ibid. ligne* 12, *effacez* à Thuin. — *Ibid. ligne* 20, Bouzols, *liſez* Bouzoles. — *Ibid. degré VIII*, *ligne* 1, *après* FRANÇOIS DE LA PORTERIE, *ajoutez* Chevalier, Seigneur de Baſſou, Charmeaux & Sainte-Meſme. — *Ibid. ligne* 4 *de ce degré*, Compagnie de Breſſay, *liſez* de Brezé. — *Ibid. ligne* 16, *après* reçut de Sa Majeſté, *ajoutez* le même jour. — *Ibid. ligne* 20, du Maréchal de Lowendal, *liſez* de Saxe. — *Ibid. ligne* 21, du Maréchal de Saxe, *liſez* du Comte de Lowendal. — *Ibid. ligne* 22, *après ces mots :* où il reçut un coup de fuſil à la jambe, *effacez* & eut, *& ajoutez* le Roi lui donna. — *Ibid. ligne* 24, *après* des forts, *effacez* d'Anvers. — *Ibid. ligne* 25, *après* de Lowendal, *liſez* il porta. — *Ibid. ligne* 31, augmentée de 2000 livres, *liſez* de 200 livres. — *Page* 451, *lignes* 3 & 4, *après* Limbourg, *effacez* commanda les Brigades de Dauphin & de Choiſeul, Dragons, *liſez* & y commanda deux Brigades de Dragons. — *Ibid. ligne* 6, *après* que la paix fut conclue, *ajoutez* & nommé Gouverneur titulaire de la Citadelle d'Arras le 18 Juin 1766. — *Ibid. effacez les lignes* 7, 8 & 9, *& y ſubſtituez ce qui ſuit.* Le Roi ayant fait établir, dès 1764, des Ecoles d'Equitation de Cavalerie & de Dragons, Sa Majeſté lui donna le Commandement de celle des Dragons, établie à Cambray, avec celui de la Ville. Il ſervit, &c. — *Ibid. ligne* 12, *après* Sa Majeſté accorda 68 graces, *effacez les lignes* 13, 14 & 15, *& ajoutez* tant aux Officiers employés ſous le Sieur DE LA PORTERIE, qu'aux Eleves de ladite Ecole. Elle lui accorda, en outre, 6000 liv. de gratification annuelle, & lui conſerva, à la ſuppreſſion de l'Ecole, le Commandement de la Ville de Cambray, auquel Louis XVI a ajouté celui de la Citadelle le 12 Mai 1775. — *Ibid. lignes* 16 & 17, *après* de Lamouroux, *effacez* de Saint-Julien. — *Ibid. ligne* 22, *après* — 3. LOUISE-PAULINE, *ajoutez* née à Cambray le 20 Septembre 1769.

PORTUGAL, *page* 453, *ligne* 7, *article de* JOSEPH, Roi de Portugal, *après* ſuivant, *ajoutez* : Il eſt mort le 24 Février 1777, & avoit épouſé, &c.

PREISSAC-D'ESCLIGNAC, *page* 513, *ligne* 30 *du degré XVII*, *article de* CHARLES-LOUIS DE PREISSAC, Comte d'Eſclignac, *après* Gouverneur du Château neuf de Bayonne en Guienne, *ajoutez* : Il eſt mort à Paris le 14 Avril 1777, & avoit épouſé, &c. — *Ibid. ligne* 31, *après* 1752, *effacez* avec.

PREVOST-DE-LA-CROIX, *page* 536, *article de* JACQUES PREVOST-DE-LA-CROIX, *ligne* 29, *après* Ordonnateur au Département de l'Orient, *ajoutez*, & le 9 Novembre 1776, Intendant de la Marine en Provence & Languedoc, au Département de Toulon.

PUGET, *page* 577, Barbentane, *liſez* Barbantane *dans tout l'article.* — *Ibid. ligne* 20, *après* 1753, *au lieu de* Eliſabeth-Charlotte de Manildet-de-Vierville, *liſez* Charlotte-Françoiſe-Eliſabeth-Catherine du Meſnildot-de-Vierville. — *Ibid. ligne* 21, *après* Marquis de Vierville, *ajoutez* dont — HENRIETTE DE PUGET-DE-BARBANTANE, mariée, le 20 Juin 1775, à *Jacques-Anne-Joſeph le Preſtre*, Chevalier, Comte de Vauban, Sous-Lieutenant de Gendarmerie, & Chambellan de M. le Duc D'ORLÉANS. Voyez la Généalogie de la Maiſon de LE PRESTRE dans ce 12e Volume, au mot VAUBAN.

PUY-SAINT-MARTIN, *page* 587, *ligne* 3 *du degré VII*, 15 Septembre 1598, *liſez* 15 Septembre 1588.

QUENGO, *page* 616. Voyez la Généalogie de cette Maiſon de Bretagne, refaite au mot TONQUEDEC, *Tome XII*, *page* 660 *& ſuiv.*

QUESNE (DU), en Normandie, *page* 625, *ligne* 1 *de l'article*, *après ces mots :* On peut preſumer que cette Famille noble eſt ancienne, *ajoutez* : car la Terre de Brotone eſt dans cette Maiſon depuis environ l'an 1260. — JEAN DU QUESNE, Ecuyer, Seigneur du Bocage & de Brotone, fils de noble PIERRE DU QUESNE, & d'*Agnès du Fay-Maulevrier*, épouſa, vers 1586, *Catherine Touſſain-de-Fronteboſc*, & de Honguemare. — *Ibid. ligne* 4, Seigneur de Broton, *liſ.* de Brotone.

RADIX, *page* 656, *ligne* 24, *art. de* CLAUDE-PIERRE-MAXIMILIEN RADIX-DE-SAINTE-FOY, Miniſtre plénipotentiaire de Sa Majeſté Louis XVI, auprès du Prince

de Deux-Ponts, *ajoutez* place dont il s'eſt démis en Février 1777, & auquel a ſuccédé le Comte *d'O-Kelly*.

RALLEMONT, *page* 685, *lignes* 6 & 7, *après* — 3. & MARIE-FRANÇOISE-HENRIETTE DE RALLEMONT, *effacez* non encore mariée, & *ajoutez* mariée, contrat ſigné le 11 Mai 1777, par le Roi & la Famille Royale, avec *Charles-Antoine de Bernart*, Marquis d'Avernes, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine des Gendarmes d'Artois, dont elle eſt la ſeconde femme.

RASOIR *page* 692, *lignes* 15 & 21, *du degré V*, Seigneur d'Andomez, *liſez* d'Audomé. — *Ibid. page* 693, *ligne* 5, d'Andomez, *liſ.* d'Audomé. — *Ibid. page* 695, *ligne* 7, *du degré XIV* de JEAN-FANÇOIS IGNACE RASOIR, *au lieu de* & de Catherine Faunius, *liſez* & de Catherine Fannius. — *Ibid. ligne* 8, Marie de Willant, *liſ.* Marie de Williams. — *Ibid. ligne* 11, d'Andomez, *liſ.* d'Audomé. — *Ibid. degré XVI*, *effacez les deux premieres lignes & y ſubſtituez ce qui ſuit.* NICOLAS-JOSEPH-ARNOULD RASOIR-DE-CROIX, Seigneur de Foreſt, Vilers-au-Bois, Remontcourt, &c. Grand-Prévôt de Valenciennes, &c. &c. — *Ibid. au bas de cette page* 695, Renoncourt, *liſ.* Remontcourt. — *Ibid. page* 696, *ligne* 8, au Château d'Andomez, *liſ.* d'Audomé.

RAVENEL, *page* 701, *ligne* 17, Beauvillé, *liſ.* Gauville.

Aux Additions du Tome XI, art. de BALTHASARD DE BARQUIER, *page* 716, *ligne* 9, *avant ſon mariage*, *ajoutez* mort en .... 1777, avoit épouſé, &c. — *Ibid. ligne* 27, *après* Geneviéve de Poivre, *ajoutez* morte au commencement de Février 1777.

Errata & Additions au Tome XII, depuis l'impreſſion.

REBECQUE, *page* 12, *ligne* 8, *degré XVI, art. de* SAMUEL HENRI CONSTANT-DE-REBECQUE, *après* retiré Lieutenant aux Gardes-Suiſſes, *effacez* au ſervice de France, & *liſ.* au ſervice de Hollande.

REBOURS (LE) *page* 18, *ligne* 2, *après* 1775, *effacez* a épouſé, & *ajoutez* mort le 20 Novembre 1777, dans ſon Château de Saint-Mard-ſur-le-Mont en Champagne, avoit épouſé, &c. — *Ibid. ligne* 10, *liſ.* le Préſident LE REBOURS a laiſſé de ſon mariage.

RECOURT, *page* 25, *ligne* 34, de Ide Lens, *liſ.* Ide de Lens. — *Ibid. page* 30, *ligne* 7, *du degré XIV*, *après* aujourd'hui établis, *effacez* en Champagne, & *ajoutez* en Picardie & en Champagne. — *Ibid. ligne* 16, en 1758, *liſ.* en 1768. — *Ibid. page* 31, *ligne* 6, *du degré XIII*, 1665, *liſ.* 1655. — *Ibid. page* 41, *ligne* 2, Gabrielle Bellot, *liſ.* Gabrielle Bellotte. — *Ibid ligne* 10, de Savigny, *liſ.* de Flavigny. — *Ibid. ligne* 15, Alexandre de Signieres, *liſ.* Alexandre de Signier.

REGIS, *page* 46, *lignes* 8 & 9 *du degré VII*, *au lieu de* — 3. & 4. CHARLES-JOSEPH & ETIENNE-LOUIS-ROCH, Prêtres, *liſez ainſi*; — 3. CHARLES-JOSEPH, Prêtre, & *ajoutez* mort le 12 Mars 1777; — 4. ETIENNE-LOUIS-ROCH, Prêtre, &c. &c. — *Ibid. lignes* 12 & 13, Marguerite d'Etienne-Chauſſegros-de-Monplaiſir, *liſ.* Marguerite d'Etienne-de-Monplaiſir.

RENNEL, *page* 65, *ligne* 9, fille de feu Marquis-Alexandre, *liſ.* de feu Claude-Alexandre. — *Ibid. ligne* 23, Courmorillon, *liſ.* Courmaillon. — *même ligne*, Champleves, *liſ.* Champlives. — *Ibid. ligne* 8, *du degré XI.* — 3. CHARLES, dit le Comte de Leſcut, *après ces mots effacez* né en Janvier 1703, & *ajoutez* né le 15 Janvier 1702.

Page 88, RIBEIRAC, *liſ.* RIBERAC.

RIOLLET, *page* 114, *ligne* 6, *du degré X*, *après* Giſſey-le-Viel, *effacez* paroiſſe &, *liſez ſeulement* Bailliage d'Arnay-le-Duc.

RIQUET, *page* 128, *ligne* 3, *du degré XIII de* VICTOR-MAURICE DE RIQUET, Comte de Caraman, né le 16 Juin 1722, *liſ.* né le 16 Juin 1727. — *Ibid. ligne* 8, *après* 1761 *effacez* &. — *Ibid. ligne* 9, *après* 1767, *ajoutez* & Lieutenant-Général pour le Roi en la Province de Languedoc en 1775.

ROBLOT, *page* 146, *après la ligne* 11 *de l'article*, *ajoutez en alinéa ce qui ſuit.*

PERROT DE ROBLOT rendit hommage au Vicomte *de Rohan* en 1396. *Liſez enſuite* en 1450, JEAN DE ROBLOT, Ecuyer, &c.

ROCHAMBEAU, *page* 147, *ligne* 8, *après* Harcourt, *effacez* Voyez VIMEUR.

ROCHECHOUART, *page* 174, *ligne* 25 *du degré XXII, article du Cardinal de ce nom, après* 1764, *ajoutez* mort à Paris le 20 Mars 1777.

ROCHEFORT-D'ALLY, *page* 194, *ligne* 13 *du degré XVI*, — 3. CLAUDE-VITAL-GASTON, *liſ.* VIDAL-CLAUDE-GASTON. —— *Ibid. après* né le 17 Juin 1696, *effacez* Abbé, & *ajoutez* Prêtre, Vicaire-Général de l'Archevêché de Reims, Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de Saint-Baſle, &c. — *Ibid. ligne* 14, *après* 1716, *ajoutez* Sous-Doyen des Abbés de France, mort à Paris le 12 Août 1777, dans ſa 82e. année.

ROETTIERS, *page* 240, *au degré d'*ALEXANDRE-LOUIS ROETTIERS-DE-MONTALEAU, Ecuyer, *après* Demoiſelle Marthe Armengau, *ajoutez* dont : — MADELENE-JUSTINE ROETTIERS-DE-MONTALEAU, née le 19 Avril 1777.

ROHAN, *page* 246, *ligne* 24, fut envoyée, *liſ.* fut avouée. — *Ibid. pénultieme ligne*, comme tels qu'ils poſſédent, *liſ.* & que comme tels ils poſſédent. — *Ibid. page* 247, *ligne* 24, Montbaſon, *liſ.* Montbazon. — *Ibid. page* 248, *ligne* 20, 1702, *liſ.* 1602. — *Ibid. ligne* 21, très-illuſtriſſime Prince, *liſ.* très-illuſtre Prince. — *Ibid. ligne* 39, en premieres noces, *liſ.* en ſecondes noces. — *Ibid. page* 249, *ligne* 10, & des Hiſtoriens de différentes Nations, *liſ.* & des Auteurs de différentes Nations. — *Ibid. ligne* 21, & avons trouvé, *liſ.* & avoir trouvé. — *Ibid. ligne* 41, Alain, Bouchard, *liſ.* Alain Bouchard. — *Ibid. page* 250, *ligne* 5, telle que celui-ci, *liſ.* tel que celui-ci. —— *Ibid. ligne* 15, Carta de Porrohot, *liſ.* Carta de Porrohet. — *Ibid. page* 255, *ligne* 4 *du degré V.* l'Aumôniere, *liſ.* l'Aumônerie. —— *Ibid. page* 262, *ligne* 13, dont 12500 liv. *effacez* livres. — *Ibid. ligne* 14, payées, *liſ.* payés. —— *Ibid. ligne* 13, le 12 Juin, *liſ.* le 2 Juin. — *Ibid. page* 264, *ligne* 9 *du degré XVI*, morte ſans alliance, *liſ.* ſans enfans. — *Ibid. page* 266, *ligne* 31, tige des Seigneurs, *liſ.* tige des Ducs. — *Ibid. page* 269, *ligne* 25, Septembre 1723, *liſ.* Septembre 1733. —— *Ibid. antépénultieme ligne de la page* 269, *degré XXIV, art. du* Prince LOUIS, *après* Bohême, *ajoutez* & nommé, le 1 Novembre 1777, Grand-Aumônier de France, place dont il a prêté ſerment le 9 de ce mois, & auſſi en qualité de Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit.

Ibid. page 270, *ligne* 8 *du degré XXV* de JULES-HERCULE-MÉRIADEC, Prince DE ROHAN, Duc de Montbazon, Pair de France, Prince de Guémené, &c. *après ces mots* à la promotion du 25 Juillet 1762, *ajoutez ce qui ſuit :* fit, en qualité d'Aide-de-Camp de M. le Maréchal *de Coigny*, la campagne de 1744, où il eut part à pluſieurs actions, fut bleſſé & eut trois chevaux tués ſous lui. L'année ſuivante, Aide-de-Camp du Maréchal *de Saxe*, il ſe trouva à la bataille de Fontenoy ; enſuite aux ſiéges de Tournay, Oudenarde, Mons, Anvers, Ath, Namur, Maſtricht, aux batailles de Raucoux, de Lawfeld, & à pluſieurs affaires qui ſe ſont paſſées dans toutes les autres campagnes du même Maréchal, où il s'eſt trouvé. En 1757, avec un détachement de 14 Compagnies, ſous les ordres de M. *de Crillon*, à l'affaire de Véſinfeld, où, après que le pont fut brûlé, le Roi de Pruſſe, & les Princes *Henri* & *Fréderic*, ſes freres, furent obligés de reſter dans cette Ville. A la bataille de Roſbac, placé en corps de réſerve entre les deux lignes, il eut ſa Brigade écraſée par le canon, & perdit ſes deux Compagnies de grenadiers. En 1758, à l'affaire de Sanderhauſen, il fit, en qualité de Brigadier, ſous les ordres de M. *de Broglie*, l'avant-garde de l'armée : ſon Régiment prit & encloua 12 piéces de canon, &, joint à celui de Beauvoiſis, décida l'affaire, mais avec une perte conſidérable. L'affaire de Lutzelberg fut moins funeſte à ſon Régiment, qui fermoit la gauche de l'armée de M. le Prince *de Soubiſe ;* mais celle de Berguen, en 1759, lui enleva pluſieurs Officiers. Après cette bataille, nommé Maréchal-de-Camp, il fit, en cette qualité, toutes les campagnes, tant ſous les ordres de M. le Maréchal Prince *de Soubiſe*, que ſous ceux de M. le Maréchal *de Broglie*. En 1760 & 1761, il commanda 22 bataillons, compoſés de grenadiers & des chaſſeurs de l'armée, ſous les ordres de M.

M. le Prince *de Condé*. Il épouſa, le 19 Février 1743, *Marie-Louiſe-Henriette-Jeanne de la Tour-d'Auvergne*, &c.

Ibid. page 271, *ligne* 15 *du degré XXI*, 24 Avril, *liſez* 24 Août. — *Ibid. page* 276, *ligne* 15, Abandonné des Courtiſans, &c. *liſez*, C'eſt la ſeule reſſource qui lui reſta dans ſa diſgrace, étant abandonné des Courtiſans.

ROUVILLE, *page* 355, *ligne* 20 *de l'article*, Philippe Fierra, Comte d'Empire, *liſ.* Philippe Fierra, Comte Palatin.

ROUX-DE-BRUE, *page* 361, *ligne* 13 *de cet article*, dans la guerre de 1741; *liſ.* de 1744 & 1756. — *Ibid. ligne* 27, 28 Avril 1764, *liſ.* 28 Avril 1768.

SAHUGUET, *page* 423, *ligne* 7, *au lieu de* DANIEL DE SAHUGUET-DE-TERMES, Ecuyer, *liſ.* Meſſire DANIEL DE SAHUGUET-DE-TERMES. — *Ibid. ligne* 24, *après ces mots* JEAN-BATISTE DE SAHUGUET, Marquis de Termes, *effacez* d'abord Page du Roi dans ſa grande Ecurie, enſuite. — *Ibid. ligne* 25, *après* Capitaine de Cavalerie au Régiment de Conti, *ajoutez* Chevalier de Saint-Louis. — *Ibid. ligne* 26, Dame de Vareuille, *liſ.* Dame de Cibranto. — *Ibid. ſubſtituez aux lignes* 31, 32 & 33, *ce qui ſuit:* ANNE-GÉDÉON DE SAHUGUET, Marquis de Termes, Seigneur, Baron de Roſnay, Vicomte de Germigny, &c. d'abord Page du Roi dans ſa petite Ecurie, ſucceſſivement Capitaine de Dragons dans le Régiment de Nicolaï, depuis Bertilliac & enſuite d'Apchon, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur de Fiſmes, a épouſé, en 1750, *Marguerite-Thereſe de Maillefer-de-Reſigny*, de laquelle il a, &c. — *Ibid. ligne* 36, *après* & LOUISE-ANNE, *ajoutez* GÉDÉON.

SAINT-MAIXENT, *page* 452, *ligne* 8 *de l'article*. Cette Maiſon eſt illuſtrée par le Cardinal DE LA ROCHE-AYMON, *liſ.* CHARLES-ANTOINE DE LA ROCHE-AYMON. — *Ibid. ligne* 9, chargé, *liſ.* ci-devant chargé. — *Ibid. ligne* 10, *après* Bénéfices, *ajoutez* décédé en ſon Palais Abbatial de Saint-Germain-des-Prez, le 27 Octobre 1777, dans la 81e. année de ſon âge.

SAINT-MAURIS-MONTBAREY, *page* 452, *ligne* 3 *de la notice*, *après* Miniſtre & Secrétaire d'Etat de la Guerre, *effacez* en ſurvivance.

TERRIDE ou TARRIDE, *page* 605, *ligne* 6 *de l'article* Gimonde, *liſ.* Gimone. — *Ibid. page* 606, *lignes* 53 & 54, *après ces mots* comme l'a remarqué M. de Valois, *ſupprimez* dans ſon Hiſtoire du Languedoc, Tome I, Note 83. — *Ibid. derniere ligne après* Vicomtes, *ajoutez* Voyez l'*Hiſtoire de Languedoc, Tome I, Note* 83. — *Ibid. page* 607, *lignes* 38 & 39, *après:* Il eſt vraiſemblable, *ſupprimez le reſte de la phraſe, & la rétabliſſez ainſi.* Il eſt vraiſemblable qu'avant la mort de REMISTAN, VAIFRE s'étoit emparé de ſes biens, ce qui engagea REMISTAN à abandonner ce que PEPIN lui avoit donné. — *Ibid. ligne* 40, ſans doute que VAIFRE, *liſ.* REMISTAN. — *Ibid. ligne* 49, Prince de ſon héritage, *mettez une virgule après Prince.* — *Ibid. page* 610, *ligne* 5, & le Diocèſe de Lectoure, *liſ.* & du Diocèſe de Lectoure. — *Ibid. ligne* 14 *du degré X*, le Bâtard, *liſ.* le Baſtot. — *Ibid. page* 619, *ligne* 20 *en titre*, Vicomte, *liſ.* Vicomtes. — *Ibid. page* 620, *ligne* 23, à la ville de Lomagne, *liſ.* à Lavit, petite ville dans la Lomagne. — *Ibid. page* 623, *ligne* 32, *degré XI*, Serignac, *liſ.* Sevignac. — *Ibid. ligne derniere de la page*, 6000 livres Bourdelois, *liſ.* 6000 francs Bourdelois. — *Ibid. page* 628, *ligne* 4, Bauve, *liſ.* Baure. — *Ibid. derniere ligne du degré XVI*, *après* née en 1717, *ajoutez* morte en Octobre 1777. — *Ibid. page* 631, *ligne* 17, dans le Duché de Bourgogne, *liſ.* dans la Comté de Bourgogne.

THIBOUTOT, *page* 646, *ligne* 29, dont l'aînée, *liſ.* dont la cadette. — *Ibid. ligne* 31, *après* renvoyons, *ajoutez:* L'aînée *N... de Thieuville*, a épouſé *N... Hannot d'Octeville*, Chevalier de Saint-Louis, ci-devant Major, & aujourd'hui Colonel de Dragons.

TOUIGNAN, *page* 665, *degré II de* PIROTIN DE LA CROIX, *après* Ecuyer, Seigneur de la Croix, *ajoutez* Capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances. — *Ibid. degré III de* PIERRE *aliàs* PERIN DE LA CROIX, *après* Ecuyer, *ajoutez* Commandant d'une Compagnie d'Arbalêtriers. — *Ibid. degré V d'*ARNAUD DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Jovelle, *après* qui, *ajoutez* fut au ban

de l'Angoumois en 1549, & testa, &c. — *Ibid. degré VIII de* GABRIEL DE LA CROIX, Ecuyer, &c. *derniere ligne de la page 665*, marié par contrat du 15 Février, *lis.* du 19 Février. — *Ibid. page 666, ligne* 1, fille d'Armand Mege-de-Riberac, *lis.* fille d'Armand Mege, du lieu de Riberac. — *Ibid. degré X de* GABRIEL DE LA CROIX, II. du nom, *ligne* 5, & de N... de Solminiac, *lis.* & de Marguerite de Solminiac. — *Ibid. degré XI de* JEAN-BATISTE-JÉRÉMIE DE LA CROIX, *ligne* 2, a épousé, le 27 Août 1757, *lis.* par contrat du 27 Juin 1757.

Addition à la page 738, avant VASSELOT.

VASSAL, dans le Périgord & le Querci: Maison très-ancienne, mais si nombreuse, que nous n'avons pu jusqu'à présent nous procurer l'état exact de toutes ses branches: nous en attendons des *Mémoires* instructifs, dont nous ferons usage dans notre Supplément.

Les armes: *d'azur, à la bande de gueules bordée d'argent, chargée de trois besans d'or, accompagnée de deux étoiles, posées l'une en chef & l'autre en pointe.*

VERON, *page 761, degré II, ligne* 20, *après* Maires *ajoutez* de Tours. — *Ibid. page 762, ligne* 1, Conseiller au Présidial, *lis.* Conseiller ordinaire de la ville. — *Ibid. page 763, degré VII de* JEAN-BATISTE-CHARLES VERON-DE-FARINCOURT, *ligne* 2, Lieutenant, *lis.* Capitaine au Régiment de Guienne, Infanterie. — *Ibid. ligne* 3, Novembre 1777, *lis.* Janvier 1778. — *Ibid. page 764, ligne* 8, & sa veuve, *lis.* & son épouse. — *Ibid. ligne* 16, JÉRÔME VERON, *lis.* JOSEPH VERON. — *Ibid. degré V, ligne* 4, toutes les guerres, *lis.* les dernieres guerres. — *Ibid. derniere ligne de la page 764, degré VI, après* Jean-Batiste Richard-de-Laude, *ajoutez* fille de défunts Jean-Batiste, & de Jeanne-Pierrette Rouxelle.

F I N.

TABLE

Des Noms des Familles & Terres contenues dans ce douzieme Volume. Les étoiles désignent les Terres & Biens titrés.

R

* RÉAULX (DES), originaire du Nivernois, *page* 1 *& suiv.*
* REBECQUE, en Artois, 9 *& suiv.*
* REBENAC, en Béarn, 14
REBOURS (LE), originaire de Normandie, 15 *& suiv.*
REBOURS, en Bretagne, 19
* RECHIGNEVOISIN-DE-GURON, en Poitou, *id. & suiv.*
* RECOURT, en Artois, 23 *& suiv.*
RECUSSON, en Normandie, 42
REDON (DE), en Condomois & Agenois, 43
* REGARD (BEAU), en la Principauté d'Orange, *id.*
REGGIO, en Sicile, *id.*
REGIS (DE), en Provence, 44 *& suiv.*
REGNAULD-DE-BISSY, en Savoie, 47
REGNIER-DE-GUERCHY, 48
* REGUSSE, en Provence, 49
REIDELLET-DE-CHAVAGNAC, en Bugey, *id.*
REIFFERSCHEID (Notice), *Voyez* RHINGRAVE, *id.*
* REIMS, en Champagne, *id.*
REIMS, Famille de Lorraine, *id.*
REINACH, en Alsace, 50
RELONGUE (DE), originaire de Flandres, 51
RÉMEREVILLE, en Provence, 52 *& suiv.*
* REMIENCOURT, en Picardie, 55
* REMILLY, en Nivernois, *id.*
RÉMOND, en Bourgogne, Champagne & à Paris, *id.*
* REMONT, en Berri, *id.*
* REMOULINS, *id.*
* RENANSART, en Picardie, 56
RENAUD, en Provence, *id. & suiv.*
RENAUD (DE), originaire de Sault, 58

R

RENAUD (DE), *page* 58
* RENEL, en Bassigni, 59
RENIAULME (DE), originaire du Cambresis, *id.*
RENNEL, en Lorraine, 61 *& suiv.*
* RENNES, Capitale de la Bretagne, 66
RENOUARD ou REGNOUARD, en Bretagne, *id.*
* RENTY, en Artois, 67
* REPAIRE, en Querci, 68
REQUISTON, en Provence, *id.*
RESTAURANT, en Languedoc, 69
* RÉTHEL, en Champagne, 70
* RETZ, en Bretagne, 71
REUE (LA), originaire de Lisieux, *id.*
* REVEL, 72
* REUGNY, dans l'Election de Nevers, *id. & suiv.*
* REVIERS, en Normandie, 77 *& suiv.*
* RÉVILLIASC (DE), originaire du Piémont, 82
* REUILLY, en Berri, *id.*
REVOL, en Dauphiné, *id.*
REYNARD, en Picardie, 83
* REYNARDE (DE LA), en Provence, *id.*
REYNAUD-DES-MONTS, en Auvergne, *id.*
REYNBOUTS, aux Pays-Bas, *id.*
* REZAY, en Bretagne, *id.*
RHINGRAVE, Maison de l'Empire, 83 *& suiv.*
RHODEZ. *Voyez* RODÈS.
* RIANS, en Provence, 85
RIANS (DE), à Aix, *id.*
RIANTS, à Paris, 86 *& suiv.*
* RIBAUCOURT, en Flandres, 88
RIBEIRE (DE), *id.*
* RIBERAC, en Périgord, *id.*
* RIBES (LAS), en Rouergue, 89
RIBIER-DE-VILLEBROSSE, à Paris, *id.*

* RIBIERS, en Dauphiné, *page* 90
* RIC (LA), autrefois CHABESTAN, en Dauphiné, *id.*
RICARD-DE-GOURDON-DE-GENOUILLAC, *id.*
* RICARD-DE-JOYEUSEGARDE, en Provence, 91
RICARD-DE-LA-CHEVALLERAYE, *id.*
RICCI ou RICCÉ, dans l'Asteſan & en Breſſe, 92 *& ſuiv.*
* RICEY, en Bourgogne, 95
RICHARD, au Comté de Bourgogne. *Voyez* VILLERS-VAUDEY, pour la Généalogie.
RICHARD, en Dauphiné & à Paris, *id. & ſuiv.*
* RICHEBOURG, en Touraine, 97
* RICHECOURT, en Barrois, *id.*
* RICHELIEU, en Poitou, *id.*
RICHEMONT. *Voyez* AUBIGNY.
* RICHIER-DE-CÉRISY, en Normandie, *id.*
RICOUART, originaire de Flandres, 97 *& ſuiv.*
RIENCOURT, en Picardie, 100 *& ſuiv.*
* RIEU, en Normandie, 104
RIEUX, en Bretagne, *id. & ſuiv.*
* RIOCOURT, en Lorraine, 111
RIOLLET, originaire de Poitou, & établie en Bourgogne, *id. & ſuiv.*
* RIOM, en Auvergne, 116
RIOUX (DES). *Voyez* MESSIMI.
RIPERT, originaire du Dauphiné, voyez la Généalogie *p.* 406 *& ſuiv.*
RIQUET. *Voyez* RIQUETY.
RIQUETY, en Provence & en Languedoc, 116 *& ſuiv.*
* RIVAU (DU), en Anjou, 129
* RIVERIE ou RIVIRIE, en Lyonnois, *id.*
RIVIÉ, en Bretagne, *id.*
RIVIERE (DE LA), même Province, *id. & ſuiv.*
RIVIERE, au Comté de Bigorre, 131
RIVIERE (DE LA), en Nivernois, 132 *& ſuiv.*
RIVIERE (DE LA), en Normandie, 137
* RIVIERE, en Brabant, 139
RIVIERE. *Voyez* PONCET-DE-LA-RIVIERE, *Tome XI.*
* ROANNEZ, petit pays, *id.*
ROBECQUE ou ROBECK, en Artois, *id.*
* ROBERMET, dans la Flandre maritime, *id.*
ROBERT-DE-LIGNERAC, en Querci, *id.*
ROBIN, quelquefois ROBINS, au Comtat Venaiſſin, *page* 140
ROBIN, en Bretagne, 142
ROBIN-DE-LA-TREMBLAYE, dans le Poitou & l'Anjou, *id.*
ROBINEAU, en bas Poitou & en Bretagne, 143 *& ſuiv.*
* ROBION, en Provence, 146
ROBLOT, en Bretagne, *id.*
ROCHAMBEAU, Maiſon, dont le nom eſt VIMEUR, 147
* ROCHE (DE LA), en Franche-Comté, *id.*
* ROCHE (DE LA), au Comté de Bourgogne, *id.*
* ROCHE (LA), en Gapençois, *id.*
ROCHE (DE), en Cévennes, *id.*
ROCHE (DE LA), en Lyonnois, 148 *& ſuiv.*
ROCHE (DE LA), en Poitou, 151
* ROCHE-ANDRY (DE LA), en Angoumois, *id.*
* ROCHE-BARON (DE LA), en Forez, *id.*
* ROCHE-BERNARD, en Bretagne, *id.*
* ROCHE-COURBON, dans le Gâtinois Orléanois, *id.*
* ROCHE-FONTAINE (LA), en Picardie, 152
ROCHE-FONTENILLE (DE LA), *id.*
* ROCHE-DE-GENNES, *id.*
ROCHE-GIRAULT (DE LA), originaire d'Irlande, *id.*
* ROCHE-GUYON, au Vexin-François, 153
ROCHE-*ſur*-*Lougnon*, au Comté de Bourgogne, *id.*
* ROCHE-MABILE, en Normandie, *id.*
* ROCHE-RUFFIN, 154
* ROCHE-SAINT-BAULT (LA), au Maine (Généalogie de la Maiſon d'HARDOUIN-DE-LA-GIROUARDIERE, en Anjou), *id. & ſuiv.*
ROCHEBRIANT, (DE LA), en Auvergne, 161 *& ſuiv.*
* ROCHECHOUART, en Poitou, 163 *& ſuiv.*
* ROCHEDYRÉ ou ROCHE-DEYRÉ (LA), en Anjou, 188
* ROCHEFORT, en Auvergne, 189
* ROCHEFORT, en Forez, *id.*
ROCHEFORT-D'ALLY, en Auvergne, *id. & ſuiv.*
* ROCHEFOUCAUD (DE LA), en Angoumois, 195 *& ſuiv.*
* ROCHEGUDE, au Comté Venaiſſin, 224

* ROCHELAMBERT (DE LA), en Auvergne, *page* 225 *& suiv.*
* ROCHELLE (LA), Capitale du pays d'Aunis, 230
* ROCHEMEAUX, en Poitou, 231
ROCHEMORE ou ROCHEMAURE, en Languedoc, *id. & suiv.*
* ROCHES (DES), 236
* ROCQUE (LA), au Diocèse de Bayeux, *id.*
ROCQUE-DE-BERNIERES (DE LA), en Normandie, *id.*
RODDE (DE LA), dans le Velay & en Bourgogne. Voyez la Généalogie de cette Maison, *p.* 408 *& suiv.*
* RODEMACKER, au Pays Messin, 236
* RODES, en Flandres, 237
* RODES ou SAINTE-AGHTENRODE, en Brabant, *id.*
* RODÈS, Capitale du Rouergue, *id.*
ROETTIERS (DE), de la Flandre Wallone, 238 *& suiv.*
ROGER ou ROGIER, originaire du Limousin, 242
ROGRES-DE-CHAMPIGNELLE, en Poitou, *id. & suiv.*
* ROHAN, Duché-Pairie en Bretagne, & Généalogie de la Maison, 245 *& s.*
ROMANS (DE), en Provence, 288
* RONCHEROLLES, en Normandie, *id. & suiv.*
* RONCHEVILLE, même Province, 300
* ROQUE-D'ANTERON (LA), en Provence, *id.*
* ROQUE-GONTARD, aussi en Provence, 301
* ROQUE-*sur-Pernes*, au Comté-Venaissin, *id.*
* ROQUE-TIMBAUT, en Guienne, *id.*
* ROQUEFEUIL, en Rouergue, *id. & suiv.*
* ROQUELAURE, en Gascogne, 306 *& suiv.*
ROSEN, originaire de Pologne, 320
ROSIERES, dans le Barrois & la Lorraine, 321 *& suiv.*
* ROSILY, en Bretagne, 325 *& suiv.*
* ROSMADEC, même Province, 330
* ROSNAY, en Champagne, 331
* ROSNY, près de Mantes, *id.*
ROSSEL, originaire de Picardie, *id. & suiv.*
ROSSET, anciennement ROUSSET-DE-LA-MARTELLIERE, originaire de Dauphiné, 334
ROSTAING-CHAMPFERRIER (DE), à Valence en Dauphiné, 335 *& suiv.*
ROSTAN, originaire d'Antibes en Provence, *page* 337
ROTHELIN, 338
ROTROU, au Perche, 339 *& suiv.*
ROTZ (DE), à Bayeux en Normandie, 344
* ROUAIROUX ou ROUAYROUX, en Languedoc, 345
ROUANNE. *Voyez* ROANNEZ.
ROUAULT, en Poitou, *id. & suiv.*
* ROUBAIX, dans la Flandre-Wallone, 352
ROVERE, ROVERO, &c. originaire de Piémont, *id.*
ROUILLAC. *Voyez* GOTH, *Tome VII.*
ROURE (DU), en Languedoc, en Provence & en Angleterre, *id.*
ROUSSEAU, originaire du Duché de Bourgogne. Voyez la Généalogie de cette Maison, *p.* 412 *& suiv.* de ce Volume.
ROUSSILLON. *Voyez* MALARMEY, *Tome IX.*
ROUSSY, en bas Languedoc. Voyez les armes de cette Famille, *p.* 420 de ce XIIe Volume.
* ROUVILLE, en Beauce, 355
ROUX-D'ESNEVAL (LE), en Normandie, *id. & suiv.*
ROUX-DE-BRUE, originaire de Naples, 361
ROUX, en Provence & en Dauphiné, *id. & suiv.*
ROUXEL-DU-PREROND, en Bretagne, 365
ROUZIERES ou ROZIERES, originaire du Maine, 366 *& suiv.*
* ROYAN, en Saintonge, 368
* ROYE, en Picardie, *id.*
* ROYON, en Artois, 369
ROYER-DE-LA-SAUVAGERE (LE), en Touraine, *id. & suiv.*
* ROZAY ou ROSAY, en Norm. 372
ROZIERES, en Lorraine, *id.*
* RUDELLE, en Querci. Généalogie de la Maison de MESCLAJOC-DU-MONTET, du Limousin, 373 *& suiv.*
RUEL, en Normandie. Voyez aux Additions de ce Volume.
RUELLE (DE LA), en Lorraine, 381 *& suiv.*
* RUGLES, en Normandie, 383
* RULLECOURT, en Artois. Généalogie de la Famille DE MACQUART, originaire de l'Orléanois, *id. & suiv.*
* RUMONT, dans le Gâtinois François, 387

* RUPELMONDE, au Comté de Flandres, *page* 387
RUPPIERRE ou RUPIERRE, en Normandie, *id. & suiv.*
RYCKWAERT, en Brabant, *page* 405
RYE, en Bourgogne, 406
RYM, de Flandres, *id.*

S

* SABLÉ, au pays du Maine, *page* 421
SACHET, de Salins, 422
SAGEY, en Franche-Comté, *id.*
SAHUGUET, en Champagne & en Limousin, *id. & suiv.*
* SAILLANS, en Dauphiné (Généalogie d'une Branche de la Famille de FROMENT, originaire de cette Province, & établie, depuis 1650, en Champagne), 425 *& suiv.*
SAILLIES-LEME, en Béarn, 428
SAILLY, en l'Isle de France, *id.*
SAIN-DE-BOIS-LE-COMTE, originaire du Poitou, *id. & suiv.*
SAINT-AIGNAN, en Berri, 432
SAINT-ALBAN, en Gévaudan, 433
SAINT-ALBERT, au Comté de Flandres, *id.*
SAINT-ANDIOL, en Provence, *id.*
SAINT-ANDRÉ. Notice. *id.*
SAINT-BONNET. *Voyez* CAYLAR (DU), *Tome IV.*
* SAINT-BRICE, en Bretagne, *id.*
* SAINT-CHAMANS, entre Tulles & Argental, 433 *& suiv.*
SAINT-CLAIR. *Voyez* TURGOT.
* SAINT-CLOUD, lès-Paris, 440
SAINT-CONTEST. *Voyez* BARBERIE-DE-SAINT-CONTEST, *Tome I.*
* SAINT-CYR, lès-Versailles, *id.*
SAINT-DIDIER (DE), originaire de Bretagne, *id. & suiv.*
SAINT-DIZIER, Notice, 442
SAINT-ETIENNE (CHOCQUARD-DE-SAINT-ETIENNE), originaire d'Amiens, *id. & suiv.*
SAINT-EULIEN (DE), en Champagne, 445
* SAINT-FARGEAU, *id.*
* SAINT-FLORENTIN, en Champagne, *id.*
* SAINT-FLORIS, en Artois, *id.*
SAINT-FORGEUX. *Voyez* ALBON, *Tome I.*
SAINT-GELAIS, en Poitou, *id. & suiv.*
* SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ, dans la Marche, 447

S

* SAINT-GERMAIN-LANGOT, en Normandie, *page* 447
* SAINT-GERMAIN-LE-DESIRÉ, au Bailliage de Chartres, *id.*
SAINT-GERMAIN-MATINEL, ou *Matinel-Saint-Germain*, en Normandie, *id.*
* SAINT-JUILLIN, en Dauphiné, 448
* SAINT-LARY, au Comté de Comminges, *id. & suiv.*
* SAINT-LAURENT, nom de l'Isle d'Orléans, 452
* SAINT-MAIXENT, dans la Marche, *id.*
SAINT-MARCEL, Notice. *Voyez* ALBON.
SAINT-MAURIS-MONTBAREY, en Franche-Comté, *id.*
* SAINT-MICHEL, en Dauphiné. *Voyez* BRUYERES-LE-CHATEL, *Tome II.*
SAINT-NECTAIRE, en Auvergne, 452 *& suiv.*
SAINT-PRIEST, en Forez, 454
SAINT-REMY, originaire du Maine, 455
SAINT-SIMON-COURTOMER, en Normandie, 456
* SAINT-TRICAT ou LE BERCQ, au Gouvernement de Calais, 457
SAINT-VINCENT (DU BOIS-SAINT-VINCENT), originaire du Duché de Savoie, *id. & suiv.*
SAINT-WOLSTONS, du Comté de Kildare en Irlande, dont le nom est ALEN, 460
SAINT-YON, originaire de Picardie, 461
* SAINTE-ALVÈRE, en Périgord, *id.*
SAINTE-MARIE-DE-HELETTE, en Basse-Navarre, *id.*
* SAINTE-MAURE, en Touraine, 462 *& suiv.*
* SAINTE-MAURE, en Champagne, 475
SAISSEVAL, originaire de Picardie, 476
SALABERRY. *Voyez* IRUMBERRY-DE-SALABERRY, *Tome VIII.*
SALIGNAC-DE-FÉNELON, en Périgord, 480 *& suiv.*
* SALLE (LA), en Normandie, 482

SALM. *Voyez* RHINGRAVE.
SALSE, originaire de Catalogne, *page* 482
* SANSY, au Duché de Bourgogne, Généalogie de la Famille DU BOUTET, 484 *& suiv.*
SARIAC & SERIGNAC, au pays de Magnoac, 488 *& suiv.*
SARRET-DE-FABREGUES, en Languedoc & à Aurillac, 495 *& suiv.*
SARTINE (DE), 499
* SASSENAGE, en Dauphiné, *id.*
SAUGERE (DE LA), originaire d'Anjou, 500
SAUSSURE, en Lorraine, 501
SAUVAGERE. *Voyez* ROYER-DE-LA-SAUVAGERE (LE).
SAVARY (DE), en Touraine, 502 *& suiv.*
* SAVIGNAC, en Rouergue, 504
SAVIGNHAC, en Bretagne. Voyez aux Additions de ce Volume.
SAVOIE, Maiſon Royale, *id.*
* SAVONNIERES, en Anjou, 505 *& suiv.*
SAXE, Maiſon d'Allemagne, 516
SCHONEN, originaire de Zurich, 517 *& suiv.*
SCORRAILLE, originaire d'Auvergne, 521
SEGUIER, originaire du Bourbonnois, 523 *& suiv.*
SELLIER-DUPIN, en Provence. *Voyez* VILLEMUS.
SENCHON (DE), originaire d'Italie, 530
SÉNÉCHAL-KERCADO (LE), en Bretagne, *page* 531 *& suiv.*
* SERRE, en Franche-Comté. Notice de la Famille de CLERC-DE-MAZEROLLE, 533
SERREAU-DE-LA-ROCHE-COURSILLON, en Anjou, 534
SIGNET, 536
SIGNIER, en Provence & en Picardie, 537 *& suiv.*
SOBIESKI, Maiſon de Pologne, 548 *& suiv.*
* SOLAGES, dans le haut Rouergue, 551
SOLARE. *Voyez* FONTAINE-SOLARE, *Tome VI.*
SOLIER (DU), en Vivarais, *id. & suiv.*
* SORANS, au Comté de Bourgogne (Généalogie de la Maiſon DE CHAFFOY), 555 *& suiv.*
* SOURCHES, dans le Maine, 558
* SOURDEVAL-LE-NEUF, en Normandie, 559
SOURDIS. *Voyez* ESCOUBLEAU.
* SOUSMONT, en Normandie, *id.*
SOYRES (DE), au pays d'Albret, *id.*
STUART, Maiſon ſouveraine, 561
STYRUM, branche de la Maiſon de LIMBOURG, *id.*
SUCY (DE), à Valence en Dauphiné, 562 *& suiv.*
SUEDE (LA), Maiſon Royale, 565
SUEUR (LE), en Normandie, 566 *& suiv.*
SUFFREN, en Provence, 569

T

TABOUREAU, à Paris, *page* 571
TACHEREAU-DE-BAUDRY, en Touraine, *id.*
TAFFIN, en Artois, 572 *& suiv.*
TAILLE (DE LA), en Gâtinois, 576 *& suiv.*
TALARU, en Lyonnois. Notice, 584
TALEYRAND, en Périgord, *id.*
* TALLART, en Dauphiné, *id.*
TALON, originaire d'Irlande, 585
TARDIEU, en Normandie, 587
TARDIVON, en Dauphiné, 589
TARTANAC, originaire de Gaſcogne, 590
TEISSIER-DE-MARGUERITTES, originaire de Nice, 591

T

TELLIER (LE), en Baſſe-Normandie, *page* 592 *& suiv.*
TELLIER (LE), à Paris, 598
TERRASSON, à Paris & à Lyon, 600 *& suiv.*
* TERRIDE ou TARRIDE, 605 *& suiv.*
* TERSSAC, en Querci (Généalogie de la Maiſon de FAYDIT-DE-TERSSAC), 634 *& suiv.*
TESTU-DE-BALINCOURT, Notice, 640
TEXIER-D'HAUTEFEUILLE, en Poitou & Orléanois, *id.*
THEAS, originaire de Graſſe en Provence, 642
* THIBOUTOT, en Normandie, 643 *& suiv.*

* THIENNES, dans la Flandre Maritime (Généalogie de la Famille de Buisseret), *page* 646
THIÉRY, à Paris, 648
THOMAS, au Duché de Bourgogne, *id.*
* TILLY, en Normandie, 649 *& suiv.*
* TIMBRUNE, en Picardie, 655
TONDUTI ou TONDUT, originaire de Lombardie, 656 *& suiv.*
TONNELIER-DE-BRETEUIL, Notice, 660
* TONQUEDEC, en Bretagne (Généalogie de la Maison DE QUENGO), *id. & suiv.*
* TOUIGNAN, près Bordeaux (Généalogie de la Famille DE LA CROIX), 665
TOUR (DE LA), en Lauraguais, 666 *& suiv.*
TOUR-CHATILLON (DE LA), en Suisse, 681
TOUR-DU-PIN (DE LA), en Dauphiné. Notice, 683
TOUR-GUERIN (DE LA), *id.*
TOUR (DU), originaire du Condomois, *id.*
* TOURRETTE (LA), en Vivarais (Généalogie de la Maison DE LA RIVOIRE), *page* 684
TOURTOULON (DE), en Languedoc, 686 *& suiv.*
TOUSTAIN-DE-FRONTEBOSC, en Normandie, Notice, 691
TOUSTAIN-DE-FULTOT (& non FALTOT), même Province, 692
TOUSTAIN-DE-LA-COLOMBE, même Province, *id.*
TOUSTAIN-DE-FONTENELLES, Notice, *id.*
* TRANS, en Provence, *id.*
* TREMOILLE (DE LA), en Poitou. Notice, 693
TRESTONDAM, originaire du Comté de Bourgogne, Notice, *id.*
TRINQUERE (DE), en Langued., *id. & s.*
TURGOT, originaire de Bretagne, 697 *& suiv.*
TURMEAU, en Sologne, 700
TURPIN-DE-CRISSÉ, en Anjou, 702 *& suiv.*
TYREL ou TIREL-DE-POIX, en Bretagne, 707
* TYVARLAN, même Province, 708

U

UDEKEM, dans le Brabant, *page* 709
UHART (D'), en Basse-Navarre, 710
URFÉ, en Forez, 711
URRE, au Diocèse de Valence, 712
URSI, HOURS ou OURS (DES), originaire d'Italie, *id. & suiv.*
* URTUBIE, au pays de Labour, 714
* USSAU, en Béarn, 716
* USSON (D'), au pays de Donnezan, *id. & suiv.*
* USTOU, en Guienne, 723
* UZÈS, en Bas-Languedoc, *id.*
VAILLANT (LE), en Flandres, *id. & suiv.*
VAILLANT (LE), en Normandie, 726 *& suiv.*
VAIRON-DE-DOIGNY, originaire de la ville de Laon, 730
VAISSIERE ou VEYSSIERE-DE-CANTOINET, en Forez, 731
VALENTIN, originaire du Vermandois, 732 *& suiv.*
* VALINS, en Albret (Généalogie de la Famille d'ESTRAC), 737
* VALLIERE, en Anjou, 738

V

VARAGNE (DE), en Languedoc. Notice, *page* 738
VASSAL, en Périgord, *p.* 922
VASSELOT (DE), originaire du Poitou, *id. & suiv.*
VASSY (DE), en Basse-Normandie, 740
* VAUBAN, en Nivernois (Généalogie de la Maison de LE PRESTRE-DE-VAUBAN), 741 *& suiv.*
* VAUCHETAIN ou VAUSTIN, en Soissonnois, 747
VAULTIER, originaire du Côtentin, *id.*
VENANT (DE), d'Artois, 749 *& suiv.*
VENTE, au Perche. Voyez aux Additions de ce Volume, *p.* 916.
VERDELIN, originaire du Comtat-Venaissin, 751 *& suiv.*
VERGENNES (DE), en Bourgogne, 754
* VERGES (DE), au Comté de Bigorre, 755
VERGNE (DE LA). *Voyez* LAVERGNE-DE-TRESSAN, *Tome VIII, p.* 530 *& s.*
VERGNETTE (DE), origin. de Rouergue, 756 *& suiv.*
VERNEUIL, originaire de Bretagne, 760
VERON, à Langres, 761 *& suiv.*
* VERONNE,

* VERONNE, en Dauphiné, *page* 765
VERTON (DE), en Normandie, *id.*
* VESC, en Dauphiné, 766 *& suiv.*
VEVEY (DE), en Suisse, 770 *& suiv.*
* VEZOU-DE-VESINS (LE), en Rouergue, 775
* VEZINS, en Anjou, 776
VIART (DE), originaire de Blois, *id. & suiv.*
* VIBRAYE, Notice (*Voyez* HURAULT, *Tome VIII.*), 787
VIC, originaire de Guienne, *id.*
* VICOMTE (LE), en Bretagne, 788
* VIDARD, en Basse-Navarre, *id.*
VIENNE, en Bourgogne, 789
VIGNACOURT ou WIGNACOURT, aux Pays-Bas. Notice, 790
VIGRÉ, au Maine, 791
VILLAINES (DE), en Berri & Bourbonnois, *id. & suiv.*
* VILLARS, en Provence, 798
VILLARS-VILLARS, originaire de Lyon, *id.*
* VILLE-AUX-FOURIERS (LA), en Anjou (Notice généalogique de la Maison de BROC), 799
* VILLEMUS, en Provence (Généalogie de la Famille DE SELLIER-DUPIN), 800
VILLEQUIER, Notice (Voyez AUMONT), 801
* VILLEROY, *id.*
* VILLERS-VAUDEY, au Comté de Bourgogne (Généalogie de la Famille de RICHARD-DE-VILLERS-VAUDEY), *id. & suiv.*
VINTIMILLE, originaire d'Italie, 803
VION (DE), originaire de Bourgogne, *id. & suiv.*
VIRAY, Branche de TOUSTAIN-FRONTEBOSC. *Voyez* à ces mots.
VIRON, en Franche-Comté, 810
VITALIS ou VITALLI (DE), originaire de Gênes, *id.*
* VIVIER (DU), en Languedoc, 812
VOISINS-D'AMBRES, même Province, 813
VOYER-D'ARGENSON, originaire de Touraine (Notice), *id.*
* WACKEN, en Flandres, *id.*
WAEPENAERT, originaire du pays de Waës, *id.*
WAHA, aux Pays-Bas, 814
WAITZ, originaire d'Hongrie, *id.*
WAL, aux Pays-Bas, 815
WALDENER, en Alsace, *id.*
WASSERVAS, originaire d'Allemagne, 816
WAVRIN-VILLERS-AU-TERTRE, en Artois, *page* 817 *& suiv.*
WEISSENFELS, en Allemagne, 821
WEMYS, originaire d'Ecosse, *id. & suiv.*
WIMPFFEN, en Allemagne, 830
* WIRTEMBERG, en Souabe, 832
WYTS, aux Pays-Bas, 833

X

XAVIER, en Brabant, *p.* 837
XIMENEZ, originaire d'Arragon, *id.*

Y

YDEGHEM, en Flandres, *p.* 838
YON, en Normandie, *id.*
YSORÉ, en Anjou, *id.*
YVER-DE-SAINT-AUBIN, en Normandie, 840
* YVETEAUX, même Province, *id.*
YVETOT, au pays de Caux, *id.*
YVETOT, en Normandie, 841
YZARN, en Rouergue, *id.*

Z

ZBONSKI-DE-PASSEBON, originaire de Pologne, *p.* 842
ZEDDES, en Champagne, 843
ZELL, en Allemagne, 844
* ZILLEBECK, au pays de Waës, 845
ZUNIGA, de Castille, *id.*
ZUR-LAUBEN, en Suisse, *id. & suiv.*
* ZWENEGEM, 851

Addition au Tome I, page 306, après ANQUETIL.

ANSELME, au Comtat, *page* 851

Addition au Tome II, page 354, avant BERNAGE.

BERNABÉ, en Anjou, 853

Addition au T. II, p. 516, avant BILLY.

BILLEHEUST, originaire d'Irlande, 856

Addition au T. II, p. 561, après BLOND.

BLONDEL (DE), origin. d'Artois, 858

Addition au Tome II, page 613, avant BOISSOT.

BOISSONADE-DE-FONTARABIE, en Languedoc, 860

Addition au Tome III, page 105, après BOYLESVE.

* BOYSÉON, en Bretagne, 860
* BRIQUEVILLE, en Normandie, 861 *& suiv.*

Addition au Tome IV, page 209, avant CHANDIEU.

CHANCEL-DE-LA-GRANGE, en Périgord, 868 *& suiv.*
CLERC-DE-JUIGNÉ (LE), originaire d'Anjou, 871

Addition au T. V, p. 602, avant DIOIS.

DIODATI, originaire de Lucques, 872

Addition au Tome VI, page 229, avant FABRI-DE-FABREGUES.

FABRI, de Genève, 874 *& suiv.*

Article à substituer à celui inséré dans le Tome VI, p. 331.

FERAULT-DE-FALANDRES, originaire de Provence, 878

Addition ou Tome VII, page 501, après GUEFFIER.

GUÉHENNEUC, en Bretagne, 879
GUÉHENNEUC, même Province, 880

Article à substituer à celui inséré dans le Tome VII, p. 515.

GUÉROULT, originaire du Duché de Normandie, 884 *& suiv.*

Addition au Tome VII, page 516, avant GUERPEL.

GUEROULT-DE-BOISROGER, au Vexin-François, 884

Addition au Tome VIII, page 658, avant LEVAL.

LEUZE (DE), originaire de Hollande, 886

Article à substituer à celui inséré dans le Tome IX, p. 572.

MARTELIERE (DE LA), au Perche, 887

Addition au Tome X, page 300, Branche de Thodure.

MONTCHENU, en Dauphiné, 889

Addition au même Tome, page 734, après NEUVILLER.

* NEUZILLIERS, en Bourgogne (Généalogie de la Maison de MONTMORILLON), 890 *& suiv.*

Addition au Tome X, page 740, après NIVERNOIS.

NIVERT ou NYVERT, dans la Brie, 893

Addition au Tome XI, page 263, avant PERONNE.

PERNET, en Lorraine, 895

Addition au même Tome, p. 307, avant PIEDEFER.

PICTET, de Genève, 896

Addition au même Tome, p. 419, après PONT-BELLENGER.

PONT-D'AUBEVOYE (DU), en Anjou, 897 *& suiv.*

Article à substituer à celui inséré dans le Tome XI, p. 708 & suiv.

RAIMOND, au Comté-Venaissin, 906 *& suiv.*

Addition à ce Tome XII, p. 381, avant RUELLE (DE LA).

RUEL, en Normandie, 913

Addition à la page 504 de ce Volume, avant SAVOIE.

SAVIGNHAC, originaire de Rouergue, 913

Addition à la page 751 de ce Volume, avant VERDELIN.

VENTE, au Perche, 914

ADDITIONS & CORRECTIONS aux Tomes X, XI & XII, 915 *& suiv.*

FIN DE LA TABLE.

SUPPLEMENT

AU

DICTIONNAIRE

DE LA

NOBLESSE.

ABADIE, famille noble, originaire du Diocèse de Dax, dans le Pays de Foix, qui remonte à Noble

I. ARNAUD-GUILHEM DE L'ABADIE, Ecuyer, Capitaine dans les troupes du Roi, Seigneur de l'Abadie, Gamarde, Caſtera, de Dax, qui ſe maria avec Noble Demoiſelle *Jeanne de Baylens de Poyanne*, en 1463; de ce mariage eſt né :

II. BERTRAND DE L'ABADIE, qui ſe maria avec *Marguerite de Beſſabat*; de ce mariage eſt ſorti :

III. GUITARD DE L'ABADIE, qui s'allia avec *Madeleine de Serres*, Demoiſelle; il a eu de ce mariage : — 1. ETIENNE DE L'ABADIE, Capitaine d'Infanterie, qui s'eſt marié avec *Jeanne de Bergougnan*; il a eu de ſon mariage, *Jean*, mort ſans poſtérité; & JEANNE DE L'ABADIE, mariée en 1602, avec Noble *François de la Caſe*, Ecuyer, Seigneur de Sardiac : — 2. Autre JEAN, qui ſuit.

IV. JEAN DE L'ABADIE, ſecond fils de GUITARD, & de *Madeleine de Serres*, Capitaine d'une compagnie de Gens de pied, & Seigneur de Boubardé, Gauzis, &c. ſe maria, le 13 Octobre 1568, avec *Jeanne de Camon*, dont : — 1. JEAN CHARLES, qui ſuit : — 2. JEAN, rapporté après

la postérité de son aîné : — 3. Et MARGUERITE DE L'ABADIE, mariée; 1°. avec *Jean-Jacques Cledes*, Ecuyer, Seigneur Durgons; & 2°. avec Noble *Jean d'Arrozier*, Sieur de la Barlete.

V. JEAN-CHARLES DE L'ABADIE, Capitaine d'Infanterie, épousa Demoiselle *Madeleine de Casaget*; sa branche s'est éteinte dans la personne de MARGUERITE-FÉLICITÉ DE L'ABADIE, sa fille, laquelle avoit été mariée avec Noble *Charles de Toussignand*, Ecuyer, Seigneur de Balazin, & Gouverneur, pour le Roi, de la citadelle de Tournay.

SECONDE BRANCHE.

Seigneur d'Aydrain.

V. JEAN DE L'ABADIE, second fils de JEAN Ier, & de *Jeanne Camon*, s'est marié en 1619, avec *Marie d'Artiguenave de Vielle*, dont : — 1. CHARLES, qui suit : — 2. MARIE, mariée avec Noble *François-Louis d'Artigues Dossaux*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Julien-Serres-Garton, & autres lieux : — 3. Et *Isabeau*, mariée avec *Raymond de la Corte*, Ecuyer.

VI. CHARLES DE L'ABADIE, s'est marié, le 16 Février 1670, avec *Catherine d'Arbo de Pedepeyran*; de ce mariage est sorti : — 1. FORTANIER, qui suit : — 2. JEAN, Chanoine d'Aire : — 3. Et *Marguerite*, mariée à Messire *Jean de la Cloche*, Baron de Fargues.

VII. FORTANIER DE L'ABADIE, Capitaine dans le Régiment Royal, Infanterie, s'est marié avec Demoiselle *Antoinette de Grossan*, dont : 1. — JEAN, qui suit. — 2. Et PIERRE, Chanoine de Saint-Loubous.

VIII. JEAN DE L'ABADIE, III du nom, Officier d'Infanterie, s'est marié avec *Marie-Anne de Blanquefort*, dont : — 1. PIERRE. — 2. Et JEAN-PIERRE, qui suit.

IX. JEAN-PIERRE DE L'ABADIE, s'est marié avec *Catherine de Béruche*, dont sont sortis treize garçons, & trois filles. JEAN BERNARD, l'aîné des garçons, a été reçu Garde-du-Corps du Roi, dans la Compagnie de *Bauveau*, depuis le 3 Janvier 1778. Les autres sont encore, ou au College d'Aire, ou dans la maison paternelle.

Il y a encore de cette famille JEAN-BATISTE, Chevalier de L'ABADIE, second fils de JEAN, qui est marié avec *Marie Purtienne*.

Pendant les guerres, les ennemis du Roi, pour outrager les Seigneurs de *l'Abadie*, fideles à leur légitime Souverain, mirent le feu à leur château de Gamarde, où tous leurs titres de famille furent brûlés; ce qui est prouvé par une enquête faite en 1370. Les armes se trouvent dans l'armorial général, & y on été inférées en 1698. Cette famille noble est établie près de Saint-Sever, capitale de Gascogne, dans le Diocèse d'Aire.

ABANCOURT (D'), ancienne famille noble originaire d'Amiens, dont nous n'avons donné qu'une notice imparfaite, *tom. I.* de notre Dictionnaire *p.* 1. Il en est parlé brièvement dans *l'Armorial de France, rég.* 1. *part. I.* & dans le Nobiliaire de Picardie. Suivant un Arrêt du Conseil

d'Etat du Roi, rendu à Compiegne, le 23 Juin 1667, en faveur de FRANÇOIS D'ABANCOURT, Seigneur de Courcelles, & de CLAUDE & LOUIS, ſes Couſins, par lequel ils furent maintenus dans leur Nobleſſe; le plus ancien du nom qui y ſoit rappellé eſt :

JEAN D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, dont il rendit aveu & dénombrement, le 6 Avril 1377, à l'Evêque de Beauvais, à cauſe de ſon Vidamé de Gerberoy. Il donna, le 24 Janvier 1402, un autre dénombrement de cette Seigneurie au même Evêque, dans lequel il eſt qualifié Chevalier; & reçut lui-même, le 22 Avril 1410, foi & hommage de *Jean de Sains* pour le fief qu'il poſſédoit, mouvant de lui à cauſe de ſa terre de Courcelles.

ADRIEN D'ABANCOURT, Chevalier, Seigneur de Courcelles, vivant en 1415, vendit la terre de Courcelles, & eut pour fils :

GUILLAUME D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur d'ABANCOURT, lequel donna ſon dénombrement au Vidame de Gerberoy en 1451, & fit le rachat de la terre de Courcelles-lès-Campeaux, du nommé *Nicolas le Baſtier*, Bourgeois de Paris, le 20 Novembre 1455, par acte paſſé ſous les Sceaux Royaux de la Prévôté d'Angy, dans lequel ſon pere eſt qualifié *Monſeigneur* & *Chevalier*. Il fut pere D'ADRIEN, qui ſuit.

ADRIEN D'ABANCOURT, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, acquit de *Guillaume Gonner*, un fief noble relevant de l'Evêché & Comté de Beauvais, par acte du 25 Février 1482, ſigné *le Sellier*, Notaire, tranſigea, le 1 Février 1499, avec Noble *Jean du Queſnel*, Ecuyer, ſon gendre, ſur les différends qu'ils avoient enſemble. Il étoit mort en 1503, & avoit épouſé *Catherine Eudes*, dont : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit. — 2. N... D'ABANCOURT, mariée à *Jean du Queſnel*, Ecuyer. — 3. Et ADRIENNE D'ABANCOURT, miſe, par acte du 22 Mars 1503, ſous la tutelle de *Robert le Prevoſt*, Conſeiller au Parlement.

FRANÇOIS D'ABANCOUT, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, reçut un aveu d'héritages de *Jean du Sauchon*, le 14 Juillet 1508, étoit en procès, le 23 Juillet 1509, avec *Robert le Prevoſt*, Conſeiller au Parlement, Tuteur D'ADRIENNE D'ABANCOURT, ſa ſœur; & tranſigerent enſemble par acte du 4 Octobre 1510, paſſé devant les Notaires de Gournay, pour raiſon de la terre de Courcelles. De Demoiſelle *Andrée de Richebourg*, ſa femme, il eut : — 1. JEAN, qui ſuit. — 2. JEANNE, miſe avec ſon frere & ſes ſœurs ſous la tutelle de MM. THOMAS D'ABANCOURT, Prêtre, Curé de Saint-Médard, & *Pierre de Richebourg*, par acte paſſé en la Juſtice de Gerberoy, le 9 Mars 1524. — 3. FRANÇOISE, mariée à *Antoine de Saint-Remy*, Ecuyer, comme il appert d'une obligation du 2 Mai 1534. — 4. Et ANTOINETTE, mentionnée dans un acte du 21 Mai 1519, par lequel ladite *Andrée de Richebourg*, ſa mere, lors veuve, & ſes enfans ci-deſſus, baillent à cens & rentes Seigneuriales les héritages y mentionnés.

JEAN D'ABANCOURT, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Courcelles & de Fricourt, paſſa une obligation, le 2 Mai 1534, à *Antoine de Saint-Remy*, Ecuyer, ſon beau-frere, de la ſomme de 910 liv. pour reſtant de la dot de ſa ſœur; & épouſa Damoiſelle *Suſanne Couet*, avec laquelle il fit donation

de la terre de Courcelles, & de trois autres fiefs nobles, à JEAN, leur fils puîné, à la réſerve de l'uſufruit pendant ſa vie, & celle de ladite Dame *Couet*, ſa mere, par acte du 5 Mars 1570. Elle vivoit encore le 6 Juin 1577, & eut pour enfans : — 1. ANTOINE, né ſourd & muet, qui eut pour Tuteur & Curateur JEAN, ſon frere, ainſi qu'il appert d'une Sentence rendue en la Vicomté de Gournay, le 4 Septembre 1576. — 2. JEAN, qui ſuit. — 3. PIERRE, auteur d'une branche rapportée ci-après. — 4. Et MARGUERITE, mariée à *Chriſtophe Dauphigny*, Ecuyer, Sieur des Anthoux, ainſi qualifié dans une Sentence rendue au Préſidial d'Amiens, le 27 Septembre 1576, contre JEAN D'ABANCOURT, ſon beau-frere.

JEAN D'ABANCOURT, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Blanquart, de Courcelles & autres lieux, tranſigea, le 6 Juin 1577, avec ſa mere, & leſdits *Chriſtophe Dauphigny*, Ecuyer, & MARGUERITE D'ABANCOURT, ſa femme, ſur la ſucceſſion à eux échue par le décès de JEAN D'ABANCOURT, leur pere ; & vivoit encore le 6 Janvier 1580, que Meſſire *Jean de Mailly* obtint à Gournay une Sentence contre lui. Il avoit épouſé, par contrat du 17 Janvier 1574, paſſé devant *Langlois*, Demoiſelle *Ide de Neufville*, dont pour fils aîné :

FRANÇOIS D'ABANCOURT, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Blanquart, de Courcelles & autres lieux, qui rendit foi & hommage de ſa Terre & Seigneurie de Courcelles, le 4 Janvier 1602, à l'Evêque de Beauvais, à cauſe de ſon Vidamé de Gerberoy. Il tranſigea, par acte du 5 Février 1601, paſſé devant *Langlois* & *Varnier*, Tabellions en la Vicomté de Gournay, avec PIERRE D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Fricourt, héritier D'ANTOINE, Ecuyer, & de Damoiſelle *Madeleine de Mercartel*, ſes pere & mere, ſur les différends qu'ils avoient enſemble. Il étoit mort en 1633, & avoit épouſé, par contrat du 24 Février 1603, Demoiſelle *Marguerite le Vert*, fille de *Nicolas le Vert*, Ecuyer, Seigneur de Bumeſmard, & de *Michelle de Beauviſage*, dont : — 1. PIERRE, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, émancipé par lettres du 10 Septembre 1624, enthérinées au Siége de Neufchâtel, les 23 & 24 du même mois. — 2. FRANÇOIS, qui ſuit. — 3. NICOLAS, Ecuyer, rappellé comme majeur avec *François*, dans une tranſaction du 18 Janvier 1633, paſſée devant *Langlois* & *Malheure*, Tabellions de Gournay, entre ladite *Marguerite le Vert*, alors veuve, tant en ſon nom que comme Tutrice de ſes deux enfans mineurs, pour raiſon de ſa dot & de ſon douaire. — 4. ANTOINE-FRANÇOIS. — 5. Et MARIE D'ABANBOURT, qui fut ſous la tutelle de ſa mere avec ſon frere.

FRANÇOIS D'ABANCOURT, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, de Puiſeux & du But-David, en la Paroiſſe de Sant-Martin du Tertre, Diocèſe de Beauvais, Généralité de Paris, d'abord reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, dit de Malte, au grand Prieuré de France, où ſes preuves furent admiſes, le 14 Octobre 1662, fut maintenu dans la qualité de *Noble* & d'*Ecuyer*, avec CLAUDE & LOUIS D'ABANCOURT, ſes couſins, leurs enfans, ſucceſſion & poſtérité, ſur la production de leurs titres, par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, rendu à

Compiegne le 23 Juin 1667. Il avoit épouſé, 1°. par contrat du 22 Septembre 1639, paſſé devant *André Langlois*, Notaire Royal au Bailliage d'Amiens, *Marie de Fetis*, fille de feu *Guillaume de Fetis*, & de *Jeanne de la Rue*; & 2°. le 31 Janvier 1674, à Amiens, *Marie de Gouaix*, fille d'*Etienne de Gouaix*, Capitaine au Régiment de Champagne, Maréchal de bataille ès armées du Roi, & de *Charlotte-Madeleine de Piennes*. De cette ſeconde femme il eut : — 1. JEAN-BATISTE D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Puiſeux & de Courcelles : — 2 & 3. MARIE-FRANÇOISE & ANNE D'ABANCOURT, reçues toutes deux, le 20 Mai 1686, au nombre des Demoiſelles élevées dans la Maiſon royale de Saint Louis à Saint-Cyr, ſur les titres qu'elles produiſirent alors, juſtifiant leur Nobleſſe depuis ADRIEN D'ABANCOURT, Chevalier, vivant en 1415, leur VIIe aïeul.

Seigneurs de LA LANDE, &c.

PIERRE D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de la Lande, fils puîné de JEAN I, Ecuyer, Seigneur de Courcelles & de Fricourt, & de *Suſanne Couet*, obtint une Sentence, le 24 Mai 1588, au Bailliage de Gournay, contre Meſſire *Jean de Mailly*, Chevalier de l'Ordre du Roi, qui ordonne l'homologation & exécution d'un acte fait le 20 du même mois, dans laquelle il eſt qualifié *Ecuyer*, & eſt dit frere d'ANTOINE D'ABANCOURT, fils aîné dudit feu JEAN I, Ecuyer. Il épouſa, par contrat du 23 Mars 1599, Demoiſelle *Judith de Frerot*, & en eut :

MICHEL D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de la Lande, &c. qui tranſigea, le 24 Mars 1623, par acte paſſé devant *Garnier*, Notaire, dans lequel il eſt juſtifié qu'il eſt fils de PIERRE D'ABANCOURT, & ledit PIERRE fils de JEAN D'ABANCOURT, & Demoiſelle *Suſanne Couet*. Il avoit épouſé, par contrat du 4 Novembre 1616, Demoiſelle *Marie de Belleau*, fille de *Jacques de Belleau*, Ecuyer, & de *Françoiſe de Charlet*, dont : — 1. LOUIS, qui ſuit : — 2. GEOFFROY, Prêtre & Chanoine de Saint-Quentin, préſent au contrat de mariage de ſon frere LOUIS, & auquel ſon pere donna procuration à cet effet : — 3. & CLAUDE D'ABANCOURT, Chevalier, Seigneur de Rouveroy, Aide-de-Camp des armées du Roi, Gentilhomme ſervant de Sa Majeſté, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie, préſent audit contrat.

LOUIS D'ABANCOURT, Chevalier, Seigneur de la Lande, Franſure & autres lieux, Vicomte de Vadancourt, Lieutenant de Roi de la ville de Saint-Quentin en Vermandois, épouſa, par contrat du 22 Juillet 1651, paſſé devant *Bellot* & *Nocque*, Notaires à Saint-Quentin, Dame *Marie du Breuil*, veuve de Meſſire *Charles d'Eſtourmel*, Chevalier, Seigneur de Vert, & autres lieux. Il fut maintenu dans la qualité de *Noble* & d'*Ecuyer*, &c. ainſi que ſon frere CLAUDE D'ABANCOURT, avec FRANÇOIS, Seigneur de Courcelles, leur couſin, par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, rendu contradictoirement le 23 Juin 1667, comme on l'a dit, (article extrait dudit Arrêt, dont expédition en parchemin, collationnée à l'original, dépoſé aux archives du Louvre, qui nous a été communiqué).

Les armes : *d'argent, à l'aigle de gueules, béquée & membrée d'or, les ailes étendues; l'écu ſurmonté d'un caſque de profil.* Cimier, *une tête de Maure ſur la pointe d'une lance.* Supports, *deux lions de gueules.*

——ABBÉ, (L') en Normandie, Généralité d'Alençon & Election d'Argentan, famille maintenue dans ſa Nobleſſe le premier Août 1668, & dont nous avons déjà parlé *tome I* de ce Dictionnaire, *p.* 626, à la fin de la lettre A.

GUILLAUME L'ABBÉ, Seigneur de la Roſiere, qualifié du titre de *Noble* l'an 1525, avoit été annobli en 1523. De ſon mariage avec *Nicole Droulin*, décédée en 1522, il eut :

RICHARD L'ABBÉ, Seigneur de Saint-Léonard & des Autieux, marié, le 18 Novembre 1536, avec *Marguerite Goeurot*, fille de *Jean Goeurot*, Seigneur Châtelain de Saint-Denis-du-Sable, Vicomte du Perche, Conſeiller, Médecin ordinaire du Roi, & de *Marie de Brevedent*, de laquelle vint :

PHILIPPE L'ABBÉ, Sieur de la Barre, qui épouſa, le 8 Février 1604, *Barbe de Nocey*, fille de *Roland de Nocey*, Ecuyer, Sieur de Boucey, & de *Marie de Nocey*, Dame de Torqueſne. Leurs enfans furent : — GASPARD, qui ſuit; — & PHILIPPE, Ecuyer, Seigneur du Bois-Harday.

GASPARD l'ABBÉ, Ecuyer, Seigneur & Patron des Autieux, Seigneur des Mottes & de Gaſpré, au Bailliage d'Evreux, épouſa, par contrat du 20 Août 1640, *Anne le Ceſne*, fille de *Sébaſtien le Ceſne*, Ecuyer, Seigneur de Menilles, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de *Gabrielle de Romain*, dont : — 1. CHARLES, qui ſuit; — 2, 3, 4 & 5, POMPONE, RICHARD-JEAN, FRANÇOIS & GASPARD L'ABBÉ, maintenus dans leur *Nobleſſe*, depuis l'an 1525, avec CHARLES, leur aîné, & *Anne le Ceſne*, leur mere, par Ordonnance de M. *de Marle*, Commiſſaire départi de la Généralité d'Alençon, du premier Août 1668.

CHARLES L'ABBÉ, Ecuyer Seigneur & Patron des Autieux, épouſa, le 12 Septembre 1685, *Marie-Françoiſe du Four*, fille de *Guillaume du Four*, Ecuyer, Seigneur du Gaſt, & de *Catherine de la Pallu.* De ce mariage il y a eu ſix garçons & ſix filles; ſçavoir : — CHARLES, — FRANÇOIS-PHILIPPE, GUILLAUME-HENRI, GASPARD-RICHARD, FRANÇOIS-GASPARD, & PIERRE-PAUL, Ecuyers, dont nous ignorons la deſtinée. Les filles ſont : — 7. MARIE-CHARLOTTE; — 8. CATHERINE-THÉRESE; — 9. LOUISE-FRANÇOISE; — 10. MADELEINE-CHARLOTTE, née le 27 Septembre 1697, reçue à Saint-Cyr, le 20 Mars 1705, ſur les preuves de ſa Nobleſſe : — 11 & 12. CATHERINE-RENÉE, & FRANÇOISE-CHARLOTTE L'ABBÉ. Il eſt auſſi parlé de cette famille dans l'*Armorial de France, tome I, part. 1, pag.* 2.

Les armes : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux molettes d'éperon de ſable, & en pointe d'une roſe de gueules.*

au mesbeaux d'exme

ABELLY, maiſon l'une des plus anciennes, illuſtres & des mieux alliées de Bretagne, *d'argent au ſanglier défendu du champ au chef d'azur, chargé d'un croiſſant d'argent à côté de deux quinte-feuilles d'or. Voyez* PHILIPPE.

ABOS. Il ſe trouve dans le Béarn deux Terres & deux Paroiſſes de ce nom, l'une ſous l'invocation de *Saint Jean*, & l'autre ſous celle de *Saint Laurent*.

M. *de Marca*, dans l'*Hiſtoire de Béarn*, *fol°.* 447, rapporte qu'en l'année 1117, *Bernard Garcie de Biſanos* fit accord avec *Gui*, Evêque de Leſcar, & lui confirma la donation faite à ſon Egliſe par *Raimond de Biſanos*, ſon pere, & de *Benanie*, ſon épouſe, de la quatrieme partie de la Terre ſituée dans la Paroiſſe de Saint Jean d'Abos, les Seigneurs D'ABOS poſſédant le reſte de la Terre. Les Habitans de l'autre Terre & Paroiſſe d'Abos, ſuivant le même Auteur, firent, le mercredi après la fête de Noël, en 1340, ſerment de fidélité à *Aliénor de Cominges*, Comteſſe de Foix, de Béarn, de Marſan, mere & tutrice de *Gaſton*, Comte de Foix & de Béarn. Ces deux Terres, du nom d'Abos, ſituées dans la Généralité de Pau, ont vraiſemblablement donné le nom à une famille noble & ancienne. L'Hiſtorien du Béarn, ci-deſſus cité, fait mention de BERNARD D'ABOS, Chevalier, qui fut du nombre des Gentilshommes qui, après avoir ſuivi *Gaſton de Béarn*, leur Prince, à la Terre-Sainte, dans la croiſade de *Godefroi de Bouillon*, & dans les guerres en Eſpagne contre les Sarraſins, firent, à leur retour, des donations à l'Egliſe de Leſcar. Ce BERNARD D'ABOS, Seigneur de Saint Jean d'Abos, fut caution, avec *Arnaud d'Artix*, pour *Bernard de Creſme*, qui avoit mis en cauſe l'Abbé de Saint-Pé devant *Pierre de Gavaret*, Vicomte de Béarn, & la Vicomteſſe *Guniarde*, ſa femme. — B.... D'ABOS (peut-être BERNARD) ſigna, avec les autres Seigneurs de Béarn, aux conventions de mariage, la veille des ides d'Octobre 1260, de *Conſtance*, fille de *Gaſton*, Vicomte de *Béarn*, & de *Marthe*, ſa femme. — BERNARD D'ABOS, Chevalier, qualifié *Miles* dans un acte latin, ſe trouve au nombre des Gentilshommes de Béarn qui, au jour de la quinzaine de Pâques 1286, firent ſerment, ſur les Saints Evangiles, à *Gaſton de Moncade*, VIIe du nom, Vicomte de Béarn, d'obſerver tous les réglemens & les diſpoſitions qu'il pourra faire au ſujet de ſa ſucceſſion en faveur de *Marguerite*, ſa ſeconde fille, femme de *Roger Bernard*, Comte *de Foix*. Le même BERNARD, Seigneur D'ABOS, ſigna, comme témoin, avec *Audon*, Seigneur *de Cedirac*, Chevalier, à la tranſaction paſſée entre *Roger-Bernard de Foix*, *Marguerite*, ſa femme, & *Gaſton de Béarn*, leur fils, avec *Auger de Benac*, Abbé d'Eſcale-Dieu, le jour de Saint Marc 1305. — ARNAUD-GUIELMY D'ABOS fut du nombre de ceux qui furent intimés pardevant les Commiſſaires du Roi de France, à la requête d'*Amanieu d'Albret*, au ſujet & comme complice des excès que le Sénéchal de Guyenne avoit commis contre ſes Vaſſaux, au préjudice de la ſauve-garde du Roi de France. — DOMINIQUE-BERNARD D'ABOS, Damoiſeau, fut

fondé de procuration par la Comteſſe *Marguerite* & par *Gaſton*, Comte *de Foix*, ſon fils, par acte en parchemin du 9 Décembre 1316, pour retirer des héritiers du Pape *Clément V*, certaines ſommes d'argent que *Gaſton*, fils de ladite *Marguerite* & pere de *Gaſton*, Comte *de Foix*, lui avoit prêtées. — ARNAUD D'ABOS, Chevalier, fut témoin au ſerment que *Jeanne*, Comteſſe de Béarn, & *Gaſton*, Comte *de Foix*, & *de Béarn*, ſon fils, firent en la maiſon commune d'Orthez, le 16 Février 1319, de faire obſerver les *fors* & *coutumes* du pays de Béarn. Cet acte eſt en latin, & ſigné de pluſieurs Gentilshommes du pays, du nombre deſquels eſt cet ARNAUD D'ABOS. — RAIMOND-GARCIE D'ABOS eſt du nombre des Nobles du Bailliage de Pardiez, qui prêterent & jurerent ſerment de fidélité à *Aliénor de Cominges* & au Comte *de Béarn*, ſon fils, le jour de la fête de l'Epiphanie 1343. Le même RAIMOND-GARCIE fut témoin au ſerment de fidélité de *Bernard d'Abidos*, & de *Guillaume-Arnaud*, Seigneur *de Meritens*, rendu à la Comteſſe & au Comte *de Foix* & *de Béarn*, dans le château d'Orthez, le ſamedi après la Converſion de Saint Paul 1345. — BERNARD de Saint-Laurent d'Abos eſt du nombre des Nobles du Bailliage de Pardiez qui prêterent ſerment de fidélité avec RAIMOND-GARCIE, Seigneur D'ABOS, à la Comteſſe & au Comte *de Béarn* le jour de l'Epiphanie 1343. — BERNARD D'ABOS, Abbé d'Artix, prêta auſſi ſerment à la Comteſſe & au Comte *de Béarn* dans l'Egliſe d'Urgos, le 15 Février 1343. — MENAUD, Abbé d'Abos, eſt mentionné dans d'autres hommages de l'an 1343. ARNAUD-RAIMOND D'ABOS eſt du nombre des témoins Nobles qui ſignerent le ſerment de fidélité des Gens du Bailliage de Mailhers, le 11 Mars 1345. Il fut auſſi témoin dans l'acte de ſerment de fidélité des Habitans du Bailliage de Bellis, la même année; dans celui des Habitans de la Paroiſſe de Serre, le Dimanche après la Notre-Dame de Mars 1346; & dans l'acte de foi & hommage fait par *Arnaud de Caupenne*, le 3 Novembre 1359. — BERNARD D'ABOS prêta ſerment de fidélité à la Comteſſe & au Comte *de Foix* & *de Béarn*, ſon fils mineur, dans l'Egliſe d'Urgos, le 2 Avril 1346. — ARNAUD-RAMONNET D'ABOS fut témoin du ſerment de fidélité rendu à la Comteſſe & au Comte *de Foix* & *de Béarn*, ſon fils, par *Morin*, Seigneur *de Biela*, & *Bernard de Saubene*, à Alambaye, le 14 Février 1347. — BERNARD de Saint-Laurent d'Abos, fit hommage à *Mathieu*, Comte *de Foix* & *de Béarn*, dans l'Egliſe des Freres Predicateurs d'Orthez, le 15 Septembre 1391. — GAILLARD, ou GAILLIARDET D'ABOS, fit ſerment de fidélité à *Mathieu*, Comte *de Foix* & *de Béarn*, dans la maiſon des Freres Prédicateurs d'Orthez, les mêmes jour, mois & an. — GAILLIARD D'ABOS eſt qualifié Sénéchal de Béarn dans le contrat de vente fait par *Jacques*, Vicomte *de Vilmur*, à *Jean*, Comte *de Foix* & *de Béarn*, de la Vicomté de Vilmur, du 13 Juillet 1425. Ce contrat eſt en latin, & ſigné de pluſieurs Gentilshommes qui furent témoins, du nombre deſquels eſt ce GAILLIARD D'ABOS. Il fut préſent au ſerment de fidélité que *Jeanne de Domec*, Dame de Gaurége, fit à *Jean*, Comte *de Foix* & *de Béarn*, en la Ville d'Orthez, le 16 Juin 1428. Il eſt auſſi qualifié *Seigneur d'Abos*, dans l'accord fait entre le Comte *de Foix* & le Comte d'*Aſtarac*,

Pattish Tempra
1 Dec 1870
£ 2.0.0

Genealogy